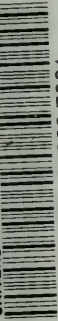


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04329 7001



Ex Bibl. Dom.

AD S. PATRITIVM,

Quebec. C. SS. R.

Arm. No 44.

JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

LIBRARY
ST. ALPHONSUS **TRANSFERRED**
WOODSTOCK, ONTARIO **SEMINARY**



BQX
77
.R73
1858

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME VINGT-UNIÈME.



CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON,	chez	{	TURBERGUE, libraire.
		{	CORNU, libraire.
LYON,	—	{	PERISSE frères, imprimeurs-libraires.
		{	GIRARD et JOSSERAND, libraires.
		{	COUVAT, libraire.
METZ,	—		PALLEZ et ROUSSEAU, Imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	{	LAINÉ frères, Imprimeurs-libraires.
		{	E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—		LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—		THOMAS, libraire.
NANTES,	—		MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—		CLUZON, libraire.
MONTPELLIER—		{	F. SÉGUIN, libraire.
		{	MALAVIALLE, libraire.
NIMES,	—		WATON, libraire.

HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR
L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία
Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte
Église catholique.

S. ÉPIPHANE, I. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, v. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

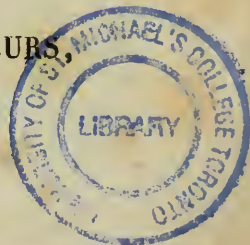
TOME VINGT-UNIÈME.



PARIS
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

Rue Cassette, 4.

1851



HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

DE LA MORT DE GRÉGOIRE XI, 1378, A LA MORT DE MARTIN V,
1431.

**Grand schisme d'Occident. — Concile de Constance. — Réunion
de toute l'Église sous le pape Martin V.**

Le pape Grégoire XI était mort le 27 mars 1378. Le 19 du mois d'avril, les seize cardinaux qui étaient à Rome écrivirent aux six qui étaient demeurés à Avignon une lettre où ils disaient : Afin que vous sachiez la vérité de ce qui s'est ici passé, et n'ajoutiez pas foi à ceux qui vous l'ont autrement rapporté, sachez qu'après la mort de notre seigneur et père, le pape Grégoire XI, de sainte et heureuse mémoire, nous sommes entrés en conclave le 7^{me} de ce mois, et le lendemain matin, vers l'heure de tierce, nous avons élu librement et unanimement pour Pape le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari, homme distingué par l'éclat de grands mérites et de beaucoup de vertus, et nous avons déclaré cette élection en présence d'une très-grande multitude de peuple. Le 9^{me} de ce mois, l'élu, intronisé publiquement, a pris le nom d'Urbain, et, le jour de Pâques, il a été couronné solennellement dans la basilique du prince des apôtres, aux acclamations d'un peuple innombrable. Nous vous mandons ces choses, afin que, comme vous avez été affligés de la mort du seigneur Grégoire, vous vous réjouissiez avec nous d'avoir obtenu ce nouveau Père ; car

nous espérons de celui dont il tient la place sur la terre, que sous son gouvernement l'état de l'Église romaine et catholique reflourira, et que la foi orthodoxe prendra d'heureux accroissements ¹.

Cette lettre est signée des seize cardinaux qui étaient à Rome, notamment de Robert de Genève, fait cardinal-prêtre des douze apôtres en 1371, et de l'Aragonais Pierre de Lune, fait cardinal-diacre de Sainte-Marie-en-Cosmedin, l'an 1375, l'un et l'autre par le pape Grégoire XI. Le cardinal Robert de Genève écrivit en son particulier à l'empereur, Charles IV, au roi de France, Charles V, au roi d'Angleterre, Richard II, témoignant de la libre élection d'Urbain VI ². D'autres cardinaux écrivirent individuellement, dans le même sens, à d'autres personnages ³.

Les six cardinaux d'Avignon répondirent à la lettre des seize par une autre, où ils reconnurent Urbain pour Pape; ils lui écrivirent plusieurs fois à lui-même en cette qualité. Le cardinal d'Amiens, venant à Rome, de sa légation de Toscane, le 25^me d'avril, fut reçu en consistoire comme légat, et salua Urbain comme Pape. Ainsi il fut reconnu expressément par tous les vingt-trois qui composaient alors le sacré collège. Reconnu par tous les cardinaux, il le fut par tous les royaumes chrétiens, notamment par la France, où l'on trouve plusieurs actes datés de son pontificat ⁴.

Cependant l'élection du nouveau Pape avait été accompagnée de circonstances particulières. Il y avait à Rome, à la mort de Grégoire XI, seize cardinaux, onze Français, en comptant Robert de Genève, qui était du comté de Savoie, quatre Italiens et un Espagnol. Les Français formaient un parti assez puissant pour faire encore un Pape de leur nation; mais ils ne s'accordaient pas entre eux. Les Limousins, en possession du pontificat depuis Clément VI, voulaient s'y maintenir. Ils étaient sept, savoir: Jean de Cros, cardinal de Limoges; Gérard du Puy, cardinal de Marmoutier; Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal de Saint-Étienne, *au mont Cælius*; Guillaume de Noellet, cardinal de Saint-Ange; Pierre de Vergne, cardinal de Sainte-Marie *in viâ latâ*; Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, et Gui de Malesec, cardinal de Poitiers. Ces deux derniers étaient ceux que la faction portait le plus. Mais ils avaient en tête les autres cardinaux français qui leur donnaient ouvertement l'exclusion, disant que le monde chrétien s'ennuyait de voir toujours des Limousins sur le Saint-Siège, et qu'il était temps de finir une domination qui semblait héréditaire dans un coin de la France.

¹ Raynald, 1478, n. 19.— D'Acheri, *Spicileg.*, t. 1, p. 763, édit. in-fol. — *Gesta Pontificum romanorum, auctore Pallatio.Venetius*, 1688, t. 3, p. 356. — ² Pallat. *Gesta*, t. 3, col. 355. — ³ Ibid. — ⁴ Pez.

Ces cardinaux, si déclarés contre le parti limousin, étaient Robert de Genève, cardinal des douze apôtres ; Hugues de Montalaix, cardinal de Bretagne ; Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache, et Bertrand Latger, cardinal de Glandève. Ils voulaient un Pape français, non limousin ; mais leur faction ne pouvait se soutenir seule, et ils songeaient à la fortifier en se joignant aux Italiens, qui étaient François Thébaldeschi, cardinal de Saint-Pierre ; Jacques des Ursins, cardinal de Saint-Georges *au voile d'or* ; Pierre Corsini, cardinal de Florence, et Simon Broussan, cardinal de Milan. Ceux-ci, de leur côté, souhaitaient un Pape de leur pays, et, ne pouvant le faire avec quatre suffrages, ils avaient besoin d'en gagner d'autres, ce qui ne paraissait pas aisé parmi des intérêts si différents. Pour l'Espagnol Pierre de Lune, seul cardinal de sa nation, il inclinait plus pour les Français que pour les Italiens. Telle était la situation du sacré collège. Voici maintenant ce qui arriva, d'après le récit des auteurs italiens et les mémoires du Vatican.

Le pape Grégoire XI étant mort, les officiers de la ville de Rome firent des remontrances aux cardinaux, pour obtenir un Pape romain ou italien. Ils leur représentèrent que depuis longtemps Rome, l'État ecclésiastique et l'Italie souffraient de l'absence des Papes ; que les églises, les monastères, les bâtiments publics tombaient en ruine et n'offraient aux yeux des étrangers qui venaient à Rome pour satisfaire leur dévotion qu'un spectacle lamentable et scandaleux ; que les guerres, les dissensions, les révoltes avaient presque détruit l'ancien patrimoine de saint Pierre ; que le gouvernement des étrangers, surtout des Français, était devenu une tyrannie intolérable ; que le remède unique à tous ces maux était d'élire un Pape romain ou italien ; que le peuple le souhaitait avec ardeur, et qu'on ne pouvait lui refuser cette satisfaction sans s'exposer à son ressentiment. Les cardinaux répondirent qu'une affaire de cette importance ne pouvait se traiter que dans le conclave ; qu'alors ils feraient ce que la conscience et le bien de l'Église leur inspireraient.

Or, ces prélats ne s'accordant point entre eux, à cause de la haine qu'on portait aux Limousins, ceux-ci, pour donner aussi l'exclusion aux autres, jetèrent les yeux sur Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Ils considéraient son mérite personnel, ses habitudes anciennes avec la cour d'Avignon, où il avait rempli la place de vice-chancelier, ses liaisons avec Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune et Limousin, un des six qui étaient demeurés à Avignon, enfin sa qualité de sujet de la reine de Naples, princesse très-affectionnée à l'Église et à la cour romaine. Tout cela fut agité avant l'ouverture du conclave. Les cardinaux y entrèrent le 7 avril, et ils

y furent gardés par des gens de confiance et nommés de leur part. Ce jour-là même, les cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers proposèrent l'archevêque de Bari, et trouvèrent déjà les deux tiers des cardinaux assez disposés à le nommer. Le lendemain, après la messe du Saint-Esprit, comme on songeait à terminer l'affaire, le cardinal des Ursins, qui désirait fort lui-même d'être Pape, voulut la remettre à un autre jour, sous prétexte qu'on n'était point assez tranquille parmi les cris de la populace répandue dans la place de Saint-Pierre. Il y avait effectivement quelques gens qui criaient autour du palais : *Romano lo volemo, Nous voulens un Pape romain* ; mais c'était sans mutinerie et sans violence, et seulement par le désir qu'ils avaient d'aller piller la maison de celui qui avait été élu. Des Ursins ne fut point écouté sur cet article ; il proposa ensuite d'élire le cardinal de Saint-Pierre : on lui répondit que ce cardinal était trop âgé et trop infirme, et que d'ailleurs, étant Romain, on croirait que l'élection se serait faite pour obéir aux volontés du peuple.

Après cela, le cardinal de Limoges déclara purement et librement qu'il donnait sa voix à Barthélemi, archevêque de Bari, et presque tous les autres cardinaux furent du même avis. L'élection ainsi faite, on différa néanmoins de la publier, parce que l'archevêque était absent, et qu'il y avait sujet de craindre qu'en l'annonçant au peuple, qui demandait un Pape romain, il ne se fit quelque tumulte, et que le prélat lui-même, qui était Napolitain, ne fût insulté en venant au palais. On l'appela donc, avec d'autres évêques italiens, sous prétexte de quelques affaires importantes, et, après midi, l'élection fut réitérée d'un consentement unanime.

Cependant il transpira quelque chose de ce qui s'était passé dans le conclave, et le peuple, en criant, demanda qui l'on avait élu Pape et de quel pays il était. L'évêque de Marseille répondit : Allez à Saint-Pierre, on vous le dira. Ce mot fit une confusion dans les esprits ; on crut que le cardinal de Saint-Pierre était Pape, et quelques-uns allèrent piller son hôtel. D'autres, voyant qu'on ne publiait point encore l'élection et soupçonnant du mystère, entrèrent dans le conclave, comme pour obliger les cardinaux à déclarer le Pape élu. Alors le sacré collège, craignant le ressentiment du peuple s'il apprenait qu'on n'avait pas élu un Romain, engagea le cardinal de Saint-Pierre à se laisser revêtir de la chape pontificale et à souffrir les respects qu'on viendrait lui rendre. Cette espèce de jeu contenta effectivement les plus empressés de ces bourgeois, et, pendant ce temps-là, les cardinaux se retirèrent les uns dans leurs maisons, les autres dans le château Saint-Ange, quelques-uns à la campagne. Enfin, quand le cardinal de Saint-Pierre eut déclaré qu'il n'était

point Pape, et que c'était l'archevêque de Bari, le peuple romain, bien loin de s'en plaindre, comme on le craignait, en témoigna au contraire beaucoup de joie.

On le fit savoir aux cardinaux, et on les pria de revenir le lendemain au palais pour ratifier l'élection ; ce qu'ils firent avec tout l'ordre et toute la liberté possibles. L'intronisation se passa de même. Toute la Semaine-Sainte le nouveau Pape, qui avait pris le nom d'Urbain VI, célébra les offices de l'Église avec le sacré collège. Le dimanche de Pâques, le couronnement se fit à l'ordinaire, et les seize cardinaux y étaient présents. Tout le reste du temps qu'ils demeurèrent auprès d'Urbain, ils le traitèrent comme Pape légitime, lui demandant des dispenses et des grâces pour eux et pour leurs amis, lui faisant à leur tour de petits présents, le nommant en public et en particulier, à la messe et dans les autres prières de l'Église, officiant toujours avec lui aux grandes fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement ; surtout écrivant de tous côtés qu'ils avaient élu très-unanimement et très-librement le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari, présentement appelé Urbain VI. Aux cardinaux électeurs se joignirent Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, qui, pendant l'élection, était légat en Toscane, et qui, à son retour à Rome, rendit à Urbain tous les hommages dus au souverain Pontife. Telle est en somme la narration des auteurs italiens et même de quelques autres, comme d'Alphonse, ancien évêque de Jaën, et compagnon de sainte Brigitte, ainsi que de Gobelin Person, né en Westphalie, employé à la cour romaine pendant ces événements, et qui, dans son histoire universelle, transcrit et adopte le récit d'Alphonse ¹.

Les mémoires du Vatican, qui sont les dépositions des témoins entendus plus tard, rapportent des particularités qu'il ne faut pas omettre. Selon ces actes, il y avait deux factions ou fractions dans le sacré collège : celle du cardinal de Genève, opposée aux Limousins, à la tête de qui était le cardinal de Limoges. Les uns et les autres, pour s'exclure mutuellement, s'attachèrent, même avant le conclave, à Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Ce prélat en sut quelque chose, et il en fut, dit-on, assez mécontent. Les bannereux ou chefs de bannières à Rome avaient d'abord demandé un Pape romain ou italien ; mais quand les cardinaux furent au conclave, ils vinrent leur dire que le peuple voulait uniquement un Pape romain, et qu'un Italien ne les satisferait point. Cette requête fut rejetée par les cardinaux, qui persistèrent à vouloir l'archevêque de Bari, parce

¹ Apud Meihom. *Scriptores rer. Germ.*, t. 1, p. 293. Gobelini Personæ cosmiodromii ætas 6, c. 74. Raynald, 1378. Papebroch. Pallat.

qu'il avait toutes les qualités qui font les bons Papes, et tout aussitôt après le départ des bannerets, on alla aux suffrages. Le cardinal de Limoges nomma l'archevêque ; tous les autres en firent de même ; il n'y eut que le cardinal des Ursins qui dit : J'élis celui qui aura le plus de voix. Or, tout cela se passa six heures entières avant qu'il y eût le moindre mouvement parmi le peuple.

Le bruit commença soit par les émissaires du cardinal des Ursins, qui désirait fort la papauté, soit par le faux bruit qui se répandit que Jean de Bar, Français de nation et camérier du feu Pape, était élu. C'est dans cette occasion que les cardinaux, pour se débarrasser de la populace, prièrent le cardinal de Saint-Pierre de se contraindre pendant quelques moments, et de recevoir les honneurs qu'on rend aux nouveaux Papes. Quand cette espèce de comédie fut passée, et qu'on sut que l'archevêque de Bari avait eu les suffrages, la sédition devint générale, parce que ce prélat n'était pas romain. Les cardinaux voulurent s'enfuir ; mais on les ramena de force dans le conclave, pour procéder à une autre élection. Le tocsin sonnait à Saint-Pierre ; on pillait, on insultait les Français ; on cherchait l'archevêque de Bari, les uns pour le tuer, les autres pour le forcer à se démettre. Cependant les cardinaux ne se laissèrent point intimider ; ils dirent qu'ils n'étaient point un Pape romain, et que, l'élection de l'archevêque de Bari étant faite, ils s'en tiendraient là, dùt-il leur en coûter la vie. Enfin, plusieurs personnes de considération, entre autres Agapit Colonne et l'abbé du Mont-Cassin, s'entremirent pour faire entendre raison à cette troupe de mutins, que la relation dépeint plutôt comme des gens ivres que comme des factieux. Le calme était rétabli dans la ville dès le vendredi 9^{me} d'avril. Ce jour-là douze cardinaux s'assemblèrent au palais, annoncèrent le pontificat à l'archevêque de Bari, le pressèrent de l'accepter ; et après qu'il se fut excusé quelque temps, et qu'il eut consenti ensuite, on l'intronisa, on le couronna sans qu'il parût aucun vestige de sédition dans Rome ou de mécontentement dans la cour romaine¹.

D'après ces divers témoignages, il y eut de la part du peuple romain quelque mouvement, quelque violence, non pour faire élire l'archevêque de Bari, mais plutôt pour empêcher son élection. D'où il est naturel de conclure que l'élection d'Urbain VI ne fut point l'effet de la violence, mais qu'elle se fit librement par les cardinaux, comme eux-mêmes l'assurent dans leurs lettres à leurs collègues d'Avignon. D'ailleurs, l'insistance du peuple à demander pour Pape non point telle ou telle personne en particulier, mais un

¹ Raynald, 1378, n. 2 et seqq.

Italien, mais un Romain en général, était-elle déjà si blâmable en soi ? Enfin, le degré de violence qu'y mit le peuple allait-il jusqu'à détruire complètement la liberté des suffrages, de manière à rendre toute élection radicalement nulle ? Cette dernière question est la principale de l'affaire.

Le nouveau Pape, Urbain VI, ayant pris possession du Saint-Siège suivant les anciennes coutumes, écrivit à tous les évêques et à tous les princes de la chrétienté pour leur notifier la mort de Grégoire XI et sa propre élection par le choix unanime des cardinaux ¹. Celle qu'il écrivit au clergé d'Angleterre est du 19 avril ². De leur côté, ainsi que déjà nous l'avons vu, les cardinaux écrivirent dans le même sens, entre autres une lettre commune à l'empereur Charles IV, qui plus tard la rendit publique.

Sainte Catherine de Sienne était encore à Florence pour en réconcilier les habitants avec le Saint-Siège, quand elle apprit la promotion d'Urbain VI. Elle lui écrivit aussitôt une première lettre pour lui souhaiter et lui insinuer humblement la charité, la justice et la miséricorde, dont l'heureux mélange pouvait seul guérir les maux de l'Église. O bien-aimé Père, dit-elle, déjà le monde n'en peut plus, tant les vices y abondent, et particulièrement en ceux qui sont placés dans le jardin de la sainte Église, comme des fleurs odoriférantes, pour y répandre le parfum de la vertu ; et nous les voyons qui s'abandonnent à des vices si détestables, qu'ils infectent le monde entier. Le remède le plus efficace qu'y voie la sainte, c'est de choisir de bons cardinaux. Quant aux Florentins, elle conjure le Pape de les recevoir en ses bonnes grâces, quoique leurs dispositions ne fussent pas encore aussi parfaites qu'on aurait pu le désirer. Ce sont des enfants prodigues qui reviennent ³.

Alors, dit Théodoric de Niem, témoin oculaire, il n'y avait aucun doute, aucun bruit sinistre dans la ville de Rome, même entre les cardinaux ou autres personnes quelconques, que le même Urbain ne fût le vrai Pape, ou qu'il eût été élu par violence ou d'une autre manière peu canonique ; au contraire, tous les cardinaux disaient alors, et par écrit et de vive voix, et en public et en particulier, à tout le monde, même à ceux qui conféraient avec eux à ce sujet, que le même Urbain était vrai Pape, canoniquement et unanimement élu par eux. Telle est la vérité, et on n'a pu la nier ⁴. Ce témoignage est bien remarquable.

Il y avait cinq à six mois que le monde chrétien reconnaissait ainsi

¹ *Extant.*, l. *Prævium Urbani*, p. 166. — ² Wilkins. *Concil. Britan.*, t. 3, p. 127.

— ³ Lettre 15. — ⁴ Niem, l. 1, c. 3. Apud Raynald, 1378, n. 17.

unanimement le pape Urbain VI, lorsqu'on apprit tout à coup que les mêmes cardinaux qui avaient déclaré dans leurs lettres l'avoir élu très-librement et très-unanimement, venaient d'en élire un autre le 20 septembre de la même année 1378. Voici les principaux faits de cette déplorable division.

Barthélemi Prignano, devenu le pape Urbain VI, serait demeuré en paisible possession de la chaire de Saint-Pierre s'il avait su se ménager avec les cardinaux. Il semble que cela était aisé avec toutes les qualités qu'on avait admirées en lui avant sa promotion. Prignano était de Naples, né d'une famille noble, âgé d'environ soixante ans, d'une taille au-dessus de la médiocre et d'une complexion robuste. Il avait été d'abord archevêque de Cirenza, au royaume de Naples ; ensuite Grégoire XI le transféra au siège de Bari, et lui confia le soin de la chancellerie romaine en l'absence du cardinal de Pampelune. C'était par estime pour son mérite. Il passait pour un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon et dans le style de la cour de Rome. D'ailleurs grand homme de bien, ennemi de la simonie et du faste, ami des gens de lettres, modeste, dévot, dur à lui-même, portant sans cesse le cilice, jeûnant tout l'avent et depuis la sexagésime jusqu'à Pâques ; patient dans l'adversité, sensible au malheur des autres ; en un mot, l'homme du monde le plus digne d'être Pape, s'il ne l'avait jamais été : c'est la réflexion des auteurs, même italiens. Cela veut dire qu'il lui arriva, comme à bien d'autres, de ne pouvoir porter le poids de sa dignité. Barthélemi Prignano fut un homme presque parfait ; Urbain VI fut, de l'aveu de tout le monde, trop entier dans ses volontés, trop peu liant pour le caractère, et trop précipité dans les vues de réforme qu'il s'était proposées : conduite qui pensa le renverser du trône apostolique, et qui contribua beaucoup à faire naître dans l'Église un schisme de cinquante ans ¹.

Sainte Catherine de Sienne lui disait dans une de ses lettres : Savez-vous ce qui arrivera si vous ne portez remède aux maux de l'Église autant que vous le pouvez ? Dieu veut absolument réformer son épouse, et ne veut pas qu'elle soit davantage lépreuse. Si votre Sainteté ne fait pas suivant votre pouvoir, comme il ne vous a donné votre poste et votre dignité que pour cela, il le fera par lui-même, au moyen de beaucoup de tribulations ; il enlèvera tant de ces bois tortueux, qu'à la fin il les dressera à sa manière. Très-saint Père, n'attendons pas à être humiliés, mais travaillez virilement, et faites vos affaires secrètement, avec mode et non sans mode ; car de les faire sans mode, c'est les gâter plutôt que les arranger ; faites-les avec bien-

¹ *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 41.

veillance et un cœur tranquille. Écoutez ceux qui craignent Dieu et vous disent ce qu'il est nécessaire ou convenable de faire, en vous manifestant les fautes qu'ils savent qui se commettent autour de votre Sainteté. Très-cher Père, vous devez être bien aise d'avoir qui vous aide à voir et à éviter des choses qui tourneraient à votre déconsidération et à la perte des âmes. Adoucissez un peu, pour l'amour de Jésus crucifié, ces mouvements subits que la nature vous occasionne ; par la sainte vertu, réprimez la nature. Comme Dieu vous a donné un cœur naturellement grand, je vous prie de faire en sorte que vous l'ayez aussi grand surnaturellement ; c'est-à-dire qu'avec le zèle et le désir de la vertu et de la réformation de la sainte Église, vous acquériez aussi un cœur viril, fondé dans une vraie humilité. De cette manière, vous aurez le naturel et le surnaturel. Car le naturel sans l'autre ferait peu ; il donnerait plutôt des mouvements de colère et d'orgueil ; et, quand il lui faudrait corriger des personnes qui lui sont intimes, il ralentirait le pas et deviendrait pusillanime. Mais lorsqu'y est jointe la faim de la vertu, que l'homme n'a en vue que le seul honneur de Dieu, sans aucun retour à soi-même, alors il reçoit une lumière, une force, une constance et une persévérance surnaturelles, en sorte que jamais il ne se ralentit, mais est tout viril, comme il doit être. C'est de quoi j'ai prié et prie continuellement le souverain et éternel Père de vous revêtir, vous, très-saint Père de tous les fidèles chrétiens, d'autant qu'il me paraît que, dans les temps où nous nous trouvons, vous en avez un très-grand besoin ¹.

En vérité, cette lettre nous paraît admirable. Il n'y a qu'une âme sainte, éclairée de l'Esprit de Dieu, qui puisse si bien distinguer entre le naturel et le surnaturel, si bien faire connaître quelqu'un à lui-même, ses bonnes et ses mauvaises qualités, avec le moyen de perfectionner les unes et de corriger les autres, par l'influence divine de la charité, de l'humilité, de la justice et de la miséricorde chrétiennes.

Cependant les cardinaux français requièrent le pape Urbain VI de transporter la cour romaine à Avignon. Urbain VI s'en excusa, disant qu'il ne le pouvait ni ne le devait, puisque ses prédécesseurs Urbain V et Grégoire XI étaient venus à Rome par la permission divine, pour restaurer les sanctuaires de la ville, ramener le peuple à la dévotion de l'Église et pacifier l'Italie, ce qui n'était point encore fait : d'ailleurs, le voulût-il, il ne pourrait avoir les galères et les autres choses nécessaires pour le transport. Les cardinaux français

¹ Lettre 21.

répondirent que jamais l'Italie ne serait pacifiée par le Siège apostolique, que le Pape ne devait pas se mettre en peine du reste, qu'il n'avait qu'à vendre tous les biens des Hospitaliers par tout le monde, et il aurait assez pour les frais du voyage. A ces mots, le Pape frémit en lui-même, et leur répondit qu'il souffrirait plutôt mille morts que de détruire ainsi le bras de la foi chrétienne. Cette réponse fut pour les cardinaux la cause du trouble. C'est ce que le Pape déclara lui-même à un personnage qui le supplia, au nom de Dieu, de lui dire quelle était l'origine de la discorde¹.

Une autre cause fut certaines constitutions que fit le Pape pour réprimer dans les cardinaux certaines choses qui n'étaient pas trop édifiantes, et les ramener à une vie plus canonique et plus sainte ; mais il n'y mit point assez de mode pour réussir. Voilà du moins ce que rapporte Théodoric de Niem, alors son secrétaire, mais depuis accusateur de Papes au concile de Constance, et qui ne se montre ni sans passion ni sans erreur.

Le premier trait qui aliéna d'Urbain VI les esprits fut une invective qu'il hasarda, dès le lendemain de son couronnement, contre les évêques de sa cour. A la fin des vêpres, où il avait assisté avec eux dans sa chapelle, il les retint pour leur dire qu'ils étaient des parjures d'avoir abandonné leurs églises et d'être venus faire leur résidence ordinaire en cour de Rome. Sur quoi Martin de Salve, évêque de Pampelune et référendaire du pape Grégoire XI, prit la parole, et répliqua assez vivement qu'il n'était point un parjure, que son séjour en cour de Rome n'était que pour les affaires générales de l'Église, et qu'au reste, il retournerait volontiers dans son diocèse².

Quinze jours après, Urbain tint un grand consistoire ; et, dans un sermon dont le texte était : *Je suis un bon pasteur*, il attaqua ouvertement, et même d'un style peu convenable, la conduite des cardinaux et des autres prélats, qui le trouvèrent très-mauvais, et qui n'en furent pas plus disposés à retrancher les abus qu'on leur reprochait. Sur la fin d'avril, le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, vint reconnaître le nouveau Pape. Il en fut reçu d'abord avec honneur ; mais bientôt l'humeur d'Urbain prenant le dessus, le cardinal n'entendit plus de sa bouche que des duretés. Un jour Urbain lui reprocha son avarice et sa perfidie, l'une et l'autre à l'occasion de la guerre qui durait depuis si longtemps entre les rois de France et d'Angleterre. C'était, disait le Pape, un artifice du cardinal, qui, pour s'enrichir en faisant durer sa commission de légat, bien loin de travailler à la paix, comme Grégoire XI le lui avait recommandé, fomen-

¹ Raynald, 1378, n. 25. — ² Niem, l. 1, c. 4.

tait sous main l'antipathie des deux nations. Une autre fois il l'accusa d'être l'auteur des divisions entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, et d'avoir trompé le Saint-Siège dans les traités conclus avec le duc de Milan et les Florentins. Enfin, dans une autre occasion, il s'échappa jusqu'à dire qu'il n'y avait point de mal au monde que le cardinal d'Amiens n'eût fait. A ce mot, le prélat, piqué au vif, se leva, et faisant un geste menaçant : Comme archevêque de Bari, lui dit-il, vous en avez menti ; et sur-le-champ il prit la fuite, suivi de quelques autres cardinaux.

C'étaient tous les jours nouvelles scènes, où paraissait à découvert le caractère inflexible du Pape. Tantôt, affectant un grand mépris pour les richesses, il renvoyait avec des injures les collecteurs des revenus du Saint-Siège ; tantôt, oubliant ce qu'il devait à la reine de Naples, il traitait avec peu de ménagement Othon de Brunswick, son mari, et cela dans le temps même que ce prince était à Rome, faisant sa cour avec plus d'assiduité que les officiers du palais et les prélats ; tantôt, sans égards pour les premières têtes de l'Europe, il disait qu'il saurait bien se faire justice des rois de France et d'Angleterre, dont les divisions avaient causé tant de maux à la chrétienté. Ces manières si déplacées étonnaient fort les cardinaux, et ils étaient tentés de croire que le faite des honneurs avait ébranlé le cerveau de ce Pontife ¹.

Comme les chaleurs sont excessives à Rome en été, les cardinaux français et l'Aragonais Pierre de Lune demandèrent au Pape la permission d'aller habiter Anagni, ville de la Campanie, à trente-trois milles de Rome. Ils s'y retirèrent l'un après l'autre. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi, et ils se trouvèrent là au nombre de treize, sans compter plusieurs autres prélats de la cour romaine. Ils avaient dans Anagni la protection d'Honoré Cajétan, comte de Fondi, depuis longtemps gouverneur de ce canton, et ennemi d'Urbain, qui avait voulu mettre en sa place le seigneur de San-Sévérino. L'archevêque d'Arles, camerlingue de l'Église, suivit son frère, le cardinal de Limoges, et emporta avec lui tous les ornements de la chapelle pontificale qu'il avait en sa garde. Comme le Pape avait intention d'aller rejoindre lui-même les cardinaux, le transport de la chapelle pouvait s'expliquer encore. En effet, on trouve que, jusqu'au mois de juillet, les cardinaux d'Anagni entretenaient des rapports avec Urbain, comme le croyant Pape légitime ; qu'ils lui demandèrent plusieurs grâces par des suppliques qu'on a encore, et qui sont datées du 15,

¹ Niem, l. 1, c. 4, 5 et 7. Baluz., *Vita*, t. 1, p. 1158 et seqq. Walsingh., *in Rich.*, 2.

du 20 et du 23 de juin, et même du 6 et du 21 juillet ; que tous les actes de la pénitencerie furent expédiés par le cardinal de Limoges, président de ce tribunal, sous la date du pontificat d'Urbain VI ; que dans toutes les messes qui se célébraient dans le palais d'Anagni, on nomma toujours ce Pontife, et qu'on fit les prières accoutumées pour le bonheur de son gouvernement ¹. Ces faits sont à remarquer.

Cependant le pape Urbain lui-même se mit en route pour Anagni avec les quatre cardinaux italiens qui étaient demeurés avec lui à Rome. Mais il s'arrêta dans la ville de Tivoli ou Tibur, qui est à moitié chemin. Il apprit de plus d'une manière que les cardinaux français tramaient quelque chose contre lui, qu'ils mettaient en doute la légitimité de son pontificat, et que même ils cherchaient à s'emparer de sa personne.

En effet, le 20 de juillet, les cardinaux français écrivirent aux cardinaux italiens une lettre où ils leur représentent l'élection d'Urbain VI comme faite par crainte et par violence, et les invitent à venir délibérer avec eux sur les moyens de pourvoir au salut de l'Église romaine, de l'Église universelle et de la foi orthodoxe. Les cardinaux italiens n'accédèrent point à la téméraire entreprise de leurs collègues : ils demeurèrent avec le Pape, l'aidèrent de leurs conseils, et lorsque, à la prière de l'empereur Charles IV, il confirma l'élection de son fils Wenceslas comme roi des Romains, et lorsqu'il ratifia la paix faite avec les Florentins par la médiation de sainte Catherine de Sienne. Ils allèrent même, par mandement du Pape, trouver leurs collègues dissidents d'Anagni, pour les réconcilier avec lui ; n'y ayant pu réussir, ils revinrent auprès de sa personne, et tinrent avec lui comme auparavant, des consistoires publics et privés. L'un d'eux, le cardinal de Saint-Pierre, étant tombé malade, protesta par un acte public du 22 août, qu'il savait et tenait le pape Urbain VI canoniquement nommé, élu, intronisé et couronné, et cela pour y avoir assisté, l'avoir vu et entendu ².

Pour s'autoriser dans leur entreprise, les cardinaux français, sur un exposé de leur façon, consultèrent deux fameux jurisconsultes, Jean de Lignan et Balde, touchant l'élection d'Urbain. Tous les deux conclurent que cette élection était valide, et qu'Urbain VI était vrai et légitime Pape ³. Les cardinaux français rejetèrent l'avis des deux jurisconsultes.

Ces mêmes cardinaux s'adressèrent alors individuellement au roi de France, Charles V, se plaignant d'avoir été contraints d'élire Ur-

¹ Raynald, 1378, n. 26, 27, 107. — ² Ibid., n. 40 et 41. — ³ Raynald, 1378, n. 36-39.

bain VI. De plus, comme le roi était veuf depuis quelque temps, ils lui offrirent de le nommer Pape lui-même ¹. Charles V assembla un conseil d'hommes sages, qui conclurent que cette fâcheuse affaire devait être soumise à un concile général ². Dans le même temps, les trois cardinaux italiens, dans une conférence avec les cardinaux français près de Palestrine, leur proposèrent, le 3 août, de la part du pape Urbain VI, de soumettre le différend à la décision d'un concile œcuménique. Tous les cardinaux français repoussèrent la voie du concile comme dangereuse et impossible ³, et s'érigèrent eux-mêmes en accusateurs, témoins et juges d'un Pontife qu'ils avaient eux-mêmes créé et reconnu. En vérité, d'après ces faits, qui sont hors de doute, nous ne pouvons nous empêcher de répondre comme juré historique : Oui, les cardinaux français sont coupables du grand schisme d'Occident ; oui, les cardinaux français sont responsables, devant Dieu et devant les hommes, des malheurs de la France et de l'Église, pour avoir refusé, en 1378, l'unique moyen de les prévenir, la médiation d'un concile universel, que quarante ans plus tard ils seront obligés de réclamer comme l'unique moyen d'y mettre un terme.

Ainsi donc la chrétienté, au lieu de s'unir contre les infidèles, allait se diviser de plus en plus contre elle-même. Sainte Catherine de Sienne le prévoyait avec une douleur inexprimable. Elle en écrivait au Pape, elle en écrivait aux cardinaux italiens, elle en écrivit même au cardinal espagnol Pierre de Lune ; elle les conjurait, de la part de Notre-Seigneur, de lever l'étendard de la croix, comme le grand moyen de faire cesser les guerres intestines des peuples, et même d'étouffer les semences de division dans l'Église. Elle pria le cardinal Pierre de Lune de recommander sans cesse au Pape de doter l'Église de bons pasteurs, de s'entourer lui-même de fermes colonnes, en faisant cardinaux des hommes virils, qui ne craignissent que Dieu et fussent prêts à souffrir la mort même pour la réformation de la sainte Église de Dieu. Elle leur souhaitait à tous d'être de ces colonnes inébranlables ; mais elle leur insinuait en même temps que, pour cet effet, ces colonnes devaient être affermies sur le fondement de l'humilité et de l'amour de Dieu et du prochain ; que si elles ne posaient que sur le terrain mouvant de l'amour-propre, le moindre orage les jetterait par terre. Ainsi parlait-elle, et au cardinal Pierre de Lune, et au cardinal Jacques des Ursins, et au cardinal Pierre de Porto ⁴.

¹ *Chronic. Zantfliet.* Apud Martene, *Ampliss. Collect.*, t. 5, col. 349 et 350. — *It. Anecd.*, t. 2, col. 1272 et 1273. — ² Raynald, 1378, n. 42. — ³ *Ibid.*, n. 42 et 43. — ⁴ Lettre 25, 26, 27, 28 et 29.

Mais le mal allait toujours en augmentant. Les cardinaux français d'Anagni, après avoir refusé de soumettre leur différend avec le Pape au jugement d'un concile œcuménique, s'en constituèrent juges eux-mêmes. Pour n'avoir rien à craindre, ils firent venir de Viterbe une troupe de Gascons et de Bretons, que le cardinal Robert de Genève avait amenés contre les Florentins.

En passant près de Rome, ces étrangers tuèrent cinq cents Romains qui voulaient leur disputer le passage d'un pont : ce qui produisit à Rome une réaction populaire contre les Français qui y avaient leur domicile. Le château Saint-Ange était occupé par un commandant français, qui refusa de le remettre au nouveau Pape, même sur l'ordre des cardinaux d'Avignon qu'il avait réclamé. Protégés ainsi par les armes étrangères et par celles du comte de Fondi, rebelle au Pape, les cardinaux français commencent leur procédure contre Urbain VI, le déclarent intrus, le citent à comparaître devant leur tribunal avec les cardinaux italiens, adressent à tous les fidèles des lettres encycliques, où, après avoir raconté à leur manière le tumulte arrivé à Rome pendant qu'ils étaient dans le conclave, ils ajoutent : Donc, pour éviter le péril de mort qui nous menaçait, nous crûmes devoir élire pour Pape l'archevêque de Bari, persuadés que, voyant cette violence, il aurait assez de conscience pour ne point accepter le pontificat ; mais lui, oubliant son salut et brûlant d'ambition, consentit à l'élection de plein droit ; et, la même crainte durant toujours, il fut intronisé et couronné, et prit le nom de Pape, méritant plutôt celui d'apostat et d'antechrist ¹.

A ce manifeste étrange des cardinaux français, un magistrat de Florence répondit par un écrit avec ce titre : Aux cardinaux d'au delà des monts, toute la multitude des fidèles. Il représente à ces révérendissimes Pères qu'ils ne pouvaient pas être eux-mêmes juges entre eux et celui qu'ils avaient élu et reconnu Pape, et fait reconnaître par tout le monde. Vous dites que vous l'avez élu par crainte. Mais il y en a beaucoup qui assurent que vous étiez d'accord sur son élection avant qu'il y eût aucun tumulte parmi le peuple. Si c'est par crainte du peuple que vous avez élu l'archevêque, pourquoi donc avez-vous craint de publier cette élection ? pourquoi donc avez-vous craint de montrer votre élu ? pourquoi donc avez-vous mis momentanément à sa place le cardinal de Saint-Pierre, afin d'apaiser l'effervescence du peuple ? Vous dites que vous avez tout fait par crainte. Mais pendant la comédie du cardinal de Saint-Pierre, plusieurs d'entre vous s'étaient retirés hors de Rome, dans des lieux

¹ Raynald, 1378, n. 47-50.

sûrs, où ils n'avaient rien à craindre du peuple romain. Ce n'est qu'après le rétablissement du calme qu'ils sont revenus, ont confirmé leur première élection, intronisé et couronné paisiblement leur élu. Comment croire que dans le temps même où vous habilliez un d'entre vous en pape pour apaiser le tumulte populaire des Romains, vous ayez élu un autre, dans l'espérance qu'il ne consentirait point à son élection? comment croire que vous ayez élu par crainte un homme que vous voyiez bien qui ne vous serait d'aucun secours? Car on ne fait par crainte d'un péril que ce qui peut en délivrer. Tout ce qu'on peut vous accorder, c'est que vous l'avez élu dans la crainte, mais non pas par crainte.

Et maintenant, ce Pontife que vous avez créé de vos mains, vous l'appellez dans vos lettres un apostat et un antechrist. Mais s'il est un intrus, qui est-ce qui ne vous appellera pas les criminels auteurs de son intrusion? S'il est un antechrist, n'est-ce pas vous qui l'avez élevé contre le Christ par vos suffrages? Il est par trop ridicule de blâmer impudemment ce que vous ne pouvez nier à la face des hommes d'avoir fait vous-mêmes. Si votre cause est bonne, pourquoi vouloir la trancher par le fer des Bretons, au lieu de la soumettre à un jugement canonique? Si vous avez confiance dans la bonté de votre cause, de quel front recourez-vous aux armes et rejetez-vous le jugement du concile qu'on vous a offert ¹?

Au lieu de répondre, soit alors, soit depuis, à ces questions embarrassantes, les cardinaux français s'efforcèrent de gagner les trois cardinaux italiens. Voici le dernier moyen qu'ils employèrent. Ils écrivirent à chacun des trois une lettre confidentielle, avec promesse de le nommer Pape à la place d'Urbain VI; on lui demandait seulement le secret. La tentation était bien séduisante: les trois Italiens donnèrent chacun dans le même panneau. Ils se retirèrent d'abord de la cour d'Urbain VI dans le château de l'un d'entre eux, et enfin se réunirent aux Français ².

Le pape Urbain VI se voyant ainsi abandonné de tous les cardinaux, en créa vingt-neuf autres le 18 septembre. Trois n'acceptèrent pas; sur les vingt-six qui acceptèrent, il y avait deux Français: Renoul de Corse et Philippe d'Alençon.

Le premier était évêque de Sisteron et neveu de Pierre de Montecuc, cardinal de Pampelune, un des six qui étaient demeurés à Avignon. Il avait été chanoine de Tournay et docteur en droit canon à Montpellier. Les anciennes liaisons de son oncle avec l'archevêque de Bari attirèrent Renoul à Rome quand il apprit la promotion de

¹ Raynald, 1378, n. 52 et 53 — ² Ibid., 1378, n. 55. Theod. Niem, c. 9.

l'archevêque au trône pontifical, et il lui demeura inviolablement attaché. Urbain VI l'en récompensa par la dignité de cardinal et par l'administration de la chancellerie romaine, qu'il lui confia en l'absence du cardinal de Pampelune, demeuré en France.

Le second cardinal français fut Philippe d'Alençon, prince de la maison de France et frère cadet de Charles d'Alençon, qui s'était fait Dominicain l'an 1359, et était mort archevêque de Lyon l'an 1375. Ils étaient arrière-petits-fils du roi Philippe le Hardi, qui avait eu saint Louis pour père. Philippe d'Alençon avait embrassé l'état ecclésiastique avant que son frère Charles entrât dans l'ordre des frères Prêcheurs. Dès l'an 1356, étant encore fort jeune, il fut nommé à l'évêché de Beauvais, et, quatre ans après, à l'archevêché de Rouen. Ayant eu quelques démêlés avec le roi, le pape Grégoire XI, à la prière du roi même, le transféra, l'an 1371, à l'archevêché d'Auch, qu'il lui donna en commende, avec le titre de patriarche de Jérusalem. Urbain VI le fit donc cardinal en 1378, et y ajouta, l'an 1381, le patriarcat d'Aquilée. Philippe d'Alençon mourut à Rome, cardinal-évêque d'Ostie, le 15 août 1397, en odeur de sainteté. On dit qu'il se fit des miracles à son tombeau, et que, plus de deux cents ans après sa mort, on trouva son corps sans aucune corruption, quoiqu'il n'eût point été embaumé ¹.

Ayant appris cette promotion de cardinaux de la part d'Urbain VI, les cardinaux français procédèrent deux jours après à l'élection d'un autre Pape. C'était à Fondi, plus près de Naples, où ils s'étaient retirés d'Anagni dès le 27 août 1378. Ils s'assemblèrent, au nombre de quinze, dans le palais du comte, le 20^{me} jour de septembre. Les trois cardinaux italiens étaient présents, s'attendant peut-être chacun à être élu. Ils y furent bien trompés. Toutes les voix se portèrent sur le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, mais qui n'est point reconnu comme tel par l'Église romaine, où l'on ne reconnaît de Clément VII que Jules de Médicis, successeur de Léon X, au seizième siècle. Les trois Italiens, Pierre de Porto, Simon de Milan et Jacques des Ursins, se voyant ainsi joués, ne portèrent point de suffrages, et se retirèrent le même jour sur les terres du troisième d'entre eux. On prétend toutefois qu'ils saluèrent le nouveau Pape ².

Sainte Catherine de Sienne, ayant appris la défection des trois cardinaux italiens, leur écrivit une lettre et longue et véhémement, où elle leur reproche entre autres leur ingratitude envers l'Église, qui

¹ Ughelli, *Italia sacra*, t. 5 et t. 1. — ² Raynald., 1378, n. 55. Theod. Niem c. 9. Baluz., t. 1, p. 1099.

les a nourris et élevés avec tendresse et prédilection. Et qu'est-ce qui me montre, s'écrie-t-elle, que vous êtes de vils ingrats et des mercenaires ? La persécution que vous faites avec les autres à l'épouse du Christ, dans le temps que vous devriez être des boucliers et résister aux coups de l'hérésie ; car vous savez la vérité, vous savez que le pape Urbain VI est vraiment Pape, souverain Pontife, élu canoniquement et non par crainte, élu vraiment plus par inspiration divine que par votre industrie humaine ; c'est vous-mêmes qui l'avez ainsi annoncé. Et maintenant vous tournez le dos, comme de lâches soldats ; votre ombre vous fait peur : vous vous êtes écartés de la vérité, qui vous fortifiait ; vous vous êtes approchés du mensonge, qui affaiblit l'âme et le corps, en vous privant de la grâce spirituelle et temporelle. Et quelle en est la cause ? C'est le venin de l'amour-propre qui empoisonne le monde. Voilà ce qui de colonnes vous a rendus pires que la paille : au lieu d'être des fleurs odoriférantes, vous avez infecté le monde ; au lieu d'être des lumières placées sur le chandelier pour répandre la foi, vous avez caché cette lumière sous le boisseau de la superbe, et répandez les ténèbres et dans vous et dans les autres : d'anges terrestres que vous devriez être, pour ramener les brebis à l'obéissance de la sainte Église, vous avez pris l'office de démons ; et ce mal que vous avez en vous, vous voulez nous le donner à nous-mêmes, en nous retirant de l'obéissance du Christ en terre, et nous amenant à l'obéissance de l'antechrist, qui est membre du diable ; et vous avec lui, tant que vous persisterez dans cette hérésie. Ce n'est pas là un aveuglement qui vienne d'ignorance, qui vienne de ce que l'un vous rapporte une chose et l'autre une autre ; non, vous savez bien ce qui est la vérité, c'est vous-mêmes qui nous l'avez annoncée, et non pas nous à vous.

Oh ! comme vous êtes insensés, vous qui nous avez donné la vérité, et voulez pour vous-mêmes goûter le mensonge ! Maintenant vous voulez séduire cette vérité, et nous faire voir le contraire, en disant que c'est par peur que vous avez élu le pape Urbain ; chose telle que quiconque la dit, pour vous parler sans respect, puisque vous vous en êtes privés, celui-là en a menti sur sa tête ; car celui que vous montrez avoir élu par peur, il est évident à quiconque veut voir, que ce fut le seigneur de Saint-Pierre. Vous pourriez me dire : Nous, qui l'avons élu, nous savons mieux la vérité que vous. Je vous réponds : Vous-mêmes m'avez montré que vous vous écarterez de la vérité en beaucoup de manières, et que je ne dois pas vous croire quand vous prétendez que le pape Urbain VI n'est pas le vrai Pape. Si je remonte au commencement de votre vie, je ne vous connais pas d'une vie assez bonne et assez sainte pour que vous vous soyez re-

tirés du mensonge par conscience. Et qu'est-ce qui me montre que votre vie a été peu réglée ? Le venin de l'hérésie. Si je viens à l'élection régulière, nous avons su de votre bouche que vous l'avez élu canoniquement, et non par peur ; nous l'avons dit, celui que vous avez mis en avant par peur, c'est le seigneur de Saint-Pierre. Qu'est-ce qui me montre l'élection régulière par laquelle vous avez élu le seigneur Barthélemi archevêque de Bari, aujourd'hui véritablement le pape Urbain VI ? Cette vérité se montre dans la solennité de son couronnement. Que cette solennité se soit faite dans la vérité, la révérence que vous lui avez faite nous le montre, ainsi que les grâces que vous lui avez demandées et que vous avez mises à profit en toutes choses ; vous ne pouvez le nier que par un mensonge. Ah ! insensés, dignes de mille morts ! Comme des aveugles, vous ne voyez pas votre mal ; vous êtes venus à un tel degré de confusion, que vous vous faites vous-mêmes menteurs et idolâtres ; car, fût-il vrai, ce qui ne l'est pas, au contraire, je confesse encore une fois que le pape Urbain est le vrai Pape, mais ce que vous dites fût-il vrai, ne nous auriez-vous pas menti, à nous, quand vous nous l'avez dit souverain Pontife, comme il l'est en effet ? Ne lui auriez-vous pas fait mensongèrement la révérence en l'adorant pour le Christ sur la terre ? et n'auriez-vous pas été simoniaques en sollicitant ses grâces et en en faisant usage ? Sans aucun doute.

Or, voilà qu'ils ont fait un antipape, et vous avec eux. Quant à l'acte et à l'aspect extérieur, vous le faites voir, puisque vous avez souffert de vous trouver là quand les démons incarnés ont élu le démon. Vous pourriez me dire : Non pas, nous ne l'avons pas élu. Je ne sais si je veux le croire, parce que je ne crois pas que vous eussiez souffert de vous trouver là s'il y était allé de votre vie. Mais admettons que vous ayez fait moins mal que les autres dans votre intention, vous avez toujours mal fait avec les autres ; et que puis-je dire ? Je dirai : Qui n'est pas pour la vérité, est contre la vérité : qui ne fut point alors pour le Christ en terre, le pape Urbain VI, fut contre lui. Je vous dis donc que vous avez mal fait, ainsi que l'antipape ; je puis dire qu'on a élu un membre du diable ; que, s'il avait été membre du Christ, il eût mieux aimé mourir que de consentir à un si grand mal, parce qu'il sait bien la vérité et ne peut s'excuser par l'ignorance. Or, vous commettez et avez commis toutes ces fautes à l'égard de ce démon, savoir : de le confesser pour Pape, ce qu'il n'est pas en vérité ; de faire l'obéissance à qui vous ne la deviez pas. Vous vous êtes écartés de la lumière pour aller aux ténèbres, de la vérité pour vous unir au mensonge. De tout côté, je ne trouve que mensonge. Vous êtes dignes du supplice, qui, je vous le dis pour la

décharge de ma conscience, viendra sur vous, si vous ne retournez à l'obéissance avec une vraie humilité. O misère et aveuglement extrêmes, qui empêchent de voir son mal, le préjudice de l'âme et du corps ! Si vous l'aviez vu, vous ne vous seriez point écartés si légèrement de la vérité par crainte servile, n'écoutant que la passion, comme des personnes orgueilleuses et habituées à n'avoir d'autre but que les plaisirs et les joies de ce monde. Non-seulement vous n'avez pu supporter une correction effective, mais une parole âpre, répréhensible vous a fait lever la tête ; voilà pour quelle raison vous vous êtes émus : cela nous montre bien la vérité, que, avant que le Christ en terre commençât à vous reprendre, vous le confessiez, vous le révériez comme le vrai vicaire du Christ, qu'il est en effet : le surplus est le fruit de votre amour-propre ¹.

Sainte Catherine les conjure enfin, pour l'amour de Dieu et de son Église, pour le salut de leurs âmes et de tous les fidèles, de réparer leur faute et de revenir humblement à l'obéissance du pape Urbain. Ils continuèrent à le reconnaître pour Pontife, mais ne retournèrent point auprès de sa personne. Ils gardèrent la neutralité, persuadés que c'était l'unique moyen de terminer le schisme. Urbain VI leur ayant écrit et envoyé pour les rappeler auprès de lui, ils lui répondirent, par une lettre du 17 janvier 1379, qu'ils avaient expliqué à ses envoyés leurs idées sur le concile général à tenir pour l'extirpation du schisme et la pacification de l'Église et de toute la chrétienté. Dans cette lettre, qui porte en tête *Au très-saint notre Seigneur*, ils appellent Urbain *Très-Saint Père*, et eux-mêmes *vos dévots cardinaux*. De nouveau ils proposèrent la voie du concile général aux cardinaux français, qui de nouveau la refusèrent. Le cardinal Jacques des Ursins, ayant été pris de la maladie dont il mourut cette année, fit un acte authentique le 13 août, par lequel il soumet l'affaire du schisme à la décision d'un concile œcuménique. Quelques jours avant sa mort, l'évêque de Viterbe eut avec lui la conversation suivante : Révérendissime père, je crois vous avoir fidèlement servi depuis bien longtemps, j'espère donc que vous ne me refuserez pas une grâce. Il répondit : Je ne vous refuserai rien qui concerne votre personne. Alors je lui dis : Je vous prie de me dire si je me trompe en adorant le seigneur Urbain pour Pape ; que si je me trompais, je voudrais déposer mon erreur ; car j'aime mon âme plus que lui. Le cardinal répondit alors : Au contraire, vous seriez dans l'erreur si vous ne l'adoriez pas, car il est très-véritablement Pape. Mais alors, lui répliquai-je, pourquoi n'êtes-vous pas retourné à lui ? Il répondit :

¹ Lettre 31.

C'est que la voie du concile me paraît utile pour lui, pour moi et pour toute la chrétienté¹. On voit que le cardinal des Ursins reconnaissait individuellement le pape Urbain ; mais comme il savait que sa connaissance et sa décision personnelles ne seraient jamais approuvées par toute l'Église avant que le jugement d'un concile vint s'y joindre, il s'en référait dès lors à son infaillible décision.

En France, on avait d'abord reconnu Urbain VI, avec tout le monde ; ensuite, sur les premières nouvelles de la dissension entre le Pape et les cardinaux français, on s'était tenu à une espèce de neutralité, et on paraissait vouloir attendre la décision d'un concile général ; mais, quand on eut reçu les procédures et les attestations des cardinaux français, surtout quand on eut appris l'élection nouvelle qu'ils avaient faite de Robert de Genève, le roi Charles V, son conseil, la masse de l'université de Paris, se déclarèrent contre le pape Urbain VI, qu'ils avaient reconnu d'abord, et reconnurent pour leur pape Robert de Genève, sous le nom de Clément VII.

Sainte Catherine de Sienne écrivit encore sur ce sujet au roi de France. Après un préambule qui est un éloge de la vraie lumière de l'esprit, opposée aux ténèbres de l'amour propre : « Je m'étonne, dit-elle, qu'un homme catholique et craignant Dieu comme vous se laisse conduire par le conseil de ces membres du démon, qui répandent partout qu'Urbain VI n'est pas vrai Pape. Il est aisé de les confondre par eux-mêmes. Car, s'ils disent qu'ils l'ont élu par la crainte du peuple, on leur répond que l'élection était faite, aussi canoniquement qu'on puisse l'imaginer, avant qu'il s'élevât aucun tumulte dans Rome. D'ailleurs, c'est ce Pape qu'ils ont annoncé à vous, à nous et à tout le monde chrétien, qu'ils ont couronné avec tant de solennité, qu'ils ont honoré comme le vicaire de Jésus-Christ, qu'ils ont reconnu comme le dispensateur de toutes les grâces, en le sollicitant de leur en accorder. Si cependant ils s'obstinent à dire que la crainte les a fait agir, en cela même ne sont-ils pas dignes d'une éternelle confusion ? Quoi ! des hommes choisis pour être les colonnes de la sainte Église de Dieu auraient été plus sensibles à la crainte de perdre la vie du corps qu'à celle de se damner eux-mêmes, et de nous damner avec eux, en donnant pour père aux fidèles un homme qui ne le serait pas ! Eh ! n'auraient-ils pas été idolâtres, d'honorer comme le vicaire de Jésus Christ en terre celui à qui ce titre n'appartiendrait pas ? N'auraient-ils pas été des usurpateurs, de tourner à leur usage des biens spirituels et des grâces qu'ils ne pouvaient ni demander ni obtenir ?

¹ Raynald, 1379, n. 1-4.

« Mais, enfin, quand est-ce qu'ils ont commencé à révoquer en doute une vérité qu'ils avaient reconnue eux-mêmes ? C'est quand sa Sainteté a voulu corriger leurs vices, quand elle leur a témoigné que la vie scandaleuse qu'ils menaient lui déplaisait. Et contre qui encore se sont-ils révoltés ? Contre notre sainte foi : pires en cela que des Chrétiens renégats ; misérables de ne pas connaître le danger de leur état et de s'avengler sur leur propre faute, mais imitant les démons, dont la fonction est de pervertir les âmes et de les détourner du chemin de la vérité pour les engager dans celui du mensonge.

« Pardonnez-moi, mon très-cher père, si je parle ainsi ; la douleur que je ressens de la perte des âmes et l'amour que j'ai pour leur salut en sont la cause. Je ne dis point tout ceci par un sentiment de mépris contre les auteurs de tant de troubles ; ce qui me touche, c'est le scandale et l'erreur qu'ils répandent par tout le monde, c'est la cruauté dont ils usent envers eux-mêmes et envers ceux qu'ils font périr avec eux. S'ils avaient eu la crainte de Dieu et des hommes, ils ne se seraient jamais portés à de telles extrémités, quand même le pape Urbain en aurait usé plus mal à leur égard ; et ils auraient mieux aimé mourir mille fois que de faire une démarche si préjudiciable au bien de l'Église ¹. »

La sainte finit par des exhortations au roi de pourvoir au salut de tant d'âmes qui se précipitent dans l'erreur, de prendre l'avis de gens sages et éclairés, de se rappeler la pensée de la mort, et de juger de tout selon les lumières de la sagesse divine, et non suivant les vues de l'intérêt temporel. La lettre est du 6^me de mai 1379.

Malgré les efforts de sainte Catherine de Sienne, le monde chrétien se divisa dès lors, non sur aucune question de dogme, de morale ou de rite, mais sur la personne du chef de l'Église. La plus grande partie de la chrétienté continua de reconnaître pour pape légitime Urbain VI, comme tout le monde l'avait reconnu d'abord ; savoir : tout l'empire d'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre, et toute l'Italie, hors le royaume de Naples, dans lequel encore il y eut bien des variations, suivant les princes qui y dominèrent. La France ayant rejeté Urbain VI et reconnu pour Pape, sous le nom de Clément VII, le cardinal Robert de Genève, entraîna par son exemple les princes habitués à suivre ses impressions, comme la reine de Naples, les rois de Chypre et d'Écosse. Les rois de Castille et d'Aragon restèrent quelque temps neutres, reconnurent quelque temps Clément VII, mais une grande partie du clergé et du peuple adhérait à Urbain VI. Le Por-

¹ *Hist. de l'Égl. gall.*, liv. 41.

tugal, après avoir été entraîné dans le parti français quelques moments, revint à Urbain VI pour toujours.

Dans ces graves conjonctures, la nation dont le zèle ressembla le plus au zèle de sainte Catherine de Sienne fut la nation anglaise. Lorsque les Anglais eurent reçu la lettre des cardinaux français contre Urbain VI, ils leur répondirent entre autres choses : Méchants serviteurs ! vous allez être condamnés par votre propre bouche. Vous dites qu'une multitude indomptée d'hommes en armes entoura votre conclave, vous faisant des menaces terribles et mortelles si vous n'élisiez un Italien ou un Romain, sans pourtant limiter votre choix à aucune personne en particulier. Il est donc manifeste, quant à la personne que vous convenez d'avoir élue, que vous l'avez élue librement et non par force. Ainsi donc, quant à la personne que vous avez élue, nous tenons et tiendrons fermement que l'élection a été bien et canoniquement célébrée ¹.

Ce que les Anglais répondirent dès le premier moment aux cardinaux français, ils le soutinrent constamment contre la nation française, et cela par les raisons suivantes que leurs adversaires eux-mêmes nous ont fait connaître :

1^o Les Romains ne pressaient point les cardinaux d'élire aucune personne en particulier ; ils demandaient seulement, ce qui est raisonnable, qu'on élût un Romain ou un Italien. Ainsi donc, quant à la personne à élire, tous les cardinaux étaient libres. Ayant donc élu l'archevêque de Bari, que les Romains ne demandaient pas, il est clair qu'ils l'ont élu librement. Il est donc Pape.

2^o Le seigneur archevêque refusa, avec une grande et très-grande instance, d'accepter la papauté, et il l'accepta enfin sur les vives instances des cardinaux. Puis donc qu'ils l'ont prié d'accepter, ils ne l'ont pas élu malgré eux. Ils l'ont donc élu librement. Il est donc Pape.

3^o Par la relation des archevêques, évêques, maîtres en théologie et autres docteurs qui furent alors à Rome, les Anglais savent que, même avant que d'entrer au conclave, ils le nommèrent Pape d'une voix unanime, n'ayant pu s'accorder sur aucun des cardinaux.

4^o Et après qu'ils furent entrés au conclave, ils firent sur lui une triple élection, afin qu'elle fût sans aucun doute. On voit donc que son élection fut complètement libre.

5^o Ils l'ont librement couronné ; ce qui est manifeste en ce que les cardinaux qui étaient hors de la ville y rentrèrent pour son couronnement.

¹ Walsingham, *in Richard*, *in* 1378.

6° Les cardinaux restèrent pacifiquement avec lui pendant plusieurs mois, reçurent de lui la sainte communion, lui demandèrent des bénéfices et des grâces pour eux et pour les leurs : or, il n'est pas vraisemblable qu'ils l'eussent fait s'ils n'avaient su qu'il est Pape. Il paraît donc qu'il l'est vraiment.

7° Les Romains n'ont pas pressé les cardinaux d'écrire pour le même archevêque des lettres de recommandation. Ce qu'ils ont écrit aux princes et aux grands, pour assurer que c'est lui le Pape et pour faire son éloge, ils l'ont donc fait librement. Il paraît donc qu'il est vrai Pape.

8° Pour rien au monde les cardinaux ne doivent tromper l'Église de Dieu. Or, de deux choses l'une, ou les cardinaux ont su que Barthélemi Prignano était Pape, ou ils ont su qu'il ne l'était pas. Si c'est la première, nous avons gagné ; si c'est la seconde, donc ils ont trompé toute la sainte Église de Dieu. Donc il ne faut plus les croire désormais.

9° Le grand pénitencier a scellé les lettres de son tribunal avec son sceau et cette inscription : Donnée à Rome, la première année d'Urbain VI. Il a donc rendu témoignage, avec toute l'autorité possible, que c'est lui le Pape.

10° Les cardinaux électeurs ont écrit unanimement au parlement du roi d'Angleterre qu'ils ont élu l'archevêque de Bari, disant : Nous avons élu l'archevêque de Bari, toutefois par crainte. Donc ils l'ont élu. Or, cette crainte ne vicie point l'élection, parce qu'elle ne leur fut pas imprimée pour élire cette personne, attendu que les Romains ne la demandaient pas ; parce que nul ne peut être forcé à élire, l'élection étant un acte de libre arbitre, qui ne peut être forcé par l'homme ; parce que, même avant que cette crainte leur fût imprimée, ils avaient nommé l'archevêque de Bari à élire.

11° Les Romains ne demandaient point aux cardinaux d'affirmer par leurs sceaux propres et par des actes publics que l'archevêque Barthélemi est Pape. Si donc ils l'ont fait, ils l'ont fait librement. Les Anglais doivent donc croire sur ces témoignages qu'il est Pape.

12° Il est dit dans un canon : Si quelqu'un a été élu souverain Pontife, soit par argent, soit par un tumulte militaire ou populaire, sans le consentement unanime du clergé, etc. Si donc le consentement est unanime, l'élection est valide, quoiqu'il y ait tumulte militaire ou populaire. On le voit par Grégoire V, qui fut élu Pape à l'instance de l'empereur et reconnu pour tel. On peut dire également de l'archevêque de Bari que, quoiqu'il y ait eu tumulte populaire dans son élection, il y eut néanmoins consentement unanime des cardinaux pour lui.

Enfin, si, après l'avoir reconnu pour Pape légitime, ils s'en sont séparés, on dit que c'est pour trois causes. La première, parce qu'il voulait maintenir avec justice le roi d'Angleterre et son droit, et ne voulut point favoriser injustement le roi de France contre lui. La seconde, parce qu'il voulait que chacun des cardinaux restaurât son titre cardinalice à Rome. La troisième, parce qu'il voulait en eux moins de faste, mais une vie plus régulière et plus édifiante ¹.

Telles étaient les raisons des Anglais. Les Français tâchaient d'y répondre. Pour apprécier le résultat de leurs efforts, quelques remarques suffisent. L'unique base de leur défense, c'est le témoignage de ceux qui sont en cause, les cardinaux français. Mais là revient toujours, aujourd'hui comme alors, cette terrible objection : Ces mêmes cardinaux, pendant plusieurs mois, et de vive voix, et par écrit, et par leurs actes, ont dit à tout l'univers qu'ils avaient élu librement et unanimement le pape Urbain VI ; pendant plusieurs mois, et de vive voix, et par écrit, et par leurs actes, ils ont reconnu publiquement Urbain VI pour Pape légitime ; pendant plusieurs mois ils l'ont fait reconnaître pour tel à tout l'univers chrétien. Or, si, pendant tout ce temps, ils ont menti à tout l'univers, leur témoignage n'est plus recevable, surtout dans leur propre cause. Ils conviennent qu'ils n'ont pas été forcés d'élire la personne de l'archevêque de Bari : donc ils l'ont élu librement. Quand le peuple de Rome demandait un Pape romain ou italien, ce peuple demandait une chose raisonnable, et même devenue nécessaire, puisque, depuis plus de soixante-dix ans, les cardinaux français tendaient visiblement à inféoder la papauté à la France. D'ailleurs, ces cardinaux ne disconviennent pas de ce que leur rappelle entre autres sainte Catherine de Sienne, que, même avant d'entrer au conclave, ils étaient convenus d'élire l'archevêque de Bari, et que ce fut pour cacher son élection déjà faite qu'ils firent paraître devant le peuple le cardinal de Saint-Pierre habillé en Pape. Enfin, que dans le premier moment, un homme ordinaire se laisse surprendre à la peur, cela se conçoit, mais que seize cardinaux viennent nous dire qu'un tumulte populaire de quelques heures leur a fait une peur si grande, que, pendant quatre mois, ils n'ont pu s'en remettre ; que, pendant quatre mois, ils n'ont osé faire connaître la vérité ; que, pendant quatre mois, ils ont menti à tout le monde dans une chose qui intéresse le salut de tout le monde ; que, pendant quatre mois, ils ont feint, dans les mystères les plus redoutables, de reconnaître pour Pape celui qu'ils savaient ne pas l'être, celui que, dans le fond de leur âme,

¹ Raynald, 1378, n. 51.

ils regardaient comme un antechrist : en vérité, une telle excuse est à elle seule un crime ; en vérité, des hommes qui se confessent capables d'une bassesse, d'une lâcheté, d'une hypocrisie pareille, ces hommes-là sont capables de tout, capables de faire un schisme pour se venger de quelques paroles d'un Pape qui veut les ramener à leur devoir. Oui, encore une fois, et d'après leur défense même, oui, les cardinaux français sont coupables du grand schisme d'Occident ; oui, les cardinaux français sont responsables devant Dieu et devant les hommes des malheurs qui vont peser sur la France et sur l'Église.

Nous avons vu comme sainte Catherine de Sienne, étant à Pise, avait prédit ce schisme désastreux. Son biographe, Raymond de Capoue, voyant la prédiction accomplie, la lui rappela lorsqu'elle vint à Rome, sur la demande du pape Urbain VI. Elle s'en souvenait fort bien, et ajouta : Comme je vous ai dit alors que ce que vous aviez à souffrir n'était que du lait et du miel, de même je vous dis que ce que vous voyez à présent n'est que jeu d'enfants en comparaison de ce qui sera, spécialement dans la patrie environnante. Raymond de Capoue lui demanda : Très-chère mère, après ces maux, qu'y aura-t-il dans la sainte Église ? Elle répondit : A la fin de ces tribulations et de ces angoisses, Dieu, d'une manière imperceptible aux hommes, purifiera sa sainte Église ; il suscitera l'esprit des élus, et il en suivra une telle réformation de la sainte Église et une telle rénovation des saints pasteurs, que mon esprit, rien que d'y penser, en tressaille de joie dans le Seigneur. Comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, l'Épouse, qui est maintenant quasi toute défigurée et couverte de haillons, sera alors très-belle, ornée de précieux bijoux et couronnée du diadème de toutes les vertus : tous les peuples fidèles se réjouiront de se voir illustrés par de si saints pasteurs ; les peuples infidèles eux-mêmes, attirés par la bonne odeur de Jésus-Christ, reviendront au bercail catholique, et se convertiront au véritable pasteur et évêque de leurs âmes. Rendez donc grâces au Seigneur, parce que, après cette tempête, il donnera à son Église une sérénité extraordinairement grande¹. Voilà ce que prédit sainte Catherine de Sienne, et ce que Raymond de Capoue a consigné dans sa vie.

Ni l'un ni l'autre n'ont vu l'accomplissement de cette prédiction. Au moment que nous écrivons ces lignes, 1844, les hommes de foi commencent à l'entrevoir ; ils commencent à entrevoir les premiers rayons de cette grande sérénité après la tempête : tempête séculaire, qui a commencé par le grand schisme d'Occident au quator-

¹ *Vita*, n. 287.

zième siècle, continué par la grande révolution d'Allemagne au seizième, et finira probablement par la grande révolution de France au dix-huitième ; tempête effroyable, qui a bouleversé jusque dans ses abîmes l'océan religieux et politique de l'humanité, pour que tous les Chrétiens apprennent, pasteurs et ouailles, à toujours mettre leur confiance, non dans tel pays, telle nation, tel empire, telle dynastie, tel roi, tel homme, mais en Dieu seul, et en leur humble et active coopération à sa providence, qui emploie la tempête même à faire entrer plus vite au port.

En effet, que voyons-nous à la fin de cette tempête de quatre ou cinq siècles ? Nous voyons précisément ces merveilles, dont la vue prophétique, dont la seule pensée faisaient tressaillir d'allégresse sainte Catherine de Sienne. Nous voyons tous les peuples fidèles, et en Italie, et en France, et en Allemagne, et en Hollande, et en Angleterre, et en Écosse, et en Irlande, et en Espagne, et en Amérique, et en Afrique, et à Constantinople, et en Syrie, et en Chaldée, et au Tibet, et dans l'Inde, et dans le Tonquin, et en Chine, et en Corée, et dans l'Océanie, se réjouir des bons et saints pasteurs que Dieu leur donne ou leur envoie. Nous voyons Dieu partout suscitant ou ressuscitant l'esprit de ses élus : l'esprit de saint Léon et de saint Grégoire dans la Chaire apostolique ; l'esprit de saint Athanase et de saint Ambroise parmi l'épiscopat ; l'esprit de saint Jérôme, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul parmi les prêtres et les religieux. Nous voyons l'Église, belle comme en ses plus beaux jours, ornée du diadème de toutes les vertus, du lis sans tache d'une infinité de vierges, des palmes immortelles d'une infinité de martyrs de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de tout pays, depuis la multitude de prêtres et de fidèles qui, il y a cinquante ans, confessaient la foi du Christ et de son Église dans les prisons et sur les échafauds de France, jusqu'à nos frères et sœurs d'Orient qui confessent aujourd'hui encore la même foi dans les prisons et sur les échafauds du Tonquin, de la Chine et de la Corée. Nous voyons l'Église, unissant la beauté d'épouse à la tendresse de mère, attirer à elle les enfants et les peuples qui l'avaient quittée ou même qui ne lui avaient jamais appartenu. La Hollande, l'Angleterre, l'Écosse, après avoir si longtemps persécuté ses enfants, commencent à regretter de n'être plus du nombre, commencent à tourner vers elle des regards attendris, laissent à ses évêques plus de liberté, secondent quelquefois ses missionnaires avec plus d'efficacité que ne fait la France. Les meilleures têtes de l'Angleterre protestante travaillent à justifier l'Église romaine et ses Pontifes contre les préventions na-

tionales de certains catholiques. En même temps, les sauvages des forêts américaines, les anthropophages des îles de l'Océan demandent des prêtres pour devenir des anges de douceur, de piété, de bienveillance. Et, pour leur en procurer, les fidèles de toutes les parties du monde mettent ensemble leurs prières et leurs aumônes ; et de nouvelles congrégations d'apôtres se forment, et les anciennes se raniment, et le martyre est un attrait de plus pour les émules de saint François-Xavier.

Et qui est-ce qui a donné le branle à tout cela ? Nul roi, nul peuple, nul homme. Ces œuvres infinies de foi et de charité sortent comme de dessous terre. C'est Dieu qui a dit de nouveau : Que la terre produise ! et la terre produit. C'est Dieu qui, comme l'a prédit sainte Catherine de Sienne, réforme, renouvelle son Église d'une manière imperceptible à l'homme.

Cependant, avec le temps et la réflexion, on découvre quelques-unes de ces voies secrètes de la Providence pour corriger les abus et ramener au bien. Par exemple : Au quatorzième siècle, les cardinaux français, les évêques français, entraînés par l'amour de leur nation, aspiraient à rendre la papauté française, à l'inféoder à la France. Ils oubliaient cette grande loi de l'ordre : Avant la nation chrétienne est l'humanité chrétienne, autrement l'Église catholique ; la France n'est qu'une province de la chrétienté ; le tout ne doit pas être le domaine d'une de ses parties. Les prélats français tenaient si fort à leur prétention nationale sur la papauté, qu'ils allèrent jusqu'à faire un second Pape, jusqu'à faire un schisme. La Providence les a punis par où ils ont péché. Depuis cette époque, pas un cardinal français, pas un évêque français n'a plus été appelé sur le Siège de saint Pierre.

Les prélats français croyaient sans doute, comme le roi Philippe le Bel, qu'en accaparant au profit de la France la papauté catholique, ils rendraient à la dynastie et au royaume de France un service des plus éminents. La Providence a sévèrement puni de ce larcin et la dynastie et le royaume. Nous avons vu les trois fils de Philippe le Bel mourir l'un sur l'autre ; nous avons vu sa fille Isabelle, mariée au prince français d'Anjou, qui fut roi d'Angleterre, devenir pour la France une source de guerres et de calamités ; nous allons voir ces guerres et ces calamités se perpétuer d'âge en âge, avec une haine entre les deux nations qui n'est pas encore éteinte.

Le roi de France, Charles V, mourut le seize de septembre 1380, dans la dix-septième année de son règne et la quarante-quatrième de son âge. Empoisonné autrefois, dit-on, par le roi de Navarre, Charles le Mauvais, il avait toujours été d'une santé faible. Il a reçu

le surnom de *Sage*, que quelques-uns interprètent par *Savant*, mais que la plupart entendent de la sagesse de son gouvernement, qui fut en effet remarquable. Sans se mettre à la tête des armées, comme le roi Jean, son père, il sut battre les Anglais, au lieu de s'en laisser battre; il sut, par sa prudence, rétablir l'ordre dans toutes les branches d'administration.

Le roi Charles V était d'une piété solide, éclairée et soutenue; il se proposait saint Louis pour modèle. Attentif sur les mouvements de son cœur, il ne passait aucune semaine sans confesser ses péchés. La faiblesse de sa complexion ne l'empêchait pas d'être fidèle aux observances de l'Église; il jeûnait le carême et les autres jours de précepte, à quoi il ajoutait un jeûne de dévotion toutes les semaines. Cependant, comme il avait besoin de quelque adoucissement, il demanda au pape Grégoire XI de pouvoir user en carême d'œufs, de beurre, de lait et de fromage: ce qui lui fut accordé, et en même temps à la reine, son épouse, par une bulle du 23 de février 1376, sous la condition toutefois que le confesseur et le médecin du roi jugeraient de la nécessité. Ce prince avait aussi une haute estime de tout ce qui concerne le culte divin. Il s'était fait traduire le traité de Durand, évêque de Mende, touchant les divers offices de l'Église, et il s'appliquait à en suivre l'ordre exactement. Au commencement de la journée, il récitait les heures canoniales avec ses chapelains; il allait ensuite à la messe, qui était célébrée solennellement. S'il lui arrivait quelquefois de se trouver engagé, dès le matin, dans une partie de chasse, au plus fort du divertissement, il se ressouvenait de sa pratique d'entendre la grand'messe, et alors, aussi fidèle à Dieu que maître de ses passions, il quittait tout pour assister au saint sacrifice. Son dévouement au service des autels était si entier, qu'après la mort de la reine, son épouse, il forma le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique quand le dauphin, son fils, serait en âge de régner. Ces sentiments, il les avait pris sans doute de saint Louis, qui désirait de se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique ou dans celui de Saint-François: chose assurément digne de remarque, que ce soit précisément les meilleurs rois de France, les plus accomplis sous tous les rapports, qui aient eu cet attrait pour la vie religieuse et le sacerdoce. C'était aussi pour imiter saint Louis que Charles V allait visiter souvent les reliques de la sainte Chapelle de Paris, et que le jour du Vendredi-Saint il montrait lui-même au peuple la vraie croix.

Il était magnifique dans ses palais, dans ses ameublements, dans ses équipages; mais nulle part il ne prodiguait les trésors avec plus de complaisance que quand il s'agissait de la décoration des autels.

On a encore l'inventaire des ornements de sa chapelle royale, et l'on est étonné de la prodigieuse quantité de vases, de statues, de reliquaires, de croix d'or et d'argent, avec les diamants et les pierreries sans nombre, dont cet écrit fait mention. Par exemple, on y trouve vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion. Le poids de toutes ces pièces étonne encore plus que leur multitude. Plusieurs églises reçurent de lui des présents de même espèce. A Rome, il envoya une statue d'or de sainte Agnès, et les fleurs de lis de pierreries qui servirent à orner les bustes des saints apôtres. Au jour de la dédicace de l'église des Célestins, à Paris, célébrée le 15 d'octobre 1370, il offrit en personne une grande croix d'argent doré, et la reine, son épouse, une image de la sainte Vierge de même métal. Il fit de riches fondations à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Remi de Reims, aux Célestins de Paris et de Mantes, à Saint-Denis et à Vincennes. C'est dans ce dernier lieu qu'il établit une sainte chapelle, avec un chapitre, sous l'invocation de la Sainte-Trinité et sur le modèle de la chapelle du palais de Paris. C'était un de ses désirs, de voir la vie commune établie parmi les chanoines, comme elle l'était du temps de Louis le Debonnaire. Lorsqu'il entendait lire ce fait dans les chroniques, il s'écriait qu'il aimerait mieux voir cette sainte institution que de réunir sur sa tête la couronne impériale avec celle de France : preuve bien singulière de son zèle pour la régularité des ecclésiastiques.

Cet esprit d'ordre se faisait sentir dans sa cour ; elle était réglée comme la maison d'un particulier, avec cette différence que la majesté du maître et la noblesse de ses manières donnaient à tout un air de grandeur que le bon ordre faisait remarquer encore davantage. Les heures étaient marquées pour les soins publics, pour la conversation, pour les délassements, pour la lecture. Chaque année le sage roi lisait la Bible en entier. Il y ajoutait les histoires anciennes des Romains et les maximes des philosophes ; de tout cela il se formait à lui-même des règles de conduite pour toutes les circonstances de sa vie et pour toutes les fonctions de sa dignité. Les mauvais livres et les paroles licencieuses, il les regardait comme la peste des cours. Un jour, ayant appris qu'un seigneur avait tenu un discours trop libre en présence du dauphin, il le chassa, en ajoutant ce beau mot cité par tous les vieux historiens : Qu'il faut inspirer aux enfants des princes l'amour de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en dignité.

Ses aumônes étaient réglées comme les autres actions de sa vie. Il en faisait d'extraordinaires quand on était en temps de guerre et que

ses armées marchaient à l'ennemi pour livrer bataille. Il en faisait souvent lui-même ; et, reconnaissant dans les pauvres la personne de Jésus-Christ, qu'ils représentent, il leur baisait la main en leur donnant de l'argent. Il aimait sa puissance et ses richesses, parce qu'elles le mettaient en état de faire le bonheur des autres. Le sire de la Rivière le félicitait un jour sur les prospérités de son règne : Oui, dit-il, je suis heureux, parce que je suis en pouvoir de faire du bien à autrui.

Que si Charles V suivit les cardinaux français dans l'affaire du schisme, la faute en est à eux beaucoup plus qu'à lui ; n'ayant pu voir les choses par lui-même, trop éloigné du lieu où elles s'étaient passées, il a pu croire de bonne foi devoir s'en rapporter au témoignage des cardinaux, sans trop réfléchir combien ce témoignage devenait suspect par leur variation. Aussi sa conscience ne fut-elle pas tout à fait tranquille.

Le jour même de sa mort, il fit dresser un acte qui contenait en substance : Qu'il s'était déterminé à embrasser l'obédience du pape Clément sur les écrits des cardinaux, à qui appartient l'élection du Pape, et dont le témoignage, en pareille matière, doit être jugé plus véritable et d'un plus grand poids que celui de tout autre. Qu'il avait aussi suivi en cela les sentiments d'un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques de son royaume, et les avis des personnes de son conseil. Qu'il ne s'était attaché à Clément par aucune raison de parenté ni aucune considération humaine, mais uniquement parce qu'il avait cru bien faire, mû à cela par les autorités ci-dessus expliquées. Qu'au reste, en cas qu'il se fût trompé, ce qu'il n'a pu croire et ne croyait pas encore, il protestait, par cet acte, qu'il voulait s'en tenir à la décision de l'Église universelle, soit dans un concile général, ou autrement, afin qu'il n'eût rien à se reprocher devant Dieu, voulant demeurer dans cette résolution et protestation comme un véritable enfant de l'Église et fidèle catholique. On voit, par cet acte, que la responsabilité du schisme tombe avant tout sur les cardinaux français, et ensuite sur les conseillers du roi.

Voici comme un auteur contemporain, et qui vécut quelque temps à la cour de ce prince, raconte les diverses circonstances de sa mort : Comme sa complexion délicate ne peut supporter longtemps une maladie si grave, il jugea que brief serait le terme de sa vie. Pour ce, il voulut disposer de ses dernières ordonnances et tendre au salut de son âme. Il avait toujours accoutumé de se confesser chaque semaine. Mais alors, son père spirituel étant continuellement avec lui, et examinant très-diligemment sa conscience, afin que rien n'y demeurât en scrupule, il se confessait derechef par souverte fois, en

grande dévotion, larmes et contrition. Et comme déjà il était aggravé très-durement, il voulut recevoir son Créateur, lequel, après plusieurs messes par lui entendues, lui fut administré. En la présence du Sacrement, à merveilleux signes de dévotion, il dit ces paroles : « O Dieu mon rédempteur, à qui toutes choses sont manifestes, je reconnais avoir bien des fois offensé devant votre majesté et digne sainteté ; soyez propice à moi, pécheur ; et comme vous daignez approcher le lit du pauvre languissant, ainsi il vous plaise, par votre miséricorde, que à vous je puisse en la fin parvenir. » Et en ces paroles disant, à grandes larmes, il fut communié, et après rendit grâces à Dieu.

Malgré les douleurs de sa maladie, ce bon roi, pour donner quelque récréation à ses serviteurs qu'il voyait pour lui grandement affligés, voulait chaque jour être levé et vêtu, et manger à table ; et, quelque faible qu'il fût, il leur disait paroles de réconfort et bons admonestements, sans donner jamais signe quelconque de douleur, fors en appelant le nom de Dieu, de Notre-Dame et des saints. Et deux jours avant son trépassement, quoiqu'il eût passé une nuit bien douloureuse, étant levé et vêtu, il regardait ses chambellans et autres serviteurs et médecins éplorés, et se prit à leur dire de très-joyeux visage, et en semblant de bonne convalescence : Réjouissez-vous, mes bons loyaux amis et serviteurs, car en brève heure serai hors de vos mains. Eux, entendant ces paroles, ignorèrent, pour la joyeuseté de son visage, en quel sens il avait dit la parole. Bientôt après, l'effet leur en montra la clarté.

Le samedi devant son trépas, apparurent en lui les signes mortels ; leurs douleurs furent horribles, sans que fût aperçu en lui aucune impatience ; mais en continuant sa dévotion, toujours était sa clameur à Dieu. A côté de lui, son confesseur lui admonestait les paroles nécessaires en cet article, et, comme très-vrai chrétien catholique, il y répondait et faisait signes de grande foi à Notre-Seigneur.

Quand vint le dimanche à matin et jour qu'il trépassa, il fit appeler devant lui tous ses barons, prélats, son conseil et chancelier, et leur adressa de si touchantes paroles, qu'il les contraignit tous à larmes. Entre les autres choses, il dit, du fait de l'Église, que, comme il eut été informé par tout le collège des cardinaux, et en faisant toute l'investigation qu'il avait pu et su faire, presumant que tant de vaillants prélats n'auraient jamais voulu se damner pour un seul homme, il avait reconnu le pape Clément pour vrai Pape ; et ce qu'il en avait fait, il prenait sur son âme qu'il l'avait fait de bonne foi.

Après ces choses, il demanda la couronne d'épines de Notre-Seigneur, qui lui fut apportée par l'évêque de Paris ; et aussi, par l'abbé de Saint-Denis, la couronne du sacre des rois. Quant à la couronne

d'épines, il la reçut à grande dévotion, larmes et révérence, et hautement la fit mettre devant sa face; celle du sacre, il la fit mettre sous ses pieds. Alors il commença cette oraison à la sainte couronne : O couronne précieuse, diadème de notre salut ! combien est doux et délicieux le contentement que tu donnes, par le mystère, qui, en toi, fut compris à notre rédemption ! Daigne celui par le sang duquel tu as été arrosée m'être autant propice que mon esprit sent de joie en la visitation de ta digne présence ! Le roi malade continua cette prière avec beaucoup de dévotion.

Ensuite, s'adressant à la couronne du sacre, il dit : O couronne de France ! que tu es précieuse, et précieusement vile ! précieuse, considéré le mystère de justice, lequel en toi tu contiens et portes vigoureusement ; mais vile, et la plus vile de toutes choses, considéré le faux, labeur, angoisses, tourments et peines de cœur, de corps, de conscience et périls d'âme que tu donnes à ceux qui te portent sur leurs épaules ; et qui à ces choses viserait, plutôt te laisserait en la boue gésir qu'il ne te relèverait pour mettre sur son chef. Là dit le roi maintes notables paroles, pleines de si grande foi, dévotion et reconnaissance envers Dieu, que tous les auditeurs étaient émus à grande compassion et larmes.

Après ce, la messe fut chantée, et voulut le roi qu'en chant mélodieux et orgues fussent à Dieu chantées louanges et bénédictions.

Le roi fut porté de sa couche en son lit ; et comme il commençait moult à *faibloyer*, son confesseur lui alla dire : Sire, vous m'avez commandé que, sans attendre à la dernière extrémité, je vous fasse penser au dernier sacrement : quoique la nécessité ne soit pas encore pressante, et que plus d'un, après cette onction, soit retourné à bonne convalescence, vous plait-il, pour le réconfort de votre âme, la recevoir maintenant ? Le roi répondit que moult lui plaisait. Elle lui fut donc apprêtée. Et le roi voulut que toutes manières de gens à qui il plairait entrassent dans sa chambre. Elle fut bientôt remplie de barons, prélats, chevaliers, clercs et gens du peuple, tous pleurant à grands sanglots de la mort de leur bon prince.

Le roi lui-même, selon sa faiblesse, s'aïda à recevoir les saintes huiles. Quand la croix lui fut présentée, il la baisa, et, la serrant dans ses bras et regardant la figure de Notre-Seigneur, il commença à dire : Mon très-doux Sauveur et Rédempteur, qui en ce monde avez daigné venir pour me racheter, moi et tout l'humain lignage, par la mort que, volontairement et sans contrainte, vous avez voulu souffrir, et qui m'avez institué votre vicaire, moi indigne et insipient, pour gouverner votre royaume de France, j'ai tant grièvement envers toi péché, dont je dis : *Mea culpa, mea gravissima culpa, mea*

maxima culpa. Et nonobstant, mon doux Dieu, que je vous aie courroucé par des fautes innombrables, je sais que vous êtes vraiment miséricordieux et ne voulez point la mort du pécheur ; pour ce, à vous, Père de miséricorde et de toute consolation, en l'article de ma très-grande nécessité, criant et vous appelant, je vous demande pardon.

Cette oraison finie, il se fit tourner la face vers les gens et le peuple qui étaient là, et dit : Je sais bien que, au gouvernement du royaume, en plusieurs choses, j'ai offensé grands, moyens et petits, et aussi mes serviteurs, auxquels je devais être *bénigne* et non ingrat de leur loyal service ; et, pour ce, je vous prie, ayez merci de moi ; je vous requiers pardon. A cet effet, il se fit hausser les bras, et leur tendit les mains jointes. Vous pouvez penser quelles larmes répandirent ses loyaux sujets et serviteurs.

Il dit encore : Sachez tous, et Dieu l'a premièrement connu, que nulle temporalité ni prospérité de vanité mondaine ne m'attire ni incline à vouloir de moi autre chose que ce que Dieu a voulu de moi ordonner ; il sait qu'il n'est quelconque chose précieuse pour laquelle je voulusse ou désirasse être retourné de cette maladie.

Un peu après, sentant que sa fin était proche, en la manière des anciens patriarches, il fit amener devant lui son fils aîné, le dauphin, et, le bénissant, il commença à dire : Comme Abraham a béni et établi son fils Isaac, en la rosée du ciel et en la graisse de la terre, en l'abondance du froment, du vin et de l'huile, ajoutant que, qui le bénirait, fût béni, et qui le maudirait fût rempli de malédiction, ainsi plaise à Dieu donner à ce Charles la rosée du ciel, et l'abondance de la terre, et l'abondance du froment, du vin et de l'huile, et que les lignées le servent, et qu'il soit le seigneur, et que s'inclinent devant lui tous les fils de sa mère ! Qui le bénira, soit béni ! qui le maudira, soit rempli de malédiction !

Ce mystère fait, à la prière du seigneur de la Rivière, il bénit tous les assistants, en disant ainsi : *Benedictio Dei, Patris et Filii, et Spiritûs sancti descendat super vos, et maneat semper !* Laquelle bénédiction ils reçurent tous à genoux, avec grande dévotion et larmes. Puis le roi leur dit : Mes amis, allez-vous-en, et priez pour moi, et me laissez, afin que mon travail s'achève en paix. Alors, tourné de l'autre côté et tirant à l'angoisse de la mort, il ouït toute l'histoire de la passion et encore l'évangile de saint Jean, à la fin duquel il entra en agonie, et, après quelque peu de soupirs et sanglots, entre les bras du seigneur de la Rivière, que moult tendrement il aimait, il rendit l'esprit à Notre-Seigneur ¹.

¹ Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. Petitot, *Mémoire sur l'hist. de France*, t. 6.

C'est ainsi que Christine de Pisan décrit les derniers moments du roi Charles V. Cette femme de lettres naquit à Venise vers l'an 1363. Son père, Thomas de Pisan, conseiller de la république, et homme fort instruit, fut appelé en France, en qualité d'astronome, par Charles V, qui lui donna place dans son conseil, et lui facilita les moyens de faire venir sa famille à Paris. Christine avait cinq ans lorsqu'elle arriva au château du Louvre avec sa mère, l'an 1368. Le roi les reçut fort gracieusement. Christine fut élevée à la cour. Son père, qui lui voyait d'heureuses dispositions, voulut qu'elle les cultivât. On a d'elle plusieurs écrits en vers et en prose, entre autres l'histoire de Charles V, qu'elle entreprit sur l'ordre de Philippe, duc de Bourgogne, frère du roi défunt.

Ce monarque avait vu mourir avant lui son fidèle connétable Bertrand Duguesclin. Ce grand capitaine termina sa vie le 13 juillet 1380, devant une forteresse près de Mende, nommée Château-Neuf-de-Randan, qu'il assiégeait actuellement, et dont le gouverneur lui apporta les clefs quelques moments avant qu'il expirât. C'est ce que disent positivement d'anciens manuscrits, ainsi que d'anciens mémoires maintenant imprimés. Sur quoi il faut réformer ce que disent la plupart des historiens modernes, que ces clefs furent apportées après la mort du connétable, et déposées sur son cercueil. Duguesclin n'écrivait pas, mais il savait signer. On a vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Avec les vertus guerrières, Bertrand Duguesclin en avait d'autres : un esprit droit, sincère, attaché à son devoir et à son souverain, un cœur bienfaisant, vraiment chrétien et catholique ; c'est l'expression d'un ancien écrivain de sa vie. Il honorait l'Église ; il protégeait les pauvres et les innocents. Près de rendre le dernier soupir, il répéta à tous ces vieux militaires qui le suivaient depuis tant d'années, ce qu'il leur avait dit souvent, qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, ils se souvinssent toujours que les gens d'Église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. Il reçut les derniers sacrements avec une piété exemplaire. Il se recommanda, dit une ancienne chronique, à Dieu, à la vierge Marie et à leur très-sainte compagnie. Il se fit apporter l'épée de connétable, il la baisa par respect pour la main royale qui la lui avait confiée ; et ensuite, ne s'occupant plus que de la vue du crucifix, il expira, âgé de soixante-six ans, couvert de gloire, peu riche, et regretté de tous, hors des ennemis de la France. Le roi sentit mieux que personne la perte qu'il avait faite. Il pleura le bon connétable, c'était le nom qu'on lui donnait, et il voulut qu'on l'enterrât à Saint-Denis, près du tombeau qu'il avait fait élever pour lui-même, et où était déjà

placée la reine Jeanne de Bourbon, son épouse. Charles V arriva au même terme deux mois après, et se réunit, dans le silence de la mort, aux deux personnes qui avaient le mieux mérité son affection et son estime ¹.

Voici maintenant d'autres hommes, et comme un autre monde. Le 1^{er} janvier 1387, mourut le roi de Navarre, Charles le Mauvais. Suivant les chroniques françaises, il s'était fait envelopper de draps imbibés d'eau-de-vie soufrée, soit pour guérir sa lèpre, soit pour ranimer sa chaleur naturelle, affaiblie par les débauches, lorsque le feu y prit par l'imprudenc d'un valet de chambre. Ce malheureux prince expira dans des tourments horribles, et comme par un juste châtement de Dieu, ajoutent les mêmes chroniques. Les historiens de la Navarre traitent ce récit de fable. L'évêque d'Acqs, principal ministre de Charles le Mauvais, écrivit à la reine Blanche, sœur de ce prince et veuve de Philippe de Valois, pour lui annoncer que son frère était mort le 1^{er} janvier 1387, après une longue maladie, supportée avec une patience chrétienne ; qu'il avait déployé toutes les vertus les plus exemplaires, et que sa mort, sans douleur et sans angoisse, avait paru être déjà un avant-coureur de la joie des bienheureux ².

Le nouveau roi de France, fils de Charles V, était Charles VI, qui n'avait pas encore treize ans accomplis à la mort de son père. Les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, ses oncles paternels, et le duc de Bourbon, son oncle maternel, se disputèrent l'autorité pendant la minorité du nouveau roi. Le duc de Berri, peu estimé, songait bien plus à augmenter ses apanages qu'à gouverner ; le duc d'Anjou, avare, hautain, ambitieux, voulait s'emparer seul du pouvoir, et, comme l'aîné, se croyait des droits que le duc de Bourgogne lui disputait avec autant de chaleur que d'adresse ; le duc de Touraine, depuis d'Orléans, frère du roi, épouse Valentine de Milan, fille de Galéas Visconti. L'an 1385, Charles VI épouse Isabelle ou Isabeau de Bavière, petite-fille de l'empereur Louis de Bavière, que nous avons vu persécuter l'Église et mourir dans l'excommunication.

Isabelle de Bavière, devenue reine de France, sera pour la France une furie vengeresse, tout comme Isabelle de France, devenue reine d'Angleterre. Isabelle de France avait eu pour père Philippe le Bel. Deux surgeons de persécuteurs de l'Église sont ainsi les verges pour châtier la France.

¹ *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 41. — ² *Biographie univ.* — *Anonyme de saint Denis*, l. 5, c. 2. — Froissart. — Mariana. — Favyn. *Hist. de Navarre*, l. 8.

Voici quelques traits de ce règne par Châteaubriand :

« Soulèvement de Rouen et de Paris ; Juifs, fermiers et receveurs, pillés et massacrés ; états où l'on entend parler du *peuple* et de la nation ; guerre civile en Bretagne ; désordres occasionnés par le schisme : tel est le prologue de la tragédie dont le premier acte s'ouvre à la folie de Charles VI. Le vertueux avocat-général, Jean Desmarets, fut traîné à l'échafaud, comme complice des séditions auxquelles il avait, au contraire, opposé l'autorité de sa vertu.

« Maistre Jehan, lui disait-on en le menant au supplice, criez mercy au roi, afin qu'il vous pardonne. Desmarets répondit : J'ai servi au roi Philippe, son grand-ayeul, au roi Jean et au roi Charles, son père, bien et loyaument, et oncques ces trois rois ne me scurent que demander, et aussi ne ferait cestui s'il avait connaissance d'homme : à Dieu seul veux crier mercy. Paroles magnanimes s'il en fut jamais.

« Les exécutions nocturnes, commencées sous ce règne, continuèrent : on ne dérobe pas l'iniquité en la cachant.

« Les corps étaient jetés dans la Seine avec cet écriteau : Laissez passer la *justice du roi*. Avertissement à la Loire, en 1793, pour laisser passer la *justice du peuple*. Les assassinats juridiques datent du gouvernement des Valois : on marchait à la monarchie absolue.

« Grand projet de descente en Angleterre (1386) ; quinze cents vaisseaux rassemblés au port de l'Écluse ; cinquante mille chevaux destinés à être embarqués ; des munitions de guerre et de bouche parmi lesquelles on remarque des barils de jaunes d'œufs cuits et pilés comme de la farine. Une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, était composée de pièces de rapport qui se démontaient et remontaient à volonté ; elle pouvait contenir une armée ; nous n'avons pas aujourd'hui, dans notre état perfectionné d'industrie, l'idée d'un ouvrage aussi gigantesque de menuiserie et de charpenterie ; il est évident, par les boiseries qui nous restent du moyen âge, que l'art du menuisier était porté beaucoup plus loin que de nos jours. Les vaisseaux de la flotte étaient ornés de sculpture et de peinture ; les mâts, couverts d'or et d'argent : magnificence qui rappelle la flotte de Cléopâtre. La haute aristocratie était descendue du plus haut point de sa puissance au plus haut point de sa richesse ; elle avait abouti au luxe, comme tout pouvoir, et par conséquent sa force déclinait : les petits hommes qui faisaient ces grands préparatifs furent écrasés dessous. Les intrigues et les passions du duc de Berri, les vols de toutes les espèces d'argent, le retour de la mauvaise saison empêchèrent la France de reporter en Angleterre les maux que celle-ci lui avait faits, et ce fut en

vain que les propriétaires furent taxés à la valeur du quart de leur revenu pour une inutile parade (1386).

« Ces princes de la première maison de Valois étaient des esprits fastueux, bornés et ingouvernables ; ils avaient rempli leur maison de cette foule de valets décorés, sangsues du peuple et plaies des cours. Cette noble tourbe jouissait d'immunités abusives ; il n'y avait pas de surnuméraire de garde-robe qui, en attendant l'exercice de ses fonctions, ne fût exempt des charges publiques.

« Isabeau commence à manifester son penchant au luxe et à la galanterie ; la cour d'amour fut instituée sur le modèle des cours de justice. Parmi les officiers de cette cour, on trouve, avec les princes du sang et les plus anciens gentilshommes de la France, des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés et des chanoines. C'est à cette époque que les romanciers ont placé les aventures du petit Jehan de Saintré. Les plus terribles vérités n'interrompirent point ces fictions ; on voit marcher, tantôt séparés, tantôt confondus, dans ce siècle, les forfaits et les amours, les fêtes et les massacres, l'histoire et le roman, tous les désordres d'un monde réel et d'un monde fictif : l'imagination entraine dans les crimes, les crimes dans l'imagination. Les fureurs du schisme et l'invasion des Anglais compliquèrent les querelles des Bourguignons et des Armagnacs.

« Pierre de Craon, favori du duc de Touraine, depuis d'Orléans, fut disgracié pour avoir révélé à Valentine de Milan une infidélité de son mari. Craon était l'ennemi du connétable de Clisson, et parent du duc de Bretagne (Jean de Montfort). Craon assassine le connétable de Clisson le jour de la fête du Saint-Sacrement, 1392 : Clisson ne mourut pas de ses blessures. Charles VI voulut tirer vengeance de Craon, réfugié auprès du duc de Bretagne. L'armée eut ordre de se mettre en marche. Dans la forêt du Mans, une espèce de fantôme enveloppé d'un linceul, la tête et les pieds nus, se précipite d'entre deux arbres sur la bride du cheval de Charles VI, disant : *Roi ne chevauche plus avant ; retourne, car tu es trahi*. Le spectre rentre dans la forêt sans être poursuivi. Charles, frémissant et les traits altérés, continue sa route. Un page qui portait la lance du roi la laissa tomber sur le casque d'un autre page ; à ce bruit, le roi sort de sa stupéfaction, tire son épée, fond sur les pages en s'écriant : Avant, avant sur ces traîtres ! Le duc d'Orléans accourt ; Charles se jette sur lui. Fuyez, beau neveu d'Orléans, lui crie le duc de Bourgogne, monseigneur veut vous occire : haro ! le grand meschef (malheur) ! monseigneur est tout dévoyé ! Dieu ! qu'on le prenne ! — Le roi ne tua ni ne blessa personne, quoi qu'en ait dit Monstrelet. Il fut ramené au

Mans sur une charrette à bœufs. Les oncles du roi, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, prirent en main le gouvernement.

« Le parlement, toutes les chambres assemblées (1392), confirma l'édit de Charles V, qui fixe à quatorze ans la majorité des rois. La tutelle des enfants de France fut mise entre les mains de la reine et de Louis de Bavière, frère de la reine ; des lettres de régence furent accordées quelque temps après au duc d'Orléans, frère du roi. Il y avait un conseil de tutelle de douze personnes ; il n'y avait point de conseil de régence assigné. Charles VI fit son testament, et il vécut, après avoir lui-même disposé de tout, comme s'il était mort.

« Et c'est de ce roi mort que l'on entend parler ensuite comme père d'enfants qui naissent au hasard ; comme ayant été sur le point d'être brûlé dans un bal masqué où cet insensé figurait déguisé en sauvage ; comme niant qu'il eût été roi, comme effaçant avec fureur son nom et ses armes, priant qu'on éloignât de lui tout instrument avec lequel il eût pu blesser quelqu'un, disant qu'il aimait mieux mourir que de faire du mal à personne ; conjurant, au nom de Jésus-Christ, ceux qui pouvaient être coupables de ses souffrances, de ne plus le tourmenter et de hâter sa fin ; s'écriant à l'aspect de la reine : *Quelle est cette femme ? qu'on m'en délivre !* et recevant dans son lit, trompé, la fille d'un marchand de chevaux, que cette reine lui envoyait pour la remplacer : ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un monde réel de sang et de fête ! spectre royal dont on empruntait la main glacée pour signer des ordres de destruction, et qui, innocent des actes revêtus de son nom à la lumière du soleil, revenait la nuit parmi les vivants pour gémir sur les maux de son peuple ! Quel témoin nous reste-t-il de cette infirmité d'un monarque que ne purent guérir un *magicien* de Guyenne avec son livre *Simagorad*, et deux moines qui furent les premiers criminels assistés à la mort par des confesseurs ? quel monument durable atteste, au milieu de nous, les calamités d'un règne qui s'écoula entre l'apparition d'un fantôme et celle d'une bergère ? Une amère dérision de la destinée des empires et de la fortune des hommes : un jeu de cartes.

« Sous l'année 1393, on remarque l'ordonnance qui donne des confesseurs aux condamnés ; mais le sacrement de l'eucharistie leur était encore refusé dans le dernier siècle. Plusieurs conciles avaient réprouvé cette rigueur, incompatible, en effet, avec la charité chrétienne et avec le principe moral d'une religion qui fait du repentir l'innocence.

« Les prisonniers envoyés à l'échafaud s'arrêtaient deux fois en chemin : dans la cour des Filles-Dieu, ils baisaient le crucifix, rece-

vaient l'eau bénite, buvaient un peu de vin et mangeaient trois morceaux de pain : cela s'appelait *le dernier morceau du patient*. Sauval remarque que cet usage ressemble au repas que les Juives faisaient aux personnes condamnées à mort, et au vin de myrrhe que les Juifs présentèrent à Jésus-Christ. Ne serait-ce pas plutôt un souvenir du dernier repas des martyrs, *le repas libre*? Les exécutions avaient presque toujours lieu le dimanche et les jours de fête. Les Cordeliers assistèrent d'abord les criminels, et eurent pour successeurs les docteurs en théologie de la maison de Sorbonne : sublime fonction du prêtre, qui commença en 1395 par l'édit d'un roi de France malheureux, et qui devait donner, en 1793, un dernier consolateur à un roi de France encore plus infortuné.

« Les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne éclatent. Le premier attentat vint de la maison de Bourgogne. Jean sans Peur, qui avait succédé à son père, Philippe le Hardi, fit assassiner le duc d'Orléans, le 23 novembre 1407. Les deux princes s'étaient juré dans le conseil du roi une amitié inviolable ; *ils avaient pris les épices et bu du vin* ; ils s'étaient embrassés en se quittant ; ils avaient communiqué ensemble ; le duc de Bourgogne avait promis de dîner chez le duc d'Orléans, qui l'avait invité ; il n'alla pourtant point chercher au repas des morts, où il l'envoya le lendemain, son convive de Dieu à la sainte table, et son hôte au festin des hommes.

« Le duc de Bourgogne nia d'abord son crime, et s'en vanta ensuite : dernière ressource de ceux qui sont trop coupables pour n'être pas convaincus, et trop puissants pour être punis. Le peuple détestait le duc d'Orléans et chansonna sa mort : les forfaits n'inspirent d'horreur que dans les sociétés en repos ; dans les révolutions, ils font partie des révolutions mêmes, desquelles ils sont le drame et le spectacle.

« Le traité de Chartres donna tout pouvoir au duc de Bourgogne ; on trancha la tête au sire de Montaigu, administrateur des finances, ce qui ne remédia à rien ; on convoqua une assemblée pour réformer l'État, et l'État ne fut point réformé. Les princes mécontents prirent les armes contre le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, fils du duc assassiné, avait épousé en secondes noces Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, d'où le parti du duc d'Orléans, conduit par le comte Bernard, prit le nom d'*Armagnac*. On traite inutilement à Bicêtre ; on se prépare de nouveau à la guerre. Les Armagnacs assiègent Paris ; le duc de Bourgogne arrive avec une armée, et fait lever le siège. A travers tous ces maux, la vieille guerre des Anglais se ranime.

« Une sédition éclate dans Paris ; les palais du roi et du dauphin

sont forcés ; la faction des bouchers prend le chaperon blanc ; le duc de Bourgogne perd son pouvoir et se retire ; ou négocie à Arras.

« Le roi d'Angleterre descend en France. La bataille d'Azincourt, perdue, renouvelle tous les malheurs de Crécy et de Poitiers. Paris est livré aux Bourguignons, après avoir été gouverné par les Armagnacs ; les prisons sont forcées, les prisonniers massacrés. Les Anglais s'emparent de Rouen, et Henri V prend le titre de roi de France.

« Un traité de paix est conclu à Ponceau, entre le duc de Bourgogne et le dauphin (1419). Vaine espérance ! les inimitiés sont trop vives : Jean sans Peur est assassiné sur le pont de Montereau.

« Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, s'allie aux Anglais pour venger son père. Henri V épouse Catherine de France, et Charles VI le reconnaît pour son héritier au préjudice du dauphin. Deux ans après la signature du traité de Troyes, Henri V meurt à Vincennes, et Charles VI à Paris.

« Le duc de Bedford, revenant des funérailles de Henri V, roi d'Angleterre, ordonne celles de Charles VI, roi de France. Cette course entre deux cercueils, entre le cercueil du plus glorieux comme du plus heureux des monarques et le cercueil du plus obscur comme du plus misérable des souverains, est une leçon aussi sérieuse que philosophique. Qui en profitera ? Personne ¹. »

Charles VI laissait un fils âgé de dix-neuf ans, qui fut Charles VII. Un autre plus âgé, Jean, duc de Touraine, était mort l'an 1417, empoisonné, disait-on. Deux années auparavant, était mort leur aîné, Louis, duc de Guyenne, épuisé de débauches. Nonobstant l'état déplorable de son père, toutes les nuits le palais du fils se remplissait d'hommes et de femmes de mœurs plus que suspectes ; il retentissait du son des instruments jusqu'à une heure très-avancée. Le prince, épuisé par la danse, la débauche et le libertinage, passait ensuite les journées tout entières au lit, en sorte qu'on ne pouvait obtenir de lui qu'il fût présent à aucun conseil. Du reste, sa mère lui donnait l'exemple. Enfin, son père, Charles VI, n'était guère plus sage avant de devenir fou. Il paraîtrait même que sa démence fut un effet de sa vie peu réglée.

Au milieu de cette décadence des grands, un homme leur rappelait à tous les vertus guerrières et chrétiennes des héros de la croisade, des Godefroi de Lorraine et des Tancredè : ce fut le maréchal Jean Lemaingre dit Boucicaut. A l'âge de trois ans, il perdit son père, de même nom, qui fut aussi maréchal de France. On demandait un jour à celui-ci pourquoi, jouissant des bonnes grâces du roi son

¹ Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'hist. de France.*

maître, il n'acquerrait ni terres ni seigneuries pour ses enfants. Il répondit : Je n'ai rien vendu ni pensé vendre de l'héritage que mon père m'a laissé ; je n'ai de même rien acquis ni veux en acquérir. Si mes enfants sont prud'hommes et vaillants, ils auront assez ; si rien ils ne valent, ce sera même dommage de ce qu'il leur en demeurera tant.

Le jeune Boucicaut se montra toujours digne d'un tel père. Étant à l'école, il fut battu par le maître pour avoir donné un soufflet à un enfant qui lui avait donné le démenti. Le jeune Boucicaut ne pleura point, mais demeura pensif. Le maître, étonné, lui dit àprement : Regardez, est-il fier ce seigneur-là ! il ne daigne pas pleurer. L'enfant lui répondit : Quand je serai seigneur, vous ne m'oserez battre, et je ne pleure point, parce que, si je pleurais, on saurait bien que vous m'auriez battu.

Il fut élevé avec le dauphin, depuis Charles VI. Dès l'âge de douze ans, il fit plusieurs campagnes ; à dix-huit ans, celle de Flandre, où les Français remportèrent la victoire de Rosbec. Dans cette bataille, il s'attaqua corps à corps à un Flamand d'une taille gigantesque. Ce redoutable ennemi, le prenant pour un enfant, lui fait sauter sa hache des mains en lui disant : Va têter, va, enfant ; or, vois-je bien que les Français ont faute de gens, quand les enfants mènent en bataille. Boucicaut, furieux, tire sa dague, la lui enfonce sous le bras, le renverse par terre, avec cette moquerie : Les enfants de ton pays se jouent-ils à de tels jeux ?

Après cette campagne, sans compter les autres expéditions, Boucicaut alla jusqu'à trois fois en Prusse, au secours des chevaliers Teutoniques contre les païens de Lithuanie. Il achevait sa troisième campagne de croisé, lorsqu'il fut mandé par le roi de France, Charles VI. Boucicaut, qui avait alors vingt-cinq ans, le trouva dans la ville de Tours, logé dans la maison du maréchal, son père. Le jeune guerrier se mit à genoux devant le roi et le salua humblement. Le roi lui dit à l'instant même : Boucicaut, votre père a demeuré en cet hôtel et git en cette ville ; vous êtes né en cette chambre, comme on nous a dit. Aussi nous vous donnons, au propre lieu où vous naquîtes, l'office de votre père, et, pour vous honorer davantage, le jour de Noël qui approche, après la messe, nous vous baillerons le bâton de maréchal de France, et ferons recevoir de vous le serment comme il est accoutumé.

Sigismond, roi de Hongrie, menacé par le sultan Bajazet I^{er}, implora le secours des princes chrétiens en 1396, et l'élite de la chevalerie française vola sur les bords du Danube. A leur tête, était le comte de Nevers, Jean sans Peur, depuis duc de Bourgogne, et, sous

lui, le maréchal de Boucicaut, qui, à ses frais et sous sa bannière, amena soixante-dix gentilshommes, et à qui toute cette brillante milice déféra le commandement. L'issue de cet armement fut la bataille de Nicopolis, le 25 septembre 1396, où Sigismond prit la fuite, où les Français seuls combattirent et furent tous tués ou faits prisonniers. Du nombre des derniers fut Boucicaut. Après avoir fait des prodiges de valeur, il tomba vivant entre les mains des vainqueurs; il fut amené nu, en chemise, les mains liées, devant Bajazet, qui, furieux d'avoir vu ses plus braves soldats tomber sous les coups d'une poignée de Français, n'épargnait que les prisonniers dont il croyait tirer une forte rançon, tels que le comte de Nevers. Les autres étaient décapités, massacrés, l'un après l'autre, sous les yeux du comte et de Bajazet.

« A icelle piteuse procession fut mené le maréchal de France Boucicaut, dit son biographe contemporain. Mais Dieu, qui voulut garder son servent pour le bien qu'il devait faire le temps à venir, tant en vengeant sur Sarrasins la mort de cette glorieuse compagnie, comme des autres grands biens qui par son bon sens et à cause de lui devaient advenir, fit que le comte de Nevers, sur le point que on voulait férir sur lui, le va regarder moult piteusement, et le maréchal lui. Adonc prit merveilleusement à douloir le cœur audit comte de la mort de si vaillant homme, et lui souvint du grand bien, de la prouesse, loyauté et vaillance qui étaient en lui. Si l'advisa Dieu tout soudainement de joindre les deux doigts ensemble de ses deux mains en regardant Bajazet, et fit signe qu'il lui était comme son propre frère, et qu'il le repitât (l'épargnât); lequel signe Bajazet entendit aussitôt, et le fit laisser ¹. »

Les prisonniers furent menés à Burse en Bithynie. Le comte de Nevers envoya Boucicaut et le sire de la Trémouille pour traiter de leur rançon. Bajazet n'y voulut point entendre. Le comte de Nevers les renvoie, avec prière au sultan de les délivrer au moins eux deux, afin qu'ils pussent procurer aux autres les finances dont ils avaient besoin dans leur captivité. Bajazet, moyennant une forte rançon, accorde la liberté à Boucicaut et la Trémouille : ce dernier meurt peu après. Boucicaut, après avoir payé le prix de sa propre délivrance, apporte aux prisonniers le surplus de l'argent qu'il avait pu recueillir. Il était complètement libre, et pouvait s'en aller où il voulait; il préféra demeurer auprès de ses compagnons d'infortune : générosité qui remplit ceux-ci de reconnaissance et d'admiration. Il fit plus : à force d'éloquence, de loyauté et de dévouement, il amena Bajazet à

¹ *Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, c. 26. Petitot, t. 6.

traiter de leur délivrance ; il obtint même que le sultan réduisit la rançon à cent cinquante mille livres, au lieu d'un million qu'il exigeait d'abord. Mais il fallut que les prisonniers fissent serment de ne pas porter les armes contre Bajazet. Ce serment ne regardait point Boucicaut, qui était déjà libre : circonstance à laquelle certains auteurs n'ont pas pris garde.

L'an 1400, le maréchal de Boucicaut, sur la prière de l'empereur grec, Manuel Paléologue, alla défendre Constantinople contre les Turcs, qui allaient s'en rendre maîtres. L'invasion de Tamerlan sauva, pour le moment, l'empire grec, et Boucicaut ramena en France l'empereur Manuel, qui espérait par sa présence obtenir des secours plus efficaces contre les ennemis de la chrétienté. L'expédition de Hongrie et les guerres intestines avaient privé la France d'une foule de princes et de seigneurs, de barons et de nobles ; leurs veuves étaient à la merci des gens avides qui profitaient de leur faiblesse pour leur disputer leurs droits ou les dépouiller de leurs biens ; Boucicaut fonda, avec la permission du roi, l'ordre de chevalerie *de la Dame-Blanche à l'Écu-Vert*. Les chevaliers étaient au nombre de treize ; leur serment était « de combattre à outrance pour défendre le droit de toutes les gentilsfemmes à leur pouvoir qui les en requerraient. » Cet ordre fut institué au retour de Boucicaut, en 1399.

Vers ce temps, les Génois, ayant souffert tous les maux de la tyrannie et de l'anarchie, de l'aristocratie et de la démocratie, par suite des querelles entre les Guelfes et les Gibelins, se donnèrent à la France pendant la démente de Charles VI. Les ducs de Bourgogne et de Berri, régents de France, envoyèrent aux Génois, l'an 1401, le sage et bon maréchal pour les gouverner. Les Génois eux-mêmes l'avaient demandé, sur la renommée de son grand mérite. Leur attente ne fut point déçue. Sa vigilance et sa fermeté rétablirent la sécurité publique ; il punit les plus factieux, fit trancher la tête aux plus coupables, et contint le peuple entier, moins encore par la force que par une justice incorruptible. Pendant dix ans, les Génois durent à la sagesse et à la vigueur de son gouvernement d'être heureux et tranquilles. Dans cet intervalle, Boucicaut ne laissa pas à d'autres la gloire de combattre les Musulmans sur la Méditerranée et sur leur propre territoire ; il secourut le grand maître de Rhodes et le roi de Chypre, vainquit les flottes vénitiennes, et protégea le commerce des Génois au dehors, comme il veillait à leur salut et à leur prospérité au dedans.

Mais ce qu'il y avait de plus admirable dans le maréchal de Boucicaut, c'était la vie de vrai chrétien qu'il menait, ainsi que sa femme,

Antoinette de Turenne. Voici comme en parle son biographe contemporain :

« Quant à la nourriture du corps, sa coutume est telle que, quoi qu'il soit très-largement servi, et que son hôtel soit moult plantureux de tous biens, jamais à table il ne mange que d'une seule viande, c'est à savoir de la première à quoi il se prend; ni ne boit vin qui ne soit le quart d'eau, ni nulle heure ne boit fors à dîner et à souper, ni ne se délecte en étranges viandes, ni sauces ou saveurs diverses. Il boit et mange très-atrempément et sobrement. Et quoique ses gens soient servis en argent doré moult richement et qu'il ait assez de vaisselle, jamais son corps n'est servi de nulle chose en or ni en argent; mais en étain, en verre ou en bois. De sa vêtue et habillement n'est mignot ni déguisé, quoique son appareil soit propre et net.

« A table il parle peu, ni nulle heure n'a moult de paroles. Et quand de son mouvement il se prend à parler, toujours est son devis de Dieu ou des saints, de vertu ou du bien que aucun a fait, de vaillance et de chevalerie, de quelque bon exemple, et de toutes telles choses. Ni à nulle heure, soit en privé ou en public, on n'ouït saillir de sa bouche parole vaine ou messéante, ni jamais ne dit mal d'autrui ni n'en veut ouïr, ni paroles déraisonnables ou vaines; et où il n'y a aucun bien, il n'écoute pas volontiers. Moult lui plaît ouïr lire beaux livres de Dieu et des saints, des faits des Romains et histoires anciennes. Davantage, nulles fois ne ment, et ce qu'il promet il le tient; et veut être obéi tôt et sans délai de ce qu'il commande. Il hait les mensongers et flatteurs à merveilles, et d'avec soi les chasse. Il hait pareillement jeux de fortune, ni nul temps n'y joue ¹.

« Il a telle dévotion à faire bien aux pauvres, et telle pitié il a d'eux, qu'il fait enquérir diligemment où il y ait pauvres ménages, vieux et impotents, ou chargés d'enfants, ou pauvres pucelles à marier, ou femmes gisans, ou veuves, ou orphelins, et là secrètement très-largement il envoie de ses biens. Et ainsi par lui sont soutenus maints pauvres.

« Et encore ne lui suffisent les aumônes qu'il fait au pays où il est; mais, parce qu'il sait qu'à Paris il y a maintes secrètes grandes pauvretés, il y envoie souvent très-grand argent pour employer à tels usages à gens qu'il commet à ce faire. Et est chose vraie, comme plusieurs gens le savent, que maints pauvres ménages et maints pauvres impotents en ont été réconfortés, et maintes filles mariées. Moult volontiers aussi il aide à secourir couvents et églises, et fait réparation de chapelles et lieux d'oraison.

¹ *Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, part. 4, c. 7. Petitot, t. 7.

« Volontiers il donne à pauvres prêtres, à pauvres religieux, et à tous ceux qui sont au service de Dieu. Et à tout dire, jamais ne fault à nul qui lui demande pour l'amour de Dieu. Et quand il chevauche dehors, volontiers donne l'aumône de sa main, non mie un petit denier à la fois, mais très-largement. Enfin il est secourable et très-grand aumônier partout où il peut savoir qu'il y ait pitié, et par espécial des bons ; car il aime chèrement tous ceux qu'il peut savoir qui sont de bonne vie et qui aiment et servent Notre-Seigneur ; car, comme dit le proverbe commun : Chacun aime son semblable ¹.

« Avec ce que le maréchal est très-charitable, il aime Dieu, et le redoute surtout, et est très-dévoth ; car chaque jour, sans nul faillir, il dit ses heures et maintes oraisons et suffrages de saints. Et quelque besoin ou hâte qu'il ait, il entend chaque jour deux messes très-dévothement, les genoux à terre. Ni nul n'oserait lui parler tandis qu'il est à ses messes et qu'il dit son service et moult dévothement prie Dieu. Et à brief dire, tant donne bon exemple de dévotion à ceux qui le voient, que grands et petits s'y mirent. Tant que tous les varlets de son hôtel servent Dieu en jeûnes et dévotions, et se contiennent à l'église aussi dévothieusement que feraient religieux. Et de tels y a qui ne soulaient savoir mot de lettre, qui ont appris leurs heures, et soigneusement les disent. Et avec ce, comme homme très-sage et pourvu du bien de son âme, tout bon chrétien devant vivre comme il voudrait mourir, il a fait son testament, et l'accomplit lui-même par chaque jour. Et quand il fait sa prière, toujours il demande à Dieu sous condition : Si c'est pour le mieux ; et, que sa sainte volonté soit faite.

« Il a le jour du vendredi en grande révérence. Il n'y mange chose qui prenne mort, ni revêt autre couleur que noire, en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur. Le samedi, il jeûne de droite coutume, et tous les jeûnes commandés de l'Église ; et pour rien nul n'en briserait. De plus, jamais il ne jure Notre-Seigneur, ni la mort, ni la chair, ni le sang, ni autre détestable serment, ni le souffrirait jurer à nul de son hôtel. Et n'est pas besoin à ses gens qu'ils renient et maugréent, comme plusieurs font en France ; car mal leur adviendrait s'il venait à sa connaissance, et n'y a si grand qu'il n'en punit.

« Outre cela, il va très-volontiers en pèlerinage ès lieux dévots tout à pied en grande dévotion, et prend grand plaisir de visiter les saintes places et les bons prudes hommes qui servent Dieu. Il aime moult chèrement toutes gens dont il est informé qu'ils mènent bonne et sainte vie, et volontiers les visite et les hante. Et quand il voyage

¹ Livre des faits du mareschal de Boucicaut, c. 2.

aucune part en armes, il fait défendre expressément, sur peine de la hart, que nul ne soit si hardi de grever église, ni monastère, ni prêtre, ni religieux, même en terre d'ennemis¹. » Voilà comme, du vivant de Boucicaut, un auteur anonyme faisait le tableau de ses vertus et de ses exploits.

Boucicaut était revenu en France, lorsqu'en 1415, au mépris de ses conseils, on livra la bataille d'Azincourt. Il y fut fait prisonnier ; les vainqueurs le conduisirent en Angleterre, où il mourut en 1421, à l'âge de cinquante-cinq ans.

En France, le roi Charles VI, d'abord mineur d'âge, puis d'intelligence, était sous la tutelle de ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne. En Angleterre, le roi Richard II, mineur d'âge, était sous la tutelle de ses trois oncles, les ducs de Lancastre, d'York et de Gloucester. Richard II était fils du fameux prince de Galles, dit le Prince Noir. Celui-ci avait eu quatre frères : le premier, Lyonnell, duc de Clarence, et les trois qui viennent d'être nommés. Lyonnell était mort, mais laissait un fils, Edmond Mortimer, comte de la Marche, à qui appartenait ainsi le trône, au défaut de Richard II. Le duc de Lancastre ne venait qu'après le comte de la Marche, son neveu.

En ce temps, comme déjà nous avons vu, le curé Wicief enseignait que le droit de propriété et de souveraineté était fondé sur la grâce divine, et qu'aucun homme coupable de péché et traître envers Dieu n'avait droit à aucun service : des prédicateurs ambulants, plus ou moins imbus des mêmes idées, démontraient assidûment l'égalité originelle du genre humain et la tyrannie des distinctions artificielles. Ces idées et ces prédications appelaient une effervescence populaire. De tout cela, il y avait entre autres cette cause.

Pendant les grandes croisades, où les princes et les peuples s'unissaient pour défendre la chrétienté contre les infidèles, toute l'Europe était en paix. A mesure que s'affaiblit l'esprit des croisades, la guerre recommence par toute l'Europe, de nation à nation, de prince à prince, souvent de ville à ville. L'Angleterre venait de faire une guerre ruineuse en France et en Espagne. Pour remplir le trésor épuisé, il faut de nouvelles impositions sur le peuple : de là nouveaux abus et dans l'État et dans l'Église ; ces impositions se lèvent souvent d'une manière arbitraire et tyrannique ; des insurrections éclatent, des démagogues se mettent à leur tête.

Ainsi, l'an 1381, les communes d'Essex chassent ou tuent les agents de l'administration financière, portent leurs têtes sur des

¹ *Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, c. 3.

perches, et prennent pour chef de leur insurrection un mauvais prêtre nommé Jacques Straw. Dans le comté voisin de Kent, un collecteur demande la taxe pour une jeune fille dont le père était couvreur. La mère soutient qu'elle n'a pas l'âge requis par le statut. Le collecteur veut s'assurer du fait par un examen indécent de la jeune personne. Le père survient, qui, d'un coup de marteau fait sauter la cervelle de l'insolent. Wat-Tyler, c'est le nom du couvreur, est nommé chef des communes soulevées du Kent. Les diverses insurrections marchent bientôt sur Londres, au nombre de cent mille hommes. Un mauvais prêtre, Jean Ball, disciple ou précurseur de Wicief, est nommé prédicateur de cette multitude irrégulière et tumultueuse ; il prit pour texte de son premier sermon deux vers qui disaient : Quand Adam bêchait et Ève filait, qui était alors gentilhomme ?

Il leur dit que la nature faisait naître tous les hommes égaux ; que les distinctions de servitude et de liberté étaient l'invention de leurs oppresseurs, et contraires aux vues du Créateur ; que Dieu leur offrait maintenant le moyen de recouvrer leur liberté, et que, s'ils continuaient à être esclaves, le blâme ne devrait en retomber que sur eux ; qu'il était nécessaire de déposer l'archevêque, les comtes, les barons, les juges, les hommes de loi et les moines quêteurs ; et que, lorsqu'on aurait aboli toutes les distinctions de rang, ils seraient tous libres, parce que leur noblesse serait à tous la même, et qu'ils jouiraient d'une égale autorité. Ce discours fut accueilli par les bruyants applaudissements de ses auditeurs infatués, qui promirent de l'élever, en dépit de sa propre doctrine, au siège métropolitain de Cantorbéri, et de le faire chancelier du royaume ¹.

La connaissance de tous ces faits est soigneusement propagée dans les comtés voisins par des lettres et des messages. Partout on avait préparé le peuple ; et, en peu de jours, la flamme s'étendit des côtes méridionales de Kent à la rive droite de l'Humber. Les insurgés suivaient partout la même marche. Ils pillaient les manoirs de leurs seigneurs, démolissaient les maisons, brûlaient les registres des tribunaux, décapitaient les juges, gens de loi et jurés qui tombaient dans leurs mains, faisaient jurer aux autres d'être fidèles au roi Richard et aux communes, et de se refuser à toutes les taxes, excepté celle du quinzième, l'ancien impôt payé par leurs pères.

A leur entrée dans Londres, ils forcèrent et démolirent les prisons, démolirent et brûlèrent des palais. Afin de prouver cependant qu'ils n'avaient en vue aucun avantage particulier, ils firent une proclamation qui défendait de s'emparer de la moindre des choses pillées ; et

¹ Lingard. Walsingham.

cette défense fut si sévèrement maintenue, que l'on brisa et coupa en petits morceaux la vaisselle plate, qu'on réduisit en poudre les pierres précieuses, et que l'un d'entre eux, qui avait caché une coupe d'argent dans son sein, fut jeté immédiatement dans la rivière avec sa prise. A tous les hommes qu'ils rencontraient, ils faisaient la question suivante : Pour qui tiens-tu ? et à moins qu'ils ne répondissent : Pour le roi Richard et pour les communes, on leur coupait la tête à l'instant. Le soir, fatigués des massacres de la journée, ils se dispersèrent dans les rues, et se livrèrent à tous les genres de débauche.

Le lendemain, 14 juin 1381, le roi Richard se présenta devant eux sur une place pour recevoir leur pétition ; ils s'y trouvèrent au nombre de soixante mille hommes. Leurs demandes se réduisaient à quatre : l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente féodale, la franchise des foires et marchés, et le pardon général de toutes les offenses passées. Le roi accorda ces demandes, et la masse entière des pétitionnaires se retire, portant la bannière du roi, comme étant sous sa protection.

Mais Tyler et Straw avaient formé des projets plus ambitieux. Dès que le roi fut parti, ils s'élançant dans la tour de Londres, à la tête de quatre cents hommes. L'archevêque de Cantorbéri y célébrait la messe : il est égorgé avec plusieurs autres personnages. Les séditions pénètrent dans les appartements de la mère du roi, et plongent leurs épées dans son lit. Le lendemain, quinze du mois, Richard, escorté de soixante cavaliers, rencontre le couvreur Tyler à la tête de vingt mille insurgés. On avait envoyé à ces démagogues trois chartes différentes, qu'ils avaient toutes refusées avec mépris. Dès qu'il vit Richard, il fit signe à ses partisans de s'arrêter et s'avança hardiment vers le roi. Une conversation s'engage aussitôt. Tyler, en parlant, affecte de jouer avec son poignard ; enfin il met la main à la bride du cheval de son souverain. Mais au même instant le maire de Londres, soupçonnant son projet, le frappe à la gorge d'une courte épée. Tyler va tomber un peu plus loin, et reçoit un dernier coup d'un écuyer du roi. Les insurgés, pour venger leur chef, tendent leurs arcs. Richard était perdu, lorsqu'ils s'élança au-devant d'eux et s'écrie : Que faites-vous, mes vasseaux ? Tyler était un traître ; venez avec moi, c'est moi qui suis votre chef ! Incertains et déconcertés, ils le suivent à travers champs. Une troupe de mille hommes d'armes arrive pour protéger le jeune roi, qui n'avait que quinze ans ; les insurgés tombent à ses genoux et lui crient miséricorde. Plusieurs royalistes demandent la permission de les punir des excès commis ; Richard s'y refuse avec fermeté, ordonne aux suppliants de

retourner à leurs demeures, et défend à tout étranger de passer la nuit dans la cité, sous peine de mort.

Le roi révoque les chartes d'émancipation qu'il avait accordées ; pour punir les rebelles, il institue des tribunaux extraordinaires, mais qui procèdent avec autant d'iniquité que ceux qu'ils devaient punir. Les deux chambres du parlement assemblées, le roi propose d'abolir la servitude ; les deux chambres du parlement s'y refusent. Tout ce qui est accordé, c'est une amnistie générale pour la multitude entraînée dans l'insurrection. Encore paraît-il que cette amnistie ne fut accordée qu'à l'occasion du mariage du roi, et à l'intercession de son épouse, Anne de Bohême. Elle était fille du dernier empereur, Charles IV, et sœur de Wenceslas, roi actuel des Romains. C'était une princesse accomplie, de grande vertu, qui, pendant douze années de son mariage, posséda toutes les affections de son mari, et qui, après sa mort, fut longtemps regrettée par le peuple, qui ne la nommait que la bonne reine ¹.

Les seigneurs anglais voulaient bien réprimer les principes d'insubordination dans le peuple, mais en profiter pour eux-mêmes. Le duc de Lancastre était le protecteur de Wicleff, ce docteur de l'anarchie. Le duc de Lancastre était soupçonné de vouloir détrôner son neveu pour se mettre à sa place : un moine présente au roi les détails écrits d'une conspiration à cet effet ; ce moine est étranglé la nuit par un seigneur qui l'avait en sa garde ; quelque temps après, un confident du roi est assassiné par le même. Le duc de Gloucester, autre oncle du roi, forme un parti contre lui dans le parlement.

On demande à Richard le renvoi et la mise en jugement de ses ministres et de ses favoris ; il résiste, il cède, il revient sur ses pas : la faction parlementaire de son oncle devient de jour en jour plus formidable ; il y est question de priver le roi non-seulement du trône, mais de la vie. Richard est contraint de céder ; on lui impose une commission de régence plus puissante que lui : c'est le duc de Gloucester qui règne ; les plus constants amis du roi sont condamnés à mort ; ni le roi ni la reine ne peuvent obtenir leur grâce du duc de Gloucester.

Près d'une année, Richard ne fut qu'un instrument dans les mains de ce duc et de son parti. Enfin, dans un grand conseil tenu vers Pâques 1389, il pria inopinément son oncle de lui apprendre son âge. — Votre altesse, répondit le duc, est dans sa vingt-deuxième année. — Alors, ajouta le roi, je dois être certainement assez âgé pour conduire moi-même mes propres affaires. J'ai été plus long-

¹ Lingard.

temps sous le contrôle de tuteurs qu'aucun pupille de mes États. Je vous remercie, milords, de vos services passés ; mais je ne vous en demande aucun désormais. Cet acte de vigueur, Richard le soutint plusieurs années par un gouvernement juste et ferme, qui rendit l'Angleterre heureuse et tranquille.

En 1394, à son grand regret, il perd sa femme, la bonne reine Anne. En 1396, il épouse Isabelle de France, fille de Charles VI ; ce qui fit cesser la guerre et rétablit l'union entre les royaumes ; chose d'autant plus naturelle, que les familles régnantes d'Angleterre et de France étaient toutes deux françaises d'origine. Fort de cette alliance, Richard se détermine à venger le meurtre de ses favoris et les insultes faites à son autorité. Son troisième oncle, le duc de Gloucester, ne discontinua de cabaler et au dedans et au dehors du parlement ; le bruit se répand même qu'il vient de former le complot de s'emparer de la personne du roi et de l'emprisonner. Tout à coup, en juillet 1397, le duc de Gloucester est arrêté et transféré dans la forteresse de Calais par ordre du roi et avec l'assentiment des ducs de Lancastre et d'York, et d'autres de ses parents, en particulier de Henri, alors comte de Derbi, depuis duc d'Héreford, et enfin duc de Lancastre après la mort de son père.

Le parlement, d'une voix unanime, révoque tous les pardons, généraux et particuliers, accordés jusqu'ici au duc de Gloucester et aux comtes d'Arundell et de Warwick ; il les révoque comme préjudiciables au roi et obtenus par contrainte. Le comte d'Arundell est condamné comme traître par le parlement ; le duc de Lancastre lui prononce la sentence, et on lui tranche la tête le même jour. Le comte de Warwick se reconnaît coupable ; sa sentence de mort est commuée en exil. Quant au duc de Gloucester, dans un interrogatoire subi à Calais, il confessa d'avoir conspiré avec d'autres pour déposer le roi, mais seulement pour peu de jours, après lesquels son intention était de le replacer sur le trône. Il y eut ordre de l'amener à la barre de la chambre, pour qu'il répondit aux lords qui l'accusaient de trahison. Trois jours après, on reçoit la nouvelle qu'il vient de mourir. Sous le règne suivant, on prétendit qu'il avait été mis à mort par ordre de Richard. Quoi qu'il en soit, il y a de fortes présomptions pour croire qu'il a existé quelque chose de bien criminel et de bien dangereux dans la conduite de Gloucester. Ses neveux, les comtes de Somerset et de Rutland, étaient deux de ses accusateurs ; ses frères, les ducs de Lancastre et d'York, se réunirent pour le condamner, et le premier même prononça contre lui la sentence de trahison. Peut-on supposer qu'ils se fussent unis de la sorte pour déshonorer et punir leur propre sang s'ils n'avaient été entraînés

par d'autres motifs que le ressentiment du roi, relatif à une offense commise et pardonnée dix ans auparavant ?

Parmi les pairs qui venaient de consentir à l'arrestation et à la condamnation du duc de Gloucester, s'en trouvaient deux qui, précédemment, avaient accusé et fait condamner les favoris du roi : c'étaient le duc de Norfolk et le duc de Hereford, ce dernier fils du duc de Lancastre. Après plusieurs incidents, le duc de Hereford accusa le duc de Norfolk de lui avoir communiqué dans une conversation des défiances sur la disposition du roi à leur égard. Le duc de Norfolk lui donna publiquement le démenti, ils se provoquèrent en duel ; le roi intervint, et les obligea de sortir du royaume, le duc de Norfolk pour toute sa vie, le duc de Hereford pour dix ans, et encore avec la déclaration qu'il avait rempli le devoir d'un fidèle sujet. Norfolk, après un court séjour en Allemagne, fit le pèlerinage de Jérusalem, et mourut à son retour à Venise. Le duc de Hereford, qui prit bientôt le titre de duc de Lancastre à la mort de son père, se rendit à Paris.

Le roi Richard II se voyait plus puissant que jamais : le parlement l'avait déclaré aussi libre qu'aucun de ses prédécesseurs ; le parlement lui avait accordé un subside pour toute sa vie ; avec un comité tiré des deux chambres, il pouvait publier toutes les nouvelles ordonnances qu'il lui plairait : comme on pouvait s'y attendre, Richard abusa quelque peu de cette puissance exorbitante, ce qui fit beaucoup de mécontents. Plein de confiance, Richard passe en Irlande pour y réprimer une insurrection. C'était au printemps de 1399. Richard voyait la plupart des rebelles mettre bas les armes et implorer sa clémence, lorsque tout à coup il apprend cette étrange nouvelle : Henri de Lancastre, échappé de France, débarqué en Angleterre avec vingt partisans, est entré à Londres à la tête de soixante mille hommes, réclamant les propriétés de son père, en attendant à réclamer le trône même. Richard, revenu en Angleterre, se voit abandonné, livré par trahison au duc de Lancastre : emprisonné, contraint de résigner la couronne comme incapable de régner, il est déposé par le parlement ; un seul membre y fait opposition, l'évêque de Carlisle, qui aussitôt est arrêté et jeté dans les fers ; Henri de Lancastre réclame le trône comme son héritage, sa conquête, et pour réparer les fautes du roi déchu ; les deux chambres du parlement admettent à l'unanimité sa demande, au mépris des droits que le même parlement avait reconnus au comte de la Marche, descendant de la branche aînée de Lyonnell, duc de Clarence, frère aîné du duc Jean de Lancastre, père de l'usurpateur Henri. C'était le 30 septembre 1399.

Il est d'usage parmi les auteurs modernes de déclamer, après Tacite, contre la bassesse du sénat romain sous les empereurs idolâtres ; on s'indigne encore volontiers contre la servilité originelle et incurable du sénat byzantin sous le Bas-Empire : une histoire bien autrement curieuse et piquante dans ce genre serait l'histoire des variations morales, politiques, judiciaires et autres du parlement anglais.

Le nouveau roi d'Angleterre prit le nom de Henri IV. Son règne, commencé par la révolte et la trahison, fut rempli de révoltes, de trahisons et de meurtres. Il fit mourir de faim son prédécesseur, le roi Richard ; suivant d'autres, il le fit assassiner en prison. Une foule de seigneurs furent condamnés au supplice des traîtres. Voici en quoi consistait ce supplice. Un écrivain du temps décrit en ces termes l'exécution de sir Thomas Blount, un de ceux qui avaient entrepris de délivrer de prison le dernier roi : « Il fut d'abord pendu ; mais on coupa bientôt la corde, et on le fit asseoir sur un banc, devant un grand feu. L'exécuteur vint ensuite avec un rasoir à la main, et s'agenouillant devant sir Thomas, dont les mains étaient liées, il lui demanda pardon de sa mort, forcé qu'il était de remplir son devoir. Sir Thomas lui demanda : Êtes-vous la personne chargée de me délivrer de ce monde ? Le bourreau répondit : Oui, monsieur ; je vous prie de me pardonner. Et sir Thomas l'embrassa et lui pardonna sa mort. Le bourreau se mit à genoux, et lui ouvrit le ventre, coupa les boyaux au-dessous du passage de l'estomac, et lia le reste avec un cordon, afin que le *vent* du cœur ne pût s'échapper, et il jeta les boyaux au feu. Sir Thomas était alors assis devant le feu, le ventre ouvert, et ses entrailles brûlant devant lui. Sir Thomas Erpyngham, chambellan du roi Henri, insultant à Blount, lui dit avec dérision : Allez chercher un maître qui puisse vous guérir. Blount répondit seulement : *Te Deum laudamus !* Béni soit le jour où je suis né, et béni soit ce jour dans lequel je vais mourir pour le service de mon souverain seigneur, le noble roi Richard ! L'exécuteur se mit à genoux devant lui, l'embrassa de la manière la plus humble, et, bientôt après, lui coupa la tête, et divisa son corps en quartiers ¹. » Tel est le récit de l'auteur contemporain. En vérité, ce qu'il y avait alors de plus humain en Angleterre, c'était le bourreau.

L'an 1405, pendant une insurrection, l'archevêque d'York est arrêté par trahison. Quoiqu'il proteste de son innocence, Henri veut le faire condamner à mort. Le grand juge, Gascoigne, s'y refuse. Henri le fait condamner par un autre, sans acte d'accusation ni jugement. L'archevêque, il se nommait Jean Scroop, s'écrie aussitôt :

¹ Apud Lingard, t. 4, p. 440, note.

Le juste et vrai Dieu sait que jamais je n'ai eu l'intention de faire aucun mal au roi Henri ; et je vous engage à prier, afin que ma mort ne soit pas vengée sur lui ou sur ses amis. On exécute immédiatement la sentence. L'archevêque reçoit la mort avec calme : le peuple le regarde comme un martyr.

Peu après, le visage de Henri se couvrit d'éruptions dégoûtantes, que le peuple considéra comme le châtiment du meurtre de ce prélat ; une suite d'attaques d'épilepsie, dont la violence croissait d'un jour à l'autre, l'entraîna rapidement au tombeau. La perspective de la mort rappela, dit-on, à sa mémoire tous les moyens à l'aide desquels il avait obtenu la couronne, et le sang versé pour la conserver. Il commença enfin à douter de la vérité de sa maxime favorite, que le succès de l'entreprise était une preuve de l'approbation du ciel. Quoiqu'il ne fût que dans sa quarante-sixième année, il présentait tous les symptômes de la décrépitude. Aux douleurs du corps, aux remords de la conscience, se joignait l'inconduite de son fils aîné, qui semblait impatient de le voir mourir. Un jour, après une de ses attaques, et quand toutes les apparences faisaient croire à sa mort, le jeune prince porta dans une autre chambre la couronne, qui, suivant la coutume, était placée sur un coussin à côté du lit. Le roi, revenant à lui, demanda sévèrement qui l'avait emportée, et, sur la réponse de ses gardes, fit appeler immédiatement le prince. Adouci par ses expressions respectueuses, il lui dit en poussant un profond soupir : Hélas ! beau fils, quel droit avez-vous à la couronne, quand vous savez que votre père n'en avait point ? — Monseigneur, répondit le jeune Henri, vous la conquîtes par l'épée, et par l'épée je la conserverai. — Après une pause, le roi répliqua : Bien, faites ce que vous jugerez le mieux. J'en laisse l'événement à Dieu, et j'espère qu'il fera miséricorde à mon âme. — Sa dernière attaque le saisit comme il faisait sa prière dans la chapelle de Saint-Édouard, à Westminster. On le porta dans la chambre de l'abbé, où il expira bientôt après, le 20 mars 1413, dans la quatorzième année de son règne ou de son usurpation.

Son fils aîné, Henri de Monmouth, monta immédiatement sur le trône. Il était depuis si longtemps considéré comme l'héritier présomptif du trône, qu'on ne fit plus mention des droits du comte de la Marche ; et quoique ses égarements eussent inspiré contre lui des préventions défavorables, ses sujets aimèrent mieux les attribuer à la légèreté de la jeunesse qu'à la corruption du cœur. Il ne les trompa point dans leur attente. Dès que son père eut rendu les derniers soupirs, il se retira dans son cabinet, passa le reste du jour dans la solitude et la prière, et, le soir, se rendit auprès de son con-

fesseur, religieux de l'église de Westminster, qui l'affermir dans sa résolution d'effacer, par la régularité de sa conduite, le scandale de sa vie passée. Les compagnons dissolus de ses plaisirs furent aussitôt éloignés, les hommes d'instruction et d'expérience rappelés près du trône, et ceux qui s'étaient attiré l'inimitié du prince en blâmant ses excès se trouvèrent, à leur grande surprise, honorés de l'approbation et de l'amitié du roi. Il regarda comme un acte de justice de rendre la liberté au comte de la Marche, détenu depuis son enfance par le feu roi, sans autre crime que son droit au trône ; et lorsque, par ses ordres, les restes de l'infortuné Richard furent transportés à l'abbaye de Westminster, il témoigna son respect pour ce prince en conduisant le deuil pendant la cérémonie des funérailles¹.

Nous avons déjà vu quels principes d'anarchie religieuse et politique répandaient les Wicléfites, nommés aussi Lollards. Henri V en était alarmé, aussi bien que les seigneurs et les propriétaires, dont tous les droits étaient menacés. N'étant encore que prince de Galles, il s'était uni aux lords et aux communes pour présenter une pétition à son père, à l'effet d'obtenir l'arrestation et la punition de ces prédicateurs d'anarchie. Toutefois, les chefs de cette secte révolutionnaire, au lieu de travailler à détruire ces impressions défavorables, cherchèrent à intimider leurs adversaires ; et, durant la session du premier parlement, ils placèrent aux portes des diverses églises de Londres des affiches par lesquelles ils déclaraient que, si l'on employait l'autorité de la couronne pour combattre leur doctrine, ils pouvaient assembler cent mille hommes, prêts à tirer l'épée pour sa défense. Cette audacieuse menace provoqua une enquête, et l'on découvrit que la personne dont les conseils dirigeaient tout le parti, et qui le gouvernait magistralement, était sir Oldcastle, appelé lord Cobham, de l'héritage de sa femme. Son château de Cowling était depuis longtemps le quartier-général des Wicléfites ou Lollards. Ils étendaient de là leur propagande révolutionnaire dans le voisinage ; et, protégés par ses serviteurs, ils bravaient les interdictions des évêques et les citations devant les cours spirituelles. Par considération pour cet homme, qui avait été l'un des intimes compagnons de Henri, au lieu de le citer devant le tribunal ordinaire, on l'appela directement devant le roi, qui entreprit sa conversion avec le zèle d'un apôtre. Mais l'opiniâtreté du disciple fatigna bientôt la patience du maître : après quelques jours, le roi commença à fortifier ses arguments par des menaces ; et Oldcastle jugea qu'il était temps de quitter Windsor et de reprendre sa résidence de Cowling.

¹ Lingard, t. 5.

Sa fuite fut suivie d'une proclamation du roi, qui ordonnait aux magistrats d'arrêter non-seulement les prédicateurs ambulants, mais encore leurs auditeurs et leurs partisans, et d'un mandat à l'archevêque de Cantorbéri, qui lui intimait de procéder au desir de la loi contre les fugitifs. Les pouvoirs spirituels de ce prélat furent bientôt épuisés. Oldcastle désobéit à sa sommation et se moqua de son excommunication ; mais il fut forcé de se rendre aux troupes envoyées par le roi, et conduit à la tour de Londres comme prisonnier. Pendant son procès, sa conduite envers le primate fut aussi arrogante et insultante que celle de son juge était digne et modérée. Non content de témoigner son dissentiment de la profession de foi orthodoxe, il vomit des torrents d'injures contre tous ceux qui la soutenaient. Il soutint que l'Église avait cessé d'enseigner la doctrine de l'Évangile, du moment où elle avait été infectée du poison des richesses mondaines ; que le clergé était l'antechrist, que le Pape était la tête du monstre, les évêques et les prélats ses membres, et les ordres religieux la queue de la bête ; et que celui-là seul était le véritable successeur de saint Pierre, qui pratiquait les vertus de saint Pierre. Il comparut à la barre à deux jours différents ; et, comme il persista dans ses erreurs, on le déclara hérétique obstiné. Toutefois le primate, qui était Thomas d'Arundell, en le remettant au magistrat civil, obtint du roi un sursis de cinquante jours, pendant lequel Oldcastle trouva moyen d'échapper de la tour et de rassembler ses partisans les plus zélés. Ils envoyèrent sur-le-champ des émissaires dans les comtés voisins ; une armée fut secrètement organisée, et des milliers de fanatiques se tinrent prêts à marcher sur la capitale, bien qu'ils ignorassent les projets réels de leurs chefs.

Le premier plan des conspirateurs était de surprendre le roi à Eltham ; mais son départ inattendu pour Westminster, 7 janvier 1414, le fit échouer ; les sectaires prirent alors la résolution de réunir tous leurs partisans dans les champs de Saint-Gilles, près de Londres, le lendemain de l'Épiphanie. Le roi, qui était parfaitement instruit de leurs intentions, fit garder avec soin les portes de la cité, afin de séparer les Lollards qui se trouvaient dans ses murs de ceux qui étaient dehors, et se rendit un peu après minuit au lieu du rendez-vous, suivi d'un corps de troupes considérable. Les routes étaient couvertes d'insurgés, qui se dirigeaient de toutes parts vers Saint-Gilles ; mais les premières compagnies n'y furent pas plus tôt arrivées, qu'elles se trouvèrent enveloppées et gardées : les fugitifs, en s'échappant, répandirent l'alarme ; les autres suspendirent leur marche et se dispersèrent précipitamment.

On calcule que le nombre des insurgés, dans cette circonstance,

s'élevait à vingt mille. L'objet que se proposaient les chefs, suivant les proclamations du roi et les rapports faits au parlement, eût amené les résultats les plus désastreux. Les communes, dans leur adresse, établissent que les Lollards avaient cherché à renverser la foi chrétienne, le roi, les dignités spirituelles et temporelles, et toute espèce de police et de loi. Henri, dans sa proclamation, déclare que les Lollards voulaient le détruire, ainsi que ses frères et plusieurs lords spirituels et temporels, confisquer les possessions des églises, séculariser les ordres religieux, diviser le royaume en districts confédérés, et reconnaître sir Oldcastle comme président de la république. Ce dernier échappa, et encore que le roi offrit à ceux qui l'arrêteraient des récompenses capables de séduire, il parvint à se soustraire pendant plusieurs années à la poursuite et aux recherches de ses ennemis. Un grand nombre de ses complices furent arrêtés, condamnés et exécutés. Lui-même, en 1416, ayant trempé dans une nouvelle conspiration contre le roi, fut pris, traduit devant le parlement, et condamné comme traître à être pendu, et comme hérétique à être brûlé. Étant sur l'échafaud, il prédit à ses partisans qu'il ressusciterait le troisième jour. Ils allaient donc le vénérer comme un martyr : malheureusement il ne leur tint point parole. Il fut bien pendu et brûlé, mais ne ressuscita point ¹.

Le roi Henri V, ayant dompté, l'an 1414, l'insurrection des Lollards et rétabli la tranquillité dans le royaume, résolut d'en transporter les éléments de trouble et de les utiliser au dehors par la guerre étrangère. En 1415, il vint avec une armée en France pour réclamer tout à la fois et les provinces qui avaient appartenu à ses ancêtres, les Plantagenets d'Anjou, et même le royaume de France, comme descendant d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Le 25 octobre, il gagna la fameuse bataille d'Azincourt, mais y fit égorger les prisonniers. Les années suivantes, il remporte de nouveaux avantages sur les Français, divisés contre eux-mêmes sous un roi en démence. Il joignait le titre de roi de France à celui de roi d'Angleterre. Au printemps 1420, il conclut à Troyes un traité avec le roi Charles VI, la reine Isabelle de Bavière et le duc de Bourgogne. En vertu de ce traité, il renonce à son titre de roi de France ; mais Charles VI l'adopte pour son fils et son héritier, à l'exclusion du *soi-disant dauphin* Charles VII. Henri est déclaré régent et administrateur unique du royaume, en attendant la mort de Charles VI, auquel il succédera ; les deux royaumes de France et d'Angleterre seront à jamais réunis sous le même sceptre et gouvernés par le même roi. Le 10 décembre, les

¹ Lingard, t. 5. — Rot., parl. IV, 107-110. — Walsingham, 399.

trois états du royaume de France, assemblés à Paris, acceptent solennellement le traité de Troyes et le déclarent loi de la monarchie. Pour consommer cette alliance, Henri V épouse la princesse Catherine, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, qui lui donne un fils le 6 décembre 1421. Henri V, dans la force de l'âge, maître de la France et de l'Angleterre, ayant de plus en son pouvoir le roi d'Écosse, paraissait au comble de la prospérité humaine.

Une maladie de fort bas étage vint briser tout à coup cette prospérité du maître de la France et de l'Angleterre : les uns disent une dysenterie, les autres une fistule. Le roi affecta de la mépriser pendant quelque temps ; mais elle mina d'autant plus vite sa constitution et confondit toute la science des médecins. A la fin de juillet 1422, Henri allait poursuivre ses conquêtes, lorsque l'épuisement de ses forces l'obligea de se faire transporter à Vincennes, où les progrès du mal ôtèrent bientôt toute espérance de guérison. Il se soumit avec résignation à sa destinée, et partagea le peu de temps qu'il lui restait entre les dispositions de son âme et les affaires de sa famille. Quand il eut réglé ce qui regardait le gouvernement des deux royaumes et son fils au berceau, il se tourna vers ses médecins, et leur demanda combien de temps il avait encore à vivre. On lui répondit que le Très-Haut avait le pouvoir de le rendre à la santé. Mécontent de ces paroles évasives, il répéta sa question, en exigeant une réponse directe. — Eh bien ! sire, répliqua l'un des médecins en se jetant à genoux, songez au salut de votre âme, car il ne vous reste plus que deux heures à vivre ! — Le roi entendit cet arrêt terrible sans s'émouvoir, demanda son confesseur, et consacra ce moment suprême à des exercices de dévotion. Comme les assistants, rassemblés autour de son lit, récitaient les psaumes de la pénitence, il les interrompit à ce verset : *Tu relèveras les murs de Jérusalem*, et dit d'une voix faible qu'il avait toujours eu l'intention de visiter la Palestine et d'arracher la cité sainte au joug des Sarrasins. Il expira après quelques heures, le 31 août 1422, âgé d'environ trente-six ans, dans la dixième année de son règne, laissant un fils unique âgé de huit mois¹.

Sous les trois règnes de Richard II, de Henri IV et de Henri V, qui comprennent toute la durée du grand schisme d'Occident, l'Angleterre continua toujours à reconnaître le Pape de Rome, Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, lequel autorisa le concile de Constance, y abdiqua par procureur, et reconnut Martin V, dont l'élection mit fin au schisme. L'an 1383, sous Richard II, l'Angleterre entreprit même une croisade contre la France, pour y com-

¹ Lingard, Tit. Liv. Monstrelet. Walsingham.

battre le schisme et y faire reconnaître Urbain VI. Henri Spenser, jeune et belliqueux évêque de Norwich, fut chargé de cette expédition. Il y fit quelques exploits ; mais l'entreprise manqua, dit-on, par la jalousie du duc Jean de Lancastre, père de Henri IV.

Sous le règne de Richard II, il y eut quelques difficultés sur les provisions du Pape en Angleterre. On appelle ainsi les lettres par lesquelles le Pape conférait des bénéfices ou offices vacants ou à vaquer dans ce pays. Les évêques s'en plaignaient, comme préjudiciables à leurs droits. Le roi, le parlement, le Pape s'en occupèrent. Il y eut enfin cet accommodement. On abolit entièrement les provisions en faveur des étrangers, à l'exception des cardinaux ; et en faveur des indigènes, elles ne furent généralement accordées qu'à des personnes qui avaient obtenu préalablement la licence royale ¹.

Or, voici maintenant ce qui arriva, et qui mérite une attention toute particulière ; car on y voit quel usage les Papes faisaient généralement de ces provisions.

La durée du schisme permit en Angleterre d'exécuter sans la moindre opposition les statuts relatifs aux provisions pontificales. L'expérience démontra bientôt que l'on s'était engagé, sans réflexion, dans une route qui conduisait à l'abaissement des lettres et à la destruction des universités. Deux de ces corps présentèrent à l'assemblée du clergé, en 1399, des pétitions où ils établissaient que, tant qu'il avait été loisible aux Papes de conférer des bénéfices par provision, ils les avaient toujours donnés à des hommes d'esprit et de talent qui avaient pris leurs degrés dans les universités et que le résultat de cette préférence avait été de piquer d'émulation les étudiants et de multiplier leur nombre ; mais que, depuis les statuts contre ceux qui obtenaient des provisions pontificales, les patrons ayant négligé les membres des universités, les étudiants avaient disparu, et les écoles étaient presque abandonnées. Le mal ne fit que s'accroître. Seize années après, il fixa l'attention des communes, qui, pour arracher les universités à leur ruine complète, demandèrent au roi de rapporter les statuts contre les pourvus ou proviseurs, ou bien de pourvoir à leur sort d'une manière convenable. Le roi les informa qu'il en avait référé aux évêques ; mais ces prélats ne se souciaient nullement de la révocation des statuts ; et, en 1417, le synode publia une ordonnance qui obligeait tout collateur spirituel, durant les dix années suivantes, à faire présent du premier bénéfice vacant à sa présentation, et, après ce temps, du second, à quelque membre de l'une des universités, gradué dans l'une des trois fa-

¹ Wilkins *Concil. Britan.*, t. 3, p. 237.

cultés de théologie, de jurisprudence ou de médecine. On espérait que cet expédient apaiserait toutes les réclamations ; mais quatre années s'écoulèrent avant qu'on pût exécuter ce règlement, et cela afin de discuter les objections élevées par les universités elles-mêmes ¹.

On voit, par ces faits, que les plaintes contre les empiétements et les abus de la cour de Rome peuvent n'être pas toujours bien fondées, et que les abus peuvent se trouver quelquefois du côté de ceux qui se plaignent.

Autre exemple. On admire la politique de Henri V d'Angleterre, qui, pour pacifier son propre royaume, en emploie les éléments de discorde à la guerre étrangère. Aujourd'hui on admirerait les souverains d'Europe qui conviendraient d'unir leurs forces pour repousser la barbarie et faire triompher la vraie civilisation par tout le monde. Et on ne veut pas voir que les Papes faisaient l'un et l'autre par les croisades.

Pendant le grand schisme d'Occident, l'Allemagne eut ses révolutions politiques, aussi bien que la France et l'Angleterre. L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, étant mort l'an 1378, eut pour successeur son fils Wenceslas, roi de Bohême en 1363, élu roi des Romains l'an 1376. Wenceslas est surnommé tantôt l'*Ivrogne* et tantôt le *Fainéant*. Sa vie fut un tissu de débauches, de cruautés et de bassesses. Il continua, sur le modèle de son père, d'aliéner les droits et les villes de l'empire. Celles de Souabe et du Rhin firent une ligue pour défendre leur liberté contre les seigneurs qui les acquéraient. L'an 1394, les seigneurs de Bohême voyant augmenter les excès de Wenceslas en tout genre, l'enferment dans une prison comme une bête féroce. Il s'échappe peu de temps après, et reprend le gouvernement. Mais ses fureurs, plus insupportables que jamais, deviennent telles, que les grands du royaume appellent à leur secours Sigismond, son frère, roi de Hongrie. L'an 1397, Wenceslas est enfermé pour la seconde fois dans une forteresse : une seconde fois il s'échappe et remonte sur le trône. Il faisait de l'exécuteur des hautes œuvres son ami et son confident, l'appelait son compère, tenait son fils sur les fonts de baptême, inventait de nouvelles agonies, envoyait à la mort le confesseur de la reine, parce qu'il refusait de lui révéler le secret de la confession. Les princes électeurs, voyant l'empire se précipiter vers sa ruine, s'assemblent à Ladenstein, y déposent Wenceslas le 20 août 1400, puis, étant passés à Rentz, ils y élisent roi des Romains Frédéric, duc de Brunswick, qui

¹ Lingard, t. 5, p. 83. — Wilkins, t. 3, p. 242, 381, 401.

est assassiné deux jours après par le comte de Waldeck. Nouvelle élection à Rentz, le 24 août, en faveur de Robert, comte palatin du Rhin, qui, voulant récupérer le Milanais en 1401, est battu par Galéas Visconti, et meurt le 18 mai 1410. Le 20 septembre de la même année, une partie des électeurs élisent à Francfort le roi de Hongrie, Sigismond, tandis que les autres, dans la même ville, élisent Josse, margrave de Moravie. Il y eut ainsi trois empereurs, comme il y avait alors trois Papes. Mais la mort de Josse, arrivée le 8 janvier 1411, et l'acquiescement de Wenceslas à l'élection de son frère, terminèrent promptement le schisme impérial.

Les vices de tout genre par lesquels Wenceslas scandalisait l'empire et la Bohême, surtout la ville de Prague, faisaient admirer d'autant plus les vertus de saint Jean Népomucène. Jean naquit vers l'an 1330 à Népomuck, petite ville de Bohême, à quelques lieues de Prague. Ses parents étaient plus distingués par la piété que par le rang et la fortune. Ils étaient déjà très-avancés en âge, sans avoir d'enfants, lorsqu'ils obtinrent ce fils par l'intercession de la sainte Vierge, qu'ils allaient prier devant son image dans une église de Cisterciens hors la ville. Afin que son nom seul rappelât au nouveau-né quelle affection il devait à Marie, ils le nommèrent Jean. Il lui dut en effet non-seulement sa naissance, mais sa conservation ; car, dans ses premières années, il tomba dangereusement malade ; mais ses parents ayant fait un vœu devant la même image de la Vierge, et pris certains engagements pour le reste de leur vie, l'enfant se leva aussitôt guéri. A sa naissance même, des flammes très-sereines, à la grande joie de la ville de Népomuck, parurent descendre du ciel et entourer, sans faire de mal, toute la maison où il venait de naître. Nous verrons des flammes semblables reparaître à sa mort.

Envoyé de bonne heure à l'école, il y apprit d'abord les répons de la messe. Dès qu'il les sut, il allait tous les matins, de lui-même, à l'église des Cisterciens, hors de la ville, et y servait toutes les messes qui s'y disaient. Les personnes sages en auguraient dès lors quelque chose de grand. A la piété la plus tendre, il joignait un esprit très-vif. Ses parents l'envoyèrent étudier la langue latine à Staaze, ville considérable du pays. Il y fit ses humanités, surtout sa rhétorique, avec la plus grande distinction.

Charles IV, empereur d'Allemagne et roi de Bohême, venait de fonder l'université de Prague sur le modèle de celle de Paris, de Bologne et de Padoue. Il y avait attiré des maîtres habiles de toutes les parties de l'Europe, et les y avait fixés en leur promettant de magnifiques récompenses : aussi la nouvelle université fut-elle célèbre dès sa naissance. Il y vint un nombre prodigieux d'étudiants de dif-

férentes contrées de l'Allemagne. Jean y fut aussi envoyé. Outre la philosophie, il y étudia la théologie et le droit canonique, et il prit le degré de docteur dans ces dernières facultés.

Dès ses premières années, il s'était senti une forte inclination pour le sacerdoce ; il y avait rapporté toutes ses études , et en avait fait une espèce d'apprentissage, en participant fréquemment à la sainte communion. Le but qu'il se proposait en embrassant cet état était de se consacrer sans réserve à procurer la gloire de Dieu. Plus il voyait approcher le jour de son ordination, plus il redoublait de ferveur dans ses différents exercices. Il ne se presenta à son évêque qu'après avoir passé un mois dans la retraite, et purifié son âme par la prière, le jeûne et la mortification.

A peine eut-il reçu l'onction sacerdotale, qu'on lui ordonna de faire valoir le rare talent qu'il avait pour la prédication. Son évêque lui confia la chaire de la paroisse Notre-Dame de Tein. Ses premiers travaux produisirent des fruits admirables. Toute la ville s'empressait d'aller l'entendre annoncer la parole de Dieu, et l'on vit en peu de temps une réforme générale. Les étudiants, qui étaient alors au nombre de quatre mille, couraient aussi en foule à ses discours. Les plus effrontés libertins ne pouvaient l'écouter sans être touchés, et ils s'en retournèrent chez eux pénétrés des sentiments d'une vive componction.

L'archevêque et le chapitre de Prague résolurent de s'attacher un homme si rempli de l'esprit de Dieu ; ils lui donnèrent donc un canonicat qui vint à vaquer. Jean se montra toujours fort exact à assister au chœur ; mais cela ne l'empêcha pas de trouver encore du temps pour travailler au salut des âmes en exerçant ses premières fonctions.

L'empereur élu Wenceslas, qui demeurait habituellement à Prague, ayant entendu parler du serviteur de Dieu, voulut le connaître par lui même, et le nomma pour prêcher l'avent à la cour. Jean sentit combien une telle commission était difficile et dangereuse ; il l'accepta cependant, et il s'en acquitta avec l'applaudissement du prince et de tous ses courtisans. Wenceslas fut même touché des discours du saint prédicateur, et il arrêta quelque temps le cours de ses passions déréglées.

Sur ces entrefaites, le siège épiscopal de Létoméritz vint à vaquer. L'empereur, pour marquer l'estime qu'il faisait de Jean Népomucène, le lui offrit ; mais il fut impossible de déterminer le vertueux chanoine à l'accepter. On supposa que son refus pouvait être fondé sur les dangers et les travaux indispensables de l'épiscopat ; ainsi on lui offrit la prévôté de Wisegrad, qui, après les évêchés,

était la première dignité ecclésiastique de la Bohême ; elle rapportait cent mille florins par an ; elle n'exigeait ni soins, ni peines, ni fatigues, et donnait le titre honorable de chancelier héréditaire du royaume. Mais ce n'est guère connaître les saints que de leur faire des offres semblables ; s'ils refusent les grandes, lors même qu'elles présentent des travaux à leur zèle et des croix à leur vertu, que doivent-ils penser de celles qui, pour tout attrait, ne leur montrent que des trésors à recueillir et des honneurs à recevoir ? Le vertueux chanoine fut donc aussi inébranlable dans cette occasion qu'il l'avait été dans la précédente.

Mais plus il méprisait les grandeurs du monde, plus Dieu permettait que le monde l'estimât. Si, dans la suite, il accepta la place d'aumônier de l'empereur, il ne le fit que pour se mettre à portée d'instruire la cour avec plus d'autorité, et conséquemment avec plus de fruit ; il se voyait aussi par là plus en état de satisfaire sa tendresse pour les pauvres. Cette place, d'ailleurs, ne l'exposait point aux distractions, et elle ne lui offrait ni ces richesses ni ces honneurs qui l'avaient si fort effrayé dans les prélatures ; ce fut ainsi l'humilité qui le fixa à la cour, où l'ambition conduit presque tous les hommes. Il y parut tel qu'il avait été dans la retraite. Son appartement était le rendez-vous de tous les malheureux. Il leur servait d'avocat et de père ; leur cause devenait la sienne, et il leur procurait tous les secours qui dépendaient de lui. Sa charité était ingénieuse à découvrir et à concilier les différends qui s'élevaient à la cour et dans la ville. Il assoupissait beaucoup de querelles, et prévenait quantité de procès. Il reste encore des monuments authentiques de ces accommodements que l'on remit à sa décision ; on y admire également l'esprit de pénétration, de sagesse et d'équité. Il trouvait du temps pour tous ces objets, parce que les saints, en oubliant ce qui les concerne personnellement, ont bien plus de loisir que les autres hommes pour s'employer au service du prochain.

L'impératrice Jeanne, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, était une princesse ornée de toutes les vertus. Touchée de l'onction qui accompagnait les discours de Jean Népomucène, elle le choisit pour le directeur de sa conscience. Elle avait besoin d'un tel guide au milieu des désagrémens qu'il lui fallait essuyer de la part de l'empereur. Wenceslas l'aimait avec passion ; mais, comme il était d'un esprit changeant et capricieux, il se livrait de temps en temps à des accès de jalousie qui, joints à sa férocité naturelle, causaient bien des chagrins à la vertueuse princesse.

Depuis que le monde a été sauvé par les souffrances d'un Dieu, c'est par les afflictions que se forment les saints. Pour sanctifier l'im-

pératrice, en la détachant de tout ce qui pouvait partager son cœur, le ciel employa d'abord la persécution de son mari, laquelle fut souvent portée aux derniers excès; en même temps il lui donna Jean Néponucène pour la consoler et la conduire. Sous un habile directeur, elle fit en peu d'années de très-rapides progrès. Soutenue par un homme que son zèle préparait au martyre, elle apprit à supporter ses peines avec joie.

L'impératrice ne fut pas la seule qui se mit sous la conduite du serviteur de Dieu : toutes les personnes vertueuses de la cour le prièrent de se charger du soin de leur âme. On admirait en lui le talent de former des saints sur le trône, des heureux dans les souffrances, et de faire aimer la vertu au milieu du grand monde, où elle est si souvent méconnue. On l'obligea encore de diriger les religieuses du château de Prague; et il les conduisit si bien dans les exercices de la vie spirituelle, que leur maison devint un modèle de la perfection monastique.

L'impératrice avait de tout temps pratiqué la vertu; mais sa vertu augmenta beaucoup lorsqu'elle ne se conduisit plus que par les conseils de Jean Népomucène. On s'aperçut bientôt du changement qui s'était opéré en elle. Les églises devinrent le lieu où on la trouvait ordinairement. Elle y passait les journées entières à genoux, et dans un recueillement qui faisait l'admiration de tout le monde. Ses prières n'étaient interrompues que par le temps qu'elle employait au soulagement des pauvres, et elle ne dédaignait point de les servir de ses propres mains. Ses entretiens avec les dames de sa suite, qui étaient le seul relâchement qu'elle se permit, ne roulaient que sur les vérités éternelles, et ses discours étaient alors accompagnés d'une onction qui annonçait la ferveur de son âme. Elle nourrissait en elle le feu de l'amour divin par la fréquentation des sacrements, par la pratique des austérités et par l'usage d'une mortification continuelle. La crainte de déplaire à Dieu lui faisait fuir jusqu'à l'ombre du péché, et s'il lui échappait quelque une de ces fautes légères dont les plus saints ne sont pas exempts, elle allait aussitôt les porter au tribunal de la pénitence, afin de les expier. Jamais elle n'en sortait que le cœur brisé de componction et les yeux baignés de larmes.

Mais comme tout se change en poison pour un cœur corrompu, la piété de l'impératrice ne fit qu'aigrir le caractère féroce de Wenceslas, il s'offensa même des marques de tendresse et de complaisance qu'elle ne cessait de lui donner. Présente, il la haïssait; absente, il l'aimait éperdument. Sa jalousie ne connut plus de bornes; et, interprétant mal les actions les plus saintes de son épouse, il en prit occasion d'augmenter ses soupçons sur la conduite de la princesse.

Aveuglé par sa passion, il forma un projet aussi nouveau qu'extravagant. Il manda saint Jean Népomucène, lui parla d'abord de chose et d'autre, et prononça comme sans dessein le nom de l'impératrice ; sur quoi il observa que, attendu la condition et la soumission de la femme, un mari devait tout savoir, surtout dans la famille des rois et des empereurs. Tout ce que Jean pouvait jamais souhaiter d'honneurs, de richesses et de félicité, il le lui promettait sur parole de roi, s'il pouvait se résoudre à lui confier, à lui seul, et si peu que ce fût, de ce que l'impératrice lui avait découvert dans le tribunal de la pénitence. Ce serait pour lui la plus grande des consolations, au milieu de ses soins de roi et d'empereur. A cette demande criminelle, le saint homme fut saisi d'horreur, représenta gravement et librement au roi quel crime il lui demandait, l'exhortant à condamner sa curiosité et à ne plus désirer l'impossible. Wenceslas dissimula son dépit : il pensait que celui qui avait résisté à une première attaque pourrait se laisser vaincre à une seconde ou à une troisième, et que, si une première machine n'avait pas suffi, on en trouverait une plus forte.

Un jour que le prince était à table, on lui servit une volaille qui n'était point assez rôtie. Aussitôt, ne se possédant plus de rage, il ordonne d'embrocher le cuisinier et de le faire rôtir au même feu. Les courtisans, saisis d'horreur, pâlisent, se regardent l'un l'autre ; ils voyaient que, pour peu qu'ils vinssent à broncher, ils avaient à s'attendre au même supplice ; mais nul n'osait dire un mot d'intercession à la cruauté royale. Seul, le bienheureux Jean Népomucène, ayant obtenu audience de l'empereur, s'efforça d'abord de l'apaiser par de douces paroles. N'y ayant pu réussir, il commence à lui remontrer, avec un langage plus ferme, l'atrocité du fait. A peine eut-il dit quelques mots, que le roi Wenceslas s'emporte, et ordonne de le plonger au fond d'un cachot. Jean souffrit avec joie cet indigne traitement ; il n'ignorait pas la cause secrète qui le lui avait attiré : Wenceslas lui-même n'en faisait pas mystère, et on alla de sa part dire au saint qu'il ne recouvrerait point sa liberté tant qu'il s'opiniâtrerait à ne pas révéler la confession de l'impératrice. Mais le bienheureux martyr était résolu à plutôt mourir mille fois que de dire un mot de la confession. Quelques jours après, un gentilhomme vint le trouver pour lui annoncer son élargissement. Il ajouta que l'empereur le priait d'oublier le passé, et qu'il l'invitait à dîner le lendemain avec lui, afin de lui donner la preuve la plus authentique de son estime et de son amitié.

Jean Népomucène se rendit le lendemain au palais, et y fut très-bien reçu à l'extérieur. Le repas fini, Wenceslas fit retirer tous ceux

qui étaient présents, et resta seul avec le saint. Il s'entretint d'abord avec lui de choses indifférentes ; il s'ouvrit ensuite, et employa tous les moyens possibles pour l'engager à découvrir tout ce que l'impératrice lui avait dit en confession. Vous pouvez, disait-il, compter de ma part sur un secret inviolable ; d'ailleurs, je vous comblerai d'honneurs et de richesses. Il vous importe extrêmement de vous rendre à ce que j'exige, et je vous déclare qu'en persistant à me désobéir, vous vous exposez aux plus cruels supplices, et même à la mort. Le saint répondit, comme auparavant, qu'il était obligé au silence par les lois les plus sacrées, et que rien ne serait jamais capable de lui faire trahir son devoir.

L'empereur, furieux, appelle aussitôt son compère, ainsi appelait-il le bourreau. D'après ses ordres, le saint est conduit en prison, étendu sur un chevalet ; le bourreau et ses satellites lui appliquent des torches ardentes aux côtés et aux parties du corps les plus sensibles ; ils le brûlent à petit feu et le tourmentent avec la plus horrible barbarie. Au milieu de ce supplice, Jean Népomucène ne prononçait d'autres paroles que les noms de Jésus et de Marie. A la fin, on le retira de dessus le chevalet ; mais il était presque expirant. Le Seigneur visita son serviteur dans la prison, et remplit son âme des plus douces consolations.

Cependant l'impératrice apprit ce qui se passait. Elle alla se jeter aux pieds de Wenceslas, qu'elle fléchit par ses larmes et ses prières ; elle obtint même l'élargissement du serviteur de Dieu. Quelque temps après, Jean Népomucène, ayant guéri ses blessures sans les faire connaître à aucun des siens, reparut en public, reprit ses prédications et ses autres bonnes œuvres avec plus de zèle que jamais, pour se préparer prochainement à la mort, soit qu'il en fût averti par révélation, ou qu'il s'y attendit naturellement d'après le caractère implacable de Wenceslas. Prêchant un jour sur ce texte : *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus*, il répéta si souvent ces autres paroles : *Je n'ai plus guère de temps à m'entretenir avec vous*, que l'auditoire comprit aisément que son but était de leur apprendre qu'il touchait à sa dernière heure. A la fin du même discours, il fut saisi d'une espèce d'enthousiasme prophétique, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux, et il prédit les maux qui devaient bientôt fondre sur la Bohême. La prédiction se vérifia par les ravages affreux que causa la guerre des Hussites. Le saint, avant de descendre de chaire, dit un dernier adieu à son auditoire, puis il demanda pardon aux chanoines et au clergé de tous les mauvais exemples qu'il pouvait leur avoir donnés.

Depuis ce jour-là, il se consacra tout entier aux exercices par les-

quels on s'assure une bonne mort. Il avait toujours été persuadé que la protection de la sainte Vierge est fort importante dans les derniers moments ; afin de la mériter, il fit le pèlerinage de Buntzel, pour visiter la célèbre image de cette mère commune des fidèles, que saint Cyrille et saint Méthode, apôtres des Slaves, y avaient placée autrefois, et qui était singulièrement révérée dans toute la Bohême.

Il revint sur le soir, après avoir satisfait sa dévotion. L'empereur, regardant par une des fenêtres du palais, l'aperçut dans la rue. Il sentit réveiller tout à coup son indignation et sa curiosité sacrilège ; il ordonne qu'à l'heure même on lui amène son aumônier, et, sans lui donner le temps de se reconnaître, il lui dit brusquement qu'il n'avait qu'à opter entre mourir ou révéler les confessions de l'impératrice. Le saint ne répondit rien, mais son silence était assez expressif pour donner à entendre qu'il était inébranlable dans sa première résolution. Alors Wenceslas, ne gardant plus de mesures, s'écria : Qu'on m'ôte cet homme de devant les yeux, et qu'on le jette dans la rivière aussitôt que les ténèbres seront assez épaisses pour dérober au peuple la connaissance de l'exécution. Jean Népomucène employa le peu d'heures qui lui restaient à se préparer à son sacrifice. On le précipita, pieds et mains liés, dans la Muldau, de dessus le pont qui joint la grande et la petite Prague. C'était la veille de l'Ascension, 16 mai 1383.

L'empereur voulait tenir cette mort bien secrète, Dieu la manifesta aussitôt par des miracles. A peine le martyr eut-il été étouffé sous les eaux, que son corps, flottant sur la rivière, fut environné d'une clarté céleste qui attira une foule de spectateurs. L'impératrice, qui ne savait rien de ce qui s'était passé, courut chez Wenceslas pour lui demander la raison de cette lumière qu'elle avait aperçue de son appartement. Frappé de terreur, il ne fit aucune réponse ; il alla cacher son désespoir à la campagne, où il défendit à qui que ce fût de le suivre. A la pointe du jour, le mystère s'éclaircit, et les bourreaux eux-mêmes trahirent le secret du prince.

Toute la ville accourut pour voir le saint corps. Les chanoines de la cathédrale vinrent processionnellement l'enlever avec toutes les marques d'honneur qu'ils purent imaginer ; ils le portèrent dans l'église de Sainte-Croix-des-Pénitents, voisine du lieu où le crime s'était commis, en attendant qu'ils lui eussent préparé dans leur église un tombeau plus digne de lui. Il se faisait un concours prodigieux au lieu où était le martyr ; chacun s'empressait de lui baiser les pieds et les mains ; on se recommandait à ses prières, et l'on s'estimait heureux de pouvoir se procurer quelque chose de ses vêtements et de tout ce qui avait été à son usage.

L'empereur eut avis de ce concours dans sa retraite. Craignant que le peuple ne se soulevât, il fit dire aux religieux pénitents d'empêcher le tumulte dans leur église, et de retirer dans un lieu plus écarté le corps du saint. Ils obéirent à l'heure même : mais le trésor qu'ils avaient caché fut bientôt découvert. Lorsque tout fut prêt pour le recevoir dans la cathédrale, les chanoines et le clergé, accompagnés d'une foule innombrable de peuple, se rendirent en procession à l'église de Sainte-Croix. Ils en tirèrent le corps du martyr, qu'ils portèrent solennellement dans l'église métropolitaine. On l'y enterra, et l'on mit sur son tombeau une pierre où fut gravée depuis cette épitaphe qu'on y lit encore aujourd'hui : « Sous cette pierre repose le corps du très-vénérable et très-glorieux thaumaturge Jean Népomucène, docteur, chanoine de cette église et confesseur de l'impératrice, lequel, pour avoir été constamment fidèle à garder le sceau de la confession, fut cruellement tourmenté et précipité du pont de Prague dans la rivière de la Muldaw, par les ordres de Wenceslas IV, empereur et roi de Bohême, fils de Charles IV, l'an mil trois cent quatre-vingt-trois. »

Plusieurs malades, dont la guérison était désespérée, recouvrèrent la santé durant la translation de son corps ; il s'opéra aussi depuis de semblables miracles à son tombeau. Enfin tous ceux qui réclamèrent son intercession avec foi méritèrent d'obtenir les faveurs qu'ils demandaient.

Les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III sollicitèrent la canonisation du serviteur de Dieu, laquelle fut enfin obtenue par Charles VI. On ouvrit son tombeau le 14 avril 1719. On trouva son corps dégarni de ses chairs, mais les os étaient encore entiers et parfaitement joints les uns aux autres ; on y voyait seulement derrière la tête et aux épaules les marques de sa chute lorsqu'il avait été précipité dans la rivière. Mais la langue était si fraîche et si bien conservée, qu'on eût dit que le saint ne venait que d'expirer.

Saint Jean Népomucène avait été honoré comme martyr en Bohême depuis sa mort ; ce fut pour rendre son culte plus authentique et plus universel qu'on demanda sa canonisation, et l'on produisit de nouveaux miracles dont la vérité fut juridiquement constatée à Prague et à Rome. Innocent XIII confirma le culte qu'on lui rendait, par un décret équivalent à un décret de béatification. Enfin Benoît XIII publia la bulle de sa canonisation l'an 1729 ¹.

Dans la famille même de l'empereur Wenceslas, qui était la mai-

¹ *Acta SS.*, et Godeseard, 16 mai.

son de Luxembourg, il y avait, à l'époque de saint Jean Népomucène, un saint illustre, savoir, saint Pierre de Luxembourg, évêque de Metz.

Pierre, fils de Guy de Luxembourg, comte de Ligny, et de Mathilde, comtesse de Saint-Paul, naquit en 1369 à Ligny, petite ville de Lorraine, au diocèse de Toul, maintenant de Verdun. Il était proche parent de l'empereur Wenceslas, de Sigismond, roi de Hongrie, et de Charles VI, roi de France. Il n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, la mort lui enleva sa mère. La comtesse d'Orgières, sa tante, qui était en même temps comtesse douairière de Saint-Paul, se chargea du soin de son éducation ; et, lorsqu'elle se vit obligée de partager ce soin avec d'autres, elle choisit des personnes recommandables par leur vertu et leur capacité.

Le jeune Pierre seconda parfaitement les vues de sa tante et de ses maîtres. Les exemples qu'il avait sans cesse devant les yeux, et les instructions qu'il recevait tous les jours, firent sur lui de vives impressions et fortifièrent le goût naturel qu'il avait pour la vertu. Dans un âge encore tendre, il prévenait jusqu'aux premières saillies des passions. Son ardeur pour la pratique du bien était si extraordinaire, que ceux qui le connaissaient n'en pouvaient assez marquer leur étonnement. On regardait comme un miracle de la grâce sa ferveur et son assiduité à la prière, son zèle pour la mortification, son abstinence, et surtout son amour pour l'humilité, dans un âge où les autres se laissent ordinairement conduire par les sens. Il n'avait point encore atteint sa septième année, lorsqu'il promit à Dieu de vivre dans une continence perpétuelle. En quelque lieu qu'il se trouvât, il employait mille moyens pour que les pauvres fussent assistés.

A l'âge de dix ans, on l'envoya à Paris pour y achever ses études ; il s'y appliqua successivement aux belles-lettres, à la philosophie et au droit canonique. Pendant qu'il était dans cette ville, Valeran, son frère aîné, comte de Saint-Paul, fut fait prisonnier par les Anglais, dans une bataille qui se livra en Flandre, et où les Français et les Flamands furent battus. Ayant appris que son frère avait été envoyé à Calais, il interrompt le cours de ses études ; il se rendit à Londres, et resta en otage pour le comte de Saint-Paul jusqu'à ce que celui-ci eût payé sa rançon. Sa vertu lui gagna l'estime et l'affection des Anglais ; ils lui accordèrent généreusement la liberté après un an de séjour à Londres, en lui disant que sa parole leur suffisait pour la sûreté du paiement de la somme stipulée. Le roi Richard II l'invita à venir à sa cour ; mais il apporta divers prétextes pour

s'en dispenser, et il se hâta de revenir à Paris pour y reprendre ses études.

Il maltraitait son corps par de longues veilles et par des jeûnes rigoureux. Jamais il ne faisait de visites, à moins qu'elles ne fussent indispensables ; encore ne visitait-il que des personnes d'une piété éminente et dans le commerce desquelles il y eût à gagner pour la sanctification de son âme. Il voyait souvent Philippe de Maizières, qui possédait dans un haut degré l'esprit de prière et de pénitence. Philippe, ainsi que nous l'avons vu, avait été chancelier des royaumes de Jérusalem et de Chypre. Il menait depuis vingt-cinq ans une vie retirée chez les Célestins de Paris, sans avoir embrassé cependant l'institut de ces religieux. Les avis que Pierre reçut de ce grand serviteur de Dieu devinrent pour lui une source de nouvelles lumières, et le firent merveilleusement avancer dans les voies intérieures de la perfection.

En 1383, le comte de Saint-Paul, son frère, lui obtint un canonicat dans la cathédrale de Paris. Cette dignité lui parut un nouvel engagement à la ferveur dans le service de Dieu. Toute la ville fut singulièrement édifiée de son assiduité au chœur, de sa charité envers tous les hommes, de l'innocence de sa vie, de sa douceur et de son amour pour les mortifications de la pénitence. Sa modestie voulait inutilement couvrir l'éclat de ses vertus, elles brillaient à proportion des efforts qu'il faisait pour en dérober la connaissance aux autres. Il avait une haute idée des moindres fonctions cléricales, et il saisissait avec empressement l'occasion de les exercer dans l'église.

Le pape d'Avignon, Clément VII. qui était reconnu en France, ayant entendu le bruit de sa sainteté, le nomma archidiacre de Dreux, au diocèse de Chartres, et il le choisit, en 1384, pour être évêque de Metz. Il crut que sa prudence et sa sainteté étaient une raison suffisante pour le dispenser du défaut d'âge. Peut-être y eut-il encore d'autres motifs. Pierre, qui n'avait que quinze ans, mit tout en œuvre pour ne point accepter l'évêché ; mais il se rendit à la fin, parce qu'on lui répéta souvent qu'il offenserait Dieu s'il persistait avec opiniâtreté dans son refus. Il ne se rendit donc que par la crainte de pécher, et par suite d'un scrupule qu'on lui avait inspiré à cause de sa désobéissance au Pape.

Il fit son entrée à Metz nu-pieds et monté sur un âne, imitant en cela l'humilité de Jésus-Christ. Il bannit de la cérémonie tout ce qui sentait la magnificence ; ou plutôt il ne fut magnifique que dans les aumônes qu'il distribua aux pauvres. Toute sa suite ne respirait que la modestie et la piété. Quand il eut pris possession de son église, il

entreprit la visite de son diocèse avec Bertrand, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui lui avait été donné pour suffragant, et qui, pour cet effet, avait été sacré évêque de Thessalie. Partout il réforma les abus, et donna des preuves étonnantes de zèle et de prudence.

Il divisa son revenu en trois parts : l'une pour l'église, l'autre pour les pauvres, et la troisième pour l'entretien de sa maison ; il ménageait encore sur cette troisième part pour grossir celle des pauvres. Les jours de jeûne d'Église, il ne vivait que de pain et d'eau ; il faisait la même chose en avent, ainsi que les mercredis, les vendredis et les samedis de toute l'année.

Quelques villes se révoltèrent contre lui, et se choisirent de nouveaux magistrats sans sa participation, ce qui était attaquer un droit dont ses prédécesseurs avaient toujours joui. Le comte de Saint-Paul, son frère, n'en eut pas plus tôt été averti, qu'il s'avança avec des troupes pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Le saint évêque fut extrêmement mortifié de cet accident, et, avec son patrimoine, il dédommagea même les rebelles des pertes qu'ils avaient essuyées. Une telle charité lui gagna tous les cœurs.

Ceux qui connaissaient le mieux son intérieur ont assuré qu'il n'avait jamais commis aucun péché mortel ; ce qui ne l'empêchait pas d'approcher tous les jours du sacrement de pénitence, tant il avait une haute idée de cette pureté d'âme avec laquelle on doit paraître devant Dieu, surtout quand on participe aux saints mystères. Il avait une conscience si délicate, qu'il ne pouvait retenir ses larmes en faisant l'aveu de ses fautes les plus légères ; il craignait jusqu'à l'ombre même du péché.

Le pape d'Avignon, Clément VII, l'ayant créé cardinal du titre de Saint-Georges, le fit venir à Avignon et l'obligea de rester auprès de sa personne. Pierre ne diminua rien de ses austérités. Lorsque Clément lui eut ordonné de ménager davantage sa santé, qui dépérissait sensiblement, il lui répondit : Saint Père, si je suis un serviteur inutile, je sais du moins obéir. Il redoubla ses aumônes pour compenser ce qui avait été retranché de ses pratiques de pénitence. Sa table était frugale, ses domestiques peu nombreux, ses ameublements simples et ses habits pauvres ; encore n'en changeait-il que quand ils étaient entièrement usés. Il paraissait à ceux qui connaissaient ses aumônes, qu'elles ne pouvaient aller plus loin ; il trouva cependant de nouveaux moyens de les augmenter en se défaisant de ses meubles et de ses équipages ; il vendit jusqu'à son anneau pastoral pour assister les indigents. Tout ce qui l'environnait annonçait en lui l'esprit de pauvreté, et témoignait de son immense charité pour les pauvres. Enfin on ne lui trouva que vingt sous à sa mort.

Jamais il ne perdait de vue la présence de Dieu, même dans les actions qui semblaient les plus indifférentes. Plusieurs fois il lui arriva d'avoir des ravissements en public. On garde dans la collégiale de Notre-Dame d'Autun un tableau qui le représente en extase, et au bas duquel on lit ces paroles qu'il répétait souvent : « Méprisez le monde, méprisez-vous vous-même ; réjouissez-vous dans le mépris de vous-même ; mais prenez garde de mépriser qui que ce soit. »

Dix mois après sa promotion au cardinalat, il fut attaqué d'une fièvre violente qui altéra tout à fait son tempérament. Sa santé parut d'abord vouloir se rétablir ; mais ce n'était qu'une guérison imparfaite, qui fut suivie d'une langueur dont on craignit bientôt les suites. On lui conseilla de se retirer à Villeneuve, petite ville fort agréable, située de l'autre côté du Rhône, vis-à-vis d'Avignon. Il saisit volontiers cette occasion pour s'éloigner du tumulte de la cour de Clément VII. Durant sa maladie, il se confessait et communiait tous les jours. Sa piété et sa ferveur croissaient à mesure qu'il approchait de sa fin.

André, son frère, étant venu le voir, il lui parla avec tant de force des vanités du monde et des avantages de la piété, que ses paroles firent sur le cœur de celui-ci une impression qui ne s'effaça jamais. André prit depuis les ordres, devint évêque de Cambrai, et fut un des plus saints prélats de son temps. Pierre lui recommanda en particulier Jeanne de Luxembourg, sa sœur, qu'il avait engagée à vivre dans une continence perpétuelle, et qui fut toute sa vie un modèle de la perfection chrétienne ; il le chargea aussi de lui remettre un petit traité qu'il avait fait pour son instruction.

Sentant que ses forces l'abandonnaient, il demanda les derniers sacrements. Ayant fait venir ses domestiques, qui se rangèrent en pleurant autour de son lit, il les pria de lui pardonner le scandale qu'il leur avait donné en ne les édifiant point par ses exemples, comme il aurait dû ; il les conjura ensuite de lui promettre tous qu'ils feraient pour l'amour de lui ce qu'il allait leur prescrire. Ils furent extrêmement surpris quand ils l'entendirent leur donner l'ordre suivant : « Prenez la discipline qui est sous mon chevet, et que chacun de vous m'en donne plusieurs coups sur le dos, pour me punir des fautes que j'ai commises envers vous, qui étiez mes frères et mes maîtres. » Malgré la répugnance qu'ils avaient à exécuter un pareil ordre, ils obéirent cependant pour ne pas contrister le saint. Après cet acte de pénitence et d'humilité, Pierre s'entretint en silence avec Dieu jusqu'au moment où il rendit l'esprit.

Sa bienheureuse mort arriva le 2 juillet 1387. Il n'avait point encore dix-huit ans accomplis. Quoiqu'il eût le gouvernement de son

diocèse, il n'était point prêtre. Il semble cependant qu'il était diacre, et sa dalmatique se garde à Avignon. Il fut enterré sans pompe, comme il l'avait demandé, dans le cimetière de Saint-Michel de cette ville.

Les miracles opérés par son intercession portèrent les Avignonnais à construire une chapelle sur son tombeau. On a bâti depuis un couvent de Célestins au même endroit, et c'est dans l'église de ces religieux que s'est gardé le corps du saint, enchâssé sous un magnifique mausolée. La ville d'Avignon le choisit pour patron, l'an 1432, à l'occasion d'un miracle qui s'était opéré à son tombeau. Voici de quelle manière il est rapporté. Un enfant, âgé d'environ douze ans, tomba du haut d'une tour sur un roc escarpé. Son corps fut brisé, sa tête s'ouvrit, et la cervelle tomba par terre. Le père de cet enfant, instruit de ce qui était arrivé, accourt, se met à genoux, implore l'intercession de saint Pierre; ramassant ensuite la cervelle avec le corps de son fils, il les porte sur le tombeau du saint. Le peuple et les Célestins se mettent en prières, et, quelques instants après, l'enfant ressuscite. On le plaça sur l'autel, afin que ceux qui l'avaient vu mort pussent le voir vivant. Ce miracle arriva le 5^{me} de juillet, jour auquel on a depuis célébré la fête du saint à Avignon.

La vie et les miracles du serviteur de Dieu ayant été juridiquement examinés, la bulle de sa béatification fut expédiée en 1527 par le vrai pape Clément VII, qui était de la famille des Médicis ¹.

Jusqu'ici nous avons vu l'Occident bien malade, divisé entre deux Papes, l'Angleterre en guerre contre la France, l'Angleterre et la France en guerre chacune contre elle-même, la France dépérissant sous un chef en démence, l'Allemagne sous un chef extravagant et cruel; et toutefois l'Occident produit encore des saints, des modèles accomplis de toutes les vertus chrétiennes: on sent que le malade n'est pas désespéré, qu'il y a en lui une source cachée de vie et de guérison; on sent que le schisme ne durera pas toujours, et qu'avec l'unité certaine du pasteur suprême et universel reviendront peu à peu tous les biens.

L'Orient est beaucoup plus malade; le schisme et l'anarchie, source de tous les maux, y paraissent dans leur terre natale; plus de saint, plus de sainte; la maladie semble de nature à ne guérir que par la mort.

L'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qui, sous le pape Urbain V, vint à Rome et se réunit à l'Église romaine, avait deux fils, Andronic et Manuel. L'an 1373, Andronic s'étant rencontré avec

¹ *Acta SS.*, 2 *julii*. Godescard, 5 juillet.

Cuntuzza, fils du sultan Amurath, ils conspirent ensemble contre les jours de leurs pères. Le complot ayant été découvert, Amurath fait crever les yeux à son fils; Andronic est mis en prison par ordre de Jean Paléologue, et privé seulement d'un œil. Délivré ensuite par les Génois, il arrête son père, et le met lui-même en prison avec Manuel, son autre fils. L'empereur Jean Paléologue s'échappe au bout de deux ans, et se réfugie auprès du sultan Bajazet, fils et successeur d'Amurath. Andronic, craignant le Turc, se retire à Sélivrée, où il finit ses jours. Son père, Jean Paléologue, meurt l'an 1391. Manuel Paléologue, second fils de Jean, était en otage à la cour de Bajazet quand il apprit la mort de son père. A cette nouvelle, il s'échappe furtivement, et se rend à Constantinople. Le sultan, irrité de son évasion, envoie trois armées ravager les terres de l'empire, notamment la Thrace, et bloquer Constantinople. Manuel implore le secours des princes de l'Occident, en particulier du pape Boniface IX. Sigismond, qui avait succédé à Louis, surnommé le Grand, roi de Hongrie, sollicitait aussi, de son côté, des secours auprès de tous les princes chrétiens. Il avait demandé un accommodement avec Bajazet. Le sultan répondit à Sigismond qu'il allait porter la guerre dans le sein de ses États; qu'après lui avoir donné des fers, il passerait en Italie, irait à Rome déposer au Capitole toutes les couronnes qu'il aurait conquises, et faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre; qu'il y paraîtrait traînant à sa suite, comme de vils esclaves, l'empereur de Constantinople et les principaux seigneurs de sa cour¹.

Beaucoup de chevaliers français, ayant à leur tête le comte de Nevers et le maréchal de Boucicaut, vont au secours du roi de Hongrie. En 1396, à la bataille de Nicopolis, abandonnés des Hongrois, ils succombent sous la multitude des Turcs. Sigismond s'enfuit à Constantinople. L'année suivante, Bajazet somme l'empereur Manuel de lui livrer sa capitale; il l'oblige du moins d'associer Jean, son neveu, fils d'Andronic, à l'empire. Boucicaut, avec une troupe de Français, vient au secours de Constantinople contre les Turcs. L'an 1399, l'empereur Manuel s'en vient trouver les princes d'Occident avec Boucicaut. Après leur départ, Constantinople se voit resserrée de plus en plus par les Ottomans, qui lui coupent les vivres: la ville allait infailliblement tomber en leurs mains. Mais Boucicaut y a laissé un brave chevalier, Château-Morant, avec quelques Français. Toutefois, malgré leur courage, ils ne la peuvent défendre longtemps. Au dehors, ils ont à combattre les Turcs; au dedans, la peste,

¹ *Hist. du Bas-Empire*, l. 116.

la famine et la mauvaise volonté des habitants, qui, réduits aux abois, appelaient eux-mêmes les infidèles dans leurs murs. C'était en 1402. Bajazet pouvait donc se promettre d'entrer sous peu dans Constantinople, lorsqu'il reçut le message d'un chef de Tartares, qui lui ordonnait de rendre aux Musulmans et aux Chrétiens tout ce qu'il leur avait pris, et de se reconnaître son tributaire. Cet ordre était signé : Tamerlan.

Parmi tous les conquérants ou ravageurs de provinces, Tamerlan ou Timour-lenk, c'est-à-dire Timour le Boiteux, descendu de Ginguiskan par les femmes, fut peut-être le plus atroce. Jusqu'en 1380, il avait coloré ses expéditions d'une apparence de justice ; le reste de sa vie, qui finit en 1405, n'offre qu'une suite effroyable de conquêtes sanglantes, de scènes de carnage et de dévastation. L'an 1381, deux villes de Perse, Hérat et Sebzwar, furent reprises ; les têtes de tous ceux qui avaient été tués dans la première furent empilées en forme de tour : digne monument d'un ravageur de provinces. Tamerlan perfectionne aussitôt cette horrible architecture : à la prise de Sebzwar, il fait égorger tous les habitants, à la réserve de deux mille prisonniers, qu'il entasse tout vivants les uns sur les autres, avec du mortier et de la brique, pour servir de matériaux à la construction de plusieurs tours triomphales. L'an 1387, à la prise d'Ispahan, des états authentiques, tenus à cet effet, nous apprennent que l'on apporta sur les remparts soixante-dix mille têtes, dont on construisit plusieurs tours en divers endroits de la ville. En 1395, la Russie, la Pologne même sentirent les armes de ce terrible conquérant. L'an 1399, dans sa conquête ou sa dévastation de l'Inde, il égorge en un seul jour cent mille esclaves qui l'embarraisaient. L'an 1400, pendant qu'il assiégeait la ville de Siwas, les habitants, pour l'attendrir, envoient au-devant de lui un millier d'enfants en bas âge, qui portaient tous un livre de l'Alcoran sur la tête et faisaient retentir l'air du cri de : *Allah ! allah !* interrompu par leurs gémissements. Aussitôt Tamerlan détache un parti de cavaliers, qui enlèvent respectueusement le livre des mains de ces enfants et puis les écrasent tous sous les pieds des chevaux. Il fit toutefois grâce de la vie aux habitants ; mais il réduisit en esclavage les Chrétiens, imposa une contribution sur les Musulmans, fit enterrer vivants les quatre mille hommes qui composaient la garnison, et abandonna aux flammes la ville, après l'avoir pillée au mépris de la capitulation. A la prise d'Alep, en la même année, Tamerlan y fait, selon sa coutume, élever plusieurs tours de têtes humaines. Elles avaient dix coudées de haut et vingt coudées de circuit. A la prise de Bagdad, en 1401, tout fut égorgé, sans égard pour l'âge ni le sexe. Le carnage dura huit jours ;

le nombre des morts fut incalculable. On évalua celui des têtes à environ quatre-vingt-dix mille, qui servirent à la construction de cent vingt tours ; mais on n'y comprend pas la foule des victimes qui périrent dans le fleuve ou qui s'y précipitèrent, afin d'échapper aux bourreaux. Bagdad fut entièrement détruit. Certes, les guerres entre nations chrétiennes ne sont que jeux d'enfants.

Tel était ce chef des Tartares quand il envoya son dernier mot au sultan Bajazet. La réponse fut fière et hautaine. Bajazet avait une armée de huit cent mille hommes ; celle de Tamerlan n'était pas moindre. Les plaines d'Ancyre en Galatie furent le champ de bataille. Au mois de juin 1402, on s'y battit, on s'y tua, pendant trois jours et deux nuits. Deux cent quarante mille hommes restèrent sur la place. Bajazet fut fait prisonnier ; il était borgne, Tamerlan était boiteux. A leur première entrevue, Tamerlan ne put s'empêcher de rire en voyant l'univers entre les mains d'un boiteux et d'un borgne. Contre son ordinaire, il traita son captif avec humanité. Bajazet n'y répondit que par des menaces, des accès de fureur et des efforts pour s'échapper ; il fallut l'enfermer, comme une bête féroce, dans une cage de fer, qui était une voiture ou litière grillée. Il mourut de chagrin au bout d'un an, mais avant d'arriver à Samarcande, où il devait servir au triomphe de son vainqueur ¹.

La victoire d'Ancyre, dont Tamerlan envoya la relation dans toutes les provinces de son empire, lui soumit l'Asie-Mineure entière. Il trouva dans Brousse les femmes et une partie des trésors de Bajazet ; il y mit en liberté plusieurs Français que ce sultan y gardait prisonniers depuis la bataille de Nicopolis. Il congédia deux ambassadeurs que Henri III, roi de Castille, lui avait envoyés ; leur remit plusieurs princesses espagnoles qui étaient captives, et les fit accompagner par un Musulman, auquel il donna des lettres de créance pour le monarque castillan. Mecontent de l'empereur de Constantinople et des Génois établis à Péra, il exigea d'eux un tribut, pour les punir d'avoir manqué au traité par lequel ils s'étaient engagés à ne point fournir aux Turcs les moyens de passer d'Europe en Asie, et à ne pas donner asile aux fugitifs. Tamerlan séjourna un mois à Koutayeh, et y célébra ses triomphes par des fêtes brillantes, tandis que ses troupes dévastaient l'Anatolie jusqu'aux rives du Bosphore. Les richesses que renfermait la ville de Smyrne et le désir de se venger des Grecs le déterminèrent à assiéger cette place, qui avait résisté sept ans aux armes de Bajazet. Il la prit d'assaut en quinze jours, à la fin de décembre 1402, malgré le grand maître de Saint-Jean de Jérusalem.

¹ *Biographie univ.*, art. *Bajazet et Tamerlan*.

saïem, Philibert de Naillac, et ses chevaliers. La ville fut pillée, rasée entièrement, et tous les habitants qui ne purent pas se sauver par mer furent massacrés.

Tamerlan s'était mis en marche pour conquérir la Chine, quand il mourut de la fièvre, le 18 février 1405, âgé de soixante-neuf ans, après en avoir régné trente-six. Sa vaste monarchie eut le sort de tous les empires établis par la violence et l'injustice. Son testament ne fut pas respecté. L'ambition arma ses petits-fils et ses principaux capitaines les uns contre les autres. Les plus mémorables de ses descendants furent son fils, Chah-Rokh, dont la dynastie régna un siècle sur une grande portion de l'Asie ; Ouloug-Beig, fils du précédent, renommé par son goût pour les sciences et par ses tables astronomiques ; Babour, fondateur de l'empire mongol dans l'Inde, qui, après avoir subsisté deux siècles avec gloire, notamment sous les règnes d'Akbar et d'Aureng-Zeib, a déchu rapidement de nos jours et n'existe plus que dans un fantôme de souverain qui siège encore sur un trône à Dehly, protégé et pensionné par les Anglais ¹.

Quant à Bajazet, il laissait entre autres quatre fils : Isa ou Josué, Musulman ou Soliman, Musa ou Moïse, et Mahomet. Ils se disputèrent avec acharnement la succession de leur père. Josué, qui le premier s'empara du trône, fut défait et remplacé par Soliman, qui le fut par Musa, qui le fut à son tour par Mahomet. Ce dernier, qui fut le premier sultan de son nom, vécut généralement en paix avec les Chrétiens, et mourut l'an 1421, laissant un fils, Amurath II, qui assiégera Constantinople, et dont le fils, Mahomet II, la prendra.

Si les Chrétiens avaient été unis entre eux et animés de l'esprit de Charlemagne, de Godefroi de Lorraine, de saint Louis de France, ils auraient profité de la discorde entre les fils de Bajazet et de Tamerlan pour affaiblir la domination des infidèles et rétablir celle des Chrétiens en Orient. Mais depuis le roi Philippe le Bel, au lieu de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice, et d'obtenir ainsi tout le reste par surcroît, les rois et les nations ne cherchent plus que soi, et ne se trouvent ou ne se rencontrent que pour leur malheur réciproque.

Le royaume de Naples, feudataire de l'Église romaine, aurait pu être un centre d'opérations contre les infidèles. Une dynastie française y régnait ; la même régnait en Hongrie ; la maison impériale de Luxembourg, à qui elle devait s'y unir par alliance, était française d'origine, ainsi que la dynastie régnante en Angleterre ; les rois d'Espagne étaient alliés à celui de France ; les chevaliers de Saint-Jean,

¹ *Biographie univ.*, art. *Tamerlan*.

la plupart Français, étaient maîtres de l'île de Rhodes ; des seigneurs français régnaient encore en Chypre : tout semblait ainsi concourir à une expédition glorieuse en faveur de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane. Or, tous ces princes, Français de fait, d'origine ou par alliance, ne feront que des révolutions les uns contre les autres. Le royaume de Naples en aura sa bonne part.

La reine Jeanne I^{re}, dont le quatrième mari était le duc Otton de Brunswick, avait adopté pour son fils et institué son héritier Charles de Duras, un de ses parents, son héritier naturel, qui se trouvait à la cour de Hongrie. La reine Jeanne avait d'abord reconnu le pape de Rome, Urbain VI ; mais ensuite elle se décida pour le pape d'Avignon, Clément VII. En 1380, Urbain VI la déclare déchue du royaume, et, pour la remplacer, appelle de Hongrie Charles de Duras, qui vient à Rome, y reçoit la couronne et l'investiture du Pape, le 2 juin 1381. Mais dès le même mois de l'année précédente, pour se procurer un auxiliaire puissant, la reine Jeanne avait adopté et déclaré son héritier universel Louis, duc d'Anjou, l'un des trois oncles paternels de Charles VI, roi de France. Louis, couronné le 30 mai 1382, dans Avignon, par Clément VII, passe effectivement en Italie le 13 juin, avec une florissante armée, au secours de la reine Jeanne. Mais c'était trop tard. Dès l'an 1381, Charles de Duras, entré à Naples le 16 juin, assiégea la reine dans la forteresse, défit Otton, son mari, qui venait à son secours, le fit prisonnier, obligea la reine à se rendre, et l'enferma dans une dure prison, où, en mai 1382, il la fit étrangler, selon les uns, étouffer entre deux oreillers, suivant les autres. En 1343, pareille chose était arrivée à son premier mari, André de Hongrie. Il fut étranglé le soir, en sortant de l'appartement de la reine, sa femme. Son corps resta pendant deux jours pendu aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse, où le crime s'était commis, sans que la reine, sa femme, donnât aucun ordre, ni pour le faire inhumer, ni pour informer contre les auteurs de sa mort. Après trente-six ans, le meurtre du mari fut ainsi vengé sur la femme.

Charles de Duras, autrement Charles III, aura son tour. Devenu maître, l'an 1384, de tout le royaume de Naples par le décès de son compétiteur Louis d'Anjou, il se brouille avec le pape Urbain VI, qui l'excommunie. L'année suivante, il est appelé à monter sur un nouveau trône. Le roi Louis de Hongrie, le protecteur et le père adoptif de Charles de Duras, était mort le 11 septembre 1382, après un règne glorieux de plus de quarante ans. Malgré la coutume de Hongrie, qui excluait les femmes de la succession au trône, la noblesse avait consenti que Marie, fille aînée de Louis, portât la couronne à Sigismond, marquis de Brandebourg, second fils de l'empereur Char-

les IV, à qui elle avait été fiancée en bas âge. La gloire et les vertus de Louis, qui mourait sans descendance masculine, avaient mérité qu'on accordât cette faveur à sa fille. Marie fut couronnée avec le titre de roi. En attendant que son mariage fût accompli, sa mère, Élisabeth, prit le gouvernement du royaume, et elle le partagea avec Nicolas Gara, palatin de Hongrie, son favori, que Louis avait comblé de richesses et d'honneurs. Mais le gouvernement des deux femmes et celui de leur favori devint bientôt également odieux à la nation. Des nobles, mécontents, résolurent d'appeler à la couronne Charles de Duras, le dernier héritier mâle des rois de Hongrie, du sang français. Charles vint, mais ne s'annonça point aux deux reines comme venant leur disputer la couronne les armes à la main ; il déclara, au contraire, qu'il venait pour être le pacificateur du royaume, et il laissa le soin à la noblesse de demander pour lui la dignité royale. Les deux reines, après l'avoir admis volontairement à Bude, furent en effet contraintes d'offrir leur abdication ; et, dans une diète à Albe-Royale, Charles fut proclamé roi par la noblesse, d'une voix unanime. Mais les deux reines avaient opposé à la dissimulation de Charles une égale fausseté. Nicolas Gara rassemblait pour elles ses satellites, sous prétexte de célébrer les noces d'une de ses filles ; et un jour de fête solennelle, au mois de février 1386, les reines firent inviter le roi dans leur appartement ; le palatin s'y trouvait avec des assassins qu'il avait apostés, il donna le signal : Charles fut renversé d'un coup de sabre sur la tête, et tous ses partisans massacrés. Le roi ne mourut cependant pas de ses blessures ; mais, enfermé à Visgrade, le poison acheva, le 3 juin 1386, ce que le fer avait commencé ¹.

Le sort des deux reines avait excité la pitié lorsqu'elles étaient dépouillées de leurs droits ; mais une indignation générale succéda lorsqu'on leur vit recouvrer la royauté par une atroce perfidie. Jean de Horwath, baron de Croatie, les ayant surprises, massacra leurs gardes, fit trancher la tête en leur présence à Nicolas Gara, jeter dans la rivière la reine-mère Élisabeth, et enferma la jeune reine Marie dans un château, d'où son fiancé Sigismond obtint son élargissement au mois de juin 1387, pour l'épouser un mois après.

L'assassinat de Charles III livra le royaume de Naples à une longue anarchie. Il y laissait régente sa femme, la reine Marguerite, avec un fils de dix ans, nommé Ladislas ou Lancelot. Son compétiteur, Louis d'Anjou, mort en 1384, laissait un fils de même nom, âgé de sept ans, sous la tutelle de sa veuve Marie. Ladislas fut proclamé roi par

¹ Sismondi, *Republ. ital.*, c. 51, t. 7.

le parti hongrois, Louis II par le parti angevin ; il y eut des neutres. il y en eut qui passèrent d'un parti à l'autre, comme Otton de Brunswick, qui passa de Louis à Ladislas. Le peuple suivait son inconstance naturelle. La confusion devint universelle. Comme Charles était mort excommunié, Urbain VI prétendait le royaume dévolu au Saint Siege ; cependant son successeur, Boniface IX, reconnut Ladislas ; le Pape d'Avignon, Clément VII, reconnaissait Louis II. Ainsi, deux Papes qui s'excommunient, deux rois enfants sous la tutelle de deux femmes plus intrigantes qu'habiles, tous les barons en armes, les bourgeois et les paysans rançonnés ou pillés par l'un ou l'autre parti ; et, au milieu de ce désordre, pas un caractère, pas un talent, pas une vertu éclatante qui annonce un meilleur avenir. Ladislas meurt en 1414, par suite de ses débauches ; il meurt avec la renommée d'un prince dont l'ambition ne connut point de bornes, et qui lui sacrifia tout, la bonne foi, la probité, l'honneur, la religion, les biens de ses sujets, leur repos et le sien propre.

A Ladislas succède Jeanne II, sa sœur, qui ne vaut guère mieux. Elle fut toujours en querelle ou même en guerre avec son mari, Jacques de Bourbon, qui finit par entrer, à Besançon, dans l'ordre de Saint-François, et y mourut en 1438. Dès l'an 1420, Jeanne, se voyant attaquée par Louis III, duc d'Anjou, son compétiteur, adopte Alphonse V, roi d'Aragon. L'an 1423, elle révoque l'adoption d'Alphonse, et lui substitue Louis III. En 1433, elle annule l'adoption de Louis, et renouvelle celle d'Alphonse. Enfin elle meurt l'an 1435, après avoir institué son héritier René d'Anjou, frère de Louis. On dirait qu'elle a peur que le royaume n'ait point déjà par lui-même assez de semences de discordes et de guerres civiles.

Ainsi donc, tous les trônes d'Europe occupés par des princes français, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Hongrie, à Naples, étaient souillés de sang, de meurtres, de revolutions. En Espagne, excepté le meurtre de Pierre le Cruel, par son frère Henri de Transjume, en 1368, le trône de Castille se montra plus respectable sous le même Henri II et ses descendants, Jean I^{er}, Henri III et Jean III ; celui d'Aragon, sous Pierre IV, Jean I^{er}, Martin, Alphonse V ; celui de Navarre, sous Charles III, dit le Noble, qui, par ses belles qualités, compensa la fâcheuse renommée de son père, Charles le Mauvais.

Le Portugal voyait alors un de ses plus grands rois, Jean I^{er}, surnommé le Grand et le Père de la patrie. Il était frère naturel de Ferdinand I^{er}, qui mourut sans laisser d'héritier légitime. Les états du royaume se déclarèrent pour son frère Jean, grand maître de l'ordre d'Aviz. L'an 1387, ayant obtenu dispense de son vœu de chasteté, il épouse la princesse Philippine, fille du duc de Lancastre. L'an 1394,

il oblige les principaux seigneurs du Portugal à lui vendre les domaines qu'ils tenaient de la couronne : ce qui ôtait à ces seigneurs presque toute leur puissance en leur ôtant leurs vassaux. L'an 1413, il fait une expédition en Afrique, et s'empare de Ceuta, la veille de l'Assomption.

Le second de ses fils, Henri de Portugal, joignait à l'esprit guerrier la culture des arts et des sciences ; il s'appliqua d'une manière spéciale à l'étude de la géographie. Les leçons des plus habiles maîtres et les relations des voyageurs lui procurèrent bientôt assez de connaissance du globe pour apercevoir la probabilité de découvrir de nouvelles contrées en naviguant le long de la côte d'Afrique. Au retour de l'expédition de Tanger, où il s'était signalé sous les yeux de son père, il se retira de la cour, fixa sa résidence à Sagres, près du cap Saint-Vincent, où la vue de l'Océan portait continuellement ses pensées vers son projet favori. Quelques-uns des plus savants hommes de son pays l'avaient accompagné dans sa retraite, et l'aidaient dans ses recherches. Il consulta les Maures de Barbarie et les Juifs de Portugal ; il attira à son service d'habiles navigateurs ; sa probité, son affabilité, son respect pour la religion et son zèle pour la gloire de son pays donnaient un nouvel éclat à ses talents. Gonzalès Zarco et Tristan Vas dépassèrent, par ses instructions, le cap Bojador, qui était regardé comme une barrière impossible à franchir, et découvrirent l'île appelée aujourd'hui Porto-Santo. L'année suivante 1419, les mêmes officiers découvrirent Madère, où le prince, outre les semences, les plantes et les animaux domestiques communs en Europe, fit transporter des plants de vigne de Chypre et des cannes de sucre de Sicile. Ces deux objets y prospérèrent rapidement, et devinrent bientôt des articles considérables de commerce. Le cap Bojador fut doublé en 1434, et de nouvelles tentatives conduisirent les navigateurs du prince Henri dans la rivière du Sénégal et dans plusieurs autres contrées, les Açores, les îles du cap Verd ¹. La mort de Henri de Portugal, arrivée l'an 1463, arrêta pour le moment l'impulsion qu'il avait donnée aux navigations et découvertes lointaines ; mais nous la verrons se renouveler en son temps, et conduire l'Europe, d'un côté, à l'Inde et à la Chine, de l'autre à tout un nouveau monde, l'Amérique.

La gloire de l'Espagne, à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, fut saint Vincent Ferrer ou Ferrer. Il naquit à Valence le 23 janvier 1357. Son père, nommé Guillaume Ferrer, était secrétaire de la ville ; sa mère s'appelait Constance Miguel :

l'un et l'autre d'honnêtes et anciennes familles. Dans les premiers temps de leur mariage, ils s'étaient beaucoup livrés au monde et aux plaisirs ; mais, désabusés ensuite de ces vanités, et revenus à des goûts plus raisonnables, ils avaient compris qu'une conduite véritablement chrétienne était le seul moyen de vivre heureux ici-bas. Leur piété exemplaire et leurs abondantes aumônes les rendirent bientôt l'édification de leurs concitoyens. Chaque année, après avoir prélevé la somme nécessaire pour les dépenses de leur maison, ils donnaient aux pauvres le reste de leurs revenus, attirant ainsi sur leur famille, par leurs largesses, les bénédictions d'un Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité.

Ils eurent plusieurs enfants de l'un et l'autre sexe. On assure que tous répondirent par une conduite vertueuse à la bonne éducation qu'ils reçurent de leurs parents. Les deux aînés portèrent les noms de Pierre et de Boniface. Celui-ci fut un des plus fameux jurisconsultes de son temps, et eut des emplois distingués dans sa ville natale ; mais, après la mort de son épouse, il entra chez les Chartreux de Valence, et donna dans cet ordre une si grande opinion de son mérite, que, quatre ans après s'y être engagé, il en fut fait supérieur général.

Pendant que la mère était enceinte de son troisième fils, le père se vit en songe dans l'église des frères Prêcheurs, où un homme vénérable de cet ordre lui dit du haut de la chaire : Je me réjouis avec vous, mon fils, du bonheur que vous allez avoir. Votre épouse donnera naissance en peu de jours à un fils qui sera du même ordre que moi, dont la vie sera si sainte, la doctrine si grande, le zèle si ardent, que tous les peuples de France et d'Espagne l'honoreront comme un apôtre. Le père se réveilla en louant Dieu. La mère avait des indices semblables : elle n'éprouvait point les incommodités ordinaires de la grossesse ; de plus, souvent elle entendait sortir de son sein un bruit pareil à celui d'un chien qui aboie. Elle en fut épouvantée d'abord ; mais ayant consulté à ce sujet plusieurs grands serviteurs de Dieu, entre autres un parent qu'elle avait, qui fut depuis évêque de Valence et cardinal, elle apprit que ce bruit merveilleux devait lui donner plus de consolation que de crainte, et qu'elle pouvait espérer qu'elle enfanterait un fils qui ressemblerait à saint Dominique dans ses fonctions de l'apostolat, comme il lui ressemblait déjà dans l'égalité du présage.

Elle mit donc au monde, le 23 janvier 1357, un fils qui fut son troisième. Toute la ville, déjà prévenue des choses extraordinaires que l'on prédisait de cet enfant, vint le voir comme un autre saint Jean. Il fut porté quelques jours après à l'église pour y être baptisé.

Il y eut là une grande contestation au sujet du nom qu'on devait lui donner. Comme on ne s'accordait point, le prêtre, ennuyé de ces longueurs, dit aux assistants : Puisque vous ne pouvez vous entendre, je vais vous mettre tous d'accord en nommant moi-même l'enfant : il aura nom Vincent ; et, en effet, ce fut sous ce nom qu'il reçut une nouvelle vie en Jésus-Christ par le baptême.

Sa mère n'eut pas de peine dans les premiers soins qu'elle lui donna, car il était impossible de trouver un enfant plus tranquille : il ne poussait pas même de cris. Quelque part qu'on le plaçât, il y demeurait en repos, et l'on voyait sur son visage et dans toutes ses petites manières une joie innocente qui se communiquait à ceux qui le regardaient. Dès l'âge de six ans, ses parents commencèrent à lui donner le premier goût des lettres. Il s'y attacha d'inclination, et y fit de si grands progrès, qu'à dix ans il surpassait non-seulement tous ses condisciples de même âge que lui, mais encore les plus âgés. Il jouait rarement avec les autres enfants ; et quand il se trouvait avec eux, après leur avoir laissé donner quelque moment au divertissement, il leur imposait silence, les faisait asseoir, et montant sur quelque endroit un peu élevé, il leur disait : Écoutez, enfants, ce que je vais vous dire, et jugez si je serai un jour un bon prédicateur. Aussitôt il faisait le signe de la croix, et, imitant de son mieux le ton et les gestes des prédicateurs qu'il avait entendus à Valence, il faisait un discours qui n'avait rien de puéril, et qui, forçant à l'admiration les personnes les plus âgées et les plus raisonnables, leur donnait lieu d'attendre de grandes choses d'un enfant si extraordinaire.

A l'âge de douze ans, il passa de l'étude de la grammaire à celle de la dialectique, où, par sa pénétration et son jugement, il s'éleva au-dessus de tous ses condisciples. Il conserva toujours avec un soin extrême le trésor de son innocence, avec l'aide non-seulement de la grâce qui l'avait heureusement prévenu et à laquelle il obéissait fidèlement, mais encore de son caractère, qui le portait naturellement à l'honneur et à la vertu ; avantages auxquels il faut ajouter l'éducation chrétienne que ses parents lui donnèrent avec d'autant plus d'attention, que ses heureuses dispositions leur faisaient espérer de lui de grandes choses. Ils le portèrent surtout à fréquenter les églises, à se rendre assidu aux offices divins, à s'attacher aux prédications, à s'abandonner aux mouvements d'une piété tendre et affectueuse, à louer Dieu sans cesse, et à travailler de bonne heure à dompter son corps par les jeûnes et les austérités. En effet, il s'accoutuma dès ses plus tendres années à jeûner les mercredis et vendredis de chaque semaine, et il continua cette pratique jusqu'à la fin

de sa vie. Il écoutait avec une sainte avidité tous les prédicateurs qui paraissaient à Valence ; et quand il leur entendait dire quelque chose à l'honneur de la mère de Dieu, son cœur était pénétré d'une joie qui paraissait jusque dans ses yeux, dont on voyait couler des larmes de tendresse. Mais elles coulaient avec bien plus d'abondance lorsqu'il faisait quelque lecture qui traitait de la passion et des souffrances de Jésus-Christ, ou quand il en entendait parler. La sainte Vierge et la passion du Sauveur étaient les deux objets principaux de sa dévotion, et, pour en donner des marques chaque jour, il n'en passait aucun sans dire l'office de la Vierge et celui de la passion de notre Sauveur. Sa charité pour les pauvres était presque sans bornes, et ses parents, si charitables eux-mêmes, n'éprouvaient aucune peine de ses abondantes aumônes. Mais, quoique accoutumés à le voir sans cesse soulager les indigents, ils ne laissèrent pas d'être surpris lorsque, lui ayant donné la portion de leurs biens à laquelle il pouvait prétendre, ils remarquèrent qu'il ne mit pas plus de quatre jours à la distribuer aux pauvres.

C'était la meilleure preuve qu'il pût offrir de la sincérité de sa réponse lorsque son père, lui mettant son partage entre les mains, lui avait proposé trois partis : le premier, d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique ; le second, de se marier et de s'établir richement dans le monde ; et le troisième, d'aller à Paris ou à Rome, afin de s'y avancer par la science et la vertu. Le saint jeune homme, qui avait alors dix-huit ans, répondit à son père qu'il avait depuis longtemps renoncé dans son cœur aux plaisirs, aux honneurs et aux biens du siècle, et qu'il était résolu d'embrasser le premier des trois partis qu'il lui avait proposés. Ses parents en furent ravis de joie, et Vincent prit l'habit des frères Prêcheurs, au couvent de Saint-Dominique de Valence, le dimanche 5 février de l'an 1374.

Il se proposa aussitôt d'imiter en tout ce qu'il pourrait le saint fondateur de son ordre, et dans ce dessein, après s'être fait une étude particulière de sa vie et de ses actions, il commença par s'appliquer sérieusement à l'Écriture sainte et à la théologie, pour se rendre d'autant plus capable d'éclairer les autres quand il serait parfaitement instruit lui-même. Pénétré d'une vérité dont il avait eu le bonheur de ne pas faire l'expérience, que le plus grand ennemi de la jeunesse est l'oisiveté, il se livrait sans cesse aux occupations sérieuses de ses exercices réguliers, ou à celles qui partageaient son temps entre ses dévotions particulières et ses études ; mais, quoiqu'il perdit moins de temps que les autres, il n'en était pas moins sociable, et son humilité croissait à mesure que l'on voyait augmenter sa science. On l'obligea d'enseigner la philosophie à ses jeunes

confrères, et il s'en acquitta pendant trois ans avec beaucoup d'éloquence et de capacité, à la grande satisfaction non-seulement de ses confrères, mais encore de plus de soixante-dix étudiants du dehors, qui profitèrent de ses leçons. Ce fut alors qu'il mit au jour un ouvrage de logique, également subtil et solide, qu'il intitula : *Des Suppositions dialectiques*.

Ses supérieurs, ne voulant pas laisser plus longtemps dans cet emploi un jeune homme de si grande espérance, l'envoyèrent à Barcelone, où il y avait de célèbres professeurs en théologie du même ordre ; et de là on le fit passer à Lérida, autre ville de Catalogne, où les études florissaient à cette époque. Il s'y appliqua avec ardeur à la théologie, et, à l'âge de vingt-huit ans, il reçut le bonnet de docteur des mains du cardinal Pierre de Lune. Vincent fut ensuite appelé à Valence, où, à la prière de l'évêque Jacques, qui était son parent, de tout le chapitre et des magistrats, et avec l'assentiment du gouvernement d'Aragon, il prêcha et enseigna publiquement la théologie pendant six ans, avec tant de réputation, qu'il passait pour le seul homme véritablement docte et véritablement religieux, pour le seul saint et le seul serviteur de Dieu qu'il y eût à Valence. Aussi Pierre de Lune, charmé de sa vertu et de ses riches talents, voulut-il l'avoir auprès de lui pendant le voyage qu'il fit d'Espagne en France pour les intérêts du pape d'Avignon, Clément VII. Le cardinal, après avoir terminé sa négociation, employa les caresses les plus engageantes et les prières les plus persuasives pour fixer Vincent à Avignon ; mais il ne put en venir à bout, et le saint religieux retourna continuer à Valence les fonctions de docteur et de prédicateur.

Jaloux de voir tant de vertus dans un homme si jeune, le démon lui tendit bien des embûches, même visibles. Un jour que Vincent, après matines, priaït devant une image de la sainte Vierge pour obtenir de Notre-Seigneur, entre autres, la vertu de persévérance, il vit tout à coup un vieillard vénérable, dont la barbe épaisse et noire descendait jusqu'aux genoux, qui lui dit : Je suis un de ces anciens Pères qui, pendant bien des années, avec grande continence et une abstinence incroyable de nourriture et de boisson, ai habité la solitude d'Égypte ; lorsque j'étais jeune, j'ai voulu éprouver toutes les voluptés du corps, mais, après avoir passé le temps de ma jeunesse en toute sorte de plaisirs, je rentrai en moi-même, je fis pénitence, et Dieu, dans son infinie clémence, m'accorda le pardon de mes péchés. Maintenant, s'il faut en croire un vieillard expérimenté, comme je le suis, je vous conseille d'avoir compassion de votre jeune âge, d'omettre pour le moment cette macération du corps, et de la réserver pour la vieillesse. Ne craignez point ; car Dieu est toujours

prêt à recevoir la pénitence des pécheurs. Vincent fut d'abord bien effrayé ; mais, entendant ces paroles de pestilence, il soupçonna que c'était le démon. C'est pourquoi, se recommandant à Dieu et à la sainte Vierge, et se munissant du signe de la croix, il dit pour toute réponse : Va-t'en, serpent venimeux ! car, tes paroles frauduleuses le prouvent, tu n'es pas un des Pères de l'Égypte, mais un des démons de l'enfer. Tu as cru pouvoir vaincre par tes embûches un nouveau soldat du Christ ; mais, quoique je sois nouveau dans cette milice, la grâce de Jésus, pour l'amour de qui je me suis exposé aux travaux et aux tentations, m'armera si bien de toutes parts, que je ne craindrai point de combattre contre toi. Le démon, se voyant reconnu, disparut aussitôt en poussant un grand cri et laissant après lui une horrible puanteur.

Une autre nuit, comme Vincent priait devant un autel où était peint un crucifix, le démon lui apparut sous la forme d'un gros nègre, et dit : Tu as beau multiplier tes prières et tes autres œuvres pour gagner le ciel, je te dresserai tant de pièges que je te ferai succomber. Le saint répondit : Tant que la grâce de Dieu m'accompagnera, je ne craindrai aucun de tes pièges. — Rien n'est plus difficile, reprit le tentateur, que de persévérer jusqu'à la fin dans la grâce dont tu parles. — Celui qui m'a donné de commencer, répliqua Vincent, me donnera aussi de persévérer. Et il arma son front du signe de la croix. Aussitôt le démon disparut comme une ombre devant le soleil.

Une autre fois, vers la quatrième heure de la nuit, Vincent lisait dans sa cellule le livre de saint Jérôme sur la perpétuelle virginité de Marie. Au milieu de la douce joie que lui causait cette lecture, il priait la sainte Vierge de lui obtenir la grâce de garder la virginité comme elle. Alors il entendit cette voix : Nous ne pouvons pas tous être vierges ; car, quoique tu aies pu t'appeler vierge jusqu'à présent, je ne souffrirai pas davantage que tu te glorifies de ce nom si honoré. L'homme de Dieu ne savait que penser de ces paroles. Il pria la sainte Vierge, à genoux, de lui en donner l'explication. Peu après, elle lui apparut dans une grande lumière, le consola, et lui dit : Les paroles que vous avez entendues sont du démon, qui vous propose la difficulté des bonnes œuvres, afin de vous faire abandonner la vertu par découragement. Soyez seulement sur vos gardes, et persévérez avec courage. Quoiqu'il doive vous dresser bien des embûches, et s'efforcer bien souvent de mettre en péril votre virginité et les autres vertus qui sont en vous, ne vous laissez point aller à la défiance ; espérez toujours dans le Seigneur ; car il sera lui-même votre bouclier, avec quoi non-seulement vous pourrez mépriser les armes du

diable, mais vous vaincrez encore magnanimement tous ses artifices et ruses.

Il est dit dans saint Luc que, quand le diable eut fini de tenter le Sauveur, il se retira, mais pour un temps¹. Il en use de même envers les hommes; s'il se retire, ce n'est que pour un temps, et pour revenir à l'improviste et d'une manière plus dangereuse.

Parmi ses œuvres de miséricorde, Vincent Ferrier visitait et assistait volontiers les malades. Un jour donc il fut appelé pour confesser une noble et belle dame, qui se mourait, disait-on, d'un mal inconnu des médecins. C'était une autre femme de Putiphar, qui, éprise de la beauté d'un autre Joseph, avait imaginé ce moyen pour le séduire. Elle lui avoua sa passion, et le sollicita impudemment au crime. Après quelques paroles sévères sur son infâme proposition, le saint se retira. La malheureuse, comme la femme de Putiphar, voulut crier, pour accuser l'homme vertueux qu'elle n'avait pu corrompre; mais, au premier cri, elle fut saisie du démon. Les gens de la maison, étant accourus, la trouvèrent possédée. On employa tous les remèdes, entre autres les exorcismes. L'esprit impur répondit : Jamais vous ne pourrez me chasser de ce corps, que lorsque celui-là viendra, qui, placé au milieu du feu, n'a pu en être brûlé. Les assistants cherchaient ce que cela voulait dire, lorsqu'un d'entre eux s'écria : Qu'on appelle frère Vincent, il a confessé cette femme, lui seul pourra nous donner le sens de cette parole. Il vint, mais avec peine, se recommandant à Jésus-Christ, et le conjurant d'avoir pitié de cette malheureuse. Aussitôt qu'il mit le pied dans la chambre, le démon s'écria d'une voix effroyable : Voilà cet homme qui, placé au milieu du feu, n'a pu être brûlé; c'est maintenant qu'il faut partir. Et, parlant ainsi, il laissa le corps de la femme à demi mort. La vénération pour le saint homme s'en accrut prodigieusement.

Une autre fois, on lui fit ce qu'on avait fait à saint Thomas d'Aquin. Pendant qu'il était à l'église, le soir, on introduisit dans sa cellule une personne de mauvaise vie. A son retour, il la prit d'abord pour une apparition de l'esprit immonde; mais, l'ayant reconnue pour ce qu'elle était, il lui parla si fortement sur sa vie criminelle, qu'elle fondit en larmes, promit de se convertir, quitta effectivement les lieux de débauche, se maria, et vécut honorablement le reste de ses jours.

Quant à Vincent, l'enfer, n'ayant pu le corrompre, voulut au moins le décrier. Parmi les frères Prêcheurs de Valence, il y avait un vieillard impudique, qui, depuis son jeune âge, n'avait cessé de se livrer

¹ Luc, 4, 13.

au vice impur. Comme saint Vincent lui faisait souvent des reproches, il le haïssait et en disait tout le mal imaginable. Un jour ce vieux libertin ayant commis le crime avec une prostituée, celle-ci examina de près son visage pour le reconnaître, parce qu'il ne lui avait pas donné un assez gros salaire ; elle voulut même savoir son nom. Le misérable dit qu'il s'appelait frère Vincent Ferrier. Le bruit de cette infamie se répandit aussitôt par toute la ville. Pour en savoir la vérité, les magistrats de Valence s'y prirent de cette façon. Ils se placèrent avec la femme sur le passage d'une procession générale. Quand vint à passer saint Vincent, ils le lui montrèrent. Elle répondit : Ce n'est pas celui que vous cherchez ; car je sais que celui-ci est ce serviteur de Dieu que tout le monde court entendre prêcher ; je l'ai vu prêcher moi-même quatre fois depuis que je suis à Valence. Celui que vous cherchez à connaître est un vieillard. Un instant après, le voyant passer, elle dit d'elle-même : Voilà celui que vous cherchez. La procession finie, les magistrats le demandèrent devant eux, le sommèrent, sous menace de la mort, d'avouer son exécration iniquité, et d'abolir l'infamie qu'il avait jetée sur l'homme de Dieu. Tremblant, il fit ce qu'on voulut, raconta comme il avait fait, et alla aussitôt demander pardon avec beaucoup de larmes à saint Vincent, qui ne savait rien de tout cela.

Il y avait six ans que le serviteur de Dieu remplissait avec de grands fruits la place de théologal dans la cathédrale de Valence, et tous les devoirs d'un homme apostolique dans l'étendue du diocèse, au milieu des persécutions que lui suscitaient le démon et les méchants, comblé des faveurs du ciel et admiré des gens de bien, qui non-seulement le respectaient comme un ami de Dieu, mais le consultaient aussi comme un oracle, lorsque le cardinal Pierre de Lune, après sa légation d'Espagne, fut nommé par Clément VII pour remplir en France les mêmes fonctions auprès du roi Charles VI. Ce légat, arrivé à Valence en 1390, fut si charmé de tout ce qu'il apprit de la doctrine, du zèle et de la réputation de Vincent, auquel il avait précédemment donné le bonnet de docteur à Lérida, qu'il voulut l'emmener avec lui pour honorer la nouvelle légation. Il obtigea le saint de rester à Paris tout le temps qu'il y passa lui-même ; et tandis que les affaires de la politique étaient l'objet des soins et des sollicitudes de l'un, l'autre n'était occupé que des intérêts de Jésus-Christ, de la paix de l'Église, de la réforme des mœurs et du salut des âmes. Il fit en France ce qu'il avait fait dans les différentes parties de l'Espagne, il prêcha et il convertit les pécheurs ; car il était difficile de tenir longtemps contre l'ardeur de son zèle, la force de ses discours et l'éclat de sa sainteté. On avait tant de preuves que l'esprit de Dieu

parlait par sa bouche, que les grands et le peuple le suivaient et l'admiraient également ; mais, loin de s'élever en lui-même des marques d'estime et de vénération qu'il recevait si fréquemment, son humilité croissait avec sa réputation et ses succès, et ses austérités avec ses travaux apostoliques ¹.

On s'étonnera de voir saint Vincent Ferrier dans l'obédience du pape d'Avignon, Clément VII, et sainte Catherine de Sienne dans l'obédience du pape de Rome, Urbain VI. Cela montre que la question était en elle-même, ou du moins, avec la distance des temps et des lieux, devenue fort douteuse et embrouillée, et que, sauf les premiers auteurs de la division, le reste pouvait être dans la bonne foi de part et d'autre. Saint Antonin, archevêque de Florence, qui vivait peu après l'extinction du schisme, dit à ce sujet :

« On disputa beaucoup sur cette matière ; on écrivit beaucoup pour la défense de l'un et de l'autre parti. Tout le temps que dura le schisme, chaque obédience avait pour soi des hommes très-habiles dans l'Écriture et dans le droit canon, et même des personnes très-pieuses, et, qui plus est, illustres par le don des miracles. Cependant la question ne put jamais être si bien décidée, qu'elle ne laissât toujours du doute dans l'esprit d'un grand nombre. Car, encore qu'il faille croire que, comme il n'y a pas plusieurs églises catholiques, mais une seule, aussi n'y a-t-il qu'un seul vicaire de Jésus-Christ qui en soit le pasteur. Cependant, s'il arrive que, par un schisme, on élise plusieurs Papes en même temps, il ne paraît pas qu'il soit nécessaire au salut de croire que c'est celui-ci en particulier ou celui-là qui est le vrai Pape, mais en général celui d'entre eux qui est élu canoniquement. Or, les peuples ne sont point obligés de savoir quel est celui qui est élu canoniquement, de même qu'ils ne sont point obligés de savoir le droit canon ; mais ils peuvent en cela suivre le sentiment de leurs supérieurs et de leurs prélats ². » Ainsi parle saint Antonin.

La cause première de ce doute universel étaient les variations des cardinaux français. Pendant plusieurs mois, ils disent à tout l'univers que le pape Urbain VI est le pape légitime ; ensuite ils commencent à dire le contraire. Les dispositions des principaux témoins se contredisant ainsi et se détruisant elles-mêmes, l'univers restait dans l'incertitude. Il y avait schisme, il y avait division, dont les premiers auteurs sont coupables devant Dieu et devant les hommes ; mais, nous parlons de la multitude, il n'y avait point de schismatiques

¹ *Acta SS., april. Vies des Saints de Bretagne*, t. 3, édition de l'abbé Tresvoux.

— ² S. Antonin, part. 3, tit. 22, cap. 2.

formels, il n'y avait point de Chrétiens qui, sciemment et volontairement, se fussent séparés d'un Pape certainement et notoirement légitime.

Le pape d'Avignon, Clément VII, étant mort le 6 septembre 1394, Pierre de Lune, le 28 du même mois, fut élu par ses adhérents pour lui succéder. Comme il avait pour saint Vincent Ferrier une estime particulière, il lui écrivit aussitôt pour l'appeler auprès de lui, le fit son confesseur et maître du sacré palais. Vincent se rendit à Avignon, où son zèle pour le salut des âmes et son attachement aux devoirs de sa profession l'occupèrent beaucoup plus que la conscience du Pontife. Cependant, pour ne pas laisser périr celui qui se croyait le pasteur pendant que le troupeau se sauvait par son ministère, il eut le courage de montrer à Benoît combien il était nécessaire de faire finir le schisme qui divisait l'Église. Il lui représenta fortement qu'il devait préférer de passer le reste de ses jours dans l'indigence, plutôt que de voir les fideles désunis plus longtemps ; et il employa toute son éloquence à lui insinuer qu'il était dans l'obligation de se démettre d'une autorité qui paraissait illégitime. Benoît ne se rendit pas à une proposition qui lui paraissait trop dure ; il se contenta, pour satisfaire son confesseur, d'assembler les prélats et les plus habiles gens d'entre ceux qui suivaient sa cour, et de leur proposer l'affaire. Elle fut agitée pendant plusieurs mois, mais sans succès, parce que Benoît avait de la peine à céder. Vincent, le voyant si peu disposé à sacrifier ses intérêts et son ambition au repos de l'Église, prit d'autres mesures. Il se donna des mouvements infinis auprès de l'empereur Sigismond, qui était pour lors en Catalogne, auprès de Charles VI, roi de France, et de Martin, roi d'Aragon, pour les déterminer à faire enfin cesser une division si scandaleuse ; en sorte qu'on peut regarder comme un effet de ses soins la résolution qu'on prit d'assembler le concile de Constance, qui mit fin au schisme.

Mais avant qu'il s'assemblât, Vincent fut attaqué d'une fièvre très-violente, qui, au bout de douze jours, le réduisit à l'extrémité. On n'attendait plus que sa mort, lorsque, dans la plus grande ardeur de son mal, il eut, dit son premier historien, une apparition dans laquelle il vit Jésus-Christ accompagné d'une multitude d'anges, de saint Dominique, de saint François, qui, après lui avoir prédit que l'Église serait bientôt en paix, lui ordonnait de quitter la cour de Benoît, d'aller prêcher les vérités évangéliques dans toutes les provinces d'Espagne et de France, d'inculquer particulièrement la crainte du jugement, et de faire voir que ce grand jour, qui doit décider du sort de l'univers, n'était pas éloigné. Il ajoutait qu'il mourrait pourtant avant ce terrible jour, et qu'il finirait heureusement sa

course dans une extrémité de la terre. Vincent fut aussitôt guéri.

Il se leva pour rendre compte à Benoît de cette vision, prendre congé de lui, et obtenir la permission d'exécuter les ordres du ciel. Benoît entra en même temps au couvent des frères Prêcheurs d'Avignon, pour le visiter, parce qu'on avait dit qu'il était à ses derniers moments. Il fut bien surpris de le trouver guéri, et encore plus d'entendre ce qu'il demandait. Il employa toutes les caresses imaginables pour le retenir à sa cour ; il lui proposa l'évêché de Valence, qui venait de vaquer ; illui en offrit d'autres ; enfin il voulut lui donner le chapeau du cardinal. Vincent refusa, sans les mépriser, des faveurs si éminentes ; mais, se trouvant appelé à un ministère qui ne lui permettait pas de se fixer à quelque diocèse en particulier, ni de s'arrêter à la cour, il ne demanda pour toute grâce au Pape que d'être autorisé à suivre sans délai sa vocation. Benoît et ses cardinaux respectèrent la destination qu'ils se persuadèrent que Dieu avait faite de Vincent pour les travaux apostoliques, et, lui donnant pour le ministère de la parole et de la pénitence tout le pouvoir d'un légat du Saint-Siège, ils lui permirent de prêcher, en qualité de missionnaire apostolique, partout où bon lui semblerait.

Vincent avait alors quarante ans. et commença aussitôt les pénibles fonctions qui l'occupèrent jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir prêché pendant quelque temps à Avignon, il passa en Catalogne, et y travailla pendant les années 1398 et 1399. Il sortit de Barcelone en 1400, et vint par mer en Provence. Il séjourna à Aix depuis le 27 octobre jusqu'au 1^{er} décembre, et depuis le 5 jusqu'au 10 janvier de l'an 1401. De là il passa en Piémont et en Lombardie, où, voyant dans son auditoire un jeune religieux de Saint-François, il prédit à toute l'assemblée que, parmi ceux qui l'écoutaient, il y avait un frère Mineur, c'était Bernardin de Sienne, qui ferait un jour un grand saint, honoré de toute l'Église. En effet, saint Bernardin fut canonisé le 24 mai de l'an 1450, cinq ans trente-six jours avant celui qui faisait cette prédiction. Saint Vincent passa de Lombardie en Savoie, et, l'an 1403, il écrivit de Genève, le 17 décembre, à son général, maître Jean de Puynox, pour lui rendre compte de ses travaux, comme il le faisait à certaines époques, par un esprit de soumission et d'obéissance. Voici cette lettre :

« La suite non interrompue de mes occupations ne m'a point laissé la liberté de vous écrire, mon révérend Père, comme il convenait. Depuis mon départ de Romans, je me suis toujours trouvé et je me trouve encore continuellement assiégé d'une foule de peuple, auquel il faut souvent rompre le pain de la parole. Après avoir chanté la messe, je prêche deux ou trois fois par jour ; et avec cela, obligé sans

cesse de voyager, je puis à peine me ménager quelques courts moments pour prendre un peu de repos et quelque nourriture ; je fais toujours ma route et prépare mes sermons en même temps. Cependant, de crainte que votre Révérence n'attribuât peut-être mon trop long silence à quelque négligence ou à un coupable oubli, j'ai pris un moment sur mes occupations pour marquer de mois en mois, ou de semaine en semaine, la suite de mes missions et pour vous en rendre compte.

« Vous saurez donc, mon révérend Père, qu'après notre dernière entrevue à Romans, j'employai trois mois entiers à parcourir le Dauphiné, annonçant la parole de Dieu dans toutes les villes, dans les bourgs et les villages où je n'avais pas encore prêché ; mais je m'arrêtai principalement dans les trois fameuses vallées du diocèse d'Embrun, dont l'une est appelée Luzerna, l'autre Argenteya, et la troisième Vaupute. Quoique tout ce pays, où je suis revenu deux ou trois fois, soit rempli d'hérétiques, le peuple y écoutait la parole de Dieu avec tant de dévotion et de respect, qu'après y avoir planté la foi par le secours du ciel, j'ai cru devoir y reparaitre encore de nouveau pour confirmer les fidèles dans la profession des vérités qu'ils avaient embrassées avec un si louable empressement.

« Je suis entré depuis dans la Lombardie, à la prière de plusieurs personnes, dont quelques-unes m'avaient invité par leurs lettres, et quelques autres s'étaient rendues auprès de moi pour m'y conduire. Pendant treize mois je n'ai point discontinué d'annoncer l'Évangile à tous ces peuples dans les villes et les châteaux qui se trouvent de l'une ou de l'autre obédience. J'ai pénétré ensuite dans le Montferrat et dans quelques autres pays au delà des Alpes, où j'ai trouvé un grand nombre de Vandois et plusieurs autres hérétiques fort répandus, surtout dans le diocèse de Turin. En parcourant avec soin ces différentes contrées, sans cesser de combattre le vice et l'hérésie, j'ai la consolation de voir que l'on s'empressait toujours davantage d'écouter les vérités de la foi et de les recevoir avec soumission. Il est vrai que la grâce du Seigneur soutenait visiblement mon ministère, et confirmait par des signes les paroles de salut que j'annonçais à ces pauvres peuples.

« La principale source de ces erreurs et de ces hérésies, autant que j'ai pu le découvrir, c'est la profonde ignorance ou le défaut d'instruction. Plusieurs habitants du pays m'ont assuré qu'il y avait plus de trente ans qu'on n'y avait vu ni entendu d'autres prédicateurs que quelques ministres des Vandois qui avaient coutume d'y venir de la Pouille deux fois l'année. C'est, mon révérend Père, ce qui me fait rougir et trembler en même temps, en considérant le ter-

rible compte qu'auront à rendre au souverain Pasteur les supérieurs ecclésiastiques et tous ceux qui, par leur état et par leur profession, sont obligés d'aller chercher ces pauvres gens pour les instruire, et qui cependant pensent si peu à remplir ce devoir. Tandis que les uns se reposent tranquillement dans leurs riches palais ou dans leurs maisons commodes, les autres ne veulent exercer leur ministère que dans les grandes villes, laissant ainsi périr des âmes que Jésus-Christ a rachetées par l'effusion de son sang. Faut-il d'un charitable ministre qui rompe le pain de la parole à ces gens oubliés ou méprisés, ils vivent dans l'erreur et meurent dans le péché ; et aujourd'hui, plus que jamais, il est vrai que la moisson est grande et le nombre des ouvriers très-petit. Je fais des prières continuelles pour demander au maître de la moisson d'y envoyer lui-même des ouvriers.

« Dans une autre vallée, nommée Luféria, j'ai rencontré un évêque des hérétiques, qui, n'ayant pas refusé d'entrer en conférence avec moi, a enfin ouvert les yeux à la lumière et embrassé la foi de l'Église. Je passe ici sous silence tout ce qui regarde les écoles des Vaudois, et ce que j'ai fait pour les détruire, ainsi que les abominations d'une autre secte renfermée dans une vallée nommée Pontia. Je bénis le Seigneur de la docilité avec laquelle ces sectaires ont renoncé à leurs faux dogmes et à toutes leurs coutumes également criminelles et superstitieuses. Un autre vous apprendra de quelle manière on m'a reçu dans une certaine contrée où les meurtriers de saint Pierre, martyr, s'étaient autrefois réfugiés. Je ne parlerai pas non plus de la réconciliation des Guelfes et des Gibelins, et de la pacification générale qui, dans ces quartiers, a heureusement succédé à un grand nombre de factions. Il vaut mieux taire tout cela, et rendre à Dieu seul toute la gloire de ce qu'il a daigné faire par mon faible ministère pour l'honneur de son saint nom et le salut des âmes.

« De Lombardie, j'ai été appelé en Savoie par les instances répétées de plusieurs évêques et de quelques seigneurs du pays, où, pendant cinq mois, je n'ai point cessé d'aller de ville en ville et de bourg en bourg, en parcourant tous les endroits des quatre principaux diocèses d'Aoste, de Tarentaise, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Grenoble, qui a une grande partie de son territoire dans la Savoie ; et je me trouve à présent dans celui de Genève, où, parmi plusieurs autres superstitions criminelles qu'il faut combattre, il y en a une fort répandue et déjà consacrée par un ancien usage, suivant lequel, tous les ans, après qu'on a célébré la fête du corps de Jésus-Christ, les peuples s'assemblent de nouveau pour en solenniser une autre sous le nom imaginaire de Saint-Orient. Les religieux et les curés même du pays, quoiqu'ils condamnent tous cette détestable supersti-

tion, m'ont cependant avoué qu'ils n'osent plus la combattre publiquement, retenus par la crainte des peuples, qui, non contents de leur refuser à l'avenir leurs aumônes, attenteraient à la vie du prédicateur. Dieu m'a fait la grâce de mépriser ces vaines terreurs, et la divine parole, que je ne me lasse point d'annoncer, a eu déjà la force de déraciner entièrement l'impiété. Ces mêmes peuples, qui s'y étaient si longtemps livrés avec une aveugle fureur, paraissent aujourd'hui tout confus de s'être ainsi égarés en s'éloignant de la pureté de la foi.

« Dès que je les verrai bien affermis dans ces sentiments de conversion, je suis résolu de pénétrer dans le diocèse de Lausanne, où j'apprends que le paganisme règne encore. Les peuples, surtout ceux de la campagne, y font une profession ouverte d'adorer le soleil et d'adresser tous les matins leurs vœux et leurs prières à cet astre. L'évêque de Lausanne, qui a fait deux ou trois journées pour venir m'inviter à entreprendre cette mission, rapporte que les hérétiques sont en grand nombre dans son diocèse, principalement dans les villes frontières de l'Allemagne et de la Savoie : on assure de plus que ces sectaires sont naturellement fiers, téméraires et audacieux : mais le Seigneur est ma force, et je ne mets ma confiance que dans son secours. Ayant déjà promis de me rendre dans ces contrées, je pourrai y arriver dans le carême prochain. Quelle que soit la volonté de Dieu, je l'adorerai avec soumission.

« Je me recommande humblement à votre Révérence. Le père Antoine, compagnon de mes voyages, en fait de même. Nous prions le Seigneur de vous conserver longtemps pour l'exemple de nos frères et le soutien de la vie régulière. Ainsi soit-il. Je finis cette lettre dans la ville de Genève, le 17 décembre 1403. Frère Vincent, de l'ordre des frères Prêcheurs, inutile serviteur de Jésus-Christ, et votre très-humble fils. »

De Genève, où il écrivit cette lettre à son général, Vincent Ferrier passa en Lorraine, et longtemps on a conservé à Toul la chaire dont il s'était servi dans ses prédications. L'an 1405, Benoît XIII le fit venir à Gênes, où il se rendit au mois de mai. Il y reçut du doge beaucoup de marques de respect et de considération ; mais, quoiqu'on le sollicitât de se servir du crédit qu'il avait auprès du magistrat afin de sauver la vie à un homme de Valence, condamné à mort pour ses crimes, il avait tant de zèle pour la justice, que, quoique le criminel fût de son pays, il ne crut pas devoir s'employer à en arrêter le cours en faveur d'un sujet qui ne le méritait pas. Tout ce qu'il jugea pouvoir faire, ce fut d'obtenir quelque consolation au criminel en faisant changer le genre de son supplice.

Après avoir passé un mois à Gênes, il parcourut toute la côte maritime de cette république, d'où il rentra en France, et se rendit ensuite dans les Pays-Bas. Ce fut là que le roi d'Angleterre, instruit de toutes les merveilles que la renommée publiait de lui, l'envoya prier de venir dans son royaume. Il y alla, et, après avoir parcouru l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, il revint en France, et fut quelque temps dans les provinces de Gascogne et de Poitou. L'an 1407, il alla en Auvergne, et prêcha le carême à Clermont. La chaire qui lui avait servi en ce lieu fut depuis partagée en deux, dont une moitié se conservait dans l'église cathédrale, et l'autre dans le couvent de son ordre. Il s'embarqua à Marseille à la fin de l'année, et se rendit à Grenade, où l'avait appelé le roi musulman Abenlua Mahoma, fils du roi Joseph, avec promesse de le laisser prêcher librement dans tout son royaume. Vincent, qui avait déjà converti un nombre prodigieux de Mahométans et de Juifs, avait eu beaucoup de joie de voir dans le roi de Grenade de si heureuses dispositions. Il prêcha trois fois en sa présence, et fut écouté avec une attention merveilleuse; mais, comme on vit le peuple ébranlé et prêt à demander le baptême, les grands du royaume firent entendre au roi qu'il se mettrait au hasard de perdre sa couronne s'il souffrait plus longtemps qu'on prêchât contre la loi musulmane. Il fallut donc renvoyer le saint missionnaire, qui alla porter le flambeau de la parole de Dieu dans les pays de Valence et de Catalogne.

On y voit encore, dans les actes publics, des témoignages authentiques de l'efficacité de ses discours dans les traités de réunion par lesquels on abolit la mémoire des divisions funestes, qui, après avoir fait périr beaucoup de monde, paraissaient encore sans remède, si Dieu ne se fût servi d'un homme aussi puissant en paroles et en œuvres que l'était Vincent. Ce fut aussi dans ces cantons que, par la bénédiction de Dieu, il nourrit deux mille hommes et plus avec quinze pains seulement. Il vint à Barcelone le 15^{me} de juin, rendre visite au roi Martin d'Aragon, qui lui avait écrit pour le prier d'y venir. Ce fut lui dont on se servit pour apprendre à ce prince la mort de Martin, son fils, roi de Sicile, arrivée le 15 juillet. Le roi d'Aragon se remaria ensuite, et Vincent célébra la messe des épousailles, qui furent faites en présence de Benoît XIII, le 16 septembre. De là, le saint se rendit à Tortose, d'où ayant passé dans le royaume de Valence, en 1410, il prédit la mort du roi d'Aragon huit jours avant qu'elle arrivât. Ce prince mourut le 10 mai de la même année, et, comme il ne laissait point d'enfants, sa succession donna lieu à de grandes contestations. Ce fut pour Vincent une raison de se rendre moins difficilement aux prières des habitants de Florence et de quelques autres villes d'Italie,

qui l'invitèrent à passer la mer et à venir travailler à la réformation de leurs mœurs. Il prêcha donc pendant quelque temps à Pise, à Sienne, à Florence et à Lucques, et, étant parvenu à Port-Vendres, dans la rivière de Gênes, il y reçut des lettres par lesquelles le roi Jean de Castille le pria de revenir.

Il passa l'an 1411 et les quatre années suivantes en diverses parties d'Espagne, prêchant toujours avec un très-grand fruit, et faisant presque toujours des miracles très-surprenants. On remarque, entre les autres succès de ses prédications, qu'il convertit plusieurs milliers de Juifs à Tolède, et qu'il changea leur synagogue en une église de la sainte Vierge. Ce fut dans ce même lieu que, célébrant la sainte messe, il apprit par révélation la sainte mort de sa sœur, et en fit part au peuple dans un sermon qu'il leur prêcha immédiatement après être descendu de l'autel. Il resta malade à Tolède pendant six semaines, et, aussitôt qu'il fut guéri, il obtint du roi, contre les Juifs et les Maures, un édit par lequel il était ordonné qu'ils ne demeureraient point avec les Chrétiens, qu'ils seraient séparés d'eux d'habitation, et qu'ils porteraient quelque marque extérieure qui les distinguerait des autres habitants du pays. Prêchant à Salamanque au commencement de l'an 1412, il vit porter en terre le corps d'un homme qui avait été tué. Il fit approcher le cercueil, et, au nom de Jésus-Christ, commanda au mort de ressusciter. Le mort recouvra aussitôt la vie, et, en mémoire de ce miracle, on dressa au même lieu une croix de pierre.

Cependant les contestations duraient toujours au sujet de la succession au royaume d'Aragon. On finit par convenir de remettre cette grande affaire à la décision de neuf arbitres, au nombre desquels se trouva Vincent, avec Bernard Ferrier, son frère. Enfin, la couronne d'Aragon fut décernée à Ferdinand, infant de Castille, par sentence arbitrale du 24 juin de cette même année 1412. Ferdinand vint bientôt à Sarragosse et à Lérída, où Vincent, qui l'avait aidé à monter sur le trône, employa ses soins, tant dans le tribunal de la pénitence que hors de ce tribunal, à lui apprendre le moyen de régner dans le ciel après avoir régné sur la terre.

Voici quelle était la manière de vivre de saint Vincent Ferrier dans ses voyages et ses missions. Il ne reposait que cinq heures ; le reste de la nuit, il le donnait à la prière ou à la lecture de l'Écriture sainte. Le matin, il se rendait au lieu où il devait prêcher. Il commençait par chanter la messe. Il prêchait ensuite, et, le sermon fini, pour satisfaire à la dévotion du peuple, qui l'accablait par un concours prodigieux, il donnait ses mains à baiser et faisait le signe de la croix sur les malades qu'on lui présentait, et qui ordinairement se trou-

vaient guéris. Il se servait habituellement de la même formule de prières pour bénir les malades. Il commençait par ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres, rapportées dans le dernier chapitre de saint Marc : « Ceux qui auront cru feront les prodiges suivants, etc. Ils mettront les mains sur les malades, et les malades seront soulagés. » Il ajoutait ensuite : « Que Jésus, fils de Marie, Sauveur et Seigneur du monde, qui vous a attiré à la foi catholique, daigne vous y conserver et vous donner la béatitude, et vous délivrer de cette infirmité. Amen. »

Il mangeait peu, se contentait de poisson, ne pouvait souffrir qu'on apportât beaucoup de soin et d'art à l'accommoder, persuadé que ces délicatesses ne conviennent point à l'état religieux. Depuis son entrée dans l'ordre des frères Prêcheurs jusqu'au jour de sa mort, il ne mangea de viande que lorsqu'il y fut contraint par de pressantes nécessités. Il ne voulait qu'un plat ; son vin était toujours affaibli par une grande quantité d'eau. Il ne buvait jamais plus de trois coups à chaque repas. En un mot, il observa toute sa vie, avec une exactitude scrupuleuse, toutes les constitutions et les règles les plus sévères de son ordre, et même jusqu'aux cérémonies les plus indifférentes qui y sont prescrites. Pendant quarante ans, il jeûna presque tous les jours, excepté les dimanches.

Dans ses voyages, il allait à pied, un bâton à la main ; tel fut constamment, pendant quinze ans, son usage ; mais, ayant eu enfin une jambe incommodée et ne pouvant plus marcher qu'avec peine, il se servit d'un âne pour se faire porter de ville en ville. Il couchait sur des fagots de sarment ou sur la paille, avec un sac de laine pour oreiller. Il ne s'est jamais dépouillé devant personne, pas même devant ceux de ses frères avec lesquels il vivait le plus familièrement. Depuis sa première jeunesse, il ne manqua jamais de se donner la discipline toutes les nuits avec des cordes nouées, tant pour dompter son corps que pour honorer les souffrances du Sauveur par ce douloureux exercice. On remarque même une chose surprenante, qui est que, quand il était malade et que ses bras affaiblis se refusaient à son zèle, il contraignait ses confrères à lui donner la discipline, et les conjurait, au nom de Jésus-Christ, de frapper sans ménagement et de toute leur force.

Comme il ne pouvait suffire seul à ce que son emploi demandait de lui, il avait associé à ses travaux apostoliques cinq de ses confrères : Pierre Rayna, Jean de Beaupré, qu'il avait trouvé étudiant à Toulouse et avait gagné à l'ordre de Saint-Dominique, Raphaël Cardoa, Geoffroi Blannès et Pierre Cerdan, tous hommes de mérite, d'une vie sainte, et qui avaient l'estime de tout le monde, mais sur-

tout les deux derniers, qui se distinguaient par leur doctrine, et à qui Dieu ne refusa pas la grâce des miracles.

La considération de la grande multitude de peuple qui le suivait ordinairement, soit pour faire pénitence, soit pour profiter de ses instructions et des exemples de sa sainte vie, l'avait engagé à y établir un certain ordre, tant pour entretenir et augmenter la dévotion que pour assurer les fruits de sa doctrine et de ses prédications. Il menait avec lui beaucoup de prêtres, qu'il avait tirés de différents ordres religieux, qui étaient chargés d'entendre les confessions et de servir tant à la messe solennelle qu'à la célébration des offices divins. Son attention était allée jusqu'à faire provision d'un orgue qui le suivait dans tous ses voyages, pour contribuer par l'harmonie à exciter ceux de sa suite à louer Dieu avec plus d'affection. Il menait aussi des notaires avec lui, pour fixer, par des actes publics, la légèreté et l'inconstance de ceux qui, après s'être réconciliés avec leurs ennemis, auraient ensuite pu être tentés de se repentir de la bonne action qu'ils avaient faite.

Il voulait que ceux qui le suivaient pour faire pénitence fissent des processions publiques, après le coucher du soleil, dans les villes et autres lieux où ils se trouvaient, en chantant des hymnes qu'il leur avait composées lui-même et en se donnant la discipline sur les épaules nues, disant à haute voix : En mémoire de la passion de Jésus-Christ et pour la rémission de mes péchés. Ces gens, pénétrés de componction, s'acquittaient de ces exercices avec une édification si touchante, que les habitants des lieux se laissaient entraîner au désir de les imiter, et, embrassant la pénitence, quittaient tout pour suivre le saint homme, en si grand nombre, qu'on a vu quelquefois jusqu'à dix mille personnes dans cette société de pénitents. Outre ceux-là, le nombre des autres qui accouraient de toutes parts pour entendre saint Vincent s'est trouvé assez souvent d'environ quatre-vingt mille hommes. On a remarqué, au sujet de ces pénitents, que, quoique la flagellation se fit quelquefois en des temps que le froid, le vent et la pluie rendaient très-fâcheux, il n'est cependant jamais arrivé que personne en ait eu la moindre incommodité.

Afin qu'il n'arrivât point de confusion dans une aussi grande multitude, Vincent avait fait choix de quelques personnes d'une réputation et d'une conduite hors de tout soupçon, qu'il avait chargées du soin de pourvoir aux vivres et au logement, et surtout de séparer les hommes des femmes, encore avec plus de précaution qu'il n'en prenait pour séparer les clercs des laïques. Toutes les aumônes qu'on lui donnait, il les distribuait à ses disciples, à chacun selon ses besoins, et employait le reste au soulagement des pauvres.

Il ne voulait pas que ceux de sa compagnie reçussent de l'argent, et ne leur permettait d'accepter que ce qui leur était nécessaire pour la provision de chaque jour. Les consuls de Béziers lui présentèrent une fois trente écus d'or en aumône. Il les refusa à son ordinaire ; mais les consuls firent de si grandes instances pour le prier d'accepter leur offrande, que le saint, n'osant manquer de respect aux noms de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qu'ils avaient employés pour le fléchir, il prit véritablement l'or qu'ils lui offraient ; mais il le donna sur-le-champ à l'un de ses compagnons, avec ordre de le distribuer aux pauvres, aux orphelins et aux veuves, avant qu'il sortît de la ville.

Il reprenait avec une autorité pleine de hardiesse les vices non-seulement du peuple, mais encore des princes et des prélats, et n'épargnait personne de ceux dont la conduite scandaleuse était digne de blâme. Il avait pourtant cette modération et ce ménagement à l'égard des ecclésiastiques, de sauver l'honneur de leur caractère en leur faisant la réprimande en particulier. Il en usait de même à l'égard des religieuses qui avaient donné lieu de parler d'elles peu avantageusement. Son cœur renfermait une source inépuisable de cette onction qui se répandait dans ses discours. On la remarquait surtout lorsqu'il célébrait la messe ; la dévotion tendre dont il était animé lui faisait couler une si grande abondance de larmes des yeux quand il était prêt à recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, que ses larmes excitaient celles de la nombreuse multitude qui l'accompagnait toujours.

Le fruit de ses prédications fut si grand, que l'on compte plus de cent mille hommes qui vivaient dans le dérèglement, et qu'il mit dans les pratiques d'une pénitence salutaire. Il était impossible de résister à la véhémence de ses paroles. Elles pénétraient dans les cœurs les plus corrompus, et détachaient les âmes criminelles de leurs plus attrayantes habitudes. On en voyait, de jour à autre, qui, ne pouvant plus supporter le poids de leurs péchés, se produisaient à cette nombreuse multitude qui suivait saint Vincent, et faisaient un aveu public de leurs fautes, sans se mettre en peine de se couvrir de confusion devant les hommes, pourvu que la pénitence pût les réconcilier avec Dieu. Mais, quoiqu'on fût presque toujours infailliblement vaincu et confondu par cet admirable prédicateur, on s'attachait cependant à le suivre dès qu'on avait une fois commencé de l'entendre, et l'on trouvait une douceur infinie à ne point contester la victoire à l'Esprit-Saint qui parlait en lui. Il insistait le plus ordinairement sur trois points : la passion du Sauveur, le jugement qu'il doit porter des vivants et des morts, et les peines de l'enfer.

Quand il était sur ces matières, son éloquence, jointe à sa piété, exprimait si vivement ce qu'il sentait en lui-même, que tout l'auditoire, pénétré de crainte et de douleur, forçait très-souvent le prédicateur au silence par le bruit des gémissements, plus grand que celui de sa voix. Lorsqu'il expliquait quelques endroits de l'Écriture sainte, il le faisait avec autant de clarté que d'abondance. Tout ce qu'il avançait pour la correction des mœurs, il le prouvait solidement par les passages précis de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église. Sa mémoire, qui était d'une vaste étendue, lui fournissait, avec une facilité et une fidélité surprenantes, les exemples et les passages qui lui étaient nécessaires.

Il n'est pas si difficile de persuader la pénitence et la sainteté à des personnes qui ont vieilli dans le crime que de convaincre de la vérité du christianisme les Juifs et les Mahométans. On compte cependant plus de vingt-cinq mille Juifs convertis par le ministère de saint Vincent dans les divers cantons de l'Espagne, et autant de Musulmans. Parmi les fruits de ses prédications furent un grand nombre de monastères et d'hôpitaux fondés, d'églises bâties, de ponts édifiés sur des passages dangereux ; la paix rétablie dans les villes, les haines les plus cruelles apaisées, l'impudicité réprimée, l'usure abolie. Quand il prêchait ces multitudes de peuple dans les places des villes et dans les campagnes, sa voix prenait un tel essor, qu'on l'entendait depuis les premiers rangs jusqu'aux derniers. Dieu renouvelait en sa faveur le miracle de la Pentecôte. Quoique Vincent ne prêchât qu'en sa langue maternelle de Valence, ou en latin, il était entendu par des Grecs, des Allemands, des Sardes, des Hongrois, des Bas-Bretons et autres étrangers, hommes, femmes et enfants, qui ne savaient point d'autres langues que la leur ¹.

On le voit, si l'Église catholique était divisée par l'incertitude sur la personne de son chef visible, elle était toujours unie et animée par l'esprit de son chef invisible, par l'Esprit de Dieu ; car Vincent Ferrier prêchait, convertissait, faisait des miracles, attirait la foule des peuples dans l'une et l'autre obédience. Les peuples reconnaissaient en lui le même Esprit de Dieu qu'en sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Suède.

Sainte Catherine de Sienne avait terminé sa vie sainte le 27 avril 1380, à Rome, où le pape Urbain VI l'avait fait venir pour être plus à portée de profiter de ses conseils. Il forma même le projet de la députer, avec sainte Catherine de Suède, vers Jeanne, reine de Naples, qui s'était déclarée pour le Pape d'Avignon, Clément VII ; mais cette dé-

¹ *Acta SS.*, 5 avril., c. 3. *Vies des saints de Bretagne*, t. 3.

putation n'eut point lieu. Le Père Raymond de Capoue, directeur et biographe de Catherine de Sienne, craignit et fit craindre au Pape que les suites de cette députation ne fussent dangereuses pour les deux servantes de Dieu. Catherine répondit tout haut à Raymond : Si Agnès et Marguerite, et les autres saintes vierges, avaient ainsi pensé, jamais elles n'auraient acquis la couronne du martyr. Est-ce que nous n'avons pas un époux qui puisse nous arracher aux mains des impies et conserver notre pureté au milieu d'hommes corrompus ? Ce sont là de vaines pensées, qui procèdent d'un manque de foi, plus que d'une véritable prudence. La sainte, ne pouvant aller vers la reine de Naples, lui écrivit plusieurs lettres pressantes, mais qui demeurèrent sans effet. Nous avons vu quelle fut la fin tragique de cette princesse.

Catherine de Sienne voyait avec la plus vive douleur les maux de l'Église. Pendant qu'elle était à Rome, il se forma dans cette ville même une conspiration contre la vie du pape Urbain VI. Catherine conjurait nuit et jour son céleste époux de ne point permettre un pareil forfait. Elle vit toute la ville pleine de démons qui excitaient le peuple à ce parricide, et poussaient des cris horribles contre la pieuse vierge en prières. Au lieu de leur répondre, elle priait le Seigneur avec plus d'instances, pour l'honneur de son nom et le salut de son Église, de frustrer entièrement les désirs des démons, de protéger son Vicaire, et de préserver le peuple d'un crime aussi énorme. Le Seigneur répondit que, ce dernier crime mettant le comble à tous les autres, il exterminerait ce peuple rebelle pour satisfaire à sa justice. Catherine implora sa miséricorde pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de suite, et enfin, pour satisfaire à sa justice irritée, elle s'offrit à endurer toutes les peines que ce peuple avait méritées. Le Seigneur se tut. L'effervescence du peuple se calma peu à peu ; mais toute la rage des démons s'exerça contre la sainte, depuis le dimanche de la Sexagésime, 29 janvier, jusqu'au jour de sa mort, 29 avril, dimanche avant l'Ascension.

Le désir qu'elle éprouvait de quitter cette terre, pour contempler Dieu face à face, augmentait de jour en jour ; et plus ce désir augmentait, plus aussi Dieu répandait en son âme la lumière surnaturelle. Deux ans avant sa mort, la vérité se manifestait à elle d'une manière si claire, qu'elle pria des scribes de mettre par écrit ce qu'elle dirait pendant ses extases. On recueillit ainsi, en peu de temps, un livre sur l'obéissance, qui contient un dialogue entre une âme et le Seigneur. En voici la récapitulation dans l'avant-dernier chapitre :

« Maintenant donc, très-chère fille, j'ai satisfait à votre désir, depuis le commencement jusqu'à la fin, touchant l'obéissance. Si vous

vous souvenez bien, vous m'avez demandé d'abord avec un désir inquiet, comme je vous ai fait demander pour vous faire croître dans le feu de la charité ; vous m'avez demandé, dis-je, quatre choses. L'une pour vous-même, à quoi j'ai satisfait en vous illuminant de la lumière de ma vérité et en vous montrant de quelle manière vous parveniez à connaître cette vérité, par la connaissance de vous et de moi, et moyennant la lumière de la foi. La seconde demande fut que je fisse miséricorde au monde. La troisième fut pour le corps mystique de la sainte Église, me priant d'en ôter les ténèbres et la persécution, et de punir sur vous leurs iniquités.

« A ce propos, je vous ai montré que nulle peine finie ou temporelle ne peut satisfaire par elle seule pour une faute commise contre moi, qui suis le bien infini ; elle satisfait, néanmoins, si elle est unie à la contrition de cœur et au désir de l'âme ; et je vous en ai expliqué la manière. Je vous ai répondu aussi que je veux faire miséricorde au monde, en vous montrant qu'il m'est propre d'être miséricordieux. Aussi, est-ce par la miséricorde et l'amour inestimable que je portais à l'homme que j'ai envoyé mon Fils unique et mon Verbe. Et, pour vous le montrer plus clairement, je l'ai comparé à un pont qui va du ciel à la terre par l'union de ma nature divine avec votre nature humaine. Pour vous éclairer plus encore de ma vérité, je vous ai montré qu'on monte à ce pont par trois degrés, savoir, par les trois puissances de l'âme. J'ai figuré ces trois degrés dans le corps du Verbe même : le premier en ses pieds, le second en son côté ouvert, le troisième en sa bouche ; j'y ai distingué trois états de l'âme, l'imparfait, le parfait, et le très-parfait, qui atteint à l'excellence de l'amour unitif. Sur chaque point, je vous ai montré ce qui ôte l'imperfection, et par quelle voie on arrive à la perfection ; j'ai parlé des tromperies cachées des démons, de l'amour-propre spirituel et des réprimandes que fait ma clémence en ces trois états : la première en la vie, la seconde à la mort, la troisième au jugement général.

« Je vous ai promis et vous promets de nouveau que, moyennant bien des souffrances de mes serviteurs, je réformerai mon épouse, vous invitant à souffrir, me plaignant avec vous de l'iniquité des mauvais ministres, vous montrant l'excellence où je les ai placés et le respect que je demande que les séculiers aient pour eux, respect que leurs défauts ne doivent pas diminuer. Je vous ai aussi parlé de la vertu de ceux qui vivent comme des anges, ajoutant quelque chose sur l'excellence du Sacrement de l'autel. Enfin, comme à propos de ces trois états, vous avez demandé d'où procèdent les larmes, je vous ai dit qu'elles sourdent de la fontaine du cœur, qu'il y en a de quatre sortes, et une cinquième qui donne la mort.

« Quant à votre quatrième demande touchant un événement particulier, j'y ai répondu de même, vous expliquant ma providence tant générale que spéciale, depuis le commencement de la création jusqu'à la fin du monde ; comment je fais tout avec une providence souveraine et divine, donnant ou permettant tout ce qui vous arrive, soit les tribulations, soit les consolations spirituelles et temporelles, tout pour votre bien, afin que vous soyez sanctifiés en moi, et que ma vérité vienne à se parfaire en vous. Ma vérité est, que je vous ai créée pour avoir la vie éternelle, et je vous l'ai manifestée par le sang de mon Fils unique. Enfin j'ai satisfait à votre désir en vous parlant de la perfection de l'obéissance, de l'imperfection de la désobéissance, de leur source, et de ce qui vous fait perdre l'obéissance. Je l'ai représentée comme une clef générale, ce qu'elle est en effet. Je vous ai parlé de la paix que l'obéissance procure, de la guerre que la désobéissance entraîne, et combien celui qui n'obéit pas se trompe lui-même, ajoutant que c'est par la désobéissance d'Adam que la mort est entrée dans le monde.

« Moi donc, le Père éternel, la souveraine et éternelle vérité, je conclus pour vous, que, par l'obéissance de mon Fils unique et de mon Verbe, vous avez la vie éternelle ; et comme, depuis le premier vieil homme, vous avez tous contracté la mort, de même, tous ceux qui veulent porter la clef de l'obéissance, vous avez contracté la vie par l'homme nouveau, Jésus-Christ, duquel je vous ai fait un pont, après que la voie du ciel eut été rompue, afin que, moyennant la clef de l'obéissance, vous puissiez passer par cette voie douce et droite, qui est la Vérité une et lumineuse, traverser les ténèbres de ce monde, et avec la clef de mon Verbe vous ouvrir enfin le ciel. Maintenant je vous invite à pleurer, vous et mes autres serviteurs ; car c'est par les pleurs et une humble et continuelle oraison que je veux faire miséricorde au monde. »

A ces communications divines, l'âme répondit : Grâces vous soient rendues, ô Père éternel, de ce que vous ne m'avez point dédaignée, moi votre créature, ni rejeté mes désirs. Lumière, vous n'avez point fait attention à mes ténèbres ; vie, vous n'avez point considéré que je suis morte ; médecin, vous n'avez point dédaigné mon infirmité ; pureté éternelle, ma saleté et ma misère ; infini, moi qui suis finie ; sagesse, moi qui suis folie : malgré tous ces maux et défauts innombrables, ainsi qu'une infinité d'autres qui sont en moi, votre sagesse ne m'a point méprisée non plus que votre beauté, votre clémence, votre infini bien. Au contraire, dans votre lumière, vous m'avez donné la lumière ; dans votre sagesse, j'ai connu la vérité ; dans votre clémence, j'ai trouvé l'amour de vous et du prochain. Qui vous

y a obligé ? non mes vertus, mais votre charité seule. Puisse ce même amour vous contraindre à éclairer l'œil de mon intelligence de la lumière de la foi, afin que je connaisse et comprenne votre vérité qui m'a été manifestée ! Donnez-moi que ma mémoire soit capable de retenir vos bienfaits, que ma volonté s'embrace du feu de votre charité, qui fasse verser à mon corps le sang, par amour de celui que vous avez versé, et que, par la clef de l'obéissance, j'ouvre la porte du ciel. Je vous demande cordialement la même chose pour toute créature raisonnable, en général et en particulier, et pour le corps mystique de la sainte Église. Je confesse que vous m'avez aimée avant que je fusse, et que vous m'aimez d'une manière ineffable, comme un homme qui devient insensé par excès d'amour.

O Trinité éternelle ! ô Dêité, qui, par l'union de la nature divine, avez fait valoir le sang de votre Fils unique ! Trinité éternelle, vous êtes une mer profonde, où, plus je cherche, plus je trouve ; et plus je trouve, plus je vous cherche. Vous rassasiez d'une manière insatiable, parce que, dans votre abîme, vous rassasiez l'âme de telle sorte, qu'elle demeure toujours affamée de vous, Trinité éternelle, désirant vous voir lumineusement dans votre lumière. Comme le cerf altéré désire la fontaine d'eau vive, ainsi mon âme désire sortir de la prison de ce corps ténébreux, et vous voir dans la vérité, comme vous êtes. Oh ! combien de temps sera cachée votre face à mes yeux ! O Trinité éternelle, feu et abîme de charité, dissipez le nuage de mon corps ! car la connaissance que vous m'avez donnée de vous, dans la vérité, me contraint à désirer de laisser la pesanteur de mon corps et de donner ma vie pour la gloire de votre nom, parce que, avec la lumière de l'intelligence, j'ai vu dans votre lumière votre abîme et la beauté de votre créature. C'est pourquoi, ô Trinité éternelle, me regardant moi-même en vous, je me suis vue votre image ; vous, Père éternel, me donnant de votre puissance et de votre sagesse dans l'intellect, laquelle sagesse est appropriée à votre Fils unique ; le Saint-Esprit, qui procède de vous et de votre Fils, m'a donné la volonté, qui me rend capable d'aimer. Car vous, ô Trinité éternelle, êtes le créateur, et moi votre créature ; j'ai connu, par la nouvelle création que vous m'avez faite au sang de votre Fils unique, que vous avez été épris de la beauté de votre créature.

O abîme ! ô Dêité éternelle ! ô mer profonde ! que pouviez-vous me donner de plus que vous-même ? Vous êtes le feu qui brûle toujours et ne se consume pas ; vous êtes un feu qui consommez dans votre ardeur tout l'amour-propre de l'âme ; vous êtes un feu qui ôtez toute froideur ; vous éclairez toutes les intelligences, et par votre lumière m'avez fait connaître la vérité. Vous êtes cette lumière au-

dessus de toute lumière, avec laquelle vous donnez à l'œil de l'esprit une lumière surnaturelle en si grande abondance et perfection, que vous éclairez la lumière même de la foi ; c'est dans cette foi que mon âme a la vie, dans cette lumière qu'elle a reçu la lumière, qui est vous. Car, dans la lumière de la foi, j'acquies la sagesse, dans la sagesse de votre Fils unique ; dans la lumière de la foi, je deviens forte et constante, et je persévère ; dans la lumière de la foi, j'espère que vous ne me laisserez pas succomber en chemin. Cette lumière m'enseigne la route : sans elle je marcherais dans les ténèbres ; c'est pourquoi, Père éternel, je vous ai prié de m'éclairer de la lumière de la très-sainte foi. Véritablement, cette lumière est un océan qui nourrit l'âme en vous, océan pacifique, Trinité éternelle. L'eau de cet océan n'est point troublée : aussi ne donne-t-elle point la crainte mais la connaissance de la vérité ; elle est distillée, et manifeste les choses occultes. C'est pourquoi, où abonde la très-abondante lumière de votre foi, elle certifie l'âme de ce qu'elle croit. C'est un miroir, suivant ce que vous me faites connaître, ô Trinité éternelle ; lorsque j'y regarde, en le tenant par la main de l'amour, il me représente moi-même en vous, qui suis votre créature, et vous en moi, par l'union que vous avez faite de la divinité avec notre humanité. Dans cette lumière, je vous représente à moi et je vous connais, bien suprême et infini ; bien au-dessus de tout bien, bien heureux, bien incompréhensible, bien inestimable ; beauté au-dessus de toute beauté ; sagesse au-dessus de toute sagesse, car vous êtes la sagesse même ¹.

C'est à cette surnaturelle et vivante théologie que sainte Catherine de Sienna se trouvait élevée dans ses extases. On y voit l'accomplissement de cette promesse du Sauveur : Qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or, qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui moi-même. Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons chez lui, et nous y ferons notre demeure ².

Sentant que sa dernière heure était proche, Catherine fit à ses enfants spirituels de l'un et de l'autre sexe, qui l'avaient suivie à Rome, une dernière exhortation, où elle leur recommanda l'abnégation de soi-même, l'application à l'oraison, la promptitude de l'obéissance, la fuite des jugements téméraires, la confiance en Dieu, la charité mutuelle, et surtout un grand zèle pour la réformation de l'Église et pour le Vicaire du Christ. Elle confessa que, depuis sept ans surtout, elle n'avait cessé de prier pour cette cause, et de souffrir à cette fin, dans son corps, des douleurs humainement intolérables,

¹ *Acta SS.*, 30 april. *Vita S. Cathar. Sen.*, cap. 12. — ² Joan. 14, 21 et 23.

comme autrefois Job; douleurs qui redoublaient dans le moment même où elle en parlait. Enfin, après avoir mis ordre à tout, elle demanda pardon et fit ses derniers adieux à chacun, reçut les sacrements de l'Église avec l'indulgence plénière, et mourut le 27 avril 1380, à l'âge de trente-trois ans. Elle fut enterrée dans l'église de la Minerve, où l'on garde encore son corps sous un autel. Son crâne est chez les Dominicains de Sienne. On voit dans la même ville sa maison, ses instruments de pénitence et quelques autres reliques. Sa vie fut écrite par Raymond de Capoue, son confesseur, qui fut depuis général des Dominicains. Elle a été canonisée par le pape Pie II en 1461. Urbain VIII transféra sa fête au 30 avril. Outre le *Traité de l'Obéissance*, que nous avons de sainte Catherine de Sienne, nous en avons encore un de la discrétion, un second de l'oraison, et un troisième de la Providence. C'est le même fond de théologie mystique ¹.

Sainte Catherine de Suède mourut l'année suivante 1381. Fille de sainte Brigitte, l'amour de Dieu sembla prévenir en elle l'usage de la raison. Ses parents l'envoyèrent à l'âge de sept ans au monastère de Risberg, pour y être élevée dans la pratique des vertus chrétiennes. Son désir était de demeurer vierge. Cependant, pour obéir à son père, elle épousa Égard, jeune seigneur rempli de piété. Le premier jour de leurs noces, elle lui persuada de garder ensemble la continence. Égard y consentit; ils vécurent comme frère et sœur le reste de leur vie, couchant l'un et l'autre sur la dure, y joignant les jeûnes, les veilles, les prières et les aumônes. Dès son enfance, Catherine disait tous les jours l'office de la sainte Vierge, les sept psaumes de la pénitence, avec beaucoup d'oraisons particulières. Avant de se livrer au sommeil, elle passait quatre heures à méditer sur la passion du Sauveur, avec beaucoup de génuflexions et de larmes. Elle pratiquait, autant que possible, la pauvreté dans ses vêtements: ce qui lui attira souvent les reproches de Charles, son frère; elle les supportait avec une inaltérable douceur.

Avec la permission de son mari, qui mourut quelque temps après, elle rejoignit sa mère, sainte Brigitte, à Rome, fit avec elle le pèlerinage de Jérusalem et d'autres sanctuaires. Sa mère étant morte à Rome l'an 1373, elle accompagna le corps au monastère de Watstein en Suède. Elle fixa son séjour dans cette maison, en devint abbesse, y donna l'exemple de toutes les vertus. Des miracles sans nombre s'étant opérés au tombeau de sa mère, elle retourna, l'an 1376, à Rome, pour en procurer la canonisation, au nom du roi, des sei-

¹ Acta SS., 30 avril.

gneurs et des prélats de Suède. Elle poursuivit l'affaire pendant cinq ans. Le schisme étant survenu et mettant obstacle à la conclusion, elle déposa toutes les pièces aux archives de l'Église romaine, revint dans sa patrie, au monastère de Watstein, et y mourut le 24 mars 1381. Dieu l'honora de plusieurs miracles, et pendant sa vie et après sa mort. Durant les vingt-cinq dernières années de sa vie, elle ne passa aucun jour sans se purifier, par le sacrement de pénitence, de ces fautes de fragilité qui échappent aux plus justes. Il existe de sainte Catherine de Suède, en sa langue maternelle, un livre manuscrit avec ce titre : *Consolation de l'Ame*. Elle dit dans la préface, que son livre n'est qu'un tissu de maximes tirées de l'Écriture et des traités de piété ; elle se compare à l'abeille qui compose son miel du suc de différentes fleurs ¹.

Avant de quitter Rome, sainte Catherine de Suède y fut juridiquement interrogée, l'an 1379, sur ce qu'elle savait de l'élection d'Urbain VI, ayant été présente à Rome à cette époque. Voici le résumé de sa déposition. Même avant d'entrer au conclave, les cardinaux parlaient déjà de l'élire ; elle le tenait de plusieurs personnes dignes de foi. Au conclave, les deux partis contraires élurent unanimement Urbain, alors archevêque de Bari ; elle le tenait du cardinal de Poitiers et de beaucoup d'autres cardinaux, qui la pressèrent de croire fermement qu'il était vrai et légitime Pape, élu canoniquement et par l'inspiration de l'Esprit-Saint. Dans l'élection même, il n'y eut aucune crainte ni violence de la part des Romains ; mais, bien après l'élection, il y eut quelque bruit, quelque mouvement de la part de ceux qui désiraient un Pontife né à Rome. Elle a vu le nouveau Pape couronné à Saint-Pierre, en présence de tous les cardinaux, qui lui rendirent tous les devoirs accoutumés en cette circonstance. Il n'y avait alors aucun bruit, aucune crainte ; au contraire, les cardinaux s'en allèrent contents, se réjouissant de ce qu'ils avaient fait, et d'avoir élu un tel Pontife, qu'ils assuraient devoir être salutaire à l'Église romaine : de plus, ils l'accompagnèrent processionnellement de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran.

Interrogée pourquoi les cardinaux, après l'avoir élu, le cachèrent aux Romains : il y avait donc quelque rumeur, quelque crainte ? elle répondit : Au temps de l'élection, il n'y avait ni crainte ni rumeur ; mais les cardinaux, requis par les Romains de leur donner un Pape romain, n'ayant pas acquiescé à leur requête, et ayant élu un autre, craignirent que les Romains n'en voulussent à sa vie. Ils feignirent donc que le cardinal de Saint-Pierre serait Pape. Inter-

¹ *Acta SS.*, 24 mars. Godescard, 22 mars.

rogée, quelle était donc la cause du schisme, elle répondit que, suivant sa persuasion, la cause en était à la rigueur de la justice du Pape, qui ne se montrait point assez favorable aux demandes des cardinaux et souhaitait les corriger. Enfin elle attesta que les mêmes cardinaux lui recommandèrent la personne d'Urbain VI, en lui parlant beaucoup de sa vertu, de sa sagacité, de sa prudence et de son honnêteté. Telle fut la déposition de sainte Catherine de Suède ¹.

Ainsi, comme nous avons déjà vu, la cause du grand schisme d'Occident fut, non la violence du peuple romain, mais, d'une part, le caractère dur et intractable d'Urbain VI, de l'autre, la vie et les vues trop mondaines des cardinaux français. Parce que le Pape, qu'ils ont élu unanimement, qu'ils ont reconnu pendant plusieurs mois et fait reconnaître à toute la terre, ne met point assez de mode dans ses rapports avec eux, leur fait des reproches intempestifs sur leur vie trop peu cléricale, ils donnent le démenti à tout ce qu'ils ont dit et fait depuis plusieurs mois, ils confessent à toute la terre qu'ils l'ont trompée jusqu'alors, que l'homme qu'ils lui ont présenté comme Pape légitime ne l'est point, et qu'ils viennent d'en faire un autre, sans qu'aucun tribunal compétent ait prononcé sur la nullité du premier.

A sa dureté de caractère Urbain VI joignait un autre défaut bien nuisible dans un Pape : il aimait sa famille plus que l'Église de Dieu. Quand le Sauveur envoya ses apôtres prêcher l'Évangile, il leur dit : Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; et qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi ². Il dit de plus aux peuples qui le suivaient : Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et de plus son âme ou sa personne, il ne peut être mon disciple ³. Telle est la doctrine morale du Christ : c'est au vicaire du Christ, surtout, à la prêcher par son exemple. Pour suivre Jésus-Christ, Pierre abandonne tout ; parce qu'il aime Jésus-Christ plus que les autres, il reçoit à paître tout son troupeau : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Le successeur de Pierre en sa charge doit aussi lui succéder en son abandon de toutes choses et en son amour prééminent de Jésus. Il doit apparaître dans l'Église, ainsi que Melchisédech dans l'Écriture, comme le Pontife du Dieu très-haut, comme le roi de la justice, le roi de la paix, sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement des jours, ni fin de la vie, mais assimilé au Fils de Dieu, uniquement et éternellement Pontife ⁴.

¹ Raynald, 1379, n. 20. — ² Math., 10, 36, — ³ Luc, 14, 26. — ⁴ Hebr., 7, 1-3.

Si Urbain VI comprenait cette doctrine, il ne la suivait guère. Il avait un indigne neveu, François Prignano. Ayant déclaré le royaume de Naples dévolu au Saint-Siège pour punir la reine Jeanne, il attribue une partie du royaume à son neveu. Charles de Duras ou de la Paix, qu'il appelle de Hongrie, ratifie la concession. François Prignano, étant à Naples avec son oncle, enlève et viole une religieuse de Sainte-Claire, de race noble. C'était une suite de ses autres débauches. L'oncle disait à tout cela : C'est un jeune homme ! Ce jeune homme avait plus de quarante ans. Ayant refusé de comparaître en justice pour son rapt, il est condamné à mort par contumace. L'oncle se plaint de la sentence. L'affaire s'accommode. Au lieu de perdre la tête, François Prignano, épouse une parente du roi, avec la ville de Nocéra pour dot. En 1395, six ans après la mort de son oncle, il éprouve des revers et s'efforce de se tuer. Guéri de sa blessure, il s'embarque et périt dans les flots, avec sa mère et toute sa famille. C'est ainsi que Dieu punit le népotisme d'Urbain VI ¹.

Quant à Urbain lui-même, pour soigner les intérêts de son indigne neveu, plus d'une fois il néglige les intérêts de l'Église universelle ; il se brouille avec le roi de Naples, Charles de Duras, il se brouille avec ses propres cardinaux. Comme il obligeait ceux-ci à le suivre dans ses voyages de Naples et d'Apulie, lesquels n'avaient de but principal que les intérêts de sa famille, les cardinaux en murmuraient. Six d'entre eux sont accusés de conspiration contre le Pape, et livrés à son neveu, qui les fait mettre à la torture. C'était l'an 1385. Le crime qu'on leur imputait, c'était de vouloir donner un curateur à Urbain VI, comme à un furieux. L'année suivante, il en fait mourir cinq clandestinement, et renvoie le sixième après l'avoir dégradé. Sans doute, comme souverain temporel, il avait droit de vie et de mort ; mais ce n'est pas tout d'avoir ce droit, il faut en user d'une manière irréprochable devant Dieu et devant les hommes ².

Brouillé avec le roi de Naples pour des intérêts de népotisme, Urbain VI se vit assiégé par ce prince dans un château, d'où il eut bien de la peine à s'évader pour fuir à Gênes. Ce fut là qu'il fit mourir les cinq cardinaux, qu'il menait enchaînés à sa suite. Après avoir séjourné un an à Gênes, il se rendit à Lucques, où il reçut des envoyés de plusieurs princes d'Allemagne, qui le sollicitaient de prendre quelque voie d'accommodement avec Clément VII, s'offrant à faire tous les frais de la négociation. Clément même proposait la tenue d'un concile pour l'extinction du schisme, promettant de s'en tenir

¹ Theodor. Niem, c. 33. Raynald, 1381, n. 1 et 20 ; 1395, n. 16. — ² Raynald.

à ce que l'Église déciderait entre lui et son adversaire. Urbain VI, qui autrefois avait lui-même proposé ce moyen, n'y voulut plus entendre, disant qu'étant vrai Pape, il ne voulait pas rendre son droit douteux en le mettant en litige. Et comme il était moins occupé de procurer la paix de l'Église que de s'emparer du royaume de Naples au profit de sa famille, il publia une croisade pour le réduire, et se mit lui-même en campagne avec les troupes qu'il put rassembler pour en faire la conquête ; mais, n'ayant pas de quoi les payer, il en fut abandonné et se vit contraint de retourner à Rome ¹.

De Lucques, il s'était rendu à Pérouse, où il donna un rescrit pour l'établissement de l'université de Cologne. Il confirma aussi la fondation de celle de Heidelberg, faite par Robert de Bavière, comte palatin ². Revenu à Rome, il réduisit la célébration du jubilé de la cinquantième année à la trente-troisième, en mémoire de ce que la vie mortelle du Sauveur, qui est la source de toutes les grâces qu'on reçoit dans l'Église, a été de trente-trois ans ³. Il institua la fête de la Visitation de la sainte Vierge, pour être célébrée perpétuellement le second jour de juillet. Il ordonna qu'en temps d'interdit ecclésiastique, outre les fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et l'Assomption de la sainte Vierge, il serait permis de célébrer publiquement la Fête-Dieu ⁴. Urbain VI mourut le 15 octobre 1389, après avoir siégé onze ans six mois et six jours, à compter de celui de son élection. Pontife accompli, s'il avait eu moins d'amour pour les siens et plus de douceur pour les autres ; car il avait des mœurs très-pures, aimait la justice, haïssait la simonie et le luxe, menait une vie austère, jeûnait presque toujours et portait le cilice ⁵.

Les cardinaux romains, étant entrés au conclave, après avoir célébré les obsèques du Pape défunt, lui donnèrent pour successeur Pierre Thomacelli, d'une noble famille de Naples, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Il fut élu le second jour de novembre, consacré et couronné le 9, sous le nom de Boniface IX. Il fit aussitôt part de son exaltation aux princes et États de l'obédience de son prédécesseur ; savoir, à l'empereur Wenceslas, aux rois de Hongrie, d'Angleterre et de Portugal, à Marguerite, reine de Norwège, aux républiques de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, aux ducs d'Autriche, de Bavière, de Brunswick, et autres ⁶.

Il créa quatre cardinaux, et en rétablit quatre autres qu'Urbain avait déposés. Ces derniers furent l'Anglais Adam, évêque de Lon-

¹ Niem, l. 1, c. 66 et 69. S. Antonin, part. 3, tit. 22, c. 2. — ² Middendrop, *Comment. de Academi.* Spond, ad an 1410. n. 6. — ³ Raynald, 1389, n. 2. —

⁴ Gobeiin, *in cosmodr. aetat.* 6, cap. 81. — ⁵ Raynald, 1389, n. 10. Spond, 1389. — ⁶ *Ibid.*, 1389.

dres ; Barthélemi Mezzavacca , évêque de Riéti ; Landulphe Matarmaure , archevêque de Bari ; et Pileus de Prata , qui fut appelé le cardinal des Trois-Chapeaux , parce que , ayant reçu d'abord le chapeau des mains d'Urbain , il avait passé au parti de Clément , qui lui en avait donné un nouveau ; d'où il était revenu à Boniface , qui lui en avait rendu un autre.

Suivant la constitution d'Urbain , son prédécesseur , il célébra le jubilé à Rome , en l'année 1390. Et comme la diversité des obédiences avait empêché une grande partie des peuples chrétiens de s'y rendre pour le gagner , il en accorda l'extension dans les provinces de l'Église , sur la prière que lui en firent les princes de sa communion.

Il institua l'université de Ferrare , dans laquelle Barthélemi Salicet , fameux jurisconsulte , donna les premières leçons du droit ¹. Il institua aussi celle d'Erfurt en Thuringe ² ; ce fut la première dans l'Allemagne proprement dite. Il canonisa sainte Brigitte de Suède , morte à Rome en 1373.

Boniface IX avait envoyé des députés à Charles VI , roi de France , pour le prier de donner ses soins à l'extinction du schisme , promettant que de sa part il n'omettrait rien pour faire réussir la chose. Clément VII , de son côté , ordonna des prières publiques pour la même fin , dans toutes les églises de son obéissance. Mais on reconnut bientôt que l'un et l'autre voulaient la paix de telle sorte que chacun d'eux en particulier prétendait que son droit était indubitable , et qu'il devait l'emporter sur son compétiteur ³.

L'université de Paris proposa le choix d'un des trois moyens suivants pour terminer la dispute : ou la décision d'un concile général , ou la voie du compromis , ou celle de la cession et de la renonciation pleine et absolue des deux prétendants , qu'on regarda comme la plus efficace ⁴.

Les cardinaux d'Avignon ayant trouvé la proposition juste et raisonnable , Clément VII en fut si outré de colère et si pénétré de douleur , qu'il tomba dans une langueur suivie d'un apoplexie , qui l'enleva de ce monde. Cet accident lui arriva le 16 septembre 1394 , après une administration de seize ans moins quatre jours ⁵.

Robert de Genève , dit Clément VII , était de la maison princière des comtes de Genève , alliée à presque toutes les maisons souveraines d'Europe. En s'emparant de la papauté , il espérait peut-être élever sa famille plus haut encore. Il se trompa. Sa famille s'éteignit

¹ Spond. 1391. — ² Albert. Krantz , l. 10. Saxon , c. 15. — ³ Spond. 1393. —

⁴ D'Acheri , *Spicileg.* , t. 6 , p. 109. — ⁵ *Continuat. Nang.* Apud Baluz. — Sommier , t. 6.

avec lui. Cardinal-légit en Lombardie, il s'y montra perfide et cruel. L'an 1376, ayant persuadé aux habitants de Césène de déposer les armes, il en fit faire un horrible massacre, sans distinction d'âge ni de sexe. Trois mille personnes, cinq mille suivant d'autres, périrent sous le fer des Bretons et des Anglais, qu'il avait à sa solde. C'est ce que rapporte saint Antonin dans son histoire ¹. Après la mort de Grégoire XI, Robert de Genève prédit plusieurs fois à un de ses amis que l'archevêque de Bari serait Pape ². Cet archevêque ayant été élu effectivement, Robert de Genève écrivit aux principaux personnages de la chrétienté, qu'il avait été librement élu ; il l'écrivit et collectivement avec les autres cardinaux, et individuellement à l'empereur Charles IV et au comte de Flandre ³. Pendant plusieurs mois, il reconnut et assista publiquement Urbain VI, et lui adressa plusieurs suppliques, dont l'une du 15^me de juin ⁴. La division ayant éclaté, Urbain VI proposa aux cardinaux français de soumettre l'affaire au jugement d'un concile général : les cardinaux français s'y refusèrent, et firent un second pape de Robert de Genève, sous le nom de Clément VII ⁵. A cette affligeante nouvelle, Wenceslas, roi des Romains, et Louis, roi de Hongrie, envoient des ambassadeurs à Clément et à ses cardinaux, pour les conjurer de revenir à l'obéissance d'Urbain, que peu auparavant encore ils avaient présenté comme vrai Pape à la chrétienté entière. Clément, qui était encore à Fondi, reçut fort mal les ambassadeurs, fit mettre à la torture plusieurs d'entre eux qui étaient ecclésiastiques, et les retint longtemps prisonniers. Voilà ce que rapporte un auteur contemporain, Théodoric de Niem ⁶.

En revanche, Clément VII eut une facilité excessive à prodiguer les grâces aux princes et aux courtisans, pour les retenir dans son obéissance. « État misérable ! s'écrie sur cela le Français Clémangis. Notre pontife Clément s'était tellement rendu l'esclave des hommes de cour, qu'il recevait d'eux, sans pouvoir s'en plaindre, les traitements les plus indignes. Il fallait céder à leurs importunités, promettre à ceux-ci, donner à ceux-là, dissimuler, temporiser, cultiver avec grand soin quiconque avait le talent de s'insinuer auprès des grands, de les flatter et de les divertir. C'était à ces courtisans qu'il conférait les évêchés et les autres dignités de l'Église. Il s'attachait les princes par des présents, par des décimes qu'il leur accordait sur le clergé, par l'ascendant qu'il leur laissait prendre sur les ecclé-

¹ Antonin, 3^e part., t. 22, c. 1, § 4. — Léon. Arect., l. 8. — ² Raynald, 1378, n. 2, 12. — ³ Ibid., n. 17 et 18. — ⁴ Ibid., n. 28. — ⁵ Ibid., n. 42 et 43. — ⁶ Théod. Niem, l. 1, c. 15 et 16. Spond, 1378, n. 26.

siastiques ; en sorte que les seigneurs séculiers étaient plus papes dans le clergé que le pape Clément lui-même ¹. »

Cet ouvrage, où le Français Clémangis peint si vivement la servitude de la cour d'Avignon sous le pape Clément, est un traité intitulé : *De l'état corrompu de l'Église*; monument des malheurs qu'avait causés le schisme, et la preuve aussi du caractère d'esprit satirique et extrême de cet écrivain. Clémangis y attaque les Papes, les cardinaux, les évêques, les chanoines, les religieux, les religieuses : en un mot, tous les ecclésiastiques, hors les gens d'université. Dans le feu de sa déclamation, il lui échappe de temps en temps des traits entièrement outrés et contraires à la vérité : comme quand il dit que dans leur première institution les cardinaux s'occupaient uniquement à donner la sépulture aux morts. Que de son temps un cardinal possédait quelquefois jusqu'à cinq cents bénéfices. Qu'en France tous les monastères de filles étaient plongés dans le plus affreux libertinage. Que la plupart de ceux qu'on élevait au sacerdoce ne savaient presque pas lire. Tous ces reproches sont exorbitants, et en particulier le dernier, puisque toutes les universités, surtout celle de Paris, étant alors plus que jamais remplies d'étudiants, et la plupart de ces hommes élevés dans les écoles publiques parvenant au sacerdoce, on ne peut pas soupçonner que ce fussent des gens qui ne sussent presque pas lire. Mais Clémangis lui-même tempère, à la fin de son livre, la vivacité de ses reproches par un aveu qu'il est à propos de rapporter. « On ne doit pas croire, dit-il, que tout ce que je viens d'écrire convienne à tous les ecclésiastiques sans aucune exception. Je sais que la Vérité suprême a dit : Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque point. Je n'ignore pas que dans tous les états il se trouve des personnes, peut-être même en grand nombre, dont la conduite est irréprochable. »

A considérer de près cet endroit de l'auteur, on ne sait s'il ne réfute pas la plus grande partie de ce qu'il avait écrit contre les mœurs de son temps ; mais enfin, quelque idée qu'on se forme de Clémangis et de sa sincérité à représenter l'état de l'église gallicane, il faut toujours se souvenir qu'il invective contre les personnes, non contre les dignités ; contre les membres des sociétés, non contre les sociétés mêmes ².

Les rois de France et d'Aragon ayant appris la mort de Clément VII, écrivirent aussitôt aux cardinaux qui lui avaient été attachés, les exhortant et les priant instamment de différer à lui donner un successeur jusqu'à ce qu'on serait informé si Boniface voulait sincèrement

¹ Clémang, 1, *De corrupt. eccl. statu*, c. 27. — ² *Hist. de l'Égl. gall.*, 1. 42.

concourir à la paix de l'Église, ou qu'on aurait tenté tous les moyens pour la procurer ; mais ces mêmes cardinaux, qui peu auparavant avaient si fort approuvé le dessein de faire cesser le schisme, soit par la détermination d'un concile général, soit par la cession que les parties intéressées feraient de leurs droits, soit par un compromis sur des arbitres dont ils conviendraient entre eux, n'écouterent plus personne et entrèrent au conclave aussitôt qu'ils eurent fait les obsèques de Clément ¹.

Toutefois, pour éviter le reproche de fomenter le schisme, ils signèrent un formulaire par lequel ils s'obligèrent avec serment de travailler incessamment, de tout leur pouvoir, à l'extirper ; d'aider, par tous les moyens, celui qui serait choisi, à rétablir l'union dans l'Église ; à quoi le nouveau Pape s'emploierait promptement et sans excuse, jusque même à renoncer au pontificat, si les cardinaux le trouvaient expédient pour le bien de la paix et l'avantage de l'Église ².

Deux jours après leur entrée au conclave, ils élurent le cardinal Pierre de Lune, d'une noble famille d'Aragon. Comme les cardinaux français, il avait autrefois protesté que l'élection d'Urbain VI était canonique ; comme eux et avec eux, il l'avait placé sur le trône pontifical ; comme eux et avec eux, il avait écrit au roi des Romains et aux cardinaux restés dans Avignon, que l'élection d'Urbain VI avait été faite librement ; comme eux et avec eux, il avait assisté Urbain VI dans les consistoires publics, lui rendant tous les devoirs comme au vrai Pape ; mais, comme eux, il avait fini par démentir tout ce qu'il avait dit et fait jusqu'alors. Se voyant donc élu Pape lui-même par ses complices, il prit le nom de Benoît XIII. Il ne manqua pas de renouveler le serment qu'il avait fait avant son élection ; mais la suite de ses actions a fait voir qu'il ne pensait à rien moins qu'à l'observer.

Cependant Charles VI, roi de France, cherchant sérieusement à remédier aux maux que causait le schisme, avait envoyé demander à Benoît la formule du serment, que lui et ses cardinaux avaient prêté avant son élection. Benoît fit réponse qu'il ne convenait point de publier une pareille pièce, mais qu'il la communiquerait à ceux qu'il plairait au roi de lui envoyer pour traiter confidemment de ce qui serait à faire. Le roi fit ensuite tenir une assemblée du clergé de son royaume, dans laquelle, après une mûre délibération, il fut résolu que la voie de cession étant la plus abrégée, la plus utile et même l'unique à suivre dans les conjonctures présentes, il fallait prendre les moyens pour obliger les deux compétiteurs au pontificat

¹ Monach. Dionys. et Juvenal. Ursin. in *Carolo VI*. — ² Raynald, 1394.

d'y entrer. Le roi envoya donc à Avignon le duc d'Orléans, son frère, et les ducs de Berri et de Bourgogne, ses oncles, pour porter Benoît à la prendre, suivant le serment qu'il en avait fait avant et après son élection. Mais Benoît leur fit entendre que cette voie n'était conforme ni au droit ni à l'usage; qu'elle serait d'un exemple pernicieux dans l'Église, qu'elle scandaliserait tout le monde, et qu'elle serait ignominieuse aux princes et aux prélats de son obéissance; qu'il valait mieux que les deux concurrents, dont il fallait avoir les consentements avant toutes choses, se trouvassent, chacun avec le collège de ses cardinaux, dans un lieu sûr, sous la protection du roi, où ils pourraient trouver les moyens de parvenir à une bonne union; que, si cette voie ne réussissait pas, on prendrait celle du compromis ou telle autre qui serait raisonnable; qu'au surplus, il n'y avait nullement à douter qu'il ne fût le Pape légitime, et que le serment, qu'il avait fait, n'était pas de nature à pouvoir l'obliger d'abdiquer ¹.

Ces princes, ne pouvant obtenir de Benoît ce que le roi en avait espéré, s'adressèrent à ses cardinaux, qui, s'étant assemblés en secret, approuvèrent unanimement la voie de cession, à l'exception d'un seul, qui ne voulut pas signer l'acte qui en fut dressé ².

Après quelques autres négociations, qui furent toutes inutiles, on résolut en France de se soustraire entièrement à l'obéissance de Benoît, sans néanmoins entrer dans celle de Boniface, et le roi Charles VI fit expédier ses lettres patentes à ce sujet, le 28 juillet 1398. Les cardinaux d'Avignon y accédèrent, excepté cinq, qui apparemment étaient du nombre des créatures de Benoît; car il en avait créé sept en trois promotions. Benoît ou Pierre Lune, ainsi abandonné de presque tous ses cardinaux, fut obligé de se tenir enfermé dans son palais d'Avignon, où il fut comme prisonnier pendant plus de cinq ans. Le roi Charles VI, qui l'y faisait garder, pourvut néanmoins à son entretien, après qu'il eut promis d'abdiquer le pontificat si son adversaire abdiquait ou s'il venait à mourir, et qu'il se trouverait dans l'assemblée qui se ferait pour réunir l'Église ³.

Quant à Boniface IX, étant retourné de Pérouse à Rome, à l'occasion du jubilé de l'an 1400, il y rétablit et y affermit la domination temporelle du Saint-Siège, qu'avaient usurpée certains magistrats de la ville, appelés Bannerets. Le cardinal Gilles de Viterbe, qui vivait du temps de Léon X, parle de cet événement en ces termes : « Jus- qu'alors les Romains n'avaient pu être domptés ou rendus obéissants,

¹ Monach. Dionys. *in Carolo VI.* — ² *Acta elect. Cened.* Apud Baluz. — ³ *Su- rita, 1399. Ciacon, 1399.*

par nulle force, nulles armes, nuls empereurs, nulle puissance des Barbares.

« En vain, pour les réduire à l'état d'une vraie sujétion, avait-on employé tant de guerres, tant d'armées, tant d'incendies, tant de saccagemens, tant d'anathèmes, tant d'années, tant de siècles. Boniface seul l'a fait; Boniface seul, après tant de siècles, en est venu à bout, et ce que les autres n'ont pu exécuter par les lois, ni par la violence, celui-ci l'a pleinement accompli en fuyant, en dissimulant, en temporisant. De sorte que le clergé a pu répéter à juste titre ce vers d'Ennius : « Un seul homme, à force de temporiser, nous a rétabli la chose. Ainsi la sagesse de ce Pontife a fait que, ménageant le temps, la ville de Rome s'est soumise à l'Église; la réputation de sa vie chaste et sainte a fait que les Romains n'ont osé lui contredire; le grand pouvoir de la vertu a fait qu'enfin, après tant de siècles, le Pape gouverne tout à Rome à sa volonté ¹. »

Le pape Boniface IX confirma la déposition que, de son consentement et après l'avoir consulté, les électeurs de l'empire avaient prononcée contre l'empereur Wenceslas, et il approuva l'élection de Robert de Bavière.

L'an 1403, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, ayant trouvé moyen de sortir de captivité, et s'étant retiré à Marseille, où il se trouvait en sûreté sous la protection de Louis, roi titulaire de Naples et comte de Provence, fit son accord avec Charles VI et son royaume, qui rentra dans son obéissance; mais y renonça peu de temps après, parce que Benoît refusa opiniâtrément de s'en tenir aux conditions moyennant lesquelles l'accord s'était fait ².

En 1404, Benoît envoya des prélats de son parti à Rome pour prier et exhorter Boniface de concourir avec leur maître à donner la paix à l'Église, mais peut-être aussi pour y nouer quelques intrigues. Dans l'audience qu'ils eurent au Vatican, on s'échauffa en paroles de part et d'autre, de manière que Boniface, qui était travaillé des douleurs de la pierre, en prit la fièvre, qui l'enleva de ce monde le premier jour d'octobre. Il avait siégé quatorze ans onze mois et un jour, à compter depuis celui de son élection. Il n'avait que quarante-quatre ou quarante-cinq ans lorsqu'il mourut. Ses mœurs étaient si pures, que jamais il ne s'éleva une ombre de soupçon à cet égard. On disait même que, les médecins lui ayant assuré qu'en usant d'une femme il pourrait guérir de la pierre, il aima mieux mourir que de conserver la vie par un sacrilège. Son malheur fut d'aimer trop ses

¹ Ægid. card. Viterb. in *Hist. ins.* Apud Sommier, t. 6, p. 103, in-12. — ² Juvenal des Ursins, in *Carolo VI*.

parents, qu'étaient nobles, mais pauvres, et profitèrent de sa faiblesse pour s'enrichir et acquérir de grands domaines. Cette fortune, venue de l'autel, ne leur profita pas mieux qu'aux parents d'Urbain VI. Après la mort de Boniface, observe saint Antonin, ses neveux retombèrent dans une extrême pauvreté, afin que les autres apprennent par leur exemple à ne pas vouloir s'enrichir du patrimoine du Crucifié¹.

Boniface IX imposa quelquefois de nouvelles taxes sur le clergé de son obédience : ce qui fit murmurer contre lui en Hongrie et en Angleterre; il prodigua les indulgences, et encore pour de l'argent, dit-on. Il établit ou plutôt exigea plus généralement les annates, en attribuant au Saint-Siège le droit de percevoir sur les bénéficiers les fruits de la première année des évêchés et des abbayes qui venaient à vaquer. Ce droit était comme une pension que l'on payait au souverain Pontife pour son entretien et pour celui de ses ministres appliqués au gouvernement de l'Église. Mais, en général, les impôts, quels qu'ils puissent être, sont toujours moins agréables à ceux qui payent qu'à ceux qui reçoivent. Ce qui peut excuser jusqu'à un certain point Boniface IX, c'est qu'il restaura plusieurs édifices publics, qu'il eut la guerre à soutenir dans le royaume de Naples, et qu'il songeait à une expédition en Orient pour secourir les Grecs contre les Turcs. Quant aux moyens d'éteindre le schisme, il ne voulait point de la voie de cession, mais un concile général².

Les envoyés de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, étaient encore à Rome au temps du décès de Boniface IX. Les cardinaux romains leur demandèrent si leurs instructions ne portaient pas d'offrir, de la part de Benoît, de renoncer au pontificat; auquel cas ils étaient résolus de ne point faire d'élection jusqu'à ce qu'on se serait réuni de part et d'autre. Les envoyés répondirent qu'ils n'avaient aucun ordre sur cet article; sur quoi les cardinaux de Rome entrèrent au conclave, au nombre de neuf, pour procéder à l'élection. Ils prirent les mêmes précautions que ceux d'Avignon avaient prises lorsqu'ils élurent Pierre de Lune. C'est-à-dire qu'ils firent dresser un acte authentique du serment qu'ils prêtaient : qu'ils s'obligeaient et obligeraient celui qui serait élu souverain Pontife d'employer les moyens les plus convenables, et même la renonciation au pontificat, s'il était expédient, pour réunir l'Église sous un même chef. Leur choix tomba sur Cosmat Méliorati, cardinal du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, qui prit le nom d'Innocent VII.

¹ Antonin, 3^e part., tit. 22, c. 3. — ² Raynald, 1397, n. 3 et seqq. Palat. *Gesta pontific.*, t. 3.

Il était né à Sulmone, aujourd'hui ville épiscopale dans l'Abruzze, de parents médiocres. Il devint docteur fameux en droit canon et fort expérimenté dans les affaires de la cour de Rome, bien instruit, de bonnes lettres, et de mœurs pures. Au temps du pape Urbain VI, il fut collecteur des revenus de la chambre apostolique en Angleterre, ensuite évêque de Bologne, puis trésorier du pape Urbain ; et enfin Boniface IX le fit cardinal au commencement de son pontificat. Cosmat était doux, bon et compatissant, et n'avait point de fierté. Il était avancé en âge quand il fut élu Pape¹.

Dans les lettres circulaires que le nouveau Pontife écrivit aux archevêques et autres prélats de l'Église pour leur faire part de son élévation au souverain pontificat, il indiqua un concile général à Rome pour les calendes de novembre 1405, à l'effet d'extirper le schisme. Dans la suite, il en prorogea la célébration jusqu'aux calendes de l'année suivante, à cause des troubles excités dans la ville, dont la continuation en empêcha absolument la tenue².

Innocent VII fit une promotion de onze cardinaux. De ce nombre étaient Ange Corrario, Vénitien, patriarche de Constantinople, que nous verrons son successeur sous le nom de Grégoire XII ; Pierre Philargue, Candiote, archevêque de Milan, que nous verrons créé Pape, au concile de Pise, sous le nom d'Alexandre V ; Otton Colonne, Romain, que nous verrons créé Pape, au concile de Constance, sous le nom de Martin V, et qui mettra fin au grand schisme d'Occident.

Le roi de Naples, Ladislas, par une extrême ingratitude envers Innocent, qui l'avait comblé de bienfaits, cherchait par de sourdes pratiques à porter les Romains à secouer la domination du Saint-Siège. Il prétextait la liberté, dont il flattait le peuple ; mais son vrai dessein était d'envahir lui-même le souverain pouvoir. La cabale eut d'abord le dessus, et Innocent fut obligé de quitter Rome et de se retirer à Viterbe. Les rebelles appellèrent alors Ladislas, qui envoya dans la ville un officier avec des troupes pour y commander. Mais peu de temps après, les Romains, ne pouvant souffrir cette tyrannie, les en chassèrent ; et, portant les clefs de la ville à Innocent, ils le supplièrent de leur pardonner leur révolte et de revenir régner sur eux. Innocent rentra dans Rome comme en triomphe, et fit ensuite procéder contre Ladislas, qui, étant encore maître du château Saint-Ange, exerçait toutes sortes d'hostilités contre les citoyens. Son procès instruit, Innocent le déclare atteint et convaincu des crimes de félonie, de trahison et de conspiration contre le Pon-

¹ Niem, l. 2, c. 39. — ² Gobelin in *Cosmodr.* æt. 6, cap. 86.

tife romain, son seigneur suzerain ; en conséquence, il le prive du royaume et des terres qu'il tenait en fief du Saint-Siège, et le soumet aux mêmes censures qu'Urbain VI avait auparavant fulminées contre Charles de Duras, son père. Ladislas ne sut alors faire autre chose que de recourir à la clémence du Pontife, qui le reçut en grâce et le rétablit dans ses premiers droits sur les États qu'il tenait du Saint-Siège, aux conditions qu'un feudataire doit les tenir du seigneur principal ¹.

Pendant le séjour qu'Innocent fit à Viterbe, Benoît XIII, qui avait passé à Gênes, lui fit demander un sauf-conduit pour les personnes qu'il lui enverrait afin de travailler à réunir l'Église. Innocent, persuadé que son adversaire n'agissait que par feinte, refusa de traiter avec lui, et par là lui donna occasion de faire valoir de toutes parts ses bonnes intentions pour la paix. Innocent, de son côté, répandait des écrits où il exposait qu'il ne convenait point à un Pontife légitime d'entrer en négociation avec un intrus. Ainsi, ces compétiteurs paraissaient ne chercher qu'à éloigner la paix, au grand scandale des fidèles ².

En 1405, l'empereur grec de Constantinople, Manuel Paléologue, envoya une ambassade au pape Innocent VII pour implorer les secours de l'Occident contre l'invasion de Tamerlan et des Tartares. Innocent VII fit publier la croisade dans le royaume de Naples, la Sicile, la Dalmatie, la Hongrie, la Rascie, la Bosnie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, avec indulgence plénière pour les croisés, et mit à la disposition de l'empereur grec les oblations des fidèles ³. On voit en général, pendant le schisme d'Occident, que les Papes de Rome avaient plus l'instinct de la papauté et inspiraient plus de confiance aux nations lointaines que les Papes d'Avignon.

Innocent VII, qui souffrait des pieds et des reins, et qui deux fois avait été frappé d'apoplexie, mourut à plus de soixante-dix ans, le 6 novembre 1406, deux ans et vingt-un jours après son élection. Sauf une trop grande indulgence pour son neveu, il est loué par tous les auteurs contemporains comme un Pontife exemplaire, et qui prit des mesures sérieuses pour bannir de la cour pontificale et de toute l'Église la simonie et les autres abus ⁴.

A la mort d'Innocent VII, les cardinaux qui se trouvèrent à Rome s'étant assemblés, doutèrent quelque temps s'ils procéderaient à l'élection d'un nouveau Pape ; car ils savaient que les princes de France, craignant que le schisme ne fût perpétuel, avaient fait pro-

¹ Raynald, 1406, n. 7. Niem, c. 41. — ² Ibid., c. 38. — ³ Raynald, 1405, n. 1 et seq. — ⁴ Ibid., 1406, n. 8, avec la note de Mansi.

mettre à leur Pape de renoncer au pontificat si celui de Rome y renonçait, ou si, après sa mort, les cardinaux sursuyaient à l'élection. Cette voie paraissait la plus certaine pour réunir l'Église. D'autre part, on craignait que la surséance n'attirât de grands inconvénients. On supposait que nécessairement elle serait longue, et pendant cet intervalle, Rome n'ayant point de maître, on craignait que les Romains ne voulussent y reprendre l'autorité temporelle. Les cardinaux crurent avoir trouvé un milieu en élisant un Pape qui ne fût que comme un procureur pour céder le pontificat.

Donc, le mardi 23^{me} de novembre 1406, jour de Saint-Clément, ils dressèrent dans le conclave un acte qui portait en substance : Les quatorze cardinaux ont tous voué et promis à Dieu, et les uns aux autres, que, si quelqu'un d'entre eux est élu Pape, il renoncera à son droit quand l'antipape y renoncera ou mourra, pourvu que les anticardinaux veulent s'accorder avec le sacré collège, en sorte qu'ils fassent tous ensemble une élection canonique d'un seul Pape. Si un des cardinaux absents ou quelque autre hors du sacré collège est élu Pape, ceux-ci procureront de bonne foi qu'il fasse la même promesse, et que, dans un mois après son intronisation, il écrive au roi des Romains, à l'antipape et à son prétendu collège, au roi de France et à tous les autres princes et prélats, pour les instruire de tout ce que dessus. Dans trois mois, le Pape élu enverra ses ambassadeurs à qui ses cardinaux jugeront à propos, avec pouvoir de convenir d'un lieu de conférence ; et on promettra de part et d'autre de ne point faire de nouveaux cardinaux pendant le traité d'union. Cet acte fut juré et souscrit par les quatorze cardinaux ¹.

Le jour de Saint-André, 30^{me} du même mois, ils élurent d'une voix unanime Ange Corrario, Vénitien, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, patriarche titulaire de Constantinople, âgé de soixantedix ans, et docteur en théologie. Les cardinaux l'élurent comme un homme d'une sainte vie et d'une sévérité antique, persuadés qu'il travaillerait de bonne foi à l'union de l'Église. Au sortir du conclave, il ratifia en pleine liberté l'acte qu'il avait fait dedans, et le jour de son couronnement, il fit un sermon où il exhorta les cardinaux et les courtisans à concourir avec lui pour cette bonne œuvre : de quoi ils furent extrêmement réjouis, et publient partout, même par écrit, les louanges de Grégoire.

Il y a même toute apparence qu'il en usait alors avec sincérité, et qu'il avait un vrai dessein de faire finir le schisme. Car, après ses repas, s'entretenant familièrement avec ses domestiques, il leur disait

¹ Raynald, 1406, n. 9 et seqq.

souvent que, pour le sûr, il ne tiendrait pas à lui qu'on ne travaillât à la réunion, en quelque lieu et à quelque distance de Rome qu'il fallût aller pour la faire ; que, si on manquait de galères ou de bâtiments convenables pour l'y transporter, il serait prêt à entrer dans un esquif ou dans une chaloupe pour s'y rendre ; que, s'il fallait faire le voyage par terre, le manque de chevaux et de voiture ne l'arrêterait pas, et qu'il marcherait le bâton à la main ¹.

De plus, afin de donner des preuves publiques de la droiture de ses intentions pour la paix, il écrivit à Benoît, son concurrent, à ses cardinaux, à tous les rois, princes, républiques et universités du christianisme, qu'il était disposé à se démettre du pontificat si, Benoît s'en démettant aussi, on donnait aux cardinaux de l'une et l'autre obédience la liberté de s'assembler pour élire en commun un troisième Pontife, que tous les membres du corps de l'Église auraient pour chef. Léonard Arétin, secrétaire de Grégoire, assure avoir écrit lui-même ces lettres ².

Mais le même homme n'est pas toujours le même. Lorsqu'il fut question de s'acquitter de toutes ces belles promesses, et Grégoire, et Benoît, qui, dans ses réponses, avait aussi paru très-disposé à la cession, ne voulurent plus tenir parole, et ne firent que se jouer de la crédulité des princes et des peuples, en la manière qui suit.

Les deux prétendants convinrent de Savone, ville maritime dans le voisinage de Gênes, pour le lieu du congrès. Benoît s'y rendit, avec ses cardinaux, au temps marqué. Grégoire, commença à prendre goût au gouvernement, ou plutôt, ayant plusieurs neveux qui n'avaient pas encore fait leur fortune, fit paraître beaucoup de répugnance à prendre le chemin de Savone. Il s'avança pourtant jusqu'à Sienne, d'où, après quelques mois de séjour, il se rendit à Lucques, et Benoît à Porto-Venere. Mais il n'y eut pas moyen de les approcher plus près l'un de l'autre, pendant que, pour en imposer, ils faisaient semblant de négocier par leurs envoyés, touchant les assurances qui étaient à prendre dans la conjoncture ³.

Cependant Grégoire fit une promotion de quatre cardinaux, entre lesquels deux de ses neveux. Cette promotion, faite contre le serment qu'il avait prêté de ne mettre aucun nouveau sujet dans le sacré collège, acheva de convaincre tout le monde, surtout les cardinaux de son obédience, que tout ce qui se passait entre lui et Benoît n'était que collusion et artifice. Ainsi chacun prit son parti à cet égard : la France, celui de la neutralité, dans lequel presque toutes les autres nations chrétiennes entrèrent par la suite ; les cardinaux des deux

¹ Raynald, 1406, n. 13. — ² Ibid., n. 14. — ³ Niem, l. 3, c. 28. Sommier, t. 6.

obédiences, qui s'étaient réunis à Livourne, prirent le parti d'un concile général, qu'ils indiquèrent à Pise ¹.

Benoît ayant appris la résolution prise en France touchant la neutralité, employa, dans une de ses lettres au roi, les prières et même les menaces, pour l'en faire désister. Mais cela n'empêcha pas qu'elle ne fût publiée, avec ordre d'arrêter Benoît partout où l'on pourrait le prendre. Sur la nouvelle qu'il en eut à Porto-Venere, il prit la fuite vers l'Espagne. Y étant arrivé et y ayant appris que les cardinaux des deux obédiences, qui s'étaient unis, avaient indiqué un concile à Pise, il en indiqua un lui-même à Perpignan, et créa seize cardinaux à cette occasion.

Les Pères qui formaient le concile de Perpignan étaient au nombre d'environ vingt-six. Benoît voulait avoir leur sentiment sur ce qu'il avait à faire, dans l'état déplorable où était l'Église. La division s'étant mise parmi eux, ils se séparèrent sans rien conclure, à la réserve de dix-huit, qui, dans une dernière séance, supplièrent Benoît de considérer que, pour parvenir à mettre l'union dans l'Église, la voie de la renonciation était préférable à toutes les autres. Ils lui conseillaient d'offrir de la prendre, non-seulement au cas que son adversaire la prit aussi ou qu'il vint à mourir, mais encore au cas qu'il fût déposé. Qu'il donnât plein pouvoir à des députés de sa part pour traiter et terminer cette affaire, jusqu'à la renonciation inclusivement. Qu'il mît ordre à ce qu'après sa mort, si elle arrivait avant la réunion, le schisme ne pût continuer. Ces avis étaient sages; Benoît les agréa et les accepta par un acte public, qu'il souscrivit et fit souscrire par l'assemblée ².

Grégoire, de son côté, voulut aussi opposer un concile à celui que les anciens cardinaux des deux obédiences avaient indiqué à Pise. Il déclara qu'il se tiendrait dans la province d'Aquilée ou dans l'exarchat de Ravenne, dont le lieu serait désigné dans un autre temps. Ce fut la ville d'Udine, au diocèse d'Aquilée, qu'il marca pour cette assemblée ³. Peu après, il créa neuf cardinaux, ou même dix.

Cependant les anciens cardinaux des deux obédiences réunies avaient fixé la tenue du concile de Pise pour le 25 mars 1409. Ils y avaient fait citer les deux prétendants; en même temps ils avaient envoyé dans toutes les cours des princes chrétiens, les prier de ne plus tenir le parti ni de l'un ni de l'autre, et de protéger le concile qui allait mettre fin au schisme.

Plusieurs grands personnages étaient d'avis qu'on ne pouvait

¹ Labbe, t. 11, p. 2114, 2140, 2146. — ² Ibid., t. 11, p. 2109 et seqq. — ³ Raynald, 1408, n. 67.

point tenir de concile général sans l'autorité du Pontife romain. Mais les cardinaux réunis prétendirent que, sans y donner aucune atteinte, on le pouvait dans le cas d'alors. Premièrement, parce qu'il n'y avait point de Pape certain. En second lieu, parce que ni l'un ni l'autre des prétendants ne pouvait convoquer une assemblée qui fût générale, n'étant ni l'un ni l'autre reconnu généralement pour Pape. 3^o Parce que le Saint-Siège étant vacant, comme il était censé l'être dans le doute quel est le vrai Pontife, il appartient aux cardinaux d'en élire un qui soit certain. 4^o Parce qu'il n'était pas question de rien décider touchant la foi, mais seulement de détruire un schisme, auquel les deux prétendants mêmes avaient consenti qu'on mît fin, avec promesse et serment qu'à cet effet ils se démettraient de la dignité douteuse dont ils étaient revêtus. La plus grande partie des évêques et des princes chrétiens approuvèrent ces raisons, et le concile commença dans l'église cathédrale de Pise, au jour déterminé par les cardinaux réunis.

Il s'y trouva d'abord quinze cardinaux : leur nombre s'accrut dans la suite jusqu'à vingt-deux, et même jusqu'à vingt-quatre, selon quelques auteurs. Les patriarches titulaires d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et celui de Grade ou d'Aquilée y assistèrent, avec cent quatre-vingts archevêques et évêques, environ trois cents abbés, et presque autant de docteurs en théologie. Les rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Sicile et plusieurs autres princes souverains y avaient leurs ambassadeurs.

Dans les premières sessions, après les prières et les cérémonies accoutumées, on cita les deux prétendants au souverain pontificat, savoir, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, à ce qu'ils eussent à comparaître au concile, y dire leurs raisons, et subir le jugement qui serait rendu en conséquence. Comme, après ces citations juridiques, ils ne parurent point, ni personne de leur part, on les déclara contumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés l'un et l'autre de la dignité papale ; que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois, offices et bénéfices ; que les réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obéissance.

Le concile ensuite nomma des commissaires pour faire les informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les prétendants. Le procès étant instruit, et le rapport en ayant été fait dans le concile en diverses séances, on prit un délai convenable pour porter le jugement.

Il fut prononcé le 5^{me} de juin par le patriarche d'Alexandrie, en

présence d'une grande multitude de peuple qui était entrée dans l'Église cathédrale, dont on avait laissé les portes ouvertes. Il portait que Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, étaient des schismatiques et des hérétiques obstinés. Qu'ils s'étaient écartés de la foi et rendus coupables des crimes énormes de parjure et de violement de vœux. Que, par là, ils s'étaient rendus indignes de toute dignité, et s'en étaient privés et dépouillés eux-mêmes. Que le saint concile les rejetait aussi et les en privait, déclarant le Saint-Siège vacant, les princes et tout le peuple fidèle dégagés de leur obédience, défendant à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de leur prêter faveur ou secours, et les livrant aux puissances séculières, eux et leurs adhérents, pour être réprimés et châtiés, s'ils refusaient d'obéir. Qu'il cassait et annulait toutes les procédures, sentences, privations et dépositions faites par leur autorité, de même que les promotions de cardinaux qu'ils avaient faites depuis le 3 mai et le 5 juin de l'année précédente ¹.

Dans les sessions suivantes, on prit des mesures pour procéder à l'élection d'un nouveau Pape ; et le concile en donna le pouvoir aux cardinaux des deux obédiences qui s'étaient réunis pour extirper le schisme, déclarant toutefois qu'il ne prétendait rien innover ni déroger au pouvoir du sacré collège touchant l'élection du Pontife romain.

Les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, étant donc entrés en conclave, élurent pour souverain Pontife le cardinal Pierre de Candie, de l'ordre des frères Mineurs, qui prit le nom d'Alexandre V. Cette élection se fit le 26^{me} de juin 1409. Un auteur contemporain, Théodoric de Niem, qui vivait à la cour de ce Pontife, rapporte qu'il était né dans l'île de Candie sous la domination des Vénitiens, et qu'étant au lit de la mort, dans un discours touchant qu'il fit à ses domestiques, il leur déclara qu'il n'avait jamais connu son père, ni sa mère, ni aucun frère ou parent ; mais que, comme dans son enfance, il mendiait son pain dans cette île, un religieux italien, de l'ordre de Saint-François, l'avait retiré auprès de sa personne, lui avait enseigné le latin, et, lorsqu'il avait été dans un âge compétent, lui avait fait prendre l'habit de l'ordre, et, voyant en lui un beau naturel, l'avait mené en Italie. Cet auteur ajoute que, quand il eut fait ses humanités, on l'envoya étudier à Oxford en Angleterre, d'où il vint à Paris : il s'y rendit très-habile en philosophie et en théologie, et reçut le bonnet de docteur. De retour en Italie, il se fit connaître de Jean Galéas Visconti, duc de Milan, par le crédit duquel il devint

¹ Labbe, t. 11, p. 2126.

successivement évêque de Plaisance, de Vicence, de Novare, et enfin archevêque de Milan. Le pape Innocent VII le fit cardinal-prêtre en 1405. Il avait environ soixante-dix ans lorsqu'il fut élu Pape lui-même ¹.

Le premier usage qu'il fit de son autorité pontificale fut de déclarer que les cardinaux des deux obédiences ne feraient qu'un seul sacré collège, et d'approuver toutes les procédures, jugements et règlements qu'il s'avaient faits depuis leur union, contre les deux prétendants. Il révoqua, au contraire, et annula toutes les censures portées contre quelque communauté, ou quelque particulier que ce pût être, par les Pontifes prétendus, durant le schisme. Il confirma néanmoins toutes les provisions de bénéfices, les ordinations et les consécrations faites par les mêmes prétendants, à l'égard des personnes qui adhéraient au présent concile, pourvu que l'administration en eût été faite d'une manière canonique et légitime.

Il indiqua la célébration d'un concile général pour le mois d'avril de l'année 1412, remettant à en indiquer le lieu un an avant sa tenue. Il déclara que ce concile ne serait que la continuation de celui de Pise, qui serait censé seulement suspendu jusqu'au temps marqué pour en reprendre et poursuivre les séances ².

Les erreurs de Wicleff ayant pénétré jusqu'en Bohême, un prêtre appelé Jean Hus s'en déclara le défenseur et le patron, et attira dans son parti tous les ecclésiastiques libertins ou mécontents de leur sort. L'archevêque de Prague fit le procès à ce novateur, et fit brûler publiquement plus de deux cents volumes de la composition de Wicleff, que Jean Hus avait traduits en langue vulgaire. Celui-ci continuant à soutenir et à répandre sa doctrine impie, fut dénoncé au Saint-Siège, et Alexandre V le condamna comme hérétique, avec ordre de le poursuivre en cette qualité, et de l'arrêter avec tous ses adhérents, pour en tirer une punition exemplaire ³.

Par les intrigues de ce Jean Hus, les nations saxonne, bavaroise et polonoise furent dépouillées des droits dont elles jouissaient dans l'université de Prague, conjointement avec les Bohémiens. Les docteurs et les autres membres de l'université, qui étaient de ces trois nations, se retirèrent pour la plupart à Leipsick, et, sous l'autorité de Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie, ils y fondèrent une célèbre académie, à laquelle Alexandre V accorda ses privilèges ⁴.

Les meilleurs historiens s'accordent à dire que, sauf le reproche que lui fait un d'eux d'aimer un peu trop la bonne chère, Alexandre V

¹ Théod. Niem, l. 3, *De Schism.*, c. 52. — ² Labbe, t. 11, p. 2210 et seqq. —

³ Raynald, 1409, n. 89. — ⁴ Calvisius, ad an. 1409.

avait toutes les grandes qualités requises dans un souverain Pontife : qu'il était irrépréhensible dans ses mœurs, savant, prudent, généreux, charitable, intrépide et ferme dans l'exécution de ses bons desseins. Il avait résolu de travailler de toutes ses forces à réunir les Grecs avec l'Église latine ; à ce que les bénéfices ecclésiastiques ne fussent donnés qu'à ceux qui en seraient dignes ; à détruire la simonie ; à faire observer les saints canons ; à extirper absolument le schisme ; à procurer la paix entre les princes chrétiens ; à bannir le vice et à établir le règne de la vertu ¹. Il faisait concevoir sur tout cela de grandes espérances dans l'Église, et il avait déjà commencé d'agir, lorsque la mort l'enleva de ce monde, dans la ville de Bologne, où il avait passé de Pise, à la soixante-onzième année de son âge, après dix mois et huit jours de pontificat. Il était attendu à Rome, et il avait promis aux Romains de s'y rendre au plus tôt ; mais il en fut empêché par les troupes du roi Ladislas, qui occupaient les chemins. Le bruit courut qu'il était mort de poison ².

Pendant la célébration du concile de Pise, Ange Corrario ou Grégoire XII tint celui qu'il avait indiqué à Udine au diocèse d'Aquilée. Il y eut peu d'évêques ; ceux mêmes des États de Venise n'avaient pas voulu s'y trouver, parce que la république, encore que Grégoire fût né son sujet, voulait adhérer au concile de Pise, qui cherchait à abolir le schisme, plutôt qu'à celui d'Udine, qui ne tendait qu'à le continuer. Dans cette assemblée d'Udine, Grégoire fit publier un écrit par lequel il déclarait qu'il était dans la résolution de renoncer à la papauté, pourvu que ses deux adversaires y renoncassent de même. Qu'à cet effet, il remettait à la volonté de Robert, roi des Romains, de Ladislas, roi de Sicile, et de Sigismond, roi de Hongrie, le choix du lieu où il se trouverait avec Pierre de Lune et Pierre de Candie, pour faire solennellement leur renonciation. Qu'au refus de ce moyen, il demandait que ses adversaires consentissent à la tenue d'un concile général, où ils se trouvassent en personne avec lui, afin de s'en tenir à ce qui serait décidé touchant leur sort. Enfin, que les trois princes susdits auraient plein pouvoir pour l'exécution de tous ces articles ³. Mais on regarda ces propositions de Grégoire comme celles qu'il avait faites captieusement par le passé, et on s'y arrêta d'autant moins, qu'il y apposait des conditions impraticables, savoir, le congrès des trois prétendants et le concours de trois rois, ennemis jurés entre eux.

¹ Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, l. 12, t. 6. — Oldoinus Ægid. Viterb. Sigon. Platina, Blondus et alii. Raynald, 1410, n. 17, avec la note de Mansi. — ² S. Antonin, tit. 22, c. 5, § 3. Monstrelet, l. 1, c. 62. — ³ Niem, l. 3. c. 45.

Au temps de la mort d'Alexandre V, le sacré collège était composé de vingt-trois cardinaux. Il s'en trouva dix-sept à Bologne en état d'entrer au conclave, dans lequel, au quatrième jour, Balthasar Cossa, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, d'une illustre maison de Naples, fut choisi pour souverain Pontife. Il fut aussitôt installé dans la chaire pontificale sous le nom de Jean XXIII. Quelques écrivains l'accusent de s'être servi de moyens obliques pour parvenir au pontificat : comme d'avoir employé l'autorité du roi Louis d'Anjou, la violence et les menaces des troupes qu'il tenait à Bologne, où il était légat ; d'avoir distribué de l'argent aux pauvres cardinaux, et de s'être nommé lui-même à la papauté, sans que personne eût osé lui contredire ¹. Mais dans tout ce qu'on lui objecta au concile de Constance, il est seulement dit à cet égard, en termes généraux, qu'il avait si bien su faire qu'il avait été élu Pontife romain.

Paul des Ursins, général des troupes de l'Église romaine, avait trouvé les moyens de retirer Rome de la tyrannie du roi Ladislas, et de la remettre sous la domination de son souverain légitime. Jean XXIII y fit son entrée la veille de Pâques de l'année 1411, et, après avoir béni les étendards militaires de l'Église romaine, il les mit entre les mains du roi Louis d'Anjou et de Paul des Ursins, général de la sainte Église, en les envoyant contre Ladislas, son ennemi. L'armée pontificale remporta une victoire complète sur celle de Ladislas, qui fut obligé de prendre la fuite, sans espérance de pouvoir redresser ses affaires. Mais les vainqueurs, ne profitant pas de leur avantage, lui donnèrent le temps de se relever et de causer au Saint-Siège les maux dont il sera parlé dans la suite.

Dans les entrefaites, Jean XXIII fit trois promotions de cardinaux : quatorze dans la première, et un dans chacune des deux autres. Ils étaient généralement tous personnages de distinction et de mérite : les plus connus sont Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai ; Gilles Deschamps, évêque de Coutance, et François Zabarelle, évêque de Florence.

Les ennemis du roi Ladislas lui ayant donné le temps de respirer après sa défaite, il en profita pour remettre sur pied des troupes, avec lesquelles il ferma les avenues du royaume de Naples à Louis d'Anjou, qui, ne trouvant pas lieu de remédier aux troubles d'Italie, prit le parti de retourner en France. Ladislas commençait à se rejeter sur les terres de l'Église ; mais, épouvanté d'une croisade que Jean XXIII publia contre lui, il fit avec lui une paix simulée, dont l'une des conditions fut d'entrer dans son obéissance, en renonçant à

¹ Platina. Mauc'ler. Bergom. Niem.

celle de Grégoire XII. Celui-ci, qui s'était réfugié à Gaëte, sous la défense de Ladislas, fut obligé de chercher un autre protecteur, qu'il trouva à Rimini; Charles Malatesta, son ancien ami, qui en était seigneur, l'y reçut à bras ouverts.

Jean XXIII crut alors avoir trouvé le temps propre pour tenir le concile, qu'il avait indiqué à Rome la première année de son pontificat. Il le tint en effet l'an 1412 et au commencement de 1413. Quelques prélats s'y rendirent de différentes provinces de l'Église, lorsqu'on eut nouvelle que la paix faite avec Ladislas rendait les chemins libres. Le Pontife y publia un décret par lequel tous les ouvrages de Jean Wicief furent condamnés au feu. Mais, comme ce concile n'était pas composé d'un nombre de prélats suffisant pour terminer la quantité d'affaires importantes dont il était question, Jean XXIII le prorogea à un temps plus commode.

Ladislas n'avait fait la paix avec le Pontife romain que pour mieux se mettre en état de lui faire la guerre avec plus d'avantage. A cet effet, il rassembla tout à coup ses troupes, à la tête desquelles s'étant rendu devant Rome, il y fut introduit par les intelligences qu'il y avait. On ne saurait exprimer les cruautés et les profanations qu'il y commit. Il s'empara ensuite de tout l'État de l'Église, et il espérait se rendre maître de toute l'Italie; mais la mort ne lui en donna pas le temps; elle l'enleva de ce monde le 3 août 1414. Jean XXIII eut beaucoup de peine à se tirer de Rome et à échapper aux mains de cet usurpateur. Il se retira d'abord à Florence, ensuite à Bologne; et, après quelques négociations entre lui et l'empereur Sigismond, il s'aboucha avec ce prince à Lodi, où, le 9 décembre 1413, il publia l'indiction du concile de Constance pour le 1^{er} novembre de l'année suivante¹.

Pendant que l'Église se donnait tous ces mouvements pour remédier aux maux du schisme, Dieu lui formait deux illustres saints dans l'humilité du cloître.

Un frère Prêcheur, le bienheureux Jean Dominique, restaurateur de la vie régulière en Italie et en Sicile, achevait de bâtir son nouveau monastère de Fiésole, près de Florence. C'était vers l'an 1403. Un enfant se présente à lui, de treize ou quatorze ans, petit de taille et grêle de complexion. Il demanda à être reçu dans le monastère, au nombre des religieux. Le bienheureux Jean Dominique lui trouve de l'esprit et un beau naturel; mais, le voyant si jeune et si frêle, il lui conseille d'attendre quelques années. Cependant il lui demande à quelle étude il s'appliquait. L'enfant répond qu'il lisait volontiers

¹ Raynald. Bzovins.

le décret de Gratien. Eh bien ! reprit le bienheureux Jean Dominique, quand vous saurez tout le décret de Gratien par cœur, vous n'aurez qu'à revenir, et vous serez reçu dans l'ordre. C'était une manière honnête de le congédier. Au bout de l'année, le jeune homme se présente au bienheureux Jean Dominique pour subir son examen : il savait par cœur tout le décret de Gratien, et répond sans faute à toutes les questions qu'on peut lui faire. Cette fois il est accueilli avec empressement, et reçoit aussitôt l'habit de frère Prêcheur. Ce jeune homme ou cet enfant se nommait Antonin, c'est-à-dire le petit Antoine, à cause de sa taille.

Saint Antonin, né à Florence l'an 1389, sur la fin du pontificat d'Urbain VI, était fils de Nicolas Forciglioni et de Thomassine, tous deux très-considérés parmi leurs concitoyens, autant par leur religion que par l'antiquité de leur noblesse. Le grand-père du saint, nommé Nicolas Pierrozi, avait été secrétaire de la ville de Florence, et quatre fois proconsul de la république, ce qui lui donnait un rang distingué et une grande autorité. Mais rien sans doute n'a plus illustré cette maison que d'avoir produit un saint aussi célèbre.

Comme il était l'enfant unique de son père et de sa mère, ils mirent d'autant plus de soin à lui donner une éducation chrétienne. Mais l'enfant parut formé à la vertu avant de pouvoir la connaître. Plein de pudeur et de modestie, toujours docile aux saintes instructions, il ne montra d'inclination que pour la piété, d'horreur que pour le vice. Ennemi dès lors et de l'oisiveté et de tous les vains amusements de l'enfance, la lecture de quelque bon livre, la conversation avec des personnes qui lui parlaient de la religion ou des victoires des martyrs faisaient ses plus chères délices. Son attrait pour la prière n'était pas moins remarquable. Lorsque, après les exercices de l'école, il n'était point enfermé dans sa maison, on était sûr de le trouver dans l'église, plus ordinairement dans une chapelle de la Vierge, ou devant une image du crucifix, qu'on visitait avec une vénération particulière, dans l'église de Saint-Michel, appelée du Jardin, à cause du lieu où elle se trouvait.

Soit que le jeune disciple de Jésus-Christ se renfermât dans son oratoire ou qu'il fût devant les autels, il demeurait à genoux prosterné contre terre, avec une persévérance qui surprenait tout le monde. Appliqué en même temps à l'étude, il y fit des progrès considérables, et on n'en était pas surpris, lui voyant faire un si saint usage des talents qu'il avait reçus de la nature. Un esprit aisé, vif, pénétrant, une mémoire heureuse, et autant d'assiduité que d'amour pour le travail, tout cela en fit un savant et le rendit habile dans un

âge où les autres ont à peine commencé d'apprendre les éléments des sciences.

Mais quelle que fût sa passion pour l'étude des lettres, elle n'égalait point son ardeur pour acquérir la science du salut. Dans toutes ses prières, il ne demandait, pour ainsi dire, autre chose à Dieu, sinon que, par sa grâce, il daignât l'éloigner de toute occasion de péché, conduire ses pas, et lui apprendre à faire toujours sa volonté. Dès son enfance, il avait souhaité se consacrer au service du Seigneur ; et pendant qu'il faisait de sages réflexions sur l'état de vie qu'il devait embrasser pour travailler plus sûrement à son salut et se rendre utile au prochain, il eut le bonheur d'entendre souvent les prédications du bienheureux Jean Dominique de Florence, et d'être témoin des grands exemples de vertu qui le faisaient admirer des peuples. C'est à lui que le jeune Antonin s'adressa, comme nous avons vu, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Dominique.

Le fervent novice dissipa bientôt toutes les craintes où on était de le voir succomber aux rigueurs de la discipline régulière. Son courage lui donna des forces ; et comme il recevait toujours de nouvelles grâces, à mesure de sa fidélité, en peu de temps il fit bien du chemin dans les voies de la perfection. Il parut en toutes choses, non-seulement le plus humble, le plus obéissant, le plus recueilli, mais aussi le plus égal dans les pratiques austères de la régularité. Ses abstinences, ses veilles, l'amour de la pauvreté, l'application et l'assiduité à la prière, tout cela le faisait déjà considérer de ses frères comme un modèle.

Le sacrifice qu'il fit pour toujours de sa liberté par la profession religieuse le rendit encore plus vigilant sur lui-même, et le sacerdoce augmenta sa piété. On ne le voyait jamais à l'autel que trempé de ces douces larmes que le saint amour faisait couler de ses yeux. On eut beau modérer ses austérités, sa vie ne fut qu'un exercice continuel de pénitence. Sain ou malade, il couchait toujours sur la dure. On eût dit qu'il n'avait point de corps, tant il l'avait soumis à l'esprit pour le faire servir à tout ce qui pouvait le conduire à une haute sainteté. Il venait de perdre en quelque manière le saint religieux qui lui servait de guide et de père : Jean Dominique de Florence, devenu archevêque de Raguse et cardinal, avait été obligé de s'arrêter auprès du pape Grégoire XII. Mais son absence ne fit qu'exciter davantage la vigilance et l'émulation de son fidèle disciple. Il était entré dans toutes ses vues, et il remplit parfaitement ses desseins. Ce que le premier avait commencé avec succès pour rendre à plusieurs maisons de son ordre leur première beauté, le second parut en état de le continuer et de le porter à la dernière perfection. La vertu sup-

pléant à l'âge, quoique fort jeune, saint Antonin fut choisi pour gouverner le couvent de la Minerve, à Rome ; et il fit paraître tant de sagesse, de prudence, de modération dans ce premier emploi, qu'on l'élut successivement prieur à Naples, à Gaëte, à Cortone, à Sienne, à Fiesole, à Florence. Dans toutes ces différentes maisons, Antonin rétablit ou affermit la régularité, en y renouvelant l'esprit de ferveur, l'amour de la prière et de l'étude, et le zèle dans l'exercice du ministère apostolique.

La sollicitude du gouvernement et toutes les occupations qui en sont la suite ne l'empêchaient pas de remplir lui-même les fonctions de l'apostolat. Il prêchait souvent, et il prêchait toujours avec fruit, parce que la sainteté de sa vie donnait un nouveau poids à ses discours. Les peuples et les savants montraient le même empressement à le suivre : l'onction de ses paroles attirait les uns, et l'abondance de sa doctrine faisait plaisir aux autres. Les ouvrages qu'il publiait quelquefois, fruits précieux de ses veilles, augmentaient encore sa réputation : il était consulté de tous côtés par les théologiens et les canonistes, et on suivait avec confiance ses décisions.

Devenu vicaire général d'une célèbre congrégation composée de divers couvents, tant de la province de Rome que de celle de Sicile, qui avaient embrassé une plus étroite réforme, le serviteur de Dieu s'appliqua avec un soin incroyable à cultiver, à étendre et à perfectionner tout le bien que ses prédécesseurs avaient introduit dans ce sanctuaire de la piété ; et, à leur imitation, c'était moins par l'autorité du commandement ou par la sagesse des ordonnances que par la vertu de l'exemple qu'il inspirait à ses frères la fidélité à toutes les pratiques de la règle. D'autant plus humble qu'on l'élevait davantage, il commençait toujours la visite des monastères par l'exercice des offices les plus humiliants et les plus abjects. On voyait ordinairement le vicaire général confondu avec les derniers des frères dans le même travail ; la ferveur seule le distinguait, et cette ferveur parut quelquefois aller trop loin. Malgré la rigueur des saisons et l'épuisement de ses forces, il continuait avec la même sévérité ses jeûnes, et faisait ses longs voyages à pied.

Ces continuelles fatigues contribuèrent à ruiner sa santé, affaiblie d'ailleurs par des maladies qui l'avaient conduit plus d'une fois aux portes de la mort. Dans les intervalles les moins critiques, il était travaillé d'une fièvre quarte ou d'une espèce de phthisie qui le desséchait entièrement. Mais son esprit, soutenu par la grâce de Jésus-Christ et par la considération de ses souffrances, ne se trouvait jamais plus fort que dans les plus grandes infirmités. Dieu l'avait toujours élevé au-dessus de ses maux ; et ce qui épuisait son corps

ses exercices de piété ou de pénitence pouvaient lui laisser de loisir, il l'employait à la lecture des bons livres, surtout à la méditation des saintes Écritures. S'il donna la préférence aux ouvrages des Pères, il ne négligea pas ceux de l'antiquité profane ; aussi devint-il en peu de temps habile philosophe, profond théologien : il n'ignora ni les mathématiques, ni le droit canon. Ce qu'on doit particulièrement admirer, c'est que, dans l'acquisition de toutes ces sciences, il ne fut aidé que de la grâce. Comme un autre saint Augustin, tout ce qu'il avait lu, il l'avait appris et compris par lui-même, sans le secours d'aucun maître.

Saint Antonin avance ce fait sur le témoignage même du serviteur de Dieu, et il cite ses ouvrages comme la meilleure preuve de la solidité aussi bien que de l'étendue de son érudition. Nous en trouvons une autre de son humilité dans le refus constant qu'il fit de prendre le degré et le rang de docteur. Quelques instances que fissent pour cela ses supérieurs et ses amis, il s'excusa toujours avec tant de modestie, qu'on aima mieux le laisser dans les bas sentiments qu'il avait de lui-même, que d'employer le commandement pour lui faire accepter cette marque d'honneur, qui, dans le fond, n'ajoute rien au mérite. Dès les premières années qu'il passa dans le cloître, et avant que de s'adonner à l'exercice des fonctions apostoliques, ce saint homme ne donnait quelque relâche à son esprit que par le travail des mains ; après avoir vaqué à l'oraison et à l'étude, il s'occupait quelquefois à écrire des livres de chœur, que l'on conserve encore précieusement dans le couvent de Saint-Dominique à Fiésole.

Après avoir imité le silence de Jésus-Christ et s'être nourri le premier du pain de sa parole, il commença de l'annoncer aux autres. S'y dévouant par obéissance, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes, il y parut toujours infatigable, jusqu'à prêcher quatre ou cinq fois dans un même jour, pour contenter le pieux empressement des peuples. Suivant la remarque de saint Antonin, il ne citait presque jamais en chaire ni les philosophes, ni les poètes, ni les auteurs profanes. quoique ce fût assez la coutume ou le mauvais goût du siècle. Mais, tout rempli de l'esprit de Dieu et parfaitement versé dans les saintes Écritures, Jean Dominique y puisait, comme à une source de vie, les eaux salutaires dont il abreuvait les âmes altérées. Il attaqua avec force les vices publics, et ménageait toujours les personnes mêmes les plus vicieuses. En un mot, ce que dans le même temps saint Vincent Ferrier faisait en France et en Piémont, le bienheureux Jean Dominique le faisait en Toscane.

Les Florentins furent les premiers qui profitèrent des leçons de sainteté, des avertissements ou des menaces de leur prophète. Pendant plusieurs carêmes, il leur expliquait tous les matins tantôt l'Évangile, tantôt le psautier, ou quelque autre livre de l'Ancien Testament ; et il faisait des épîtres de saint Paul le sujet ordinaire de ses discours du soir. On ne se lassait point de l'écouter ; et il ne pouvait se lasser lui-même de faire admirer partout les miséricordes infinies de notre Dieu, les richesses de sa grâce, la divinité et l'excellence de la religion de Jésus-Christ. C'est de là qu'il prenait plus ordinairement un juste sujet de condamner l'ingratitude des mauvais Chrétiens et la corruption de leurs mœurs. Les plus libertins ne pouvaient résister à la force de ses paroles, mais changeaient tout à coup de vie. A Lucques, à Pise, à Venise et à Rome, il prêcha avec le même succès qu'à Florence. Il en bannit les scandales et les vices publics, tout ce qui déshonorait la religion, ou pouvait troubler la tranquillité des peuples et la paix des familles. Il fit fermer ou déserrer les lieux de débauche, et remit en honneur plusieurs pratiques de piété qu'on avait trop longtemps négligées. Grand nombre de personnes quittèrent le monde pour mieux assurer leur conversion.

Dans la vue de seconder cette heureuse impulsion de la grâce, Jean Dominique fonda plusieurs nouveaux monastères, et rétablit la régularité dans plusieurs anciens. Deux causes principales y avaient porté le relâchement. Vers le milieu du quatorzième siècle, tous les ordres religieux perdirent leurs meilleurs sujets au service des pestiférés. Ceux qui les remplacèrent après la contagion en prirent prétexte de mener une vie moins austère. Survint le grand schisme d'Occident, qui relâcha d'une manière déplorable tous les liens de la subordination ; mais le Seigneur n'oublia point son Église : il y suscita plusieurs hommes puissants en œuvre et en parole ; de ce nombre fut le bienheureux Jean Dominique. Grégoire XII finit par le nommer archevêque de Raguse, puis cardinal et légat dans les pays du Nord. Le cardinal de Raguse, car tel fut dès lors son nom, n'en pressa pas moins son bienfaiteur à tout sacrifier pour la paix de l'Église, et nous le verrons y travailler avec succès au concile de Constance ¹.

Dans le même temps, la ville et république de Venise admirait les commencements de saint Laurent Justinien, qui devait être son premier patriarche. La famille des Justiniani est célèbre non-seulement

¹ Touron. *Hist. des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. 2. *Acta SS.*, 10 junii.

à Venise, mais à Gènes, dans le royaume de Naples, dans l'île de Corse et dans l'île de Chio ou Scio. Celle de Gènes a possédé la seigneurie de Chio, par le don qu'en fit, l'an 1363, l'empereur Andronic à Pierre Justiniani, général des armées de terre de la république de Gènes. Les Justiniani de Venise rappellent par leur histoire les Fabius de l'ancienne Rome. L'an 1156, la république vénitienne envoya, sous le commandement du doge Vital Michiéli, une flotte formidable contre l'empereur grec Manuel. Tous les Justiniani, au nombre de cent, montèrent sur cette flotte. L'expédition, qui eut d'abord de grands succès, finit par de grands revers. Tous les Justiniani périrent, soit par la peste, soit par le fer ou les ruses de l'ennemi. Venise voyait avec douleur cette illustre maison près de s'éteindre : il n'en restait que quelques vieillards et un jeune homme appelé Nicolas, mais qui avait embrassé la vie monastique. Le doge Vital, au nom de la république, obtint du pape Alexandre III que Nicolas fût relevé de ses vœux, pour empêcher l'extinction de sa famille, et il lui donna en mariage sa propre fille unique, nommée Anne. Dieu bénit leur union : ils eurent neuf enfants, six garçons et trois filles. Nicolas, se voyant une si nombreuse postérité, rentra dans son monastère, après avoir bâti un couvent où Anne, son épouse, embrassa de son côté la vie religieuse. Ils moururent tous deux en odeur de sainteté. C'est d'eux que descendait, à la huitième génération, saint Laurent Justinien.

Il naquit à Venise en 1380, de Bernardo Justiniani, qui tenait un rang distingué parmi la première noblesse de la république. Sa mère se nommait Quirina, et sortait d'une maison non moins illustre que celle de son père. A l'âge de vingt-quatre ans, Quirina demeura veuve, avec cinq enfants, trois garçons et deux filles. Elle ne se remaria point, mais s'appliqua tout entière à élever sa famille dans la crainte et l'amour de Dieu, priant nuit et jour, portant le cilice avec une chaîne d'airain, domptant sa jeunesse par les jeûnes et les veilles, se montrant surtout miséricordieuse et bienfaisante envers les pauvres, et apprenant à ses enfants, tant par ses paroles que par son exemple, à faire volontiers l'aumône. Toute sa famille, notamment ses trois fils, Laurent, Marc et Léonard, se montra digne d'une si sainte mère.

Laurent surtout, dès ses premières années, se distingua par des mœurs parfaites. Rien de plus beau ni de plus aimable : se plaisant avec les personnes plus âgées, facile avec ses égaux, caressant avec ses inférieurs. Du reste, une certaine grandeur d'âme, qui aspirait sans cesse à de grandes choses. Le jeu ne l'amusa point, comme les autres enfants ; mais la sagesse divine le portait à quelque chose

de grand. Sa mère, Quirina, craignant que cette ardeur juvénile ne vint à l'égarer et à lui faire ambitionner les honneurs du monde plus qu'il n'était convenable : Laisse-moi, disait-elle à son fils, laisse-moi cette folie. Cet orgueil-là ressent l'enfer. Laurent, souriant comme par plaisanterie, lui disait : Ne craignez point, ma mère, vous me verrez un grand serviteur de Dieu. Il le disait comme par enfantillage, mais Dieu l'accomplit peu après.

Voici comme lui-même raconte cette merveille dans un ouvrage de piété, intitulé : *Le Bouquet d'Amour*. Venez, ô vous qui cherchez la paix, qui aimez le bien immuable, qui avez jusqu'ici travaillé en vain, qui êtes accablés sous l'amour de ce monde périssable ! Venez, dis-je, et je vous raconterai gratuitement combien de choses Dieu a faites à mon âme. Je vous communiquerai, pour la gloire de Dieu et votre avancement, ce que j'ai perçu secrètement dans le plus intime de mon cœur. J'étais un temps semblable à vous, cherchant avec un désir inquiet et bouillant la paix dans les choses extérieures, sans la trouver. Enfin, prévenu par la grâce divine, pendant que je travaillais ainsi, une personne très-belle, plus resplendissante que le soleil, plus odoriférante que le baume, daigna m'apparaître ; j'ignorais absolument son nom. Elle s'approcha d'un visage gracieux, et d'une voix douce me dit : O jeune homme, qui devez être aimé en moi, pourquoi répandez-vous votre cœur, et, poursuivant la paix, vous dispersez-vous dans une multitude de choses ? Ce que vous cherchez est en moi ; ce que vous désirez, je vous le promets et vous le garantis, si cependant vous voulez m'avoir pour épouse. A la parole de cette personne, je le confesse, mon cœur défailloit, et je fus transpercé du trait de son amour. Une certaine joie inaccoutumée remplit mon âme, et tout ce qui est au dedans de moi fut inondé d'une spirituelle allégresse. Dans cet état, comme je souhaitais beaucoup savoir son nom, sa dignité, sa naissance, elle ajouta qu'elle s'appelait et qu'elle était la Sagesse de Dieu, qui, dans la plénitude des temps, pour la réconciliation des hommes, a pris la forme humaine, et, invisible auparavant avec le Père, a pris de sa mère la nature visible, afin d'être plus facile à aimer. Lorsque j'y eus consenti avec une joie immense, elle me donna le baiser de paix et s'en alla. Et alors et depuis, la flamme de son amour s'est accrue, le souvenir en est resté vivant, l'abondance de sa douceur persévère. C'est donc elle que j'aime comme mon épouse, c'est elle que j'embrasse comme mes délices, c'est par elle que j'ai goûté, de quelque façon, le bien de la paix que je cherchais auparavant. C'est pourquoi je vous exhorte tous avec confiance de courir à elle, sachant qu'elle reçoit avec beaucoup de joie tous ceux qui s'en approchent, qu'elle les enivre

du breuvage de la paix, si bien qu'ils ne peuvent plus avoir soif¹. Voilà comme saint Laurent Justinien raconte lui-même cette divine apparition de sa jeunesse. Il avait alors dix-neuf ans.

Frappé de cette merveille, il s'en ouvrit à Marin, son oncle maternel. C'était un saint et savant prêtre, qui était chanoine régulier de la congrégation de Saint-Georges, dite d'Alga, parce que le monastère était dans une petite île de ce nom, éloignée d'un mille de Venise. Cet habile directeur présageait quelque chose de grand du jeune homme, et le voyait résolu à la vie la plus parfaite; il voulut néanmoins éprouver encore la force de son corps et de son âme. Il lui conseilla donc, sans rien changer à l'extérieur, de s'essayer secrètement à ce que la vie religieuse a de plus austère. Laurent obéit, et commença de coucher la nuit sur des morceaux de bois ou sur la terre nue. Sa mère s'en aperçut bientôt; et, craignant qu'il ne considérât point assez les difficultés de la vie religieuse, elle voulut mettre à l'épreuve sa résolution: elle entreprit de le marier, et lui choisit à cet effet une fille à la fois belle, noble et riche. Laurent, ayant reconnu que sa mère et ses frères conspiraient contre lui, entra en jugement avec lui-même, devant son crucifix. Il se représenta, d'un côté, tous les biens de la fortune, la noblesse, les magistratures, les honneurs, une femme, des enfants, de l'argent, et les plaisirs de toute espèce; d'un autre côté, les jeûnes, les veilles, le chaud, le froid, le renoncement à soi-même; puis, s'interrogeant comme un juge, il se dit: Considère bien, Laurent, ce que tu prétends faire. Crois-tu pouvoir souffrir tout ceci et mépriser tout cela? Alors, jetant les yeux sur la croix du Sauveur, il s'écria: C'est vous, Seigneur, qui êtes mon espérance; c'est là que vous avez placé mon refuge immanquable. Aussitôt il quitte sa mère, ses frères, les richesses et les honneurs, et court prendre l'habit chez les chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Georges d'Alga.

Il n'y trouva point d'austérités qu'il n'eût déjà pratiquées, et ses supérieurs furent obligés de modérer l'activité de son zèle à cet égard. Malgré sa jeunesse, il l'emportait sur tous les frères par la rigueur de ses jeûnes et par la longueur de ses veilles. Jamais il ne se permettait de récréation qui ne fût utile; il prenait de sévères disciplines; il ne se chauffait point, même dans les plus grands froids; il ne mangeait que pour soutenir son corps, et ne buvait jamais hors de ses repas. Lorsqu'on lui proposait de boire, sous prétexte que la chaleur était excessive ou qu'il était accablé de fatigue,

¹ *Fasciculus amoris*, c. 16.

il avait coutume de faire cette réponse : Si nous ne pouvons supporter la soif, comment pourrions-nous supporter le feu du purgatoire ? Cette disposition à souffrir produisit en lui une patience invincible dans toutes les épreuves. Pendant son noviciat, il lui vint au cou un mal pour la guérison duquel il fallut employer le fer et le feu. Le moment de l'opération étant arrivé, il rassurait de la sorte les spectateurs qui tremblaient : Pourquoi craignez-vous ? Pensez-vous que je ne puis recevoir la constance dont j'ai besoin de celui qui sut non-seulement consoler, mais délivrer même des flammes les trois enfants jetés dans la fournaise ? Il souffrit l'opération sans laisser échapper aucun soupir, et en ne prononçant que le nom de Jésus. Il montra dans la suite le même courage, lorsqu'on lui fit une incision douloureuse. Coupez hardiment, disait-il au chirurgien, qui tremblait, votre instrument n'approche pas des ongles de fer avec lesquels on déchira les martyrs.

Il arrivait toujours le premier aux exercices publics, et il en sortait le dernier. Matines finies, il ne suivait point les frères qui allaient se reposer, mais il restait dans l'église jusqu'à prime, qui se disait au lever du soleil. Rien ne le flattait plus que de pouvoir pratiquer l'humilité ; les bas emplois étaient ceux qu'il choisissait de préférence, et il portait toujours les plus mauvais habits de la communauté. Il obéissait aussitôt que le moindre signe lui manifestait la volonté du supérieur. Dans les entretiens particuliers, il sacrifiait son jugement à celui des autres ; il cherchait en tout la dernière place, autant qu'il le pouvait faire sans affectation. Quand il allait quêter dans les rues, il cherchait toutes les occasions de s'attirer le mépris et les railleries des gens du monde. Ayant un jour été dans un endroit où l'on ne pouvait manquer de le tourner en ridicule, son compagnon le lui fit remarquer. Mais il lui répondit avec tranquillité : Allons hardiment quêter des mépris. Nous n'avons rien fait si nous n'avons renoncé au monde que de parole : il faut en triompher aujourd'hui avec nos sacs et nos croix.

Il savait que les humiliations acceptées et souffertes avec joie sont le plus sûr moyen de remporter une victoire complète sur soi-même, et de détruire ce fonds d'orgueil qui est en nous un des principaux obstacles à la vertu. Il comprenait encore combien il est avantageux de ne pas se contenter de celles que la Providence envoie, et d'y en ajouter de volontaires, pourvu toutefois qu'on le fasse avec prudence et que l'on évite tout ce qui pourrait sentir l'affectation. Dans le cours de ses quêtes, il se présentait souvent à la maison où il était né ; mais il n'y entrait point : il restait dans la rue, et demandait l'aumône à la porte. Sa mère n'entendait jamais sa voix sans être

attendrie. Elle avait beau recommander à ses domestiques de lui donner avec prodigalité, il ne recevait que deux pains ; après quoi il souhaitait la paix à ceux qui l'avaient assisté, et se retirait comme s'il eût été étranger. Le magasin où était la provision annuelle de la communauté étant devenu la proie des flammes, il dit à un frère qui se lamentait : Pourquoi avons-nous fait vœu de vivre dans la pauvreté ? Dieu nous a fait cette grâce afin que nous puissions la ressentir. C'était ainsi qu'il découvrait son amour pour les humiliations et les souffrances, et qu'il pratiquait toutes les vertus qui en sont les suites et qui en font le principal mérite.

Dès qu'il eut renoncé au monde, il s'accoutuma tellement à se rendre maître de sa langue, qu'il ne disait jamais rien pour se justifier ou s'excuser. Ayant été un jour accusé en chapitre d'avoir transgressé un point de la règle, il garda le silence, malgré la fausseté de l'accusation. On doit encore remarquer qu'il était alors supérieur ; il quitta sa place, puis, ayant fait quelques pas les yeux baissés, il se mit à genoux, demanda pardon aux frères, et pria qu'on lui imposât une pénitence. L'accusateur en eut tant de confusion, qu'il alla se jeter aux pieds du saint, déclarant qu'il était innocent, et se condamna hautement lui-même. Laurent redouta si fort la dissipation, que depuis le jour de son entrée dans le monastère jusqu'à celui de sa mort, il n'entra dans la maison paternelle que pour assister sa mère dans ses derniers moments.

Quelque temps après sa retraite, il fut exposé à une rude épreuve de la part d'un de ses anciens amis, qui occupait une des premières places de la république, et qui était arrivé depuis peu de l'Orient. Celui-ci s'imagina qu'il viendrait à bout de lui faire changer de dessein, et il résolut d'employer tous les moyens possibles pour y réussir. Il prit donc la route du monastère de Saint-Georges, accompagné d'une troupe de musiciens, et on lui permit d'entrer, à cause de sa dignité. Lorsqu'il aperçut Laurent, il fut extrêmement frappé de sa modestie et de sa gravité ; et l'étonnement où il était lui fit garder quelque temps le silence. A la fin, s'étant fait violence, il lui dit tout ce que l'amitié peut inspirer de plus tendre pour l'engager à entrer dans ses vues. Comme ce moyen ne lui réussissait point, il eut recours aux reproches et aux invectives, qui n'eurent pas plus de succès. Lorsqu'il eut fini de parler, le saint fit un discours si touchant sur la mort et sur les vanités du monde, que son ami, touché d'une vive componction, était hors de lui-même. Il en vint au point que, rompant sans différer tous les liens qui le retenaient dans le siècle, il résolut d'embrasser l'état pour lequel il n'avait eu que du mépris. Il prit l'habit à Saint-Georges, fit son noviciat avec

une ferveur qui ne se démentit point dans la suite, devint l'objet de l'admiration et de l'édification de toute la ville, et mourut enfin de la mort des justes.

Saint Laurent fut élevé au sacerdoce, dont il était si digne par ses vertus. L'esprit de prière et de componction dont il était doué dans un si haut degré, la connaissance qu'il avait des choses spirituelles et des voies intérieures de la piété le mettaient en état de travailler avec beaucoup de fruit à la sanctification des âmes. Les larmes qui lui échappaient dans ses exercices, et surtout pendant la célébration de la sainte messe, faisaient une vive impression sur les assistants, réveillaient leur foi ; il fut aussi favorisé de divers ravissements.

Ayant été élu malgré lui général de son ordre, il le gouverna avec une sagesse admirable. Il en réforma la discipline, au point qu'il en fut regardé depuis comme le fondateur. Dans ses discours, tant publics que particuliers, il parlait de la vertu avec une telle onction, que tous les cœurs en étaient attendris. Il animait les tièdes, il remplissait les présomptueux d'une crainte salutaire, il inspirait de la confiance aux pusillanimes et les portait tous à la ferveur. Sa maxime ordinaire était, qu'un religieux doit trembler au nom de la moindre transgression. Il recevait peu de sujets dans son ordre, et il éprouvait longtemps ceux qu'il jugeait dignes d'être admis. Il se fondait sur ce que la perfection et les devoirs de l'état religieux sont pour peu de personnes, et que ce n'est pas toujours dans le grand nombre que se trouvent la ferveur et l'esprit essentiel à la religion. Il est aisé de comprendre que, s'étant fait de pareils principes, il examinait scrupuleusement tous les postulants. La première chose qu'il exigeait de ses disciples était une humilité profonde ; il leur enseignait que cette vertu non-seulement purifiait l'âme de tout orgueil, mais qu'elle lui inspirait aussi le vrai courage, en lui apprenant à ne mettre sa confiance qu'en Dieu. Il la comparait à une rivière qui est basse et tranquille en été, mais qui est haute et profonde en hiver. L'humilité, disait-il en suivant la même comparaison, garde le silence et ne s'élève point dans la prospérité ; tandis que dans l'adversité elle est haute, magnanime, remplie de joie et d'un courage invincible. Il n'y a rien, continuait-il, où les hommes soient plus exposés à se méprendre ; peu connaissent ce que c'est que cette vertu ; elle n'est possédée que de ceux à qui Dieu l'a donnée par infusion, en récompense de leurs efforts redoublés et de l'esprit de prière qui était en eux. L'humilité qui s'acquiert par des actes répétés n'est qu'une préparation à celle-ci, quoique nécessaire et indispensable ; aussi est-elle toujours aveugle et imparfaite. L'humilité infuse éclaire l'âme dans toutes ses vues ; elle lui fait voir clairement

toutes ses misères, et lui en donne le sentiment ; elle lui communique cette vraie science qui consiste à connaître que Dieu seul est tout, et que nous ne sommes rien. Durant les guerres et les calamités publiques, il exhortait les magistrats et les sénateurs à se bien pénétrer d'abord de leur bassesse, parce que cette disposition était la plus propre à attirer sur eux les regards de la miséricorde divine.

Depuis le temps où il reçut la prêtrise jusqu'à sa mort, il ne manqua jamais de célébrer la messe tous les jours, à moins qu'il n'en fût empêché par la maladie. Il disait, à ce sujet, qu'on avait bien peu d'amour pour Jésus-Christ quand on ne tâchait pas de s'unir à lui aussi souvent qu'on le pouvait. Il inculquait fréquemment cette maxime, qu'il y aurait autant de folie à prétendre à la chasteté en menant une vie molle, oisive et sensuelle, qu'il y en aurait à vouloir éteindre le feu en jetant de l'huile dessus. Il ne cessait de rappeler aux riches l'obligation où ils étaient de faire l'aumône s'ils voulaient se sauver. On ne trouvait point dans ses discours de pensées étudiées ; mais il y régnait une onction de laquelle on ne pouvait se défendre ¹.

Voilà comme, par les Laurent Justinien de Venise, les Antonin de Florence, les Vincent Ferrier d'Espagne, et autres âmes d'élite, l'Esprit de Dieu entretenait et ranimait dans l'Église la vie et l'unité intérieure, tandis que les évêques, les rois et les peuples, mus par le même Esprit, travaillaient à y rétablir l'unité extérieure.

Depuis le concile de Pise, la chrétienté était partagée en trois obédiences : celle de Jean XXIII, qui comprenait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie ; celle de Benoît XIII ou Pierre de Lune, qui était composée des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de Foix et d'Armagnac ; celle de Grégoire XII ou Ange Corrarario, qui conservait en Italie plusieurs villes du royaume de Naples, et toute la Romagne, c'est-à-dire tout le canton soumis aux seigneurs Malatesta ; en Allemagne, la Bavière, le palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électors de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Verden, sans compter un grand nombre de particuliers, *gens*, au rapport de saint Antonin, *éclairés et craignant Dieu*, qui regardaient toujours Grégoire comme le vrai Pape ².

Le concile de Constance avait été convoqué par le pape Jean XXIII,

¹ *Acta SS., januarii*. Godescard, 5 septembre. — ² Antonin, tit. 22, c. 6, § 2.

pour le 1^{er} de novembre 1414. Ce Pontife fit son entrée dans cette ville, le dimanche 28 octobre, avec une suite de six cents chevaux; il fut reçu par le clergé et le peuple avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour de la Toussaint, qu'on avait destiné pour l'ouverture du concile, le Pape officia pontificalement à la cathédrale. Le cardinal Zabarella, célèbre jurisconsulte, montant à la tribune, déclara que le très-saint père Jean XXIII, continuant le concile de Pise, l'avait convoqué de nouveau à Constance, et qu'il commencerait le samedi suivant, le 3^{me} du mois. Ce jour, on remit l'ouverture au 5, où, après une procession solennelle et la messe du Saint-Esprit, on la fixa au 16 novembre.

A cette première session, le cardinal des Ursins dit la messe, le pape Jean XXIII y prêcha et donna des indulgences. On lut la bulle de convocation, qui exprimait toujours les liaisons intimes du concile de Constance avec celui de Pise. Enfin on nomma les officiers qui devaient servir à transcrire les actes, à proposer et à rapporter les affaires; et le comte Bertold des Ursins fut chargé de la garde du concile. La seconde session fut désignée pour le 17 de décembre; mais une multitude d'affaires considérables la recula jusqu'au second de mars de l'année suivante 1415.

L'empereur élu Sigismond, couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, le 8 novembre 1414, fit son entrée à Constance dans la nuit de Noël, et chanta l'évangile en habit de diacre, à la messe solennelle du Pape. Il était venu accompagné de sa femme et d'un grand nombre de seigneurs. Le concile de Constance fut une des assemblées les plus nombreuses qu'on ait jamais tenues dans l'Église. Elle attira dans cette ville près de cent mille étrangers, parmi lesquels il y en avait dix-huit mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. Les Italiens et les Allemands faisaient la plus grande partie de cette multitude. Les premiers y avaient été attirés par la présence du Pape, les autres par la proximité du lieu destiné au concile. Le petit nombre, quoique considérable en soi-même, fut des Anglais, des Espagnols et des Français. Mais ces derniers s'y distinguèrent extrêmement par le talent de la parole et par la science des affaires.

Il y avait trois affaires importantes : les erreurs contre la foi, le rétablissement de la discipline, l'extinction du schisme.

Le pape Jean XXIII eût désiré que l'on commençât par la question de la foi, contre Jean Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague; l'empereur, que l'on s'occupât d'abord de la réformation des mœurs et de la discipline; mais les prélats français, avec le reste du concile, furent d'avis qu'il fallait, avant tout, s'occuper de l'affaire principale, l'extinction du schisme.

Se présentait alors une autre question, le droit de suffrage. Jean XXIII et ses partisans voulaient que les prélats seuls, c'est-à-dire les cardinaux, les archevêques, les évêques et les abbés, eussent voix définitive dans le concile, ou plutôt dans l'affaire de l'union, qui était le premier objet de l'assemblée. C'était l'avantage du pape Jean que la chose fût ainsi, parce qu'il avait un très-grand nombre de créatures et de courtisans parmi les prélats. Mais le cardinal français, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, soutint, dans un mémoire qui fut rendu public, que non-seulement les évêques et les abbés, non-seulement les docteurs en théologie et en droit canon, mais aussi tous les ambassadeurs des princes et tous les procureurs des prélats et des chapitres pouvaient donner leur suffrage dans l'affaire présente; que telle avait été la pratique du concile de Pise, et que la bulle de convocation s'étendant à toutes sortes de personnes, il n'était pas vraisemblable qu'elle eût voulu ôter à qui que ce soit le privilège de juger et de définir, quand on serait assemblé à Constance. Le concile adopta cet avis, et n'exclut personne du droit de suffrage.

Restait la manière de recueillir les voix dans une si grande multitude. L'usage des conciles est de prendre dans les sessions la voix de chaque personne pour former ensuite les décrets. On reconnaissait à Constance l'ancienneté de cette pratique, et il faut convenir qu'elle n'est point d'une exécution difficile quand le droit de suffrage est borné aux seuls évêques, ou même quand il ne s'étend qu'aux évêques et aux abbés, parce que dans les conciles le nombre de ces prélats ne va jamais jusqu'à la confusion; mais à Constance, où l'on voulait prendre les avis de toutes sortes de personnes, comment aurait-on pu écarter des sessions la longueur, l'esprit de controverse et le désordre? Il y avait dix-huit mille ecclésiastiques dans la ville, sans les princes et les ambassadeurs. Quand on n'eût admis aux sessions que la moitié, ou même la quatrième partie de cette multitude, quel embarras n'aurait-ce pas été de consulter chaque fois et séparément tous les particuliers d'une si grande assemblée?

Voici donc l'expédient qu'on imagina pour conserver l'ordre en ne s'écartant point du plan qu'on avait pris de laisser la liberté à tout le monde d'opiner définitivement. On partagea tout le concile en quatre nations, savoir, celle d'Italie, celle de France, celle d'Allemagne, celle d'Angleterre, et l'on y ajouta depuis celle d'Espagne, quand on eut fait le procès à Pierre de Lune. Toutes les nations avaient un président particulier, qu'on changeait chaque mois. Cela faisait comme des tribunaux séparés, où les affaires étaient portées en première instance; et c'était la que chacun, sans distinction d'état ni de caractère, donnait son suffrage. Les nations se communiquaient

ensuite leurs délibérations dans des conférences générales, et l'on en formait un résultat dont le rapport était fait dans la session suivante, pour y être approuvé et confirmé par tout le concile. Ainsi, quand on tenait une session, tout était déjà conclu, et il n'était plus question d'y prendre l'avis de chaque personne, mais seulement d'y ratifier ce qui avait été résolu par le plus grand nombre de nations. De cette manière, la nation d'Italie, qui se trouvait la plus remplie d'évêques, n'entraît que pour un quart dans les décisions du concile : ce qui était un fort grand désavantage pour le pape Jean XXIII, parce qu'il avait plus de partisans parmi les Italiens que dans toutes les autres nations ensemble. Les dispositions que nous venons de dire furent conclues le 7 de février 1415¹.

Avant cela, un incident avait eu lieu. Le bienheureux Jean Dominique, cardinal-archevêque de Raguse, nonce du pape Grégoire XII, étant à quelques milles de Constance, envoya prier le magistrat de lui assigner un hôtel. On choisit le couvent des Augustins, et le nonce commença par y faire afficher les armes de Grégoire XII, son maître, sans doute avec la tiare et les clefs pontificales ; mais elles furent enlevées la nuit suivante, apparemment, dit un auteur², par ordre du pape Jean XXIII. Cet événement fit beaucoup de bruit parmi les Pères du concile, et l'on tint, en conséquence, une congrégation nombreuse, le 20^{me} de novembre, où l'affaire fut discutée de part et d'autre. Plusieurs disaient qu'on avait pu afficher ces armes, et qu'il fallait les replacer ; d'autres, en plus grand nombre, pensaient que la démarche du nonce était une espèce d'insulte pour Jean XXIII, reconnu pour seul vrai Pape dans la ville de Constance ; qu'ainsi les armes de Grégoire ne devaient point être rétablies sur le portail des Augustins. On demeurait néanmoins d'accord que, si Grégoire lui-même était présent au concile, on devrait lui laisser cette marque d'honneur. La question, débattue longtemps, par rapport à son nonce, ne fut point décidée juridiquement ; mais, si l'on en juge par la manière dont il entra deux mois après dans Constance, on doit croire que les armes de Grégoire furent encore arborées aux Augustins. En effet, après bien des altercations sur le sauf-conduit que cet envoyé demandait à l'empereur, et sur le chapeau rouge qu'il voulait porter en faisant son entrée, on convint que ces deux points, si considérables dans les circonstances, lui seraient accordés. L'empereur, qui était alors à Constance, donna le sauf-conduit, et le nonce parut en habit de cardinal, accompagné du duc de Bavière et des autres princes et seigneurs qui suivaient l'obéissance de Grégoire. Le cardinal Pierre

¹ *Hist. de l'Égl. gall.* — ² Schelstrate.

d'Ailly fut un de ceux qui favorisèrent le plus les prétentions du bienheureux Jean Dominique. C'était sans doute par zèle pour l'union ; mais Jean XXIII ne pouvait y être indifférent, puisqu'il se trouvait par là comme réduit encore à l'égalité avec les chefs des deux autres obédiences, tout déposés qu'ils avaient été au concile de Pise ¹.

Par suite de cette déposition de ses deux compétiteurs, Jean XXIII comptait que lui seul serait reconnu Pape, et qu'on forcerait les deux autres à se soumettre. Le cardinal Pierre d'Ailly combattit dans un mémoire le système de voie de fait. Ce moyen, disait-il, est très-difficile, et il n'y a pas d'apparence qu'on puisse y réussir. Il faudrait plutôt tenter l'abdication volontaire, en offrant un état raisonnable à quiconque des prétendants voudrait céder pour le bien de la paix.

Sur ces entrefaites, les nonces de Grégoire et de Benoît furent reçus à Constance durant le mois de janvier 1415. Les premiers étaient chargés de négocier une bonne paix, à condition que Jean XXIII ne présiderait point au concile ; les autres offraient simplement un pourparler, à Nice en Provence, entre Sigismond, Benoît et le roi d'Aragon. C'était Sigismond lui-même qui avait imaginé ce projet, et qui l'exécuta dans la suite, autant qu'il fallait pour mettre dans un nouveau jour l'opiniâtreté invincible de l'antipape.

Cependant on commençait à conclure, et de vive voix et par écrit, que Jean XXIII lui-même ferait bien d'abdiquer, et que, dans certain cas, il pourrait y être contraint par le concile. A quoi ses partisans opposèrent d'autres mémoires, où ils prétendaient que la proposition faite au pape Jean de céder le pontificat était injurieuse au concile de Pise, puisqu'on faisait entendre par là que ce concile n'avait été ni légitime en soi-même, ni utile à l'Église, ni prudent dans le choix qu'il avait fait d'un nouveau Pape. Les auteurs de ces écrits croyaient embarrasser leurs adversaires par l'autorité du concile de Pise et par la supériorité des droits qu'ils faisaient profession de reconnaître les uns et les autres dans le pape Jean XXIII.

Le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, toujours partisan de la cession, sut bien modifier ces deux articles dans une réponse qu'il fit au mémoire précédent. A la vérité, dit-il, le concile de Pise et l'élection d'Alexandre V ont été canoniques. On en convient dans l'obéissance de notre saint-père Jean XXIII ; mais les obédiences des deux autres compétiteurs sont opposées à ce sentiment, et leur opposition est fondée sur des raisons probables. De sorte que, sur ce point de controverse, il n'y a pas moins d'embarras qu'il y en avait,

¹ *Hist. de l'Église gallic.* Labbe et Mansi.

avant le concile de Pise, sur les droits des deux prétendants. D'où il s'ensuit que, si, avant le concile de Pise, les difficultés de droit et de fait par rapport aux deux compétiteurs, et la crainte de retarder la paix de l'Église, faisaient préférer la voie de cession à tous les autres moyens de finir le schisme, à plus forte raison la même voie doit-elle paraître nécessaire depuis qu'il y a trois concurrents pour la papauté. Et qu'on ne dise pas que la proposition de céder met notre saint-père Jean XXIII au niveau des deux antipapes, ni qu'elle détruit le concile de Pise; car la paix, qui doit être le fruit de la cession, entre dans le plan même de ce concile; et comme l'on en sera redevable à la générosité de notre Saint-Père, elle ne pourra que l'élever infiniment au-dessus de ses adversaires. Qu'on ne dise point encore qu'un Pape légitime, et qui n'est suspect d'aucune hérésie, ne peut être contraint à se dépouiller soi-même. Cela est vrai, régulièrement parlant, et en supposant pour juge un concile particulier; mais, dans une cause aussi compliquée qu'est celle-ci, l'Église universelle ou le concile général qui la représente peut forcer le Pape à se démettre pour le bien de la paix; et si le Pape refusait de prendre ce parti, il pourrait être condamné comme schismatique et comme suspect d'hérésie.

Ce qui étonne au milieu de tant de discussions et de docteurs à Constance, c'est que pas un ne rappelle les paroles et la conduite mémorables des évêques d'Afrique avec saint Augustin, dans une conjoncture semblable. L'an 411, lors de la célèbre conférence avec les évêques donatistes à Carthage, trois cents évêques catholiques disaient dans leur lettre au tribun Marcellin: Si ceux avec qui nous avons affaire peuvent nous démontrer que nous avons tort, nous leur céderons l'honneur de l'épiscopat, et nous nous rangerons sous leur conduite. Si, au contraire, nous leur montrons que ce sont eux qui se trompent, nous consentons qu'en se réunissant à nous ils conservent l'honneur de l'épiscopat; car nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais leurs erreurs. Chacun de nous, dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre, et, l'un des deux étant mort, il n'y aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté, car on en a usé ainsi dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques, contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres, et que les évêques qui sont seuls dans leurs églises en établissent un seul où il sera nécessaire. Pourquoi hésiterions-nous de faire à notre

Rédempteur ce sacrifice ? Il est descendu du ciel pour nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ses membres cessent de se déchirer par une crûelle division ? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être chrétiens fidèles et obéissants ; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci afin que vous le fassiez connaître à tout le monde ¹.

Il est bien à croire que, si Pierre d'Ailly ou quelque autre fameux docteur eût rappelé à propos ces belles paroles, ce bel exemple, l'effet en eût été prodigieux sur l'assemblée de Constance, même sur Jean XXIII. Mais nulle part on ne voit, ni dans les discussions du concile, ni dans tout le schisme d'Occident, qu'on en ait fait aucune mention. Au lieu des faits analogues de l'histoire, au lieu des maximes des Pères et des conciles, on ne trouve le plus souvent que des raisonnements scolastiques qui ne sont pas toujours bien justes.

Le pape Jean XXIII se voyait cerner peu à peu de toutes parts, pour être amené à se démettre. Il avait de la peine à y entendre. Tout à coup un particulier fit circuler un long mémoire contenant un récit des crimes les plus énormes ; on les imputait à ce Pontife, et l'on requérait l'empereur et les nations d'en informer juridiquement. D'abord, cette manière d'attaquer un Pape reconnu de tout le concile déplut à la plupart des membres de cette assemblée. On crut qu'il fallait supprimer ce scandale et presser seulement la voie de cession. Cependant, dès que la requête parut, Jean XXIII en fut consterné. Il avoua confidemment à ses intimes qu'il s'était rendu coupable de quelques-unes des fautes qu'on lui reprochait ; mais il protesta qu'il n'avait point commis les autres. Lors donc que, le 15 février 1415, le concile envoya lui proposer la voie de cession, comme étant la plus propre à réunir toutes les obédiences, il reçut la supplique avec une espèce de contentement. Il ne s'agissait plus que de trouver une formule qui pût satisfaire tout le monde. Le pape Jean en proposa successivement deux, qui ne satisfirent pas : on lui en proposa successivement deux autres, dont la dernière, avec quelques amendements, fut enfin adoptée.

Le premier de mars il y eut donc une congrégation générale à l'évêché, où Jean XXIII faisait sa demeure. L'empereur s'y trouva, et le patriarche d'Antioche, prélat français, présenta au Pape la formule de cession conçue en ces termes : « Pour le repos de tout le peuple chrétien, je m'engage et promets, je jure et voue à Dieu, à l'Église

¹ Labbe, t. 2, col. 1344, etc. S. Aug., t. 9, col. 545. — En cette histoire, t. 7 l. 38, p. 454.

et à ce saint concile de donner librement et de mon plein gré la paix à l'Église, par la voie de ma cession pure et simple du pontificat, et de l'exécuter réellement, selon la délibération du concile, toutes et quantes fois que Pierre de Lune, appelé dans son obéissance Benoît XIII, et Ange Corrario, appelé dans la sienne Grégoire XII, renonceront, par eux-mêmes ou par leurs procureurs, à leur prétendu pontificat. Je promets la même chose pour tout autre cas de renonciation, de mort ou d'événement quelconque, lorsque les circonstances seront telles, que l'union de l'Église et l'extinction du schisme dépendront de mon abdication. »

Jean XXIII ne se montra pas difficile pour la réception de cet écrit. Il le lut d'abord en particulier, puis il assura que son intention avait toujours été de donner la paix à l'Église ; qu'il n'était venu que pour cela à Constance, et qu'il l'avait bien témoigné au concile en offrant de son plein gré la voie de cession. Après quoi il lut à haute voix la formule, et il l'approuva ; ce qui lui attira sur-le-champ mille actions de grâces de la part de l'empereur, des cardinaux, du patriarche d'Antioche et des agents de l'université de Paris, qui venaient d'arriver à Constance. Les pères du concile, transportés de joie, entonnèrent le *Te Deum*, et plusieurs ne purent retenir leurs larmes, en bénissant Dieu d'un événement si heureux. On en témoigna de même une satisfaction infinie dans toute la ville, et l'allégresse commune fut annoncée par le son de toutes les cloches. Le Pape, de son côté, mit le comble à ses promesses en déclarant qu'il voulait tenir, dès le lendemain, une session solennelle, afin d'y publier l'acte de renonciation, tel qu'il venait de l'approuver.

Ce fut donc le second jour de mars que la seconde session du concile se tint dans la cathédrale de Constance. Le Pape y célébra la messe du Saint-Esprit, à la fin de laquelle il s'assit dans un trône appuyé contre l'autel, et il commença la lecture de la formule de cession. Quand il en fut à ces mots : *Je promets, je jure et je fais vœux de céder le pontificat*, il quitta sa place, s'agenouilla au bas de l'autel, et, mettant la main sur la poitrine, il prononça les paroles de cet engagement solennel. Dès qu'il eut achevé, l'empereur descendit de son trône, ôta sa couronne, se prosterna devant le Pape, et lui baisa les pieds ; ce que fit également le président de l'assemblée, le patriarche d'Antioche, au nom de tout le concile. Le même jour, mais après quelques difficultés, Jean XXIII adressa une bulle à tous les fidèles, où il exposait la résolution qu'il avait prise d'abdiquer la papauté, et demandait le secours de leurs prières pour la conclusion d'une si grande affaire.

Restait la manière de faire la cession. Le concile désirait que les

trois prétendants, à commencer par Jean XXIII, la fissent par procureur. Pour Grégoire XII, il n'y avait aucune difficulté; ses nonces y étaient dûment autorisés, et ni lui ni eux n'inspiraient aucune défiance. Mais on savait que Pierre de Lune ou Benoît XIII voulait faire la cession en personne, et non par procureur. En conséquence, Jean XXIII voulut se réserver la même liberté. De là des soupçons, des défiances entre lui et le concile, entre lui et l'empereur. On craignit qu'il ne vint à se retirer et à dissoudre ce concile. L'empereur mit des gardes aux portes de la ville, et faisait observer le Pape jusque dans ses appartements. Tout cela, joint à l'avis qu'il reçut que les quatre nations avaient résolu de le contraindre à céder, porta Jean XXIII à s'évader de Constance en habit déguisé et à se retirer à Schaffhouse. Il en écrivit à l'empereur, que, par la grâce de Dieu, il se trouvait en liberté et dans un lieu de bon air; qu'il ne s'y était pas retiré dans le dessein de manquer à la promesse qu'il avait faite de renoncer à la papauté pour donner la paix à l'Église, mais afin que, ayant mis sa propre personne en liberté et en assurance, il pût mettre en exécution la volonté sincère qu'il avait de faire cette renonciation ¹.

Il y eut de part et d'autre des lettres circulaires envoyées de tous côtés, tant pour la justification du Pontife que pour celle de la conduite que le concile tenait à son égard ². Pendant ce temps, Jean XXIII changea plusieurs fois de retraite, passant de Schaffhouse à Laufembourg, de là à Fribourg, ensuite à Brisach et à Neubourg, enfin à Fribourg, où il fut livré au pouvoir de l'empereur et du concile, ainsi que nous le verrons ci-après.

Cinq jours après que Jean XXIII fut sorti de Constance, savoir le 25 mars 1415, le concile y tint sa troisième session. Furent présents deux cardinaux, Pierre d'Ailly et François Zabarelle, cinquante-six archevêques et évêques, selon quelques auteurs, et vingt-cinq abbés. L'empereur Sigismond y assista avec ses ornements impériaux. Quelques écrivains modernes rapportent que ce concile avait été composé de trois cents évêques; mais un auteur protestant, Herman von der Hardt, qui en a publié les actes en 1699, n'en marque que soixante-dix dans cette troisième session ³. Six cardinaux s'y présentèrent pour déclarer que le concile était dissous par la retraite du Pape ⁴. Mais la plupart des Pères s'élevèrent fortement contre eux, et on y statua 1^o que le concile avait été et était légitimement et justement convoqué et commencé à Constance; 2^o qu'il n'était point

¹ Martène, *Thesaur.*, t. 2, col. 1618. — ² Apud Spond. Raynald. Von der Hardt, etc. — ³ T. 4, p. 73. — ⁴ Niem, *in vitâ Joan.*

dissous par la retraite du pape Jean ni d'autres prélats, quels qu'ils pussent être, mais qu'il subsistait toujours dans son autorité et intégrité ; 3^o qu'il ne devait point être dissous que l'Église ne fût réformée dans la foi et les mœurs, dans le chef et les membres, ni être transféré ailleurs sans une cause raisonnable, au jugement du concile ; 4^o qu'aucun des prélats et des autres personnes qui devaient y assister ne s'absenterait avant cette réformation, que pour un sujet trouvé légitime par des députés du concile ; auquel cas, ceux qui quitteraient seraient obligés de faire un déport de leur pouvoir à ceux qui resteraient ; et tout cela, sous les peines de droit et autres, à l'arbitrage du concile.

La quatrième session fut célébrée le Samedi-Saint, le 30^{me} jour de mars. L'assemblée des quatre nations dont le concile était composé, voulant se soutenir dans la qualité d'un concile œcuménique, contre la prétention de la plupart des cardinaux, qui, depuis la retraite du Pape, la croyaient sans autorité, dressa un acte conçu en ces termes : « Ce saint synode de Constance, qui forme un concile général pour l'extirpation du présent schisme et pour l'union et la réformation de l'Église de Dieu dans son chef et dans ses membres, à la gloire du Dieu tout-puissant, étant légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, afin de réussir plus facilement, plus sûrement, plus librement et plus utilement à unir et réformer l'Église de Dieu, ordonne, règle, statue, décrète et déclare. Et premièrement, que ce synode étant légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'Église catholique militante, il reçoit son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ ; et que toute personne, de quelque état qu'elle soit et quelque dignité qu'elle possède, même papale, est obligée de lui obéir en ce qui appartient à la foi, à l'extirpation dudit schisme et à la réformation générale de l'Église de Dieu dans son chef et dans ses membres. »

Les cardinaux qui se trouvaient à Constance, au nombre de vingt-deux, ayant eu communication de ce décret, trouvèrent très-mauvais que les quatre nations s'arrogeassent le droit de réformer le Pape et l'Église romaine, leur mère. Ils refusèrent d'abord d'assister à la session où ce décret devait être publié.

Ils consentirent néanmoins à s'y trouver, à condition que la publication n'en serait point faite, à cause que les grandes difficultés que renfermait cette matière exigeaient qu'on en délibérât avec maturité¹. Et, en effet, le cardinal de Florence, François Zabarelle, qui était chargé de faire publiquement dans les sessions la lecture des

¹ Apud Schelstrate. *Tractat. de Concil. Const. Dissert.* 2, c. 2.

décrets, supprima dans celle-ci les termes *de la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres*.

Après la quatrième session, les quatre nations persistant dans le dessein de faire publier dans la suivante le décret avec l'article que le cardinal Zabarelle avait omis, les cardinaux s'y opposèrent de toutes leurs forces, et déclarèrent qu'ils n'assisteraient pas à l'assemblée. Louis, duc de Bavière, frère de la reine de France; Renaud, archevêque de Reims; Nicolas de Collaville et les autres ambassadeurs du roi très-chrétien, à la réserve de Gerson, chancelier de l'université de Paris, s'étaient joints aux cardinaux avant la quatrième session, et leur demeurèrent constamment unis dans leur opposition à l'entreprise des quatre nations. Malgré tout ce qu'ils purent faire les uns et les autres par l'entremise même de l'empereur, la cinquième session fut indiquée au 6 avril, sans qu'on parlât de faire aucun examen touchant une matière aussi importante et aussi épineuse que l'était celle en question. Seulement, dans la matinée avant l'assemblée, il y eut en présence de l'empereur une conférence entre les cardinaux, les ambassadeurs français et les députés des nations, où l'on contesta beaucoup sur le décret publié dans la session précédente, et que les quatre nations voulaient qui fût renouvelé et amplifié dans celle qui allait suivre.

Enfin les cardinaux et les ambassadeurs se déterminèrent à s'y trouver; mais, avant d'y assister, ils firent tous ensemble dans la chambre des parements une protestation secrète, dans laquelle ils déclarèrent qu'ils n'y assistaient que pour éviter le scandale, et non pas dans l'intention de consentir à ce qu'ils avaient appris qu'on y voulait statuer. C'est ce qui est rapporté dans le recueil des actes du concile, fait par Herman von der Hardt, auxquels actes ceux qui sont dans les registres manuscrits du Vatican, cités par Schelstrate, sont parfaitement conformes ¹. Sur quoi ce dernier auteur fait la réflexion suivante : « Ces paroles sont trop belles pour les laisser passer comme faisant peu à l'affaire. Elles regardent une protestation contre les décrets de la session cinquième, faite par les ambassadeurs du roi très-chrétien; le sentiment desquels, si jamais il peut être recevable contre les décrets d'aucun concile, on devrait spécialement en France reconnaître qu'il a force de loi contre les décrets de la cinquième session du concile de Constance, faits sans délibération et en tumulte, par une partie de la seule obédience de l'un des trois prétendants à la papauté ². »

¹ Von der Hardt, t. 4, p. 97. Schelstrate. *Ubi suprâ*. — ² Von der Hardt, t. 4, p. 97. Schelstrate. *Ubi suprâ*.

Le décret résolu par les quatre nations fut publié dans la cinquième session. On y inséra les expressions *de réformation générale de l'Église dans son chef et dans ses membres*, qui avaient été omises dans la publication faite en la session quatrième. Mais il faut remarquer que le cardinal de Florence, qui était chargé de faire la publication des décrets dans le concile, refusa de publier celui-ci, et qu'on fut obligé de le faire lire par un prélat nommé à l'évêché de Posnanie ¹. On y ajouta que quiconque, de quelque condition, état et dignité, même papale, qu'il pût être, refuserait avec opiniâtreté d'obéir aux commandements, statuts, règlements ou préceptes du saint synode et de tout autre concile général légitimement assemblé sur les matières avant dites ou autres, soit décidées ou à décider, qui y auraient rapport, s'il n'entraît en résipiscence, serait soumis à la pénitence et à la punition qu'il mériterait, même en recourant aux autres moyens de droit, s'il était nécessaire.

Ensuite, par application à l'état actuel des choses, il fut défini que le pape Jean était obligé de renoncer, non-seulement dans les cas marqués en sa promesse, mais encore dans tout autre qui pourrait servir à unir l'Église. Qu'il devait s'en tenir à cette décision du concile, et que, s'il refusait ou différant de le faire, il devait être tenu pour déposé de la papauté, et qu'il fallait se soustraire absolument de son obéissance. Que sa retraite avait été clandestine ; qu'il serait requis de revenir pour effectuer ce qu'il avait promis, et que, s'il refusait ou différant de le faire dans le terme qui lui serait prescrit, on procéderait contre lui, comme auteur du schisme et suspect d'hérésie ; que, s'il voulait revenir, on lui donnerait un sauf-conduit très-ample, et qu'après sa renonciation au pontificat, il serait pourvu à son entretien et à celui des siens par quatre commissaires à son choix et quatre autres au choix du concile.

Ici se présentent deux questions très-importantes pour toute l'histoire de l'Église catholique : 1^o Quel est le sens des décrets de la quatrième et de la cinquième session du concile de Constance ? 2^o Quelle autorité peuvent avoir ces décrets dans l'Église ? — Pour traiter ces matières délicates, nous suivrons l'excellent travail de monseigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, dans son histoire dogmatique du Saint-Siège ².

Première question : Quel est le sens légitime des décrets dont il s'agit ?

Le décret de la quatrième session, dans ce qui regarde le Pontife

¹ *Quia cardinalis Florentinus illa noluit pronuntiare. Gesta mss. Ibid. Sommier, t. 4. —* ² T. 6, in-12. Saint-Dié, 1730.

romain, est énoncé en ces termes : « Toute personne, de quelque état qu'elle soit, et quelque dignité qu'elle possède, fût-ce même celle de Pape, est obligée d'obéir au présent concile dans les choses qui appartiennent à la foi et à l'extirpation dudit schisme, et à la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. » Le décret de la cinquième session, dans ce qui regarde le même Pontife, est conçu en ces termes : « Quiconque, de quelque condition, état et dignité qu'il pût être, quand même il serait Pape, refuserait avec opiniâtreté d'obéir aux règlements de ce saint synode et de tout autre concile général légitimement assemblé, sur les matières avant dites ou autres, soit décidées, soit à décider, qui y auraient rapport, s'il n'entraît à résipiscence, il serait puni comme il devrait l'être. »

Or, dit l'archevêque de Césarée, il ne faut être que grammairien pour voir parfaitement que le sens de ces décrets est restreint aux matières qui étaient alors agitées, savoir, à ce qui serait décidé dans ce concile touchant la foi, le schisme et la réformation à faire dans l'Église, par rapport à l'état actuel où elle se trouvait¹. Qu'ainsi l'autorité que le concile se donnait sur la personne même des Papes ne s'étendait que sur les Papes d'alors et sur d'autres, leurs semblables, à l'occasion desquels l'Église se trouverait divisée ; et que, par conséquent, c'est sans fondement qu'on voudrait l'étendre indéfiniment sur tous les Papes, n'y ayant pas une seule parole dans ces décrets qui donnât l'idée d'un pareil sens.

Ajoutons qu'on ne trouvera rien dans toute la suite du concile qui autorise une autre explication, mais plutôt qu'on y remarquera en plusieurs endroits que, excepté le cas des Papes faux ou douteux, la supériorité y est donnée au Saint-Siège sur les conciles, et non pas aux conciles sur le Saint-Siège.

C'est ce qu'on peut prouver invinciblement par la doctrine qui y fut reconnue touchant ce Siège auguste, savoir, que l'Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises, comme les saints canons l'enseignent, conformément à la tradition venue de Jésus-Christ. Que dire le contraire serait une hérésie. Qu'étant la maîtresse de toutes les églises, elle en est aussi le chef, de même que des conciles généraux et de l'Église universelle, qui est le composé et l'assemblage de toutes les églises particulières. Qu'elle tient ces prérogatives de puissance et d'autorité non pas tant des hommes que de

¹ In his quæ pertinent ad fidem, et extirpationem dicti schismatis, ac generalium reformationem Ecclesiæ Dei in capite et in membris... — Quicumque præceptis hujus sanctæ synodi, et cujuscunque alterius concilii generalis legitimè congregati super præmissis, seu ad ea pertinentibus, factis vel faciendis, obedire contumaciter contempserit...

Dieu même ; que les autres églises ont leur partage dans le soin pastoral, mais qu'elle a seule la plénitude de la puissance ; qu'elle peut juger toutes les autres, mais qu'elle ne peut être jugée de personne ¹.

Les Pères du concile ne firent aucune difficulté d'admettre ces propositions avancées par les cardinaux, exceptant seulement les cas de schisme dans l'Église romaine, arrivé par l'abus d'une élection ou d'autre chose semblable ². Ces mêmes Pères ajoutant que ces propositions devaient s'entendre des temps auxquels tout serait pareil, c'est-à-dire quand les églises, tant la romaine que les autres, étaient dans leur état ordinaire et légitime : ce qui ne se trouvait point, à cause du schisme qui les divisait ³.

Ce qui confirme excellemment ces sentiments du concile touchant la prééminence et la supériorité du Saint-Siège dans l'Église universelle, ce sont les termes dans lesquels les propositions de Wicief furent censurées. Après avoir déclaré, au sujet de la transsubstantiation dans l'eucharistie, qu'on doit être certain, assuré et sans aucun doute que tout ce que le Siège apostolique croit et a défini comme de foi, en est véritablement, et que tout ce qu'il a déclaré hérétique ou erroné, l'est effectivement ⁴, la censure en donne la raison. Parce qu'il est impossible, dit-elle, que la foi apostolique et l'Église romaine, de laquelle le Pape, comme vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, est le chef, et le collège des cardinaux, successeurs aussi des autres apôtres, est le corps, dont l'office est de

Romana Ecclesia secundum canonicas sanctiones, Christi traditioni conformes, omnium ecclesiarum mater est et magistra, et oppositum dicere, est hæresis implicita. Romana Ecclesia, sicut omnium ecclesiarum magistra est, sic earum caput meritò dici potest. Romana Ecclesia, sicut omnium ecclesiarum caput dicitur, sic et concilii generalis, imò universalis Ecclesiæ, quæ ex omnibus particularibus ecclesiis integratur. Præmissam potestatis et auctoritatis præminentiam obtinet, non tam humanâ traditione, quàm divinâ. Romana Ecclesia habet alias in parte sollicitudinis, non in plenitudine potestatis, Romana Ecclesia potest de aliis omnibus judicare; sed ipsa non potest à quoquam alio judicari. *Conclusiones cardinalium*, apud Von der Hardt, t. 2, part. 13, p. 287 et seqq.

² Hoc concedatur ; tamen non ad fovendum schisma... hoc est verum in aliquo concilio ; maximè cum agitur ad elidendum aliquem errorem contra catholicam fidem seu hæresim extirpandam. Ubi autem agitur de schismate tollendo in Romanâ Ecclesiâ, quod per cardinales ortum habuit, aut quia cardinales aliàs abusi sunt electione, et in similibus, ibi non habet locum. Responsa concilii ad propos. card. Ibidem.

³ Illud intelligendum est cæteris paribus. Sed hic cætera non sunt paria ; ideò non faciunt ad propositum. Ibid. .

⁴ Exclusâ omni differentiâ et dubietate, securi et certi sint quiquid sedes apostolica et Ecclesia Romana tenuerit et determinaverit pro fide catholicâ, quod hoc sit fides recta ; et quemcunque articulum determinaverit esse hæreticum, vel erroneum, quod sit talis. Apud Von der Hardt, t. 3, p. 218.

définir et de déterminer ce qu'il faut croire ou rejeter dans ce qui regarde les matières de religion ; il est, dis-je, impossible que ce Siège et cette Église détermine et tienne pour être véritablement de foi ce qui n'en serait pas. Autrement, ce Siège apostolique et cette Église romaine serait hérétique et sujette à l'erreur, s'attachant à ce qui n'est pas de foi et rejetant ce qui en serait ¹. Comment donc serait-elle la mère et le chef de toutes les églises, la maîtresse qu'on serait obligé de suivre en tout, à laquelle il faut avoir recours dans les doutes et les difficultés qui arrivent touchant la foi ? comment n'aurait-elle ni tache ni ride ? comment l'usage et la coutume céderont-ils à son autorité ? comment sera-t-on obligé à lui obéir après Dieu, comme à la mère et au chef de toutes les églises, contre l'autorité de laquelle on ne peut parler mal sans être réputé hérétique ? comment pourra-t-elle juger tout le monde, sans pouvoir être jugée de personne ? comment un Chrétien qui refusera de lui obéir sera-t-il regardé comme un infidèle ? Quoi penser de tout ce qui est dit à son avantage dans le corps des saints canons, s'il paraissait qu'elle fût erronée et hérétique ? Comment serait-elle visiblement sur la terre un refuge assuré et certain, auquel toutes les églises et tous les Chrétiens pussent sûrement recourir en matière de foi et de discipline, comme toutes les églises et toute la communauté des Chrétiens y recourent nécessairement, par le besoin pressant qu'elles en ont, suivant l'ordre et la disposition de Jésus-Christ, qui par ce moyen a su et pu facilement et abondamment pourvoir aux nécessités de l'Église, son épouse ?

Parce qu'il est extrêmement nécessaire et expédient, porte ailleurs la censure ; qu'il y ait dans le christianisme, répandu par toute la terre, une Église fixe, permanente, ouverte et connue à tout le peuple chrétien, dans laquelle réside le souverain pouvoir ecclésiastique sur la terre, avec l'autorité suprême de commander, d'enseigner, de régir, de juger, de connaître, de définir généralement dans toutes les matières de foi et de discipline, et que cette Église soit dans un lieu particulier et connu à tous les peuples. Or, cette Église est de nom et d'effet l'Église romaine, qui conséquemment est la

¹ Impossibile est enim quod Sedes apostolica et Romana Ecclesia, in quâ Papa vice Christi et successor Petri in caput residens, et collegium cardinalium in corpus succedens aliis similiter apostolis, in officio definiendi et determinandi circa universim materiam catholicam et ecclesiasticam, et errores contrarios exterminandi : impossibile, inquam, est quod talis sedes et talis Romana Ecclesia aliquid determinaret et teneat pro fide catholicâ et rectâ, quod non esset fides recta. Aliàs in tali casu sedes illa apostolica et Romana Ecclesia esset hæretica et erronea, tenens tenaciter non fidem pro fide, aut fidem pro non fide.

souveraine en terre, et dans laquelle réside le prince souverain de l'Église.

Il y a dans le concile de Constance, en faveur du Saint-Siège, plusieurs autres déclarations de la même force que celles que nous venons de rapporter, et qui sont tirées des censures des propositions de Wiclef, faites par des députés du concile de tout caractère, et approuvées dans la huitième session de la même assemblée.

Enfin, conclut le savant archevêque de Césarée, ce qui prouve invinciblement que le Saint-Esprit, qui parle par l'organe des conciles œcuméniques, n'a point déclaré ni défini dans celui de Constance leur supériorité sur le Pontife romain, c'est l'attachement invariable de l'Église au sentiment contraire. Nous l'avons évidemment fait connaître dans cette histoire dogmatique par la tradition des siècles antérieurs, et nous le démontrerons encore par celle des temps postérieurs à ce concile. Il faut néanmoins excepter quelques particuliers qui ont préféré une opinion nouvelle à l'ancienne créance : opinion occasionnée, non par le doute de l'autorité pontificale dans un Pape légitime, mais par l'incertitude si ceux qui prétendaient l'avoir en étaient réellement revêtus ; ou, si l'on veut, par le désir de finir un schisme scandaleux et opiniâtre, on voulait fournir des moyens à l'Église pour obliger les divers prétendants à se désister de leurs droits, en préférant le bien public à leur intérêt particulier.

Seconde question : Quelle autorité peuvent avoir dans l'Église les décrets de la quatrième et cinquième session du concile de Constance.

On peut soutenir, dit l'archevêque de Césarée, et même l'on doit reconnaître qu'ils ne sont pas d'une autorité suffisante pour faire loi dans l'Église.

1^o Pour être légitimes, la matière en devait être proposée dans les formes, examinée mûrement, durant un temps convenable, et avec la liberté nécessaire à la validité d'une décision synodale.

Il était question d'un point de religion qui n'avait jamais été mis en doute, et qui, au sentiment même des adversaires de la supériorité des Papes sur les conciles, n'avait jamais été agité dans l'Église. Il fallait donc prendre des mesures justes, et non suspectes, pour procéder dans la recherche de ce qui pouvait ou confirmer l'ancienne créance, ou l'expliquer et la limiter par rapport aux doutes qu'on avait dans les circonstances présentes. Il fallait, selon le raisonnement toujours invincible de M. de Schelstrate, étant question d'une affaire de cette conséquence, recourir, comme on avait toujours fait dans l'Église en pareil cas, aux écrits des saints Pères, aux décrets des souverains Pontifes et aux monuments des conciles généraux, où

l'on se serait éclairci de ce que la tradition enseigne touchant l'autorité pontificale.

2^o On y aurait reconnu la qualité du pouvoir que la vénérable antiquité a toujours révéral dans le Siège apostolique ; celle de la juridiction que ses Pontifes, comme pasteurs de tout le troupeau de Jésus-Christ, ont toujours exercée dans l'Église, et le profond respect avec lequel les conciles mêmes ont parlé et traité du souverain pouvoir de saint Pierre et de ses successeurs.

On y aurait reconnu que Célestin I^{er}, envoyant ses légats au concile d'Éphèse, troisième œcuménique, mit dans leurs instructions : qu'ils devaient soutenir l'autorité du Saint-Siège, qui leur était confiée ; qu'ainsi, selon les ordres qui leur étaient donnés, ils assisteraient aux assemblées, non pour en subir l'examen en cas de dispute, mais pour décider de leurs sentiments sur ce qui viendrait à être controversé.

Que le concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, le plus nombreux de ceux qui ont été tenus en Orient, dans sa lettre synodique, a donné au pape Léon I^{er} le titre de souverain, *Summitas*. Qu'il envoya au même Pape son canon vingt-huit, qui attribuait au siège de Constantinople le second rang dans l'Église, pour être confirmé par son autorité, et que, sur le refus de Léon, le décret n'eut point de force.

Qu'au second concile de Nicée, septième œcuménique, les Pères de l'assemblée examinèrent à plusieurs reprises la question du culte des images, qu'ils ne décidèrent contre les iconoclastes qu'après avoir bien consulté la tradition de l'Église et y avoir trouvé des témoignages suffisants de la pratique légitime de ce culte.

3^o Les cardinaux, qui, avec les prélats des nations, formaient le concile, firent inutilement leur possible pour porter l'assemblée à traiter la matière dans les règles. Ils crurent que Jean XXIII, retiré à Schaffhouse, devait être averti de ce qui se passait à cet égard à Constance, et ils lui envoyèrent trois d'entre eux pour l'en informer. Ce Pontife, vivement touché des manières hautaines des prélats nationaux à son égard, quoiqu'ils le reconnussent pour Pape légitime, en témoigna son indignation aux légats. Et au sujet d'un discours que Gerson, chancelier de l'université de Paris, venait de prononcer au concile contre l'autorité suprême du Saint-Siège, il en fit des plaintes amères aux ambassadeurs de France, qui l'étaient venus visiter, ajoutant que, depuis son départ de Constance, on y proposait des faussetés et des erreurs contre l'autorité du Pontife romain. Il faut remarquer que depuis ce temps-là les ambassadeurs du roi très-chrétien furent toujours unis au sacré collège.

Les cardinaux, à leur retour, voulurent, avec d'autres de leurs collègues, soutenir, dans une congrégation tenue le 26 mars, que le concile était dissous par la retraite et l'absence de Jean XXIII. A quoi plusieurs prélats des nations ayant répondu avec aigreur que le Pape n'était pas au-dessus du concile, mais au-dessous, la dispute s'échauffa tellement, et les clameurs contre les cardinaux s'augmentèrent si fort, qu'ils furent obligés de se retirer avec précipitation.

Le lendemain, dans la congrégation du 27, les cardinaux, auxquels s'étaient joints les ambassadeurs de France, voulurent faire leur rapport aux nations des offres de Jean XXIII pour renoncer au pontificat et pour la continuation du concile. Mais le roi des Romains et les prélats des nations, qui étaient présents, traitèrent tout cela de jeu et de feinte de la part du Pape, et l'assemblée se mit à crier tout d'une voix : Point d'égard à cela ! Que la session se tienne ! que la session se tienne !

La session, qui fut la quatrième, se tint effectivement trois jours après. Les cardinaux et les ambassadeurs de France, qu'on n'avait pas daigné informer, comme on le devait, des matières qu'on y voulait traiter, avaient résolu de ne point s'y trouver, malgré les instances du roi des Romains, qui avait beaucoup pressé les cardinaux d'y assister. Enfin, les prélats des nations, en mitres et en chapes, ayant déjà pris séance au concile, le roi ou empereur Sigismond s'aboucha avec les cardinaux, et leur proposa un tempérament touchant ce qui serait expédié dans cette session ; moyennant quoi les cardinaux consentirent d'y assister, et portèrent les ambassadeurs français, avec lesquels ils étaient unis, d'y assister aussi. Or, ce tempérament fut que, dans le premier décret qui devait être publié dans cette session, on ne ferait point mention de la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, et qu'on supprimerait absolument le second décret, qui attribuait aux conciles l'autorité de mettre en pénitence les Papes qui refuseraient d'obéir à leurs règlements touchant les affaires dont il était alors question. La chose s'exécuta de cette manière, comme il est rapporté dans les actes qu'on a en manuscrits au Vatican, où l'on ne trouve point qu'il soit rien dit dans la quatrième session, ni de la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, ni de l'autorité coactive des conciles à l'égard des souverains Pontifes. M. de Schelstrate prouve que ce furent les Pères du concile de Bâle, ennemis du pape Eugène IV, qui insérèrent ces termes de réformation de l'Église, etc., dans l'édition du concile de Constance qu'ils firent publier, d'où ils ont passé dans les éditions communes.

Pendant la tenue de cette même session, les cardinaux, craignant

quelque décret précipité sur les matières que les prélats des nations avaient en vue, les avertirent encore d'en suspendre la décision jusqu'à ce qu'on aurait employé un temps suffisant à les examiner, d'autant qu'elles renfermaient de grandes difficultés, et qu'elles demandaient qu'on en délibérât avec grande maturité.

Mais ces prélats, plus occupés du discours emporté de Gerson que des sages remontrances du sacré collège, ne voulurent point s'arrêter dans un pas si glissant. Après avoir formé le dessein de publier dans la cession prochaine ce que les cardinaux avaient fait omettre et supprimer dans la précédente, sans autre préparation et discussion de ces points délicats, il indiquèrent la cinquième session pour le 6 avril, l'y tinrent, et y firent solennellement annoncer les décrets que nous avons vus précédemment.

4° On a vu les oppositions qui furent faites à ces décrets par les cardinaux et les ambassadeurs de France. Nous ajouterons ici, sur l'autorité du pape Eugène IV, qu'il y eut même des prélats des plus considérables d'entre ceux des nations qui réclamèrent en plein concile contre les mêmes décrets, mais dont la voix fut étouffée par les clameurs de la multitude. Le cardinal Turrecremata et Rodrigue, évêque de Cagliari, assurent pareillement que plusieurs docteurs et plusieurs prélats très-savants de l'assemblée réclamèrent contre les décrets de la cinquième session, et ne voulurent point y consentir.

5° Un défaut essentiel qu'on trouve encore dans les décrets dont il est ici question, qui les empêche d'être revêtus de l'autorité d'un concile universel, c'est qu'ils ont été faits par les prélats de la seule obédience de Jean XXIII.

On sait que des trois prétendants au souverain pontificat, Jean XXIII fut le seul qui fit la convocation du concile; qu'au temps des quatrième et cinquième sessions et de plusieurs ensuite, les églises des obédiences d'Ange Corrario, dit Grégoire XII, et de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, ne le reconnaissaient en rien; que le nombre de ces églises était pourtant considérable; car Grégoire XII avait dans son parti toutes les villes de la Romagne, avec plusieurs autres d'Italie; celles de Raguse et du voisinage; celles de Trèves, de Worms, de Spire, de Verden et autres d'Allemagne; celle de Strigonie, et d'autres en Hongrie; les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche¹. Pierre de Lune avait dans le sien toutes celles des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, des îles de Majorque, de Corse et de Sardaigne.

Or, voici le raisonnement que le pape Eugène IV fait sur ce prin-

¹ Von der Hardt, t. 1, p. 156 et 157.

cipe. L'obédience de Grégoire ni celle de Benoît, qui ne faisaient pas une petite partie de la chrétienté, n'ont point traité le concile de Constance de concile plénier, avant le temps de leur union ; et jusqu'alors elles n'ont pas reçu ses décrets, comme revêtus de l'autorité d'un concile œcuménique. Pour cela, il fallut qu'après leur union il se fit une nouvelle convocation du concile, premièrement par l'obédience de Grégoire, ensuite par celle de Benoît ; et de cette sorte, par le concours de l'Église universelle, cette assemblée eut le nom et la réalité de concile plénier. Par conséquent, tout ce que les Pères qui l'ont composée y ont fait avant ce temps ne doit point être attribué à l'Église universelle, mais à ceux-là seulement qui y siégeaient et dont le synode n'était que d'une seule obédience ¹. Voilà comme le savant archevêque de Césarée juge les quatrième et cinquième sessions du concile de Constance.

La sixième se tint le 17 avril. On y publia un acte de renonciation au souverain pontificat, que Jean XXIII serait obligé de souscrire. Cet acte portait que ce Pontife nommait de son plein gré certains procureurs, qui lui étaient désignés par le concile, pour faire la cession qu'il avait promise et jurée. Que deux de ces procureurs pourraient l'exécuter, nonobstant l'opposition des autres et la sienne propre. Qu'il jurait de ne jamais révoquer ces procureurs, pour quelque raison que ce pût être. Qu'il ne changerait rien à cet acte, ni pour le fond ni pour la forme, déclarant nulles dès à présent toutes les exceptions qu'il pourrait y mettre dans la suite, aussi bien que toutes les censures qu'il pourrait infliger à cette occasion. Que, par cette procuration, il ne se tenait pas dégagé du serment qu'il avait fait de céder en tous les cas énoncés dans sa promesse, qui le lierait toujours jusqu'à la consommation de l'union. Que la cession faite en son nom par lesdits procureurs aurait la même force que s'il l'avait faite lui-même en personne ; et que, de sa pleine puissance, il suppléait à tous les défauts qui pourraient se trouver dans cet acte. Que, quelque opposition qu'il fit, même par le conseil des cardinaux, il renonçait actuellement au pontificat, et dégageait de leur serment les cardinaux, tous les prélats de l'Église, tous les officiers de la cour romaine et généralement toute la chrétienté ².

Le concile envoya cet acte à Jean XXIII, par deux cardinaux et des députés de chaque nation, qui le trouvèrent d'abord à Brisach. Dans l'audience qu'ils y eurent, le Pontife les remit au lendemain pour la réponse qu'il aurait à leur faire. Mais, pour les éviter, il se retira

¹ Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, t. 6. — ² Spond, 1415. n. 24. Von der Hardt, t. 4, p. 113 et 114.

d'abord à Neubourg et de là à Fribourg. Les envoyés du concile, qui s'en retournaient, le trouvèrent par hasard dans cette dernière ville, et lui déclarèrent que, s'il ne donnait sa procuration, le concile allait procéder contre lui. Il ne la leur donna pourtant point ; mais il l'envoya par le comte Berthold des Ursins, préposé à la garde du concile. Il y promettait et jurait qu'il était prêt à céder purement et simplement, dès qu'on aurait pourvu à sa liberté et à son état, en la manière et la forme qu'il avait proposées aux envoyés du concile. La réponse fut rejetée, et la procédure résolue.

Dans la septième session, qui se tint le 2 mai, le concile, à la réquisition de ses promoteurs, ordonna que Jean XXIII serait cité à comparaître en personne avec ses adhérents, neuf jours après la publication de la citation, au bout desquels on procéderait contre lui selon la justice.

Après la huitième session, qui se tint le 4 mai, sur une autre affaire, Jean XXIII, étant abandonné de tout secours humain, fut enlevé à Fribourg, par les troupes du roi ou empereur Sigismond, et conduit à Radolfzell, forteresse à deux milles de Constance. On changea tous ses domestiques, à la réserve de son cuisinier.

Dans la neuvième session, qui se tint le 13 mai, le promoteur du concile requit que Jean XXIII, ayant été cité à comparaître ce jour-là même et ne comparaisant point, ni personne de sa part, fût déclaré suspens de toutes les fonctions du pontificat. On parla d'une procuration qu'il avait envoyée de Fribourg, dans laquelle il nommait trois cardinaux pour prendre sa défense dans le concile ; mais les cardinaux ne voulurent pas accepter la commission ; et d'ailleurs le concile rejeta la procuration, sur ce que, la cause étant criminelle, Jean XXIII devait comparaître en personne.

On remit néanmoins au lendemain, jour marqué pour la dixième session, à prononcer jugement contre lui. Ce jugement fut : Étant constant par des preuves légitimes que le seigneur pape Jean XXIII, depuis le temps qu'il avait été élevé au souverain pontificat jusqu'alors, s'était comporté avec scandale dans l'administration de sa dignité et du gouvernement de l'Église ; qu'il avait donné de mauvais exemples aux peuples par sa vie damnable et ses mauvaises mœurs ; que, de plus, il avait exercé publiquement la simonie, en conférant pour de l'argent les évêchés, les abbayes, les prieurés et les autres bénéfices ecclésiastiques ; qu'ayant été charitablement averti de se corriger, il avait refusé de le faire, et avait continué et continuait encore à scandaliser l'Église par la même conduite : à ces causes, le concile, par la présente sentence, prononçait, jugeait et déclarait ledit seigneur pape Jean devoir être et être effectivement suspens et

privé de toute fonction pontificale, dont l'administration spirituelle et temporelle lui est interdite ; et qu'en conséquence de ces délits notoires, on procéderait dans les formes de droit pour le déposer de la papauté.

Dans la onzième session, tenue le 25 mai, le concile ordonna d'envoyer à Jean XXIII, détenu à Radolfzell dès le 17 du même mois, les informations faites contre lui. Le Pontife reçut cette notification avec une patience et une résignation inattendues. Les députés ayant voulu lui lire les articles de la procédure, il les arrêta, et leur dit que cela n'était point nécessaire, puisqu'il voulait obéir entièrement et sans restriction aux décisions du concile. Seulement il remontra les services qu'il avait rendus à l'Église avant et pendant son pontificat, et supplia le concile, par les entrailles de la miséricorde divine, d'avoir compassion de sa personne et de ménager son honneur. Il écrivit à l'empereur Sigismond au même sujet. A tout cela, on ne daigna pas même répondre.

Dans la douzième session, célébrée le 29 mai en présence de l'empereur Sigismond, Jean XXIII fut déposé du souverain pontificat par sentence définitive du concile, qui dégageait toute la chrétienté de son obéissance, avec défense de l'appeler pape et de lui adhérer désormais en cette qualité, recommandant à l'empereur de le faire garder en lieu sûr tout le temps que le concile le trouverait à propos pour le bien de l'Église, et se réservant la liberté de le condamner dans la suite à d'autres peines pour les crimes dont il était coupable.

Restait à lui signifier la sentence. Le 31 de mai, l'évêque de Lavaur, accompagné de quelques officiers du concile, alla lui en faire la lecture. Dans un moment si critique, on ne vit en lui aucun signe d'impatience ni d'indignation. Il demanda seulement deux heures pour préparer sa réponse. Après quoi, ayant fait rappeler l'évêque, il acquiesça humblement à tout ce qui était contenu dans la sentence. Il fit serment de ne jamais y contrevenir ; il déclara que, dès ce moment, il renonçait à tous les droits qu'il pouvait prétendre au pontificat ; et comme il avait déjà fait ôter de sa chambre la croix pontificale, il ajouta que, s'il avait d'autres habits que ceux qui le couvraient actuellement, il les prendrait, pour ôter aussi de sa personne tout ce qui pouvait marquer la dignité dont il avait été revêtu. Il dit ensuite que jamais il ne consentirait à être élu Pape, quand même on voudrait lui faire cet honneur ; que, néanmoins, après la démarche qu'il faisait, si quelqu'un voulait encore procéder contre lui et le soumettre à de nouvelles peines, il était résolu de se défendre, implorant même pour cela la protection du concile, qu'il reconnaissait pour son juge.

Enfin il se recommanda aux bontés de l'empereur et des Pères, et il demanda acte de sa déclaration.

Malgré tout ceci, la sentence si extraordinaire de la part d'une assemblée de prélats catholiques, contre celui qu'ils avaient vénéré comme leur chef et leur père, fut exécutée avec la dernière rigueur par Sigismond, qui était redevable de l'empire à l'infortuné Jean XXIII. Ce prince, autrefois son ami, le fit mettre dans la forteresse de Gotlèben, près de Constance. De là, il fut transféré à Heidelberg, où il fut traité quelque temps avec assez de douceur. Mais enfin confiné à Manheim, il y passa trois années dans une captivité fort dure, n'ayant même personne pour converser, parce que tous ceux qui l'approchaient étaient des Allemands, dont il ne savait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Pour apprécier la conduite de l'empereur Sigismond et des prélats réunis à Constance au commencement du quinzième siècle, il est bon de se rappeler la conduite que tinrent, au commencement du sixième siècle, dans une circonstance analogue, le roi ostrogoth et arien Théodoric et les évêques d'Italie, mais surtout les évêques de France.

Par les intrigues des Grecs, un schisme avait éclaté dans l'Église romaine, entre le pape saint Symmaque et l'antipape Laurent. Symmaque fut accusé d'adultères et d'autres crimes par les schismatiques, qui devenaient de jour en jour plus redoutables par leur insolence. Les catholiques, pour se délivrer de l'oppression, eurent recours au roi Théodoric, et lui suggérèrent de faire décider cette contestation par un nombreux concile des évêques de son royaume. Ils ne firent pas cette démarche sans le consentement de Symmaque; au contraire, lui-même écrivit au prince, en le priant d'écrire aux évêques qu'ils vinssent sans délai à Rome. Les évêques ayant reçu ces ordres, ceux de l'Émilie, de la Ligurie et de la Vénétie, qui, pour aller à Rome, devaient passer par Ravenne, demandèrent au roi le sujet de cette assemblée. Il répondit que c'était pour examiner les crimes dont Symmaque était accusé par ses ennemis. Les évêques dirent que c'était au Pape lui-même à convoquer ce concile; que le Saint-Siège avait ce droit, d'abord par le mérite et la principauté de saint Pierre, ensuite par l'autorité des conciles, et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le Pape lui-même avait manifesté, par ses lettres, sa volonté pour la convocation du concile. Les évêques demandèrent à lire ces lettres, et le roi les leur fit donner, ainsi que toutes les pièces du procès.

Le concile s'assembla dans la basilique de Jules, au mois de juillet

de 501. Il y avait cent quinze évêques. Ceux qui avaient passé par Ravenne firent le récit de ce qu'ils avaient dit au roi. Malgré cela, il restait une inquiétude générale sur la légitimité du concile. Ensuite, comme ils parlaient de l'affaire principale, le pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnaissance envers le roi pour la convocation du concile, déclara qu'il l'avait désiré lui-même, et, en présence de tous les évêques, il leur donna l'autorité de juger cette cause. Ce sont les termes du concile. Après plusieurs incidents, il prononça la sentence en ces termes : Nous déclarons le pape Symmaque, évêque du Siège apostolique, déchargé, quant aux hommes, des accusations formées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Dans un autre concile de 503, saint Ennodius en donna cette raison, avec l'approbation de tous les Pères : Dieu a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce siège. Il a voulu que les successeurs du bienheureux Pierre n'eussent à prouver leur innocence qu'au ciel, devant celui qui peut en connaître parfaitement. Et si vous dites que toutes les âmes sont pareillement sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.

Par tout ceci, l'on voit ce que les catholiques du sixième siècle pensaient de l'autorité et des prérogatives du Pontife romain. Ce qui ne le montre pas moins, c'est la sensation que cette affaire produisit dans les Gaules. Quand on y apprit qu'un concile d'Italie avait entrepris de juger le Pape, tous les évêques en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat. Il les prie de ne pas regarder sa lettre comme la lettre particulière d'un évêque, puisqu'il n'écrit que par ordre de tous ses frères, les évêques des Gaules, qui lui en ont donné commission par leurs lettres.

Après cet exorde, il entre ainsi en matière : Nous étions dans de grandes alarmes et de cruelles inquiétudes touchant l'affaire de l'Église romaine, sentant bien que notre état même, l'épiscopat, est chancelant quand le chef est attaqué, et que la même accusation, si elle avait renversé l'état du prince, nous aurait frappés tous : nous étions dans ces anxiétés, lorsque nous avons reçu d'Italie le décret porté par les évêques italiens assemblés à Rome au sujet du pape Symmaque. Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car, si l'arbitre du

ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toute sorte d'accusation, il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison, ou en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre la principauté de l'Église universelle? Le concile lui-même l'a bien entrevu dans son louable décret, lorsqu'il a réservé au jugement de Dieu une cause que (cela soit dit sans l'offenser) il avait consenti presque témérairement à examiner, et lorsqu'il a rendu cependant témoignage, en peu de mots, comme il a pu, que ni lui ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Église que celle de la république, d'employer pour nous le pouvoir que Dieu vous a donné, et de n'aimer pas moins dans l'Église romaine la chaire de saint Pierre que vous n'aimez dans Rome la capitale de l'univers. Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres Pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautoniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit: mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur, c'est au juge¹.

Voilà comme pensait, parlait et agissait, au commencement du sixième siècle, le clergé d'Italie, mais surtout le clergé de France. A la fin du huitième et au commencement du neuvième, l'un et l'autre pensaient, parlaient et agissaient encore de même. L'an 800, le pape saint Léon III fut accusé par une faction. On convoqua dans la basilique de saint Pierre une assemblée des archevêques, des évêques et des seigneurs laïques, francs et romains. Le roi et le Pape, s'étant assis, firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés:

¹ Labbe, t. 4, col. 136?. — Livre 43 de la présente histoire.

les prêtres et les seigneurs laïques demeurèrent debout. Le roi, qui n'était autre que Charlemagne, ayant ouvert l'assemblée par un discours sur le sujet de son voyage, on proposa d'examiner les accusations intentées contre le Pape. Mais tous les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : Nous n'osons juger le Siège apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce siège et par son vicaire ; mais ce Siège n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement ¹.

Cette déclaration unanime et solennelle du clergé de France et du clergé d'Italie est infiniment remarquable. Il est fâcheux que ni l'un ni l'autre ne s'en souvint au concile de Constance. Ils auraient pu facilement, pour l'extinction du schisme, se contenter de l'abdication de Jean XXIII, sans recourir à la rigueur inutile, et d'ailleurs peu canonique, de la déposition.

Cette rigueur fut loin d'être approuvée alors de tout le monde ; elle fut sévèrement blâmée à la cour de France. Les députés de l'université y ayant paru, le dauphin, qui était encore Louis, duc de Guyenne, les reçut fort mal, et leur dit en colère : Il y a longtemps que vous vous en faites un peu trop accroire, en vous donnant la liberté d'entreprendre des choses qui sont bien au-dessus de votre condition : ce qui a causé bien du désordre dans l'État. Mais qui vous a faits si hardis que d'avoir osé attaquer le Pape et lui enlever la tiare, en le dépouillant de sa dignité, comme vous avez fait à Constance ? Il ne vous reste plus, après cela, que d'entreprendre encore de disposer de la couronne du roi, mon seigneur, et de l'état des princes de son sang ; mais nous saurons bien vous en empêcher ². Nous verrons plus loin que les inductions du dauphin n'étaient pas mal fondées.

Dans la quatorzième session du concile de Constance, célébrée le 4^{me} de juillet, on vit quelque chose de plus édifiant. Charles de Malatesta, seigneur de Rimini, envoyé de Grégoire XII, était arrivé à Constance dès le 15^{me} de juin, avec un plein pouvoir de renoncer à la papauté au nom de ce Pontife. L'abdication ne devait néanmoins se faire qu'à condition que l'envoyé de Grégoire ne s'adresserait d'abord qu'à l'empereur, et non pas au concile, dont il ne reconnaissait pas l'autorité ; que dans cette assemblée, dite concile œcuménique de Constance, ni Balthasar Cossa, dit Jean XXIII, ni personne de sa part, n'aurait la présidence ; et que, pour avoir le nom et la réalité

¹ Anast. *in Léon. III.* — ² Monach. Dionys. traduit par le Laboureur, l. 35, c. 18.

de concile général, elle serait derechef convoquée et approuvée par l'autorité de Grégoire. Toutes ces conditions furent observées. L'empereur présida le commencement de la session, pendant quoi l'on fit lecture de deux bulles de Grégoire. Dans la première, il nommait le cardinal de Raguse et le patriarche de Constantinople ses légats, avec l'archevêque de Trèves, le comte palatin du Rhin, et Charles de Malatesta, pour faire sa renonciation aux conditions susdites. Dans l'autre, il donnait un pouvoir particulier et plus ample à Malatesta, de mettre à ce sujet ses ordres à exécution, ou par lui-même ou par d'autres. Celui-ci ayant transmis son autorité au cardinal de Raguse pour convoquer et approuver le concile, ce cardinal, qui était le bienheureux Jean Dominique des frères Prêcheurs, le fit en ces termes :

Notre très-saint Père le pape Grégoire XII, étant bien informé sur le sujet de l'assemblée célèbre qui se trouve à Constance pour y former un concile général, dans l'ardent désir qu'il a de mettre l'union et la réformation dans l'Église et d'extirper les hérésies, a donné à cet effet ses ordres de la manière exprimée dans les lettres qui viennent d'être lues. C'est pourquoi, moi, Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte, appelé vulgairement cardinal de Raguse, assisté de mes collègues en cette partie ici présents : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, par l'autorité de mondit seigneur Pape, autant que la chose le regarde, afin qu'on travaille efficacement à l'extirpation des hérésies, à la réformation des abus, et à réunir dans le sein de notre mère la sainte Église les fidèles qui sont en division sous différents pasteurs, je convoque ce sacré concile général, je l'autorise et le confirme, selon la forme et la manière exprimées plus au long dans les lettres de mondit seigneur qu'on vient de lire.

Après cette déclaration, l'empereur quitta la présidence, et le cardinal de Viviers, doyen du sacré collège, qui l'avait de droit, l'ayant reprise, Malatesta, au nom de Grégoire XII, lut la renonciation suivante :

Moi, Charles de Malatesta, procureur général de l'Église romaine et du pape Grégoire XII, ayant un pouvoir spécial, plein et irrévocable, comme il conste par la bulle qui vient d'être lue, n'étant ni contraint ni prévenu, mais pour donner une preuve effective du désir sincère de notredit seigneur Pape à procurer la paix à l'Église, même par la voie de la renonciation, je cède et renonce en son nom, purement, librement, réellement et de fait, au droit, titre et possession de la papauté, dont je fais démission dans ce saint concile général, qui représente la sainte Église romaine et universelle.

Grégoire XII, redevenu Ange Corrario, confirma cette démission aussitôt qu'il en eut la nouvelle.

Dans la seizième session, tenue le 11^{me} de juillet, l'empereur Sigismond se chargea d'aller en Espagne s'aboucher avec Pierre de Lune et le roi d'Aragon, afin de trouver les moyens de finir le schisme. Le concile nomma douze prélats pour l'accompagner. Et dans la dix-septième session, tenue quatre jours après, l'empereur prit congé du concile, qui ordonna des prières publiques pour obtenir du ciel que son voyage fût heureux.

Après les trois sessions suivantes, où l'on s'occupa d'autres affaires, on fut plus de six mois sans tenir aucune session. Dans l'intervalle, l'empereur Sigismond s'étant rendu sur les frontières d'Espagne, et ayant reconnu, après plusieurs allées et venues, et par un congrès fait à Perpignan, que Pierre de Lune n'avait nulle intention de renoncer au pontificat, il se retira à Narbonne. Là, par un accord fait entre lui et les députés du concile, d'une part, et les envoyés des rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac, tous de l'obédience de Benoît ou Pierre de Lune, d'autre part, l'on convint de douze articles, dont les principaux furent : Les Pères du concile de Constance en feront une nouvelle convocation par rapport aux princes et aux prélats de Benoît ; les lettres de cette convocation seront envoyées par le concile aux princes susdits, pour être par eux distribuées aux prélats de leurs États ; ces prélats s'y rendront dans trois mois, et, à leur arrivée, ils seront unis et incorporés au concile, qui ensuite procédera contre Benoît, s'il refuse de prendre la voie de cession ; les cardinaux de la création de Benoît qui iront au concile auront voix avec les autres à l'élection d'un nouveau Pape ; que, si Benoît vient à mourir avant son abdication, il n'y aura point d'autre Pape que celui qui serait élu par le concile. Ce traité causa dans Constance et par toute la chrétienté une joie qui passe tout ce qu'on en peut dire. Quant à Benoît, il s'était précipitamment retiré à Paniscole, forteresse dans une presqu'île du royaume de Valence, toujours bien résolu à ne jamais abdiquer la dignité pontificale.

Les envoyés du concile en Espagne étant de retour, on confirma, dans une congrégation générale du 4 février 1416, les articles dont nous venons de parler, et en exécution du premier, touchant une nouvelle convocation du concile, on en expédia les lettres. On en adressa vingt exemplaires au roi d'Aragon, vingt au roi de Castille, dix au roi de Navarre, cinq au comte de Foix, et cinq à celui d'Armagnac. Le roi d'Aragon fut le premier à soustraire son royaume de l'obédience de Benoît, et les autres princes firent la même chose dans la suite.

Dans la vingt-deuxième session, le 15 octobre, on régla par pro-

vision les rangs que les ambassadeurs des rois auraient au concile, sans préjudice aux droits particuliers de leurs maîtres. Jusqu'alors les décisions s'étaient faites par les voix ou suffrages de quatre nations. On y en ajouta une cinquième, qui fut celle d'Espagne.

Le 5 novembre, dans la vingt-troisième session, on commença de procéder juridiquement contre Pierre de Lune, en nommant douze commissaires pour régler la manière dont on travaillerait à la procédure jusqu'à sentence définitive. Dans presque toutes les sessions suivantes, jusqu'à la trente-sixième inclusivement, on donna les décrets d'informations, de citations et d'autres actes nécessaires à l'instruction du procès contre Pierre de Lune. Le 27 janvier 1417, l'empereur, de retour de son voyage d'Espagne, fut reçu à Constance avec une joie et une magnificence extraordinaires.

Enfin, le 26^{me} de juillet, dans la trente-septième session, le concile prononça une sentence de déposition contre Pierre de Lune, dit Benoît XIII dans son obédience, comme étant un parjure, scandalisant l'Église universelle, fomentant et entretenant un schisme invétéré, troublant la paix et l'union des fidèles, étant schismatique et hérétique, prévaricateur obstiné de l'article de foi qui enseigne que l'Église est une, sainte et catholique, notoirement et évidemment incorrigible, indigne de tout honneur, rejeté de Dieu, privé de tout droit au pontificat, et retranché de l'Église comme un membre pourri, avec défense à tout chrétien de lui obéir, nonobstant tout engagement et tout serment fait à cet égard.

Le 30 octobre, dans la quarantième session, on régla que le conclave pour l'élection du futur Pape serait composé de tous les cardinaux, au nombre de vingt-trois, et de trente députés, six de chaque nation : ce qui faisait cinquante-trois personnes en tout. On convint que, pour rendre l'élection valide, il faudrait les deux tiers de toutes ces voix ; que les électeurs occuperaient l'hôtel de ville de Constance, qu'ils y entreraient dans l'espace de dix jours, et que, du reste, ils observeraient toutes les lois portées pour l'élection des Papes.

La quarante-unième session, célébrée le 8 de novembre, touche encore de plus près les opérations du conclave. On lut la constitution de Clément VI, qui détermine la manière du vivre et du logement des électeurs ; on fit prêter les serments ordinaires, tant aux cardinaux et aux députés des nations qu'aux prélats et seigneurs qui étaient chargés de veiller à la sûreté du conclave ; l'empereur lui-même, comme premier protecteur du concile, fit le serment en touchant l'Évangile et la croix. On défendit, sous de très-rigoureuses peines, de piller la maison et les biens de celui qui serait élu : c'é-

tait, comme on a vu quelquefois dans cette histoire, la mauvaise habitude de ce temps-là. Le petit peuple disait qu'un cardinal devenu Pape était assez grand seigneur pour n'avoir plus besoin de tout ce qu'il possédait auparavant; et, sous ce prétexte, on dépouillait le nouveau Pontife de tous ses meubles; quelquefois même on étendait le pillage à tous les cardinaux du conclave: ce qui ne pouvait causer que de très-grands scandales et un désordre punissable par les lois. Enfin, dans l'attente d'un événement qui devait rendre la tranquillité à tout l'univers chrétien, on ordonna des prières publiques et une suspension totale des affaires pendantes aux tribunaux établis par le concile.

Les cinquante-trois personnes destinées à faire l'élection du Pape étaient entrées au conclave le 8 de novembre, et le 11, fête de Saint-Martin, avant midi, toutes les voix se trouvèrent réunies en faveur d'Otton Colonne, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *au voile d'or*, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du jour auquel il avait été élu. Il fut le cinquième du nom, en comptant deux Papes qu'on a quelquefois appelés *Marin* au lieu de *Martin*. Dès qu'on l'eut annoncé au peuple, plus de quatre-vingt mille personnes accoururent aux portes du conclave, témoignant leur joie et rendant des actions de grâces à Dieu d'avoir donné un si digne pasteur à l'Église. L'empereur, pénétré des mêmes sentiments, alla au lieu de l'élection, et se prosterna aux pieds du nouveau Pape. Sur le soir, il y eut une procession solennelle qui partit du conclave, et se rendit à l'église cathédrale pour y introniser le Pontife. Ce dut être, en fait de cérémonies ecclésiastiques, un des magnifiques spectacles qui aient jamais attiré l'attention d'un grand peuple. Tout le clergé de Constance et tous les Pères du concile, docteurs, abbés, évêques, archevêques, patriarches, précédaient en bon ordre. On voyait ensuite le Pape monté sur un cheval blanc caparaçonné d'écarlate; il était revêtu des habits pontificaux, avec la mitre en tête, quoiqu'il ne fût encore ni prêtre ni évêque; autour de lui marchaient les cinquante-trois électeurs, savoir, les vingt-trois cardinaux et les trente députés des nations. Après ce cortège d'ecclésiastiques, paraissait l'empereur à la tête des princes, des comtes, des barons, des ambassadeurs étrangers et des magistrats de la ville. Sigismond, ayant suivi quelque temps le Pape, vint se mettre à sa droite et prit les rênes de son cheval, tandis qu'à la gauche l'électeur de Brandebourg lui rendait un pareil honneur. Le Pape tendit la main à l'un et à l'autre, leur donna sa bénédiction, et parut à l'égard de tout le monde extrêmement affable et populaire.

Martin V, dont la maison était alliée à celle de Brandebourg, avait en effet toutes les qualités dignes de sa haute naissance : la politesse, les manières, l'esprit de conciliation, l'art de traiter les grandes affaires en maître. Il y joignait les vertus d'un bon Pape : la science, l'amour de la justice, le désintéressement, la modestie. Il avait alors environ cinquante ans ; les seigneurs de sa maison se trouvant attachés pendant le schisme à l'obédience de Rome, il avait été fait cardinal par Innocent VII. Avant le concile de Pise, il abandonna Grégoire XII, et suivit le parti de Jean XXIII, qui le fit légat en Toscane. Au concile de Constance, il sut tellement se ménager parmi les différents intérêts qui partageaient les esprits, qu'il gagna l'estime et l'affection de tout le monde : aussi n'y eut-il personne qui n'applaudit très-sincèrement à son élévation.

Quand on l'eut intronisé dans la cathédrale de cette ville, il alla occuper au palais de l'évêque l'appartement de Jean XXIII. Le lendemain, il fut ordonné diacre, le jour suivant prêtre, et le troisième jour évêque. Tous ces ordres lui furent conférés par le cardinal Jean de Brognier, évêque d'Ostie, et le dimanche 21 de novembre, il fut couronné avec beaucoup d'appareil et de magnificence.

C'est ainsi que l'Église de Dieu, après quarante ans d'incertitude parmi ses enfants sur la personne de son chef visible, le présentait à l'assemblée des nations avec une joie d'autant plus grande, que l'incertitude avait été plus longue et plus pénible. C'était un effet de cette prière du Sauveur : Père saint ! conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous ¹. Je ne prie pas seulement pour eux, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous ils soient un ; comme vous, ô Père, êtes en moi et moi en vous, que de même eux soient un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un nous-mêmes ; moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en un, et que le monde connaisse que c'est vous qui m'avez envoyé, et que vous les avez aimés, comme vous m'avez aimé moi-même ².

Tel est le mystère de l'unité. L'Église doit être une, comme Dieu lui-même est un. Dieu est tellement un, que lui seul est ; seul il est par lui-même. Tout ce qui n'est pas lui, n'est pas, à proprement parler : les païens mêmes n'ont pu s'empêcher de le reconnaître ³.

¹ Joan., 17, 11. — ² Ibid., 16-23. — ³ Voir dans le premier livre de cette histoire.

Mais Dieu, souverainement un, est tout ensemble Père, Fils et Saint-Esprit ; un seul Dieu en trois personnes, trois personnes en un seul Dieu : société de trois personnes dans la même substance.

Du Père procède le Fils, du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, par une hiérarchie, une communion, une tradition éternelle, ineffable.

Dieu souverainement un en lui-même, a voulu encore s'unir sa propre créature. Le Fils de Dieu, qui procède du Père, et de qui, ainsi que du Père, procède le Saint-Esprit, s'est fait homme, s'est uni la nature humaine : nature tout ensemble spirituelle et matérielle ; en sorte que, dans le Fils de Dieu fait homme, et la création spirituelle, et la création matérielle se trouvent unies à la divinité dans l'unité d'une même personne.

Comme c'est la nature humaine que le Fils de Dieu a prise et s'est unie directement, c'est directement par la nature humaine qu'il glorifie Dieu, son Père, dans toutes les créatures, et toutes les créatures en Dieu, son Père.

Le Fils de Dieu s'unissant ainsi la nature humaine, voilà son Église, son épouse, son corps mystique.

« En l'unité de l'Église, paraît la Trinité en unité : le Père, comme le principe auquel on se réunit ; le Fils, comme le milieu dans lequel on se réunit ; le Saint-Esprit, comme le nœud par lequel on se réunit ; et tout est un. *Amen* à Dieu, ainsi soit-il.

« Dans l'unité de l'Église, toutes les créatures se réunissent. Toutes les créatures visibles et invisibles sont quelque chose à l'Église. Les anges sont ministres de son salut, et par l'Église se fait la recrue de leurs légions désolées par la désertion de Satan et de ses complices ; mais, dans cette recrue, ce n'est pas tant nous qui sommes incorporés aux anges que les anges qui viennent à notre unité, à cause de Jésus, notre commun chef, et plus le nôtre que le leur.

« Même les créatures rebelles et dévoyées, comme Satan et ses anges, par leur propre égarement et leur propre malice, dont Dieu se sert malgré eux, sont appliqués aux services, aux utilités et à la sanctification de l'Église, Dieu voulant que tout concoure à l'unité, et même le schisme, la rupture et la révolte. Louange à Dieu pour l'efficace de sa puissance, et tremblement de cœur pour ses jugements !

« Les créatures inanimées parlent à l'Église des merveilles de Dieu, et, ne pouvant le louer par elles-mêmes, elles le louent en l'Église comme étant le temple universel où se rend à Dieu le sacrifice d'un juste hommage pour tout l'être créé, qui est délivré par l'Église du malheur de servir au péché, étant employé à de saints usages.

« Pour les hommes, ils sont tous quelque chose de très-intime à l'Église, tous lui étant ou incorporés ou appelés au banquet où tout est un.

« Les infidèles sont quelque chose à l'Église, qui voit en eux l'abîme d'ignorance et de répugnance aux voies de Dieu, dont elle a été tirée par grâce. Ils exercent son espérance, dans l'attente des promesses qui les doivent rappeler à l'unité de la bénédiction en Jésus-Christ, et ils font le sujet de la dilatation de son cœur, dans le désir de les attirer.

« Les hérétiques sont quelque chose à l'unité de l'Église : ils sortent et ils emportent avec eux, même en se divisant, le sceau de son unité, qui est le baptême, conviction visible de leur désertion ; en déchirant ses entrailles, ils redoublent son amour maternel pour ses enfants qui persévèrent ; en s'écartant, ils donnent l'exemple d'un juste jugement de Dieu à ceux qui demeurent.

« Contempteurs et profanateurs du sacerdoce de l'Église, ils pressent par une sainte émulation les véritables lévites à purifier l'autel de Dieu ; ils font éclater la foi de l'Église et l'autorité de sa chaire pour affermir la foi des infirmes et des forts ; leur clairvoyance, qui les aveugle, montre aux forts et aux infirmes de l'Église que l'on ne voit clair qu'en son unité, et que c'est du centre de cette unité que sort la lumière, la doctrine de vérité. *Amen à Dieu.*

« Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Église ; les élus comme la partie haute et spirituelle, les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle, comme la chair qui convoite contre l'esprit, comme l'homme animal qui n'entend pas les voies de Dieu et qui les combat. Comme dans l'homme particulier la force est épurée par ce combat de faiblesse, ainsi dans cet homme universel, qui est l'Église, la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donnent les réprouvés. L'Église souffre dans les réprouvés une incroyable violence, plus grande que les douleurs de l'enfantement, parce que, les sentant dans l'unité de son corps, elle se tourmente pour les attirer à l'unité de son esprit, et nulle persécution ne lui est plus dure que leur résistance opiniâtre.

« Elle gémit donc sans cesse dans les justes, qui sont la partie céleste ; pour les pécheurs, qui sont la partie terrestre et animale ; et la conversion des pécheurs est le fruit de ce gémissement intérieur et perpétuel. Dieu ne se laisse fléchir que par le gémissement de cette colombe ; je veux dire que par les prières mêlées de soupirs que fait l'Église dans les justes pour les pécheurs ; mais Dieu exauce l'Église, parce qu'il écoute en elle la voix de son Fils. Tout ce qui se fait par l'Église, c'est Jésus-Christ qui le fait ; tout ce que fait Jésus-Christ

dans les fidèles, il le fait par sa sainte Église. *Amen* à Dieu, cela est vrai.

« L'Église soupire dans ces mêmes justes pour toutes les âmes souffrantes et exercées, ou plutôt elle soupire dans toutes les âmes souffrantes et exercées, pour toutes les âmes souffrantes et exercées : leurs souffrances, leur accablement porte grâce, soutien, et consolation les unes pour les autres.

« Jésus-Christ est en son Église faisant tout par son Église ; l'Église est en Jésus-Christ faisant tout avec Jésus-Christ. Cela est vrai et très-vrai ; celui qui l'a vu en a rendu témoignage : gloire au témoin fidèle, qui est Jésus-Christ, Fils du Père.

« Telle est donc la composition de l'Église, mêlée de forts et d'infirmes, de bons et de méchants, de pécheurs hypocrites et de pécheurs scandaleux : l'unité de l'Église enferme tout et profite de tout. Les fidèles voient dans les uns tout ce qu'il faut imiter, et dans tous les autres ce qu'il faut surpasser avec courage, reprendre avec vigueur, supporter avec patience, aider avec charité, écouter avec condescendance, regarder avec tremblement. Et ceux qui demeurent, et ceux qui tombent, servent également à l'Église. Ses fidèles voyant dans ceux-ci l'exemple de leur lâcheté et en voyant dans les autres la conviction, tout les étonne, tout les édifie, tout les confond, tout les encourage, autant les coups de grâce que les coups de rigueur et de justice. Adoration à Dieu sur ses voies impénétrables. Tout concourt au salut de ceux qui aiment, et même les froids, et même les défauts, et même les lâchetés de l'amour. Qui le peut entendre, l'entende ; qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute : Dieu les ouvre à qui il lui plaît ; mais il lui faut être fidèle ; malheur à qui ne l'est pas !

« Cette Église ainsi composée, dans un si horrible mélange, se démele néanmoins peu à peu et se défait de la paille. Le jour lui est marqué où il ne lui restera plus que son bon grain : toute la paille sera mise au feu. Une partie de cette séparation se fait visiblement dans le siècle par le schisme et les hérésies ; l'autre se fait dans le cœur et se confirme le jour de la mort, chacun allant en son lieu. La grande, universelle et publique séparation se fera à la fin des siècles par la sentence du Juge. Toute l'Église soupire après cette séparation, où il ne restera plus à Jésus-Christ que des membres vivants, les autres étant retranchés par ce terrible *Discedite*¹, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour consommer toutes choses aussi bien qu'il les a commencées par son Église, prononcera en elle, et avec elle, et

¹ Matth., 25, 41.

par elle, les apôtres tenant leur séance avec tous les élus de Dieu, et condamnant au feu éternel tous les anges rebelles et tous ceux qui auront pris leur parti et imité leur orgueil. Alors l'Église ira au lieu de son règne, n'ayant plus avec elle que ses membres spirituels, dé-mêlés et séparés pour jamais de tout ce qu'il y a d'impur : cité vraiment sainte, vraiment triomphante, royaume de Jésus-Christ, et régnante avec Jésus-Christ ¹. » Ainsi parle Bossuet dans une lettre à une personne de piété.

« Vous me demandez ce que c'est que l'Église : l'Église, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude.

« Comment l'Église est-elle son corps et en même temps son épouse ? Il faut adorer l'économie sacrée avec laquelle le Saint-Esprit nous montre l'unité simple de la vérité, par la diversité des expressions et des figures.

« C'est l'ordre de la créature de ne pouvoir représenter que par la pluralité ramassée l'unité immense, dont elle est sortie ; ainsi, dans les ressemblances sacrées que le Saint-Esprit nous donne, il faut remarquer en chacune le trait particulier qu'elle porte, pour contem-pler dans le tout réuni le visage entier de la vérité révélée ; après il faut passer toutes les figures pour connaître qu'il y a dans la vérité quelque chose de plus intime, que les figures ni unies ni séparées ne nous montrent pas ; et c'est là qu'il se faut perdre dans la profondeur du secret de Dieu, où l'on ne voit plus rien, si ce n'est qu'on ne voit pas les choses comme elles sont. Telle est notre connaissance tandis que nous sommes conduits par la foi. Entendez par cette règle générale les vérités particulières que nous méditons devant Dieu. Seigneur, donnez-nous l'entrée, puisque vous nous avez mis la clef à la main.

« L'Église est l'épouse, l'Église est le corps : tout cela dit quelque chose de particulier, et néanmoins ne dit au fond que la même chose. C'est l'unité de l'Église avec Jésus-Christ, proposée par une manière et dans des vues différentes. La porte s'ouvre, entrons et voyons, et adorons avec foi, et publions avec joie la sainte vérité de Dieu.

« L'homme se choisit son épouse ; mais il est formé avec ses mem-bres : Jésus, homme particulier, a choisi l'Église ; Jésus-Christ, homme parfait, a été formé et achève de se former tous les jours en l'Église et avec l'Église. L'Église, comme épouse, est à Jésus-Christ par son choix ; l'Église, comme corps, est à Jésus-Christ par une

¹ Lettre de Bossuet à une personne de piété, t. 38, p. 378 et seqq., édition de Versailles.

opération très-intime du Saint-Esprit de Dieu. Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses paraît dans le nom d'Épouse, et le mystère de l'unité, consommée par l'infusion de l'Esprit, se voit dans le nom de corps. Le nom de corps nous fait voir combien l'Église est à Jésus-Christ; le titre d'épouse nous fait voir qu'elle lui a été étrangère, et que c'est volontairement qu'il l'a recherchée. Ainsi le nom d'épouse nous fait voir unité par amour et par volonté, et le nom de corps nous porte à entendre unité comme naturelle; de sorte que dans l'unité du corps il paraît quelque chose de plus intime, et dans l'unité de l'épouse quelque chose de plus sensible et de plus tendre. Au fond, ce n'est que la même chose : Jésus-Christ a aimé l'Église, et il l'a faite son épouse; Jésus-Christ a accompli son mariage avec l'Église, et il l'a faite son corps. Voilà la vérité : *Deux dans une chair, os de mes os et chair de ma chair* ¹. C'est ce qui a été dit d'Adam et d'Ève, *et c'est*, dit l'Apôtre, *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Église* ². Ainsi l'unité du corps est le dernier sceau qui confirme le titre d'épouse. Louange à Dieu pour l'enchaînement de ces vérités toujours adorables !

« Il était de la sagesse de Dieu que l'Église nous parût tantôt comme distinguée de Jésus-Christ, lui rendant ses devoirs et ses hommages, tantôt comme n'étant qu'une avec Jésus-Christ, vivant de son Esprit et de sa grâce.

« Le nom d'épouse distingue pour réunir; le nom de corps unit sans confondre, et découvre, au contraire, la diversité des ministères : unité dans la pluralité, image de la Trinité, c'est l'Église.

« Outre cela, je vois dans le nom d'épouse la marque de la dignité de l'Église. L'Église, comme corps, est subordonnée à son chef : l'Église, comme épouse, participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse était nécessaire pour faire regarder l'Église comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde et la nourrice toujours charitable de tous ses enfants.

« Mais comment est-elle mère de tous les fidèles si elle n'est que l'union de tous les fidèles ? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Église, c'est-à-dire tout se fait par l'unité. L'Église, dans son unité et par son esprit d'unité catholique, est la mère de tous les particuliers qui composent le corps de l'Église; elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant de ses entrailles, mais en les tirant de dehors pour les recevoir dans ses entrailles, en se les incorporant à elle-même, et en elle au Saint-Esprit,

¹ Genèse, 2, 23. — ² Ephes., 5, 32.

qui l'anime, et par le Saint-Esprit au Fils, qui nous l'a donné par son souffle, et par le Fils au Père, qui l'a envoyé, *afin que notre société soit en Dieu et avec Dieu Père, Fils et Saint-Esprit* ¹, qui vit et règne aux siècles des siècles en unité parfaite et indivisible. *Amen.* De là vous pouvez entendre comment les évêques et comment le Pape sont les époux féconds de l'Église, chacun selon sa mesure.

« L'Église, ainsi que nous avons dit, est féconde par son unité. Le mystère de l'unité de l'Église est dans les évêques comme chefs du peuple fidèle, et par conséquent l'ordre épiscopal enferme en soi avec plénitude l'esprit de fécondité de l'Église. L'épiscopat est un, comme toute l'Église est une ; les évêques n'ont ensemble qu'un même troupeau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout ; de sorte qu'en vérité ils sont au tout, et Dieu ne les a partagés que pour la facilité de l'application. Mais, pour consommer ce tout en unité, il a donné un pasteur qui est pour le tout, c'est-à-dire l'apôtre saint Pierre, et en lui tous ses successeurs.

« Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre de ses disciples, et, voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer seul non-seulement à tout le troupeau, mais encore à tous les pasteurs, afin que l'Église, qui est une dans son état invisible avec son chef invisible, fût une, dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite, avec son chef visible, qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Église est dans l'Église romaine et dans le siège de saint Pierre ; et, comme il faut juger de la fécondité par l'unité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité le saint Pontife est le père commun de tous les enfants de l'Église. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité que saint Pierre a fondé, par son sang et par sa prédication, l'Église romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'église de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devait être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avait fait les promesses ; le même saint Pierre l'ayant établie, quitte Jérusalem pour aller à Rome, afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préférerait les gentils aux Juifs dans la grâce de son Évangile ; et il établit à Rome, qui était chef de la gentilité, le chef de l'Église chrétienne, qui devait être principalement ramassée de la gentilité dispersée, afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étaient réunis tant de peuples et tant de monarchies différentes,

¹ 1 Joan., 1, 3.

fût le siège de l'empire spirituel qui devait unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ, dont à cette ville maîtresse du monde a été portée par saint Pierre la vérité évangélique, afin qu'elle fût servante de Jésus-Christ et mère de tous ses enfants par sa fidèle servitude ; car avec la vérité de l'Évangile, saint Pierre a porté à cette Église la prérogative de son apostolat, c'est-à-dire la proclamation de la foi et l'autorité de la discipline.

« Pierre, confessant hautement la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église* ¹. Saint Pierre, déclarant son amour à son maître, reçoit de lui ce commandement : *Pais mes brebis, pais mes agneaux* ² ; pais les mères, pais les petits ; pais les forts, pais les infirmes ; pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire conduis. Toi donc, qui es Pierre, publie la foi et pose le fondement ; toi, qui m'aimes, pais le troupeau et gouverne la discipline ³. » Ainsi parle Bossuet de l'unité de l'Église.

Les Pères de l'Église ont signalé quelque chose de plus intime encore dans cette unité de sa hiérarchie. Souvenez-vous, dit Tertullien, que le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église ⁴. Pour le bien de l'unité, dit saint Optat de Milève, le bienheureux Pierre a mérité d'être préféré à tous les apôtres, et a reçu seul les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres ⁵. Notre-Seigneur, ajoute saint Cyprien, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à saint Pierre dans l'Évangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, etc. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques ⁶. Le Seigneur nous a confié ses brebis, dit saint Augustin, parce qu'il les a confiées à Pierre ⁷. Saint Grégoire de Nysse confesse la même doctrine en Orient. Jésus-Christ, dit-il, a donné par Pierre aux évêques les clefs du royaume céleste ⁸. Et il ne fait en cela que professer la foi du Saint-Siège, qui, par la bouche de saint Léon, prononce que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre ⁹. Et encore : Le Seigneur a voulu que le ministère (de la prédication) appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins principalement confié à saint Pierre, le prince de tous, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps ¹⁰.

C'est avec cette Église, si essentiellement une, que Jésus-Christ

¹ Matth., 16, 18. — ² Joan., 21, 15. — ³ Bossuet, *ubi supra*. — ⁴ Sorpiac., n. 10. — ⁵ L. 7, n. 3. — ⁶ S. Cyp., *epist.* 33, *aliàs* 27. — ⁷ *Sermo* 296, n. 11, t. 5, col. 1202. — ⁸ T. 3, p. 314, édit. Paris. — ⁹ *Sermo* 4, *in an. assumpt.*, c. 2, t. 2, col. 16, édit. Ballerini. — ¹⁰ *Epist.* 10, *ad Episc. prov. Vien.*, c. 1. *Ibid.*, col. 633.

assure qu'il est lui-même tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ¹. C'est aux premiers pasteurs de cette Église, unis à Pierre, que Jésus-Christ a dit la veille de sa mort : Et je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure avec vous éternellement : l'Esprit de la vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas, ni ne le connaît. Mais vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera chez vous et sera en vous ². Le Paraclet, l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, c'est lui qui vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit ³. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les porter maintenant. Or, quand il sera venu, cet Esprit de la vérité, il vous introduira dans toute la vérité ⁴. Car il ne parlera point de lui-même ; mais tout ce qu'il entendra il le dira, et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il recevra du mien, et vous l'annoncera. Tout ce qu'a le Père est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il recevra du mien, et vous l'annoncera ⁵.

Ainsi donc, avec l'Église du Dieu vivant, avec cette Église bâtie sur ce même Pierre à qui le Père céleste révèle la nature de son Fils, avec cette Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point, avec cette Église le Fils de Dieu est tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; avec cette Église et en cette Église demeure éternellement l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité ou plutôt de la vérité, pour lui enseigner toute vérité, l'introduire dans la vérité tout entière.

Remarquez encore ces paroles : L'Esprit-Saint, l'Esprit de la vérité, ne parlera point de lui-même ; il dira ce qu'il aura entendu ; il recevra, il prendra de ce qui est au Fils, et il vous l'annoncera. Le Fils dit de son côté : Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé ⁶. Je n'ai point parlé de moi-même ; mais le Père, qui m'a envoyé m'a donné un commandement sur ce que je dois dire, sur ce dont je dois parler. Or, je sais que son commandement est la vie éternelle. Ce que je parle donc, je le parle comme le Père m'a dit ⁷. Les paroles que je vous adresse, je ne les dis pas de moi-même ; mais le Père, qui demeure en moi, c'est lui qui fait les œuvres ⁸.

Ainsi donc, le Fils de Dieu, la sagesse éternelle, ne parle point de lui-même, il ne dit à son Église que ce que le Père lui a commandé de dire ; sa doctrine n'est pas de lui, mais du Père, qui l'a

¹ Matth., 28, 20. — ² Joan., 14, 16 et 17. — ³ Joan., 14, 16 et 17, vers. 26. — ⁴ Suivant le texte grec. — ⁵ Joan., 16, 12-15. — ⁶ Ibid., 7, 16. — ⁷ Ibid., 12, 49 et 50. — ⁸ Ibid., 14, 10.

envoyé. Pareillement, le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, ne dit rien à l'Église de lui-même, mais il prend de ce qui est au Fils pour nous l'annoncer; et tout ce qui est au Fils est au Père.

Le Fils, de son côté, lui qui ne parle pas de lui-même, dit à l'Église, aux premiers pasteurs unis à Pierre : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre : allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ¹. Et l'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom vous rappellera tout ce que je vous ai dit ².

Et, depuis dix-neuf siècles, l'Église avec qui le Fils de Dieu est tous les jours, l'Église avec qui le Saint-Esprit demeure éternellement, l'Église ne cesse d'enseigner à toutes les nations tout ce que le Fils de Dieu lui a commandé, tout ce que le Saint-Esprit lui rappelle.

Voilà l'Église, dans le sein de laquelle le catholique naît, vit et meurt avec une confiance filiale en Eile et en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Et maintenant, qu'est-ce qu'un hérétique? C'est un homme qui préfère son sentiment particulier au sentiment général de l'Église, un homme qui s'opiniâtre à vouloir expliquer l'Écriture sainte dans un tout autre sens que ne l'explique l'Église; cette Église avec qui le Saint-Esprit demeure éternellement, avec qui le Fils de Dieu est tous les jours jusqu'à la consommation des siècles; Fils et Saint-Esprit qui ne parlent pas d'eux-mêmes, mais lui disent ce que le Père leur a commandé de dire. — Voilà ce que c'est qu'un hérétique.

Tels étaient Jean Wicléf en Angleterre, Jean Hus et Jérôme de Prague en Bohême, qui furent condamnés tous les trois au concile de Constance.

Par exemple : l'Église, toujours assistée du Fils de Dieu et du Saint-Esprit, a toujours cru et enseigné, croit et enseigne toujours que le Pape, le Pontife romain, est le successeur de saint Pierre et le vicaire de Jésus-Christ. Wicléf, au contraire, traite le Pape d'antechrist.

L'Église, toujours assistée du Fils de Dieu et de l'Esprit-Saint, a toujours cru et enseigné, avec les patriarches, les prophètes, les apôtres, les saints docteurs, que Dieu est tout-puissant, qu'il est souverainement libre, qu'il a créé et racheté le monde, parce qu'il l'a voulu librement; que l'homme, fait à son image, a été créé avec

¹ Matth., 28, 18-20. — ² Joan., 14, 26.

le libre arbitre, qu'il n'est nécessité ni au bien ni au mal, mais qu'il fait librement l'un et l'autre.

Or, voici quelle était, à cet égard, la théologie de Wicief, tirée de son principal ouvrage, le *Triologue*.

« Que tout arrive par nécessité ; qu'il a longtemps regimbé contre cette doctrine, à cause qu'elle était contraire à la liberté de Dieu ; mais qu'à la fin il avait fallu céder et reconnaître en même temps que tous les péchés qu'on fait dans le monde sont nécessaires et inévitables ¹ ; que Dieu ne pouvait pas empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner sans la satisfaction de Jésus-Christ ; mais aussi qu'il était impossible que le Fils de Dieu ne s'incarnât pas, ne satisfît pas, ne mourût pas ; que Dieu, à la vérité, pouvait faire autrement, s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvait pas vouloir autrement, qu'il ne pouvait pas ne point pardonner à l'homme ; que le péché de l'homme venait de séduction et d'ignorance, et qu'ainsi il avait fallu, par nécessité, que la sagesse divine s'incarnât pour le réparer ² ; que Jésus-Christ ne pouvait pas sauver les démons ; que leur péché était un péché contre le Saint-Esprit ; qu'il eût donc fallu que le Saint-Esprit se fût incarné, ce qui était absolument impossible ; qu'il n'y avait donc aucun moyen possible pour sauver les démons en général ; que rien n'était possible à Dieu que ce qui arrivait actuellement ; que cette puissance qu'on admettait pour les choses qui n'arrivaient pas est une illusion ; que Dieu ne peut rien produire au dedans de lui qu'il ne le produise nécessairement, ni au dehors qu'il ne le produise aussi nécessairement en son temps ; que lorsque Jésus-Christ a dit qu'il pouvait demander à son Père plus de douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvait s'il eût voulu, mais reconnaître en même temps qu'il ne pouvait le vouloir ³ ; que la puissance de Dieu était bornée dans le fond, et qu'elle n'est infinie qu'à cause qu'il n'y a pas une plus grande puissance ⁴ ; en un mot, que le monde et tout ce qui existe est d'une absolue nécessité, et que, s'il y avait quelque chose de possible à qui Dieu refusât l'être, il serait impuissant ou envieux ; que, comme il ne pouvait refuser l'être à tout ce qui le pouvait avoir, aussi ne pouvait-il rien anéantir ⁵ ; qu'il ne faut point demander pourquoi Dieu n'empêche pas le péché, c'est qu'il ne le peut pas ; ni en général pourquoi il fait ou ne fait pas quelque chose, parce qu'il fait nécessairement tout ce qu'il peut faire ⁶ ; qu'il ne laisse pas d'être libre, mais comme il est libre à produire son Fils qu'il produit néanmoins nécessairement ⁷ ; que la li-

¹ L. 3, c. 7, 8, 23, p. 56, 82, édit. 1525. — ² Ibid., c. 24, 25, p. 85, etc. —

³ Ibid., c. 27 ; l. 4, c. 10, p. 15. Ibid., c. 11, p. 18. — ⁴ Ibid., c. 2. — ⁵ L. 3, c. 4 et 10, p. 16. — ⁶ Ibid., c. 9. — ⁷ L. 1, c. 10

berté qu'on appelle de contradiction, par laquelle on peut faire et ne pas faire, est un terme erroné introduit par les docteurs, et que la pensée que nous avons que nous sommes libres est une perpétuelle illusion, semblable à celle d'un enfant qui croit qu'il marche tout seul pendant qu'on le mène ; qu'on délibère néanmoins, qu'on avise à ses affaires, qu'on se damne ; mais que tout cela est inévitable, aussi bien que tout ce qui se fait et ce qui s'omet dans le monde ou par la créature ou par Dieu même ¹ ; que Dieu a tout déterminé ; qu'il nécessite tant les prédestinés que les réprouvés à tout ce qu'ils font, et chaque créature particulière à chacune de ses actions ; que c'est de là qu'il arrive qu'il y a des prédestinés et des réprouvés ; qu'ainsi il n'est pas au pouvoir de Dieu de sauver un seul des réprouvés ² ; qu'il se moque de ce qu'on dit des sens composés et divisés, puisque Dieu ne peut sauver que ceux qui sont sauvés actuellement ³ ; qu'il y a une conséquence nécessaire qu'on pèche, si certaines choses sont ; que Dieu veut que ces choses soient, et que cette conséquence soit bonne, parce qu'autrement elle ne serait pas nécessaire ; ainsi qu'il veut qu'on pèche, qu'il veut le péché à cause du bien qu'il en tire, et qu'encore qu'il ne plaise pas à Dieu que Pierre pèche, le péché de Pierre lui plaît ; que Dieu approuve qu'on pèche, qu'il nécessite au péché ; que l'homme ne peut pas mieux faire qu'il ne fait ; que les pécheurs et les damnés ne laissent pas d'être obligés à Dieu, et qu'il fait miséricorde aux damnés en leur donnant l'être, qui leur est plus utile et plus désirable que le non-être ; qu'à la vérité, il n'ose pas assurer tout à fait cette opinion, ni pousser les hommes à pécher, en enseignant qu'il est agréable à Dieu qu'ils pèchent ainsi, et que Dieu leur donne cela comme une récompense ; qu'il voit bien que les méchants pourraient prendre occasion de cette doctrine de commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent ils le font ; mais que, si on n'a point de meilleures raisons à lui dire que celles dont on se sert, il demeurera confirmé dans son sentiment sans en dire un mot ⁴. »

On voit par là que Wicléf ressent une horreur secrète des blasphèmes qu'il profère ; mais il y est entraîné par l'esprit d'orgueil et de singularité auquel il s'est livré lui-même, et il ne peut retenir sa plume emportée. Voilà un extrait fidèle de ses blasphèmes : ils se réduisent à deux chefs, à faire un Dieu dominé par la nécessité, et, ce qui en est une suite, un Dieu auteur et approuvateur de tous les crimes, c'est-à-dire un Dieu que les athées auraient raison de nier ;

¹ L. 1, c. 10 et 11. — ² L. 3, c. 9 ; l. 2, c. 14 ; l. 3, c. 4. — ³ L. 3, c. 8. —

⁴ Ibid., c. 4 et 8.

de sorte que la religion de ce prétendu réformateur est pire que l'athéisme ¹.

Au milieu de tous ces blasphèmes, il affectait d'imiter la fausse piété des Vaudois, en attribuant l'effet des sacrements au mérite des personnes qui les confèrent; « en disant que les clefs n'opèrent que dans ceux qui sont saints, et que ceux qui n'imitent pas Jésus Christ n'en peuvent avoir la puissance; que cette puissance pour cela n'est pas perdue dans l'Église; qu'elle subsiste dans des personnes humbles et inconnues; que les laïques peuvent consacrer et administrer les sacrements ²; que c'est un grand crime aux ecclésiastiques de posséder des biens temporels; un grand crime aux princes de leur en avoir donné, et de ne pas employer leur autorité à les en priver ³. » Ces dernières maximes pouvaient plaire à plus d'un roi, à plus d'un seigneur; mais il n'en était pas de même de cette autre, qui suit de celles-là et que les Wicléfites ou Lollards mettaient en pratique l'épée à la main: « Qu'un roi cessait d'être roi pour un péché mortel ⁴. »

Pour ce qui est de l'eucharistie, le grand effort de Wicief est contre la transsubstantiation, qu'il dit être la plus détestable hérésie qu'on ait jamais introduite ⁵. C'est donc son grand article, de trouver du pain dans ce sacrement. Mais il se rétracta, au moins extérieurement, dans le concile de Londres, et y reconnut, en termes exprès, que la substance du pain et du vin ne demeurait pas après la consécration ⁶. Après cette rétractation, sincère ou hypocrite, Wicief rompit commerce avec les hommes, se retira dans sa cure de Lutterworth, et mourut dans sa charge: ce qui démontre, aussi bien que sa sépulture en terre sainte, qu'il était mort à l'extérieur dans la communion de l'Église.

Le *Triologue*, son principal ouvrage, est ainsi nommé parce qu'il y a trois interlocuteurs, la vérité, le mensonge et la sagesse: la vérité et le mensonge discutent, la sagesse décide: la vérité c'est la bonne théologie, le mensonge la mauvaise, la sagesse Wicief. Le style est d'une scolastique des plus barbares. Au lieu de l'Écriture sainte, expliquée par la tradition constante des saints Pères, ce ne sont que des arguments, des subtilités dialectiques, enveloppés et embarrassés de barbarismes. Ce qui a donné à Wicief un rang de patriarche parmi les disciples de Luther et de Calvin, ses enfants naturels, c'est d'avoir dit que le Pape était l'antechrist, et que depuis

¹ Bossuet, *Hist. de variat.*, l. 11. — ² L. 4, c. 10, 14, 23, 25, 32. — ³ *Ibid.*, c. 17, 18, 19, 24. — ⁴ Apud Labbe, l. 12, col 46, prop. 15. — ⁵ L. 3, c. 30; l. 2, c. 14; l. 3, c. 5; l. 4, c. 6, 7, 40, 41; l. 4, c. 1, 6. — ⁶ L. 4, c. 36, 37, 38.

l'an mil de Notre-Seigneur, où Satan devait être déchainé selon la prophétie de saint Jean, l'Église romaine était devenue la prostituée et la Babylone ¹.

C'est-à-dire que l'Anglais Wicief accuse le Fils de Dieu d'avoir, depuis l'an mil, manqué à sa parole d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; c'est-à-dire que l'Anglais Wicief accuse le Saint-Esprit d'avoir, depuis l'an mil, manqué à la promesse faite par le Fils de demeurer avec son Église éternellement, pour lui rappeler tout ce que le Fils aura dit. En vérité, quand un homme ou des hommes accusent le Saint Esprit et le Fils de Dieu de manquer de parole, et Dieu le Père d'être l'auteur et l'approbateur de tous les crimes, en vérité, il est glorieux au Pontife romain d'être traité d'antechrist par cet homme ou ces hommes.

Ignorant autant que blasphémateur, Wicief suppose que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'a cessé d'être avec l'Église romaine que depuis l'an mil. Eh bien ! que Wicief et tous ceux qui se glorifient de l'avoir pour ancêtre ou pour complice souscrivent donc à cette profession de foi, qui est, non depuis l'an mil, mais de la fin du cinquième et des commencements du sixième siècle.

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-Seigneur ne s'accomplisse point, quand il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, l'événement a justifié ces paroles ; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siège apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant, au contraire, en toutes choses les règlements des Pères, nous anathématisons toutes les hérésies, principalement... (suivent les principales hérésies condamnées par l'Église romaine). C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siège apostolique, et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne ; promettant aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Église catholique, c'est-à-dire qui ne sont point d'accord en toutes choses avec le Siège apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare, par ma propre sentence, au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main à cette profession, et je l'ai

¹ Wic., l. 4, c. 1, etc.

envoyée par écrit à vous, Hormisda, saint et bienheureux Pape de la grande Rome¹. »

Voici les réflexions de Bossuet sur cette profession de foi, à laquelle, sous le règne de Justin, adhérèrent environ deux mille cinq cents évêques d'Orient, d'après l'estimation du diacre Rustique, qui écrivait sous le règne de Justinien² :

« Toutes les églises, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siège apostolique et de l'Église romaine était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches au Pape, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivants on se servait de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Église. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisda, à saint Agapet et à Nicolas I^{er}, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien le rejettera³ ? »

Les erreurs de Wicief ayant reparu dans la Bohême, le concile de Constance les condamna dans sa huitième session, le 4^{me} de mai 1415. On y proscrivit généralement, et comme on dit, *in globo*, trois cent cinq articles tirés des écrits de cet hérésiarque, c'est-à-dire quarante-cinq, tous exprimés dans le décret, et deux cent soixante qui ne sont qu'indiqués. Le concile défendit à toutes personnes, sous peine d'anathème, de prêcher, d'approuver, ou même de citer cette doctrine, si ce n'est à dessein de la combattre. Il y ajouta un jugement de rigueur contre Wicief lui-même, quoiqu'il fût mort depuis longtemps. Il ordonna d'exhumer son cadavre, et de le jeter à la voirie. Le décret contre ses erreurs fut confirmé dans la quinzième session.

Voici comme les erreurs de Wicief pénétrèrent en Bohême. Un gentilhomme bohémien, nommé Poisson-Pourri, revenant de l'université d'Oxford, en apporta certains ouvrages de Wicief. Il les fit connaître, entre autres, à Jean Hus. C'était un homme de basse naissance, mais distingué par son esprit et sa facilité à parler. Né au

¹ Labbe, t. 4, col. 1486. — ² *Biblioth. PP.*, t. 10. — ³ *Defensio*, l. 10, c. 7.

bourg de Hussinetz l'an 1373, il devint bachelier et maître ès arts à l'université de Prague l'an 1393, prêtre et prédicateur en la chapelle de Bethléhem l'an 1400, doyen de la faculté de théologie l'an 1401, et recteur de l'académie en 1409. De plus, dès l'année 1400, il fut donné pour confesseur à la reine Sophie, seconde femme de Wenceslas, lequel fut déposé cette année-là même de la dignité impériale. Le confesseur de sa première femme avait été saint Jean Népomucène, qui mourut martyr du secret de la confession.

Jean Hus s'infatua des erreurs de Wiclef, ainsi que plusieurs autres. L'an 1408, l'université de Prague, ayant eu vent de ce qui se passait, s'assembla solennellement, et Jean Hus s'y trouva parmi les principaux docteurs. On y prit d'un commun consentement une conclusion qui portait : Sachent tous, que tous les docteurs ici assemblés ont unanimement rejeté et prohibé les quarante-cinq articles de Wiclef, dans leurs sens hérétiques, erronés ou scandaleux, défendant à tous leurs suppôts, de quelque nation qu'ils soient, qu'aucun ne soit assez hardi pour les soutenir ou les enseigner, en public ou en secret, et cela sous peine d'être exclus de la nation. C'était la plus grande peine qu'ils pussent alors imposer. Ils défendirent encore que personne au-dessous des docteurs ne lût les livres de Wiclef, principalement ceux de l'eucharistie, le dialogue et le trialogue.

Jean Hus n'osa pas contredire publiquement à la sentence de l'université de Prague ; mais il ne laissait pas, dans les entretiens secrets, d'infecter plusieurs personnes des erreurs de Wiclef. Comme il voyait que les Allemands s'opposaient à son dessein, la haine qu'il leur portait déjà s'en augmenta de beaucoup. La nouvelle université de Prague, fondée par l'empereur Charles IV, était gouvernée par les docteurs allemands, au grand mécontentement des Bohémiens, naturellement féroces et peu traitables. Jean Hus excita donc ses compatriotes à demander au roi Wenceslas qu'ils eussent le gouvernement de leurs écoles, à l'exclusion des Allemands. Wenceslas, irrité contre les Allemands, qui l'avaient déposé de l'empire, accorda facilement aux Bohémiens ce qu'ils demandaient. Irrités à leur tour de ce qu'on leur enlevait ainsi leurs privilèges, les Allemands se retirèrent de Prague au nombre de plus de deux mille, tant docteurs qu'étudiants, et passèrent à Leipsick, où ils fondèrent une nouvelle université par autorité du pape Alexandre V.

La chapelle ou l'église de Bethléhem avait été fondée par un riche bourgeois de Prague, avec un revenu suffisant pour entretenir deux prédicateurs, qui tous les jours instruisaient le peuple en bohémien. Comme Jean Hus, l'un des deux, était éloquent et avait la réputation d'être réglé dans ses mœurs, on l'écoutait volontiers. S'en étant

aperçu, il avança plusieurs propositions tirées de Wiclef, disant que c'était la pure vérité, que l'auteur était un saint homme. Et je voudrais, ajoutait-il, qu'après ma mort mon âme fût avec la sienne.

Outre les sermons par lesquels il s'attirait le peuple, Jean Hus gagnait les grands par les livres de Wiclef, qu'il traduisait en langue vulgaire. Il attirait aussi des ecclésiastiques : les uns, chargés de dettes ou de crimes pour lesquels ils craignaient d'être poursuivis en justice, espéraient de l'éviter en donnant dans les nouveautés; d'autres, recommandables par leur doctrine et leur vie réglée, étaient indignés que l'on donnât les bons bénéfices à des nobles qui leur étaient bien inférieurs en science. Le dépit et la jalousie leur firent quitter leur premier sentiment, suivant lequel ils avaient condamné Wiclef, et ils abandonnèrent l'Église catholique pour se joindre à Jean Hus, déclamant non-seulement contre les prêtres ignorants et vicieux, mais contre tout le clergé en général, sans épargner le Pape même¹.

Un des principaux adeptes de Jean Hus était Jérôme de Prague, gentilhomme de la famille des Poissons-Pourris. Il avait étudié à Cologne, à Heidelberg, à Prague, on dit même à Oxford. L'an 1399, il fut maître ès arts, et peu après bachelier en théologie; il passait pour l'emporter en science sur Jean Hus; il n'entra jamais dans l'état ecclésiastique, mais servit comme chevalier à la cour du roi Wenceslas. La réputation de Jérôme devint telle, que le roi de Pologne le fit venir en 1410 pour organiser l'université de Cracovie. Puis le roi de Hongrie, Sigismond, frère puîné de Wenceslas, désira l'entendre. Il prêcha devant lui à Bude. Mais, comme son discours renfermait de grandes louanges de Wiclef, il fut déclaré hérétique par le clergé, obligé de s'enfuir, et arrêté par l'université de Vienne, jusqu'à ce que celle de Prague obtint son élargissement. Jérôme des Poissons-Pourris était naturellement porté à la violence.

Fort de pareils adeptes, et surtout de l'émigration des docteurs allemands, Jean Hus gardait moins de mesure. Non-seulement il répandait les écrits de Wiclef parmi les grands de Bohême, mais envoya une traduction du *Triologue* à Josse, margrave de Moravie, oncle du roi Wenceslas. Vainement plusieurs docteurs de Prague l'avertirent de se desister d'une semblable entreprise. L'un deux informa l'archevêque de Prague, Svincon, d'une famille très-noble, qui demeurait dans son château de Rauduicz. L'archevêque, homme résolu, assembla des docteurs en qualité de légat du Saint-Siège, et se fit apporter les livres de Wiclef. Après les avoir fait examiner par les

¹ Cochlaeus, *Hist. Hussit.*, l. 1.

docteurs, et de leur avis, il les fit tous brûler, jusqu'au nombre de plus de deux cents. Ils étaient très-bien écrits, reliés en bois à la manière du temps, couverts d'étoffes précieuses et garnis d'or. Mais tous ceux qui avaient de ces livres ne les apportèrent pas, suivant l'ordre de l'archevêque.

Pour se venger de ce que l'archevêque avait fait brûler ces livres de Wiclef, Jean Hus fit composer contre lui et chanter publiquement, par les laïques de son parti, des chansons en langue vulgaire, qui le tournaient en ridicule, et qui firent tant de bruit, que le roi Wenceslas défendit par ordonnance publique de les chanter, sous peine de la confiscation de tous les biens. Mais Jean Hus trouva un autre moyen pour faire que le peuple se moquât du clergé et le rendit méprisable. Il établit des conférences publiques, où des tailleurs, des cordonniers et d'autres artisans, excités par ses sermons et par la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire, disputaient avec les prêtres. Les femmes même se mêlaient de parler en ces controverses, et de composer des livres.

Le Pape avait écrit à l'archevêque, du 20 décembre 1409, de défendre, par l'autorité apostolique, à qui que ce fût, quelque privilège qu'il pût avoir, de prêcher ailleurs que dans les églises ou dans les cimetières, et de ne permettre à personne d'enseigner en public ou en secret les articles de Wiclef. Le Pape avait mandé encore à l'archevêque de prendre quatre docteurs en théologie et deux docteurs en décret, et de procéder en cette affaire par leur conseil; enfin, que celui qui refuserait d'obéir et d'abjurer ces erreurs fût tenu pour hérétique et mis en prison¹. L'archevêque manda Jean Hus, lui reprocha son attachement aux erreurs de Wiclef; Jean Hus promit de corriger tout ce qui lui serait échappé contre la doctrine chrétienne; mais quant à la défense de prêcher dans la chapelle de Bethléhem, il en appela au Pape mieux informé, et continua ses prédications.

Ses sectateurs s'enhardirent. Ceux dont l'archevêque avait fait brûler les exemplaires de Wiclef, si richement ornés, lui réclamèrent des dommages et intérêts. Sur son refus, ils actionnèrent les ecclésiastiques qui lui avaient servi de conseil; ils refusèrent de même, mais eurent à souffrir beaucoup de violences, par la coupable connivence de l'indigne roi Wenceslas. Jérôme de Prague se distingua par-dessus les autres sectaires. Il arrêta trois religieux Carmes qui avaient prêché contre Wiclef, et en jeta un dans la Moldau, où il se serait infailliblement noyé, si un chevalier n'était allé à son secours².

¹ Raynald, 1409, n. 89. — ² *Hist. ecclés. du protestant Schroeckh*, t. 34, p. 688.

Jean Hus fut dénoncé par le clergé de Prague au pape Jean XXIII, comme prêchant des hérésies. Le cardinal Colonne fut chargé de poursuivre l'affaire, et en conséquence le cita à Rome. Il n'y comparut point, mais envoya des députés pour le défendre ; après y avoir demeuré un an et demi, ils furent mis en prison, Jean Hus déclaré hérétique, excommunié avec ses adhérents, avec défense de prêcher et avec interdiction des lieux où il se trouverait. L'an 1411, Jean Hus en appela de cette sentence à un concile général. Cependant, par l'entremise du roi Wenceslas et d'autres seigneurs, l'affaire paraissait devoir s'arranger de concert avec l'archevêque Svincon, lorsque ce prélat mourut avant qu'il y eût rien d'exécuté.

Dans l'intervalle, Jean Hus publia plusieurs écrits en faveur de Wicief et de ses erreurs. Il enseignait et soutenait entre autres ces deux propositions : Ceux qui, à cause d'une excommunication humaine, cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu, sont excommuniés, et seront regardés comme des traîtres au Christ dans le jugement dernier. Un diacre ou prêtre a droit de prêcher, même sans la permission du Saint-Siège ou d'un évêque catholique ¹.

L'an 1412, le pape Jean XXIII ayant fait publier une croisade pour soumettre le roi Ladislas de Naples, Jean Hus et Jérôme de Prague se mirent à prêcher contre la croisade du Pape et contre ceux qui la prêchaient. Jérôme fit même arrêter un prédicateur de la croisade, lui joignit deux prostituées, les conduisit tous trois sur une voiture à travers la ville, les deux prostituées ayant la bulle pontificale sur la poitrine découverte, et un crieur annonçant à haute voix qu'on allait brûler les bulles d'un séducteur des peuples. La bulle fut en effet brûlée au pilori de la ville neuve. Le dimanche, les prédicateurs furent interrompus et insultés dans plusieurs églises par des étudiants et des gens de la lie du peuple ; on les appelait des menteurs et des imposteurs, et le Pape un antechrist. Trois des perturbateurs furent arrêtés et condamnés à mort, comme séditeux, par le sénat de la ville. Jean Hus accourut au palais avec une multitude d'étudiants, et supplia qu'on leur accordât la vie, attendu que, s'ils étaient punis à raison de l'indulgence papale, lui-même était encore plus coupable. On lui remontra qu'il se mêlait de choses qui ne le regardaient point, qu'il voulait exciter une sédition, après avoir déjà fait un préjudice irréparable à la ville par l'expulsion des Allemands ; qu'il n'était pas question de l'indulgence, mais de perturbateurs de la paix publique, qui cherchaient à verser le sang. Toutefois on laissa espérer de faire grâce ; mais le sénat leur fit aussitôt tran-

¹ *Hist. ecclésiastique du protestant Schroeckh*, t. 34, p. 593.

cher la tête. A cette nouvelle, les sectaires se rassemblèrent en foule, enlevèrent de force les cadavres des suppliciés, les enveloppèrent de drap d'or, les portèrent dans toutes les églises, et les enterrèrent dans la chapelle de Bethléhem, en criant : Voilà les saints et les martyrs qui ont donné leur vie pour la loi de Dieu ! Jean Hus lui-même leur donna le nom de martyrs dans un sermon ; mais il reçut défense du sénat d'en parler davantage ¹.

En attendant, il multipliait ses écrits contre le Pape. Emporté d'un excès dans un autre, il enseignait que l'Église n'est que la société des justes et des prédestinés, de laquelle les réprouvés et les pécheurs ne font point partie. Il en concluait qu'un Pape vicieux n'est plus le vicaire de Jésus-Christ, qu'un évêque et des prêtres qui vivent en état de péché ont perdu tous leurs pouvoirs. Il étendit même cette doctrine jusqu'aux princes et aux rois ; il décida que ceux qui sont vicieux et gouvernent mal sont déchus de leur autorité. Après avoir appelé au Pape et au concile, il ne reconnaissait d'autre juge que l'Écriture entendue à sa manière, c'est-à-dire d'autre juge que lui-même.

L'an 1413, le nouvel archevêque de Prague, Conrad de Vechta, cherchait une conciliation entre le clergé catholique et les partisans de Jean Hus. Le clergé posait comme moyen unique une entière soumission au Pape et à l'Église romaine. Hus et ses partisans, qui ne voulaient d'autre juge que l'Écriture interprétée par eux-mêmes, soulevèrent beaucoup d'objections ; entre autres, que les évêques et les prêtres mêmes étaient autant les successeurs des apôtres que le Pape et les cardinaux ; que le chef de l'Église n'était pas le Pape, mais Jésus-Christ. On se disputait là-dessus à Prague, lorsqu'on apprit qu'au mois de février 1413, le concile de Rome avait condamné les écrits de Wicief et excommunié Jean Hus, parce qu'il ne s'était point présenté, quoiqu'il eût été cité. En même temps, le chancelier Gerson, doyen de la faculté de théologie à Paris, laquelle venait de condamner dix-neuf erreurs de Jean Hus, tirées de son *Traité de l'Église* ², écrivit à l'archevêque Conrad, pour l'exhorter à extirper l'ivraie du champ du Seigneur, et à implorer pour cela, si c'était nécessaire, le bras séculier. L'archevêque obtint bientôt le consentement du roi à des mesures plus sévères pour délivrer son royaume de la mauvaise renommée d'hérésie. On publia donc que tous ceux qui soutiendraient les quarante-cinq articles de Wicief seraient chassés du royaume. L'archevêque prononça un interdit sur la ville de

¹ *Hist. ecclésiastique du protestant Schroeckh*, t. 34, p. 597 et 598. — ² *Apud Natal. Alex.*, t. 8, p. 86, édit. in-fol.

Prague, à l'exception du quartier où était le palais du roi. Jean se réfugia dans son endroit natal, et continua de déclamer contre le Pape et les cardinaux. Il avait d'abord appelé du Pape mal informé au Pape mieux informé, ensuite du Pape au concile : cette fois-ci, il appelladu concile à Jésus-Christ ¹.

Mais avant de quitter la capitale de Bohême, il fit lire dans la chapelle de Bethléhem son *Traité de l'Église*, dont le but était de rendre odieux le clergé de Prague et méprisable l'autorité du Siège apostolique. Pour prouver que le Pape ne saurait être le chef de l'Église, il cite entre autres la fable de la papesse Jeanne, dont il fait une femme anglaise.

Éloigné de Prague, qui fut délivrée de l'interdit par son absence, Jean Hus écrivit avec une violence toujours croissante contre le clergé et contre le Pape même. L'un de ses libelles représente dès le titre les prêtres et les moines comme l'abomination de la désolation dans l'Église du Christ. Dans un autre, il déclare que l'auteur de tant de canons et lois ecclésiastiques, c'est le diable. De ce nombre, il compte la vénération des statues de bois, de pierre et d'argent. Dans un autre, le mystère d'iniquité de l'antechrist, il s'écrie : La vraie cause pourquoi les hypocrites honorent les saints du ciel et persécutent et égorgent les saints vivants sur la terre, c'est leur aveuglement, que le dieu de ce siècle, le diable, opère en eux ². Ces saints vivants sur la terre, il est aisé de le voir, c'est Jean Hus et les siens.

Cependant le concile de Constance venait d'être convoqué pour le 1^{er} novembre 1414. Deux docteurs de Prague, Michel de Causis, curé d'une des paroisses de la ville, et Étienne Paletz, autrefois amis de Jean Hus, se disposaient à l'y dénoncer, comme répandant des erreurs contre la foi. Jean Hus pouvait donc s'attendre à y être cité : il résolut de s'y présenter de lui-même pour se défendre. D'ailleurs il avait appelé au concile. Sachant que l'archevêque de Prague allait tenir celui de sa province au mois d'août 1414, il somma un chacun, par des affiches publiques, de venir l'y convaincre des erreurs qu'on lui imputait. L'archevêque lui manda que sa présence n'était pas nécessaire, puisqu'il ne s'était pas élevé d'accusateur contre lui. Jean Hus s'en fit donner un témoignage. Il en demanda un pareil au roi, et somma ses adversaires, par de nouvelles affiches, de lui montrer au moins à Constance qu'il avait enseigné des erreurs. Il y disait entre autres : Que si l'on peut me convaincre d'une erreur quelconque, ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chré-

¹ Schroeckl, t. 34, p. 505 et 606. — ² Ibid, p. 611-614.

tienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques ¹. Il fit plus, au dire des écrivains hussites. Il s'adressa à l'inquisiteur du Pape en Bohême, l'évêque de Nazareth, et en obtint une attestation, que, dans plusieurs entretiens, il l'avait toujours trouvé orthodoxe. Les états de Bohême ayant consulté l'archevêque à cet égard, reçurent la même réponse ². Enfin l'empereur Sigismond pria son frère Wenceslas d'envoyer Jean Hus à Constance.

Jean Hus partit donc de Prague le 11 octobre 1414. Il laissait à ses partisans une lettre qui fut lue dans la chapelle de Bethléhem, et dans laquelle il y avait ces mots : *Je pars sans sauf conduit* ³. Arrivé à Constance, il leur écrivit en ces termes : Nous sommes arrivé à Constance après la fête de tous les saints, sans aucun dommage, traversant les villes et y affichant des sommations en latin et en allemand. Nous sommes logés à Constance, sur la place, près de l'hôtel du Pape. *Et nous sommes venus sans sauf-conduit* ⁴.

Accusé par ses deux adversaires, Michel de Causis et Étienne Paletz, d'enseigner les erreurs de Wicléf à Constance même, Jean Hus fut arrêté le 28 novembre 1414 ⁵. Au mois de mai de l'année suivante, ses amis ayant demandé son élargissement au concile, attendu qu'il avait été arrêté contre la foi publique, l'évêque de Lutonile fut chargé de répondre, le 16 du mois, qu'on n'avait point violé la foi publique à son égard, attendu qu'il n'avait point de sauf-conduit de l'empereur lors de son arrestation, mais qu'il en reçut un seulement quinze jours après, comme on l'avait appris de personnes dignes de foi ⁶. Le 18 mai, les défenseurs de Jean Hus répliquèrent que le concile avait été mal informé ; que le jour même où Jean Hus fut arrêté, l'un d'eux, interrogé jusqu'à deux fois par le Pape s'il avait un sauf-conduit du roi, son fils, répondit qu'il en avait un : que cependant il ne le montra point alors, parce que personne ne demandait à le voir ; mais que trois jours après il le fit voir à beaucoup de personnes ⁷. D'où il paraît certain, par l'aveu même des défenseurs de Jean Hus, que le sauf conduit ne fut exhibé que trois jours après son arrestation. Lors donc que des personnes dignes de foi assurèrent au concile que ce ne fut que quinze jours après son emprisonnement qu'on procura le sauf-conduit à Jean Hus, il est possible qu'elles ne se soient trompées que sur le nombre de jours.

Quant au sauf-conduit en lui-même, le voici tout entier : « Sigis-

¹ *Op. Hus.*, part. 1, fol. 2. Lenfant. *Hist. du concile de Const.*, t. 1, p. 38. —

² *Ibid.*, p. 615 et 616. — ³ *Reliqui post me litteram, quæ lecta in Bethlehem, in quâ posui, quod EXEO SINE SALVO CONDUCTU, epist.* 49. — ⁴ *LI VENIMUS SINE SALVO CONDUCTU, epist.* 5. — ⁵ Von der Haidt, t. 4, p. 21 et 22. — ⁶ *Ibid.*, p. 209. —

⁷ *Ibid.*, p. 212.

mond, par la grâce de Dieu, roi des Romains, etc., à tous princes ecclésiastiques et séculiers, etc., ainsi qu'à tous nos autres sujets, salut. Nous vous recommandons d'une pleine affection, à tous en général et à chacun en particulier, honorable homme maître Jean Hus, bachelier en théologie et maître ès-arts, porteur des présentes, allant de Bohême au concile de Constance, lequel nous avons pris sous notre protection et sauvegarde, et sous celle de l'empire, désirant que, lorsqu'il arrivera chez vous, vous le receviez bien et le traitiez favorablement, lui fournissant tout ce qui lui sera nécessaire pour hâter et assurer son voyage, tant par eau que par terre, sans rien prendre de lui ni des siens aux entrées et aux sorties, pour quelques droits que ce soit de tribut ou de péage, et de le laisser librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter et retourner, en le pourvoyant même, s'il en est besoin, de bons passe-ports, pour l'honneur et le respect de la majesté impériale. Donné à Spire, le 18 octobre de l'an 1414, le trente-troisième de notre règne de Hongrie et le cinquième de celui des Romains. Par ordre du roi. Et plus bas, Michel de Pascest, chanoine de Breslau ¹. »

Par les termes de cette pièce, on voit que c'est tout bonnement un passe-port impérial qui invite les princes, les magistrats et sujets de l'empire, comme un passe-port moderne invite les autorités civiles et militaires à laisser passer et librement circuler, de tel endroit à tel autre, et à donner aide et protection en cas de besoin. Mais comme un passe-port moderne ne vous soustrait point à la juridiction des tribunaux auxquels vous seriez cité ou auxquels vous auriez appelé, ainsi le passe-port royal ne pouvait soustraire Jean Hus à la juridiction du concile de Constance, auquel il était cité et auquel il avait appelé, d'autant plus que, pour les jugements de doctrine, ce concile était indépendant de toute autorité royale ou impériale. Ces notions si simples suffisent pour faire évanouir tous les nuages que les protestants, héritiers intéressés de Jean Hus, ont accumulés sur ce fait pour faire accroire que le concile de Constance et l'empereur Sigismond ont manqué à la foi publique, le premier en jugeant et condamnant Jean Hus, et le second en lui faisant subir la peine légale, malgré son passe-port. Lorsqu'un homme, appelé ou appelant devant un tribunal, y arrive avec un passe-port moderne, le tribunal procède suivant les formes juridiques ; si l'homme est trouvé coupable, il est condamné et puni, et personne ne s'avise d'accuser le tribunal ou une autre autorité d'avoir violé la foi publique, parce que le coupable avait un passe-port. Le concile de Constance n'a

¹ Von der Hardt, t. 4, p. 12. Lenfant, *Hist. du conc. de Const.*, t. 1, p. 59.

fait ni plus ni moins que ce tribunal. Jean Hus lui-même disait dans les placards qu'il affichait le long de sa route : Je fais savoir à toute la Bohême et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où doit présider le Pape, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte, et fasse voir, en présence du Pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu ou enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques ¹.

Quant à l'époque précise où Jean Hus reçut le sauf-conduit ou passe-port impérial, il y a plusieurs circonstances que les auteurs protestants et hussites ne touchent ou n'expliquent pas. En partant de Bohême, il laisse à ses affidés une lettre avec ces mots : *Je pars sans sauf-conduit ou passe-port* ; arrivé à Constance, il leur écrit : *Nous sommes venus sans sauf-conduit ou passe-port*. Les auteurs protestants ne disent mot de ces paroles, qui s'entendent naturellement du passe-port impérial. Un auteur hussite prétend que ce passe-port, rédigé le 18 octobre à Spire, fut remis vers le 20 à Jean Hus, lors de son passage à Nuremberg. Mais comment alors Jean Hus n'en dit-il rien dans les lettres qu'il écrivit de Nuremberg en Bohême, et où il décrit toutes les particularités de son voyage ? Comment alors a-t-il pu écrire de Constance : *Nous sommes venus ici sans passe-port* ? Il est vrai, les Hussites ajoutent à la marge : *Sous-entendez, du Pape* ; mais cela montre seulement combien les paroles non altérées du maître les embarrassaient. Il paraît que le maître s'en trouvait embarrassé lui-même. Car, ayant dit dans une de ses lettres : *J'ai laissé une lettre après moi, qui a été lue en Bethléhem, où je dis : Je pars sans passe-port*, il ajoute : *Vous direz à cela que, quand je partis, je n'avais point de passe-port du Pape* ². Que veulent dire ces singulières rectifications ? N'est-il pas permis de soupçonner que Jean Hus ayant été arrêté lorsqu'il n'avait pas encore reçu le passe-port impérial, comme l'attestaient des personnes dignes de foi, mais l'ayant reçu quelques jours après, la secte, y compris le chef, entreprit de faire accroire qu'il avait ce passe-port depuis longtemps, et que quand il avait dit si formellement : *Je pars sans passe-port, nous sommes arrivés sans passe-port*, il sous-entendait fort innocemment le passe-port du Pape ? Ce qui autorise à soupçonner en tout ceci de la duplicité, c'est que, pendant que Jean Hus vantait à Constance même la pureté de sa doctrine, ses amis cachaient ses livres avec tout le soin possible, et lui-même par ses lettres les en pressait

¹ Lenfant, t. 1, p. 38. *Op. Hus.*, t. 1, p. 4. — ² *Epist.* 49.

et leur en témoignait sa satisfaction ¹. Que veut dire ce manège, si ce n'est que dans les livres qu'on dérobaît au jour, il y avait des choses encore plus impies que dans ceux qui étaient publics, et que les protestations de Jean Hus n'étaient qu'une odieuse hypocrisie? On voit, en effet, par l'édition de ses œuvres, que le concile n'en connaissait pas ce qu'il y a de plus mauvais.

Le long de son voyage de Bohême à Constance, Jean Hus se montrait plus confiant. Voici le placard qu'il fit afficher à Nuremberg : « Maître Jean Hus va à Constance pour y déclarer la foi qu'il a toujours tenue, qu'il tient encore, et que, par la grâce de Dieu, il tiendra jusqu'à la mort. Comme donc il a notifié publiquement, par tout le royaume de Bohême, qu'il voulait avant son départ rendre raison de sa croyance dans un synode général de l'archevêque de Prague, et répondre à toutes les objections qu'on pourrait lui faire, il notifie tout de même dans cette ville impériale de Nuremberg que, si quelqu'un a quelque erreur ou quelque hérésie à lui reprocher, il n'a qu'à se trouver au concile de Constance, parce que c'est là qu'il est prêt à rendre raison de sa foi ². »

De Nuremberg, il écrivit à ses amis une lettre du 20 octobre, pour leur rendre compte de son voyage. Il leur mande qu'il a toujours marché la tête levée dans toute sa route, sans se déguiser nulle part, et qu'il a été fort bien reçu de tout le monde ; qu'à Pernau, le curé et les autres ecclésiastiques, qui l'attendaient depuis plusieurs jours, lui firent un fort bon accueil ; qu'étant entré dans le poêle, le curé lui présenta, suivant la coutume du pays, un grand verre de vin, et le but à sa santé ; que le curé et ses vicaires écoutèrent très-favorablement sa doctrine, et que le curé lui protesta qu'il était toujours de ses amis. De Pernau, il ne fit que traverser Weiden, suivi d'un grand concours de peuple. Il eut à Sulzbach des conférences fort amiables, tant avec les ecclésiastiques qu'avec les magistrats de ces lieux ; enfin sa lettre le montre très-content du bon accueil qu'on faisait partout à sa doctrine et à sa personne. Il ne paraît pas moins satisfait d'une conférence qu'il eut à Lauff, ville à quatre lieues de Nuremberg, avec le curé, les ecclésiastiques et un jurisconsulte du lieu. Comme des marchands avaient donné avis qu'il était sur le point d'arriver à Nuremberg, le peuple sortit en foule dans les rues et places publiques, pour le voir. Quand il fut arrivé, le curé de Saint-Laurent lui écrivit qu'il y avait longtemps qu'il souhaitait l'entretenir. Jean Hus ayant accepté la conférence, le curé vint chez lui ; mais il ne dit pas ce qui se passa dans cet entretien, qui, apparem-

¹ *Epist.* 37. Lenfant, t. 1, p. 337 et 423. — ² Lenfant, t. 1, p. 39.

ment, fut interrompu par l'arrivée de quelques docteurs et de quelques citoyens qui voulaient l'entendre. Comme les docteurs prétendaient que la conférence se fit en particulier. Jean Hus déclara qu'il prêchait publiquement et qu'il ne demandait pas mieux que d'être entendu de tout le monde. Entre ces docteurs, il y avait un chartreux qu'il traite de chicaneur. Il remarque encore que le curé de Saint-Sébald n'était pas content de voir les citoyens approuver ses sentiments ; mais que, à cela près, tous les docteurs et les bourgeois paraissaient satisfaits de lui. On ne met à exécution, dit-il, nulle part l'interdit contre moi, et on approuve l'écrit que j'ai publié en allemand pour notifier mon arrivée au concile. Ainsi je n'ai pas de plus grands ennemis qu'en Bohême. On trouve à la marge de cette lettre que les docteurs lui déclarèrent unanimement qu'il y avait déjà plusieurs années qu'ils étaient dans les mêmes sentiments, et que, s'il n'y avait point d'autres accusations contre lui, il se tirerait du concile avec honneur ¹.

Arrivé à Constance le 3 novembre 1414, il écrivit les mots déjà rapportés : Et nous y sommes venus sans sauf-conduit. Et puis on cite une note où il est dit que, le lendemain, deux seigneurs de Bohême qui l'accompagnaient allèrent trouver le Pape pour lui annoncer l'arrivée de Jean Hus, et lui montrer le sauf-conduit de l'empereur Sigismond ². Mais nous avons vu que, de leur aveu, le sauf-conduit ne fut montré que trois jours après son arrestation, qui eut lieu le 28 du même mois ³. Jean Hus était arrivé à Constance sous le poids de l'interdit et de l'excommunication. Ses deux adversaires, Michel de Causis et Étienne Paletz, le signalèrent dans des affiches comme hérétique et excommunié. De son côté, il parlait assez librement, soutenant sa doctrine, soit dans ses conversations, soit dans les écrits qu'il composait. Il disait même la messe tous les jours dans une chambre, en présence de tout le voisinage, qui accourait avec empressement. Un de ses sectateurs prétend que le pape Jean XXIII voulut bien, non pas lever, comme on lui fait dire, mais suspendre les censures. Jean Hus lui-même, interrogé depuis par le concile en audience publique, s'il avait été absous par le Pape, répondit que non ⁴. D'un autre côté, Ulric Reichenthal, chanoine de Constance, témoin oculaire qui écrivit en allemand l'histoire du concile, rapporte que l'évêque de Constance lui envoya son vicaire et son official, pour lui représenter que, ayant été excommunié par le Pape et un concile, il ne devait pas entreprendre de dire la messe ; mais que Jean Hus dé-

¹ Lenfant, t. 1, p. 40 et seqq. *Op. Hus.*, t. 1, fol. 57, 6. — ² Von der Hardt, t. 4, p. 11. — ³ *Ibid.*, p. 212. — ⁴ Lenfant, t. 1, p. 314.

clara qu'il se souciait peu de l'excommunication, et qu'il dirait la messe tout autant qu'il pourrait ¹. Par suite de ces faits, Jean Hus fut mis en arrestation le 28 novembre ; ce ne fut que trois jours après, savoir, le 1^{er} décembre, que l'un de ses défenseurs montra le sauf-conduit ou passe-port de l'empereur Sigismond.

Pendant qu'on instruisait l'affaire de Jean Hus, eut lieu une autre aventure, rapportée par deux témoins oculaires, le même chanoine de Constance et de plus Éverard Dacher, de la même ville, et chargé par l'électeur de Saxe de la police secrète pendant le concile. Tous deux écrivirent en allemand l'histoire de l'assemblée. Voici ce que tous deux rapportent :

Jean Hus, voyant qu'on l'observait de près, prit la résolution de s'enfuir le 23 mars 1415. A cet effet, il prit un pain et une bouteille de vin, et alla se cacher le matin dans un chariot de Henri de Latzenboch, qu'on avait préparé pour aller après midi chercher du foin dans quelque village. A l'heure du diner, Latzenboch, à qui Jean Hus avait été confié, ne le voyant point, demanda inutilement où il était ; personne ne put lui en donner de nouvelles. Alarmé de cette absence, il courut en avertir le magistrat, qui fit aussitôt fermer les portes de la ville, commanda des archers pour aller poursuivre le fugitif. Comme on se préparait à cette poursuite, Jean Hus ayant été trouvé caché dans le chariot, fut conduit à cheval, avec son chapelain et plusieurs Bohémiens, par Latzenboch lui-même, au palais du Pape. Devinant qu'on voulait le mettre en prison, Jean Hus descendit de cheval, dans l'espérance de se sauver à la faveur de la foule prodigieuse qu'avait attirée ce spectacle. Mais les gardes du Pape ayant aperçu son dessein, on l'enferma sous bonne garde dans le palais pontifical ². Le récit de ces deux auteurs dignes de foi, suivi et confirmé par plusieurs autres, fait voir que la première arrestation de Jean Hus consistait à être mis sous la surveillance et responsabilité de Henri de Latzenboch, l'un desseigneurs qui l'avaient accompagné de Bohême.

Quant à Jérôme de Prague, il vint à Constance le 24 avril 1415, avec un de ses disciples ; ils y entrèrent clandestinement et sans que personne le sût, à cause de la multitude de peuple qu'il y avait dans la ville. L'historien Reichenthal, chargé de rendre compte des étrangers qui arrivaient continuellement, prit des informations sur Jérôme ; mais personne ne put lui en donner de nouvelles : il s'était enfui le jour même à Uberling. De là il écrivit à l'empereur et aux seigneurs de Bohême, qui étaient au concile, pour demander un sauf-conduit

¹ Reichenthal, p. 203. -- ² Ibid., p. 203 et 204, édit. de Francfort, an 1576. Lenfant, t. 1, p. 88, à comparer avec Schroeckh, t. 34, p. 627.

ou passe-port. L'empereur le refusa tout net. Le concile ayant été prié de lui en donner un, il offrit bien de le faire venir à Constance, mais non pour s'en retourner en Bohême. Jérôme n'eut pas plus tôt cette réponse, qu'il envoya placarder à toutes les églises et à tous les monastères de Constance, ainsi qu'aux portes des cardinaux, un écrit en latin, en allemand et en bohémien, adressé à l'empereur et au concile, et conçu en ces termes : « Au très-illustre et très-invincible prince et seigneur, par la grâce de Dieu, empereur élu des Romains, et roi de Hongrie, et au sacré synode œcuménique. Moi, Jérôme de Prague, maître ès arts dans les célèbres académies de Paris, de Cologne, de Heidelberg et de Prague, je notifie à tous, par cet écrit public, que je suis venu à Constance de mon bon gré et sans y être forcé, pour répondre à mes adversaires et à mes calomnieux, qui diffament le très-illustre et très-célèbre royaume de Bohême, et pour défendre notre doctrine, qui est pure et orthodoxe, aussi bien que pour mettre au jour mon innocence, non en secret, mais en présence de tout le concile. Si donc il y a des gens, de quelque ordre et de quelque nation qu'ils soient, qui aient envie de me calomnier et de m'accuser de quelque crime ou de quelque hérésie que ce soit, je suis prêt à justifier mon innocence et la pureté de ma doctrine, m'offrant à subir la peine qu'on m'aura infligée, si l'on peut me convaincre d'hérésie. C'est pour exécuter un dessein si honnête et si nécessaire que je supplie, au nom de Dieu, votre Majesté impériale de m'accorder un sauf-conduit pour venir à Constance et pour m'en retirer sûrement. Que si, me présentant volontairement comme je fais, on me met en prison et qu'on use de violence envers moi, avant de m'avoir convaincu, le concile manifestera son injustice à tout le monde par un tel procédé, ce que je ne saurais croire d'une assemblée aussi sainte et composée de personnages aussi sages et aussi éclairés ¹.

Dans ce placard, comme Jean Hus dans les siens, Jérôme de Prague demandait à justifier son innocence devant le concile, sauf à subir la peine des hérétiques, si on vient à le convaincre d'hérésie. c'est à cette fin qu'il réclame un passe-port. Or, suivant le témoignage d'un témoin oculaire, l'historien Reichenthal, dès le 17 avril, lorsqu'il fut cité pour la première fois, le concile lui avait expédié un sauf-conduit ou passe-port, qui lui promettait toute sûreté, *sauf la justice et sans préjudice aux intérêts de la foi* ; c'est-à-dire, sauf à subir les peines des hérétiques si l'on venait à le convaincre d'hérésie.

Suivant le témoignage du même historien, Jérôme de Prague re-

¹ *Op. Hus.*, part. 2, fol. 349 et 354.

cut ce passe-port ; mais, ne le trouvant point à sa guise, il feignit de l'ignorer, afin de continuer son voyage ou sa fuite vers la Bohême. Il déclama contre le concile le long du chemin. Arrivé dans une petite ville de la Forêt-Noire, il fut invité par le curé, qui, ce jour-là, régala ses confrères.

Là, il se déchaîna contre le concile, jusqu'à l'appeler une école du diable et une synagogue d'iniquité, se vantant d'ailleurs d'avoir confondu les docteurs, et produisant, pour le prouver, un écrit signé par soixante-dix personnes. Les ecclésiastiques, scandalisés de ses discours, le dénoncèrent au commandant de la ville, qui leur recommanda de garder le secret et d'attendre au lendemain. Le lendemain, en effet, le commandant arrête Jérôme, et lui déclare qu'il faut retourner à Constance, pour y rendre raison des discours injurieux qu'il avait tenus contre le concile. Jérôme soutient qu'il n'a rien avancé que de véritable, et que d'ailleurs on n'est pas en droit de l'arrêter, parce qu'il a un sauf-conduit. Sauf-conduit ou non, répliqua l'officier, il faut retourner à Constance. Et il l'y fit ramener. Tel est le récit de l'historien, qui avait alors la police des étrangers à Constance, et qui, par conséquent, pouvait mieux que personne connaître ces détails ¹.

Jean Hus, arrêté dans sa fuite, comme Jérôme de Prague, fut d'abord gardé dans le palais pontifical, ensuite dans deux monastères, et enfin dans la forteresse de Gottleben, près de Constance. Une commission fut nommée par le Pape ou le concile, pour entendre les accusations contre Jean Hus, recevoir le serment et les dépositions des témoins, et communiquer à l'accusé le résultat de la procédure ². Une autre commission plus nombreuse fut chargée d'examiner en elle-même la doctrine de Jean Hus ³. Outre plusieurs audiences particulières avec les commissions, Jean Hus eut trois ou quatre audiences publiques du concile même. Dès Prague, le novateur avait fait afficher cette protestation : « Je fais savoir à toute la Bohême et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où le Pape doit présider, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte, et fasse voir, en présence du Pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu et enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques ⁴. »

Il sera bon de fixer ici le sens du mot *convaincre*. Il en a deux : un sens vulgaire, et un sens judiciaire. Dans le premier, *convaincre* si-

¹ Reich., p. 204. — ² Lenf., t. 1, p. 63. — ³ Ibid., t. 1, p. 67. — ⁴ Ibid., p. 38.

gnifie réduire quelqu'un par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait ; dans le second sens, *convaincre* signifie donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute. Dans le premier cas, la conviction dépend non-seulement de la solidité des preuves, mais encore des dispositions de la personne à convaincre : les preuves fussent-elles excellentes, si la personne n'a point assez d'intelligence ou de droiture, elle ne sera point convaincue. Dans le second cas, ce n'est pas l'individu à convaincre qui est juge ou appréciateur des preuves de conviction, mais le tribunal. Dans une cour d'assises, ce n'est pas l'accusé qui apprécie les preuves du fait, mais le jury : ce n'est pas l'accusé, ce sont les juges qui qualifient le fait par rapport à la loi, et qui appliquent la peine. Or, ces deux significations si différentes du mot *convaincre*, et qui entraînent des conséquences si diverses, Jean Hus, Jérôme de Prague, leurs historiens hussites et protestants aiment toujours à les confondre, afin de conclure artificieusement : Le concile de Constance, malgré ses charitables efforts, n'a pu convaincre *amiablement*, n'a pu faire convenir Jean Hus et Jérôme de Prague d'aucune erreur, ni leur en faire rétracter aucune ; donc le concile n'a pu les en convaincre *juridiquement*, ni leur appliquer la peine légale.

Au reste, le langage de Jean Hus est tout plein de ces équivoques. Le 31 mai 1415, les nations s'assemblèrent pour traiter son affaire. Le 1^{er} juin, on lui envoya une députation qui lui présenta trente articles tirés de ses livres ou de ses prédications, lui demandant s'il voulait les désavouer ou les défendre. Il répondit purement et simplement aux députés qu'il se soumettrait à la décision du concile ; mais il écrivait à ses affidés que, quant à ce qu'on exigeait de lui qu'il se rétractât, il voulait se soumettre à l'instruction, à la direction et à la justice du concile, *quand on lui ferait voir* qu'il a écrit, enseigné et répondu quelque chose de contraire à la vérité ¹. En sorte que Jean Hus ne considérait le concile œcuménique que comme un tournoi d'arguments et de syllogismes, où lui seul serait juge en dernier ressort.

Le 5^{me} de juin, il fut introduit pour la première fois à l'audience publique du concile. On lui présenta ses livres, il les reconnut. On commença la lecture et l'examen des articles sur lesquels il était accusé. Cette lecture et cet examen continuèrent dans la session suivante, deux jours après. On y entendit des témoins. Jean Hus leur donna le démenti. Le cardinal de Florence lui dit alors : Vous

¹ *Epist.* 15. Lenfant, t. 1, p. 307.

savez que toute affaire se décide sur la déposition de deux ou trois témoins. Or, en voilà contre vous près de vingt, tous hommes graves et dignes de foi. Les uns ont entendu les choses de votre propre bouche, les autres les savent de bonne part, et tous ensemble ils appuient leurs témoignages de raisons si solides, que nous ne saurions nous dispenser d'y ajouter foi. Jean Hus prit Dieu et sa propre conscience à témoin qu'il n'avait jamais enseigné ce qu'on avait la hardiesse de lui imputer si faussement, et que, quand même il y aurait encore des témoignages en plus grand nombre, ils ne pouvaient prévaloir contre celui de sa conscience. — Nous ne sommes pas en droit, dit là-dessus le cardinal, de vous juger selon votre conscience, mais sur la parole de tant de témoins irréprochables, et dans lesquels il ne paraît aucune marque de haine ou de passion, comme vous les en accusez. Vous dites, par exemple, qu'Étienne Paletz vous est suspect et qu'il a fait des extraits infidèles de vos ouvrages. Mais en cela vous lui faites, à mon avis, grand tort, puisqu'il a fait ces extraits avec beaucoup de fidélité, et qu'il a même conçu les articles en termes plus doux qu'ils ne sont dans vos écrits. Vous avez aussi peu de raison de soupçonner d'autres excellents personnages, comme le chancelier de l'université de Paris, dont le mérite est si distingué dans toute la chrétienté ¹.

Dans la troisième audience publique, qui eut lieu le lendemain, on lut à Jean Hus trente-neuf articles tirés de ses écrits et de ses discours ; sur chacun on lui demanda s'il le reconnaissait pour sien. Il reconnut et soutint le plus grand nombre. Les principaux reviennent à cette erreur fondamentale : Les prédestinés seuls sont membres de l'Église catholique ; ceux que Dieu prévoit devoir être réprochés ne sont jamais membres de l'Église. D'où cette conséquence : Comme il est impossible à l'homme de discerner en cette vie les prédestinés des réprochés, l'Église est une société invisible dont il est impossible à l'homme de connaître ni les membres, ni les pasteurs, ni le chef. Conséquence que Jean Hus admet formellement quand il dit dans l'article treize : Sans une révélation, personne ne peut assurer raisonnablement de soi, ni d'un autre, qu'il est le chef d'une sainte église particulière ; et dans l'article quatorze : Il ne faut pas croire que celui qui est Pontife romain, qui que ce puisse être, soit pour cela chef d'aucune église particulière, si Dieu ne l'a prédestiné. Jean Hus en donne pour preuve la papesse Jeanne, qu'il appelle Agnès.

Faites attention que, même à propos du Pontife romain, il ne

¹ Lenfant, p. 311.

parle que d'église particulière. C'est qu'il niait tout chef visible de l'Église universelle. Il dit formellement dans l'article neuf : Saint Pierre n'a été ni n'est le chef de la sainte Église catholique. On sent ici les efforts de l'enfer pour prévaloir contre cette pierre sur laquelle le Fils de Dieu a bâti son Église. On les voit encore dans ce qui suit.

Jean Hus dit, article quatre : Un prédestiné qui n'est pas actuellement en état de grâce, par la justice présente, est toujours membre de la sainte Église universelle. De là on peut conclure : Donc un Pape, un évêque, un prélat, même en état de péché mortel, peut encore être Pape, évêque, prélat ; car il se peut qu'il soit prédestiné. Jean Hus se contredira, pour ruiner mieux toute hiérarchie ; il dira, dans son article vingt-sept : Si un Pape, un évêque ou un prélat est en péché mortel, il n'est ni Pape, ni évêque, ni prélat. Il ne craindra point, même en présence de l'empereur, d'appliquer ce principe aux souverains temporels, et de conclure qu'un roi en péché mortel n'est plus roi. Sur quoi l'empereur et deux princes disaient entre eux que jamais on n'avait vu un hérétique plus pernicieux que Jean Hus.

Enfin il dira dans l'article trente-trois : La condamnation que les docteurs ont faite des quarante-cinq articles de Wicief est déraisonnable et injuste ; et la raison qu'ils allèguent de cette condamnation, savoir : qu'aucun de ces articles n'est catholique, et qu'ils sont tous hérétiques, erronés ou scandaleux, est entièrement fausse. Dans cet article, qu'il reconnaît pour sien, ainsi que tous ceux que nous avons cités, Jean Hus se déclare ouvertement, malgré toutes ses dénégations hypocrites, pour les doctrines impies de Wicief¹.

Après l'examen des trente-neuf articles, le concile voulant porter Jean Hus à se rétracter, le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, lui adressa le premier la parole en ces termes : Vous voyez de combien de crimes atroces vous êtes accusé ; c'est à vous présentement à bien examiner ce que vous avez à faire. Le concile n'a que deux voies à vous proposer, dont vous ferez bien d'accepter la première. C'est de vous soumettre humblement à sa sentence et à son jugement, et de subir sans murmurer tout ce qu'il lui plaira d'ordonner : auquel cas on vous traitera avec toute la douceur et l'humanité possibles, en considération de l'empereur qui est ici présent, et du roi de Bohême, son frère, aussi bien que pour votre salut. Si, au contraire, vous prenez l'autre parti, qui est de défendre quelqu'un de ces articles qui vous ont été objectés, et de demander encore une audience pour cet effet, on ne vous la refusera pas, à la vérité ; mais faites bien réflexion

¹ Von der Hardt, t. 4, p. 314 et seqq.

qu'il y a ici un grand nombre de personnes de poids et de savoir qui ont allégué des raisons si fortes contre vos articles, que je crains bien qu'en les voulant défendre, votre obstination ne vous expose à quelque suite fâcheuse. Ce que je vous dis non comme votre juge, mais par manière d'avertissement. Les autres prélats joignirent leurs exhortations et leurs instances à celles du cardinal.

Jean Hus répondit : Mes très-révérands Pères, j'ai déjà dit plusieurs fois que j'étais venu ici de bon gré, non pour rien soutenir avec opiniâtreté, mais pour recevoir instruction, s'il se trouvait que j'eusse erré en quelque chose. Je vous prie donc que je puisse encore expliquer plus amplement mes sentiments, et si je ne les appuie pas par des raisons certaines et solides, alors je me rendrai volontiers à vos instructions, comme vous le souhaitez. — Sur quoi quelqu'un s'écria : Voyez l'artifice ! il parle bien de l'instruction du concile, mais non de sa censure et de sa décision. — Eh bien ! répondit Jean Hus, instruction, censure ou décision, comme il vous plaira ; car je prends Dieu à témoin que je parle sincèrement. — On le voit, la sincérité de Jean Hus consistait à confondre à dessein plusieurs choses très-distinctes.

Le cardinal de Cambrai lui dit là-dessus : Puisque vous vous soumettez au concile, vous devez savoir qu'il a été résolu par environ soixante docteurs, dont quelques-uns s'étaient déjà retirés, et ensuite approuvé par le concile tout entier : 1° que vous confesserez d'avoir erré en tenant les articles qui ont été allégués contre vous, et que vous en demanderez pardon ; 2° que vous promettrez avec serment de ne plus les enseigner et de ne plus les tenir ; 3° que vous les rétracterez tous en public. Jean Hus répliqua : Je le répète encore, je suis prêt à recevoir instruction du concile ; mais je vous prie et vous conjure, au nom du Dieu qui est notre père commun, de ne pas me forcer à rien faire contre ma conscience et au péril de mon salut éternel, ce que je ferais en abjurant tous les articles qui m'ont été proposés.

Finalement, après toutes ses protestations de soumission et de docilité, Jean Hus préférait opiniâtrement son sentiment particulier au jugement et à la décision de l'Église : ce qui est le propre d'un hérétique. L'empereur et plusieurs Pères du concile eurent beau faire de nouvelles instances, promettre un formulaire d'abjuration si équitable et si doux qu'il pourrait s'y accommoder ; l'hérésiarque demeura opiniâtre. L'empereur lui dit enfin : Vous avez de l'âge, et, après ce que je vous ai redit aujourd'hui, c'est à vous à prendre votre parti. Nous ne saurions nous dispenser d'en croire des témoins si dignes de foi que ceux qui ont été ouïs. Car, si, sur le témoignage

de deux ou trois, toute affaire se décide d'une manière définitive, combien plus sur le témoignage de tant de personnes considérables? C'est pourquoi, si vous êtes sage, vous vous soumettrez d'un cœur contrit à la pénitence que vous imposera le concile, vous renoncerez à vos erreurs, puisqu'elles sont manifestes, et vous jurerez de ne plus les tenir ni enseigner, mais, au contraire, de les combattre toute votre vie : sinon, il y a des lois selon lesquelles le concile vous jugera.

Lorsque Jean Hus fut sorti de l'audience, l'empereur expliqua son sentiment au concile en ces termes : Vous avez entendu les accusations intentées contre Jean Hus ; elles sont graves, en grand nombre, et prouvées non-seulement par des témoignages dignes de foi, mais par sa propre confession. Il n'y en a aucune qui, toute seule, ne fût, à mon avis, digne du feu. Si donc il ne rétracte tout, mon sentiment est qu'il soit brûlé. Quand même il obéirait au concile, je suis d'avis qu'on lui défende de prêcher et d'enseigner, et qu'on lui interdise même l'entrée du royaume de Bohême ; car, si on lui permettait de prêcher, surtout en Bohême, où il a un puissant parti, il ne manquerait pas de retourner à son naturel, et même de semer de nouvelles erreurs pires que les précédentes. De plus, j'estime qu'on doit envoyer la condamnation en Bohême au roi, mon frère, en Pologne et dans les autres pays imbus de cette doctrine, avec ordre de faire punir par l'autorité ecclésiastique et par le bras séculier tous ceux qui continueront à la croire et à l'enseigner. On ne peut remédier à ce mal qu'en coupant ainsi au même temps et la racine et les branches. Il faut, outre cela, que les évêques et les autres prélats qui ont travaillé ici à l'extirpation de cette hérésie soient recommandés par les suffrages du concile à leurs souverains. Enfin, conclut l'empereur, s'il y a dans Constance quelques amis de Jean Hus, ils doivent être réprimés avec la sévérité qu'ils méritent, surtout Jérôme, son disciple.

Le lendemain, 9^{me} de juin, on présenta à Jean Hus le formulaire de rétractation dont on lui avait parlé le jour précédent. Il était conçu en ces termes : Moi Jean Hus, etc., outre les protestations que j'ai déjà faites et auxquelles je me tiens, je proteste de nouveau que, quoiqu'on m'impute beaucoup de choses auxquelles je n'ai jamais pensé, je me soumetts humblement à la miséricordieuse ordonnance, décision et correction du sacré concile, touchant toutes les choses qu'on m'a imposées ou objectées, et qu'on a tirées de mes livres, ou enfin prouvées par déposition de témoins, pour les abjurer, révoquer, rétracter, et pour subir la pénitence miséricordieuse du concile, et faire généralement tout ce que sa bonté jugera nécessaire pour

mon salut, me recommandant à sa miséricorde avec une entière soumission ¹.

L'historien Reichenenthal, qui était sur les lieux, rapporte que Jean Hus et Jérôme de Prague se rétractèrent, ou du moins promirent de le faire, et que cette espérance avait donné tant de joie à tout le monde, qu'aussitôt on avait sonné toutes les cloches de la ville, pour rendre grâces à Dieu de leur conversion ². Ce qui confirme ce récit, c'est un acte du concile qui a pour titre : « Si Jean Hus eût révoqué ses erreurs, *comme il l'avait promis*, on eût porté contre lui cette sentence. » Elle est conçue en ces termes : « Comme on peut conjecturer par quelques signes extérieurs que Jean Hus se repent de ses fautes passées, et que, suivant de meilleurs conseils, comme il l'assure, il veut rentrer sincèrement dans la foi de l'Église, le concile l'admet avec joie à abjurer toute sorte d'erreurs et d'hérésies, et particulièrement celles de Wiclef, et lève l'excommunication qu'il a encourue, pourvu qu'il demande humblement son absolution. Mais, parce qu'il est arrivé un grand nombre de scandales et de séditions parmi le peuple à l'occasion de sa mauvaise doctrine, et qu'il a lui-même commis plusieurs péchés contre Dieu et contre l'Église, exposé la foi catholique à un danger évident et les clefs de l'Église à un mépris public, le concile ordonne que ledit Hus, comme un homme pernicieux, scandaleux et séditieux, sera déposé et dégradé de la prêtrise et des autres ordres. Nous commettons l'archevêque de Milan, et les évêques de Feltre, d'Asti et d'Alexandrie, pour exécuter cette dégradation en présence du concile, et pour faire enfermer ensuite Jean Hus à perpétuité entre quatre murailles, comme étant un homme très-dangereux par rapport à la foi chrétienne. » Le manuscrit porte que, selon les canonistes, la dégradation devait se faire seulement de bouche, parce que Jean Hus, en cas de rétractation, n'aurait pas été livré au bras séculier ³.

Jean Hus n'accomplit point sa promesse : vainement les députés de l'empereur et du concile lui représentèrent-ils plusieurs fois qu'il ne devait pas préférer son sentiment particulier à celui de tout un concile, il persévéra dans son opiniâtreté, tout en protestant qu'il était prêt à se rétracter si quelqu'un pouvait le *convaincre* d'erreur, jouant ainsi jusqu'à la fin sur le double sens du mot *convaincre*. En même temps il écrivait à ses amis, et contre l'Église romaine et contre le concile de Constance, des lettres si emportées, que, au jugement de l'historien protestant, elles seules auraient suffi pour lui

¹ Von der Hardt, t. 4, p. 329. — ² Reichenenthal, p. 205. Cochl., p. 108. — ³ Von der Hardt, p. 432.

faire son procès, même avec justice, suivant les principes du concile¹.

Le 24^{me} de juin, ses livres furent condamnés au feu. On espérait que la condamnation de ses ouvrages le porterait lui-même à résipiscence : s'il en eut quelques mouvements, il les étouffa bientôt. Enfin, le 6 de juillet, vu les extraits tirés de ses livres, vu les dépositions des témoins, vu surtout son incorrigible endurcissement, le concile de Constance le déclara hérétique, le dégrada des ordres ecclésiastiques, et le livra au bras séculier. L'empereur, qui était présent, comme défenseur armé de l'Église, le fit prendre par son lieutenant, le comte palatin, qui le remit au magistrat de Constance, pour être livré à la justice. Dans la législation temporelle de l'Europe, la peine de l'hérétique était le feu. Jean Hus, après s'être confessé, la subit avec beaucoup de constance, à peu près comme nous avons vu un apostat du christianisme, le philosophe Pérégrin, se brûler lui-même au deuxième siècle.

Les protestants ont imprimé les œuvres de Jean Hus en deux volumes in-folio. A peu près la moitié de ces œuvres consiste à dire et à répéter que le Pape est l'antechrist, le vieux serpent, le grand dragon, la tête d'écarlate, l'abomination de la désolation, et autres aménités du même genre. Il y a surtout une très-longue anatomie des divers membres de l'antechrist, que suit une autre de son règne, de son peuple, de sa vie et de ses mœurs². On y voit des choses curieuses, et dont le monde ne se doute guère, par exemple, quelle est la couronne de l'antechrist, quels sont ses poumons, quel est son foie. On y apprend que la couronne de l'antechrist, ce sont les chanoines, les prévôts et les doyens ; que les poumons de l'antechrist, ce sont les indulgences ; que le foie de l'antechrist, ce sont les princes séculiers. Non content de cette merveilleuse anatomie, Jean Hus a fait encore vingt-huit sermons sur les principaux membres de son vieux serpent. Un sermon, le quinzième, sur le menton de cette bête d'écarlate, où l'on apprend que ce menton sont encore les indulgences ; ce qui prouve que le menton et les poumons sont la même chose. Un sermon, le seizième sur la barbe de l'antechrist, laquelle n'est que postiche. Un sermon, le vingt-huitième et dernier, sur la queue de l'antechrist, laquelle, au moins par un bout, se trouve encore être les indulgences. Ce qui prouve que la queue, les poumons et le menton, c'est tout un.

Nous souhaiterions qu'un protestant honnête et sensé, comme il y en a, se donnât la patience de lire d'un bout à l'autre ces anatomo-

¹ Lenfant, t. 3, p. 423. — ² Anatomia membrorum antichristi. — De regno populo, vitâ et moribus antichristi.

mies et ces sermons, pour nous dire ensuite franchement son avis. Nous ne serions pas étonnés de lui entendre conclure : Mais ce Jean Hus est un énergumène d'anarchie universelle. Non-seulement il attaque la hiérarchie catholique, il détruit encore toute autorité civile, et même toute propriété. En effet, dans son pamphlet *Des Dîmes*, il y a deux articles pour établir formellement qu'un maître séculier, un propriétaire, en péché mortel, n'est plus maître ni propriétaire ¹. Ainsi les communistes, les phalanstériens de nos jours, qui épient le moment de se jeter sur nos terres, nos maisons et nos bourses, ne sont que les enfants naturels de Jean Hus.

Quant à son disciple, Jérôme de Prague, ayant été entendu, examiné, instruit, exhorté dans plusieurs audiences, tant particulières que publiques, du concile, il fit en séance publique, le 23 septembre, sa rétractation en ces termes : « Moi, Jérôme de Prague, maître ès arts, connaissant la vraie foi catholique, j'anathématise toutes les hérésies, principalement celle dont j'ai été infecté jusqu'à présent, et qu'ont enseignée Jean Wiclef et Jean Hus dans leurs sermons et dans leurs livres, et pour laquelle le saint concile les a condamnés comme hérétiques, aussi bien que leurs dogmes et leurs ouvrages, mais surtout quelques articles exprimés dans la sentence dudit concile. Je déclare de bouche et de cœur que j'acquiesce en toutes choses à la sainte Église romaine et au Siège apostolique, et que je crois, en général et en particulier, tout ce que ladite Église et ledit concile croient, spécialement sur les clefs, les sacrements, les ordres, les offices et les censures ecclésiastiques, les cérémonies, et surtout ce qui appartient à la religion chrétienne; reconnaissant que plusieurs des articles susdits sont notoirement hérétiques et condamnés depuis longtemps par les saints Pères, quelques-uns blasphématoires, d'autres erronés, d'autres scandaleux et offensifs des oreilles pieuses, et d'autres enfin téméraires et séditieux, et comme tels condamnés par le saint concile, qui a défendu, sous peine d'anathème, à tous les catholiques de tenir et enseigner lesdits articles ².

Malheureusement, Jérôme de Prague ne persévéra pas dans le bien. La sincérité de son désaveu étant devenue suspecte, il fut entendu de nouveau, désavoua sa rétractation précédente, confessa publiquement qu'il tenait toutes les erreurs de Jean Hus, et même toutes les impiétés de Wiclef, excepté l'article sur l'eucharistie. En conséquence, le 30 mai 1416, il est déclaré hérétique opiniâtre, livré au bras séculier, qui lui fait subir la peine du feu comme à son maître.

¹ Nullus est dominus civilis dum est in peccato mortali. — Nullus est dignè et justè civilis dominus dum est in peccato mortali. — ² Von der Hardt, p. 499.

Le concile décida la question suivante : Jacques de Mise, autrement Jacobel, curé de Prague, se met en tête de parler contre l'usage de l'Église de communier les laïques sous une seule espèce : il prétend qu'il faut absolument les communier sous les deux, et de son autorité privée se permet de le faire. Cette innovation cause de grandes disputes. Jacobel, s'étant opiniâtré, est excommunié par l'archevêque de Prague. Déféré au concile de Constance, il s'emporte et contre l'Église romaine, et contre le concile, qui condamne ses livres au feu, et décide que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire, que la communion sous une seule suffit, et qu'il n'est point permis de changer cet usage sans l'autorité de l'Église ¹.

Une autre affaire occupa longuement le concile. Pendant la dévotion du roi de France, Charles VI, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, mais non sans reproche, fit assassiner son neveu, le duc d'Orléans, frère du roi. Comme il était très-puissant, loin de désavouer son crime, il en fit gloire. Dans une audience publique qu'il obtint du roi le 8 mars 1408, son avocat, le docteur Jean Petit, prononça une harangue pour prouver que son client n'avait fait que son devoir, et qu'au lieu d'un châtement, il méritait une récompense. L'effet du plaidoyer fut que, dès le lendemain, le duc de Bourgogne reentra en grâce avec le roi, et en obtint des lettres de pardon ou d'abolition.

Le plaidoyer ou l'argument du docteur Jean Petit consistait en trois parties : la majeure, la mineure, et la conséquence. La majeure roulait sur huit ou neuf propositions principales. En voici le sens et la suite. Tout sujet ou vassal qui, méchamment, conspire contre son roi, pour lui ôter la vie ou la souveraineté, commet un crime de lèse-majesté au premier chef, et il est digne d'une double mort. Il est d'autant plus coupable, qu'il est plus proche du roi. Ce traître déloyal et ce tyran, non-seulement il est licite, mais honorable et méritoire de le tuer, surtout s'il est si puissant que justice ne peut en être faite par le souverain. Dans ce cas, il est plus honorable, méritoire et licite, que ce tyran soit tué par un parent du roi que par tout autre. Si les serments ou promesses qu'on lui a faits tournent au détriment du roi, on n'est pas tenu de les garder, non plus que quand ils tournent au préjudice d'un des contractants. Dans tous ces cas, il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet de tuer ce traître et ce tyran, par embuscade, surprise, et même en y employant la dissimulation. Après ces huit ou neuf propositions qui étayaient sa majeure, le docteur Jean Petit ajouta : Or, le duc d'Orléans a été ainsi tyran et traître au roi, son frère ; donc il a été licite,

¹ L'enfant, t. 1, p. 247, etc. ; t. 2, p. 216.

honorable et méritoire à leur oncle, le duc de Bourgogne, de le tuer ¹.

Suivant que le duc de Bourgogne l'emportait ou non à Paris, son assassinat y était loué ou blâmé, ainsi que le plaidoyer de son avocat. Le 30 novembre 1413, les huit ou neuf propositions de Jean Petit furent condamnées par l'évêque de Paris et par l'inquisiteur de la foi. La question revint au concile de Constance : elle fut agitée et débattue dans un grand nombre de sessions : les agents du roi Charles VI demandaient le plus souvent que l'on confirmât à Constance la condamnation prononcée à Paris ; les agents du duc de Bourgogne demandaient, au contraire, qu'elle fût annulée. Enfin l'on convint de condamner la proposition générale qui autorise chaque particulier à faire mourir un tyran, par quelque moyen et nonobstant quelque serment que ce soit, pourvu qu'on ne parlât pas de l'auteur de cette proposition, qui était mort, et qu'on ne nommât aucun de ceux qui pouvaient y être intéressés de quelque manière que ce pût être. C'est ce qui fut exécuté dans la session du 6 juillet 1415, par la sentence qui suit : « Le saint concile, assemblé pour l'extirpation des erreurs et des hérésies, vient d'apprendre qu'on a publié quelques propositions erronées dans la foi et dans les mœurs, scandaleuses à plusieurs égards, et capables de bouleverser l'état et l'ordre de toute la chose publique, entre autres cette assertion : « Il est « permis, obligatoire et même méritoire à tout vassal et sujet de tuer « un tyran, même par embûches et par flatteries ou adulations, « nonobstant toute promesse et confédération jurée avec lui, et sans « attendre la sentence et l'ordre d'aucun juge. » Le saint concile, pour extirper cette erreur, déclare et définit, après une mûre délibération, que cette doctrine est hérétique, scandaleuse, séditeuse, et qu'elle ne peut tendre qu'à autoriser les fourberies, les mensonges, les trahisons et les parjures. Outre cela, il déclare hérétiques tous ceux qui soutiendront opiniâtrément cette doctrine, et entend que, comme tels, ils soient poursuivis et punis selon les lois de l'Église ². »

Gerson, chancelier de l'université de Paris, fit tous ses efforts pour faire condamner à Constance, comme il avait fait à Paris, les neuf propositions du docteur Jean Petit ; mais il ne put l'obtenir, ni du concile, ni du pape Martin V. La doctrine condamnée, on voulut ménager les personnes, afin de rendre plus facile la pacification de la France, par la réconciliation des maisons de Bourgogne et d'Orléans.

Si Gerson poursuivait si vivement la doctrine de Jean Petit, c'est parce que ce docteur permettait et faisait un mérite au premier venu

¹ Apud Monstrelet. — ² Mansi, t. 27, col. 765.

de tuer un tyran par une voie quelconque et sans attendre la sentence d'aucun juge. De son côté, le chancelier de l'université de Paris était loin de reconnaître les tyrans pour inviolables. Dans un sermon prêché, l'an 1405, devant le roi Charles VI et toute la cour de France, et qui commence par ces mots : Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi ! pour lui souhaiter les trois vies, corporelle, civile, spirituelle ; dans ce sermon, à propos de la vie civile ou politique du roi, Gerson fait parler d'une part la *sédition*, qui veut qu'on use sans ménagement de cette maxime de Sénèque : « Il n'y a point de sacrifice plus agréable aux dieux que la mort des tyrans, » et de l'autre la *dissimulation*, qui défend de s'en prévaloir ; enfin il introduit la *discrétion*, envoyée par la fille du roi, qui est l'université de Paris. mère des sciences. La *discrétion* universitaire établit ces trois vérités : 1^o Les obligations du souverain et des sujets sont réciproques ; 2^o le souverain n'est pas maître de tout dans son royaume ; 3^o comme le venin et l'empoisonnement tuent le corps humain, ainsi la tyrannie est un venin, un poison qui fait périr toute la vie politique et royale.

Arrivée à ce point, la *discrétion* universitaire, tenant le milieu entre la *sédition* et la *dissimulation*, enseigne par la bouche du chancelier quand on doit mettre en pratique la maxime de Sénèque. Elle conclut enfin que, si le chef ou quelque membre de l'État voulait sucer le venin de la tyrannie, chaque membre pourrait s'y opposer de toutes ses forces par les moyens convenables, et tels qu'il ne s'ensuivît pas un plus grand mal ¹. Il est à observer qu'il dit dans la phrase précédente que celui-là est un tyran qui opprime ses sujets par des exactions, des impôts, des tributs, et en empêchant le progrès des lettres. En tous ces cas, Gerson veut que chaque particulier s'oppose de toutes ses forces au tyran. Il est vrai que le docte chancelier pose en principe qu'il ne faut pas s'opposer par la rébellion à la tyrannie ; mais, selon lui, il n'y a de véritable sédition que lorsqu'on se révolte sans cause ², et il avoue que, pour juger si on a ou non une juste raison de se révolter, il faut une grande prudence. C'est pourquoi il est d'avis que, pour ne point se tromper, on consulte les philosophes, les juriconsultes, les légistes, les théologiens, les hommes de bonne vie, de bonne prudence naturelle et de grande expérience ³. Mais surtout Gerson veut qu'un roi ou un prince chrétien prenne garde de tomber dans des erreurs contre la foi et contre la saine doctrine ; car c'est le crime qui le rend plus odieux à Dieu et plus infâme au monde ; et alors les lois divines et ecclésiastiques

¹ *Opera Gersonis*, t. 4, p. 600. — ² *Seditionem voco rebellionem popularem absque causâ*. Ibid. — ³ Ibid.

autorisent ses sujets à employer le fer et le feu pour s'en défaire¹. Voilà ce que le docte chancelier de l'université de Paris prêchait l'an 1403 devant le roi et la cour. Il ne s'arrête pas là : l'an 1408, il étend jusqu'à la famille du prince qui embrasse l'erreur le droit qu'ont ses sujets de le poursuivre par le fer et par le feu².

Gerson n'était pas le seul à prêcher cette doctrine : son contemporain et son ami, le docteur Jean Major, précepteur du fils de Charles VII, enseigne également qu'il y a dans le peuple une puissance supérieure à celle des rois, et qui peut les réduire à la raison quand ils s'en écartent. Le roi, dit-il, tient son royaume de tout le peuple³; d'où il conclut que le peuple peut lui ôter le royaume pour une cause raisonnable. Il refuse cette autorité au Pape; mais il veut qu'elle appartienne aux sujets, et, ce qui est plus singulier, à l'université de Paris; c'est par son entremise et sur son avis que les seigneurs français, selon lui, auraient déposé Childéric, si elle avait existé de son temps; mais, par malheur, elle ne florissait pas encore, et voilà pourquoi les grands du royaume s'adressèrent au pape Zacharie⁴.

Un autre docteur de l'école de Paris, Jacques Almain, natif de Sens, parle comme Gerson et Major. Dans son *Traité du pouvoir naturel, civil et ecclésiastique*, il établit que le droit du glaive a été donné à la république pour sa conservation; qu'un particulier, quel qu'il soit, n'est, à l'égard de toute la communauté, que comme une partie par rapport au tout; et qu'en conséquence, si quelqu'un est pernicieux à la communauté, c'est une action louable que de le mettre à mort⁵. Il en apporte une autre raison, qui est que, le droit de vie et de mort étant donné au prince par la communauté, il s'ensuit qu'elle possédait ce droit auparavant, et qu'elle ne l'a reçu de personne, à moins que ce ne soit de Dieu⁶. De ce principe, Almain tire les quatre conclusions suivantes : 1^o Que la puissance du glaive, quant à son institution, n'est point positive; mais qu'elle est positive quant à la participation qu'en fait la communauté à une certaine personne, par exemple, au roi ou à plusieurs, selon qu'il lui paraît plus convenable; 2^o qu'aucune communauté parfaite ne peut renoncer à cette puissance; 3^o que le prince n'use point du glaive par sa propre autorité, que la communauté même ne peut lui donner ce pouvoir, et que c'est à cause de cela que Guillaume de Paris dit que le pouvoir de juridiction des princes n'est que ministériel; 4^o enfin, que la communauté ne peut renoncer au pouvoir qu'elle a

¹ Apud Gerson., t. 4, col. 606. — ² Ibid., col. 622. — ³ Rex habet regnum à toto populo. Apud Gerson., t. 2, col. 5139. Joan. Major. *Tract. de auct. conc. super Pap* — ⁴ Apud Gerson., col. 1129. Joan. Major. *De statu et potest. Ecclesiæ*. — ⁵ Ibid., col. 963 et 964. — ⁶ Ibid., col. 964.

sur le prince établi par elle, et qu'elle peut s'en servir pour le déposer quand il gouverne mal, cela étant un droit naturel. D'où il suit en outre que naturellement il ne peut exister, dans aucun cas, de monarchie purement royale ¹.

Jacques Almain pose les mêmes principes dans son livre *De l'autorité de l'Église et des conciles généraux* ; et, dès le titre du premier chapitre, il annonce qu'il traite de l'origine de la juridiction civile, pour faire connaître par comparaison celle de la juridiction ecclésiastique, et montrer que l'autorité de l'Église est de droit naturel supérieure à celle du Pape. En conséquence, il soutient, comme dans le précédent traité et presque dans les mêmes termes, que chaque communauté peut, pour sa propre conservation, mettre à mort celui de ses membres dont elle croirait avoir quelque chose à craindre ; ce qui le conduit à établir : 1^o Que naturellement le droit du glaive appartient à la république ; 2^o que, quoique tout le pouvoir eût été transféré au roi du consentement du peuple, la république néanmoins conserve toujours ce pouvoir ; 3^o que la communauté entière peut déposer le prince s'il ne gouverne pas convenablement, autrement elle n'aurait pas le pouvoir suffisant pour se gouverner. Et ce pouvoir, ajoute-t-il, la communauté des Français en a fait autrefois usage en déposant son roi, non pas tant pour aucun crime que parce qu'il n'était pas habile à soutenir le poids d'un si grand gouvernement. Les Israélites usèrent du même pouvoir en se détachant de Roboam, qui était successeur naturel de Salomon, et en élisant Jéroboam à sa place ; et quand Dieu accorderait immédiatement à quelques hommes la juridiction sur un peuple, ainsi qu'il est probable de Saül et de David, ils seraient cependant, comme ces deux princes, toujours soumis à la communauté, en cas qu'ils la gouvernassent mal ³.

Il y a quelque chose de plus remarquable encore. Le concile de Constance a condamné l'article dix-sept de Wiclef, qui porte : « Les gens du peuple peuvent à leur gré châtier les seigneurs coupables. » Or, les théologiens du concile, en donnant une censure explicative de cet article, qu'ils qualifient d'hérétique, concluent néanmoins par dire : « Encore que l'empire puisse déposer et châtier par d'autres peines la personne de l'empereur lorsqu'il se rend si énormément coupable ; encore que le royaume puisse faire la même chose du roi, le duché la même chose du duc, à Dieu ne plaise cependant que les gens du peuple, qui doivent être soumis à leurs seigneurs, puissent licitement les corriger par une puissance judiciaire, pour ne pas parler maintenant de ce que l'on ajoute à leur gré ². » Et une preuve

¹ Apud Gerson., col. 964. — ² Apud Gerson., col. 973.

² Licet. . imperium personam imperatoris, tam enormiter delinquentem, pos-

que cette doctrine n'était pas un sentiment particulier des théologiens, c'est que le concile de Constance, dans plus d'une session, entre autres dans la dix-septième, prononce sentence de déposition contre les princes, rois, empereurs qui contreviendraient à ses ordres.

Telle était donc, au quinzième siècle, la doctrine de l'université de Paris sur l'origine du pouvoir temporel et sur la responsabilité du roi devant la nation. Nous avons vu les mêmes idées, au commencement du neuvième siècle, dans les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. L'an 806, Charlemagne fit une charte de constitution et de partage pour diviser l'empire des Francs entre ses trois fils, Charles, Louis et Pepin. Cette charte, jurée par les grands de l'empire, fut envoyée au pape saint Léon III, qui la confirma de son autorité apostolique et la souscrivit de sa main. Or, l'article cinq de cette charte est conçu en ces termes : Si l'un des trois frères laisse un fils, que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage, du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère, son père². Ainsi, au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais il dépendait du peuple d'en choisir un.

Quant à la charte constitutionnelle du fils de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, charte proposée, délibérée, consentie et jurée en 817 par les états de l'empire ; relue, confirmée et jurée de nouveau en 821 ; envoyée enfin à Rome et ratifiée par le pape Pascal, cette charte de Louis le Débonnaire avait pour fin de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pepin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; de régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. Le dixième article surtout est remarquable. Il porte : Si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur, l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire

sit deponere et aliis panis corrigere, et similiter regnum personam regis, ducatus personam ducis, etc. Von der Hardt, t. 3, p. 254 et 255. — ² Baluz., *Capit. reg. franc.*, t. 1, col. 442.

admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui, afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler de ses excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous ¹.

Enfin, nous avons vu que la légitimité de la troisième dynastie repose sur le principe d'élection nationale, à l'exclusion du principe héréditaire².

Ainsi, de Charlemagne à Gerson, la persuasion commune et publique en France était que le pouvoir temporel, le pouvoir des rois, leur vient de Dieu par le peuple, et qu'ils en sont responsables non-seulement devant Dieu, mais encore devant le peuple. Du reste, comme on peut le voir dans le savant Jésuite Suarèz, tel est le sentiment commun des théologiens et des jurisconsultes.

Cette doctrine sur le pouvoir des rois et sur leur responsabilité devant la nation, Gerson et quelques autres voulurent l'appliquer au Pape et à l'Église, comme moyen le plus efficace pour mettre un terme au grand et long schisme d'Occident. Ils se disaient : Comme le roi reçoit son pouvoir de la nation et peut être déposé par elle, de même le Pape reçoit son pouvoir de l'Église et peut être déposé par elle. Ce raisonnement n'est pas juste. Dieu peut abandonner aux hommes le gouvernement des choses humaines, et se réserver le gouvernement des choses divines : ainsi l'on ne peut conclure du premier au second. Et de fait, voyez le peuple d'Israël : Dieu lui laisse une certaine part à l'institution de la royauté et à la désignation des rois, mais aucune à l'institution du sacerdoce ni à la désignation des lévites, des prêtres et du Pontife. C'est Dieu qui désigne la tribu de Lévi, la famille d'Aaron, et son chef pour le grand prêtre ; pour montrer que lui seul est l'auteur de ce choix, il le confirme par des miracles, le bâton pastoral d'Aaron reflurit, les schismatiques sont dévorés par le feu du sanctuaire, les contradicteurs sont engloutis vivants par la terre entr'ouverte. Le Fils de Dieu fait homme a dit expressément : Mon royaume, mon église, n'est pas de ce monde, n'en tient ni son origine ni son gouvernement. On ne peut donc pas conclure de l'un à l'autre.

De plus, quand il veut fonder son royaume, il dit au fils de Jona : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et moi, je te dis, je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et quand tu seras converti, affermis tes frères ; et : Pais mes agneaux, pais mes brebis. C'est un seul parlant à un seul et lui soumettant tous les autres : ce n'est pas par les autres qu'il lui communique son pouvoir sur eux,

¹ Baluz., col. 576. — ² T. 13, p. 249 et 250.

mais par lui-même. Aussi avons-nous entendu les premiers Pères de l'Église dire l'un après l'autre : C'est à Pierre que le Seigneur a donné les clefs, et par lui à l'Église : Pierre seul a reçu les clefs du royaume des cieus, pour les communiquer aux autres pasteurs.

On le voit, c'est précisément le contraire de ce qu'avançaient Gerson et ses semblables. Ce qui peut les excuser, c'est le désir extrême de mettre fin au malheureux schisme d'Occident. Bien des choses qu'ils disent peuvent s'appliquer à des Papes douteux, comme étaient ceux d'alors, mais nullement à un Pape certain. Il arrive même à Gerson de se contredire et de contredire la foi catholique. Dans un endroit, voulant prouver qu'un Pape peut être déposé par un concile, il avance que le Pape est un membre de l'Église, et non pas le chef¹ : ce qui est contraire à la foi. Aussi dit-il dans un autre, que le Pape, en tant que Vicaire du Christ, peut être appelé en quelque manière le chef de l'Église² : ce qui n'est pas tout à fait d'accord avec lui-même, ni non plus tout à fait avec ce que l'Église catholique croit et enseigne. Finalement, ce que Gerson a écrit sur ces matières, vu les circonstances malheureuses où il se trouvait, doit être lu avec circonspection et ne peut servir de règle.

Gerson dira cependant : L'état papal a été institué par le Christ surnaturellement et immédiatement, pour avoir la primauté monarchique et royale dans la hiérarchie ecclésiastique : état unique et suprême, suivant lequel l'Église est dite une sous le Christ. Oser attaquer cette primauté, ou la diminuer ou l'égaliser à un état ecclésiastique particulier, et faire cela avec opiniâtreté, c'est être hérétique, schismatique, impie et sacrilège³.

Enfin, le concile de Constance, que certains auteurs citent volontiers contre les Papes, a porté dans sa dix-septième session la sentence suivante, que les mêmes auteurs ne citent guère : Le très-saint concile de Constance, représentant l'Église catholique, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, décrète, définit et ordonne que quiconque, fût-il roi, duc, prince, comte, marquis, etc., molesterait dans sa route Sigismond, roi des Romains, ou les personnes de sa suite, encoure à l'instant même la sentence d'excommunication par l'autorité de ce sacré concile général ; et que, de plus, il soit privé par le fait même, *ipso facto*, de tout honneur et dignité, office ou bénéfice, ecclésiastique ou séculier. Dans le même concile et avec son approbation, le pape Martin V publia une bulle où il prononce les mêmes peines contre tous fauteurs d'hérésie, fussent-ils roi ou reine.

¹ Gerson, t. 2, col. 181. — ² Ibid., col. 112. — ³ Ibid., col. 529.

Après la condamnation des hérésies de Wicief et de Jean Hus, et l'extinction du schisme, ce qui occupa le plus le concile de Constance fut le rétablissement de la discipline et la réforme des abus qui s'y étaient glissés. Une commission fut nommée pour signaler ces abus et les remèdes. Elle prépara un long travail ¹. La plupart de ces abus étaient nés du schisme même. Chacun des deux ou trois papes, ayant une cour et une administration nombreuse, était obligé de pourvoir à sa subsistance. L'obédience de chacun étant rétrécie par le partage, les revenus ordinaires diminuaient d'autant : il fallut en créer de nouveaux ; de là des abus et des plaintes faciles à comprendre. Le grand remède était d'avoir un Pape unique et certain. L'empereur Sigismond et les Allemands demandaient qu'on réformât les abus avant d'élire ce Pape : c'était vouloir guérir la maladie sans le remède principal et nécessaire. Le 11 novembre 1417, on élut le pape Martin V.

Le 22 février de l'année suivante 1418, il publia deux bulles. La première, adressée aux évêques et aux inquisiteurs des divers pays où il y avait des Hussites, contient, outre la condamnation des quarante-cinq articles de Wicief et des trente propositions principales de Jean Hus, le modèle de plusieurs interrogations qu'on ordonnait de faire à ceux qui voulaient abandonner cette hérésie. Parmi ces interrogations, il y en a une conçue en ces termes : « Croyez-vous que tous les fidèles doivent tenir et approuver ce que le concile de Constance, représentant l'Église universelle, a approuvé et approuve en faveur de la foi et pour le salut des âmes ; qu'ils sont obligés de même de tenir pour condamné ce que le même concile a condamné et condamne comme contraire à la foi et aux bonnes mœurs ? »

L'autre bulle du même jour ne porte en titre que ces mots : *Pour servir de mémoire à perpétuité*. Elle rassemble tous les décrets publiés contre Wicief, Jean Hus et Jérôme de Prague, soit par le pape Jean XXIII au concile de Rome, soit par le concile de Constance. Après quoi Martin V déclare que, par l'autorité apostolique et de sa science certaine, il approuve et ratifie tous ces statuts et décrets, et qu'il supplée tous les manquements qui pourraient s'y rencontrer ³.

D'un autre côté, voulant satisfaire le concile sur la réforme des abus, Martin V présenta, vers la fin de janvier 1418, un projet de réforme tel qu'il l'avait conçu par rapport aux demandes proposées par les Allemands et contenues la plupart dans les actes de la quarantième session. Ce projet énonce des règlements qui paraissent

¹ Lenfant, t. 2. p. 305-363. — ² Mansi, t. 27, col. 1204 et seqq. — ³ Ibid., col. 1215. Raynald, 1418, n. 2 ; 1425, n. 15.

tenir le milieu entre le relâchement et la rigueur littérale des canons. Il conserve au Saint-Siège quelques-uns des usages touchant les réserves, les expectatives, les annates, les dispenses, les décimes ; mais tout cela est fort modéré. Par exemple, jamais de réserve pour les évêchés, les abbayes et les premières dignités des chapitres, point de commendes dans les monastères nombreux, plus de droit de dépouille, plus de décimes générales sur le clergé, si ce n'est pour quelque cause qui regarde toute l'Église ; les annates doivent être réduites à une taxe raisonnable, et le paiement se fera en deux termes ; les dispenses seront plus rares, aussi bien que les indulgences et les exemptions. Du reste, le Pape condamne absolument la simonie, l'aliénation des biens d'église, la non-résidence des prélats, etc. A l'occasion de ce dernier abus, il régla qu'un évêque ou un abbé absent pendant six mois perdra une année de son revenu, et que, s'il s'absente pendant deux années, il sera privé de son bénéfice. La question qui pouvait passer pour la plus considérable dans le mémoire des Allemands et dans la liste du concile était conçue en ces termes : « Quels sont les cas où le Pape peut être corrigé ou déposé ? » Et Martin V répond : « Qu'il ne paraît pas à propos et que la plupart des nations n'ont pas jugé devoir rien statuer ni déterminer de nouveau sur cet article ¹. »

On voit, par cette réponse, que la présence d'un Pontife certain avait singulièrement ralenti la vivacité des nations pour tout ce qui allait à resserrer l'exercice de la puissance pontificale. Avant l'élection de Martin V, on ne parlait que des cas où le Pape pouvait être corrigé ou déposé ; on regardait comme essentiel à la réforme de faire des lois sur ce sujet important ; et depuis la création de ce Pape, voilà que la plupart des nations ne jugent pas à propos de rien statuer à cet égard. Et cela se comprend. Une grande famille, par la faute de ses aînés, a perdu son chef : elle ne sait plus où le retrouver ; les uns disent : Il est ici ; les autres : Il est là. Dans cette perplexité, les membres de la famille, divisés les uns contre les autres, forment toute sorte de projets et pour retrouver le père et pour l'empêcher de s'égarer une autre fois. Après bien du temps et des recherches infructueuses, tout d'un coup le père se présente à eux dans toute sa bonté et sa majesté patriarcale : plus de doute, plus de division, tout le monde est réuni, tout le monde pleure de joie. En vérité, le fils qui, dans ce moment, aviserait encore aux moyens d'interdire son père le cas échéant, ce fils-là mériterait d'être interdit lui-même.

¹ Von der Hardt, t. 1, p. 1033. Schelstrate, *in comp.*, p. LXXI. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 46.

Le pape Martin V n'avait dressé son projet de réforme qu'après avoir entendu les députés des nations ; mais il fallait une approbation plus expresse pour faire de cet écrit une décision formelle. Chaque nation l'examina en particulier ; quelques endroits peu favorables à la réformation furent apostillés par les examinateurs, apparemment pour les faire corriger. Cette manière toutefois de procéder n'eut pas un fort grand succès, parce que le Pape, sur ces entrefaites, traita séparément avec la nation germanique, ensuite avec la nation anglaise, enfin avec les Français. On ne trouve pas qu'il ait fait la même chose avec les Italiens et les Espagnols.

Ces traités particuliers sont ce qu'on appelle les concordats de Martin V. Ils sont relatifs aux besoins et aux intérêts de chaque nation. Un article célèbre est celui qui permet aux fidèles de communiquer avec les excommuniés non dénoncés : excepté toutefois, dit le texte, ceux qui sont notoirement coupables de sacrilèges et de violence à l'égard des clercs, en sorte que leur crime ne puisse être couvert par aucune interprétation ou quelque défense. On nomme communément ce décret la bulle *ad vitanda scandala*, parce qu'on lit ces mots à la tête. Il fait partie du concordat germanique, et en cette qualité il entre dans la collection des actes du concile de Constance ; d'autant plus que tous ces concordats de Martin V furent approuvés dans la quarante-troisième session du même concile. De plus, ce Pape ayant fait insérer le concordat germanique et les autres dans les règles de chancellerie qu'il publia aussitôt après son élection, c'est encore une source authentique d'où l'on peut tirer ce fameux décret ¹.

Quant au concordat de Martin V avec la nation française, il comprenait des réglemens sur le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les jugemens de cour de Rome, les commendes, les indulgences et les dispenses ; tout cela, dans la même forme et le même style qu'on remarque en lisant les autres concordats. Il n'y avait que deux points particuliers à la France. Le premier réduisait, pour cinq ans, les annates à la moitié, en considération des guerres qui désolaient le royaume ; et l'autre était un privilège accordé à l'université de Paris, pour précéder, une fois seulement, dans la distribution des bénéfices, tous les autres ecclésiastiques ayant des grâces expectatives ².

La facilité avec laquelle le pape Martin V et les nations s'accordèrent pour des intérêts aussi puissants que ceux de la réformation marque le grand éclat d'autorité que la présence de ce Pontife répandait à Constance.

Mais ce qui se passa dans la quarante-troisième session du con-

¹ Von der Hardt, t. 1, p. 1067 ; t. 4. p. 1535. — ² *Hist. de l'Église gallic.*, l. 46.

cile a quelque chose encore de plus frappant. C'était la seconde fois depuis l'élection de Martin V que tous les Pères se trouvaient assemblés. La première fois, qui fut la quarante-deuxième session, le concile se contenta d'ordonner que Balthasar Cossa serait délivré de sa prison de Manheim, et remis entre les mains du Pape : on ne parla d'aucune autre affaire. Dans la session quarante-troisième, célébrée le 21 mars 1418, et présidée aussi par le Pape, le cardinal Guillaume Filastre, ayant dit la messe, monta à la tribune, et lut, de la part du Pape et du concile, sept articles de réformation, conçus à peu près dans les mêmes termes, mais un peu moins étendus que ceux du projet dont on a parlé et ceux des concordats particuliers. Ces sept articles roulent sur les exemptions accordées depuis Grégoire XI, on les révoque en entier ; sur les unions de bénéfices faites depuis le même temps, on les casse de même ; sur les biens ecclésiastiques vacants, on défend de les appliquer à la chambre apostolique ; sur les simoniaques et la simonie, on les condamne sous les plus grièves peines ; sur les dispenses qui pourraient avoir été accordées pour jouir de certains bénéfices sans prendre les ordres attachés à ces places, on les révoque totalement ; sur les décimes et autres impositions pécuniaires, on défend de les lever dans toute l'Église en même temps, à moins d'une grande nécessité ; on remarque aussi qu'on n'y obligera aucune église particulière, si ce n'est du consentement des prélats de ce canton ; enfin, sur la bonne conduite et la modestie des ecclésiastiques, on réproouve d'une manière fort distincte certaines manières de s'habiller qu'on regardait comme trop mondaines en ce temps-là. Tels furent tous les points de réformation qu'on publia dans le concile de Constance.

Le cardinal Jean de Brogni, doyen du sacré collège, déclara que ces articles, aussi bien que les concordats, avaient été approuvés des nations, et que, par là, on satisfaisait à tout le projet de réformation dressé le 30 d'octobre de l'année précédente. Comme ceci se passait en présence de tout le concile, on ne peut nier qu'en effet cette grande assemblée ne s'en tint là finalement pour tout ce qui regardait la réformation tant célébrée depuis trois ans. Il s'en fallait toutefois que les sept articles énoncés ci-dessus exprimassent tout ce qui avait été requis dans le concile et dans les assemblées des nations avant l'élection de Martin V. Mais, observe judicieusement le père Berthier, on jugea apparemment qu'en fait de réforme, il fallait commencer par embrasser moins pour exécuter mieux. On espéra d'ailleurs que les autres conciles généraux, surtout celui qu'on devait tenir dans cinq ans, achèveraient tranquillement ce qu'on n'avait pu qu'ébaucher après la tempête d'un schisme de quarante ans.

Ce fut en effet dans la quarante-quatrième session, qui se tint le 19 d'avril, qu'on annonça le prochain concile. Il fut dit que la ville de Pavie serait le lieu de l'assemblée; mais la nation française était si peu contente de cette détermination, qu'elle s'absenta du concile. Il y avait alors un autre sujet de mécontentement dans la plupart des membres de cette nation, surtout dans ceux qui s'étaient déclarés contre la doctrine de Jean Petit sur le tyrannicide. Un docteur polonais, Jean de Falkenberg, avait fait un livre qui contenait à peu près les principes de cette doctrine; les ambassadeurs de Pologne, soutenus des docteurs français, en poursuivaient la condamnation avec vigueur; et, depuis l'élection de Martin V, c'était au tribunal de ce Pontife que l'affaire était pendante. Comme ces envoyés avaient sur cela des ordres précis de leur cour, ils joignirent le ton des menaces à celui des suppliques et des instances; ils déclarèrent au Pape que, s'il ne faisait justice de ce mauvais ouvrage, ils en appelleraient au concile général. Le recours était facile, puisque les Pères de Constance tenaient encore leurs sessions. Le Pape, au contraire, voulait arrêter le cours de cette procédure, non par estime pour la doctrine de Falkenberg, mais parce que l'affaire paraissait devoir entraîner bien des discussions. Il tint donc un grand consistoire le 10 mars de cette année 1418, et y publia une bulle qui disait qu'il « n'était point permis à personne d'appeler du souverain juge, c'est-à-dire du Siège apostolique, ou du Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ sur la terre; ni de décliner son jugement dans les causes de foi, qui, étant causes majeures, doivent lui être déférées ¹. »

En cette bulle, le pape Martin V ne fait que rappeler au quinzième siècle ce que son prédécesseur, le pape saint Gélase, vers la fin du cinquième, rappelait aux évêques de Dardanie, disant : Nous ne passerons pas sous silence ce que sait toute l'Église par tout le monde, que, quoi que ce soit qui ait été lié par les sentences de quelques évêques que ce puisse être, le Siège du bienheureux Pierre a droit de le délier, attendu qu'il a droit de juger de toute l'Église, et qu'il n'est licite à qui que ce soit d'appeler de son jugement; car les canons ont voulu qu'on appelât à lui de toutes les parties du monde, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de lui ailleurs ². Ainsi parle le pape saint Gélase dans sa lettre septième, en 494. L'appel du Pape au concile était donc une innovation contraire à la sainte antiquité. Le savant Pierre de Marca, qui n'est pas suspect de favoriser Rome, le reconnaît dans sa *Concorde entre le sacerdoce et l'empire*, où il dit : Nous avons vu introduire dans l'Église une certaine pratique

¹ Gerson, t. 2, p. 303. — ² Gelasii *epist.* 7.

nouvelle par ceux qui se croyaient opprimés par les censures de la cour de Rome, savoir, l'appellation des décrets du Pape au futur concile ; j'ai dit pratique nouvelle, parce que jamais la provocation du Pape au concile n'a été admise dans l'Église¹. Gerson eut donc tort d'écrire contre la bulle de Martin V, qui condamnait cette nouveauté et rappelait l'ancienne règle.

Les Polonais et Gerson espéraient qu'avant la conclusion du concile, le Pape et les Pères de Constance se détermineraient à condamner le livre de Falkenberg ; mais ce qui se passa dans la quarante-cinquième et dernière session dut les détromper.

Tout le concile s'assembla le 22 avril 1418. Le Pape était à la tête, l'empereur et les princes s'y trouvèrent, et après les prières accoutumées, le cardinal Raynald Brancacio congédia les Pères, en leur disant : *Mes Seigneurs, allez en paix*. Les assistants répondirent : *Amen*. Il ne restait plus qu'à entendre le sermon et à recevoir les indulgences que le Pape devait donner, lorsqu'un avocat consistorial supplia le Pape et le concile, de la part du roi de Pologne, de condamner le livre pernicieux de Jean de Falkenberg. L'orateur prétendit que les commissaires de la foi, le collège des cardinaux, et même toutes les nations l'avaient déjà condamné comme hérétique. Les patriarches de Constantinople et d'Antioche, tous deux de la nation française, soutinrent que cette condamnation n'avait pas été unanime. Quelques-uns de la nation italienne et de la nation espagnole les contredirent ; cela forma une controverse qui fut suspendue par un discours que commença Paul Valadimir, un des ambassadeurs du roi de Pologne ; mais ce ministre n'eut pas le temps d'avancer beaucoup son plaidoyer ; car le Pape, lui ayant imposé silence, fit une déclaration qui devait servir de réponse à tout. Telle était du moins la pensée de Martin V, qui s'en expliqua ainsi lui-même, et cette déclaration lui parut si importante, qu'il la fit répéter deux fois, et transcrire ensuite par les notaires du concile, pour servir de monument à la postérité. Or, il était dit dans cet acte extrêmement concis : « Que le Pape voulait tenir et observer inviolablement tout ce qui avait été décerné, conclu et déterminé conciliairement (synodalement) dans les matières de foi par le concile de Constance ; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi conciliairement (synodalement) dans les matières de foi, mais non ce qui avait été fait autrement et d'une autre manière². » Et voilà en propres termes l'approbation que Martin V donna au concile de Constance.

Il s'est élevé bien des disputes sur le sens que renferme cette ap-

¹ P. de Marca. *Concord.*, l. 4, c. 17, n. 1. — ² Von der Hardt, t. 4, p. 1557.

probation. Nous croyons, avec le père Berthier, que Martin V prétend simplement approuver ce qui avait été décidé *en matière de foi dans les sessions du concile*, et qu'il exclut de cette approbation tout ce qui ne regarde point la foi, et qui avait été traité ou même conclu dans les congrégations particulières. Suivant cette explication, le terme *conciliairement* ou synodalement serait dit par opposition aux assemblées des nations, soit entre elles, soit en congrégation ; et ces termes, *en matière de foi*, seraient dits par opposition aux décrets de pure discipline.

Or, le concile de Constance, ayant condamné la doctrine de Jean Petit et de Jean de Falkenberg sur le tyrannicide, résumé dans une proposition générale, et le Pape approuvant cette condamnation, les ambassadeurs polonais, obtenant ainsi la condamnation irrévocable du principe, pouvaient ne pas insister tant sur la condamnation longue et difficile du livre. Paul Valadimir, qui était à la tête de l'ambassade, n'y voulut point entendre. Quand le Pape eut donné sa déclaration, Paul se mit à reprendre les griefs que le roi de Pologne avait contre le livre de Falkenberg. Il commença même à lire un écrit où tout était détaillé ; mais le Pape lui fit imposer silence, sous peine d'excommunication. Sur quoi l'ambassadeur protesta, au nom du roi, son maître, et déclara que, si l'on ne déterminait pas cette question avant la fin du concile, il en appelait dès ce moment au futur concile général. On lui donna acte de sa protestation ; mais ni le Pape ni les Pères du concile ne passèrent outre sur l'affaire de Falkenberg. Désirant tous avec empressement voir la fin de leur séjour à Constance, ils ne songèrent plus qu'à conclure cette session, et par elle toutes les opérations du concile. Le sermon se fit ; on publia les indulgences qu'accordait le Pape ; l'empereur remercia l'assemblée de son zèle et de ses soins ; il répéta les assurances de son attachement à l'Église, et tout le monde se retira.

C'était le 22 avril 1418. Dès ce moment, le concile de Constance, qui durait depuis le 16 de novembre 1414, fut censé fini. Cependant le Pape traita encore quelques affaires avec l'empereur et les princes. Il fit publier, le second de mai, les concordats dressés de concert avec les nations, surtout celui qu'il avait conclu avec les Français. Enfin, le 15 du même mois, il célébra pour la dernière fois dans la cathédrale de Constance. Le lendemain, il se mit en route avec les cérémonies suivantes. D'abord marchaient douze chevaux de main, caparaçonnés d'écarlate. Ils étaient suivis de quatre gentils-hommes à cheval, portant sur des espontons quatre chapeaux de cardinaux. Après eux marchait un prêtre, qui tenait une croix d'or. A la suite, on voyait marcher douze cardinaux avec leurs chapeaux

rouges, suivis d'un prêtre monté sur un cheval blanc, et portant le Saint-Sacrement sous un dais, environné de personnes qui portaient des cierges. Après lui venait un ecclésiastique qui portait aussi une croix d'or, et qui était environné des chanoines et des sénateurs de la ville, tenant des cierges dans leurs mains. Enfin paraissait le Pape, revêtu de ses habits pontificaux, et monté sur un cheval blanc. Il avait sur la tête une tiare enrichie de quantité de pierres précieuses, et marchait sous un dais, qui était porté par quatre comtes de l'empire. L'empereur Sigismond tenait à droite les rênes du cheval du Pape, et il était suivi à la même main de Louis, duc de Bavière, qui relevait le caparaçon du cheval ; l'électeur de Brandebourg tenait les rênes à gauche, et, à la même main, Frédéric d'Autriche faisait le même office que Louis de Bavière. Il y avait quatre autres princes, de côté et d'autre, qui tenaient le caparaçon du cheval. Le Pape était suivi d'un cavalier, qui portait l'ombrelle ou le parasol. Ensuite marchait le clergé et toute la noblesse à cheval, en si grand nombre, que ceux qui furent les témoins de ce spectacle en comptèrent jusqu'à quarante mille, sans parler de la foule du peuple, qui suivait à pied. Lorsque le Pape fut à la porte de la ville, il descendit de cheval, et quitta ses habits pontificaux pour prendre un habit rouge. Ensuite il remonta à cheval, aussi bien que l'empereur et les princes, qui l'accompagnèrent jusqu'à Gottleben, où il s'embarqua sur le Rhin pour aller à Schaffhouse. Les cardinaux et le reste de sa cour le suivirent par terre, et l'empereur s'en retourna à Constance avec les autres princes ¹.

De Schaffhouse, le Pape se rendit à Genève, d'où il envoya un légat en Bohême et en Hongrie, pour pacifier les troubles que les Hussites y excitaient, et ramener ces hérétiques dans le sein de l'Église ; ce fut le cardinal de Raguse, le bienheureux Jean Dominique, qui mourut dans cette légation le dixième de juin 1419 ². Le Pape avait déjà écrit, dès le 25 mars 1418, une lettre aux barons et aux officiers du royaume de Bohême, se plaignant de ce qu'on y brisait et brûlait les images du Sauveur, de la bienheureuse vierge Marie et des saints ; qu'on y méprisait l'autorité de l'Église, qu'on en abolissait les cérémonies ; qu'on emprisonnait et qu'on chassait les ecclésiastiques ; qu'on honorait les images de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et qu'on solennisait leurs têtes. Il les conjurait de ne point approuver ces actions impies, ni la doctrine damnable qui y donnait lieu, mais de demeurer fermement attachés à la foi catholique ; qu'autrement il serait obligé, pour extirper ces erreurs et réprimer

¹ Reichenthal. Apud Lenfant, l. 6, c. 81. — ² Raynald, 1418, n. 9.

ces désordres, d'employer tous les moyens et remèdes possibles, jusqu'à demander le secours des puissances temporelles¹. Il fut obligé dans la suite d'en venir à cette extrémité, toutes les tentatives de la charité paternelle et de la sévérité pastorale ayant été inutiles.

A cet effet, il nomma légat à *latere* le cardinal Jules Césarini, alors son nonce auprès de l'empereur Sigismond, en lui donnant un ample pouvoir de faire tout ce qui conviendrait pour exterminer l'hérésie et les hérétiques de la Bohême, par le moyen d'une croisade et des prières publiques qu'il ferait publier dans toute l'Allemagne. L'expédition se fit ; mais, comme nous le verrons plus tard, elle n'eut pas le succès qu'on pouvait en espérer.

Pendant le séjour que le pape Martin V fit à Genève, il reçut dans le sacré collège quatre cardinaux, qui jusqu'alors avaient été attachés au parti de Pierre de Lune, et qui s'en étaient détachés à cause de son obstination. Pierre de Lune n'en conserva plus que deux ; mais peu de jours avant sa mort, qui arriva l'an 1424, il en créa quatre autres.

Quant à Grégoire XII, redevenu Ange Corrarior par son abdication volontaire, il était mort à Recanati dès le 18 octobre 1417, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Martin V lui fit faire à Constance des obsèques très-solennelles.

Martin V, ayant séjourné près de trois mois à Genève, se rendit en Italie ; et, passant par Turin, Milan, Mantoue, Ferrarre, Ravenne et Forli, il arriva à Florence, où il fut reçu avec toute la magnificence possible. Là on vit un spectacle aussi touchant que rare. Balthasar Cossa, autrefois Jean XXIII, délivré de sa prison d'Allemagne et se trouvant en pleine liberté, vint de son propre mouvement, et sans avoir pris aucune sûreté ni pour lui ni pour personne, se jeter aux pieds du nouveau Pape, le reconnaître pour le vicaire de Jésus-Christ, et ratifier tout ce qui s'était fait au concile de Constance, tant envers lui-même qu'à l'égard de Martin V. Tout le monde fut attendri à la vue de l'humilité et de l'humiliation d'un si grand personnage. Le Pape en fut plus touché que tout autre ; il le fit doyen du sacré collège, et voulut que, dans toutes les cérémonies, il fût assis, auprès de son trône, sur un siège plus élevé que ceux des autres cardinaux. C'était le 23^{me} de juin 1419. Balthasar Cossa ne jouit que six mois environ de ces honneurs, étant mort le 20 décembre de la même année².

Comme la ville de Rome et beaucoup d'autres de l'État de l'Église étaient gouvernées par des tyrans, qui s'en étaient rendus maîtres à

¹ Cochlæus, l. 4. *Hist. Hussit.* — ² Platina et Onuphr.

la faveur du schisme, le Pape, qui souhaitait passionnément d'aller dans sa capitale, fut néanmoins obligé de s'arrêter un an et demi à Florence. Il y reçut un envoyé de Jeanne, reine de Sicile, deuxième du nom, qui promettait de remettre le château Saint-Ange et Civita-Vecchia sous l'obéissance du Saint-Siège, à condition que le Pape lui enverrait un cardinal pour lui donner l'investiture du royaume et la couronner; ce qui fut exécuté de part et d'autre. Bologne, qui s'était rebellée, fut aussi réduite, avec plusieurs autres ville du patrimoine de Saint-Pierre. Avant de sortir de Florence, Martin V érigea l'église cathédrale de cette ville en métropolitaine, et lui donna pour suffragants les évêchés de Fiésole, de Pistoie et de Volterra.

Enfin il se rendit à Rome le 28 septembre de l'année 1420, et descendit dans l'église de Notre-Dame-du-Peuple. Deux jours après, les magistrats et les citoyens s'y étant rendus, il fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations publiques, et fut conduit par les rues magnifiquement tapissées au Vatican. Les Romains mirent dans leurs fastes ce jour mémorable, le regardant comme un présage assuré de leur bonheur. La ville était dans la dernière désolation. Les rues étaient désertes, les maisons tombaient en ruine, les églises étaient détruites, et la misère y régnait partout. Mais Martin V s'appliqua avec tant d'affection et de succès à son rétablissement, qu'on la vit bientôt changer de face; en sorte que ce grand Pape non-seulement y était révééré comme le doit être un souverain Pontife, mais y fut encore honoré du titre glorieux de père de la patrie ¹.

Cependant Jeanne II, à laquelle le Pape avait donné l'investiture du royaume de Naples, adopta Alphonse, roi d'Aragon, pour son héritier à ce royaume. D'un autre côté, Louis d'Anjou, prince du sang de France, fils de celui de même nom qui avait disputé ce royaume à Ladislas de Hongrie, fut appelé, du consentement du Pape, pour le recouvrer, comme lui appartenant par le droit de sa naissance. Jeanne révoqua l'adoption d'Alphonse, et lui substitua Louis. Alphonse, informé que le Pape favorisait la cause de Louis, n'oublia rien pour faire revivre le schisme, en excitant les derniers cardinaux de Pierre de Lune à lui donner un successeur. Ces schismatiques, ayant caché sa mort pendant quelque temps, firent plusieurs fausses bulles en son nom, et exercèrent un brigandage scandaleux dans les églises qui leur obéissaient ². Enfin trois d'entre eux, soutenus par Alphonse, élurent à Paniscole un certain Gilles Munion, chanoine à Barcelone, sous le nom de Clément VIII. Un quatrième anticardinal, nommé Jean Carrière, qui n'était pas à cette élection, et

¹ Platina. — ² Martène, *Anecdotes*, t. 2, col. 1714.

à qui ses confrères avaient même caché la mort de Pierre de Lune, nomma secrètement pour Pape un ecclésiastique d'Aquitaine, dont il ne dit pas le nom de baptême ni de famille, auquel il donna celui de Benoît XIV. Il en donna avis à Jean, comte d'Armagnac, son protecteur, par une longue lettre où il déduit les raisons qu'il a eues de faire une élection si extraordinaire ¹.

Pour éteindre ces restes du schisme, qui se rallumaient en Aragon, le Pape, y envoya le cardinal de Foix, frère du comte de ce nom, avec le caractère de légat à *latere*. Ce prélat, d'un mérite proportionné à sa naissance, après avoir essuyé pendant quatre ans bien des traverses de la part du roi, triompha enfin de son obstination sous de certaines conditions réciproques, qui furent agréées par le souverain Pontife ². En conséquence, le roi Alphonse obligea l'anti-pape, ses prétendus cardinaux, avec toute sa cour imaginaire, à se rendre auprès du légat pour recevoir l'absolution de leurs attentats contre l'Église, et se soumettre à son chef légitime. C'est ce qu'ils firent à genoux et tête baissée, par la bouche du faux pape Gilles, dans les termes suivants :

Très-révérend Père, moi et ces autres qui sont ici présents avons appris par des personnes dignes de foi que vous êtes ici envoyé légat à *latere* du Siège apostolique et de notre très-saint Père le pape Martin V. C'est pourquoi nous venons vous jurer obéissance, respect et fidélité pour la personne de ce très-saint Pontife, que nous reconnaissons pour le véritable Vicaire de Jésus-Christ, et vous promettre et assurer que nous serons toujours prêts à obéir à ses ordres et aux vôtres.

Ces paroles proférées par Gilles et approuvées par ceux de sa troupe, le légat se leva de son siège et leur dit : Vous promettez donc et vous jurez entre mes mains que désormais vous serez fidèles et obéissants à notre très-saint Père le pape Martin V et à ses successeurs élus canoniquement ? Ils répondirent tous : Nous le promettons et nous le jurons. Après quoi, le légat leur donna l'absolution de toutes les peines et censures qu'ils avaient encourues ; et eux, de leur part, renoncèrent par un écrit authentique à tous les titres et dignités qui leur avaient été faussement attribués. Le légat leur promit sa protection auprès du Pape, qui conféra l'évêché de Majorque à Munion. Pour Jean Carrière, on ne sait ce qu'il devint, non plus que le Pape de sa fabrique. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Jean, comte d'Armagnac, qui appuyait ce Carrière, étant rentré sous l'obéissance du Saint-Siège, ce malheureux schisme, qui avait

¹ Martène. — ² Raynald, 1427, n. 22.

duré cinquante ans dans ces contrées, fut absolument éteint ¹.

La gloire véritable de l'Aragon, l'apôtre de l'Espagne et de la France, le thaumaturge de son siècle, le restaurateur des mœurs chrétiennes en Occident, saint Vincent Ferrier était mort dès l'an 1419.

Retourné à Valence en 1413, un des fruits les plus remarquables de ses prédications fut de changer en confiance et en amitié la haine irréconciliable et invétérée qui régnait depuis longtemps entre deux familles considérables de cette ville. Passé dans l'île de Majorque, il y convertit plusieurs milliers de Mahométans. Il employa la plus grande partie de l'année 1415 à voyager et à prêcher dans l'Aragon et la Catalogne. Il se trouva à Perpignan, le dernier jour d'août, à l'assemblée qui s'y fit pour tâcher de remédier au schisme de l'Église. Pierre de Lune, autrement Benoît XIII, s'y rendit avec l'empereur Sigismond et Ferdinand, roi d'Aragon. Vincent employa les plus vives sollicitations auprès de Pierre de Lune pour le porter à se soumettre au concile de Constance et à renoncer à ses prétentions. Ce fut en vain. Ferdinand mourut le 16 avril de l'année suivante, et Alphonse, son fils, pria saint Vincent d'assister au concile de Constance.

Vincent en prit le chemin, et entra dans Toulouse le vendredi de la passion. Le respect qu'on lui portait était si grand, et l'on avait tant d'avidité pour ses prédications, qu'on faisait cesser toutes sortes de travaux, et même les leçons publiques des écoles, quand il était en chaire. Les miracles qu'il fit ensuite à Carcassonne et à Castres donnèrent un grand poids à ses discours. Du Languedoc, il passa dans la Bourgogne, où il reçut à Dijon, vers le 15 septembre 1416, des lettres du roi Alphonse, qui le pria de nouveau de se hâter d'aller à Constance. Le cardinal de Saint-Auge le vint trouver dans la même ville de la part du concile, accompagné de quatre députés, dont deux théologiens et deux jurisconsultes, pour lui proposer une question qui avait été longtemps agitée dans le concile sans qu'on eût pu la décider. Qui suis-je, dit Vincent en versant des larmes, pour qu'un aussi grand homme se soit donné la peine de venir jusqu'ici ? Le moindre ordre du saint concile m'aurait fait aller de l'extrémité de la terre à Constance, s'il eût été nécessaire. J'admire, au reste, que tant de gens de mérite rassemblés à ce saint concile aient été arrêtés si longtemps sur cette question, qui paraît si facile à décider. Il faut croire que, s'ils n'ont pu parvenir à trouver ce qu'il faut déterminer là-dessus, c'est moins par ignorance que parce que Dieu a voulu mortifier la vanité de certaines gens qui, n'ayant pas Dieu

¹ Raynald, 1429.

pour objet, ne font rien que pour acquérir de l'honneur dans le monde.

Il donna aussitôt au cardinal et à ceux qui l'accompagnaient la solution de la question qui lui avait été proposée. Le roi d'Aragon eut beau le presser d'aller au concile, il paraît que ses instances mêmes le détournèrent de s'y rendre, pour ne pas prêter son ministère à la cause de Pierre de Lune ou Benoît XIII, qui ne lui paraissait pas bonne; et cependant il est à croire que ce n'était que pour fortifier le parti de cet antipape que le roi d'Aragon, qui en était partisan, souhaitait que Vincent se rendît à Constance.

Ce saint homme prit un chemin tout opposé. Les instances réitérées de Jean V, duc de Bretagne, le déterminèrent à évangéliser ce pays. Il commença ses fonctions apostoliques à Nantes, dans le carême de l'an 1417, et les continua pendant deux ans dans le reste de la province, où il termina sa sainte carrière. La même année 1417, Martin V ayant été élu Pape, saint Vincent le reconnut pour le seul et véritable chef visible de l'Église, et reçut de lui les mêmes pouvoirs que lui avait accordés autrefois Benoît XIII.

De Nantes, l'homme apostolique se rendit à Vannes pour y saluer le duc, qui résidait ordinairement dans cette ville. Quand on fut averti de son arrivée, non-seulement l'évêque Amauri de la Motte, le chapitre, le clergé, le peuple, mais encore le duc, la duchesse, tous les princes et les seigneurs de la cour allèrent au-devant de lui jusqu'à la chapelle Saint-Laurent, située à un quart de lieue de la ville. Il alla d'abord à l'église cathédrale, et puis, refusant modestement de loger dans le château ducal de la Motte, que le duc lui avait cédé, il préféra la maison d'un simple particulier appelé Robin le Scarb. Le lendemain, qui fut le quatrième dimanche du carême, il chanta la messe à son ordinaire, et prêcha dans la place des Lices, sur une estrade, parce que l'église cathédrale ne se trouvait point assez spacieuse pour contenir la foule qui voulait le voir et l'entendre. Il continua de célébrer la messe solennelle et de prêcher tous les jours, au même lieu, jusqu'au mardi de Pâques, qu'il prit congé du duc, de l'évêque, du chapitre et du peuple, pour aller prêcher dans le reste de la Bretagne. Plusieurs personnes d'une qualité distinguée s'attachèrent à la suite du saint homme quand il partit de Vannes, et ne l'abandonnèrent point dans tout le voyage. Il parcourut toute la province avec un zèle qui ne se ressentait en rien des infirmités qu'il éprouvait. Lorsqu'il montait en chaire, il paraissait si faible et si débile, qu'on ne croyait pas qu'il pût parler; à peine avait-il commencé son sermon, qu'il s'animait et prêchait avec autant d'ardeur, de science, d'à-propos et de clarté, que lorsqu'il possédait toutes ses

forces. Ce fut ainsi qu'il évangélisa Guérande, Aurai, Redon, Guemené, Rostrenen, Pontivi, Croisic, Hennebon, Carhais, Guemperlé, où il fut logé chez les religieux de son ordre, Concarneau, Pont-l'Abbé, Quimper, Saint-Paul-de-Léon et Morlaix, où il fut reçu dans la maison des Dominicains, ses confrères. Il demeura quinze jours dans cette ville, et allait ordinairement prêcher au haut de la rue des Fontaines, lieu élevé au-dessus de la ville, où l'on bâtit depuis une chapelle en son honneur. De Morlaix, le saint missionnaire vint à Lannion, Tréguier, la Roche Derien, Guingamp, Chatelaudren, Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin, Jugon, Saint-Malo, d'où il se rendit à Dinan et y séjourna dix jours chez les Dominicains. Il trouva dans cette ville une place telle qu'il la lui fallait pour prêcher, puisque c'était alors une des plus grandes du royaume ; aussi y annonça-t-il la parole de Dieu à un peuple infini qui accourait de toutes parts. Il évangélisa de même Dol, Antrain, Bazouges, Fougères et Vitré ; puis se rendit à Rennes, où il fut reçu par l'évêque, le clergé, la noblesse, les magistrats et la bourgeoisie, avec tout le respect possible. L'évêque lui avait fait préparer un logement dans le palais épiscopal ; mais l'humble Vincent ne voulut pas loger ailleurs que chez ses confrères, les religieux de Bonne-Nouvelle. Pendant qu'il fut à Rennes, il prêcha dans une place assez spacieuse appelée le cimetière Sainte-Anne. De Rennes, il reprit le chemin de Vannes par Montfort, Josselin, la Chèze et Ploërmel.

Outre les travaux éclatants de son emploi de missionnaire apostolique, il se rabaisait jusqu'aux moindres fonctions des catéchistes, n'estimant rien de petit de tout ce qui pouvait servir à la gloire de Dieu et au salut des âmes. On le voyait réunir autour de lui des enfants à des heures fixes, leur enseigner la manière de faire le signe de la croix, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des apôtres, leur apprendre à aimer Dieu, à respecter leurs parents et le prochain. Se faisant tout à tous, à l'exemple de l'apôtre, il accueillait les pauvres avec autant d'égards que les riches, et les hommes obscurs comme les nobles. Il se montrait agréable à tous, leur témoignait le désir de leur être utile, était pour eux plein de douceur, et gagnait ainsi l'affection et le respect de tout le monde. Les veuves et les orphelins trouvaient en lui un défenseur plein de zèle. Enfin il ne se refusait à aucun des services qu'il pouvait rendre à ses frères. La vertu des miracles, et le don de se faire entendre à ceux mêmes qui ne savaient pas sa langue, l'accompagnèrent en Bretagne comme dans tous les autres lieux qui avaient eu le bonheur de le posséder ; mais il fallut enfin que le corps succombât sous les rigueurs de la pénitence et sous les travaux de l'apostolat.

Ses compagnons, voyant approcher la fin de sa vie, employèrent leurs sollicitations pour lui persuader d'aller mourir en Espagne. Le grand intérêt qu'ils paraissaient y prendre l'empêcha d'apporter une trop forte résistance à leurs prières ; cependant il ne se rendit pas tout de suite, et se rappela les paroles que Notre-Seigneur avait dites à Avignon, et l'ordre qu'il lui avait donné d'aller dans les contrées de l'Ouest prêcher son Évangile. Enfin il se laissa vaincre, et, après avoir pris congé des habitants de Vannes, il monta sur son âne et se mit en chemin à minuit. Mais, après avoir marché quelques lieues avec ses compagnons, il se trouva, à la pointe du jour, devant la porte de la ville. Alors il se tourna vers ses frères et leur dit : Revenons dans cette ville, mes frères, ce qui nous est arrivé marque assez que Dieu veut que ce soit ici la borne de ma carrière.

Son retour causa une joie universelle aux habitants ; ils accoururent en foule, hommes, femmes, enfants, pour lui baiser les mains et lui marquer leur satisfaction. On entendait partout le son des cloches comme dans les plus grandes solennités, et l'on ne disait autre chose de toutes parts, sinon : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Quand il fut arrivé à son hospice ordinaire, il dit aux habitants : Mes enfants, il a plu à Dieu que je revinsse ici, mais ce n'est plus pour y prêcher, c'est pour mourir chez vous. Allez-vous-en, et que Dieu vous récompense de l'honneur que vous avez bien voulu me faire aujourd'hui pour son amour. Il leur dit encore beaucoup d'autres choses, qui leur tirèrent les larmes des yeux, et changèrent en une sensible affliction la joie qu'ils avaient eue de son retour.

Le jour suivant, il fut attaqué d'une fièvre violente, accompagnée de douleurs extrêmes dans tous les membres, et d'un épuisement universel ; mais, possédant toujours son âme, comme dans la plus parfaite santé, il appela ses frères, et leur annonça le jour de sa mort. Il fit venir le prêtre auquel il avait coutume de confier les secrets de sa conscience ; il se confessa, et le pria de lui accorder l'absolution générale, selon le pouvoir que lui en avait donné le pape Martin V. Il reçut ensuite tous les sacrements avec un redoublement de dévotion, et passa trois jours entiers à exhorter à la pratique de la vertu et à la persévérance dans le bien ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Quand on eut appris dans la ville qu'il avait reçu les derniers sacrements, l'évêque, la noblesse, les magistrats vinrent le voir, et il leur dit : Messieurs les Bretons, si vous voulez rappeler dans votre mémoire tout ce que je vous ai prêché pendant deux ans, vous trouverez qu'il n'est pas moins utile pour votre salut que conforme à la vérité. Vous n'ignorez pas à quels vices j'ai trouvé que votre province était sujette, et que, de mon côté, je

n'ai rien épargné pour vous ramener dans le bon chemin. Rendez grâces à Dieu avec moi de ce qu'après m'avoir donné le talent de la parole, il a rendu vos cœurs capables d'être touchés et portés au bien. Il ne vous reste plus qu'à persévérer dans la pratique des vertus et à ne pas oublier ce que vous avez appris de moi. Pour ce qui me regarde, puisqu'il plaît à Dieu que je trouve ici la fin de ma vie et de mes travaux, je serai votre avocat devant le tribunal de Dieu, je ne cesserai jamais d'implorer sa miséricorde pour vous, et je vous le promets, pourvu que vous ne vous écartiez point de ce que je vous ai enseigné. Adieu ; je m'en irai devant le Seigneur en dix jours d'ici.

Ensuite, pour employer plus tranquillement à la contemplation le reste de sa vie, il pria qu'on empêchât le grand concours du peuple. Ses douleurs augmentèrent, mais sa patience plus encore que ses douleurs. Dans les opérations les plus cruelles de la chirurgie, on ne lui entendait prononcer que les noms de Jésus et de Marie. Comme il n'y avait point encore de maison religieuse de son ordre à Vannes, ceux qui avaient la principale autorité dans la ville, voulant prévenir les disputes qu'il pourrait y avoir au sujet de sa sépulture, vinrent lui demander où il souhaitait être enterré. Il répondit : Je suis un pauvre religieux qui ne me fais gloire que d'une qualité, qui est celle de serviteur de Jésus-Christ. En cette qualité, je regarde le salut de mon âme comme l'unique soin dont je dois m'occuper. Du reste, je m'embarrasse très-peu de ce qui regarde la sépulture de mon corps. Cependant, afin de vous procurer la paix après ma mort, comme j'ai tâché de vous y entretenir pendant ma vie, je vous prie de permettre que le prieur du couvent de mon ordre, qui est le plus près d'ici, soit le maître de régler ce qui regarde ma sépulture.

Neuf jours après, il demanda qu'on lui lût la passion de notre Seigneur, selon les quatre évangélistes ; il se fit lire ensuite les sept psaumes de la pénitence, qu'il répéta, avec tous les autres psaumes, jusqu'à ce que les forces lui manquèrent absolument et que sa langue demeura immobile. Il joignit les mains, leva les yeux au ciel, et rendit son âme à Dieu, le mercredi 5 avril 1419, dans la soixante-troisième année de son âge. La duchesse de Bretagne, fille de France, voulut elle-même laver son corps. L'eau qu'elle y employa servit à la guérison de beaucoup de malades. Le duc Jean, cinquième du nom, prépara des obsèques magnifiques à saint Vincent ; il se fit un concours si grand, qu'on fut obligé de garder le corps pendant trois jours, pour satisfaire la dévotion du peuple, qui voulait le voir et le toucher. Il fallut même, à la fin, l'environner de gardes en armes, pour qu'on ne le mit pas en pièces. Il fut enterré dans l'église cathédrale, à côté du grand autel, et Dieu a continué de faire, après la mort de saint

Vincent Ferrier, autant et plus de miracles par son intercession qu'il n'en avait accordé à ses prières pendant sa vie.

Aussitôt après sa mort, la plupart des princes, des prélats, des villes et des universités qui avaient eu le bonheur de le connaître et de le posséder, s'adressèrent au pape Martin V, pour procéder à sa canonisation. Jean V, duc de Bretagne, fut un des plus ardents à solliciter cette affaire. Elle ne fut terminée qu'en 1455, par le pape Calixte III; encore la bulle de sa canonisation ne fut-elle publiée que trois ans après par Pie II. On leva son corps de terre en 1456. Les Espagnols ayant demandé inutilement qu'on le transportât à Valence, résolurent, en 1599, de l'enlever secrètement, comme un trésor qui leur appartenait. Pour prévenir leurs desseins, on cacha la châsse qui le renfermait. On la découvrit en 1637, ce qui donna lieu à une seconde translation, qui se fit le 6 septembre; après quoi on mit cette châsse sur l'autel d'une chapelle qui venait d'être bâtie dans la cathédrale, et elle y est encore exposée à la vénération des fidèles ¹.

Sainte Catherine de Sienne, saint Vincent Ferrier, saint Antonin, le bienheureux Jean, cardinal-évêque de Raguse, ne furent pas les seuls de la famille de saint Dominique qui glorifièrent l'Église de Dieu vers la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle; on en vit encore plusieurs autres.

Le bienheureux Marcolin, né à Forli, dans la Romagne, entra dès l'âge de dix ans chez les Dominicains de sa ville natale, avec l'intention de s'y consacrer à Dieu. Le Seigneur se plaît à répandre ses dons sur les âmes innocentes; les progrès de Marcolin dans la vie religieuse furent si rapides, qu'il devint bientôt un modèle pour tous ceux d'entre ses frères qui aspiraient à la perfection de leur état. Rigide observateur de sa règle, il la gardait à la lettre, sans jamais user de dispense, et ajoutait plusieurs pratiques à celles que la règle prescrit. Il avait tant d'affection pour la retraite et le silence, qu'il ne sortait jamais de sa cellule et du couvent sans une pressante nécessité. Son humilité lui faisait toujours choisir les dernières places, et son plus grand soin était de cacher aux hommes les grâces particulières qu'il recevait de Dieu. Une âme si fervente devait avoir une grande ardeur pour s'unir à Jésus-Christ; aussi était-ce un spectacle édifiant de voir ce saint religieux offrir l'auguste sacrifice de nos autels. Les larmes abondantes que l'amour divin lui faisait alors répandre contribuèrent à la conversion de plusieurs pécheurs. Le mérite de la pauvreté et de l'obéissance lui paraissait si grand, qu'il avait pour ces deux vertus une affection toute spéciale. On le

¹ *Acta SS.*, 5 avril. Godescard. *Vies des saints de Bretagne.*

voyait toujours calme, modeste, recueilli, mortifié, attentif aux besoins de ses frères, constamment prêt à les prévenir et à leur rendre tous les services qui dépendaient de lui. Il n'était pas moins charitable envers les séculiers, et les pauvres surtout le regardaient comme leur père.

Dieu voulut que son serviteur, qui s'appliquait avec tant de soin à sa propre sanctification, travaillât aussi à celle du prochain. Le saint religieux fut chargé par le bienheureux Raymond de Capoue, alors supérieur général des Dominicains, de rétablir la régularité dans plusieurs maisons de l'ordre où le relâchement s'était introduit ; il s'y employa avec tant de prudence et de zèle, qu'il les réforma et y fit observer les constitutions avec une grande exactitude.

Le bienheureux Marcolin prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et, pendant ce long espace de temps, sa ferveur et sa tendre dévotion envers la sainte Vierge ne se démentirent jamais. Instruit de l'heure de sa mort, il l'annonça à ses frères, et, après avoir reçu avec la piété la plus affectueuse les sacrements de l'Église, il rendit tranquillement son âme à Dieu, l'an 1397. Dès que le bruit de son décès se fut répandu, tout le peuple courut pour voir son saint corps et pour obtenir de ses reliques. Dieu a opéré un grand nombre de miracles au tombeau de ce bienheureux. Benoît XIV approuva son culte le 9 mai 1750, et permit au clergé de Forli, ainsi qu'à l'ordre des frères Prêcheurs, d'en célébrer la fête ¹.

Un vertueux marchand de la ville d'Ulm, en Souabe, donna le jour, en 1407, au bienheureux Jacques, qu'on surnomme assez souvent l'Allemand, à cause de sa patrie. Il reçut une éducation chrétienne, et resta au sein de sa famille jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. A cette époque, le désir de voir Rome et de visiter les tombeaux des saints apôtres le détermina à entreprendre le voyage d'Italie ; mais il ne se mit en route qu'après en avoir obtenu la permission de son vénérable père, qui lui dit en le bénissant : Allez, mon cher fils ; rappelez-vous votre Créateur pendant tout le chemin, et préférez la mort plutôt que de pécher en sa présence. Il lui recommanda ensuite de prier pour lui dans les lieux de dévotion qu'il visiterait, et de revenir promptement à la maison paternelle. Jacques, accompagné de quelques autres voyageurs, qui, comme lui, se dirigeaient vers la capitale du monde chrétien, arriva à Rome au commencement du carême. Il passa tout ce saint temps à visiter les églises, et se disposa à célébrer les fêtes de Pâques par une confession générale. De là, il se rendit à Naples, pour y trouver quelques moyens de sub-

¹ Godescard, 24 janvier. *B. évêque d. m. i. v. r.*

sister. Il était bien fait et d'une figure agréable ; une dame noble et qui avait un grand nombre de domestiques, l'ayant vu, voulut le prendre à son service ; mais le vertueux jeune homme, craignant de trouver dans sa maison quelque danger pour le salut de son âme, refusa ses offres, préférant la conservation de son innocence aux avantages temporels qui lui étaient offerts.

Le besoin contraignit alors Jacques à s'engager comme soldat dans les troupes d'Alphonse II, roi de Naples ; mais sa nouvelle profession n'apporta aucun changement dans ses mœurs, et sa conduite fut constamment celle d'un fervent chrétien. Son horreur pour le vol était extrême. Un jour qu'il était logé avec d'autres soldats chez un Juif, et qu'il arriva trop tard pour le dîner, parce qu'il avait passé la matinée dans les églises, un de ses camarades lui présenta à manger les restes d'un plat de légumes, en lui disant que ces légumes avaient été volés. Le serviteur de Dieu repoussa le plat avec indignation, et, dès le lendemain, il alla demander son congé au capitaine. Il l'obtint, et passa à Capoue, où il entra au service d'un noble, qui lui donna toute sa confiance et le traita plutôt comme son fils que comme son domestique. Jacques passa cinq ans dans cette maison, jouissant de l'estime et de l'affection de son maître ; mais le souvenir de son père le détermina à retourner dans sa patrie, malgré les efforts que ce maître fit pour le retenir.

Comme il passa par Bologne, sa dévotion le conduisit à l'église des frères Prêcheurs, dans laquelle on conserve les reliques de saint Dominique ; mais il y fut tellement édifié de la modestie des religieux, que, faisant à Dieu le sacrifice de son pays et de sa famille, il sollicita la grâce d'être admis dans le couvent en qualité de frère convers. Sa demande fut accueillie ; il prit l'habit et commença son noviciat. Peu de jours après son entrée, ses compagnons de route d'Allemagne à Rome, qui travaillaient alors à Bologne, et qui l'avaient retrouvé dans cette ville avec une grande joie, vinrent le voir, avec le commandant de la citadelle, chez lequel ils étaient employés, et qui, autrefois, avait aussi occupé Jacques lui-même. Ce commandant, s'adressant aux religieux, leur dit : Mes pères, le jeune homme que vous venez de recevoir est le plus modeste et le plus honnête que j'aie jamais vu. Aucun de nous n'a jamais su qu'il eût dit ou fait la moindre chose digne de blâme ; nous, de notre côté, nous n'aurions osé prononcer devant lui une seule parole inutile. Je regrette, non qu'il soit entré parmi vous, mais d'être privé d'un jeune homme si pieux et si modeste.

Les Dominicains furent bientôt convaincus par leur propre expérience que cet éloge n'était pas exagéré. Jacques se montra, dès le

commencement de son noviciat, un fervent religieux. Ayant un jour demandé à son père-maître quelle était la voie la plus sûre pour parvenir à la sainteté, et ce père lui ayant indiqué celle de l'humilité, dans un très-beau discours qu'il lui fit à ce sujet, le serviteur de Dieu en fut tellement touché, qu'il s'adonna tout entier à la pratique de cette vertu, et que bientôt il en devint un parfait modèle. Il se regardait comme le dernier et le plus vil de tous ; et cette persuasion le portait à honorer tout le monde, à servir de bon cœur chacun des frères qui composaient la maison. Admis à prononcer ses vœux, il ne changea point de conduite après sa profession ; au contraire, il parut animé d'une nouvelle ardeur pour sa sanctification. Il portait un rude cilice, déchirait son corps par de fréquentes disciplines, et passait souvent une partie de la nuit en prières. Mais ces mortifications ne lui donnaient point l'air austère ; il les cachait sous un extérieur toujours gracieux. Constanment affable, il cherchait à obliger le prochain en toute occasion, se montrait très-attaché à la vie commune, et fuyait la moindre singularité.

La pratique du saint religieux était de se rendre de très-bonne heure à l'église, et, après la récitation de ses prières de règle, de visiter toutes les chapelles, commençant par celle de la sainte Vierge ; car il avait toujours eu pour la mère de Dieu la plus tendre dévotion. La veille des jours qu'il devait communier, il se tenait dans un profond recueillement, et lorsqu'il avait reçu son Dieu, il paraissait tout hors de lui-même. Après avoir accompli ses devoirs de piété, il se mettait à l'ouvrage ; car jamais on ne le vit perdre un moment. Il répétait souvent à ses frères ces paroles de l'Apôtre : Quiconque ne veut pas travailler ne doit pas manger. Rien n'interrompait son travail. Très-exact observateur du silence, il ne parlait que pour répondre et ne disait que des choses édifiantes. Dieu lui avait donné un talent particulier pour tous les arts mécaniques, et il excellait surtout dans la peinture sur verre ; mais tous ses travaux étaient subordonnés à l'obéissance la plus entière. L'auteur de sa vie en rapporte plusieurs traits admirables, et qui montrent à quel degré de perfection le frère Jacques était arrivé dans la pratique de cette vertu.

La réputation de la sainteté du serviteur de Dieu finit par s'étendre au loin. Elle parvint jusqu'à Alphonse, duc de Calabre, qui fut depuis roi de Sicile. Ce prince, se trouvant à Bologne, et étant allé visiter le couvent des frères Prêcheurs, témoigna le désir de voir ce saint religieux. Celui-ci lui ayant été présenté, il l'embrassa et se recommanda humblement à ses prières. Lorsque Jacques se fut retiré, le prince en parla dans des termes qui prouvèrent à tous la haute estime qu'il en avait conçue.

Les infirmités, compagnes presque inséparables de la vieillesse, vinrent assiéger le bienheureux Jacques à mesure qu'il avança en âge ; mais il sut les supporter avec une patience invincible. Non-seulement il souffrait sans murmurer, mais il le faisait avec joie, répétant souvent ces paroles de l'Apôtre : La vertu se perfectionne par l'infirmité. Il était octogénaire, lorsqu'il fut pris d'une fièvre très-violente qui le réduisit à l'extrémité, et le conduisit au tombeau le 12 octobre 1491. Le peuple se porta en foule à ses funérailles, et chacun l'invoquait déjà comme un saint. Au bout de très-peu de temps, les religieux furent obligés de déposer son corps dans une chapelle de leur église, afin de satisfaire la dévotion des fidèles envers ce vertueux frère. Son culte fut approuvé par le Pape Léon XII le 30 juillet 1823 ¹.

La bienheureuse Clara Gambacorti naquit à Pise en 1362, et annonça dès sa première enfance les plus heureuses inclinations. Son père, un des premiers magistrats de la ville, crut devoir la fiancer, dès l'âge de sept ans, à un jeune noble de la ville, nommé Simon de Massa, qui était très-riche et très-connu. Cet engagement avait été inspiré au père par la politique ; mais sa fille aspirait à une vie plus parfaite que celle du monde. Elle jeûnait souvent, portait le cilice, faisait de fréquentes prières, était déjà accoutumée à se vaincre, et nourrissait avec soin sa dévotion par la lecture habituelle des livres de piété. En avançant en âge, elle croissait en ferveur, et manifestait souvent le désir de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ.

Sa charité pour le prochain, et surtout pour les infirmes, était admirable ; sitôt qu'elle fut un peu maîtresse de ses actions, oubliant son rang et la faiblesse de son âge, elle allait donner des soins à une pauvre malheureuse dont tout le corps n'était qu'une plaie, et qui avait le visage tellement rongé, que ses yeux mêmes avaient perdu leur forme. Que la religion inspire de courage ! La jeune servante de Dieu prit l'habitude de visiter cette infortunée, de la servir, de nettoyer ses plaies, de lui exprimer la part qu'elle prenait à sa peine, et, pour le lui mieux prouver, elle ne craignait pas de coller son visage à ce visage horrible, tant sa vertu était héroïque.

Clara, parvenue à l'âge de quinze ans, perdit le jeune homme auquel on l'avait fiancée, et qu'elle devait épouser. Aussitôt que cette mort lui est connue, elle se coupe elle-même les cheveux, pour montrer son renoncement au monde, quitte ses habits somptueux, refuse les divers partis que son père et ses frères lui proposaient, et, au bout de quelque temps, elle se retire secrètement dans un monas-

¹ *Acta SS.*, 11 octobr., et Godescard, 12 octobre.

tère de Clarisses, où elle prend l'habit avec le nom de Claire ou Clara. Son père, qui ignorait sa démarche, se livra, dès qu'il en fut informé, à une douleur si amère, que ses fils s'armèrent aussitôt, ainsi que leurs amis, allèrent tous ensemble attaquer le monastère, et forcèrent les religieuses à leur rendre leur sœur. Ensuite ils l'enfermèrent dans une chambre, ne laissant ouverte qu'une petite fenêtre, pour lui faire passer sa nourriture. Personne n'avait permission de la voir, si ce n'est un saint homme nommé Étienne, qui pouvait quelquefois la visiter et la consoler ; et elle en avait besoin, car Dieu l'éprouva par des peines intérieures et par la maladie ; mais Clara soutint toutes ces épreuves avec patience, et montrait même une sainte joie dans son affliction. Elle passa ainsi cinq mois dans une captivité si rigoureuse, qu'une fois, par un oubli des domestiques, elle resta trois jours sans aliments. Ce fut à cette époque qu'elle eut un entretien avec Alphonse, ancien évêque de Jaën, et autrefois confesseur de sainte Brigitte. Ce prélat, après avoir examiné la vocation de Claire, l'engagea à y persévérer, et la fortifia ainsi dans le dessein qu'elle avait manifesté de se consacrer à Dieu dans un monastère.

Le Seigneur exauça enfin les vœux de sa servante. Pierre Gambacorti s'adoucit, et permit que sa fille se consacrat à Dieu dans un couvent de Pise, de l'ordre de Saint-Dominique. Plus tard, il lui fit même construire un monastère, dont elle devint prieure treize ans après qu'elle y fut entrée. Elle remplit cette maison de la bonne odeur de ses vertus, et l'on n'avait d'autre reproche à lui faire, sinon qu'elle traitait trop rigoureusement son corps ; mais si elle était dure à l'égard d'elle-même, la tendre charité pour le prochain, qu'elle avait pratiquée avec tant d'ardeur dans sa première jeunesse, sembla prendre, depuis son entrée en religion, de nouveaux accroissements.

Une dame de Pise, son nom était Césaire, gouverna longtemps et avec beaucoup de charité l'hospice des enfants trouvés. En mourant, elle recommanda sa famille d'orphelins à la prieure de Saint-Dominique. Clara commença donc, avec une grande sollicitude, à chercher une personne propre à continuer cette œuvre de miséricorde. Elle fit prier à cet effet ses religieuses. Enfin elle jeta les yeux sur un homme riche et dévot, Jean Tonnelier, ainsi nommé de sa profession. Comme il avait une femme âgée et stérile, il destinait tous ses biens au couvent de la sainte prieure, pour laquelle il avait beaucoup de vénération. Elle le fit donc venir, et le pria de se charger dudit hôpital. Il montra beaucoup d'éloignement, tant à cause de lui-même que de sa femme. Enfin il convint avec la bienheureuse

Clara de consulter Dieu par la prière, en l'avertissant toutefois de penser à un autre. Étant revenu la trouver, il lui dit : Avez-vous trouvé quelqu'un ? — Oui, répondit-elle. — Qui est-ce ? demanda-t-il avec joie. — Mais, répliqua la sainte, c'est vous-même ! — Il eut beau se défendre, et dire qu'il destinait tous ses biens à son monastère, ce qui ne pourrait avoir lieu s'il se chargeait de l'hôpital, Clara ne cessa de le prier que quand il eut consenti à être le père des enfants trouvés ; ce qu'il faisait encore avec beaucoup d'édification pendant qu'une religieuse écrivait la vie de la sainte.

Mais, pour purifier de plus en plus sa servante, Dieu permit qu'elle éprouvât une de ces grandes afflictions qui semblent exiger une vertu parfaite pour être supportées saintement. Pierre Gambacorti, son père, qui gouvernait Pise depuis vingt-quatre ans, avait élevé dans sa maison un jeune homme qui se nommait Jacques d'Appiano, et qu'il traitait comme un de ses fils. Il l'avait fait son secrétaire et ne lui cachait rien des affaires les plus importantes. Ce malheureux, gagné par les ennemis des Pisans à une époque où les principales villes d'Italie se combattaient avec fureur, fit d'abord, en 1393, assassiner des amis de Gambacorti, puis son bienfaiteur lui-même, qui ne se défiait nullement de sa trahison. Non content de ces crimes, il fit également périr deux des frères de Clara après leur père, en les empoisonnant. On comprend aisément combien le bon cœur de la servante de Dieu dut souffrir de cette affreuse catastrophe ; mais la charité triompha de tout son ressentiment : non-seulement elle ne se répandit pas en plaintes contre cet ingrat, mais, la peine qu'elle éprouvait lui ayant causé une grave maladie, elle voulut avoir, pour se guérir, du pain et du vin de la table du meurtrier de sa famille, comme elle en avait autrefois de celle de son père, afin de montrer à ce misérable qu'elle lui pardonnait entièrement. Bien plus, cet homme étant mort, et sa veuve craignant pour sa vie, à l'époque d'un changement qui s'opéra dans le gouvernement, Clara, non contente de consoler cette femme et de lui donner de sages conseils, lui ouvrit dans son monastère un asile pour elle et ses deux filles, rendant ainsi le bien pour le mal avec une générosité héroïque.

La bienheureuse Claire mourut saintement le 17 avril 1419. Elle était âgée de cinquante-sept ans, et en avait passé trente-sept dans son monastère. Son corps demeura flexible, et exhala une odeur suave qui remplit toute sa cellule. Bientôt, le bruit de sa mort s'étant répandu, le peuple se porta en foule au monastère pour visiter sa dépouille mortelle et lui donner des marques publiques de sa vénération. Plusieurs fidèles qui réclamèrent dès lors son intercession, en éprouvèrent les heureux effets. Elle commença bientôt à être ho-

norée d'un culte public, qui enfin a été approuvé par le pape Pie VIII, le 3 avril 1830 ¹.

Ce fut dans la ville de Palerme, en Sicile, que naquit, l'an 1381, le bienheureux Pierre, de la noble famille des Jérémi. Il commença ses études dans cette ville, et alla les achever à Bologne, dont l'université, alors dans sa plus grande célébrité, comptait un grand nombre de professeurs distingués, et attirait des jeunes gens des contrées les plus lointaines. Pierre fit de rapides progrès dans la science du droit, qui était celle de son père; lorsque le professeur était empêché de faire la leçon, il le remplaçait, aux applaudissements de ses condisciples. Une nuit qu'il étudiait pour se préparer au doctorat, on frappa violemment à sa fenêtre. Effrayé d'abord, il finit par demander qui est-ce qui se permettait de le troubler de la sorte? Une voix répondit : Je suis un de vos parents, non médiocrement versé dans l'un et l'autre droit. Avocat, je donnais des conseils aux autres, et ne m'en suis pas donné à moi-même; j'apprenais aux autres à éviter les pièges de leurs adversaires, et je n'ai pas voulu éviter les pièges de l'ennemi commun du genre humain; je suis sorti de ce monde, non comme défenseur, mais comme coupable et pour subir des peines éternelles. Écoutez-moi, ou plutôt écoutez Dieu, qui m'envoie vous avertir : Fuyez cette gloire qui passe, ainsi que les insignes du doctorat. Cela dit, la vision disparut. Cet avertissement étrange, Pierre le mit à profit. Il résolut d'entrer dans un³ ordre religieux. Pour s'éprouver d'abord lui-même, il se ceignit le corps d'une chaîne de fer de dix-huit livres. Après quoi il se présenta au couvent des Dominicains, y demanda et reçut l'habit.

Son père, qui était contrôleur général des finances en Sicile, ayant appris la démarche de son fils, vint en fureur à Bologne, pour l'arracher du monastère. Mais il en arriva autrement qu'il ne pensait. Lorsque son fils le sut à la porte du couvent, il pria le supérieur d'aller le trouver lui-même, pour l'adoucir et le consoler. Le père s'emporta beaucoup de ce qu'on ne lui permettait pas même de voir son fils. Il revint quinze jours après, et obtint à grand'peine qu'il le verrait de loin, mais sans lui parler. Lorsqu'il l'aperçut dans un coin du monastère, qu'il vit sa modestie et sa piété, sa colère se fondit en larmes, il leva les mains au ciel, rendit grâces à Dieu, et souhaita à son fils toutes sortes de bénédictions. Ayant enfin eu la permission de l'entretenir avant de repartir pour la Sicile, non-seulement il ne le détourna point de sa vocation, mais l'exhorta longuement à la piété et à la vertu.

¹ *Acta SS.*, et Godescard, 17 avril.

Aussitôt que Pierre de Palerme eut été ordonné prêtre, il commença de remplir avec zèle les fonctions du ministère évangélique. Saint Vincent Ferrier, qui vint à Bologne, en 1416, visiter le corps de saint Dominique, l'exhorta vivement à continuer, l'assurant que ses travaux étaient agréables à Dieu. En effet, le saint religieux n'omettait rien de ce qui pouvait attirer la bénédiction du ciel sur ses prédications. Prières ferventes, mortifications assidues, humilité profonde, tels sont les moyens par lesquels il cherchait surtout à convertir les pécheurs. Il eut même recours à un genre de pénitence extraordinaire, que l'esprit de Dieu lui avait sans doute inspiré : il enferma son corps dans cinq cercles de fer, qu'il serra si fortement, que, même après sa mort, on ne put les dégager, parce qu'ils avaient pénétré dans les chairs. Il fallut attendre, pour les enlever, que son corps fût entièrement desséché. Des exemples si frappants devaient porter leurs fruits. Aussi vit-on plusieurs jeunes seigneurs de familles nobles, touchés de son détachement et de sa vie si austère, renoncer aux vanités du siècle pour suivre Jésus-Christ, entre autres le bienheureux Licci, qui lui dut son entrée dans l'ordre des Dominicains.

Plus tard il eut occasion de développer son zèle et sa prudence d'une manière toute particulière dans la direction qui lui fut confiée de plusieurs maisons de son ordre. Il s'efforça surtout d'y rétablir la discipline dans toute sa vigueur, et, son exemple achevant ce que ses prédications avaient commencé, il eut la consolation de réussir presque généralement. Nous retrouverons le bienheureux Pierre de Palerme au concile œcuménique de Florence ¹.

Nous avons vu saint Vincent Ferrier, prêchant un jour aux habitants d'Alexandrie en Piémont, s'interrompre tout à coup et dire à ses auditeurs : Sachez, mes enfants, qu'il y a parini vous un religieux de l'ordre des frères Mineurs, qui, dans peu, sera un homme célèbre par toute l'Italie, de la doctrine et des exemples duquel proviendra un grand fruit dans le peuple chrétien. Et quoiqu'il soit jeune et moi cassé de vieillesse, cependant il arrivera un temps où il me sera préféré en honneur dans l'Église romaine. Je vous exhorte donc de rendre grâces à Dieu et de le prier qu'il accomplisse pour l'utilité du peuple chrétien ce qu'il m'a révélé. Et parce que cela sera, je retourne prêcher dans les Gaules et les Espagnes ; quant à ceux des peuples d'Italie que je ne suis pas encore allé prêcher, c'est à lui que je les laisse à instruire. Ayant ainsi parlé, saint Vincent reprit le fil de son discours.

¹ Acta SS., et Godescard, 3 mars.

Ce frère Mineur qui, plus jeune, lui sera préféré en honneur dans l'Église romaine, y sera canonisé le premier des deux, c'est saint Bernardin de Sienne.

Il naquit à Massa, où son père était gouverneur. Il était de la famille des Albizeschi, l'une des plus illustres de la république de Sienne. Le jour de sa naissance fut le jour de la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre 1380. Son père et sa mère obtinrent cet enfant unique par l'intercession de la mère de Dieu, en laquelle tous deux ils mettaient toute leur espérance. On pouvait dire de Bernardin ce qu'on disait de Jean-Baptiste : Qui pensez-vous que sera cet enfant ? car la main du Seigneur était avec lui. Mais il perdit sa mère à l'âge de trois ans, et son père avant qu'il en eût sept. Perte funeste pour bien des enfants ! Par la Providence divine, Bernardin n'en eut point à souffrir. Une tante maternelle, elle se nommait Diane, prit soin de son éducation, lui inspira une tendre piété envers Dieu, et une dévotion particulière envers la sainte Vierge. Le petit Bernardin était modeste, doux, humble, pieux. Il faisait ses délices de la prière et de la visite des églises. Sa dévotion le portait surtout à servir la messe. D'une mémoire merveilleuse, il répétait à ses camarades, avec autant de fidélité que de grâce, les sermons qu'il avait entendus. Sa compassion pour les pauvres n'était pas moins admirable que sa piété. Un jour, sa tante en renvoya un sans rien lui donner, parce qu'il n'y avait qu'un pain dans la maison pour le dîner de toute la famille. Bernardin en fut si touché, qu'il dit à sa tante : Pour l'amour de Dieu, donnons quelque chose à ce pauvre homme ; donnez-lui ce que vous me donneriez à dîner, je m'en passerai de bon cœur. La pieuse tante, étonnée et réjouie de ces paroles, exhorta son neveu à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle observait avec admiration ces marques précoces d'une sainteté future. Souvent elle le voyait, prosterné devant une image de la Vierge, fondre en larmes et lui adresser la salutation angélique avec toute la ferveur d'un ange. Car, nuit et jour, tous les vœux, toutes les prières de Bernardin se dirigeaient vers Marie, mère de Jésus. Dès ses premières années, il se mit à jeûner tous les samedis en son honneur, et il garda cette pieuse coutume le reste de sa vie.

A l'âge de onze ans, il perdit cette vertueuse tante ; mais Dieu ne l'abandonna point. Deux oncles paternels, Christophore et Ange, le firent venir à Sienne. Pia, la femme de Christophore, n'ayant point d'enfants, le prit en affection particulière, l'aima comme son fils. Non moins pieuse que Diane, elle eut le même soin de son éducation. Comme il est dit de l'enfant Jésus, Bernardin croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. A la

maison, il construisait des autels, et commençait à réciter chaque jour l'office de la sainte Vierge. Ravie de ses progrès dans la vertu, Pia voulut qu'il pût en faire de semblables dans les lettres et les sciences humaines. Elle lui fit donner les plus excellents maîtres. Ceux-ci ne se lassaient point d'admirer la pénétration de leur disciple et la beauté de son esprit; ils admiraient beaucoup plus encore sa docilité et sa modestie.

Bernardin était d'une beauté remarquable; mais son amour pour la pureté était encore plus extraordinaire. Quoiqu'il fût naturellement poli, complaisant et respectueux envers tout le monde, il n'était plus maître de lui-même dès qu'un discours indécent frappait ses oreilles. Un des principaux habitants de la ville lui ayant adressé sur la place publique un propos déshonnête, Bernardin lui donna aussitôt sous le menton un si grand coup de poing, que le bruit en retentit par toute la place. Le citoyen, devenu la risée de tous les spectateurs, se retira confus, et se corrigea de sa mauvaise habitude. Bien des années après, comme il écoutait Bernardin prêchant le peuple sur la même place, on le vit fondre en larmes au souvenir de ses fautes passées. Une autre fois, un libertin venu de dehors, épris de la beauté de Bernardin, osa lui faire des propositions infâmes. Bernardin le repoussait avec horreur, mais le misérable revenait toujours. Alors le saint jeune homme dit à ses camarades de se remplir de pierres les poches, et, à la première occasion, ils poursuivirent ce libertin à grands cris et à coups de pierres, à travers les rues et les places, en sorte qu'il se crut bien heureux d'échapper à la mort. Ces dispositions de Bernardin étaient si connues, sa présence seule inspirait tant de respect, que quand il arrivait parmi des jeunes gens, toute conversation libre cessait : Silence ! disaient les plus dissolus, voici Bernardin.

Il avait une sainte cousine, nommée Tobie, fille de la pieuse Diane; elle avait trente ans de plus que lui, et, devenue veuve, avait embrassé le tiers-ordre de Saint-François. Voyant Bernardin si bien fait et si jeune, elle craignait beaucoup qu'il ne vint à perdre la pureté de son corps et de son âme. Pour lui conserver ce précieux trésor, elle adressait continuellement des prières à Dieu, à la sainte Vierge et à tous les saints. Elle lui faisait à lui-même des remontrances à cet égard. Il répondit en riant : Je suis déjà pris par l'amour; je mourrais le jour même où je ne pourrais voir celle qui m'est chère. Bien des fois il ajoutait : Je m'en vais voir celle que j'aime, qui est plus belle et plus noble que toutes les filles de Sienne. Tobie, entendant ces paroles et n'en comprenant pas le sens, était profondément affligée; elle le soupçonnait épris d'amour pour quel-

que fille mortelle ; lui, au contraire, entendait la sainte Vierge Marie. Au-dessus de la porte de Sienne qui conduit à Florence, il y avait une image de la sainte Vierge en sa glorieuse assumption. Bernardin avait coutume de la visiter deux fois par jour, le matin et le soir, et d'y faire dévotement ses prières. C'est d'elle qu'il parlait quand il disait à Tobie : Je ne puis dormir la nuit lorsque le jour précédent je n'ai pu voir l'image de ma bien-aimée. Pour éclaircir ses inquiétudes, Tobie l'épia plusieurs jours de suite, à l'heure qu'il venait de lui dire : Je m'en vais voir celle que j'aime. Elle le vit chaque fois s'arrêter devant l'image de la Vierge au-dessus de la porte, se mettre à genoux, réciter dévotement ses prières, et puis s'en retourner tout droit et promptement chez lui. La pieuse Tobie, voyant tous ses soupçons tourner en consolation spirituelle, dit un jour à Bernardin : Mon cher fils, je vous en prie, ne me tenez pas davantage en suspens, et que je ne sois plus affligée chaque jour à cause de vous. Dites-moi pour qui vous êtes épris d'amour, afin que, si elle est d'un rang convenable, nous puissions vous la procurer pour épouse. Bernardin répondit : O mère ! puisque vous l'ordonnez ainsi, je vous découvrirai le secret de mon cœur, que je n'aurais découvert à nul autre. Je suis épris d'amour pour la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, que j'ai toujours aimée, que je désire voir de toutes les forces de mon âme, que je me suis fiancée comme une très-chaste épouse, et en qui j'ai mis toute mon espérance ; c'est elle que j'aime souverainement, elle que je cherche, elle que je voudrais contempler sans cesse avec le respect qui lui est dû ; mais, comme je ne puis l'obtenir en ce monde, j'ai résolu dans mon cœur de visiter chaque jour son image. Et voilà celle que j'aime ! A ces mots, la pieuse Tobie ne put retenir ses larmes ; elle embrassa Bernardin avec une joie spirituelle, et lui dit : Maintenant je mourrai contente, puisque je suis assurée par votre bouche de votre sainte dévotion envers la Vierge Marie.

Lorsque Bernardin eut fini son cours de littérature et de philosophie, il se mit à étudier le droit civil et canonique ; vint enfin l'étude de l'Écriture sainte et de la théologie, à quoi il prit tant de goût, que les autres sciences lui parurent insipides.

A l'âge de dix-sept ans, il entra dans la confrérie de Notre-Dame, établie à Sienne dans l'hôpital de la Scala, pour y servir les malades. Ce fut là qu'il commença particulièrement à mater son corps par les jeûnes, les veilles, les cilices, les disciplines, et par beaucoup d'autres austérités. Il pratiquait surtout la mortification intérieure de sa volonté ; aussi était-il toujours humble, patient, doux et affable envers tout le monde.

En 1400, quatre ans après son entrée dans la confrérie de l'hôpi-

tal, la peste, qui avait déjà désolé une partie de l'Italie, attaqua la ville de Sienne. Il mourait chaque jour dans ce seul hospice jusqu'à dix-huit à vingt personnes. Tous ceux qui distribuèrent aux pestiférés les secours spirituels et corporels furent emportés en fort peu de temps, au nombre de plus de cent cinquante. Le directeur de la maison ne savait par qui les remplacer. Tout d'un coup Bernardin se présente à lui avec douze jeunes nobles de son âge ; tous ils s'étaient confessés et avaient communié, comme pour aller au martyre. Malgré l'opposition de leurs familles, ils venaient servir les malades, les mourants et les morts. Ils le firent, nuit et jour, avec un courage et une charité héroïques, pendant quatre mois que continua la peste. Bernardin et ses compagnons servaient les hommes : sa cousine Tobie servait les femmes.

Bernardin retourna chez lui épuisé de fatigues. Il y fut saisi d'une fièvre violente, qui le retint au lit quatre mois. Durant sa maladie, il édifia autant par sa patience et sa résignation qu'il l'avait fait par sa charité. A peine fut-il rétabli, qu'il reprit son ancienne manière de vivre. Il rendit de grands services, pendant l'espace de quatorze mois, à une de ses tantes paternelles, nommée Barthélemie : c'était une femme d'une rare piété, qui, après avoir perdu son mari, avait embrassé la règle de saint Augustin ; elle avait quatre-vingt-dix-sept ans, était aveugle, et souffrait beaucoup de diverses maladies : elle venait de perdre une vieille domestique, Bernardin voulut lui en tenir lieu tant qu'elle vécut.

Après la mort de cette tante, qui l'avait beaucoup exhorté à la vie religieuse, il se retira dans une maison du faubourg de Sienne, et se donna pour clôture les murs de son jardin ; là, il redoubla ses jeûnes et ses prières, afin de connaître la volonté de Dieu sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Prosterné aux pieds du crucifix, il se rappelle ces paroles : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi ; il se rappelle comment les apôtres ont suivi ce conseil, et après eux le séraphique François. Aussitôt, pour marcher sur leurs traces, il commence à distribuer tous ses biens aux pauvres.

Il y avait alors dans la maison des frères Mineurs de Sienne un homme vénérable, d'une famille distinguée de la ville. Il avait travaillé trente ans en Bosnie contre les manichéens qui infectaient cette province ; cassé de vieillesse, il était revenu dans sa terre natale ; son nom était Jean Nestor ; il se trouve dans le martyrologe des Franciscains, au 15 février, sous le titre de bienheureux. C'est à ce saint et vénérable vieillard que Bernardin, qui avait alors vingt-deux ans, s'adressa pour demander l'humble habit de saint François. Le vieil-

lard l'en revêtit avec joie, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, en félicitant publiquement son ordre de la gloire que lui procurerait le jeune novice.

Colombière était un couvent dans une solitude à quelques milles de Sienne. Saint François et saint Bonaventure y avaient séjourné plus d'une fois. On avait coutume d'y faire passer quelque temps aux jeunes religieux. Un ancien des plus fervents désirait y rétablir toute la régularité et l'austérité primitives. Ayant besoin pour cela d'un aide, il demanda Bernardin, qui fit ainsi son noviciat à Colombière, où il fut un modèle de douceur, d'innocence, de patience, d'obéissance et de charité. L'année révolue, il fit sa profession le jour de la Nativité de la sainte Vierge : ce fut encore le même jour que, plus tard, il dit sa première messe et prêcha son premier sermon : c'était pour satisfaire sa tendre dévotion envers la mère de Dieu.

Sa ferveur prenait chaque jour des accroissements sensibles. Il ajoutait de nouvelles austérités à celles qui étaient prescrites par la règle, afin de crucifier plus parfaitement le vieil homme. Il recherchait avec empressement les rebuts et les humiliations. Son plaisir n'était jamais plus grand que lorsqu'en marchant dans les rues, les enfants lui disaient des injures et lui jetaient des pierres. Il montra les mêmes sentiments quand un de ses parents lui fit des reproches amers, et alla jusqu'à lui dire qu'il déshonorait sa famille et ses amis par le genre de vie abject et méprisable qu'il avait embrassé.

C'était à l'école du Sauveur qu'il étudiait nuit et jour l'humilité et les autres vertus chrétiennes. Souvent il était prosterné devant un crucifix. Un jour, il lui sembla entendre Jésus-Christ lui parlant ainsi : « Mon fils, vous me voyez attaché à la croix ; si vous m'aimez et si vous voulez m'imiter, clouez-vous aussi à votre croix et me suivez ; par là, vous serez sûr de me trouver. » Ce fut aussi aux pieds de Jésus crucifié qu'il puisa ce zèle ardent pour le salut des âmes.

Comme depuis longtemps il se préparait dans la retraite au ministère de la prédication, ses supérieurs lui ordonnèrent de faire valoir le talent qu'il avait reçu de Dieu. Il trouva d'abord de grandes difficultés dans une faiblesse de voix accompagnée d'enrouement ; mais il en fut délivré par l'intercession de la sainte Vierge, son refuge ordinaire. Durant l'espace de quatorze ans, les travaux de son zèle furent renfermés dans le pays de sa naissance. A la fin, il parut dans l'Église comme un astre brillant. On ne l'entendait jamais prêcher sans éprouver les plus vifs sentiments de religion. Les pécheurs retournaient chez eux remplis de componction, fondant en larmes et fortement résolus de quitter leurs désordres. La parole de Dieu était dans sa bouche comme un glaive tranchant et comme un feu qui

consume ce qu'il y a de plus dur et de plus capable de résistance.

On demandait un jour à un célèbre prédicateur du même ordre pourquoi ses sermons ne produisaient pas autant de fruits que ceux du saint. Le Père Bernardin, répondit-il, est un charbon brûlant. Ce qui n'est que chaud ne peut pas de même allumer le feu dans les autres. Un prédicateur novice demanda au saint lui-même quand il convenait de faire des exclamations dans les discours publics. Bernardin lui donna cet avis : Ce que vous avez à faire, faites-le pour la gloire de Dieu et dans une charité parfaite, et l'esprit de Dieu vous suggérer lui-même, dans l'occasion, ce qu'il conviendra de faire et dire. Un autre lui dit un jour : Comme vos prédications sont si estimées de tous les peuples et qu'elles y produisent tant de fruits, veuillez m'apprendre les règles particulières que vous observez dans le débit. — Mais, dit le saint, je n'en observe qu'une. L'autre, étonné et réjoui, demanda quelle était cette règle unique et souveraine. Depuis que j'ai commencé de m'appliquer à cet exercice, répondit Bernardin, je n'ai jamais prononcé une parole, si ce n'est pour l'honneur et la louange de Dieu : c'est cette règle, que j'ai toujours observée avec soin, qui seule m'a valu tout ce que j'ai pu acquérir et de science, et d'éloquence, et de promptitude, et d'autorité ; c'est elle seule qui m'a valu la conversion de toutes les âmes que j'ai pu ramener à Dieu.

Bernardin s'appliquait surtout à inspirer l'amour de Jésus-Christ et le mépris du monde. Il désirait avoir une trompette, dont le son pût pénétrer jusqu'aux extrémités du monde, afin de faire retentir aux oreilles de tous les hommes cet oracle de l'Esprit-Saint : Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti ? Pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge ¹ ? O enfants ! jusqu'à quand aimerez-vous l'enfance ² ? Sans cesse il faisait entendre le tonnerre de sa voix, afin de réveiller ces hommes charnels qui rampent sur la terre, de les porter à aimer Jésus-Christ, et à s'élever à la considération des biens invisibles. Le souvenir de l'incarnation et des souffrances du Sauveur le tirait comme hors de lui-même, et il ne pouvait prononcer le nom de Jésus sans éprouver des transports extraordinaires. Souvent, à la fin de ses sermons, il montrait au peuple ce nom sacré écrit en lettres d'or sur un petit tableau. Il invitait ses auditeurs à se mettre à genoux et à se réunir à lui pour adorer et louer le Rédempteur des hommes.

Quelques personnes malintentionnées, surtout un religieux dont il signalait les maximes et la conduite suspectes, prirent de là occa-

¹ Psalm., 4, 3. — ² Prov., 1, 22.

sion de s'élever contre lui, et donnèrent une interprétation maligne à certains termes dont il avait coutume de se servir. Elles le peignirent même sous des couleurs noires au pape Martin V. Le souverain Pontife envoya chercher Bernardin, et le condamna à garder le silence pour toujours, ou du moins de s'abstenir des expositions du nom de Jésus. L'humble religieux se soumit à l'instant, sans chercher à faire son apologie. Le Pape revint bientôt des impressions fâcheuses qu'on lui avait données contre le serviteur de Dieu. Après avoir examiné mûrement sa conduite et sa doctrine, il reconnut son innocence, le combla d'éloges, et lui permit de prêcher partout où il voudrait, à commencer par Rome ; il le pressa même, en 1427, d'accepter l'évêché de Sienne, auquel il avait été élu unanimement ; mais le saint trouva moyen de refuser cette dignité ; il refusa encore, quelques années après, les évêchés de Ferrare et d'Urbain. Il disait en plaisantant qu'il aimait mieux être évêque de toute l'Italie que d'une seule ville. Et, de fait, sa vie et ses prédications de missionnaire apostolique lui donnaient plus d'influence et d'autorité dans tous les diocèses de la Péninsule qu'il n'en aurait eu dans un diocèse particulier comme évêque. Aussi, quand il eut été élu une seconde fois pour l'évêché de Sienne, le cardinal Gabriel, qui fut depuis Eugène IV, le pria par des amis communs de ne point accepter, de peur que la grande et salutaire autorité qu'il avait acquise par ses travaux ne vînt à s'évanouir et à demeurer sans fruit ¹.

La première fois qu'il prêcha à Milan, le duc Philippe-Marie Visconti se laissa prévenir contre lui, à l'occasion de certaines choses qu'il avait dites dans ses sermons ; il le menaça même de la mort, au cas qu'il osât dans la suite tenir le même langage. Bernardin déclara généreusement que ce serait pour lui un grand bonheur de mourir pour la vérité. Le duc, pour l'éprouver, ou plutôt pour le surprendre, lui envoya une bourse de cent ducats, en lui faisant dire qu'il voulait par ce présent le mettre en état de fournir plus abondamment aux besoins des pauvres. Le saint la refusa par deux différentes fois. Une troisième personne étant venue la lui apporter, il la mena avec lui dans les prisons, et donna en sa présence les ducats pour obtenir la délivrance de ceux qui y étaient détenus pour dettes. Un tel désintéressement dissipa tous les préjugés du duc ; il conçut pour le serviteur de Dieu une estime et une vénération singulières.

Bernardin prêcha dans la plupart des villes d'Italie. On ne parlait de tous côtés que du fruit merveilleux de ses sermons. Les plus grands pécheurs se convertissaient ; les biens mal acquis étaient res-

¹ *Acta SS*, 20 maii. *Vita 2*, *S. Bernardini*, n. 31.

titués, les injures réparées, les haines oubliées ; la vertu prenait la place du vice, la piété faisait chaque jour de nouveaux progrès ; on réformait les mauvaises coutumes et même les mauvaises lois ; on bâtissait des hôpitaux, des églises, des monastères, qui se peuplaient d'âmes sincèrement converties.

Les ravages, les guerres civiles causées par les factions des Guelfes et des Gibelins donnèrent souvent de l'exercice à son zèle ; plus d'une fois, lorsque les citoyens d'une ville étaient armés les uns contre les autres, il arrivait au milieu d'eux, leur faisait déposer les armes, et opérait une réconciliation générale. Ayant appris qu'une dissension de cette nature éclate à Pérouse, il s'y rend aussitôt, et dit aux habitants : Le Seigneur Dieu, que vous offensez grièvement par vos divisions, m'envoie vers vous, comme son ange, pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. Il prêcha quatre discours sur la paix et la concorde. A la fin du dernier, il s'écria : Vous tous, qui êtes de bonne volonté et désirez la paix, résolu à la garder envers votre prochain, venez à ma droite ; ceux, au contraire, qui ne veulent point garder la paix, qu'ils se placent à gauche. Tous alors s'assemblèrent à sa droite, hormis un jeune gentilhomme avec ses satellites, qui demeura à sa place, murmurant contre le saint homme. Alors Bernardin lui dit : Voici que toi seul tu méprises ce que j'ai prêché au peuple de la part de Dieu. Or, de la part de Dieu, je te dis de pardonner à ton prochain qui t'a offensé, ainsi que ta famille ; de te placer à droite avec les autres, pour garder dorénavant la paix ; que si tu ne le fais pas, jamais tu n'entreras vivant dans ta maison. Le jeune noble, se moquant et de l'exhortation du saint et de la vengeance divine, s'en retournait chez lui, lorsqu'il tomba raide mort sur le seuil de sa porte ¹.

Vers le même temps, la ville de Pérouse fut témoin d'un autre miracle, mais plus consolant. L'Italie avait son apôtre dans saint Bernardin de Sienne, l'Espagne et la France avaient eu le leur dans saint Vincent Ferrier ; l'an 1413, dans les prisons de Pérouse même, se formait un nouvel apôtre, non-seulement pour l'Italie, mais pour l'Allemagne, et qui défendra la chrétienté entière contre l'invasion des Turcs, maîtres de Constantinople. Nous voulons parler de saint Jean de Capistran.

Il naquit dans la ville de ce nom, l'an 1385. Son père était un gentilhomme d'Anjou, qui, ayant été servir dans le royaume de Naples, s'établit à Aquila, puis dans la petite ville de Capistran, qui en est peu éloignée. Après avoir appris la langue latine dans sa patrie,

¹ Acta SS., 20 maii. *Analecta*, n. 13.

Jean alla étudier à Pérouse le droit civil et canonique, et fut reçu docteur avec beaucoup d'applaudissement dans ces deux facultés. Ses talents, joints à une fortune considérable, le mirent en état de jouer un grand rôle, et un des principaux habitants de cette ville lui donna sa fille en mariage.

Les brouilleries survenues, l'an 1413, entre la ville de Pérouse et Ladislas, roi de Naples, lui fournirent l'occasion de rendre service à ses compatriotes. On le chargea de négocier la paix, et il eut lieu, pendant quelque temps, de se flatter de l'espérance du succès. Cette négociation lui fit faire plusieurs voyages, qui cependant ne produisirent pas l'effet qu'on s'en était d'abord promis. Ceux des habitants de la ville qui avaient pris parti dans la querelle avec le plus d'ardeur s'imaginèrent que Jean trahissait ses concitoyens, et qu'il favorisait sourdement le roi de Naples, son premier maître. On se saisit de sa personne, et on le renferma dans le château de Bruffa, à cinq lieues de Pérouse. Il souffrit beaucoup dans sa prison ; on le chargea de chaînes pesantes, et on lui donna pour toute nourriture du pain et de l'eau. Se voyant abandonné du roi Ladislas lui-même, et connaissant par sa propre expérience l'instabilité des choses humaines, il fit de sérieuses réflexions sur la nécessité de se donner à Dieu, et en peu de temps il devint un homme nouveau. Comme la mort venait de lui enlever sa femme, il résolut de se consacrer à la pénitence dans l'ordre de Saint-François. Il demanda sur-le-champ à y être admis ; mais on refusa de lui donner l'habit tant qu'il resterait en prison. Impatient du moindre délai, il se coupa les cheveux, et fit donner à son vêtement la forme d'un habit monastique. Lorsqu'il eut obtenu sa liberté, il se rendit à Capistran pour vendre ses biens. La moitié du prix de cette vente fut employée à payer sa rançon, et l'autre fut donnée aux pauvres. De retour à Pérouse, il se retira chez les Franciscains de Monte, dans cette ville, en 1415. Il avait alors trente ans. Le gardien le fit passer par les plus rudes épreuves, pour s'assurer de sa vocation ; il exigea même qu'il traversât les rues de Pérouse, monté sur un âne, avec un habit ridicule et un écriteau sur lequel on lisait les noms de plusieurs péchés griefs. C'était quelque chose de bien humiliant pour un homme qui avait de la naissance et de la réputation. Mais la ferveur du saint était si grande, que cette humiliation ne lui coûta rien. On le renvoya deux fois du couvent, et on ne l'y reçut qu'aux conditions les plus dures. La manière dont il supporta ces différentes épreuves lui fit bientôt remporter sur lui-même une victoire complète. Il n'y eut plus rien dans la suite qui lui parût difficile. Une confession générale précéda la première communion qu'il fit après sa prise d'habit. Il passa

encore, pour s'y préparer, trois jours dans la prière et les larmes.

Après sa profession, il se fit une loi de ne plus faire qu'un repas par jour ; seulement, dans les voyages longs et pénibles, il se permettait le soir une légère collation. Il ne mangea point de viande pendant six ans, à moins qu'il ne fût malade. Le pape Eugène IV lui ayant ordonné d'en manger un peu dans sa vieillesse, il le fit par obéissance ; mais il en prenait en si petite quantité, qu'on lui laissa une pleine liberté sur cet objet. Il couchait sur des planches, et ne donnait au sommeil que trois ou quatre heures de la nuit ; le reste était employé à la prière et à la contemplation. Pendant plusieurs années, il n'interrompit ce double exercice que par la prédication et par la nécessité de réparer ses forces par quelques moments de repos. Il serait trop long de rapporter ici les exemples de vertu qu'il pratiqua, surtout de sa pénitence, de son humilité et de son obéissance. Il possédait l'esprit de componction et le don des larmes dans un si haut degré, que tous ceux qui conversaient avec lui en étaient dans l'admiration. Son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes était extraordinaire ; aussi croyait-on retrouver un autre saint Paul dans ses prédications et ses actions. Il touchait les pécheurs les plus endurcis ; il les pénétrait de la crainte des jugements de Dieu, et il leur inspirait de vifs sentiments de componction. A la fin d'un sermon qu'il fit à Aquila, sur la vanité et les dangers du monde, les femmes apportèrent leurs ajustements avec les autres objets qui avaient été si souvent des occasions de péché pour elles et pour les autres, et les jetèrent au feu. On vit arriver la même chose à Nuremberg, à Leipsick et en plusieurs autres endroits. Le saint avait un talent singulier pour étouffer les haines et rapprocher les cœurs désunis. Il rétablit la paix entre la ville d'Aquila et Alphonse d'Aragon ; il réconcilia les familles d'Oronesi et de Lanzi ; il apaisa les querelles qui divisaient plusieurs villes, et il calma souvent de violentes séditions.

Il fut élu deux fois vicaire général des Observantins ou Franciscains réformés d'Italie. Il exerça cette charge pendant six ans, et il continua beaucoup à affermir la réforme qui avait été établie par saint Bernardin de Sienna. Il n'en était pas moins exact à prêcher l'Évangile. A la suite d'un sermon qu'il avait fait en Bohême, sur le jugement dernier, plus de cent jeunes gens embrassèrent la vie religieuse, surtout dans l'ordre de Saint-François. Il retraçait dans sa personne les vertus de saint Bernardin de Sienna, avec sa dévotion pour le nom de Jésus et de la sainte Vierge. La Marche d'Ancône, la Pouille, la Calabre et le royaume de Naples furent les premiers théâtres de son zèle ; il parcourut ensuite la Lombardie, l'État de Venise, la

Bavière, l'Autriche, la Carinthie, la Moravie, la Bohême, la Pologne et la Hongrie¹. Nous retrouverons encore plus tard les deux illustres disciples de saint François.

Le bienheureux Matthieu, évêque de Gergenti ou d'Agrigente, portait, avant sa promotion à l'épiscopat, le nom de Matthieu de Cimarra. Compagnon de saint Bernardin de Sienne, et, comme lui, religieux franciscain, il en imitait le zèle et en partageait les travaux. Sa dévotion aux saints noms de Jésus et de Marie était remarquable. Ayant établi en Sicile plusieurs couvents de son ordre, il se trouvait en celui d'Agrigente, lorsque l'évêque de cette ville mourut ; il fut choisi pour lui succéder. Matthieu, revêtu de la dignité épiscopale, se montra exact observateur de la discipline, et voulut la faire observer par son clergé ; il n'en fallut pas davantage pour lui susciter des contradicteurs ; ils le dénoncèrent au Pape Eugène IV, qui, après avoir examiné l'affaire avec soin, reconnut la fausseté de l'accusation ; mais le serviteur de Dieu prit occasion de cette difficulté pour se décharger d'un fardeau qu'il ne portait qu'à regret. Il donna sa démission de l'évêché d'Agrigente, rentra dans le cloître, et continua de travailler en simple religieux au salut des âmes et à sa propre sanctification, jusqu'à sa bienheureuse mort, qui arriva le 7 février 1451. Sa fête est fixée au 21 du même mois².

La bienheureuse Angéline de Corbara naquit en 1377, à Montegiove, bourg du royaume de Naples, à peu de distance de la ville d'Orviète. Son père se nommait Jacques de Monte-Marte, comte de Corbara, et sa mère Anne Burgari, de la famille des comtes de Marciano.

A peine avait-elle quinze ans, lorsque son père songea à l'établir dans le monde, et lui proposa pour époux le comte de Civitella, dans l'Abruzze. Bien décidée dès l'âge de douze ans à n'avoir point d'autre époux que Jésus-Christ, elle refusa ce parti ; mais son père, irrité, la menaça de la faire mourir si elle ne consentait au mariage, ne lui donnant que huit jours pour prendre une détermination. Angéline, dans cette extrémité, eut recours à Dieu, qui lui fit connaître qu'elle pouvait se soumettre aux volontés de son père, sans craindre de violer son vœu. Ainsi, en l'année 1393, elle épousa le comte, et, suivant la coutume, le jour de la noce se passa en divertissements, auxquels se livrèrent toutes les personnes que cette fête avait réunies.

La jeune épouse était loin de partager ces plaisirs. Inquiète, et ne sachant comment elle pourrait garder son vœu, elle se retire avant la nuit dans sa chambre ; et, toute baignée de larmes, elle se jette

¹ Godescard, 23 octobre. — ² Ibid., 21 février.

aux pieds d'un crucifix, priant Notre-Seigneur de la protéger dans cette circonstance si délicate. Elle était dans cet état, lorsque le comte survint; il fut très-surpris de la trouver ainsi plongée dans la douleur, et lui en demanda la cause. Angéline lui avoua les saints engagements qu'elle avait contractés avec Dieu, et la crainte qu'elle éprouvait d'y être infidèle. Touché de sa vertu, son époux lui promit de la laisser libre et de ne la regarder que comme sa sœur. Il fit lui-même vœu de chasteté, au même temps qu'elle renouvela le sien, et ils rendirent ensuite grâces à Dieu de leur avoir inspiré ce dessein de perfection.

Le comte mourut saintement l'année suivante, et Angéline, désormais dégagée de tout ce qui pouvait l'attacher au monde, entra dans le tiers-ordre de Saint-François, avec les filles qui la servaient.

Embrasée de zèle pour le salut des âmes, la sainte comtesse crut devoir aller avec ses compagnes dans divers lieux de la province de l'Abruzze. Par ses exhortations, elle y convertit plusieurs pécheurs, et communiqua à plusieurs personnes de son sexe l'amour et la pratique de la chasteté. La résurrection d'un jeune homme, d'une des principales familles de Naples, qu'elle obtint par ses prières, lui donna une si grande réputation de sainteté, qu'on la louait publiquement dans les églises. Ces témoignages de vénération alarmèrent son humilité, et la déterminèrent à quitter Naples pour retourner à Civitella. Mais son séjour n'y fut pas de longue durée : les principaux seigneurs du pays, mécontents de voir que beaucoup de jeunes filles, à la persuasion de la sainte comtesse, faisaient vœu de chasteté et entraient dans des monastères, s'en plaignirent au roi, qui la bannit de son royaume avec ses compagnes. Obligée de quitter sa patrie, elle vendit tous les biens qu'elle possédait, donna aux pauvres la plus grande partie du prix qu'elle en avait reçu, et ne garda que ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre dans son exil avec les personnes qui l'accompagnaient. Elle se rendit d'abord à Assisé, puis à Foligni, pour y fonder un monastère de religieuses de Saint-François. Ugoлин de Trinci, seigneur de la ville, donna une place pour construire le monastère, qui fut achevé l'an 1397. Angéline alla l'habiter avec ses premières compagnes, qui étaient au nombre de six. Deux demoiselles de Foligni et trois autres des villes voisines, animées d'un saint zèle pour la vie religieuse, et de plus excitées par l'exemple de ses vertus, se joignirent à la bienheureuse. Ainsi elles se trouvèrent douze, qui reçurent des mains de l'évêque l'habit du tiers-ordre régulier de Saint-François, dont elles firent profession solennelle l'année suivante, en ajoutant aux vœux ordinaires celui de clôture

perpétuelle. Telle a été l'origine de ce tiers-ordre régulier, qui s'est depuis considérablement répandu en divers pays.

Le Seigneur, qui était lui-même l'auteur de cette œuvre sainte, répandit sur elle ses bénédictions les plus abondantes. Non-seulement le premier monastère de Foligni prospéra, mais il fallut en établir un second dans la même ville, pour répondre aux désirs d'un grand nombre de filles qui voulaient s'y consacrer à Dieu. La sainteté des religieuses des deux monastères fut bientôt connue, et plusieurs villes désirèrent de posséder des établissements de cette édifiante congrégation. Le pape Martin V permit, en 1421, qu'on en formât en Italie. Avec cette permission quelques-unes des disciples de la servante de Dieu fondèrent de nouveaux monastères en diverses provinces. Elle-même alla en établir un à Assise ; et Florence, Viterbe, Ascoli, Pérouse et d'autres villes ne tardèrent pas à en posséder dans leur enceinte.

Après avoir donné à sa fidèle épouse la consolation de voir affermir une œuvre qu'elle n'avait entreprise que par les motifs les plus purs, le Seigneur voulut récompenser ses vertus en l'appelant à la gloire éternelle. Angéline mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 25 décembre 1435, dans son premier couvent de Sainte-Anne de Foligni, et fut inhumée dans celui de Saint-François de la même ville. La sainteté de sa vie porta les peuples à réclamer auprès de Dieu sa protection, et à l'honorer d'un culte public. Ce culte fut approuvé par le pape Léon XII, le 5 mars 1825¹.

Dans cette même période de temps, le tiers-ordre de Saint-François comptait encore la bienheureuse Luce ou Lucie de Venise, qui mourut saintement au couvent de Salerne en 1400² ; de plus, la bienheureuse Élisabeth, dite la Bonne. Cette vertueuse fille, que sa grande douceur fit surnommer la Bonne, naquit dans un bourg du diocèse de Constance en Allemagne, et embrassa le tiers-ordre de Saint-François au monastère de Leuth, où elle se distingua par sa grande régularité et sa patience. Ne cherchant que les emplois les plus bas de la maison, elle sut trouver dans toutes ses occupations les moyens de se sanctifier, et fit d'admirables progrès dans la perfection. Elle reçut de Dieu des faveurs particulières, et prédit plusieurs fois l'avenir. Elle mettait une si grande simplicité dans toutes ses actions, qu'il était impossible de la voir sans l'estimer et la chérir. Les épreuves et les humiliations qu'elle essuya ne servirent qu'à donner plus d'éclat à l'héroïsme de ses vertus. Cette sainte personne mourut à trente-quatre ans, dans des transports de joie, heureuse

¹ Godescard, 22 décembre. Hélyot, t. 8. Wadding. — ² Ibid., 26 septembre.

d'aller partager avec son époux les délices célestes. Sa mort arriva le 5 décembre 1420. Clément XIII a approuvé son culte ¹.

Une sainte non moins admirable du même siècle fut sainte Radegonde ou Radiane, au diocèse d'Augsbourg. Elle fut toute sa vie simple servante au château de Wellenbourg, et c'est dans cette humble condition, au milieu des travaux, des fatigues et des peines qui en étaient inséparables, qu'elle pratiqua la vertu la plus pure. Contente de son état de pauvreté et de dépendance envers ses maîtres, elle se trouvait encore plus heureuse qu'une infinité d'autres, et en remerciait souvent le Seigneur dans la sincérité de son cœur. Son premier soin, avant tous les autres, c'était de remplir avec une scrupuleuse exactitude les devoirs attachés à son service, non en vue des hommes, mais en vue de Dieu, dont elle savait que ses devoirs exprimaient la volonté à son égard. Quant au temps libre qui lui restait, elle l'employait soit à la prière, soit à l'exercice des œuvres de charité envers les malheureux du pays ; elle faisait même toutes les économies qui lui étaient possibles pour en soulager un plus grand nombre. Elle fut accusée auprès de son maître de faire du bien aux pauvres à ses dépens ; mais le Seigneur prit soin de la justifier lui-même, et dès lors elle jouit non-seulement de la confiance la plus entière, mais encore de l'estime et du respect de tous les habitants du château.

On avait construit depuis peu, à quelque distance de Wellenbourg, un lazaret pour les lépreux, les malades, les pauvres et les voyageurs privés de secours. Sainte Radegonde allait fréquemment leur donner ses soins, et appliquait ses propres gages à l'adoucissement de leurs misères. Comme il fallait traverser, pour s'y rendre, une forêt qui le séparait du château, elle y fut attaquée un jour par des loups, qui la déchirèrent de telle sorte qu'elle en mourut trois jours après. Son maître, désolé, la fit enterrer au côté du lazaret, et fit construire une chapelle sur son tombeau. En 1521, l'archevêque de Salzbourg fit remplacer la chapelle par une très-belle église, qu'il dédia en son honneur ².

Vers la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, vivait en Suisse un saint curé, le bienheureux Bourcard, curé de Reinwil, près du monastère de Muri. L'histoire ne nous a conservé de lui que peu de chose ; mais le souvenir de ses vertus, le respect que les fidèles ont conservé pour sa mémoire, et surtout les miracles nombreux qui ont été opérés à son tombeau, nous disent assez quelle fut la sainteté de sa vie ³.

¹ Godescard, 5 décembre. — ² *Acta SS.*, 13 *augusti*. Godescard, 18 juillet. —

³ *Ibid.*, t. 6, *augusti in append.* Godescard, 20 août.

Un autre saint curé du même temps, mais dont la vie est plus connue, est le bienheureux Oddin Barotto, curé de Fossano en Piémont. Il vit le jour dans la ville même de Fossano ; sa famille était noble et ancienne. Les dons du ciel, secondés d'une éducation toute chrétienne, développèrent de bonne heure en lui une affection constante pour la vertu. Sa piété croissait avec l'âge, et, porté par un vif attrait, à seize ans, Oddin embrassa l'état ecclésiastique. Promu au sacerdoce, il fut aussitôt nommé curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Son premier soin, dès qu'il eut pris possession de sa cure, fut de s'appliquer à administrer les sacrements avec ponctualité, d'annoncer la parole divine, de visiter les malades, et de pourvoir aux besoins des pauvres. Le pieux pasteur, tout entier à ses ouailles, s'oubliait lui-même, et l'évêque de Turin, son supérieur, fut obligé de lui écrire, tant pour lui prescrire de manger de la viande, malgré tout vœu qu'il aurait pu avoir fait, que pour lui recommander de prendre sur les dîmes qu'il avait à Fossano la somme qui lui serait nécessaire pour subvenir à ses besoins personnels.

Une conduite si édifiante rendit bientôt le saint pasteur l'objet de la vénération publique. Le chapitre de Fossano, dont il avait été membre, jaloux de le posséder encore, le nomma, l'an 1374, prévôt-curé de cette église. Ce double titre augmenta son zèle : il sut joindre l'accomplissement des obligations d'un bon chanoine avec celui des devoirs d'un véritable pasteur. Malgré tous les soins qu'il donnait au salut de son peuple, il ne se dispensait pas de l'office canonial, et il s'y trouvait assidûment. Telle fut pendant quatre ans la conduite habituelle du serviteur de Dieu dans ce poste important. On ne sait pas au juste quel motif le déterminait, au bout de ce temps, à quitter sa prévôté. On croit que la charge des âmes, qui a toujours effrayé les saints, le troublait aussi lui-même, et qu'il fut bien aisé de se décharger du fardeau dont il sentait la pesanteur. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il renonça à son titre, et qu'il se livra sans partage aux exercices de la piété chrétienne. Quelques personnes dévotes l'invitèrent à s'associer à elles en qualité de directeur ; Oddin fit dans leur compagnie plusieurs voyages de dévotion, tels que celui de Lorette et de Rome. De retour à Fossano, il se sentit inspiré de visiter les saints lieux ; mais auparavant il voulut, par esprit de pénitence, se faire recevoir dans le tiers-ordre de Saint-François. Revêtu de l'habit de cette pieuse société, il partit en 1381 pour Jérusalem, accompagné d'un homme vertueux, qui voulut le suivre dans ce pèlerinage.

Revenu dans sa patrie l'an 1382, Oddin fut choisi pour gouverner la confrérie du Crucifix : c'était une pieuse association qui avait

pour objet le soin des infirmes et la réception des pèlerins, à qui elle procurait l'hospitalité. Elle ne pouvait se donner un plus digne chef que le saint prêtre, qui avait fait de sa propre maison un petit hospice pour le soulagement des pauvres. Il fit plus : appuyé sur la Providence, il entreprit de construire un hôpital considérable, et y réussit ; il lui assura des biens-fonds suffisants, et, grâce à son aimable charité, cet établissement peut encore nourrir tous les pauvres qui se présentent, et donner l'hospitalité à tous les pèlerins. Aussi les habitants de Fossano regardent-ils leur saint compatriote comme le fondateur de cet hôpital.

L'heureux succès qu'Oddin avait obtenu dans sa première entreprise déterminait le chapitre de la collégiale à le prier de lui construire une église. C'était sans doute lui imposer une tâche pénible et difficile à remplir ; mais le saint prêtre, dévoré du zèle de la maison de Dieu, se prêta volontiers au désir de ses anciens confrères. Le Seigneur montra par plusieurs prodiges combien le dévouement de son serviteur lui était agréable. Une charrette traînée par des bœufs, et qui conduisait une poutre très-pesante, destinée au nouvel édifice, se trouva tellement enfoncée dans un marais, que, malgré tous les efforts qu'on fit, il devint impossible de l'en retirer. Les conducteurs, découragés, vinrent trouver le bienheureux et lui exposer leur embarras. Il se rend aussitôt sur les lieux, fait dételer les bœufs, et, prenant le timon de la charrette, il dit : Au nom de Dieu et de saint Juvénal, sortons d'ici ! A l'instant même la voiture roule sans peine et parvient sans aucun obstacle à l'endroit où sa charge devait être déposée. Saint Juvénal, martyr, est le patron de la collégiale, maintenant cathédrale de Fossano. Peu de temps après, un maçon, travaillant au haut du clocher, tombe par terre ; la chute fut si violente, qu'il était sans mouvement et peut-être sans vie. Oddin se trouvait alors devant le Saint-Sacrement. Averti de l'accident, il se rend près du malheureux qui venait de l'éprouver, et, plein de foi, ainsi que de confiance en Dieu, il prend la main du maçon, et lui dit avec douceur : Levez-vous, vous n'avez pas de mal, retournez à votre travail. Le maçon se lève aussitôt sain et sauf, et bénissant le Seigneur, il reprend en effet son ouvrage.

La prévôté de la collégiale se trouvant vacante en 1396, les chanoines firent tant d'instances au saint prêtre pour accepter de nouveau cette dignité, qu'il se rendit enfin aux vœux du chapitre, et se chargea pour la seconde fois du soin d'un troupeau qu'il connaissait comme il en était connu. Placé encore sur le chandelier de l'Église, il y brilla des mêmes vertus qui l'avaient déjà rendu si vénérable et si cher à son peuple. Les pauvres, les infirmes, les veuves, les affli-

gés furent encore les chers objets de sa sollicitude pastorale. Les fidèles, qui connaissaient son mérite, le payaient de retour et lui montraient le plus tendre attachement ; mais ils ne devaient pas le conserver assez longtemps à leur tête ! En l'année 1400, une maladie pestilentielle se déclare à Fossano, et y fait de grands ravages. Le saint pasteur, s'oubliant lui-même, est jour et nuit auprès du lit des malades, et leur donne mille marques de son affection paternelle ; mais il est victime de son zèle et de son dévouement ; atteint lui-même du mal contagieux, il meurt victime de sa charité le 7 juillet 1400, après avoir reçu, avec les sentiments de la plus vive piété, les derniers sacrements de l'Église. Plusieurs miracles, opérés par son intercession, portèrent les fidèles à l'honorer publiquement, et son culte fut approuvé par le pape Pie VII, le 3 septembre 1808 ¹.

On se tromperait donc de beaucoup si l'on s'imaginait que, pendant le long schisme d'Occident, l'Église était stérile pour le ciel et n'enfantait point de saints. Non, non ; au contraire, on voit alors mieux que jamais que l'Esprit de Dieu est *toujours* avec elle, et que *toujours*, au milieu des plus grandes difficultés et malgré tous les obstacles, il lui fait produire des âmes et des œuvres saintes. A l'époque la plus critique du schisme, lorsqu'il y avait trois Papes douteux, il s'opéra une des choses les plus difficiles, la réforme d'un ancien ordre religieux, l'ordre des Bénédictins, et cela, sans que personne en eût formé le dessein. En voici l'histoire d'après le témoignage de celui-là même dont la Providence se servit pour exécuter cette entreprise, à laquelle il ne songeait pas.

Dans un faubourg de Padoue, il y avait, sous le nom de Sainte-Justine, un ancien monastère de Bénédictins, délabré de toutes les manières, et au temporel et au spirituel. Les revenus avaient été usurpés par le tyran de Padoue ; il n'y avait plus ni clôture ni lieux réguliers ; à peine quelques réduits pour l'abbé et les trois moines qui restaient encore ; le monastère ouvert à des rassemblements d'hommes et de femmes, le cimetière servant de lieu de débauche. Cependant il y avait dans cette église des reliques de plusieurs saints, entre autres de saint Prosdocime et de sainte Justine. Un saint prêtre venait les visiter tous les jours, quelque temps qu'il pût faire. Il se nommait Marc, et était curé de l'église de Saint-Michel à Padoue. Telle était sa sainteté, qu'on lui amenait des malades sur des voitures, et il les guérissait tous par la ferveur de sa foi. Tout le peuple de Padoue le respectait et le craignait, avec une affection merveilleuse. Il avait avec lui ses frères et une parente, qui lui ressemblaient par

¹ *Acta SS.*, et Godescard, 21 juillet.

la dévotion, et qui s'appliquaient continuellement à exercer l'hospitalité envers les pauvres pèlerins et les serviteurs de Dieu. Ce saint homme, visitant ainsi tous les jours cette église de Sainte-Justine, connu surnaturellement que Dieu, touché des prières et des mérites des saints dont les reliques y reposaient, avait résolu de réformer ce monastère et d'en faire un lieu d'édification éclatante ; il s'en réjouissait donc depuis plusieurs années, comme d'une chose certaine, mais sans savoir la manière. A la fin, il apprit, par une révélation manifeste, que le futur abbé de ce monastère, qui y mettrait la réforme, était le prieur actuel des chanoines réguliers de Saint-Georges, à Venise, la même maison où nous avons vu entrer saint Laurent Justinien.

Le prieur était Louis Barbo, l'auteur même et l'historien de cette réforme. Comme le monastère de Saint-Georges, à Venise, était le chef-lieu de plusieurs autres, le prieur en faisait de temps en temps la visite. L'an 1408, au mois d'octobre, il vint à Padoue, et descendit chez le prêtre Marc, qui, cette fois, le reçut avec plus d'affection encore qu'à l'ordinaire, et lui dit : Mon fils, vous viendrez ici pour demeurer à Padoue. L'autre, ne comprenant pas le mystère de ces paroles, lui répondit : Mais, mon père, pourquoi viendrais-je demeurer ici ? Je suis toujours avec vous de cœur ; et, quant au corps, j'ai une sainte demeure avec les serviteurs de Dieu à Saint-Georges, que je n'ai nulle intention de quitter. Le bon prêtre, souriant, ajouta : En vérité, mon fils, vous viendrez ici. — Et où ? demanda le prieur. — Le curé, le prenant à part, lui dit : A Sainte-Justine. Car Dieu veut absolument réformer ce monastère, et vous y verrez des merveilles. Le prieur, qui en connaissait l'état déplorable, répliqua : Mon père, n'ayez point de pensées semblables : l'affection immodérée que vous avez pour moi vous fait supposer que j'ai des vertus et des talents que je n'ai pas. Je n'entends pas quitter Saint-Georges ; et depuis que Dieu, par sa miséricorde, m'a donné la lumière de la vérité, et m'a fait connaître sa voix, je ne me soucie plus des dignités et des distinctions du monde. Le curé insista : Soyez tranquille, la chose sera ainsi. Le prieur, attribuant tout ceci à l'affection du saint homme plutôt qu'à une disposition divine, s'en alla visiter ses frères de Vicence et de Vérone.

Étant en cette dernière ville, il reçut la nouvelle certaine qu'il était lui-même nommé abbé de Saint-Cyprien de Muriano, et que le monastère de Sainte-Justine avait été réuni à la congrégation des Olivétains, dont l'abbé en avait déjà même pris possession. Pour le coup, dit le prieur à ceux qui l'accompagnaient, notre père, le prêtre Marc, n'a point prophétisé juste. Repassant à Padoue, il lui dit à

lui-même : O mon père ! certainement l'amitié vous a trompé cette fois. Par la révélation des saints, vous avez connu la future restauration du monastère de Sainte-Justine ; cependant la manière ne vous a pas été révélée ; mais, par affection plus que par connaissance obscure de la vérité, vous avez voulu m'attribuer le ministère de Dieu. Rompez maintenant ces deux liens, pour avoir dit vrai. Je suis promu à l'abbaye de Saint-Cyprien, en voici la lettre ; et, ce qui est plus fort, le monastère de Sainte-Justine est transféré à l'ordre des Olivétains, qui ne peut plus jamais perdre ce qu'il a canoniquement acquis : ainsi, ce que vous m'avez dit est impossible, que Dieu m'avait élu pour la réformation de ce lieu. Le bon curé, sans lui répondre, le laisse au milieu de la porte, fait trois fois le tour du jardin, marchant à grands pas et soupirant, revient au prieur, lui prend la main entre les siennes, et dit à haute voix : En vérité, en vérité, mon fils, il en sera comme je vous ai dit. Le prieur, admirant la constance du saint homme, mais n'en croyant guère plus à sa prédiction, s'en retourna à Venise.

Cependant il refusa l'abbaye de Saint-Cyprien, tant pour des raisons personnelles que par le conseil de tous ses amis. Un des deux liens était ainsi rompu. D'un autre côté, les trois moines qui restaient à Sainte-Justine après la mort du dernier abbé, s'étant concertés avec les magistrats de la ville, se plaignirent au gouvernement de Venise, qui venait d'acquérir Padoue sur les seigneurs de Carrare, qu'un monastère aussi ancien fût transféré à un autre ordre pour n'avoir plus désormais qu'un abbé annuel. Le gouvernement de Venise, voulant faire plaisir à ses nouveaux sujets, ordonna aux magistrats de Padoue de veiller à ce que les Olivétains sortissent du monastère et qu'il fût rendu aux Bénédictins. Informé de cet état de choses, le pape Grégoire XII, de l'avis unanime de ses cardinaux, révoqua les concessions faites aux Olivétains, et nomma abbé perpétuel de Sainte-Justine le prieur de Saint-Georges de Venise, que connaissait particulièrement le neveu du Pape, le cardinal Gabriel, depuis Pape lui-même sous le nom d'Eugène IV. Tous les amis du prieur, excepté un seul, lui conseillèrent cette fois d'accepter. Il n'en voulut rien faire, et préféra l'avis du seul qui l'en dissuadât. Celui-ci lui disait : Vous êtes jeune ; il n'avait que vingt-six ans : vous êtes nouveau dans la voie de Dieu ; il n'y avait que cinq ans qu'il était prieur : vous n'êtes pas d'une vertu assez grande pour attirer les hommes par votre exemple à se convertir. L'ordre des moines noirs est presque déchu dans toute l'Italie. Il n'y a plus de moines : c'est un monastère infâme, à cause de la mauvaise vie qu'on y a menée. Qui jamais vous y suivra ? Et si vous n'avez pas

de moines qui se conforment à votre bonne volonté, mais des prêtres et des clercs séculiers, que ferez-vous tout seul ? que deviendrez-vous ? Je crains que cette promotion ne soit un piège pour vous faire revenir par l'ennui au faste de la prélature que vous avez refusée avec tant d'édification. Sur cela le prieur fut si affermi dans son refus, qu'il ne pouvait plus même souffrir qu'on lui parlât en sens contraire.

Dans les entrefaites, deux jeunes hommes de famille distinguée vinrent le trouver secrètement, se mirent à genoux, et lui dirent en pleurant : Père ! nous vous demandons le salut de nos âmes. Si vous ne nous accordez pas notre demande, c'est à vous que nous réclamerons notre salut au jour du jugement. Le prieur, fort étonné, leur dit d'expliquer plus clairement ce qu'ils demandaient. Ils ajoutèrent : Depuis longtemps nous désirons quitter le monde. Les mœurs et la vie des chanoines de Saint-Georges nous plaisent ; mais parce qu'ils n'ont pas la stabilité d'un ordre religieux, nous n'avons pas voulu entrer dans leur congrégation. Nous avons appris que vous avez été créé abbé de Sainte-Justine ; nous sommes certains d'y avoir ce que nous cherchons, car nous aurons la religion de Saint-Benoît, que nous désirons souverainement, et les mœurs de Saint-Georges, que nous vénérons avec toute l'affection possible. Et dans cette résolution se trouvent plusieurs amis et nos domestiques, qui nous suivront. Nous vous prions donc d'accepter ce monastère. Le prieur, voyant quels commencements Dieu lui préparait, s'abandonne à sa providence, accepte courageusement, s'en va trouver le Pape à Rimini, et en obtient toutes les grâces qu'il pouvait souhaiter.

Pendant qu'il était en chemin pour se rendre à Padoue, une sainte religieuse de Venise lui envoya dire : Soyez abbé constant et patient, parce que ceux pour qui vous avez accepté l'abbaye de Sainte-Justine vous abandonneront, et que l'œuvre si grande et si agréable à Dieu s'accomplira avec ceux qui jouent encore sur les places, qui pleurent encore au berceau, qui sucent encore la mamelle, et même qui ne sont pas encore nés. Enfin, le 16 février 1409, il prit possession du monastère de Sainte-Justine. A la fin de la cérémonie, le prêtre Marc lui prit la main entre les siennes, comme il avait fait autrefois à l'entrée du jardin : En vérité, mon fils, en vérité, vous êtes ici ! L'abbé, se rappelant alors ces paroles prophétiques du saint homme, et les voyant si merveilleusement accomplies, se jette à ses pieds et se recommande à ses prières.

Cependant les deux jeunes hommes de Venise, voyant le monastère si délabré, abandonnèrent l'abbé. Il se vit réduit aux trois vieux moines, qui embrassèrent la réforme, à deux autres du monastère

de Saint-Cyprien et deux clercs de Saint-Georges. Il fit faire une clôture telle quelle, et rétablit en tout l'observance régulière. Ce n'était pas chose facile avec les éléments si divers qu'il était obligé d'accueillir de toutes parts pour donner à la maison un air de communauté et satisfaire le peuple. La Providence le laissa dix-huit mois dans un état d'épreuve et d'attente. Il ne savait plus à quoi se résoudre. Tantôt il voulait renoncer à l'abbaye, et retourner à son ancien couvent ; tantôt il pensait laisser le monastère à des chapelains, et se retirer dans une solitude, en attendant que Dieu lui envoyât des compagnons pour y revenir établir la réforme. A cet effet, il parcourut les montagnes et les vallées, mais ne put s'accorder avec les propriétaires sur un lieu convenable. Il revint découragé à son abbaye, et ne pensait plus qu'à l'abandonner.

Dans le moment même que l'abbé ne conservait plus d'espérance, un jeune homme de Pavie, Paul de Strata, qui était venu avec lui à Padoue, mais uniquement pour suivre ses études, touché du zèle qu'il voyait à l'abbé pour l'observance régulière, vint le trouver pendant la Semaine-Sainte, et lui demanda la grâce de devenir moine. L'abbé, lui ayant fait connaître la règle, le revêtit de l'habit de saint Benoît, le jour de Pâques 1410. Un jeune compatriote de Paul, de la famille de Salimbeni de Fospert, ayant appris qu'il s'était fait moine, vint au monastère pour l'en tirer ; mais il y fut pris lui-même. A force de revenir, il se sentit toujours plus attiré, et finit par demander avec beaucoup d'instances l'habit religieux ; mais le jeune homme n'avait que quinze ans, il était fils unique de son père, qui était commandant des troupes, et qui déjà l'avait fiancé à une noble demoiselle. Donc, pendant deux semaines, l'abbé différait de l'admettre, quoiqu'il l'en suppliât chaque jour. Enfin le jeune postulant lui dit avec ferveur : Pour gagner mon âme, vous devriez, ô père, exposer votre vie même, et vous semblez craindre de me recevoir ! Pourquoi tant m'affliger par vos refus ? L'abbé, admirant cette parole du jeune homme, lui répondit : Mais serez-vous constant contre les embûches de vos parents ? — Même jusqu'à la mort, s'écria le jeune homme. L'abbé, lui prenant alors la main, lui dit : Et moi, quand même je devrais perdre le monastère et la vie, je ne vous abandonnerai point. Et il lui donna avec joie l'habit de novice, avec le nom de Maur.

Quelques mois après, survint son père avec des lettres du doge de Venise, ordonnant que le jeune homme fût mis entre les mains de l'évêque de Padoue, afin que le père et les autres parents pussent expérimenter librement s'il n'était entré au monastère que par légèreté ou par séduction, comme ils avaient fait entendre. Trois jours durant, ils employèrent toutes les caresses, les promesses, les offres

les plus séduisantes pour le faire revenir de sa résolution : ce fut en vain. Ils passèrent aux injures, aux reproches et aux menaces : il y répondit avec une douceur qui excita l'admiration de tous les assistants. Ils s'emportèrent jusqu'à menacer de le faire périr : il répondit qu'il n'était pas digne de souffrir la mort pour Jésus-Christ. Le lendemain, le père et les autres parents étant revenus à la charge, l'enfant garda un absolu silence. Sur quoi le père, frémissant d'impatience, s'écria : En vérité, il est devenu fou ; quand même il voudrait revenir, je ne le recevrais pas. Et il s'en alla de colère, avec les autres. Le jeune homme demeura près de l'évêque, seul avec la victoire. L'abbé le reçut avec une joie inexprimable.

Cette victoire fit un si grand éclat à Padoue, que le monastère ne pouvait plus contenir tous ceux qui venaient prendre des renseignements sur la réforme qu'on voulait introduire. Dans peu, seize étudiants y furent reçus novices ; d'autres les suivaient continuellement : l'abbé en recevait ainsi chaque année une vingtaine. Il les porta par la douceur, plus que par la rigidité, à toute la perfection de la règle. Il y en eut très-peu qui ne persévérèrent pas. Bientôt le nombre des religieux fut si grand, qu'il fallut établir de nouveaux monastères.

Le premier fut celui de Saint-Fortunat, à Bassano sur la Brenta. Le lieu appartenait à un ecclésiastique vénitien, avec qui l'abbé ne put d'abord convenir du prix. L'abbé était à peine reparti, que l'ecclésiastique fut attaqué de la fièvre, avec un charbon pestilentiel à la main. Désespérant de sa vie, il implora la miséricorde du souverain médecin, et fit vœu de donner le monastère de Saint-Fortunat aux moines de Sainte-Justine s'il récupérait la santé. Il guérit, tint parole, et ne demanda que le remboursement des réparations qu'il avait faites.

Un second monastère fut fondé près de Gênes, sous le nom de Nicolas-de-Bousquet ; un autre du Saint-Esprit, près de Pavie. Le grand monastère de Saint-Denis, à Milan, reçut la réforme, qui s'étendit successivement à un nombre très-considérable d'autres monastères en diverses provinces, de manière à former une congrégation réformée de Bénédictins. Louis Barbo, qui en fut l'instrument et l'historien, se vit nommé, malgré lui, à l'évêché de Trévise, en 1437, par le pape Eugène IV ¹.

Un des religieux les plus distingués de cette congrégation fut le bienheureux Nicolas de Prusse, dont la vie a été écrite par un de ses disciples et de ses confidents, Julien de Gênes. Il naquit en Prusse,

¹ Bernard Pez. *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. 2, pars 3, p. 269 et seqq.

de parents bien catholiques, qui le firent instruire dans les lettres, mais l'instruisirent encore mieux dans la piété et la vertu. Parvenu de l'adolescence à la jeunesse, il cherchait comment il pourrait le mieux plaire au Seigneur. Il forma le dessein de quitter sa famille, d'aller en Italie, et de s'attacher à quelque prélat de la cour romaine ; car, dit son biographe, tous ceux des Allemands qui n'ont pas été à cette cour ont des prélats de l'Église une grande opinion de sainteté. Il était dans une hôtellerie, non loin de l'Italie, lorsque se présenta tout d'un coup une dame vénérable, qui lui demanda qui il était et où il allait. Il répondit modestement : Je suis serviteur d'un certain maître, et je vais à Rome. — Bon jeune homme, lui dit la dame, prenez garde à vous ; car de cet endroit à tel autre, le chemin est rempli de voleurs, qui non-seulement dépouillent les passants, mais les tuent : c'est pourquoi je suis venue vous en prévenir. Nicolas rendit grâces à la dame, qui aussitôt disparut de ses yeux. En y réfléchissant, il soupçonna que c'était la sainte Vierge Marie ou la sainte martyre Dorothee, pour laquelle il avait une grande dévotion, et à laquelle il s'était beaucoup recommandé en quittant la maison paternelle.

Ayant poursuivi sa route par un autre chemin, il vint à Pise, où était le souverain Pontife et les autres prélats. Leurs mœurs, qu'il étudia de près, n'ayant pas répondu à la haute opinion qu'il s'en était faite, il en fut très-affligé, et ne savait à quoi se résoudre. Il pria Dieu de l'éclairer, et résolut de se faire moine. Amené par la Providence à Padoue, il entendit parler et fut témoin par lui-même de la régularité et de la ferveur des moines de Sainte-Justine. Il demanda, obtint d'y être reçu, et fut un modèle de perfection religieuse. Il avait un attrait spécial pour la contemplation, et fut favorisé de bien des grâces extraordinaires.

Devenu sacristain, il remplit cet office avec une dévotion et une révérence souveraines. Comme presque tout ce qu'il y avait à faire concernait l'honneur de Dieu et la passion de notre Rédempteur, dans la méditation de laquelle il se plaisait extrêmement, son esprit n'était point détourné de sa dévotion ; au contraire, chaque jour il devenait plus fervent dans l'amour de Jésus-Christ. Un jour, on venait de chanter la messe après tierce : l'homme de Dieu, suivant sa coutume, allait couvrir le grand autel : comme il faisait la genuflexion, tout d'un coup Notre-Seigneur Jésus-Christ lui apparaîtrait en la même forme qu'il conversait avec ses disciples, et lui dit : Suivez-moi. L'autre le suivit, transporté de ferveur, jusque derrière l'autel, où il s'arrêta en extase à le contempler. On chantait sexte. Un noble vénitien, alors prieur de Saint-Benoît près de Mantoue, se trouvait

par hasard au chœur. Ne voyant pas revenir le bienheureux Nicolas, il alla derrière l'autel, l'y vit à genoux, immobile, et attendit l'issue de l'événement. Il eut beau le questionner ensuite, il n'en tira jamais d'autre réponse, sinon qu'il était un pécheur, un homme imparfait et indigne d'aucune vision divine. Ce ne fut que sur son lit de mort qu'il fit connaître cette merveilleuse apparition, ainsi que d'autres, à son biographe.

Après quatre ans de profession, il fut envoyé à Saint-Nicolas-de-Bousquet, près de Gênes, où il demeura trente-quatre ans, et fut maître des novices. Entre ceux qu'il reçut, il y en eut un de qui la conversion est assez extraordinaire. Un jeune Lombard fut incarcéré pour crime et condamné à mort. Désespéré de la sentence, il invoque le diable, et lui dit : Si tu me délivres de cette prison, je serai à toi pour jamais. Et, de fait, le diable venu, il renie le Christ, renonce au baptême, et se donne à lui pour toujours. Aussitôt le diable le transporte par la fenêtre. Se trouvant en un lieu secret, le malheureux se met à réfléchir à ce qu'il vient de faire. Misérable que je suis ! j'ai renié mon Seigneur pour éviter momentanément la mort temporelle. Mais si on me retrouve, je subirai l'une et l'autre mort, et celle du temps et celle de l'éternité. Que ferai-je ? quel parti prendre ? — Il résolut de s'abandonner à la miséricorde divine, et vint à Saint-Nicolas-de-Bousquet, où il supplia avec larmes de le recevoir. Les pères, considérant que rien n'est impossible à Dieu, y consentirent, et le confièrent à ce bienheureux Nicolas de Prusse, qui lui apprit à bien espérer de la miséricorde divine, et à pratiquer toutes les vertus d'un bon religieux : ce que le jeune homme faisait avec une dévotion merveilleuse. Mais le démon, furieux de voir échapper sa proie, l'attaquait jour et nuit par des tentations innombrables, et souvent visibles. Un jour que les frères travaillaient à la boulangerie, il le saisit pour le jeter dans le four. Le bienheureux Nicolas l'arracha du péril en invoquant le nom de Jésus. Comme ces tentatives réitérées du malin esprit troublaient le repos du monastère, les pères convinrent d'en informer discrètement le magistrat de la ville d'où le jeune homme s'était échappé de prison. Le magistrat, qui était un bon catholique, fut extrêmement surpris de la chose, et dit aux pères d'amener le jeune homme sans rien craindre. Ils lui lièrent donc les mains derrière le dos, sous le manteau, et l'amènèrent devant le magistrat, pour qu'il y confessât Jésus-Christ, qu'il avait renié en prison. Cela fait, le novice fut délivré des assauts du diable, vécut encore plusieurs années, et mourut en bon religieux ¹.

¹ *Vita B. Nicolai de Prussia*, cap. 9, t. 2. Bernard Pez.

Parmi ses disciples, le bienheureux Nicolas de Prusse en avait un, François de Noris, qui n'était pas d'une haute science, mais d'une haute perfection. La peste ayant commencé de sévir à Gênes, cet excellent religieux en fut attaqué et mourut vers le soir. Le lendemain, comme on préparait les obsèques, à la grande surprise de tout le monde, il apparut vivant, et, ayant demandé son confesseur, le bienheureux Nicolas, il lui dit : Mon père, lorsque mon âme fut sortie du corps, je fus conduit devant le tribunal de Jésus-Christ, et parce que j'ai douté quelque peu que le souverain Pontife pût accorder une indulgence plénière, ce qui m'arrivait, non par malice, mais par une certaine ignorance, le juge me réprimanda, voulant que je retournasse au corps, et qu'ayant reçu l'indulgence plénière par la confession, j'entrasse ensuite entièrement libre dans la patrie céleste. Ce que le Seigneur a peut-être voulu faire connaître afin d'ôter toute ambiguïté du cœur de ceux qui douteraient; car il assurait, dans cette sainte assemblée, que, sans aucun doute, le souverain Pontife a le pouvoir d'accorder l'indulgence plénière à ceux qui sont vraiment pénitents et confessés, comme il l'a donnée à l'apôtre saint Pierre. Ayant ainsi parlé et reçu l'absolution, la bienheureuse âme retourna sur l'heure même à Jésus-Christ. Voilà ce que le bienheureux Nicolas apprit de sa propre bouche à son disciple et biographe, Julien de Gênes, qui, après lui, fut prieur du même monastère ².

Vers l'âge de soixante-dix-sept ans, le bienheureux Nicolas de Prusse, ayant dit la messe un vendredi, conduisit dans sa cellule Julien de Gênes, et lui dit : Je vais vous apprendre certaines choses que je n'ai jamais découvertes à personne; mais, parce que la fin de ma vie est proche, pour l'honneur de Dieu et pour votre consolation, j'ai résolu de vous les faire connaître maintenant, la sainte Écriture m'y exhortant elle-même quand elle dit : Il est bon de garder le secret du roi, et utile de révéler les merveilles de Dieu. Seulement, je vous en prie, ne les dites à personne de mon vivant. Sur quoi il se mit à raconter les grâces extraordinaires que Dieu lui avait faites pendant sa vie. Il promit de lui dévoiler le reste le jour suivant; mais, le jour même, il fut attaqué de pleurésie, de manière à ne pouvoir plus parler longtemps, et mourut saintement le troisième jour, 23 février 1456, jour auquel il est mentionné comme bienheureux dans quelques martyrologes. Il se fit un grand nombre de miracles par son intercession et par l'attouchement de ses reliques. Son disciple et son biographe, Julien de Gênes, en rapporte onze, dont il fut témoin oculaire ¹.

¹ *Vita B. Nicolai de Prussia*, cap. 10. — ² Bernard Pez. *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. 2, p. 314-342. *Et præfat.*, n. 11.

Dans une autre province de la Péninsule italique, en Ombrie, vers le milieu du quatorzième siècle, habitaient deux vertueux époux près de la petite ville de Cascia. Ils étaient avancés en âge, et n'avaient pas d'enfants ; mais ils adressèrent à Dieu des prières si ferventes, qu'à la fin il leur naquit une fille qui reçut au baptême le nom de Marguerite, et que l'on s'accoutuma à nommer Rite par abréviation. Ce fut une enfant de bénédiction, prévenue dès son berceau des grâces et des faveurs du ciel les plus signalées. A douze ans, elle voulut faire le vœu de chasteté ; mais ses parents l'en détournèrent, et lui firent contracter un mariage qui fut pour elle une source d'épreuves et de mérites. Le mari qu'elle épousa était un homme d'un caractère féroce, la terreur de tout le voisinage. On juge aisément ce que Rite en eut à souffrir dans les commencements ; mais elle employa tant de douceur et de patience pour le convertir et le gagner à Dieu, qu'elle eut la consolation d'en faire à la fin un véritable chrétien. Elle le perdit au bout de dix-huit ans, et vit bientôt mourir les deux fils qu'elle en avait eus. Ces événements, si tristes pour la nature, réveillèrent dans cette sainte femme l'attrait qu'elle avait eu autrefois pour la vie religieuse. Elle sollicita avec beaucoup d'instances la grâce d'être adinise chez les Augustines du couvent de Sainte-Marie-Magdeleine à Cascia ; et, quoiqu'on n'eût pas l'usage d'y recevoir des veuves, on trouva quelque chose de si extraordinaire et de si frappant dans sa vocation, qu'on dérogea à la règle en sa faveur.

Rite, au comble de ses vœux, s'empessa de vendre tout ce qu'elle possédait et d'en distribuer le prix aux pauvres. Devenue alors l'épouse d'un Dieu crucifié, elle se crucifia aussi par les plus rigoureuses pratiques de la mortification. Les jeûnes, le cilice et la discipline n'avaient rien qui pût l'effrayer. Elle ne mangeait qu'une fois le jour, et ne prenait que du pain et de l'eau pour toute nourriture. Elle disait que le meilleur moyen de se délivrer des tentations contre la pureté était de ne pas s'occuper de son corps et de n'avoir pour lui aucune compassion. Son obéissance à ses supérieurs égalait son ardeur pour la pénitence, et pendant assez longtemps, pour obéir à son abbesse, qui voulait éprouver sa vertu, elle alla sans se plaindre arroser chaque jour avec fatigue un morceau de bois sec qui se trouvait dans le jardin du couvent.

Une âme si mortifiée et si obéissante ne pouvait manquer d'être très-agréable à Dieu, et d'en recevoir de précieuses faveurs. Rite posséda bientôt le don d'oraison, et se livrait sans cesse à ce saint exercice. La passion de Notre-Seigneur et les tourments qu'il y a soufferts étaient l'objet habituel de sa méditation depuis minuit jusqu'au lever du soleil. Elle s'en occupait avec tant d'attention, qu'elle

fondait en larmes et qu'elle paraissait près de succomber à la vivacité de ses douleurs. On rapporte qu'un jour, après avoir entendu un sermon sur les souffrances de Jésus-Christ, prêché par saint Jacques de la Marche, célèbre missionnaire franciscain, Rite s'étant retirée dans sa cellule pour en occuper son esprit, et demandant au Sauveur la grâce de partager ses douleurs, elle sentit les pointes d'une couronne qui lui firent une plaie incurable, de laquelle sortait un pus d'odeur infecte, et qu'elle eut à supporter le reste de ses jours. Afin de ne pas incommoder ses compagnes par sa présence, elle se tenait à l'écart, vivait solitaire, et passait quelquefois quinze jours de suite sans parler à personne, ne s'entretenant qu'avec Dieu.

Une maladie, qui dura quatre ans, vint achever de purifier la servante de Dieu, par la résignation qu'elle montra au milieu de ses souffrances ; elle ne prenait presque aucune nourriture, et ses sœurs, qui en étaient surprises, croyaient que c'était plutôt la sainte eucharistie que les aliments matériels qui la soutenait. Lorsqu'elle se sentit près de sa fin, elle demanda les derniers sacrements ; après les avoir reçus, elle exhorta ses sœurs à la fidèle observance de leur règle ; puis, ayant mis ses mains en croix, et l'abbesse lui ayant donné sa bénédiction, elle expira tranquillement le 22 mai 1407. Une grande multitude assista à ses obsèques, et bientôt on commença à l'invoquer. Plusieurs miracles ayant prouvé le pouvoir de Rite auprès de Dieu, le pape Urbain VIII la mit au rang des bienheureux le 11 octobre 1627 ¹.

La Hollande voyait un exemple de sainteté dans une vierge, la bienheureuse Lidwine. Elle montra dès son enfance une tendre dévotion à la mère de Dieu, et fit à l'âge de douze ans le vœu de virginité. Elle fut affligée d'une horrible complication de maux qui mirent sa patience aux plus rudes épreuves. Dans cet état, elle fut très-longtemps sans pouvoir prendre de repos ni de nourriture. Elle passa les trente dernières années de sa vie sans jamais quitter le lit, et il y en eut sept durant lesquelles elle ne put remuer d'autre membre que la tête et le bras gauche.

Pendant les trois ou quatre premières années de sa maladie, elle eut de la peine à tenir contre la sensibilité de la nature. Son confesseur, touché de ses souffrances, lui conseilla de méditer souvent sur la passion de Jésus-Christ, l'assurant qu'il lui en reviendrait de grands avantages. Lidwine obéit avec simplicité. Elle se mit à méditer la passion du Sauveur, qu'elle divisa en sept points, pour correspondre aux sept heures canoniales de l'Église. Elle prit tant de goût à ce

¹ *Acta SS.*, et Godescard, 22 mai.

saint exercice, qu'elle y passait les jours et les nuits. Il se fit bientôt en elle un heureux changement. Elle ne trouva plus dans ses peines que douceur et consolation ; et loin de vouloir en être délivrée, elle pria Dieu de les augmenter de plus en plus, pourvu qu'il lui fit la grâce de les souffrir avec patience. Il lui arrivait même quelquefois d'y ajouter encore des mortifications volontaires. Quand elle parlait de Dieu et de ses miséricordes, c'était avec une émotion qui attendrissait les cœurs les plus insensibles. Elle aimait singulièrement les pauvres ; elle les assistait autant qu'elle le pouvait, et, après la mort de ses parents, elle leur distribua tous les biens dont elle avait hérité. Tant de vertus furent récompensées du don des miracles et de plusieurs révélations.

Lidwine fit aussi un saint usage des peines intérieures que Dieu lui envoya. Dans le temps du combat, elle se fortifiait par la prière, et surtout par la participation au corps de Jésus-Christ. Elle trouvait dans la divine eucharistie un aliment continuel au feu sacré qui la consumait, et à cette source de larmes qui coulaient de ses yeux presque sans interruption. Son humilité n'était pas moins admirable que ses autres vertus. Elle ne désirait rien tant que d'être inconnue aux hommes et méprisée de toutes les créatures. Enfin, après un martyre de trente-huit ans, elle alla recevoir la récompense promise à ceux qui ont souffert en vrais disciples de la croix. Elle mourut le 14 avril 1433, dans la cinquante-troisième année de son âge. Sa sainteté fut depuis attestée publiquement par des miracles, et Thomas à Kempis, qui a écrit la vie de la sainte, en rapporte plusieurs dont il avait été témoin oculaire.

On lui éleva un mausolée de marbre dans l'église paroissiale de Squidam, qui prit son nom en 1434. On fit de la maison de son père un monastère de sœurs grises du tiers-ordre de Saint-François. Les calvinistes ont démoli la chapelle et changé le monastère en un hôpital pour les orphelins. Les reliques de la bienheureuse Lidwine furent portées à Bruxelles, et enchâssées dans la collégiale de Sainte-Gudule. Sa vie fut écrite par Jean Gerlac, son parent, par Jean Gauthier, son confesseur, et par Jean Brugman, provincial des Franciscains, qui tous trois l'avaient connue personnellement. Thomas à Kempis en a fait un abrégé ¹.

Enfin, parmi les dix-huit cardinaux que créa le pape Martin V en différentes promotions, il y en a deux qui sont honorés d'un culte public dans l'Église : le bienheureux Louis Allamani ou d'Allemand, archevêque d'Arles, et le bienheureux Nicolas Albergati, évêque de

¹ *Acta SS.*, et Godescard, 14 avril.

Bologne. Le premier était fils du seigneur d'Arbent, bourgade dans le Bugey. Il fut d'abord chanoine de Lyon, puis évêque de Maguelone, et ensuite archevêque d'Arles. Il se distinguait par l'austérité de sa vie. Clément VII le déclara bienheureux, et autorisa son culte dans le diocèse d'Arles ¹.

Nicolas Albergati était d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Bologne en Italie. Il naquit l'an 1375. Appliqué aux études aussitôt qu'il en fut capable, il termina de bonne heure ses humanités, et s'occupa ensuite du droit civil sous la direction de son père, qui voulut lui servir de maître. Tout semblait lui annoncer une carrière brillante dans le monde. Sa naissance, son esprit, ses succès dans les sciences avaient fait concevoir de lui de grandes espérances à ses parents ; il allait être promu, dans sa ville natale, au baccalauréat, par l'université, dont il était le meilleur élève. Il avait vingt ans, et allait de temps à autre visiter la Chartreuse, près de Bologne. Un orage, survenu le soir, l'obligea d'y passer la nuit. Il en fut d'abord contrarié, mais s'en félicita bientôt. Réveillé au milieu de la nuit par le son de la cloche qui appelait les religieux à matines, il eut la pieuse curiosité d'y assister. Il fut si édifié de la modestie, du recueillement de ces bons Pères, de leurs chants pieux au milieu du silence de toute la nature, qu'il sentit un grand désir de servir Dieu et de gagner le ciel en leur sainte compagnie. Quelque temps après, il quitta sa famille et le monde, et vint à la Chartreuse recevoir l'habit de saint Bruno. La source divine de sa vocation fut bientôt manifeste, par la ferveur avec laquelle il pratiqua toutes les vertus religieuses. Ses confrères en conçurent une si haute idée, qu'à peine eut-il été ordonné prêtre, on lui confia successivement divers emplois de la maison, et qu'il en fut élu prieur en l'année 1407. Il gouvernait son monastère depuis dix ans, lorsque, l'évêque de Bologne étant mort en 1417, le clergé et le peuple l'éluèrent pour lui succéder. Des commissaires allèrent lui porter le décret ; mais ils ne purent vaincre son humilité. Nicolas, se prosternant par terre, les supplia de ne pas le priver du repos et de la paix dont il jouissait ; il leur dit qu'il était sans expérience, et qu'il se trouvait incapable et très-indigne du rang où l'on voulait l'élever, tant la véritable vertu inspire de bas sentiments de soi-même.

La résistance du saint religieux ayant duré six mois, pendant lesquels l'église de Bologne demeura veuve et désolée, les habitants de cette ville employèrent un nouveau moyen pour le contraindre de répondre à leurs vœux : ce fut d'envoyer des députés en France au

¹ Godescard, 16 septembre.

prieur de la Grande-Chartreuse, général de l'ordre, pour le prier de contraindre Nicolas à accepter l'épiscopat. Les députés s'acquittèrent de leur commission, et surent se rendre favorable Dom Jean de Griffenont, qui gouvernait alors les Chartreux, et qui, confirmant l'élection de Nicolas, lui commanda de se soumettre. Le nouveau prélat fut en conséquence sacré le 4 juillet 1417. Sa nouvelle dignité ne lui fit point oublier son premier état ; il continua de porter l'habit religieux et d'observer les abstinences de son ordre. Choisi par les habitants de Bologne pour aller en leur nom complimenter le pape Martin V, qui, après la clôture du concile de Constance, retournait en Italie, il fut reçu par ce Pontife avec beaucoup de distinction, et en obtint diverses grâces. De retour dans sa ville épiscopale, il s'appliqua avec un grand zèle à remplir tous les devoirs que sa charge lui imposait. Les pauvres surtout furent l'objet de ses soins particuliers : plein de compassion pour leur misère, il ne se contentait pas de soulager ceux qui venaient réclamer ses secours, et qu'il ne renvoyait jamais sans leur avoir donné ; il faisait même chercher dans la ville tous les indigents, afin de pourvoir à leurs besoins. Mais il ne se bornait pas à soulager les maux corporels ; sans cesse occupé du salut de son troupeau, il travaillait avec ardeur à instruire son peuple, et remplissait toutes les autres fonctions qui sont réservées aux évêques.

Tandis que le bienheureux cherchait ainsi sans relâche à procurer la sanctification des âmes qui lui étaient confiées, la Providence permit qu'il eût à souffrir une rude épreuve et qui servit d'exercice à sa vertu. Sa ville épiscopale était divisée en factions, et les habitants ne voulaient pas vivre sous la domination temporelle du Pape. Ils députèrent donc encore leur évêque vers Martin V, pour tâcher de connaître les intentions de ce Pontife à cet égard. Celui-ci, s'apercevant de la mauvaise disposition des Bolonais et de la résistance qu'ils mettaient à reconnaître sa souveraineté, résolut de les soumettre. N'ayant pu y réussir, il jeta sur la ville un interdit, et confia les lettres qui infligeaient cette peine à Nicolas, avec ordre de partir sur-le-champ pour Bologne, et de ne les ouvrir que lorsqu'il y serait arrivé. Le saint prélat, depuis longtemps accoutumé à pratiquer l'obéissance, repart sans délai, et, aussitôt qu'il arrive à Bologne, il se met en devoir d'exécuter la triste commission dont il était chargé, convoquant à cet effet les principaux habitants ; mais à peine eut-il prononcé l'interdit, que les factieux se mirent en fureur, se jetèrent sur leur évêque, et lui arrachèrent des mains les lettres qu'il venait de lire. Ils ne parlaient rien moins que de lui ôter la vie, et plusieurs des chefs allèrent au palais épiscopal, conduisant avec eux des bourreaux pour le mettre à mort ; mais ils ne purent néanmoins exécuter

leur dessein sacrilège, car personne n'osa mettre la main sur lui. Nicolas crut devoir fuir ce séjour de confusion. Après donc s'être déguisé, il sortit de la ville dès le lendemain, et se retira dans la Chartreuse de Florence, où pendant quelques mois il goûta les douceurs de la solitude. Les Bolonais s'étant enfin soumis à leur souverain, le vertueux pasteur revint au milieu de son troupeau.

Il ne put jouir longtemps à Bologne du rétablissement de la tranquillité publique. Le Pape, qui connaissait son mérite et sa vertu, lui confia une mission délicate en l'année 1422. Il ne s'agissait rien moins que de réconcilier ensemble deux nations puissantes qui se faisaient depuis longtemps la guerre, au grand détriment des peuples : c'étaient les Français et les Anglais. Mais Charles VI, roi de France, et Henri V, roi d'Angleterre, étant morts sur les entrefaites, ces événements empêchèrent le succès des démarches pacifiques du bienheureux, et le forcèrent de retourner en Italie. Après avoir rendu compte de sa commission au souverain Pontife, il s'empressa de partir pour Bologne, où, pendant deux ans, il s'occupa de prodiguer à son troupeau les soins les plus paternels.

Les affaires de l'Église exigèrent au bout de ce temps que le pape Martin V réclamât de nouveau les services de Nicolas ; mais, avant de l'envoyer traiter avec les puissances, il voulut honorer son mérite et sa vertu en l'élevant à la dignité de cardinal, sous le titre de Sainte-Croix, et le chargea ensuite d'aller rétablir la paix entre le duc de Milan, les Vénitiens et les Florentins. Le saint prélat se livra à cette bonne œuvre avec un grand zèle, et il était sur le point de terminer heureusement cette affaire importante, lorsque la mauvaise foi d'un des personnages rendit tous ses efforts inutiles. Mais, comme la charité régnait dans son cœur, et qu'il désirait vivement procurer la paix aux peuples qui en étaient privés, il ne perdit pas courage ; et, après une année employée en négociations, il parvint enfin à réconcilier ensemble les parties belligérantes.

Tandis que le serviteur de Dieu s'employait avec tant d'application à pacifier les différends qui s'étaient élevés entre les Milanais et les Vénitiens, et que, de retour à Bologne, il s'occupait à procurer le bien spirituel de son diocèse, ainsi qu'à aplanir quelques difficultés survenues depuis la conclusion de la paix qu'il avait rétablie, des séditeux se révoltèrent de nouveau contre le saint évêque, en criant : Vivent le peuple et la liberté ! Le désir de se soustraire à l'autorité temporelle du Saint-Siège était le véritable motif de leur révolte. Le peuple prend les armes, et fait appeler, par un homme de la populace, son premier pasteur au conseil de la ville. Comme on ne put obtenir qu'il s'y rendît, six des principaux de Bologne viennent chez

lui pour lui signifier les intentions de leurs concitoyens, qui n'étaient pas même bien arrêtées. Le saint évêque les reçut en présence de toute sa maison, et leur parla avec tant de raison, et tout à la fois avec tant de force, il montra tant de dignité et tant de charité, que ces députés ne purent répondre un mot et se retirèrent la tête baissée. Néanmoins la fureur populaire continuant toujours à se manifester, Nicolas se sauva une seconde fois de sa ville épiscopale et se retira à Mantoue. Des auteurs assurent que l'irritation des Bolonais fut telle, qu'ils pillèrent son palais, et que, l'ayant déclaré traître à la patrie, ils prétendirent élire à sa place un autre évêque. Cependant, revenu de Mantoue à Ferrare, il parvint encore une fois à calmer cette tempête, et se retira, pendant les années 1429 et 1430, à Rome, auprès du pape Martin V, qui l'envoya bientôt en France pour mettre un terme à la guerre entre les Français et les Anglais, et, en passant, rétablir la paix entre les Milanais et les Vénitiens, armés de nouveau les uns contre les autres¹.

L'an 1420, le même Pape étant encore à Florence, en allant de Constance à Rome, y reçut les ambassadeurs que Manuel Paléologue, empereur des Grecs, lui envoyait pour traiter de l'union de l'église grecque avec l'Église romaine. Martin V envoya le cardinal Pierre Fonseca à Constantinople, pour travailler à cette importante affaire. Il le fit précéder par Antoine Massano, général des Frères Mineurs, afin d'étudier à fond les intentions de l'empereur et des Grecs, et en informer le Pape. Le général fut reçu de Manuel avec de grands honneurs, et beaucoup de marques de respect et de vénération pour le Saint-Siège ; mais cet empereur étant mort sur les entrefaites, il ne put traiter qu'avec son fils et son successeur, Jean Paléologue, et le patriarche Joseph. Le résultat fut une lettre du nouvel empereur au Pape, où il demandait un concile général des Grecs et des Latins en Orient, aux frais de l'Église romaine, tant l'empire grec était épuisé ; en attendant, le Pape était supplié d'y envoyer des secours contre les Turcs.

Il avait été statué dans la trente-neuvième session du concile de Constance, qu'on assemblerait au autre concile général au bout de cinq ans, et, dans la quarante-quatrième session, Martin V assigna la ville de Pavie pour l'y célébrer. On l'y commença l'an 1423 ; mais, la peste y étant survenue, il fut transféré à Sienna. Le Pape avait résolu de s'y rendre avec le sacré collège et toute sa cour ; mais les troubles que le roi d'Aragon y fit exciter furent cause qu'il s'en abstint. Un archevêque, un évêque, un abbé et un général

¹ Acta SS., 9 maii. Godescard, 3 mars.

d'ordre y présidèrent. On y confirma la condamnation des hérésies de Wicief et de Jean Hus, et on fulmina contre la mémoire de Pierre de Lune et contre ceux qui continueraient le schisme qu'il avait fomenté ¹.

On y exposa le succès de la négociation des envoyés du Pape à Constantinople pour l'union des Grecs et des Latins, dont le résultat avait été qu'il fallait absolument un concile générale en Grèce, afin que l'union espérée se faisant de concert avec les prélats de l'église grecque, elle n'eût pas le même sort que celle qui s'était faite au concile de Lyon par le ministère des seuls envoyés de l'empereur. Ce dessein fut approuvé à Sienne ; mais, comme il ne pouvait être exécuté alors, à cause de la guerre cruelle que les Turcs faisaient à l'empereur grec. l'on convint que ce concile, à tenir dans la Grèce, s'assemblerait à la première occasion favorable.

Il y fut statué que ceux qui travailleraient à l'extirpation des hérésies et à la punition des hérétiques obstinés gagneraient les mêmes indulgences que ceux qui allaient au secours de la Terre-Sainte.

Pour les affaires de discipline qu'on y devait régler, la conjoncture n'étant point favorable, à cause des guerres et des calamités publiques, et de la division même qu'on avait semée dans l'assemblée, le Pape en réserva la connaissance au Saint-Siège, fit dissoudre le concile de Sienne, et en indiqua un autre pour être tenu à Bâle, sept ans après ².

Martin V ne tarda pas à donner ses soins à la réformation dont nous venons de parler. Afin d'y réussir, il écrivit des lettres circulaires par lesquelles il avertissait les fidèles de remarquer ce qu'il fallait corriger ou remettre dans un meilleur ordre, et ensuite d'en informer les commissaires qu'il avait nommés pour y travailler. C'était un cardinal-évêque, un cardinal-prêtre et un cardinal-diacre. En même temps, il déclara que, pour que les cardinaux fussent en état d'aider le souverain Pontife à porter le fardeau du gouvernement de l'Église, ils devaient exceller par la pureté de leur conduite, en vivant dans la tempérance, la justice et la piété ³.

Il y eut de son temps un jubilé à Rome, dont les uns mettent la célébration en l'année 1423, les autres en 1425.

Martin V confirma l'érection de deux universités : celle de Rostock, dans le duché de Mecklembourg, fondée par les ducs Jean et Albert, et celle de Louvain, dans le Brabant, fondée par le duc Jean ⁴.

¹ Labbe, t. 12, col. 367. — ² Raynald, 1424, n. 6. — ³ Apud Contelcor., in *vit Mart. V.* — ⁴ Spond, 1425.

Ce grand et excellent Pape, qui eut la consolation et la gloire de réunir l'Église si longtemps divisée en Occident, mourut d'apoplexie dans la nuit du 20 au 21 février 1431, après avoir tenu le Saint-Siège treize ans trois mois et dix jours, en y comptant celui de son élection.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

DE L'AN 1431 A L'AN 1447.

Du salut de la France par Jeanne d'Arc à la réunion des Chrétiens d'Orient avec l'Église romaine, sous le pape Eugène IV. — Concile de Bâle. — Concile œcuménique de Florence.

La première des nations catholiques, le premier des royaumes chrétiens cesseront-ils d'être une nation, d'être un royaume ? L'empire grec, si souvent rebelle à l'église de Dieu, succombera-t-il sans retour sous le fer des Turcs ? Constantinople, le siège de tant d'hérésies, sera-t-il le siège final de l'antichristianisme de Mahomet ? L'Europe chrétienne, travaillée par des principes d'anarchie politique et même religieuse, aura-t-elle le sort de l'empire grec ? Maîtres de Constantinople, qui se disait la nouvelle Rome, les Mahométans seront-ils encore maîtres de l'ancienne Rome, et, suivant la menace d'un de leurs sultans, feront-ils manger l'avoine à leurs chevaux sur l'autel de Saint-Pierre ?

Au huitième siècle, nous les avons vus sur le point d'accomplir ce vœu satanique de leur empire antichrétien. Maîtres de l'Asie, de l'Afrique, de la Sicile, de l'Espagne et d'une grande partie de la France, il ne leur restait plus qu'à conquérir l'impuissante Italie; pour anéantir la civilisation chrétienne, et faire du monde entier ce qu'ils ont fait de l'Afrique et de l'Asie, des ruines habitées par des barbares.

Pour prévenir ce malheur, Dieu suscite dans la France orientale une famille de héros : Charles-Martel, Pépin le Bref, Charlemagne, qui les rejettent bien au delà des Pyrénées, et donnent à la république chrétienne le signal de se défendre contre l'antichristianisme armé de Mahomet : lutte mystérieuse et formidable qui, après mille ans, n'est pas encore tout à fait terminée. Au fort de cette lutte, vers la fin du onzième siècle, Dieu suscite du même côté de la France d'autres héros, Godefroi de Lorraine et ses frères, pour conduire à Jérusalem l'Europe en armes sous la bannière de la croix.

Comme à l'époque où nous en sommes, des princes français régnaient en France et en Angleterre, on pouvait espérer que les

deux royaumes, unissant leurs forces contre l'ennemi commun de la chrétienté, vivraient en paix l'un avec l'autre. Le contraire arriva. Tant que les Français régnèrent en France seule, et les Anglais en Angleterre, les relations des deux pays étaient fort amicales, comme nous avons vu au temps de Charlemagne ; mais depuis que les Français de Normandie, sous Guillaume le Conquérant, et les Français d'Anjou, sous Henri Plantagenet, furent devenus maîtres de l'Angleterre, il s'établit entre l'Angleterre et la France une rivalité, souvent inimitié, qui n'est pas encore éteinte. C'est que les Français de Normandie et d'Anjou, non contents de régner en Angleterre, auraient encore voulu y joindre la France, leur mère-patrie. De sorte que, tout bien considéré, cette rivalité internationale qui a été si funeste aux deux pays est, par son origine, beaucoup moins anglaise que française.

Ce qui envenima surtout le mal, ce fut la postérité de Philippe le Bel, ce roi qui mit la main sur le Pape et voulut inféoder la papauté à la France ; entreprise funeste qui aboutit au long schisme d'Occident et à la ruine humainement inévitable de la France comme nation indépendante. Philippe avait marié sa fille Isabelle à Édouard II, roi angevin d'Angleterre. Isabelle fait mourir son époux, mais laisse un fils, Édouard III. La postérité masculine de Philippe le Bel s'étant promptement éteinte en France, Édouard III revendique ce royaume du chef de sa mère. Les Français perdent la bataille de Poitiers, le roi Jean II est captif, Calais se rend à Édouard. Charles V lui reprend à peu près toutes ses conquêtes ; mais il meurt le 16 septembre 1380, après avoir donné les mains au grand schisme d'Occident. Les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne se disputent le gouvernement de leur neveu, le jeune roi Charles VI, et de son royaume. Charles VI tombe en démence. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi ; il est assassiné à son tour par les gens du dauphin, depuis Charles VII. Guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons. Charles VI, toujours plus ou moins en démence, donne sa fille Catherine en mariage au roi d'Angleterre, Henri IV, le déclare régent du royaume et héritier de la couronne de France, à l'exclusion de toute autre personne de la famille royale. C'était le 21 mai 1420. Le 23 décembre de la même année, le dauphin, Charles VII, déshérité et poursuivi en guerre par son père, Charles VI, renié et maudit par sa propre mère, Isabelle de Bavière, se voit condamné par le parlement de Paris, banni à perpétuité et déclaré indigne et incapable de succéder à la couronne. Charles VI meurt le 22 octobre 1421. Les hérauts crient dans les rues de Paris : Vive Henri de Lancastre, roi d'Angleterre et de France ! C'était Henri VI ;

âgé de dix mois, fils de Henri V et de Catherine de France. Son oncle et son tuteur, le duc de Bedford, est régent du royaume de France.

Il est soutenu par le nouveau duc de Bourgogne, Philippe dit le Bon, par le duc de Bretagne et Artus, son frère, comte de Richemond. Paris, son université, son parlement, sa populace, est tout Anglais.

Charles VII, retiré à Bourges, est reconnu d'un certain nombre de Français, parmi lesquels on ne voit ni tête, ni cœur, ni concert. Le roi, gouverné par des favoris ou des favorites, n'a ni résolution ni énergie. Le comte de Richemond lui offre ses services, en reçoit l'épée de connétable, fait noyer un de ses ministres favoris, et finit par se retirer. Le petit nombre de royalistes français qui tiennent encore à Charles VII sont le plus souvent battus. Le duc de Bedford, voulant porter ses conquêtes au delà de la Loire, fait mettre le siège devant Orléans le 12 octobre 1428. Les habitants se défendent avec courage ; mais, livrés à eux-mêmes, ils ne sauraient tenir longtemps contre une armée qui s'augmente toujours. L'an 1429, le 18 février, vendredi des Quatre-Temps, Fastolf, chevalier anglais, amène aux assiégeants un convoi de harengs. Les troupes observaient alors le carême. Il est attaqué par les Français près de Rouvrai en Beauce, et les met en déroute. Ce combat fut appelé la journée des harengs. Après ce dernier échec, Orléans ne pouvait manquer de succomber dans peu : il n'y avait nulle espérance de secours. Charles VII, que les Anglais nommaient par dérision le petit roi de Bourges, songeait à quitter la France pour se réfugier en Espagne ou en Écosse.

Or, dans ce moment-là même, arrive à Charles VII, arrive à Orléans, arrive à la France entière un secours inattendu, inespéré ; et cela du même côté que vint autrefois la famille de Charlemagne et Godefroi de Lorraine. L'histoire en est si singulière et en même temps si authentique, que nous n'en dirons presque rien qui ne soit attesté juridiquement.

Dans l'ancien diocèse de Toul, plus tard diocèse de Nancy, actuellement diocèse de Saint-Dié, sur les frontières de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, entre les villes de Neufchâteau et Vaucouleurs, sur la rive gauche de la Meuse, est le petit village de Domremi, ainsi nommé de saint Remi, l'apôtre de la France, patron de la paroisse. Là, dans les premières années du quinzième siècle, vivaient deux pauvres paysans. Le mari s'appelait Jacques d'Arc : Isabelle Romée était le nom de sa femme. Suivant le rapport unanime de nombreux témoins sous les yeux desquels ils vécurent, c'étaient des gens pieux et honnêtes, et d'une réputation intacte. Ils servaient Dieu avec un cœur simple, élevaient leurs enfants dans le travail et la crainte du Seigneur, étaient purs dans leurs

paroles, justes dans leurs actions, et entretenaient avec leurs voisins la concorde chrétienne. La vie était loin de leur être facile, car ce n'était qu'à la sueur de leur front qu'ils gagnaient le strict nécessaire en cultivant un petit champ et en élevant quelque bétail ; mais ils mangeaient leur pain d'un cœur content, et le partageaient encore volontiers avec leurs frères plus nécessiteux, afin d'avoir part, eux aussi, à la miséricorde divine, au grand jour du jugement.

C'est une contrée calme, riante et féconde, que celle qu'ils habitaient, une vallée solitaire et gracieuse, entrecoupée de larges prairies, de champs couverts de moissons, de jardins fruitiers et de vignobles. Les eaux naissantes de la Meuse la traversent joyeusement, et baignent en passant de charmants villages, des chapelles paisibles et de vieux châteaux. Sur le sommet des montagnes, on voit encore les restes d'antiques et sombres forêts. Le petit village de Domremi, baigné par la Meuse, communiquait par un pont au château de l'Isle, placé immédiatement sur la rive droite. Comme, à cette époque, la rive droite de la Meuse était Lorraine et la rive gauche France, le village de Domremi, avec son château de l'Isle, était en même temps France et Lorraine. Quoique l'église de Domremi eût dès lors un curé, elle dépendait néanmoins de la paroisse de Greux, village un peu plus considérable, à dix minutes en descendant la rivière.

On peut encore voir aujourd'hui la petite maison dans laquelle Jacques d'Arc et sa femme Isabelle Romée vivaient il y a plus de quatre cents ans. Elle est à côté de l'église. On la distingue sans peine, entre toutes les autres, à une statue placée au-dessus de la porte, et qui représente une femme armée et agenouillée, les cheveux flottants sur les épaules. La statue, d'abord de pierre, étant à demi détruite par le temps, a été remplacée par une semblable en bronze ; au-dessous, à la clef de voûte de la porte, il y a trois blasons, bien conservés jusqu'en 1830. Celui de droite renferme une épée nue, la pointe tournée en haut et supportant une couronne royale ; celui de gauche est meublé de trois socs de charrue ; mais dans celui du milieu on voit les trois lis, ces antiques armes de la France, surmontés d'un bouquet d'épis et de raisins, avec l'inscription suivante : « Vive labeur ! vive le roi Louis ! » et la date de 1481. Cette femme armée, agenouillée, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, c'est Jeanne d'Arc, qui naquit dans cette maison l'an mil quatre cent onze après la naissance de Jésus-Christ.

Jeanne avait trois frères et une sœur ; mais elle se distingua de bonne heure, entre les autres, par une bonté et une piété toutes particulières. Aujourd'hui encore nous avons sur son enfance les rapports de plus de trente témoins oculaires de tout rang, grands et petits,

chevaliers et prêtres, officiers du roi et paysans, hommes et femmes ¹. Tous s'accordent à dire que, depuis ses plus tendres années, sa conduite fut pure et irréprochable. Presque chacun d'eux vante en elle une vertu spéciale qu'il lui a vu pratiquer. D'après ces témoignages authentiques, elle était d'un cœur très-doux et compatissant, simple et sans défiance, quoique d'un esprit prudent et éclairé, modeste dans ses paroles et ses actions, laborieuse, humble, éloignée de la colère et de l'impatience, timide et en même temps d'un courage inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs.

Mais surtout les mêmes témoins ne se lassent point de vanter sa piété. Au foyer paternel, dans les champs, dans les bois, partout Dieu était présent à sa pensée ; il était son guide dans le bonheur et dans le malheur. La maison de Dieu était sa demeure de prédilection, et, toutes les fois qu'elle le pouvait, le matin et le soir, elle y assistait au service divin. Elle allait souvent et volontiers confesser ses fautes avec une grande contrition, et se nourrir du pain de vie. Quand elle entendait aux champs la cloche appeler le peuple, si elle était trop loin de l'église, ou que l'ouvrage fût trop pressé, elle se jetait à genoux en plein air et elle priait. Elle aimait surtout à parler de Dieu et de la sainte Vierge. Tandis que d'autres jeunes filles, après leur travail, s'en allaient folâtrant et riant dans les chemins, on la trouvait priant en silence dans quelque coin de l'église, ou à genoux devant une croix, le regard fixé avec une piété profonde sur le Sauveur des hommes ou sur la mère des douleurs. Cependant elle n'avait pas l'humeur sombre et triste ; au contraire, elle était gaie et elle aimait à voir un visage joyeux. On ne lui reprocha jamais de s'être prévaluée des grâces qu'elle recevait et de sa piété. Elle écoutait avec patience les plaisanteries de ses compagnes sur sa grande dévotion, la seule chose que celles-ci trouvaient à lui reprocher. Elle-même ne blâmait personne, était bienveillante et affectueuse envers tout le monde, et portait partout où elle pouvait les secours et les consolations. Un paysan de Greux, nommé Jean Morel, témoignait encore, dans sa soixante-dixième année, que la pieuse enfant était aimée de tous les habitants du village. Un autre paysan, Simonin Musnier, attestait qu'étant malade, il avait été veillé et consolé par elle avec les soins les plus compatissants. Un troisième témoin raconte que telle était sa charité pour les pauvres, qu'elle ne se bornait pas à leur procurer un asile chez ses parents et ses amis, mais

¹ Voir leurs dépositions dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Lebrun de Charmettes, en 4 vol. in-8, et dans les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés par Jules Quicherat, 2 vol. in-8.

que souvent elle leur prêta son propre lit et coucha elle-même à terre. Quelquefois elle se laissait entraîner par la piété jusqu'à donner ce qui appartenait proprement à ses parents. L'argent qui lui restait de ses aumônes, elle le portait au curé pour qu'il célébrât des messes à son intention. Perrin, le sacristain de Domremi, attesta aussi que Jeanne lui fit plus d'une fois des reproches pour avoir négligé, de temps à autre, de sonner l'angélus le soir, et qu'elle lui promit de l'argent s'il voulait être plus exact à l'avenir.

Dès ses plus jeunes années, elle aidait ses frères au travail des champs, et conduisait, alternativement avec d'autres enfants, le troupeau de son père et ceux des voisins au pâturage. Plus tard, sa mère l'employa davantage à la maison, et elle était fort habile à filer et à coudre.

Parmi les jeunes filles du village, elle avait quelques amies intimes ; du reste, elle préférait le commerce d'honnêtes femmes d'un âge mûr. Mais elle savait aussi s'entretenir avec de petits enfants, et ils étaient volontiers auprès d'elle.

La plus douce récréation de Jeanne était d'aller chaque semaine en pèlerinage à une petite chapelle appelée l'Ermitage de Notre-Dame de Vermont. Ce paisible lieu de prière était situé derrière le village, sur une colline, auprès d'une vieille forêt de chênes. Actuellement on voit encore, à la même place, les ruines de l'humble maison de Dieu.

Au bas de la colline coulait une source salubre où les fiévreux avaient coutume de boire. Or, on racontait que, dans les vieux temps du paganisme, les fées avaient habité là, qu'elles s'y faisaient encore voir, et qu'on pouvait y trouver des racines d'une merveilleuse vertu. A quelque distance de la fontaine s'élevait un magnifique vieux hêtre, connu du peuple d'alentour sous le nom de Beau-Mai ou de l'arbre des Fées. Avec ses branches larges et touffues, qui, en descendant à terre, formaient une tente de verdure, il était le rendez-vous de fête et de plaisir de tous les environs. Chaque printemps, le dimanche où l'on chante à l'introït : *Lætare, Jerusalem*, le seigneur de Domremi, accompagné de sa famille et suivi de la joyeuse jeunesse du village, se rendait solennellement à l'arbre des Fées. Les enfants dansaient en chantant autour du hêtre, allaient à la fontaine, cueillaient des fleurs, et tressaient des guirlandes et des couronnes dont ils ornaient le tronc de l'arbre reverdi. Le seigneur du château leur donnait du pain et du vin ; et, ce jour-là, qu'on appelait le dimanche de la Fontaine, on cuisait dans le village de petits pains tout exprès.

Jeanne célébrait ce jour avec les autres enfants ; mais, selon le

rapport des témoins, elle y chantait plus qu'elle ne dansait, et, si quelquefois elle ornait de fleurs l'arbre majestueux, le plus grand nombre de ses guirlandes étaient néanmoins destinées à l'image de Notre-Dame de Vermont, devant laquelle, tous les samedis, elle allumait des cierges et priaît pieusement. Plus de deux cents ans après la mort de Jeanne, Edmond Richer, un de ses biographes, vit encore cet arbre dans toute sa beauté, et l'on célébrait les mêmes jeux sous son feuillage.

Cependant la division qui mettait la France en guerre avec elle-même pénétra jusque dans les paisibles vallées de la Meuse. On s'y passionna, comme ailleurs, pour ou contre le parti de Bourgogne, qui vendait la France à l'Angleterre, et le parti d'Orléans ou d'Armagnac, qui voulait que la France demeurât aux Français. De ce dernier parti étaient tous les habitants de Domremi, excepté un seul. Un village voisin, au contraire, celui de Mercei ou Maxei, tenait pour le parti de Bourgogne. Il y eut guerre civile entre les enfants des deux villages. Le soir, après le travail, ils s'attaquaient mutuellement et guerroyaient entre eux. Jeanne ne se souvenait pas d'avoir jamais pris part à ces combats d'enfants, mais elle se rappelait fort bien avoir vu plus d'une fois ceux de son village revenir tout sanglants et même grièvement blessés. Elle avoua aussi qu'elle avait souhaité que l'homme de Domremi qui seul était Bourguignon eût la tête coupée, à condition toutefois que telle fût la volonté de Dieu. Sans doute elle se réconcilia depuis avec cet homme, puisqu'elle tint avec lui un enfant sur les fonts de baptême. Lui-même ne parlait d'elle qu'avec un grand respect. Une autre fois qu'on lui demandait si, dans son enfance, elle avait eu un vif désir de nuire aux Bourguignons, elle répondit avec une noble simplicité : J'ai désiré du fond de mon cœur que mon roi recouvrât son royaume; et c'est ainsi, en effet, qu'elle se montra toujours, pleurant avec ses ennemis vaincus et essuyant leurs larmes.

Telle était la conduite simple et paisible de Jeanne parmi les pauvres gens de son pays natal, et quiconque la voyait la prenait en affection. Or, cette jeune fille que tous les témoins de sa vie louaient si hautement, que le curé et les habitants de Domremi regardaient comme l'enfant la plus accomplie de sa paroisse, et dont le chevalier Albert d'Ourches disait en justice qu'il avait ardemment désiré que le ciel lui eût donné une fille aussi parfaite; cette jeune fille qui, dans la suite, excita par ses hauts faits inouïs l'admiration de tous les peuples de l'Occident, ne savait ni lire ni écrire, et ses pauvres parents n'avaient rien pu lui apprendre autre chose que l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres; d'où l'on peut reconnaître combien un cœur simple qui s'est

donné tout entier à Dieu et que remplit la force divine est plus puissant que toute la science et la sagesse humaines.

Quant à sa mission providentielle pour le salut de la France, nous la laisserons parler elle-même, nous bornant à réunir ce qu'elle dit plus tard à ce sujet devant ses juges.

« Tout ce que j'ai fait de bien pour la France, dit-elle, je l'ai fait par la grâce et d'après l'ordre de Dieu, le roi du ciel, comme il me l'a révélé par ses anges et ses saints, et tout ce que je sais, je le sais uniquement par les révélations divines.

« C'est sur l'ordre de Dieu que je me suis rendue auprès du roi, Charles VII, fils du roi Charles VI. J'aurais mieux aimé être écartelée par les chevaux que d'aller le trouver sans la permission de Dieu, dans la main duquel sont toutes mes actions. Sur lui et sur nul autre reposait tout mon espoir ; tout ce que ses voix m'ont ordonné, je l'ai fait de mon mieux, selon mes forces et mon intelligence. Ces voix ne m'ont rien ordonné qu'avec la permission et le bon plaisir de Dieu, et tout ce que j'ai fait en leur obéissant, je crois l'avoir bien fait.

« Si je voulais dire tout ce que Dieu m'a ordonné, huit jours ne suffiraient pas. Il y a maintenant sept ans que les saints m'apparurent pour la première fois. C'était un jour d'été, vers l'heure de midi. J'avais à peu près treize ans, et j'étais dans le jardin de mon père ; j'entendis la voix à droite, du côté de l'église ; je vis en même temps une apparition entourée d'une grande clarté. Elle avait l'extérieur d'un homme très-bon et très-vertueux ; elle portait des ailes, et était environnée de tous côtés de beaucoup de lumières et accompagnée des anges du ciel. Car les anges viennent souvent vers les Chrétiens sans que ceux-ci les remarquent ; moi-même je les ai vus souvent parmi eux. C'était l'archange Michel. Il me parut avoir une voix très-respectable ; mais j'étais encore une jeune enfant, et j'eus grand'peur de cette apparition, et je doutai fort que ce fût un ange. Ce fut seulement après avoir entendu cette voix trois fois que je la reconnus pour la sienne. Il m'enseigna et me montra tant de choses, qu'enfin je crus fermement que c'était lui. Je l'ai vu, lui et les anges, de mes propres yeux, aussi clairement que je vous vois, vous, mes juges ; et je crois, d'une foi aussi ferme, ce qu'il a dit et fait, que je crois à la Passion et à la mort de Jésus-Christ notre Sauveur ; et ce qui me porte à le croire, ce sont les bonnes doctrines, les bons avis, les secours avec lesquels il m'a toujours assistée.

« L'ange me disait qu'avant tout je devais être une bonne enfant, me bien conduire et aller souvent à l'église, et que Dieu me soutiendrait. Il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France,

et comment je devais me hâter d'aller secourir mon roi. Il me disait aussi que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient vers moi, et que je devais faire tout ce qu'elles m'ordonneraient, parce qu'elles étaient envoyées de Dieu pour me conduire et m'aider de leurs conseils dans tout ce que j'avais à exécuter.

« Sainte Catherine et sainte Marguerite m'apparurent ensuite, comme l'ange l'avait prédit. Elles m'ordonnèrent d'aller trouver le sire de Baudricourt, capitaine du roi à Vaucouleurs, lequel, à la vérité, me repousserait plusieurs fois, mais finirait par me donner des gens pour me conduire dans l'intérieur de la France auprès de Charles VII, après quoi je ferais lever le siège d'Orléans. Je leur répondis que je n'étais qu'une pauvre fille qui ne savait ni chevaucher ni conduire la guerre. Elles répliquèrent que je devais porter hardiment ma bannière, que Dieu m'assisterait, et que j'aiderais mon roi à recouvrer, malgré ses ennemis, tout son royaume. Va en toute confiance, ajoutèrent-elles, et quand tu seras devant ton roi, il se fera un beau signe pour qu'il croie à ta mission et te fasse bon accueil. Elles m'ont dirigée pendant sept ans, et m'ont prêté leur appui dans tous mes embarras et mes travaux, et maintenant il ne se passe pas de jour qu'elles ne me visitent. Je ne leur ai rien demandé, si ce n'est pour mon expédition, et que Dieu voulût bien assister les Français et protéger leur ville; pour moi, je ne leur ai pas demandé d'autre récompense que le salut de mon âme. Dès la première fois que j'entendis leurs voix, je promis librement à Dieu de rester une vierge pure de corps et d'âme, si cela lui était agréable, et elles me promirent, en retour, de me conduire dans le paradis, comme je les en ai priées.

« Les saintes ne m'ont point ordonné de garder le silence sur leurs apparitions, mais je craignais beaucoup d'en parler, de peur que les Bourguignons n'empêchassent mon voyage vers le roi, et surtout de peur que mon père n'y mît obstacle. Du reste, les voix me laissaient libre de le dire ou de le cacher à mes parents; mais pour rien au monde je n'eusse voulu le leur découvrir. Dans toutes les autres choses, j'ai fidèlement obéi à mon père et à ma mère, et je ne crois point avoir péché en partant sans les avertir, car je m'en allais sur l'ordre de Dieu, et je serais également partie quand même j'aurais eu cent pères et cent mères, quand même j'aurais été la fille d'un roi.

« Je ne sais pas si j'ai entendu les saintes sous l'arbre des Fées, mais je sais bien que je les ai vues près de la fontaine. Je les vois rarement sans qu'elles soient entourées de lumière; je vois leur visage, mais je ne saurais dire si elles ont des vêtements, des cheveux, des bras et en général un corps sensible. Je les vois toujours sous la même forme, et jamais je n'ai remarqué une seule contradiction

dans leurs discours ; je sais bien les distinguer l'une de l'autre , je les reconnais au son de leur voix et à leur salut, car elles se nomment elles-mêmes quand elles commencent à me parler. Quand je suis dans la forêt, je les entends venir à moi. Sainte Catherine et sainte Marguerite portent de riches couronnes, comme il est juste ; je comprends très-bien ce qu'elles disent ; elles ont une voix douce, modeste et agréable, et elles parlent d'une manière très-digne, en bonne langue française. Je voudrais que tout le monde les entendit aussi distinctement que moi. Avant et après la prise d'Orléans, elles m'ont appelée plusieurs fois *Jeanne la Pucelle* et *Fille de Dieu*. De temps en temps, sainte Catherine et sainte Marguerite me disent aussi d'aller à confesse.

« Elles viennent souvent sans que je les appelle, et quand elles tardent à paraître, je prie Notre-Seigneur de me les envoyer. Je n'ai jamais eu besoin d'elles sans qu'elles soient venues. Quand saint Michel et les anges et les deux saintes viennent à moi, j'ai une grande joie de n'être pas en péché mortel ; car, si j'y étais, je pense qu'elles me quitteraient sur-le-champ. Je leur rends tous les honneurs qui sont en mon pouvoir, sachant bien qu'elles habitent le royaume du ciel. J'ai aussi offert à la messe des cierges dans la main du prêtre, devant l'autel de sainte Catherine, en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de mes deux saintes ; mais je n'en ai jamais allumé autant que j'aurais voulu. J'ai également orné leurs images de couronnes ; dès qu'elles viennent à moi, je m'agenouille devant elles, et si je viens à y manquer, je leur en demande pardon. Quand saint Michel et les anges se séparaient de moi, je baisais aussi la terre où ils s'étaient tenus, et je m'inclinai devant eux. J'ai embrassé avec mes bras sainte Marguerite et sainte Catherine ; j'entends à présent leurs voix tous les jours, et j'en ai grand besoin ; car, sans leur secours, je serais déjà morte ¹. »

C'est ainsi que Jeanne racontait elle-même la manière miraculeuse dont Dieu lui ordonna de prendre l'épée pour son roi et sa patrie, et elle soutint inébranlablement, malgré toutes les souffrances et toutes les menaces, la vérité de ces apparitions ; elle la soutint même encore à haute voix au milieu des flammes du bûcher.

Dieu est toujours admirable dans ses saints, soit anges, soit hommes. Nous avons vu l'ange Gabriel apparaître au prophète Daniel, pour lui expliquer la succession et l'histoire des empires de la terre, et leur remplacement final par l'empire du ciel, par l'empire des saints du Très-Haut. Nous avons vu, dans le même prophète, le

¹ *Hist. de Jeanne d'Arc*, par Guido Goerres, traduite de l'allemand par Léon Boré, 1843, c. 4.

prince ou l'ange des Perses, le prince ou l'ange des Grecs, le prince ou l'ange du peuple de Dieu, saint Michel ¹. Nous avons vu le grand prêtre Onias et le prophète Jérémie apparaître à Judas Machabée, et lui donner une épée d'or pour la défense de son peuple. Nous avons vu plusieurs fois les anges, sous la forme de cavaliers revêtus d'or, précéder ce général au combat, quelquefois même l'escorter de part et d'autre, et le protéger de leurs armes ². Nous avons vu le Très-Haut, afin de faire mieux éclater sa puissance, se servir du bras d'une femme, comme Judith et Débora, pour abattre les plus puissants ennemis et opérer la délivrance du peuple d'Israël. Or, Dieu est toujours le même. Si donc il lui plaît de manifester sa puissance par des moyens semblables, parmi les peuples chrétiens, non-seulement il en est le maître, mais il ne ferait même rien de nouveau.

Cependant l'humble Jeanne d'Arc était seule dans le monde avec son grand secret ; elle n'avait personne à qui elle pût le confier, et surtout elle redoutait, non sans raison, de s'ouvrir à son père. En effet, comment lui persuader de croire à des apparitions qu'elle seule voyait ? et sans cela, pouvait-elle espérer qu'il la laissât partir ? n'avait-elle pas plutôt tout à craindre de son honnête sévérité ? Chose remarquable ! le vieux Jacques d'Arc avait un vague pressentiment des destinées de sa fille, et c'est pourquoi Jeanne était surveillée de très-près par ses parents. Deux années environ s'étaient écoulées depuis que les saintes lui avaient apparu pour la première fois, quand sa mère lui raconta, à diverses reprises, que son père avait rêvé qu'elle s'en était allée de la maison avec des gens de guerre, et il avait dit à ses fils : « Si je savais que cela dût arriver à ma fille, je vous ordonnerais de la jeter à l'eau ; et si vous refusiez de le faire, je le ferais moi-même. » Quel accueil pouvait-elle espérer de ceux qui ne la connaissaient pas, lorsque telles étaient les dispositions de son père, qui pourtant connaissait sa piété et sa vertu ?

Au reste, il ne pouvait pas manquer de lui échapper, de temps à autre, quelque mot sur la chose qui l'occupait jour et nuit. Un serviteur d'armes témoigna dans la suite lui avoir souvent entendu dire qu'elle voulait aller dans l'intérieur de la France. De même un paysan attesta qu'elle lui avait dit : Compère, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous conteraï quelque chose. Cet homme avait cru alors, dans sa simplicité, qu'elle voulait lui parler d'une affaire de mariage. Elle disait à un troisième : Il y a entre Compey et Vaucouleurs une jeune fille qui, dans l'espace de moins d'une année, fera sacrer le roi de France. Merveilleuse prophétie ! qui s'est réellement accom-

¹ Daniel. — ² Machab.

plie, et que l'homme à qui elle fut faite affirma en justice sous la foi du serment. Elle parla plus clairement encore à un autre paysan, et celui-ci assura lui avoir souvent entendu dire qu'elle délivrerait la France et son roi.

Cependant les années s'écoulaient l'une après l'autre ; les voix des saintes qui excitaient Jeanne à se lever et à aller trouver le capitaine du roi à Vaucouleurs devenaient de plus en plus pressantes ; mais il ne se présentait aucune occasion favorable à l'exécution de ses desseins ; au contraire, tout semblait vouloir s'y opposer ; car précisément à cette époque une troupe de Bourguignons se répandit dans les environs de Domremi. Les pâtres et les laboureurs, qui connaissaient bien les rudes habitudes de ces hôtes, traversèrent la Meuse avec leurs troupeaux et se réfugièrent dans la ville fortifiée de Neufchâteau en Lorraine. Elle est à deux lieues de Domremi. Jacques d'Arc et sa famille y cherchèrent aussi un asile, et prirent leur logement chez une honnête femme, qui tenait une espèce d'hôtellerie. Pendant les quatre ou cinq jours que Jeanne resta dans cette ville, son cœur la poussait incessamment à l'église, et elle se confessa deux ou trois fois aux Franciscains. Le reste du temps, elle menait paître les troupeaux de son père, ou bien, selon des témoignages positifs, elle aidait, sous les yeux de ses parents, la bonne hôtesse dans les soins de sa maison. Et voilà l'unique fondement d'une fable souvent répétée dans la suite, pour présenter Jeanne sous un faux jour, et effacer le caractère miraculeux de sa conduite, à savoir, qu'elle aurait servi longtemps, cinq années entières, dans une auberge, qu'elle s'y serait habituée à manier les chevaux en les menant à l'abreuvoir, et aurait appris beaucoup d'autres choses qui ne font pas d'ordinaire partie de l'éducation des jeunes filles. D'après les actes authentiques, tout ceci est entièrement controuvé.

Le séjour de Neufchâteau devint tout à fait intolérable à la pauvre Jeanne ; car elle y était encore plus éloignée de Vaucouleurs, et la pensée de secourir son roi pénétrait plus avant dans son âme avec chaque nouveau malheur qui rendait la position du royaume plus désespérée ; elle n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et l'inquiétude la rendit tout à fait malade. Quand on lui demandait ce qu'elle avait, elle répondait tout simplement qu'elle ne se plaisait point à Neufchâteau, que son séjour en cet endroit altérait sa santé, et qu'elle aimerait mieux être à Domremi. Elle fit tant d'instances à ses parents, que ceux-ci, au bout de quatre ou cinq jours, rentrèrent les premiers dans leur village, d'où les Bourguignons s'étaient retirés.

Mais ce ne fut pas le seul obstacle que Jeanne rencontra sur son chemin, il s'en présenta un autre d'un genre tout particulier. Un

jeune homme, dont elle avait repoussé la demande en mariage, n'imagina rien de mieux, pour parvenir à son but, que de prétendre qu'il avait obtenu d'elle une promesse formelle, et d'en réclamer l'exécution devant le tribunal ecclésiastique de Toul. On a lieu de croire que les parents de Jeanne appuyèrent l'imposteur prétendant, car ce moyen dut leur paraître le meilleur pour empêcher leur fille de s'en aller avec les gens de guerre. Mais Jeanne ne se laissa point effrayer; elle pria ses saintes de l'assister, et celles-ci lui dirent d'avoir bon courage, qu'elle gagnerait son procès. Elle s'en alla donc toute rassurée à Toul, où elle affirma par serment qu'elle n'avait fait aucune promesse, et elle fut acquittée.

Toutes ces difficultés n'avaient pu ébranler la résolution de Jeanne, et elle fit enfin le premier pas pour l'accomplir. Elle alla chez son oncle Durand Laxart, honnête paysan qui demeurait au village de Petit-Burey, entre Domremi et Vaucouleurs, et dans lequel elle avait une confiance particulière. Elle lui dit qu'elle désirait demeurer quelque temps auprès de lui. Laxart en fut content, et pria les parents de Jeanne de lui laisser leur fille pour soigner sa femme qui était près d'accoucher. Les parents y consentirent, et Jeanne fut ainsi délivrée de leur sévère surveillance.

Huit jours ne s'étaient pas encore écoulés, quand Jeanne découvrit à son oncle l'ordre de Dieu, et lui dit comment elle était appelée à placer sur la tête du roi Charles la couronne de ses pères, et qu'elle devait en conséquence aller trouver le chevalier Baudricourt, capitaine du roi à Vaucouleurs. On peut se figurer le branlement de tête incrédule avec lequel l'honnête paysan accueillit ces récits merveilleux. Pour le convaincre, Jeanne lui demanda s'il n'avait jamais entendu parler d'une prophétie selon laquelle la France, après avoir été précipitée par une femme dans l'abîme du malheur, en serait tirée par une vierge. Puis elle parla avec une conviction tellement inébranlable et avec une si ferme confiance dans le succès, que le brave homme finit par y croire. Toutefois, il jugea à propos de se rendre d'abord lui-même chez le capitaine pour voir comment celui-ci prendrait la chose, et il s'y rendit en effet. Mais, après que Laxart eut débité son histoire, Baudricourt lui dit pour toute réponse et la répéta plusieurs fois, afin de la lui mieux graver dans l'esprit, qu'il devait donner de bons soufflets à sa nièce et la renvoyer chez son père; car le capitaine voyait dans tout ceci une folie à laquelle il ne connaissait pas d'autre remède.

Jeanne ne se laissa point effrayer. Elle déclare à son oncle qu'elle veut aller elle-même trouver le capitaine, et que rien au monde ne l'en empêcherait. Que pouvait faire à cela le bon Laxart? Il se décide

done, au nom du ciel, à l'accompagner, et ils arrivent tous deux à Vaucouleurs le jour de l'Ascension de l'an de grâce 1428. Baudricourt fait de nouveau dire à Jeanne qu'il n'était nullement disposé à l'envoyer au roi.

Cependant, à force de persévérance, elle réussit à être introduite auprès du capitaine, et, instruite par ses saintes, elle le reconnut sur-le-champ au milieu de son entourage, bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle lui déclare comment la voix de Dieu était arrivée jusqu'à elle par l'entremise de sainte Catherine et de sainte Marguerite, et comment elle-même était venue le trouver par ordre de son Seigneur, afin qu'il mandât au roi Charles de se bien tenir et d'éviter de livrer aucune bataille à l'ennemi ; car, avant que la moitié du carême ne fût écoulée, son Seigneur lui enverrait du secours. Elle dit encore que le royaume de France appartenait, non pas au roi, mais à son Seigneur, et comment celui-ci voulait que le dauphin Charles le reçût de lui en fief. Enfin, elle ajouta que les ennemis ne pourraient pas empêcher l'accomplissement de ce dessein, et qu'elle-même conduirait le roi à Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

Le capitaine lui ayant demandé là-dessus quel était son Seigneur ? — Le roi du ciel, répondit Jeanne. — Mais elle eut beau dire, elle ne put le persuader : tout ce qu'elle obtint de lui, ce fut qu'il en écrivit au roi.

Jeanne d'Arc sortit très-affligée d'auprès de Baudricourt. Toutefois elle resta à Vaucouleurs, attendant une issue plus favorable, et cherchant en Dieu sa consolation. Elle demeurait chez un charron dont la femme s'était prise d'une grande amitié pour la pieuse et merveilleuse jeune fille. Elles allaient toutes deux à l'église, où Jeanne se confessait fréquemment, et l'un des prêtres attesta dans la suite avoir été fort édifié de ses confessions. Un autre prêtre déclara qu'elle venait souvent dans son église, qu'elle y entendait les basses messes et les messes solennelles, et y restait encore longtemps après le service divin. Plusieurs fois il la vit à genoux devant l'image de la sainte Vierge, tantôt la tête inclinée et comme plongée dans une profonde contemplation, tantôt le visage et les yeux tournés vers la Mère du Sauveur avec l'expression de l'amour, de l'abandon et de la confiance.

A la maison, elle s'occupait à filer : mais l'idée de partir avant que tout fût perdu lui brûlait l'âme comme du feu. Son hôtesse attesta que, ne pouvant aller trouver le roi, le temps lui paraissait long comme à une femme qui attend sa délivrance. Elle suppliait chacun de la conduire au roi pour le salut du royaume. « Il faut absolument que j'aie le trouver, disait-elle ; car mon Seigneur le veut ainsi. Cette mission m'est confiée par le roi du ciel ; j'irai quand même je

devrais user mes jambes jusqu'aux genoux. » Elle rappelait aussi à son hôtesse, la prophétie alors généralement connue, selon laquelle la France devait être sauvée par une vierge des marches de la Lorraine ; et cette femme fut si touchée des paroles et de la conduite édifiantes de Jeanne, qu'elle crut à la vérité de ses promesses : beaucoup d'autres y crurent aussi.

De son côté, le capitaine, voyant bien que les soufflets n'avaient rien à faire dans cette circonstance, ne put s'expliquer l'obstination de Jeanne d'Arc autrement que par la pensée qu'elle était possédée du diable. En conséquence, il se transporta chez elle un jour, avec le curé, pour examiner la chose à fond. Dès que Jeanne vit entrer le prêtre solennellement revêtu de son étole, elle s'agenouilla. Celui-ci, avant qu'elle y prit garde, commença l'exorcisme en disant : Si tu es du diable, retire-toi ; si tu es de Dieu, viens à moi. Jeanne s'approcha du curé en se traînant sur les genoux ; mais elle fut blessée de ce soupçon, et elle dit plus tard que le curé n'avait pas bien agi, puisqu'il l'avait entendue à confesse.

Ce moyen n'ayant pas mieux réussi au capitaine, il laissa la chose pour ce qu'elle était, comme les gens de sa nature ont coutume de faire, et la pauvre Jeanne dut retourner à la maison de son oncle sans avoir rien obtenu. L'inquiétude qui la dévorait ne l'y laissa pas longtemps ; car l'époque où les promesses des saintes devaient s'accomplir approchait de plus en plus. Dès le commencement du carême, le bon Laxart, auquel tous les refus n'avaient pas fait perdre confiance, fut obligé de la reconduire à Vaucouleurs. Ayant trouvé le capitaine dans les mêmes sentiments, elle ne se laissa pas arrêter davantage, et se mit en route à pied, accompagnée de son oncle et de Jacques Alain, qui croyait aussi à sa mission. Quand ils eurent parcouru un certain espace, Jeanne, qui avait eu le loisir de la réflexion en marchant, dit à ses compagnons qu'il ne lui paraissait pas convenable de se présenter ainsi devant le roi, et ils revinrent à Vaucouleurs le même jour qu'ils en étaient partis.

Là, elle attendait de nouveau que le capitaine, après l'avoir refusée trois fois, lui donnât enfin son consentement et une escorte convenable, comme ses voix le lui avaient promis. Dans cet état de choses, Jean de Novelompont, surnommé de Metz, gentilhomme fort considéré dans le pays, rencontra Jeanne chez son ancienne hôtesse, la femme du charron. « Eh bien ! lui dit-il, que faites-vous ici, chère enfant ? Peut-il arriver autre chose, sinon que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais ? » Elle répondit, pleine de tristesse : « J'ai été trouver le capitaine Robert de Baudricourt, afin qu'il me conduisit lui-même ou me fit conduire auprès du roi ;

mais il ne s'inquiète ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant il faut que je sois auprès du roi avant la mi-carême, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux ; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni même la fille du roi d'Écosse ne peuvent reconquérir le royaume de Charles VII. Il n'a d'autre secours que moi, bien que j'aimasse beaucoup mieux filer ma quenouille à la maison auprès de ma pauvre mère, de pareilles choses n'étant pas mon fait. Mais il faut que je parle et que j'accomplisse ma mission, parce que mon Seigneur le veut. — Et qui est votre Seigneur ? demanda le chevalier. — C'est Dieu, répliqua-t-elle. » Et elle dit tout cela avec tant de fermeté, avec une conviction si profonde, que le cœur du digne gentilhomme en fut subjugué : il prit la main de Jeanne dans la sienne, et lui jura, par sa foi, de la conduire au roi sous la garde de Dieu.

Dès lors elle trouva de plus en plus créance, par sa vie pieuse, auprès de ceux qui la voyaient, et le bruit de sa mission divine se répandit à l'entour dans le pays. Le duc Charles de Lorraine, attaqué d'une maladie contre laquelle avait échoué tout l'art des médecins, lui envoya un palefroi noir, en la priant de venir le trouver pour qu'il pût la consulter. Elle se rendit à la prière du duc ; mais elle lui déclara qu'elle n'avait aucune révélation sur sa maladie. Néanmoins elle ajouta que, s'il voulait recouvrer la santé, il devait abandonner sa vie déréglée, se réconcilier avec Dieu, et reprendre en honneur dans son palais sa vertueuse épouse, qu'il avait repoussée. Enfin, elle le pria aussi de la faire conduire au roi avec une escorte convenable, lui promettant de demander à Dieu sa guérison ; mais le duc ne voulut point y consentir, et il la congédia après lui avoir fait des présents. Jeanne d'Arc profita de l'occasion pour faire le pèlerinage de Saint-Nicolas, à deux lieues de Nancy, où, dans son temps, nous avons vu aller le sire de Joinville, au nom de la reine de France, femme de saint Louis.

Cependant le bruit de l'entreprise de Jeanne était aussi parvenu aux oreilles de ses parents, à Domremi. Ces bonnes et pauvres gens faillirent d'abord perdre la tête, en apprenant que leur fille était réellement allée trouver les hommes de guerre à Vaucouleurs, et ils se mirent aussitôt en route vers cette petite ville ; mais il paraît qu'ils y arrivèrent lorsque Jeanne était auprès du duc de Lorraine. Toutefois, ayant trouvé l'opinion publique favorable à leur enfant, et voyant que les personnes les plus considérées croyaient à sa mission, ils se soumirent à la volonté de Dieu, et s'en retournèrent à Domremi. Jeanne leur fit écrire une lettre dans laquelle elle leur demandait pardon d'avoir agi ainsi à leur insu et sans leur permission ; et les braves gens lui pardonnèrent.

Enfin Robert de Baudricourt, ayant reçu une lettre du roi, se rendit aux prières de Jeanne d'Arc. Les amis qu'elle avait à Vaucouleurs s'empressèrent de lui fournir tout ce qu'il lui fallait pour son voyage; car ils croyaient que Dieu était avec elle, et qu'elle procurerait un grand bien au royaume. Son oncle, qui l'avait si fidèlement assistée dans toutes ses traverses, se cotisa avec Jacques Alain pour lui acheter un cheval. Alors elle déposa ses vêtements de femme, et prit un habillement de cavalier, « d'après le conseil de ses voix célestes, » comme elle le dit elle-même, afin de moins exposer les gens d'armes grossiers aux pensées mauvaises, et pour être mieux garantie contre leur brutalité. Le capitaine compléta son armure en lui donnant une épée.

Tous les apprêts étant terminés, Jeanne d'Arc, l'héroïne consacrée à Dieu, partit de Vaucouleurs, le dimanche treize février 1429, pour porter le secours du ciel à son roi et à sa patrie. Autour d'elle se tenaient ses amis et beaucoup de peuple, et tous s'émerveillaient de voir une jeune fille entreprendre, dans la mauvaise saison, ce long et périlleux voyage de cent cinquante lieues, à travers des forêts et des fleuves, quand toutes les routes étaient occupées par les Anglais et les Bourguignons, par les brigands et les pillards. « Comment pouvez-vous partir ainsi? disaient-ils; tout le pays est sillonné de gens de guerre. — Je ne crains pas les gens de guerre, répondait-elle d'une voix ferme; s'ils me barrent le chemin, j'ai pour moi mon Dieu, qui m'ouvrira un passage jusqu'à mon seigneur le dauphin : c'est pour cela que je suis née. »

Elle partit donc pleine de courage et de confiance, car les envoyés de Dieu lui avaient dit : « Marche hardiment dans la voie que t'ouvre le ciel, et, quand tu seras devant le roi, il se fera un beau signe pour que tu sois bien accueillie de lui et qu'il croie à ta mission. » Jeanne était accompagnée de Pierre d'Arc, son plus jeune frère, de deux chevaliers, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, d'un messenger du roi, d'un écuyer et de deux valets. Robert de Baudricourt, qui doutait encore, lui dit au moment du départ : Va maintenant, et advenue que pourra.

Il ne faudrait pas s'étonner que Jeanne eût senti plus d'une fois le cœur lui manquer dans ce voyage; car, sans parler de la route, infestée de brigands et d'ennemis, elle courait d'autres périls du côté même de la petite escorte qui lui avait été donnée pour la protéger. A la vérité, le capitaine avait fait jurer à tous ceux qui composaient cette escorte de conduire Jeanne saine et sauve auprès du roi, et il n'y avait rien à craindre des nobles sentiments des deux gentils-hommes; mais il n'en était pas de même de quelques-uns des autres

compagnons. Ceux-ci avouèrent plus tard qu'ils l'avaient d'abord prise pour une folle ou une sorcière, et que, considérant les nombreux dangers auxquels elle les exposerait, ils avaient résolu de la mettre en lieu sûr. Ils confessèrent, en outre, que la beauté de la jeune fille avait éveillé en eux de mauvaises intentions.

Mais Jeanne n'en continua pas moins intrépidement sa route, bien persuadée que le Dieu tout-puissant, qui était son guide, serait en même temps sa défense. Aucune inquiétude ne la préoccupait ; bien plus, c'était elle qui rendait le courage à ses compagnons quand ils en manquaient ; et, lorsqu'ils lui demandaient avec anxiété si elle était bien sûre d'accomplir ses promesses : « Ne craignez rien, leur répondait-elle, tout ceci m'est ordonné, et mes frères du paradis me disent ce que je dois faire. » On raconte aussi que plusieurs, voulant éprouver le courage de Jeanne, s'éloignaient secrètement, et ensuite fondaient tout à coup sur elle comme pour l'attaquer, tandis que les autres faisaient semblant de prendre la fuite ; mais alors elle leur criait : Au nom de mon Dieu, ne fuyez pas, il ne vous sera fait aucun mal.

Durant tout le voyage, elle se conduisit comme une sainte ; aussi ses compagnons furent-ils bientôt saisis d'une crainte respectueuse devant elle, comme devant un être supérieur. Le matin, quand elle s'éveillait, sa première pensée était d'invoquer la protection de Dieu en faisant le signe de la croix. Souvent elle disait aux gens de l'escorte : S'il était possible, nous ferions bien d'entendre la messe. Ceux-ci, dans la crainte d'être surpris par l'ennemi, n'accédèrent que deux fois à l'ardent désir de la jeune fille, et elle se soumit sans murmure aux précautions de leur prudence toute humaine, mais d'ailleurs bien intentionnée. En un mot, ils ne voyaient chez elle que ce qui améliore et édifie l'homme et le fait rougir de lui-même, et ils ne remarquèrent jamais rien qui fût tant soit peu blâmable.

De cette manière, il arriva que ceux mêmes qui avaient d'abord de mauvaises intentions furent profondément touchés, et ils confessèrent que chaque fois qu'ils avaient voulu suivre leurs criminels desseins, une honte soudaine avait lié leur langue et paralysé leur hardiesse. Ils dirent aussi que peu après le commencement du voyage, ils conçurent une tout autre idée de Jeanne ; de sorte qu'ils n'auraient pas pu résister à ses ordres, ni rien faire qui lui fût désagréable, souhaitant d'ailleurs aussi ardemment de la conduire au roi qu'elle le désirait elle-même.

Jean de Metz attesta formellement que, dans ce voyage, Jeanne d'Arc lui avait inspiré un tel respect, qu'il n'eût pas osé lui demander la moindre chose déshonnête, et que même la pensée ne lui en vint

pas une seule fois. Bertrand de Poulengy affirma également qu'il n'en avait eu ni la volonté ni le désir, et cela, disait-il, à cause de la grande bonté qu'il avait remarquée en elle. C'est pourquoi les deux gentilshommes, selon le témoignage positif de Jean de Metz, eurent foi dans les promesses de Jeanne, et se sentirent enflammés du même amour pour Dieu qui l'animait ; et ce fut ainsi qu'ils parcoururent leur longue route à travers la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais, le Berri et la Touraine. Le commencement du voyage fut surtout dangereux dans toute la partie du pays occupée par l'ennemi. Ils furent obligés de marcher aussi furtivement que possible. S'éloignant des grands chemins et prenant des sentiers écartés, ils se glissaient à travers les forêts, traversaient les rivières grossies par l'hiver, et passaient les nuits dans les petits villages ; deux fois même ils chevauchèrent la nuit entière.

Au milieu de toutes ces fatigues et de tous ces dangers, la seule peine de Jeanne était de ne pas assister assez souvent au saint sacrifice. Enfin, après une course de onze jours, ils arrivèrent heureusement à Fierbois, qui n'était plus éloigné que de six lieues de Chinon, où le roi tenait sa cour. Or, il y avait là, sous l'invocation de sainte Catherine, un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Jeanne, désormais au terme de son voyage, se livra tout entière à l'ardente piété de son cœur, et entendit, en une matinée, trois messes l'une après l'autre dans l'église de sa céleste protectrice. Ensuite elle envoya au roi une lettre dans laquelle elle lui demandait si elle pouvait l'aller trouver à Chinon, lui disant qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour lui porter secours, qu'elle savait beaucoup de bonnes nouvelles, et qu'elle le reconnaîtrait au milieu de tous les siens ¹.

Le même jour, Jeanne d'Arc arriva à Chinon. Elle avait parcouru des routes infestées d'ennemis et de voleurs ; elle avait traversé des rivières profondes ; rien n'avait pu l'arrêter, et maintenant qu'elle était parvenue au but si longtemps et si vivement désiré, le premier obstacle se dressait devant elle. C'était le 24 février 1429.

Orléans, le dernier boulevard de la France, assiégé par les Anglais depuis cinq mois, était réduit à la dernière extrémité ; le 12 février, à la journée des harengs, une armée de huit mille Français, qui devaient secourir la ville infortunée, s'étaient laissé battre par quinze cents Anglais ; le 15 du même mois, la ville envoya, mais inutilement, au duc de Bourgogne, pour être reçue en sa protection, en attendant que la querelle touchant la couronne de France fût décidé ; Charles VII, le petit roi de Bourges, sans tête ni cœur, livré à ses favoris,

¹ Guido Goerres, 5-7. Lebrun de Charmettes, t. 1.

n'avait plus dans son épargne que quatre écus, dont la moitié encore appartenait à son trésorier : il songeait à quitter la France pour se réfugier en Espagne ou en Écosse ; l'extrême détresse avait brisé tous les courages, le désespoir avait gagné les plus fidèles eux-mêmes ; aussi les riantes promesses de Jeanne d'Arc devaient-elles leur paraître une moquerie d'un cerveau dérangé. Jeanne ne trouva donc pas à la cour beaucoup plus de confiance qu'elle n'en avait inspiré au capitaine de Vaucouleurs.

Le roi manda devant son conseil les deux chevaliers qui accompagnaient la jeune fille, le sieur de Metz et le sieur de Poulengy, et les fit interroger en sa présence. Ils racontèrent ce qu'ils savaient de Jeanne, et avec quel bonheur ils avaient fait leur long voyage à travers les routes les plus dangereuses. Ensuite on discuta vivement dans le conseil la question de savoir s'il convenait à la dignité du roi et s'il était permis d'entendre la prophétesse inconnue. Il fut à la fin résolu que les conseillers ecclésiastiques du roi interrogeraient d'abord Jeanne sur ses habitudes et ses intentions, et décideraient, d'après ses réponses, ce qu'il y aurait à faire ultérieurement.

Les prélats firent ce qui leur était demandé. La jeune fille leur ayant été amenée par les deux chevaliers, ils lui adressèrent une foule de questions. Mais Jeanne ne leur répondit pas autre chose, sinon qu'elle devait parler au roi. Seulement, après que Charles lui eut fait commander de répondre, elle déclara qu'elle était venue par ordre du ciel, pour accomplir deux choses, à savoir, d'abord délivrer la place forte d'Orléans, et ensuite conduire le roi dans sa bonne ville de Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

Après cette déclaration, les conseillers de Charles ne furent pas plus d'accord qu'auparavant. Les uns disaient qu'on ne devait ajouter aucune foi à ses paroles ; les autres soutenaient que, puisqu'elle prétendait être envoyée de Dieu et avoir à parler au roi, celui-ci devait au moins l'entendre. Quant à Charles lui-même, il ne savait à quel parti s'arrêter. On décida que Jeanne serait de nouveau soumise à un examen plus rigoureux, et qu'on prendrait des informations, dans son pays natal, sur sa réputation et sa conduite.

En attendant, le château de Coudray lui fut assigné pour demeure, sous la surveillance du sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi. Jeanne s'affligeait de ces longs retards et priait Dieu de toutes ses forces. Un page, que l'on avait mis à son service, déclara plus tard qu'il la voyait fréquemment agenouillée, et qu'elle lui semblait adresser au ciel de ferventes prières, souvent même avec beaucoup de larmes. Tous ses discours avaient Dieu pour objet. Les principaux seigneurs de la cour qui venaient visiter la merveilleuse jeune fille

étaient émus de sa piété profonde, de son humble affabilité, de ses manières à la fois ouvertes, simples et prudentes, et de sa confiance inébranlable en sa mission. Aussi croyait-on de plus en plus qu'elle était éclairée de Dieu, comme elle-même le disait.

Une chose bien remarquable, c'est que dans ce même temps deux gentilshommes, le sire de Villars et Jamet de Tilloy, s'étant échappés de la ville assiégée, se rendirent à Chinon, pour apprendre ce qui en était de la jeune fille qu'on disait envoyée de Dieu. Ils venaient par ordre du comte de Dunois, fils naturel du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne. Le nouveau duc d'Orléans, fils légitime, était prisonnier en Angleterre depuis plusieurs années.

Après avoir longuement discuté pendant deux jours, on décida enfin, le troisième, que Jeanne serait présentée au roi. Or, suivant le témoignage de frère Jean Pasquerel, au moment où Jeanne d'Arc entrait dans le château, un cavalier se mit à la regarder et à se moquer d'elle d'une manière deshonnête, et il renforça ses insolentes paroles d'un jurement blasphématoire : « Ah ! s'écria Jeanne, plus sensible au blasphème qu'à sa propre injure, tu renies Dieu et tu es si près de la mort ! » Une heure n'était pas encore écoulée depuis la prédiction de la jeune fille, et déjà le malheureux, tombé dans l'eau, était noyé.

Cependant le roi, ébranlé par des objections de toute espèce, était revenu à ses précédentes irrésolutions ; l'idée du voyage si merveilleusement accompli l'empêcha seule de renvoyer la Pucelle sans l'entendre.

Ce fut le soir que Jeanne d'Arc fut introduite par le comte de Vendôme. Cinquante flambeaux éclairaient la salle. Toute la cour, plus de trois cents chevaliers, des membres des plus nobles familles de France, les premiers dignitaires de la couronne étaient là magnifiquement vêtus. Le roi, habillé fort simplement, se tenait à l'écart, voulant voir si la Pucelle reconnaîtrait celui auquel elle prétendait être envoyée de Dieu. Les deux gentilshommes venus d'Orléans étaient aussi présents.

Jeanne d'Arc, calme et sans aucunement se déconcerter, s'avança, au milieu de toute cette pompe, droit vers le roi. Elle, qui avait vu la figure glorieuse et rayonnante des princes du ciel, elle venait maintenant porter secours à un prince de la terre humilié et brisé. Jeanne avait alors dix-sept ans. Elle était d'une belle taille, grande et bien faite, blanche, les yeux noirs et les cheveux coupés court et en rond, suivant l'usage alors pratiqué dans la chevalerie. Elle avait beaucoup de vivacité et une force de corps extraordinaire ; en outre, elle était courageuse et habile à manier les armes comme le meilleur

chevalier. Simple et modeste, elle parlait peu ; mais dès qu'il s'agissait de sa divine mission, son discours était abondant, puissant et inspiré, comme celui d'une prophétesse. Les traits de son visage étaient fins et avaient l'expression d'une piété douce et pleine de confiance en Dieu. En un mot, selon un témoin oculaire, quelque chose de divin brillait dans toute sa personne.

Elle salua humblement le roi, se jeta à terre devant lui, suivant l'usage, et, embrassant ses genoux, elle lui dit avec sa voix douce et mélodieuse : Dieu vous donne une heureuse vie, noble roi ! — Je ne suis point le roi, répondit Charles ; le voici, dit-il en désignant un des assistants. — En mon Dieu ! répliqua Jeanne, c'est vous qui êtes le roi, et pas un autre. — Puis Charles l'ayant questionnée sur son nom et ses projets : Je m'appelle Jeanne la Pucelle, répondit-elle, et je suis envoyée de Dieu ici pour vous porter secours à vous, gentil sire, et à votre royaume ; et le roi du ciel vous commande par ma voix de vous faire sacrer et couronner dans la ville de Reims, et vous deviendrez le vicaire du roi du ciel, comme tout vrai roi de France doit l'être.

Ensuite le roi la prit à part et s'entretint à voix basse avec elle. Il lui fit un grand nombre de questions, et fut fort satisfait de ses réponses, comme les assistants le remarquèrent visiblement à la joie qui brillait sur le visage de Charles, sans savoir néanmoins de quoi il s'agissait entre eux. Ainsi s'accomplit ce que les voix saintes avaient prédit à la Pucelle, en lui disant qu'elle n'avait qu'à aller avec courage et confiance ; car il se ferait devant le roi un beau signe, afin qu'il crût à ses paroles. Or, voici quel était ce signe. On savait généralement du temps de Jeanne, et cela nous est rapporté par les témoins et les historiens, que, dans cette conversation, elle découvrit au roi un grand secret, dont Charles VII lui-même dit que Dieu seul et lui pouvaient avoir connaissance. Plus tard, les ennemis de la Pucelle mirent vainement tout en œuvre, pendant son procès, pour lui arracher ce secret. Elle-même dit à l'aumônier de Charles VII, à propos de l'entretien particulier de Chinon, qu'après avoir répondu à beaucoup de questions que le roi lui avait faites, elle avait ajouté : « Je vous le dis de la part de mon Seigneur, vous êtes le véritable héritier de la France et le fils du roi. » Tout le mystère est dans ce peu de mots ; mais les contemporains de Jeanne d'Arc n'en comprirent pas le sens caché, et nous ne le comprendrions pas nous-mêmes, si un merveilleux hasard ne nous en avait donné la solution.

C'est un vieux manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, où un officier de la cour de Charles VIII, nommé Sala, révèle ce secret, pour l'avoir appris d'un vieux chevalier à qui Charles VII l'avait con-

fié lui-même. Ce dernier prince, réduit à l'extrémité, doutait qu'il fût fils légitime de Charles VI, à cause de la mauvaise conduite de sa mère, Isabelle de Bavière. Dans cette pensée, il entra un matin dans son oratoire, tout seul, et pria Notre-Seigneur dans son cœur, sans proférer aucune parole, que, s'il était le vrai héritier descendu de la noble maison de France, et que le royaume dût lui appartenir justement, il lui plût le lui garder et défendre; ou, au pis, lui donner grâce d'échapper, sans mort ou prison; et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes, amis et alliés des rois de France. Or, cette prière secrète, que Dieu seul pouvait connaître, Jeanne d'Arc la révéla au roi, comme une preuve qu'elle était envoyée de Dieu ¹.

Ainsi donc, les paroles que Jeanne elle-même communiqua à l'aumônier et que celui-ci attesta plus tard en justice : « Je vous le dis de la part de mon Seigneur, vous êtes le véritable héritier de la France et le fils du roi, » ces paroles étaient une réponse à la prière secrète de Charles, et le roi n'en fut si vivement frappé que parce qu'elle ne pouvait le savoir que par une inspiration d'en haut. Il est tout à fait naturel que Jeanne gardât un silence complet sur ce grand signe que Dieu lui avait accordé; car, si les Anglais avaient su que le roi lui-même, connaissant l'inconduite de sa mère, doutait de la légitimité de sa naissance et de ses droits au trône, ils se seraient fait une arme de ce doute pour anéantir le peu de considération dont il jouissait encore aux yeux des Français. Mais ce qui n'est pas moins remarquable que le secret même, c'est la manière dont il a plu à la Providence de nous le conserver, à la lumière merveilleuse que se prêtent mutuellement les paroles de Jeanne et le naïf récit de Sala, simple pannetier à la cour du petit-fils de Charles VII.

Au reste, pendant tout cet entretien, la bonne tenue de Jeanné et sa modestie furent telles, qu'il semblait aux uns qu'elle avait passé toute sa vie au milieu des habitudes de la cour, tandis que les autres ne voyaient en elle qu'une pauvre et humble bergère.

Le roi ne doutait plus désormais que cette jeune fille, qui lisait dans l'avenir et qui connaissait les plus secrètes pensées du cœur, ne fût inspirée par un esprit particulier; seulement il ne savait pas si c'était un esprit céleste ou un esprit diabolique. En conséquence, avant de lui confier une armée, comme elle le demandait, il voulut examiner la chose de plus près, et consulter à cet égard les hommes les plus distingués et les plus savants du royaume.

¹ Voir le récit tout entier. Guido Goerres, p. 403 et seqq. — Lebrun de Charmettes, t. 1, p. 352. — *Manuscrit français de la bibliothèque royale*, n. 180.

Charles lui-même s'entretint encore plusieurs fois avec Jeanne, et le bruit se répandit de plus en plus, dans tout le pays, qu'elle était envoyée de Dieu. Le duc d'Alençon, dont le père, à la bataille d'Azincourt, avait abattu la couronne d'or du casque de Henri V et payé de sa vie cet acte héroïque, s'amusait à la chasse aux cailles, quand son bailli vint lui annoncer la nouvelle qui courait de bouche en bouche. Le duc se rendit sur le champ à Chinon, où il trouva la Pucelle auprès du roi ; et Charles ayant dit à Jeanne : Voici le duc d'Alençon : — Soyez le bienvenu, répondit-elle ; plus nous aurons de princes du sang royal de France, mieux vaudra.

Le lendemain matin, le duc apprit comment la Pucelle, entre autre choses, exigeait de Charles qu'il remît son royaume entre les mains du roi du ciel, qui ferait pour lui, après cette offrande, comme il avait fait pour ses ancêtres, et rétablirait sa couronne dans son ancien état.

A midi, au sortir de table, le roi et le duc allèrent se promener dans les prairies devant le château. Tout à coup ils virent arriver Jeanne à cheval, la lance à la main et maniant son coursier et ses armes avec l'adresse d'un cavalier exercé. Le duc, transporté de joie et d'étonnement, lui donna ce jour même un beau cheval de guerre.

Les deux envoyés d'Orléans retournèrent dans la ville assiégée, tout réjouis des choses merveilleuses qu'ils avaient vues et entendues, pleins d'espoir et d'enthousiasme. Le bon Dunois fit aussitôt convoquer tout le peuple à leur arrivée, et ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et appris de la Pucelle à la cour du roi ; comment elle voulait venir délivrer leur ville, et conduire ensuite Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

D'après l'ordre du roi, Jeanne fut de nouveau interrogée sur ses desseins par une respectable assemblée à laquelle assistaient, entre autres, quatre évêques et le duc d'Alençon. Elle répondit, comme la première fois, qu'elle venait de la part de Dieu, et que des voix célestes lui révéleraient ce qu'elle avait à faire pour accomplir la volonté d'en haut.

Il paraît que tous ces hommes réunis n'osèrent pas prononcer dans une affaire aussi importante. Ils craignaient les railleries de l'ennemi. L'archevêque de Reims surtout ne voulait pas croire aux promesses de la Pucelle. C'est pourquoi l'on résolut de la conduire à Poitiers. Là se trouvaient, depuis que Paris était au pouvoir des Anglais, un parlement et une université, où l'on comptait un grand nombre de savants, de docteurs et de maîtres, qui devaient interroger Jeanne derechef.

Il était très-juste que l'affaire fût soumise à un sérieux examen ; car c'eût été une légèreté condamnable de confier, sur sa simple parole, les destinées du royaume aux mains d'une jeune fille inconnue. Mais tout a ses bornes en ce monde, la prudence comme le reste, et les plus savants ne sont pas toujours ceux qui voient le plus clair dans les choses de la vie. Aussi Jeanne s'effrayait-elle, au fond de son cœur, des mille difficultés savantes qu'on allait lui faire. « En mon Dieu, disait-elle chemin faisant, je sais bien que j'aurai beaucoup à faire à Poitiers, où on me mène ; mais mon Seigneur m'aidera. Or, allons de par Dieu ! » car c'était sa manière de parler. Le roi s'y rendit pareillement.

Ainsi fut convoquée, dans cette ville, par ordre du conseil royal, sous la présidence de l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, une grande et solennelle assemblée de docteurs, de professeurs et de bacheliers, versés dans les saintes Écritures et dans le droit civil et ecclésiastique, à l'effet d'examiner la doctrine et la foi de cette jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour rétablir le roi dans sa puissance. Ils devaient déclarer au roi, leur maître, si elle disait vrai, et s'il pouvait, en bon chrétien, accepter son secours.

En conséquence, l'assemblée se transporta dans la demeure de la Pucelle, que l'on avait placée chez un avocat royal, sous la surveillance de sa femme, qui jouissait de la meilleure réputation. Quand tous furent assis dans la salle, Jeanne prit sa place à l'extrémité du banc inférieur, et leur demanda ce qu'ils désiraient.

Alors l'un d'entre eux, se levant au nom de l'assemblée entière, exposa à Jeanne comment, ayant appris qu'elle avait dit au roi que Dieu l'avait chargée d'une mission pour lui, ils venaient l'examiner. Ensuite les professeurs, les docteurs et les bacheliers commencèrent, l'un après l'autre, à lui démontrer, par toutes sortes de preuves savantes, qu'on ne pouvait pas ajouter foi sur ce point à ce qu'elle disait.

Jeanne ne se laissa point embarrasser. A toutes leurs raisons, à toutes leurs questions, à toutes leurs subtilités, elle opposa de si solides et de si belles réponses, que les professeurs et les docteurs et les bacheliers secouèrent la tête, en disant qu'un savant ne parlerait pas mieux. Puis, venant à sa mission divine, quand elle leur raconta comment les anges et les saints lui étaient apparus dans les champs où elle gardait son troupeau, et lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France ; comment là-dessus elle avait pleuré, et comment les saints lui avaient ordonné d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs, et lui avaient promis de la conduire heureusement dans son dangereux voyage vers le roi ; quand elle exposa tout cela,

ce fut avec tant d'enthousiasme, d'élevation et de dignité, que les savants furent étonnés d'entendre une simple et ignorante bergère dire des choses si merveilleuses, et répondre d'une manière si habile et si sage à toutes les questions et à tous les doutes.

Quand ils recommençaient à vouloir lui prouver, par toutes sortes de livres et d'écrits, qu'on ne pouvait cependant pas ajouter foi à sa parole, elle écoutait tranquillement leurs longs discours depuis le commencement jusqu'à la fin, et disait : Il y a dans les livres de mon Seigneur plus que dans les vôtres.

Elle leur prédit aussi quatre choses dans cet interrogatoire : premièrement, que la puissance des Anglais serait brisée, et Orléans délivré ; mais pour arriver là, il fallait que le roi lui donnât des gens d'armes, et elle devait d'abord inviter les Anglais à faire d'eux-mêmes leur retraite ; deuxièmement, que le roi serait sacré à Reims ; troisièmement, qu'il rétablirait sa domination à Paris ; quatrièmement enfin, que le duc d'Orléans sortirait de la prison où il était retenu en Angleterre.

Quoique ces quatre merveilleuses prédictions se soient réalisées comme la Pucelle les exposa alors à Poitiers, elles parurent tout à fait invraisemblables aux professeurs et aux docteurs avant qu'elles fussent accomplies, surtout celle relative au couronnement du roi à Reims ; car ils considéraient que toutes les routes et les places fortes, depuis Orléans jusqu'à la ville du sacre, étaient aux mains des ennemis. Ils firent à Jeanne sur ce sujet une multitude d'objections. Par exemple, maître Guillaume Aymeri lui dit : Tu prétends que la voix t'a dit que Dieu veut délivrer le peuple de France de la calamité où il est ; or, s'il veut, en effet, le délivrer, il n'est pas besoin des gens d'armes. Jeanne répondit aussitôt et sans se déconcerter : Eh ! mon Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. Maître Guillaume Aymeri déclara qu'il était content de cette réponse. Alors frère Séguin lui dit : Dieu ne veut point qu'on croie à vos paroles, à moins que vous ne fassiez voir un signe par lequel il demeure évident qu'il vous faut croire. Nous ne conseillerons donc point au roi, sur votre simple assertion, de vous confier des gens d'armes pour que vous les mettiez en péril, si vous ne nous dites pas autre chose. Jeanne, qui avait déjà donné un signe indubitable au roi même, répondit : En mon Dieu, je ne suis point venue à Poitiers pour faire signes (miracles) ; mais conduisez-moi à Orléans, je vous montrerai des signes pourquoi je suis envoyée. Que le roi me donne des gens d'armes en telle et si petite quantité qu'il voudra, et j'irai.

Les informations et les questions ne finissaient pas. Outre les réunions solennelles, dont la première dura plus de deux heures,

et où tous les membres de l'assemblée l'interrogeaient, chacun d'eux avait encore le droit d'aller la visiter et de la questionner en particulier. Ce n'était pas tout. Comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, beaucoup d'autres personnes de tout rang, grands et petits, hommes et femmes, affluaient pour voir la merveille de leurs propres yeux. « Avant que ces gens allassent à elle, dit une ancienne chronique, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies ; mais il n'y eut celluy, quant il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist après que c'estoit une créature de Dieu ; aucuns mesme, en retournant, ploroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui luy parlèrent ; et elle leur répondit si doucement et gracieusement, qu'elle les faisoit plorer. Entre aultres choses, ils luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit pas ung habit de femme. Et elle leur répondit : Je crois bien qu'il vous semble estrange, et non sans cause ; mais il faut, pour ce que je me doys armer et servir le gentil Dauphin en armes, que je prenne les habillemens propices et nécessaires à cela ; et aussi quand je serois entre les hommes, estant en habit d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de moy, et me semble qu'en cest estat je conserverai mieulx ma virginité de pensée et de faict. »

Il y en eut aussi quelques-uns qui lui demandèrent pourquoi elle donnait à Charles le titre de dauphin et non celui de roi. Je ne l'appellerai roi, répondit-elle, qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims, où je pense le conduire.

Ceux que le roi avait chargés d'examiner Jeanne faisaient épier ses moindres paroles et ses moindres actions par des femmes qu'ils avaient placées auprès d'elle. Mais tous les rapports de celles-ci s'accordaient à faire son éloge ; elles ne savaient rien dire d'elle autre chose, sinon qu'elle menait une vie entièrement chrétienne, et qu'on ne la voyait jamais oisive. Son excellente hôtesse racontait aussi à sa louange comment chaque jour, après le diner, elle se mettait à genoux et passait une partie du jour et même de la nuit en prière, ou bien comme elle se retirait souvent dans une petite chambre pour vaquer à ses exercices de piété.

Dans ce long et minutieux examen, la Pucelle eut une bonne occasion de s'exercer à la patience ; car il lui fut probablement plus facile de délivrer Orléans des Anglais que de débarrasser de leurs doutes les professeurs et les docteurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, plus d'une fois, la patience lui ait échappé au milieu de ces questions interminables, quand elle pensait que chaque jour le fer et la faim mettaient Orléans plus près de sa ruine, et surtout avec le

pressentiment très-arrêté qu'elle avait qu'un temps fort court lui était mesuré par le ciel pour sa miraculeuse mission sur la terre. Elle savait, en outre, qu'il dépendait des hommes de faire un bon ou un mauvais usage de cette grâce, selon qu'ils auraient plus ou moins de foi en la puissance et la miséricorde de Dieu.

Un jour, deux professeurs lui ayant adressé de nouveau cette question toujours la même : Pourquoi êtes-vous venue, et qui vous a envoyée ? — Écoutez, répondit-elle, je ne sais ni A ni B ; je viens de la part du roi du ciel pour lever le siège d'Orléans et pour conduire le roi à Reims, où il doit être sacré et couronné ; mais il faut auparavant que j'écrive aux Anglais pour les sommer de se retirer ; car telle est la volonté de Dieu. Avez-vous du papier et de l'encre ? — Et quand les deux professeurs lui eurent apporté ce qu'elle désirait, elle commença à leur dicter une lettre aux Anglais.

Un autre jour, frère Séguin, *bien aigre homme*, suivant une chronique, lui ayant demandé avec l'accent et le dialecte de sa province, il était Limousin, dans quelle langue la voix céleste lui parlait : — Dans une langue meilleure que la vôtre, répondit Jeanne. Et comme il osa même lui demander ensuite si elle croyait en Dieu : — Plus que vous-même, répliqua la Pucelle, indignée de ce soupçon. Mais surtout elle ne cessait de répéter qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait agir.

Christophe d'Harcourt, évêque de Castres, confesseur du roi, déclara qu'il la croyait envoyée de Dieu, et que c'était elle dont parlait la prophétie. Enfin les savants examinateurs formulèrent leur avis en disant, suivant le rapport du chevalier d'Aulon : « Qu'ils ne véoient, sçavoient, ne congnoissoient, en icelle Pucelle, aucune chose, fors seulement ce qui peut estre en une bonne chrestienne et vraie catholique, et que pour telle la tenoient ; et estoit leur opinion que estoit une très-bonne personne. » En conséquence, vu ses bonnes mœurs, sa simplicité, sa réputation sans tache, la sainteté de sa vie et la sagesse de ses paroles, ils estimaient qu'on devait tenir ses réponses pour des inspirations divines. En outre, vu la grande détresse du royaume et du roi, dont les fidèles sujets, désespérant de tout secours humain, n'attendaient leur salut que de Dieu seul ; vu aussi le péril imminent dans lequel la bonne ville d'Orléans se trouvait si elle n'était pas secourue sans délai, ils pensaient que le roi pouvait accepter le service de cette jeune fille et l'envoyer à Orléans.

Ce qui prouve la réserve et la prudence avec lesquelles on procéda dans toute cette affaire, et qu'on ne s'en rapporta pas légèrement à la parole de Jeanne d'Arc sur sa mission divine, c'est que

Charles VII, non content des longues investigations des savants et des célèbres docteurs de l'université de Poitiers, voulut encore consulter les prélats et les personnages les plus considérés du royaume. Parmi les réponses faites au prince à ce sujet, le temps a épargné celle de Jacques Gelu, qui, après avoir occupé d'abord le siège archiépiscopal de Tours, mourut archevêque d'Embrun dans la même année que la Pucelle.

A la première question qu'on lui avait posée, savoir : s'il convient à la majesté de Dieu de s'occuper des actes d'un simple particulier ou même de la direction d'un royaume, l'archevêque répond : L'éternelle sagesse a dit : C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs proclament la justice. Dieu, l'auteur et le conservateur de chaque être, les aime et les conduit tous avec un égal amour. En réponse à cette deuxième question : S'il ne convient pas mieux à la Toute-Puissance divine d'opérer ses miracles par des anges que par des hommes, Jacques Gelu dit : Qu'à la vérité les anges étaient plus dignes d'être les instruments de la Divinité ; mais qu'elle s'était aussi servie des hommes pour accomplir les plus grands prodiges : Dieu avait même envoyé un corbeau porter de la nourriture à Élie dans le désert. Sur la troisième question : S'il convenait de charger une jeune fille d'un office qui appartient aux hommes, l'archevêque fait observer : Que l'ancienne loi, pour séparer les sexes, défendait, il est vrai, aux femmes de porter des vêtements du sexe masculin : mais que Dieu avait révélé quelquefois à des vierges des secrets qu'il avait cachés aux hommes : c'est pourquoi il pense qu'une vierge peut bien aussi conduire une armée. Quant à savoir si la chose présente était un prestige et une tromperie de l'ennemi du genre humain, on pouvait en juger par la conduite de la Pucelle. Enfin, on devait discerner les esprits, et le jugement étant un don de Dieu, il fallait l'employer aux choses qui arrivent par l'ordre et la disposition de la divine Providence ¹.

Enfin, après que le roi eut remis Jeanne entre les mains de la reine de Sicile, sa belle-mère, et de plusieurs autres dames, pour s'assurer si elle avait gardé le vœu de virginité qu'elle avait fait à Dieu, ce point étant également décidé à l'avantage de la jeune fille, il résolut dans son conseil, bien que toujours avec une certaine hésitation, de se servir d'elle et de l'envoyer à Orléans, puisque Dieu lui-même la lui avait envoyée à cet effet.

Le célèbre Énéas Sylvius, qui monta sur le trône pontifical, sous

¹ Jacobus Gelu, *De Puella Aurelianensi*, parmi les manuscrits latins in-4° de la biblioth. du roi, n. 6199.

le nom de Pie II, en 1458, moins de trente ans après la mort de Jeanne d'Arc, lui donne le témoignage suivant dans son histoire : « Le dauphin, craignant d'être trompé, fit examiner Jeanne par son confesseur, l'évêque de Castres, théologien d'une science éminente, et la confia à la surveillance de nobles dames. Quand elle fut interrogée sur sa foi, elle ne donna que des réponses conformes à la religion chrétienne, et, quand on scruta ses mœurs, on ne trouva en elle qu'une pureté virginale et l'honnêteté la plus sévère. L'examen dura plusieurs jours, et l'on ne découvrit en elle rien de feint, aucune ruse ni aucun mensonge ¹. »

Telles furent les nombreuses et dures épreuves auxquelles Jeanne fut soumise avant d'obtenir seulement de son roi la permission de paraître devant l'ennemi, à la tête de la chevalerie française, pour accomplir la volonté de Dieu.

Alors le duc d'Alençon reçut du roi l'ordre de marcher vers Blois avant la Pucelle, afin d'organiser un convoi de vivres et des forces pour l'escorter. La Pucelle elle-même devait ensuite diriger le convoi. Or, quand même le roi aurait eu en elle une entière confiance, il n'aurait rien pu entreprendre de plus considérable, puisqu'il eut même beaucoup de peine à rassembler l'argent nécessaire pour cette expédition.

Pendant ces préparatifs, Jeanne fut aussi équipée comme il convenait à un chef d'armée à cette époque. Elle reçut du roi son armure et sa suite, et de Dieu son épée et sa bannière.

Ce furent ses saintes qui lui annoncèrent comment, dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, il y avait pour elle une épée enterrée près de l'autel. En conséquence, elle fit écrire aux prêtres de cette église une lettre où elle leur demandait cette épée. Un armurier de Tours fut chargé de creuser près de l'autel, et l'on trouva en effet, à une médiocre profondeur, une épée marquée de cinq croix. Les prêtres enlevèrent facilement la rouille dont elle était couverte, et y firent faire un riche fourreau de velours rouge semé de fleurs-de-lis. Les bourgeois de Tours voulurent surpasser les prêtres de Sainte-Catherine, et ils offrirent à la Pucelle un fourreau de drap d'or encore plus précieux. L'humble Jeanne s'en fit faire un de cuir, tout simple, mais fort et solide, qu'elle portait habituellement dans les combats.

Elle n'avoua au roi qu'après beaucoup d'instances, comme un secret, que l'existence de son épée lui avait été révélée par ses voix célestes ; car elle ne laissait jamais voir les grâces dont elle était

¹ Aeneas Sylvius.

l'objet. Elle se fit aussi faire une bannière telle que sainte Catherine et sainte Marguerite la lui avaient montrée, en lui disant : Prends cette bannière au nom du roi du ciel, et porte-la sans crainte. D'après l'ordre des mêmes saintes, cette bannière fut faite de toile blanche semée de lis. Le Sauveur des hommes y était représenté assis au milieu des nuages, dans un trône placé sur un arc-en-ciel, et tenant à la main le globe de la terre. A ses pieds, à droite et à gauche, étaient agenouillés deux anges ; l'un tenait un lis, qui est le blason de France, et auquel Dieu donnait sa bénédiction. Comme devise, on lisait sur le côté : *IHESUS, MARIA*. Du reste, cette bannière avait la forme de celle d'un chevalier ordinaire. Sur la banderole particulière à ce genre de pennons était peinte l'Annonciation, avec un ange offrant un lis à la sainte Vierge.

Charles VII attacha au service de la Pucelle Jean d'Aulon, que le comte de Dunois appelait son meilleur chevalier, deux pages, un maître-d'hôtel, deux hérauts et deux servants d'armes. Le roi lui fit aussi faire, à sa taille, une armure complète depuis la tête jusqu'aux pieds. Au moment où elle cherchait ce qui lui tenait le plus à cœur, c'est-à-dire un confesseur ou aumônier, comme on l'appelait alors, son frère Pierre d'Arc et un de ceux qui l'avaient accompagnée auprès du roi lui amenèrent frère Jean Pasquerel, maître-lecteur au couvent des ermites Augustins à Tours. Édifiés de sa grande piété, ils l'avaient déterminé à les accompagner, et ils le présentèrent à la Pucelle en disant : Jeanne, nous t'aménonons ce bon père : tu l'aimeras certainement beaucoup, une fois que tu auras appris à le connaître. Elle répondit qu'elle avait déjà entendu parler de lui, qu'elle l'acceptait avec joie comme père spirituel, et qu'elle se confesserait à lui le lendemain matin. Le frère dit d'abord la messe pour Jeanne, et, ainsi qu'il le témoigna plus tard en justice, il fut extraordinairement édifié de sa confession. Elle le pria de ne pas la quitter et de rester toujours auprès d'elle en qualité de confesseur. Il le lui promit, et a tenu parole.

Avant de prendre congé du roi, Jeanne confirma merveilleusement sa mission divine. Elle dit à Charles VII comment sainte Marguerite et sainte Catherine lui avaient révélé qu'elle serait blessée en délivrant Orléans, mais que sa blessure ne l'empêcherait pas d'accomplir son œuvre. Cette prédiction, qu'elle répéta dans Orléans le matin même du jour où elle fut réalisée, se trouve rapportée d'une manière très-remarquable par un gentilhomme flamand, qui l'annonçait, dans une lettre de Lyon comme une nouvelle curieuse, avant l'accomplissement ; de sorte qu'on ne peut pas élever le moindre doute sur son authenticité. Ici, comme pour le secret que la Pucelle découvrit au roi, et en

général dans toute cette histoire, il semble que la Providence elle-même ait voulu amasser les preuves et les témoignages les plus décisifs pour confondre ceux qui ne veulent pas croire à la miraculeuse mission de Jeanne d'Arc.

Ce gentilhomme, nommé le sire de Rotslaer, écrit au duc de Brabant : « Comment il a appris d'un conseiller et maître-d'hôtel du seigneur Charles de Bourbon qu'il se trouve actuellement auprès du roi Charles VII une jeune fille de la Lorraine, laquelle promet de délivrer Orléans, et annonce qu'elle sera blessée d'une flèche dans un combat devant la ville, mais qu'elle ne mourra pas de sa blessure. Le dauphin Charles, dit cette jeune fille, sera couronné à Reims l'été suivant, et elle annonce plusieurs autres choses encore que le roi tient secrètes. Elle monte tous les jours à cheval, armée de pied en cap, la lance au poing, comme les autres chevaliers, et Charles et ses fidèles ont confiance en elle ¹. » Cette remarquable lettre est datée de Lyon le 22 avril 1429 ; or, c'est le 29 du même mois que Jeanne fit son entrée à Orléans ; elle fut blessée le 7 mai, et le 14 juillet suivant le roi était couronné à Reims.

Les préparatifs du duc d'Alençon étant à peu près terminés, et plusieurs braves chevaliers s'étant joints à lui, la Pucelle leva sa bannière et partit de Tours, le 21 avril, pour se rendre à Blois, accompagnée de l'archevêque de Reims, du grand maître de la maison du roi et d'une petite troupe d'hommes d'armes.

Au commencement, les gens de guerre n'avaient pas grande confiance dans la pieuse jeune fille, et quand ils l'entendaient dire qu'elle mettait tout son espoir, non pas dans le tranchant de l'épée, mais dans la bénédiction de Dieu, ces discours ne pouvaient pas trouver beaucoup d'accès dans leurs farouches esprits. Jeanne de son côté, avait horreur de l'impiété et des crimes au milieu desquels avaient grandi toutes ces âmes dans des guerres interminables, et elle voulait avant tout mettre fin à ce genre de vie.

Pendant les deux jours qu'elle passa à Blois, les prêtres de la ville se réunirent, à sa demande, le matin et le soir, sous une bannière qu'elle avait fait faire exprès par son confesseur, et qui représentait l'image du Sauveur crucifié. Les ecclésiastiques chantaient des cantiques et des hymnes en l'honneur de la reine du ciel, tandis que Jeanne pria à genoux au milieu d'eux. Elle n'admettait à ce pieux exercice que ceux d'entre les hommes d'armes qui s'étaient confessés le jour même, et les prêtres étaient prêts à les entendre à toute heure.

¹ Lebrun de Charmettes, t. 1, p. 424. Guido Goerres, p. 123. Le manuscrit de cette lettre se trouve à la biblioth. du roi.

Jeanne elle-même les exhortait instamment à se réconcilier avec Dieu ; car elle ne voulait que des mains pures et agréables au ciel pour l'aider à accomplir sa divine mission. Ainsi qu'elle l'avait demandé, une partie de ces prêtres l'accompagnèrent dans cette guerre sainte jusqu'à Orléans, la ville héroïque et affligée.

Toutefois, avant de quitter Blois, Jeanne^e envoya aux Anglais, comme ses saintes le lui avaient recommandé, une sommation au nom de Dieu de quitter la France ; elle était ainsi conçue :

« † IHESUS, MARIA. †

« Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bethfort, qui vous dictes régent du royaume de France; vous, Guillaume de la Poulle; vous, comte de Suffort ; Jean, sire de Tallebot ; et vous, Thomas, seigneur d'Escalles, qui vous dictes lieutenants dudit Bethfort, faictes raison au Roy du ciel, rendez à la Pucelle qui est envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, les clefs de toutes les villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ici venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que vous voulez vuidier de France ; et qu'amendez les dommages qui y avez faicts, et rendez les deniers qu'avez reçus de tout le temps que l'avez tenu. Et entre vous, archers, compagnons de guerre, gentilshommes et autres, qui estes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en, de par Dieu, en vostre pays ; et se ainsi ne le faictes, attendez [les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir brièvement à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chef de la guerre, et vous assure qu'en quelque lieu que je trouverai vos gens en France, je les combatterai et les chasserai, je ferai aller hors, veuillent ou non ; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire. Je suis ici envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, pour les combattre et pour les bouter hors de toute France ; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à mercy. Et n'avez point opinion d'y demeurer plus ; car vous ne tiendriez point le royaume de France ; royaume de Dieu, le Roy du ciel, fils de la vierge Marie. Ains le tiendra Charles, le vrai héritier, car Dieu le Roy du ciel le veut ; et lui est révélé par la Pucelle, que bien brief il entrera à Paris en bonne et belle compagnie. Et si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et de par la Pucelle, je vous advise que, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous férons et frapperons dedans et y ferons un si grand hay-hay, que depuis mille ans en France n'y en eust un si grand ; et croyez fermement que le Roy du ciel envoyera tant de forces à la Pucelle, que vous ne vos gens d'armes ne lui sauriez

nuire, ne aux gens de sa compagnie ; et aux horions verra-t-on qui aura le meilleur droit. Et vous, duc de Bethfort, la Pucelle vous prie que vous ne vous faciez point détruire ; et se vous lui faictes raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, là où les François feront le plus beau faict que oncques fut fait pour la chrétienté ; et vous prie me faire responce, si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans où nous espérons être bien brief. Et se ainsi ne faictes, de vos gros dommages vous souviene.

« Escript, ce mardy de la semaine sainte de l'année de Notre-Seigneur mil quatorze cent vingt-huit. » Ce qui revient au 22 mars 1429, l'année commençant encore pour les Français à Pâques.

On ignore ce qu'est devenue la minute de cette lettre ; on la donne ici d'après la copie qui se trouve dans les actes du procès, et telle qu'on la lut à la Pucelle devant le tribunal, en lui demandant si elle la reconnaissait pour sienne. Jeanne répondit que c'était bien là sa lettre, sauf trois passages altérés, peut-être par mauvaise intention.

Enfin, le 27 avril, le convoi partit de Blois pour Orléans ; et la Pucelle, qui avait le commandement supérieur de l'armée au nom du roi, ordonna de marcher de manière à arriver devant la ville par la rive droite de la Loire. C'était de ce côté que se tenait le comte de Suffolk avec le principal corps des Anglais, et qu'ils avaient établi leurs meilleurs retranchements. Les chevaliers, inquiets, représentèrent vainement à Jeanne les grands dangers de cette route, et que le bâtard d'Orléans, comte de Dunois, si expérimenté dans l'art de la guerre, avait conseillé de prendre la rive gauche pour aborder par eau ; la Pucelle, qui ne craignait ni Suffolk, ni ses troupes, ni ses retranchements, voulait percer tout d'abord les plus fortes lignes de l'ennemi ; car ses voix lui avaient ainsi ordonné, et les chevaliers furent obligés de le lui promettre.

En tête du convoi marchaient les prêtres avec la bannière du Sauveur. La Pucelle suivait, entourée des maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, de l'amiral de Culan, du grand maître du palais Gaucourt, du brave Lahire et de beaucoup d'autres vaillants chevaliers accourus à Blois pour l'accompagner. Ensuite venait une troupe de quatre à cinq mille hommes, escortant les troupeaux et les provisions destinées à ravitailler la ville.

Les prêtres, qui marchaient en tête, chantaient à haute voix, en chœur, d'anciennes hymnes de l'Église, en particulier le *Veni Creator*. On touchait au mois de mai. Pendant deux jours, le convoi marcha processionnellement à travers ces riantes plaines de la Loire, entrecoupées de vergers et de prairies, et que leur beauté a fait surnommer le jardin de la France.

Ainsi précédée de ses prêtres, l'armée ressemblait plutôt à un pacifique pèlerinage qu'à une expédition guerrière, et le cœur des farouches hommes d'armes était de plus en plus pénétré de respect pour leur sainte conductrice. Elle les exhortait sans relâche à la pénitence et à la confiance en Dieu et en sa miséricorde infinie, les assurant qu'il leur donnerait la victoire s'ils étaient en état de grâce. Elle-même communia solennellement au milieu d'eux en plein air, et l'amour qui brûlait son âme enflamma bientôt celle des autres. Le plus grand nombre d'entre eux allèrent à confesse ; toutes les femmes de mauvaise vie durent quitter l'armée par ordre de la Pucelle, et elle observa, pour sa part, une si sévère discipline, qu'elle coucha la première nuit revêtue de son armure, ce dont elle fut incommodée.

Le troisième jour, ils arrivèrent devant Orléans, la cité fidèle, où tous les vœux de Jeanne la portaient depuis longtemps ; mais combien sa joie fut mêlée d'amertume quand, arrivée sur les hauteurs qui dominent la ville, elle reconnut que les chevaliers avaient violé leur promesse, et que l'armée se trouvait sur la rive gauche du fleuve, où Orléans n'avait qu'un faubourg, qui encore avait été brûlé !

L'on vit aussitôt quelle faute on avait commise en suivant les conseils de la prudence humaine pour éviter un danger d'un moment, au lieu de se fier à l'envoyée de Dieu. Le convoi entier était dans la plus fâcheuse position : il n'y avait pas un seul pont sur lequel on pût passer le fleuve, et, près de la ville, les eaux de la Loire étaient si basses, qu'on ne pouvait décharger les provisions dans les bateaux qu'en un seul endroit. Or, cet endroit était défendu par un retranchement anglais, et l'on avait à craindre, à chaque minute, une attaque de toutes les forces de l'ennemi.

Dans ce moment critique, les chefs, qui avaient préféré leur opinion à celle de la Pucelle, ne savaient plus que faire ; mais Jeanne, toujours pleine d'assurance en la vertu divine, leur conseilla d'attaquer le retranchement. Ils n'osèrent s'y résoudre, à cause de la disproportion de leurs forces.

Sur ces entrefaites, le comte de Dunois passa la Loire avec une nombreuse troupe de bourgeois. — Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? lui cria la Pucelle. — Oui, répondit-il ; je suis bien aise de votre arrivée. — Est-ce vous, poursuivit-elle mécontente, qui avez donné l'avis de me faire venir de ce côté de la rivière, et non pas directement du côté où sont Talbot et ses Anglais ? Les vivres seraient entrés, sans les faire passer par la rivière. — Dunois ayant cherché à s'excuser, en disant que lui et d'autres capitaines plus expérimentés avaient été de cet avis, le regardant comme le meilleur et le plus sûr :

— En mon Dieu, reprit Jeanne, le conseil de Dieu Notre-Seigneur est plus sûr et plus habile que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et vous vous êtes trompés vous-mêmes plus que moi ; car je vous amène le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit. C'est le secours du roi des cieux. Or, il ne vous arrive pas par amour de moi, mais il vous vient de Dieu même, qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans, et ne veut point souffrir que les ennemis aient ensemble le corps du duc d'Orléans et sa ville.

A la fin, on résolut de remonter le fleuve avec les bateaux et l'armée à deux lieues à l'est d'Orléans, jusque vis-à-vis le village de Checy, où il y avait garnison française et où le passage était plus facile. Toutefois ce plan même ne semblait pas possible à exécuter : le temps était orageux, la pluie tombait par torrents, la nuit approchait, et les bateaux ne pouvaient bouger de place à cause du vent contraire. Mais Jeanne prédit que le vent ne tarderait pas à changer. Attendez un peu, leur disait-elle ; car avec l'aide de mon Dieu tout ira bien. A peine avait-elle prononcé ces paroles, que, suivant le rapport du frère Pasquerel, témoin oculaire, l'eau sembla croître sensiblement. Dunois fut si frappé de cet événement merveilleux, qu'il dit à ce sujet dans sa déposition juridique : Il me paraît que la Pucelle et ses faits et gestes à l'armée viennent plutôt de Dieu que des hommes, quand je pense au changement subit qui s'opéra dès qu'elle eut parlé de son espoir dans le secours du ciel, et comment les provisions entrèrent dans Orléans malgré les Anglais, qui pourtant étaient de beaucoup les plus forts.

Les bateaux passèrent à pleines voiles sous le canon des Anglais, sans que ceux-ci leur envoyassent un seul boulet, ce qui fut vraiment prodigieux. Désormais le courage des Français alla toujours croissant, avec leur confiance en leur miraculeuse conductrice. Les provisions arrivèrent sans obstacle à l'endroit convenu, et furent transportées de l'autre côté du fleuve. Le nombre des bateaux de passage étant insuffisant, on résolut de faire rétrograder l'armée jusqu'à Blois pour y traverser la Loire sur le pont, et revenir avec de nouveaux renforts par le chemin que Jeanne avait indiqué ; mais on la pria d'entrer elle-même sans retard dans la ville, où les bourgeois l'attendaient avec tant d'impatience. On ne put pas d'abord la décider à se séparer de son armée : Mes gens, disait-elle, se sont repentis de leurs péchés, ils se sont confessés, ils ont bonne volonté, et il est nécessaire de les conduire dans ces dispositions devant l'ennemi. Ce ne fut que sur les instantes prières des chefs et après la promesse qu'ils lui eurent faite de revenir avec des forces plus con-

sidérables, qu'elle entra enfin dans le bateau de Dunois et passa la Loire, tenant sa bannière à la main, et accompagnée du brave Lahire, du maréchal de Boussac, autrement de Saint-Sévère, et d'autres chevaliers. Auparavant, elle avait recommandé à son confesseur, Jean Pasquerel, de demeurer à l'armée et de porter avec les prêtres, comme précédemment, en tête des troupes, la sainte bannière du Sauveur.

Pendant que ceux d'Orléans faisaient une vigoureuse sortie contre un retranchement anglais qui défendait le passage, et s'emparaient, dans le combat, d'un drapeau ennemi, les provisions furent heureusement introduites dans la ville affamée, et ainsi s'accomplit une prédiction de la Pucelle, à savoir, que le convoi entrerait dans la ville sans être arrêté par les Anglais.

Quant à la Pucelle elle-même, pour éviter un trop grand concours de peuple, elle attendit jusqu'au soir, avec sa suite, à l'endroit où elle avait débarqué. Il était six heures et demie quand elle partit de là, accompagnée de deux cents lances, qui avaient été détachées de l'armée pour lui servir d'escorte. Or, bien que cette petite troupe ne passât qu'à un jet d'arc des Anglais, ceux-ci ne tirèrent point l'épée contre l'envoyée du ciel et ne bougèrent pas même de place, comme si la main de Dieu eût retenu leurs bras et paralysé leur courage. Environ huit heures du soir, Jeanne entra dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, avec sa blanche bannière devant elle : le comte de Dunois marchait à sa gauche. Les habitants la reçurent à la lueur des flambeaux, et faisant telle joie comme s'ils vissent Dieu descendre parmi eux, et non sans cause ; car ils avaient plusieurs ennuis, et travaux et peines, et, qui pis est, grand doute de non être secourus et perdre tout, corps et biens. Mais ils se sentaient déjà tout reconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple pucelle, qu'ils regardaient moult affectueusement, tant hommes, femmes, que petits enfants. Et y avait moult merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoi elle était. C'est ainsi qu'un bourgeois d'Orléans raconte l'entrée de Jeanne d'Arc, dans une relation du siège, conservée dans les archives de la ville.

Quoique la Pucelle n'eût rien mangé ni rien bu depuis le matin jusqu'au soir, et qu'ayant passé toute la journée à cheval sous sa lourde armure, elle eût grand besoin de repos, elle se dirigea néanmoins droit vers la cathédrale pour rendre grâces à Dieu. Le peuple la suivait incessamment avec un grand respect, comme on suivrait un ange, et la saluait de ses joyeuses acclamations : alors elle adressait de douces et bienveillantes paroles à ceux qui l'entouraient,

les exhortant à avoir confiance en Dieu, et leur promettant la fin de tous leurs maux s'ils avaient une foi ferme et une véritable espérance.

De la cathédrale, elle fut solennellement conduite à la maison d'un des bourgeois les plus considérés de la ville, qui avait une femme très-honnête. Ce fut là seulement qu'elle se dépouilla de son armure. On lui avait préparé un magnifique banquet ; mais elle se fit uniquement verser un peu de vin et d'eau dans une coupe d'argent, où elle trempa cinq ou six tranches de pain, et, ce soir-là, elle ne mangea ni ne but autre chose.

Elle passa la nuit dans la chambre et à côté de la fille de son hôtesse. Son frère Pierre, le bon Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, et le chevalier d'Aulon, écuyer de la Pucelle, avaient leur logement dans la même maison.

Le lendemain matin, il fut tenu chez le comte de Dunois un conseil de guerre auquel assistèrent tous les chefs et les capitaines. La Pucelle soutint fortement que l'on devait employer la nouvelle ardeur des chevaliers et des bourgeois à donner l'assaut aux bastilles de l'ennemi. Le brave Lahire et le chevalier Florent d'Illiers partagèrent cette opinion ; d'autres, qui n'écoutaient que la prudence humaine, la combattirent. Le débat fut très-vif. L'assaut fut rejeté à la majorité des voix, et l'on résolut simplement d'envoyer un renfort au-devant de l'armée française qui venait de Blois.

Jeanne fut très-affligée de voir rejeter son opinion. Le bouillant Lahire et Florent d'Illiers, qui l'avaient appuyée, firent, en conséquence, de leur propre mouvement, une sortie, et eurent un rude engagement avec les Anglais.

Alors la Pucelle envoya, pour la seconde fois, par ses deux hérauts d'armes, une lettre à Talbot pour l'engager à se retirer pacifiquement. En entendant ceci, les Anglais devinrent furieux, et injurièrent violemment Jeanne, l'appelant fille de mauvaise vie, vachère, et menaçant de la brûler vive ; puis ils se mirent à tourner en dérision tout ce qu'elle leur avait dit ; mais, ce qui fut pis encore, dans leur rage, ils oublièrent les lois de la guerre et de l'honneur au point de retenir un des deux hérauts et de vouloir le brûler. Toutefois ils jugèrent plus prudent d'écrire d'abord à l'université de Paris pour en obtenir la permission.

Ils renvoyèrent l'autre héraut à la Pucelle avec leur message. — Que dit Talbot ? lui demanda Jeanne aussitôt qu'elle l'aperçut. — Talbot et les autres Anglais, répondit le héraut, disent de vous tous les maux qu'ils peuvent, et que, s'ils vous tenaient, ils vous feraient ardoir (brûler). — Or, t'en retourne, lui dit-elle, et ne fais aucun

doute que tu ramèneras ton compagnon. Et dis à Talbot que, s'il s'arme, je m'armerai aussi ; et qu'il se trouve en place devant la ville ; et s'il me peut prendre, qu'il me fasse ardoir ; et si je le déconfis, qu'il fasse lever les sièges, et qu'ils s'en aillent en leur pays.

Le héraut, à ce qu'il paraît, n'eut pas le courage de retourner tout de suite auprès des Anglais furieux. Jeanne, au contraire, n'avait pas la moindre inquiétude sur son compte ; elle disait : En mon Dieu, ils ne lui feront point de mal. Et il en fut réellement ainsi.

Le même samedi, vers le soir, la Pucelle monta sur le retranchement élevé près de Belle-Croix, à l'extrémité du pont ; de là, elle ordonna de nouveau à haute voix aux Anglais de se retirer pacifiquement, s'ils ne voulaient pas l'obliger à les chasser, les armes à la main et à leur grand dommage. Glacidas et ses compagnons lui répondirent par leurs insultes et leurs menaces ordinaires. Il y en eut même un, nommé le bâtard de Granville, qui les surpassa tous en insolence. Penses-tu donc, lui dit-il, que des chevaliers fuiront devant une femme ? Et il appela les Français magiciens et hérétiques, parce qu'ils suivaient une pareille sorcière.

Jeanne fut si blessée au fond du cœur des audacieuses et deshonnêtes paroles des Anglais, que, ne pouvant plus se contenir, elle cria à Glacidas qu'il mentait. Elle ajouta que, malgré eux tous, ils s'en iraient dans peu ; mais lui-même ne le verrait cependant pas, et beaucoup de ses gens y seraient tués. Après cette menaçante prédiction, dont nous verrons le terrible accomplissement, elle rentra dans la ville.

Le lendemain dimanche, Dunois, comme on en était convenu, se dirigea vers Blois avec les siens à la rencontre des Français. Jeanne, armée de pied en cap, sortit aussi de la ville, et plaça ses gens entre les remparts et les retranchements anglais, pour couvrir la marche du comte. Mais les ennemis, malgré la supériorité de leurs forces, ne bougèrent pas, et la Pucelle ne rentra dans la ville qu'après avoir entièrement perdu de vue le bâtard d'Orléans. Elle cria de ce côté une dernière fois aux Anglais : Retournez, de par Dieu, en Angleterre, ou je vous ferai courroucés. Alors ceux-ci ayant recommencé leurs indécentes insultes, elle se retira précipitamment.

Toutefois, malgré cette furie de langage, les Anglais n'étaient nullement rassurés. Ils avaient perdu leur confiance ; car, selon le témoignage de Dunois lui-même, eux qui précédemment, au nombre de deux cents, mettaient cinq cents Français en fuite, cédaient maintenant, au nombre de quatre cents, le terrain à deux cents Français. Bien plus, leurs forces entières étaient journellement attaquées par quatre ou cinq cents hommes, et refoulées dans leurs re-

tranchements. Aussi le courage des habitants d'Orléans croissait-il de jour en jour, avec leur confiance en la vierge envoyée de Dieu. Dans le conseil, elle l'emportait, par le courage, par l'expérience, par la justesse et la rapidité du coup d'œil, sur les meilleurs chevaliers, et, en même temps, elle était humble, pieuse et pure comme une sainte qui a renoncé au monde. Tous s'inclinaient devant son élévation quand elle exaltait la bonté et la magnificence de Dieu ; devant son humilité quand elle parlait d'elle-même. Sa bienveillance et sa mansuétude subjugaient les cœurs les plus farouches, et bientôt elle fit pénétrer au fond de toutes les âmes ces paroles qu'elle répétait sans cesse : Dieu m'a envoyée ici ; ayez seulement en lui une ferme confiance, il vous délivrera infailliblement. Son ardente piété remuait profondément le peuple lorsque, au moment où le prêtre élevait la sainte hostie, ses joues étaient inondées de larmes ; elle parlait toujours de Dieu et de la sainte Vierge, et exhortait tout le monde à un sincère repentir.

La vie dérégulée des gens de guerre donnait surtout beaucoup de souci à la pieuse Jeanne. Tantôt elle les reprenait avec douceur, tantôt elle leur reprochait leurs désordres avec une inexorable austérité, qui étonnait chez une si jeune fille, et elle les exhortait à penser au salut de leur âme immortelle.

Le bon chevalier Lahire lui faisait, entre tous, une grande peine. C'était un fougueux compagnon, qui avait en Dieu une foi sincère et était dévoué de corps et d'âme à son roi, mais qui, pour le reste, n'y regardait pas de si près, selon l'habitude des gens de guerre de cette époque ; il avait, par exemple, la mauvaise coutume de jurer d'une manière horrible. Jeanne se donna toutes les peines imaginables pour la lui faire perdre. Le brave chevalier avait la meilleure volonté du monde, et d'après les exhortations de Jeanne, il se confessait souvent ; mais l'habitude des jurements ne voulait pas du tout s'en aller. Enfin, voyant qu'il ne pouvait y renoncer, Jeanne lui conseilla de jurer par son bâton, au lieu de renier Dieu et d'invoquer le diable ; ce que Lahire fit réellement, du moins tant qu'il était en sa présence.

Ce qui étonnait le plus les gens, c'était son activité extraordinaire et les travaux sans nombre auxquels elle se livrait ; car, depuis le matin jusqu'au soir, elle était à cheval et sous les armes. Souvent, dans toute la journée, elle ne mangeait qu'un morceau de pain et ne buvait qu'un peu de vin trempé d'eau. On ne savait où elle prenait toutes ces forces, ou plutôt on voyait bien qu'elles lui venaient de Dieu.

Les braves habitants d'Orléans, après une si longue et si dure dé-

tresse, ne pouvaient contenir leur joie à la vue de toutes ces merveilles. Le peuple assiégeait, pour ainsi dire, les portes de la maison de Jeanne; et le dimanche, quand elle rentra dans les murs, on la pria et supplia jusqu'à ce qu'elle consentit à parcourir à cheval la ville entière. Il y avait tant de monde à la regarder, qu'à peine pouvait-on passer dans les rues; car le peuple ne pouvait se rassasier de la voir.

Le lundi suivant, Jeanne chevaucha hors des murs, pour examiner les ouvrages des ennemis. Une grande foule de peuple la suivait; elle passa devant les tours et les retranchements des Anglais tout autour de la ville, sans qu'il lui fût lancé un seul trait et sans qu'une seule épée fût tirée contre elle; puis elle rentra tranquillement, et alla entendre vêpres dans l'église de Sainte-Croix.

Pendant les jours s'écoulaient, et ni Dunois ni l'armée n'étaient de retour. Les gens de la ville en conçurent une vive inquiétude. Ils craignaient également pour le maréchal de Saint-Sévère, qui était aussi allé au-devant des renforts. Mais Jeanne leur disait : Le maréchal vient, j'en suis certaine; il ne lui sera fait aucun mal. En effet, bientôt après, on annonça l'approche des troupes si impatiemment attendues. La Pucelle sortit à leur rencontre, avec Lahire, d'Illiers et beaucoup d'autres chevaliers, pour leur porter secours en cas d'attaque. Mais les Anglais, qui étaient si supérieurs en nombre, se tinrent immobiles et silencieux sur leurs tours et leurs retranchements, comme s'ils avaient été frappés de la foudre, pendant que l'armée, commandée par Dunois, défila processionnellement devant eux. Frère Pasquerel, suivi des prêtres, marchait en tête, et ils entrèrent ainsi, sans coup férir, dans la ville, en chantant des cantiques.

Dans cette circonstance, on vit encore combien la Pucelle avait eu raison, le jour de son arrivée à Orléans, quand elle avait si vivement refusé de se séparer de son armée. Car les chefs ayant de nouveau tenu conseil à Blois, une scission allait éclater parmi eux, si Dunois n'était survenu à propos pour l'empêcher. Maintenant qu'ils étaient tous réunis, Dunois alla annoncer à Jeanne qu'il savait d'une source certaine que le chef anglais Falstof s'avancait vers le camp ennemi avec un renfort d'hommes et de provisions. La Pucelle en fut très-joyeuse. Mais comme on l'avait déjà trompée une fois, et que l'on avait rejeté son avis au grand détriment de l'entreprise, et malgré l'autorité dont le roi l'avait revêtue, elle dit d'un ton menaçant au vaillant comte de Dunois : Bastard ! bastard ! au nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sauras la venue dudit Falstof, tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai oster la teste. Dunois, frappé d'un langage aussi extraordinaire dans la bouche d'une jeune fille, lui répondit avec un pro-

fond respect qu'elle pouvait être sans inquiétude, et qu'il agirait comme elle l'avait ordonné.

Après que Dunois l'eut quittée, arriva le fait que voici, et qui nous est rapporté par les témoins oculaires.

D'Aulon, écuyer de la Pucelle, se trouvant très-fatigué, s'était jeté à midi sur un lit pour prendre quelques repos ; Jeanne avait fait de même avec son hôtesse. Or, à peine le chevalier venait-il de céder au sommeil, que Jeanne se lève tout à coup de son lit et le réveille à haute voix, disant : Au nom de Dieu, mon conseil m'a dit que j'aïlle contre les Anglais ; mais je ne sais si je dois aller à leurs bastilles, ou contre Falstof, qui les doit avitailler. Comme elle parlait ainsi, frère Pasquerel et d'autres prêtres entrèrent, et l'entendirent crier : Où sont ceux qui me doivent armer ? Le sang de nos gens coule par terre ! En mon Dieu, c'est mal fait. Pourquoi ne m'a-t-on éveillée plus tôt ? Nos gens ont bien à besogner devant une bastille, et il y en a de blessés. Mes armes ! apportez-moi mes armes, et amenez-moi mon cheval !

D'Aulon ne savait que penser ; car, tout à l'entour, le calme et le silence le plus profond régnaient dans les rues ; mais avant qu'il eût pu lui donner son armure, Jeanne était déjà dans le bas de la maison. Là, elle trouva son page, Louis de Contes, qui causait sans souci sur le seuil de la porte. — Ah ! sanglant garçon, lui cria-t-elle, vous ne me diriez pas que le sang de France fût répandu ! — Elle demanda son cheval, et remonta précipitamment dans sa chambre pour prendre son armure. D'Aulon n'avait pas encore fini de la lui ajuster, quand on entendit du tumulte dans les rues. L'écuyer se mit lui-même en devoir de s'armer ; mais avant qu'il fût prêt, Jeanne était à cheval. Alors seulement elle s'aperçut qu'elle avait oublié sa bannière. Le page monte pour la chercher ; mais elle était si pressée, qu'elle lui crie de la lui donner par la fenêtre ; puis elle pique des deux, et se précipite, sa bannière à la main, droit vers la porte de Bourgogne : le feu jaillissait du pavé sous les pas de son cheval. Les gens étaient fort étonnés de lui voir prendre ainsi le chemin le plus direct vers un endroit où elle n'avait jamais été.

Le page restant tout interdit, l'hôtesse lui dit qu'il devait suivre sa maîtresse, et il galopa, en effet, après elle avec le chevalier d'Aulon ; mais ils ne la rejoignirent que près de la porte, où le passage se trouvait obstrué par la presse des Français en déroute. Voici comme la chose était arrivée.

Le matin, une troupe de gens d'armes, sans consulter Dunois ni la Pucelle, avaient attaqué un retranchement élevé par les Anglais près de l'église de Saint-Laud. Cette attaque leur réussit d'abord,

mais ils ne tardèrent pas à être mis en fuite. Lorsque la Pucelle vit revenir un des blessés, elle s'écria : Jamais je n'ai vu couler le sang français sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête ! Et, disant ces mots, elle pousse son cheval droit au retranchement, à travers les fuyards, suivie seulement de quelques chevaliers. Les siens l'accueillent avec un cri de joie, et retournent contre l'ennemi. Mais elle, qui était sûre de la victoire, commence par faire crier que personne ne se permit d'enlever quoi que ce fût de l'église de Saint-Laud, située au milieu des lignes anglaises ; puis elle donne le signal de l'assaut. De son côté, Talbot fait avancer les hommes de plusieurs autres bastilles pour mieux défendre le retranchement attaqué ; mais, au même temps, le maréchal de Boussac et le baron de Coulonges amènent d'Orléans six cents chevaliers et gens d'armes, qui coupent ce secours, tandis que la Pucelle, victorieuse, s'emparait du retranchement après trois heures de combat. Ceux des ennemis qui ne se rendirent pas furent tués sans miséricorde : cent quatorze Anglais restèrent sur la place, quarantę furent faits prisonniers, et deux cents échappèrent par la fuite. Un certain nombre, s'étant réfugiés dans l'église de Saint-Laud, revêtirent des habits sacerdotaux ; mais ils furent pris par les Français, dont les uns voulaient les massacrer, et les autres les épargner à cause de leurs vêtements ecclésiastiques. Le débat fut porté devant la Pucelle, qui voulut qu'on les traitât comme des prêtres. Elle défendit de leur faire le moindre mal, ne souffrit pas même qu'on les pillât, et, pour leur plus grande sûreté, les fit conduire dans sa propre maison sans les perdre de vue ; car les gens d'Orléans, pour se venger de toutes les misères qu'ils avaient souffertes, avaient égorgé les autres prisonniers loin des yeux de la Pucelle. Jeanne, au contraire, pleurait amèrement à la pensée qu'un si grand nombre de ses ennemis étaient morts sur le champ de bataille ; et elle adoucissait, autant qu'elle pouvait, les malheurs de la guerre. Elle voulut se confesser à l'instant même, ayant pris l'habitude de n'aller combattre devant Dieu pour son roi qu'avec un cœur pur ; mais cette fois, elle avait été brusquement tirée du sommeil, et n'avait pas eu le temps d'accomplir sa pieuse pratique. C'est pourquoi elle voulait maintenant la remplir, et elle ordonna à tous ceux qui avaient pris part à l'action d'en faire autant, et de rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il leur avait accordée ; car, autrement, leur disait-elle, Dieu ne serait plus avec eux dans le combat, et il les abandonnerait pour prix de leur ingratitude. Elle fit ensuite mettre le feu au retranchement conquis, et ordonna de le raser au niveau du sol.

Quand la Pucelle rentra dans la ville avec les seigneurs et les che-

valiers, toutes les cloches annoncèrent cette première victoire, et l'on remercia Dieu dans les églises, par des chants et des prières, du secours qu'il avait envoyé à la bonne ville d'Orléans dans sa grande détresse. Pour les Anglais, au contraire, ces bruits de fête retentissaient tristement ; car, ce jour-là, ils avaient beaucoup perdu de leur force et de leur courage. Le soir, la Pucelle déclara que le lendemain étant le jour de l'Ascension, elle n'irait point au combat, qu'elle ne revêtirait pas même son armure à cause de cette grande solennité, et que, pour la célébrer d'une manière agréable à Dieu, elle se rendrait au tribunal de la pénitence et à la table sainte.

Le jour de l'Ascension, les chefs tinrent un conseil de guerre en l'absence de la Pucelle. Ils convinrent de diriger une fausse attaque d'un côté, pour surprendre les Anglais, et de ne donner connaissance à la Pucelle que de la première partie. Elle répondit d'un ton mécontent : Dites-moi tout ce que vous avez conclu et arrêté, je puis garder le silence sur des choses encore plus importantes que celles-ci. — Ne vous fâchez pas, répliqua Dunois, parce que nous ne vous avons pas tout dit d'une seule fois. Puis il lui communiqua le plan tout entier, et assura qu'il lui paraissait excellent. Jeanne s'en montra également satisfaite, mais elle ajouta d'un air de doute : Pourvu qu'on l'exécute comme vous venez de l'expliquer. Elle avait raison ; car, le soir même, ce projet fut changé, et l'on convint de donner l'assaut à la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, située au delà du fleuve.

Là-dessus Jeanne fit publier une ordonnance dans laquelle il était dit : Qu'aucun ne fût si hardi, le lendemain, de sortir de la ville et d'aller à l'attaque des bastilles, s'il n'avait d'abord été à confesse, et que les hommes d'armes eussent à renvoyer les femmes de mauvaise vie et surtout à les empêcher d'approcher de la Pucelle, parce que, disait-elle, pour punir les péchés des hommes, Dieu permet la perte des batailles.

Ensuite elle attacha elle-même à une flèche sa lettre aux Anglais, et ordonna à un archer de la leur lancer en criant : Lisez, voici des nouvelles ! Au-dessous, elle avait ajouté les mots suivants : C'est pour la troisième et dernière fois que je vous écris, et ne vous écrirai plus désormais. Signé, Ihesus, Maria, Jeanne la Pucelle. Et un peu plus bas : Je vous enverrais mes lettres plus honnêtement, mais vous retenez mes hérauts ; car vous gardez mon héraut Guienne. Renvoyez-les-moi, et je vous enverrai quelques-uns de vos gens pris à la bastille de Saint-Laud ; car tous ne sont pas morts. Les Anglais répondirent avec leurs insultes accoutumées. Voilà, crièrent-ils de toutes leurs forces, des nouvelles de la fille perdue des Armagnacs ! Jeanne soupira et pleura amèrement ; puis, ayant pris le roi du ciel à témoin de

son innocence, elle se sentit aussitôt consolée d'en haut, et dit à ceux qui l'entouraient qu'elle venait d'avoir des nouvelles de son Seigneur.

De son côté, Dunois sommait les Anglais de rendre le héraut d'armes de la Pucelle, les menaçant, s'ils le retenaient, de faire mourir *de malemort* tous les prisonniers et avec eux les hérauts qui étaient venus pour traiter de leur rançon. Personne ne voulut d'abord porter ce message, jusqu'à ce qu'enfin l'autre héraut de Jeanne, assuré par elle qu'il reviendrait sain et sauf avec son compagnon, se rendit dans le camp ennemi, d'où il revint en effet.

Au point du jour suivant, frère Pasquerel dit une messe en présence de la Pucelle et des siens. La messe dite, Jeanne sortit de la ville, vers neuf heures du matin, avec les meilleurs chevaliers et environ quatre mille hommes ; ils passèrent le fleuve, et se portèrent dans une petite île tout auprès de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc.

Là ils firent avec deux bateaux un pont pour assaillir le fort ; mais, pendant ce temps, Glacidas y mit le feu et se retira avec ses hommes dans leur retranchement le plus vaste et le mieux fortifié, près de l'église des Augustins. Les chefs français, s'estimant trop faibles pour attaquer une aussi forte position, étaient d'avis de battre en retraite ; mais Jeanne, accompagnée seulement d'une petite troupe, marcha en avant et planta sa bannière en face de la formidable bastille des Augustins. Alors le bruit se répandit tout à coup que les Anglais de la rive droite passaient le fleuve en grand nombre ; les Français, effrayés, reculèrent, et Jeanne fut entraînée malgré elle par le flot des fuyards ; ce que voyant les Anglais, ils lui crièrent de grosses injures. Déjà elle était arrivée saine et sauve dans la petite île dont nous avons parlé ; mais ne pouvant supporter la honte de sa fuite, elle se jeta avec son cheval dans une barque, et ordonna aux rameurs de la reconduire sur la rive ennemie. Elle était suivie du brave Lahire. Quand ils furent débarqués, elle s'écria : Maintenant, au nom de Dieu, courons hardiment aux Anglais ! Ils mirent l'un et l'autre leur lance en arrêt, et se précipitèrent avec tant d'audace et d'impétuosité sur les ennemis, qu'ils les repoussèrent jusque dans leurs retranchements.

La Pucelle planta pour la deuxième fois sa bannière sur la bastille des Augustins, et les troupes françaises se pressèrent de plus en plus nombreuses autour d'elle. Alors commença une lutte acharnée, car Glacidas était un terrible capitaine, qui n'avait jamais connu la fuite. Jeanne se distingua entre tous par son courage et son habileté militaires. Les églises d'Orléans sonnaient les vêpres, lorsque la bastille des Augustins, le plus fort retranchement des Anglais de ce côté du fleuve, fut emportée. On y trouva beaucoup de prisonniers français et

une grande quantité de munitions de guerre. Un petit nombre d'ennemis seulement parvinrent à se sauver dans la forteresse du pont ; le reste fut taillé en pièces. Quant au butin, la Pucelle y fit mettre le feu, pour éviter le désordre du pillage.

Le soir même, les Français s'établirent en face du pont et de la forteresse des Tournelles, qui en défendait l'approche. Jeanne ne retourna qu'à regret passer la nuit dans la ville ; mais les chefs la supplièrent instamment de rentrer. Elle portait une si grande sévérité dans l'observation du jeûne, qu'elle ne consentit qu'avec peine, après cette chaude journée, à prendre quelque nourriture avant l'heure. Pendant qu'elle faisait ce léger repas, un des principaux chevaliers vint lui dire que les chefs et les capitaines convenaient unanimement que la victoire obtenue avec des forces si disproportionnées était une grande grâce de Dieu ; mais qu'ils n'étaient pas d'avis de conduire le lendemain leurs gens à un nouveau combat, cela n'étant pas nécessaire, puisque la ville se trouvait bien approvisionnée et attendait d'autres renforts. Jeanne, remplie de la force de sa mission divine, répondit au chevalier : Vous avez été en votre conseil, et moi j'ai été au mien ; mais croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira, et que celui des hommes ira à néant. Ensuite elle se tourna vers son confesseur, et lui dit d'être encore plus matinal le lendemain ; car, ajouta-t-elle, demain j'aurai beaucoup à faire et plus que je n'ai eu jusqu'à présent ; il sortira demain du sang de mon corps au-dessus du sein ; je serai blessée devant la bastille du bout du pont.

La nuit ne fut pas moins agitée que le jour l'avait été. Les Anglais mirent encore le feu à l'une de leurs bastilles au delà du fleuve, et, à la faveur des ténèbres, ils en rallièrent la garnison au gros de l'armée. La crainte que les siens ne fussent surpris par l'ennemi ne laissa aucun repos à Jeanne pendant la nuit entière ; car elle ne savait ce que voulaient dire toutes ces secrètes manœuvres des Anglais.

Bien avant l'aube, elle assista au service divin et prit son armure. Au moment où elle allait sortir de la maison, un homme se présenta à elle, avec une alose qu'il venait de pêcher. La Pucelle n'avait encore rien mangé, et son hôtesse lui dit : Jeanne, mangeons ce poisson avant votre départ. — Gardez-le jusqu'au soir, répondit la Pucelle ; car je vous amènerai un *Godon*¹ qui en mangera sa part, et je repasserai le pont après avoir pris les Tournelles. Tous ceux qui entendirent cette réponse en furent émerveillés, sachant bien que personne ne pouvait passer le pont, dont plusieurs arches étaient détruites.

¹ Sobriquet donné aux Anglais, d'un de leurs jurons.

La Pucelle, accompagnée d'une multitude de peuple et de beaucoup de gens de guerre, se rendit à cheval à la porte de Bourgoigne. Le sire de Gaucourt, maître-d'hôtel du roi, homme ferme et inflexible, avait la garde de ce poste, et il déclara qu'il ne laisserait passer personne, comme on l'avait décidé la veille dans le conseil. La foule, exaspérée, se répandit en cris et en menaces ; Jeanne s'avança droit vers Gaucourt, et, ayant imposé silence au peuple, elle dit au maître-d'hôtel du roi : Vous êtes un méchant homme ; mais veuillez ou non, les gens d'armes viendront et obtiendront aujourd'hui comme ils ont déjà obtenu. La foule voulut alors enfoncer la porte ; mais elle fut ouverte, sur les ordres de la Pucelle, par les hommes de Gaucourt, et lui-même raconta dans la suite qu'il avait été, ce jour-là, en grand danger de perdre la vie.

Le soleil se levait à l'instant où Jeanne passa le fleuve. Les chefs s'assemblèrent et convinrent de réunir toutes leurs forces pour donner l'assaut ; car la forteresse du pont était entourée de boulevards et de fossés profonds, et si bien retranchée, qu'on la regardait comme imprenable. En outre, elle était couronnée d'une artillerie terrible et défendue par la fleur de la chevalerie anglaise.

Il était environ dix heures : les trompettes de la Pucelle sonnèrent l'assaut, et un effroyable tonnerre de canons éclata des deux côtés. Les Français s'avancèrent tout à l'entour, ayant à leur tête le comte de Dunois, d'Aulon, Lahire, les deux Xaintrailles et Florentin d'Il-liers, et tous les capitaines expérimentés du roi Charles VII ; mais les Anglais leur opposèrent une noble et ferme résistance.

Jeanne, qui était surtout le point de mire de l'artillerie ennemie, guidait les siens avec une intrépidité et une habileté merveilleuses, encourageant ceux qui faiblissaient, et faisant passer dans tous les cœurs l'enthousiasme et la confiance en Dieu, dont elle était elle-même animée. Que chacun, disait-elle, ait bon cœur et bonne espérance en Dieu ; car l'heure approche où les Anglais seront déconfits, et toutes choses viendront à bonne fin.

Cependant, malgré ses généreuses paroles et ses courageux exemples, elle vit l'ardeur des siens tomber peu à peu. Déjà il était une heure de l'après-midi, un grand nombre gisaient dans le fossé, çà et là ; les autres étaient épuisés de fatigue et sans espoir : alors Jeanne se précipite dans le fossé même, prend une échelle et la pose contre le boulevard ; mais, à cet instant, la flèche qu'elle a prédite vient la frapper entre le cou et l'épaule, et elle tombe presque sans connaissance. Les Anglais se jettent sur elle, et elle ne se défend plus qu'à grand'peine avec son épée. Aussitôt Jean de Gamache, le même avec lequel Jeanne avait eu, peu auparavant, une dispute dans le

conseil, se fait jour à travers les ennemis avec sa hache d'armes, dont il frappe à droite et à gauche. Parvenu auprès de Jeanne, il lui offre son cheval, en disant : Acceptez ce don, brave chevalière : plus de rancune ; j'avoue mon tort, quand j'ai mal présumé de vous. — J'aurais grand tort, répondit-elle, de garder rancune ; car oncques ne vis chevalier si bien appris.

Cependant elle s'obstinait à rester dans le fossé. Il fallut presque l'emporter de force. On la déposa loin du lieu du combat, sur l'herbe, et on lui ôta son armure. Au près d'elle se tenaient son confesseur, Dunois et les autres chefs. La flèche ressortait derrière le cou environ d'un demi-pied. Elle pleura d'abord ; mais, fortifiée ensuite par ses célestes visions, elle dit qu'elle était consolée, et retira elle-même le trait. Plusieurs hommes d'armes s'étant approchés pour conjurer, par toutes sortes de paroles magiques, la blessure d'où le sang jaillissait avec impétuosité, Jeanne se fâcha, et leur dit : J'aime mieux mourir que d'agir contre la volonté de Dieu. Comme on lui demandait si elle mourrait de cette blessure : Je sais, répondit-elle, que je mourrai un jour ; mais j'ignore où, quand, comment, et à quelle heure. Si vous pouvez me donner sans péché un remède contre ma blessure, je désire bien guérir. Après qu'on lui eut appliqué un bandage, elle pria les assistants de s'éloigner, et se confessa au frère Pasquerel avec d'abondantes larmes.

Le malheur arrivé à la Pucelle avait enlevé à l'armée découragée son dernier espoir. Vainement elle chercha elle-même, cette jeune fille blessée, à ranimer l'ardeur des hommes pusillanimes par les généreuses paroles qu'elle tirait de son cœur : elle entendit Dunois donner l'ordre de sonner la retraite, et vit les assaillants se retirer.

Dans ce moment où personne, sans doute, ne croyait plus aux promesses de victoire qu'elle avait faites le matin avec tant de confiance, en sortant de la ville ; dans ce moment où tous désespéraient du succès, Jeanne, remplie d'une force nouvelle, dit à Dunois et aux autres chefs : En mon Dieu, vous entrez bien brief dedans ; n'ayez doute quand vous verrez flotter mon étendard vers la bastille, reprenez vos armes ; elle sera vôtre. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez pour reprendre des forces.

Ayant dit ces mots, elle chargea un des siens de tenir sa bannière, remonta à cheval aussi lestement que si elle n'eût été ni fatiguée ni blessée, et se dirigea, accompagnée d'un chevalier, vers une vigne située à quelque distance. Là elle descendit de cheval, commanda au gentilhomme de se tenir attentif, d'observer la bannière et de l'avertir au moment où elle flotterait du côté de la bastille ; puis elle alla quelques pas à l'écart, et se mit à prier. Peu de temps après, le

chevalier lui cria que la bannière flottait du côté qu'elle avait dit. Aussitôt Jeanne remonte à cheval, prend sa bannière à la main et se précipite vers la bastille, en répétant d'une voix haute et ferme : En avant ! en avant ! tout est vôtre.

Au moment même les Anglais sont frappés de terreur, et l'assaut recommence. Les plus considérables d'entre les chevaliers et les capitaines français racontèrent dans la suite qu'après que la Pucelle eut prononcé ces paroles, ils escaladèrent le boulevard aussi facilement que s'ils eussent monté un escalier, et ils ne pouvaient s'expliquer la chose que comme une œuvre et un miracle de Dieu.

Toutefois, ce fut encore une rude mêlée. Quand ceux de la ville virent cette nouvelle lutte, les infirmes, les femmes se pressèrent dans les églises pour porter aux combattants le secours de leurs prières : mais les jeunes gens et les hommes valides coururent au pont, du côté où s'élevait le retranchement de Belle-Croix. Au moyen de grosses poutres qu'ils avaient traînées, ils rétablirent une espèce de communication entre les Tournelles et la redoute de Belle-Croix. Nicolas de Giresme, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, revêtu de l'habit de son ordre, tenant sa hache d'armes dans la main droite et son bouclier de la main gauche, passa le premier, à travers les traits des ennemis, sur les poutres chancelantes, et s'élança contre les remparts, suivi d'un grand nombre des siens. Au même temps, Jeanne avait escaladé le retranchement d'un autre côté, et planté dessus sa bannière victorieuse.

Plus tard, les prisonniers anglais racontèrent qu'il leur avait semblé, en ce moment, être enveloppés d'une multitude d'assaillants, et qu'ils avaient vu dans les airs des jeunes gens d'une éclatante beauté, montés sur des chevaux blancs ; l'archange Michel lui-même leur avait apparu, marchant sur le pont, à la tête des Français.

Du haut du retranchement, Jeanne, tenant à la main sa glorieuse bannière, s'écriait : Glacidas ! Glacidas ! rends-toi, rends-toi au roi du ciel ! Tu m'as appelée fille de mauvaise vie. j'ai grand pitié de ton âme et de celle des tiens ! L'effroi entra aussi dans le cœur farouche de l'orgueilleux capitaine : il voulut se sauver avec les siens dans la forteresse ; mais le pont, brisé par une bombe, se rompit sous la foule qui s'y pressait, et Glacidas roula dans le fleuve avec les autres, en poussant des cris d'épouvante. Ainsi s'accomplit la prédiction que lui avait faite la Pucelle dès le premier jour, quand elle l'avertit que les Anglais seraient contraints de se retirer, mais que lui et beaucoup de ses gens ne verraient pas cette retraite.

Jeanne, qui naguère pleurait sur les outrages dont il l'avait accablée, pleurait maintenant sur son triste sort ; car elle se disait que

les âmes des morts paraissaient, en ce moment, devant Dieu, et lui rendaient compte de tous leurs crimes et de toutes leurs cruautés.

Ainsi tomba Glacidas, qui avait si outrageusement insulté la Pucelle, et avait menacé de tout passer au fil de l'épée, hommes, femmes et enfants, quand il entrerait dans la ville. Ce que Jeanne avait annoncé le matin était désormais accompli. L'héroïne blessée, mais victorieuse, rentra par le pont rompu, suivie de Dunois, son brave compagnon d'armes, et saluée des acclamations d'une foule immense. Toutes les cloches sonnèrent de nouveau, et des feux d'artifice annoncèrent au loin la victoire de Jeanne la Pucelle. Le peuple et la jeune fille triomphante en rendirent grâce à Dieu et à ses saints dans les églises, et les prêtres chantèrent le *Te Deum*.

Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, la Pucelle avait porté sa lourde armure, sans rien manger ni boire ; elle avait combattu sans relâche et guidé les siens au combat ; et cependant, selon le témoignage de Dunois, après une journée si fatigante, elle ne mangea qu'un peu de pain et ne but qu'un peu de vin trempé de beaucoup d'eau.

Pendant la nuit même, les Anglais, consternés, tinrent un conseil de guerre, et résolurent de lever le siège. Du plus grand matin, — c'était un dimanche, le 7 mai, jour où l'Église célèbre l'apparition de saint Michel sur le mont Gargan, en Italie, — l'armée anglaise se partagea en deux corps, et se plaça en ordre de bataille devant ses retranchements, toute prête à opérer sa retraite. Les chevaliers français, pensant que la ville allait être attaquée, coururent immédiatement hors des murs. Jeanne alla aussitôt les rejoindre, et les rangea en bataille. Elle défendit à tout le monde, par amour et respect pour la solennité du dimanche, de commencer l'attaque et de rien exiger des Anglais. C'est le plaisir et la volonté de Dieu, disait-elle, s'ils veulent partir, qu'on leur permette de s'en aller. Mais s'ils vous assaillent, défendez-vous fort et hardiment, et n'ayez nulle peur ; car vous serez les maîtres.

Elle fit ensuite dresser en plein air un autel, devant lequel elle s'agenouilla avec toute l'armée et les bourgeois d'Orléans, et deux messes furent célébrées au milieu du plus profond silence, en face de l'ennemi. Les Anglais eux-mêmes n'osèrent pas troubler le calme religieux du service divin. Quand la deuxième messe fut finie, Jeanne, toujours agenouillée, ordonna de s'assurer si les ennemis avaient la figure dirigée vers les Français. Comme on lui répondit qu'ils étaient tournés du côté de Meung, elle s'écria : En mon Dieu, ils s'en vont, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu. Nous ne les poursuivrons pas outre, parce que c'est aujourd'hui dimanche.

Ce fut ainsi que l'ennemi se retira, après une perte de six à huit mille combattants. Les retranchements, avec une grande quantité de munitions de guerre et de grosse artillerie, tombèrent aux mains des Français et furent brûlés et démolis.

La Pucelle, les chefs et les chevaliers rentrèrent ensuite dans la ville, et offrirent leurs actions de grâces à Dieu, avec les prêtres et les habitants. Les prêtres, après avoir adressé au peuple, du haut des chaires, de pieuses exhortations, firent une procession solennelle par les rues et sur les remparts de la ville délivrée; puis ils célébrèrent un beau service funèbre pour les âmes de ceux qui avaient succombé. La procession, le service et le sermon institués le 8 mai 1429. par Jeanne, par les plus nobles chevaliers de France et par les prêtres et les bourgeois d'Orléans, eurent lieu depuis tous les ans, à la même époque, en souvenir de la délivrance de la ville, qui, après un siège de sept mois, fut arrachée en sept jours à la plus grande détresse par une jeune fille de dix-huit ans, quand déjà l'on désespérait de tout secours humain.

Le miracle de cette délivrance au milieu de l'agonie avait été si manifeste, que non-seulement les bons bourgeois de la ville, mais encore les plus grands capitaines et tous les chevaliers qui avaient vaillamment combattu à côté de la Pucelle, y croyaient d'une foi ferme, et que le brave Dunois l'attestait encore en justice dans les dernières années de sa vie. D'Aulon, l'écuyer de la Pucelle, termine par les paroles suivantes le récit qu'il fit, sous serment, de ce combat merveilleux : Les Anglais, consternés et vaincus, firent leur retraite, et ainsi, par le secours de Notre-Seigneur et de la Pucelle Jeanne, la ville d'Orléans fut délivrée de ses ennemis.

La Pucelle quitta Orléans dès le lendemain, pour annoncer au roi l'heureuse nouvelle et le mener sacrer à Reims, comme elle en avait reçu l'ordre de Dieu. Elle était toujours pressée par l'idée que la durée de sa mission serait courte, et que déjà beaucoup de temps avait été perdu en délais inutiles. Les bons bourgeois d'Orléans la remercièrent très-humblement à son départ, et lui dirent, en versant des larmes de reconnaissance, qu'elle pouvait disposer d'eux et de leurs biens à son gré. Jeanne, de son côté, les remercia de cette offre affectueuse, et prit le chemin que Dieu lui indiquait.

Mais déjà le bruit de sa grande victoire l'avait devancée, et de toutes parts l'heureuse nouvelle se répandait que Dieu, après avoir longtemps et rudement châtié la France pour ses péchés, avait enfin pris pitié d'elle, et que l'humiliation faisait place au triomphe. Ce n'était pas devant quelques-uns et en secret, mais aux yeux de tout le peuple, que le miracle s'était accompli. Les Anglais mêmes en ren-

daient témoignage ; car ils ne savaient pas l'expliquer autrement que par une criminelle intelligence de Jeanne avec le démon.

Tous les regards de la chrétienté étaient alors dirigés sur l'issue de l'ancienne lutte entre la France et l'Angleterre ; l'étonnement causé par ces faits prodigieux était d'autant plus général, et partout on s'inquiétait de savoir quelle puissance les avait opérés. Parmi les nombreux documents contemporains, un des plus curieux est le récit d'Eberhard de Windeck, trésorier de l'empereur Sigismond, qui rapporte sommairement l'histoire de Jeanne d'Arc comme nous venons de faire, et s'arrête à la délivrance d'Orléans. Un autre est l'écrit d'un prêtre de Landau, adressé au vicaire général de Spire, et terminé le 17 septembre 1429, avant qu'il eût appris le couronnement de Charles VII à Reims. Comme les gens du peuple interrogeaient les ecclésiastiques sur ce qu'il fallait croire des miracles de la Pucelle, le bon prêtre expose les raisons pour lesquelles il croit à sa mission divine.

« La France, dit-il, ayant été perdue par une femme, il était juste qu'elle fût sauvée par une vierge. Le sexe féminin est humble dans ses voies et dévoué à Dieu, il est plein de douceur et de compassion envers les affligés ; aussi Dieu lui a-t-il fait, dans notre temps, de grandes grâces pour nous détourner du mal et nous ramener au bien, non par la crainte de ses jugements, mais par l'ardeur de son amour. La France, enflée d'orgueil, s'était placée par sa puissance et ses armes au-dessus de tous les royaumes chrétiens. Comme un lion, elle avait réduit ses voisins au repos, et ensuite, se mettant à rugir, elle avait envahi et dévasté les pays. Trop confiante en son habileté et ses trésors, elle s'était élevée jusqu'aux astres ; et maintenant la voilà abattue sur son propre sol ; elle ne peut se relever ni par sa bravoure ni par la force de ses armes. Afin donc qu'elle craigne le Seigneur de toutes ses forces, comme il convient à une créature raisonnable, et qu'elle reconnaisse celui qui sème la paix, Dieu a résolu de lui tendre la main et de la relever ; ce qu'elle ne pouvait pas faire elle-même, étant tombée au plus profond de l'abîme. Il se peut que la Pucelle ne trouve point parmi le peuple toute la considération et la créance dues à une envoyée du ciel, bien qu'elle soit réellement illuminée d'en haut, comme le prouvent sa vie et ses actes. Car souvent elle lave et purifie sa conscience à la sainte piscine de la confession, et se fortifie dans l'esprit de la sagesse en recevant le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; elle est humble et modeste dans sa conduite ; elle vit en bonne intelligence avec les honnêtes gens, deteste les vols commis sur les pauvres et les veuves, et l'oppression des orphelins. La nation française est plus habile, et la nation

allemande plus brave. Aussi je crains fort que les Français, dans leur fougue ardente, ne rejettent le joug de Dieu quand la Voyante aura rempli la mesure de ses prédictions et de ses promesses, et que, ne voulant plus l'écouter, ils ne l'envoient en exil. C'est une fille de Dieu; elle ne cherche que ce qui est agréable au Seigneur, afin d'être pure en esprit et de garder son âme et son corps inviolables. »

Dans la seconde partie de sa dissertation, le prêtre de Landau raconte qu'un homme, arrivé dernièrement d'Angleterre, lui a dit au coin du feu, dans un château, que, dans son pays, on maudit la Pucelle, parce qu'elle accomplit ses actes non par l'esprit de Dieu, mais par l'inspiration du démon et par la magie. Ensuite il cherche à réfuter toutes les objections élevées contre elle, sauf toutefois le jugement supérieur de l'Église. « Elle ne se sert, continue-t-il, d'aucun moyen magique, et jamais personne n'a réussi à la faire soupçonner ni à la convaincre de ce crime. Tout le monde, en France, la reconnaît comme professant la foi catholique et solidement attachée aux devoirs et aux pratiques de la religion. Elle a un profond respect pour les sacrements de l'Église; elle mène une vie digne des plus grands éloges, et est entièrement soumise à Dieu dans ses paroles et ses actes. Tout ce qu'elle entreprend, elle le fait au nom de la très-sainte Trinité; elle affermit la paix, soulage la misère du pauvre, aime à pratiquer la justice, et, insensible aux vanités du monde, elle ne recherche en rien ni les louanges ni les richesses ¹. »

Parmi les œuvres de Gerson, il est un autre traité, du même temps, sur le même sujet. Il porte la suscription suivante : « Voici ce qui a été écrit à Lyon, par monsieur le chancelier, le 14^{me} jour de mai, la veille de la Pentecôte, après le miracle qui a eu lieu à Orléans par la levée du siège des Anglais. » Le style est scolastique comme celui de Gerson, qui mourut à Lyon cette année-là même. L'auteur conclut qu'on peut pieusement et sainement soutenir le fait de la pucelle Jeanne, attendu les circonstances actuelles, l'effet qui en résulte, et surtout la justice de la cause qu'elle défend, puisqu'il s'agit de rendre un royaume à son roi légitime et de débeller ses ennemis. Il appelle en témoignage pour elle la sagesse et la piété de sa conduite depuis sa plus tendre enfance, dont on s'est procuré la preuve. Enfin, dit-il, on ne peut lui faire un reproche légitime à l'occasion des vêtements d'homme dont elle use. Si l'ancienne loi les défendait aux femmes sans aucune distinction, la loi nouvelle n'est pas si rigoureuse. Cette défense subsiste toujours, il est vrai, mais elle n'a lieu qu'en vertu du fondement moral sur lequel elle est appuyée, et alors la défense

¹ Guido Goerres, p. 176.

doit céder au cas de nécessité ou d'utilité. Or, telle est la position dans laquelle elle se trouve. Elle se revêt de l'habit des guerriers pour combattre les ennemis de la justice, pour défendre les Français, et pour prouver que Dieu confond, quand il le veut, les hommes les plus puissants par la main d'une femme ¹.

Après la délivrance d'Orléans, Jeanne d'Arc étant venue à Loches, où était le roi, elle en fut reçue avec de grands honneurs, ainsi que de toute la cour. Toutefois, quand elle pressa Charles VII de partir sans retard, pour aller se faire sacrer à Reims, le doute, l'hésitation et tous les calculs de la sagesse humaine rentrèrent dans l'esprit du prince et de son conseil. Au lieu de marcher d'un pas ferme et rapide dans le chemin de la victoire, on perdit le temps en de longues conférences, bien que Jeanne dit souvent au roi en soupirant : Je ne durerai qu'un an et guère au delà ; il faut tâcher de bien employer cette année. A cela, les habiles conseillers répondaient qu'il était trop dangereux de faire cette campagne à travers les ennemis ; qu'il y avait trois grandes rivières à passer pour arriver à la ville lointaine de Reims ; qu'il valait mieux commencer par le commencement et reprendre d'abord les provinces voisines. Mais Jeanne persistait ; car ce n'était pas par les lumières de la sagesse humaine qu'elle avait quitté la pauvre chaumière de ses parents, et qu'elle était allée planter sa bannière à Orléans, en face des retranchements anglais. C'est pourquoi elle répondait encore que cette expédition était ordonnée de Dieu ; qu'une fois que Charles aurait reçu à Reims la couronne et l'onction sainte, la puissance des ennemis déclinerait de plus en plus, et que, d'ailleurs, ils ne pourraient lui faire aucun dommage, ni à lui ni à elle.

Cependant ses avis demeuraient toujours sans résultat. Or, il arriva un jour que, le roi étant seul, dans une chambre particulière, avec son confesseur, l'évêque de Castres, et son ex-chancelier, Jeanne frappa tout à coup à la porte. Charles lui dit d'entrer. Alors elle s'avança très-humblement devant lui, se jeta à terre, et, embrassant ses genoux, elle lui dit : Noble dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne. L'évêque de Castres lui ayant demandé si cela lui avait été inspiré par son conseil, Jeanne répondit que oui, et qu'elle y était fréquemment incitée. — Ne voulez-vous pas, reprit alors le prélat, nous dire ici, en présence du roi, la manière de votre conseil quand il vous parle ? — Je comprends bien, répondit Jeanne d'Arc, ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers. Charles VII

¹ *Opera Gersonii*, t. 4, p. 861 et seqq.

L'ayant interrompue pour lui demander s'il lui plaisait de le déclarer devant les personnes présentes, elle continua en ces termes : Quand il me déplait en quelque manière qu'on n'ajoute pas foi facilement aux choses que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart, et je prie Dieu, me plaignant à lui, et lui demandant pourquoi on ne croit pas facilement ce que je dis. Ma prière faite, j'entends une voix qui me dit : Fille de Dieu, va ! va ! va ! je serai ton aide ! Et quand j'entends cette voix, j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être en cet état.

Le discours de la Pucelle était si plein de conviction, et quand elle répétait ces mots : Va ! va ! va ! l'enthousiasme divin rayonnait si vivement sur son visage, que, dans un âge avancé, les trois assistants se la représentaient encore, telle qu'ils l'avaient vue, les yeux inspirés et tournés vers le ciel.

Enfin le roi consentit à se mettre en marche pour Reims, mais à condition que les places fortes de la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, seraient d'abord reconquises. A cet effet, il ordonna une levée d'hommes ; les fidèles chevaliers accoururent de toutes parts ; de ce nombre étaient Gui et André de Laval, qui, ayant vu la Pucelle, en écrivirent à leur mère et à leur grand-mère une lettre que nous avons encore ¹.

Telle était déjà la vénération du peuple pour Jeanne, que l'humble jeune fille ne pouvait plus se défendre de l'empressement impétueux dont elle était l'objet. De vieilles et respectables femmes se jetaient à genoux devant elle ; beaucoup la priaient de leur montrer ses mains et ses pieds, pour voir s'ils étaient réellement de chair et de sang ; on baisait ses vêtements et jusqu'aux pieds de son cheval. Jeanne avait un grand déplaisir de tout cela ; car elle y voyait une condamnable idolâtrie. Souvent elle s'en fâchait ; mais elle craignait de faire de la peine à ces bonnes gens par des paroles dures ; de sorte que maître Pierre de Versailles lui fit un jour des reproches à ce sujet, et lui dit qu'elle avait tort de souffrir de pareils honneurs, qui ne lui étaient pas dus ; qu'elle devait prendre garde de faire de ces gens des idolâtres. — En vérité, répondit-elle, je ne sais comment empêcher ces choses, si le bon Dieu lui-même ne les empêche.

Pendant qu'elle était à Loches, un autre de ses frères vint la trouver du fond de leur paisible village, et lui raconta, entre autres choses, comment le peuple disait la-bas qu'elle avait reçu sa force merveilleuse près de l'arbre des Fées. Elle lui répondit que le peuple se

¹ Guido Goerres, p. 188. — Lebrun de Charmettes, t. 2, p. 155.

trompait grandement là-dessus, et qu'elle abhorrait toute la magie et sorcellerie du fond de son cœur.

Les préparatifs étant achevés, le roi voulut donner le commandement en chef de l'armée au duc d'Alençon, sous la conduite de la Pucelle. Jeanne en fut satisfaite. Mais la duchesse ne voulait pas laisser partir son époux, car il était resté longtemps prisonnier en Angleterre ; depuis peu seulement son énorme rançon avait été payée, et son père n'était jamais revenu du champ de bataille d'Azincourt. Jeanne exhorta la duchesse à avoir bon courage. Ne craignez rien, noble dame, lui disait-elle, je vous le ramènerai sain et sauf, et aussi bien portant, voire en meilleur état qu'il n'est maintenant. La duchesse eut confiance dans ces paroles de la Pucelle, qui les justifiera au moment du danger. Jeanne pria aussi le roi de lui permettre cette fois de faire des prisonniers ; car elle prédit que le duc d'Orléans, malgré la recommandation faite par Henri V à ses frères, sur son lit de mort, de ne jamais le relâcher, serait pourtant rendu un jour à la liberté, et elle voulait que les prisonniers anglais lui servissent de rançon.

Quand la Pucelle eut rejoint l'armée, un nouveau différend s'éleva parmi les chefs. Quelques-uns disaient qu'il fallait attendre, qu'on n'était pas assez nombreux pour attaquer la ville forte de Jargeau, où le comte de Suffolk, un des meilleurs capitaines de son temps, tenait garnison avec une troupe d'élite. A cela, Jeanne répondit, pleine d'une ferme assurance en sa mission : Ne craignez aucune multitude, et ne faites point difficulté de donner assaut aux Anglais ; car Dieu conduit votre œuvre. Si je n'étais pas sûre que Dieu même conduit ce grand ouvrage, j'aimerais mieux, croyez-le bien, garder les brebis que de m'exposer à tant de contradictions et de périls. Cette fois, la confiance de Jeanne l'emporta, et la petite armée de quatre ou cinq mille hommes marcha sur Jargeau.

Lorsqu'ils sont près de la ville, Suffolk les attaque rudement avec les siens. Les Français reculent. Jeanne arrache la bannière des mains du guidon, et se jette, en avant de tous, au milieu des rangs ennemis. Les chevaliers, piqués d'émulation, s'élancent à sa suite, et les Anglais sont refoulés dans la place.

Dès le lendemain matin, les pièces de siège, sous les ordres de la Pucelle, commencent à jouer ; au bout de quelques heures, les tours et les murs sont abattus : tout le monde s'émerveille de voir Jeanne diriger si bien l'artillerie. Voici qui est plus étonnant encore. Le duc d'Alençon s'était arrêté un instant pour observer les approches de la place. Jeanne lui crie tout à coup : Jetez-vous de côté, sinon la machine va tirer de là-haut et vous tuer. A peine le duc a-t-il suivi

et avertissement, que le coup part, et, à l'endroit même qu'il vient de quitter, enlève la tête à un gentilhomme. Bien des années après, le duc d'Alençon disait encore que l'effroi l'avait saisi en ce moment, et qu'il s'était grandement émerveillé de la prédiction de la Pucelle.

Le matin du troisième jour, Suffolk demande une suspension d'armes de deux semaines. Jeanne répond : Que les Anglais aient la vie, et partent, s'ils veulent, en leurs robes et gippons ; autrement, ils seront pris d'assaut. A l'instant les trompettes sonnent : Jeanne met son casque, et crie au duc d'Alençon : A l'assaut, gentil duc ! Celui-ci hésitant : N'ayez doute, lui dit-elle, l'heure est prête quand il plaît à Dieu. Il est temps d'agir quand Dieu veut qu'on agisse et quand il agit lui-même. Et voyant qu'il hésitait encore : Ah ! gentil duc, as-tu peur ? lui demanda-t-elle. Ne sais-tu pas que j'ai promis à ton épouse de te ramener sain et sauf ? En achevant ces paroles, elle court à l'assaut. Pendant plus de quatre heures, le combat fut terrible : les Anglais se battaient comme des lions furieux. Sa bannière à la main, Jeanne descend elle-même dans les fossés de la forteresse, et monte sur une échelle à l'endroit où le combat est le plus acharné. Un des ennemis lance sur elle une pierre énorme, qui atteint sa bannière et se brise en morceaux sur son casque. Jeanne roule en bas de l'échelle et tombe à terre sur ses genoux. Un cri de joie retentit du haut de la forteresse, et un cri de terreur dans le fossé. Jeanne se relève en criant : Amis ! amis ! sus ! sus ! ayez bon courage ; Notre-Seigneur a condamné les Anglais, à cette heure ils sont tous nôtres.

Ainsi cria la Pucelle, et les Français s'élancèrent à l'escalade, et la ville de Jargeau, si forte et si bien défendue, fut emportée le trente-septième jour après la délivrance d'Orléans. Onze cents Anglais périrent dans le combat. Suffolk se rendit à un jeune homme, après l'avoir fait chevalier sur le champ de bataille.

Le duc de Bedford s'inquiétait de plus en plus à Paris de l'issue de la guerre. Il écrivait lettre sur lettre en Angleterre, où les grands étaient fort divisés. Dans une de ces lettres, que l'on conserve encore aujourd'hui dans les archives de la tour de Londres, on lit, entre autres choses, le passage suivant : « Tout vous a réussi jusqu'au siège d'Orléans, entrepris, Dieu sait par le conseil de qui. Alors, après la malheureuse aventure de mon cousin Salisbury ¹, auquel Dieu fasse miséricorde, vos sujets, qui étaient rassemblés en grand nombre à ce siège, reçurent, par une permission particulière de Dieu, comme on le doit croire, un échec causé en partie par la fâcheuse et crimi-

¹ Qui y fut tué.

nelle idée qu'on s'était faite d'une personne instruite, comme un limier, par l'esprit malin, et appelée la Pucelle, qui usait de faux enchantements et de sorcellerie. Lesquels coup et déconfiture non-seulement diminuèrent beaucoup le nombre de vos gens ici, mais encore abattirent merveilleusement le courage du reste, et enhardirent votre adverse partie et vos ennemis à s'assembler aussitôt en grand nombre ¹. »

Le duc avait raison. L'armée de Charles VII à Orléans grossissait de jour en jour ; bientôt elle s'éleva de six à sept mille hommes. La garnison anglaise de Beaugenci se rendit, à condition d'avoir la retraite libre. Mais à peine est-elle partie, on annonce que de nouveaux ennemis approchent en grand nombre, et que leur avant-garde seule est forte de plusieurs milliers d'hommes. L'armée française s'étant rangée en ordre de bataille, le duc d'Alençon demande à la Pucelle ce qu'il faut faire. — Avez-vous de bons éperons, répond-elle à haute voix ? — Comment ? s'écrient les assistants, est-ce pour fuir devant l'ennemi ? — Non, répliqua Jeanne, ce sont les Anglais qui fuiront sans se défendre. Ils vous céderont la victoire, et vous avez besoin de bons éperons pour les poursuivre. Elle ajouta que cette victoire ne coûterait, pour ainsi dire, pas une goutte de sang au roi : merveilleuse prophétie, que le chevalier Thibaut d'Armagnac, qui était présent, certifia plus tard en justice.

Comme, en ce moment, les chefs anglais, Talbot, Scales et Falstof, s'avançaient en bon ordre dans la plaine, la Pucelle cria aux siens : Frappez hardiment sur eux ! ils ne seront pas longtemps sans prendre la fuite. Les Anglais se retiraient en grande hâte, les Français hésitaient à les attaquer. La Pucelle criait cependant : Qu'on aille hardiment contre les Anglais, sans faute ils seront vaincus ! En mon Dieu, il faut les combattre : s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions ; car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le noble roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait encore eue, mon conseil m'a dit qu'ils sont tous nôtres. — En effet, les Français les ayant atteints, les mirent dans une déroute complète. Deux à trois mille morts restèrent sur la place. Falstof échappa, grâce à la vitesse de son cheval. Talbot, le sire de Scales et plusieurs autres capitaines furent faits prisonniers. Telle fut la chasse sanglante de Patay, cette chasse dont la Pucelle avait averti les Anglais dans sa lettre.

Au milieu de sa victoire, Jeanne pleura sur la mort de tant de frères tombés, et avait grande compassion pour les pauvres prison-

¹ Rymer. *Acta regum Angliæ*, t. 4, part. 4, p. 141.

niers, maltraités par les vainqueurs quand ils ne pouvaient promettre une rançon assez forte.

Ainsi un soldat furieux ayant frappé son prisonnier à la tête, celui-ci tomba mourant par terre. Jeanne descend de cheval et le prend dans ses bras, comme une sœur de miséricorde ; puis, voyant qu'aucun remède humain ne pouvait guérir la blessure mortelle, elle l'exhorte, les yeux en larmes, le console affectueusement, et lui soutient la tête, afin qu'il puisse faire sa paix avec Dieu en face du prêtre.

Après la victoire de Patay, l'entreprise la plus difficile pour Jeanne d'Arc fut de décider le roi à marcher sur Reims pour s'y faire sacrer. Il était porté, d'après les timides conseils de ses favoris, à différer de jour en jour. Jeanne, au contraire, pressait incessamment les préparatifs du départ, tantôt à Orléans, tantôt à Sully, auprès du prince. Elle allait au-devant des gens de guerre qui arrivaient, elle hâtait leur convocation, pourvoyait à leur entretien, et ne s'épargnait aucune peine. L'insouciant Charles VII, qui ne se donnait pas, à beaucoup près, autant de souci pour sa couronne, raconta souvent, dans la suite, qu'un jour il la vit tellement fatiguée de ses soins multipliés, qu'il eut pitié d'elle, et lui ordonna de prendre du repos. Là-dessus Jeanne se mit à pleurer, et lui dit qu'il n'eût aucun doute, qu'il obtiendrait tout son royaume et serait bientôt couronné. Elle lui dit aussi qu'une grande foule de gens le suivraient ; qu'il devait seulement avoir bon courage. Puis, s'adressant aux siens : Combattez hardiment, leur disait-elle, vous aurez bon conduit.

Enfin, le mercredi 23 juillet 1429, la Pucelle, précédant le reste de l'armée, se mit en marche avec ses deux frères et sa propre compagnie. Il y avait environ quatre-vingts lieues à faire pour arriver à Reims, et toutes les places fortes, tous les ponts, toutes les routes jusque-là étaient occupés par l'ennemi. L'armée manquait de vivres : une seule ville pouvait l'arrêter tout entière devant ses murs ; il suffisait d'un échec pour lui couper la retraite et l'anéantir ; mais la Pucelle allait en avant, confiante dans le secours du ciel, qui l'avait déjà conduite une fois à travers les ennemis, et qui, depuis lors, ne l'avait abandonnée dans aucun danger. Le lendemain, le roi la suivit avec une armée de douze mille combattants.

Auxerre fut la première ville forte et importante devant laquelle ils arrivèrent. Elle tenait pour les Anglais et les Bourguignons, et ferma ses portes aux Français. Jeanne et plusieurs autres conseillèrent de donner l'assaut, promettant bonne réussite ; mais Charles et ses favoris préférèrent négocier avec la ville révoltée, et convinrent de passer outre sous ses murs, à condition qu'elle fournit des vivres à l'armée, et jurât au roi la même obéissance que lui promettaient

les villes de Troyes, de Châlons et de Reims. Jeanne et d'autres chefs exprimèrent leur mécontentement d'un accord si peu honorable. On raconte que la Trémouille, le principal des favoris, reçut deux mille écus pour ménager cet arrangement, tandis qu'il aurait fallu ou que la ville fit sa soumission, ou que l'on y entrât par la force.

On vit bientôt l'effet de cette conduite pusillanime. Troyes refusa également d'ouvrir ses portes, et renvoya le héraut du roi. Les bourgeois firent une sortie contre l'avant-garde, et ne rentrèrent dans leurs remparts qu'après un combat opiniâtre. Charles VII, irrésolu, assemble son conseil, qui décide qu'il faut s'en retourner. Un seul membre est d'avis qu'il faut au moins entendre la Pucelle.

Pendant qu'on discute ainsi, quelqu'un frappe très-distinctement à la porte de la salle, et, quand on ouvre, c'est Jeanne elle-même qui entre.

Après qu'elle eut respectueusement salué le roi, le chancelier, qui était l'archevêque de Reims, se tourna vers elle et lui dit : Le roi et son conseil se trouvent dans une grande perplexité et ne savent à quoi se résoudre. Ensuite il lui expose en détail toute la délibération, et la prie de dire au roi ce qu'elle en pense. La Pucelle se tourne alors vers Charles, et lui demande s'il croirait à ses paroles. Le roi répond : Je ne sais. Si vous dites choses qui soient raisonnables et profitables, je vous croirai volontiers. — Serai-je crue, répéta-t-elle ? — Oui, reprit le roi, selon ce que vous direz. — Noble dauphin, dit-elle alors, ordonnez à votre gent de venir et d'assiéger Troyes, et ne tenez pas plus longs conseils ; car, au nom de Dieu, avant trois jours je vous introduirai en la cité de Troyes par amour ou par puissance, et sera la fausse Bourgogne bien stupéfaite. — Jeanne, répliqua le chancelier, si on était certain d'y être dans six jours, on attendrait bien ; mais je ne sais s'il est vrai ce que vous dites. — Piquée apparemment de ce doute manifesté par l'archevêque : Ne doutez de rien, dit au roi la jeune envoyée du ciel, demain vous serez maître de la ville.

Cette prophétie, survenue au milieu d'une telle détresse, devait être confirmée si prochainement ou convaincue de fausseté, qu'on ne pouvait reprocher à Jeanne de prendre prudemment son temps pour que la chose pût s'accomplir par les voies naturelles. Quant à la prophétie même, ce ne sont pas seulement les chroniques contemporaines, mais encore les dépositions judiciaires qui attestent qu'elle fut réellement faite en présence des seigneurs assembles ¹.

¹ *Chronique sans titre.* — *Histoire au vray*, etc. — Déposition du comte de Du-nois. Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes. — Le-brun de Charmettes, t. 2, p. 273.

Le conseil fini, Jeanne monte à cheval, prend sa bannière, et conduit l'armée devant les remparts de la ville rebelle. Les chevaliers, les écuyers et les archers, les grands et les petits, tous sont obligés d'apporter des fascines, des poutres, des portes, des fenêtres, en un mot ce qu'ils trouvent dans le camp et dans les environs, pour combler les fossés et faire les préparatifs de l'assaut. Ce travail, dirigé par la Pucelle, fut continué sans interruption durant toute la nuit, avec tant d'habileté, que Dunois lui-même, ce chef expérimenté, déclara dans la suite que deux ou trois hommes des plus exercés aux choses de la guerre n'auraient pu en faire autant. Ainsi, dans l'espace de la nuit, tout fut préparé pour l'assaut du lendemain.

Le matin du jour où doit s'accomplir sa prophétie, Jeanne fait sonner l'attaque, et conduit elle-même l'armée aux fossés et ordonne de les combler. Mais dès la veille, suivant leur propre témoignage, les habitants avaient été saisis d'une incroyable terreur ; pendant toute la nuit, le peuple s'était porté par troupes dans les églises, implorant la miséricorde de Dieu. Le matin même où l'assaut devait commencer, il leur avait semblé voir voltiger autour de la bannière de la Pucelle une multitude de papillons blancs ; ce qu'ils avaient, pris, dans leur épouvante, pour un nouveau signe miraculeux. Lors donc qu'ils virent Jeanne au pied de leurs remparts, sa victorieuse bannière à la main, ils demandèrent à grands cris qu'on fit la paix. L'évêque sortit de la ville, à la tête d'une députation, pour offrir au roi le repentir et la soumission des habitants. Charles les reçut avec bienveillance, et accorda l'oubli du passé.

Jeanne d'Arc entra la première dans la ville, afin de placer les archers le long des rues, depuis la porte jusqu'à l'église, pour l'entrée solennelle du roi. Les bourgeois envoyèrent à sa rencontre frère Richard, disciple de saint Vincent Ferrier, qui avait fait des fruits à Paris par ses prédications. Frère Richard, n'étant pas encore tout à fait sûr si elle venait de Dieu ou du diable, fit prudemment le signe de la croix sur elle, et l'aspergea d'eau bénite. — Approchez sans crainte, lui dit Jeanne en souriant, je ne m'envolerai pas comme une sorcière. — Le frère s'approcha d'elle en effet, et, depuis ce moment, il la suivit avec beaucoup d'attachement dans ses expéditions, pour exhorter le peuple à se soumettre au roi. Quand les Parisiens, qui étaient tout Anglais, reçurent cette nouvelle, ils furent tellement irrités contre le frère, que, pour le narguer, ils reprirent leurs dés, leurs cartes, leurs vains ajustements, en un mot, toute la vie dissipée dont il les avait retirés par ses édifiants sermons.

Tout étant disposé, la roi fit son entrée solennelle, suivi de tous les princes et les chefs de son armée. A côté de lui chevauchait la

Pucelle, sa bannière à la main, accomplissant ainsi sa promesse de la veille : Demain vous serez maître de la ville.

Dès le lendemain, l'armée, en belle ordonnance, prit la route de Reims, au son des trompettes et aux cris de joie du peuple entier ; car la Pucelle ne cessait de presser le roi, au nom de Dieu, de hâter son voyage. Elle-même, armée de pied en cap, chevauchait à la tête des troupes ; et cependant, malgré tout son empressement, elle avait encore tenu à Troyes un enfant sur les fonts de baptême, car elle trouvait toujours assez de temps pour le service de Dieu.

Châlons-sur-Marne était la ville la plus prochaine. L'évêque vint respectueusement au-devant du roi avec un grand concours de peuple, et, lui ayant remis les clefs des portes, ils l'introduisit dans la ville. Là, Jeanne, qui n'était plus aussi loin de son pays natal, trouva quatre hommes de Domremi venus tout exprès pour voir, dans l'éclat de ses triomphes, la miraculeuse enfant qui avait grandi au milieu de l'affection de tous dans leur vallée solitaire. L'un d'eux lui ayant demandé, entre autres choses, si elle n'avait point peur dans les grands dangers et les batailles : Je n'ai peur de rien, répondit-elle, si ce n'est de la trahison. Elle fit présent d'un habit rouge à un autre de ces braves gens, qu'elle ne devait jamais revoir.

L'armée se remit en marche, et elle approchait de plus en plus de Reims. Mais le roi Charles n'avancait qu'à contre-cœur, craignant d'éprouver devant cette ville la même résistance et la même détresse que devant Troyes. La Pucelle lui rendit courage encore une fois avec ces paroles prophétiques : Ne craignez rien, les bourgeois de Reims viendront à votre rencontre ; ils feront leur soumission avant que vous soyez arrivé aux portes de leur ville. Marchez donc sans inquiétude ; car, si vous voulez agir en homme, vous reconquerrez tout votre royaume. Cette merveilleuse prophétie sur la reddition volontaire de Reims est également attestée en justice sous la foi du serment.

Le roi se trouvait encore à quatre lieues, lorsqu'une députation des principaux du clergé et du peuple vint lui annoncer que les Anglais et les Bourguignons s'étaient retirés, et remit à ses pieds les clefs de la ville. Le même jour, le chancelier, précédant le roi, prit possession pour la première fois de son siège épiscopal, grâce à Jeanne, en qui pourtant il avait eu si peu de confiance, même après la délivrance d'Orléans et la victoire de Patay.

Vers le soir, le roi Charles entra solennellement dans la ville avec sa chevalerie et l'armée entière. Là était Jehanne la Pucelle, qui fut moult regardée de tous, dit une chronique du temps. Une vieille tapisserie, conservée dans la cathédrale de Reims, offrait encore, avant

la révolution, le tableau de cette mémorable entrée triomphale.

Le sacre devant se faire le lendemain, on employa la nuit à faire les préparatifs. Jeanne, qui ne perdait pas de vue la réconciliation générale de la France, écrivit le jour même du couronnement une seconde lettre au duc de Bourgogne, pour le ramener à son devoir. Cette lettre, écrite avant la cérémonie du sacre, se conserve aux archives de Lille. En voici la teneur :

Lettre de Jehanne la Pucelle au duc de Bourgogne.

†

« IHESUS, MARIA.

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier souverain Seigneur, que le roy de France et vous faciez bonne paix, -ferme, qui dure longuement; pardonnez l'un à l'autre de bon cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrestiens; et s'il vous plaist à guerroyer, si allez sur le Sarrazin. Prince de Bourgogne. je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que requierir vous puis, que ne guerroyez plus au saint royaume de France; et faictes retraire incontinent et brièvement vos gens qui sont en aulcunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous; et vous assçavoir, de la part du Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, et sur vos vies, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux François; et que tous ceulx qui guerroyent audit saint royaume de France, guerroyent contre le Roy Ihesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et vous requiers à jointes mains que ne faictes nulle bataille, ne ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et subgiez; et croyez seurement, que quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gagneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sanc qui sera répandu de ceulx qui y viendront contre nous. Et a trois semaines que je vous envoyai escript et envoyai bonnes lettres par un hérault, que fussiez au sacre du roy, qui aujourd'huy dimanche, dix-septiesme jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims, dont je n'ay eu point de réponse. ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous command, et soit garde de vous, s'il lui plaist, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix.

Esript audit lieu de Reims, le 17^{me} jour de juillet. » Sur le verso est écrit : Au duc de Bourgogne ¹.

Nous verrons avec le temps de quelle manière peu française le duc Philippe de Bourgogne, prince du sang royal de France, répondit à cette lettre si française et si chrétienne de Jeanne d'Arc, comme aussi de quelle mort funeste son fils, le dernier duc de Bourgogne, périt sous les murs de Nancy en 1476.

Mais nous sommes encore à Reims, au sacre de Charles VII, qui eut lieu le dimanche 17^{me} juillet 1429. Jeanne d'Arc y parut avec sa glorieuse bannière. Elle eut la consolation d'y voir son oncle Durant Laxart et son vieux père Jacques d'Arc, qui furent hébergés aux frais de la ville.

Les cérémonies du couronnement achevées, on vit Jeanne s'avancer avec sa bannière, s'agenouiller devant le roi Charles, et lui dire en pleurant à chaudes larmes : Gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que je levasse le siège d'Orléans, et que je vous amenasse en ceste cité de Reims pour recevoir votre saint sacre, en montrant que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaume de France doit appartenir. Ainsi parloit et pleuroit l'humble jeune fille, dit une chronique contemporaine; moult faisoit grant pitié à ceux qui la regardoient.

Comme sa mission était finie, elle demandait la permission de se retirer. Mon fait, répétait-elle souvent, n'était qu'un ministère. Et comme on lui disait : Jamais on ne vit de telles choses comme on en voit dans votre fait, on ne lit rien de semblable dans aucun livre : — Mon seigneur, répondit-elle, a un livre dans lequel oncques aucun clerc ne lit, tant soit-il parfait en cléricature ².

Cependant la renommée de Jeanne d'Arc avait déjà franchi les limites de la France, et commençait à faire l'entretien des nations étrangères. Sa personne, son caractère, ses prophéties, les moindres circonstances de ses exploits étaient l'objet de la curiosité la plus avide, et ne tardèrent pas à occuper l'Europe entière. Henri de Gorcum fut un des premiers à écrire sur ce sujet. Ce théologien hollandais, et par conséquent sujet du duc de Bourgogne, ne pouvait s'exprimer sur le compte du roi Charles et de la jeune héroïne que d'une manière infiniment circonspecte; mais ce qu'il rapporte de favorable à la Pucelle n'en est que plus précieux à recueillir.

« Une jeune fille, dit-il, qui faisait paître les troupeaux dans les champs, fut présentée au fils du roi Charles VI, et l'assura qu'elle était envoyée de Dieu pour remettre tout son royaume sous son

¹ Lebrun de Charmettes, t. 2, p. 509. — ² Déposition de frère Jean Pasquerel.

obéissance. Pour empêcher toutefois que sa démarche ne fût considérée comme une audacieuse imposture, elle révéla des choses secrètes, dont ni elle ni aucun autre ne pouvait avoir connaissance par une voie naturelle. Dès qu'on eut agréé ses services, elle se fit couper les cheveux, se revêtit d'habits militaires, et monta à cheval, armée seulement de son étendard. On remarque en elle ces talents supérieurs dont les généraux les plus habiles ne sont redevables qu'à une longue expérience. Non-seulement elle enhardit ceux qui combattent avec elle, mais encore elle décourage et abat les forces de l'ennemi. Est-elle descendue de cheval, elle reprend l'habit de son sexe, et fait paraître une admirable simplicité de conduite, une innocence que rien n'égalé ; elle ignore même entièrement les choses de la vie. On assure qu'elle a toujours conservé sa virginité, et qu'à une extrême sobriété elle joint une parfaite modestie ; que, pénétrée d'une véritable piété, elle empêche non seulement les meurtres inutiles, mais encore les pillages et les violences qu'on pourrait exercer sur les peuples qui se soumettent au parti qu'elle sert. C'est ce qui porte toutes les villes à jurer fidélité au fils du roi. Aussi croit-on généralement qu'elle est envoyée de Dieu, pour opérer par le secours céleste les actes qu'on ne pourrait attendre d'un courage purement humain ¹. » Ainsi parle Henri de Gorcum.

On trouve des témoignages semblables dans une lettre écrite trois jours après la grande victoire de Patay, par un chevalier, chambellan de Charles VII, et adressée au duc de Milan ².

Cependant l'humble Jeanne, ayant accompli sa mission, demandait à retourner avec son père. Elle ne put en obtenir la permission. Le roi, les princes, les chefs de l'armée lui firent de si vives instances, qu'elle consentit à rester. Elle combattra donc toujours avec fidélité et courage, mais sans plus recevoir ces lumières surnaturelles qui ne lui manquèrent jamais pour remplir les deux objets de sa mission première, délivrer Orléans et conduire Charles VII à Reims. Une autre carrière s'ouvre devant elle, carrière de souffrances et de martyre, dont le terme est un couronnement, non plus à Reims, mais dans le ciel.

De Reims, le roi Charles VII marcha sur Paris avec toutes ses forces, et, à mesure qu'il avançait, les villes et les forteresses s'ouvraient devant lui ou lui envoyaient des députés pour offrir leur soumission. Pendant que Château-Thierry négociait la sienne, on crut tout à

¹ Lebrun de Charmettes. t. 2, p. 325, et dans le recueil : *Sibylla Francica, seu de admirabili Puella Joannâ Lotharingâ, pastoris filia, etc. Dissertationes aliquot coævorum scriptorum*. Urseliis, 1606. — ² Guido Goerres, p. 248 et seqq.

coup que les Anglais arrivaient. Le trouble et le désordre se mirent dans l'armée ; mais Jeanne d'Arc, toujours intrépide, releva les courages en assurant que ce n'était qu'une fausse nouvelle, comme on le vit en effet. Alors la ville se rendit, et la forte garnison anglaise qui l'occupait se retira.

La Pucelle montra dans ses jours de bonheur combien elle était attachée à son pays natal. Ce fut à Château-Thierry que, sans rien demander pour elle-même, elle pria le roi d'exempter de toutes tailles et impôts les pauvres villages de Greux et de Domremi. On conserve encore à Greux l'ordonnance royale qui lui accorde sa demande, et qui porte la date du 31 juillet 1429.

A mesure que le roi approchait de Paris, les populations des villes et des campagnes le recevaient avec une joie plus grande. Mais les regards se fixaient particulièrement sur la Pucelle ; il était admirable, en effet, de la voir chevaucher d'un air si doux et si humble, et en même temps si courageux, semblable à un ange tutélaire du royaume. Quand elle vit cette grande joie du peuple, des larmes coulèrent de ses yeux, et elle dit à l'archevêque de Reims, qui était à ses côtés : Voici un bon peuple ! et n'ai encore vu aucun autre peuple qui se soit tant réjoui de la venue d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour être ensevelie dans cette terre ! — O Jehanne ! dans quel lieu avez-vous espoir de mourir ? lui demanda l'archevêque avec émotion. — Où il plaira à Dieu, répondit-elle ; car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu, plus que vous ne l'êtes vous-même. Et plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui auraient une grande joie de me revoir ! En disant ces mots, elle levait les yeux au ciel. Jamais, selon le témoignage de Dunois, les seigneurs qui la virent et l'entendirent en ce moment n'avaient si bien compris qu'elle venait de Dieu et qu'elle n'avait rien de commun avec le malin esprit, comme le publiaient méchamment les Anglais.

D'après le conseil de la Pucelle, Charles VII envoya une députation au duc de Bourgogne pour lui offrir de se réconcilier ; mais il ne put obtenir autre chose que des promesses.

Le chancelier anglais à Paris, inquiet de la marche du roi, exigea des bourgeois un nouveau serment de fidélité à l'Angleterre, et, pour les éloigner de toute réconciliation avec leur souverain légitime, il fit publier que Charles de Valois, ainsi les Anglais l'appelaient-ils, avait promis d'abandonner à ses troupes la ville entière, hommes et femmes, grands et petits.

A Saint-Denis, l'antique sépulture des rois de France, Charles re-

mercia Dieu et le saint patron du royaume des grâces qu'il avait obtenues, et fit de riches offrandes sur les tombes de ses pères. Jeanne y tint deux enfants sur les fonts de baptême, et les gens se pressaient autour d'elle pour baiser son anneau et ses vêtements. Mais là encore un événement singulier montra que sa mission était finie.

Donce, pleine de bienveillance et de compassion envers tous ceux qui s'approchaient d'elle, Jeanne avait une aversion invincible pour les femmes dissolues qui accompagnaient et empestaient l'armée. La vertueuse Pucelle employait tantôt la douceur et tantôt la sévérité pour les retirer de leur vie de péché ; souvent elle leur avait défendu de suivre les gens d'armes, si ceux-ci ne les épousaient sur-le-champ. Or, il arriva, dans ce temps-là, qu'elle en aperçut une parmi les soldats. Transportée d'une violente indignation, elle la frappa du plat de son épée ; et aussitôt cette excellente lame, qui avait porté de si rudes coups devant Orléans, à Jargeau et à Patay, vole en éclats : et il ne se trouva, disent les chroniques, aucun ouvrier assez habile pour la réparer. Le roi en fut très-contrarié, et l'on dit à la Pucelle qu'elle aurait pu tout aussi bien se servir d'un bâton. Mais si les seigneurs avaient laissé partir de Reims la pauvre Jeanne, son épée serait restée intacte. Elle-même fut tellement affligée de cette perte et de la manière dont l'arme, que ses saintes lui avaient montrée, s'était brisée par sa trop grande colère, qu'elle ne voulut jamais raconter à ses juges ce qu'était devenue l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois.

Les chefs résolurent de se porter de Saint-Denis sur Paris. Mais, si Orléans s'était montré si héroïquement français, Paris était servilement anglais. Dès lors, si Paris avait été toute la France, la France entière n'était plus qu'une province anglaise.

L'attaque eut donc lieu, non par le conseil de Jeanne, mais celui des seigneurs. Le jeudi 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, à onze heures du matin, l'armée du roi, forte de plus de douze mille hommes, se présenta tout à coup en ordre de bataille, devant les murs de la ville, sous les hauteurs de Montmartre. Elle était pourvue de toutes les machines de siège ; mais un homme y manquait, dont la présence et la parole eussent produit plus d'effet que toutes les machines. Le roi était resté avec l'arrière-garde à Saint-Denis. On se battit néanmoins avec acharnement de part et d'autre. Au milieu de la mêlée, Jeanne arracha une riche épée des mains d'un chevalier anglais. Elle avance jusqu'au pied des murs, fait combler le premier fossé, et le passe vers deux heures de l'après-midi. Mais personne ne lui disait, quoique plusieurs le sussent fort bien, que le second fossé était profond et rempli d'eau. Elle va et vient longtemps le long du fossé, ne sachant à quoi se résoudre, son-

dant la profondeur de l'eau avec sa lance pour trouver un gué, tandis que d'autres y jettent des poutres et des fascines, sous le feu de l'artillerie ennemie. Au milieu d'une grêle de boulets, de pierres et de traits, elle criait aux assiégés : Rendez la ville au roi de France ! Un archer, tout en lui répondant par des outrages, lui décoche une flèche dans la cuisse. Elle voit son porte-étendard tomber mort à ses côtés. Malgré tout cela, elle ne veut pas quitter l'assaut, et continue à faire combler le fossé.

A quatre heures après midi, les Français se décident à la retraite : mais Jeanne, épuisée par le sang qui coule de sa blessure, reste au pied du mur jusqu'au soir. Richard de Thiebronne et d'autres seigneurs vont à sa recherche ; mais Jeanne ne veut pas quitter la place, et, bien que tous les autres fussent déjà en pleine retraite, elle reste au même endroit jusque vers minuit. Ni prières ni exhortations ne purent l'émuouvoir, et il fallut à la fin que le duc d'Alençon la fit, pour ainsi dire, emmener de force.

Jeanne s'agenouilla dans l'église de Saint-Denis, devant l'antel du patron de la France, remercia Dieu, la sainte Vierge et les saints martyrs de la grâce qu'elle avait reçue d'échapper à la mort ; puis elle suspendit à une des colonnes du tombeau de saint Denis une armure complète et la riche épée qu'elle avait conquise devant Paris.

Quand, plus tard, ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cela, elle répondit : Que ce fut par dévotion, ainsi qu'il est accoutumé par les gens d'armes quand ils sont blessés, et parce qu'elle avait été blessée devant Paris, les offrant à saint Denis, parce que c'est le cri de France.

Désormais il devait être clair aux yeux de tout le monde que Jeanne n'était plus revêtue de l'invincible puissance de Dieu. Elle voulait ne pas suivre l'armée plus longtemps, et demandait à rester à Saint-Denis, pour se rendre de là dans sa vallée natale, où elle avait passé son enfance à garder les troupeaux. Elle-même l'a déclaré dans les termes suivants à ses juges : Ma voix me disait que je devais rester à Saint-Denis. Je voulais aussi le faire ; mais les seigneurs ne me le permirent pas, parce que j'étais blessée ; ils ne me l'auraient pas permis davantage sans ma blessure. Je fus guérie au bout de cinq jours.

Les seigneurs s'efforcèrent de la consoler ; ils louèrent son courage ; et plusieurs dirent que, si l'affaire avait été bien conduite, ou si l'on avait attendu jusqu'au lendemain, la ville était gagnée. Jeanne, vaincue par leurs instances, consentit à rester avec eux, et, comme elle l'avoua ensuite dans un interrogatoire, ses voix le lui permirent.

L'hiver approchant, Charles VII distribua une partie de son armée en garnison dans les villes et les châteaux reconquis ; avec le reste, il retourna, par Lagny, Provins et Montargis, à Gien, d'où il était parti trois mois auparavant pour aller se faire sacrer à Reims.

Nous avons vu par des monuments contemporains quelle haute idée l'Europe avait de la vertu de Jeanne d'Arc. D'après la déposition unanime de plus de cinquante témoins oculaires, cette haute idée n'était que juste ; car, sur les champs de bataille, à la cour de son roi, auprès des pauvres et des affligés, dans ses jours de bonheur comme dans ses jours d'infortune, elle resta toujours l'humble et pieuse bergère. Les grâces répandues sur elle ne firent, au rapport des mêmes témoins, que la rendre plus ardente au service de Dieu et dans la fréquentation des sacrements. Pour elle-même, elle ne désirait rien, sinon que Dieu eût pitié de sa pauvre âme. Quelque pieuse et sainte que fût sa vie, et quoique personne ne pût trouver en elle la moindre faute, elle ne se confessait point sans pleurer ses péchés.

Elle n'a jamais tué un seul ennemi dans les combats, car elle ne voulait point répandre le sang ; il lui suffisait de porter sa bannière devant tous les autres. C'est pourquoi elle ne se servait presque pas de son épée ; le plus souvent elle se défendait avec sa lance et avec une petite hache d'armes qu'elle portait à la ceinture.

Tant qu'elle était en campagne, elle se rendait chaque matin, dès le point du jour, à l'église la plus voisine, et, pendant une demi-heure, elle faisait appeler par le tintement des cloches tous les prêtres qui suivaient l'armée, afin qu'ils célébrassent le service divin. Elle s'agenouillait au milieu d'eux, tandis qu'ils chantaient une hymne en l'honneur de la sainte Vierge. Son confesseur était chargé de lui indiquer tous les couvents de son ordre près desquels elle passait ; et un jour elle eut la joie particulière de communier dans une de ces maisons avec de pauvres enfants.

Par respect pour sa mission divine, Jeanne mettait tous ses soins à ne pouvoir pas même être soupçonnée. C'est pourquoi, après le coucher du soleil, elle ne parlait plus à aucun homme. Elle dormait toujours entourée de femmes, ou préférablement encore de jeunes filles. Quand cela était impossible, ou qu'il lui fallait passer la nuit en plein air, elle se couchait armée de pied en cap. Pendant son séjour à Bourges, elle désirait beaucoup assister aux matines ; mais, ne voulant pas aller seule dans les rues de si bonne heure, elle pria instamment son hôtesse de l'accompagner. Jean d'Aulon, qui, à cause de son service, était toujours auprès d'elle, disait souvent qu'il ne pensait pas qu'il y eût sur la terre une femme plus chaste. Souvent,

au milieu de la nuit, quand elle croyait tout le monde endormi, elle se levait doucement, et pria à genoux pour la prospérité du roi et du royaume.

Remplie du pressentiment de sa fin prochaine, elle disait souvent à son confesseur : Si je dois bientôt mourir, dites de ma part au roi, notre maître, qu'il lui plaise élever des chapelles où le Seigneur soit invoqué pour l'âme de ceux qui ont succombé dans la défense du royaume.

Au mois de décembre 1429, à Mehun-sur-Yèvres, Charles VII donna des lettres de noblesse à Jeanne d'Arc, à Jacques, son père, à Isabelle, sa mère, et à ses frères, Jacquemin, Jean et Pierre, ainsi qu'à leur postérité.

Vers ce temps arriva un fait qui prouve que Jeanne d'Arc, malgré sa grande piété et ses merveilleuses visions, n'ajoutait point une foi aveugle aux choses surnaturelles qu'on voulait lui faire croire. Elle était, comme elle le raconta elle-même, à Montfaucon, dans le duché de Berri, quand une femme nommée Catherine de la Rochelle vint la trouver. Cette femme avait pour directeur spirituel frère Richard ; elle menait extérieurement une vie sainte, et le frère et elle répandaient le bruit de toutes sortes de révélations qu'elle recevait d'en haut. Or, cette prétendue prophétesse raconta à Jeanne qu'une dame blanche revêtue d'une robe d'or lui apparaissait la nuit, et lui ordonnait de demander au roi des hérauts et des trompettes, avec lesquels elle eût à parcourir les villes du royaume et à proclamer que ceux qui avaient de l'or ou de l'argent ou quelque trésor caché devaient l'apporter sans délai pour payer les hommes d'armes de la Pucelle ; que ceux qui voudraient cacher leurs richesses n'y réussiraient pas, et qu'elle saurait bien les découvrir.

Dans la grande pénurie d'argent où l'on se trouvait, cette offre avait quelque chose de séduisant. Plus d'un autre s'y fût laissé prendre, sans examiner à fond l'histoire de la dame blanche vêtue d'or.

La Pucelle, au contraire, demanda soigneusement à la prétendue inspirée si la dame blanche lui apparaissait toutes les nuits ; et celle-ci ayant répondu affirmativement, Jeanne coucha avec elle dans la même chambre pour s'en assurer. Elle veilla jusqu'à minuit sans rien voir, et puis s'endormit. Au matin, elle demanda si la dame blanche était venue ; Catherine de la Rochelle répondit que oui. C'est pourquoi Jeanne dormit de jour, afin de pouvoir veiller la nuit entière. Mais elle n'en vit pas plus, quoiqu'elle demandât souvent : Est-ce que la dame blanche ne viendra point ? et que Catherine de la Rochelle lui répondit : Si fait, bientôt. Enfin, pour en savoir toute la vérité, Jeanne consulta sainte Catherine et sainte Marguerite, qui

lui dirent que ce n'était que folie et mensonge. Jeanne en écrivit dans ce sens au roi même.

Ce n'est pas la seule occasion où Jeanne d'Arc ait montré combien elle était élevée au-dessus de la superstition, de la vanité et de l'imposture. Elle repoussait elle-même les hommages exagérés dont le peuple l'entourait. Quand on lui disait qu'elle était invulnérable, elle répondait qu'elle l'était aussi peu que personne. Plusieurs femmes à Bourges étant venues avec des rosaires et des cierges, pour la toucher comme une sainte avec ces objets, elle se tourna en riant vers son hôtesse, et lui dit : Touchez-les vous-même, car ils seront aussi bons de votre toucher que du mien.

Elle habita Bourges trois semaines, chez une dame d'honneur de la reine, et dont le mari était conseiller du roi. Pendant tout ce temps, elle vécut avec cette dame dans la plus grande intimité, partageant avec elle le même lit. Dans la suite, la dame en question rendit, comme tout le monde, les meilleurs témoignages à Jeanne ; elle attesta sa grande compassion pour les pauvres, sa libéralité envers les malheureux, sa douce bienveillance, sa chasteté et sa piété exemplaires, son extrême habileté à manier les chevaux et les armes, sa simplicité et son innocence en tout le reste. La Pucelle parlait avec le plus grand respect de la reine, cette bonne Marie d'Anjou, qui supporta avec une patience admirable la légèreté et la froideur de Charles VII. Jeanne prit les devants pour l'aller trouver à Selles en Berri, où elle attendait le roi.

Pendant l'hiver, la Pucelle, à l'exemple des autres chevaliers, mit ses gens en campagne, et le conseil royal lui confia le siège de Saint-Pierre-le Moutiers dans la vallée de la Loire. Les Français, y ayant donné l'assaut, éprouvèrent une telle résistance, qu'ils battirent en retraite. Seule, Jeanne d'Arc ne recula point, accompagnée tout au plus de quatre ou cinq hommes. Elle cria à haute voix : Aux fagots et aux claies tout le monde, afin de faire le pont ! Et les Français de revenir, de combler le fossé, et de prendre la ville sans trop d'efforts. C'est ce que Jean d'Aulon attesta sous serment, comme témoin oculaire.

Après cette victoire, Jeanne alla à contre-cœur, mais d'après la décision des capitaines, assiéger La Charité. On était au plus fort de l'hiver. Elle resta environ un mois devant cette ville, qu'elle essaya vainement d'emporter avec sa petite armée. Après bien des combats, les Français levèrent le siège à la hâte, en abandonnant leur artillerie. Ils s'étaient laissé tromper et effrayer par le commandant ennemi, qui leur avait fait croire que des secours approchaient pour délivrer la place.

Dans la suite, les juges demandèrent à Jeanne pourquoi elle n'était pas entrée dans la ville, Dieu le lui ayant commandé. — Qui vous a dit que Dieu me l'eût commandé ? leur répondit-elle. Je n'avais là-dessus aucune révélation ; ce siège s'est fait comme celui de Paris, d'après le désir des capitaines, sans aucune indication de mes voix ni pour ni contre.

De là elle se rendit en toute hâte vers la forteresse de Melun, que les Anglais assiégeaient avec de grandes forces, et qu'elle parvint à dégager. Or, d'après les déclarations subséquentes de Jeanne elle-même, ce fut sur les remparts de cette ville qu'elle eut une apparition où ses saintes lui annoncèrent sa prochaine captivité. Elles lui dirent qu'avant la fête de Saint-Jean, elle tomberait aux mains des ennemis ; que cela était tout à fait inévitable ; qu'elle ne devait point s'en effrayer, mais, au contraire, accepter avec reconnaissance cette croix de la main de Dieu, qui lui donnerait aussi la force de la porter. Jeanne pria ses saintes bien-aimées de demander à Dieu pour elle, qu'il voulût bien lui épargner la douleur d'un long emprisonnement, qu'il la fit mourir sur-le-champ, et l'admit en son saint paradis. Mais les saintes ne lui révélèrent rien à cet égard ; elles ne lui dirent ni le lieu ni l'heure où elle tomberait au pouvoir de l'ennemi, et elles lui recommandèrent seulement d'être patiente et résignée.

Plus tard, la Pucelle dit, à ce propos, que, si elle avait su d'avance le lieu où elle devait être prise, elle s'y serait difficilement rendue ; mais qu'elle aurait fini par se soumettre, quelque peine qu'il dût lui en advenir.

Depuis ce temps, c'était à Pâques 1430, les saintes lui renouvelèrent presque chaque jour la prédiction du malheur qui approchait ; mais Jeanne n'en voulut rien dire aux capitaines, et désormais elle suivit leurs ordres en toutes choses. Car elle était tombée sous la main de Dieu, comme une victime, et elle ne voulait pas par ses conseils en entraîner d'autres dans la destinée au-devant de laquelle elle marchait avec une tranquille résignation.

Accompagnée de ses deux frères et d'une petite troupe de ses gens, la Pucelle arriva devant Lagny, et y attendit l'ennemi qui s'avancait, et qui était le duc de Bourgogne. Dans les entrefaites, une femme mit au monde un enfant qui ne donnait aucun signe de vie, et qu'on allait enterrer sans lui avoir versé l'eau sainte du baptême. Les parents étaient fort affligés de voir que leur enfant n'aurait point part à la grâce de la rédemption divine. Pour les consoler, les jeunes filles de la ville se rendirent dans l'église de Notre-Dame, et implorèrent la miséricorde de Dieu sur l'enfant mort. Elles demandèrent à Jeanne de se joindre à leurs prières, ce qu'elle fit de bon cœur.

Trois jours s'étaient écoulés sans qu'on remarquât aucun signe de vie dans l'enfant, et il était déjà tout noir, comme la Pucelle l'affirma elle-même dans la suite ; mais à peine se fut-elle agenouillée au pied de l'autel de la sainte Vierge, qu'il reprit l'air d'une créature vivante, et baïlla trois fois. Il fut baptisé à l'instant même, et referma aussitôt les yeux pour toujours. Plus tard, on demanda à la Pucelle, dans son interrogatoire, si l'on n'avait pas dit dans la ville qu'elle avait fait ce miracle, et que l'enfant était ressuscité par son intercession. Elle répondit avec sa simplicité ordinaire : Je ne m'en suis pas informée.

En ce moment, la nouvelle vint à Lagny qu'un capitaine ennemi, nommé Franquet d'Arras, homme farouche et cruel, approchait de la ville avec une troupe de trois ou quatre cents partisans tout chargés de butin. La Pucelle partit immédiatement à la tête des chefs de la garnison et de quatre cents hommes, pour donner la chasse aux pillards. Franquet fit descendre de cheval ses archers, et les plaça derrière une haie dans une bonne position. Le combat fut rude et sanglant. Deux fois l'intrépide Jeanne fut repoussée avec perte ; mais elle ramena toujours les siens à la charge, jusqu'à ce que, renforcée par les garnisons voisines et une bonne artillerie, elle eût défait, après une vive résistance, cette bande furieuse. Le capitaine lui-même fut pris avec le reste de sa troupe. La Pucelle voulut d'abord, ainsi qu'elle l'affirma plus tard en justice, l'échanger contre un seigneur français prisonnier ; mais, ayant appris la mort de celui-ci, elle remit Franquet au bailli de Lagny, qui demandait qu'on le lui livrât à cause des horribles cruautés que cet homme avait commises dans le pays, non comme un chevalier en loyal combat, mais comme un brigand et un assassin. Le bailli ayant exposé à Jeanne qu'autrement la justice souffrirait un grand dommage, elle lui répondit qu'il devait instruire l'affaire et appliquer la loi. En conséquence, on fit le procès, qui dura quinze jours ; et Franquet lui-même s'étant reconnu meurtrier, voleur et traître, le conseil des chevaliers le condamna à être pendu, et il subit son arrêt. Or, ce jugement, auquel la Pucelle ne prit aucune part, lui fut reproché dans la suite, par des juges iniques, comme un acte de violente cruauté et un crime capital.

De Lagny, la Pucelle marcha sur Compiègne. Là, elle se joignit au chancelier du royaume et au comte de Clermont, avec lesquels elle prit la route de Choisy, que le duc de Bourgogne, Suffolk et Arundel assiégeaient et canonnaient à outrance. Mais elle fut obligée de retourner à Compiègne avant même d'avoir vu l'ennemi. Voici pourquoi. Le capitaine qui commandait à Soissons au nom du roi

était un traître vendu aux Anglais, auxquels il livra sa place dans la suite. En attendant, il en ferma les portes à l'armée française. Par suite de cette trahison, Choisy est obligé de se rendre au duc de Bourgogne, qui en fait démolir les fortifications. De là, il s'avance sur Compiègne, et campe autour de cette place dans les villages et les châteaux environnants. Tous les jours de nouveaux renforts, venus des pays soumis à sa domination, renforçaient son armée. En outre, quinze cents Anglais vinrent le joindre pour s'emparer de la ville, au nom de Henri VI, roi d'Angleterre et de France.

A la vue de cet état de choses, le chancelier de Charles VII et le comte de Clermont, perdant courage, s'étaient retirés avec leur corps d'armée vers la Loire. Jeanne, au contraire, tint ferme, et fit mander à Compiègne, de tous côtés, au nom du roi, les chevaliers et les hommes d'armes. Un grand nombre répondirent à son appel, et parmi eux plusieurs de ceux qui avaient combattu à ses côtés à Orléans, tels que le vaillant Poton de Xaintrilles. Bientôt elle se vit entourée d'une armée de deux mille hommes; mais elle en abandonna entièrement la conduite aux capitaines, aux ordres desquels elle se soumit en toutes choses, sans les approuver ni les blâmer.

Tandis que la garnison de Compiègne faisait chaque jour de vaillantes sorties, l'infatigable Jeanne s'occupait à rassembler tout à l'entour, dans le pays, de nouvelles troupes, qu'elle introduisit la nuit dans la ville, à la grande joie des assiégés et sans que les assiégeants s'en aperçussent.

C'était la surveillance de l'Ascension, 23 mai 1430. Les capitaines ordonnent à Jeanne d'attaquer, avec d'autres chefs et six cents hommes, les retranchements ennemis près de Marigny. Il était cinq heures de l'après-midi. Jeanne s'avance à la tête de sa troupe. Dans ce moment même, le principal capitaine de l'armée bourguignonne, Jean de Luxembourg, faisait une reconnaissance. Ayant aperçu les Français et Jeanne d'Arc à leur tête, il fait crier aux armes sur toute la ligne. Mais Jeanne n'attaque pas avec moins de vigueur. Jamais, disent les historiens, elle ne déploya autant d'ardeur et d'héroïsme. Déjà elle avait rejeté derrière la barrière de Marigny Jean de Luxembourg et sa garnison, quand, le cri d'alarme retentissant de poste en poste, les Anglais et les Bourguignons accourent de toutes parts. Les forces de l'ennemi croissent à chaque minute. Elles se portent en avant; Jeanne les repousse une seconde fois. Mais, de plus en plus nombreuses, elles font une troisième attaque; Jeanne ne peut les refouler qu'à moitié chemin. Les Français, s'apercevant alors qu'ils vont avoir toute l'armée ennemie sur les bras, se retirent vers

la ville. Jeanne d'Arc marchait la dernière, se retournant sans cesse et faisant face à l'ennemi, afin de couvrir la retraite des siens et de les ramener sans perte dans la place. Les Anglais s'avancent alors à grands pas, pour couper le chemin à sa troupe ; ce mouvement jette l'effroi parmi ses guerriers ; ils se précipitent en tumulte vers le boulevard du pont. La presse fut telle à la barrière qu'on ne pouvait plus avancer ni reculer. En ce moment, les Bourguignons, sûrs d'être soutenus de toutes parts, font une charge terrible sur la queue des escadrons français, et y jettent un grand désordre. Saisis d'épouvante, une partie de ceux qui combattaient en cet endroit se précipitent tout armés dans la rivière ; plusieurs se rendent prisonniers. Jeanne d'Arc seule continue à se défendre, tenant sa bannière haute, et repoussant les ennemis avec une épée qu'elle leur avait enlevée. Tout l'effort des Bourguignons se porte sur elle, pour s'emparer d'une femme qui était la terreur de l'Angleterre et la victoire de la France. Cependant elle parvient au boulevard du pont ; mais elle ne peut y entrer ; suivant les uns, à cause de la foule ; suivant les autres, parce qu'elle trouve la porte fermée. Plusieurs attribuent cette circonstance à la trahison du gouverneur de Compiègne, qui, jaloux de la renommée de Jeanne, craignait qu'elle ne recueillît toute la gloire du siège. L'historien d'Angleterre, David Hume, étend même cette accusation à la plupart des généraux français. Et, de fait, toutes les cloches de Compiègne sonnaient l'alarme ; mais personne ne s'avancait pour la sauver. Abandonnée de tous ses compagnons d'armes, entourée d'assaillants, Jeanne fait des prodiges de valeur pour échapper à la captivité, et cherche à gagner les champs du côté de la Picardie ; mais un cavalier bourguignon, d'autres disent un archer picard, la saisit par son vêtement, et la fait tomber de cheval. Alors même elle ne veut pas se rendre, et il fallut s'emparer d'elle par force. Un Français, nommé Lionel, surnommé le bâtard de Vendôme, l'emmena prisonnière à Marigny, et la vendit à un Français, Jean de Luxembourg, qui la revendit à un autre Français, le duc Philippe de Bourgogne. Mais c'étaient trois de ces Français qui vendaient la France à l'Angleterre.

C'est ainsi que le 23 mai de l'an 1430, devant le pont de Compiègne, Jeanne d'Arc tomba entre les mains de ses ennemis acharnés. Ce malheur arriva quinze mois après son entrée à Chinon, un an après la délivrance d'Orléans, et dix mois après qu'elle eut fait couronner Charles VII dans la cathédrale de Reims ; et ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle avait faite, et qui a été attestée par le duc d'Alençon : Je ne durerai qu'un an, ou guère davantage ; c'est pourquoi voyez à bien employer cette année.

Paris, digne capitale de la France anglaise, sonna toutes les cloches, chanta des *Te Deum*, alluma des feux de joie, à la nouvelle que Jeanne d'Arc, le salut de la France, était prise. L'armée anglaise, la nation anglaise en triomphèrent comme de la plus éclatante des victoires, tant était grande la peur que cette fille de dix-huit ans leur inspirait, et leur inspire encore, car, jusqu'à présent, l'Angleterre n'a pas encore osé lui rendre justice. Le duc de Bourgogne vint la voir et l'entretenir dans sa prison : prince français, traître à sa patrie, il vint contempler dans les fers la libératrice de la France, pour la revendre aux Anglais, comme il leur vendait la France même.

Cependant, par les ordres de Jean de Luxembourg, la Pucelle fut conduite de Marigny au château de Beaulieu. Elle ne put d'abord se faire à sa captivité ; et, quoique ses saintes l'exhortassent à la patience et lui dissent qu'elle devait voir le roi d'Angleterre, elle pratiqua secrètement dans sa nouvelle prison une ouverture entre deux poutres, et se glissa à travers, bien résolue à enfermer derrière elle ses gardiens dans la tour. Mais au moment où elle allait sortir, elle fut découverte et ramenée par le geôlier. Alors elle se soumit à la volonté céleste, en disant qu'il n'avait pas plu à Dieu cette fois qu'elle s'échappât, et qu'elle devait voir le roi d'Angleterre, comme ses voix le lui avaient ordonné.

Là-dessus Jean de Luxembourg fit enfermer Jeanne, sous une sévère surveillance, dans son château de Beaurevoir, où elle fut accueillie avec une bienveillante compassion par l'épouse et la tante du comte. Elles la prièrent de prendre des vêtements de femme, parce que ses ennemis lui faisaient un crime capital de porter un costume d'homme. Leurs instances furent si cordiales, que Jeanne elle-même dit plus tard que, si elle eût dû le faire, elle l'eût plutôt fait à la requête de ces deux dames que d'autres dames qui soient en France, excepté la reine. Mais elle leur répondit alors : Je ne quitterai point les vêtements que je porte, sans la permission de Dieu. Pressée de nouveau : Je n'en ai point le congé de mon Seigneur, dit-elle, et il n'est pas encore temps.

Dans sa captivité, Jeanne d'Arc paraissait plus s'inquiéter du sort des siens que de son propre sort. La détresse chaque jour croissante des assiégés de Compiègne lui causait la plus vive douleur ; elle priaït continuellement pour eux, et ses saintes priaïent avec elle. La nouvelle lui étant parvenue que tout le monde à Compiègne, jusqu'aux enfants de sept ans, devait périr par le fer ou par le feu, la mort après un pareil malheur lui parut mille fois préférable, et elle cria à ses saintes, dans l'amertume de son âme : Comment Dieu laissera-

t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur?

Quand elle apprit ensuite qu'elle avait été vendue aux Anglais, elle fut saisie d'une telle angoisse, que sa captivité lui devint tout à fait insupportable. Vainement sainte Catherine l'exhortait à ne pas se jeter à bas de la tour, lui disant que Dieu viendrait en aide aux gens de Compiègne, Jeanne lui répondait que, puisque Dieu aiderait à ceux de Compiègne, elle voulait y être. Sainte Catherine lui dit : Sans faute, il faut que vous preniez en gré ce qui arrive; et vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais. — Vraiment, répondait Jeanne, je ne voudrais pas le voir; j'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. Mais tout ce que la sainte put lui dire fut inutile; Jeanne ne put maîtriser son inquiétude; elle fit le signe de la croix, se recommanda à Dieu et la sainte Vierge, et se précipita du haut de la tour de Beurevoir.

Les saintes eurent pitié d'elle, et la sauvèrent de la mort, comme Jeanne elle-même le raconta en justice. Les gardiens la trouvèrent dans le fossé, grièvement blessée et sans connaissance. Elle ne savait où elle était, et on dut lui dire qu'elle avait sauté à bas de la tour. Tout à coup elle entendit à côté d'elle la voix de sainte Catherine qui lui rendait courage, et lui disait qu'elle serait guérie, et que ceux de Compiègne seraient secourus. Pendant deux ou trois jours, elle ne put ni ne voulut prendre aucune nourriture, à cause de la grande douleur et de l'abattement où elle était tombée; jusqu'à ce qu'enfin les douces et graves paroles de ses saintes l'eussent relevée. Sainte Catherine lui ordonna de se confesser du grave péché qu'elle avait commis en se jetant à bas de la tour, et d'en demander pardon à Dieu: et elle lui dit que la ville de Compiègne serait certainement secourue avant la Saint Martin. Jeanne suivit cet ordre; elle supplia Dieu avec un vif repentir de lui pardonner sa faute, et la sainte lui donna l'assurance que son pardon lui avait été accordé.

Dans la suite, Jeanne avoua sans détour à ses ennemis combien elle se repentait de cette faute, la plus énorme, disait-elle, dont elle eût jamais affligé ses saintes; mais elle ne l'avait pas commise par désespoir, ni par lassitude de la vie; elle avait voulu uniquement se sauver et secourir les siens. Ce n'en fut pas moins un grand péché, ajoutait-elle, puisque mes saintes me l'avaient défendu.

Du château de Beurevoir, Jeanne d'Arc fut transférée à Arras, puis au château du Crotoy, à l'embouchure de la Somme. Dans cette même forteresse était retenu prisonnier un ecclésiastique d'un mérite et d'un rang considérables, appelé maître Nicolas de Quenville, chancelier de l'église d'Amiens, docteur en droit canon et en

droit civil. Il célébrait souvent la messe dans une des salles du donjon. Jeanne y assistait régulièrement. Elle se confessait à son compagnon d'infortune ; il rapporta depuis que c'était une bonne chrétienne, pleine de piété ; et il racontait beaucoup de choses à sa louange. Quant à la prophétie de sainte Catherine, que Dieu secourrait certainement la ville de Compiègne avec la Saint-Martin, elle s'accomplit d'une manière inattendue. La Saint-Martin est le 11 novembre. Or, le mardi avant la Toussaint, après plus de six mois de siège, lorsqu'elle allait être forcée de capituler, la ville de Compiègne se vit délivrée par l'arrivée des troupes françaises, et Jean de Luxembourg obligé de se retirer honteusement.

Chose incroyable ! désarmée et dans les fers, Jeanne d'Arc inspirait encore aux Anglais une terreur profonde. Le duc de Gloucester adressa des lettres royales, le 12 décembre 1430, aux vicomtes de Kent, de Norfolk, de Suffolk, d'Essex, de Londres, de Surrey et de Sussex, et au constable du château de Douvres, gouverneur des cinq ports, pour leur enjoindre de faire arrêter et traduire devant le conseil d'Angleterre les guerriers à qui la peur de la Pucelle ferait abandonner leurs drapeaux ¹.

Le gouvernement anglais de France ne vit d'autre remède à cette peur que l'infamation et l'exécution juridiques de Jeanne d'Arc, comme hérétique et sorcière. Or, l'hérésie de Jeanne était d'avoir battu les Anglais.

Dès le 26 mai 1430, trois jours après que la Pucelle eut été prise, le vicaire général de l'inquisiteur pour la partie anglaise de France, frère Martin Billon, sans doute à l'instigation des Anglais, écrivit au duc de Bourgogne pour la réclamer comme accusée de plusieurs erreurs, afin de l'examiner devant les docteurs de l'université de Paris ². L'université de Paris elle-même adressa au duc de Bourgogne une lettre semblable pour que la jeune captive fût traduite devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilège. Cette lettre ne nous a pas été conservée ; mais elle est rappelée dans une seconde, adressée au même prince pour se plaindre de son silence. Dans cette seconde lettre, l'université de Paris témoigne une crainte extrême que le duc de Bourgogne ne voulût rendre la Pucelle à la liberté, et le conjure de l'envoyer à Paris à l'inquisiteur, ou de la remettre à l'évêque de Beauvais, en la juridiction duquel elle a été appréhendée. L'université de Paris écrivit dans le même sens à Jean de Luxembourg une lettre qui, dans un manuscrit, porte la date du 14 juillet 1430 ³.

¹ Rymer. *Acta regum Angliæ*, t. 10, p. 472, édit. 1727. — ² Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. 1, p. 12. — ³ *Ibid.*, p. 8 et 10.

Muni de ces lettres, l'évêque de Beauvais se rendit de Paris dans le camp de l'armée bourguignonne devant Compiègne, et, le 14 juillet ou le 16, dans une assemblée solennelle, en présence d'une foule de chevaliers et de seigneurs, il les présenta au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. Il leur remit en même temps une sommation, qu'il avait lui-même rédigée par ordre des Anglais. Dans cette pièce, il demandait, au nom du roi anglais de France et en son propre nom, qu'on lui livrât la Pucelle, pour détronquer par une enquête ceux qu'elle avait jusqu'alors abusés. Il ajoutait que, bien que Jeanne ne pût pas être considérée comme prisonnière de guerre, la libéralité du roi Henri VI leur offrait une indemnité de six mille livres, et au bâtard de Vendôme un revenu de deux ou trois cents livres ; que, si, malgré ces motifs et ces offres, ils refusaient de la lui soumettre, le roi anglais de France leur donnait une caution de dix mille livres, avec laquelle, d'après la coutume française, il avait droit, en qualité de chef suprême de la guerre, de retirer tout prisonnier, fût-il roi ou dauphin, ou tout autre ; et s'ils refusaient encore, il les menaçait de la peine prononcée par les lois ¹.

Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ayant enfin cédé à cette sommation, ils vendirent la Pucelle à ses ennemis aussi cher qu'ils auraient vendu un roi de France. Toutefois, il se passa encore beaucoup de temps avant qu'elle fût livrée ; c'est que le duc de Bedford, régent anglais de France, manquait d'argent. Pour s'en procurer, il assembla, le 4 août, les états de Normandie et de plusieurs autres provinces, lesquels durent s'imposer extraordinairement ; enfin, le 20 octobre, le marché de sang fut payé.

L'entremetteur de ce marché, l'évêque de Beauvais, se nommait Pierre Cauchon, natif de Reims, d'une famille récemment anoblie. Recteur de l'université de Paris, il était devenu évêque de Beauvais par le crédit du duc de Bourgogne, qui voulut assister à son sacre. Il y avait à cela quelque raison. Au concile de Constance, Pierre Cauchon avait défendu, contre le chancelier Gerson, le meurtre du duc d'Orléans, assassiné par le père du duc. C'était une attraction de meurtre. Mais Jeanne d'Arc ayant rendu le courage aux armes françaises, la ville de Beauvais était rentrée sous l'obéissance du roi légitime, et avait renvoyé Pierre Cauchon, comme partisan déclaré des ennemis du pays. Pierre Cauchon en fut d'autant plus cher aux Anglais. Ce fut lui qui alla chercher en Angleterre le jeune Henri VI, âgé de huit ans, et qui l'accompagna jusqu'à Rouen. L'église métropolitaine de Rouen était vacante ; on la lui fit espérer pour prix de

¹ Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. 1, p. 13-15.

son zèle passé, présent et futur ; la preuve en a été retrouvée ¹. On sent combien un pareil homme devait aimer Jeanne d'Arc, et combien il était propre à être son juge.

Et que faisait Paris dans ce temps ? Paris était si anglais, qu'une bonne femme de Bretagne ayant dit que Jeanne d'Arc était bonne, et que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu, elle fut condamnée au feu et brûlée, le dimanche, 3 septembre 1430 ². On peut juger de là quelle était l'animosité des Parisiens contre Jeanne d'Arc elle-même.

Aussi, le 21 novembre, l'université de Paris expédia-t-elle deux lettres, pour presser sa mise en jugement. Dans l'une, elle reproche à Pierre Cauchon sa lenteur à commencer le procès ; dans l'autre, elle prie le roi anglais de France de faire juger l'affaire à Paris, à cause que les docteurs y étaient en grand nombre ; mais cette dernière requête ne fut point prise en considération ³.

Après que Jeanne d'Arc eut été traînée, durant six mois, d'une prison dans une autre, et qu'elle se fut montrée partout également pure et pieuse, on l'enferma dans la tour du château de Rouen. Le roi d'Angleterre et les grands de son conseil se trouvaient réunis dans cette ville. L'université de Paris y envoya plus tard six de ses membres, pour assister au procès. Le 3 janvier 1431, l'évêque de Beauvais fut autorisé, au nom de Henri VI, à commencer l'examen des charges qui pesaient sur la Pucelle. Ces charges étaient, qu'elle avait, d'une manière impie et contrairement à la loi divine, porté des habits d'homme et commis des meurtres les armes à la main ; qu'elle s'était présentée à la simplicité du peuple comme envoyée de Dieu et initiée aux secrets de la Providence ; enfin, qu'elle était soupçonnée de beaucoup d'autres erreurs dangereuses et actes coupables contre la majesté divine. Si elle n'était pas convaincue de ces crimes, le roi se réservait de la reprendre.

Pierre Cauchon se prétendait juge légitime de Jeanne d'Arc, parce qu'elle avait été prise sur le territoire de son diocèse. Mais cette raison, telle quelle, n'était pas même fondée. Jeanne d'Arc avait été prise, non point à Compiègne, qui était du diocèse de Beauvais, mais au delà du pont et de la rivière de l'Oise, dans le territoire du diocèse de Noyon. Pierre Cauchon usurpait donc la qualité de juge.

Cependant la pauvre Jeanne, emprisonnée en la grosse tour de Rouen, se trouvait dans une situation affreuse. Le serrurier Étienne

¹ Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, p. 1, note. — ² *Journal d'un bourgeois de Paris*. — ³ *Procès*, t. 1, p. 15-18.

Castillon rapporta devant plusieurs témoins qu'il avait eu ordre de faire pour elle une cage de fer ; qu'elle y était à l'étroit, attachée par le cou, les pieds et les mains, et qu'elle y avait été renfermée depuis son arrivée au château de Rouen jusqu'à l'ouverture du procès intenté contre elle¹. Plus tard, pendant le jour, elle avait les pieds retenus par des ceps de fer, qui tenaient eux-mêmes, par une forte chaîne et au moyen d'une serrure fermant à clef, à une grosse pièce de bois. La nuit, elle était ferrée par les jambes de deux paires de fer à chaîne, et attachée très-étroitement d'une chaîne traversant les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois, et fermant à clef ; en sorte qu'elle ne pouvait remuer de la place. De plus, une seconde chaîne la retenait alors par le milieu du corp. Telle était sa situation, d'après la déposition de plusieurs témoins oculaires².

Mais ce dont elle eut à souffrir beaucoup plus encore, ce fut de ses gardiens, soldats anglais de la pire espèce. Ils étaient cinq, dont trois demeuraient la nuit dans sa chambre, et deux à la porte. Ces misérables prenaient plaisir à l'insulter et à la tourmenter de toutes les manières ; ils ne lui laissaient pas même de repos pendant la nuit ; ils l'éveillaient, en lui disant qu'on voulait l'emmener et que l'heure de sa mort était venue. Souvent aussi ils cherchèrent à lui faire violence. Une fois, étant réduite au désespoir, elle cria si haut, que le comte de Warwick l'entendit et changea ses gardes ; une autre fois, elle donna un soufflet à un tailleur qui avait porté sur elle une main déshonnête. C'est pour cela qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter ses vêtements d'homme, malgré toutes les exhortations et les menaces de ses juges ; ce qui lui fut ensuite compté comme une opiniâtreté coupable et un grand crime. Cependant, au milieu de tous ces mauvais traitements, elle ne perdait pas patience, et, suivant le rapport d'un témoin, son langage était plein de sagesse et de modération³.

De son côté, Pierre Cauchon, qui se prétendait faussement le juge ordinaire de Jeanne d'Arc, en supposant, contre la vérité, qu'elle avait été prise dans son diocèse, ne pouvait exercer sa juridiction prétendue à Rouen, qui n'était pas de son territoire. Il en demanda l'autorisation au chapitre de Rouen, qui, le siège vacant, était investi de l'autorité archiépiscopale. Le 28 décembre 1430, le chapitre lui délivra des lettres où il lui accordait territoire et juridiction pour instruire ce procès dans toute l'étendue du diocèse.

Enfin, le 9 janvier 1431, Pierre Cauchon convoqua une assemblée

¹ Lebrun de Charmettes, t. 3, p. 182. — ² Ibid., p. 181 et 182. — ³ Ibid., p. 183 et seqq.

de neuf docteurs et licenciés. Ils convinrent de faire une nouvelle enquête sur la vie et les méfaits de la Pucelle, les informations que l'évêque avait mises sous leurs yeux leur paraissant insuffisantes. En outre, ils s'adjoignirent, comme conseillers, plusieurs personnes instruites dans le droit canon et civil, et nommèrent promoteur ou accusateur Joseph d'Estivet, homme grossier et méchant, et tout dévoué aux Anglais. La charge de présider aux enquêtes et aux interrogatoires, dans l'absence de l'évêque, fut confiée à Jean de Lafontaine, homme juste et très-savant; Guillaume Manchon et Guillaume Colles furent choisis pour greffiers, et Massieu pour appariteur; ce dernier avait l'esprit droit et le cœur porté à la compassion. Enfin les docteurs convoqués remontrèrent à l'évêque de Beauvais que, la Pucelle devant être jugée par un tribunal ecclésiastique, il était convenable qu'elle fût transférée dans une prison de l'Église. Pierre Cauchon répondit qu'il n'y consentirait point, de peur de déplaire aux Anglais; parole qui, seule, lui ôtait le droit de juger, l'eût-il eu jusqu'alors. Sur cette déclaration de Pierre Cauchon, il s'éleva un violent murmure parmi les docteurs. Jeanne réclama son droit à plusieurs reprises; mais Pierre Cauchon ne s'inquiéta ni des docteurs ni d'elle, et laissa la malheureuse en proie aux plus cruels traitements dans une prison injuste. Elle ne trouva de consolation qu'auprès de ses saintes, qui l'assistèrent et la reconfortèrent d'autant plus fidèlement qu'elle était plus abandonnée des hommes.

Après ces arrangements, Nicolas Bailly fut chargé d'aller prendre dans le pays natal de la Pucelle des informations sur sa conduite. Lui-même a raconté plus tard comment, avec un bourgeois de Rouen nommé Jean Moreau, il interrogea les gens de Domremi et de cinq ou six villages environnants, et fit confirmer leurs dires en justice par douze ou quinze témoins. Tous lui attestèrent que Jeanne était une très-honnête fille et une excellente catholique; qu'elle ne disait que de bonnes choses, visitait volontiers les églises et autres lieux consacrés, faisait souvent le pèlerinage de Notre-Dame de Vermont, et allait chaque mois à confesse. Quand Nicolas Bailly revint avec ces nouvelles auprès de l'évêque, s'attendant à être récompensé de ses soins et indemnisé de ses dépenses, Pierre Cauchon l'appela traître et méchant homme, et lui reprocha de n'avoir pas rempli les devoirs de sa mission. Quant aux informations ainsi recueillies, l'évêque, à ce qu'il paraît, les tint secrètes; car les greffiers affirment qu'ils n'en virent jamais rien ¹.

Le comte de Warwick et l'évêque de Beauvais ne rougirent pas

¹ Lebrun de Charmettes, t. 3, p. 204-209.

d'employer à leurs odieux desseins un ecclésiastique indigne, nommé Nicolas L'Oyseleur. Ce misérable se glissa dans le cachot de Jeanne d'Arc. Il lui dit qu'il était aussi Lorrain, partisan fidèle du roi et prisonnier de guerre comme elle ; puis il lui raconta toutes sortes de nouvelles agréables. Quand il eut réussi à gagner sa confiance, le comte et l'évêque conduisirent les deux notaires, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, dans une chambre attenant à la prison, et à laquelle on avait pratiqué une ouverture d'où l'on pouvait tout entendre sans être vu. Nicolas L'Oyseleur, vêtu en laïque, vint trouver Jeanne, et les gardes se retirèrent, afin qu'elle pût s'ouvrir en toute liberté à son prétendu ami et compagnon d'infortune. Alors le traître lui fit une foule de questions insidieuses sur ses révélations. Warwick et Pierre Cauchon voulurent que les notaires prissent actes des réponses de Jeanne ; mais Guillaume Manchon refusa son ministère à ces indignités, disant qu'il n'était pas permis de commencer un procès de cette manière. Cela n'empêcha pas la malheureuse Pucelle d'accorder à L'Oyseleur une telle confiance, que, suivant le rapport de Manchon, elle le prit pour confesseur, et communiquait d'ordinaire avec lui avant de paraître devant ses juges ¹.

Il importait beaucoup à Pierre Cauchon de mettre parmi les juges le plus grand nombre de personnes possible. Ceux qui refusèrent de faire partie du tribunal y furent contraints par la force, et aucun ne put sortir de Rouen pendant toute la durée du procès. De cette manière, l'odieux du crime ne devait pas retomber sur l'évêque seul. Il tenait avant tout à s'assurer l'appui du vice-inquisiteur le Maistre, homme faible et sans caractère, qui prit tous les moyens pour échapper à Pierre Cauchon, mais qui n'avait pas le courage de risquer son propre sang pour l'innocence. Il refusa plusieurs fois de se mêler de cette affaire, et produisit tous les prétextes imaginables ; mais Pierre Cauchon sut triompher de sa faiblesse en lui disant que, s'il réitérait ses refus, il jouait sa tête. En outre, l'évêque de Beauvais écrivit au grand inquisiteur lui-même, pour qu'il donnât des pleins pouvoirs à son vicaire. Le pauvre le Maistre, ainsi adjoint au tribunal, d'abord en qualité de jurisconsulte et ensuite de deuxième juge, fut tourmenté des plus grands remords pendant toute la durée du procès. Il dit à un des témoins : Je vois bien qu'il faut ou juger selon la volonté des Anglais ou se préparer à la mort.

On agit de même avec la plupart de ceux qui, dans cette inique affaire, souillèrent leurs mains du sang de l'innocence. Les uns cherchaient la faveur des Anglais, les autres craignaient leur fureur, et

¹ Guido Goerres, p. 310. Lebrun de Charmettes, t. 3, p. 210.

n'avaient pas le courage de se lever contre l'injustice. Cependant tous ne trahirent pas la vérité devant les menaces de Cauchon et de Warwick. Un homme surtout, Nicolas de Houpeville, se distingua par sa généreuse fidélité à la loi du devoir. En vrai serviteur de Dieu et de la justice éternelle, il déclara, dans une des premières assemblées, que ni l'évêque ni les autres personnes chargées du procès ne pouvaient prononcer en conscience, parce que, appartenant au parti contraire à la Pucelle, il leur était défendu d'être juges dans leur propre cause, d'autant plus que Jeanne avait déjà été examinée par le tribunal ecclésiastique de Poitiers et par l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. L'observation était sans réplique. Pierre Cauchon fit venir devant lui l'auteur d'une protestation si noble et si courageuse ; mais Nicolas de Houpeville lui signifia que, n'étant pas de son diocèse, il ne lui était point soumis et déclina sa juridiction. Il n'en fut pas moins saisi et enfermé au château de Rouen. On le menaça de le bannir en Angleterre et même de le noyer : heureusement ses amis parvinrent à le faire élargir. L'évêque de Démetriade était donc bien fondé à affirmer plus tard sous serment, lors de la révision du procès, qu'aucun de ceux qui avaient concouru à cette abominable affaire n'avait agi en pleine liberté ¹.

L'évêque de Beauvais avait aussi fait venir de Paris plusieurs docteurs pour prendre part au procès poursuivi avec tant de zèle par cette université, dont il était le protecteur apostolique. Ils reçurent, pendant toute la durée de leurs fonctions, vingt sols tournois par jour, c'est-à-dire à peu près six francs de la monnaie actuelle.

Les choses étant ainsi préparées, Jeanne fut citée à comparaître le 21 février 1431, pour la première fois, devant ses juges.

De ce jour au 17 mars, elle fut interrogée dix-sept fois. Or, d'après les déclarations d'un grand nombre de témoins qui assistèrent en qualité d'assesseurs à ces audiences, le tribunal était institué non pas pour rechercher et laisser parler la vérité, mais bien plutôt pour poursuivre et perdre une innocente sous l'apparence de la justice. Les Anglais et Pierre Cauchon avec ses affidés, voulant à toute force assouvir leur méchanceté et leur vengeance, ne reculèrent devant aucun moyen, quelque injuste et quelque vil qu'il pût être. Quand leurs ruses ne réussissaient point à enlacer la victime, ils cherchaient à l'effrayer et à la tourmenter par leurs violences, afin que la malheureuse, au moment du désespoir, témoignât contre elle-même et se soumit au jugement de l'iniquité, mais la Pucelle, forte de son bon droit, brisa les filets de leur abo-

¹ Lebrun de Charmettes, t. 3, p. 220 et seqq.

minable perfidie, et supporta ses douleurs avec une patience héroïque.

Dans les premiers interrogatoires, il y avait de cinquante à soixante assesseurs; ensuite les séances, depuis la septième, n'eurent plus lieu que devant un petit nombre de personnes, dans la prison de l'accusée et presque en secret. Après l'avoir tourmentée de questions, le matin, durant trois ou quatre heures, et l'avoir relancée et poursuivie comme une bête fauve, on se servait de ses réponses mêmes pour lui faire, dans l'après-midi, de nouvelles questions insidieuses. La fatigue impatientait les assesseurs eux-mêmes. La plupart du temps, on n'observait aucun ordre; on sautait d'un point à un autre, et on ne laissait pas un instant à Jeanne pour réfléchir à ce qu'elle devait répondre sur les sujets les plus difficiles; on l'interrogeait à grands cris de tous les côtés à la fois. Alors elle disait d'une voix suppliante : Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. Elle priait qu'on lui permit de ne répondre qu'à un seul ou deux interlocuteurs en même temps, et elle se plaignait de l'injustice qu'on lui faisait et de la fatigue dont on l'accablait en lui adressant une foule de questions qui n'avaient pas de rapport avec le procès; mais ces hommes sans entrailles ne tenaient aucun compte de ses prières et de ses plaintes, et continuaient de l'interroger avec plus d'acharnement. Souvent les questions étaient fort ardues et au-dessus de l'âge, de l'état et du sexe de Jeanne. Il s'éleva au sein du tribunal même des murmures contre cette inique manière de procéder; car, maintes fois, les plus savants docteurs auraient eu de la peine à répondre. Le désordre fut surtout grand aux premières séances; on interrompait l'accusée presque à chaque mot quand elle parlait de ses visions; et, en outre, il y avait là plusieurs secrétaires du roi d'Angleterre qui prenaient et laissaient ce qu'ils voulaient de ses réponses; en sorte que Guillaume Manchon déclara qu'il cesserait de prendre part au procès si l'on ne suivait pas une autre marche.

On ne permettait pas même à la pauvre prisonnière d'aller chercher à l'église la consolation et la force, et de soulager au pied des autels son cœur oppressé. Dès le commencement, on lui interdit d'assister au saint sacrifice, à cause de ses prétendus crimes et des vêtements d'homme qu'elle portait. L'appariteur Jean Massieu la conduisait de la prison au tribunal : sur le passage se trouvait la chapelle du château. — Le corps de Jésus-Christ y est-il ? demanda Jeanne; et sur la réponse affirmative, elle faisait chaque fois son oraison. Joseph d'Estivet, le promoteur du procès, en faisait des reproches à l'appariteur, disant : Truand, qui te fait si hardi de laisser approcher cette mauvaise fille excommuniée de l'église ? Je

te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais encore. Et comme l'appariteur n'obéissait pas, d'Estivet se mit plusieurs fois sur la porte de la chapelle pour empêcher Jeanne d'y faire son oraison.

Jean Massieu courut un autre danger. Le quatrième ou cinquième jour, un prêtre nommé Eustache Turquetil lui demanda : Que te semble de ses réponses ? sera-t-elle brûlée ? que sera-ce ? — Massieu répondit : Jusqu'ici, je n'ai vu que bien et honneur à elle ; mais je ne sais quelle sera la fin ; Dieu le sache ! Cette réponse ayant été rapportée aux gens du roi anglais de France, Massieu fut signalé comme n'étant pas bon royaliste. L'évêque de Beauvais le manda, et lui dit qu'il se gardât de méprendre, ou on lui ferait boire une fois plus que de raison. L'appariteur demeura persuadé que, n'eût été le notaire Manchon qui l'excusa, il n'en fût oncques échappé ¹.

Interrogée, dans la première séance, si elle était en effet Pucelle ou vierge, suivant son surnom, Jeanne répondit : Je puis bien dire que telle je suis, et, si vous ne me croyez, faites-moi visiter par des femmes. L'examen eut lieu sous la présidence de la duchesse de Bedford. Le résultat en fut favorable à Jeanne, comme à Poitiers. Aussi n'en est-il pas question dans les actes du procès, non plus que des informations qu'on avait fait prendre à Domremi sur sa conduite et sa renommée. Il y a plus : pendant l'examen des matrones, le duc de Bedford contemplait d'un lieu secret la chaste héroïne qu'il vouait aux flammes du bûcher. Une autre fois Jeanne se plaignit qu'un milord avait cherché à lui faire violence. Honte à ces guerriers anglais qui, sur le champ de bataille, tremblent devant une fille, mais qui, la voyant dans les fers, ont le courage de vouloir assouvir sur elle leurs bestiales passions ! Honte à ces chevaliers de la peur et de l'infamie ² !

Non contents de harceler et d'embarrasser Jeanne avec des questions difficiles et pleines de pièges, Pierre Cauchon et ses affidés mirent tout en œuvre pour déterminer les greffiers à falsifier les réponses de l'accusée. Ceux-ci refusèrent constamment d'écrire autre chose que ce qu'elle disait ; mais l'indigne évêque réussit au moins une fois à faire omettre une des réponses de la Pucelle, comme le notaire Guillaume Manchon l'avoua lui-même dans la suite. Jeanne s'en plaignit en s'écriant : Hélas ! vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est fait pour moi.

¹ Voir la déposition de Jean Massieu. — ² Lebrun de Charmettes, t. 3, p. 276 et seqq.

Cependant Charles VII, dont l'honneur, à proprement dire, était en jeu dans ce procès, — car ce n'était pas pour elle-même, mais pour ce prince, que la Pucelle avait quitté la maison paternelle, et c'était lui qui avait confié à cette bergère sa royale épée, — Charles VII ne faisait rien pour celle qui avait tant fait pour lui. La reconnaissance et le soin de sa réputation lui faisaient pourtant un devoir sacré d'exiger hautement et publiquement du roi d'Angleterre qu'on l'entendit, lui et les siens, dans une affaire dont lui et les siens avaient été témoins, et qu'on lui permit de surveiller l'impartialité et la conduite légale des juges. Son devoir était de soumettre au nouveau tribunal les actes de l'examen subi par Jeanne à Poitiers, ainsi que l'opinion des premiers dignitaires de France, opinion sur laquelle il s'était fondé lui-même pour croire à la mission divine d'une paysanne inconnue, et pour lui confier en même temps l'honneur de sa personne et les destinées du royaume. Il pouvait même déclarer tout le procès nul, parce que ses ennemis et ceux de la Pucelle étaient à la fois accusateurs et juges dans leur propre cause. Il devait protester à la face de la chrétienté entière, de même que les Anglais, de leur côté, après l'issue du procès, envoyèrent à l'empereur et à tous les princes une déclaration dans laquelle ils insultaient à la fois le roi de France et Jeanne d'Arc. L'indolent Charles VII ne fit rien de tout cela.

Ainsi abandonnée de ses ingrats amis et livrée à ses ennemis mortels, entourée de pièges de tous côtés, tourmentée par les menaces et par les mauvais traitements dans une dure prison, exclue des consolations de l'Église, sans conseil et sans assistance, ayant sans cesse devant les yeux les flammes du bûcher dont la lueur se projetait sur chaque question, Jeanne avait le dernier et le plus rude des combats à soutenir. Toutefois, la simple jeune fille, qui n'avait appris de ses parents que le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*, fixait sur ses ennemis un regard ferme et tranquille; et plus d'une fois elle leur fit baisser les yeux et les remplit de confusion, en déchirant tout d'un coup la trame de leur perfidie, et en leur apparaissant dans tout l'éclat de son innocence. Si naguère les plus braves chevaliers avaient admiré son courage héroïque au milieu des batailles, elle en montrait un bien plus grand encore, maintenant que, chargée de fers et en face d'une mort horrible, elle attestait à ses ennemis eux-mêmes la vérité de sa mission divine, et prophétisait à ce tribunal, prêt à la condamner au nom du roi d'Angleterre, la chute complète de la puissance anglaise en France et le triomphe de la cause nationale. Dans ces suprêmes instants, elle resta attachée avec un amour et une fidélité inébranlables à son roi, dont l'ingrati-

tude l'abandonnait, et elle supporta sans impatience, comme sans haine, les injustices et les cruautés de ses bourreaux. Les voix saintes lui disaient qu'elle devait parler hardiment à ses juges ; elle suivit ce conseil, et la crainte demeura loin de son cœur. — En vérité, c'est un bonne et honnête femme ; si seulement elle était Anglaise ! dit un des seigneurs anglais, saisi d'admiration en l'entendant parler. Et toutefois, avec ce courage héroïque, elle était toujours l'humble et naïve et pieuse bergère qui, au premier moment de la douleur, pleurerait amèrement sur sa cruelle destinée et ne voulait pas y croire. Elle n'en continua pas moins de soutenir la vérité des divines apparitions de ses saintes ; et elle dit comment chaque jour encore elles la consolait, la fortifiaient et la conseillaient dans sa prison, et que, sans leur assistance, elle aurait depuis longtemps succombé sous le poids de ses maux.

Mais jamais la rectitude de son jugement ne se manifestait mieux que dans les questions les plus difficiles. Ses réponses étaient à la fois précises, claires, brèves, sans aucune recherche et allant toujours droit au but. Elles n'avaient rien qui portât un caractère d'exaltation malade, de rêverie ou d'incertitude ; au contraire, elles étaient empreintes d'un esprit courageux, ferme, plein de piété et tout pénétré de la justice de sa cause. Jean Fabri, l'évêque de Dème-triade, dont il a été parlé, lequel assista aux interrogatoires en qualité d'assesseur, certifia plus tard que, pendant ces trois semaines, les réponses de la Pucelle furent si excellentes, qu'il les regardait comme inspirées d'en haut.

Son sens droit et courageux se laissa si peu troubler par les dangers qui l'environnaient de toutes parts, que souvent sa présence d'esprit et la sûreté de sa mémoire furent un objet d'étonnement : elle se rappelait avec exactitude et répétait par cœur ses réponses précédentes. Une fois elle répondit à une question : Qu'elle y avait déjà satisfait tel jour et de telle manière. Le notaire Guillaume Colles assura qu'il n'en était rien ; mais plusieurs assesseurs se prononcèrent dans le même sens que Jeanne. On ouvrit les procès-verbaux du jour indiqué, et l'on fut très-étonné de voir qu'elle avait en effet répondu comme elle prétendait. Jeanne, satisfaite du résultat, dit au notaire que, s'il se trompait encore une fois, elle lui tirerait les oreilles. Aussi ceux qui assistaient au procès rendirent-ils, vingt ans plus tard, le témoignage suivant à la Pucelle : Elle était très-simple, et cependant répondait avec prudence. Quoique ignorante du droit, elle répliquait très-habilement, et, malgré son jeune âge, elle était très-avisée en ses réponses. Elle répondait avec tant de sagesse, dit Jean Riquier, que, si un des docteurs qui l'interrogeaient eût répondu à

sa place, il ne s'en serait pas mieux tiré. — Elle faisait des merveilles dans ses réponses, disent Pierre d'Aron et Jean Marcel.

Nous allons la laisser ici parler elle-même à ses juges, en réunissant une petite partie des réponses qu'elle fit à leurs questions, la plupart décousues ¹.

« Je suis venue de la part de Dieu, dit-elle, et je n'ai rien à faire ici. Abandonnez-moi au jugement de Dieu, qui m'a envoyée. Par son ordre et par celui de ses anges, je suis allée trouver le roi et j'ai pris des vêtements d'homme, et j'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de partir sans qu'il me l'eût ordonné. S'il m'a choisie, et non un autre, c'est qu'il lui a plu de chasser les ennemis du roi par une simple jeune fille. N'était la grâce de Dieu, je ne saurais que devenir.

« Les saintes me disaient de porter courageusement ma bannière, et que Dieu m'assisterait. J'accomplis de toutes mes forces, et autant que je le comprends, l'ordre qu'elles me transmettent, et elles ne me commandent rien qui ne soit agréable à Dieu. J'aimerais mieux mourir que de renier ce que Dieu m'a fait faire.

« J'ai déjà dit et je répète aujourd'hui au très-respectable évêque de Beauvais : Vous dites que vous êtes mon juge ; si vous l'êtes ou ne l'êtes pas, je n'en sais rien ; mais prenez garde de prononcer sur moi un jugement injuste, et de vous mettre par là en grand danger. Je vous en avertis, afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant.

« Si vous étiez bien instruits, vous désireriez que je fusse hors de vos mains. Je n'ai rien fait que par révélation. Mes voix m'ont dit de vous répondre et d'avoir un visage joyeux.

« Je vous le dis, seigneur évêque de Beauvais, pensez bien à ce que vous prétendez, quand vous dites que vous êtes mon juge ; car vous prenez une grande charge et vous me tourmentez beaucoup trop.

« Je vous assure que je ne voudrais rien faire ni rien dire de contraire à la foi chrétienne, et si j'avais dit ou fait quelque chose que les savants me montrassent être opposé à la religion instituée de Dieu, je ne le soutiendrais pas, mais je le rejetterais. Je désire être conduite devant le Pape, je lui répondrai comme je dois répondre.

« Si vous avez des doutes sur ce que je dis des voix de mes saintes, envoyez à Poitiers, où j'ai été d'abord examinée. Mon roi m'a crue sur de bons signes et d'après le jugement de l'autorité ecclésiastique. »

A la septième audience, Jeanne s'exprima dans les termes suivants

¹ Guido Goerres, p. 323.

sur le sort futur de l'Angleterre et sur l'issue de la guerre avec la France : « Avant sept ans, les Anglais perdront un plus grand gage qu'Orléans, ils perdront tout ce qu'ils possèdent chez nous. Ils feront la plus grande perte qu'ils aient jamais faite en France; et cela grâce à une grande victoire que Dieu accordera aux Français. Je le sais par des révélations, aussi sûrement que vous êtes devant moi. Du jour et de l'heure où la chose doit arriver, je n'en sais rien. »

A la dixième séance, elle répéta la même prophétie en disant : « Vous verrez que les Français remporteront une grande victoire qui leur sera donnée de Dieu. Cette victoire sera si puissante, qu'elle ébranlera presque tout le royaume. Je vous dis ceci afin qu'on se souvienne de mes paroles quand elles s'accompliront. »

Ce qu'elle dit sur le duc d'Orléans n'est pas moins remarquable. « Je sais, de science certaine, que Dieu aime le duc d'Orléans, et j'ai eu sur lui plus de révélations que sur aucun autre homme vivant, mon roi excepté. » Déjà à Poitiers elle avait prédit dans son interrogatoire que le duc reviendrait de sa captivité; cette prophétie s'accomplit en 1440, malgré le serment solennel du duc de Gloucester, et après que Charles d'Orléans eut languì vingt-cinq ans chez ses ennemis.

Ce fut précisément dans la maison de l'illustre captif que passa la couronne de France quand la postérité de Charles VII vint à s'éteindre. Pendant un règne d'un siècle, cette maison donna à la France de bons et de mauvais jours, auxquels faisaient sans doute allusion les paroles de la Pucelle. Mais, en général, elle ne communiquait à ses juges, qui étaient en même temps ses ennemis, que la moindre partie de ses révélations; car ces mêmes juges désiraient savoir ce que les voix de la Pucelle lui avaient appris sur l'issue de son procès, si elle serait délivrée ou si elle devait mourir. Ils tenaient d'autant plus à obtenir d'elle une réponse sur ce point, que, l'affaire paraissant être tout entière entre leurs mains, il dépendait d'eux, croyaient-ils, de rendre complètement vaine la prédiction que Jeanne leur communiquerait au nom de ses saintes. Aussi les paroles de la Pucelle sont d'autant plus remarquables, qu'elles furent adressées aux hommes appelés eux-mêmes à les accomplir, et qui, en les écrivant et en prononçant la sentence capitale contre Jeanne comme convaincue d'imposture, devaient justifier malgré eux la vérité de ses prédictions.

Le lundi, 1^{er} mars 1431, c'est-à-dire trois mois avant sa mort, laquelle eut lieu le 30 mai de la même année, ses juges lui ayant demandé si ses saintes ne lui avaient pas promis autre chose que le triomphe de son roi et l'expulsion des Anglais, elle répondit : « Oui,

elles m'ont encore promis quelque chose, mais je ne vous le dirai pas ; et cela ne regarde point le procès. Dans trois mois je vous ferai connaître cette autre promesse. On demanda si les saintes entendaient par là sa délivrance ; elle répondit : « Cela ne touche pas au procès. Mais, du reste, je ne sais pas quand je serai délivrée. Ceux qui veulent me faire mourir pourraient bien s'en aller avant moi. » Et comme on renouvelait la même question : « Parlez-moi de ceci dans trois mois, dit-elle, et je vous répondrai. En attendant, demandez aux assesseurs, sur la foi de leur serment, si cela touche au procès. » Les assesseurs ayant déclaré que oui, on ne put pas tirer d'elle autre chose, parce qu'elle s'était promis de taire les révélations qui lui étaient adressées à elle-même, et non à ses juges. « Je vous ai déjà dit, répliqua-t-elle, que vous ne saurez pas tout de moi. Sans doute, je serai libre un jour ; je demanderai permission de vous répondre là-dessus, mais il me faut du temps. »

Dans la même séance, elle s'exprima plus clairement sur sa mort douloureuse ; c'est dans cette même séance qu'elle dit prophétiquement à l'évêque de Beauvais : « Je vous avertis, afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant. » Quant à elle-même, elle ajouta : « Sainte Catherine m'a dit que je recevrais assistance ; je ne sais pas si par là je dois entendre que je serai délivrée de la prison, ou si, pendant la lecture de ma sentence, il s'élèvera un tumulte auquel je devrai la liberté : je pense que c'est l'un ou l'autre. Mes voix me disent, en outre, *que je serai délivrée par une grande victoire*, et elles me disent aussi : *Supporte tout avec patience, et ne t'afflige pas de ton martyre ; c'est par là que tu arriveras à la fin dans le royaume du paradis*. Mes voix m'ont dit cela d'une manière toute simple et très-précise. J'entends sous le nom de martyre les peines et la misère que je souffre ici en prison, et je ne sais pas si de plus grands maux m'attendent encore : je me confie là-dessus à Notre-Seigneur.

Dans cette réponse mémorable, la Pucelle distingue très-bien ce que ses saintes lui ont dit et ce qu'elle-même entend par leurs paroles. Elles lui avaient annoncé qu'elle serait délivrée de sa captivité, avec l'assistance de Dieu, par une grande victoire. Elle devait prendre son sort en patience, et ne pas s'affliger du martyre qui l'attendait, parce que ce serait pour elle le chemin du paradis. Évidemment, par ce grand triomphe, les saintes entendaient la pieuse résignation, l'amour, le courage et la patience avec lesquels Jeanne, sans haine contre ses meurtriers, après avoir vaincu les tortures du supplice et souffert son martyre, sortirait de la prison de ce monde pour aller dans le ciel recevoir de la main de Dieu la couronne de l'éternelle

victoire. Tel était le sens des images sous lesquelles les voix enveloppaient leur prédiction.

Cependant Jeanne frémissait à l'idée de subir, dans la fleur de sa vie, une mort si horrible. Pleine de confiance en sa divine mission, elle ne pouvait supporter la pensée que ce fût là l'unique récompense de tout le bien qu'elle avait fait, par ordre de Dieu, à son pays, sans craindre les fatigues et les périls ; elle se refusait à croire que Dieu laissât ainsi martyriser son innocence. Les murs étroits de sa prison, ses impitoyables gardiens et ses juges iniques étaient déjà, pour son esprit actif et infatigable, un si grand tourment, qu'elle serait morte de chagrin sans les consolations de ses saintes. C'est pourquoi, se faisant illusion à elle-même, elle expliquait par une victoire ou par un mouvement en sa faveur les paroles des voix célestes relatives à sa délivrance des mains de ses ennemis. Et précisément c'est la différence entre les paroles de ses saintes et le sens qu'elle y attachait qui prouve la vérité des révélations de la Pucelle, et que ses visions n'étaient pas de vains fantômes d'une imagination exaltée.

Si, dans toute sa carrière précédente, ses paroles ne s'étaient pas accomplies avec une aussi merveilleuse exactitude, on aurait toujours pu dire, comme on l'a dit réellement, qu'elle s'était fait illusion à elle-même. Animée d'un brûlant amour pour son roi et sa patrie, dont le malheur ne lui laissait de repos ni jour ni nuit, et pour lesquels elle implorait avec tant de ferveur le secours de Dieu, il était naturel, pourrait-on dire, qu'elle s'imaginât voir ce qui était l'objet de ses désirs les plus ardents, le triomphe de son prince et du bon droit.

Mais ceci ne peut nullement s'appliquer à la prédiction qu'elle fit durant sa captivité. Comme naguère elle avait désiré le salut du royaume, ainsi désirait-elle maintenant sa propre délivrance. Elle avait essayé de l'obtenir au péril de sa vie et même contre la volonté de ses saintes, qu'elle priait souvent et instamment de lui rendre la liberté. Il lui semblait tout à fait incroyable que Dieu la laissât mourir sur un bûcher après tout ce qu'elle avait souffert et après l'avoir servi avec tant de sincérité et de fidélité jusqu'à ce jour. Toutes ses idées et tous ses vœux étant dirigés sur ce point unique, si ses apparitions n'avaient été que l'effet d'une imagination échauffée et malade, elle eût certainement cru recevoir la nouvelle tant désirée de sa délivrance personnelle, comme elle avait reçu celle de la délivrance du royaume ; et pourtant, rien de cela n'arriva. Les saintes continuèrent, il est vrai, de lui prédire en termes clairs et précis la chute des Anglais et le triomphe de son roi ; mais, pour elle-même, elles ne lui annoncèrent rien que le martyre et le royaume céleste, d'une ma-

nière assez intelligible pour que d'autres pussent les comprendre, et cependant assez voilée pour lui épargner l'effroyable tourment d'avoir trois mois devant les yeux les flammes du bûcher, et de sentir approcher chaque jour l'heure où elle devait y monter. Car elle avait dit à ses juges, qui lui demandaient quand elle serait délivrée : « Interrogez-moi là-dessus dans trois mois, et je vous ferai connaître la promesse de mes saintes. » Ses voix lui disaient donc toute autre chose que ce qu'elle désirait ou regardait seulement comme croyable.

Elle fut spécialement pressée par ses juges de questions innombrables au sujet de ses visions. On y eût volontiers trouvé des contradictions, des inconvenances ou des circonstances opposées à la foi. Souvent les questions étaient posées d'une manière captieuse. Ce que Jeanne y répondit, nous l'avons déjà en partie raconté au commencement de son histoire. Elle disait : « Que maintenant encore ses saintes la visitaient tous les jours pour la consoler et la conseiller, et que jamais elle ne désirait leur assistance sans qu'elles lui apparussent rayonnantes de lumière et lui parlassent d'une voix douce et aimable. Jamais, ajoutait-elle, je n'ai remarqué en elles la moindre contradiction. Je les vois des yeux de mon corps aussi distinctement que je vous vois vous-mêmes. Dès que je désire quelque chose de sainte Catherine, elle et sainte Marguerite le demandent à Dieu, et ensuite elles me répondent par l'ordre du Seigneur. Je reconnus saint Michel au langage des anges. et je le crus aussitôt, et j'avais en moi la volonté de le croire. Si l'ennemi des hommes n'apparaissait sous la forme d'un ange, je le distinguerais bien d'avec saint Michel. »

Mais on voulait tout savoir de la manière la plus minutieuse, de sorte que Jeanne ainsi pressée, et ayant en outre à craindre un piège dans chaque question, en perdait souvent patience. Quand on lui demandait comment étaient faits les vêtements et les manteaux des saintes, si elles avaient des membres matériels, si elles étaient de son âge, si elles portaient des pendants d'oreilles, elle répondait : Je n'en sais rien, ou : Il ne m'est pas permis de le dire. On alla jusqu'à lui demander si saint Michel était nu : — Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? — Avait-il des cheveux ? — Pourquoi les lui aurait-on coupés ? — Telles furent les réponses de la Pucelle. — Comment vos saintes peuvent-elles parler si elles n'ont pas de membres ? — Je m'en rapporte à Dieu. — Croyez-vous que Dieu les ait créées sous cette forme dès le principe ? — Pour le moment, vous n'aurez plus rien de moi, répondit Jeanne à cette question inutile.

Les questions suivantes étaient plus insidieuses : — Les voix saintes vous ont-elles révélé dans votre enfance que les Anglais viendraient en France ? — Les Anglais étaient déjà en France quand les

saintes me visitèrent pour la première fois. — Dieu hait-il les Anglais ? — De l'amour ou de la haine de Dieu pour les Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais qu'ils seront tous chassés de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu accordera la victoire aux Français.

On ne l'interrogeait pas d'une manière moins perfide sur tout ce que ses ennemis avaient répandu de méchant et d'odieux sur son compte, afin, sans doute, de la déclarer indigne des grâces et des visions surnaturelles si elle s'avouait coupable en quelque point. Que si, au contraire, elle se fût déclarée pure de tout péché et eût présenté ses vertus comme sans tache, on lui aurait reproché de manquer d'humilité, on l'aurait également déclarée indigne des révélations divines, et ses apparitions n'auraient été que des mensonges ou l'œuvre du diable. Mais, au grand étonnement de ses ennemis, la Pucelle marcha d'un pas droit et ferme à travers ces écueils. On lui demande un jour : Savez-vous si vous êtes en état de grâce ? Jeanné dit d'abord qu'il était fort difficile de répondre à une pareille question, et une partie des assesseurs furent d'avis de ne pas la presser sur ce point. Mais elle les étonna tous en jetant ces simples paroles au milieu des opinions contradictoires du tribunal : Si je ne suis pas en état de grâce, Dieu daigne m'y mettre ! Si j'y suis, qu'il veuille m'y conserver ! car je serais la plus malheureuse des créatures, et j'aimerais mieux mourir, si je me savais hors de l'état de grâce et de l'amour de Dieu.

Croyez-vous, lui demanda-t-on une autre fois, que vous ne pouvez plus tomber en péché mortel après vos révélations ? — Je n'en sais rien, répondit la Pucelle, et je me confie à Notre-Seigneur en toutes choses. Je ne crois pas être en péché mortel ; si j'en ai commis un, c'est à Dieu d'en juger par l'organe du prêtre dans la confession. Du reste, je crois que, si j'étais en péché mortel, les saintes m'abandonneraient aussitôt, et qu'on ne peut assez purifier sa conscience.

On lui faisait un crime tout particulier de s'être jetée du haut de la tour de Beaurevoir. Elle répondit : Qu'elle avait voulu non pas se tuer, mais seulement échapper des mains de ses mortels ennemis, et porter secours aux braves gens de Compiègne. Elle ajouta : Qu'elle avait mal fait, parce que ses saintes le lui avaient défendu, et qu'elle s'en était confessée, d'après leur exhortation.

Quand on l'interrogea sur la manière dont elle demandait conseil et secours à ses saintes, elle répondit : « Je les implore de la manière suivante : Très-doux Seigneur, en l'honneur de ta sainte Passion, si tu m'aimes, révèle-moi ce que je dois répondre à ces prêtres ; quant à mes vêtements d'homme, je sais très-bien que je les ai mis par ton ordre, mais je ne sais si je dois les déposer ; c'est pourquoi

daigne m'instruire sur ce point. » Telle était l'invocation qu'elle adressait à Dieu dans sa détresse ; et cependant on s'efforçait de la présenter comme une sorcière impie, qui avait évoqué les puissances infernales.

Toutefois, ce qui piquait le plus la curiosité des juges, c'était le désir de connaître le secret révélé au roi par Jeanne à Chinon, et grâce auquel il avait d'abord ajouté foi à sa mission divine. Mais Jeanne déclara net et ferme qu'il y avait des révélations qui concernaient son roi seul, et non ses juges ; qu'elle ne les avait communiquées ni ne les communiquerait à personne autre que lui, dût-on la faire mourir à l'instant. Envoyez vers le roi, disait-elle, afin qu'il vous le dise lui-même. J'ai promis de garder le silence sur le signe que je lui ai donné, et je ne vous le dirai pas. Elle répéta cette déclaration plusieurs fois, ajoutant que ce ne pouvait pas être la volonté de ses juges de la rendre parjure.

Cependant, comme ils revenaient sur ce point à chaque séance, elle leur présenta, avec des paroles couvertes, sa propre mission auprès de Charles VII comme un signe donné à celui-ci, voulant par ce moyen ne pas trahir un secret qu'elle gardait par amour pour son roi, et satisfaire en même temps leur curiosité si pressante. Comme elle était apparue devant le roi en qualité d'envoyée de Dieu, conduite et accompagnée par un ange invisible, elle était elle-même un ange, c'est-à-dire une messagère d'en haut, laquelle, avec la promesse du secours divin, lui avait rendu réellement une couronne perdue ; et celui qui croyait en elle avait vu un envoyé du ciel. Or, de même qu'elle avait rétabli son roi comme un ange visible, elle était conduite et accompagnée par un ange invisible, qui avait posé une couronne sur la tête du roi à Chinon, en signe de celle qu'il devait recevoir à Reims.

Les juges crurent que c'était là le véritable signe qu'elle avait juré de taire, et, poussés par la curiosité, ils lui adressèrent toutes sortes de questions, pour savoir de la manière la plus précise comment étaient cet ange et cette couronne. La Pucelle tomba par là dans un grand embarras, parlant tantôt d'elle-même sous une forme figurée, comme si elle était l'ange qui avait apporté la couronne au roi, et tantôt de l'ange réel qui l'accompagnait, et qui, d'après le dire des témoins, n'avait jamais été vu de personne. Mais plus elle répondait, plus ils en désiraient savoir, et ils mettaient leur plaisir à presser la pauvre fille inquiète ; de sorte que, ne voulant à aucun prix trahir son secret, elle ne savait souvent où donner de la tête. Les questions matérielles des juges et les réponses symboliques de Jeanne, la couronne royale de Reims et le royaume de France, l'ange invisible et

elle-même l'envoyée visible, se croisant et se mêlant, formaient un ensemble ou plutôt un pêle-mêle singulier.

Quand, plus tard, on lui demanda de nouveaux éclaircissements sur ce sujet, elle répondit : « Ce que j'ai dit là-dessus, je l'ai dit parce que vous m'y avez forcée. J'avoue que Dieu m'avait chargée d'un message auprès du roi, et de lui annoncer que son royaume lui serait rendu ; qu'il serait couronné à Reims et délivré de ses ennemis. C'est pourquoi j'étais messagère de Dieu, en lui disant qu'il me laissât me mettre à l'œuvre, et que je délivrerais Orléans. » Dans le dernier et décisif interrogatoire qu'elle subit dans sa prison, et qui précéda immédiatement sa sentence, on la somma de dire la vérité relativement à la couronne qu'elle était censée avoir remise au roi à Chinon ; elle répondit : « J'ai dit la vérité sur toutes choses dans le procès, aussi bien que je la savais et pouvais dire. » D'où il suit qu'un couronnement symbolique par l'ange, et visible seulement pour elle, avait précédé celui de Reims. Ceci n'a rien de contradictoire en soi, et est plutôt entièrement conforme à l'esprit d'une histoire surnaturelle.

On adressa aussi à Jeanne beaucoup de questions qui tendaient à donner à sa conduite une apparence de superstition et de magie, comme si elle s'était rendue invulnérable, ou avait ensorcelé ses armes et sa bannière. — N'avez-vous jamais prié Dieu de rendre votre épée plus heureuse ? — Belle demande ! Je désirais que toutes mes armes fussent heureuses ; je portais moi-même ma bannière, quand j'attaquais les ennemis, afin de ne tuer personne. *Je n'ai jamais tué personne.* — Ne disiez-vous pas que tous les pennons faits sur le modèle du vôtre étaient heureux ? — Je disais : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. — Quand vous étiez sur le point de faire une attaque, ne disiez-vous pas à vos gens que vous arrêteriez au vol les flèches, les traits et les pierres des canons et des machines ? — Non, en vérité ; car il y en eut cent et plus de blessés à mes côtés ; mais je leur disais de n'avoir pas peur, et qu'ils délivreraient Orléans. Moi-même j'ai été blessée par une flèche à l'assaut de la bastille du pont ; mais sainte Catherine me donna bon courage, et je fus guérie en quinze jours. — Qu'est-ce qui servait davantage, de la bannière à vous-même ou de vous à la bannière ? — Ce qui concerne la victoire, qu'elle fût attachée à moi ou à la bannière, tout cela est de Dieu.

Et comme on renouvelait cette question : Votre espérance de victoire était-elle fondée sur votre bannière ou sur vous-même ? — Elle était fondée uniquement sur Dieu, répondit-elle. — Pourquoi votre bannière fut-elle portée devant celle des autres chefs, dans l'église de

Reims, le jour du couronnement? — Jeanne répondit avec une admirable simplicité : Elle avait été à la peine, il était bien juste qu'elle fût aussi à l'honneur. — Votre ange ne vous a-t-il pas trompée en vous promettant des biens terrestres, puisque vous avez été faite prisonnière? — Jeanne dit avec une résignation pleine de calme : Puisqu'il a ainsi plu à Dieu, je crois que le meilleur pour moi était d'être prise!

Telle se montra Jeanne d'Arc au tribunal de ses ennemis, se faisant à la fois ses accusateurs et ses juges ; comme sur le champ de bataille, on la voit toujours héroïne et chrétienne. Nous allons voir comme ses accusateurs et ses juges ne se montrèrent jamais que ses ennemis, et ennemis de la plus ignoble espèce.

Avec les procès-verbaux des interrogatoires, le promoteur Joseph d'Estivet rédigea l'accusation en soixante-dix articles. Il en donna lecture aux juges le 26 mars, et il fut résolu que l'on entendrait la Pucelle sur les divers chefs de cette accusation. Ceci devait être, à proprement parler, le commencement du procès, tout ce qui avait précédé n'étant qu'une instruction préparatoire.

Pierre Cauchon somma d'abord Jeanne de se choisir dans l'assemblée un ou plusieurs conseillers qui pussent lui prêter leur assistance ; mais elle le remercia, en lui déclarant qu'elle ne voulait pas se séparer du conseil de Dieu. Une amère expérience lui avait trop appris combien ses ennemis s'inquiétaient peu de la conseiller et de l'assister.

L'accusation entière, rédigée de la manière la plus méchante par ses plus mortels ennemis, en fournissait une nouvelle preuve. Ce qui frappe le plus dans ce document, c'est qu'il ne produit aucun témoignage régulier contre la Pucelle, et qu'il accumule les incriminations les plus graves, sans faire la moindre mention des vertus de l'accusée. Pendant près de deux ans, elle avait marché aux yeux du monde entier ; elle avait commandé une armée de dix ou douze mille hommes ; elle avait été en rapport avec des milliers de personnes ; elle avait eu à vaincre la fascination de la plus haute fortune, comme les souffrances et le désespoir du malheur le plus extrême ; et cependant ses persécuteurs acharnés, tels que d'Estivet, ne purent trouver contre elle aucun témoin. Certes, ceci est une plus grande preuve en faveur de sa vertu sans tache, que tous les témoignages produits dans la suite pour la réhabiliter.

Sur tous les points où les paroles de Jeanne elle-même ne forment pas la base de l'accusation, il est dit simplement, en général, que telle ou telle chose est notoire, ou bien qu'elle est racontée par beaucoup de personnes dignes de foi. Dans un petit nombre de cas seu-

lement, où des noms d'individus se trouvent articulés, les incriminations sont de telle nature, qu'elles ne méritent aucune croyance, ou qu'elles feraient passer Jeanne pour une folle, si on les admettait; ce que personne pourtant n'avait osé prétendre. Ainsi, par exemple, d'après cette pièce monstrueuse, Robert de Baudricourt aurait dit avoir entendu Jeanne se vanter qu'après l'accomplissement de sa mission, elle donnerait le jour à trois fils, dont le premier deviendrait Pape, le deuxième empereur, et l'autre roi; et, suivant une prétendue déposition de Catherine de la Rochelle, elle se serait fait honneur d'avoir eu pour conseillers deux esprits de l'arbre des Fées.

La plus grande partie de l'accusation est empruntée aux paroles de la Pucelle, mais travesties et mutilées, ou amplifiées et expliquées selon les convenances du promoteur. Celui-ci parlant du principe : — Que l'assertion de la Pucelle relativement à sa mission divine et à ses visions était une imposture, ou un prestige du démon, ou une œuvre de sorcellerie, — tout ce qui s'y rattachait formait dès lors une série sans fin des crimes les plus noirs. Aussi Jeanne répondit-elle constamment à chacun de ces articles : « Qu'elle niait comme faux une partie des faits qu'ils contenaient; que, quant au reste, elle s'en référait à ses déclarations précédentes; et enfin, pour ce qui est des conséquences odieuses qu'on en voulait tirer, elle en appelait à Dieu, son souverain roi et Seigneur, dont elle avait exécuté la volonté en toutes choses. »

On la somma plusieurs fois de se soumettre, elle et sa cause entière, au jugement de l'Église. Or, ses juges entendant par là leur propre jugement, elle leur donna toujours sur ce point une réponse évasive. Mais Jean de la Fontaine, étant allé avec deux frères Prêcheurs, la visiter dans sa prison, lui dit que c'étaient le Pape et les premiers pasteurs, et non Pierre Cauchon et ses docteurs, qui formaient l'Église; de plus, frère Isambert lui ayant appris qu'au concile de Bâle, alors assemblé, il y avait autant de membres du parti de ses amis que du parti de ses adversaires, elle répondit, quand on la somma de nouveau de faire sa soumission : « Oh ! s'il y a au concile quelques-uns des nôtres, je m'y rendrai volontiers, et je me soumettrai à ce qu'il décidera. Je demande qu'on me conduise au Saint-Père; je ne me soumetts pas au jugement de mes ennemis. » — Là-dessus Pierre Cauchon se mit à crier : Taisez-vous, de par le diable ! Et il dit au greffier qu'il se gardât bien d'écrire la soumission qu'elle avait faite au concile général de Bâle¹. Le vice-inquisiteur fut obligé

¹ Première déposition d'Isambert de la Pierre; quatrième déposition de Guillaume Manchon. Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 11.

de protéger contre la colère de l'évêque les deux religieux qui avaient renseigné la Pucelle; et, quand ils retournèrent auprès d'elle par ordre des assesseurs, Warwick les menaça de les faire jeter à la Seine. Jean de la Fontaine, qui avait d'abord présidé les séances, ne voulut plus dès lors prendre part à l'injustice, et il quitta Rouen. Dès lors aussi, d'après une ordonnance de Warwick, personne, pas même le vice-inquisiteur, ne put voir la prisonnière sans la permission spéciale de Pierre Cauchon.

C'est ainsi qu'un évêque, vendu aux Anglais, repoussa, de la manière la plus outrageante, l'appellation de l'innocence opprimée au Pape et au concile.

Il était d'usage, dans les procédures relatives aux matières de foi, de soumettre à l'avis d'hommes savants les doctrines de l'accusé, sans le désigner par son nom. Les ennemis de la Pucelle surent faire de cette pratique un poignard avec lequel des mains étrangères devaient, sans peut-être s'en douter, égorger l'innocence. En effet, les juges, aidés de quelques assesseurs choisis par eux, réduisirent tout le procès à douze articles, lesquels étaient censés former un extrait de leurs interrogatoires et ne contenir que des faits irrécusablement établis. Mais là, comme dans les soixante-dix articles, l'histoire de Jeanne était travestie de la manière la plus perfide. On ne disait pas un mot de sa conduite si pieuse, de sa renommée si pure et du bon témoignage que lui rendirent toutes les personnes avec lesquelles elle avait eu des rapports; et cependant, pour prononcer sur ses visions, il fallait connaître exactement toute sa vie. En revanche, on y disait que les saintes lui avaient parlé près de l'arbre des Fées, mais en passant sous silence l'horreur qu'elle avait hautement manifestée pour toute espèce d'opérations magiques et de sortilèges. Il était dit encore qu'elle avait suivi, à l'insu de ses père et mère, une troupe de gens d'armes, avec lesquels elle avait vécu jour et nuit; mais les douze articles, conçus dans le même esprit de mensonge, laissaient de côté la déclaration qu'elle avait faite de n'avoir agi que d'après les ordres de Dieu, lesquels étaient pour elle au-dessus de tous les ordres des hommes; on ne parlait pas non plus de la vie pure et sainte qu'elle avait menée au milieu des camps, et l'acte finissait par accuser Jeanne d'avoir refusé de se soumettre à l'Église, elle dont on avait repoussé l'appel au Pape et au concile!

Parmi le petit nombre d'individus appelés à rédiger ces articles, il y en eut un qui demanda qu'ils fussent rectifiés sur plusieurs points. On délibéra en secret là-dessus, et, ayant trouvé les rectifications fondées, on résolut de les adopter. Cependant, comme ceci eût ren-

versé facilement tout l'échafaudage du procès, on eut recours au moyen ordinaire, on supprima les rectifications. Mais l'imposture était si manifeste, que le notaire Manchon, comme on le découvrit plus tard, ajouta aux actes une petite note où il disait : « Que les douze articles n'étaient pas bien rédigés, et qu'ils différaient, en partie du moins, des déclarations qui avaient été faites ; qu'ils avaient dû pour cela être rectifiés, et qu'on avait, en effet, décidé d'ajouter et de retrancher plusieurs choses, mais que les changements n'avaient pas eu lieu. »

Ce que le greffier du tribunal dit des douze articles dans une note, l'un des plus grands canonistes du quinzième siècle le démontre dans une consultation expresse. L'auteur est Théodore de Lellis, né d'une famille noble de Teramo, auditeur du tribunal de la Rote à l'âge de vingt-cinq ans. Pie II, qui l'appelait sa harpe, à cause de son éloquence, le fit évêque de Feltre en 1462 ; en 1465, il fut transféré au siège de Trévise, et mourut l'année suivante, à l'âge de trente-huit ans, après avoir été, sous trois Papes, la lumière du tribunal romain, et avoir rempli les missions les plus importantes en France, en Bourgogne et en Allemagne. Voici comme ce savant canoniste résume d'abord son jugement :

« Touchant les douze articles tirés des confessions de Jeanne la Pucelle, et destinés par ses juges à être adressés à d'autres, il est évident pour qui parcourt le procès et les confessions de ladite Jeanne, qu'ils ont été rédigés probablement avec peu de droiture et de sincérité. Car on y ramasse tout ce qui paraît charger ladite Jeanne ; tandis que ces mêmes choses, comparées aux autres confessions, ne paraissent pas si étranges, et peuvent s'expliquer dans un bon sens, par la comparaison de tout ce qu'elle a dit. Cela démontré, il sera assez clair que les consultants, ayant suivi l'exemple du fait, ont été trompés dans la consultation ¹. »

Théodore de Lellis justifie sa manière de voir par l'examen comparatif de chacun des articles avec les procès-verbaux des interrogatoires, avec la doctrine de l'Écriture et des Pères, et les principes d'une bonne théologie. En particulier, il trouve bonnes les raisons qu'alléguait Jeanne pour porter des habits d'homme dans l'état où elle se trouvait, surtout en prison. Il cite même à son appui l'exemple de la vierge sainte Marine, qui, d'après le conseil de son père, vécut toute sa vie dans un monastère sous des habits d'homme, et dont le sexe ne fut connu qu'à la mort ². On le voit, si les juges de la Pucelle, comme ils devaient, avaient admis son appel au Pape, elle aurait

¹ Quicherat, t. 2, p. 22. — ² Voir *Acta SS.*, 17 *julii*.

trouvé à Rome, avec plus de lumières et de science, plus de justice et d'impartialité. Grâce à la violence des Anglais, à la faiblesse ou connivence des juges, il en fut autrement.

Les douze articles rédigés en secret, dont on ne donna d'abord pas même connaissance à l'accusée, dont on supprima les rectifications convenues, formèrent le corps de délit d'après lequel cinquante savants français, l'université de Paris et le chapitre de Rouen condamnèrent la Pucelle.

Somme toute, il fut donné sur ces articles vingt-cinq consultations, dont les auteurs, quelques-uns exceptés, méritent tous le reproche d'avoir exprimé leur avis sur des faits qu'ils connaissaient si peu. La fausseté intrinsèque des articles ne fut point mise en question, et les membres du jury ne demandèrent pas même à voir les actes du procès, les uns par haine, les autres par crainte, par négligence ou par ignorance. Les abbés de Jumièges et de Corneil eurent la conscience de déclarer qu'ils ne connaissaient pas assez la matière pour se prononcer. Jean Basset s'exprima dans le même sens. Raoul Sauvage demanda que l'on soumit au Saint-Siège les articles et les consultations. Beaucoup de ceux qui avaient assisté aux interrogatoires de la Pucelle, et l'avaient vue et entendue, montrèrent une opinion indécise, comme s'ils avaient éprouvé des remords. Ils dirent qu'il fallait excommunier Jeanne, et donner aux articles une interprétation défavorable, dans le cas où ses révélations ne seraient pas de Dieu ; ce qui ne leur paraissait pas encore démontré. Ce furent là, du reste, les réponses les plus favorables. Le plus grand nombre, au contraire, trouvèrent dans les douze articles les crimes les plus graves, tels que : le blasphème, la désobéissance aux parents, l'idolâtrie, la superstition, le mensonge, etc., etc. Frère Isambert fut envoyé à l'évêque d'Avranches, vieillard très-respectable et très-considéré, pour lui demander son avis. L'évêque répondit que, dans cette matière, il se rangeait à l'opinion de saint Thomas d'Aquin, laquelle était que, sur les points relatifs à la foi, on devait toujours recourir au Pape ou à un concile général. Le chapitre de Rouen différa de se prononcer jusqu'à la sentence de l'université de Paris.

Malgré le désir de la Pucelle d'être conduite devant le concile et devant le Pape, on la somma de nouveau de se soumettre à l'Église, quand tout à coup elle tomba mortellement malade. Warwick ordonna, de la manière la plus pressante, à deux médecins d'employer toutes les ressources de leur art pour la sauver ; car, ajoutait-il, le roi, qui avait alors à peine neuf ans, ne voudrait pas, pour tout au monde, qu'elle mourût de mort naturelle ; il l'a achetée cher ; sa volonté est qu'elle meure par la sentence du tribunal, et je crois

qu'elle sera brûlée. Telle était l'humanité anglaise pour la prisonnière. Le promoteur Joseph d'Estivet, suivant son habitude, n'épargna pas les injures à la Pucelle, de sorte que sa fièvre, qui avait diminué, reprit avec plus de violence, et que Warwick lui-même fut obligé de le faire taire. Jeanne, croyant qu'elle allait mourir, voulut se confesser et communier ; mais on refusa de lui accorder sa demande, à moins qu'elle ne se soumit, et on menaça de la rejeter comme une païenne. Elle répondit qu'elle était bonne chrétienne, que telle elle avait été baptisée, telle elle voulait mourir, et qu'elle était prête à servir l'Église de toutes ses forces.

Dans trois différentes séances, la Pucelle fut solennellement adjurée de se soumettre. Les nombreuses preuves de la méchanceté et de l'injustice profondes de ses juges, les déclarations contradictoires des docteurs, — dont les uns, ne soupçonnant pas de tromperie, lui conseillaient sérieusement de faire la soumission demandée, tandis que les autres n'entendaient par là qu'une soumission à eux-mêmes, — tout cela devait nécessairement jeter l'ignorante jeune fille dans la plus grande perplexité. Ajoutez-y que Nicolas L'Oyseleur, qui s'était insinué dans sa confiance en feignant d'être son compatriote, la trahissait et lui donnait des conseils pour la perdre et non pour la sauver. Aussi la pauvre fille répondait-elle avec une réserve extrême, évitant toute déclaration précise et n'en appelant désormais qu'à Dieu, après avoir perdu toute confiance dans les hommes. Or, voilà précisément ce que voulait la perfidie de ses ennemis ; car, malgré sa soumission antérieure, ils pouvaient encore la faire regarder comme déclinant le jugement de l'Église ; et ce fut, en effet, dès ce moment que le chapitre de Rouen donna, sans hésiter, son avis sur les douze articles.

En lui faisant une dernière sommation, le 9 mai, on essaya d'ébranler par la terreur la fermeté de son esprit. On lui déclara que les tortures et les bourreaux étaient prêts, si elle persistait à ne pas vouloir avouer ses mensonges. Elle répondit avec un admirable sang-froid : Si la douleur me fait faire de faux aveux, je proteste que vous me les avez arrachés par la violence. On délibéra réellement, le 12 mai, sur la question de savoir si l'on emploierait la torture ; mais il n'y eut que deux membres du tribunal qui se prononcèrent pour l'affirmative. L'un d'eux, le perfide et atroce L'Oyseleur, dit que la torture lui paraissait une bonne médecine pour Jeanne, mais qu'il s'en rapportait là-dessus à l'opinion des autres. La chose en resta là.

Il dut dès-lors paraître évident à la Pucelle que la mort était l'issue inévitable du procès. Jean de Luxembourg, qui l'avait vendue

aux Anglais, étant allé la voir, lui dit : Jeanne, je suis venu pour traiter de votre rançon, pourvu que vous vouliez promettre que jamais vous ne vous armerez contre nous. Jeanne répondit : En mon Dieu, vous vous riez de moi ; car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. Ce qu'elle répéta plusieurs fois. Et comme ledit comte persistait en ses paroles, elle ajouta : Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume ; mais fussent-ils cent mille Godons de plus qu'ils ne sont de présent, ils n'auraient pas ce royaume. A ces mots, un Anglais, le comte de Scanford, devenu furieux, leva son poignard contre la jeune fille sans défense ; mais le comte de Warwick lui retint le bras ¹. Castillon, qui avait sommé Jeanne, au nom de Pierre Cauchon, de se soumettre, déclara à l'évêque qu'une procédure ainsi conduite était tout à fait nulle : il tomba par là en disgrâce, comme Jean de la Fontaine, et ne prit plus aucune part à cette odieuse affaire.

Enfin on reçut aussi l'opinion de l'université de Paris. Elle était telle qu'on devait l'attendre d'une université toute anglaise, qui la première avait demandé sa mise en jugement. Les docteurs parisiens, n'ayant point assisté aux audiences, tombèrent d'autant plus facilement dans tous les pièges et s'abandonnèrent avec plus de tranquillité à leur haine. Ce que les articles avaient laissé indécis fut regardé par eux comme entièrement avéré, et de cette manière il y avait à peine un seul crime qu'ils n'en eussent tiré par voie de conclusion. En outre, dans une lettre spécialement adressée au roi d'Angleterre, ils louèrent fort la manière dont le procès avait été conduit ; disant : Et en vérité, ouïe et bien considérée la relation qui nous en a été faite, il nous a semblé, au fait de cette femme, avoir été tenue grande gravité, sainte et juste manière de procéder, et dont chacun doit être bien content. Ils finissent par demander que cette affaire soit terminée au plus tôt. Toutefois, la faculté de droit fait précéder son avis de cette clause : Si ladite femme, étant saine d'esprit, a opiniâtrément affirmé les propositions exposées dans les douze articles ci-dessus, et si elle a réellement fait les choses y contenues ². L'avis de cette faculté n'était donc que conditionnel. Il y a plus : l'une et l'autre faculté, tant celle de droit que de théologie, soumettent leur délibération et détermination à l'ordination et à la détermination du souverain Pontife, du Saint-Siège apostolique et

¹ Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 73. — ² Si dicta femira, compos sui, affirmaverit pertinaciter propositiones in duodecim articulis supra scriptis declaratas, et facta contenta in eisdem opere adimpleverit. Quicherat, t. 1, p. 417.

du concile général ¹. C'est-à-dire que l'une et l'autre faculté réservait le jugement définitif de cette affaire au Pape et au concile, comme la Pucelle demandait elle-même.

Après avoir reçu toutes ces pièces, les deux juges, l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, résolurent enfin de communiquer à la Pucelle les douze articles avec les opinions des docteurs, et de procéder sans délai au jugement, si elle refusait encore de se soumettre. Sans qu'on lui expliquât préalablement la signification et l'importance de cet acte judiciaire, et sans lui laisser le temps de se prononcer sur les détails, Pierre Morice lui lut la pièce entière d'une seule haleine, ajoutant à chaque paragraphe : Vous avez dit. De son côté, la Pucelle s'en référa à ce qu'elle avait dit réellement dans ses interrogatoires, et elle ajouta : Quand même je verrais le feu préparé, le bûcher allumé et le bûreau prêt à m'y jeter, je ne dirais pas à la mort autre chose que ce que j'ai dit au procès. Là-dessus on lui signifia que le lendemain elle entendrait, au cimetière de Saint-Ouen, la sentence qui serait rendue.

La Pucelle devant désormais être réellement conduite au supplice, ses ennemis craignirent que la voix du peuple ne les condamnât comme des meurtriers. Aussi mirent-ils la plus grande importance à lui arracher une rétractation de ses erreurs et un aveu de ses forfaits prétendus. Dans ce dessein, ils avaient rédigé d'avance deux jugements, dont l'un la livrait au bras séculier, comme convaincue d'hérésie et de blasphème, et l'autre la condamnait, en cas qu'elle fit sa soumission, à une prison perpétuelle pour expier ses crimes.

Le 24 mai 1431, Jeanne d'Arc fut conduite au cimetière ; le bûreau se tenait prêt et le bûcher était préparé. Une multitude immense de peuple était à l'entour. Alors maître Erard prononça contre Jeanne un sermon dans lequel étaient énumérés les méfaits mis à sa charge. Elle écouta patiemment toutes les insultes qui lui étaient personnelles, mais quand le prédicateur vint à attaquer l'honneur de Charles VII et dit qu'il s'était attaché à une mécréante et hérétique, Jeanne interrompit le discours en s'écriant : « Parlez de moi, mais ne parlez pas du roi : il est bon chrétien. » Et comme il continuait : « Par ma foi, sire, révérence gardée, reprit-elle, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église, et n'est point tel que vous dites. » Le prédicateur et l'évêque de Beauvais crièrent

¹ Quas deliberationem et determinationem submittit dicta facultas ordinationi et determinationi summi pontificis, sanctæ sedis apostolicæ ac sacrosancti generalis concilii. Ibid., p. 414 et 417.

alors en même temps à l'appariteur Jean Massieu. Faites-la taire !

Ensuite on lui présenta un papier écrit, en la sommant d'abjurer ce qu'il contenait ; après quoi, lui disait-on, elle serait tirée de la prison des Anglais. Jeanne répondit au prédicateur qu'elle n'entendait point ce que c'était d'abjurer, et que sur ce, elle demandait conseil. Erard dit alors à l'appariteur Jean Massieu, qu'il la conseillât sur cela. Jean Massieu s'en excusa d'abord ; mais il fallut obéir. Alors, sans s'engager dans des définitions inutiles, et croyant faire saisir à l'accusée le vrai point de la question, il lui dit que c'était à dire que, si elle allait à l'encontre d'aucun desdits articles, elle serait brûlée ; mais il lui conseillait de s'en rapporter à l'Église universelle, si elle devait abjurer lesdits articles ou non. Jeanne le crut et s'écria : Je m'en rapporte à l'Église universelle, si je les dois abjurer ou non. — Tu les abjureras présentement, ou tu seras brûlée ! lui répondit l'impitoyable Erard. — Jeanne reprit : J'ai déjà répondu à ce qui concerne la soumission à l'Église, par rapport à mes actions et mes paroles ; je consens qu'on envoie mes réponses à Rome, et je m'y sou mets ; mais j'affirme en même temps que je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu. Au surplus : j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes discours ne peut être à la charge de mon roi ni d'aucun autre ; s'il y a quelques reproches à me faire à ce sujet, ils viennent de moi seule et non d'autre. — Alors on lui demanda positivement si elle se soumettait aux docteurs. — Elle répondit encore une fois : *Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape*, persistant ainsi solennellement dans son appel au chef de l'Église.

Si cet appel avait été respecté comme il devait l'être, l'Angleterre et la France se seraient épargné une flétrissure, qu'elles n'ont encore ni expiée ni effacée : d'avoir mis en oubli, foulé aux pieds toutes les lois de la justice, de l'humanité, de la pitié, de la reconnaissance, de la probité même envers une jeune fille, dont tout le crime pourtant était d'avoir sauvé sa patrie, de vivre et de mourir pour elle !

A cet appel sacré de l'innocence au vicaire de Jésus-Christ, Pierre Cauchon répondit sèchement que l'on ne pouvait pas aller chercher le Pape, qui était trop éloigné ; que les évêques étaient juges dans leurs diocèses, et qu'ainsi il était nécessaire qu'elle s'en rapportât à sa mère la sainte église, et qu'elle tint tout ce que des cleres et des gens habiles avaient dit et décidé de ses discours et de ses actions. C'est-à-dire que Pierre Cauchon, foulant aux pieds l'autorité suprême du Pape et du concile général, se donnait lui-même et lui seul pour l'Église universelle. Sommée trois fois de répondre à cette prétention tyrannique, Jeanne d'Arc refusa trois fois avec une inébranlable fermeté. Alors Pierre Cauchon se mit à lire la sentence de condamna-

tion préparée dès la veille, et, malgré ce qui venait de se passer, malgré l'appel de Jeanne au Saint-Siège, il eut l'audace de prononcer ces mots : « De plus, vous avez, d'un esprit obstiné et avec persévérance, refusé expressément plusieurs fois de vous soumettre à notre Saint-Père le Pape et au concile général ¹. »

On croirait que l'iniquité ne peut aller plus loin. Ce qui suit est une preuve du contraire.

Dans ce moment terrible où la mort du feu menaçait Jeanne d'Arc, on la pressa de tous côtés de se rendre. Elle répondait qu'elle n'avait rien fait de mal, qu'elle croyait les douze articles de foi et les dix préceptes du décalogue. Elle ajoutait qu'elle s'en référait à la cour de Rome et voulait croire tout ce que croyait la sainte Église. Nonobstant cette déclaration, on la pressa de plus en plus de se rétracter. Énard, pour la déterminer, alla jusqu'à lui promettre que, si elle faisait ce qu'on lui conseillait, elle serait délivrée de sa prison. Elle résistait encore, mais elle se sentait ébranlée. Ah ! s'écriait-elle, vous aurez bien de la peine à me séduire ! L'évêque de Beauvais s'apercevant qu'elle commençait à fléchir, interrompit alors la lecture de la sentence de condamnation qu'il avait déjà prononcée en grande partie.

Peu de personnes étaient dans le secret des juges. Cette interruption fut interprétée par les Anglais et par quelques autres ennemis de la Pucelle comme une marque de faiblesse et même comme un témoignage de faveur envers l'accusée ; ils commencèrent à faire entendre de violents murmures. Un colloque s'établit entre eux et le prélat ; ils lui reprochèrent de ne pas achever la lecture de la sentence et de permettre à l'accusée de se rétracter. Maître Laurent Calôt, secrétaire du roi d'Angleterre, et quelques autres, dirent à l'évêque qu'il tardait trop et qu'il jugeait mal. Un docteur anglais, chapelain du cardinal d'Angleterre, lui reprocha de se montrer trop favorable à Jeanne. La dispute s'échauffant, ce docteur alla jusqu'à traiter le prélat de traître et de fauteur de l'accusée ².

L'appariteur Jean Massieu profita de la durée de ce débat pour faire connaître à Jeanne le péril imminent auquel elle s'exposait, en refusant de signer la cédula qu'il était chargé de lui présenter. C'était un papier de sept à huit lignes, commençant par ces mots : *Je Jehanne* ; lesquelles lignes, d'après le témoignage de Massieu lui-même, contenaient la promesse, au nom de la Pucelle, de ne plus porter ni vêtements d'homme, ni armes, ni cheveux courts, et quel-

¹ Quicherat, t. 1, p. 474 et 475. Quinimò expressè, indurato animo, obstinatè atque pertinaciter denegasti, ac etiam expressè et vicibus iteratis domino nostro Papæ, sacro generali concilio submittere recusasti. — ² Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 126.

que chose dont le souvenir lui avait échappé. L'appariteur lui en donna lecture. Jeanne refusa d'abord de souscrire à cet engagement; mais, obsédée pour qu'elle signât, vaincue par les prières des assistants, contrainte par la frayeur, elle répondit enfin aux instances des docteurs, d'après le témoignage de Jean Massieu : « Que cette cédule soit vue par les clercs et par l'Église dans les mains desquels je dois être mise; et s'ils me donnent conseil de la signer et de faire les choses qui me sont dites, je le ferai volontiers. » Suivant le procès-verbal de cette séance, elle s'écria qu'elle voulait tenir tout ce que l'Église ordonnerait, et que sur le tout elle s'en rapportait à sa mère sainte Église et à ses juges¹. Ainsi, et d'après les témoins, et d'après le procès-verbal, elle s'en rapportait, non à ses clercs seuls ni à ses juges seuls, mais à l'ÉGLISE, maintenant ainsi toujours son appel au Pape. Maître Guillaume Érard comprit fort bien ce que voulait dire la Pucelle, car il lui cria : *Signe maintenant*, autrement tu finiras aujourd'hui tes jours par le feu. Jeanne répondit alors qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée².

Ces paroles entendues, l'évêque de Beauvais demanda au cardinal d'Angleterre ce qu'il devait faire, attendu la soumission de Jeanne. Le cardinal répondit au prélat qu'il devait l'admettre à la pénitence.

Aussitôt ce même Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, qui avait d'abord reproché à l'évêque de Beauvais sa lenteur à condamner la Pucelle, tira de sa manche une cédule qu'il donna à signer à l'accusée. Jeanne lui répondit qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Callot insista : Jean Massieu remit une plume à la Pucelle. On lui fit répéter mot à mot la formule d'abjuration déjà plusieurs fois lue, et qui ne contenait encore que six ou sept lignes. Jeanne obéissait, mais, en prononçant cette formule, elle souriait. Enfin Laurent Callot lui prit la main et lui fit faire au bas de la cédule une marque en forme de croix. Voilà ce qui est attesté par plusieurs témoins oculaires³.

Alors eut lieu un tour de passe-passe judiciaire tel qu'on en voit peu dans l'histoire, si tant est qu'on en voie. La petite cédule de sept à huit lignes et commençant par ces mots : *Je Jehanne*, se trouve transformée sur les procès-verbaux en une pancarte d'une soixantaine de lignes et commençant par ces mots : *Toute personne*. La petite cédule contenait la promesse, au nom de Jeanne, de ne plus porter ni vêtements d'homme, ni armes, ni cheveux courts, et quelque autre chose de moindre importance, dont l'appariteur ne se souvenait plus. Dans la longue pancarte, on fait dire à Jeanne, entre autres : « Je

¹ Lebrun de Charmettes, p. 129 et 130. — ² Ibid., t. 4, p. 131. Troisième déposition de Jean Massieu — ³ Ibid., p. 132.

confesse que j'ai très-grièvement péché, *en feignant mensongèrement* avoir eu révélations et apparitions de par Dieu, par les anges, et sainte Catherine et sainte Marguerite; en séduisant les âmes; *en croyant follement et légèrement*; en faisant superstitieuses divinations; en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes; en outre-passant la loi divine, la sainte Écriture, les droits canons; en portant habit dissolu, difforme et déshonnête, contre la décence de nature, et cheveux rognés en rond en guise d'homme, contre toute honnêteté du sexe de femme; en portant aussi armures, par grande présomption, et désirant cruellement effusion de sang humain; en disant que toutes ces choses j'ai fait par commandement de Dieu, des anges et des saintes dessus dites, et que en ces choses j'ai bien fait et n'ai point mépris; en méprisant Dieu et ses sacrements; en faisant séditions; en idolâtrant, pour adorer de mauvais esprits, et en les invoquant. Je confesse aussi que j'ai été schismatique, et, par plusieurs manières, ai erré en la foi ¹.

C'est ainsi que la pancarte substituée fait faire à l'héroïne d'Orléans les aveux les plus lâches, les plus bas, les plus absurdes, comme d'avoir adoré et invoqué les démons; que dis-je? des aveux même contradictoires; par exemple, qu'elle a feint mensongèrement avoir eu des révélations, et au même temps qu'elle y a cru follement et à la légère; contradiction qui se trouve dans la sentence même des juges, tant ils y regardaient de près. Maintenant, cette substitution infâme d'une pièce à une autre, par qui a-t-elle été faite? est-ce le secrétaire du roi d'Angleterre qui aura glissé la pancarte en place de la petite cédule, quand il fit signer la Pucelle? est-ce Pierre Cauchon qui aura substitué l'une à l'autre sur les procès-verbaux? ou bien l'honneur de cette infamie appartient-il à tous les deux?

Quoi qu'il en soit, après cette signature subreptice, Pierre Cauchon donna lecture du second jugement qui condamnait Jeanne à une prison perpétuelle. Elle demanda à être conduite, comme on le lui avait promis, dans une prison ecclésiastique. Plusieurs d'entre les assesseurs appuyèrent sa requête, bien fondée, disaient-ils, puisqu'elle était condamnée par l'Église; mais l'évêque de Beauvais s'écria: Ramenez-la à l'endroit où vous l'avez prise. Ceci ne satisfait nullement les Anglais, et ils se retirèrent en menaçant Pierre Cauchon de leurs épées.

La Pucelle quitta ses vêtements d'homme dans l'après-midi, et, les deux premiers jours, elle se conduisit exactement comme on le lui avait prescrit. Le vice-inquisiteur l'exhorta à ne pas faire de re-

¹ Quicherat, t. 1, p. 447. Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 136.

chute, sans quoi, lui dit-il, elle était perdue. Pierre Morice et quelques autres lui adressèrent les mêmes conseils ; mais ils furent en grand danger d'être battus par les Anglais.

Précisément à cette époque, Poton de Xaintrailles et plusieurs anciens frères d'armes de la Pucelle voulurent surprendre Rouen et s'emparer du roi d'Angleterre et de son conseil ; mais ils tombèrent dans une embuscade. Xaintrailles lui-même fut obligé de se rendre, et ce fut à Talbot qu'il remit son épée. Talbot n'avait point oublié qu'il avait été prisonnier de Xaintrailles à la bataille de Patay, et lui avait dû gratuitement sa liberté. Il ne fut pas moins généreux, et renvoya le capitaine français sans rançon.

Cependant la pauvre Jeanne, oubliée et abandonnée de Charles VII, était plus malheureuse que jamais ; car ses saintes la réprimandaient fortement, dans leurs apparitions, d'avoir cédé à la crainte. C'est pourquoi elle résolut héroïquement de soutenir sa mission divine, et de marcher avec résignation dans la voie où Dieu voulait la conduire. Ses habits de femme n'étaient plus assez sûrs pour la protéger contre ses gardiens, qui voulaient lui faire violence. Elle se plaignit au frère l'Advenu d'avoir été tourmentée, battue et traînée par les cheveux. Isambert lui-même la vit un jour toute en larme et défigurée, par les mauvais traitements. L'appariteur Massieu raconte, comme le tenant de Jeanne même, que les Anglais lui ayant enlevé ses vêtements de femme le jour de la Trinité, elle fut obligée, quand elle voulut se lever, de reprendre son ancien costume ¹. Dès que ceci fut connu, Pierre Cauchon députa vers elle deux docteurs de l'université de Paris, pour l'avertir de se garder d'une rechute. Mais les Anglais lui crièrent avec menaces, dans la cour du château, que celui qui les jetterait à l'eau ferait une bonne chose. Les assesseurs et les greffiers qui lui furent envoyés le même dimanche pour s'assurer qu'elle avait changé de vêtements, se virent assaillis comme des traîtres par quatre-vingts Anglais furieux, et s'en retournèrent, plus vite qu'ils n'étaient venus, devant les haches d'armes et les épées levées sur leurs têtes. Toutefois, Andre Marguerie parvint, avec quelques-uns, à s'introduire dans la prison ; mais quand il voulut commencer à parler, un Anglais lui cria : Tais-toi, de par le diable ! et un autre le menaça de sa hache d'armes. Telle était *la manière juste et sainte de conduire le procès, et dont tout le monde devoit être satisfait*, suivant l'université de Paris.

Le lundi, Pierre Cauchon parut dans la prison avec huit assesseurs. Jeanne s'excusa d'avoir changé d'habits, en disant qu'on lui avait

¹ Lebrun de Charmettes. t. 1, p. 166 et seqq.

promis de la faire sortir de la prison séculière et de la mettre dans une prison ecclésiastique, sous la surveillance d'une femme ; mais qu'on n'avait pas tenu cette promesse, ni celle de lui permettre d'entendre la messe et de communier ; qu'elle aimait mieux mourir que de rester plus longtemps dans ses fers ; que si on voulait la laisser aller à la messe et lui ôter les chaînes dont elle était chargée, elle était prête à faire ce qui lui serait ordonné par l'Église. On n'eut aucun égard aux plaintes réitérées de la Pucelle contre les violences de ses gardiens ; et cependant on lui reprochait avec une rigueur pharisaïque d'avoir repris ses habits d'homme.

Pierre Cauchon, sans rien ordonner ni rien faire pour la protéger, se mit à lui parler de ses apparitions, et lui demanda si elle les avait revues. Jeanne répondit avec une héroïque fermeté, sans craindre les conséquences de ses paroles : « Oui, les saintes m'ont apparu de nouveau, et Dieu m'a fait connaître par elles la grande pitié de l'abjuration que j'ai faite pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier, elles m'avaient averti que j'agirais ainsi, et que je ferais ce que j'ai fait. Lorsque j'étais sur l'échafaud, elles m'ont dit de répondre hardiment à celui qui prêchait ; et je dis que c'est un faux prédicateur, parce qu'il m'a accusée d'avoir fait des choses que je n'ai pas faites. Depuis jeudi, les deux saintes m'ont déclaré que j'avais fait une grande faute. Enfin, tout ce que j'ai dit et fait depuis jeudi dernier, je ne l'ai fait et dit que par crainte du feu. Mais dans le procès, j'ai toujours répondu la vérité telle que je l'ai sue. »

Alors les juges lui représentèrent qu'étant sur l'échafaud du cimetière de Saint-Onen, elle avait déclaré s'être vantée fausement que c'étaient les voix des deux saintes qui lui parlaient. — Jeanne reprit la parole et dit : « C'est ce que je ne croyais ni dire ni faire ; je n'ai point entendu révoquer les apparitions, ni dire que ce n'étaient point les voix des deux saintes qui me parlaient ; et tout ce que j'ai fait, ce n'a été que par la crainte du feu. C'est contre la vérité que j'ai révoqué tout ce que j'ai pu révoquer. J'aime mieux faire ma pénitence tout d'un coup, que de souffrir plus longtemps tout ce que je souffre en prison. Au surplus, je n'ai jamais rien dit ni rien fait contre la foi, quelque chose qu'on m'ait ordonné de révoquer. Je ne comprends pas ce qu'il y avait sur le papier qu'on m'a présenté, et je n'ai rien révoqué que dans le cas que cette révocation plairait à Dieu. Enfin, si les juges le veulent, je reprendrai l'habit de femme, mais je ne ferai rien autre chose. »

Telles furent les dernières réponses de Jeanne, suivant le procès-verbal de ses juges. Ils terminèrent là cet entretien, dans la crainte qu'elle ne changeât quelque chose à ce qu'elle venait de dire ; et, sans

lui faire aucune représentation, sans lui déclarer que; la tenant pour relapse, ils allaient la remettre en jugement, ils fermèrent à la hâte leur procès-verbal par ces paroles : « Ce qu'ayant entendu, nous nous sommes retirés pour procéder ultérieurement ; » expression dont il est même à croire qu'ils ne lui donnèrent pas connaissance.

Tel fut le dernier interrogatoire de la Pucelle. L'évêque de Beauvais, sortant de la prison, aperçut le comte de Warwick et grand nombre d'Anglais autour de lui, auxquels, en riant, il dit à haute voix : *Farewell*, qui signifie : Faites bonne chère ! c'en est fait !

Dès le lendemain, 29 mai, les deux juges rassemblèrent les assesseurs qu'ils jugèrent à propos de choisir et qu'ils purent engager à s'y rendre : parmi eux trois membres de la faculté de médecine. La plupart embrassèrent l'avis de l'abbé de Fécamp, qui pensait « que Jeanne était relapse, mais que cependant il était à propos qu'on lût devant elle encore une fois la cédula de son abjuration, et qu'on lui exposât la doctrine de l'Église ; après quoi, les juges devaient la déclarer hérétique et la livrer à la justice séculière avec la clause : de la traiter avec indulgence dans l'application de la peine. »

Le plus grand nombre opina de la même manière, sans doute avec la persuasion que les douze articles étaient véritables, et que Jeanne avait fait réellement l'abjuration supposée ; que, si elle ne l'avait pas faite, elle pouvait s'expliquer là-dessus à une nouvelle lecture. Mais comme ceci pouvait amener la découverte de la substitution d'une pièce à une autre, la nouvelle lecture fut écartée par les deux juges, bien que sur les autres points ils fussent d'accord avec les assesseurs. Ceux-ci, du reste, ne furent pas admis à rédiger le jugement.

Pierre Cauchon et Jean le Maistre, qui devaient prononcer en leur qualité de juges proprement dits, remercièrent les assesseurs de la peine qu'ils avaient prise ; et, sans s'expliquer davantage sur le jugement, ordonnèrent à la Pucelle de comparaître devant eux, le lendemain matin, à huit heures, sur l'ancien marché, près de l'église du Saint-Sauveur, pour entendre sa sentence.

Maintenant que la victime était liée et près d'être immolée, Pierre Cauchon envoya vers elle, dès le point du jour, frère Martin L'Advenu, pour lui annoncer sa mort prochaine, et l'exhorter au repentir et à l'aveu de ce qu'on appelait ses crimes. Quand le frère lui eut fait connaître la mort horrible qu'elle devait subir ce jour même, l'âme si grande et si courageuse de Jeanne fut, au premier moment, saisie de terreur ; elle éclata en gémissements et en cris, se jeta à terre, s'arracha les cheveux. Hélas ! s'écriait-elle, me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps, qui est net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé

et rendu en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas ! si j'eusse été en la prison ecclésiastique, à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par les gens de l'Église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement *méchu*, comme il est. Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des torts et *ingravancess* qu'on me fait. — Elle se complaignait merveilleusement en ce lieu des oppressions et violences qu'on lui avait faites en la prison, par les geôliers et par les autres qu'on avait fait entrer contre elle ¹.

Mait aussitôt que la première douleur se fut ainsi exhalée et que le frère lui eut donné quelque consolation, le pur éclat de son âme sainte et soumise à Dieu brilla à travers ses larmes, comme le soleil se dégage des tempêtes et des nuages de la nuit. Dès lors son esprit, se détachant des soins de la terre, se tourna uniquement vers Dieu. Elle ne pleura plus que pour implorer la divine miséricorde en faveur d'une pécheresse repentante et près de paraître devant le souverain juge. Elle se confessa au frère L'Advenu, et demanda avec une ardeur extrême la sainte communion, qu'on avait si longtemps refusée à ses instances les plus vives. Le frère, ne sachant pas s'il pouvait lui accorder sa demande, en donna connaissance à l'évêque, qui se concerta là-dessus avec plusieurs docteurs, et fit répondre de lui donner la communion et tout ce qu'elle désirerait. Par là, les juges absolvaient réellement la Pucelle, et se reconnaissaient eux-mêmes coupables, en permettant au prêtre de la délier des fautes pour lesquelles ils étaient sur le point de l'excommunier. Si l'absolution du prêtre était valide et Jeanne digne de recevoir le divin corps de Notre-Seigneur, ils ne pouvaient plus l'exclure de l'Église comme entachée d'hérésie.

On apporta donc le Saint-Sacrement à la condamnée, mais sans aucune des cérémonies d'usage, soit par crainte des Anglais, soit de peur que la chose ne vînt à se divulguer. Frère Martin L'Advenu s'en indigna très-fort, et exigea qu'on accomplît les prescriptions rituelles. Alors le corps adorable de Jésus-Christ fut apporté en grande pompe, avec beaucoup de cierges, et ceux qui l'accompagnaient chantaient les litanies des agonisants, disant à chaque répons : Priez pour elle ! Jeanne reçut pour la dernière fois la communion des mains du frère, avec la plus humble piété et en répandant beaucoup de larmes.

Le coupable évêque, étant venu aussi la visiter, entendit sa propre condamnation de la bouche de la condamnée. Quand la Pucelle le

¹ Déposition de plusieurs témoins. Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 180.

vit entrer, elle lui adressa ces simples et pénétrantes paroles : Évêque, je meurs par vous ! — Il commença à lui faire des remontrances, disant : Ah ! Jeanne, prenez-en patience. Vous mourez, parce que vous n'avez pas tenu ce que vous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. — Et la pauvre Pucelle lui répondit : Hélas ! si vous m'eussiez mise aux prisons de l'Église, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu.

En ce moment, Jean Toutmouille, à qui nous empruntons ce détail, révolté apparemment de tant d'iniquités et n'en pouvant plus soutenir le spectacle, s'en alla dehors et n'entendit plus rien. Jeanne aperçut alors Pierre Morice, qu'elle pensait avoir toujours eu pour elle de bonnes intentions. Ah ! maître Pierre, s'écria-t-elle, où serai-je aujourd'hui ? — Et ledit maître Pierre répondit : N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur ? — Elle répondit que oui, et que, Dieu aidant, elle serait en paradis.

A neuf heures du matin, Jeanne monta dans la lugubre charrette en la cour du château. Elle portait un habit de femme. A ses côtés étaient assis frère Martin L'Advenu, son confesseur, et l'appariteur Jean Massieu. Le bon frère Isambert était aussi auprès d'elle, et il ne la quitta qu'au dernier moment. Plus de huit cents Anglais, armés de haches, de lances et d'épées, l'escortaient ; personne, au milieu de cette garde terrible, ne put lui adresser la parole, excepté son confesseur et l'appariteur du tribunal.

Tandis que le convoi s'avancait ainsi par les rues de Rouen vers le lieu du supplice, un homme se fit jour parmi la masse des farouches Anglais avec tant d'empressement et d'inquiétude, qu'on eût pu croire que le bûcher allait s'allumer pour lui, et non pour la Pucelle. C'était le Judas, qui avait souillé son vêtement sacerdotal du sang de l'innocence, Nicolas L'Oyseleur. Il parvint à traverser la foule, et s'élança sur la charrette, et pourquoi ? — pour demander pardon à Jeanne du grand tort qu'il lui avait fait. De quoi les Anglais furent tellement irrités, qu'ils dirigèrent contre lui leurs armes et l'eussent immolé à leur rage, si le comte de Warwick, pour le sauver, ne lui avait ordonné de quitter la ville à l'instant.

Dans le chemin, Jeanne proférait des lamentations si pieuses, et recommandait si dévotement son âme à Dieu et aux saints, qu'elle provoquait les larmes des assistants. Jean Massieu et frère Martin ne s'en pouvaient tenir. Nicolas de Houppesville, qui la vit sortir du château au milieu de cette foule d'hommes d'armes, et le visage baigné de pleurs, fut tellement attendri de ce spectacle, qu'il n'eut

pas la force de la suivre jusqu'au lieu du supplice. Arrivée au Vieux-Marché, Jeanne s'écria : Rouen ! Rouen ! mourrai-je ici ?

Le lieu de l'exécution était déjà encombré par la foule. Trois échafauds y avaient été élevés, l'un pour les juges, le second pour les prélats et les hommes de distinction, le troisième, près du bûcher, pour Jeanne d'Arc. Un grand nombre de personnages considérables, tant Anglais que Français, étaient là présents, parmi lesquels Pierre Cauchon et Jean le Maistre, avec onze assesseurs du tribunal. Mais le peuple assistait à ce triste spectacle d'un air mécontent ; il disait tout d'une voix qu'on commettait une grande injustice.

Alors Nicolas Midy commença un sermon sur ce texte des livres saints : Quand un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui. Il dit que l'Église avait déjà pardonné une fois à Jeanne, mais que maintenant elle était obligée de la repousser et ne pouvait la protéger davantage. Jeanne écouta ce discours avec une grande patience et une complète résignation. Le prédicateur termina par les paroles suivantes : Jeanne, allez en paix : l'Église ne peut plus vous défendre, et vous laisse en la main séculière.

Après cela, au lieu de lire l'acte d'abjuration, Pierre Cauchon exhorta la Pucelle à penser à son salut éternel, à exciter au fond de son âme un véritable repentir de ses fautes, et surtout à suivre les conseils des deux frères Prêcheurs qu'on lui avait donnés pour l'assister. Sans attendre cet avis, dès que Nicolas Midy eut achevé son sermon, Jeanne s'était jetée à genoux, et elle invoquait avec ferveur la miséricorde de Dieu et l'assistance de tous les saints. Elle implorait particulièrement le secours de ses saintes chéries, qui l'avaient jusqu'alors fidèlement accompagnée dans toutes ses voies. Au nom du Sauveur mourant, elle suppliait aussi, avec une entière humilité, tous les assistants, de quelque état et de quelque parti qu'ils fussent, soit ses amis les Français, soit les Anglais ses ennemis, de lui pardonner la peine qu'elle pouvait leur avoir jamais faite, comme, de son côté, elle leur pardonnait toutes les injustices commises à son égard. Ensuite elle demanda à tous le secours de leurs prières, et que les prêtres présents voulussent bien lui faire la charité de dire une messe pour le repos de son âme.

A ce moment suprême, où, pour récompense de ses fidèles services, elle était à genoux sur le bûcher, pensant encore à Charles VII et préoccupée de l'honneur de ce prince, elle dit tout haut devant le peuple : Que ce qu'elle avait fait, fût-il bien ou mal, ne devait point être mis au compte du roi. Elle lui avait consacré le fruit et l'éclat de ses victoires, et ne désirait pour elle-même que les outrages et les souffrances.

Ainsi parlait la Pucelle dans ses derniers moments. Elle demandait pardon à ceux qui lui avaient fait une si horrible injustice, à ceux qui avaient tourmenté son âme et martyrisé son corps. Ces grandes et belles paroles traversèrent tous les cœurs comme une épée tranchante, et ses ennemis aussi bien que ses amis, et les juges eux-mêmes, commencèrent à pleurer et à sangloter. C'était la plus magnifique victoire qu'elle eût jamais remportée.

Jeanne pria ainsi durant une demi-heure. Ensuite l'évêque de Beauvais reprit la parole, et déclara : « Qu'eu égard à ce qui a été constaté, cette femme n'avait jamais abandonné ses erreurs et ses crimes horribles ; qu'elle s'était cachée par une malice diabolique sous une fausse apparence de changement et de pénitence, en parjurant le saint nom de Dieu, en tombant dans des blasphèmes plus damnables encore que les précédents ; ce qui la rendait obstinée, rechue en hérésie et indigne de la grâce et de la communion de l'Église qui lui avait été miséricordieusement accordée par la dernière sentence ; qu'en conséquence, après avoir tout considéré et entendu la mûre délibération de plusieurs personnes habiles, lui et son collègue avaient rendu la sentence définitive. »

Cette sentence est, comme la première, adressée à la personne de l'accusée. Après lui avoir imputé tous les crimes que nous venons d'entendre, elle termine ainsi : « C'est pourquoi nous, étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par notre présente sentence ; nous prononçons que vous êtes un membre pourri ; et, comme telle, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous vous déclarons rejetée et retranchée de l'Église, et nous vous livrons à la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre égard, en vous évitant la mort et la mutilation des membres. Et si vous montrez de vrais sentiments de repentir, le sacrement de pénitence vous sera administré. »

Ainsi donc, jusque dans leur sentence définitive, deux juges déclarèrent hérétique et relapse, hypocrite et impénitente, rejetée et retranchée de l'Église, une personne qu'ils viennent d'admettre à la sainte communion. En vérité, l'iniquité s'est menti à elle-même.

D'après l'ancien principe que le pouvoir ecclésiastique ne doit pas verser le sang, Jeanne fut dès lors abandonnée à l'autorité séculière pour subir sa peine. On aurait pu croire alors que cette autorité examinerait l'affaire de son côté, pour voir jusqu'à quel point ses lois avaient été violées par l'accusée, et si elle était digne de l'indulgence que l'évêque avait demandée pour elle ; mais rien de cela n'eut lieu ; il n'y eut pas même de jugement prononcé, et la Pucelle fut remise immédiatement au bourreau, qui se tenait tout prêt à faire son office.

En un mot, deux ecclésiastiques français, vendus à l'Angleterre, comme les deux juges iniques de Babylone vendus à leur passion criminelle, ont condamné Jeanne d'Arc très-injustement, malgré son innocence, malgré son appel au Pape et au concile ; mais les Anglais eux-mêmes l'ont barbarement assassinée, puisqu'ils lui ont fait subir la peine du feu, sans aucune forme de jugement ni de condamnation de leur part.

Jeanne demanda une croix pour se fortifier dans cette dernière lutte. Un Anglais compatissant s'empressa de lui en faire une de bois et de la lui donner. Elle la prit très-respectueusement et la fixa dans sa robe sur sa poitrine. Elle ne cessa de la couvrir de baisers et de larmes, en implorant l'assistance du divin Rédempteur, qui mourut aussi, lui, innocemment sur la croix. Ensuite elle pria l'appariteur Jean Massieu et le frère Isambert d'apporter la croix de l'église voisine, et de la tenir constamment levée devant ses yeux, afin qu'elle pût regarder jusqu'à la mort l'image du Sauveur crucifié. Quand un prêtre de cette église la lui eut apportée, elle la tint embrassée longtemps avec une ferveur singulière et en se recommandant à la miséricorde de Dieu et au secours de l'archange saint Michel et de sa conductrice sainte Catherine.

Mais les Anglais trouvaient le temps long. Ils dirent à l'appariteur qui exhortait Jeanne : Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? — Et incontinent, sans aucune forme ou signe de jugement, ils l'envoyèrent au feu, en disant au bourreau : Fais ton office. A l'instant, deux valets du bourreau s'approchèrent d'elle pour la faire descendre de l'échafaud où elle était montée. Elle embrassa la croix une dernière fois, fit un dernier salut d'adieu aux assistants, et descendit accompagnée du frère Martin L'Advenu. Quelques Anglais se précipitèrent sur elle avec rage, et la traînèrent sur le bûcher. Cependant elle ne cessait d'invoquer le nom de Jésus d'une voix lamentable, et elle s'écriait douloureusement : Ah ! Rouen ! Rouen ! seras-tu ma dernière demeure !

Ne pouvant soutenir ce cruel spectacle, plusieurs des assistants s'éloignèrent avec précipitation.

Lorsque Jeannè fut arrivée au pied du bûcher, on ceignit sa tête d'une mitre ignominieuse. On y lisait ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolâtre*. Sur un tableau suspendu devant l'échafaud, on lisait en français du temps : *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, malcréant de la foy de Ihésu-christ, vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, schismatique et hérétique*.

Alors Jeanne monta sur le bûcher, où elle fut liée à un poteau. A côté d'elle se tenait le bon frère Prêcheur Martin L'Advenu. Déjà les flammes s'élançaient, et le frère restait toujours à la même place, uniquement occupé de l'âme dont Dieu l'avait fait le gardien. Mais Jeanne, quoique menacée et entourée elle-même par le feu, veillait sur lui ; elle le conjura de descendre du bûcher, de tenir la croix levée devant elle, et de continuer à l'exhorter et à la fortifier à haute voix.

A cet instant, Pierre Cauchon s'approcha d'elle encore une fois. Jeanne lui dit ces dernières paroles : Hélas ! je meurs par vous ! Si vous m'aviez donnée à garder aux prisons de l'Église, je ne serais point ici. Quant à ses révélations, elle ne voulut jamais les révoquer, et y persista jusqu'à la fin. Toujours, jusqu'à la fin de sa vie, elle maintint et assura, d'après la déposition du frère Martin L'Advenu, elle maintint et assura que les voix qu'elle avait eues étaient de Dieu, et que, quoi qu'elle eût fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu, et ne croyait point par lesdites voix avoir été trompée. Aussi, avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité de ses juges, s'écriait-elle en jetant autour d'elle un regard douloureux : Ah ! Rouen ! j'ai grand' peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !

Tous ceux qui entendirent la Pucelle, au milieu des flammes, protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, endurer avec un si héroïque courage cette mort horrible, Français et Anglais, juges et peuple furent saisis d'une immense compassion. Un des assesseurs, Jean Fabry, évêque de Démétriede, déposa plus tard : Qu'il ne croyait pas qu'il y eût au monde un seul homme dont le cœur fût assez dur pour, s'il eût été présent, ne pas être ému jusqu'aux larmes. Lui-même ne put supporter ce lamentable spectacle, et il s'en alla. L'émotion de l'évêque de Boulogne éclata avec tant de force, qu'elle attira sur lui tous les regards. Beaucoup murmuraient d'une si grande injustice, et se plaignaient que Rouen fût témoin d'une telle exécution.

Cependant il y eut quelques Anglais possédés par la méchanceté et la haine au point de rire avec une joie infernale. D'autres parmi eux, au contraire, louaient Dieu, et le remerciaient de leur avoir fait la grâce d'assister à une mort si belle et si chrétienne. Eux, les ennemis et les persécuteurs de la Pucelle, étaient forcés de lui rendre justice à l'heure de sa mort que leur propre fureur avait causée.

Quand le bourreau eut allumé les matières combustibles, et que Jeanne vit s'élever la flamme, elle s'écria à haute voix : Jésus ! Mais le bûcher était si haut, que le feu ne monta qu'avec peine et lente-

ment autour de l'infortunée. Le bourreau lui-même, qui eût volontiers abrégé ses souffrances, fut pris d'une grande pitié.

Lorsque la fumée et les flammes entourèrent la Pucelle de toutes parts, elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite ; puis elle invoqua une dernière fois le secours de l'archange Michel et des autres saints, et remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée. Enfin, le feu étant devenu maître de son corps, elle pencha sa tête mourante, en criant d'une voix assez haute et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : Jésus ! Jésus ! Jésus !

Ce nom, avec lequel en expirant elle dit adieu à la terre et salua le ciel, perça les cœurs même les plus durs. Près du bûcher se tenait un Anglais, qui, dans sa haine farouche, avait juré de porter de ses propres mains du bois pour brûler l'ennemie maudite de son pays. Au moment où il allait accomplir son cruel serment, il entendit le dernier cri de la victime. Ses sens l'abandonnèrent aussitôt, il crut voir une colombe blanche qui s'élevait des flammes vers les cieux ; et, frappé de terreur, il tomba à terre sans connaissance. On fut obligé de l'emporter, et il ne revint à lui qu'après avoir bu du vin. Mais son cœur ne lui laissa point de repos jusqu'à ce qu'il se fût confessé le même jour à frère Isambert, et lui eût exprimé ses remords de ce qu'il avait voulu faire à la Pucelle. Beaucoup d'autres racontaient avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

Lorsque Jeanne fut morte, les Anglais firent retirer le feu pendant quelque temps, pour que le peuple fût bien assuré qu'elle n'était plus de ce monde, et qu'on ne dit pas qu'elle avait échappé d'une manière miraculeuse. Et toutefois il arriva un merveilleux événement. Quelque quantité d'huile, de soufre et de charbon que le bourreau amassât sur le cœur et les entrailles de la Pucelle, le feu ne parvint pas à consumer ces parties de son corps. Ceci a été attesté sous la foi du serment par le bourreau lui-même, qui en fut étonné au plus haut point, comme d'un miracle. En conséquence, le cardinal d'Angleterre ordonna de jeter dans la Seine le cœur, les cendres et tout ce qui restait de Jeanne, afin qu'il ne demeurât rien d'elle qui pût être un objet de vénération.

Telle fut la mort de la Pucelle d'Orléans. Ainsi périt celle qui s'était sacrifiée pour la France, et à qui le peuple français doit de n'avoir pas été rayé de la liste des nations indépendantes. Quoique de lâches serviteurs de l'Église, la trahissant comme Judas trahit le Seigneur, l'eussent livrée à la mort, elle n'en resta pas moins fidèle à l'Église avec une inaltérable constance, et ne lui imputa point les fautes de ses indignes ministres. De même, elle ne se détacha point de sa patrie, quoique des juges français l'eussent condamnée.

et, malgré l'ingratitude de son roi, elle lui resta inébranlablement attachée. Et c'est ainsi qu'elle est le modèle achevé d'une mort sublime et vraiment chrétienne¹. Ces réflexions sont du biographe allemand de Jeanne d'Arc, dont l'excellent travail nous a beaucoup servi.

La mort de Jeanne eut lieu juste trois mois après qu'elle eut dit les paroles suivantes à ses juges, qui les ont consignées pour les siècles à venir dans les actes du procès : « Interrogez-moi dans trois mois sur ma délivrance. Mes saintes m'ont fait une promesse, sur laquelle je vous répondrai dans trois mois. Elles m'ont dit de prendre courage ; que je recevrais du secours et serais délivrée par une grande victoire ; que je ne devais point m'inquiéter de mon martyre, et que j'irais à la fin dans le paradis. »

Qu'elle ait dit vrai en ceci, c'est ce que ses propres juges durent attester à l'heure de sa mort. Beaucoup dirent qu'elle était morte comme une sainte pour son roi. Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit en revenant tristement de l'exécution : Nous sommes tous perdus, car une sainte personne a été brûlée. Le bourreau lui-même, pressé par une grande angoisse, se rendit dès ce jour, comme un désespéré, auprès de frère Martin L'Advenu. Il craignait que Dieu ne lui pardonnât jamais ce qu'il avait fait à une vierge si sainte, et il disait n'avoir jamais accompli une exécution qui lui eût causé tant de peine. Le repos ne rentra dans son âme qu'après qu'il se fut confessé au même religieux. Le notaire Manchon fut tellement ému de ce supplice, que, pendant un mois, il en resta terrifié, et que jamais il ne pleura tant pour chose qui lui advint. Maître Jean de l'Espée, chanoine de Rouen, dit en fondant en larmes à Jean Riquier, qui se trouvait à côté de lui : Plût à Dieu que mon âme fût dans ce même lieu où je crois l'âme de cette femme être en ce moment² !

Le peuple disait tout haut que Jeanne avait été immolée par la haine des Anglais, comme une victime pour la France. Le peuple montrait du doigt ceux qui avaient pris part à sa mort, et les chargeait de malédictions. Pierre Cauchon eut peur. Dès le 12 juin 1431, treize jours seulement après la mort de Jeanne, il sollicita pour lui et ses complices et obtint du roi d'Angleterre des lettres patentes, qui défendaient de les citer, à ce sujet, ni devant le Pape ni devant le concile. Cette crainte seule de voir leur procédure examinée et jugée par l'autorité supérieure est une preuve péremptoire contre eux. En outre, il fut adressé à l'empereur, aux princes de la chré-

¹ Guido Goerres, p. 380. — ² Lebrun de Charmettes, t. 4, p. 210.

tienté et aux villes de France, une circulaire où l'on rendait compte du procès de la même manière dont il avait été conduit, c'est-à-dire avec une entière mauvaise foi. Quiconque osait parler de l'injustice de cette affaire était sévèrement puni.

Mais le sort des principaux coupables fit penser à beaucoup de monde que Dieu, le juge suprême, s'était chargé de punir ceux qui croyaient échapper à toute justice humaine. Pierre Cauchon mourut subitement, l'an 1442, entre les mains de son barbier. La Pucelle lui avait dit : Je ne sais si vous êtes mon juge ou si vous ne l'êtes pas ; mais prenez garde de mal juger et de vous mettre en grand péril : je vous donne cet avis, afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant. Le vice-inquisiteur, Jean le Maistre, qui n'était coupable que de faiblesse et de lâcheté, disparut d'entre les hommes, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Le dur et méchant promoteur, Joseph d'Estivet, fut trouvé mort sur un fumier devant Rouen ; L'Oyseleur mourut également de mort subite dans une église de Bâle ; et Nicolas Midy, qui avait prêché avant l'exécution, fut emporté par la lèpre. L'an 1435, quatre ans après la mort de la Pucelle, et dans ce même château de Rouen où elle avait été enfermée, mourut le duc de Bedford, du chagrin et de la honte que lui fit éprouver la ruine de la puissance anglaise en France. Enfin Henri VI, au nom de qui la Pucelle fut immolée, se vit détrôné deux fois, passa la plus grande partie de sa vie en captivité, et périt massacré l'an 1461, par les ordres de son cousin Édouard VII. Ainsi moururent ceux à qui Jeanne d'Arc avait dit : Vous ne me ferez pas ce dont vous me menacez, sans en éprouver du dommage dans votre corps et dans votre âme.

Ce qu'elle avait prophétisé aux Anglais avec tant de courage dans les fers, ayant déjà la mort du bûcher devant les yeux, à savoir, la ruine de leur puissance en France, s'accomplit également. Avant six ans, leur avait-elle dit, vous perdrez un gage plus considérable qu'Orléans. Précisément à cette époque, c'est-à-dire en 1436, Paris, la capitale du royaume, tomba entre les mains du roi. Et en 1437, quand il fit son entrée au son des trompettes et à la tête de ses chevaliers, dans cette même ville qui l'avait autrefois reçu à coups de canon, et dans les fossés de laquelle Jeanne d'Arc était tombée blessée, alors se réalisèrent les paroles suivantes, qu'elle avait fait dire aux Anglais par son héraut devant Orléans : « Le roi entrera à Paris en bonne compagnie. » Rouen fut repris en 1449 : toute la Normandie et la Guyenne furent de même reconquises bientôt après ; et enfin, en 1458, lorsque la bannière blanche aux fleurs-de-lis flotta sur Calais, dernier boulevard de la puissance anglaise sur le continent, ce

mot que la Pucelle avait prononcé à Rouen dans sa prison fut aussi vérifié : « Les Anglais perdront tout en France. »

Mais, en outre, la justice qui avait été refusée à Jeanne d'Arc pendant sa vie devait lui être accordée après sa mort. Charles remplit enfin ce devoir qu'il avait négligé si longtemps. S'il avait fait avant la condamnation ce qu'exigeaient de lui l'honneur et la reconnaissance, il eût peut-être sauvé celle à qui il devait sa couronne, et qui portait des chaînes pour lui. Désormais il ne lui restait plus qu'à rétablir la mémoire de sa libératrice. L'enquête qu'il ordonna fut conduite avec tant de conscience et une si sévère impartialité, qu'il ne s'est trouvé personne, pas même chez les ennemis les plus acharnés de la Pucelle, qui ait osé l'attaquer. Les juges eux-mêmes ont conservé les actes, afin que la postérité pût s'assurer de ses propres yeux, dans une affaire si importante, qu'ils n'avaient eu en vue que la vérité et la justice.

La première audition des témoins eut lieu à Rouen, l'an 1449, par ordre du roi, dès que la place fut rentrée en son pouvoir. Le cardinal-archevêque, mû par les plaintes réitérées des bourgeois sur l'iniquité qui avait souillé leur ville, ordonna un second interrogatoire. En 1455, le pape Calixte III, sur la prière des parents de Jeanne d'Arc, adressa à l'archevêque de Reims, aux évêques de Paris et de Coutances, ainsi qu'à l'inquisiteur, un bref où il les chargeait d'examiner le procès, d'écouter les deux parties, et de prononcer d'après le droit et la justice.

Le 17 novembre 1445, la mère de Jeanne d'Arc, accompagnée des frères et de plusieurs parents de la victime, se présenta, les yeux en larmes, devant les juges, demandant humblement justice pour son enfant innocente, qu'elle avait élevée dans la crainte de Dieu, et que les ennemis, par haine contre le roi, avait condamnée et exécutée comme hérétique, contrairement à la conscience et à l'équité. Alors commença l'enquête, et l'on entendit les témoins à Rouen, à Lyon, à Domremi, à Orléans, et à Paris, tant sur la vie et les actes de la Pucelle que sur son procès et sa mort. Les dépositions, au nombre de cent quarante-quatre, conservées jusqu'à ce jour, proviennent des plus nobles princes, des plus célèbres capitaines et des plus braves chevaliers de la France, aussi bien que des pauvres paysans de Domremi. Les actes réunis furent soumis aux premiers savants et juriconsultes par les juges eux-mêmes, qui, s'étant adjoint un conseil de docteurs, examinèrent ensuite de nouveau toute l'affaire, et prononcèrent après une mûre délibération. L'iniquité du procès entier devint manifeste à leurs yeux ; ils virent tout ce qui avait été omis, falsifié, retranché et ajouté ; comme on avait effrayé l'ac-

cusée par les menaces et la violence, et comme on l'avait maltraitée de toutes manières sans observer aucune des plus simples règles de la justice. Aussi déclarèrent-ils que tout ce procès était nul.

Quant aux apparitions de la Pucelle, ils décidèrent que, si l'on s'en rapportait aux signes qui doivent accompagner de pareilles révélations pour être jugées véritables, celles de Jeanne étaient d'une nature telle, qu'il n'y avait pas de motifs légitimes de les rejeter. Sa vie pieuse et irrépréhensible, son vœu de virginité fidèlement gardé, le malheur extrême de la France, qui avait si grand besoin du secours de Dieu, étaient autant de raisons pour croire à la réalité de ses apparitions et à la vérité de sa mission divine. En outre, ses prédictions sur des choses futures et humainement impossibles à prévoir s'étaient accomplies de manière qu'elles ne pouvaient avoir été inventées. Enfin elle s'était réellement soumise à l'Église, et l'abjuration qu'elle avait faite lui avait été arrachée par tromperie.

Le 7 juillet 1456, dans une assemblée solennelle, en présence de la mère et des frères de Jeanne, dans le palais épiscopal de Rouen, l'archevêque de Reims prononça la sentence de réhabilitation. Il rendit compte de toute la marche suivie dans la nouvelle enquête, exposa les motifs du nouveau jugement, et déclara que les douze articles qui formaient la base du premier procès étant faux, calomnieux, frauduleusement arrangés et contraires aux déclarations de l'accusée elle-même, étaient cassés par la justice comme nuls et sans valeur.

Cette pièce du procès de condamnation ainsi jugée et à jamais proscrite d'une instruction dont elle était l'unique base, il restait encore à prononcer sur les deux jugements rendus contre Jeanne, c'est-à-dire sur le fond même de l'affaire. C'est ce que font les juges par un second arrêt, dont la teneur suit :

« Vu tout ce qui est au procès ; vu principalement les deux jugements rendus contre Jeanne d'Arc, dont le premier est qualifié jugement de *chartre*, parce qu'il la condamne à une prison perpétuelle ; l'autre, jugement de *rechute*, parce qu'il la condamne comme relapse ;

« Considérant 1^o la qualité des juges ; 2^o la manière dont Jeanne était détenue ; 3^o les récusations de ses juges ; 4^o ses soumissions à l'Église ; 5^o les appels et réquisitions multipliés par lesquels elle a soumis au Pape et au Saint-Siège ses actions et ses discours, et très-instamment requis plusieurs fois que le procès fût envoyé en entier au Pape ; 6^o considéré que l'abjuration insérée au procès est fautive, que celle qui a lieu était l'effet du dol, qu'elle a été arrachée par la crainte en présence du bourreau et du bûcher, et par conséquent tortionnaire et imprévue, et que de plus elle n'a pas été comprise par Jeanne d'Arc ;

« Vu enfin les traités des prélats et docteurs de droit divin et humain, concluant tous à l'injustice et à la nullité du procès ;

« Tout considéré, et n'ayant que Dieu en vue, les juges prononcent que le procès, l'abjuration et les deux jugements rendus contre Jeanne contiennent le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, avec des erreurs de droit et de fait ; et, en conséquence, le tout est déclaré nul et invalide, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, et, en tant que de besoin, est cassé et annulé, comme n'ayant ni force ni vertu. En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs parents sont déclarés n'avoir encouru aucune note ni tache d'infamie à leur occasion, dont en tout événement ils sont entièrement lavés et déchargés. »

Le surplus du dispositif concerne les réparations dues à la mémoire d'une accusée innocente, condamnée et suppliciée injustement ; voici en quoi elles consistent :

« 1^o Le jugement que l'on rend sera solennellement publié dans la ville de Rouen ; 2^o il y sera fait en outre deux processions solennelles : la première à la place Saint-Ouen, où s'est passée la scène de la fausse abjuration ; la seconde le lendemain, au lieu même où, par une cruelle et horrible exécution, les flammes ont étouffé et brûlé Jeanne d'Arc ; 3^o il y aura une prédication publique dans les deux endroits ; 4^o il sera placé une croix au lieu de l'exécution, en souvenir perpétuel ; 5^o enfin, il sera fait dans toutes les villes du royaume et dans tous les lieux remarquables que les juges eux-mêmes jugeront à propos de déterminer, une notable publication du jugement intervenu, afin qu'on s'en souvienne dans les temps futurs ¹. »

La mémoire de Jeanne d'Arc fut ainsi juridiquement réhabilitée ; mais il y a deux de ses contemporaines qui ont encore à réhabiliter leur propre honneur ; deux de ses contemporaines qui ont encore à se justifier devant Dieu et devant les hommes de la conduite qu'elles ont tenue à son égard. Ces deux contemporaines encore vivantes se nomment l'Angleterre et la France.

L'Angleterre, battue par Jeanne d'Arc, l'a flétrie et brûlée, moins encore par haine que par peur : cette peur et cette haine se trahissent encore plus ou moins dans toutes les histoires anglaises. Cependant voilà plus de quatre siècles que la chose est passée. Quatre siècles peuvent suffire à une nation pour n'avoir plus peur d'une fille morte et pour oser lui rendre pleine justice. Sans parler de la chambre des pairs, où siègent les descendants des capitaines que Jeanne d'Arc a battus, que le premier jury anglais examine les pièces du

¹ Guido Goerres, p. 388.

procès encore existantes; que, pour s'assurer mieux de sa propre impartialité, il suppose noblement que Jeanne d'Arc est Anglaise, et qu'ensuite il prononce ! Individu ou nation, quand on a commis une faute, le seul moyen de s'en justifier devant Dieu et devant les hommes, c'est de la confesser avec une généreuse humilité. Nul autre moyen ne satisfait la justice du temps, encore moins celle de l'éternité. Nous avons vu disparaître l'un après l'autre ceux qui ont trempé dans la mort de Jeanne d'Arc. Ceux, au contraire, qui n'ont fait que la combattre loyalement sur le champ de bataille, les Talbot et les Arundel, vivent encore dans leurs descendants : Talbot est encore le premier comte d'Angleterre, non-seulement par son rang, mais par ses vertus ; naguère il a donné à l'univers un exemple bien rare, en renonçant à toutes les préventions anglaises, pour rendre pleine justice à l'Irlande. Puisse le père de la sainte princesse Borghèse, de Thérèse Talbot ¹, ou quelqu'un qui lui ressemble, persuader à l'Angleterre de rendre pleine justice à Jeanne d'Arc ! Triompher de soi, est plus que triompher de l'univers.

Quant à la France, elle a tort de regarder l'Angleterre comme seule coupable envers Jeanne d'Arc. Et de vrai, Jeanne d'Arc a battu l'Angleterre et sauvé la France. Or, elle a été trahie par un Français, vendue par un Français, poursuivie par des Français, jugée et condamnée par des Français, abandonnée par les Français. Ce n'est que longtemps après sa mort ignominieuse que la France a songé à rétablir sa mémoire. Et encore, est-ce la France du moyen âge; car la France philosophique et voltairienne a repris et continué l'œuvre de l'Angleterre. Si l'Angleterre a brûlé Jeanne d'Arc, la France voltairienne l'a traînée dans la boue. Voltaire, dans ses œuvres soi-disant philosophiques et historiques, emploie tous les moyens pour dégrader le caractère de celle qui a sauvé la France. Au lieu de cette jeune fille, telle que les témoins oculaires nous la représentent, humble, chaste et pieuse, paissant les troupeaux de son père, ne quittant sa famille que pour arracher la France aux Anglais, c'est une servante de cabaret, âgée de vingt-sept ans. Voici entre autres les paroles de Voltaire : « La plupart de nos historiens, qui se copient tous les uns les autres, supposent que la Pucelle fit des prédictions et qu'elles s'accomplissent. On lui fait dire qu'elle *chassera les Anglais hors du royaume*, et ils y étaient encore cinq ans après sa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, et assurément elle ne savait ni lire ni écrire ; on ne donnait pas cette éducation à

¹ Morte naguère en odeur de sainteté à Rome. Son père est le comte de Schrewsbury, chef de la famille Talbot.

une servante d'hôtellerie dans le Barrois, et son procès porte qu'elle ne savait pas signer son nom¹. On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années². » Voilà ce que dit Voltaire, philosophe et historien.

Or, nous l'avons vu, il est avéré, et par la propre confession de Jeanne, et par plusieurs témoignages juridiques, qu'elle était une bergère de dix-huit ans. Si elle écrivit une longue lettre au roi d'Angleterre, elle-même nous apprend qu'elle la dicta. Elle fit des prédictions, que nous avons vu enregistrer avant l'événement, et s'accomplir ensuite. Nous l'avons vue dire aux Anglais, non pas qu'elle les chasserait du royaume, mais bien qu'avant six ans ils perdraient un gage plus considérable qu'Orléans, que le roi entrerait à Paris en bonne compagnie, et que les Anglais perdraient finalement tout en France.

On se demandera quel motif Voltaire pouvait-il avoir de dénaturer ainsi l'histoire de Jeanne d'Arc, personnage le plus français, le plus merveilleux, le plus poétique qu'il y a peut-être dans l'histoire humaine. C'est que, Parisien par la naissance, Français par la langue, Voltaire était, on le voit dans ses lettres, Anglais par l'esprit et Russe par le cœur. A tout cela, il est une cause encore plus intime. Jeanne d'Arc, la gloire et le salut de la France, était surtout chrétienne. Voltaire philosophe, Voltaire historien, prépare donc la voie à Voltaire poète. Tout doit aboutir à traîner Jeanne d'Arc dans la fange d'un poëme, où l'obscénité la plus ordurière le dispute à l'impiété la plus exécrable. — Et maintenant qu'a fait la France, qu'a fait sa capitale? — Elle a fait l'apothéose de Voltaire. — Voilà ce que Paris a fait jusqu'à présent pour celle qui a sauvé la France et qui l'a sauvée malgré Paris.

La France et l'Angleterre, qui se disent les deux premières nations du monde, auraient pu, pourraient encore prendre exemple de noble générosité sur les modestes républiques de pâtres que nous avons vues se former dans les Alpes au commencement du quatorzième siècle, et que nous verrons sauvées à la fin du quinzième par un saint compatriote. Le 15 octobre 1315, les cantons confédérés de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald consolidèrent leur antique liberté par la victoire de Morgarten, dont ils perpétuèrent le souvenir par la fondation de messes anniversaires. En 1332, ils reçoivent dans leur perpétuelle confédération la ville et le canton de Lucerne,

¹ *Diction. philosoph.*, art. *Jeanne d'Arc*. — ² *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, c. 80.

sauf tous les droits des ducs d'Autriche, comme seigneurs de Habsbourg. Les principales familles de Lucerne, qui en avaient eu jusqu'alors toute l'administration, complotent d'égorger dans une nuit tous les partisans de la confédération suisse, et de livrer la ville au duc d'Autriche. Les conjurés ayant remarqué un petit garçon qui les avait entendus par hasard, ils lui font jurer de n'en rien dire à personne. L'enfant leur tient ainsi parole. Il entre dans l'estaminet des bouchers, et, s'adressant au fourneau, il lui raconte ce qu'il vient de voir et d'entendre, et pourquoi il n'en peut dire mot à âme qui vive. Les auditeurs avertissent les magistrats ; on arrête les conjurés ; les trois cantons, avertis dans la nuit, envoient aussitôt des troupes ; on ôte le gouvernement au petit nombre des premières familles, et on le transporte à un sénat de trois cents membres, réservant à la commune le reste de la souveraineté. Par la bienveillante et prudente entremise des trois cantons, nul des conjurés ne fut puni de mort, ni exclu de la liberté commune ou des dignités : reconnaissance et crainte devaient guérir peu à peu leur dépit et leurs regrets ¹. En 1334, lors d'une nouvelle paix avec l'Autriche, l'empereur reconnut légitime la confédération perpétuelle des quatre cantons.

L'an 1338, la ville de Berne se vit menacée par une puissante coalition de princes et de seigneurs. L'alliance temporaire qu'elle avait faite avec les trois cantons venait d'expirer. Toutefois, ceux d'Underwald répondirent à ses messagers, qui réclamaient leur assistance : L'amitié véritable se montre dans le besoin ; retournez à Berne, dites à vos concitoyens que le peuple de la confédération leur fera voir bientôt comme il pense. Les trois cantons envoient sans délai l'élite de leurs guerriers, au nombre de neuf cents ; parmi ceux d'Uri était encore Guillaume Tell. Le 20^{me} de juin, ils campaient devant Berne. Le prêtre Dibold fit une exhortation à l'armée. L'ennemi s'enorgueillissait de son grand nombre ; mais Dieu punit la présomption et bénit le courage. Saint Vincent et saint Ours, patrons de Berne et de Soleure, avaient conquis le ciel, parce qu'ils avaient sacrifié leur vie pour une cause juste. Dans un combat légitime, tel que le combat pour leur pays, la victoire est à eux ; la mort pour la patrie assure le ciel, et celui qui ne meurt pas, Dieu le réserve à la liberté et à la gloire. Nuit et jour, hommes et femmes faisaient des prières publiques, des processions et des aumônes. Le repos ne fut pas long : à minuit, le général de Berne, Rodolphe, châ-

¹ Jean de Muller, *Hist. de la Suisse*, l. 2, c. 1, t. 2, p. 92, édit. allemande de Reutlingen, 1824.

telain d'Erlac, donna le signal de départ pour Laupen, qu'assiégeait l'ennemi. Il faisait clair de lune. A la tête de l'armée marchait le prêtre Dibold, tenant en ses mains le Saint-Sacrement. Toutes les femmes et tous les enfants restèrent prosternés tout le jour aux pieds des autels, dans les églises et les chapelles, en attendant le soir.

La bataille s'étant donnée, les confédérés remportèrent une victoire complète. L'ennemi laissa sur le champ de bataille quatre-vingts comtes ou seigneurs, et vingt-sept bannières. Berne y perdit un Jean de Haller. Les vainqueurs étant revenus sur le champ de bataille après avoir poursuivi les fuyards, se jetèrent tous à genoux et rendirent à Dieu des actions de grâces. De grand matin, ils se remirent en route pour Berne, ayant à leur tête le prêtre Dibold. Ceux de Berne et les trois cantons jurèrent alliance. Berne enfin ordonna que tous les ans on célébrerait ce jour par des processions solennelles, avec la croix, les bannières et les reliques des saints, et par des distributions d'aumônes aux pauvres ¹. Cette guerre fut suivie d'une paix générale en 1341. Rodolphe d'Erlac fut supplié d'accepter la tutelle des enfants d'un comte ennemi qui avait péri à Laupen, tant les ennemis même avaient confiance dans sa vertu ².

En 1350, la ville de Zurich, menacée dans sa liberté par une conjuration, comme autrefois Lucerne, entre dans la confédération suisse en 1351. Elle est menacée de la guerre par le duc Albert d'Autriche ; il veut faire marcher contre elle le canton de Glaris, qui ne s'y croit pas obligé, qui entre lui-même dans la confédération suisse en 1352, et s'en montre digne en remportant la victoire de Nefels : peu après, ceux de Zurich en remportent une autre à Taitvil. C'était une loi de la confédération, que celui qui fuyait devant l'ennemi était puni de mort, et ses descendants déclarés infâmes jusqu'à la troisième génération. Le canton de Zug, qui devait servir à l'Autriche de porte toujours ouverte contre la confédération suisse, y entre lui-même, sauf les droits légitimes des tiers. Une guerre s'ensuit, mais sans action décisive ; l'ennemi cherche à désunir les confédérés, mais en vain : Berne devient Suisse à toujours ; la paix se conclut en 1358. Il y avait alors huit cantons : Schwitz, Uri, Unterwald, Lucerne, Berne, Zurich, Zug et Glaris ; les trois premiers seuls étaient confédérés avec tous les autres, qui ne l'étaient pas toujours entre eux : ils formaient ainsi l'âme de tout le corps. Voici quel était leur esprit. Trois nobles de l'Unterwald ayant entraîné ce canton à violer en quelque chose le pacte fédéral de Berne, et en ayant été

¹ Jean de Muller, l. 2, c. 1, l. 2, p. 180 et seqq. — ² Ibid., p. 196.

convaincus juridiquement, ils furent condamnés par le peuple d'Unterwald lui-même à la privation perpétuelle de tous droits et honneurs, eux et leurs descendants, pour avoir attiré à leur patrie opprobre et préjudice. C'était une honte alors d'être injuste.

En 1386 éclata une guerre générale des seigneurs contre la confédération suisse. Les seigneurs avaient à leur tête le duc Léopold d'Autriche. Les confédérés n'avaient d'autres secours que leur union et leur courage. Uri, Schwitz et Unterwald mandèrent à Berne d'envoyer son contingent fédéral. Berne s'excusa peu généreusement. Ce qu'ayant entendu, les confédérés gardèrent le silence. Léopold, avec son armée, assiégeait la petite ville de Sempach, à trois lieues de Lucerne. Le 9 juillet, il vit les confédérés déboucher d'une forêt sur une hauteur. Il fait mettre pied à terre à sa cavalerie et éloigner les chevaux, afin de présenter sur toute la ligne un front impénétrable et meurtrier de lances sur quatre rangs. La plupart des nobles, le duc Léopold lui-même, se moquaient de quelques vieux guerriers qui n'étaient pas sans inquiétude et conseillaient plus de précautions. Les Suisses se jettent à genoux et adressent à Dieu leurs prières, suivant leur coutume ; puis ils s'élancent à grands cris et à pas de course contre les rangs ennemis, s'efforçant de les rompre, afin de sabrer librement à droite et à gauche. Mais les boucliers opposent un mur impénétrable, et les lances une forêt de pointes de fer. Déjà soixante Suisses ont succombé : leur petite armée court risque d'être enveloppée par un ennemi beaucoup plus nombreux.

Dans ce moment critique, Arnold de Winkelrid, du pays d'Unterwald, dit à ses compagnons : Je vais vous frayer un passage. Il sort des rangs, et s'écrie : Chers confédérés, ayez soin de ma femme et de mes enfants, souvenez-vous de ma famille ! En même temps, arrivé devant l'ennemi, il saisit dans ses bras le plus de lances qu'il peut, les enfonce dans sa poitrine, et, comme il était grand et fort, il les abaisse jusqu'à terre. Aussitôt ses compagnons d'armes de passer par-dessus son cadavre, les autres bataillons de les suivre, de tuer à droite et à gauche. Le chevalier qui portait la bannière d'Autriche succombe à ses blessures ; le duc Léopold s'élanche et la relève pleine de sang ; ses plus chers amis meurent à ses côtés ; de douleur il s'écrie : Tant de comtes et de seigneurs sont allés à la mort avec moi, je veux mourir honorablement avec eux ! Il se dérobe à ses amis, se jette au plus fort de la mêlée, cherche la mort. L'ennemi pénètre de toutes parts. Dans la presse, Léopold est renversé à terre et se bat en désespéré. Un homme du commun, du canton de Schwitz, qui ne le connaît pas ou ne veut pas le connaître, lui porte un coup mortel.

Un de ses porte-bannières, le voyant expiré, se jette sur son cadavre et y meurt, pour le préserver d'être foulé aux pieds. Cependant les bataillons autrichiens cherchent vainement des yeux leur prince; saisis de terreur, ils commencent à fuir. — Amenez les chevaux! s'écrient les chevaliers. Mais il n'y en avait plus. Les valets, ayant aperçu que les Suisses avaient l'avantage, étaient montés sur les chevaux de leurs maîtres et avaient fui les premiers : à peine en voyait-on encore la poussière. Les maîtres, accablés de leur pesante armure, dévorés par la chaleur et la soif, n'eurent plus qu'à vendre chèrement leur vie. Six cent cinquante-six comtes, seigneurs et chevaliers restèrent sur le champ de bataille; en sorte que la splendeur de la cour d'Autriche fut anéantie en plusieurs années, et qu'on disait dans le pays : Dieu a tenu son lit de justice, et il a puni l'insolence présomptueuse des nobles.

Le lendemain, les Suisses proclamèrent un armistice pour enterrer les morts. Le prince d'Autriche, avec soixante seigneurs, fut transporté dans le monastère de Kœnigsfeld, où reposait déjà l'empereur Albert, tué en ce lieu. Vingt seigneurs d'Argovie furent inhumés dans les tombeaux de leurs ancêtres; tous les autres, enterrés sur le champ de bataille. Pour le repos des âmes, sans distinction d'amis ou d'ennemis, on fonda à perpétuité un service anniversaire. Voici en quels termes on l'annonçait tous les ans : Souvenons-nous, pour l'amour de Dieu, de tous ceux qui sont restés sur ce champ de bataille, tant des nôtres que des Autrichiens, dont se fait aujourd'hui anniversaire et mémoire. Une chapelle solitaire rappelait le souvenir d'Arnold de Winkelrid, qui décida par son dévouement cette glorieuse journée ¹.

L'an 1388, ceux de Glaris remportèrent tout seuls une autre victoire sur les Autrichiens. Les vainqueurs passèrent la nuit sur le champ de bataille à remercier Dieu, la sainte Vierge, saint Fridolin, seigneur du pays, et saint Hilaire ou *Hilarius*, dont le canton de Glaris a pris son nom ². Cette guerre fut suivie d'une paix de sept ans, et ensuite d'une autre de vingt. Au commencement du quinzième siècle, le canton d'Appenzell, après plusieurs victoires, mérita d'être reçu dans la confédération.

Aujourd'hui encore, au pays d'Unterwald, en la petite église de Saxlen, sous le grand autel, se voit le squelette d'un homme marqué d'or et de diamants, portant à son cou les décorations de plusieurs ordres militaires, entre autres la croix de Saint-Louis et la croix d'honneur. C'est un guerrier suisse du quinzième siècle, qui

¹ Jean de Muller, l. 2, c. 6, t. 2, p. 469 et seqq. — ² Ibid., p. 501.

se battait le chapelet d'une main et l'épée de l'autre, et qui, après avoir quitté les armes, sauva de sa ruine toute la confédération. Les ordres modernes dont il porte les insignes sont les décorations que ses descendants ont gagnées au service étranger. Cet homme est appelé par ses compatriotes frère Klaus : c'est le bienheureux Nicolas de Flue, et que l'Église honore communément le 22 mars¹.

Il naquit dans la vallée supérieure d'Unterwald, le 21 mars 1417, au moment même où les prélats de l'Église catholique siégeaient au concile de Constance. La cabane de ses parents était placée dans une contrée paisible et boisée, près de la haute montagne de Saxlen. Non loin est ce beau lac des quatre cantons, qu'entourent de riantes prairies, couvertes d'un gazon épais et semées de fleurs odorantes ; son onde est claire comme un miroir ; on aperçoit au fond des eaux toutes les plantes aquatiques qui s'y baignent et tous les poissons qui s'y jouent. A l'entour, des montagnes s'élèvent, de ce bassin de cristal qui baigne leur pied, jusque dans les régions azurées de l'air ; sur leur penchant, ce sont de tous côtés de jolies huttes de bergers, de sombres forêts qui les protègent, des troupeaux qui y paissent et animent le paysage. Enfin leurs cimes superbes, couvertes d'une neige éternelle, s'élancent à une hauteur immense, dominant tout ce qui les environne. Sur les bords du lac, dans les vallées et sur les collines, sont situés de charmants villages, de belles églises et de modestes chapelles. On voit s'élever maintes croix, comme pieux souvenir, là où s'est fait une bonne action, où s'est commis un crime, ou bien encore là où l'aspect sauvage et effrayant de la nature révèle à l'homme qu'il est coupable et tourne son cœur à Dieu. Quatre cantons, Uri, Schwitz, Lucerne et Unterwald, pays natal du frère Nicolas, entourent ce beau lac. Tout cela forme un magnifique pays de montagnes, qui remue et élève l'âme humaine par sa grandeur et sa variété ; car tous les contrastes en ces lieux se succèdent rapidement : ici des cascades écumantes ; là des ruisseaux clairs et paisibles, ici des prés riants ; là des gorges sombres dans la profondeur desquelles le soleil ne pénètre qu'une fois l'année ; à côté des vallées couvertes de populations heureuses et de superbes troupeaux, s'élèvent des rochers et des glaciers que n'a jamais foulés le pied du chasseur de chamois.

Nicolas de Flue était né dans une de ces vallées solitaires dont le silence n'est interrompu que par le bruit des clochettes des troupeaux, par le chant sauvage des oiseaux et par le murmure des tor-

¹ Acta SS., 22 mart. Godescard, 31 mars.

rents des Alpes. Il descendait d'une famille de bons et pieux bergers, où l'on se transmettait de père en fils les anciennes vertus des Suisses, et qui jouissait depuis plusieurs siècles de l'estime et du respect de ses concitoyens. Ses parents avaient une honnête aisance; ils étaient pleins de modération et craignaient Dieu. Ils firent ce qu'avaient fait leurs pères et leurs aïeux, restèrent fermement attachés à la foi de l'Église et soumis aux magistrats; ils élevèrent leurs enfants dans tout ce qui était bon, et prirent de leurs troupeaux un soin infatigable. Puis ils s'endormirent tranquillement, et s'en allèrent à Dieu pleins de confiance; car ils avaient marché devant lui aussi fidèlement que les patriarches sur les bords du Jourdain.

Le jeune Nicolas grandit sous leur tutelle, et, comme s'en souvenaient encore après sa mort, des vieillards de soixante-dix ans, il se montra toujours un enfant pieux et obéissant, observateur fidèle des avis de ses parents, aimant la vérité, doux et affable envers tout le monde. Ce qui le distingua des hommes ordinaires, ce fut, dès les jours de son enfance, la tendance de son esprit, toujours tourné vers la source suprême du bon et du beau. Ceux qui l'entouraient remarquèrent plus d'une fois qu'après le rude travail de toute une journée dans les prairies, comme on revenait le soir au logis, il disparaissait à la dérobée pour aller prier dans quelque lieu caché. Son esprit parvint de bonne heure à mortifier assez son corps pour pouvoir se livrer sans distraction aux plus hautes contemplations. Quand quelqu'un, par bienveillance, l'avertissait de ne point ruiner sa santé dans sa jeunesse par des jeûnes aussi rudes, il répondait avec douceur que telle était à son égard la volonté de Dieu.

Malgré sa dévotion fervente et austère, il n'était jamais triste et sombre, mais en tout temps affable et joyeux, et il remplissait tous les devoirs de sa condition : dans sa vingt-troisième année, sur l'appel des magistrats, il porta les armes dans la campagne de Zurich; il le fit encore quatorze ans plus tard, lors de l'occupation de la Thurgovie, où il commanda comme capitaine une compagnie de cent hommes. Il avait déployé tant de bravoure dans cette guerre, que son pays lui décerna comme récompense une médaille d'or. Une circonstance plus honorable encore de la même expédition, c'est que le monastère de la vallée Sainte-Catherine le révère encore aujourd'hui comme son libérateur. Ce fut grâce à ses exhortations que les Suisses renoncèrent à mettre le feu à ce monastère pour en chasser les ennemis, lesquels l'abandonnèrent d'eux-mêmes bientôt après. A la guerre, Nicolas portait d'une main son épée, de l'autre son chapelet; il se montra toujours à la fois guerrier sans peur et chrétien miséricordieux, protégeant la veuve et l'orphelin, et il ne per-

mettait pas que les vainqueurs se livrassent à des actes de violence envers les vaincus.

Parvenu à l'âge d'homme, Nicolas se maria pour obéir à ses parents ; il choisit parmi les vierges de la contrée une vertueuse jeune fille nommée Dorothée. Ils vécurent ensemble dans l'union et la paix, et engendrèrent dix enfants, cinq garçons et cinq filles, dont sortit une grande et honorable famille qui ne perdit jamais le souvenir de ses ancêtres : il existe encore à présent des descendants du bienheureux frère Nicolas. Il eut tellement à cœur l'éducation de ses enfants, que l'un de ses fils, pendant la vie de son père, parvint à la plus haute dignité du pays, et qu'un autre l'obtint après sa mort ; un troisième, qu'il fit étudier à Bâle et à Paris, devint curé de Saxlen. Nicolas lui-même fut élu à l'unanimité gouverneur et juge d'Obwalden ; nous savons de sa propre bouche quelle fut sa conduite dans cette place importante. Le curé Henri Im Grund, son ami et le directeur de sa conscience, a révélé après sa mort ce qu'il lui avait dit un jour à ce sujet : « J'ai reçu de Dieu en partage un esprit droit ; j'ai été souvent consulté dans les affaires de ma patrie ; j'ai aussi prononcé beaucoup de sentences ; mais, moyennant la grâce divine, je ne me souviens pas d'avoir agi en quelque chose contre ma conscience. Je n'ai jamais fait acception de personnes, et ne me suis jamais écarté des voies de la justice. » La haute charge de landamman lui fut décernée par l'assemblée du pays à plusieurs reprises : mais il craignit cette grande responsabilité, et, sans doute, il sentait aussi que Dieu lui avait réservé quelque chose de plus grand. Nicolas de Flue vivait ainsi depuis cinquante ans pour le bien de sa patrie et de sa famille, lorsqu'en 1467 un grand changement s'opéra dans son existence.

Tandis qu'il accomplissait fidèlement tous les devoirs que lui imposait sa condition, il sentit dans son intérieur croître de plus en plus le penchant à mener une vie plus haute avec Dieu dans la solitude. Voici là-dessus le témoignage de son fils aîné, Jean de Flue. « Mon père est toujours allé se coucher en même temps que ses enfants et ses domestiques ; mais, toutes les nuits, je l'ai vu se lever de nouveau, et l'ai entendu prier dans sa chambre jusqu'au matin. » Maintes fois il se rendit aussi, dans le silence de la nuit, à la vieille église voisine de Saint-Nicolas, ou en d'autres lieux saints ; ces paisibles promenades étaient pour lui les heures les plus heureuses de sa vie. Ce qui le poussa de plus en plus à céder à l'impulsion intérieure de ne plus vivre que dans la contemplation des vérités éternelles, ce furent de fréquentes visions miraculeuses où Dieu l'engageait à prendre ce parti. Ainsi il vint un jour dans un de ses biens,

nommé Bergmatt, pour visiter son troupeau. Il s'agenouilla sur l'herbe, et commença, comme c'était son habitude, à prier du fond de son cœur et à considérer les merveilles de la grâce divine.

Alors Dieu lui accorda cette vision. Il vit un lis odoriférant, blanc comme la neige, sortir de sa bouche et s'élever jusqu'au ciel. Tandis qu'il prenait plaisir au parfum et à la beauté de la fleur, son troupeau venait vers lui en bondissant, et il y avait dans le nombre un cheval superbe. Comme il se tournait de ce côté, le lis s'inclina, se courba vers le cheval, qui accourut et le lui tira de la bouche. Nicolas reconnut par là que son trésor était dans le ciel, mais que les biens et les joies célestes lui seraient enlevés, si son cœur restait trop attaché aux choses de la terre. Une autre fois qu'il vaquait aux occupations de sa maison, il vit venir à lui trois hommes d'un extérieur pareil et vénérable, et dont les manières et les discours ne respiraient que la vertu. L'un d'eux commença ainsi à l'interroger : Dis-nous, Nicolas, veux-tu te remettre corps et âme en notre pouvoir ? — Je ne me donne à personne d'autres, répondit-il, qu'au Dieu tout-puissant, que j'ai longtemps désiré servir de mon âme et de mon corps. — A ces mots, les étrangers se tournèrent l'un vers l'autre en souriant, et le premier reprit : Puisque tu t'es donné tout entier à Dieu et que tu t'es engagé à lui pour jamais, je te promets que, dans la soixante-dixième année de ton âge, tu seras délivré de toutes les peines de ce monde. Reste donc ferme dans ta résolution, et tu porteras dans le ciel une bannière victorieuse au milieu de la milice de Dieu, si tu as porté avec patience la croix que nous te laissons. Après ces paroles, les trois hommes disparurent.

Cette apparition et d'autres semblables l'affermirent plus que jamais dans sa résolution de quitter le monde ; il finit par la déclarer à sa vertueuse épouse, et la pria de lui donner, pour l'amour de Dieu, la permission de remplir la vocation que Dieu lui marquait. Elle y consentit avec une résignation tranquille, et Nicolas se mit alors sérieusement à tout régler dans sa maison ; il assigna à chacun de ses enfants sa part d'héritage. En 1467, il rassembla toute sa maison, son vieux père septuagénaire, sa femme, ses enfants et ses amis ; il parut devant eux, pieds nus et tête nue, revêtu seulement d'une longue robe de pèlerin, le bâton et le chapelet à la main ; il les remercia pour tout le bien qu'ils lui avaient fait, les exhorta pour la dernière fois à craindre Dieu avant tout, à ne jamais oublier ses commandements ; puis il leur donna sa bénédiction, et partit. Il témoigna souvent par la suite combien cette séparation lui avait été douloureuse, en remerciant toujours Dieu avant tout de l'avoir rendu capable de surmonter, pour le servir, l'amour qu'il portait à sa femme et à ses enfants.

Nicolas se mit paisiblement en route vers la contrée où Dieu voudrait le conduire ; il ne voulait pas rester dans son pays, craignant de devenir un sujet de scandale, et d'être pris pour un imposteur qui se donne une apparence de sainteté. A travers les vallées fertiles et les forêts verdoyantes de sa patrie, il arriva aux limites de la confédération, à un endroit où il pouvait voir au delà des frontières la petite ville de Liestall ; il y eut une vision merveilleuse. La ville, avec ses maisons et ses tours, lui parut entourée de flammes. Effrayé de ce spectacle, il regarda autour de lui, et s'entretint avec un paysan qu'il trouva dans une métairie. C'était un bon et honnête campagnard, auquel, après d'autres entretiens, il découvrit sa résolution, en le priant de lui indiquer un lieu retiré pour l'accomplir. Cet homme trouva le projet bon et louable, mais lui conseilla de rentrer dans sa patrie, parce que les confédérés n'étaient pas toujours bien accueillis partout : on pourrait, ajouta-t-il, le voir de mauvais œil et troubler sa retraite ; d'ailleurs, il y avait assez de déserts en Suisse pour pouvoir y servir Dieu en paix. Le frère Nicolas remercia son hôte de ce bon avis, et reprit le même soir le chemin de son pays. Il passa la nuit dans un champ en plein air, pria Dieu de l'éclairer sur le but de son pèlerinage. Bientôt il s'endormit, le cœur toujours triste ; mais voilà tout à coup qu'il se vit entouré d'une vive clarté, il lui sembla qu'un lien le ramenait vers sa patrie. Cette clarté surnaturelle pénétra tout son intérieur, et le fit souffrir comme s'il avait senti le tranchant d'un couteau.

Depuis la vision qu'il eut à cette place, où il existe encore aujourd'hui une chapelle avec son portrait, Nicolas de Flue, pendant les vingt ans qu'il vécut encore, ne prit plus d'autre aliment ni d'autre boisson que la sainte eucharistie qu'il recevait tous les mois. Cela se fit par la grâce du Dieu tout-puissant, qui a créé de rien le ciel et la terre, et peut les conserver comme il lui plaît. Ce miracle, comme le dit Jean de Muller, l'historien de la confédération suisse, fut examiné pendant sa vie, raconté au loin, livré à la postérité par ses contemporains, et tenu pour incontestable, même après le changement de confession religieuse ¹.

Le lendemain matin, frère Nicolas, se leva et alla le même jour, sans s'arrêter, jusqu'au Melcthal, sa patrie. Comme il avait fait vœu de pauvreté perpétuelle, il ne rentra point dans sa maison, mais se rendit dans un de ses pâturages, appelé le Kluster. Là il se fit une petite cabane de branches et de feuillages sous un mélèze vigoureux, au milieu d'épais buissons d'épines. Il resta là, sans que personne

¹ Jean de Muller. *Hist. de la Suisse*, t. 5, c. 2, t. 5, p. 248.

le sût, jusqu'au huitième jour, ne mangeant ni ne buvant, mais absorbé dans la prière et dans la méditation des choses divines ; c'est alors que quelques chasseurs le découvrirent, en poursuivant le gibier dans ce désert. Ils en parlèrent à son frère, Pierre de Flue, qui vint le supplier de ne pas se laisser mourir de faim dans une solitude aussi sauvage. Frère Nicolas l'engagea à être sans inquiétude à son égard, parce qu'il n'avait encore éprouvé aucun mal jusqu'ici.

Cependant, pour n'avoir pas l'air de tenter Dieu, il fit appeler secrètement un prêtre vénérable, curé à Kerns, Oswald Isner. Celui-ci a rendu le témoignage suivant, après la mort de l'ermite, comme on peut le lire dans le livre de la paroisse de l'an 1488 : « Quand le père Nicolas eut commencé à s'abstenir d'aliments naturels, et qu'il eut ainsi passé onze jours, il m'envoya chercher, et me demanda secrètement s'il devait prendre quelque nourriture, ou bien continuer son épreuve. Il avait toujours désiré de pouvoir vivre sans manger, pour se séparer du monde d'autant mieux. J'ai touché quelquefois ses membres, où il ne restait que peu de chair ; tout était desséché jusqu'à la peau ; ses joues étaient absolument creuses et ses lèvres amaigries. Quand j'eus vu et compris que cela ne pouvait venir que de la bonne source de l'amour divin, j'ai conseillé au frère Nicolas de persister dans cette épreuve aussi longtemps qu'il pourrait la supporter sans danger de mort, puisque Dieu l'avait soutenu sans nourriture pendant onze jours. C'est ce que fit le frère Nicolas ; dès ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire environ vingt ans et demi, il continua de n'user d'aucune nourriture corporelle. Comme le pieux frère était plus familier peut-être avec moi qu'avec tout autre, je l'ai mainte fois accablé de questions et lui ait fait les plus vives instances pour savoir comment il soutenait ses forces. Un jour, dans sa cabane, il me dit en grand secret que, quand il assistait à la messe et que le prêtre communiait, il en recevait une orce qui seule lui permettait de rester sans manger et sans boire, autrement il ne pourrait y résister. »

Quand le bruit de cette vie miraculeuse se fut répandu, une foule de personnes accoururent de toutes parts pour voir l'homme que Dieu avait honoré d'une telle grâce, et pour s'en convaincre par leurs propres yeux. On peut bien penser qu'aucun bûcheron n'allait abattre un arbre dans ce canton, aucun berger visiter ces prairies, sans chercher l'entretien du merveilleux habitant de la solitude. Sa vie calme en fut tellement troublée, qu'il voulut chercher un refuge plus isolé encore et moins accessible aux hommes. Après avoir parcouru dans cette vue plusieurs vallées des plus sauvages, il vit enfin,

au-dessus d'une gorge sombre, à travers laquelle la Melk se précipite en mugissant, descendre du ciel quatre lumières étincelantes comme des cierges allumés. Obéissant à ce signe de la volonté de Dieu, il se bâtit là une petite hutte entourée d'épais taillis, située seulement à un quart de lieue de distance de sa femme et de ses enfants. Mais cette même année ses voisins, les habitants d'Obwalden, édifiés par sa vie sainte, et sachant par toute sa vie passée qu'il n'était ni un vain enthousiaste ni un imposteur, lui bâtirent une chapelle avec une cellule aussi petite qu'il la voulait avoir, et lui en firent présent pour lui marquer leur attachement. Frère Nicolas entra dans cette nouvelle demeure, et y continua de servir Dieu de tout son corps et de toute son âme.

Pendant la renommée de sa vie extraordinaire et surnaturelle retentit au loin, et bien des hommes se refusèrent à croire qu'un homme pût vivre aussi miraculeusement de la seule grâce de Dieu. Tandis que ceux-ci regardaient sa vie comme une imposture, beaucoup d'autres y ajoutèrent foi. Voulant vérifier le fait, les magistrats envoyèrent des gardes, qui pendant un mois occupèrent jour et nuit toutes les avenues de cette retraite, afin que personne n'y portât des vivres..

Le prince-évêque de Constance usa d'un autre moyen : il envoya sur les lieux son suffragant, l'évêque d'Ascalon, avec ordre de ne rien négliger pour acquérir une certitude complète des faits qu'on lui avait rapportés, et pour démasquer l'imposture s'il la reconnaissait. L'évêque se rendit à Saxlen, bénit d'abord la chapelle à côté de la cellule de Nicolas, puis entra chez le pieux solitaire, et lui demanda quelle était la première vertu du chrétien. Frère Nicolas répondit : La sainte obéissance. Eh bien ! reprit l'évêque aussitôt, si l'obéissance est ce qu'il y a de meilleur et de plus méritoire, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de manger ces trois morceaux de pain, et de prendre ce vin béni de saint Jean. Nicolas pria l'évêque de le dispenser de cette obligation, à cause que cela lui serait excessivement pénible et douloureux ; il l'en pria à diverses reprises et avec instance ; mais l'évêque ne voulut point céder. Alors frère Nicolas obéit. Mais à peine eut-il avalé quelque peu de pain et de vin, qu'il lui survint une si forte douleur d'estomac, que l'on craignit qu'il n'expirât sur l'heure. Le suffragant, étonné et confus, lui fit des excuses, et déclara que ce qu'il venait de faire lui avait été ordonné par l'évêque de Constance, qui voulait éprouver par l'obéissance du frère si sa voie était de Dieu ou du malin esprit.

L'archiduc Sigismond d'Autriche envoya également son médecin, le savant et habile Burcard de Hornek, afin qu'il observât attentive-

ment Nicolas durant plusieurs jours et plusieurs nuits. Frédéric III, empereur d'Allemagne, lui envoya aussi des délégués pour l'examiner ; mais toutes ces perquisitions et recherches ne servirent qu'à confirmer la vérité ; tous ceux qui le visitèrent furent tellement frappés de la piété et de l'humilité du serviteur de Dieu, que tous leurs doutes s'évanouirent, et qu'ils se séparèrent de lui pénétrés du plus profond respect, pour aller annoncer ce miracle à toute la chrétienté. Nicolas lui-même ne s'en vanta jamais ; il croyait que Dieu lui avait fait une bien plus grande grâce en le rendant capable de triompher de son amour pour les siens, en lui faisant obtenir leur consentement à sa renonciation au monde, et en ne lui laissant pas éprouver trop vivement le désir de retourner auprès d'eux. Quand on lui demandait comment il pouvait exister sans manger, il avait pour coutume de répondre : Dieu le sait !

Pour constater le fait de cette vie extraordinaire, on inscrivit dans les archives de Saxlen ce qui suit : « Qu'il soit fait savoir à tous et à chacun que, dans l'année quatorze cent quatre-vingt-sept, vivait un homme du nom de Nicolas de Flue, né et élevé près de la montagne, dans la paroisse de Saxlen ; il a abandonné père et frère, femme et enfants, cinq fils et cinq filles, et s'en est allé dans la solitude qu'on nomme le Ranft, où Dieu l'a soutenu sans nourriture ni boisson jusque aujourd'hui où le fait est écrit, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Il a toujours été d'un esprit éclairé, d'une vie sainte ; ce que nous avons vu et savons en vérité. Prions donc, afin que, délivré de la prison de cette vie, il soit conduit là où Dieu sèche les larmes aux yeux de ses saints ¹. »

Le bienheureux Nicolas de Flue vivait ainsi paisiblement dans la solitude, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Seulement, le dimanche et les jours de fête, il abandonnait sa cellule, et assistait, comme tous les enfants de la paroisse, au service divin dans l'église de Saxlen, ne voulant en rien être distingué des autres. De même, on le voyait se rendre annuellement à Lucerne pour la grande procession, et visiter les lieux de célèbres pèlerinages, ainsi que ceux où l'Église accordait quelque indulgence. Quand la route lui fut devenue trop pénible à cause de son âge avancé, et que les riches dons des personnes pieuses lui permirent de fonder dans cette solitude le service d'un chapelain, il entendit tous les jours la messe dans sa propre chapelle ; il s'y confessait et recevait la sainte communion trois fois par mois.

Du reste, tous ses jours se ressemblaient, s'écoulant dans une paix

¹ Extrait du livre de paroisse de Saxlen, écrit du vivant de père Nicolas.

profonde, que ne pouvaient altérer les passions basses des hommes charnels : telles sont les cimes élevées des monts de sa patrie, qui souvent resplendissent des rayons éclatants du soleil, quand à leurs pieds d'épais nuages se sont abaissés sur les vallées.

Il consacrait au service de Dieu tout le temps qui s'écoulait depuis minuit jusqu'à midi ; c'était alors qu'il priait, qu'il considérait la miséricorde de Dieu dans le gouvernement du genre humain ; c'est alors qu'il méditait avant tout la vie et la passion de Jésus-Christ notre Sauveur, qui, comme il le disait, lui communiquait une force miraculeuse, une nourriture surnaturelle. Il ne possédait aucun livre ; mais voici, entre autres prières qui échappaient aux élans de son cœur, celle qu'il ne manquait pas de dire chaque jour :

« O Seigneur ! enlevez tout ce qui m'éloigne de vous ! — O Seigneur ! faites-moi don^o de ce qui mène à vous ! — O Seigneur ! enlevez-moi à moi-même, et donnez-moi tout à fait à vous ! »

Le sujet de cette courte oraison, c'est-à-dire le désir de devenir sans cesse plus semblable à Dieu, de devenir saint comme le Père qui est dans les cieux, était le but unique de toute sa vie.

Souvent, au milieu de ses prières et de ses méditations, l'ardeur de la contemplation l'emportait dans un monde supérieur ; devant cette vive lumière, ses yeux corporels se fermaient, les yeux intérieurs de son âme s'ouvraient, ses regards pénétraient cet autre monde qui rayonne de la magnificence divine. Dans ces heures d'extase, où son âme veillait, il ressemblait extérieurement à un homme endormi ou mort. Un jour, ceux qui le trouvèrent dans cet état l'ayant éveillé, et lui ayant demandé ce qu'il lui arrivait, ce qu'il faisait, il répondit qu'il avait été bien loin, et qu'il avait eu des jouissances infinies.

Pendant le reste de la journée, de midi jusqu'au soir, il recevait ceux qui le visitaient ; ou bien, quand le temps était beau, il parcourait les montagnes en priant, visitait son ami le frère Ulric, et s'entretenait avec lui des choses célestes. Ulric était un gentilhomme allemand, originaire de Bavière, qui, après des aventures inconnues, avait quitté le monde pour se fixer auprès de Nicolas dans cette solitude. Établi dans le creux d'un rocher, il y menait une vie semblable ; seulement il ne pouvait se passer d'aliments, et de pieux campagnards le pourvoyaient. Le soir, frère Nicolas reprenait ses prières ; puis il allait prendre un repos bien court sur sa couche, qui ne consistait qu'en deux planches, avec un morceau de bois ou une pierre pour oreiller ; il se réveillait bientôt pour prier encore.

Le nombre de ceux qui visitèrent cet homme si parfaitement séparé du monde devint bientôt infini. Sa vie sainte et miraculeuse inspi-

rait à tous les Chrétiens, sans distinction de rang, une telle confiance dans la force de ses prières et dans la vertu de ses conseils, que, dans les autres cantons suisses ou ailleurs, quiconque avait le cœur malade, quiconque désirait un sage avis dans des affaires publiques ou privées, allait trouver frère Nicolas dans son asile, trouvait auprès de lui des conseils et des consolations, et se recommandait à ses prières. Généraux d'armée et hommes d'État, évêques et savants ne croyaient pas au-dessous de leur dignité de visiter dans ces gorges sauvages ce pauvre ermite, qui ne savait ni lire ni écrire ; ils s'étonnaient de sa sagesse si simple, et de son regard clair et profond sur les choses divines et humaines. Tous ceux qui, de près ou de loin, se rendaient en pèlerinage à Einsidlen pour y invoquer la sainte Mère de Dieu, ne croyaient pas pouvoir revenir en paix dans leurs foyers s'ils n'avaient auparavant visité et entretenu frère Nicolas. Sigismond, duc d'Autriche, et Éléonore, son épouse, fille du roi d'Écosse, lui envoyèrent, en signe de leur vénération, un riche ornement d'autel pour sa chapelle. D'autres grands personnages le visitèrent ou lui envoyèrent leurs délégués. Dès cette époque, Albert de Bonstetten écrivit sa vie pour le roi de France, Louis XI.

Nicolas se montrait toujours, dans ses discours comme dans toute sa conduite, bon et affable envers ceux qui le visitaient ; il leur présentait la main quand ils entraient et sortaient. Il appelait les hommes mon fils, les femmes ma fille ; au moment de la séparation, il disait toujours : Prie pour moi, mon fils ! Il ne refusait audience qu'à ceux qu'il savait venir à lui, non avec droiture et avec l'intention de devenir meilleurs, mais par vaine curiosité, pour le tenter comme les Phariséens. Il reconnaissait bien ces hommes ; car, grâce à sa vie pure et toute en Dieu, l'Esprit-Saint rendait son regard si éclairé et si perçant, qu'il pouvait voir jusque dans les profondeurs de l'âme humaine, et que les pensées des hommes ne pouvaient lui rester cachées.

En voici un fait assez curieux, rapporté par son contemporain, le savant abbé de Spanheim, Jean Trithême, dans ses Annales de Hirsau, où il annonce la mort du saint homme :

« Le frère Nicolas a été de notre temps un anachorète vraiment merveilleux ; il a longtemps habité dans la solitude, et n'a rien mangé pendant l'espace de vingt années. La postérité sans doute s'en étonnera ; les uns nous accuseront de mensonge, les autres d'ignorance ; mais, quant à ce fait, nous ne l'avons pas trompée et nous n'ignorons pas la vérité. C'est un fait qui est constaté par le témoignage de plus de cent mille personnes, et ce ne sont pas seulement les hommes du peuple, les Suisses et les Lucernois, ses compatriotes,

mais encore les plus grands princes, comme les papes Sixte IV, Innocent VIII, l'empereur Frédéric III, Sigismond, archiduc d'Autriche, l'évêque de Constance Thomas, et beaucoup d'autres Papes, ducs et prélats, lesquels ont examiné la vérité de ce fait ou personnellement ou par des envoyés, et l'ont trouvée authentique. Aucun de ceux qui viendront après nous ne pourra donc révoquer la chose en doute et la regarder comme controuvée; il est aujourd'hui reconnu publiquement, et constaté par le témoignage de presque toute la nation allemande, que l'ermite Nicolas, dans les vingt dernières années d'avant sa mort, n'a absolument rien mangé, qu'il possédait des connaissances au-dessus de son état, qu'il pouvait révéler les mystères les plus profonds de la sainte Écriture, et qu'il prédit beaucoup de choses qui se sont accomplies. Citons-en un exemple qui puisse donner une idée du reste.

« Nous connaissons un abbé de notre ordre, homme religieux et savant, mais trop attaché aux choses temporelles et aux biens de ce monde. Ayant été chargé par le chapitre provincial de visiter les monastères de notre ordre dans le diocèse de Constance, il voulut voir le fameux anachorète, plutôt par curiosité que par piété. Conrad, abbé de Wibling, au même diocèse, homme recommandable et véridique, l'accompagna dans cette visite, et c'est de lui que nous tenons ce trait. Quand ils furent arrivés auprès de Nicolas, le premier chercha à l'éprouver par des discours de tout genre, et se mit à l'interroger sur divers points de l'Écriture sainte, quoiqu'il sût bien que l'ermite ne se mêlait pas de science.

« Celui-ci répondit à tout sans embarras, se montra toujours très-humble, et ne donna aucun signe d'impatience, quoique serré de près par l'abbé, qui voulait absolument savoir ce qu'il y avait de caché en lui. Parmi les nombreuses questions dont cet abbé l'accabla, il se prit à lui dire : Tu es donc l'homme qui se vante de n'avoir rien mangé pendant tant d'années? — Mon père, répartit le solitaire, je n'ai jamais dit, je ne dis pas encore que je ne mange rien. — Son interlocuteur le pressa de nouveau, dans la vue de pousser à bout sa patience, et la conversation tomba sur l'avarice; il demanda à Nicolas : Qu'est-ce que l'avarice? — Pourquoi me questionnez-vous sur l'avarice, répondit-il, moi qui suis ignorant et n'ai rien, vous, homme riche et instruit, qui non-seulement savez mieux que moi, mais encore qui avez éprouvé ce que peut l'avarice dans le cœur de l'homme? L'année dernière, c'est en cédant à l'avarice que vous avez acheté à bas prix vingt-sept mesures d'excellent vin pour les revendre plus cher à la fin de l'année. Mais votre évêque vint opposer sa propre cupidité à la vôtre, en faisant enlever tout le vin à vous et à votre acheteur, malgré votre résistance, et en le faisant transporter dans

ses caves ; il ne vous en a pas donné et ne vous en donnera jamais un denier. Ces preuves d'avarice sont écrites sur votre front, ensevelies dans votre cœur, et vous avez la douleur de les connaître.

« L'abbé fut troublé et frappé au cœur par ce discours, au point qu'il ne trouva rien à répondre. En effet, qui aurait pu se défendre de surprise en entendant un homme si simple révéler ce qui était arrivé à soixante lieues de là, et ce qu'il n'avait pu apprendre de personne dans sa sauvage solitude ? Assurément il n'avait pas appris cela d'une bouche humaine, mais par une révélation de l'Esprit-Saint, qu'il servait de tout son cœur. Voici comme les choses s'étaient passées. L'abbé dont on a parlé avait en automne acheté des vigneronns vingt-sept mesures de vin, chacune à six florins du Rhin ; l'année suivante, le prix du vin augmenta, et il le vendit à un bourgeois de Nuremberg pour vingt-quatre florins la mesure. L'évêque, qui l'apprit, se laissa persuader, par les conseils d'hommes pervers, d'enlever le vin avant que l'acheteur eût préparé sa voiture, et de le conduire par bateau dans ses caves. Ce vin n'avait pas séjourné dans le monastère, mais dans le petit village où l'avait acheté l'abbé. L'avarice avait ainsi puni l'avare ; c'est ce qui fut révélé au saint ermite aimé du Seigneur. »

Ainsi se termine la narration du célèbre Jean Trithême. Mais on nous a conservé encore bien d'autres entretiens et exhortations, dont profitèrent ceux qui visitaient Nicolas, et qui sont salutaires pour tout Chrétien. Quand, par exemple, des artisans lui demandaient comment ils devaient s'y prendre pour gagner la vie éternelle, et s'ils ne devaient pas se réfugier dans la solitude, il leur répondait avec bonté et douceur que chacun doit faire honnêtement et loyalement son ouvrage, son métier, ses occupations, quelles qu'elles soient, ne pas surfaire, ne tromper personne, et ne pas négliger les intérêts sous prétexte de travailler à la vie éternelle. On doit, dans l'état de mariage, diriger sa maison dans la crainte de Dieu, et remplir avec droiture la charge à laquelle on a été appelé ; de cette manière, on parvient à une existence aussi heureuse qu'en habitant une cellule au milieu des forêts. Le chemin de la solitude n'est pas le seul qui aboutisse au ciel ; ce n'est ni la vocation ni le salut de chacun de vivre dans le désert comme saint Jean-Baptiste. Ainsi parlait frère Nicolas.

Lui demandait-on quelle conduite il y avait à tenir en matière de foi, et quant aux commandements et aux préceptes divins ? il exhortait à se laisser instruire dans la doctrine chrétienne par les pasteurs des âmes, à l'écouter avec un cœur pur, à en remplir les devoirs de toutes ses forces. Si quelquefois, disait-il, il arrive malheureusement que la vie du prêtre est en opposition avec la doctrine qu'il enseigne,

il n'y a là pour vous aucun motif de désobéir à ses instructions : car vous buvez l'eau douce et agréable de la même fontaine, soit qu'elle vous arrive par des tuyaux de plomb ou de cuivre, ou par des tuyaux d'argent et d'or ; de même, vous recevez, par l'entremise de mauvais prêtres, les mêmes grâces, les mêmes dons de Dieu, pourvu qu'au-paravant vous vous en rendiez digne.

Nicolas engageait les Suisses, avec un mélange de douceur et de sévérité, à conserver la simplicité et les mâles vertus de leurs aïeux, leur amour fraternel, leurs sentiments chrétiens, leur attachement à l'Église. Il faisait une allusion prophétique à la révolution religieuse qui éclata bientôt après sa mort, lorsqu'il disait : Il va venir un temps malheureux de révolte et de dissension dans l'Église. O mes enfants ! ne vous laissez séduire par aucune innovation ! Ralliez-vous et tenez ferme ; restez dans la même voie, dans les mêmes sentiers que nos pieux ancêtres ; conservez et maintenez ce qu'ils nous ont enseigné. C'est ainsi que vous résisterez aux attaques, aux ouragans, aux tempêtes qui vont s'élever avec tant de violence¹.

Mais nous verrons le bienheureux Nicolas de Flue, lorsque par ses sages conseils il sauvera de sa ruine la confédération suisse, lui adresser les mêmes avertissements prophétiques, et les consigner dans une lettre au sénat de Berne².

À l'époque où Dieu sauvait la France par Jeanne d'Arc et sanctifiait la Suisse par le bienheureux Nicolas de Flue, il rétablissait par sainte Colette l'austérité primitive dans une branche de la famille de saint François. Cette sainte naquit l'an 1380, à Corbie, en Picardie. Son père, charpentier de profession, se nomma Robert Boillet, et sa mère Marguerite. Elle reçut au baptême le nom de Colette, c'est-à-dire petite Nicole, à cause de la dévotion que ses parents avaient à saint Nicolas. Elle fut élevée dans l'amour des humiliations et des austérités de la pénitence. La crainte qu'elle avait de blesser la vertu de la pureté la fit renoncer à toutes les compagnies, même à celles des personnes de son sexe ; ou si quelquefois elle voyait ces dernières, ce n'était que pour leur donner des instructions salutaires sur les vanités du monde. Ses discours avaient alors une onction qui, aidée de la grâce, touchait les cœurs les plus insensibles. L'humilité était sa vertu favorite, et sa joie augmentait à proportion du mépris qu'on faisait de sa personne. Vivement pénétrée du sentiment de sa bassesse et de ses misères, elle n'osait paraître aux yeux du monde sans rougir. Elle se regardait comme une très-grande pécheresse, et pré-

¹ *Le bienheureux Nicolas de Flue*, par Guido Goerres, traduit de l'allemand.

— ² *Acta SS.*, 22 mart. *Vita Nicolai de Rupe*, n. 58.

venait les moindres retours de l'amour-propre par la pratique de toutes sortes d'humiliations. Les pauvres et les malades trouvaient en elle une bienfaitrice ou plutôt une mère : elle les servait avec une affection qui seule eût été capable d'adoucir la rigueur de leur sort. Elle s'était fait une solitude de la maison paternelle, vivant retirée dans une petite chambre, où elle partageait son temps entre la prière et le travail des mains. Alarmée du péril auquel sa beauté l'exposait, elle pria Dieu de la lui ôter, et elle devint si maigre et si pâle, qu'elle était à peine reconnaissable. Elle coopéra de son côté à son changement par de rudes macérations. Cela n'empêcha pourtant qu'il ne lui restât un certain air de majesté, de douceur et de modestie, qui édifiait tous ceux qui la voyaient. Son père et sa mère, qui découvriraient en elle une conduite extraordinaire de l'esprit de Dieu, ne la gênaient point dans ses exercices et lui laissaient à cet égard une entière liberté.

Après la mort de ses vertueux parents, Colette distribua aux pauvres le peu de biens qu'ils lui avaient laissé, et se retira parmi les béguines établies en Flandre, en Picardie et en Lorraine. C'était, comme nous avons déjà vu, une société de femmes pieuses qui subsistaient du travail de leurs mains, et qui, menant une vie fort régulière sans faire de vœux, tenaient une sorte de milieu entre les femmes du siècle et celles qui s'étaient consacrées à Dieu dans la solitude du cloître. Notre bienheureuse ne trouvant point assez d'austérités parmi ses compagnes, elle les quitta, et prit, de l'avis de son confesseur, l'habit du tiers-ordre de Saint-François, dit des Pénitents. Trois ans après, elle se rendit chez les religieuses de Sainte-Claire; appelées Urbanistes du nom du pape Urbain IV, qui avait mitigé leur règle. Son dessein était de travailler à la réformation de cet ordre et de le ramener à la pureté primitive de son institut.

Pour se préparer à cette grande œuvre, dont l'esprit de Dieu lui avait inspiré la pensée, elle se renferma, avec la permission de l'abbé de Corbie, dans un petit ermitage, où elle passa trois ans, tout occupée des pratiques de la plus rigoureuse pénitence et favorisée de plusieurs révélations célestes. Elle alla ensuite chez les clarisses d'Amiens et de plusieurs autres endroits ; mais, persuadée qu'elle ne réussirait dans son pieux dessein qu'autant qu'elle serait autorisée, elle fit le voyage de Nice en Provence, afin d'en conférer avec Pierre de Lune, que la France reconnaissait alors pour Pape sous le nom de Benoît XIII. Il la reçut avec bonté, lui promit sa protection, et lui donna le titre de supérieure générale des clarisses, avec plein pouvoir d'établir dans cet ordre tous les règlements qu'elle jugerait propres à contribuer à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Colette, embrasée d'un nouveau zèle, parcourut les diocèses de Paris, de Beauvais, de Noyon et d'Amiens, afin de ramener dans les différentes maisons de son ordre le véritable esprit de saint François ; mais elle éprouva de grandes difficultés de la part de tous ceux qui ne savaient pas discerner l'œuvre de Dieu ; on la traita même de visionnaire et de fanatique. Elle souffrit avec joie les injures dont on la chargeait, et mit toute sa confiance en Dieu, qui fait réussir tôt ou tard les entreprises dont sa gloire est le principe. Elle se retira en Savoie, où les esprits étaient mieux disposés ; elle y établit sa réforme, qui bientôt après fut adoptée en Bourgogne, en France, en Flandre et en Espagne. Outre plusieurs anciennes maisons qui la reçurent, la bienheureuse l'introduisit dans dix-sept couvents nouveaux qu'elle fonda de son vivant, et toutes ces religieuses furent dans la suite distinguées des Urbanistes par le nom de pauvres clarisses. Il y eut aussi plusieurs communautés d'hommes qui se soumirent à la réforme de la bienheureuse Colette.

La servante de Dieu avait un amour extraordinaire pour la pauvreté : elle voulait que tout respirât cette vertu dans les églises et les maisons de son ordre. Elle ne portait point de sandales et allait toujours nu-pieds. Son habit était non-seulement d'une étoffe grossière, mais de différentes pièces rapportées et cousues ensemble. Elle inculquait fortement à ses sœurs la nécessité de mortifier sa volonté. Jésus-Christ, disait-elle, n'ayant jamais fait que la volonté de son Père depuis le premier instant de sa vie jusqu'à son dernier soupir, comment voudrions-nous faire la nôtre ? Quiconque, ajoutait-elle, est opiniâtrément attaché à son sens, marche dans la voie de l'enfer. La Passion du Sauveur était le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Les vendredis, elle vaquait à ce saint exercice depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans prendre aucune nourriture. Durant tout ce temps-là, son esprit et son cœur n'étaient occupés que des souffrances de Jésus-Christ, et ses yeux devenaient une source abondante de larmes. Sa ferveur pour Jésus-Christ redoublait encore dans la Semaine-Sainte. Elle ne pouvait modérer les transports de son amour pendant l'auguste sacrifice de la messe, et elle se confessait souvent avant d'y assister, afin de le faire avec une plus grande pureté d'âme. Par une suite de l'immense charité qu'elle avait pour le prochain, elle sollicitait continuellement, par des prières ferventes, la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du purgatoire.

Enfin notre sainte tomba malade à Gand, et y mourut, munie des sacrements de l'Église, le 6 mars 1447, dans la soixante-sixième année de son âge. Son corps fut exposé à la vénération publique dans l'église du monastère de son ordre, dit de Bethléhem, puis

transféré à Poligny en Franche-Comté, lorsque les pauvres clarißes de Gand s'y réfugièrent pour éviter les persécutions de l'empereur Joseph II contre les maisons religieuses. Sainte Colette a été canonisée le 24 mai 1807, fête de la Sainte-Trinité. Depuis longtemps, les Franciscains et quelques villes disaient en son honneur un office particulier, qui a été approuvé par les papes Clément VIII, Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII. Lorsqu'on leva son corps à Gand, l'année 1747, il s'opéra plusieurs miracles. L'ordinaire du lieu en constata juridiquement la vérité et en dressa le procès-verbal, qui fut envoyé à Rome ¹.

L'apôtre saint Jacques disait aux Chrétiens de son temps : Qui d'entre vous est sage et savant, qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de mansuétude. Que si vous avez un zèle amer et la contention dans votre cœur, ne vous glorifiez point et ne mentez point contre la vérité ; car ce n'est point là cette sagesse qui descend d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique. En effet, où est la jalousie et la contention, là est le trouble et toute sorte de mal. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, ensuite amie de la paix, modérée, docile, portée à tout ce qui est bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres ; elle ne juge point, elle n'est point dissimulée ².

Dans ces paroles de l'apôtre, on voit d'un côté la sagesse et la science des saints ; de l'autre, la sagesse et la science des hérésiarques : la première, semblable à Dieu dont elle émane, est pure, douce, pacifique, modeste, docile, portée à la miséricorde et aux bonnes œuvres, ne jugeant point témérairement les autres, n'usant point de dissimulation ni d'hypocrisie ; nous l'avons vue dans les apôtres, les martyrs, les saints docteurs, les patriarches des ordres religieux, les hommes apostoliques qui ont réveillé la foi et la piété et dans les peuples et dans les cloîtres ; comme en dernier lieu, saint Vincent Ferrier, saint Bernardin de Sienne, le bienheureux Nicolas de Flue, sainte Colette de Corbic. L'autre sagesse, l'autre science sort de l'enfer comme une fumée pestilentielle ; elle est amère, contentieuse, indocile, terrestre, animale, diabolique, téméraire, dissimulée, ne gardant du bien que l'apparence, afin d'en ruiner le fond et favoriser toute espèce de maux, d'impiétés, d'impuretés, de désordres, de crimes, de bouleversements. Nous l'avons vue dans Satan même, disant à nos premiers parents : Vous serez savants comme des dieux : fausse et funeste science, dont le premier effet fut le péché et la mort, puis le fratricide de Caïn, puis les crimes qui ame-

¹ *Acta SS.*, et Godescard, 6 mars. — ² *Jacob.* 3, 13-17.

nèrent le déluge. Nous l'avons vue dans ces faux dieux à qui Satan voulait nous rendre semblables par sa fausse science, et qui se faisaient adorer dans un Jupiter incestueux, une Vénus impudique, un Mars homicide et adultère, un Mercure voleur, enfin dans tous les crimes dont se composaient les impurs mystères de l'idolâtrie. Nous l'avons vue dans les philosophes et empereurs païens qui, pour leurs vaines idoles, calomniaient et égorgeaient les adorateurs du vrai Dieu et de son Christ. Nous l'avons vue dans les Manichéens hypocrites, qui, sous une apparence de piété, blasphémaient Dieu et son Christ, et divinisaient à leur place tous les crimes. Nous l'avons vue dans la grande hérésie d'Arius, niant la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et toutefois les adorant, ramenant ainsi l'idolâtrie avec toutes ses violences et ses fourberies. Nous l'avons vue dans l'hérésie antichrétienne de Mahomet, menteur et homicide dès le commencement, tout comme celui dont il est le prophète. Nous l'avons vue dans les hérésiarques, y compris Jean Wicief, Jean Hus et Jérôme de Prague.

Le premier des trois, évoquant du fond des enfers les plus horribles impiétés des Manichéens et des idolâtres, enseignait que l'homme n'a point de franc arbitre, que Dieu fait nécessairement en nous le mal comme le bien, que Dieu était tout et que tout était Dieu ; ce qui non-seulement innocente l'homme de tous ses crimes, mais encore en fait des actions divines et adorables, et ramène ainsi l'idolâtrie avec ce qu'elle a de plus satanique. Tel est le fond impie de l'hérésie de Wicief. Ses blasphèmes contre la sainte eucharistie et l'auguste sacrifice de la messe, ses principes subversifs de toute autorité tant civile que religieuse, les séditions et les violences de ses disciples, les Lollards, ne sont que les conséquences naturelles de l'impiété qui est au fond.

Jean Hus exaltait l'hérésiarque Wicief comme un saint homme, il en prônait la doctrine, il en répandait les livres, mais il n'osait en professer crûment toutes les impiétés : la population de la Bohême était encore trop catholique. Il commence donc par lui rendre odieux les prêtres, les religieux, mais surtout le Pape, qui n'est plus que l'antechrist. Il pose en principe, comme Wicief, que tout Pape, tout évêque, tout roi, tout seigneur qui perd la grâce de Dieu par un péché mortel, perd par là même le droit de gouverner les hommes et de posséder les biens de la terre. La seule autorité que Jean Hus reconnaisse, c'est lui-même, interprétant à son gré la lettre de l'Écriture. Quiconque ne s'en rapporte point à son interprétation, Jérôme de Prague, son disciple, le jette dès lors dans la rivière. Cités l'un et l'autre devant le tribunal de l'Église, devant le tribunal de ceux auxquels le Fils de Dieu a dit : Qui vous écoute, m'écoute ; qui

vous méprise, me méprise moi-même et celui qui m'a envoyé, ils méprisent l'autorité du concile général, ils préfèrent leur sens privé à la croyance et à l'enseignement de l'Église universelle, ils refusent avec une opiniâtreté finale de rétracter leurs erreurs impies. L'Église les abandonne à la puissance séculière, qui leur applique les lois existantes de la société civile.

A ces nouvelles, leurs sectateurs, les Hussites, commencèrent une série épouvantable de violences, de massacres et d'incendies. L'arbre se fait connaître à son fruit : on ne cueille point de bon fruit sur un mauvais arbre. En 1415, quand on connut à Prague le supplice de Jean Hus, il y eut une grande sédition ; les sectateurs de l'hérésiarque s'assemblèrent pour lui décerner les honneurs du martyre. Ensuite ils pillèrent la maison de l'archevêque, ainsi que celles des ecclésiastiques, et tuèrent plusieurs personnes. Soixante seigneurs, tant de Bohême que de Moravie, écrivirent au concile de Constance, pour lui reprocher d'avoir fait mourir un si saint homme, à la honte de la Bohême et de la Moravie, pays toujours attachés à l'Église, et ils en appelèrent au futur Pape. Le plus animé d'entre eux fut un chambellan du roi Wenceslas, nommé Jean de Trocznow, qui depuis se rendit fameux et redoutable sous le nom de Ziska, qui veut dire borgne en bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille. Ziska était né d'une famille noble, mais pauvre, dans un bourg de Bohême, nommé Trocznow, appartenant au monastère des chanoines réguliers de Trebone ; il avait même été élevé dans ce monastère. Un autre chef des Hussites fut Nicolas de Hussinetz, seigneur du lieu de ce nom, grand protecteur de l'hérésiarque Jean Hus. Quand on apprit en Bohême le supplice de Jérôme de Prague, les Hussites redoublèrent de fureur par tout le royaume ; ils mettaient tout à feu et à sang, massacraient les prêtres, brûlaient et pillaient les églises et les monastères, en criant : Vivent Jean Wicief et Jean Hus ! Ils s'attroupèrent, au nombre de quarante mille, sur une montagne non loin de Prague, et, sur la proposition de Nicolas de Hussinetz, allaient élire un autre roi à la place de Wenceslas ; un de leurs prêtres les en détourna par cette réflexion, que, si Wenceslas ne pensait pas tout à fait comme eux, au moins il les laissait faire.

Ziska, ayant ramassé une troupe de gens de toute sorte, courait la campagne, mettant tout à feu et à sang. Sa première course fut dans la province de Pilsen, dont il se rendit maître, chassant les prêtres et les moines, et s'enrichissant de la dépouille des monastères et des églises. Il y établit la communion sous les deux espèces ; car c'est par là que les Hussites attiraient les gens du peuple. Ziska, n'ayant point de ville forte, choisit pour lieu de sûreté une montagne fortifiée

naturellement et défendue de trois côtés par une rivière. En attendant d'y bâtir une ville, il donna ordre à ses gens de dresser des tentes dans les endroits où ils voudraient avoir leurs maisons. Et c'est là l'origine du fameux *Tabor*, mot qui en bohémien signifie une tente ou un camp, selon le témoignage des historiens de Bohême. C'est là et dans les environs que les quarante mille Hussites s'attroupèrent et communiquèrent sous les deux espèces, sans aucune confession préalable, sans nulle préparation, comme des profanes, ayant en main des épieux, des arbalètes, des massues et d'autres armes alors en usage ; leurs prêtres leur en donnaient l'exemple, administrant la communion dans les places publiques, sans aucun vêtement sacerdotal. C'était en 1419.

Ziska étant entré à Prague, les Hussites, qui s'y trouvaient en grand nombre, ne gardèrent plus de mesures. Plus les magistrats leur défendaient le trouble, plus ils y mettaient d'éclat. Ils allaient en armes, insultant les églises et les monastères par leur affectation à porter le calice. Ils pillèrent la maison d'un prêtre : Ziska le dépouilla des habits sacerdotaux, le tua de sa main, et le pendit aux fenêtres. De là ils s'en allèrent en fureur à l'hôtel de ville, où le sénat était assemblé. Ils se saisirent des sénateurs, les jetèrent par les fenêtres, avec le juge et quelques citoyens. Le peuple hussite recevait leurs corps sur les pointes des lances, des broches, des fourches, des épées et des poignards ; un Prémontré apostat, pour exciter encore davantage cette populace déjà furieuse, lui montrait avec ostentation un tableau où était peint le calice. Leur chef signait lui-même : Ziska du Calice, par la divine espérance, chef des taborites.

Le lendemain, les Hussites fondirent sur les autres monastères de la Nouvelle-Prague, s'y gorgeant de vin et de bière, pillant les maisons et puis y mettant le feu. Ayant ainsi traité une chartreuse, ils en conduisirent les religieux en spectacle par toute la vieille ville, avec des couronnes d'épines sur la tête. Arrivés sur le pont de Prague, il y eut entre eux un violent débat, les uns criant qu'on jetât les Chartreux dans la rivière, les autres s'y opposant. On se battit, plusieurs furent blessés, il y en eut deux de tués. Les Chartreux furent mis en prison, pour être égorgés plus tard. L'indolent Wenceslas ayant appris ces horreurs, mourut d'apoplexie le 16 août.

Suivant les historiens de Bohême, Ziska détruisit en ce royaume jusqu'à cinq cent cinquante monastères. Tous ceux de Prague furent pillés et impitoyablement réduits en cendres. On n'eut pas plus pitié des personnes que des édifices. On massacra tout ce qu'il y eut de gens de l'un et l'autre sexe qui ne purent échapper à la fureur des sectaires en se réfugiant chez leurs parents et leurs amis, ou qui ne

voulurent pas se faire Hussites. Quelques-uns obtinrent, mais bien difficilement, que la peine de mort fût commuée en celle de bannissement. Tous ces détails, si horribles qu'ils puissent être, sont tirés de l'histoire de la guerre des Hussites, écrite par un ministre protestant sur le témoignage des auteurs contemporains ¹.

La ville d'Aust, qui s'appelait autrement Sesemi, était au pied du mont Tabor, et avait pour gouverneur Ulric de Rosenberg, zélé catholique. Ziska, craignant qu'il n'inquiétât les Taborites et ne les empêchât de bâtir leur ville de Tabor, alla surprendre Aust la nuit, dans le temps du carnaval et en l'absence du gouverneur. Tout le monde était endormi, la ville fut prise avant qu'on s'aperçût qu'elle était attaquée. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée ou écrasés sous les ruines de leurs maisons. Le monastère des Dominicains fut rasé, on ne fit aucun quartier aux moines. Quelques-uns néanmoins se réfugièrent dans la forteresse de Sedlitz, où était Ulric. Mais les Hussites allèrent également surprendre cette place. Elle fut réduite en cendres, les pauvres moines massacrés, et Ulric assommé à coups de fléau ; mort, on lui coupa les pieds et les mains, et on les jeta au feu avec le reste de son corps. Cette désolation fut suivie de celle de plusieurs monastères, entre autres un monastère de Bénédictins, qui fut réduit en cendres, avec les moines qui y étaient, au nombre de cent, et une bibliothèque, la plus riche en manuscrits qui fût en Bohême. C'était en 1420.

Sauf un petit moment de trêve, la guerre et ses ravages continuèrent toute l'année. Ziska battit deux fois les troupes de l'empereur Sigismond. Les Hussites se distinguaient en deux partis principaux, les calixtins et les taborites. Les calixtins étaient les plus modérés ; d'accord avec les catholiques sur le dogme, leur principal grief était la communion sous les deux espèces ou la participation au calice, d'où le nom de calixtins. Les taborites, plus emportés, ajoutaient à ce premier article plusieurs erreurs de Wiclef. En 1420, il y eut une conférence où les calixtins reprochèrent aux taborites trente-un articles ou erronés, ou hérétiques, ou scandaleux. Voici les cinq premiers : 1^o que cette année 1420 serait la consommation des siècles et la fin de tous les maux, et que, dans ces jours de vengeance et de rétribution, tous les ennemis de Dieu et les pécheurs du monde périraient, sans qu'il en restât aucun, par le feu, par le fer, par les sept dernières plaies, par la famine, par les dents des bêtes, par les serpents, les scorpions et par la mort, comme cela est dit au chapitre trente-neuf de l'*Ecclésiastique* ; 2^o que, dans ce temps de vengeance,

¹ Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*, t. 1.

il ne faut avoir aucune compassion des ennemis de Dieu, ni imiter la douceur de Jésus-Christ, parce que c'est le temps du zèle, de la fureur et de la cruauté; 3^o que tout fidèle est maudit s'il ne tire son épée pour répandre le sang des ennemis de Jésus-Christ et pour y tremper ses mains, parce que bienheureux est celui qui rendra au double à la grande prostituée le mal qu'elle a fait; 4^o que, dans ce temps de vengeance et avant le jugement dernier, toutes les villes, bourgs, châteaux et tous les édifices seraient détruits, comme Sodome, et que Dieu n'y entrera point, ni aucun juste; 5^o que, dans ce temps, il ne restera que cinq villes, où les fidèles seront obligés de se réfugier, aussi bien que dans les cavernes et dans les montagnes, où sont assemblés les fidèles, et que Prague serait détruite comme Sodome. Tels étaient les cinq premiers articles que les Taborites soutenaient réellement, comme on le sait par d'autres témoignages. Les cinq villes de refuge étaient cinq villes de Bohême qui s'étaient déclarées pour eux. Quant à tous les articles ensemble, quelques Taborites les soutinrent tous véritables. D'autres, plus modérés, en exceptaient quelques-uns où ils trouvaient du venin, et qu'ils disaient leur avoir été faussement attribués. La conférence se sépara sans rien conclure ¹.

Un parti de la même secte, plus cruel que les Taborites mêmes, c'étaient les Orébites : troupe de paysans assemblés sur une montagne, qu'ils appelèrent Oreb. De là ils faisaient des courses dans tout le voisinage, pillant, massacrant, brûlant surtout les moines. Ceux qu'ils ne brûlaient pas, ils les mettaient enchaînés sur la glace pour les faire périr par le froid. On rapporte d'eux des choses aussi infâmes qu'inhumaines. Ils coupaient à quelques-uns les parties viriles, et les leur pendaient au cou, en guise d'amulettes. Les Bohémiens ou Calixtins eurent tant d'horreur de cette barbarie, qu'ils entreprirent d'en exterminer les auteurs. Les Orébites en ayant eu vent, se retirèrent à Tabor auprès de Ziska, qui les prit en sa protection.

Enfin il s'éleva parmi les Hussites une secte si corrompue, que Ziska lui-même en eut horreur et l'extermina par le fer et le feu : c'étaient les Picards ou Adamites. En voici l'histoire. Un certain Picard, ainsi nommé de la province de France dont il était originaire, étant venu d'Allemagne en Bohême, se fit d'abord quelques partisans par ses prestiges, et en peu de temps attira une grande multitude d'hommes et de femmes, qu'il nomma Adamites, parce qu'il leur ordonnait de marcher nus, comme le premier homme. S'étant emparé d'une certaine île, baignée par la rivière de Lusinitz, il se disait

¹ Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, l. 8.

fil de Dieu et se faisait appeler Adam. Les femmes étaient communes parmi eux, quoiqu'il ne fût pas permis d'en prendre une sans le consentement de ce nouvel Adam. Quand quelqu'un se sentait de l'inclination pour une femme, il lui prenait la main pour aller trouver le chef : Mon esprit, disait-il, s'est échauffé pour celle-ci ; à quoi le chef répondait : Allez, croissez, multipliez et remplissez la terre. Cet Adam de Picardie prétendait que tous les hommes étaient des esclaves, et qu'il n'y avait de libre que lui et ceux qui naissaient de sa secte. Il en sortit un jour quarante de l'île, qui, forçant les villages voisins, massacrèrent à coups d'épée plus de deux cents paysans, les appelant enfants du diable. Ces nouveaux cyniques, non moins que les chiens, commettaient sans honte les plus abominables incestes, le père avec sa fille, le fils avec sa mère. Ils allaient plus loin que les chiens mêmes : ils tenaient des assemblées de Sodome. Révolté de tant d'infamies, Ziska fondit sur eux avec ses Taborites, et les extermina par le fer et la flamme ¹.

Ziska n'en continua pas moins à se montrer aussi cruel envers les catholiques que ces abominables sectaires, brûlant les monastères et les églises, égorgeant les prêtres et les religieux. En 1421, il voulut toutefois épargner le monastère de Sedlitz, parce qu'il était fort beau. Mais, malgré sa défense, un de ses gens y mit le feu, apparemment la nuit. Ziska, feignant d'en être bien content, fit publier que si celui qui avait fait le coup voulait se faire connaître, il lui donnerait une bonne somme d'argent. L'incendiaire, aussi avare que cruel, fut la dupe de son avarice, il se déclara, et reçut l'argent ; mais Ziska le lui fit avaler fondu.

Ziska était alors complètement aveugle. Il avait perdu dans une bataille l'unique œil qui lui restait. Mené sur un char, et voyant par les yeux de ses aides de camp, il n'en continuait pas moins à commander les armées, à prendre les villes, à battre les troupes de l'empereur Sigismond. Celui-ci eut recours, en 1424, à d'autres moyens. Il lui envoya des ambassadeurs, pour lui offrir le gouvernement du royaume de Bohême, avec les conditions les plus honorables et les plus lucratives, s'il voulait se ranger de son parti et ramener les rebelles. Ziska ne se montrait pas insensible à des offres si avantageuses, lorsque, le 11 octobre de la même année, il mourut de la peste, pendant l'attaque d'une place aux confins de la Bohême et de la Moravie. Les historiens disent qu'en mourant il ordonna à ses gens de faire un tambour de sa peau, les assurant de la victoire au bruit de ce tambour. D'autres ajoutent qu'il commanda d'exposer son corps aux

¹ Lenfant. *Hist. de la guerre des Hussites*, t. 5. Raynald, 1421, n. 5, etc.

bêtes et aux oiseaux, aimant mieux en être dévoré que d'être rongé par les vers. Mais d'autres ne font pas difficulté de traiter de fable, cette tradition. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré avec sa peau tout entière dans une église ¹.

A la mort de Ziska, l'armée des Taborites se partagea en trois bandes. L'une se choisit pour chef Procope Rase le Grand, selon l'ordre qu'en avait donné Ziska, qui lui avait commandé en mourant de faire périr par le fer et le feu tout ce qui s'opposerait à sa religion. L'autre partie, qui prit le nom d'Orphelins, déclara qu'elle ne voulait point de général, parce qu'elle n'en trouvait point dans le monde qui fût digne de succéder à Ziska. Elle se choisit pourtant quelques chefs, et entre autres Procope surnommé le Petit. Ces Orphelins se tenaient toujours dans leur camp et retranchés avec leurs chariots, sans aller dans les villes que dans un grand besoin, comme pour acheter des vivres. La troisième partie retint le nom d'Orébités. Ce partage de l'armée n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent étroitement quand il s'agissait de leur cause commune. Ils appelaient la Bohême la Terre de promission, et les Allemands qui étaient aux environs, ils les appelaient, les uns, les Iduméens ; les autres, les Moabites ; les autres, les Amalécites, et les autres, les Philistins. Après avoir mis tout à feu et à sang dans la ville où Ziska était mort, les armées prirent différentes directions, pillant, brûlant et massacrant partout ².

L'année suivante éclata une division entre les Orphelins et ceux de Prague ou les Calixtins. Ceux-ci étaient catholiques pour le dogme, mais tenaient opiniâtrément à quelques points de discipline. La principale cause fut la négligence et le mauvais exemple des archevêques de Prague. Albicus était célèbre par son avarice. Il vendit son archevêché à Conrad de Westphalie, auparavant évêque d'Olmütz, dont la conduite subséquente ne répondit que trop à une pareille entrée. Au lieu d'instruire son peuple et de le ramener de ses égarements, il embrassa le parti des Hussites en 1421. Appelé au concile de Constance, il n'y comparut point, non plus que devant le pape Martin V, qui l'avait cité. En conséquence, par une bulle du 2 janvier 1421, Martin V l'excommunia et le déposa, non-seulement comme rebelle, mais comme hérétique déclaré. L'archevêque apostat mourut en 1426. L'administration du diocèse fut donnée à Jean de Roquesane, ainsi appelé du nom de sa ville natale, dans la province de Pilsen. C'était un homme de talent, mais ambitieux, que nous verrons tenir une conduite assez équivoque ³.

¹ *Hist. de la guerre des Hussites*, l. 11. — ² *Ibid.* — ³ *Hist. de la guerre des Hussites*, l. 12.

La même année 1426, ainsi que l'année suivante, les armées impériales de Sigismond furent encore battues par les Hussites, qui cependant éprouvèrent aussi quelques échecs de leur côté. Donc, en 1427, les Bohémiens, principalement les Calixtins, épuisés par tant de guerres, aussi fatigués de leurs victoires que les vaincus de leurs défaites, firent mine de vouloir se réconcilier avec l'Église. Ils employèrent à cette négociation un nommé Coribut, neveu du grand-duc de Lithuanie et du roi Jagellon de Pologne, auxquels ils avaient proposé le trône de Bohême à la place de Sigismond. En bon père, le pape Martin, ayant donc reçu ces ouvertures de paix, ne les rejeta point, pourvu que les Bohémiens, comme des enfants fidèles à l'Église catholique, se soumissent à son autorité. L'affaire fut mise entre les mains du roi de Pologne et du duc de Lithuanie. Cependant l'empereur Sigismond, à qui cette négociation donnait de l'ombrage, comme pouvant être préjudiciable à son droit sur la couronne de Bohême, fit des reproches au Pape de l'avoir entreprise à son insu. Le Pape, dans sa réponse du 11 septembre, lui représenta que, ayant fait tous les efforts imaginables, tant par ses nonces et par ses légats que par la croisade, pour convertir ou réduire les Bohémiens, tout cela n'avait abouti qu'à la confusion de la foi catholique, des princes allemands, et au triomphe de l'hérésie ; 2^o qu'il n'avait pu s'empêcher d'écouter les propositions qui lui avaient été faites de la part des Bohémiens, pour les réconcilier avec l'Église, par le moyen de Coribut ; car, bien que suspect, cet homme méritait pourtant d'être entendu, parce qu'il était mieux informé que personne des intentions des Bohémiens ; 3^o que, dans cette négociation, les Bohémiens voulaient traiter immédiatement avec le Pape, sans l'intervention du roi des Romains ; 4^o qu'on ne les avait admis à traiter qu'à condition qu'ils se présenteraient, non pas pour disputer, soutenir leurs prétentions, contester les droits de l'Église, mais pour se soumettre ; 5^o que l'empereur ne devait pas trouver mauvais qu'il n'eût pas été requis pour cette négociation, et qu'on se fût adressé au roi de Pologne et au duc de Lithuanie, parce qu'on avait des avis certains que l'esprit des Bohémiens était tellement aliéné de lui, qu'il n'y avait nul espoir d'accommodement s'il y intervenait ; 6^o l'empereur devait d'autant moins se formaliser qu'on eût pris d'autres médiateurs, que lui-même avait déclaré que, pourvu que les Bohémiens revinssent au giron de l'Église et à son obéissance, il lui était indifférent par quel canal cette importante affaire s'exécutât ¹.

Les années 1428, 1429 et 1430 se passèrent en courses de la part

¹ Raynald, 1427, n. 10 et 11.

des Hussites les plus emportés, qui eurent presque toujours l'avantage, mais sans résultat décisif. En 1431, le nouveau pape Eugène IV confirma dans sa légation d'Allemagne le cardinal Julien, qui faisait tous ses efforts pour ramener ou réduire les Bohémiens; il publia contre eux une nouvelle croisade, et en même temps leur adressait des exhortations paternelles pour les porter à la paix. Les Calixtins y inclinaient assez, les Taborites moins, les Orphelins étaient intraitables. La masse des Bohémiens répondit au cardinal en posant pour conditions de la paix ces quatre articles : 1^o Que le vénérable sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ doit être distribué sous les deux espèces; 2^o que la parole de Dieu doit se prêcher librement et selon la vérité; 3^o qu'il faut punir les péchés publics, commis sous prétexte de religion; 4^o qu'il faut ôter l'administration de la république aux clercs.

Quelque temps après, comme le concile de Bâle devait se réunir sous peu, les Bohémiens publièrent un manifeste où ils adoucièrent les quatre articles dans ce qu'ils présentaient d'équivoque ou de violent. Ils disaient donc sur le premier : Que le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ doit être administré aux laïques de bonne foi par les ministres ordinaires de l'Église. C'est qu'on les accusait de faire administrer le sacrement par des laïques. Sur le second : Que la parole doit être prêchée par ceux à qui elle a été commise : paroles importantes qui n'abandonnent plus la prédication à tout le monde. Sur le troisième article, que l'administration des affaires publiques doit être ôtée aux clercs, ils en donnent pour raison que c'est pour eux un poison nuisible. Enfin, dans l'article des péchés publics, ils disaient qu'ils doivent être extirpés par le magistrat politique; ce qui rassurait sur la crainte, assez bien fondée, que chaque Hussite ne voulût se constituer le vengeur des crimes ou de ce qu'il regarderait comme tels. Ces importantes modifications n'étaient point dans la réponse au cardinal. On voit qu'avec le temps et la patience, la multitude des Hussites, si forcenée qu'elle paraisse, pourra être ramenée au bon sens et à l'Église.

De son côté, l'empereur Sigismond négociait aussi avec ceux de Bohême, afin qu'ils le reconnussent pour leur roi. Ce fut avec peu de succès; on n'avait pas beaucoup de confiance à ses promesses. Cependant une armée formidable de quarante mille cavaliers allemands s'avancait contre les Hussites; mais deux fois cette armée formidable, saisie d'une terreur panique, prit honteusement la fuite : la première fois, même avant d'avoir vu l'ennemi; la seconde, avant d'en être attaquée. Les chefs, comme l'électeur de Brandebourg et le duc de Bavière, donnèrent des premiers l'exemple de fuir.

Quelque temps après, les Hussites furent battus par les Hongrois.

Le cardinal Julien, que le pape Eugène IV avait commis pour présider au concile de Bâle, y invita les Bohémiens par des lettres paternelles et affectueuses, leur assurant une entière liberté de discussion, avec tel sauf-conduit qu'ils pourraient désirer. En effet, le concile leur adressa, au nom de l'Église, un sauf-conduit fort ample et sans restriction, avec le droit d'exposer, de discuter, d'expliquer publiquement leurs quatre articles, afin de parvenir à une conclusion amiable. Après quelques délibérations, tous les partis hussites envoyèrent au concile de Bâle une députation de trois cents personnes¹.

Ils entrèrent à Bâle le 6 janvier 1432. Leur arrivée parut un phénomène si nouveau, que, suivant le témoignage d'Ænéas Sylvius, qui était présent, tout le peuple se répandit dans la ville et hors de la ville pour les voir entrer. Il se trouvait même parmi la foule plusieurs membres du concile, attirés par la réputation d'une nation si belliqueuse. Hommes, femmes, enfants, gens de tout âge et de toute condition, étaient, ou dans les places publiques, ou aux portes et aux fenêtres, ou même sur les toits, pour les attendre. Les uns montraient l'un au doigt, les autres un autre. On était surpris de voir des habits étranges et jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur ; en un mot, on trouvait que la renommée n'avait point exagéré leur caractère. C'était un proverbe assez commun en Allemagne, que dans un seul soldat bohémien il y avait cent démons. Surtout on avait les yeux attachés sur Procope. C'est celui-là, disait-on, qui tant de fois a mis en fuite les armées des fidèles, qui a tant renversé de villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes ; capitaine invincible, hardi, intrépide, infatigable, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis².

Quelques jours après, les Bohémiens eurent leur première audience au concile. Le cardinal Julien, président, leur représenta paternellement : Que l'Église, épouse de Jésus-Christ, est la mère de tous les fidèles. Elle a le pouvoir de lier et de délier, et ne peut errer dans les choses nécessaires au salut ; quiconque la méprise, doit être regardé comme un étranger, un profane, un païen et un publicain ; l'Église n'est jamais mieux représentée que dans un concile général ; les décrets des conciles doivent être regardés comme la foi de l'Église, et ils doivent être crus comme les évangiles, qui tirent d'eux leur autorité, suivant la parole de saint Augustin. Puisque les Bohémiens se disent enfants de l'Église, ils doivent écouter

¹ *Hist. des Hussites*, l. 16. — ² *Æneas Sylv. Rer bohemic.*

la voix de leur mère, qui ne peut oublier ses enfants. Il y avait déjà longtemps qu'ils vivaient séparés de leur mère, quoique plusieurs, désireux de leur salut, fussent rentrés dans son sein. Pendant le déluge, tout ce qui n'entra pas dans l'arche périt. Il faut manger l'agneau pascal dans la même maison. Hors de l'Église il n'y a point de salut ; c'est le jardin fermé, la fontaine scellée, et quiconque en boira n'aura jamais soif. Les Bohémiens avaient fait prudemment d'en venir chercher la source au concile, et de vouloir enfin écouter leur mère. Il faut mettre sous les pieds toutes les inimitiés, jeter les armes à terre, et retrancher toutes les occasions de guerre. Les Pères du concile sont prêts à écouter avec douceur tout ce que les Bohémiens auraient à dire pour leur défense ; pourvu qu'ils se montrassent prêts, de leur côté, à suivre les salutaires conseils du saint concile, auxquels non-seulement les Bohémiens, mais tous les Chrétiens, doivent acquiescer. Ce discours eut l'applaudissement de tous les Pères.

Les Bohémiens répondirent en peu de mots qu'ils n'avaient méprisé ni les conciles ni l'Église ; qu'on les avait condamnés à Constance sans les avoir entendus ; qu'ils ne retranchaient rien de la religion chrétienne ; que l'autorité des Pères de l'Église ne souffrait point d'atteinte parmi eux ; que tout ce qu'ils avançaient était fondé sur les saintes lettres et sur l'Évangile ; qu'ils étaient venus pour faire connaître leur innocence à toute l'Église, et enfin qu'ils demandaient une audience publique, où les laïques pussent assister.

Elle leur fut accordée le 16 de janvier. Les Bohémiens y proposèrent les quatre articles dont on a souvent fait mention, parce qu'ils étaient convenus entre eux de s'en tenir là. Le cardinal-légat en parut surpris, ne doutant point qu'ils ne s'éloignassent de la doctrine commune en beaucoup d'articles. En effet, les Taborites, les Orébités et les Orphelins tenaient encore à plusieurs erreurs très-damnables de Hus et de Wiclef. Il n'y avait que les Calixtins qui, sauf les quatre articles en question, furent d'accord sur tout le reste avec l'Église. Les Bohémiens répondirent en commun que ces quatre articles étaient tout ce qu'ils avaient à proposer au concile de la part de tout le royaume. Cependant le légat leur reprocha que, entre autres choses, ils soutenaient que les ordres mendiants étaient une invention du diable. Procope ne le désavoua point. Cela est vrai, dit-il ; car, si les patriarches, si Moïse, si les prophètes, si Jésus-Christ, si les apôtres sous l'Évangile, n'ont point institué les mendiants, qui ne voit que c'est une invention du diable et une œuvre de ténèbres ? Cette répartie fut suivie d'un grand éclat de rire ; mais le légat, qui voulait ménager les Bohémiens, répondit avec douceur

que, outre ce qu'avaient enseigné les patriarches, les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres, il y avait encore les décrets de l'Église qu'il fallait révéler comme divins, parce qu'elle est dirigée par le Saint-Esprit, quoique, d'ailleurs, on puisse établir par l'Évangile l'ordre des religieux mendiants.

Après cette espèce de conférence, les Bohémiens choisirent quatre de leurs docteurs pour défendre leurs quatre articles. Roquesane, l'avocat des Calixtins, employa trois jours pour prouver la nécessité de la communion sous les espèces du pain et du vin, et pour demander qu'elle fût ainsi administrée par les prêtres dans toutes les provinces de Bohême. Un certain Nicolas, théologien des Taborites, employa deux jours pour soutenir qu'il fallait réprimer, corriger et exterminer tous les péchés mortels et surtout les péchés publics, par le ministère de ceux à qui il appartenait de le faire, selon la raison et la loi de Dieu. Ensuite un certain Ulric, curé des Orphelins, soutint, deux jours durant, que la parole de Dieu devait être prêchée publiquement et fidèlement, par des prêtres revêtus des qualités nécessaires pour cette fonction. Enfin Pierre Payne, dit l'Anglais, soutint pendant trois jours que, sous la loi de grâce, il n'était pas permis au clergé de posséder et de régir des biens temporels et séculiers. Ils donnèrent ensuite copie de leurs discours au concile, et ils le remercièrent de l'audience favorable qu'il leur avait donnée. On se plaignit néanmoins des trois derniers orateurs, qui avaient exalté Jean Wiclef et Jean Hus, les appelant des docteurs évangéliques, quoique depuis longtemps ils eussent été condamnés par l'Église¹.

Le concile, de son côté, nomma quatre docteurs pour répondre aux discours des Bohémiens; savoir : Jean de Raguse en Dalmatie, professeur en théologie, général des Dominicains, et depuis cardinal; Gilles Carlier, professeur en théologie et doyen de l'Église de Cambrai; Henri Kalteisen, de Conflans, docteur en théologie, et Jean de Polémar, archidiacre de Barcelone, docteur en droit et auditeur de Rote. Jean de Raguse parla le premier pendant huit jours, aux heures du matin, sur le premier article. Gilles Carlier en employa quatre à répondre au second; Kalteisen, trois à répondre au troisième, comme Polémar au quatrième. Ces longs discours ne persuadèrent pas encore les Bohémiens; ils y répliquèrent aussi longuement. Roquesane employa six jours dans sa réplique à Jean de Raguse, et les autres à proportion.

Le duc de Bavière était le protecteur du concile. Comme il s'aperçut que la dispute était plus propre à aigrir les esprits qu'à les

¹ Aeneas Sylv. Freher, 50.

réunir, il proposa une conférence amiable entre les deux partis, qui nommeraient chacun leurs députés, et où l'on n'entrerait dans aucune discussion particulière sur les dogmes. S'étant donc assemblé le 11^{me} de mars 1433, le concile proposa aux Bohémiens de s'unir par avance, dans l'espérance que l'union faciliterait la discussion. Les Bohémiens, ayant délibéré là-dessus, trouvèrent qu'on ne pouvait pas espérer une union solide et sincère avant qu'on fût convenu de part et d'autre sur les quatre articles. Le cardinal-légit, qui leur adressa un discours, parut être de leur avis. Il leur représenta que, pendant dix jours, le concile avait entendu, avec beaucoup de patience et d'attention, l'exposition qu'ils avaient donnée de leurs quatre articles. Il les congratulait et il se félicitait lui-même des favorables dispositions qu'on remarquait en eux, aussi bien que dans le concile, pour la paix et l'union. Il témoignait être fort satisfait de la protestation que Roquesane et les autres avaient faite en ces termes : « Nous croyons que l'Église, qui, selon saint Grégoire et saint Augustin, est l'universalité des fidèles répandus dans le monde, nous croyons que cette sainte Église est tellement fondée sur la pierre, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et nous espérons, par la grâce de Jésus-Christ, qui en est le chef, de souffrir plutôt le plus cruel martyre que de rien dire volontairement qui soit contraire à la doctrine de cette sainte Église. » Comme il est malaisé qu'il ne se mêle pas de l'aigreur dans ces contestations, le cardinal les exhorte à ne pas prendre trop au vif des paroles dures, qui peuvent échapper dans la chaleur du discours, et à regarder plus à l'intention qu'à ce qu'il y a de choquant dans les termes. Il leur représente que, pour obtenir une solide union et aller au-devant de toute discorde, il faut s'expliquer nettement sur toutes les controverses et sur tous les points contestés de part et d'autre, sans dissimulation ni suppression quelconque, afin que le concile, qu'il appelle le creuset du Saint-Esprit, puisse séparer la rouille de l'or et de l'argent. Vous n'avez proposé ces jours passés que quatre articles ; mais nous savons de bonne part, et par des témoins oculaires, qu'il y a beaucoup d'autres dogmes étrangers en quoi vous différez d'avec nous, et même l'un d'entre vous nous l'a fait assez entendre en qualifiant Jean Wicief de docteur évangélique. Or, on sait assez quelle était la doctrine de Wicief sur plusieurs articles tenus par l'Église. Le cardinal leur en proposa une douzaine, soutenus par Wicief et condamnés plus d'une fois. Il les donna par écrit aux Bohémiens, afin qu'à chacun ils pussent dire positivement : Nous croyons, ou nous ne croyons pas cela. Ils répondirent comme ils avaient déjà fait, qu'ils étaient venus seulement pour

proposer les quatre articles, non pas tant en leur propre nom qu'au nom de tout le royaume ¹.

Rien ne put ainsi se terminer à Bâle ; cependant rien n'était perdu. Les Bohémiens, impatientes de retourner chez eux, partirent vers le 15 avril 1433. Ils furent aussitôt suivis d'une ambassade solennelle, composée de trois évêques, accompagnés de huit à dix docteurs. A cette ambassade se joignirent les envoyés de plusieurs princes et évêques, ainsi que les députés de plusieurs villes et communautés. Toute l'ambassade fut reçue avec de grands honneurs, et en chemin, et à Prague. Le recteur de l'université, à la tête de tout le corps, alla les haranguer. Aussitôt après leur arrivée, on assembla les états de Bohême et de Moravie pour entrer en conférence.

On parla souvent de part et d'autre, sans beaucoup avancer. Les catholiques insistaient sur la soumission à l'Église et au concile ; les Bohémiens tenaient avant tout à l'adoption de leurs quatre articles. Sans les chicanes des Taborites, qui avaient encore des articles cachés, on aurait peut-être pu s'entendre. Malgré cela, ceux des Bohémiens qui ne tenaient qu'aux quatre articles en discussion y proposèrent, par de nouveaux députés au concile, des modifications assez notables : 1^o Sur la libre prédication de la parole de Dieu, ils disaient qu'elle devait se faire sous l'autorité de l'évêque diocésain ; 2^o à l'égard de la punition des péchés, ils laissaient au clergé le droit de punir les péchés des clercs, et aux séculiers le droit de punir les séculiers, selon le pouvoir que Dieu en avait donné aux uns et aux autres ; 3^o l'article des biens de l'Église était plus étendu, mais assez embrouillé ; 4^o sur la communion sous les deux espèces, ils disaient qu'elle était utile, méritoire et salutaire, parce qu'elle avait été donnée et instituée par Jésus-Christ, pratiquée par les apôtres et par l'Église. Mais comme il y avait encore quelques doutes sur la nature du commandement et de la nécessité de cette pratique, et sur la peine que méritaient ceux qui la négligent, ils s'en remettaient à la décision de l'Église, pourvu qu'elle fût fondée sur l'Écriture sainte et sur l'autorité des Pères. Ils demandaient aussi quelques éclaircissements sur le genre de nécessité des autres sacrements. A ces articles, les Bohémiens joignaient une formule de réunion, où ils disaient souvent *nous* et *vous*.

Quand ce projet fut lu dans le concile, il parut de l'émotion sur le visage de plusieurs Pères. Est-ce là, disaient-ils, une union ecclésiastique et chrétienne ? Ce n'est pas unité, mais dualité. Il ne faut point de *vous* et de *nous*, il ne faut que *nous*, pour former une vraie union,

¹ Cochläus. *Historia Hussitarum*, l. 6.

parce qu'il ne doit y avoir qu'un même peuple chrétien. Cependant, comme l'union pressait d'autant plus que les Taborites continuaient leurs hostilités et leurs ravages en Bohême et aux environs, le concile déclara aux députés de Bohême, par l'organe de Polémar, qu'on enverrait encore des députés à Prague pour tâcher d'achever l'union. On renvoya donc les mêmes députés, pour faire un dernier effort sur l'esprit des Bohémiens. Ces députés, après avoir exposé l'intention du concile sur trois des quatre articles, faisaient espérer que le concile trouverait quelque voie pour satisfaire les Bohémiens sur l'article principal, celui de la communion sous les deux espèces.

Donc, sur l'article de la punition des péchés mortels et principalement des péchés publics, le concile était bien d'avis qu'on les punit, autant que cela se pouvait raisonnablement, selon la loi de Dieu et les règlements des saints Pères ; mais il ne voulait pas que des particuliers s'ingérassent à les punir de leur propre autorité, et sans l'aveu de ceux qui en ont le droit. Sur l'article de la libre prédication de la parole de Dieu, l'intention du concile était qu'elle fût prêchée librement, mais non indifféremment partout, et que les prédicateurs seraient approuvés et envoyés par les supérieurs qui auraient droit de donner cette mission ; et tout cela, sauf l'autorité du Pape, qui, selon l'institution des saints, doit avoir la suprême juridiction dans toutes les affaires. Quant à l'article du domaine temporel séculier sur les biens d'Église, que les Hussites prétendaient refuser au clergé, le concile s'exprimait ainsi : Les ecclésiastiques doivent administrer fidèlement et selon l'institution des saints Pères les biens d'Église dont ils sont établis administrateurs, et ces biens ne peuvent être usurpés par d'autres sans sacrilège.

Restait encore l'article de la communion sous les deux espèces, sur lequel des députés du concile ne s'étaient pas expliqués. Mais les Bohémiens refusèrent de s'ouvrir sur les trois autres jusqu'à ce que celui-là fût réglé. Voici donc quelle fut la déclaration des députés du concile : « La coutume de communier le peuple sous la seule espèce du pain a été raisonnablement introduite par l'Église et par les saints Pères, pour éviter le danger de l'erreur et de l'irrévérence, et, par ces raisons, personne ne peut changer cette coutume sans l'autorité de l'Église. Mais, comme l'Église, portée à cela par des motifs raisonnables, a le pouvoir de permettre au peuple la communion sous les deux espèces, on pourrait accorder cette permission aux Bohémiens, pour un temps, par l'autorité de l'Église, pourvu qu'ils s'y réunissent ; que, dans tous les autres articles de la foi et des cérémonies, ils se conformassent à l'Église universelle, et que les prêtres eussent soin de ne la donner qu'à des personnes en âge de dis-

création, et de les avertir, avant de la leur donner, qu'il faut croire fermement que la chair de Jésus-Christ n'est pas seulement sous l'espèce du pain, et que son sang n'est pas seulement sous l'espèce du vin, mais qu'il est tout entier sous l'une et l'autre espèce. »

Cette formule du concile, dit *Ænéas Sylvius*, est courte ; mais il y a autant de sentences que de mots. Par là sont bannis tous les sentiments et toutes les cérémonies étrangères à la foi ; par là il est ordonné aux Bohémiens de croire et de garder tout ce que l'Église universelle croit et garde. Cependant, ajoute-t-il, soit ennui de la guerre, soit mésintelligence entre eux, soit complaisance de l'ambitieux *Roquesane*, que les députés du concile flattaient de l'espérance de devenir archevêque de Prague, ces conditions furent acceptées par les défenseurs des quatre articles ¹. On dressa un concordat de cette réunion le dernier novembre 1433 ².

Quoique l'exécution entière de ce concordat dût éprouver bien des obstacles, ce fut néanmoins le coup mortel au hussitisme. La Bohême s'en est si bien guérie avec le temps, qu'elle est aujourd'hui un des pays les plus catholiques et les plus pieux. D'abord la masse des Calixtins ou Hussites modérés se réunirent sincèrement à l'Église. Les Taborites, les Orébités et les Orphelins, qui s'opposèrent ouvertement à la réunion quand ils la virent consommée, furent battus deux fois, en 1434, par les Calixtins réunis aux catholiques ; une première fois à Prague, où il en périt de quinze à vingt mille ; une seconde fois le 29 mai, à quelques lieues plus loin, où leur défaite fut entière, et les deux *Procope*, leurs généraux, tués.

Au commencement de 1436, les états de Bohême se rassemblèrent pour envoyer une nouvelle ambassade à l'empereur *Sigismond*, avec d'instantes prières de venir prendre possession du royaume. La paix était conclue. Les Taborites, quoique avec peine et regret, s'étaient soumis au concordat arrêté à Bâle. L'empereur l'avait déjà confirmé à *Albe-Royale* ; mais comme il restait encore quelques difficultés à lever, il avait promis de le confirmer plus solennellement à *Iglaw* et d'y mettre la dernière main. Il s'y rendit en effet au mois de juin, avec l'archiduc *Albert d'Autriche*, son gendre. Il y avait déjà quelques jours que les légats du concile l'y attendaient. Le concordat fut donc solennellement confirmé et muni des sceaux de l'empereur d'une part, des Bohémiens et *Moraves* de l'autre, aussi bien que des députés du concile. Toutes choses ainsi réglées, les légats levèrent publiquement toutes les sentences d'excommunication contre les Bo-

¹ *Æneas Sylv. Rer. bohém.*, c. 52. — ² *Leibnitzii Mantina diplom. juris gent.*, pars 2, p. 138.

héméniens et les Moraves du parti hussite ; et, de leur côté, les Bohémiens et les Moraves jurèrent obéissance à l'Église romaine et à Sigismond ¹.

Pour être bien reçu des Bohémiens, l'empereur Sigismond leur avait permis d'élire un archevêque de Prague. Ils lui proposèrent Roquesane, qu'il agréa. Depuis longtemps Roquesane convoitait cette place. Aussi n'eut-il garde de refuser, comme nous avons vu faire à tant de saints évêques. Il accepta avec autant de joie qu'il avait ambitionné avec ardeur. Quelques jours après, il se présenta dans la place publique d'Iglaw, où étaient l'empereur, les légats, l'archiduc, les ambassadeurs de part et d'autre, et où l'on avait élevé une estrade pour la cérémonie. Là, en son nom et au nom de son clergé, il jura solennellement obéissance et fidélité à l'Église romaine, contre laquelle il avait si souvent déclamé. L'histoire dit unanimement qu'il entreprit dans cette occasion une chose qui pensa rompre la paix. A la messe solennelle qu'il célébra dans l'église d'Iglaw, en présence de l'empereur et des légats du Pape, il communia sous les deux espèces un séculier, qu'il avait aposté là exprès, dit-on. Les légats en furent très-choqués, soutenant que cette entreprise était une violation du concordat, parce qu'elle se faisait dans un autre diocèse et dans une église toute catholique. On dit même que peu s'en fallut qu'on en vint aux voies de fait, et que Polémar en fureur voulait mettre les mains sur Roquesane. Mais l'empereur se mit entre eux deux, et, pour apaiser la querelle, alléguait l'article du concordat qui portait que, quand même quelque particulier en violerait quelque article, ce ne devait pas être un obstacle à la paix.

Cependant, pour rentrer en possession de son royaume héréditaire, Sigismond avait promis aux Hussites, en outre du concordat, certaines choses qu'il ne pouvait ou ne voulait pas tenir. Pendant la guerre, bien des religieux et des séculiers catholiques avaient été chassés de leurs villes et de leurs biens par leurs ennemis. Sigismond se vit obligé de promettre que, sans la permission de leurs ennemis, aucun de ces catholiques exilés et dépouillés ne rentrerait dans leurs villes et leurs biens. Sigismond, qui avait accordé complète amnistie à leurs adversaires, crut que la partie devait être égale. Il rappela ou laissa revenir quelques-uns des religieux et des catholiques bannis. De plus, il n'offrit l'archevêché de Prague à Roquesane qu'à la condition de se soumettre tout à fait à l'Église romaine et de renoncer à la communion sous les deux espèces, lui déclarant que, sans cela, il ne pouvait être archevêque, quand même il eût été consacré. Ro-

¹ Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, l. 18.

quesane, furieux, s'emporta plus que jamais contre l'empereur et contre l'Église romaine. Sigismond cependant donna l'administration de l'archevêché de Prague à Philibert, évêque de Coutance, qui l'avait accompagné. Ce prélat se donna mille mouvements pour remettre les églises dans leur premier lustre, et pour purifier ce qui avait été profané. Il consacra les églises et les baptistères, rétablit les messes, les images, les bannières, fit allumer les cierges, porter de l'eau bénite dans les églises, et rendit aux prêtres les ornements sacerdotaux, négligés depuis longtemps. En un mot, il remit tout sur le pied de l'Église romaine. Roquesane, de son côté, fulminait contre les moines, contre les cérémonies romaines, et contre Sigismond, comme lui ayant manqué de parole. Chaque jour, s'écriait-il en chaire, chaque jour il revient de ces démons qu'on appelle moines pour séduire le peuple ; mais, si nous avons du cœur, il faudra les égorger plutôt que de les souffrir. Un historien dit que cette menace regardait Sigismond lui-même. Ces paroles ayant été rapportées à Sigismond, il répliqua : Nous immolerions nous-mêmes Roquesane aux pieds de l'autel ¹. Cette repartie du prince fit peur à Roquesane ; il aima mieux se retirer que de risquer sa vie. Il fut accompagné par un seigneur de ses partisans, avec une escorte de cent chevaux, jusqu'à Gratz, où il demeura caché longtemps : sa paroisse fut donnée à un prédicateur plus modéré.

Cependant, l'année 1437, les Bohémiens envoyèrent des ambassadeurs au concile de Bâle pour demander la confirmation de Roquesane à l'archevêché de Prague ; mais il leur fut répondu qu'il n'était pas raisonnable que Roquesane fût élevé à cette dignité, parce que, depuis le concordat, il n'avait rien oublié pour troubler la paix et l'union, et que même, depuis peu, il s'était retiré de Prague clandestinement et sans prendre congé de l'empereur. Le concile refusa de même quelques autres articles, que les députés de Bohême avaient demandés au delà du concordat. Les Hussites, mécontents, firent une irruption en Moravie, et surprirent la ville de Littovel, où il y avait en abondance toutes sortes de vins : le soldat se mit à boire, malgré les officiers. Pendant la nuit, les catholiques d'Olmutz les surprirent à leur tour, et les assommèrent comme des bêtes, tellement qu'il en échappa très-peu.

Le 9 décembre de la même année 1437, l'empereur Sigismond, roi de Hongrie et de Bohême, mourut à Znaïm, à l'âge de soixante-dix ans, après en avoir régné cinquante-un comme roi de Hongrie, vingt-sept comme empereur et dix-sept comme roi de Bohême. Sa

¹ Dubrav. *Hist. bohem.*, l. 26.

seconde épouse, l'impératrice Barbe, suivant les historiens, la plus indigne femme qui, de mémoire d'homme, fût montée sur le trône, termina l'an 1457 sa vie libertine et honteuse, dans une petite ville de Bohême. Sigismond avait de grandes qualités et des vertus vraiment royales ; mais il fut plus illustre par ses malheurs que par ses exploits. S'il fit de belles actions, il fit aussi de grandes fautes, qui lui attirèrent bien des infortunes. Ce qui lui manquait le plus, c'est la maturité, la suite et la fermeté dans ses conseils.

Sigismond laissait une fille unique, Élisabeth, qui avait épousé Albert, duc d'Autriche, descendant de Rodolphe de Habsbourg. Albert reçut, à la mort de son beau-père, trois couronnes dans le cours de 1438 : celle de Hongrie le 1^{er} janvier, celle de l'empire le 30 mai, après une élection unanime faite le 20 mars précédent à Francfort, et celle de Bohême le 29 juin suivant. Surnommé le Grave et le Magnanime, il promettait un bon règne ; mais il ne jouit pas longtemps de ses dignités : il mourut dès le 27 octobre de l'année suivante 1439. Élisabeth, sa femme, ne lui survécut que de trois ans, et mourut le 20 décembre 1442. Son cousin, le duc d'Autriche, Frédéric IV ou III, est élu empereur le 2 février 1440, pour régner jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Élisabeth, veuve d'Albert II, était enceinte à la mort de son époux. Les seigneurs de Hongrie, dans le doute si elle mettrait un fils au monde, offrirent la couronne de saint Étienne à Ladislas, roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant le 23 février 1440, Élisabeth accouche d'un fils, qui fut également nommé Ladislas. Le quatrième mois de sa naissance, elle le fait couronner roi de Hongrie, puis l'emmena en Autriche. Les Hongrois se divisèrent en deux partis et se firent la guerre.

Ladislas, autrement Uladislas VI, roi de Pologne, avait succédé l'an 1434 à son père, Uladislas V, le même que le célèbre Jagellon, de grand-duc de Lithuanie devenu roi de Pologne par son mariage avec la reine Hedwige. Jagellon ou Ladislas V avait de grandes qualités, mais aussi de grands vices. Il trouvait un censeur inexorable dans l'intrepide évêque de Cracovie, nommé Sbinko. L'an 1434, cet évêque, sur le point de partir pour le concile de Bâle comme ambassadeur du roi, lui adressa la remontrance qui suit, et qui fait assez connaître le caractère de l'un et de l'autre :

« Je suis dans une grande inquiétude, lui dit-il, sur le témoignage que je pourrai rendre de vos mœurs à l'Église universelle dans le concile, qui ne manquera pas de m'interroger là-dessus. Je sais que vous êtes un prince doux, dévot, libéral, patient, humble et clément ; mais vous avez des vices qui offusquent ces vertus et qui même les

égalent, car vous passez la nuit dans la crapule, et la plus grande partie du jour dans le sommeil. Vous n'entendez souvent la messe qu'à la fin du jour. Vous opprimez tellement les églises et les monastères, que souvent les ecclésiastiques et les religieux sont obligés de les abandonner, et, sous ce prétexte, vous confisquez les biens de l'Église. A l'égard de votre cour, qui est-ce qui pourrait en souffrir les excès ? Tout le monde se plaint d'en être accablé. On y vit sans règles et sans lois. Une avarice insatiable porte vos courtisans aux exactions les plus onéreuses. Vous faites faire à votre gré des changements à la monnaie, qui ruineront à la fin le royaume. Vous n'écoutez ni la veuve, ni l'orphelin, ni les opprimés. Il y a ici présents plusieurs de vos sujets, sur le bien desquels vous avez porté vos mains avarés, sous de vains prétextes et sans les avoir entendus. — Après lui avoir fait d'autres reproches, il finit en ces termes : — Depuis que, de votre sujet, je suis devenu votre père, je vous ai souvent averti de toutes ces choses, tant en particulier qu'en présence de témoins, vous sollicitant instamment de changer de vie avant votre mort, qui sans doute n'est pas éloignée, et de quitter vos anciennes superstitions, dont j'ai honte de parler. A présent, que je suis sur mon départ, et que, comme j'ai lieu de le croire, je ne vous verrai plus dans cette vie, j'ai voulu vous adresser cette censure publique, pour le bien de votre âme, pour votre honneur et pour satisfaire à mon devoir. O roi ! je voudrais bien aussi vous complaire ; mais j'aime mieux votre salut et celui de la république, quand même vous devriez m'en haïr. Que si vous persistez dans votre conduite, je vous déclare que je suis résolu à lancer contre vous les censures de l'Église, afin de vous dompter par la verge apostolique, si je ne puis vous ramener par des exhortations paternelles. »

Les conseillers du roi et d'autres seigneurs qui étaient présents applaudirent fort à ce discours. Il n'en fut pas de même du roi. Il entra dans une telle fureur qu'il ne menaçait pas de moins que de pendre le prélat. Cependant il en revint, et témoigna même ce retour avant sa mort par plusieurs restitutions considérables. Il mourut le dernier de mai de la même année 1434, à l'âge de quatre-vingts ans. En mourant, il donna une belle marque de son bon naturel et de son repentir, lorsque, tirant de son doigt un anneau que la reine Hedwige lui avait donné en foi de mariage, et qu'il avait toujours porté, il ordonna à un de ses chambellans d'en faire présent de sa part à Sbirko, évêque de Cracovie, et de le prier de le porter en mémoire de lui, de lui pardonner ses emportements lorsqu'il l'avait si justement repris ¹.

¹ Dlugos, *Historia Poloniæ*.

Après la mort de l'empereur Albert II, les états de Bohême, divisés entre les catholiques et les Hussites, voulurent d'abord pourvoir à la régence. Mais la reine Élisabeth, veuve d'Albert, obtint d'eux qu'ils attendraient ses couches. Lorsque Ladislas fut né, les états, surtout les Hussites, déclarèrent qu'ils ne voulaient point d'un enfant pour roi. Ils offrirent la couronne à Albert, duc de Bavière, qui la refusa. L'empereur Frédéric, auquel ils firent ensuite la même offre, répondit qu'il voulait conserver à Ladislas les royaumes de ses pères, la Bohême et la Hongrie. Les Bohémiens nommèrent deux administrateurs pendant la minorité : Praczeck fut choisi par les Hussites ou Calixtins, et Meinard de Maison-Neuve par les catholiques. Georges de Podiébrad, étant parvenu, l'an 1444, à l'une de ces places, s'empara de toute l'autorité pendant la minorité de Ladislas, et par là se fraya la route du trône après la mort de ce prince. L'an 1453, Ladislas arrive de Hongrie en Bohême, où il est couronné le 28 octobre, après avoir juré une capitulation favorable aux Hussites. Podiébrad se fait confirmer par ce prince dans la dignité de gouverneur du royaume. L'an 1457, Ladislas envoie des ambassadeurs à Charles VII, roi de France, pour lui demander sa fille Madeleine en mariage. Mais avant que la princesse se mit en route pour la Bohême, Ladislas mourut le 23 novembre 1457, à l'âge de dix-huit ans. Sa mort fut attribuée à Podiébrad et à Roquesane ¹.

Depuis la mort de l'empereur Albert II, en 1439, jusqu'à l'an 1447, où Georges Podiébrad devint l'unique administrateur du royaume, la Bohême fut assez tranquille, quoiqu'elle n'eût ni roi ni archevêque. Une terrible peste contribua pour sa part à cette tranquillité. Quant à la religion, il y eut plusieurs conférences et discussions entre les Calixtins et les Taborites. Les premiers, ayant Roquesane à leur tête, se montraient catholiques pour le dogme. Les Taborites, au contraire, se montraient crûment sectateurs de l'impie Wiclef, niant l'autorité doctrinale de l'Église et de son chef visible, niant l'efficacité des sacrements, et n'y voyant que de simples signes ; ne reconnaissant encore que deux de ces sacrements, le baptême et la cène ; dans celle-ci, niant la présence réelle de Jésus-Christ, niant le saint sacrifice de la messe, niant le purgatoire, niant la prière pour les morts et le culte des saintes images ². Roquesane combattait ces impiétés, mais sans s'unir assez franchement aux catholiques. En 1447, le cardinal Carvajal, légat d'Eugène IV, et puis de Nicolas V, fit son entrée à Prague, et y fut reçu avec de grands honneurs. Les Calixtins lui demandèrent Roquesane pour archevêque : il répondit d'une manière éva-

¹ *Art de vérifier les dates* — ² L'enfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, t. 20, etc.

sive. La même année, après le départ du légat, l'un des gouverneurs du royaume, Georges Podiébrad, ayant fait périr par une conspiration son collègue Meinard de Maison-Neuve, s'empara de toute l'autorité. Roquesane fut rétabli de fait dans l'administration de l'archevêché ¹. Il promit de se soumettre à l'autorité du Pape, dans l'espérance d'obtenir ses bulles d'archevêque. Ne les recevant pas et s'étant même brouillé avec le cardinal-légat, il résolut de rompre tout à fait avec l'Église romaine et de rechercher l'union de l'église grecque. L'église de Constantinople, dans une lettre où elle s'intitule mère et maîtresse de toutes les églises, fit une réponse favorable, déclamant contre les innovations de l'Église romaine, et promettant aux Bohémiens de leur envoyer des pasteurs légitimes et exemplaires. Cette lettre est de 1451, deux ans avant que Constantinople fût prise par les Turcs et devint la capitale de l'empire antichrétien de Mahomet ².

Cependant Georges Podiébrad se rapprocha de l'empereur Frédéric, lui rendit même des services, et ils vécurent en bonne intelligence depuis cette année 1451.

Ænéas Sylvius, depuis Pape sous le nom de Pie II, avait été envoyé en Bohême pour travailler à la conversion des Taborites. Se trouvant dans le cas de passer la nuit en pleine campagne, il résolut avec ses collègues de se rendre à la ville de Tabor. Informés de leur arrivée, les Taborites allèrent au-devant d'eux et les reçurent avec joie. « C'était, dit-il, un spectacle curieux de voir ce peuple rustique et grossier, qui voulait pourtant paraître civil. Les uns étaient nus et en chemise, quoiqu'il fit alors très-foid et qu'il plût beaucoup ; les autres avaient des pelisses : quelques-uns étaient à cheval à nu ; d'autres sans brides, d'autres sans éperons. Il y en avait de bottés, et d'autres qui n'avaient point de bottes. L'un était borgne, l'autre manchot. Ils marchaient pêle-mêle, et parlaient rustiquement. Ils nous offrirent pourtant des rafraichissements, comme du poisson, du vin et de la bière. Nous entrâmes ainsi dans Tabor, que je ne saurais mieux désigner qu'en l'appelant le boulevard et l'asile des hérétiques ; car c'est là le rendez-vous et la ressource de tous les monstres d'impiété et de blasphèmes qui se peuvent rencontrer dans la chrétienté. Là, vous voyez autant d'hérésies que de têtes, et il est permis de croire tout ce qu'on veut.

« Au commencement, les Taborites voulaient suivre les mœurs de la primitive Église, et avoir tout en commun. Ils s'appelaient frères, et ce qui manquait à l'un lui était fourni par l'autre. A présent chacun vit pour soi : l'un a faim, l'autre s'enivre. La ferveur de la cha-

¹ Lenfant, l. 22. — ² Ibid., l. 23, n. 2 et 3.

rité se refroidit, et on se lassa bientôt d'imiter ce modèle. Les premiers chrétiens, qui jetèrent les fondements de l'Église, faisaient part à leurs frères de ce qu'ils avaient en propre ; ils ne prenaient du bien d'autrui que ce qu'on leur donnait par charité et pour l'amour de Jésus-Christ ; mais les Taborites pillent les héritages des autres, ils n'ont de commun entre eux que ce qu'ils prennent de vive force. Encore n'ont-ils pas vécu longtemps sur ce pied-là. Retournés à leur naturel, ils sont tous avarés. Comme ils ne peuvent plus exercer de rapines, parce qu'étant fort affaiblis ils redoutent leurs voisins, ils s'adonnent au négoce et à des gains sordides. Il y a bien dans cette ville quatre mille habitants qui pourraient porter les armes ; mais, ayant appris des métiers, ils gagnent leur vie à faire des étoffes de fil et de laine, et on les croit peu propres à la guerre. D'abord ils n'avaient point de biens en fonds de terre ; mais ils s'emparèrent de ceux des monastères et de la noblesse, et Sigismond, peut-être contre tout droit divin et humain, les leur a adjugés à perpétuité.

« Je viens de vous raconter, continue *Ænéas Sylvius* écrivant au cardinal Carvajal, ce que c'est que cette ville, les mœurs de ce peuple, ce sénat d'hérétiques, cette synagogue de méchanceté, ce domicile de Satan, ce temple de Bélial et ce royaume de Lucifer. Ce fut lorsque j'y passai la nuit que j'appris de mon hôte tout ce que je viens de vous raconter. Je l'exhortais à renoncer à de si grandes erreurs. Il n'était pas tout à fait indocile, et il ne rejetait pas mes remontrances. Il avait dans la chambre où il couchait des images de la bienheureuse Vierge et de Jésus-Christ, auxquelles il rendait son culte en cachette. Je crois qu'il se convertirait s'il ne craignait de perdre ses biens ; car il est riche ; mais la plupart aiment mieux perdre leur âme que leur bien, et l'argent en fait périr un grand nombre, selon la parole du Sauveur.

« Le lendemain, les magistrats de cette sordide ville nous vinrent trouver et nous remercièrent de notre visite. Comme je jugeais bien qu'ils étaient plus civils en paroles qu'en effet, je dis à mes collègues : Nous avons mal fait d'avoir communication avec une race criminelle et ennemie de Dieu. Je ne croyais pas trouver tant et de si grandes erreurs que j'y en ai trouvés. Je croyais que ce peuple n'était séparé de nous que par la communion sous les deux espèces ; mais à présent je sais par expérience qu'il est hérétique, infidèle, rebelle à Dieu et sans religion. C'est pourquoi, si nous voulons décharger nos consciences, il faut parler de manière qu'ils ne puissent pas croire que nous approuvons leur conduite, ni se vanter que les ambassadeurs du roi des Romains ont eu communication avec eux.

L'un de mes collègues approuva la proposition ; mais les Autrichiens, timides comme des lièvres, n'y voulurent pas consentir, quoique je me proposasse de leur parler d'une manière qui ne les aurait point irrités. Il fallut nous retirer, et sans faire le service divin, quoiqu'il fût dimanche, de peur de communiquer avec des hérétiques ¹. »

Ænéas Sylvius se rendit à la diète de Bohême, qui se tenait non point à Prague, où régnait la peste, mais dans une autre ville. Il y eut une longue conférence avec Georges Podiébrad sur les difficultés qui empêchaient la parfaite réunion des Calixtins avec les catholiques. Les premiers accusaient les seconds de violer le concordat ; mais c'étaient eux-mêmes qui le violaient. Car, non contents de communier sous les deux espèces, ils prétendaient que cela était nécessaire au salut : ce qui était violer le concordat dans son article principal, et avancer une erreur contre la foi. Une autre difficulté était Roquesane, que les Calixtins voulaient avoir pour archevêque, mais dont l'élection n'était pas canonique, non plus que les mœurs. Ænéas Sylvius répondit là-dessus : « Vous avez promis dans le concordat de vous en tenir aux usages de l'Église universelle, sauf la communion sous les deux espèces. Or, l'usage de l'Église latine, dont vous êtes membres, c'est que les archevêques soient élus par les chapitres des églises, pour être confirmés par l'autorité apostolique, ou que le Pontife romain pourvoie lui seul aux églises vacantes. Mais vous voulez introduire un autre usage et une nouvelle méthode. Quand une église vient à vaquer, vous faites l'élection par le peuple ; et quoique ce soit à l'Église à examiner celui qui doit être élu, et au Pape à approuver l'élection, si on ne vous donne pas Roquesane, vous n'en voulez point d'autre. N'est-ce pas là violer les traités ?

« D'ailleurs, l'Apôtre avertit de ne pas choisir de néophyte pour évêque, de peur que, enflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable. Or, votre Roquesane n'est pas, à la vérité, novice dans la foi, car il n'en a point, mais il blâme hautement le Siège apostolique dans ses sermons. En soutenant, comme il fait, la nécessité de la communion sous les deux espèces, il taxe d'erreur toute l'Église. Il prétend tenir des vérités que l'Église romaine conteste. Mais c'est un imposteur, et la vérité n'est point en lui. Il s'est mis de son propre mouvement à la tête des téméraires habitants de Prague, sans nulle vocation divine et sans aucune ordination. Il prend le nom d'évêque et en usurpe l'office, malgré le vicaire de Jésus-Christ. Sa doctrine gagne comme une gangrène, et verse dans les âmes un

¹ Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, t. 23, p. 7.

poison mortel. Ce n'est pas la chaire pontificale, c'est la chaire de pestilence qu'occupe votre Roquesane, qui est un maître sophiste et un franc séducteur. Il a laissé la fontaine d'eau vive pour se creuser des citernes rompues qui ne contiennent pas d'eau. Je vous parle à cœur ouvert. Comment le Pontife romain pourrait-il confier une si grande église à l'ennemi de toute l'Église, qui veut y introduire des pratiques nouvelles, qui refuse de se soumettre à aucun examen, qui veut commander à tous et ne dépendre de personne, et qui trouble la paix par la fureur de la discorde? N'est-ce pas mettre le loup dans la bergerie? Que penseraient de nous les autres habitants du royaume, qui sont demeurés inébranlables dans la foi de l'Église romaine? Si le Pape consentait à l'élection de Roquesane, ils lui tiendraient sans doute ce langage : Saint-Père, à qui nous confiez-vous? Entre les mains de qui nous mettez-vous? Nous vous avons été fidèles, et vous mettez nos âmes à la boucherie. N'y a-t-il personne parmi nous que vous puissiez nous donner pour archevêque? Nous sommes encore en grand nombre dans le royaume, tant de la noblesse que du peuple. A quoi nous a servi notre fidélité et notre constance si vous nous préférez nos ennemis et les vôtres? Les autres auront un archevêque qui les communiera sous les deux espèces, et nous, qui communions sous une seule, nous serons laissés orphelins?»

A la fin de la conférence, *Ænéas Sylvius* conseilla à *Podiébrad* de s'adresser pour le reste à saint Jean de Capistran, qui devait arriver sous peu dans la Bohême. *Podiébrad* répondit : Dès que j'ai ouï parler de Jean de Capistran, j'ai résolu par avance de faire ce que vous me conseillez; car je ne présume pas trop de moi-même, et je ne me fie pas non plus tout à fait à nos prêtres. Mais je prends congé de vous, le temps m'appelle à d'autres affaires.

Par complaisance pour un seigneur qui l'accompagnait, *Ænéas Sylvius* repassa par la ville de Tabor. A peine fut-il descendu chez son ancien hôte, que les prêtres taborites de la ville, avec plusieurs écoliers et bourgeois qui savaient le latin, vinrent le trouver, et le prièrent de vouloir bien leur adresser quelques paroles de consolation. Il leur répondit :

« Puisque vous souhaitez, messieurs les Taborites, quelque consolation de moi, il faut que vous soyez pressés de quelque mal. On ne console pas les gens heureux, mais ceux qui sont dans l'affliction et dans la misère. Or, comme je vois que votre ville est abondamment pourvue de biens temporels, que vous avez la paix avec vos voisins et que vous jouissez d'une bonne santé, je ne comprends pas que vous ayez besoin de consolation; si ce n'est peut-être que vous êtes chancelants dans la foi, et que vos doutes vous inquiètent : ce

qui est assez vraisemblable. Car, comme vous différez de l'Église universelle en plusieurs choses, il faut nécessairement que votre foi soit chancelante et que vos esprits soient troublés par des doutes. C'est donc là-dessus que rouleront mes consolations.

« Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Écriture sainte; car elle n'est jamais si claire, qu'elle ne soit susceptible de divers sens, et c'est de là que sont venus la plupart des schismes qui ont eu lieu dans l'Église dès son commencement. Mais Dieu savait ce qui devait arriver. C'est pour cela qu'é, quand il a donné sa loi à son peuple, article par article, par son serviteur Moïse, prévoyant qu'il y aurait des gens qui donneraient à ses lois des sens différents de l'intention de la loi même, afin de pourvoir au salut de la postérité et d'aller au-devant des hérésies, il éleva sur la terre un tribunal souverain, auquel seraient portées toutes les grandes causes, et qui déciderait tous les doutes ¹. C'est par cette précaution que Dieu voulut empêcher que, parmi l'ancien peuple, il ne s'élevât personne qui, séduit par ses propres opinions, donnât lieu à des schismes et fit entrer des religions étrangères dans l'Église.

« Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, le législateur de la nouvelle loi, le docteur de la vérité, l'auteur du salut, n'a pas non plus omis le recours et le refuge à un tribunal suprême sur la terre. Car il a élu saint Pierre, et, dans sa personne, tous les évêques du siège de Rome, qui, après son ascension, ont été ses vicaires et ont tenu la première place dans l'Église. Quand il lui a promis les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier et de délier; quand il lui a commis la conduite de son troupeau, en lui disant : *Pais mes brebis*, pourquoi a-t-il fait cela? Qu'était-il besoin alors que Pierre fût le pasteur, qu'il tint les clefs du royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le vicariat, sinon pour ramener les errants, pour instruire les ignorants, pour raffermir les timides, pour chasser les opiniâtres, pour subvenir aux fidèles et combattre les hérétiques?

« Si nous étions tels que nous devrions être, nous verrions par nous-mêmes la vérité, nous la suivrions, et nous n'aurions pas besoin de lois ni de maîtres. Mais parce qu'il s'élève des esprits pervers, qui sèment des doctrines empoisonnées, et qui versent des venins mortels dans les âmes crédules, il a fallu ériger un tribunal suprême, qui distinguât entre la lèpre et la lèpre. Or, c'est ce qui se trouve dans le Siège apostolique, que le Seigneur a établi, et non aucun autre, pour être le pivot et le chef des fidèles; et comme la porte tourne sur les gonds, ainsi sont gouvernées les églises par

¹ Deutéron., 17, 12.

l'ordre du Seigneur. Et, pour me servir des paroles du saint pape Calixte : Personne ne doute que l'Église romaine ne soit la mère de toutes les églises, des règles de laquelle il ne nous est pas permis de nous écarter.

« C'est pourquoi, ô Taborites, si vous êtes dans quelque doute sur la foi, consultez l'Église romaine, écoutez le vicaire de Jésus-Christ. Faites tout ce que vous diront ceux qui président dans le lieu que le Seigneur a choisi. Dites avec Isaïe : Venez, montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers. Quelle est la montagne du Seigneur, sinon le Siège apostolique ? Quelle est la maison de Dieu, sinon l'Église ? Quel lieu a été choisi par le Seigneur, sinon Rome, qui a été consacrée par le martyr de saint Pierre et de saint Paul ? Pierre s'enfuyait de Rome, craignant la mort ; il rencontra le Seigneur, et lui dit : Seigneur, où allez-vous ? — Je vais à Rome, lui dit le Seigneur, pour être crucifié encore une fois. — Ainsi Pierre, retourné à Rome, y érigea la chaire du souverain pontificat où il a été crucifié. C'est donc là qu'il faut puiser la doctrine du Seigneur ; c'est de là que viennent les eaux salutaires : c'est là que bouillonne la fontaine scellée, d'où coulent les eaux vives. C'est le jardin fermé, c'est l'arche du Seigneur, hors de laquelle il n'y a point de salut. N'ayez pas honte, ô Taborites ! de vous en rapporter au Siège apostolique sur votre foi. Quoique saint Paul eût une vocation céleste, et qu'il eût été mis à part pour l'Évangile de Jésus-Christ, il ne voulut pas prêcher l'Évangile sans la participation de Pierre et des autres apôtres ¹. Et saint Jérôme, si plein de doctrine et qui n'ignora rien, écrivant au pape Damase : « C'est là, dit-il, bienheureux Pape, la doctrine que j'ai apprise dans l'Église, et que j'ai toujours tenue. S'il y a quelque chose à y redire, je désire être corrigé par vous, qui avez la foi et le mérite de saint Pierre. » Je vous exhorte à faire la même chose. Montrez-vous, ainsi que votre doctrine, au Pontife de Rome. Faites ce qu'il vous dira, sans vous détourner ni à droite ni à gauche. C'est par là que vous pourrez vous assurer le repos et le salut de vos âmes. »

Ænéas Sylvius ayant ainsi parlé, un certain Nicolas, que les Taborites appelaient évêque, répondit : Nous obéirions à la majesté apostolique et nous lui serions parfaitement soumis si elle n'était pas contraire à la loi divine. — On ne trouvera pas, reprit Ænéas, que jamais le Siège apostolique ait erré dans ce qui regarde la foi, ni qu'il ait acquiescé à de fausses doctrines. — Un autre Taborite

¹ Galat., 2, 1 et 2.

insista : Mais l'affaire d'Agnès ne fut-elle pas une erreur manifeste ? Il voulait parler de la papesse Jeanne. *Ænéas* observa que l'histoire n'était pas certaine, et que, d'ailleurs, c'eût été une erreur de fait et non de droit.

Le plus long de la conférence fut la communion sous les deux espèces. Les Taborites la prétendaient ordonnée par l'Évangile, et par conséquent nécessaire. *Ænéas* fit voir que leur prétention n'était fondée ni sur le texte sacré ni sur la tradition de l'Église. Si Jésus-Christ avait ordonné aux laïques de prendre le calice, cela eût été révélé non-seulement aux Bohémiens, mais à toutes les nations du monde, depuis tant de siècles. Mais aucune école ne le tient, aucune ville ne l'approuve, et hors de la Bohême, aucun collège ne l'enseigne. Ce serait merveille si, avec vos grands repas, vos vins mêlés de bière, et en dormant la grasse matinée, vous entendiez mieux l'Écriture que les autres avec leurs jeûnes et leurs veilles.

Vous nous accusez mal à propos, répliqua l'un d'eux ; car ce n'est pas notre propre doctrine que nous suivons, c'est celle des apôtres et des Grecs.

« Mais, repartit *Ænéas*, ceux-là n'ont pas dit que les peuples qui ne reçoivent pas le calice fussent damnés. D'ailleurs, il ne faut point que la Grèce vous fasse illusion ; car, quoique les Grecs n'errent pas en suivant l'ancienne pratique, cela ne doit pas vous excuser, vous qui, étant nés et ayant été élevés sous les Latins, rejetez de votre propre autorité un rite pur, louable et sûr de l'Église romaine, vous rendant ainsi coupables de transgresser une ordonnance ou une coutume établie par un long usage.

« De plus, je ne sais ce qui peut vous porter à vouloir plutôt imiter en cela l'église grecque que l'Église latine. Le sénat latin agit certainement plus purement, plus raisonnablement et avec plus de sûreté et de prudence que le sénat grec ; car le premier a défendu le calice pour trois raisons : la première, de peur que le simple peuple ne croie que Jésus-Christ n'est contenu que sous les deux espèces, et non sous chacune d'elles ; la seconde, de peur qu'un corps liquide ne fût répandu à terre en le prenant avec la main. On dit que c'est arrivé à Prague, où un enfant à peine d'un an, que l'on voulait communier, arracha le calice de la main d'un prêtre imprudent, et répandit le sacrement à terre. La troisième raison est pour remplir la figure de l'ancienne loi. Quoiqu'elle ordonnât de faire part du sacrifice au peuple, les libations étaient néanmoins réservées aux sacrificateurs et aux lévites.

« Quel sujet avez-vous, au reste, de tant louer l'église grecque ? Ne voyez-vous pas que l'Église latine est beaucoup plus florissante

qu'elle ? La nôtre domine au long et au large ; l'autre est sous la domination des Mahométans. L'une est gouvernée par un seul chef ; l'autre est déchirée par plusieurs schismes. L'une est ornée de temples magnifiques ; l'autre est dénuée de toute splendeur. L'une a toujours enseigné une sainte doctrine ; l'autre a donné dans plusieurs erreurs. — Si donc, conclut enfin *Ænéas*, vous voulez recevoir les consolations de l'Esprit, si vous aimez le repos, si vous cherchez la vérité, si vous voulez gagner vos âmes, écoutez la Chaire apostolique, suivez ses traditions, honorez-la comme la chaste épouse du Christ, la colombe très-pure et très-blanche dont sort le rameau d'olivier qui promit la paix aux hommes de bonne volonté et menace de faire la guerre aux superbes. »

« Après ce discours, continue *Ænéas* dans son récit, un des principaux Taborites s'approcha de moi, et me dit avec beaucoup d'arrogance : Pourquoi nous exaltez-vous si fort le Siège apostolique ? Nous savons fort bien que le Pape et les cardinaux sont esclaves de l'avarice, gens impatientes, enflés, gonflés, abîmés dans l'intempérance et dans l'incontinence, ministres de toutes sortes de crimes, prêtres du diable et précurseurs de l'antechrist, dont le dieu est le ventre et dont l'argent est le ciel. Or, cet homme étouffait de graisse et avait une large bedaine. Je le regardai, et, mettant tout doucement la main sur son ventre, je lui dis en riant : Je le vois bien, vous macérez beaucoup votre corps par vos jeûnes. Tout le monde se mit à rire et à se moquer de lui. Pour moi, comme je voyais bien que ces prêtres-là m'étaient plutôt venus trouver pour disputer que pour s'instruire, je terminai là nos entretiens et mis fin à la dispute ; car il me semblait plus aisé d'apaiser à force de clameur les flots de la mer irritée que de réprimer par les discours la rage de ces gens-là ¹. »

Ce fut cette même année 1451 que, par l'avis d'*Ænéas Sylvius*, le Pape envoya en Allemagne et en Bohême saint Jean de Capistran, avec la qualité de nonce apostolique et d'inquisiteur général de l'hérésie dans la Styrie, la Carinthie, l'Autriche et les pays environnants. Il fut reçu partout non-seulement comme un légat, mais comme un envoyé du ciel. Le clergé allait en procession au-devant de lui, portant la bannière et les reliques des saints. Il traversa toute l'Allemagne, où tout le monde courait à ses prédications ; il les faisait en latin, mais un interprète les expliquait en allemand. Les gens se convertissaient à entendre seulement le son de sa voix et à voir ses gestes, tant ils étaient significatifs. D'ailleurs, sa prédication était

¹ Lenfant, l. 23.

appuyée des miracles les plus éclatants. Il rendait, dit l'historien Dlugos, la vie aux morts, la vue aux aveugles, la parole aux muets ; il faisait marcher les boiteux et guérissait les paralytiques ¹.

Comme la conversion des Bohémiens était son principal objet, il alla de Vienne en Moravie, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avait fait partout. Il demeura environ deux mois à Olmutz, capitale de cette province, et y fit de grands progrès. L'affluence était si grande à ses sermons pour l'entendre, qu'il fut obligé de prêcher dans les places publiques. Il avait deux interprètes, l'un bohémien, l'autre allemand. Ses sermons tendaient principalement à persuader que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire, et que Jésus-Christ ne l'avait pas commandée. Voici comme il s'en explique lui-même dans une lettre à l'université de Vienne : Dès que je suis entré en Moravie, j'ai, selon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables hérésies des Bohémiens. Je n'ai pu être détourné de la prédication ni par menaces ni par aucune crainte. J'ai parlé ouvertement en public, et j'ai réfuté de toute ma force l'opinion de ceux qui disent que la communion sous les deux espèces est nécessaire. Ce qui m'a si bien réussi, que non-seulement les barons et les gentilshommes, mais aussi les prêtres ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des Hussites, sans parler de la conversion de plusieurs sujets des barons ². Un autre historien morave nomme, entre les prosélytes de saint Jean de Capistran, un seigneur de grande autorité, nommé Wenceslas de Boseowicz, qui abjura Jean Hus, avec deux mille de ses sujets ³.

Cette espèce de révolution en Moravie ne donnait pas peu d'inquiétude à Roquesane. Il craignait, non sans fondement, que saint Capistran ne fit les mêmes progrès en Bohême, que la communion du calice ne fût abolie, et que l'archevêché de Prague ne lui manquât. Poussé par les principaux de son parti, il proposa une conférence au saint missionnaire, qui accepta et se trouva au rendez-vous ; mais Roquesane n'y vint pas, et paraît avoir été d'intelligence avec Podiébrad pour y mettre obstacle. Saint Jean de Capistran y suppléa par un écrit ⁴.

Une chose qui dut entraver singulièrement la parfaite soumission des Bohémiens à l'Église et au Pape, c'est le mauvais exemple du concile de Bâle ; car, au lieu de donner à tous les peuples chrétiens le spectacle édifiant d'une concorde filiale avec le chef certain et légitime de l'Église universelle, cette assemblée téméraire leur donna

¹ Dlugos, l. 13. — ² Czechor. Mars Morav. — ³ Dubrav., l. 29. — ⁴ Cochlaeus. l. 10.

le scandale d'une rébellion opiniâtre et d'un nouveau schisme.

Le pape Martin V était mort le 20 février 1431. Le 3 mars suivant, les cardinaux élurent Gabriel Condolmerio, de Venise, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, qui prit le nom d'Eugène IV, et fut couronné le 11 du même mois. Il était neveu de Grégoire XII. Jeune encore, de concert avec Antoine Corrario, depuis cardinal de Bologne, il renonça au monde, distribua aux pauvres vingt mille écus d'or, et entra au monastère de Saint-Georges à Venise, où nous avons également vu entrer saint Laurent Justinien. Un jour qu'il faisait l'office de portier du monastère, un ermite se présenta, lui prédit qu'il serait cardinal, puis pape, qu'il aurait beaucoup d'adversités dans son pontificat, qu'il en atteindrait la dix-huitième année, et mourrait ensuite. Gabriel ne revit jamais cet ermite, et ne sut qui il était ¹. Son oncle, Ange Corrario, étant devenu pape, le nomma successivement protonotaire apostolique, préfet du trésor pontifical, évêque de Sienne, et enfin cardinal. Martin V lui confia le gouvernement de la Marche d'Ancône, avec la qualité de légat. Saint Antonin, qui écrivait alors, en fait ce portrait : Il était de grande et belle taille, d'un esprit non moindre, très-libéral envers les pauvres, allaît jusqu'à la munificence pour la réparation des églises, affectionnait et favorisait de tout son cœur les bons religieux, plein de zèle pour la dilatation du culte divin et de la religion chrétienne ².

Étant au conclave, les cardinaux s'étaient engagés par serment à faire jurer au nouveau Pontife, avant qu'il fût ceint de la tiare, certains articles pour le bien de la monarchie ecclésiastique et la dignité des cardinaux. Le Pape élu devait promettre de rétablir la discipline ecclésiastique dans son ancienne intégrité, de ne pas transférer le Siège apostolique en divers lieux, de célébrer le concile œcuménique au lieu et au temps marqués, de ne proclamer de cardinaux que suivant le décret de Constance et avec l'assentiment de la majeure partie du sacré collège, à qui serait assignée la moitié des revenus de l'Église romaine. Eugène IV confirma cet engagement par une bulle du 12 mars 1431.

Il fit mieux : il exécuta sans délai ce qu'il avait promis. Jusqu'alors c'était la coutume de faire part de l'exaltation des Papes aux têtes couronnées, par des nonces qu'on leur envoyait exprès. Ces commissions étaient fort briguées, à cause des présents considérables que faisaient les princes à ceux qui en étaient chargés. Le nouveau Pontife supprima cet usage, bien résolu d'en supprimer

¹ *Maii Spicileg. roman.*, S. Vespaciano, p. 5. — ² S. Anton., part. 3, t. 22, Apud Raynald, 1431, n. 3.

encore d'autres qui ressentaient trop le gain et l'intérêt, afin, dit-il, de délivrer son pontificat et la cour romaine de toute tache honteuse. Il se contenta donc de faire informer de son exaltation les rois et les princes souverains par les ministres qu'ils tenaient à sa cour. C'est lui-même qui s'en explique ainsi dans une lettre au roi Jean de Castille ¹.

Rome admirait alors les vertus d'une sainte dame, née en cette ville, l'an 1384, de Paul de Buxo et de Jacqueline de Rofredeschi, deux familles distinguées. Au baptême, elle reçut le nom de Françoise. Dès sa première enfance, elle donna des marques étonnantes de pudeur virginale, pleurant quand elle n'était point assez couverte dans son berceau, et souffrant avec peine d'être touchée par un homme, même par son père. Dès qu'elle sut parler, la première chose qu'elle apprit fut de réciter l'office de la sainte Vierge. Tranquille, humble et docile, enfant par l'âge, matrone par la sagesse, elle ne s'amusait à rien de puéril, ne cherchait point à savoir ou à redire de nouvelles ; mais, retirée dans l'intérieur de la maison, elle évitait la conversation des hommes, afin de jouir plus commodément de celle de Dieu. Les yeux toujours modestement baissés, jamais elle ne perdait la présence de Dieu et de ses anges. Ce que le travail et la prière lui laissaient de temps, elle l'employait à lire les vies des vierges illustres par leur sainteté, dans le désir d'imiter leurs exemples. A peine visible aux personnes de la maison hors des heures nécessaires, il n'est pas étonnant qu'elle fût inconnue du voisinage. Dès lors elle avait coutume de faire l'examen de toutes ses actions, et d'expier par une sévère pénitence ce qu'elle trouvait avoir commis de fautes. C'était merveille de voir avec quel respect et quelle soumission elle obéissait à son confesseur ; il n'y avait qu'un point où elle était importune, qu'on lui permit de tourmenter son jeune corps par des pénitences au-dessus de son âge. Plus d'une fois il fallut condescendre à ses pieux désirs ; Dieu voulait de bonne heure former à la mortification celle qu'il destinait à une si haute sainteté.

Vivant ainsi à la maison comme une recluse, Françoise roulait dans son esprit le dessein de garder la virginité, et de la consacrer à Dieu dans quelque monastère. Son confesseur lui conseilla d'y penser mûrement, de bien examiner le pour et le contre de chaque état, et d'essayer ses forces par quelque austérité secrète. Elle obéit, et se rendit de jour en jour plus affermie dans sa résolution. Elle s'en ouvrit à ses parents, qui en avaient déjà soupçonné quelque chose. Non-seulement ils n'y consentirent point, mais, comme elle avait passé

¹ Raynald, 1431, n. 9.

douze ans, ils songèrent aussitôt à la marier. Sur les ordres formels de son père, elle se résigna par obéissance, mais après avoir versé bien des larmes, et épousa Laurent de Ponzani, jeune seigneur romain dont la fortune égalait la naissance.

Peu après ses noces, elle tomba grièvement malade. Elle dépérisait de jour en jour ; les médecins n'y voyaient point de remède. Le père s'affligeait d'autant plus, qu'il regardait la maladie de sa fille comme une punition du ciel, parce qu'il lui avait refusé la permission d'embrasser la vie religieuse. Des personnes osèrent espérer sa guérison par des sortilèges ; mais Françoise protesta constamment qu'elle aimait mieux mourir que d'offenser Dieu par aucune superstition. Sans aucun secours des médecins, elle recouvra la santé en partie ; mais, retombée quelque temps après, elle fut près d'un an si malade, qu'elle ne pouvait se mouvoir dans son lit ni retenir dans l'estomac aucune nourriture, avec de grandes douleurs et pour elle et pour ses proches, qui s'attendaient à sa mort chaque jour. Une femme qui se mêlait de sortilèges se présenta d'elle-même pour la guérir. Mais elle fut reçue de telle sorte, qu'elle se trouva heureuse d'échapper de la maison sans être battue. C'était la veille de Saint-Alexis, 17 de juillet 1398, quatorzième année de Françoise. Au milieu de la nuit, tous les domestiques dormaient profondément, même les gardes-malades ; Françoise veillait et pensait à Dieu. Tout à coup la chambre est éclairée d'une lumière extraordinaire ; saint Alexis apparaît rayonnant de gloire ; il se nomme, et lui annonce que Dieu l'envoie pour la guérir ; il pose son manteau d'or sur la malade, et lui rend une santé parfaite. Françoise aussitôt se lève bien portante, s'en va trouver son amie d'enfance, sa belle-sœur Vannozie ou Jeanette, qui venait à peine de s'endormir, lui raconte le miracle, l'invite à venir avec elle en remercier Dieu dans l'église voisine : ce qu'elles font toutes deux avec une indicible dévotion. Retournée chez elle, Françoise y est reçue par toute la famille comme une personne ressuscitée d'entre les morts. Tout Rome en fut dans l'admiration.

Revenue ainsi des portes de la mort, Françoise s'applique avec une ardeur plus grande que jamais à toutes les œuvres de piété. Le désir de la vie solitaire se renouvelle dans son cœur, afin de s'y donner à Dieu tout entière. Vannozie, survenant, la trouve tout absorbée dans ses réflexions. S'étant expliquées l'une avec l'autre, Vannozie entre dans les idées de Françoise. Mais comment s'y prendre pour l'exécution, étant mariées toutes deux ? Au plus haut de la maison, où n'allait presque jamais personne, elles se construisirent un petit oratoire ; à l'extrémité du jardin, d'anciennes ruines formaient une espèce de grotte. Toutes les fois qu'elles étaient libres, elles passaient des heures

entières à prier, le jour dans la grotte, la nuit dans l'oratoire. Un jour, étant en la grotte, elles se demandaient ce qu'elles feraient si Dieu leur accordait la grâce de mener la vie d'ermitte. François, qui aimait surtout l'abstinence et le jeûne, répondit : Quand nous serons dans le désert, nous irons de côté et d'autre chercher des fruits pour nous sustenter. A l'instant même, elles entendirent tomber deux pommes d'un arbre à coton, quoique ce fût au mois d'avril ; elles admirèrent la bonté de leur Père céleste, qui daignait ainsi approuver leurs vœux enfantins ; elles en mangèrent une entre elles, avec actions de grâces, et en partagèrent l'autre à leurs domestiques, qui n'en furent pas moins émerveillés.

A l'époque de son mariage, François avait encore son père et sa mère ; de plus, elle trouva dans la maison de son époux, Laurent, son beau-père Andréosse et sa belle-mère Cécile, avec son beau-frère Pauluzzio, époux de Vannozie, lesquels tous ne faisaient qu'une famille. Le beau père étant mort après quelque temps, toute l'administration domestique retomba sur elle et sur Vannozie ; celle-ci, connaissant sa rare prudence, s'en rapportait à elle de tout, sans qu'il s'élevât jamais la moindre dissension entre elles deux. Malgré toutes ses occupations, François n'était pas moins fidèle qu'auparavant à tous ses exercices de piété. Elle s'approchait deux fois par semaine du sacrement de pénitence, recevait la communion à toutes les grandes fêtes, et récitait chez elle l'office de la sainte Vierge.

Tout le reste du temps, elle l'employait au soin de la famille ; Laurent vit bientôt qu'il pouvait couler des jours tranquilles, ayant reçu de Dieu une telle épouse. Quoique le nombre des domestiques de l'un et l'autre sexe fût très-considérable, elle les regardait néanmoins tous comme ses frères et sœurs. Elle les exhortait à vivre dans la crainte de Dieu, leur donnait l'exemple de conserver la paix domestique, demandant pardon avec beaucoup d'humilité lorsqu'elle croyait avoir offensé quelqu'un. Mais, quand elle voyait s'élever des querelles ou d'autres occasions d'offenser Dieu, tout en conservant en son cœur sa douceur habituelle, elle déployait au dehors un zèle ardent, et réprimait avec une grande liberté ce qu'elle voyait qui offensait Dieu et scandalisait le prochain. Un jour, plusieurs nobles soupant chez elle, l'un d'eux remit à Laurent un livre de magie ; aussitôt elle le lui prit adroitement des mains, et le jeta au feu, quoi qu'il pût dire pour la gronder.

Quelqu'un de la famille tombait-il malade, non-seulement François pourvoyait abondamment à ce qui pouvait le guérir, elle le servait elle-même avec beaucoup d'empressement et de charité. Dans une maladie grave, Vannozie avait perdu l'appétit pour toute

espèce de nourriture. Françoise la conjura de lui faire connaître si elle désirait quelque chose. Une écrevisse de rivière, répondit-elle. Mais on eut beau chercher, on n'en trouva point. Tout le monde en était dans la peine, lorsqu'on vit tomber une fort belle écrevisse sur le plancher de la chambre. Cuite et mangée, elle fit disparaître le dégoût de Vannozie et sa maladie.

Voyant sa maison opulente, Françoise défendit de renvoyer aucun pauvre sans lui rien donner. Une année stérile ayant multiplié l'indigence et les maladies à Rome, Françoise dilata aussi les entrailles de sa charité. Non-seulement elle donnait l'aumône à ceux qui la demandaient, elle la faisait porter aux malades qui ne pouvaient pas venir. Dieu manifesta par un miracle, vérifié dans les procès authentiques, combien cette charité lui était agréable. Plus la disette augmentait, plus Françoise multipliait ses aumônes ; elles étaient telles, que personne ne pouvait les expliquer. Pauluzzio et Laurent, craignant que la libéralité de leurs femmes ne leur portât préjudice, leur ôtèrent les clefs du grenier, qui était plein, mirent en réserve ce qui était nécessaire pour la famille, les domestiques et les fermiers, vendirent le reste, et laissèrent le grenier vide. Françoise dit ensuite à Vannozie : Allons au grenier, ramasser ce qui reste pour les pauvres. Elles ne trouvèrent que de la menue paille, qu'elles amassèrent avec des balais ; l'ayant ensuite criblée avec soin, elles eurent un muid de pur froment, qu'elles distribuèrent aux plus nécessiteux. Cela fait, Vannozie sortit du grenier, et Clara, sa domestique, le ferma à clef. Après peu de jours, les deux maris y vinrent, et y trouvèrent quarante mesures du meilleur froment ; saisis d'admiration, ils racontèrent la chose au beau-père, qui voulut voir par lui-même, et dit que c'était l'œuvre de Dieu approuvant et récompensant la charité de Françoise.

Une autre fois, le vin étant fort rare, Andréosse et ses deux fils mirent à part un tonneau du meilleur pour la famille. Mais les pauvres, connaissant la charité de Françoise, venaient lui demander du vin pour leurs malades. Elle envoyait Clara en chercher au tonneau mis en réserve, et qui se trouva bientôt vide. Andréosse et ses deux fils, s'en étant aperçus, se mirent à crier avec grande colère, contre Françoise et Vannozie, qu'il ne leur restait pas une goutte de vin. Françoise leur dit en souriant : Laissez-nous descendre à la cave, et, par la grâce de Dieu, nous vous servirons abondamment du vin que vous désirez. Elles descendent toutes deux avec Clara, trouvent le tonneau plein, en tirent du vin excellent, et l'apportent à leurs beau-père et maris, disant : Voici le vin en question ; grâces à Dieu, le tonneau est encore plein. Le vieillard e

goûta, ses fils en goûtèrent. Ne pouvant en croire leur palais, ils descendent à la cave, et trouvent le tonneau plein. Dès lors ils laissèrent pleine liberté aux deux femmes d'administrer tout comme elles jugeraient à propos. Ce prodige, publié par toute la ville, eut un grand nombre de témoins, qui l'apprirent soit de la bouche de Laurent, soit de la bouche de Françoise même, qui le cita plus d'une fois pour exciter les autres à faire l'aumône avec largesse.

Françoise eut plusieurs enfants ; on ne connaît les noms que de trois : Baptiste, qui survécut aux autres, se maria, et laissa de la postérité ; Évangéliste, qui mourut la neuvième année de son âge ; une fille, nommée Agnès. Évangéliste fut un ange terrestre, tant il se plaisait à la prière et au culte divin. Il eut le don de prophétie. Un jour, prenant l'épée de son père et la lui appliquant sur le côté, il dit : Voilà comme il vous sera fait, mon père. Et dans l'invasion de Rome par Ladislas, roi de Naples, vers 1413, Laurent fut grièvement blessé à l'endroit marqué par son jeune fils. C'était merveille de voir les œuvres que faisait le petit Évangéliste, bien au-dessus de la portée de son âge ; ce qui semblait l'occuper uniquement, ce dont il parlait à sa mère avec le plus de joie, c'était de se préparer à la gloire éternelle. Son bonheur ne tarda guère. L'an 1411, la peste qui désolait Rome frappa Évangéliste dans sa neuvième année. Aussitôt il fit venir un confesseur, et, ayant reçu l'absolution, il dit à sa mère : Il vous souvient, maman, que je vous ai dit : Il n'y a rien en ce monde qui me plaise, je ne désire que la vie éternelle et la société des anges. Dieu a regardé favorablement mon désir ; voici que nous allons être séparés ; mes patrons sont venus ici du ciel, saint Antoine, saint Onuphre, avec une multitude d'anges. Pour vous, ayez toujours bon courage, sachez que je serai bien, et que je prierai pour vous. Maintenant, donnez-moi votre bénédiction. Il dit, et arrangeant lui-même ses mains et son corps, il rendit à Dieu son âme innocente. Au même instant, une petite fille de la maison voisine, qui était à l'extrémité et depuis longtemps ne parlait plus par la violence du mal, s'écria tout à coup : Voyez, voyez Évangéliste Ponzani qui monte au ciel entre deux anges !

Pendant une nuit que Françoise veillait sur sa couche et que sa jeune fille Agnès dormait dans la même chambre, elle vit une blanche colombe, tenant en son bec un cierge allumé, qu'elle approchait de tous les sens de la jeune enfant, puis, ayant volé de côté et d'autre en battant des ailes, elle disparut. C'était à peu près un an depuis la mort d'Évangéliste. Françoise ne savait que penser de cette vision. Une autre nuit, vers l'aurore, elle vit la chambre resplendir d'une lumière insolite, et au milieu de cette lumière apparaître son

jeune fils défunt, tel qu'il était de son vivant, mais incomparablement plus beau. A côté, elle voyait un jeune homme bien plus beau encore. Étonnée d'abord, puis remplie d'une joie inexprimable, d'autant plus qu'elle le voyait s'approcher et la saluer gracieusement, elle ne put s'empêcher de lui tendre les bras et de lui demander avec tendresse ce qu'il faisait, où il était? s'il se souvenait de sa mère dans les cieux? — Levant les yeux vers le ciel, il répondit : Notre occupation n'est autre que de contempler l'éternel abîme de la divine bonté, de louer et de bénir sa majesté avec des transports de joie et d'amour. Tout absorbés en Dieu dans cette céleste béatitude, non-seulement nous n'avons aucune douleur, mais nous ne pouvons pas en avoir, et nous jouissons d'une paix qui durera toujours ; nous ne voulons ni ne pouvons vouloir que ce que nous savons être agréable à Dieu, lequel est notre entière et unique béatitude. Sachez que les chœurs qui sont au-dessus de nous nous manifestent les secrets divins. Il ajouta : Puisque vous désirez, ô mère ! savoir en quel lieu je suis maintenant, sachez que je suis placé dans le second chœur de la première hiérarchie, parmi les archanges, et associé à ce jeune homme que vous voyez, bien plus beau que moi, parce que, dans le même chœur, il est dans un degré plus élevé. Il est envoyé de Dieu pour vous consoler dans votre pèlerinage ; il sera votre compagnon perpétuel ; et nuit et jour vous aurez la consolation de le voir. A présent je vous annonce que je suis venu pour emmener Agnès, qui mourra dans peu de temps, et jouira avec moi des joies du paradis.

Alors Françoise comprit ce que signifiait dernièrement la colombe. Après cet entretien, qui dura environ une heure, depuis l'aube jusqu'au lever du soleil, Évangéliste demanda permission à sa mère de se retirer, et lui laissa ledit ange. La beauté de l'un et de l'autre était si éclatante, que jamais elle n'aurait pu y fixer ses regards, si Dieu n'en avait tempéré la splendeur. C'est ce qu'elle témoigna plus d'une fois à son père spirituel, qui l'obligeait par la sainte obéissance à lui faire connaître tout ce qu'elle voyait d'extraordinaire, et qui a écrit sa vie tant sur ce qu'il apprit de sa bouche que sur ce qu'il connut par lui-même. Certaine donc de la mort prochaine de sa jeune fille, Françoise n'en dit rien à personne ; en attendant, elle la servait avec amour et respect, non plus comme sa fille, mais comme une épouse destinée à Jésus-Christ, le roi éternel, rendant grâces à Dieu de ce qu'il daignait l'appeler à lui. Agnès tomba donc malade, et quitta la vie en la cinquième année de son âge.

Lors de l'invasion de Rome par Ladislas de Naples, Pauluzzio, beau-frère de Françoise, fut jeté dans les fers ; son mari, Laurent,

condamné à l'exil ; il ne restait à la maison que son fils Baptiste. Le commandant du roi, en quittant Rome, voulut l'emmener comme otage. Françoise, qui n'avait plus que celui-là d'enfant, pensait à le cacher. Son confesseur, mû par des vues plus élevées, lui ordonna de le conduire elle-même au commandant. Elle obéit. Le commandant et ses officiers en furent dans l'admiration. Quelques-uns cependant la blâmèrent de ce qu'elle exposait ainsi son fils unique à la captivité, peut-être même à la mort. On lui conseilla d'implorer la grâce du commandant. Elle répondit : J'implorerai la grâce de qui peut me secourir, et se mit à genoux devant une image de la sainte Vierge. Le commandant fit mettre Baptiste sur un cheval pour partir ; malgré tous les éperons, le cheval reculait au lieu d'avancer ; il en fut de même de plusieurs autres que l'on fit monter au jeune homme. Enfin le commandant, épouvanté, le rendit à sa mère, qui reçut ainsi le prix de son obéissance ¹.

Elle avait souvent des extases, durant lesquelles elle demeurait immobile. Mais dès que son père spirituel lui commandait ou demandait quelque chose en vertu de la sainte obéissance, elle faisait et répondait conformément à ses ordres et à ses demandes, sans sortir de l'extase, tandis qu'elle demeurait insensible comme une pierre à la voix de tout autre. Cette expérience eut lieu plus d'une fois devant un grand nombre de personnes. Un jour, elle était dans sa chambre avec Vannozie, récitant l'office de la sainte Vierge ; elle était à dire une antienne, lorsque son mari l'appelle par un domestique ; aussitôt elle quitte le livre, et exécute ce que son mari lui demande. Revenue dans sa chambre, elle reprend l'antienne interrompue, lorsqu'elle est appelée une seconde fois ; une seconde fois, elle interrompt l'antienne pour obéir avec promptitude ; ce qui arriva jusqu'à quatre fois de suite. La quatrième fois, quand elle reprit en main le livre, elle trouva son antienne écrite en lettres d'or, et apprit de saint Paul, dans une extase, que Dieu l'avait fait par un ange, pour témoigner combien son obéissance lui était agréable. Vannozie, qui était présente, fut témoin oculaire de ce miracle ².

La peste sévissait à Rome. La charité de Françoise s'empressa au secours des pestiférés ; elle les excitait avant tout à sanctifier leur mal, pour le salut de leur âme ; puis mettait tout en œuvre pour leur rendre la santé. Dieu lui accorda la grâce des guérisons ; en sorte que les malades accouraient à elle de toutes parts, sans que sa tendresse pût en refuser aucun. Pour satisfaire à leur multitude, elle

¹ *Acta SS.*, 9 martii. *Vita secunda S. Francisæ*, n. 49. — ² *Acta SS.*, martii *Vita secunda S. Francisæ*, n. 50.

leur arrangea plusieurs appartements dans la maison de son mari, d'où ils sortirent guéris contre toute espérance. Comme ils attribuaient cette guérison aux mérites de la sainte, elle imagina ce moyen pour détourner leur estime : Elle composa un médicament avec de la cire, de l'huile et des suc de rue et de marjolaine, et s'en servait pour guérir toute espèce de maladies. Elle espérait qu'on attribuerait les guérisons à la vertu naturelle du médicament, et non aux mérites de la personne. Le contraire arriva : les malades, qui guérissaient en foule et subitement, n'en conçurent que plus de vénération pour elle.

Non contente de servir les malades dans sa propre maison, Françoise allait les chercher dans leurs cabanes et dans les hôpitaux, leur donnait à boire, faisait leur lit, bandait leurs ulcères ; plus ces ulcères étaient horribles et lui soulevaient le cœur, plus elle les soignait avec attention. Il lui arriva bien des fois, pour mieux vaincre la réputation de la nature, de prendre de cette lotion infecte, de s'en asperger le visage, et même d'en boire. Mais Dieu, pour montrer combien cette victoire lui était agréable, rendait cette infection plus délicieuse que le mets le plus exquis. Françoise avait coutume de porter à l'hôpital ce qu'il y avait de plus délicat sur la table, et de le distribuer aux plus indigents. Elle rapportait à la maison leurs hailons les plus malpropres, les lavait et les raccommodait avec soin, puis les mettait parmi des parfums, comme devant servir au Seigneur lui-même.

C'est ainsi que Françoise, suivant qu'il a été constaté dans le procès de sa canonisation, servit les malades dans les hôpitaux pendant trente ans, du vivant de son mari. Comme dans les contagions il était difficile de trouver non-seulement des médecins pour soigner les corps, mais encore des prêtres pour soigner les âmes, elle en cherchait elle-même pour les amener auprès des malades qu'elle avait préparés. Elle assura même un traitement à un ecclésiastique, afin qu'il eût tout le temps pour visiter les malades qu'elle lui indiquait dans les hôpitaux. On ne saurait croire combien elle sauva d'âmes par cette charité.

Cependant elle eut la dévotion de faire un pèlerinage à Saint-François d'Assise, tant parce qu'elle portait le nom de ce patriarche que parce que, comme lui, elle faisait ses délices de méditer la Passion du Sauveur. Elle se mit en route à pied, vers la fin de juillet, pour assister le 2^{me} d'août à la fête de la Portioncule. Elle était accompagnée de Vannozie, sa belle-sœur, et d'une de leurs amies, nommée Rite, c'est-à-dire Marguerite par abréviation. Elles partageaient leur temps entre de pieuses méditations et de pieux entre-

tiens. Elles approchaient du terme de leur pèlerinage et entraient dans la plaine de Foligno, lorsqu'elles furent rejointes par un religieux vénérable, portant l'habit de Franciscain, qui, après les avoir saluées et leur avoir demandé la cause de leur voyage, se mit à parler avec une ferveur merveilleuse de l'infinie charité que nous a témoignée le Sauveur. La sainte, reconnaissant que celui qui parlait avec cet amour enflammé de la Passion de Jésus-Christ était saint François lui-même, en fut émue jusqu'au fond de l'âme et ressentait une joie indicible. Ses compagnes étaient également charmées d'un entretien si agréable, et oubliaient la fatigue du chemin. Cependant, comme on était à la fin de juillet, les chaleurs excessives leur faisaient éprouver une soif bien grande. Pour y pourvoir, le saint voyageur frappa de son bâton un poirier sauvage près du chemin, et en fit tomber des poires si belles et si grosses, que les pieuses pèlerines pouvaient à peine en embrasser une des deux mains. Tandis qu'elles admiraient cette merveille, le saint disparut. Elles reconnurent alors toutes que celui qui leur avait parlé n'était pas un des mortels d'ici-bas, et elles rendirent à Dieu les plus ferventes actions de grâces ¹.

Les premiers confesseurs de François étant morts, elle choisit le prêtre Jean Mattéoti, chanoine et curé de Sainte-Marie-la-Neuve, qui n'était pas loin de sa maison. Il fut son père spirituel tant qu'elle vécut. C'est lui qui nous a laissé la première vie de la sainte, dont tous les principaux faits se trouvent d'ailleurs juridiquement attestés dans les procès-verbaux de la canonisation.

Cette vie est en trois livres. Le premier expose assez brièvement les principaux faits de sa vie extérieure ; le second présente le récit de ses principales visions, au nombre de quatre-vingt-dix-sept ; le troisième contient ses luttes avec les démons, et ses révélations sur les peines de l'enfer, les expiations du purgatoire, les joies du paradis.

Outre son ange gardien, tel qu'en a tout le monde, François avait encore, comme déjà nous avons appris, un archange pour assistant perpétuel. Elle le voyait jour et nuit sous la forme humaine d'un enfant de neuf ans, vêtu d'une tunique blanche comme la neige. Son visage était plus resplendissant que le soleil, en sorte qu'elle pouvait en voir l'éclat, mais non le regarder. Il n'y avait que deux occasions où elle pouvait le contempler plus facilement : lorsqu'elle parlait de l'archange à son père spirituel ; alors elle pouvait très-facilement considérer ses cheveux, ses yeux et ses autres membres. Ensuite, lorsqu'elle était battue par les malins esprits, elle regardait sans aucune difficulté l'archange, pour se reconforter par cette vue. Ce

¹ *Secunda, vita* n 64 et 65.

qui est plus admirable, lorsqu'elle avait été battue et assommée par les malins esprits, au point d'être près de mourir, l'archange apparaissait avec un visage resplendissant et une chevelure rayonnante, et les esprits malins, n'en pouvant supporter l'éclat, s'enfuyaient aussitôt confus. Tel était le resplendissement de l'archange, qu'à sa clarté François faisait la nuit tous les exercices nécessaires dans la maison, sans aucune lumière matérielle ¹.

Quant à l'histoire et à la destinée générale des anges bons et mauvais, voici ce que François apprit dans ses visions et ses extases : Les anges ont été créés nombreux comme les blancs flocons de neige qui tombent dans les montagnes pendant l'hiver ; ils ont ensuite été distingués en trois ordres, et chaque ordre en trois chœurs, suivant la dignité de chacun. Environ le tiers de tous les anges est tombé ; les deux autres parties ont persévéré dans la grâce ². De la partie déchue, le tiers est dès maintenant en enfer, pour tourmenter les damnés : ce sont ceux qui ont suivi Lucifer par leur propre malice, avec une entière liberté ; ils ne sortent de l'abîme que par la permission de Dieu et que quand il s'agit de frapper quelque grande calamité pour punir les péchés des hommes, et ce sont les plus méchants des démons. Les deux autres tiers des anges déchus sont répandus dans les airs et sur la terre : ce sont ceux qui n'ont pris aucun parti entre Dieu et Lucifer, mais ont gardé le silence. Ceux qui sont répandus dans les airs font souvent des grêles, des tempêtes, des brouillards et des vents, par lesquels ils affaiblissent les âmes qui vivent dans la chair, les portent à l'inconstance et à la crainte, les induisent à défaillir dans la foi et à se défier de la Providence divine. Aussi la sainte, qui distinguait fort bien les tempêtes suscitées par les malins esprits, avait-elle coutume alors d'allumer des cierges bénits et de répandre de l'eau bénite dans la maison, assurant que c'est le plus grand remède contre les tempêtes de cette nature. Quant aux démons qui circulent parmi nous, afin de nous exercer par la tentation, elle disait qu'ils sont déchus du dernier chœur des anges, et que les anges fidèles qui nous sont donnés pour gardiens sont tous du même chœur.

Le prince et le chef de tous les démons est Lucifer, lié au fond de l'abîme, chargé par la divine justice de punir tous les démons et les damnés : tombé du chœur le plus élevé des anges, les séraphins, et devenu le plus méchant des démons, il est préposé au vice de l'orgueil. Sous lui sont trois autres princes : le premier, Asmodée, est préposé au vice de la chair, et fut du chœur des chérubins ; le second,

¹ *Vita prima*, l. 2, n. 1. — ² *Ibid.*, n. 46.

appelé Mammon, est préposé à l'avarice et fut du chœur des trônes ; le troisième, nommé Béalzébul, qui fut du chœur des dominations, est préposé à l'idolâtrie, aux sortilèges et aux enchantements : c'est le chef de tout ce qu'il y a de ténébreux, et il a commission de répandre les ténèbres sur les créatures raisonnables.

Parmi les anges infidèles qui ont suivi Lucifer par leur propre malice et qui sont dès maintenant en enfer, ceux de la suprême hiérarchie, les séraphins, les chérubins et les trônes, sont dans la partie inférieure de l'abîme, pour y être tourmentés et y tourmenter les âmes les plus coupables. Les apostats de la seconde hiérarchie, les dominations, les principautés et les puissances, sont dans la partie moyenne de l'enfer ; et dans la partie supérieure, les déserteurs de la hiérarchie infime, les vertus, les archanges et les anges. La distinction entre les hiérarchies subsiste toujours, mais il n'y a nul ordre entre les chœurs ni les individus. Tous sont tourmentés et tourmentent les âmes qui leur sont remises. Les trois princes de l'enfer, non plus que Lucifer, leur chef, n'en sortent jamais ; mais, quand Dieu le permet, ils en envoient d'autres, surtout quand il s'agit de faire quelque grand mal sur la terre ¹.

Dans une vision qu'eut sainte Françoise, l'archange Raphaël, qui l'accompagnait invisible, la mena voir l'enfer. Elle vit d'abord un abîme si effroyable, qu'elle en tremblait encore lorsqu'elle en parlait à son père spirituel. A l'entrée étaient écrits ces mots : C'est ici le lieu infernal, sans espérance ni intervalle, où il n'y a nul repos. Les trois zones de l'enfer sont séparées l'une de l'autre par un très-grand espace, plein de ténèbres et de tourments. Un énorme dragon, le vieux serpent, traverse les trois zones, la tête dans celle d'en haut, le corps dans celle du milieu, la queue dans le bas. Il avait la gueule ouverte, la langue hors de la gueule ; il n'en sortait point de lumière, mais une fournaise brûlante, avec une puanteur inimaginable : un feu noir et puant sortait pareillement de ses yeux et de ses oreilles.

Au milieu de l'enfer, comme sur une poutre, était assis Satan : sa tête touchait à la zone d'en haut, et ses pieds à celle d'en bas ; il occupait ainsi les trois zones. Il tenait ses pieds écartés, ainsi que ses mains, l'une vers le haut, l'autre vers le bas, mais non en forme de croix ; la croix n'apparaît pas en enfer. Sa tête est couronnée de cornes de cerf à plusieurs rameaux, de chacun desquels jaillit un très-grand feu. Son visage, terrible au delà de toute imagination, lance de toutes parts un feu puant et brûlant. Il est lié avec des chaînes ardentes, au cou, aux mains, aux pieds, au milieu du corps, en

¹ *Vita prima*, l. 3, c. 8, n. 78 et seqq.

sorte qu'il est entouré de chaînes brûlantes. Ces chaînes sont attachées à toutes les parties de l'enfer, d'en haut, du milieu et d'en bas : une de ces chaînes était attachée au dragon d'une part, et à Lucifer ou Satan de l'autre.

À l'entrée de l'enfer, mais au-dessus, sont les limbes des enfants morts sans baptême. Il n'y a là ni feu, ni froid, ni serpents, ni démons, ni puanteur, ni hurlements, ni blasphèmes, ni aucune peine quelconque, hors les ténèbres. Dans le limbe supérieur, car il y en a trois, sont les enfants non baptisés des Chrétiens ; dans le second, les enfants des Juifs, qui se trouvent dans une obscurité plus grande que les premiers ; dans le troisième, les enfants nés d'un inceste entre Chrétiens : ici les ténèbres sont encore plus grandes que dans le second.

La sainte vit les démons de la terre amener à l'entrée de l'abîme les âmes des damnés. Ils les jetaient la tête la première dans la gueule toujours béante du dragon : au sortir de là, d'autres démons les jetaient aux pieds de Satan, qui, les brûlant dès lors des feux qui sortaient de tous ses membres, leur assignait le lieu de leur éternel supplice.

Outre les tourments communs à tous les damnés, les pécheurs de Sodome en subissaient un particulièrement épouvantable. Ils étaient empalés de bas en haut, dans des broches ardentes que les démons leur tiraient par la bouche avec des tenailles de feu. Les usuriers étaient cloués sur un comptoir brûlant, la tête entourée de feu ; à côté, les démons avaient des chaudières pleines d'or et d'argent fondus, et leur en versaient dans la bouche ; tantôt ils leur ouvraient un trou sur le cœur et y versaient de ces métaux enflammés, avec d'amères railleries. Après quoi ils les plongeaient dans des tonneaux d'or et d'argent fondus, les faisant passer d'un supplice à un autre, sans aucun relâche.

Les blasphémateurs subissaient en particulier ce tourment. Les démons, avec des crocs de feu, leur arrachent la langue, la posent sur des charbons ardents, leur versent d'autres charbons ardents dans la bouche, les plongent dans des chaudières d'huile bouillante, leur versent de cette huile bouillante dans le gosier, avec de sanglants reproches : Pourquoi, misérable, as-tu blasphémé ton Créateur ? Et ces misérables blasphémaient avec une rage plus furieuse encore.

Il y avait deux choses que la sainte ne pouvait comprendre : d'abord, s'il y avait réellement en enfer des chaudières et d'autres instruments de supplice. L'ange Raphaël lui dit que cette vision était pour lui faire comprendre, non pas que ces instruments y fussent matériellement, mais que les âmes y souffrent réellement de pareils supplices, comme si ces instruments leur étaient matériellement ap-

pliqués. La seconde difficulté : Comment des âmes séparées de leurs corps pouvaient néanmoins être suppliciées dans la tête, dans le cœur et dans d'autres membres. La sainte reçut cette explication : Quoique l'âmé soit séparée de la chair, cependant, jusqu'au jugement dernier, elle est punie matériellement suivant les parties du corps, parce que, encore que l'âme soit spirituelle, elle a toutefois revêtu une nature matérielle ; mais après le jugement dernier, et le corps et l'âme seront punis par de tels tourments ¹.

Ces tourments varient suivant la diversité des péchés, des états et des professions. Voici le supplice de l'orgueil : Un énorme lion, nommé Mahomet, de métal en feu, la gueule béante : dans le gosier, des rasoirs aigus et brûlants ; dans le ventre, des serpents, des crapauds, ou des démons qui en prennent la forme ; dans la partie postérieure, des épées tranchantes et enflammées. Les démons lancent en haut les âmes superbes, qui retombent dans la gueule du lion, sont découpées par les rasoirs, et paraissent comme mortes : elles passent dans le ventre, au milieu des infections et de vilenies ; enfin d'autres démons les retirent avec des crocs, à travers les épées tranchantes. Ainsi continuellement suppliciées, les âmes orgueilleuses ne cessent de blasphémer avec rage, au milieu des railleries des démons ².

La sainte vit, parmi les démons mêmes, l'accomplissement littéral de ce qui est dit dans saint Paul, qu'au nom de Jésus, tout genou fléchira, au ciel, sur la terre et dans les enfers. Lorsque, sur la terre, quelqu'un prononce le nom de Jésus avec dévotion, tous les démons, tant ceux qui sont répandus sur la terre et dans les airs, que ceux qui sont plongés dans l'abîme, ploient le genou, non de leur propre volonté, mais malgré eux. Il arriva un jour que Françoise, s'entretenant avec son père spirituel, vint à prononcer le nom de Jésus : aussitôt des démons, qu'elle voyait sous diverses formes, frappèrent la terre de leur bouche avec grand respect. Plus la personne qui prononce ce nom adorable est avancée en charité et en perfection, plus les démons en ressentent de peine et de tourment. Lorsque des pécheurs en font un blasphème ou le prononcent en vain, les démons sont toujours contraints de le révéler, et s'inclinent malgré eux ; mais ils n'en sont plus attristés comme quand on le loue et le bénit. Chaque fois que ce nom est prononcé, n'importe comment, tous les anges et les saints du ciel font une génuflexion très-respectueuse ; s'il est prononcé avec louange et bénédiction, surtout par des personnes agréables à Dieu, cette génuflexion est accompagnée d'une joie indicible. Il en est de même des autres noms de Dieu et de la

¹ *Vita prima*, l. 3, c. 5, n. 46 et seqq. --- ² *Ibid.*, 3, c. 6, n. 58.

sainte Vierge, suivant le mérite des personnes qui les prononcent ¹.

De l'enfer la sainte fut conduite au purgatoire, qui est également divisé en trois zones ou sphères, l'une au-dessus de l'autre. A l'entrée, elle lut cette inscription : C'est ici le purgatoire, lieu de l'espérance; les âmes qui sont ici ont un intervalle, suivant le désir. La zone inférieure était remplie d'un feu clair, différent de celui de l'enfer, qui est noir et ténébreux. Ce feu du purgatoire a une flamme très-grande et rouge, les âmes y sont illuminées intérieurement par la grâce; car elles connaissent la vérité ainsi que la détermination du temps. Celles qui ont commis des péchés graves sont envoyées dans ce feu par les anges, et y restent selon la qualité des péchés qu'elles ont commis. La sainte disait que, pour chaque péché mortel non expié, il faut y rester sept ans. Quoique, dans cette zone inférieure, la flamme du feu enveloppe toutes les âmes, elle tourmente néanmoins l'une plus que l'autre, en proportion de leurs péchés.

En dehors de ce lieu du purgatoire, au côté gauche, se tiennent les démons qui ont fait tomber ces âmes dans les fautes qu'elles expient. Ils leur en font continuellement des reproches amers, sans toutefois leur infliger d'autre tourment. Les âmes souffrent plus de la vue horrible de ces démons et de leurs reproches que de la flamme du feu. Dans cette souffrance, elles poussent continuellement des cris si humbles et si pieux, que personne ne saurait s'en faire une idée en ce monde; car elles connaissent toutes que c'est avec raison que la divine justice leur inflige ces peines, et qu'elles les ont bien méritées. Et à cause de ces cris affectueux, elles reçoivent quelques consolations; non pas qu'elles soient tirées du feu, mais parce que la divine miséricorde, touchée de leur résignation, jette sur elles un regard favorable, qui les soulage et leur rappelle qu'elles arriveront à la gloire bienheureuse.

La sainte vit un glorieux ange conduire en ce lieu l'âme qui avait été confiée à sa garde, et puis l'attendre en dehors, du côté droit. Les suffrages que des parents, amis ou autres font pour les âmes du purgatoire, par le seul motif de la charité, sont présentés à la divine majesté par leurs anges gardiens. Dieu les rend à l'ange gardien, qui les communique à l'âme pour laquelle ils ont été faits, afin d'en alléger les peines. Les suffrages et les bonnes œuvres que des amis font spécialement, et par motif de charité, pour leurs amis en purgatoire, profitent principalement à ceux-ci, mais encore aux autres âmes du purgatoire, à cause de la charité. Les prières, aumônes et suffrages faits en charité pour des âmes qui sont dans la gloire et

¹ *Vita prima*, c. 8, n. 85.

qui n'en ont pas besoin, profitent d'abord à ceux qui les font, et ensuite aux âmes du purgatoire. Les suffrages que font des vivants pour des âmes qui sont en enfer ne profitent ni à celles-ci ni à celles du purgatoire, mais uniquement à ceux qui les font.

La zone ou région moyenne du purgatoire était divisée en trois parties : la première, remplie d'une glace très-froide ; la seconde, de poix fondue, mêlée d'huile bouillante ; la troisième, de certains métaux fondus, comme de l'or ou de l'argent, telle qu'une matière transparente. Trente-huit anges y recevaient les âmes qui n'avaient pas commis des péchés assez graves pour descendre dans la région inférieure. Ils les recevaient et les transportaient d'un lieu dans un autre avec beaucoup de charité : ce n'étaient pas leurs anges gardiens, mais d'autres anges commis à cet effet par la divine miséricorde¹. La sainte ne dit rien, ou du moins son père spirituel n'a rien laissé d'écrit sur la région plus élevée du purgatoire.

Dans les cieux, les anges fidèles ont gardé leur hiérarchie de trois ordres et de neuf chœurs. Les âmes saintes, qui viennent de la terre, montent dans les chœurs et les ordres que Dieu leur assigne suivant leurs mérites. C'est une fête pour toute la milice céleste, mais particulièrement pour le chœur où l'âme sainte doit se réjouir éternellement en Dieu. Ce qu'elle avait vu de ce bonheur laissait une si vive impression à Françoise, qu'elle ne pouvait en parler sans que son cœur se fondit en quelque sorte de joie. Souvent, les jours de fête, surtout après la communion, lorsqu'elle méditait sur le mystère du jour, son esprit, ravi au ciel, y voyait célébrer le même mystère par les anges et les saints. Cependant, et cette vision et toutes les autres, elle les soumettait au jugement de sa mère la sainte Église, suivant lequel elle désirait toujours vivre et mourir². Et l'Église de Dieu a canonisé Françoise, sans avoir rien trouvé à reprendre dans ses visions.

Laurent Ponzani, touché des vertus de sa sainte épouse, et sachant combien elle aspirait à une vie plus parfaite, se résolut de garder avec elle la continence, pourvu qu'elle continuât à demeurer avec lui dans la même maison et à gouverner la famille, lui promettant de ne contrarier plus jamais sa volonté ni lui faire aucune peine. Françoise en fut au comble de la joie. Elle n'avait plus qu'à servir Dieu et son époux : Dieu, par-dessus toutes choses : son époux, comme son frère, dans les infirmités qu'il avait contractées par suite de ses blessures, de ses prisons, de ses exils. Quant à elle-même, se voyant libre pour tout le reste, elle vendit les habits précieux qu'elle portait

¹ *Vita prima*, l. 3, c. 9, n. 86-90. — ² *Ibid.*, n. 91-93.

jusqu' alors par obéissance, en employa le prix à vêtir les pauvres, s'habilla elle-même d'une robe de bure, telle que les servantes eussent à peine voulu en porter. Le monde ne pouvait comprendre qu'une dame si noble et si riche s'abaissât de cette manière. Elle allait à une de ses vignes, près de Saint-Paul, y ramassait des sacrements, et les portait sur sa tête à travers la ville, pour les distribuer aux malheureux. Son mari la vit un jour dans cet équipage ; il ne lui en dit rien, connaissant le saint motif qui la faisait agir de la sorte. Quelquefois elle conduisait un petit âne chargé de fagots qu'elle distribuait par les maisons les plus indigentes. Elle fit plus : dans un temps de cherté, elle s'en allait avec sa belle-sœur Vannozie dans les quartiers de Rome où elles n'étaient pas connues, et mendiait de porte en porte de quoi donner aux pauvres. Comme on s'apercevait bien qu'elles n'étaient pas pauvres elles-mêmes, il arriva plus d'une fois qu'on leur donna des injures au lieu d'argent. Dans une de ces quêtes d'humilité et de charité, elles entendirent de grands gémissements dans une maison : un enfant venait d'y mourir sans baptême ; Françoise le prend entre ses bras, le rend bientôt vivant à sa mère, recommande aux assistants de ne rien dire, et se dérobe à leurs yeux. Elle affectionnait tellement la pauvreté et l'humiliation, qu'elle se mettait volontiers parmi les mendiants à la porte des églises. Les morceaux de pain qu'on lui donnait comme à une mendicante, elle les gardait pour elle, et en place donnait aux pauvres un pain tout entier de sa maison ; les morceaux rompus lui semblaient bien plus délicats, parce qu'ils avaient été donnés pour l'amour de Dieu.

A ce mépris de soi-même, elle joignait des austérités de plus d'un genre. Jamais elle ne but du vin, ni en santé, ni en maladie. Contente d'un seul repas par jour, elle ne mangeait rien le soir, si ce n'est, en cas de maladie grave et par ordre de son confesseur, une pomme cuite, et cela très-rarement encore. Pendant seize ans que sa bru, nommée Mobilie, continua de l'observer, jamais elle ne la vit manger ni chair, ni œufs, ni laitage, ni poisson, ni rien qui pût flatter les goûts. Bien ou mal portante, toute sa nourriture était du pain ordinaire, des légumes ou des herbes cuites, avec un peu de sel, sans huile. Elle ne prenait que deux heures de sommeil, sur un lit très-dur, dans une position gênante, plutôt assise que couchée. Elle portait sur la chair un double cilice, avec une ceinture de crin et un cercle de fer, qui lui occasionna plus d'une plaie. Ajoutez-y une discipline armée de pointes de fer, avec quoi elle se frappait jusqu'au sang. Elle persévéra dans cette rigueur de pénitence jusqu'à ce que son confesseur lui interdit le cercle de fer et les disciplines sanglantes.

Cependant, si dure à elle-même, Françoise était douce et indulgente envers tout le monde, ne laissait manquer personne de rien, surtout les malades, et remplissait avec une constante sollicitude tous ses devoirs de mère de famille.

Quand elle méditait sur la passion du Sauveur, elle en était si profondément touchée, elle en versait des larmes si abondantes, que sa bru et ses autres domestiques craignirent plus d'une fois qu'elle n'en mourût de douleur. Cette douleur ne pénétrait pas seulement son âme, mais son corps. Pensait-elle aux pieds et aux mains percés de clous, elle sentait ses pieds et ses mains propres si endoloris, qu'elle n'en pouvait plus faire aucun usage. La couronne d'épines lui occasionnait une couronne de douleurs à la tête; la flagellation lui laissait les membres meurtris. Dans cette contemplation douloureuse, était-elle ravie en extase, ses pieds et ses mains distillaient du sang. En méditant sur le côté ouvert du Sauveur, toute sa poitrine lui demeura couverte de plaies. Cette souffrance lui dura très-long-temps; il en sortait une liqueur semblable à de l'eau; il fallut y appliquer du linge, et en changer de temps à autre. Ne pouvant le faire toute seule, tant la douleur était grande, elle fut obligée de découvrir son secret à Vannozie et à deux autres compagnes intimes, qui gardèrent ces linges comme des reliques. Elle fut guérie de cette plaie dans une extase, le jour de Noël 1432, en présence d'une de ses compagnes et de son confesseur ¹.

Dès son enfance, Françoise allait habituellement à la messe et se confessait dans l'église Sainte-Marie-la-Neuve, non loin de sa maison paternelle. Cette église était desservie par des Bénédictins de la congrégation du Mont-Olivet, fondée par le bienheureux Bernard Ptolomée de Sienne. Lors de son mariage, Françoise alla demeurer dans un autre quartier, mais elle venait toujours se confesser à Sainte-Marie. Elle s'était attirée l'affection et la confiance de plusieurs nobles dames qui fréquentaient la même église. De pieux entretiens s'établirent entre elles. Un jour, c'était en 1425, leur parlant avec une ferveur extraordinaire, Françoise leur exposa combien ce serait une chose agréable à Dieu si toutes unanimement elles se consacraient à la sainte Vierge, et, sous sa protection maternelle, formaient une association de piété dans cette même église, comme il y en avait d'autres ailleurs, telles que du rosaire ou du scapulaire. Cette pensée plut singulièrement à toutes les dames, qui la regardèrent comme inspirée du ciel et digne d'être mise à exécution sans délai. Le jour de l'Assomption, elles firent solennellement l'*oblation* de leurs per-

¹ *Secunda vita*, cap. 4.

sonnes à la sainte Vierge, d'où leur vint le nom d'*Oblates*. Toutes regardaient et écoutaient Françoise comme la mère et la supérieure que Dieu même leur avait donnée. Ceci était un germe qui, avec le temps, devait produire quelque chose de plus parfait. Lorsque Françoise eut reçu de son mari liberté pleine et entière de suivre tous les mouvements de sa dévotion, elle pensa qu'elle pourrait bien se réunir un jour avec ces pieuses dames dans une même maison, et donner naissance à une nouvelle congrégation religieuse. Cette pensée devint une résolution formelle lorsqu'elle se vit privée de la société si douce de sa belle-sœur Vannozie, avec laquelle elle avait vécu trente années entières dans une telle union, que toutes deux paraissaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Vannozie étant tombée malade, Françoise connut qu'elle n'en relèverait point. Elle l'assista constamment, avec un prêtre et d'autres personnes pieuses. Ayant aperçu l'esprit malin qui cherchait à troubler la mourante, elle recommanda au prêtre de le réprimer par l'aspersion d'eau bénite. Cela fait, l'archange qui accompagnait toujours Françoise réduisit le tentateur, par un regard, à se retirer transformé en ville fourmi. La malade mourut saintement, et Françoise vit son âme monter au ciel dans une nuée lumineuse¹.

Trois saints du ciel excitèrent spécialement Françoise à procurer l'établissement de la congrégation des Oblates : saint Paul, saint Benoît et sainte Madeleine. Au commencement du mois de juillet 1433, le pape Eugène IV commit cette affaire à Gaspar, archevêque de Cosence, qui donna, vers la fin du même mois, un avis favorable. Les pieuses dames, les unes filles, les autres veuves, se réunirent dans une maison appelée la Tour-des-Miroirs. Françoise, leur mère et leur fondatrice, ne put les suivre aussitôt. Son mari, qui vivait encore et souffrait beaucoup de ses infirmités, réclamait sa continuelle assistance. Il mourut chrétiennement en 1436. Dès lors elle se réunit à ses chères filles. Ayant mis ordre à ses affaires, elle alla se prosterner à la porte du couvent, nu-pieds, les bras en croix, suppliant les sœurs, au milieu des larmes et des sanglots, de l'admettre dans leur société comme une mendicante et une pécheresse qui, après avoir donné au monde la fleur de la jeunesse, venait offrir à Dieu les restes d'une vieillesse épuisée. Ce spectacle inattendu émut jusqu'aux larmes toutes les sœurs, qui la relevèrent avec empressement, et l'introduisirent dans la maison avec une sainte joie. Elle prit l'habit et fit son *oblation* le jour de Saint-Benoît, 21 mars 1436. La supérieure était alors sœur Agnès de Lellis. Mais toutes supplièrent Françoise

¹ *Secunda vita*, cap. 8.

de vouloir bien être leur supérieure, comme elle était leur mère et leur fondatrice. Elle résista longtemps, étant venue, non pour être servie, mais pour servir les autres, comme la dernière de toutes. Elle finit par céder à leurs instances. Mais, comme ses fréquentes visions et extases pouvaient être un obstacle au parfait accomplissement de certains de ses devoirs, elle prit pour assistante la même Agnès de Lellis. La vie de Françoise était une règle vivante de perfection. Chaque soir, elle se prosternait devant toutes ses sœurs, et, les mains jointes, leur demandait humblement pardon de toutes les fautes qu'elle avait pu commettre. Dieu ne cessa de glorifier son humble servante par le don de prophétie et un grand nombre de miracles juridiquement attestés par des témoins oculaires. Enfin, le 2 mars 1440, ayant appris que son fils Jean-Baptiste était malade, elle alla le voir avec une de ses compagnes. Elle le trouva mieux ; mais elle y tomba malade elle-même. Elle voulait s'en retourner au couvent dès le soir, suivant la règle ; mais, comme c'était loin, son confesseur lui ordonna de rester par obéissance en la maison de son fils. Elle connut par révélation qu'elle mourrait dans sept jours, et s'y prépara comme elle avait vécu, c'est-à-dire saintement. En effet, ayant reçu tous les sacrements de l'Église, elle expira tranquillement le 9 du même mois, en la cinquante-sixième année de son âge. Une minute auparavant, lui voyant remuer les lèvres, son confesseur lui avait demandé si elle voulait quelque chose. Elle répondit : J'achève les vêpres de la sainte Vierge !

Les miracles ne furent pas moins nombreux après sa mort que pendant sa vie. On commença dès lors à l'honorer d'un culte public. Cependant le procès de sa canonisation, commencé sous Eugène IV et Nicolas V, ne fut terminé que sous Paul V, en 1608. On voit son corps à Rome, dans une châsse magnifique, et l'on y célèbre sa fête le 9 mars avec beaucoup de solennité. Les religieuses qui reconnaissent sainte Françoise pour fondatrice ne font point de vœu ; elles promettent simplement d'obéir à la mère présidente. Elles ont des pensions, héritent de leurs parents, et peuvent sortir avec la permission de leur supérieure. Il y a dans le couvent qu'elles ont à Rome plusieurs dames de la première qualité ¹.

Parmi les visions prophétiques qu'a eues sainte Françoise, il y en a plusieurs qui annonçaient des troubles à Rome et à l'Église. On en vit effectivement d'assez graves sous Eugène IV.

Son prédécesseur, le pape Martin V, laissa trois neveux, tous trois de la famille des Colonnes : Antoine, prince de Salerne, Édouard,

¹ *Acta SS*, et Godescard, 9 mars.

comte de Célano, et Prosper, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges. Ces trois seigneurs, non contents des grands biens que le Pape leur avait donnés, se saisirent encore de son trésor, c'est-à-dire des grandes sommes d'argent qu'il avait amassées, tant pour défrayer les Grecs qui devaient venir au concile que pour soutenir la croisade contre les Turcs. Le pape Eugène fit prier les Colonnes, par les cardinaux et d'autres seigneurs, de lui rendre ce trésor ; mais ils le refusèrent, et mirent des troupes sur pied pour lui faire la guerre. Le Pape, après avoir fait contre eux les procédures nécessaires, prononça, le 17^{me} de mai 1431, une sentence par laquelle il déclare que, comme criminels de lèse-majesté, ils ont encouru toutes les peines ecclésiastiques, et les prive de tous leurs biens, leurs dignités et leurs droits. Le Pape voulait soutenir ses procédures par les armes, et la reine de Naples, Jeanne II, lui envoya des troupes sous la conduite de Cadola ; mais les Colonnes gagnèrent ce chef par argent, et cette guerre troubla quelque temps l'Italie ¹.

Ces troubles de Rome, suscités par quelques seigneurs factieux, se rattachèrent bientôt à des troubles plus graves, suscités dans l'Église entière par le concile de Bâle, qui, dès les premiers jours, se montra plutôt une assemblée factieuse qu'un concile vraiment digne de ce nom.

D'après une bulle de Martin V, ce concile devait s'ouvrir le 3 mars 1431, si toutefois il s'y trouvait un nombre suffisant de prélats. Le 1^{er} février de la même année, le même Pape nomma Julien Césarini cardinal de Saint-Ange et légat en Allemagne, pour y présider en son nom. Mais Martin V mourut le vingt du même mois, et eut pour successeur Eugène IV, élu le 3 mars suivant. Le nouveau Pape confirma la légation du cardinal Julien en Allemagne, l'étendit même à la Hongrie, la Pologne et la Bohême. Puis, le dernier jour de mai, il lui adressa une lettre où il dit entre autres : Le pape Martin vous a enjoint, entre autres choses, de présider au concile qui se doit célébrer à Bâle, s'il s'y trouve un assez grand nombre de prélats pour le tenir. Or, nous avons appris que jusqu'ici il y en est venu peu ou point, en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y envoyer un autre légat. C'est pourquoi nous voulons que, lorsque l'affaire de Bohême sera finie, comme on espère qu'elle le sera bientôt, vous preniez le chemin de Bâle, et que vous vous y conduisiez suivant les ordres que vous avez reçus au concile de Constance. — En exécution de cet ordre ;

¹ Fleury, l. 102, n. 33 et 34, édition grand in-8, augmentée de quatre livres publiés pour la première fois d'après un manuscrit de Fleury, appartenant à la bibliothèque royale.

le cardinal Julien envoya à Bâle deux délégués, savoir, Jean de Polemar, chapelain du Pape et auditeur de son palais, et Jean de Raguse, docteur en théologie de la faculté de Paris, et procureur général de l'ordre des frères Prêcheurs. Ces deux délégués arrivèrent à Bâle le 19^{me} de juillet 1431.

Mais déjà le concile s'était ouvert d'une manière quelconque au jour indiqué par Martin V. C'était, comme nous avons vu, le 3 mars 1431, le même où Eugène IV était élu Pape à Rome. Ce jour-là donc tous les Pères arrivés à Bâle se rendirent solennellement à l'église cathédrale ; ils s'y trouvèrent, tout bien compté, au nombre de *un*, ni plus ni moins, encore n'était-ce pas un évêque, mais un abbé, celui de Vézelay ; le lendemain, 4^{me} de mars, il prit acte, en présence des chanoines de cette église, des opérations qu'il avait faites le jour précédent. Ce commencement un peu burlesque ne présageait pas mal ce qui est arrivé ensuite.

Jean de Polemar et Jean de Raguse, arrivés à Bâle le dix-neuf juillet, ouvrirent le concile cinq jours après, pour la seconde fois, et d'une manière plus solennelle. Ils s'y trouvèrent eux deux, avec l'abbé de Vézelay, deux députés de l'université de Paris, et quelques ecclésiastiques de Bâle, sans aucun évêque. En conséquence, ils déclarèrent que le saint concile général de Bâle était légitimement assemblé et ouvert. On peut voir les actes authentiques de ce que nous disons dans le huitième tome des anciens monuments publiés par le Bénédictin Martène ¹.

Le cardinal Julien était à Bâle vers la mi-septembre ; car le 19 du mois il écrivit de cette ville une lettre circulaire à l'archevêque de Reims et à d'autres métropolitains, pour les presser, eux et leurs suffragants, de venir au concile. C'est qu'en effet il n'y venait personne. Dans la congrégation du 26 septembre, où il promulgua les règlements sur la manière de tenir le concile, on dit qu'il n'y avait que trois évêques et sept abbés, dix prélats en tout. Aussi, le 7 octobre, écrivit-il de nouvelles lettres : au roi de France et au duc de Bourgogne, pour les prier d'envoyer leurs ambassadeurs ; aux évêques d'Allemagne, pour les presser de venir sans délai et sans pompe ; aux abbés et aux prélats du diocèse de Bâle, pour leur reprocher leur négligence et les menacer des peines les plus sévères, s'ils ne venaient assister à une solennité du concile, qui devait avoir lieu le treize du mois ².

Le cardinal Julien, touché de cette solitude, envoya au Pape un

¹ *Veter. Script. et monument. amplissima collectio.* Martène, et Durand, t. 8. —

² *Ibid.*, p. 3 de la préface.

chanoine de Besançon, nommé Jean Beaupère, pour lui rendre compte de l'état du concile. C'est le même Jean Beaupère, docteur de l'université de Paris, du parti anglais, que nous avons déjà vu dans le procès de Jeanne d'Arc. Ce député fut entendu par Eugène IV en consistoire. On apprit de lui que le clergé d'Allemagne était dans un état déplorable ; que l'hérésie des Hussites faisait de très-grands progrès dans les divers États de l'empire ; que le mauvais exemple des sectaires avait inspiré aux habitants de Bâle beaucoup de mépris pour les ecclésiastiques : que cette ville n'était pas un lieu tranquille, tant à cause des semences d'erreur qui s'y étaient répandues que parce qu'on y était exposé aux hostilités qui commençaient entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne ; qu'en conséquence il était arrivé très-peu de prélats, seulement trois évêques et sept abbés. Le chanoine Beaupère, qui détailla ces fâcheuses nouvelles en présence du Pape et des cardinaux, avait la qualité d'envoyé du légat et du concile de Bâle ; par conséquent, son témoignage était revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer dans l'affaire présente. On verra bientôt l'importance de cette observation ¹.

Un événement très-heureux pour l'Église était le désir que les Grecs témoignaient alors de se réunir avec l'Église romaine et les Latins ; mais cela faisait encore une sorte de contre-temps pour le concile de Bâle, parce que l'empereur et le patriarche de Constantinople voulaient que l'union se consommât dans un concile qui serait célébré en Italie, et le Pape et son conseil souhaitaient que ce fût à Bologne. Or, comme on ne pouvait célébrer en même temps deux conciles œcuméniques, il s'ensuivait que celui de Bâle devait être dissous ou transféré, afin de concourir ensuite à la solennité d'une assemblée nombreuse, dans le lieu où les Grecs seraient convenus de se rendre. La mesure était d'autant plus opportune, que, comme nous le verrons, la réunion des Grecs devait être suivie de celle des Arméniens, des Jacobites, des Éthiopiens, des Syriens, des Nestoriens, des Maronites et des Chaldéens.

Ces considérations firent bientôt la matière d'une bulle, que le Pape adressa au cardinal Julien, où il disait : « Nous avons appris par Jean de Beaupère, que vous nous avez envoyé, que le clergé d'Allemagne est extrêmement dérégulé, et que l'hérésie bohémienne fait de grands progrès dans le pays. Il nous a dit aussi qu'il s'est élevé bien du scandale à Bâle, et que plusieurs des habitants, suivant les maximes des Bohémiens, persécutent le clergé jusqu'à com-

¹ *Veter. Script. et monument. amplissima collectio.* Martène et Durand, t. 8, p. 4 de la préface.

mettre des meurtres. Il a ajouté que la guerre entre Philippe de Bourgogne et Frédéric, duc d'Autriche, produit de tristes effets, en ce que ces princes ayant des terres proches de Bâle, on ne peut y entrer sans crainte et même sans péril. Il soutenait toutefois que la célébration du concile et la réformation de l'Église seraient très-utiles.

« Nous avons pensé que tant de difficultés et de périls sont peut-être la cause pourquoi les prélats, que l'on attend depuis si longtemps, ne sont pas venus à Bâle. Nous avons aussi considéré que les sept ans sont passés, dans lesquels le concile devait s'assembler, et que, si nous faisons une nouvelle convocation, les prélats pourraient alléguer les mêmes difficultés, sans compter que l'hiver approche, et qu'il faudrait donner aux prélats un temps convenable pour venir après la convocation.

« D'autre part, Jean Paléologue, qui se dit empereur de Constantinople, nous a depuis peu envoyé un ambassadeur, qui nous a requis, suivant l'ordonnance de notre prédécesseur, de célébrer un concile pour l'union de l'Église orientale avec la romaine et l'occidentale ; et, suivant la convention de notre prédécesseur, nous avons promis aux Grecs de les défrayer pour venir au concile, et pour leur retour, quand il sera fini. Or, si l'on convoquait un autre concile, il faudrait donc en tenir deux en même temps, et ils se nuiraient l'un à l'autre.

« Par ces raisons, et de l'avis de nos frères les cardinaux, nous vous donnons plein pouvoir de dissoudre le concile, s'il subsiste encore, après en avoir indiqué un nouveau dans notre cité de Bologne, auquel nous entendons présider en personne dans un an et demi, du jour de la dissolution de celui-ci. » Cette bulle est du 12 novembre 1431 ¹.

Quelques jours après, le Pape ayant appris que le cardinal-légat et les prélats de Bâle avaient invité les Hussites de Bohême à venir conférer sur les points controversés entre eux et les catholiques, ce fut dans la cour romaine un nouveau motif d'opposition contre le concile ; car il semblait dangereux qu'une cause décidée par le concile de Constance et par les bulles apostoliques fût remise en délibération, et l'on craignait qu'il n'y eût une sorte d'inconséquence à ouvrir des conférences de religion avec des gens qu'on avait poursuivis jusqu'alors par les armes spirituelles et temporelles. Eugène IV crut donc devoir porter le dernier coup au concile de Bâle en le déclarant dissous et transféré à Bologne. Cela fit l'objet d'une autre bulle en date du 18 décembre, et adressée à tous les fidèles ².

Le Pape fit porter les deux bulles à Bâle par l'évêque de Parenzo,

¹ Labbe, t. 12. Sponde, an. 1431. — ² Ibid., col. 941.

trésorier de la chambre apostolique. C'était vers le commencement de 1432. Le cardinal Julien, frappé de ce coup, ne laissa pas de témoigner d'abord son obéissance. Il déclara qu'il ne pouvait plus faire les fonctions de président, puisque le Pape transférait le concile ; mais persuadé en même temps qu'il était du bien de l'Église que l'assemblée de Bâle continuât, il écrivit à Eugène une lettre extrêmement forte, quoique respectueuse, pour l'engager à se désister de la résolution énoncée dans ses bulles. On ne peut rien ajouter à la multitude et à l'énergie des motifs qu'il proposait. La bonne réputation du Pontife, l'intérêt de la religion en Bohême, l'attente de l'empereur et des autres souverains, les égards dus aux décrets de Constance et de Sienna, aux bulles de Martin V et à celles d'Eugène lui-même, tout cela formait une exhortation pressante en faveur du concile déjà commencé. Le motif principal est l'état déplorable de l'Allemagne, qu'il lui semblait plus important de prémunir contre l'hérésie de Bohême que de travailler à la réunion des Grecs, qui avaient si souvent trompé l'attente de l'Église romaine.

Comme le cardinal Julien était un homme modeste et réservé dans ses démarches, le savant Henri de Sponde et d'autres ont de la peine à se persuader qu'une lettre aussi véhémement soit son ouvrage ¹.

Une observation du jésuite Berthier est surtout remarquable. Dans ses deux bulles, l'une au cardinal Julien, l'autre à tous les fidèles, le pape Eugène IV déclare solennellement que, s'il se décide pour la translation du concile de Bâle, c'est principalement sur les informations données en plein consistoire par Jean Beaupère, envoyé du cardinal et du concile. Or, dans sa réponse au Pape, le cardinal, parlant au nom du concile, s'inscrit en faux contre ces informations, sans désavouer pourtant ni même nommer le député qui les avait données. Il y a plus : dans sa troisième session, le concile dit d'une part que « le vénérable docteur Jean Beaupère avait été envoyé au Pape et aux cardinaux pour les prier d'assister au concile ; » puis il ajoute, quelques lignes après, que le Pape s'est laissé surprendre par une *information fautive et désavantageuse* ².

Que veut dire tout cela ? Le président du concile envoie un député informer le Pape ; le Pape agit d'après les informations du député ; le président et le concile blâment le Pape de s'être laissé surprendre par des informations fausses, et ils ne désavouent pas, ils ne blâment pas, ils louent, au contraire, leur député qui les lui a données !

¹ Sponde, 1432, n. 3. — ² *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 47.

Jean Beupère avait trempé dans la condamnation de Jeanne d'Arc, où l'on s'est permis de supprimer les informations et les témoignages favorables, d'en altérer d'autres, d'ajouter, de retrancher au gré des juges, de présenter de toute l'affaire un résumé infidèle, afin de livrer au bûcher des Anglais la libératrice de la France. Jean Beupère et les autres docteurs de Paris qui en avaient usé de la sorte envers Jeanne d'Arc, se trouvèrent des premiers à l'assemblée de Bâle : ils en étaient l'âme. Pierre Cauchon lui-même y viendra, si même il n'y était déjà. Des hommes capables de ces manœuvres d'iniquité envers l'innocence héroïque d'une jeune fille, n'ont-ils pas pu s'en permettre de semblables envers un Pape, pour avoir le plaisir de le fouler aux pieds, comme des enfants dénaturés et mal appris qui mettraient leur gloire à déshonorer leur père ? D'autres indices pourraient justifier ces soupçons.

Au mois de janvier 1432, les prélats de Bâle envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, pour supplier le Pape avec instance de révoquer son décret de dissolution ¹. Le bon sens et les convenances les plus vulgaires demandaient que, jusqu'à la réponse du Pape, les prélats s'abstinsent de tout ce qui pouvait envenimer l'affaire. C'est le contraire qu'ils firent. Dans le temps même qu'ils envoyaient une ambassade au Pape, ils adressaient à tous les fidèles des lettres synodales, pour notifier à tout l'univers qu'ils étaient déterminés à continuer leurs séances, envers et contre qui que ce soit. Le cardinal Julien ne scella point ces lettres, parce qu'il s'était démis de la charge de président ; ce fut Philbert, évêque de Coutances en Normandie, qui apposa le sceau, et ce prélat normand fut aussi le chef du concile, dans la seconde session célébrée le 15 février, avant qu'on eût reçu aucune réponse du Pape.

Il était spécifié dans la bulle de convocation que le concile n'aurait lieu que quand il se trouverait *un nombre et un concours de prélats convenable et suffisant*. Or, le 15 février 1432, il s'y trouvait en tout quatorze prélats, tant évêques qu'abbés. Eh bien ! le même jour, ces quatorze prélats entrèrent avec solennité dans l'église cathédrale de Bâle, et y publièrent leurs décrets en ces termes :

« Le très-saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, pour la gloire de Dieu, l'extirpation des hérésies et des erreurs, la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, la pacification des princes chrétiens, déclare, définit et ordonne ce qui suit :

« Premièrement : que ce saint concile de Bâle, suivant les décrets

¹ Labbe, t. 12, col. 480.

faits à Constance et à Sienne, et conformément aux bulles de la Chaire apostolique, est légitimement et dûment commencé et assemblé dans cette même ville de Bâle ; et afin qu'on ne doute point de son autorité, on insère ici deux déclarations de celui de Constance : La première, où il est dit que le concile général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit et représentant l'Église militante, tient immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et dignité qu'elle soit, même papale, doit obéir en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Église, tant dans le chef que dans les membres. La seconde porte que toute personne, même de dignité papale, qui refuserait d'obéir aux décrets de ce saint concile (de Constance) et de tout autre concile général légitimement assemblé, sera punie comme il convient, en implorant même contre elle les moyens de droit, s'il est nécessaire.

« En conséquence, poursuivent les quatorze prélats, ce saint concile de Bâle, actuellement assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, pour les causes ci-dessus exprimées, décerne et déclare qu'il ne peut être dissous, ni transféré, ni différé par qui que ce soit, non pas même par le Pape, sans la délibération et le consentement du concile même ; qu'aucun de ceux qui sont au concile ou y seront dans la suite ne peut en être appelé, ni empêché d'y venir par qui que ce soit, pas même par le Pape, sous aucun prétexte, et quand ce serait pour aller en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation ; que toutes les censures, privations ou autres voies de contrainte qu'on pourrait employer pour séparer du concile ceux qui y sont déjà présents, ou pour empêcher les autres de s'y rendre, seront nulles ; que le concile les déclare telles et les met à néant ; faisant défenses très-expresses à quiconque de s'éloigner de la ville de Bâle avant la fin du concile, si ce n'est pour une cause raisonnable qui sera soumise à l'examen des députés de l'assemblée, avec obligation, en outre, à ceux dont les raisons auront été trouvées légitimes, de nommer à leur place quelqu'un qui les représente. »

Voilà donc quatorze prélats, parmi lesquels une demi-douzaine d'évêques, qui, malgré le chef de l'Église universelle, se prétendent concile œcuménique, représentant l'Église universelle, ayant autorité, non plus seulement sur le Pape douteux, mais sur un Pape certain et légitime, universellement reconnu de tout le monde. Autant vaudrait dire qu'un troupeau de cent brebis est légitimement représenté par cinq brebis folles, et que c'est à elles de conduire le pasteur.

Un homme était venu souffler le feu de la rébellion, qui, du reste, s'allumait déjà de lui-même. Dominique Capranica, évêque de

Fermo, avait été secrètement désigné cardinal par Martin V ; mais ce Pape étant mort avant de l'avoir déclaré publiquement, les autres cardinaux ne voulurent point l'admettre au conclave, ni Eugène IV confirmer sa nomination secrète. Outré de dépit, il vint à Bâle, où il fut reçu à bras ouverts et déclaré cardinal par les douze ou treize prélats ¹.

Pour se fortifier de plus en plus contre le Pape, les quatorze prélats de Bâle écrivirent au roi de France, Charles VII, à l'empereur Sigismond et à d'autres princes. A Bourges, qui était encore la capitale de Charles VII, eut lieu, le 26 février, une assemblée d'évêques, qui se déclara pour les quatorze prélats de Bâle, mais en leur recommandant, par l'archevêque de Lyon, de traiter avec le Pape d'une manière douce et modeste : « Car enfin, ajoutait l'archevêque, c'est un homme recommandable par l'intégrité de sa vie, c'est le chef de l'Église ; et si le chef est dégradé, il faudra que les membres deviennent arides et infructueux ². » Ainsi parlaient les évêques de France.

L'université de Paris, composée de simples prêtres et de laïques, n'était pas si modérée. Elle mandait aux quatorze prélats de Bâle : « Qu'il n'y avait que des enfants d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile ; que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée pleine de malice ; qu'il fallait se raidir contre des artifices si dangereux ; que si le Pape voulait dissiper ou dissoudre l'assemblée avant sa conclusion, on ne devait pas lui obéir, mais plutôt lui résister de la même façon que saint Paul, qui était le modèle des docteurs, avait résisté à saint Pierre, qui représentait les Pontifes ³. » Voilà ce que disaient aux prélats de Bâle les prêtres et les laïques de l'université de Paris. Il est bon de se rappeler que cette université était encore plus anglaise que française, et qu'elle avait poussé à la condamnation de Jeanne d'Arc avec le même zèle qu'elle poussait maintenant à la rébellion contre le pape Eugène IV.

L'empereur Sigismond prit également parti pour le concile de Bâle, et envoya au Pape plusieurs lettres et ambassades, pour l'engager à revenir de sa résolution ⁴.

Les quatorze prélats de Bâle, que Sigismond avait soin d'informer de ses démarches, se voyant ainsi soutenus, allaient toujours en avant dans leur entreprise. Dans la troisième session, tenue le 29 d'avril 1432, ils renouvelèrent le décret de la supériorité du concile sur le Pape, et ajoutèrent une monition juridique, par laquelle ils sommaient le Pape de venir au concile ou d'y envoyer quelqu'un de

¹ Martène, p. 4 de la préface, t. 8. — ² Ibid., p. 5, et *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 47. — ³ Du Boulay, t. 5, p. 412. — ⁴ Martène, *ibid.*, p. 6 et seqq. de la préface.

sa part, dans l'espace de trois mois. Ils intimaient à tous les cardinaux l'ordre de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape et contre eux s'ils ne se conformaient aux intentions du concile.

Le même décret s'adressait à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre et à tous les inquisiteurs ; il ordonnait outre cela, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculières, même à l'empereur et aux rois, de faire signifier la présente monition au Pape et aux cardinaux, supposé toutefois que l'accès en cour de Rome ne parût pas dangereux ni incommode.

La quatrième session, en date du 20^{me} de juin, prévint de plus d'un mois le terme qu'on avait donné au Pape et aux cardinaux ; aussi les prélats de Bâle, qui pouvaient alors être une vingtaine, ne les déclarèrent-ils pas encore contumaces. Mais ils ne perdirent pas leur temps pour cela, car ils firent plusieurs décrets sur le gouvernement de la cour pontificale. Ils déclarèrent donc que, si le Pape venait à mourir, l'élection du successeur se ferait à Bâle ; que le Pape ne pourrait faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que les prélats et les officiers de la cour romaine ne pourraient être empêchés de venir au concile, quelque emploi, devoir ou office qui les attachât au Pape. Enfin, ce qui passe toute créance, les quinze ou vingt prélats de Bâle, non contents de faire des règlements factieux, allèrent jusqu'à usurper le gouvernement des domaines temporels du Saint-Siège. Eugène IV avait nommé son frère pour gouverner Avignon et le comtat Venaissin. Les habitants n'en furent pas contents, et en portèrent des plaintes au Pape. Là-dessus les prélats de Bâle s'avisèrent de donner cette légation à un cardinal espagnol. Pour réprimer cette usurpation manifeste, le Pape nomma légat de ce patrimoine le cardinal Pierre de Foix, qui mit les rebelles en déroute, et gouverna les peuples avec tant de satisfaction de leur part, qu'on l'appelaient communément *le bon légat*.

Ces entreprises des prélats de Bâle en annonçaient de plus violentes encore. Dans leur cinquième session, qui se tint le 9^{me} d'août, ils ne firent que des règlements sur la manière de traiter les causes de la foi ; mais peu de jours après vint à Bâle un camérier du Pape nommé Jean Dupré, avec la qualité de nonce apostolique, pour proposer des moyens de conciliation concertés avec l'empereur. Non-seulement il ne fut pas écouté, mais mis en prison et chargé de chaînes ¹. Cette première députation fut suivie d'une autre plus considérable, com-

¹ Martène, t. 8, p. 149, et p. 9 de la préface.

posée de quatre nonces, qui étaient les archevêques de Colocza et de Tarente, l'évêque de Maguelone et un auditeur du sacré palais; ils protestèrent contre l'incarcération et la détention dans les fers du nonce précédent, mais eurent bien de la peine d'obtenir des passeports assez rassurants pour eux-mêmes. Admis enfin à l'audience des prélats de Bâle, après bien des plaintes et des protestations, ils entamèrent, le 22^{me} d'août, une apologie dans les formes en faveur du Pape, leur maître : ce furent les deux archevêques qui parlèrent.

Celui de Colocza le fit d'une manière plus générale que son collègue. Prenant pour texte ces paroles de saint Paul : *Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps* ¹, il disait aux prélats de Bâle : Mes pères, qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous désirez extirper l'ivraie de l'hérésie. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous cherchez à réformer la vie ecclésiastique. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous avez à cœur d'apaiser les esprits hostiles des princes. Après avoir posé des principes si justes et si clairs, il montre que les conciles généraux avaient toujours été assemblés du consentement des Pontifes romains ; que les Hussites seraient beaucoup moins portés à se soumettre au concile quand ils le verraient séparé du chef de l'Église ; que la réunion des Grecs méritait bien qu'on songeât à leur donner un lieu commode où ils pussent s'aboucher avec les Latins ; qu'au reste, la vie irréprochable et exemplaire du pape Eugène, son zèle ardent pour l'extirpation des hérésies et pour la réformation, persuadaient assez, sans aucune preuve, qu'il n'avait point cherché à éluder la célébration d'un concile. Des réflexions aussi sages étaient sagement exprimées ².

L'archevêque de Tarente insiste d'abord sur l'unité. Il est un seul Dieu suprême, que les païens mêmes reconnaissaient sous un nom ou sous un autre. Sa providence embrasse tous les temps, tous les lieux, toutes les créatures, et ramène tout à l'unité d'un même dessein. Cette unité se manifeste dans la création de l'univers, dans la législation de Moïse, dans l'incarnation du Verbe, dans l'institution de l'Église et de son chef. Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. C'est à un seul, à Pierre, que le Seigneur dit avant son ascension : Pais mes brebis. C'est à un seul qu'il dit avant sa passion : Et quand tu seras converti, affermis tes frères. C'est à un seul qu'il a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. De là, d'après les Pères et le droit canon, Pierre ou son successeur a seul la plénitude de la puissance, les autres n'étant appelés qu'à une partie

¹ 1 Cor. 12. — ² Labbe, t. 12, col. 872 et seqq.

de la sollicitude. Dans ces derniers temps, comme la liberté humaine se ruait dans toute sorte de précipices, le Dieu de miséricorde a donné à son église un pasteur doué de toutes les vertus, notre très-Saint-Père et seigneur, très-digne souverain Pontife, vrai, indubitable et unique vicaire de Notre-Seigneur et Dieu Jésus-Christ. Pour le rétablissement de la paix et de la discipline, il a marché sur les traces de son prédécesseur Martin V, en ordonnant la tenue du concile et en confirmant les pouvoirs du cardinal Julien. Mais, voyant que le concile n'avait pas le succès qu'il eût désiré ou qui répondit à la grandeur des affaires ; apprenant, au contraire, avec certitude la débilité et la petitesse du concile, et cela par le député même du peu de prélats qu'il y avait à Bâle; requis enfin avec instance de faire une nouvelle convocation, il a dissous le concile et convoqué par le même acte à Bologne. Cette dissolution n'était ainsi qu'une translation de Bâle à une autre ville plus propre à la réunion des Grecs et même à la réduction des Hussites, qui seraient d'autant plus portés à se soumettre, qu'ils se trouveraient plus près de la personne du souverain Pontife. D'ailleurs le Pape n'avait pu voir d'un œil indifférent le danger auquel on exposait la foi en offrant aux hérétiques de Bohême de conférer avec eux, « afin de porter après cela un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'Église. » Il était évident que ces promesses rappelaient à un nouvel examen ce qui avait été décidé dans le concile de Constance, et rendaient problématique la croyance des fidèles.

Le nonce représentait ensuite aux prélats de l'assemblée l'esprit d'opposition qu'ils avaient témoigné pour les droites intentions du Saint-Père ; comment quelques-uns d'entre eux s'étaient hâtés de se rendre à Bâle précisément parce que le Pape avait fait une autre convocation ; comment ils s'abusaient eux-mêmes en prenant ce système de contradiction et de querelle, puisqu'il est du ressort de la puissance apostolique de convoquer les conciles et de les confirmer. Il les conjure, par ce qu'il y a de plus saint, de ne pas continuer des procédés semblables. Le Pape souhaite le concile avec plus d'ardeur qu'eux-mêmes ; non-seulement il se propose d'y présider, mais il veut que la réformation commence par sa personne, qu'on examine sa conduite, non-seulement depuis son pontificat, mais depuis sa première jeunesse, pour de là passer à la réformation de la cour romaine et du reste de la chrétienté. Quant aux deux points qui faisaient l'objet de la controverse, le changement de lieu et le délai de l'assemblée, le nonce offrait de la part du Pape quelque ville que ce fût des terres de l'Église, avec une pleine et entière cession de la souveraineté de la ville durant la tenue du concile ; et, pour le temps, il lais-

sait les prélats maîtres absolus de le réduire à telle borne qu'il leur plairait. Enfin, si les prélats de Bâle croyaient leur présence nécessaire en cette ville pour l'affaire de Bohême, le Pape les laissait libres d'y rester pour la terminer avec le cardinal Julien ¹.

Avec cette condescendance du Pape, on eût pu croire que le différend s'arrangerait à l'amiable. Il n'en fut rien. Les prélats de Bâle, qui alors étaient environ trente, tant évêques qu'abbés, répondirent aux nonces du Pape, le 3 septembre, par un très-long mémoire. En voici la substance :

Les trente prélats commencent par se déclarer eux-mêmes le très-saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, représentant l'Église universelle. Ils disent au Pape et à ses nonces : Ne veuillez pas contrister le Saint-Esprit. Nous sommes le concile universel ; c'est par nous que le Saint-Esprit prononce ses oracles. Donc, nous contrarier, c'est contrister le Saint-Esprit ; nous résister opiniâtrément, c'est pécher contre le Saint-Esprit. Or, voilà ce que fait le Pape et vous autres. Prenez garde d'abuser davantage de notre mansuétude. Vous nous avez rappelé ces paroles : Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps. Mais nous représentons l'Église universelle : ce n'est donc pas nous qui faisons schisme, mais le Pape, en se séparant de nous. Telle est en somme la réponse des prélats de Bâle au discours de l'archevêque de Colocza. Ils posent en principe ce qui est en question, savoir, que trente prélats en opposition, comme ils étaient, avec le chef certain et légitime de l'Église universelle, représentaient dans leur opposition l'Église universelle, et formaient un concile général légitimement assemblé dans le Saint-Esprit.

Répondant à l'archevêque de Tarente, les trente prélats commencent par cette observation : Il explique d'abord longuement la juridiction et la puissance du souverain Pontife, qu'il est le chef de l'Église, le vicaire du Christ, qu'il a été établi pasteur des Chrétiens, non par les hommes ni les conciles, mais par le Christ lui-même ; qu'il a reçu les clefs du royaume, qu'à lui seul a été dit : *Tu es Pierre* ; que lui seul a été appelé à la plénitude de la puissance, et les autres au partage de la sollicitude : ainsi que beaucoup d'autres choses de cette nature, qui, étant connues de tout le monde, n'avaient pas besoin d'être énumérées. Nous avons et croyons parfaitement ces choses, et nous avons intention, dans ce saint concile, de faire en sorte que tout le monde croie de même. Et néanmoins nous disons que le Pontife romain est tenu d'obéir aux mandements, statuts,

¹ Labbe, t. 12, p. 884.

ordonnances et préceptes de ce saint concile de Bâle, et de tout autre concile général légitimement assemblé, dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Église dans son chef et ses membres, comme il a été déclaré par le concile général de Constance.

Là-dessus les trente prélats s'étendent longuement sur l'autorité de l'Église universelle et des conciles généraux. Mais, puisque, de leur aveu, le Pape est la tête de l'Église, on pouvait leur demander : Est-ce donc la tête qui doit obéir au reste du corps, ou le reste du corps qui doit obéir à la tête ? Peut-il y avoir un concile général sans le Pape ? Un concile sans le Pape, sans le chef certain et légitime de l'Église universelle, peut-il représenter l'Église universelle ? Ce que le concile de Constance a décrété contre des Papes douteux, peut-il s'appliquer à un Pape indubitable ? D'ailleurs, ces décrets de Constance ont-ils été confirmés par l'Église et son chef dans le sens que vous leur donnez ? Et puis, un concile, même universel, est-il vraiment au-dessus du Pape ? Vous citez le concile d'Éphèse : mais il est contre vous ; car, dans son acte le plus solennel, la condamnation de Nestorius, il déclare qu'il a été contraint par les lettres du pape Célestin et par les saints canons d'en venir à cette lugubre sentence. Vous citez le concile de Chalcédoine : mais il est contre vous ; car il demanda la confirmation de ses décrets au pape saint Léon, qui, approuvant les autres, en cassa un sans retour.

Le pape Eugène IV avait signalé, et avec beaucoup de raison, l'imprudence qu'avaient eue les prélats de Bâle de dire dans leur invitation aux Bohémiens : « Venez avec confiance, on écouterà vos raisons, et le Saint-Esprit lui-même décidera ce qu'il faut croire et tenir dans l'Église. » Ce qui supposait évidemment que l'Esprit-Saint ne l'avait pas encore décidé dans les conciles de Constance et de Siéne. Comment les prélats de Bâle vont-ils se tirer de ce mauvais pas ? Ils s'étendent longuement sur ce qui n'était pas en question, sur l'utilité des conférences ; ils en citent des exemples, même apocryphes. Ils finissent par insinuer que, quand ils avaient dit : Le Saint-Esprit décidera, ils avaient entendu dire : Nous-mêmes déciderons, comme étant le concile général et l'organe de l'Esprit-Saint. Mais, nonobstant un pareil sophisme, on pouvait toujours leur dire : Donc, d'après vous-mêmes, le Saint-Esprit n'a pas encore décidé ce qu'il faut croire et tenir dans l'Église. Et voilà précisément ce que le Pape vous reproche.

Voici qui n'est pas moins curieux. Les trente prélats disent aux nonces du Pape : Vous pensez avoir dit quelque chose de grand en disant que celui qui viole le privilège de l'Église romaine, privilège

conféré par le chef suprême de toutes les églises, tombe dans l'hérésie. Nous croyons de même, et beaucoup plus fermement ; car nous disons que le souverain Pontife est le chef de l'Église, et que la chaire de Rome est la chaire principale entre les autres. Mais, en louant une partie, avez-vous oublié le tout ? En exaltant une église, omettez-vous l'Église universelle ? S'il est hérétique celui qui détruit la primauté de l'Église romaine, combien plus hérétique ne sera pas celui qui nie que cette église-là, dans laquelle est contenue et préside la romaine, ait puissance sur toutes les églises et tous les hommes ? — Le lecteur ne devinerait guère où les trente prélats de Bâle en veulent venir. Le voici en deux mots : — Or, le concile général représente l'Église universelle, et nous sommes le concile général. Donc, quiconque nie notre infailibilité et notre omnipotence sur toutes les églises et sur tous les hommes, principalement sur le Pape, celui-là est plus hérétique que celui qui nierait la primauté de l'Église romaine.

Quant à l'offre qu'avait faite le Pape de tenir le concile en telle ville d'Italie qu'on voudrait, les trente prélats de Bâle, avec une impolitesse qui n'a pas de nom, lui répondent assez crûment que cette offre n'était qu'un jeu, qu'une farce pour dissiper le concile de Bâle et n'en tenir aucun. Toutefois, s'il veut se réunir et se soumettre à eux, ils lui offrent généreusement l'amnistie du passé¹. Telle est en substance la réponse des trente prélats. Ils ne furent pas prophètes ; car nous verrons Eugène IV tenir avec calme, succès et gloire le concile œcuménique de Florence, où se réuniront à l'Église romaine les Grecs, les Arméniens et autres peuples de l'Orient, tandis que l'assemblée de Bâle tournera de plus en plus en cohue ridicule et scandaleuse.

Trois jours après, dans la sixième session, le 6^{me} de septembre, deux promoteurs de l'assemblée de Bâle, tous deux Français et de l'université de Paris, requièrent qu'on déclarât la contumace du Pape et des cardinaux. L'assemblée députa les évêques de Périgueux et de Ratisbonne pour faire les trois citations canoniques ; mais l'évêque de Maguelone et l'archevêque de Tarente, deux des nonces du Pape, demandèrent si instamment un délai pour leur maître, que l'assemblée ne passa pas outre ce jour-là ; et, à l'égard des cardinaux, quelques docteurs présents à la session s'offrirent de présenter des excuses légitimes de leur part ; ce qui fut accepté au nom de l'assemblée par les évêques de Frisingue et de Belley, qui en avaient la commission.

¹ Labbe, t. 12, col. 673-699.

A cette session, on compta trente-deux prélats, tant évêques qu'abbés, avec deux cardinaux, savoir : Dominique Capranica, cardinal par la grâce de l'assemblée de Bâle; le cardinal Branda de Castiglione, brouillé avec le Pape pour des querelles particulières. Voici comme *Ænéas Sylvius*, plus tard le pape Pie II, parle de ces deux personnages, ainsi que de quelques autres qui prirent exemple sur eux les années suivantes. Il expose l'état où il trouva les choses quand il arriva lui-même à l'assemblée : « Il y avait à Bâle quelques cardinaux qui s'étaient échappés de la cour romaine, et qui, n'étant pas bien avec le Pape, critiquaient ouvertement sa conduite et ses mœurs. D'autres officiers du Pape s'y rendaient tous les jours, et comme la multitude est portée à la médisance, comme elle se plaît à blâmer ceux qui gouvernent, tout ce peuple de courtisans déchirait en mille manières différentes la réputation de son ancien maître. Pour nous, qui étions jeunes, qui sortions tout récemment de notre patrie, qui n'avions rien vu, nous prenions pour des vérités tout ce qui se disait, et nous ne pouvions aimer le pape Eugène en voyant que tant de personnes illustres le jugeaient indigne du pontificat. Il y avait aussi là des députés de la célèbre école de Paris; il y avait des docteurs de Cologne et des autres universités d'Allemagne, et tous, d'un commun accord, exaltaient jusqu'aux nues l'autorité du concile général. Il se trouvait peu de personnes qui osassent parler de la puissance du Pontife romain; tous ceux qui parlaient en public flattaient les opinions de la multitude. »

Il dit plus bas que, quand il se fut trouvé longtemps après avec des gens pacifiques et qui gardaient la neutralité entre le concile et le Pape, il apprit des anecdotes qu'il ne savait pas auparavant; par exemple, que le pape Eugène avait été accusé de bien des choses dont il n'était pas coupable, et que les cardinaux qui étaient venus à Bâle avaient noirci *ce bon Pape et ce saint homme*, à cause de leurs animosités particulières. « Mais dans la suite, ajoute-t-il, ils retournèrent tous vers lui, et ils lui demandèrent pardon de leur faute ¹. »

De tous les cardinaux présents au concile quand Pie II, alors *Ænéas Sylvius*, y arriva, celui dont il dit le plus de bien est Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange. Il avait cessé de présider après les premières bulles données par Eugène pour transférer le concile à Bologne; mais son ardeur n'en était pas plus ralentie, et il la témoigna encore par une lettre au Pape, datée du 5^{me} de juin de cette année 1432, après une ambassade envoyée aux Hussites, qui avaient promis de se rendre au concile. et depuis les résolutions prises par

¹ Pius II, in bullâ retract.

les évêques français dans l'assemblée de Bourges. Le cardinal fait valoir ces raisons ; il avertit le Pape que le nombre des prélats s'augmente tous les jours à Bâle, il lui répète que le concile s'appuie entièrement sur les définitions de celui de Constance, dont on ne pouvait soupçonner l'autorité sans donner atteinte au pontificat de Martin V et d'Eugène lui-même. Il rappelle les jugements de rigueur que les Pères de Constance ont portés contre Jean XXIII et Benoît XIII, l'un et l'autre privés du pontificat, le premier à cause de sa mauvaise conduite, et le second à cause de son obstination dans le schisme. Comme ces remontrances et ces exemples se présentaient sous des dehors sinistres, le cardinal finit ainsi sa lettre : « Je dis cela, très-saint Père, avec tout le déplaisir possible ; et si votre Sainteté voyait le fond de mon cœur, elle me saurait gré de mon excès de charité, elle me regarderait comme son fils bien-aimé. » — Le même cardinal Julien condamna depuis tout ce qu'il avait pensé ou écrit contre la conduite du pape Eugène. On a le détail de sa rétractation dans la bulle du pape Pie II ¹.

Eugène IV étant souvent malade, les prélats de Bâle s'occupaient beaucoup de l'idée d'un conclave futur. Ainsi ils réglèrent le 6 de novembre, dans la septième session, que, si le Pape venait à mourir durant le concile, les cardinaux ne s'assembleraient qu'au bout de soixante jours ; et l'on ajouta que les bénéfices des cardinaux qui agiraient contre les règles de ce conclave futur seraient dévolus à la collation des ordinaires, non au Saint-Siège.

Dans la huitième session, dix-huit décembre, les prélats de Bâle portèrent des coups plus directs au Pape. Ils lui donnèrent soixante jours pour révoquer les bulles par lesquelles il transférait le concile ; et il était dit qu'après ce terme on procéderait contre lui, selon l'inspiration du Saint-Esprit, et en usant de tous les moyens que le droit divin et humain pouvait suggérer. On lui défendait, durant ces soixante jours, de conférer aucun bénéfice, en vue de dissoudre ou traverser le concile, et cela sous peine de nullité. On ordonnait aux cardinaux et aux autres officiers de la cour romaine de s'en retirer vingt jours après le terme donné au Pape. On renouvelait la citation déjà faite aux autres prélats de la chrétienté de se rendre à Bâle. On mettait tous les bénéfices de ceux du concile sous la protection de cette assemblée, avec défense au Pape de les déclarer impétables ou de les donner à d'autres. On lui ôtait même la liberté d'établir aucuns nouveaux impôts sur les terres de l'Église, ou d'aliéner la moindre partie de ces biens ; et enfin défenses étaient faites à

¹ *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 47.

toutes personnes, même au Pape, à l'empereur et aux rois, de reconnaître aucun autre concile, soit à Bologne, soit ailleurs, parce qu'il ne peut y avoir, disent les prélats de Bâle, deux conciles œcuméniques en même temps. Ainsi finit l'année 1432, avec toutes les apparences d'une rupture prochaine entre les prélats de Bâle et le chef de l'Église universelle.

Eugène IV fit de nouvelles tentatives pour prévenir cette rupture. Il nomma quatre nonces, dont l'évêque de Servia en Romagne était le plus considérable, et il minuta tout le progrès de leurs démarches dans des instructions dont voici l'abrégé : « Si l'on peut persuader aux prélats du concile de le transporter à Bologne, c'est le mieux et le plus convenable aux intérêts de l'Église. Si les Hussites ne veulent point passer en Italie, on pourra traiter avec eux à Bâle, et se rendre ensuite à Bologne pour les autres affaires qu'on doit agiter dans le concile. Si cette dernière ville n'est pas agréée des prélats de Bâle, on les laissera maîtres de choisir une autre en Italie, toutefois hors des terres du duc de Milan, actuellement ennemi du Saint-Siège. Si la translation du concile en Italie est tout à fait rejetée, on pourra choisir douze prélats qui, de concert avec les électeurs de l'empire et les ambassadeurs des princes, jugeront s'il faut célébrer le concile à Bâle ou dans quelque autre ville d'Allemagne. Si ce compromis est refusé, les nonces de sa Sainteté, avec les évêques de l'assemblée, décideront la question. Si l'on est d'avis de rester à Bâle, on ne s'y occupera que de la réduction des Hussites et de la pacification des États de la chrétienté ; on n'y parlera point de ce qui concerne la réformation. Si l'on s'accorde à prendre une autre ville que Bâle pour y célébrer le concile, il sera permis d'y traiter de la réformation, pourvu qu'on n'y entame les articles considérables que quand il y aura soixante-quinze prélats du rang des patriarches, archevêques et évêques. Mais, préalablement à toutes ces dispositions, et quel que soit le résultat des conseils de l'assemblée, on révoquera les procédures faites de part et d'autre, c'est-à-dire celles du concile contre le Pape, et celles du Pape contre le concile. » Telles furent les combinaisons qu'avait imaginées Eugène IV, et qui se trouvent expliquées dans plusieurs bulles qu'il donna sur la fin de décembre 1432 et au commencement de l'année suivante ¹.

De leur côté, les prélats poussaient de plus en plus leur entreprise contre le chef de l'Église. Ainsi, dans la neuvième session, 22 janvier 1433, on déclara nul tout ce qu'il aurait fait ou qu'il pourrait faire au désavantage de l'empereur ; et ce prince, qui était alors à

¹ Martène, t. 8, p. 551 et seqq.

Sienne, fut reconnu protecteur du concile ; le duc de Bavière était comme vice-protecteur en l'absence de Sigismond. Le 19 de février, dans la dixième session, où l'on compta quarante-six prélats, les promoteurs requièrent que la contumace d'Eugène fût déclarée, et le concile nomma des commissaires pour voir s'il convenait de faire cette déclaration. Dans la session onzième, 27 avril, la célébration des conciles généraux fut recommandée au point même de menacer de suspense et de déposition le Pape s'il s'y opposait. Défenses étaient faites à toutes personnes, principalement au Pape, de dissoudre, proroger ou transférer un concile général, quel qu'il fût, à moins que le concile n'y consentît ; et ces règles universelles s'appliquant ensuite au pape Eugène, on cassait tous les actes faits ou à faire dans la vue d'empêcher les prélats de la cour romaine de se rendre à Bâle.

Les décrets de la douzième session, 13 de juillet, ordonnaient au Pape, sous peine de suspense, de révoquer ses premières bulles dans l'espace de soixante jours, et de reconnaître que le concile avait été légitime depuis son commencement. Cet acte, dans l'idée des prélats de Bâle, tenait lieu de troisième monition adressée à Eugène, qui y est peint comme un Pontife « scandaleux et qui paraît vouloir détruire l'Église. » Ce sont les termes dont se servit le secrétaire de l'assemblée. On trouve, à la suite de cette procédure, l'abolition de toutes les réserves et le rétablissement des élections, avec la manière de les pratiquer dans les chapitres et dans les abbayes.

La treizième session, onze septembre, fut employée à entendre le réquisitoire des promoteurs sur la contumace du Pape. Il était question de le déclarer suspens, et l'évêque de Leitoure avait déjà commencé à lire le décret, lorsque deux des envoyés d'Eugène incidèrent sur la forme, alléguant pour raison que les soixante jours donnés au Pape pour révoquer ses bulles n'étaient point expirés. Le duc de Bavière et les magistrats de Bâle avaient déjà intercedé pour la même cause, et le résultat de la délibération fut qu'on accorderait au Pape un délai de trente jours.

Enfin, dans la quatorzième session, qui eut lieu le 14 novembre, et où se trouva l'empereur, on étendit encore le terme à trois mois : et ce fut Sigismond qui obtint cette prorogation, sous la clause toutefois qu'Eugène adhérerait, après ce temps-là, au concile, et qu'il révoquerait tous les décrets publiés en son nom contre cette assemblée ; révocation qui se ferait selon les formules dont on récita le modèle en présence de l'empereur et de tous les prélats. Et tel est en peu de mots tout l'ordre des sessions et des procédures qui y furent faites durant cette année 1433, toujours à dessein d'obtenir du

Pape la révocation de ses bulles et la confirmation du concile ¹.

Voici maintenant de quelle manière, dans l'intervalle de ses sessions, les mêmes prélats reçurent les offres du chef de l'Église. Ses quatre nonces, avec les instructions conciliantes que nous avons vues, parurent dans une congrégation générale, le 7^{me} de mars, et ils haranguèrent vivement en faveur du Pape, dont ils expliquaient les droites intentions dans tout ce qu'il avait fait jusqu'alors par rapport au concile. Ils détaillèrent ensuite les divers tempéraments qu'ils étaient chargés de proposer pour concilier tous les intérêts ; et ils ajoutèrent qu'au reste, tous les ordres qu'ils avaient du Pape n'empêchaient pas que ce Pontife « ne leur eût recommandé très-instamment d'obéir au concile. »

A ces paroles de conciliation, les prélats de Bâle ne répondirent que par des paroles de hauteur et d'empire. Les promoteurs dirent aux nonces que le Pape n'avait point été dans le droit de dissoudre ni de transférer le concile ; que cette assemblée tenant immédiatement sa puissance de Dieu même, le Pape devait obéir à ses décrets : qu'on ne pouvait accepter aucun des tempéraments proposés par le Pape sans blesser l'autorité supérieure qui est dans le concile général ; et qu'il n'était pas non plus de la dignité du concile de révoquer ce qu'il avait fait pour maintenir ses droits.

Cependant le chef de l'Église avait fait plus encore pour ramener la paix. Le 14 février 1433, il donna une bulle qui portait en substance, que la plupart des raisons qui empêchaient la célébration du concile de Bâle ayant cessé, le Pape rétractait et annulait les bulles publiées pour dissoudre et transférer ce concile ; que son intention était présentement qu'il fût célébré dans la ville de Bâle, et qu'on y travaillât à l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et au rétablissement de la paix parmi les fidèles. Eugène IV envoya cette bulle à l'empereur Sigismond, qui en fut si content, qu'il l'adressa lui-même au concile, en l'avertissant de se conduire de manière à ne pas exposer l'Église aux malheurs d'un schisme. Cet avis plut d'autant moins aux prélats de Bâle, qu'il leur était plus nécessaire ; ils en témoignèrent leur mécontentement à Sigismond, et ils lui marquèrent que le Saint-Esprit, au nom de qui ils étaient assemblés, n'était pas un esprit de discorde et de schisme ². Et pour preuve, ils feront bientôt un schisme et un antipape ; ce qui prouve du moins quel esprit les faisait agir.

Quant à la bulle du Pape, dont l'empereur était si content, ils répondirent qu'elle ne répondait point aux intentions du concile ; et en

¹ Labbe, t. 12 — ² Martène, t. 8, p. 537.

la parcourant depuis le titre et l'adresse jusqu'à la conclusion, ils prétendirent y remarquer un très-grand nombre d'articles qu'on ne pouvait passer.

1° La bulle, faisant l'histoire de la convocation du concile de Bâle, disait que le cardinal Julien de Saint-Ange avait reçu l'ordre de le célébrer *s'il trouvait dans cette ville un nombre convenable de prélats* ; et les prélats de Bâle se récrièrent sur cet article, prétendant, aussi bien que le cardinal de Saint-Ange, que l'ordre de présider au concile lui avait été donné sans condition. Cependant on trouve cette condition manifestement énoncée dans le bref d'Eugène IV au cardinal de Saint-Ange¹.

2° La même bulle indiquait les principales raisons qui avaient porté le Pape à dissoudre le concile : c'étaient les inconvénients exprimés dans le rapport de Jean Beaupère, envoyé du légat et des prélats eux-mêmes. Les prélats trouvaient fort mauvais que le Pape osât leur citer encore le rapport de leur propre envoyé, que jamais cependant ils ne voulurent désavouer.

3° Le Pape marquait dans son décret que, les empêchements du concile ayant cessé, *il allait envoyer quatre légats pour le célébrer* ; et ces mots révoltèrent extrêmement les prélats de Bâle ; car, disaient-ils, le Pape ne reconnaîtra donc le concile que du moment de l'arrivée de ses légats, et il tiendra pour nul tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans les sessions ; ce qui détruit manifestement l'autorité de cette assemblée et de tous les autres conciles généraux, surtout de celui de Constance, qui a décidé que le concile général tient son autorité immédiatement de Dieu.

4° Eugène ne parlait dans sa bulle que de l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et de la pacification des princes chrétiens. D'où les prélats concluaient encore qu'il avait voulu exclure des délibérations de l'assemblée l'article essentiel de la réformation de l'Église. A la vérité, dans une autre bulle du 1^{er} de mai, le Pape avait chargé ses quatre légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Église dans tous ses membres ; mais cela ne contentait point les prélats de Bâle ; car ils craignaient que, par cette disposition, les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation ; que le concile ne fût réduit à donner simplement ses conseils sur cet article ; que, si les légats ne voulaient point approuver certains décrets relatifs à cette matière, le concile ne pût pas l'emporter sur eux, et qu'ainsi son autorité suprême ne parût dégradée ou avilie. On se plaignait aussi que le Pape eût parlé de réformation par rapport aux membres,

¹ Labbe, t. 12.

sans faire mention du chef même de l'Église ; expression consacrée par le concile de Constance, et dont l'omission ne pouvait être tolérée. Voilà, en abrégé, quelle fut la révision sévère de la bulle du 14 février 1433.

Avec des esprits aussi intraitables, Eugène IV voulut au moins mettre à couvert l'autorité du Siège apostolique. Le 29 de juillet, il donna une bulle par laquelle il cassait tout ce qui avait été fait à Bâle au delà des trois articles qu'il permettait de traiter dans le concile, savoir : l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chrétiens et la réformation de l'Église. Mais cet éclat n'eut point de suites, et, trois jours après, pressé de plus en plus par l'empereur Sigismond, le chef de l'Église donna une autre bulle où il disait : « Nous voulons bien et nous sommes contents que le concile de Bâle ait été continué, et qu'il continue encore, comme depuis son ouverture. Nous révoquons tout ce qui a été fait par nous pour le dissoudre et le transférer. Nous adhérons à ce concile purement et simplement, et nous avons intention de le favoriser de tout notre pouvoir, à condition toutefois que nos légats seront admis à y présider, et qu'on y révoquera tout ce qui a été fait contre nous, notre autorité, notre liberté, et contre nos cardinaux, ou quiconque s'est attaché à nos intérêts. » La date est du 1^{er} d'août ; et le 13 du même mois, le Pape chargea l'archevêque de Spalatro, l'évêque de Cervia et l'abbé d'un monastère d'Italie, de recevoir à Bâle la révocation des décrets contraires à l'autorité apostolique, en révoquant aussi, de leur côté, et au nom du Saint-Siège, tout ce que le Pape avait fait contre le concile.

Cette bulle du 1^{er} août fut rédigée sous les yeux de l'empereur. Il en parut très-content, et dit même au Pape qu'il en faisait plus qu'il ne devait. Et si les Pères de Bâle, ajoutait-il, n'acceptent pas cette bulle, je ferai des merveilles contre eux : c'étaient les termes dont s'était servi Sigismond. Cependant, durant son voyage de Rome à Bâle, il renvoya au Pape pour le prier de faire un changement dans son décret, et ce changement consistait à y mettre ; *Nous discernons et nous déclarons*, au lieu de *nous voulons bien, et nous sommes contents*. Eugène IV eut encore la condescendance d'y acquiescer ; mais toujours à condition que le concile révoquerait tous les actes publiés contre le Pape et ses adhérents.

Une des pièces qui, avec raison, indignait le plus ce Pontife, était la sommation qu'on lui faisait dans la douzième session d'adhérer au concile dans soixante jours, sous peine d'être déclaré suspens de

¹ Labbe, t. 13, col. 1488.

ses fonctions. A cette menace schismatique, il opposa une bulle du 13 septembre, où il cassait tout ce qui avait été réglé dans cette session.

Eugène IV essayait alors des embarras, des inquiétudes et des chagrins de toutes les espèces : poussé par les entreprises militaires du duc de Milan ; en butte aux révoltes des Bolonais ; ajourné par les prélats de Bâle ; abandonné par plusieurs de ses cardinaux ; exhorté avec une sorte d'empire par l'empereur ; avec cela presque toujours malade ; on ne peut guère imaginer de situation plus triste pour la première personne de l'Église et du monde ; et le comble des honneurs était pour lui une croix bien pesante.

Pendant, à force de négociations, la réconciliation eut lieu sur la fin de cette année 1433 ; les préliminaires de la paix étaient comme arrêtés, quand on tint la quatorzième session, où le terme de trois mois fut accordé au Pape pour adhérer au concile. L'empereur était à Bâle depuis le 11^{me} d'octobre. Dès le lendemain de son arrivée, il avait présenté au concile la bulle du 1^{er} août. On l'expliqua, on la modifia, on la réduisit à des formules qu'on imagina plus favorables au concile que l'énoncé du Pape : mais la bulle même fit toujours le fond de ces modèles proposés par le concile. Enfin, suivant les actes publiés par Augustin Patrice, chanoine de Sienne, et qui avait travaillé d'après les manuscrits conservés précieusement à Bâle, l'accord se fit entre les prélats du concile et le pape Eugène, de manière que les légats du Saint-Siège furent admis à présider, et que tout ce qui s'était fait par le concile contre le Pape, et par le Pape contre le concile, fut révoqué. Dans les actes de la seizième session cette bulle d'Eugène IV n'est pas complète ; on n'en a inséré que la première partie : la révocation de ce qu'il avait fait contre l'assemblée de Bâle.

Quoique les princes fussent portés généralement pour cette assemblée, ils étaient loin d'approuver ses entreprises contre le Pape, surtout quand elle osa le menacer de suspense s'il n'adhérait dans l'espace de soixante jours. Dans le fait, si vingt ou trente prélats en opposition avec le chef de l'Église, peuvent se dire le concile général, les états généraux de la chrétienté, l'Église universelle, et, par suite, régenter le Pape, lui prescrire d'un jour à l'autre des lois nouvelles, le menacer, le suspendre, le déposer comme un ministre révocable à leur gré, à plus forte raison vingt ou trente députés pourront-ils se dire les états généraux d'une nation, le parlement, la représentation nationale, et, par suite, régenter, suspendre, déposer, bannir ou tuer les empereurs et les rois. Aussi le 20 août 1433, le roi de France Charles VII écrivit-il aux prélats de Bâle pour leur

témoigner l'effroi que lui causaient leurs attentats contre le souverain Pontife de l'Église universelle, et pour les prier avec instance de ne pas pousser les choses si loin. Les autres princes de l'Europe pensèrent de même. Les monuments du temps, qu'on peut voir dans la grande collection du bénédictin Martène, signalent à cet égard le mécontentement de l'empereur, du roi d'Angleterre, des électeurs de l'empire, du doge de Venise, du duc de Bourgogne et du duc de Savoie¹.

Les dix sessions, de la quinzième à la vingt-cinquième, sont ce qu'on appelle quelquefois le beau temps du concile de Bâle ; beau en comparaison de ce qui précède et de ce qui suivra ; car, en soi, jamais cette assemblée n'a eu rien de vraiment beau, ni de complètement honorable ; jamais elle n'a su se défaire de son mauvais levain d'insubordination, de discorde et de schisme, entretenu, par une érudition indigeste et sophistique, pire que l'ignorance. Dans les dix sessions dont il est parlé, le principal devait être de cimenter, par de bons procédés, la réconciliation qu'on avait eu tant de peine à conclure. Nous allons voir si l'assemblée ne fit pas précisément l'opposé.

La seizième session, célébrée le 5 de février 1434, fut l'époque de la réconciliation du Pape et des prélats de l'assemblée, qui devint ainsi un concile vraiment canonique. Eugène IV avait nommé, pour y présider, cinq cardinaux : Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange ; Jourdain des Ursins, cardinal de Sainte-Sabine ; Pierre de Foix, cardinal d'Albane ; le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix ; Angelotto Fosco, cardinal de Saint-Marc ; avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine de cette dernière ville, pour remplacer les cardinaux qui pourraient ne pas s'y trouver.

Ces présidents ne furent admis par le concile que le 24 d'avril 1434, dans une congrégation générale, et l'on y détermina qu'ils feraient serment de donner leur avis selon les règles de la conscience, de tenir secrets les suffrages, de ne point s'éloigner de Bâle sans le consentement des députés des nations, de travailler pour l'honneur et la conservation du concile, surtout de maintenir ses décrets, et en particulier ceux du concile de Constance, touchant l'autorité des conciles généraux, au-dessus même de celle du Pape, en ce qui concerne la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Église, tant dans le chef que dans les membres ; on indiquait par là les décrets fameux de la quatrième et de la cinquième session.

¹ Martène, *Vet. Script. ampliss. collect.*, t. 8, p. 627-641.

Le serment qu'on exigea des légats du pape Eugène n'était qu'en leur privé nom, comme les actes le disent expressément. Le docteur Turrecremata, qui était au concile, et qui fut depuis cardinal, dit qu'ils le firent comme particuliers, et non comme nonces apostoliques, qu'ils protestèrent même en cette qualité contre l'engagement auquel on voulait les astreindre ¹.

La dix-septième session, qui fut tenue le 26 d'avril, manifesta encore davantage les intentions du concile par rapport aux légats ; car ils ne furent reçus à présider qu'à condition qu'ils n'auraient aucune juridiction coactive, qu'ils garderaient la manière de procéder observée jusque-là dans le concile pour les congrégations générales, les députations, la façon de prendre les suffrages et de publier les décrets. Il fut réglé que le premier des présidents qui se trouverait aux assemblées ferait cette publication, et que, si aucun des présidents ne voulait la faire, ce soin regarderait le prélat qui aurait la première place après eux. On arrêta aussi que tous les actes seraient expédiés au nom et sous le sceau du concile.

Après avoir ainsi réglémenté l'autorité des légats du Pape, le concile de Bâle se remit à régler l'autorité du Pape même. Dans la dix-huitième session, tenue le 26 de juin, il répéta et confirma pour la quatrième ou cinquième fois les décrets de Constance, touchant la supériorité du concile général sur le souverain Pontife, en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Église. Les légats du Pape n'y assistèrent point. En revanche, un docteur de l'école de Paris, nommé Jean, et patriarche d'Antioche, présenta dans cette session un ouvrage qu'il avait composé et répandu quelques mois auparavant pour appuyer la doctrine du concile.

« Il est clair, dit-il au commencement, que le concile général a plus d'autorité que le Pape ; car l'apôtre saint Pierre, qui fut le premier Pape après Jésus-Christ, voyant approcher le temps de sa mort, choisit Clément pour lui succéder dans le Siège apostolique ; mais le concile général des apôtres, représentant l'Église universelle, crut que cette élection de Clément, faite par saint Pierre, ne convenait point au bon gouvernement de l'Église ; il la réprouva par manière de réforme, et il ordonna, pour le souverain pontificat, d'abord saint Lin, et ensuite saint Clet : ce qui fut approuvé de toute l'Église. » Le patriarche d'Antioche cite en preuve *les Chroniques de saint Clément*, ouvrage totalement apocryphe, aussi bien que l'histoire que nous venons d'indiquer. Et telle était l'érudition des docteurs parisiens qui voulaient en remontrer au Pape.

¹ Labbe, t. 13.

Leurs raisonnements ne sont pas moins curieux. On leur disait, comme on a toujours dit et comme on dira toujours : Le Seigneur a dit à Pierre : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Or, qui ne distingue point, n'excepte rien. Donc le Seigneur a confié à Pierre toutes ses brebis, tout son troupeau. — Je distingue, moi, répond le même défenseur de la déclaration de Constance et de Bâle, je distingue : Par ces paroles, *Pais mes brebis*, le Seigneur a confié à Pierre chacune de ses brebis en particulier, mais non pas toutes les brebis ensemble ¹. C'est-à-dire : Quand un propriétaire donne à son berger un troupeau de cent brebis à paître, il lui donne pouvoir de conduire chacune de ces brebis en particulier, mais non pas les cent brebis ensemble ; au contraire, son intention est que les cent brebis ensemble ou le troupeau conduisent le berger.

Les adversaires de ce merveilleux système rappelaient encore que, d'après toute la tradition, saint Pierre ou le Pape, son successeur, est le chef et le pasteur de toute l'Église, le chef et le pasteur de l'Église universelle. — Je distingue, répond le même orateur de Bâle : saint Pierre est le chef et le pasteur de toutes les églises particulières qui composent l'Église universelle, mais non pas de l'Église universelle, qui est composée de toutes ces églises particulières ². Ce qui suppose, en métaphysique, que le tout est plus grand que toutes ses parties ; en subordination militaire, que le chef d'un régiment ou le colonel peut bien commander chaque soldat, chaque escouade, chaque compagnie, chaque bataillon, et même tous les bataillons à la fois, mais non pas tout le régiment ; en science naturelle, que la tête est le chef de toutes les parties du corps, mais non pas du corps entier ; que la tête peut commander à toutes les parties du corps, mais non pas au corps entier, attendu que le corps entier doit commander à la tête, comme le concile de Bâle au pape Eugène IV.

Le lecteur ne devinerait guère un dernier raisonnement que fait le champion de Bâle ; le voici : « Vainement on dirait pour nos adversaires que, d'après le droit canon, le Pape préside à l'Église romaine et aux autres églises qui font l'Église universelle ; car je réponds : Pour que le Pape présidât à l'Église universelle, il faudrait qu'il présidât aux chefs et aux membres de toutes les églises établies par l'univers. Or, le Pape ne préside pas au chef de l'Église romaine, parce

¹ Licet Christus potestatem tradideret Petro supra singularia membra Ecclesiæ, juxta illud, *PASCE OVES MEAS*, non legitur tamen quod potestatem sibi tradiderit supra universalem Ecclesiam. Mansi, t. 29, col. 531. Labbe, t. 12, col. 919.

² Sed respondetur illa verba debere exponi, id est, cunctis ecclesiis particularibus, quoniam illis tantum Christus Petrum prætulit, et non Ecclesiæ universali. Ibid. Mansi, col. 526. Labbe, col. 824.

qu'il ne peut pas présider à lui-même. Donc il ne préside pas à toutes les églises qui font l'Église universelle¹. » C'est-à-dire la tête ne préside pas à tout le corps, parce qu'elle ne peut présider à elle-même; le colonel ne préside point à tout le régiment, ni le père à toute la famille, parce qu'ils ne peuvent présider à eux-mêmes.

Ceci est déjà prodigieusement inepte : la conséquence l'est encore un peu plus; car voici comme concluaient les défenseurs de la déclaration de Constance et de Bâle : Le Pape est le chef de tous les Chrétiens, excepté d'un seul, qui est lui-même; donc les autres sont le chef du Pape! La tête commande à tous les membres du corps, excepté à un seul, qui est elle-même : donc les autres membres commandent à la tête!

En vérité, dira plus d'un lecteur, voilà des inepties sans nom! Ces lecteurs se trompent. Ces inepties ont un nom français : nous le verrons en temps et lieu. Pour le moment, constatons seulement une chose : c'est que ce système de Constance et de Bâle est né d'une mauvaise érudition et de la plus mauvaise scolastique fécondées par l'esprit de discorde. Tel est le péché où il a été conçu. Un Bossuet même n'effacerait pas cette tache originelle.

La dix-neuvième session du concile de Bâle, 7^{me} de septembre 1434, roula en grande partie sur la réunion des Grecs. Ceux-ci avaient d'abord agréé l'Italie pour y consommer l'union, et le Pape souhaitait qu'on s'assemblât à Bologne. Mais ce projet ne réussit point, parce que l'empereur Jean Paléologue aimait mieux se rendre à Ancône. Alors le Pape, pour terminer quelque chose à cet égard, fit passer à Constantinople un de ses secrétaires nommé Christophe Garatoni, homme entendu et fidèle : c'était au mois de juillet 1433.

L'envoyé ayant été souvent admis à l'audience de l'empereur, trouva que ce prince, toujours très-zélé pour l'union, n'était cependant plus si porté pour le voyage d'Italie, mais qu'il avait imaginé d'assembler à Constantinople un concile général de l'église grecque, où présideraient les légats du Pape, et où l'on entamerait des conférences sur les points contestés entre les deux parties. Sur ces entrefaites, les prélats de Bâle, qui n'ignoraient pas les négociations du Pape auprès de Paléologue, voulurent gagner ce prince. et ils lui envoyèrent l'évêque de Sude, avec Albert de Crispis, religieux augustin, pour conférer des moyens d'éteindre le schisme. Cette députation fit plaisir aux Grecs, qui ne cherchaient qu'à être assurés d'un

¹ ... Sed Papa non præsidet capiti Ecclesiæ romanæ, quia sibi ipsi præsidere non potest. Igitur non præsidet universis ecclesiis universalem facientibus. Ibid. Mansi, col. 533. Labbe, col. 930.

plus grand concert de l'Église latine, afin d'en tirer des avantages plus grands, soit pour l'union, soit pour la défense de l'empire attaqué par les Turcs.

Paléologue à son tour députa, au printemps de cette année 1434, trois ambassadeurs titrés pour traiter avec les prélats de Bâle. Albert de Crispis les accompagnait ; ils prirent leur chemin par la Hongrie ; ils souffrirent beaucoup durant le voyage ; enfin ils arrivèrent au concile sur la fin de juillet. On les reçut avec honneur, et, dans les congrégations où ils furent admis, on discuta toutes les propositions qu'ils avaient à faire de la part de leur maître.

Cependant le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, était aussi retourné en Italie, et il avait exposé au Pape l'empressement de l'empereur pour tenir le concile à Constantinople. Eugène IV crut ce moyen utile à l'union, parce que l'assemblée des Grecs ne pouvait manquer d'être nombreuse si elle était convoquée dans la ville impériale. Or, cette multitude de prélats orientaux qui signeraient tous ensemble le traité devait porter le dernier coup au schisme ; au lieu que, s'il ne passait en Occident que quelques députés de l'église grecque, il était à craindre que le gros de la nation ne persistât dans ses préventions contre l'Église romaine, lors même que les députés auraient consenti à l'union. L'événement justifia dans la suite ces réflexions du pape Eugène IV ; alors ce n'étaient que des conjectures, mais elles le déterminèrent cependant à renvoyer son secrétaire à Constantinople, pour conclure avec l'empereur et le patriarche le projet du concile général de l'église grecque. Le retour de Garatoni à Constantinople se trouve daté du mois de juillet 1434. C'était le temps auquel les ambassadeurs grecs envoyés au concile tinrent leurs conférences avec les prélats de Bâle. Dès que le Pape sut qu'ils étaient arrivés, il donna avis à ses légats de ce qu'il traitait à Constantinople par l'entremise de Garatoni, afin que le concile ne s'engageât point dans des projets contraires : c'est précisément ce qui arriva.

Après bien des discussions avec les Grecs, on tint donc cette dix-neuvième session du concile, et il y fut décidé que l'église d'Occident ferait la dépense du voyage de l'empereur, du patriarche et de leur suite ; que, pour le lieu où serait assemblé le concile général des deux églises, les envoyés de Constantinople tâcheraient de faire agréer la ville de Bâle à leur maître, et que, s'il ne l'approuvait pas, le concile accepterait l'endroit qui plairait le plus à ce prince. Les autres articles qu'on régla dans cette session regardaient la conversion des Juifs et le rétablissement des langues savantes dans les universités.

Dans la vingtième session, qui est du 22 janvier 1438, on fit quel-

ques réglemens utiles, particulièrement contre le concubinage des clercs. Fleury dit à ce sujet : « Ces remèdes étaient faibles pour un si grand mal, qui n'a été détruit que par d'autres plus efficaces, employés depuis cent cinq ans : l'institution des séminaires, les instructions données aux jeunes clercs, tant sur la doctrine que sur les mœurs, les examens et le choix pour les ordinations et la collation des bénéfices. Enfin on ne voit plus ce scandale public du quinzième siècle, et si quelques ecclésiastiques ne sont pas fidèles à leurs vœux, ils s'en cachent tant qu'ils peuvent ¹. »

Mais ce qui manqua toujours au concile de Bâle, même dans ses meilleurs moments, c'est la sagesse pratique des affaires, c'est la prudente lenteur qui ne précipite rien : on n'y voit qu'une ardeur indiscreète de réformer à tort et à travers, au risque de remplacer certains abus par des abus plus grands encore. La cause en était, entre autres, à la composition même du concile. Ce qui dominait ce n'étaient pas les évêques, seuls juges de droit dans ces assemblées, mais une multitude d'ecclésiastiques du second ordre, venus de toutes parts, des professeurs scolastiques de Paris et d'ailleurs, qui, ne voyant les choses que de bas en haut, voulaient tout brouiller suivant leurs idées étroites et indigestes, ne fût-ce que pour taquiner tout ce qui était au-dessus d'eux.

Ainsi, dans la vingt-unième session, 9^{me} de juin, on proposa d'abolir les annates, déports, premiers fruits, menus services et autres redevances qui allaient au Pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, d'institution, de confirmation, d'investiture en matière de bénéfices, dignités ecclésiastiques ou ordres sacrés.

L'archevêque de Tarente et l'évêque de Padoue, légats du Pape, s'y opposèrent, disant qu'il était injuste de causer un si grand préjudice à l'Église romaine sans avoir consulté le Saint-Siège ; que l'institution des annates était ancienne ; que tout le clergé avait consenti à les payer ; qu'on n'avait fait aucun changement à cet égard dans plusieurs conciles qui s'étaient tenus depuis leur établissement ; que c'était, après tout, la ressource unique du souverain Pontife et de sa cour ; que, sans cette espèce de subside, la dignité du Pape serait avilie ; qu'il n'aurait ni le moyen d'envoyer des légats, ni la puissance de résister aux hérétiques, ni la facilité d'aider les princes et les prélats dépouillés de leurs dignités. Les légats concluaient qu'il fallait abandonner l'idée de ce décret, ou tout au moins chercher, de concert avec le Pape, un dédommagement pour la cour romaine.

Il se trouva, dans les assemblées préliminaires à la séance publi-

¹ Fleury, l. 102, n. 68.

que, plusieurs personnes considérables qui approuvaient ces remontrances ; mais la multitude y était contraire, et, le cardinal Julien se joignant à elle, le décret passa malgré les oppositions des deux autres légats apostoliques.

On défendit donc totalement la perception de ces sortes de taxes ou redevances. On menaça les contrevenants d'employer contre eux les peines marquées par les canons contre les simoniaques ; on déclara nuls tous les engagements pris à cet égard ; et, comme pour mettre le comble à de mauvais procédés, le concile ajouta que, si le Pape donnait atteinte à la disposition précédente, il fallait le déferer au concile général. Voilà ce que les prélats de Bâle décrétaient contre le Pape le 9 juin 1434.

Le Pape, de son côté, qui n'en savait encore rien, leur écrivit, le 22 du même mois, une lettre d'amitié paternelle. Il les assure qu'il ne reste dans son esprit aucun nuage à l'occasion des querelles précédentes. « C'était, dit-il, une dispute sur la forme et les moyens, non sur la fin même, que l'on voulait également de part et d'autre ; cela ressemblait à la division qui se mit entre saint Paul et saint Barnabé, quoique le zèle de l'Évangile les animât l'un et l'autre. Nous avons souhaité la paix et la réformation de l'Église. C'est pour cela que nous avons cédé à vos empressements, que nous nous sommes conformés à vos décrets... Nous le répétons encore aujourd'hui volontiers : notre dessein, notre désir est de vous aimer comme nos enfants, de vous honorer comme nos frères, d'être liés avec vous par les nœuds d'une ardente charité ; et nous comptons que vous serez aussi les mêmes à notre égard ; que vous témoignerez votre fidélité et votre dévouement parfait au Saint-Siège apostolique. »

Le reste de la lettre est un détail des persécutions que les Romains, poussés par le duc de Milan, qui se disait le vicaire du concile de Bâle en Italie, avaient faites depuis peu à la cour romaine. Elle avait eu bien de la peine à s'échapper de leurs mains ; elle s'était retirée à Pise, puis à Florence, où elle était alors. Et ce fut là que le concile envoya aussi les cardinaux Nicolas Albergati et Jean de Cervantes, pour pacifier les troubles d'Italie. On prétend toutefois que le cardinal Albergati, qui avait à Bâle la qualité de premier légat du Saint-Siège, ne fut envoyé que parce qu'il était trop zélé pour la dignité du Pape, et que les prélats du concile le trouvaient toujours opposé à leurs desseins¹. Ce qui est assez probable ; car le bienheureux Nicolas Albergati était à la fois un très-saint et très-savant homme.

¹ Pagi, *Brev.*, p. 564.

Cependant le concile de Bâle envoya au Pape deux députés lui signifier ses décrets touchant le rétablissement des élections et l'abolition des annates. L'un d'eux, Jean Bachenstein, docteur en droit canon, fit, en présence du Pape, un discours très-véhément sur cela, et il se plaignit fort que les ordonnances du concile ne fussent pas observées en cour de Rome. Cette harangue est datée du 14 de juillet 1435. Eugène promit en peu de mots d'y faire réponse par ses nonces. Il envoya à Bâle le général des camaldules et un auditeur de son palais, qui se plaignirent à leur tour de la conduite du concile par rapport à trois ou quatre articles. Par exemple, on y avait résolu de faire publier partout des indulgences, et d'appliquer l'argent qui en reviendrait à la réunion des Grecs ; or, le Pape représentait par ses nonces que cette manière de lever des subsides était fort contraire à l'esprit de l'Église, fort dangereuse, et toute propre à rendre le clergé odieux, s'il arrivait que l'affaire des Grecs ne réussît point, comme on devait toujours s'en défier. Les prélats du concile avaient aboli les annates et les autres redevances qui allaient à la chambre apostolique : sur cela, les envoyés du Pape disaient qu'il fallait consulter le Saint-Siège auparavant ; qu'il eût été à propos d'attendre des temps plus tranquilles, des temps où le patrimoine de l'Église ne serait pas envahi par ses ennemis ; qu'on devait du moins assigner préalablement d'autres moyens de subsistance à la cour romaine, et que la promesse de les assigner n'était pas suffisante, puisqu'elle n'aurait lieu que pour un temps futur, au lieu que l'abolition des annates était actuelle.

« Cette remontrance n'était pas sans fondement, observe Fleury, et il y a lieu de s'étonner que les Pères de Bâle aient fait ce décret sans avoir pris aucune mesure avec le Pape, et n'aient pas prévu qu'il n'y obéirait point, et que c'était rompre avec lui de nouveau, comme il ne manqua pas d'arriver ¹. »

Enfin le concile avait fait faire de grands reproches au Pape sur ce qu'il attirait encore une infinité de causes à son tribunal, malgré les défenses du concile. Les envoyés du Pape répondirent que ces causes venaient au Saint-Siège par une infinité de circonstances qu'on ne pouvait prévoir ; que le Saint-Père en diminuait le nombre autant qu'il pouvait ; qu'il en faisait de même à l'égard des élections ; mais qu'après tout, il y avait bien plus à se récrier contre la multitude des affaires grandes et petites, générales et particulières, que le concile rappelait à lui ; qu'il suffisait d'être *incorporé* au concile pour avoir droit d'y plaider ou d'y demander des grâces ; que plu-

¹ Fleury, l. 102, n. 70.

sieurs s'y faisaient *incorporer* pour jouir de ces avantages, au détriment de leurs parties, et uniquement par attention à leurs propres intérêts.

Le concile répliqua aux envoyés du Pape par la bouche du cardinal Julien. Il s'étendit beaucoup sur les annates, sans les remplacer autrement que par des promesses ; mais il ne toucha point l'article de la multitude des affaires qui se traitaient à Bâle. Dans le fait, il y avait de si grands excès sur cela, que les plus graves d'entre les prélats étaient les premiers à en témoigner leur mécontentement. L'empereur Sigismond lui-même se plaignit du peu d'égards qu'on avait eu pour lui à Bâle, et de l'étendue trop grande qu'on donnait aux occupations du concile. Il spécifia surtout certaines causes que les prélats avaient entamées, quoiqu'elles regardassent plutôt la puissance impériale que celle de l'Église. Par rapport à la France, le concile se réduisait un peu plus dans les affaires ecclésiastiques ; mais on lui en porta un si grand nombre, qu'on ne sait comment il pouvait ou voulait satisfaire à tant de discussions ¹.

Depuis plus de quatre ans que le concile de Bâle était assemblé, il n'avait encore porté aucun décret dogmatique. Tout le temps s'y passait à taquiner le Pape, à multiplier les règlements de discipline, à discuter une infinité d'affaires de toute espèce ; on eût dit qu'il voulait absorber toute l'administration de l'Église et de l'empire, et se transformer en parlement perpétuel. Jamais on n'avait vu un concile si long, ni faisant tant de bruit et si peu de fruit.

Enfin, dans sa vingt-deuxième session, le 20^{me} d'octobre 1435, il condamna le livre inepte d'un moine augustin, où se trouvait entre autres cette proposition : « Jesus-Christ pèche tous les jours, » l'entendant de ses membres mystiques. Du reste, l'auteur avait soumis sa doctrine à la décision de l'Église.

Dans la session suivante, 25 mars 1436, les prélats de Bâle retombèrent en plein dans leur péché d'habitude de vouloir régenter le Pape et l'Église romaine. Ils déterminèrent, par de nouveaux règlements, l'ordre et la police des conclaves ; les qualités de ceux qui seraient choisis pour remplir le Saint-Siège ; la profession de foi et les serments qu'on exigerait d'eux ; le soin qu'il faudrait prendre de les avertir tous les ans des plus essentiels de leurs devoirs. Ils fixèrent le nombre des cardinaux à vingt-quatre. Ce doivent être, dit le décret, des sujets choisis dans les divers États de la chrétienté, des hommes sages, éclairés, expérimentés dans les affaires de l'Église, très-rarement des parents de rois ou de souverains, jamais des neveux de

¹ *Hist. de l'Église gallic.*, l. 47.

Papes ou de cardinaux. Enfin les actes nous présentent encore des ordonnances pour rétablir les élections, et pour condamner les réserves.

La vingt-quatrième session, 18 avril 1436, ramena l'affaire de la réunion des Grecs. Aussitôt après la dix-neuvième session, 7^{me} de septembre 1434, le concile envoya au Pape un chanoine d'Orléans, nommé Simon Fréron, pour lui faire part de ses décrets et le prier d'y donner son approbation ; car, chose remarquable, c'était un point expressément stipulé par les ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue. Le Pape témoigna sa surprise qu'une affaire de cette importance eût été terminée sans son aveu ; il s'en plaignit même au concile, lui témoignant toutefois que, si l'union pouvait réussir de la manière qu'on avait imaginée à Bâle, il y consentait volontiers. La lettre d'Eugène, datée du 15 de novembre 1434, est d'une modération qui marque combien il avait à cœur de ménager les prélats de Bâle.

Cependant, avant la fin de la même année, le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, que le Pape avait député à Constantinople au mois de juillet précédent, repassa en Italie avec quelques envoyés munis de pleins pouvoirs de l'empereur des Grecs, pour terminer, en présence du Pape, le projet du concile de Constantinople ; et comme ces nouveaux ambassadeurs s'attendaient que leur négociation serait contraire à ce qui aurait été décidé à Bâle, décision qu'ils ne connaissaient pas encore, ils mandèrent promptement aux trois seigneurs de leur nation, qui étaient à Bâle, de casser les conventions faites avec le concile, parce que le Pape et l'empereur avaient pris d'autres mesures.

Ces seconds députés, venus récemment de Constantinople, passèrent eux-mêmes à Bâle quelques mois après, et le Pape leur associa le même Garatoni, son secrétaire, pour exposer au concile tout ce qui avait été réglé avec Jean Paléologue. C'était une déférence que le Pape témoignait aux prélats de Bâle, et une attention nécessaire pour concilier les diverses conclusions qu'on avait prises dans cette affaire extrêmement compliquée. Mais le concile fit savoir à Eugène IV, par une lettre du 5 de mai 1435, qu'il n'approuvait point le projet d'une assemblée à Constantinople, et qu'il voulait s'en tenir à ce qui avait été conclu dans la dix-neuvième session. Sur cela, le Pape prit le parti d'envoyer encore à Constantinople pour informer l'empereur de l'embarras qui s'était formé dans la négociation. L'envoyé, qui était toujours le secrétaire pontifical Garatoni, avait ordre de proposer à l'empereur la célébration d'un concile en Italie, et le Pape promettait de s'y rendre en personne, si l'on convenait d'un lieu sûr et commode. L'empereur fut ébranlé de ces propositions ; après bien

des conférences, il les accepta ; on ne parla plus du concile de Constantinople, et les attentions se tournèrent à convenir du lieu qui agréerait le plus aux deux partis.

Dans le même temps arrivèrent à Constantinople trois envoyés du concile de Bâle, tous trois de l'université de Paris. Ils eurent audience de l'empereur le 25 de novembre 1435, et ils lui présentèrent les articles conelus depuis peu dans le concile, quoique non publiés encore en pleine session ; c'étaient des assurances générales de la part des prélats de Bâle de concourir à l'union des deux églises. Ils offraient tous les saufs-conduits nécessaires pour le transport de l'empereur et de ses évêques ; et le terme était marqué au mois de mai 1437. Il n'était encore rien dit du lieu où se traiteraient les affaires : c'était toutefois la question essentielle.

L'empereur et le patriarche répondirent par des lettres datées du lendemain 26 novembre. Ils témoignaient toujours un grand désir de l'union ; ils consentaient à la traiter en Occident ; mais ils demandaient que le lieu des conférences entre les prélats des deux églises fût un port de mer, afin que l'empereur, sa cour et ses évêques pussent s'y rendre plus promptement, plus commodément, et qu'ils fussent moins éloignés de Constantinople, toujours inquiétée par les courses des Turcs.

Ces lettres furent apportées à Bâle par un des envoyés du concile, et il était chargé de déclarer aux prélats que, nonobstant ce qu'ils avaient réglé dans leur dix-neuvième session, touchant le lieu où se ferait l'union, les Grecs étaient résolus de n'en accepter aucun qui ne fût maritime.

Il faut se souvenir ici qu'on n'avait déterminé aucun endroit particulier dans cette session dix-neuf ; que la plupart des villes dont on était convenu ne sont point voisines de la mer, et que celle d'Avignon n'y est point nommée. Tout cela doit être remarqué pour la suite de l'histoire.

Au retour de son député, le concile célébra sa vingt-quatrième session, le 14 d'avril 1436. Il ne s'y trouva, dit-on, que vingt-trois prélats, dont dix seulement étaient évêques et avaient par leur caractère droit de suffrages. Cette assemblée ne laissa pas de faire des réglemens considérables. Elle ratifia les promesses faites à l'empereur de Constantinople ; elle publia des indulgences en faveur de la réunion qu'on méditait avec les Grecs. Il était dit dans le décret que quiconque fournirait pour cette bonne œuvre la valeur de ce qu'il dépensait par semaine pour sa subsistance, et qui joindrait à cela les bonnes œuvres ordinaires, confession, communion, prières vocales et quelques jeûnes, obtiendrait une fois durant sa vie, et une autre fois

à l'heure de sa mort, la rémission entière de tous ses péchés.

Le concile accordait des pouvoirs très-amplés aux confesseurs à cet égard, il étendait le temps des indulgences à deux années, et il réglait la manière de percevoir l'argent des fidèles, afin qu'il ne s'y glissât aucune fraude ni soupçon de mauvaise foi ou de supercherie.

Ce décret éprouva des difficultés infinies, et les légats du Saint-Siège, à la tête des principaux d'entre les prélats, ne voulurent jamais y consentir. Ils savaient les intentions du Pape, qui s'était toujours opposé à cette manière de subvenir aux besoins actuels de l'Église. Eugène IV éleva la voix encore plus haut quand il apprit le résultat de la vingt-quatrième session. Il fit repartir les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre, qu'il avait retenus longtemps auprès de sa personne, et il leur ordonna de remonter aux prélats de Bâle les inconvénients de cette publication d'indulgences. Il paraît, par les monuments qui nous restent de cette controverse, que le Pape disputait même au concile le droit d'accorder des indulgences plénières; mais il considérait apparemment cette assemblée dans l'état où elle se trouvait alors, c'est-à-dire privée du consentement des légats du Saint-Siège, contredite positivement en ceci par le Pape, et réduite à un très-petit nombre d'évêques.

Quoi qu'il en soit, les auteurs du décret se défendirent par un mémoire qui fut lu dans une congrégation générale, en présence des deux cardinaux porteurs des ordres du Pape; et tous leurs raisonnements prouvaient fort bien que le concile œcuménique pouvait accorder des indulgences plénières; mais la question était si celui de Bâle, vu la contradiction et l'opposition de tant de têtes si considérables, pouvait passer alors pour œcuménique. Au reste, l'assemblée de Bâle a toujours tourné dans le même cercle vicieux.

Cependant le Pape, voyant croître de plus en plus l'ardeur des prélats de Bâle, résolut d'envoyer dans toutes les cours des nonces pour informer les princes de ce qui s'était passé depuis le commencement du concile jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} de juin 1436; car c'est le terme que le Pape indiquait lui-même.

Il reprochait aux prélats de Bâle d'avoir dégradé en quelque sorte les légats du Saint-Siège par les modifications mises à leurs pouvoirs; de s'être établis et déclarés corps acéphale, en ordonnant que, si les légats ne voulaient pas publier les décrets, on se passerait de leur ministère, et que la publication se ferait par le premier prélat qui serait placé après eux; d'avoir renouvelé et pris dans un sens étranger deux décrets du concile de Constance; soumettant, disait-il, par là le souverain Pontife à la correction du concile; ce qui n'a jamais été reconnu des fidèles, ni enseigné par les docteurs: ce qui

d'ailleurs serait d'un mauvais exemple pour les princes ; car il s'en suivrait qu'ils sont aussi soumis aux états généraux de leurs principautés.

Le Pape se plaignait encore des décrets émanés du concile pour l'abolition des annates, et il observait que cette assemblée se contredisait elle-même, puisqu'on voyait partout ses collecteurs et ses agents exiger les annates, et les appliquer au profit du concile. Il condamnait de même tout ce qui avait été réglé à Bâle sur l'ordre des conclaves, l'élection des Papes, le nombre des cardinaux, l'extinction des réserves. Il réprouvait surtout les nouvelles indulgences accordées dans la vingt-quatrième session, malgré les remontrances des prélats les plus distingués. Il détaillait la multitude des affaires dont le concile se surchargeait ; provision de bénéfices, confirmations d'assemblées capitulaires, établissements de commendes, pouvoirs de confesser et d'absoudre des censures, canonisations de saints, dispenses en matière d'ordres, d'irrégularités, de mariage, etc. Ce n'est encore que la moindre partie des objets dont le mémoire fait mention.

Le Pape souffrait aussi impatiemment que le concile se fût donné un sceau particulier ; qu'il rappelât à lui les causes jugées par le Saint-Siège ; qu'il eût supprimé dans la célébration de la messe l'oraison que toute l'Église dit pour le Pape ; qu'il eût accordé le droit de suffrage et de voix définitive à d'autres qu'aux prélats. « Ce qui est, disait-il, contre la pratique ancienne des conciles, où les évêques seuls, représentant leurs diocèses, souscrivaient aux décrets ; et si l'on a un peu plus étendu ce droit de suffrage dans le concile de Constance, c'est qu'on voulait obtenir plus promptement l'extirpation du schisme ; mais les prélats de Bâle abusent de cet exemple par leur manière de terminer tout au moyen de ce qu'ils appellent les députations ; car souvent ceux qui composent ces tribunaux sont les plus minces sujets et les moins titrés de toute l'assemblée. »

Le mémoire exposait ensuite tout ce que le Pape avait fait pour entretenir la paix avec ceux de Bâle ; comment il avait remis à leur décision l'affaire de la réunion des deux églises, quoique, avant eux, il fût convenu avec l'empereur de Constantinople d'un moyen plus court et plus facile que tout ce qu'on avait imaginé depuis dans le concile ; comment il avait offert pour cette affaire des sommes suffisantes, si l'on voulait convenir à l'amiable du lieu où on recevrait les Grecs ; comment il n'avait jamais cherché qu'à faire du bien aux membres du concile, soit en leur conférant des bénéfices, soit en accordant pour eux toute sorte de pouvoirs aux pénitenciers subalternes, par rapport à l'absolution des crimes et des censures.

Enfin, après des plaintes très-vives sur ce que les cardinaux de

Sainte-Croix et de Saint-Pierre-aux-Liens avaient été si mal reçus par le concile, le Pape déterminait à ses nonces ce qu'ils avaient à dire dans toutes les cours.

Leur principale fonction devait être d'engager les princes à rappeler de Bâle leurs ambassadeurs et leurs évêques, afin de procéder ensuite à un concile moins tumultueux. Il y avait des remontrances particulières pour les principaux d'entre les souverains : par exemple, ordre aux envoyés de faire ressouvenir l'empereur du serment qu'il avait fait de protéger le Pape et l'Église romaine. Et, pour le roi de France, on le pria, disait le mémoire, de considérer combien ses prédécesseurs ont eu à cœur la gloire du Saint-Siège ; combien de fois ils ont procuré un asile sûr et honorable dans leurs États aux souverains Pontifes persécutés ; combien de mouvements ils se sont donnés pour ménager l'extirpation du dernier schisme.

L'objet capital des prélats de Bâle était toujours la réunion des Grecs ; il fallait nommer incessamment un lieu propre à les recevoir. On voulait leur faire agréer la ville de Bâle, et les Grecs excluaient positivement cet endroit. On leur proposait encore Avignon ou quelque autre ville en Savoie. Avignon n'était point marqué dans le traité conclu avec les envoyés de Paléologue. Il y était mention de la Savoie ; mais il paraît que les prélats affectionnaient beaucoup plus Avignon.

Sur ces entrefaites, arriva une ambassade de Constantinople ; et Jean Dissipati, qui en était le chef, se plaignit fort, dans une audience du 15 de janvier 1437, qu'on eût choisi des endroits qui n'étaient point contenus dans les actes de la dix-neuvième session du concile. C'était d'Avignon qu'il voulait parler ; il exclut encore la ville de Bâle ; il dit que, sous le nom de Savoie, on avait entendu une ville qui serait de la domination du duc de Savoie, mais située en Italie, et non au delà des Alpes. Il demanda qu'on assignât un lieu qui fût agréable au Pape, commode pour eux, et avantageux à l'union. « Eh quoi ! dit-il, tandis que notre empereur, notre patriarche, nos prélats passent la mer et viennent de loin, vous refuserez de faire un voyage de sept à huit jours pour réconcilier les deux églises ! » Ce voyage de sept ou huit jours indiquait le temps qui serait nécessaire pour se rendre en quelque ville d'Italie, voisine de la mer, et à la bienséance des Grecs. L'orateur finit par des protestations authentiques contre tout ce que les prélats pourraient décerner au désavantage de l'empereur de Constantinople et de l'église grecque. Vous seuls, ajoutait-il, serez coupables du mauvais succès de cette négociation, si vous n'entrez un peu plus dans les intérêts de ceux qui nous ont envoyés.

Ces remontrances firent naître bien des altercations dans le concile. Les uns voulaient qu'on s'en tint à la ville d'Avignon ; les légats du Pape et les plus considérables d'entre les prélats ne jugeaient pas à propos de consentir à ce choix. Les légats proposèrent ou Florence ou Udine dans le Frioul, ou quelque autre ville d'Italie, selon qu'il avait été réglé par la dix-neuvième session. Ils étaient appuyés dans leur demande par les ambassadeurs des princes. Ceux du roi de France Charles VII avaient des ordres très-précis pour faire accepter dans le concile un lieu dont le Pape et les Grecs fussent contents. Le roi préférerait même la ville de Florence à tous les autres endroits qu'on proposait, et le Pape en fit des remerciements à ce monarque.

Les partisans de l'opinion contraire faisaient le plus grand nombre ; mais c'était, dit Augustin Patrice, la vile populace du concile. Il entend par là tout ce qu'il y avait de moins titré et de moins habile parmi les prélats de Bâle. Il dit même que, pour grossir le nombre, on admit aux assemblées une multitude d'ecclésiastiques de la campagne, et de bas officiers attachés au service des prélats. Le cardinal d'Allemand, archevêque d'Arles, était à la tête de ce parti, et dès là il se mit en possession de cette grande autorité qu'il conserva durant le reste du concile. C'était un homme pieux, austère, mais d'un esprit borné, d'une érudition indigeste, et surtout prévenu et piqué contre le pape Eugène IV, parce qu'il n'en avait pas obtenu la dignité de camerlingue. Au contraire, le cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, jusque-là si opposé au Pape, se retourna de son côté, et ne voulut plus souffrir qu'on portât des coups à l'autorité de ce Pontife.

La vingt-cinquième session manifesta les sentiments divers qui agitaient le concile ; elle fut tenue le 7 mai 1437. L'assemblée ne pouvant s'accorder sur le lieu qu'on assignerait aux Grecs, la délibération aboutit à deux décrets. Le premier avait pour auteur les légats du Pape et les plus graves d'entre les prélats. Il y était dit que l'affaire des Grecs se traiterait à Florence ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville commode en Italie, et que la levée des décimes ne se ferait point avant que l'empereur et le patriarche de Constantinople fussent arrivés au lieu du concile, de peur qu'on ne soupçonnât de la séduction si l'on percevait des sommes d'argent, et que le projet ensuite ne réussît pas, comme cela pouvait arriver.

D'un autre côté, la multitude, présidée par le cardinal d'Arles, décida que le concile des deux églises serait tenu à Bâle ou à Avignon, ou en Savoie ; que l'imposition des décimes serait faite au plus tôt ; que ceux d'Avignon pourraient envoyer des collecteurs pour les lever jusqu'à la concurrence de soixante-dix mille florins,

dont ils avaient déjà avancé une partie ; que les évêques de Viseu, de Lubec, de Parme, de Lausanne iraient prendre les Grecs à Constantinople, et que ceux-ci seraient obligés de se laisser conduire dans quelqu'un des trois endroits qu'on vient de nommer.

Les ambassadeurs des Grecs approuvèrent fort les décrets des légats, ils en demandèrent la confirmation au Pape, et Eugène la donna par une bulle datée de Bologne le 29 de juin 1437. Dès lors tout se suivit régulièrement de ce côté.

A Bâle, au contraire, tout alla de mal en pis. En révolte contre le chef de l'Église universelle, privé des légats du Saint-Siège et des prélats les plus recommandables, le concile de Bâle ne fut plus qu'un conciliabule schismatique, où les excès les plus énormes faisaient place à de plus énormes encore.

Dès la vingt-sixième session, 31 juillet 1437, le conciliabule publie un décret où il cite le Pape et les cardinaux à comparaitre en personne ou par procureur, dans l'espace de soixante jours. Le 26 septembre, il casse la nomination d'un cardinal faite par le Pape ; il défend au Pape d'aliéner la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Le 1^{er} d'octobre, on déclare Eugène IV contumace ; huit jours après, on supprime la bulle qu'il avait donnée pour la translation du concile de Bâle à Ferrare. Les députés du conciliabule, arrivés à Constantinople, y commencent l'accusation du Pape ; le patriarche de Constantinople leur impose silence, et leur ordonne de se retirer. A la trentième session, 24 janvier 1438, le conciliabule déclare le pape Eugène suspens de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel, et mande aux rois, aux princes et à tous les ecclésiastiques, de ne plus lui rendre obéissance. Le 24 mars suivant, le conciliabule de Bâle prononce anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare, et le traite de conventicule schismatique.

Au mois d'octobre 1438, le conciliabule de Bâle entreprend d'ériger en vérités de foi, au nombre de huit, ses prétentions séditieuses contre l'autorité du chef de l'Église. Les membres du conciliabule se divisent les uns contre les autres. Les évêques se récriaient sur ce que, dans une question de foi, on donnait voix délibérative aux ecclésiastiques du second ordre. « Quand est-ce, demanda l'archevêque de Palerme, que de simples prêtres ont eu voix définitive dans les conciles ? Leur état ne les borne-t-il pas à donner simplement leur avis ? et l'on verra donc aujourd'hui, pour la première fois, une question de foi terminée sans l'autorité des évêques ? Quel scandale ¹ ! » L'archevêque d'Arles, président de l'assemblée, lui répondit : « Sou-

¹ *Comment. Æn. Sylv.*, l. 1, p. 24.

venez-vous que la manière de procéder dont on se sert ici n'est pas nouvelle ; qu'elle a été établie dès le commencement du concile, et qu'on ne l'a point changée depuis. Souvenez-vous que cette multitude d'ecclésiastiques inférieurs a été de votre avis en d'autres points, et que vous ne disputiez point alors du plus ou moins d'autorité qui lui convient ¹. »

Cette réplique signale bien l'inconséquence des évêques, qui, après avoir reconnu le droit de suffrage aux simples prêtres, le veulent repousser comme une innovation ; mais cette réplique ne prouve pas que ce ne fût une innovation téméraire de l'assemblée de Bâle, au contraire elle en convient. Cette attaque et cette réponse sont comme deux glaives par qui les deux adversaires se percent l'un l'autre. Ce qu'ajoute l'archevêque d'Arles est encore plus naïf.

« Si les évêques seuls, dit-il, sont juges dans les conciles, il faudra donc que la nation d'Italie l'emporte sur les autres, car les évêchés y sont en plus grand nombre que partout ailleurs. Si les évêques seuls et les cardinaux avaient été admis à donner leurs suffrages dans notre concile de Bâle, qu'aurions-nous fait ? que ferions-nous encore ? car vous voyez le peu d'évêques qui est de notre côté, et ceux que nous avons ne sont guère propres encore à rompre l'effort des méchants, puisqu'ils craignent beaucoup la puissance temporelle des princes. Il n'y a que les prêtres du second ordre qui témoignent de la fermeté, de l'intrépidité, qui méprisent les menaces et les anathèmes d'Eugène. »

Ainsi donc, le concile de Bâle, d'après l'aveu de son président, n'était pas une assemblée d'évêques, n'était pas un concile, mais un synode presbytérien. Non-seulement il l'avoue, mais il soutient que cela devait être. Pour cela, il renouvelle l'erreur de certains hérétiques qui égalaient les prêtres aux évêques. Voici un de ses raisonnements :

Dans les anciens conciles, il y avait des prêtres assis comme les évêques ; donc, comme eux, ils y avaient droit de suffrage. Autant vaudrait dire : Dans les anciens conciles, il y avait des scribes et des copistes qui étaient assis ; donc ils y avaient droit de suffrage comme les évêques et les patriarches. On lui objecta ce mot célèbre du concile de Chalcédoine : *Un concile est une assemblée d'évêques, et non de clercs* ². On devinerait difficilement par quelle subtilité le président du conciliabule se tire de ce mauvais pas. Voici sa réponse : Quand le concile de Chalcédoine a dit : Un concile est une assemblée d'évêques, et non de clercs, il a voulu dire : Un concile est une as-

¹ *Comment. Æn. Sylv.*, l. 1, p. 26 et 27. — ² *Concilium episcoporum, non clericorum.*

semblée d'évêques, de prêtres, de diacres, de sous-diacres, de lecteurs et d'acolytes, mais non pas de simples tonsurés ¹. Mais, en Orient, il n'y avait pas de simples tonsurés à l'époque du concile de Chalcédoine; mais quand ce concile dit : *Une assemblée d'évêques et non de clercs*, il est clair comme le jour qu'il met en opposition avec les évêques tout le clergé inférieur, y compris les prêtres.

En vérité, quand on considère attentivement l'esprit factieux du concile de Bâle, ses entreprises révolutionnaires contre le chef de l'Église, ses principes et ses raisonnements étranges pour les justifier, tout cela sous prétexte de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres, on ne peut s'empêcher de convenir que, dès le quinzième siècle, le concile de Bâle préparait les voies à l'effroyable révolution de Luther et de Calvin, sous le nom de réforme du seizième siècle.

Le discours de l'archevêque d'Arles parut un chef-d'œuvre aux ecclésiastiques du second ordre. L'archevêque de Palerme et la plupart des évêques n'en jugèrent pas de même. Quand il fut question de conclure sur les huit articles, le trouble et la confusion se mirent parmi les assistants : on criait, on disputait, on mêlait les injures aux reproches; on se plaignait que la liberté du concile fût violée, tous proposaient leurs avis pêle-mêle, sans être interrogés. L'archevêque d'Arles voulait conclure, lorsque celui de Palerme s'écria : Eh bien ! vous méprisez donc mes prières, vous méprisez les princes et les prélats ; prenez garde de devenir à votre tour la fable du monde entier : vous voulez conclure, cela ne vous regarde point; je trouve fort singulier que vous entrepreniez une chose comme celle-là avec trois évêques à simple titre qui sont de votre côté. C'est à nous qu'il appartient de prononcer : nous sommes le plus grand nombre d'évêques, nous sommes le concile, et ce titre n'est point dû à cette cohue de barbouilleurs de papier ² que nous voyons ici; enfin je déclare, au nom des évêques, qu'il faut surseoir à la conclusion.

A ce mot, il se fit un si grand vacarme dans l'assemblée, que cela ressemblait au bruit de deux armées qui en viennent aux mains; c'est l'expression d'Ænéas Sylvius, qui était présent. Le promoteur du concile en appela au concile de l'opposition faite par l'archevêque de Palerme. Jean de Ségovie, théologien espagnol, entreprit un long discours, où il disait que, s'il fallait le plus grand nombre des évêques pour décider, le concile de Bâle serait à néant, puisque, dans la plupart de ses décrets, la pluralité des évêques avait été contraire. Par exemple, ajouta-t-il, il n'y avait guère que cinq prélats avec le car-

¹ *Concilium episcoporum, non clericorum. Comment. Æn. Sylv.* — ² *Colluvium istam copistarum.*

dinal de Saint-Ange quand on a réglé ce qui concerne la célébration des conciles provinciaux et des synodes. — Pour prouver la nullité du concile de Bâle, il n'y a rien de plus fort que les apologies de ses défenseurs.

Au milieu de ces altercations, l'archevêque d'Arles obtint un moment de silence et dit : J'apprends de France que les nonces d'Eugène s'y sont répandus partout, et qu'ils exaltent l'autorité du Pape romain au-dessus de celle des conciles généraux ; or, pour réfuter cette doctrine, il est nécessaire d'établir les vérités déjà proposées dans le concile ; elles sont au nombre de huit ; mais les Pères n'ont pas intention de les décider toutes. Aujourd'hui ils se bornent aux trois premières. Ainsi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je conclus qu'il faut tenir ces trois articles.

Cela dit, il leva la séance, au milieu des acclamations des siens et de la stupéfaction des autres. En effet, jamais faiseur de tours n'escamota si adroitement une affaire.

Le 9 mai 1439, on tint une congrégation générale pour transformer en décret la conclusion escamotée. Il y eut de nouvelles contestations. L'archevêque de Tours, qui avait qualité de plénipotentiaire de France, dit que, malgré la conclusion du cardinal d'Arles, il se croyait en droit d'élever la voix et de condamner cette démarche, puisque les congrégations n'étaient point le dernier et suprême tribunal du concile. Je suis archevêque, ajouta-t-il ; j'aurais dû, comme tel, être prévenu de ce qu'on voulait définir ; je suis ministre de France, obligé par conséquent d'informer de tout le roi, mon maître ; je veux donc avoir le temps de conférer sur cela. Mes collègues d'ambassade le souhaitent aussi. L'évêque de Cuença, ambassadeur de Castille, parla d'un ton encore plus ferme, et l'archevêque de Milan les surpassa tous, en disant au cardinal d'Arles : C'est vous qui êtes l'auteur de toute cette intrigue. Vous entretenez auprès de votre personne une troupe de barbouilleurs de papier et de pédants¹, pour faire avec eux des articles de foi. On vous prendrait à juste titre pour un autre Catilina ; vous êtes comme lui l'asile de tous les gens sans aveu, sans espérance et sans conduite : c'est donc par le ministère de telles gens que vous prétendez gouverner l'Église, et vous aimez mieux prendre leur avis que ceux des prélats et des ambassadeurs qui représentent ici les souverains ? — Le cardinal d'Arles essuya encore bien d'autres invectives ; mais il emporta le décret par le suffrage de ses barbouilleurs de papier et de ses pédants, et fixa le 16 mai pour le promulguer en session publique.

¹ *Gregem copistarum et pedogorum.*

Ce jour, on se rendit solennellement à la cathédrale de Bâle. Les ambassadeurs des princes n'y parurent point, non plus que la plupart des évêques. On ne compta dans cette trente-troisième session que vingt prélats, tant évêques qu'abbés : deux d'Italie, aucun d'Espagne, dix-huit de France et d'Allemagne. En revanche, on y vit plus de quatre cents ecclésiastiques du second ordre. On y vit quelque chose de plus étrange encore. Pour remplir les fauteuils des évêques absents, le président de l'assemblée y fit mettre les châsses des saints, qu'il avait fait apporter de toute la ville. C'est au milieu de cet appareil théâtral qu'on publia le décret en ces termes :

Le saint concile de Bâle déclare et définit ce qui suit : 1° C'est une vérité de foi catholique, que le concile général, représentant l'Église universelle, a une autorité supérieure au Pape et à quiconque. 2° C'est une vérité de foi catholique, que le Pape ne peut en aucune façon dissoudre, transférer ni proroger le concile général représentant l'Église universelle, à moins que le concile n'y consente. 3° On doit regarder comme hérétique quiconque contredit les vérités précédentes.

Dans une congrégation générale du 23^{me} de juin, on acheva de déterminer les cinq autres articles, savoir : que le pape Eugène a contredit les trois premières vérités de foi quand il s'est ingéré de dissoudre et de transférer le concile de Bâle ; qu'ensuite, de l'avis des Pères, il a rétracté cette erreur, mais qu'il y est retombé bientôt après, en voulant une seconde fois dissoudre et transférer le concile ; que, comme il persiste dans sa résolution malgré les monitions du concile, et tenant même un conciliabule en Italie, il se déclare contumace, opiniâtre et rebelle. Tout cela fut publié comme des vérités constantes.

Dès le surlendemain, 25^{me} de juin, session trente-quatrième, on en vint à l'application. Le conciliabule schismatique de Bâle, par un attentat sacrilège, déposa le pape Eugène IV, comme désobéissant, opiniâtre, rebelle, violeur des canons, perturbateur de l'unité ecclésiastique, scandaleux, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, endurci, dissipateur des biens de l'Église, pervers et damnable. Le conciliabule défendait à quiconque de le reconnaître pour Pape, et déclarait les contrevenants déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, *fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs.*

Voilà ce qui fut statué par une assemblée où l'on comptait trente-neuf prélats, dont il n'y avait que sept à huit qui fussent évêques. Finalement, huit évêques, au plus, osent prononcer une déposition

aussi sacrilège que nulle contre le Pape certain et légitime, reconnu par l'Église universelle. Et encore ces huit étaient-ils tous notés par quelque endroit qui devait les faire récuser dans un jugement bien réglé.

Par exemple, dit le cardinal Turrecremata, qui les connaissait en détail, le cardinal d'Arles était envenimé contre le Pape parce qu'il n'avait pu obtenir de lui la charge de camerlingue. Le patriarche d'Aquilée était aussi brouillé avec Eugène à cause des démêlés qui étaient entre ce prélat et les Vénitiens. Louis de la Palu se souvenait que le Pape ne l'avait pas favorisé dans ses poursuites pour l'évêché de Lausanne. L'ancien évêque de Vence n'avait pu digérer non plus que la cour romaine lui eût refusé l'évêché de Marseille. L'évêque de Grenoble était proche parent du cardinal d'Arles. L'évêque de Bâle était un homme sans lettres et assujéti aux volontés des autres. Raymond Talon, qui prenait la qualité d'évêque de Tricarico, était depuis longtemps ennemi du Pape, parce que celui-ci l'avait privé, pour sa mauvaise conduite, de la charge d'auditeur dans la cour d'Avignon. Enfin il y avait là deux autres évêques à simple titre, religieux de profession et apostats de leur ordre¹. Ces détails nous montrent quels furent les auteurs du décret de déposition contre le Pape.

Pour compléter le schisme, ils firent un antipape le 30 octobre 1439. Ce fut le duc de Savoie, Amédée VIII. En 1434, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant ses États à ses quatre fils, il se retira dans une terre délicieuse nommée Ripaille, pour s'y rendre ermite avec deux gentilshommes. Il retint pour son service vingt de ses domestiques, et pour sa nourriture il se faisait servir du meilleur vin et des meilleures viandes ; d'où vient, à ce que l'on croit, le proverbe de faire ripaille. C'est ce qu'il a fait de plus mémorable, et comme prince et comme antipape. Il prit le nom de Félix V, le porta dix ans, avec une obédience qui ne s'étendit jamais au delà de ses États et de quelques cantons suisses. En 1449, il abdiqua, et se soumit à Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Les débris du concile de Bâle, retirés à Lausanne, élurent alors pour Pape le pape régnant Nicolas V.

Tel fut le commencement, le milieu et la fin du trop fameux concile de Bâle : le commencement fut un seul homme, le milieu un schisme, et la fin un desaveu qui n'en était pas un : commencement burlesque, milieu scandaleux, fin risible.

Dans sa vingtième session, ce fameux concile défendit la fête des fous. Voici en quoi consistait alors cette fête. Le jour des Innocents

¹ Turrecremata. Labbe, t. 13.

et le jour du nouvel an, on habillait des enfants en papes et en évêques; on les conduisait à l'église avec cérémonie, ils y faisaient les fonctions ecclésiastiques, et tout cela était suivi de bien des désordres, des scandales et des irrévérences. Vers le milieu du quinzième siècle, il y eut dans l'Église universelle une fête semblable, quoique plus sérieuse et plus longue; car elle dura de 1431 à 1449. Un homme d'abord, et puis une dizaine d'hommes se travestirent en concile œcuménique; de simples prêtres se travestirent en évêques, en cardinaux, en papes, en Église universelle: comme au treizième siècle, dans l'église de Paris, les enfants de chœur, par manière de jeu, déposaient les chanoines de leurs hautes stalles et se mettaient à leur place un jour dans l'année, ainsi les prêtres parisiens et autres du quinzième siècle, travestis en conciles généraux, s'amusaient à déposer les cardinaux et les papes, à réformer l'Église universelle, mettant la tête en bas et les pieds en haut. Ce jeu de dix-huit ou dix-neuf ans, c'est ce qu'on appelle le concile de Bâle.

Jeu plus sérieux qu'on ne pense, car c'était le jeu de Satan. Le Sauveur dit à saint Pierre: Simon, Simon, voici que Satan vous a demandés à cribler comme du froment; lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. Voyez un homme qui crible du froment, comme il le secoue, comme il le jette, comme il l'agite, comme il le tourne et le retourne, en long, en large, en rond, sans ordre ni suite, au gré de son caprice. Image de ce que Satan fait aux apôtres et à leurs successeurs, y compris Pierre et les siens: il les secoue, les jette, les agite les uns contre les autres, de manière qu'ils se heurtent, qu'ils s'entre-choquent, qu'ils ne savent plus où ils en sont. Telle était l'agitation de Bâle, où il y avait plus de zèle que de lumière et de sagesse: agitation qui se communique au reste de la chrétienté: presque tous les royaumes reconnaissent toujours Eugène IV, l'Allemagne reste dans une espèce de neutralité. Quel remède à cette périlleuse tentation? *Pierre, j'ai prié pour toi: lors donc que tu seras converti, affermis tes frères.* C'est ce que nous allons voir: Pierre, centre d'attraction et d'unité, attirant à lui et affermissant en l'unité ses frères d'Orient, d'Égypte, d'Éthiopie, de Mésopotamie, de Chaldée et d'Allemagne.

Dans la séance du 7 mai 1437, la plus saine partie des prélats de Bâle, unis aux légats du Pape, avait offert aux ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue, pour y tenir le concile de réunion, soit la ville de Florence ou d'Udine, soit toute autre ville d'Italie qui leur parût commode. Les ambassadeurs grecs approuvèrent fort ce décret, et en demandèrent la confirmation au Pape, qui la donna par une bulle datée de Bologne, le 29 de juin 1437. Dès lors, tout le

reste suivit. Eugène IV fit expédier des sauf-conduits pour les Grecs ; il nomma Antoine Condelmer pour commander les vaisseaux de transport ; il chargea l'archevêque de Tarentaise et Christophe Garatoni, devenu évêque de Coron, de la légation de Constantinople ; il leur recommanda d'agir de concert avec les évêques de Digne et d'Oporto, chargés de la même fonction par cette partie du concile de Bâle qui s'entendait avec Eugène. Tous les préparatifs se firent à point nommé. On conduisit neuf galères bien armées à Constantinople. L'empereur Jean Paléologue, le patriarche Joseph, les évêques grecs et tous les gens de leur suite s'y embarquèrent le 25 de novembre 1437. Après une navigation longue et pénible, ils arrivèrent à Venise le 9 de février 1438. Venise était la ville natale du pape Eugène IV. L'empereur de Constantinople y fut reçu avec une telle magnificence, que les Grecs en étaient dans l'admiration. Ils restaient stupéfaits en voyant l'église de Saint-Marc, les palais du doge et des autres nobles, l'opulence et la politesse de tous les habitants. L'historien grec du concile de Florence, qui était présent, et que l'on croit être Georges Scholarius, déclare la pompe de cette entrée impossible à décrire. Notre âme était tellement ravie à la vue de toutes ces merveilles, que nous disions dans l'extase : En vérité, la terre et la mer sont aujourd'hui devenus le ciel ; car de même que personne ne peut comprendre les créatures célestes de Dieu, mais en est seulement émerveillé, ainsi restions-nous émerveillés des magnificences de cette fête.

Pendant le pape Eugène IV avait indiqué le concile à Ferrare, pour commencer au 8 janvier 1438. Le cardinal Julien Césarini s'y rendit de Bâle, avec les plus recommandables des prélats. L'ouverture se fit le jour indiqué. Il s'y trouva cinq archevêques, dix-huit évêques, quatre évêques élus, dix abbés, quelques généraux et provinciaux d'ordre. Le concile s'ouvrit sous la présidence du bienheureux Nicolas Albergati, ancien chartreux, archevêque de Bologne et cardinal de Sainte-Croix, que déjà nous avons appris à connaître.

Au commencement de son pontificat, Eugène IV l'envoya légat en France pour négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Au milieu de ses négociations, qui alors n'eurent aucun succès, il fut appelé pour présider le concile de Bâle au nom du Pape. De Bâle, il fut envoyé en Italie pour réconcilier le duc de Milan et les Vénitiens. Eugène IV, qu'il était allé trouver à Florence, l'envoya de nouveau en France, où il réussit, en 1435, à conclure la paix, non pas encore entre les Français et les Anglais, mais entre le roi de France et le duc de Bourgogne ; ce qui donna moyen au roi Charles VII de chasser les Anglais de tout son

royaume, et acheva ainsi l'œuvre de Jeanne d'Arc. Le bienheureux Nicolas Albergati présida dans les premières séances du concile œcuménique de Ferrare ou de Florence. Durant le concile même, le Pape l'envoya légat en Allemagne, pour y combattre les menées schismatiques du conciliabule de Bâle. Revenu d'Allemagne à Florence au concile œcuménique, Eugène IV le nomma grand pénitencier de l'Église romaine. Cette nouvelle dignité ne changea rien au genre de vie simple et modeste du vertueux cardinal. On admirait en lui une humilité sincère, jointe à un caractère ferme et plein d'élévation, la candeur unie à la prudence, une charité pour tous bienveillante, un grand amour pour les pauvres et un zèle ardent pour la religion. Sa maison était parfaitement réglée : aussi plusieurs de ceux qui la composaient parvinrent-ils aux plus hautes dignités de l'Église ; deux d'entre eux furent même élevés à la papauté sous les noms de Nicolas V et de Pie II. Attaché de cœur à son premier état, il pratiquait sous la pourpre romaine les austérités des Chartreux. Ami des lettres, il forma une bibliothèque considérable qu'il légua, à sa mort, à divers monastères. Il se disposait à suivre le Pape, qui retournait à Rome, lorsqu'il fut obligé de s'arrêter à Sienne, chez les Augustins, de l'ordre desquels il était le protecteur depuis dix-sept ans. Il y mourut de la pierre, à l'âge de soixante-huit ans, le 9 mai 1443. Ses entrailles furent inhumées dans l'église de la maison, et l'on porta son corps à la chartreuse de Florence, où il est encore conservé. Benoit XIV, qui avait été un des successeurs du bienheureux Nicolas dans le siège de Bologne, approuva, le 6 octobre 1744, le culte rendu de temps immémorial à ce saint pontife ¹.

L'historien grec du concile de Florence nous apprend qu'il s'y trouva deux cents évêques ; mais on ne connaît le nom et le siège que d'un petit nombre. Parmi eux était sans aucun doute saint Laurent Justinien. Le Pape Eugène IV, son compatriote, le nomma évêque de Venise l'an 1433. Le saint employa tous les moyens possibles pour ne point accepter cette dignité ; deux fois ses frères, les chanoines réguliers de Saint-Georges, observèrent un jeûne et écrivirent au Pape, pour obtenir qu'il leur laissât leur père et leur guide : deux fois le Pape les consola par des lettres paternelles, les engageant toutefois, par de bonnes raisons et par l'exemple des saints, à ne point résister à la volonté divine. Justinien ne put donc pas ne point obéir au Pontife commandant pour la troisième fois. Il avait cinquante-un ans. Il prit possession de son église avec tant de simplicité

¹ *Acta SS.*, 9 mai. Godescard, 3 mars.

et si secrètement, que ses propres amis ne le surent que quand la cérémonie fut faite. Il passa toute la nuit suivante en prières devant un autel, pour attirer sur lui les grâces du ciel ; il fit la même chose la nuit qui précéda son sacre. Il ne diminua rien des austérités qu'il avait pratiquées dans le cloître. Son assiduité à la prière lui mérita des lumières toutes célestes, cette fermeté invincible, cette activité infatigable dont toute sa conduite porta l'empreinte. Il sut pacifier les dissensions intestines qui agitaient la république, et gouverna son diocèse dans les temps les plus orageux avec autant de facilité qu'il eût gouverné un monastère. Son ameublement ressentait son amour pour la simplicité et la pauvreté ; et comme on lui représentait qu'il devait quelque chose à sa naissance, à la dignité de son siège et à la république, il répondit que la vertu était le seul ornement du caractère épiscopal, et qu'un évêque ne devait avoir d'autre famille que les pauvres de son diocèse. Sa maison n'était composée que de cinq personnes ; il mangeait dans de la vaisselle de terre ; il n'avait pour lit qu'une paille couverte de haillons, et n'avait qu'une mauvaise soutane pour vêtement. Sa sévérité envers lui-même, jointe à un grand fonds d'affabilité et de douceur envers les autres, le faisait universellement respecter. Il acquit un tel ascendant sur tous les esprits et tous les cœurs, qu'il vint facilement à bout des abus qui s'étaient glissés dans le clergé et parmi les laïques. Son troupeau l'aimait et le respectait, et il n'y avait personne qui ne se soumit avec docilité à toutes ses ordonnances. Si l'exécution de ses pieux desseins éprouvait d'abord quelque difficulté, il savait en triompher par sa douceur et sa patience.

Son zèle contre les théâtres lui suscita quelques ennemis. Un d'entre eux, qui était puissant, s'éleva avec beaucoup d'indécence contre un mandement qu'il avait donné à cet égard ; il faisait passer le saint évêque pour un homme qui voulait porter dans le monde la rigidité du cloître, pour un moine minutieux que de vains scrupules agitaient, et il fit tous ses efforts pour soulever le peuple contre lui. Une autre fois, Justinien fut insulté publiquement dans les rues et traité d'hypocrite. Il écouta les injures dont on le chargeait sans changer de visage et sans rien perdre de sa tranquillité. Il n'était pas moins insensible aux louanges et aux applaudissements qu'on lui donnait ; on ne remarquait en lui aucun mouvement de tristesse ni de quelque passion que ce fût ; il jouissait d'une égalité d'âme que rien ne pouvait altérer.

La première visite qu'il fit de son diocèse opéra des fruits incroyables. Il fonda quinze monastères et un grand nombre d'églises ; il réforma tous les abus qui s'étaient introduits par rapport à la cé-

lébration de l'office divin et à l'administration des sacrements. Il établit un si bel ordre dans sa cathédrale, qu'elle devint le modèle de la chrétienté; il y fonda de nouvelles prébendes, afin qu'elle fût desservie avec plus de décence et de dignité; il érigea dix paroisses à Venise, et il y en eut alors trente dans cette ville, au lieu de vingt qui y étaient auparavant. On voyait tous les jours une multitude innombrable de peuple dans son palais; les uns venaient y chercher de la consolation dans leurs peines, ou des secours dans leurs misères; les autres venaient consulter le saint dans leurs doutes. Sa porte n'était jamais fermée aux pauvres. Il aimait mieux distribuer du pain et des habits, pour éviter le mauvais emploi de l'argent, qui n'est que trop commun, même parmi les indigents; ou s'il en donnait, c'était toujours en petite quantité. Des dames pieuses portaient ses aumônes aux pauvres honteux ou à ceux qui avaient souffert des pertes considérables. Dans les charités qu'il faisait, il n'avait égard ni à la chair ni au sang. Quelqu'un étant venu le trouver de la part de Léonard, son frère, il le renvoya en lui disant: « Retournez vers celui qui vous a envoyé, et je vous charge de lui dire qu'il est en état de vous assister lui-même. » Personne ne porta jamais plus loin que lui le mépris de l'argent. Il confia le soin de son temporel à un économiste fidèle, et il avait coutume de dire à ce sujet: Il est indigne d'un pasteur des âmes d'employer une partie considérable d'un temps qui est si précieux, à entrer dans les petits détails qui ont l'argent pour objet ¹.

L'an 1438, saint Laurent Justinien publia un manuel de discipline canonique pour son diocèse. Il était tiré des constitutions provinciales des patriarches de Grade, des ordonnances synodales de Castella et de Venise, parmi lesquelles plusieurs du saint évêque même ². Au lieu de crier ou de procéder tumultueusement à la réforme des autres, comme les prélats de Bâle, il commençait la réforme sans bruit par lui-même et par son diocèse. C'est qu'il était vraiment animé de l'Esprit de Dieu. Son exemple fut plus efficace que bien des conciles. Les étrangers comme les indigènes, les cardinaux et les princes comme le peuple, accouraient pour le voir, étudier sa vie, sa chambre, ses ameublements, et s'en édifier ³. Le pape Eugène IV lui ayant mandé de venir le voir à Bologne, il le reçut avec de grandes marques de distinction, et l'appela l'*ornement de l'épiscopat*. C'était sans doute à l'approche du concile œcuménique de Ferrare et de Florence.

¹ *Acta SS.*, 8 *januarii*. Godescard, 5 septembre. — ² Mansi, *Concil.*, t. 31, col. 289. — ³ *Vita. Acta SS.*, 8 *jan.*, c. 9, n. 51.

Ce concile s'était ouvert le 8 janvier 1438, sous la présidence du saint cardinal Nicolas Albergati. Deux jours après, il y eut une première session, où se trouvèrent deux évêques de plus. On y déclara que le Pape ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare pour de très-jutes causes et qui avaient paru nécessaires au Saint-Siège, et avaient été approuvées par les prélats de la cour de Rome, cette translation était légitime et canonique, et qu'ainsi le concile général de Ferrare était dûment et légitimement assemblé pour travailler à l'union de l'église grecque avec l'Église romaine, et achever ce qui avait été commencé à Bâle ; que tout ce qu'on ferait dans cette dernière ville après cette translation serait nul, à moins que cela ne tendit à la réduction des Bohémiens, ce qui serait approuvé par le concile de Ferrare ; qu'enfin tous étaient absous du serment qu'ils avaient déjà fait à Bâle ¹.

Le pape Eugène IV, parti de Bologne, arriva le 24 janvier au monastère de Saint-Antoine, hors des murs de Ferrare. Le 27, il fit son entrée solennelle dans la ville : l'ambassadeur de Castille et de Léon tenait les rênes de son cheval à droite, le marquis de Ferrare à gauche. Le 8 février, il présida une congrégation où assistèrent tous les cardinaux, évêques et docteurs. Il s'y plaignit des prélats de Bâle, et déclara que, quoiqu'il fût très-innocent, si néanmoins lui ou les siens se trouvaient coupables de quelques fautes, il se soumettait volontiers à la correction des Pères, et il les exhorta à se gouverner avec tant de régularité, qu'ils fussent le modèle des autres. Le plus ancien des cardinaux le remercia au nom de ses collègues, et lui promit leur active coopération. Le plus ancien des archevêques, celui de Ravenne, parla de même au nom de tous les autres prélats.

Le 10^{me} de février, dans une autre congrégation générale, en présence du cardinal Jourdain des Ursins, que le Pape avait nommé président du concile, comme le plus ancien des cardinaux, on arrêta dans quel rang et quel ordre chacun serait assis. On tint encore deux autres congrégations générales, pour préparer le décret de la seconde session, qui se tint le 15^{me} de février. Le Pape y présida, ayant avec lui soixante-douze évêques. On y lut le décret par lequel le Pape, après avoir déduit fort au long tout ce qu'il a fait pour porter à la paix les prélats de Bâle, prononce, avec l'approbation du concile, que tous leurs décrets séditieux sont nuls, et déclare que tous ceux qui continueront cette assemblée, de quelque dignité qu'ils soient, encourent l'excommunication et les autres peines marquées dans la bulle de translation ; ordonnant à ceux qui sont à Bâle pour la

¹ Labbe, t. 13, col. 879 et seqq.

tenue du concile d'en sortir dans trente jours, sous les mêmes peines et censures; aux magistrats, officiers et habitants de cette ville. de les en chasser après l'expiration de ce temps, sous peine d'excommunication et d'interdit pour le peuple; défendant enfin, sous la même peine, de porter aucune marchandise ou choses nécessaires à la vie des hommes dans cette ville de Bâle, si ceux qui y tiennent le concile persistent dans leur opiniâtreté ¹.

Le cardinal de Sainte-Croix, le bienheureux Nicolas Albergati, après avoir fait l'ouverture du concile, se rendit à Venise pour saluer l'empereur de Constantinople de la part du Pape : il était accompagné de Nicolas d'Este, marquis de Ferrare. Ils furent bientôt suivis du cardinal Julien Césarini, qui avait présidé le concile. L'empereur grec envoya de son côté à Ferrare, rendre ses devoirs au Pape. Jean Paléologue, y étant arrivé lui-même par eau, y fit son entrée le 4^{me} de mars. Tous les cardinaux, suivis d'un très-grand nombre de prélats, allèrent au-devant jusque hors de la ville. L'empereur marchait à cheval, sous un dais bleu céleste, porté par les fils et les plus proches parents du marquis de Ferrare. Lorsque le cortège fut arrivé au palais où le Pape faisait sa résidence, tous ceux qui étaient à cheval mirent pied à terre à la grande porte. L'empereur seul resta sur le sien, et monta sur l'escalier, qui était en rampe douce, jusqu'à l'entrée de la salle qui précédait la chambre du Saint-Père. Il descendit alors de cheval, et, ayant traversé la salle, il entra chez le Pape, qui vint au-devant de lui, et qui sut si bien mesurer ses pas, qu'il le joignit au milieu juste de l'appartement. L'empereur voulant mettre le genou en terre; le Pape le retint et l'embrassa. Puis, lui donnant la main, que ce prince baisa avec respect, il l'introduisit dans une chambre plus reculée, où il le plaça à sa droite. Eugène, après avoir conversé avec Jean Paléologue pendant quelque temps, le fit reconduire au logement qu'on lui avait préparé, et où il fut traité avec autant de somptuosité et de magnificence qu'il aurait pu l'être à Constantinople.

Le patriarche n'arriva que trois jours après à Ferrare, avec une partie des métropolitains et des évêques du clergé grec députés au concile. Il y fut amené par eau, sur un navire d'une construction particulière et qui ressemblait à un palais flottant. Ce navire lui avait été envoyé de Ferrare à Venise par le marquis d'Este. Le patriarche ne débarqua pas sur-le-champ. Il resta sur son bâtiment le reste du jour et la nuit suivante, pour attendre qu'on eût réglé le cérémonial suivant lequel il voulait être reçu. Tout l'ayant été à sa satisfaction,

¹ Labbe, t. 13, col. 895 et seqq.

deux cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques et d'un grand nombre de prélats et d'officiers de la cour romaine, le marquis d'Este, avec les princes, ses fils, et les grands du pays, allèrent le recevoir à la descente du navire. Après les premiers compliments, on lui présenta, ainsi qu'à ceux de sa suite, de superbes chevaux, sur lesquels ils montèrent. Le cortège se mit en marche, et s'avança dans le plus bel ordre vers le palais du souverain Pontife. Le patriarche avait à ses côtés deux cardinaux, dont l'un était Prosper Colonne, neveu de Martin V. Lorsqu'on fut arrivé au palais pontifical, le patriarche descendit de cheval, et on le conduisit, en lui faisant traverser les antichambres et les salles, jusqu'à l'appartement secret du Pape, qui, pour éviter le cérémonial, avait arrêté que cette audience ne serait pas publique. Les portes s'étant ouvertes, le patriarche entra, suivi seulement de six métropolitains. Le Pape se leva de son trône pour le recevoir. Le patriarche s'étant approché, le Pape et lui s'em brassèrent. Eugène se replaça sur son trône, le patriarche prit place à sa droite sur un siège semblable à celui des cardinaux. Les six archevêques qui accompagnaient ce prelat furent également admis au baiser du Saint-Père et se rangèrent à la gauche de leur chef, mais ils se tinrent debout, comme firent aussi toutes les autres personnes de sa suite, lesquelles furent introduites six à six. A mesure qu'elles entraient, elles saluaient le Pape, les unes comme les évêques, en lui baisant la main et la joue, et les autres comme les simples ecclésiastiques, en lui faisant une profonde inclination. Il n'y eut que les laïques qui se prosternèrent pour lui baiser les pieds.

Une des difficultés du cérémonial était celle-ci. Nous avons vu le prophète Daniel prier à genoux à Babylone, Salomon dans le temple de Jérusalem, Jésus au jardin des Olives, saint Paul dans ses épîtres et les actes des apôtres, et le concile de Nicée ordonnant de prier à genoux, hors les dimanches et le temps pascal. Cependant les Grecs avaient pris l'habitude de ne prier que debout. Les ecclésiastiques grecs se firent donc scrupule de se mettre à genoux devant le Pape, suivant l'usage reçu. Eugène IV condescendit à ce scrupule des ecclésiastiques grecs.

On convint de part et d'autre de tenir la première séance publique le 9 avril, qui, cette année 1438, tombait le Mercredi-Saint. On s'assembla dans la cathédrale de Saint-Georges, suivant l'ordre qui avait été réglé. Devant le grand autel, sur un trône magnifique, était le livre des Évangiles, avec les chefs de saint Pierre et de saint Paul, qu'on avait fait venir de Rome. Au côté droit de l'autel, s'assit le Pape, sur un trône plus élevé que les autres et surmonté d'un dais. Plus bas était le trône de l'empereur d'Occident, mais vide : l'em-

pereur élu des Romains était Albert II d'Autriche. Vis-à-vis, du côté gauche, était placé le trône de l'empereur de Constantinople ; plus bas, on établit le siège du patriarche, mais sans daïs et sans autre ornement qu'un tapis de pourpre qui le couvrait. Ensuite étaient disposés le long de l'église, de part et d'autre, des sièges pour tous ceux qui devaient avoir rang au concile. Du côté des Latins, outre les cardinaux, les archevêques et les évêques, qui étaient au nombre d'environ cent soixante, il y avait des abbés, des généraux d'ordres, des docteurs et une foule d'ecclésiastiques. On y voyait aussi des ducs, des marquis, des comtes et des ambassadeurs de quelques princes occidentaux.

Après que les Latins eurent chanté la messe du Saint-Esprit, l'empereur et les prélats grecs, qui avaient de leur côté célébré l'office suivant leur rite, arrivèrent dans l'église et s'y rangèrent à la gauche de l'autel. Toute l'assemblée se leva, par honneur, lorsque les Grecs parurent. Le jeune Démétrius, despote de la Morée, fut assis sur un petit siège auprès de l'empereur, son frère. On avait préparé, au-dessous du patriarche de Constantinople, des places destinées aux vicaires des trois autres patriarches d'Orient. Les vicaires étaient, pour Philothée, patriarche d'Alexandrie, Antoine, métropolitain d'Héraclée en Thrace, et Grégoire protosyncelle, confesseur de l'empereur ; pour Dosithée, patriarche d'Antioche, Marc, évêque d'Éphèse, avec Isidore, métropolitain de Kiovie en Russie, mais dont la place resta vide pour le moment. Ce prélat n'arriva qu'au mois d'août, accompagné de quelques évêques moscovites et avec une suite de deux cents chevaux. Joachim, patriarche de Jérusalem, fut représenté par les métropolitains de Sardes et de Monembasie au Peloponèse. A la suite de ces prélats furent placés les métropolitains de Trébisonde, de Cyzique, de Nicée, de Nicomédie, de Mételin, celui des Géorgiens ou Ibériens avec un de ses suffragants et plusieurs autres encore. Venaient ensuite les dignitaires de l'église de Constantinople, les abbés, les prêtres et les moines du mont Athos. Au pied du trône de Jean Paléologue furent assis les ambassadeurs de l'empereur de Trébisonde ; ceux du grand-duc de Moscovie, du prince des Ibériens, des despotes de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empereur, parmi lesquels étaient plusieurs sénateurs et quelques personnages distingués dans les lettres, entre autres Georges Scholarius, de qui nous avons en grec une histoire de ce concile. On fit asseoir aux deux côtés du patriarche ses cinq assistants ou diacres, qu'on appelait staurophores ou portecroix, parce qu'ils avaient sur leurs bonnets des croix qui les distinguaient des autres. L'historien grec dit qu'à cette première séance il

y avait environ deux cents évêques, ce qui, avec les cent soixante du côté des Latins, en suppose de trente à quarante orientaux.

Les membres du concile ne se réunirent ce jour-là que pour proclamer la bulle du Pape, qui annonçait, comme on en était convenu, que, du consentement exprès de l'empereur et du patriarche de Constantinople, et de tous les Pères qui se trouvaient à Ferrare, le concile pour la réunion des deux églises était ouvert dans cette ville, et qu'on accordait à tous ceux qui voulaient y assister quatre mois entiers pour s'y rendre et y envoyer leurs représentants. Cette bulle déclarait en même temps excommuniés tous ceux qui, après s'être dispensés de déférer à cette invitation, refuseraient de se soumettre aux décrets de cette sainte assemblée. Le patriarche de Constantinople, qui avait plus de quatre-vingts ans, étant malade, ne put assister à la séance, mais il envoya ses lettres d'adhésion.

Comme les princes d'Occident, tous attachés au pape Eugène IV, cherchaient néanmoins à lui réconcilier les prélats mutins de Bâle, il vint de leur côté beaucoup moins d'évêques qu'on aurait pu attendre. Parmi les prélats français, on trouve les évêques de Térouanne, de Châlon-sur-Saône, de Nevers, d'Angers, de Digne, de Grasse, de Cavailhon et de Bayeux. Les trois premiers étaient de la domination du duc de Bourgogne, qui les envoyait comme ses ambassadeurs ; les quatre suivants étaient de celle du duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile ; pour l'évêque de Bayeux, il était soumis au roi d'Angleterre, maître encore de plusieurs places en Normandie. Il est à remarquer que ce prélat signa au concile de Ferrare et de Florence en son nom et au nom de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Lisieux et de l'abbé de Saint-Michel.

Cependant, après les fêtes de Pâques et en attendant l'arrivée de nouveaux évêques, les Latins demandèrent aux Grecs que l'on ne perdît pas de temps, et que l'on s'assemblât souvent pour examiner les dogmes contestés. Après un assez long intervalle, les Grecs y consentirent avec peine. On choisit des commissaires de part et d'autre : pour les Latins, deux cardinaux, deux métropolitains, deux évêques, deux moines-prêtres, deux abbés et deux notaires ; douze en tout. Les Grecs en choisirent autant de leur part, et ils conféraient ensemble deux fois la semaine, dans l'église de Saint-François.

La première de ces conférences particulières fut le 4^me de juin. Les Latins proposèrent la question du purgatoire, et exposèrent ainsi la doctrine de l'Église romaine : Les âmes des justes, qui sont pures et sans tache, vont droit au ciel et jouissent immédiatement de la vue de Dieu ; mais celles qui décèdent avec des péchés véniels, ou n'ont pas satisfait pleinement pour des péchés mortels déjà remis,

sont purifiées par le feu, soulagées ou délivrées par les prières, les aumônes et les suffrages de l'Église; quant à ceux qui meurent en péché mortel et sans pénitence, ils sont aussitôt envoyés en enfer. Les Latins appuyèrent cette doctrine de plusieurs passages de l'Écriture et des Pères. Marc d'Éphèse répondit alors au nom des Grecs : Tout ce que vous avez dit, et les témoignages des saints que vous avez lus, l'église grecque les embrasse et les lit. Sur cet article, il y a peu de différence entre nous. Mais nous vous prions de nous donner votre sentiment par écrit; nous y répondrons de même. Les Latins eurent une grande joie d'entendre ces paroles, et en rendirent grâces à Dieu. Ainsi se termina la première conférence. Les suivantes roulèrent, non sur la substance du dogme, où l'on se trouvait d'accord, mais sur des questions théologiques. Par exemple, les Grecs admettaient que les âmes du purgatoire sont purifiées par la tristesse et d'autres peines, et soulagées par les prières de l'Église; mais ils ne convenaient pas qu'elles souffrissent d'un feu proprement dit, comme celui de l'enfer. On discuta encore sur ce que la résurrection des corps ajouterait à la gloire des saints et au supplice des réprouvés.

Cependant les Grecs s'ennuyèrent d'attendre les autres prélats latins, particulièrement ceux de Bâle, dont aucun ne vint au temps marqué. De plus, la peste survint à Ferrare, et Denys, évêque de Sardes, vicaire du patriarche de Jérusalem, en mourut. Enfin, les quatre mois de surséance étant écoulés, on résolut de commencer les sessions du concile, et la première se tint le 8 octobre de la même année 1438.

Ce ne fut pas dans l'église cathédrale, mais dans la chapelle du palais où logeait le Pape, parce qu'il était malade. Pour porter la parole, on avait choisi, de la part des Grecs, trois prélats : Marc, métropolitain d'Éphèse; Isidore de Russie et Bessarion de Nicée; Xantopule, grand sacristain de Constantinople; Michel Balsamon, garde des archives, et Georges Gémiste; et, de la part des Latins, le cardinal Julien Césarini, le saint cardinal Nicolas Albergati, André, archevêque de Rhodes; Jean, évêque de Forli; et deux moines, docteurs en théologie. Bessarion fit en grec une harangue qui nous a été conservée tout entière. Après avoir marqué la joie que devaient ressentir tous les fidèles dans l'espérance de voir bientôt réunis les membres divisés de l'Église, il loue beaucoup le Pape, l'empereur et le patriarche du zèle avec lequel ils voulaient contribuer à la paix, et les exhorte à persévérer courageusement jusqu'à la fin. Il parla jusqu'au soir, et la session fut remise au samedi suivant. Entre les deux rangs de ceux qui devaient porter la parole, se voyait, sur un petit

siège, Nicolas Secondin, de l'île de Négrepont, qui traduisait sur-le-champ, avec une facilité et une fidélité prodigieuses, en latin ce qu'on venait de dire en grec, et en grec ce qu'on venait de dire en latin.

Dans la seconde, qui fut célébrée le 11 octobre, André, archevêque de Rhodes ou de Colosse, traita en latin le même sujet que Bosserion, et aussi longuement, en sorte que son discours ne finit qu'avec la fin de la séance, qui fut ajournée au mardi d'après. Cependant on examina l'ordre qu'on observerait dans la discussion, quelle matière on y traiterait, et qui des Latins ou des Grecs commenceraient; si l'on userait de demandes et de réponses, ou si ce serait en faisant des dissertations de part et d'autre. On convint qu'on se servirait de la méthode dialectique, et les Grecs furent nommés pour commencer la discussion dans la session troisième.

Elle se tint le mardi, le 14 septembre, et Marc d'Éphèse, ayant parlé de la charité que l'on devait garder dans les discussions, fit entendre qu'il commencerait à parler de l'addition faite au symbole du mot *Filioque*. André de Rhodes répondit, de la part des Latins, qu'ils priaient les Grecs d'avoir pour eux la même affection réciproque, et que, s'il lui échappait quelque expression un peu dure, on l'attribuât plutôt au sujet de la discussion qu'aux personnes qui discutaient. Il voulut ensuite entrer en matière sur l'addition du mot *Filioque*; mais Marc d'Éphèse l'arrêta en lui disant qu'il n'était pas encore temps de répondre sur cet article; et, après avoir insinué que l'Église romaine avait négligé par le passé la paix qu'elle souhaitait à présent, il dit que cette paix ne pouvait se faire si l'on n'ôtait entièrement les principes de la discorde. Il finit par demander qu'avant de rien faire, on lût les définitions des conciles précédents. Premièrement, dit-il, lisons les définitions des saints Pères, si le temps nous le permet, afin que nous puissions faire voir que nous pensons et que nous parlons comme eux. C'est ce que nous croyons absolument nécessaire avant que d'entrer en matière et de commencer la discussion. André de Rhodes répondit à son discours, qu'il réduisit à cinq chefs, et dit à Marc d'Éphèse: J'admire comment vous avez oublié la sollicitude que l'Église romaine a toujours eue pour l'église orientale; elle a été telle, que jamais il ne s'y élève une hérésie quelconque sans qu'elle travaille à y porter remède, soit par ses lettres, soit par ses légats, soit par tous autres moyens. Car vous vous souvenez que Sylvestre présida au concile de Nicée et aux autres, sinon par soi-même, du moins par ses légats. Et si les empereurs ont aidé aux Pontifes romains, cela n'est pas étonnant. Depuis que le lien de la paix a été rompu, les Pontifes romains n'ont point cessé d'exhorter les empereurs et les autres orientaux à revenir à la paix par l'obéis-

sance. Or, quoique ce que je vais dire semble dur, je vous prie de l'écouter sans trouble. Si c'est nous qui n'avons pas gardé la paix, quand est-ce que vous autres l'avez demandée ? Quand est-ce que vous avez réclamé cette dilection, que vous nous reprochez d'avoir abandonnée ? Quand est-ce que vous avez envoyé des ambassadeurs à ce sujet ? Pour ce que vous dites aujourd'hui que l'Église romaine a appelé la paix, cela est véritable ; témoin le bienheureux Pape, qui a consacré de grandes sommes à cette affaire, et envoyé souvent des légats. Que si vous aviez cherché cette dilection auparavant, vous l'auriez trouvée comme aujourd'hui, témoin le pape Grégoire, qui envoya des légations à l'empereur, au patriarche et aux Orientaux, célébra le concile de Lyon, et y conclut l'affaire de l'union qui se fit alors. Vous n'avez donc pas de quoi accuser l'Église romaine touchant la charité, qui, soit dit sans vous offenser, demeure et demeurera toujours en elle.

Marc d'Éphèse convint que la charité de l'Église romaine était véritable ; mais il conclut que, pour cela même, elle devait ôter la cause de la division, l'addition au symbole. André de Rhodes lui fit observer avec beaucoup de justesse que ce n'était pas une cause de division, puisque la paix avait subsisté longtemps et s'était rétablie plusieurs fois sans que cette addition eût été ôtée. Enfin il s'offrit de prouver deux choses : 1^o que ce n'était pas une addition ; 2^o que, en fût-elle une, elle était juste et nécessaire.

La quatrième session, 15 octobre, se passa tout entière à disputer sur la manière de procéder ; on remit la décision à une commission de six membres. Dans la session du lendemain, on lut les définitions des conciles de Nicée, d'Éphèse, de Chalcedoine et autres, le tout pour conclure, de la part des Grecs, que ces conciles avaient défendu de faire aucune addition au symbole.

Dans la session sixième, 20 octobre, on convint de ne point parler du huitième concile général, attendu que les catholiques reconnaissent pour tel celui où Photius fut condamné, tandis que Marc d'Éphèse entendait sous ce nom le faux concile où Photius fut rétabli. Ensuite André de Rhodes commença un long discours où il fit voir que ce mot *Filioque* n'est ni une addition ni un changement, mais une simple explication, une simple conséquence tirée de son principe. Il le prouve par les Pères grecs, notamment par saint Chrysostôme, qui dit : Tout ce qu'a le Père, le Fils le possède aussi, excepté la paternité. Ce que le Fils de Dieu dit positivement dans l'Évangile : Tout ce qu'a le Père, est à moi. D'où il s'ensuit que, si le Père est le principe d'où procède le Saint-Esprit, le Fils est aussi nécessairement le même principe. Ce n'est donc qu'une de ces explications,

comme le deuxième concile en inséra plusieurs au symbole du premier. D'ailleurs, quand le sens est le même, il ne faut pas s'inquiéter des paroles. C'est ce qu'enseigne votre docteur Grégoire Palamas, que vous estimez beaucoup, quand il dit : Je me soucie peu des expressions ; car ce n'est pas dans les mots, mais dans les choses, que consiste la piété, suivant Grégoire le théologien : ce sont les dogmes et les choses que j'ai à cœur ; et si quelqu'un s'accorde dans la chose, je ne dispute pas des mots. Enfin, comme il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, il n'y a aussi qu'une Église, qui est toujours la même. Si donc elle a pu, dans un temps, ajouter quelque explication au symbole, elle le pourra également dans un autre, d'autant plus que le Seigneur a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Ayant ainsi constaté sommairement que le mot *Filioque* n'était pas une addition, mais une explication orthodoxe, et que, fût-ce une addition proprement dite, l'Église avait pouvoir de la faire, l'archevêque de Rhodes annonce, dans la session suivante, qu'il lui reste à prouver que c'est un dogme vrai et nécessaire, et que tout Chrétien doit tenir. Mais auparavant il répondra aux objections des Grecs. C'étaient les conciles généraux qui défendaient de composer une autre créance. Mais ces conciles s'expliquent assez par eux-mêmes. Ceux qui viennent après les autres disent toujours que les définitions précédentes suffiraient si tout le monde voulait bien les entendre ; mais que les chicanes des hérétiques obligent de faire des définitions ou déclarations contre de nouvelles erreurs. Il y a plus : Marc d'Éphèse convenait que le symbole de Nicée et de Constantinople était le même ; cependant le concile de Constantinople y avait ajouté des lignes entières. On ne pouvait donc faire un crime à l'Église romaine d'avoir ajouté un mot pour expliquer un dogme vrai et nécessaire. Vrai, comme on le voit par les Pères latins et grecs, entre autres par Siméon Métaphraste que vous lisez tous les jours dans vos églises, par Anastase le Sinaïte et saint Épiphane ; nécessaire, non-seulement parce qu'il est vrai, mais à cause des circonstances où l'explication en a été ajoutée au symbole par l'Église romaine ; Église qui en a le pouvoir. Car votre docteur Étienne, que vous appelez le nouveau martyr, c'est saint Étienne d'Auxence, disait aux hérétiques assemblés à Constantinople : Comment osez-vous convoquer un synode, et tenir votre assemblée illégitime, sans la présence du souverain Pontife des Romains, ou d'un autre qui tienne sa place ? Paroles qui montrent bien que la présence du Pontife romain est nécessaire, mais non celle des autres.

Dans la huitième et neuvième session, 1^{er} et 4 novembre, Bessa-

ron, métropolitain de Nicée, répondit de la part des Grecs à l'archevêque de Rhodes ou de Colosse. Voici la substance de sa longue argumentation, où il recommande toutefois beaucoup la brièveté : Il n'est plus permis de faire au symbole aucune addition quelconque, fût-elle la vérité même. Cela était permis d'abord, puisque le deuxième concile a fait des additions au symbole du premier. Mais le troisième concile l'a défendu, non-seulement à des particuliers, mais encore, suivant nous, aux conciles généraux et à l'Église universelle. Ce qui suppose qu'après le troisième concile, celui d'Éphèse, l'Église n'avait plus le même pouvoir que devant, et qu'ainsi elle n'était plus la même ; ce qui suppose au concile œcuménique d'Éphèse une intention absurde et impossible. Car il est impossible et absurde qu'un législateur entende s'ôter à lui-même le pouvoir d'ajouter jamais à une loi qu'il vient de publier un seul mot explicatif, que des circonstances ultérieures pourront rendre utile ou nécessaire.

L'archevêque de Nicée finit son discours par poser cette question : La défense du troisième concile, de rien ajouter ou retrancher, regarde-t-elle le symbole, ou non ?

Les six orateurs latins s'étant consultés entre eux et avec les cardinaux, et ayant pris les ordres du Pape, le cardinal Julien dit : Cette sainte assemblée a ouï ce que vous avez allégué aujourd'hui et avant-hier. Mais nous étions convenus que les discours se communiqueraient par écrit. C'est pourquoi, pour observer cette forme, les écrivains collationneront leurs écritures, et, à la prochaine réunion, vous recevrez une pleine et pertinente réponse. Quant à votre question, nous y répondons en cette manière : D'après votre propre exposition du troisième concile, les Pères y lurent le symbole de Nicée, l'épître de saint Cyrille à Nestorius, les blasphèmes de Nestorius, son symbole, celui de Taraise, les autorités des autres saints, avec quelques définitions de la foi. Puis viennent ces paroles : Qu'il ne soit permis à personne de proferer ou d'exposer une autre foi, etc., que ce qui a été exposé par les Pères de Nicée. Nous disons que la défense se rapporte à tout ce qui a été exposé à Nicée, non pas plus au symbole qu'aux autres définitions. Mais nous prions les Pères d'écouter avec patience quelque chose que l'archevêque de Colosse aurait à leur dire.

Comme le discours de Bessarion avait rempli deux séances, l'archevêque de Colosse eut à cœur de bien ramener l'état de la question. Votre problème était : Comment la sainte Église romaine a fait une chose défendue. A cela j'ai dit que ce n'était pas une addition, que ce n'était pas défendu, que c'était vrai, que c'était nécessaire, que c'était une vérité manifeste dans l'Église de Dieu, et que cela devait se faire

par le Pontife romain, que ces affaires regardent spécialement. D'où j'ai conclu qu'il était tout à fait loisible à l'Église romaine de faire cette déclaration. Mais, en répétant ce que j'ai dit, vous n'en avez observé ni l'ordre ni le sens. Par exemple, je me suis servi de cet argument : Nulle explication ou déclaration de quelque parole n'est une addition ; or, dire que le Saint-Esprit procède du Fils, c'est une explication de ce qui est contenu dans ce qui précède ; donc ce n'est pas une addition. Vous, au contraire, vous me faites dire : Toute addition se fait de dehors ; donc une exposition n'est pas une addition. L'archevêque de Colosse prouve sa mineure par ce syllogisme : Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a ; or, le Père a que l'Esprit procède de lui ; donc le Fils l'a aussi. Vous admettez les prémisses qui sont de l'Évangile ; il faut donc aussi admettre la conclusion. L'archevêque la prouve d'ailleurs par des passages de saint Épiphane, qui dit expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Voilà ce que l'archevêque de Colosse ou de Rhodes dit à la fin de la neuvième session, d'après les actes latins recueillis par Horace Justiniani, bibliothécaire en chef du Vatican. On voit que l'archevêque de Colosse ne se laissait pas dérouter par les longs discours. Or, voici maintenant à ce sujet une curiosité historique.

Le continuateur de Fleury, l'oratorien Fabre, année 1438, numéro 49, dit en parlant du concile de Ferrare : « Tout ce que nous dirons de ce concile est tiré des actes qu'en a recueillis Horace Justiniani, premier bibliothécaire du Vatican, et qu'on a imprimés à Rome en 1630. » Or, sur la même année, numéro 99, ce même continuateur résume ainsi la fin de la neuvième session : « Après que Bessarion eut fini son discours, ceux des Latins choisis pour la dispute, avec tous les cardinaux et quelques autres, s'approchèrent du Pape, et s'assirent auprès de lui, après avoir délibéré quelque temps ; et, quoiqu'il fût nécessaire de répondre au discours de Bessarion, cependant aucun ne le fit ; il n'y eut qu'André de Colosse ou de Rhodes qui osa l'entreprendre ; mais, comme il n'était pas préparé, les actes disent qu'il battit la campagne et qu'il s'écarta beaucoup de son sujet. Enfin, après avoir dit plusieurs choses inutiles, il tomba sur le fond du dogme, mais d'une manière si vague, que le secrétaire qui écrivait ces disputes dit qu'il n'a pas cru qu'il fût à propos de les rapporter, d'autant plus que ce n'était pas le dessein des Grecs d'y répondre. » Voilà comme l'oratorien Fabre, après avoir promis de ne rien dire que d'après les actes du Vatican, dit tout le contraire. Quel est ce mystère ? — Fabre était Janséniste, et tous les sectaires sont parents. — En conséquence, sans en prévenir son lecteur, il suit ici l'histoire altérée ou non d'un Grec.

Quant à l'orateur grec des deux séances, Bessarion de Nicée, il est loin de nous donner une si chétive idée des Latins. Voici comme il en parle, au sujet de ces mêmes conférences, dans une lettre à Alexis Lascaris : « Les Latins sont si studieux et si diligents dans tous leurs actes, comme vous l'avez éprouvé vous-même, que, non-seulement dans les choses divines, mais encore dans les choses humaines et civiles, rien ne leur échappe des anciens gestes ou écrits. C'est pourquoi, dans chaque ville, vous trouverez dans leurs archives beaucoup d'écrits sur leur ancienne histoire. La même chose s'observe dans l'Église catholique et dans les lieux de piété. Il y existe beaucoup d'actes des Pontifes, beaucoup d'épîtres et de canons de conciles. C'est de là qu'ils nous ont produit, sur un très-ancien parchemin, une lettre du pape Libère aux bienheureux Athanase¹. » C'est ainsi que le plus savant des Grecs parle de la science commune des Latins au concile de Ferrare et de Florence.

En la dixième session, 8 novembre, Jean, évêque de Forli, répondit au long discours de Bessarion. Le point principal de la controverse pour les Grecs était de dire : Le mot *Filioque* est une addition de dehors ; donc elle est justement défendue, et, fût-ce la vérité même, il n'est pas permis de l'ajouter. L'évêque de Forli répond : Nous disons tout nettement le contraire, niant que ce soit une addition proprement dite, niant qu'elle soit défendue, et nous le démontrons par les paroles des saints et par des explications faciles. Que ce ne soit pas une addition, l'ensemble des deux testaments en est une preuve. Les Pères nous disent que le Nouveau Testament est une évolution de l'Ancien Testament, et non pas une addition. Les temps ont varié, dit saint Augustin, mais non la foi, qui est la même chez les ancêtres et chez les descendants. Cela se voit encore dans le développement progressif des articles de la foi. Il est dit à Abraham : Toutes les nations seront bénies dans votre race. Vient ensuite une explication plus grande dans Isaïe : Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, qui sera nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Enfin, quand la Vierge demande de quelle manière, une explication plus grande encore lui est donnée : L'Esprit-Saint viendra sur vous. La même chose est arrivée pour l'article du Saint-Esprit. Au temps des apôtres, l'Église le professait en ces termes : *Je crois au Saint-Esprit*. Lorsque ensuite elle dit dans le concile : *Qui procède du Père*, ce ne fut pas une addition d'un article nouveau, mais une explication plus claire du même. Pareillement, lorsque plus tard on l'expliqua par ces mots : *Et du Fils*, on n'ajouta point un nouvel

¹ Labbe, t. 13, col. 1238.

article, mais on fit du même une détermination plus précise.

Ces idées nous paraissent aussi justes que grandes et profondes. Les Latins, on le voit, entraînent tout d'abord dans le fond même de la question, tandis que les Grecs se tenaient toujours à la surface des mots.

L'évêque de Forli montra ensuite, et par la nature de la chose, et par l'exemple des Pères et des conciles eux-mêmes, que quand ils défendaient de rien ajouter à la foi, ils entendaient rien de contraire, ou rien de divers, mais nullement des explications orthodoxes, même au symbole, lorsqu'elles s'y inséraient par l'autorité compétente.

Dans la même session ou dans la suivante, car le collecteur grec les distingue, tandis que le latin les réunit, le cardinal Julien demanda la permission de faire quelques observations simples et faciles à comprendre, non-seulement pour les théologiens, mais encore pour le commun des laïques, et qui cependant pourraient éclaircir tous les doutes. L'empereur l'ayant invité à parler, le cardinal dit : Pour en venir à la racine même de la difficulté, il est question de la défense portée par le concile d'Éphèse en ces termes : Qu'il ne soit permis à personne de proférer, ou d'écrire, ou de composer, ou de croire une autre foi que celle de Nicée. Nous disons que ces paroles doivent s'entendre en ce sens, qu'il n'est permis à personne de dire rien de contraire à la foi de Nicée. Vous dites qu'il faut les entendre non-seulement d'une foi autre et contraire, mais de toute explication, exposition ou addition, et qu'il est interdit par cette défense d'insérer dans le symbole aucune exposition ni explication quelle qu'elle puisse être. Or, les jurisconsultes nous disent qu'on ne peut bien comprendre une loi si on ne la considère pas tout entière. Pour l'intelligence de cette affaire, il faut donc examiner ce qui a précédé cette loi. Or, on voit par les actes du concile d'Éphèse que le prêtre Carisius y lut deux professions de foi, la sienne et celle de deux Nestoriens. le concile approuva la sienne, comme conforme à celle de Nicée, quoique conçue en d'autres termes, et il condamna celle des Nestoriens comme y étant contraire. Ce qui montre évidemment que l'intention du concile était de ne défendre que ce qui est contraire à la foi de Nicée.

En second lieu, ce concile a défendu à qui que ce soit non-seulement de proférer, d'écrire, etc., mais encore de croire ou de penser autrement que ne porte la foi de Nicée. Si je vous demandais : Croyez-vous au fond de votre cœur que Dieu soit éternel ? vous répondriez sans doute affirmativement. Or, quelqu'un pourrait dire que par là vous êtes soumis à l'anathème, parce que cela n'est pas contenu dans le symbole, et que vous croyez autrement que le symbole ne porte. On en peut dire autant de vérités sans nombre.

A coup sûr, on ne pouvait réfuter les Grecs d'une manière à la fois plus simple, plus spirituelle et plus péremptoire. Pour se tirer de là, ils allèrent jusqu'à cette subtilité incroyable, qu'il était permis à chaque particulier d'exposer sa foi en la manière qu'il jugerait à propos, mais que cela n'était point permis à l'Église catholique. Le cardinal les réfute encore de même.

Quant à ce que vous dites, qu'il est permis aux personnes privées de faire par leur autorité propre des expositions et des déclarations comme il leur plaît, mais que cela n'est pas permis à l'Église catholique, moi je dis que c'est contraire aux paroles du concile ; car on lit au commencement : Il ne sera permis à personne, etc., et à la fin : Si c'est un évêque ou un clerc, ils seront déposés ; si c'est un laïque, il sera excommunié. Il est donc incontestable que la défense s'adresse à tous en général et à chacun en particulier, évêques, clercs et laïques. Si donc il faut entendre cette défense comme vous faites, il y aura bien des chrétiens sous l'anathème, peut-être tous.

Le cardinal termina par le trait suivant, qui ne décèle pas moins de génie. Vous savez qu'Eutychès fut condamné dans un concile de Constantinople par Flaviens ; qu'ensuite se tint le concile d'Éphèse, qui a été réprouvé, où présida tyranniquement Dioscore et où assista Eutychès. Celui-ci, pour plaider sa cause et montrer qu'il n'avait point erré, récita sa foi, c'est-à-dire le symbole de Nicée, mot à mot, et dit ensuite : Telle est la foi des Pères, dans laquelle je veux vivre et mourir. Mais comme la foi de Nicée a été confirmée par le concile d'Éphèse, qui défendit de proférer une autre foi que cette première, d'y ajouter ou d'en retrancher quoi que ce soit, Eutychès disait : Je tiens la foi orthodoxe, mais Flaviens ne la tient pas, puisqu'il soutient que le Christ est de deux natures et en deux natures, tandis que, dans le symbole de Nicée, il n'est pas dit que le Christ ait deux natures, ou qu'il soit de deux natures. Eutychès détruisait ce grand mystère de la piété jusqu'à en proscrire les termes. Ce qu'entendant Eusèbe de Dorylée, il s'écria : Vous en avez menti, nul canon ne l'a déterminé. Dioscore répondit : Comment, nul canon ? Voici deux exemplaires : dans tous deux on lit qu'il n'est pas permis d'ajouter rien au symbole. Ces choses ont été lues au concile de Chalcédoine, qui ne dit rien contre Eusèbe de Dorylée, mais le reçut et l'embrassa. Plus loin, Dioscore prononce la sentence contre Flaviens, et dit : Qu'il le prive de l'épiscopat, parce qu'il a violé le décret d'Éphèse, ordonnant de déposer l'évêque ou le clerc qui ajouterait à la foi de Nicée. Or, quand on lut cette partie des actes à Chalcédoine, tout le concile s'écria : Anathème à Dioscore, parce qu'il a mal jugé ! Le concile cassa donc tout ce qu'on avait fait contre Flaviens, et décida que

Flavien n'avait agi ni contre le concile de Nicée ni contre celui d'Éphèse en disant que Jésus-Christ avait deux natures, parce que, si ces paroles ne sont pas textuellement dans le symbole de Nycée, elles n'y sont pas contraires, mais renfermées virtuellement. Aucun exemple ne me paraît plus propre à éclaircir la question. Je conclus donc que la défense du concile d'Éphèse s'applique à ceux qui tiennent une foi contraire à celle de Nicée ou diverse, ou qui font des changements à l'Écriture sainte et au symbole de Nicée.

Voilà ce qui, d'après mon faible jugement, peut éclaircir tous les doutes. S'il n'en est pas ainsi, je désire être redressé par vous. C'est pourquoi, comme l'Église latine dit qu'elle n'a rien ajouté ni contre la vérité, ni contre la sainte Écriture, ni contre le symbole de Nicée, ni contre les définitions d'autres conciles, il serait convenable de laisser cette question, s'il est permis ou non, et de passer à cette autre : Est-il vrai que le Saint-Esprit procède du Fils ? Que si vous pouvez démontrer qu'il n'en procède pas, je conviendrai sans détour que c'est une addition, et qu'il n'a point été loisible à la sainte Église romaine d'ajouter ce qui est contraire à la vraie foi. Mais si vous ne pouvez démontrer que cela est faux, si, au contraire, on démontre que c'est utile et vrai, alors il faudra bien accorder qu'on a pu l'expliquer dans le symbole, et la paix sera de part et d'autre. Voilà ce que j'ai pu dire, le soumettant à la correction de notre bienheureux Père et Seigneur, ainsi que du sérénissime empereur et des autres révérendissimes Pères.

A ces mots, Bessarion, archevêque de Nicée, fit compliment au cardinal sur tout ce qu'il venait de dire, et annonça la réponse des Grecs pour les séances suivantes. Ces remarquables détails sont tirés textuellement des actes grecs du concile.

La douzième session, 15 novembre, se passa tout entière de la part de Marc d'Éphèse à incider sur l'affaire de Carisius et d'autres accessoires, essayant, par une foule de petites questions captieuses, à dérouter, à surprendre le cardinal Julien, sans pouvoir y réussir. Au contraire, le cardinal releva une contradiction flagrante dans la réponse écrite des Grecs. Ceux-ci soutenaient que, d'après le concile d'Éphèse, il était permis à tous les particuliers d'exposer leur foi en tels termes qu'ils voulaient, et en même temps, suivant leur interprétation, ce même concile le défendait aux évêques, aux clercs et aux laïques, c'est-à-dire à tout le monde ¹.

Il fit encore cette observation : Vous avez dit bien des fois que la défense de rien ajouter n'existait pas avant le troisième concile. Moi,

¹ Mansi, t. 31, col. 667. E.

je pense qu'elle est plus ancienne. Le pape saint Célestin écrivait avant la tenue de ce concile : Nous lisons dans nos livres qu'il ne faut rien ajouter ni retrancher. Et bien longtemps avant Célestin, quelqu'un disait : Ne transportez pas les bornes anciennes qu'ont posées vos pères ; c'est Salomon ou plutôt l'Esprit de Dieu. Plus haut que Salomon, Moïse s'écriait : Maudit quiconque transporte les bornes éternelles ! maudit qui transporte les bornes de ses pères ¹ !

En la treizième session, 27 novembre, on reçut les ambassadeurs du duc de Bourgogne. Ils présentèrent leurs respects au Pape, puis allèrent à leur place sans saluer l'empereur grec ; ce qui le piqua tellement qu'il menaça de quitter le concile avec tous les siens si on ne lui faisait réparation de cette insulte. Le Pape et le patriarche eurent bien de la peine à calmer cette affaire. Dans la session suivante, 4^{me} décembre, les ambassadeurs saluèrent l'empereur, mais d'une manière qui pouvait paraître une nouvelle offense. L'empereur dissimula pour le bien de la paix.

Après cet incident, Marc d'Éphèse, reprenant ses arguties, fit un très-long discours, dans l'espérance que personne ne pourrait y répondre. A l'instant même le cardinal Julien prit la parole, et dit entre autres paroles : Si vous me proposez dix chapitres, je vous en rendrai dix mille. Et de fait, il divisa le long discours de son antagoniste en vingt-huit points, les réfuta l'un après l'autre avec une telle abondance de preuves et de paroles, que Marc d'Éphèse ne trouva point où placer un mot. Ce fut dans ces dernières conférences que le cardinal produisit un ancien exemplaire d'une lettre du pape Libère à saint Athanase, qu'il venait de recevoir de Vérone, et dans laquelle on lisait que le concile de Nicée lui-même avait défendu de rien ajouter, retrancher ou changer au symbole, sous peine de déposition contre les évêques et les clercs, d'anathème contre les moines et les laïques. En sorte que la prétention des Grecs, que cette défense n'existait que depuis le troisième concile, se trouvait ruinée une fois de plus ². Cette lettre fit grande impression sur Bessarion de Nicée ³.

Les Grecs, voyant que les Latins ne se rendaient point aux longs discours, commencèrent à s'ennuyer, et parlaient de retourner à Constantinople. L'empereur ranima leur courage. Les Grecs auraient voulu une fin à ces longues disputes. Les Latins répondaient que, pour cela, il fallait examiner le fond même de la question, si le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père ; car cette parole : *Du Fils, Filioque*, une fois mise dans le symbole, ne pouvait en être ôtée si on ne montrait auparavant que c'est un blasphème.

¹ Mansi, t. 51, col. 680 et 681. — ² Labbe, t. 13, col. 1010 et 1011. — ³ Ibid., col. 1238.

Marc d'Éphèse disait : Qu'on l'ôte du symbole et qu'on la mette dans une définition. Mais le cardinal Julien répliquait : Qu'on l'examine, mon père, qu'on l'examine ! Si cette parole : *Du Fils*, se trouve un blasphème, elle ne doit être ni dans le symbole ni ailleurs ; car un blasphème n'est jamais à dire. Si, au contraire, c'est une parole de piété, il faut la recevoir partout, et elle est souverainement nécessaire dans le symbole ¹. Voilà ce qu'on lit dans le collecteur grec.

Mais Bessarion, archevêque de Nicée, nous révèle le véritable état des esprits et des affaires, dans sa lettre déjà citée à Lascaris. Voici ses paroles : « Les Latins ayant dit ces choses et autres semblables, comme nous n'avions rien à y répondre, — car que dire impudemment contre une telle vérité ? — nous gardions le silence. Les Latins, au contraire, après avoir prouvé qu'il est permis d'ajouter une vérité au symbole, promettaient encore de prouver que le dogme ajouté au symbole était vrai, savoir, que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils ; mais les nôtres, vaincus dans un premier combat, craignaient d'en subir un second, et il leur arriva ce que j'avais prévu dès le commencement, lorsque je les empêchais de commencer par cette question. Ils craignaient donc, et ne voulaient absolument demeurer davantage ; mais chacun désirait s'en retourner chez soi : Retournons, retournons ! s'écriaient-ils sans cesse. Interrogés pourquoi, ils ne pouvaient le dire. Que dirons-nous donc aux Latins, lorsqu'ils nous demanderont pourquoi ceci au milieu du combat ou plutôt au commencement ? car ce qu'on a dit jusqu'à présent sur ce qu'il n'est pas permis de rien ajouter, ne touche pas seulement à la question. Pourquoi donc s'en retourner sans avoir même commencé ? A cela ils ne savaient que dire. Mais ils criaient sans raison aucune : Retournons, retournons ! Ils disaient aussi entre eux avoir appris que les Latins étaient en état de produire de nombreuses autorités des Pères occidentaux, pour prouver clairement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Qu'y répondrons-nous ? Partons, retournons, allons-nous-en ! — Attendez-vous la sentence des Pères et des docteurs ? Puisque, disent-ils, les Latins ont à produire plusieurs autorités de saints, auxquelles nous n'avons rien à répondre, allons-nous-en d'eux. A peine le sentiment de ce qu'il y avait d'absurde dans leur projet, ainsi que les discours de l'empereur, purent-ils leur faire prendre la résolution de demeurer ².

Cependant, la peste s'étant déclarée à Ferrare, le Pape proposa aux Grecs de transférer le concile à Florence. L'empereur et le pa-

¹ Mansi, t. 31, col. 691. — ² Labbe, t. 13, col. 1239.

triarche y ayant consenti, Eugène IV publia la bulle de translation le 10 janvier 1439. Il partit le 16 pour Florence. Le patriarche et l'empereur s'y rendirent de leur côté, et furent reçus l'un et l'autre avec de grands honneurs.

Alors on reprit les sessions du concile, dont la première de Florence eut lieu le 26 février. Elle se tint au palais du Pape, en présence de l'empereur. Mais le patriarche n'y assista pas, ayant les pieds si enflés, qu'il ne pouvait se soutenir. Le cardinal Julien y parla de la part du Pape, et dit que l'on était convenu de part et d'autre de conclure promptement l'affaire, et, pour cet effet, de s'assembler trois fois la semaine, et de conférer trois heures au plus. Mais, ajouta-t-il, l'empereur a jugé plus à propos que l'on traitât en particulier des moyens de l'union avant que d'en venir aux conférences publiques ; et le Pape en est convenu. Le cardinal parla ce jour assez longuement, après avoir fort recommandé la brièveté : et presque tous, tant Grecs que Latins, en usaient de même.

Les Grecs ne purent convenir entre eux des moyens d'union, et voulurent continuer la discussion sur le fond de la doctrine. C'est pourquoi le Pape leur dit de choisir des commissaires qui parleraient de leur part, comme firent aussi les Latins. Ainsi recommencèrent les sessions, dont la dix-huitième fut le 10 mars. Celui qui y parla pour les Latins fut Jean de Montenegro, provincial des frères Prêcheurs en Lombardie, qui passait pour grand philosophe et savant théologien. Il justifia pleinement cette réputation.

Comme on allait discuter directement la procession du Saint-Esprit, frère Jean demanda aux Grecs ce qu'ils entendaient par *procession*, quand ils disaient que le Saint-Esprit *procède* du Père. Marc d'Éphèse répondit : J'entends une production par laquelle l'Esprit-Saint reçoit de lui l'être et tout ce qu'il est proprement. Fort bien ! reprit le Dominicain, nous avons cette conclusion : Le Saint-Esprit reçoit du Père d'être, ou il en procède, c'est la même chose. Voici donc comme je raisonne : De qui l'Esprit-Saint reçoit l'être, de celui-là aussi il procède ; or, l'Esprit est dit recevoir l'être du Fils : donc l'Esprit procède du Fils, suivant le sens propre du mot procession, comme vous l'avez accordé. Or, que l'Esprit reçoive l'être du Fils, on peut le démontrer par beaucoup de témoignages.

Mais, interrompit Marc d'Éphèse, d'où tenez-vous que le Saint-Esprit reçoit l'être du Fils ? nous n'accordons pas cela. — Votre demande me plaît, répliqua frère Jean, car je vais y répondre à l'instant même. Donc, que le Saint-Esprit reçoive du Fils l'être, cela se prouve par la parole de saint Épiphane dans son *Ancorat*, traduit en latin par Ambroise le Camaldule, sur un vieux manuscrit grec, et où,

parlant de la personne du Père, il s'exprime ainsi : J'appelle Fils celui qui est de lui, et Esprit-Saint celui qui seul est des deux. D'après cette parole de saint Épiphane, si l'Esprit est des deux, il reçoit donc aussi des deux l'être. Il dit de plus dans le même livre : Et comme personne n'a vu le Père, si ce n'est le Fils, ni le Fils, si ce n'est le Père, de même j'ose dire : Personne non plus ne connaît le Saint-Esprit, si ce n'est le Père et le Fils, duquel il reçoit et procède, ni le Père et le Fils, si ce n'est le Saint-Esprit, qui glorifie véritablement, qui enseigne toutes choses, qui est du Père et du Fils. Dans ce passage, saint Épiphane prend pour synonyme *être du Père et du Fils*, et *recevoir du Père et du Fils*. Nous savons donc premièrement, par saint Épiphane, que le Saint-Esprit reçoit son être du Père et du Fils ¹.

L'argument était sans réplique, d'autant plus que saint Épiphane est un des plus anciens Pères grecs. Aussi Marc d'Éphèse se réduisit-il à observer que saint Épiphane ne disait pas textuellement que le Saint-Esprit reçoit son être du Fils, et que cela ne résultait pas non plus de ses paroles par une conclusion nécessaire. A cette fin, il employa tout le reste de la séance en arguties interminables, pour soutenir que d'*être de quelqu'un* ou d'*en recevoir l'être*, n'était pas du tout la même chose, mais une chose bien différente. Ce qui prouve du moins que l'argument du Dominicain l'embarrassait beaucoup.

Le provincial des Dominicains comptait exposer de suite les autorités des Pères, lorsque Marc d'Éphèse jeta au milieu de la discussion un passage de saint Basile, sur le sens duquel on se disputa toute la séance suivante. Ce qui était d'autant plus facile, que, comme nous l'avons vu en son temps, saint Basile ne s'était exprimé que d'une manière couverte sur l'article du Saint-Esprit. Toutefois, malgré toutes les subtilités de Marc d'Éphèse, la discussion fit un grand pas. Frère Jean montra clairement que, d'après les Latins, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe, et non pas de deux ². Ce qui commença à détruire une des plus fortes préventions des Grecs, qui s'imaginaient toujours que les Latins croyaient que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, comme de deux principes.

Ce qui augmentait la difficulté, c'est que le texte de saint Basile n'était pas le même dans tous les exemplaires. Dans ceux que produisaient les Latins, il était tout à fait en leur faveur. Eunomius avait conclu, de ce que le Saint-Esprit était le troisième en ordre

¹ M. nsi, t. 31, col. 723. — ² Ibid., col. 755.

dans la Trinité, qu'il était le troisième en nature. Saint Basile disait dans sa réfutation : « Quelle nécessité y a-t-il, de ce qu'il est le troisième pour la dignité et pour l'ordre, qu'il soit aussi le troisième pour la nature ? car, pour la dignité, il est le second après le Fils, ayant de lui l'être, et recevant de lui, et nous l'annonçant, et dépendant absolument de cette cause ; voilà ce que nous apprend la doctrine de la piété ¹. » Marc d'Éphèse convint que ce texte se trouvait ainsi dans plusieurs exemplaires ; mais il prétendait que ces paroles « ayant de lui l'être, et recevant de lui, et nous l'annonçant, et dépendant absolument de cette cause, » étaient une addition qui ne se trouvait pas dans le plus grand nombre d'exemplaires à Constantinople. Aussitôt le provincial des Dominicains produisit un exemplaire grec, récemment apporté de Constantinople par Nicolas de Cusa, et qui, d'après le parchemin et le caractère des lettres, paraissait avoir plus de six cents ans, sans aucune trace de rature ni d'addition, et dans lequel pourtant le texte se trouvait complet. Il ajouta que, d'après l'histoire et les actes des conciles, ce n'étaient pas les Latins qui avaient coutume d'altérer les conciles. Voilà ce que nous apprend l'auteur grec des actes de Florence ².

Saint Antonin, qui assistait à ces séances par ordre du Pape, rapporte une autre particularité. Les Grecs paraissant ainsi convaincus d'avoir retranché ces paroles de Basile, l'empereur dit qu'on ne devait pas s'arrêter à ces quelques exemplaires qui avaient cette addition, mais au plus grand nombre en Grèce et qui ne l'avaient pas. Le cardinal Julien répondit aussitôt : Puisque votre Majesté a voulu venir elle-même à ce combat, ne devait-elle pas avoir apporté ses armes, sans les attendre au fort de la mêlée ? Les Grecs demeurèrent sans réplique et vaincus ³.

Dans l'intervalle de la vingtième session à la vingt-unième, frère Jean eut connaissance d'une homélie de saint Basile, touchant le Saint-Esprit, sur un manuscrit grec très-ancien et traduit par Léonard Arétin, chancelier de Florence. Il en cita un passage qui donnait à conclure que l'Esprit-Saint recevait du Fils la divinité même. Marc d'Éphèse contesta beaucoup ; mais il se vit tellement pressé par les arguments du Dominicain, que plusieurs fois il ne sut que répondre, et finit par convenir que le passage pouvait avoir le sens que lui donnait son antagoniste. Celui-ci aussitôt fit voir que, si on lui donnait le sens de Marc d'Éphèse, saint Basile aurait avancé une ineptie et se contredirait lui-même. Marc d'Éphèse, encore une fois,

¹ Mansi, t. 31, col. 767. — ² *Ibid.*, t. 13, col. 767 et 769. — ³ Antonin, tit. 22, cap. 13.

ne répondit mot. Voilà ce que nous apprend l'auteur grec des actes du concile ¹.

Cette discussion se termina dans la session vingt-deux, où frère Jean exposa de nouveau de quelle manière le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Écoutez avec patience, mon révérendissime Père, dit-il à l'archevêque d'Éphèse, et comprenez ce que je vais dire. Absolument, dans les personnes divines, nous disons une seule cause et un seul principe, le Père; du Fils par la génération, de l'Esprit par la procession; et parce que le Père, en engendrant *intemporellement* le Fils, produit aussi l'Esprit, le Fils reçoit du Père et d'être et de produire l'Esprit, non de lui-même, mais de celui dont lui-même reçoit son être. De cette manière, le Père est primordialement et absolument cause ou principe de l'Esprit; il n'y a donc pas deux causes ou deux principes, puisque tout ce qu'a le Fils se ramène au Père ².

Dans ces diverses séances ou congrégations, le provincial des Dominicains produisit encore une foule d'autres passages des Pères, tant grecs que latins, dont l'auteur grec ne parle pas, mais qui sont rapportés dans les actes du Vatican, entre autres la profession de foi du pape saint Damase à Paulin d'Antioche.

Dans la vingt-troisième session, Marc d'Éphèse parla encore très-longuement, mais hors de la question. Frère Jean finit par lui dire : Vous avez commencé une longue théologie, sans doute pour instruire vos auditeurs, mais sans comprendre ce que nous croyons de la consubstantielle Trinité. Je vous l'apprendrai, et vous donnerai cette réponse bien nette. Nous qui suivons la Chaire apostolique, nous reconnaissons une seule cause ou principe du Fils et de l'Esprit, le Père; car, depuis le commencement de la prédication des apôtres, notre foi resplendit avec plus d'éclat que le soleil. Car la parole du Seigneur disant à Pierre : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, n'a point passé et ne passera point; car l'unique base et fondement à toutes les églises des chrétiens, c'est l'Église romaine, comme ayant la vraie piété et fermant la bouche à tous les hérétiques. C'est pourquoi elle ne croit pas deux principes ou deux causes, mais un seul principe et une seule cause; quant à ceux qui en disent deux, nous les anathématisons.

L'orateur latin ayant ainsi parlé, et les Grecs en ayant assez touchant la confession de la foi, on leva la séance. Nous sortîmes de l'assemblée, dit l'auteur grec, et nous ressentîmes une grande joie de ce que les Latins reconnaissaient une seule cause

¹ Mansi, t. 13, col. 803, 826, 830. — ² Ibid., t. 13, col. 831.

du Fils et du Saint-Esprit, le Père, et ne disaient pas deux causes ¹.

Dans ces dispositions, il y eut une nouvelle assemblée le 21 mars, qui était un samedi. Marc d'Éphèse n'y parut point, non plus qu'Antoine d'Héraclée. Le provincial des Dominicains en témoigna du regret, récapitula ce qui avait été discuté, et lut les passages d'un grand nombre de Pères, surtout de l'Occident. Il termina dans la session suivante par les Pères grecs, entre autres ces paroles de saint Épiphane dans son *Ancorat* : Si le Christ est cru de Dieu, comme Dieu de Dieu, l'Esprit l'est des deux. Comme nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, de même j'ose dire que nul ne connaît le Fils, si ce n'est l'Esprit, qui procède de l'un et de l'autre ².

Les Grecs prièrent les Latins de leur passer leurs livres, afin d'examiner les passages des Pères plus à loisir. On convint d'un jour pour le faire ensemble. Après y avoir considéré les livres de part et d'autre, on reconnut qu'il y avait quelque moyen de concilier la paix. Mais, à la demande du patriarche, le Pape trouva bon qu'on ne tint point de séances pendant les fêtes de Pâques, mais en recommandant aux Grecs de chercher dans l'intervalle quelque moyen de réunion, ou le moyen de s'en retourner dans leur patrie.

Les Grecs s'étant donc assemblés chez le patriarche, Isidore, métropolitain de la Russie, parla en ces termes : Il vaut mieux nous réunir d'esprit et de corps que de nous en aller sans rien faire ; car de s'en aller est facile, mais comment, mais par où, mais quand, c'est ce que je ne vois pas. Après qu'il eut développé ces idées, Besarion parla dans le même sens, avec beaucoup de prudence et d'éloquence. Dosithée de Monembasie répondit : Et que voulez-vous ? que nous retournions dans notre patrie aux frais du Pape, en trahissant notre dogme ? J'aime mieux mourir que de jamais latiniser. Le métropolitain de Russie répliqua : Ni nous non plus ne voulons latiniser ; mais nous disons que la procession du Saint-Esprit est attribuée au Fils non-seulement par des saints d'Occident, mais encore par des saints d'Orient. C'est pourquoi il est juste que, nous conformant à nos saints, nous nous unissions avec l'Église romaine.

A ces mots, Antoine d'Héraclée dit : Et qui sont les plus nombreux parmi les Pères des conciles ? Est-ce tous nos saints, ou ceux de l'Occident ? Il faut donc suivre le plus grand nombre, qui disent que le Saint-Esprit procède du Père, non du Fils. Marc d'Éphèse, prenant la parole, fit un long discours pour répéter la même chose, ajoutant que les Latins étaient non-seulement schismatiques, mais hérétiques : Notre église, dit-il, l'a dissimulé, parce qu'ils étaient trop

¹ Mansi, t. 31, col. 875. — ² Ibid., t. 31, col. 233.

nombreux et plus forts que nous ; mais nous ne nous sommes séparés d'eux pour nulle autre raison que parce qu'ils sont hérétiques. C'est pourquoi il ne convient en aucune façon de nous réunir à eux, à moins qu'ils n'ôtent l'addition du symbole, et qu'ils ne récitent le symbole comme nous.

Bessarion de Nicée reprit aussitôt : Donc, ceux qui disent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils sont hérétiques ? — Sans aucun doute, répondit Marc d'Éphèse. — Que Dieu me pardonne ! s'écria le prélat de Nicée ; et les saints qui disent cela sont hérétiques ? Qu'elles deviennent muettes, les lèvres frauduleuses qui parlent contre les saints ! Mais, vous autres, écoutez avec intelligence. Les saints de l'Occident et de l'Orient ne diffèrent pas entre eux, mais le même Saint-Esprit a parlé dans tous les saints. S'il vous plaît, comparons leurs écrits entre eux, et nous verrons que les saints ne sont pas en désaccord.

Et qui sait, insista Marc d'Éphèse, si les livres n'ont pas été corrompus par eux ? — Et qui osera soutenir, répliqua Bessarion, que toutes les homélies, toutes les interprétations de l'Évangile, tous les traités de théologie ont été corrompus ? Si nous en venons là, il ne restera plus dans les livres que du parchemin blanc. Après ces discours et autres semblables, les Grecs se levèrent divisés entre eux, et sans rien conclure.

Le Mercredi-Saint, ils se réunirent au logis du patriarche, qui leur demanda s'ils avaient quelque chose à dire. Celui d'Héraclée répondit : Nous sommes venus pour la messe des présanctifiés, et nous n'avons pas autre chose. Celui de Mételin ou Mitylène dit, au contraire : Comment, nous n'avons rien à dire ? est-ce que nous ne disputons pas ? est-ce que nous ne sommes point en combat les uns contre les autres ? Oui, seigneur, nous avons beaucoup de choses à dire. Les voici : faisons de deux choses l'une : ou suivons les saints, et unissons-nous aux Latins ; ou biffons les saints, et allons-nous-en. Cependant, si le grand Maxime disait quelque chose, le recevriez-vous ? — Nous le recevons. — Or, le grand Maxime dit que le Saint-Esprit procède substantiellement du Père par le Fils. Bessarion confirma la chose par plusieurs citations de Pères, en particulier de saint Taraise. Le patriarche ordonna de les mettre par écrit, afin d'en délibérer ensemble avec l'empereur.

Les métropolitains de Nicée et de Russie, avec quatre autres ecclésiastiques, furent députés au Pape pour lui dire que les Grecs ne voulaient plus disputer, et pour le prier d'indiquer lui-même une voie de réunion.

Le Pape répondit : Vous le voyez vous-mêmes, je n'ai cessé et ne

cesse encore de travailler à la réunion des églises ; mais depuis le commencement vous traitez cette affaire avec négligence et perdez le temps ; et, ce qui est pis encore, vous ne vous assemblez point comme il a été convenu pour la discussion. Je déclare donc au sérénissime empereur, au patriarche, mon frère, et à toute l'église orientale, et je dis : Vous avez à vous décider entre quatre partis. Si vous êtes satisfaits de la démonstration claire et évidente que nous vous avons donnée par les Écritures, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, c'est bien : sinon, dites en quoi vous doutez et ce que vous ne recevez pas encore, afin que nous y appliquions le remède et que nous démontrions avec évidence que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. En second lieu, si vous avez des autorités de l'Écriture sainte qui disent le contraire de ce que nous disons, produisez-les. Troisièmement, si vous avez des passages de l'Écriture qui prouvent que votre sentiment est plus pieux que notre doctrine, produisez-les encore. Quatrièmement, si vous ne voulez rien de tout cela, réunissons-nous ensemble, tenons un concile, qu'un Pontife célèbre le sacrifice ; jurons ensemble, Grecs et Latins, de suivre la vérité, et embrassons, vous et nous, ce qui sera reconnu par le plus grand nombre ; car, pour les Chrétiens, le serment ne trompe pas.

Quand nous apprîmes tout cela de la bouche de nos députés, dit l'historien grec du concile, nous nous regardâmes les uns les autres, et, trouvant le tout sans réplique, nous dîmes : A cela, nous n'avons rien à répondre ; car, pour le premier point, comme il y a des saints qui disent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, quel doute pouvons-nous apporter contre ? Quant au second, et quels sont les saints qui contredisent les saints qui l'assurent ? nous ne pouvons pas dire que les saints pensent le contraire les uns des autres. Quant au troisième, comment pourrions-nous prouver que notre dogme est meilleur et plus pieux que le dogme des Latins ? car le nôtre est pieux, étant transmis par les Pères ; mais leur dogme ne l'est pas moins, puisqu'il y a des saints Pères qui le soutiennent. Quant au quatrième parti, de jurer sur le corps et le sang du Christ, quel autre concile l'a fait, pour que nous le fassions de même ? A cela encore il n'y a point de réponse.

L'archevêque de Mitylène dit alors : Pourquoi disputer avec la vérité et flotter dans l'incertitude ? Connaissez et voyez que notre dogme est pieux ; mais que celui que les Latins ont ajouté au symbole comme déclaration et explication est pris des saints et qu'il est également pieux ; car le sacré symbole est tiré des divines Écritures, et c'est des divines Écritures que les Latins ont ajouté ce mot, *du Fils*. Ainsi donc, le nôtre est pieux : mais le leur n'est impie en

rien ; car nous avons une même foi, une même religion, un même Dieu en trois personnes. Ne perdez donc plus le temps, mais accédons à la vraie unité de l'Église de Dieu, et n'allons pas plus loin. Que telle soit notre réponse auprès de notre bienheureux Pape.

Quand il eut ainsi parlé, personne ne contredit, personne ne fit opposition. Mais l'empereur dit : Ce n'est pas ce dont il est question ; mais nous voulons répondre au Pape lequel des quatre partis proposés nous choisissons.

Alors Grégoire, protosyncelle et confesseur de l'empereur, et vicaire du siège d'Alexandrie, répondit : Et que pouvons-nous répondre à cela ? car de dire que tels de ces écrits sont faux, que tels autres sont altérés, que nous ne connaissons pas ceux-là, et que nous ne recevons pas ceux-ci, c'est une chose déraisonnable. Que reste-t-il donc ? répondre des mençonges ? c'est indigne de nous.

Une nouvelle députation fut envoyée au Pape pour le prier de trouver un autre moyen de réunion que les quatre déjà proposés. Il promit de mander sa réponse par des cardinaux.

Dans l'intervalle, Bessarion, métropolitain de Nicée, fit dans l'assemblée particulière des Grecs un long discours en faveur de la réunion. Il montra successivement, comme il dit lui-même : 1° Quelles étaient les causes du schisme, et que, si avant le concile général nous avions quelque excuse dans notre division d'avec les Latins, maintenant qu'un concile œcuménique a été célébré, nous ne pouvons plus nous séparer d'eux sans crime, à moins que nous ne prouvions qu'il s'écarte de la vérité. 2° Que nécessairement les saints docteurs, tant de l'Occident que de l'Orient, sont d'accord entre eux. 3° Que, quoiqu'il n'y ait aucune contradiction dans leurs paroles, si cependant il y en avait une d'apparente, nous devrions nous efforcer de les concilier, cela étant nécessaire à notre foi. 4° Pour l'intelligence des docteurs qui ont parlé plus obscurément, il faut se servir des Pères qui ont parlé plus clairement. 5° Quand les Pères orientaux disent que le Saint-Esprit procède du Père *par* le Fils, cette proposition *par* signifie une cause intermédiaire. 6° Quand les mêmes Pères disent que le Saint-Esprit procède, proflue, émane du Fils ou bien de l'un et de l'autre, ils ne l'entendent pas de la grâce du Saint-Esprit, mais de sa personne même. 7° Les docteurs de l'Occident disent ouvertement la même chose, comme il est évident pour ceux qui considèrent les autorités qui nous ont été fournies par les Latins.

Comment donc, s'écria Bessarion en finissant, pourrions-nous avec justice nous séparer de tels hommes ? Quelle excuse aurions-nous pour fuir leur communion ? Quelle apologie nous restera-t-il

auprès de Dieu au sujet d'un aussi grand mal que la division d'avec des frères pour la réunion desquels lui-même est descendu des cieux, s'est incarné et a été crucifié ? Quelle sera notre défense auprès de la postérité, ou plutôt auprès de la génération présente ? Car j'ignore s'il y aura une postérité de notre race devant les calamités effroyables et sans nombre que volontairement nous lui préparons. Ah ! mes Pères et mes frères, ne prenons pas un parti si funeste pour nous-mêmes ! Ne devenons pas des loups au lieu de pasteurs pour ceux qui nous regardent ! Ne les livrons pas aux ennemis, pour la perte de leurs corps et de leurs âmes ! Quant à moi, et ces paroles seront une protestation éternelle à toutes les générations et à tous les Chrétiens, jamais je ne partagerai un tel sentiment, jamais je ne trahirai ainsi les corps, les âmes, la foi, les cités, les sépulcres des Pères, la liberté, et tout ce qu'il y a de précieux au monde. Car, à mon avis, la perte de tout cela suivra inévitablement le schisme et notre injustifiable séparation d'avec les Latins. Pourquoi donc irions-nous choisir de préférence tant et de si horribles calamités ? Je vous en conjure, adoptez le parti que je vous conseille, soit tous, s'il est possible, soit au moins le plus grand nombre. Sinon, j'en prends à témoin et Dieu et vous-mêmes et nos descendants, que, sans passion et sans fraude, depuis le premier moment jusqu'à cette heure, je n'ai jamais cessé de dire, de conseiller et de procurer ce que je croyais vrai, juste et profitable à l'utilité commune. Quant à vous, comme la volonté est libre, vous ferez ce qu'il vous plaira. Puisse, par la grâce de Dieu, le meilleur parti prévaloir auprès de vous ! Que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! le plus mauvais doit l'emporter, je proteste de nouveau devant tout le genre humain, je suis innocent du crime de la séparation, jamais je n'ai pensé qu'on puisse se diviser d'avec les Latins contre toute raison. Car je ne puis me persuader qu'ils n'ont pas une créance vraie et pieuse, et qu'ils ne pensent pas comme les saints de l'Occident et de l'Orient. Je n'ignore pas les calamités et les ruines qui s'ensuivront pour nous et notre nation ; au contraire, je les ai prévues, je les ai prédites, et j'ai fait ce qui est en moi pour les prévenir. Si je n'ai pu réussir, ce n'est pas la faute de celui qui parle, mais de ceux qui écoutent.

Quand Bessarion eut terminé, Georges Scholarius présenta aussi trois discours assez prolixes pour exhorter les Grecs à la réunion. Déjà il leur avait adressé une lettre dans le même sens, où il leur faisait des observations assez curieuses. Quelques-uns d'entre vous, je le sais, se sont crus capables de l'emporter sur la science des Latins, et de les ramener à leur sentiment. Ce que j'admire dans ces hommes d'ailleurs instruits, c'est qu'ils se soient trompés en ceci à

tel point, et cela sachant bien en eux-mêmes qu'ils n'avaient pas trop le talent de persuader, non-seulement lorsqu'on les contredirait sur des choses graves, mais même si quelqu'un leur niait que *deux* est le premier des nombres pairs, ou que l'homme soit composé d'un corps et d'une âme ; tandis que les Latins sont exercés dans la dialectique et dans toute espèce de science, particulièrement dans la plus noble de toutes, la théologie, autant qu'il peut être donné au génie de l'homme. — Vous voyez tous avec quelle habileté ils ont défendu leur sentiment ; c'est à tel point que personne, s'il veut être un juge équitable, ne peut y trouver à redire. D'après la parole du Seigneur et même d'après la loi civile, le témoignage ou la décision de deux ou trois hommes termine toute affaire quelconque. Or, les Latins ont produit pour témoins de leur doctrine six principaux docteurs de l'Église, dont chacun vaut l'univers entier, parlant d'une manière si précise qu'on les aurait crus les juges de la controverse, ne se bornant point à exprimer nettement le dogme, mais l'appuyant des autorités de l'Écriture et de raisons nécessaires ; docteurs si nombreux et si vénérables, que nous ne pourrions les regarder d'une manière irrespectueuse, quand même nous le voudrions. A ces docteurs principaux, ils en ont ajouté d'autres, ceux de l'Orient, qui disent la même chose, quoique avec moins de clarté que ceux-là.

Georges Scholarius continue sur le même ton l'éloge des Latins, et dit assez nettement que les Grecs ne leur ont répondu que par une stérile loquacité qui n'allait jamais au but ; infériorité qu'il attribue à ce qu'il n'y avait plus d'écoles publiques parmi les Grecs, que l'amour des sciences et des lettres s'y trouvait éteint, et que chacun ne songeait qu'aux besoins de la vie ¹.

Après les fêtes de Pâques, le cardinal Julien vint trouver les Grecs, et leur proposa de reprendre les conférences publiques, afin d'éclaircir ce qui pouvait encore avoir besoin d'éclaircissement. Mais l'empereur ni les siens ne voulurent plus de discussions sur la doctrine, en ayant eu assez. On convint seulement de nommer dix personnes de chaque côté, pour chercher ensemble les moyens d'effectuer la réunion. Les commissaires grecs proposèrent d'abord la lettre de saint Maxime, où il est dit que le Saint-Esprit procède du Père *par* le Fils. Mais quand on vint à l'explication de la préposition *par*, il se trouva que les Grecs l'entendaient dans un sens, et les Latins dans un autre. Ils ne purent donc s'accorder.

Pour détruire de plus en plus la principale prévention des Grecs, les Latins leur envoyèrent successivement jusqu'à deux déclarations,

¹ Mansi, t. 31, col. 1065. Labbe, t. 13, col. 546.

que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, non comme de deux principes ou deux causes, mais comme d'un seul principe et d'une seule puissance productive. Les Grecs, de leur côté, envoyèrent une déclaration dans laquelle, sans dire encore textuellement que le Saint-Esprit *procède* du Fils, ils disaient que le Fils *épanche* l'Esprit, *l'épand*, *le fait sourdre et jaillir*, que le Saint-Esprit *émane* du Fils, en est *émis et épanché*, qu'il en *proflue*. Comme ces paroles pouvaient s'appliquer et à l'émission temporelle du Saint-Esprit dans ses dons, et à la procession éternelle du Saint-Esprit dans sa personne, les Latins demandèrent aux Grecs dans quel sens ils les entendaient. Les Grecs, divisés entre eux, ne voulurent pas donner d'explication.

Il y eut plusieurs allées et venues, plusieurs entretiens particuliers de l'empereur avec le Pape, plusieurs conférences des Grecs entre eux devant le patriarche, qui était habituellement malade. Le Pape demandait qu'on reprît les conférences réciproques pour éclaircir tous les doutes, ou que l'on donnât des explications. L'empereur finit par dire : Je ne suis pas le maître du concile, ni ne veux tyranniser les miens pour les obliger de dire quelque chose. Je ne puis y apporter aucun remède. Eh bien ! dit alors le Pape, permettez donc que votre concile nous réponde. Là-dessus les Grecs allèrent trouver le Pape en son consistoire. Il leur rappela ce qui avait été fait de part et d'autre ; combien, de son côté, il y avait mis de zèle et de volonté, et eux de lenteur et d'inconstance ; combien toutefois la réunion était importante et nécessaire. Le métropolitain de la Russie, répondant pour les autres, reconnut la justesse de tout ce qu'avait dit le Saint-Père, mais excusa la lenteur des Grecs sur l'importance de l'affaire à décider :

Le même métropolitain de la Russie, avec ceux de Nicée, de Lacédémone et de Mitylène, alla trouver l'empereur pour le presser de conclure l'union. Tous les quatre lui déclarèrent entre autres : Si votre Majesté ne se réunit pas, nous nous réunissons.

A ces mots, le prince eut peur, les voyant ainsi séparés des autres. Il convoqua une assemblée, les exhorta tous à l'union. Les Grecs répondirent : Si quelqu'un n'aime pas l'union des églises, qu'il soit anathème, pourvu qu'elle se fasse avec piété. Pressé par tous les autres de prendre la parole, le métropolitain de Russie leur dit : Vous savez, mes frères, que la cause de cette négligence et de ces lenteurs a été notre dissension et notre peu de concorde. Maintenant donc, qu'on lise les livres des saints d'Occident et d'Orient. Établissons la concordance entre eux, car ils sont d'accord. Car les saints écrivent des choses qui s'accordent, attendu que le Saint-Esprit n'est pas en désaccord avec lui-même. Ils sont saints les uns et les autres,

et le même Saint-Esprit a parlé en eux. Il faut donc croire que tous ils disent la même chose, et ne sont point en dissentiment. Ne vous semble-t-il point à vous-mêmes que cela soit ainsi? Ils répondirent : Nous pensons comme vous.

Alors le métropolitain de Nicée leur dit : Si vous pensez que les saints sont d'accord les uns avec les autres, pourquoi ne croyez-vous pas que le Saint-Esprit procède aussi du Fils? Et, commençant par le livre de saint Épiphane, nommé l'*Ancorat*, l'exposition de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, et les *Trésors* du même Père il lut un grand nombre de passages entiers, dont les uns disaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; les autres, qu'il procède des deux ; ceux-là, que l'Esprit a son être du Fils ; ceux-ci, qu'il en est épanché, qu'il en proflue.

Après cette lecture, le métropolitain de Mitylène produisit les Pères occidentaux, qui disent évidemment que le Père et le Fils sont un seul et même principe du Saint-Esprit ; que l'Esprit est primordialement du Père, mais aussi de son Fils consubstantiel ; que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Tous les assistants lurent ces passages, et ils furent persuadés, et ils s'écrièrent : Jamais nous n'avons vu les saints d'Occident, jamais nous ne les avons lus ; mais maintenant nous les connaissons, nous les avons lus, et nous les recevons. — Si vous les recevez, dit l'empereur, portez-en tous une sentence. — Et tous ils portèrent une décision avec le patriarche, qu'ils recevaient les saints d'Occident, qu'ils tenaient leurs écrits pour vrais et authentiques, et non altérés ; car ils ont été remplis du même Esprit ; en sorte que nécessairement leurs écrits sont vrais et tendent au même but. Cela se passait le jeudi de la Pentecôte, 28 mai 1439.

Le lendemain, ils se réunirent de nouveau, et, avant et après dîner, ils lurent et relurent les paroles des saints, particulièrement des Orientaux, saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille en ses *Trésors* et ses livres à Hermias, saint Épiphane, saint Anastase Sinaïte, saint Grégoire de Nysse et saint Jean Damascène, et tous comprirent les dogmes de la vérité. Ce sont les paroles du secrétaire grec, de qui nous tenons tous ces détails, et qui paraît avoir été un des métropolitains.

Le jour suivant, samedi, comme on était réuni chez le patriarche avec l'empereur, arriva Georges Scholarius. Il était laïque, mais très-savant. L'empereur voulait avoir son opinion sur l'affaire présente. Georges, après avoir rappelé qu'il l'avait déjà fait connaître par plusieurs discours, conclut en ces termes : Voulant donc sanctifier ma langue par la confession de la foi, et attendre la confession de notre Sauveur Jésus-Christ, qu'il promet comme récompense à ceux

qui le confessent devant les hommes, je crois d'une pieuse intelligence et confesse, avec les saints d'Orient et d'Occident, qui sont nécessairement d'accord, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; qu'il procède du Père par le Fils ; qu'il est du Fils, qu'il en est envoyé, qu'il est du Père par le Fils, qu'il est épanché du Fils comme du Père, qu'il est épanché substantiellement de tous deux, qu'il s'élève et jaillit, et autres expressions semblables ; que de tout cela ressort une seule et même vérité, et que le Saint-Esprit reçoit son être du Père et du Fils, comme d'un seul principe et d'un seul producteur, et que le Père et le Fils sont un seul et même principe de l'Esprit-Saint ; qu'il ne s'ensuit pas que le Père et le Fils soient deux principes ni qu'on les confonde en une seule personne, quoique quelques-uns, qui ne peuvent comprendre parfaitement ces choses, y soupçonnent cette conséquence absurde. C'est pourquoi j'accède à ce sentiment et à cette proposition : Que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils, comme d'un seul principe et d'une seule cause ; et je dis que cela est très-vrai et que les saints d'Occident sont nécessairement d'accord avec ceux d'Orient, autrement il serait impossible de les accorder ; et je soumetts à l'anathème ceux qui posent deux principes et ceux qui ne conservent pas intacte la distinction personnelle du Père et du Fils. — Ayant ainsi parlé, Georges Scholarius se retira.

Ceux de l'assemblée, prenant en main les livres des docteurs orientaux, y lurent encore beaucoup de passages. Aussi l'affaire se conclut. On demanda les avis, les sentiments se manifestèrent, la vérité fut proclamée librement. Le patriarche parla le premier, et dit : Ayant entendu les paroles des saints Pères d'Occident et d'Orient, les uns disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, les autres qu'il procède du Père par le Fils, quoique *du Fils* soit le même que *par le Fils*, et *par le Fils* le même que *du Fils*, nous-disons que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils éternellement et substantiellement, comme d'un seul principe ou seule cause, la proposition *par* signifiant ici cause dans la procession du Saint-Esprit. Le patriarche termina ainsi son avis, et reçut les saints d'Occident qui disent que le Saint-Esprit est du Père et du Fils : avertissant, pourvu que nous ne l'ajoutions pas au symbole ; mais, gardant tous nos rites, nous nous unissons à eux. L'empereur se prononça dans le même sens.

Alors Isidore, métropolitain de la Russie, tenant la place du patriarche d'Antioche, dit : Et l'on doit recevoir les paroles des saints d'Occident, et l'Esprit a son être du Fils, et le Père et le Fils sont un même principe de l'Esprit-Saint. Ainsi je m'y accorde, ainsi je professe, ainsi je prêche devant Dieu et devant vous. Bessarion de Nicée

opina de même, et fit un discours où il prouva évidemment qu'il est impossible à un chrétien d'obtenir le salut s'il ne confesse que le Saint-Esprit est du Père et du Fils. Ce sont les paroles du secrétaire.

Il y eut quatre prélats opposants : Antoine d'Héraclée, Marc d'Éphèse, Dosithée de Monembasie et Sophrone d'Anchiale. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient absolument se persuader que le Fils est cause du Saint-Esprit ni que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe. Au contraire, Dorothee de Mitylène déclara que dès son enfance il avait été opposé aux Latins, comme s'ils enseignaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme de deux principes et non d'un seul ; mais que dans le concile il avait reconnu son erreur et pensait maintenant comme les Latins.

Enfin, dit le secrétaire grec, nous fûmes dix métropolitains pour l'union : ceux de Russie, de Nicée, de Lacédémone, de Mitylène, de Rhodes, de Nicomédie, de Distre, de Ganne, de Drame, de Melénice. Il y eut de plus le grand syncelle Grégoire, confesseur de l'empereur et vicaire du patriarche d'Alexandrie ; parmi les chefs de monastères, l'abbé Pacôme. Se joignirent ensuite à nous les métropolitains de Cyzique, de Trésibonde, d'Héraclée, de Monembasie ; celui d'Héraclée représentant le patriarche d'Alexandrie, et celui de Monembasie le patriarche de Jérusalem. Les quatre patriarches d'Orient se trouvaient ainsi d'accord pour la réunion, celui d'Antioche étant représenté par Isidore de Russie.

Celui-ci fut envoyé par l'empereur au Pape pour lui annoncer cette heureuse nouvelle, et lui demander ce qu'il ferait pour leur secours. Le Saint-Père répondit qu'il ferait encore plus qu'il n'avait promis. Il y eut encore quelques allées et venues pour la rédaction définitive de ce qui regardait le Saint-Esprit. Voici la rédaction des Grecs, dont un exemplaire fut envoyé au Pape : « Nous sommes d'accord avec vous ; l'addition que vous avez faite au symbole vient des saints, nous l'approuvons et nous sommes unis à vous, et nous disons que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe et d'une seule cause ¹. » Enfin, dit le secrétaire grec, le 8^{me} jour de juin, nous allâmes trouver le Pape, et le priâmes que l'affaire se terminât en sa présence.

On lut donc notre rédaction ou tome, et, Dieu aidant, elle fut approuvée ; et, se levant, ils nous embrassèrent, et ce fut une grande joie parmi nous. Comme c'était l'heure du dîner, le Pape nous dit de revenir ensuite pour entendre la lecture de la rédaction latine. Elle fut également approuvée ; en conséquence, tous s'embrassèrent et se

¹ Mansi, t. 31, col. 1002.

baisèrent de nouveau avec tendresse. Le Pape envoya porter cette nouvelle à l'empereur, et tous nous tressaillîmes d'une grande joie.

Le lendemain, les métropolitains de Russie, de Nicée, de Trébisonde et de Mitylène ayant été en députation auprès du Pape, il leur dit : Par la grâce de Dieu nous sommes unis, et nous nous accordons sur le dogme principal, et il n'y a plus rien à dire sur cet article. Maintenant éclaircissons encore ce qu'il peut y avoir de doute sur le feu du purgatoire, sur la principauté du premier siège, sur le pain fermenté et azyme, et sur le divin sacrifice. Ensuite l'union se fera sur-le-champ, car le temps presse.

Le patriarche aurait voulu qu'on célébrât sur-le-champ la dernière session, pour y publier le décret d'union entre les deux églises. Il désirait de tout son cœur voir l'accomplissement de ce grand ouvrage avant sa mort, qu'il sentait prochaine. Mais on lui remontra que, pour rendre cet ouvrage parfait, il fallait encore éclaircir les autres points; ce qui ne tarderait guère, attendu qu'on y avait déjà beaucoup travaillé à Ferrare.

L'on s'en occupait donc, lorsque le mardi au soir, 9^{me} de juin, on vint tout à coup dire aux prélats grecs que le patriarche était mort. Ils y accourent tous, et apprennent de ses gens qu'après son souper il était entré, selon sa coutume, dans son cabinet, et qu'ayant pris du papier et un roseau, il se mit à écrire; sur quoi, ayant été surpris d'un tremblement et d'une grande agitation, il avait expiré. Les prélats, étonnés, lurent ce qu'il avait écrit, et trouvèrent que c'était une dernière confession de foi conçue en ces termes :

« Joseph, par la miséricorde de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique. Puisque me voici arrivé à la fin de ma vie, tout prêt à payer la dette commune à tous les hommes, j'écris par la grâce de Dieu très-clairement et souscris mon dernier sentiment, que je fais savoir à tous mes chers enfants. Je déclare donc que tout ce que croit et enseigne la sainte Église catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'ancienne Rome, je le crois aussi, et que j'embrasse tous les articles de cette créance. Je confesse que le Pape de l'ancienne Rome est le bienheureux Père des Pères, le souverain Pontife et le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour rendre certaine la foi des Chrétiens. Je crois aussi le purgatoire des âmes. En foi de quoi j'ai soucrit le 9^{me} de juin l'an 1439, indiction deuxième. »

Le Pape lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église du monastère des Dominicains, où il était logé. Les prélats grecs y officierent selon leur rite, en présence de l'empereur, de tous les cardinaux et des évêques latins qui honorèrent les obsèques.

Ensuite on s'assembla pour délibérer sur les articles proposés. L'on commença par la question du pain azyme ; sur quoi les Grecs se montrèrent de bonne composition, accordant qu'on pouvait se servir indifféremment de pain levé et de pain azyme, pourvu que ce fût du pain de froment, que le ministre eût reçu l'ordination, et que le lieu dans lequel on célébrait fût consacré. Ce fut Jean de Turrecremata, depuis cardinal, qui parla sur cette question. Il prouva qu'on pouvait consacrer le pain sans levain aussi bien que l'autre, et qu'il était même plus convenable d'en user ainsi, selon la coutume des Latins, parce que Jésus-Christ, comme il fit voir par les textes de l'Évangile, ne s'était servi que d'azymes dans l'institution. Et comme on avait dit au Pape que, selon les Grecs, la forme de ce sacrement n'était pas seulement les paroles de Jésus-Christ, mais encore les prières que le prêtre fait dans la liturgie en invoquant l'Esprit-Saint, le même théologien employa un second discours à montrer, par l'autorité des Pères et par de bonnes raisons, que ce sont les paroles de Jésus-Christ seules qui opèrent cet admirable changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Notre-Seigneur. Le métropolitain de Russie assura que les Grecs étaient en cela de même créance que les Latins, et n'attribuaient qu'aux seules paroles de Jésus-Christ la vertu d'opérer ce changement. L'on convint donc déjà de ces deux articles.

Touchant le purgatoire, on s'en tint à ce qui avait été examiné et accordé dans les conférences de Ferrare, et l'on convint que les âmes des saints avaient obtenu dans les cieux une parfaite récompense en qualité d'âmes ; que celles des pécheurs morts dans l'impénitence étaient punies souverainement ; et que les âmes de ceux qui étaient entre les uns et les autres étaient dans un lieu où elles souffraient, jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées ; mais qu'il importait peu d'expliquer le genre de leurs souffrances, si c'est par le feu ou par les ténèbres, par la tempête, ou de quelque autre manière ; que tous les hommes cependant paraîtront au jour du jugement dernier devant le tribunal de Jésus-Christ, avec leur corps, pour rendre compte de leurs actions.

Il y eut plus de contestations sur la primauté du Pape, non pas de la part des évêques, mais de l'empereur. Quant aux évêques grecs, le secrétaire du concile, l'un d'eux, dit en propres termes : Nous nous assemblâmes tous dans la maison de l'empereur, et examinâmes les propositions des Latins. Toutes les cinq, nous les trouvâmes justes et exactes : la première, de la procession du Saint-Esprit ; la seconde, de l'azyme et du pain fermenté ; la troisième, de la primauté du Pape ; la quatrième, de l'addition ; la cinquième, du purgatoire. Nous pres-

sâmes beaucoup l'empereur, en disant : Nous recevons tout, et qu'on termine l'affaire ¹.

L'empereur consentait bien qu'on reconnût la primauté du Pape en général, mais non pas en particulier qu'on pût appeler à lui du jugement de tous les patriarches, ni qu'il eût pouvoir, sans l'empereur et les patriarches, de célébrer les conciles généraux. C'est pourquoi le prince assembla, le 17 juin, les prélats grecs, qui, à l'exception de Marc d'Éphèse, votèrent tous pour l'union. Le dimanche suivant, il examinèrent les privilèges du Pape, et les approuvèrent tous, hormis deux points : qu'il ne pourrait convoquer de conciles œcuméniques sans l'empereur et les patriarches, et qu'en cas d'appel du jugement de ceux-ci, il ne pourra pas évoquer la cause à Rome, mais enverra des juges sur les lieux. Le Pape répondit par trois cardinaux : qu'il voulait tous les privilèges de son Église, les appellations, régir et gouverner toute l'Église du Christ, comme pasteur des brebis ; que, de plus, il avait l'autorité pour célébrer un concile œcuménique quand cela était nécessaire, et que tous les patriarches étaient tenus d'obéir à sa volonté. Tout cela fut prouvé doctement aux Grecs par le provincial des Dominicains.

L'empereur, qui se voyait enlever l'espèce de suprématie que ses prédécesseurs s'étaient arrogée sur l'Église, fut sur le point de rompre toute la négociation ; mais les évêques grecs commençaient peut-être à entrevoir la base de leur propre liberté et indépendance dans la liberté et l'indépendance du Pontife romain. Ce qu'il y a de sûr, c'est que peu de jours après ils dressèrent l'article relatif au Pape en ces termes : « Touchant la primauté du Pape, nous confessons qu'il est le souverain Pontife, l'intendant, le lieutenant et le vicaire du Christ, le pasteur et le docteur de tous les Chrétiens, pour régir et gouverner l'Église de Dieu, sauf les privilèges des patriarches d'Orient, savoir, de celui de Constantinople, qui est le second après le Pape, ensuite de celui d'Alexandrie, d'Antioche et enfin de Jérusalem. » Ce projet fut agréé par le Pape et les cardinaux, et l'on convint de travailler dès le lendemain à composer le décret de l'union.

On tint plusieurs conférences à cet effet ; car il fallait examiner, peser chaque phrase, chaque mot, chaque particule ; enfin le projet ayant été lu, fut approuvé de part et d'autre. On nomma de chaque côté six commissaires pour la rédaction définitive de la bulle. Ils y travaillèrent pendant huit jours avec tant d'application, qu'ils s'assemblaient deux fois le jour. La bulle fut lue dans l'assemblée générale qui se tint le 4 de juillet devant le Pape et l'empereur ; tous

¹ Mansi, t. 31, col. 1014 et 1015.

l'ayant approuvée d'un commun consentement, on arrêta qu'elle serait solennellement publiée deux jours après dans la dernière session des Latins et des Grecs. On n'y parle point de la forme de la consécration à la messe, attendu que les Grecs protestèrent et en particulier et en public devant le Pape que sur cet article ils n'avaient jamais eu d'autre créance que celle de l'Église romaine. De quoi le Pape se déclara satisfait.

En conséquence, le 6 juillet 1439, qui était un lundi, jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, on célébra la dernière session du concile entre les Grecs et les Latins dans l'église cathédrale de Florence, dans le même ordre qui fut observé à Ferrare, si ce n'est que le trône du Pape, qui devait officier pontificalement, fut mis, selon la coutume, tout près de l'autel. Les magistrats de la république s'y trouvèrent en corps : tous les prélats grecs, aussi bien que les Latins, allèrent, selon leur rang, faire une profonde révérence au Pape et lui baiser la main. La musique de l'empereur chanta le *Veni Creator* d'une manière très-suave. Les Grecs remarquèrent et adorèrent avec beaucoup de religion et de respect la messe et toutes les cérémonies de l'Église latine. Tout l'office terminé, le souverain Pontife alla prendre sa place sur son trône auprès de l'autel à droite : l'empereur prit la sienne sur un autre trône à gauche, et plus bas tous les prélats dans leurs sièges, avec leurs ornements pontificaux. Le décret de l'union fut lu, d'abord en latin par le cardinal Julien de Sainte-Sabine, ensuite en grec par Bessarion, métropolitain de Nicée. Il est conçu en ces termes :

« Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité ; du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, illustre empereur des Roméens, consentant à ce qui suit ; ainsi que de ceux qui tiennent la place de nos vénérables frères les patriarches, et des autres qui représentent l'église orientale.

« Que les cieux se réjouissent, et que la terre tressaille ! car le mur qui divisait l'église d'Orient et d'Occident vient d'être enlevé : la paix et la concorde est rétablie sur la pierre angulaire, Jésus-Christ, qui des deux peuples n'en a fait qu'un, joignant l'un et l'autre mur par le lien indissoluble de la paix et de la charité ; après le long nuage de la tristesse, après la noire et affligeante obscurité d'une longue division, s'est levée pour tous la sereine splendeur de l'union tant désirée. Qu'elle se réjouisse, l'Église notre mère ! ses enfants, jusqu'alors en dissension les uns contre les autres, elle les voit revenus à l'unité et à la paix ; elle qui auparavant pleurait avec tant d'amertume sur leur séparation, qu'elle rende maintenant avec une joie ineffable des

actions de grâces au Dieu tout-puissant pour leur merveilleuse concorde. Que tous les fidèles s'en conjoissent par tout l'univers, et que tous ceux qui portent le nom de chrétien en félicitent l'Église catholique, leur mère ; car voici que les Pères de l'Occident et de l'Orient, après une si longue période de dissension et de discorde, se sont exposés aux périls de la mer et de la terre, ont surmonté toutes les fatigues, sont venus à ce saint concile œcuménique avec un joyeux empressement, dans le désir de la sainte union et pour rétablir l'ancienne charité : leur intention n'a pas été frustrée. Après de longues et laborieuses recherches, par la clémence du Saint-Esprit, ils sont enfin parvenus à cette union si désirable et si sainte. Qui donc pourrait au Tout-Puissant rendre des actions de grâces dignes de tels bienfaits ? qui n'admirerait profondément les richesses de la miséricorde divine ? Y a-t-il un cœur de bronze que la vue de cette clémence infinie n'amollirait pas ? car ce sont là des œuvres tout à fait divines, et non pas des inventions de la fragilité humaine ; il faut donc les recevoir avec la plus profonde vénération, et les reconnaître par de saints cantiques. A vous la louange, à vous la gloire, à vous l'action de grâces, Jésus-Christ, fontaine de miséricordes, qui avez conféré un si grand bien à votre épouse, l'Église catholique, et qui, dans notre génération, avez manifesté les miracles de votre tendresse, afin que tous célèbrent vos merveilles.

« Car, assemblés dans ce saint concile œcuménique, les Latins et les Grecs ont donné les uns et les autres tous leurs soins pour discuter, avec toute l'exactitude possible, l'article relatif à la procession du Saint-Esprit. On a produit les témoignages des divines Écritures, de nombreux passages des saints docteurs de l'Orient et de l'Occident, les uns disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, les autres qu'il procède du Père par le Fils, les uns et les autres aboutissant au même sens sous des paroles diverses. En effet, les Grecs ont assuré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père, ils n'excluent pas le Fils ; mais, parce qu'il leur semblait que les Latins, en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, admettaient deux principes et deux spirations, ils se sont abstenus de dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Les Latins, au contraire, ont assuré que, en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils n'ont pas dessein d'exclure le Père, ni de nier qu'il soit la source et le principe de toute divinité, savoir, du Fils et du Saint-Esprit, ni de prétendre que le Fils ne reçoive pas du Père que l'Esprit-Saint procède de lui, ni enfin d'admettre deux principes ou deux spirations ; mais qu'ils reconnaissent qu'il n'y a qu'un seul principe et une seule spiration de l'Esprit-Saint, comme ils l'ont toujours tenu. Et

comme toutes ces expressions reviennent à un même sens véritable, ils sont enfin convenus, et, d'un consentement unanime, ont fait l'union qui suit, union sainte et chérie de Dieu.

« Au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, ce saint concile universel de Florence approuvant, nous définissons que cette vérité de la foi soit crue et reçue par tous les Chrétiens, et qu'ainsi tous professent que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, qu'il a son essence et son être subsistant à la fois du Père et du Fils, qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et par une seule spiration ; déclarant que les saints docteurs et les Pères qui disent que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils n'ont point d'autres sens, et font connaître par là que le Fils est comme le Père, selon les Grecs, la cause, et, selon les Latins, le principe de la subsistance du Saint-Esprit ; et parce que le Père a communiqué à son Fils unique en l'engendrant tout ce qu'a le Père, à l'exception de ce qu'il est Père, cela même que l'Esprit-Saint procède du Fils, le Fils l'a éternellement du Père, par lequel il est aussi éternellement engendré.

« Nous définissons de plus que l'explication de ces paroles : *Et du Fils, Filioque*, a été légitimement et avec raison ajoutée au symbole pour éclaircir la vérité et par une nécessité alors imminente.

« Nous définissons aussi que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, qu'il soit azyme ou levé, et que les prêtres doivent se servir de l'un et de l'autre, chacun selon l'usage de son église, soit occidentale, soit orientale.

« Que les âmes de ceux qui, vraiment pénitents, sont morts dans la charité de Dieu, avant d'avoir fait de dignes fruits de pénitence pour expier leurs péchés de commission ou d'omission, sont purifiées après leur mort par les peines du purgatoire, et qu'elles sont soulagées de ces peines par les suffrages des fidèles vivants, comme sont le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes, les autres œuvres de piété que les fidèles ont coutume de faire pour les autres fidèles, suivant les règles de l'Église ; et que les âmes de ceux qui n'ont point péché depuis leur baptême, ou celles qui, ayant contracté la tache du péché, en ont été purifiées dans leurs corps ou après en être sorties, comme nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, et voient clairement le Dieu un et trine, comme il est, les uns plus parfaitement que les autres, selon la diversité de leurs mérites ; mais que les âmes de ceux qui décèdent dans un péché actuel mortel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer, toutefois pour y être punies de peines inégales.

« Nous définissons encore que le Saint-Siège apostolique et le

Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire du Christ et le chef de toute l'Église, le Père et le docteur de tous les Chrétiens : qu'à lui a été donnée, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, une pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, comme cela est aussi ¹ contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. Renouvelons en outre l'ordre des autres patriarches marqués dans les canons, en sorte que celui de Constantinople soit le second après le très-saint Pontife romain, le troisième celui d'Alexandrie, le quatrième celui d'Antioche, et le cinquième celui de Jérusalem, sauf, bien entendu, tous leurs privilèges et leurs droits.

« Donné à Florence, dans la session publique du concile, célébrée solennellement dans la grande église, l'an de l'incarnation du Seigneur 1439, le jour avant les nones de juillet (c'est le 6), de notre pontificat l'année neuvième. Moi Eugène, évêque de l'Église catholique, j'ai souscrit en définissant ainsi : *Seigneur, vous êtes mon aide et mon protecteur ; ne m'abandonnez pas, ô mon Dieu !* » Ces paroles des psaumes étaient la devise du pape Eugène IV.

Viennent ensuite les souscriptions de huit cardinaux, qui mettent simplement : J'ai souscrit aux définitions précédentes. Le premier est le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix. Après les cardinaux, on voit les souscriptions de l'empereur Jean Paléologue, de son confesseur Georges, protosynelle ; d'Isidore, métropolitain de Kiow et de toute la Russie ; des métropolitains d'Héraclée, de Monembasie, de Cyzique, de Trésibonde, de Nicomédie, de Lacédémone, de Mitylène, d'Amasée, de Rhodes et des Cyclades, de Distre, de Ganne, de Melénice, de Drame. Nous remarquons en particulier la souscription d'Ignace, métropolitain de Tornovo, capitale de la Bulgarie, et celle de Damien, métropolitain de la Moldavie et de la Valachie, et, de plus, député de celui de Sébaste. On voit aussi beaucoup d'évêques latins, entre autres huit évêques de France. Mais les actes observent que toutes les souscriptions n'y sont pas, attendu que beaucoup s'en allèrent à la fin de la dernière session, et avant qu'on vint à souscrire. On lit dans un ancien manuscrit que les patriarches et métropolitains de Grèce, de Trésibonde, d'Ibérie et de Russie, qui souscrivirent au décret d'union, furent au nombre de quarante. Enfin, dans ce moment solennel, l'empereur de Constantinople, les nobles grecs, les ambassadeurs de Trébisonde, ceux du roi des Ibériens, les archevêques et évêques russes, ainsi que tous

¹ La particule *aus i, etiam, xai*, se trouve dans les textes grec et latin.

les autres, qui étaient au nombre de cinq cents, s'approchèrent du Pape en fléchissant le genou suivant la coutume, et lui baisèrent les mains ¹.

Eugène IV envoya aussitôt le décret de la foi et de l'union par toute la terre. Philothée, patriarche d'Alexandrie, reçut les lettres du Pape par le nonce Albert, frère Mineur ; au même temps, il reçut de Constantinople des lettres tout à fait conformes de l'empereur et de ses propres vicaires. Il ressentit une grande joie de cette heureuse union, répondit au Pape une lettre affectueuse, où il l'appelle la pierre de la foi, le chef de toutes les églises chrétiennes, le Pape de la grande Rome, le protecteur des autres patriarches. D'après une résolution qu'il a prise avec les évêques et les clercs de sa communion en Égypte, on fera mémoire de sa Sainteté au sacrifice de la messe avant les autres patriarches, comme cela est ordonné par les saints canons. Le patriarche d'Alexandrie écrivit en même temps à Constantinople, et à l'empereur et à quelques prélats, que si quelqu'un ne reçoit pas ce qui a été décrété et défini dans le concile, il doit être tenu pour tyran et hérétique, et privé de la communion de l'Église universelle ².

Dès le lendemain de la session solennelle, Eugène IV adressa une lettre circulaire, avec le décret d'union, à tous les princes, prélats, universités de la chrétienté, pour leur notifier que la longue dissension entre les églises orientale et occidentale venait de finir après quatre cent cinquante ans ; que, défrayés par l'Église romaine, étaient venus au concile œcuménique l'empereur Jean Paléologue, le patriarche Joseph de Constantinople, les députés des autres patriarches, les ambassadeurs de l'empereur de Trébizonde, ceux des Ibériens, des Russes et des Valaques. Après des discussions approfondies, les Grecs comme les Latins ont professé que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; ils ont reconnu aussi avec reconnaissance la souveraine autorité de l'Église romaine et du Saint-Siège apostolique, que quelques-uns s'efforcent malignement d'opprimer. Une joie nouvelle, c'est que, d'un jour à l'autre, doivent arriver les Arméniens, prêts à se soumettre à l'Église romaine. En conséquence, le Pape ordonne de faire des prières et des processions publiques, tant pour remercier Dieu du bien déjà fait que pour attirer ses grâces sur ce qui est encore à faire. La lettre est du 7 juillet 1439 ³.

Peu après arrivèrent effectivement à Florence quatre députés de Constantin, patriarche des Arméniens, à qui le pape Eugène avait

¹ Labbe, t. 13, col. 1172. — ² Ibid., col. 1173. — ³ Ibid., t. 13, col. 1181 et seqq.

annoncé le concile comme à tous les autres ; ils furent suivis successivement des envoyés du patriarche de Jacobites, de l'empereur d'Éthiopie, des Syriens, des Maronites, des Chaldéens, qui tous venaient demander d'être reçus à la communion de l'Église romaine.

Lorsque les Grecs prirent congé du Pape, il leur accorda beaucoup plus qu'il ne leur avait promis. L'empereur Jean Paléologue partit de Florence le 26 août, accompagné de trois cardinaux et d'un grand nombre de prélats qui le conduisirent jusqu'aux frontières de la république. Arrivé à Venise le 6 septembre, il s'y embarqua le 11 octobre, avec son frère et leur suite, pour retourner à Constantinople, où ils n'arrivèrent que le premier jour de février de l'année suivante 1440.

Le 18 décembre 1439, dans le concile même de Florence, le pape Eugène IV fit une promotion de dix-sept cardinaux. Le premier fut le célèbre Bessarion, natif de Trésibonde ; après avoir étudié à Constantinople, il se fit moine suivant la règle de saint Basile, et passa vingt ans dans un monastère du Péloponèse, occupé de l'étude des belles-lettres qu'il joignit à celle de la théologie. Le philosophe Gémistus Pléthon fut un de ses maîtres. Tiré de sa retraite et devenu archevêque de Nicée, il assista comme tel au concile de Florence, où il se distingua également par son éloquence et par sa doctrine. Fixé en Italie par sa dignité de cardinal-prêtre du titre des Saints-Apôtres, Bessarion ne s'écarta point de la vie simple et studieuse qu'il menait dans son couvent du Péloponèse. Sa maison était le rendez-vous de tous ceux qui cultivaient les lettres ou qui les aimaient. Quand il sortait, on voyait dans son cortège Argyropule, Phile'phe, Le Pogge, Valla, Théodore Gaza, Georges de Trébisonde, Calderino. Il obtint la confiance et l'amitié de plusieurs Papes. Nicolas V le nomma archevêque de Siponto, et cardinal-évêque de Frascati. Pie II lui conféra le titre de patriarche de Constantinople. A la mort de Nicolas V et de Paul II, Bessarion fut sur le point d'être nommé Pape lui-même, tant il était universellement aimé et estimé.

Le second cardinal de la promotion de Florence fut Isidore, natif de Thessalonique, aussi moine de Saint-Basile et abbé de Saint-Démétrius à Constantinople, puis archevêque de Kiow et métropolitain de toute la Russie. Nous avons vu quelle sagesse il montra au concile œcuménique dans l'affaire de la réunion. Il fut cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcellin et Saint-Pierre, ensuite évêque de Sabine, et enfin patriarche de Constantinople.

Parmi les quinze autres cardinaux, il y avait cinq Italiens, trois Français, deux Anglais, un Hongrois, un Allemand, un Portugais, un Polonais, Sbinco, l'évêque de Cracovie, que nous avons vu à la fois le censeur et l'ami du roi Ladislas Jagellon ; enfin un Espagnol, le

fameux docteur de Turrecremata, ainsi nommé du lieu de sa naissance. Il était de l'ordre des frères Prêcheurs, fort zélé pour la discipline régulière et pour l'autorité du Pape, qu'il soutint avec autant de courage que de doctrine contre les excès du conciliabule de Bâle.

Le Pape, entouré des cardinaux, est comme Moïse entouré des septante-deux sénateurs qui, d'après l'ordre de Dieu, lui aidaient à gouverner, non telle ou telle tribu, mais tout le peuple d'Israël. Les cardinaux aident au Pape à gouverner, non telle église particulière ou tel peuple chrétien, mais toutes les églises, tous les peuples, toute l'humanité chrétienne, toute l'Église universelle. Dès les premiers siècles, au temps de saint Cyprien, pendant la vacance du Saint-Siège, nous les avons vus, sous le nom de prêtres ou de clergé de Rome, non-seulement gouverner l'Église romaine, mais tracer des règles de conduite aux autres églises durant la persécution. Appliqués ainsi au gouvernement de l'Église universelle, il n'est pas étonnant qu'ils aient la préséance sur ceux qui gouvernent les églises particulières. C'est ce que le pape Eugène fit entendre à l'archevêque de Cantorbéry.

Moïse vit s'élever contre lui la faction, le conciliabule de Coré, Dathan et Abiron; Coré était le chef d'une des principales familles de Lévi. Eugène IV voyait s'élever contre lui une faction, les prélats du conciliabule de Bâle : un cardinal égaré se trouvait à leur tête. Nous avons vu à Constance une des trois obédiences dans lesquelles l'Église était alors divisée, pour sortir enfin du schisme déplorable entre trois Papes douteux, poser en principe que toute personne, fût-elle de dignité papale, est tenue d'obéir au concile général dans ce qui regarde la foi et l'extirpation dudit schisme. Sur quoi il y a deux questions : 1^o Cet article est-il réellement du concile de Constance, ou simplement d'une de ses fractions, l'obédience de Jean XXIII ? 2^o Cet article ne se restreint-il pas lui-même à un temps de schisme, à des Papes douteux, et n'est-il pas inapplicable à un temps d'unité, à un Pape certain, reconnu de toute l'Église ? — Or, les quelques prélats de Bâle décidèrent que cet article était du concile général de Constance, et même une vérité de foi ; que c'était également une vérité de foi que cet article s'appliquait non-seulement à un temps de schisme, à un Pape douteux, mais à un temps d'unité, à un Pape certain, notamment à Eugène IV. — En conséquence, les quelques prélats de Bâle citèrent Eugène IV comme hérétique, le déclarèrent suspens, le déposèrent, comme autrefois Dioscore déposa saint Léon, et le remplacèrent par un antipape ; et cela dans le moment même où il réconciliait à l'Église les divers peuples de l'Orient. Eugène IV ne pouvait se taire à de pareilles énormités. Par une bulle du 4 sep-

tembre 1439, avec l'approbation du concile œcuménique de Florence, il condamna les susdites propositions, entendues dans le mauvais sens des prélats de Bâle, sens que les faits démontrent contraire à l'Écriture sainte, aux saints Pères, au sens même du concile de Constance ; il condamne et réprovoque ces propositions comme impies et scandaleuses, comme tendant manifestement à déchirer l'Église, à confondre tout l'ordre ecclésiastique et toute principauté chrétienne ; il les condamne et les réprovoque avec tout ce qui peut s'ensuivre ¹.

C'est ici une chose à remarquer par tous les catholiques, mais surtout par les théologiens. L'interprétation donnée par les prélats de Bâle au décret de Constance touchant la supériorité du concile général sur le Pape a été condamnée et réprovoquée par le concile œcuménique de Florence, comme impie, scandaleuse et subversive de tout ordre et de tout gouvernement ecclésiastique. Cette condamnation, prononcée si solennellement par un Pape et un concile général, mérite une attention sérieuse.

Les députés de Constantin, patriarche des Arméniens, arrivèrent à Florence au mois de septembre 1439, avant le départ des Grecs ; ils étaient quatre, un évêque nommé Joachin, et trois docteurs nommés Sarchis, Marc et Thomas. Après avoir présenté leurs hommages au Pape, ils allèrent trouver l'empereur, lui exposèrent leur dessein de se réunir à l'Église catholique, le suppliant de leur prêter pour cela son aide et ses conseils. L'empereur Paléologue répondit que leur dessein lui plaisait fort, qu'il verrait avec grand plaisir leur accession à la foi orthodoxe et à l'Église catholique : Je prie Dieu de diriger à bonne fin votre réunion. Si elle se fait, je vous serai en aide partout où vous aurez besoin de moi. Ainsi parla l'empereur grec avant son départ ². C'était bien approuver d'avance la réunion des Arméniens avec l'Église romaine. D'ailleurs tous les Grecs ne partirent point avec l'empereur. Bessarion, métropolitain de Nicée, Isidore, métropolitain de toute la Russie, devenus cardinaux quelque temps après, continuèrent à siéger dans le concile de Florence.

Dans ses lettres de créance, le patriarche des Arméniens disait qu'il envoyait ses députés au concile pour rétablir la paix, la charité et l'union, comme elle était jadis entre le pape saint Sylvestre et saint Grégoire, l'Illuminateur, entre l'empereur Constantin et Tiridate, roi d'Arménie. Les lettres sont du 25 juillet 1438.

¹ Ipsasque propositiones superiùs descriptas, juxta pravum ipsorum Basileensium intellectum... tanquàm impias et scandalosas... ipso sacro approbante concilio damnamus et reprobamus. Labbe, t. 13, col. 1190. — ² Ibid., col. 117.

Quand elles eurent été présentées au concile, le souverain Pontife, avec l'approbation du concile même, désigna trois cardinaux avec plusieurs docteurs pour conférer avec les Arméniens. Les cardinaux étaient l'évêque d'Ostie, le cardinal de Sainte-Croix, autrement le bienheureux Nicolas Albergati, et le cardinal de Sainte-Sabine, autrement le cardinal Julien. Les conférences eurent lieu presque tous les jours sur les matières touchant lesquelles les Arméniens étaient dans l'erreur ou dans le doute. Ces diverses questions ayant été éclaircies par l'Écriture, la tradition et les Pères, le pape Eugène IV, avec l'approbation du saint concile, résuma le tout dans un décret qui fut publié le 22 novembre en la session vingt-sept.

Le vicaire du Christ invite tous les Chrétiens à bénir le Seigneur, qui, après neuf cents ans et plus, venait d'ôter de son Église une autre pierre de division, par la réunion de la puissante nation des Arméniens ; réunion effectuée peu après celle des Grecs, et qui en augmentait la joie. Puissent les autres nations suivre leur exemple ! Les Arméniens sont d'autant plus dignes d'éloge, qu'à peine invités par le successeur de saint Pierre à venir au concile œcuménique, ils ont député des personnages respectables, avec ordre de recevoir tout ce que l'Esprit-Saint inspirerait au saint concile. Pour que cette heureuse union persévère à jamais sans aucun nuage, le Pape donne aux Arméniens, du consentement de leurs députés, et avec l'approbation de ce saint concile de Florence, un abrégé de la foi orthodoxe, que l'Église romaine professe sur les articles qui avaient été l'objet des conférences.

1° On leur présente le symbole dressé au concile général de Constantinople avec l'addition que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, en statuant qu'on le chanterait ainsi dans les églises arméniennes.

2° On leur propose la définition du concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, renouvelée dans le cinquième et le sixième, touchant les deux natures de Jésus-Christ dans une seule personne. On rappelle dans le même article la condamnation de ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit, et l'économie du mystère de l'incarnation du Verbe, si excellemment développée dans les lettres synodales de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Léon le Grand à Flavien.

3° On expose le dogme touchant les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ, défini dans le sixième concile général.

4° On déclare qu'il faut recevoir non-seulement les trois premiers conciles généraux auxquels les Arméniens avaient créance, mais encore tous les autres conciles œcuméniques, célébrés légitimement

par l'autorité du Pontife romain. De plus, qu'il fallait honorer comme un grand saint le pape Léon, qui avait été la colonne de la vraie foi.

5° Qu'il y a sept sacrements de la nouvelle loi, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Ils diffèrent de ceux de la loi ancienne en ce qu'ils confèrent la grâce que ceux-là ne faisaient que signifier. Trois choses les constituent, la matière, la forme et le ministre qui les confère dans l'intention de faire ce que fait l'Église. Le baptême, la confirmation et l'ordre ne se réitérent point, parce qu'ils impriment dans l'âme un caractère indélébile ; au lieu que les quatre autres, n'en imprimant point, peuvent être réitérés. Ensuite on expose la doctrine de l'Église romaine touchant les choses qui constituent chacun de ces sacrements, le ministre qui les confère et les effets qu'ils produisent.

6° On propose le symbole de saint Athanase *Quicumque*, comme une règle de foi.

7° On fait admettre et recevoir le décret de l'union avec les Grecs, promulgué *dans ce saint concile œcuménique de Florence*.

8° On fixe aux Arméniens les jours auxquels ils célébreront les fêtes de l'Annonciation de la sainte Vierge, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la Nativité de notre Sauveur, de la Circoncision, de l'Épiphanie, et de la Purification de la Mère de Dieu, qui sont les mêmes jours auxquels l'Église romaine les célèbre.

Après l'explication de toutes ces choses, les députés des Arméniens, tant en leur nom qu'au nom de leur patriarche et de tous les prélats et les peuples soumis à sa juridiction, reçurent avec toute l'affection et la soumission possibles ce très-salutaire décret synodal, avec tous ses chapitres, déclarations, définitions, règlements, ordonnances et statuts, ainsi que toute la doctrine qu'il contient et qu'enseigne le Saint-Siège apostolique et l'Église romaine. Ils reconnurent aussi les docteurs et les Saints-Pères que l'Église romaine reconnaît, rejetant et condamnant les personnes et la doctrine que la même Église rejette et condamne, et professant, au nom et en la qualité susdite, que, comme vrais enfants d'obéissance, ils avaient une entière soumission pour les règlements et les ordonnances du Siège apostolique. Ce décret fut promulgué solennellement à Florence dans la session synodale du 22 novembre 1439, l'an neuf du pontificat d'Eugène ¹.

Certains auteurs ont avancé que ce décret de l'union des Armé-

¹ Labbe, t. 13.

niens avec l'Église romaine n'avait pas l'autorité d'un concile œcuménique, qui, selon eux, ne subsistait plus à Florence après le départ des Grecs; mais, comme nous avons vu, tous les Grecs ne s'en allèrent pas. Ensuite, à qui doit-on s'en rapporter? ou à ces écrivains, ou au Pape même qui présidait à ce concile, et qui déclare en termes exprès : Que le concile auquel ont été envoyés ces députés des Arméniens est le même concile où il les avait invités, pour y apprendre et recevoir tout ce que le Saint-Esprit y inspirerait; que son décret est approuvé par ce même concile, et fait du consentement de ces députés; que le décret d'union avec les Grecs a été publié dans ce même concile œcuménique de Florence qu'il célèbre encore actuellement ¹.

L'autorité de ces particuliers doit-elle prévaloir à celle d'un souverain Pontife et de ce saint concile, qui se regarde comme œcuménique ²? Doit-elle prévaloir à celle du cardinal-légat présidant au concile de Trente, qui déclara dans une congrégation générale, tenue le 26 février 1547, que ceux qui s'imaginent que le concile de Florence avait été fini par l'union des Grecs avec l'Église romaine se trompaient, puisqu'il avait encore duré longtemps après, savoir, pendant près de trois ans, jusqu'en 1442, où il fut transféré à Rome; que la chose résulte clairement de plusieurs constitutions publiées dans l'entre-temps, lesquelles sont rapportées dans les actes du concile, et dont Augustin Patrice, chanoine de Sienne, fait mention dans le sommaire du concile de Bâle ³.

On demandera peut-être pourquoi certains auteurs ont essayé de révoquer en doute l'œcuménicité du concile de Florence depuis le départ de l'empereur grec? En voici peut-être la raison : Depuis cette époque, le concile de Florence condamna les actes schismatiques du conciliabule de Bâle, ainsi que ses doctrines impies et scandaleuses. Or, certains auteurs ressentent pour les prélats récalcitrants de Bâle et leur principe de rébellion une tendresse de famille qui ne leur permet pas de supporter qu'on en dise du mal. Donc le concile de Florence qui les condamne, eux et leurs doctrines, ne peut pas être un concile œcuménique. Tel est, croyons-nous, le mot de l'énigme.

Dans la session publique du 22 mars 1440, avec l'approbation du même concile de Florence, et après avoir observé les délais de droit, le pape Eugène IV condamna l'antipape de Ripaille, le déclarant schismatique et hérétique, avec monitions à ses électeurs, fauteurs

¹ Decretum unionis cum Græcis consummatæ pridem in hoc sacro œcumenico Florentino concilio promulgatum.. *Decret. Eugen. IV ad Arm. post initium.* —

² Sacro approbante concilio. — ³ Labbe, t. 13, col. 1203. Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, t. 6.

et adhérents que, si dans quarante jours ils ne venaient à résipiscence et ne reconnaissent aux grâces du Saint-Siège, ils encourraient, sans autre jugement, les peines ordonnées par le droit contre les hérétiques, schismatiques et criminels de lèse-majesté ¹.

Tandis que les prélats factieux de Bâle scandalisaient l'Église par leur schisme, les peuples les plus lointains continuaient à venir la consoler par leur soumission. Le 26 avril 1441, le pape Eugène IV annonça au concile de Florence que les ambassadeurs du roi d'Éthiopie étaient près d'arriver au concile œcuménique pour y recevoir la foi orthodoxe. En même temps, pour donner au concile encore plus d'autorité, et pour plusieurs autres raisons, avec l'approbation du concile même, il en indiqua la translation à Rome, pour y continuer dans l'église de Latran quinze jours après qu'on y serait arrivé ².

Au mois d'août de la même année 1441, les ambassadeurs d'Éthiopie arrivèrent à Florence. Ils étaient deux : André, abbé de Saint-Antoine en Égypte, et Pierre, diacre. Ils venaient au nom de Jean, patriarche des Jacobites, et de Constantin Zaré-Jacob, empereur d'Éthiopie. Ils demandaient, au nom de ce patriarche et de cet empereur, ainsi que des peuples de leur dépendance, d'être reçus dans la communion du Saint-Siège et de l'Église romaine.

La lettre de créance écrite par le patriarche commence par ces paroles : « Jean, humble serviteur des serviteurs de Jésus-Christ, ministre du siège de saint Marc, c'est-à-dire d'Alexandrie la grande et de toute l'Égypte, de la Libye, de l'Éthiopie, de la Pentapole occidentale et de tous les peuples instruits par les prédications de l'apôtre saint Marc ; je dis humble par mes péchés, dont je demande le pardon et l'absolution au Seigneur. Je me prosterne jusqu'à terre devant vous, très Saint-Père, vous la perfection du sacerdoce, le très-bon pasteur, le prince de l'honneur et de la sainteté, le très-pieux conducteur de ceux qui marchent dans la voie de ce pèlerinage, vous qui, par vos soins et votre sainteté, montrez aux autres le chemin du salut ; seigneur Eugène, pape de la grande ville de Rome, pasteur apostolique de toutes les églises chrétiennes, unique prince des premiers sièges, des Pères et des prêtres de Jésus-Christ, et médecin des âmes malades. »

Les lettres du Pape pour rappeler au concile ont été apportées en Égypte par le nonce Albert ; elles ont été lues devant tout le clergé et le peuple avec une satisfaction inexprimable ; ce fut comme une fête solennelle : on pleurait de joie. Le patriarche a

¹ Labbe, t. 13, col. 1584. — ² Raynald, 1441, n. 2, avec la note de Mansi, qui est importante. — Labbe, t. 13, col. 1218.

reçu, comme venus du ciel, les présents que sa Sainteté daignait lui envoyer. Le nonce Albert et le député André, abbé de Saint-Antoine, ont charge de communiquer de vive voix au Saint-Père, soit en particulier, soit en public, bien des choses qui ne sont pas écrites. La lettre est datée du Caire, le 12 septembre, l'an du monde six mille neuf cent quarante, l'an onze cent cinquante-sept depuis le temps des martyrs, suivant les Jacobites, et l'an de l'incarnation du Seigneur, 1440 ¹.

Le 31 août, dans une congrégation générale du concile, présidée par Eugène IV, le légat du patriarche des Jacobites, et en même temps ambassadeur de l'empereur d'Éthiopie, parla en ces termes : « Quand je considère votre haute majesté et ma bassesse, très Saint-Père, j'éprouve une telle frayeur, que, si je fais quelque faute dans le peu que je vais dire, je vous supplie de me le pardonner ; car rien autre que la terreur peut me saisir, moi qui suis un homme ; poussière et cendre, je parle devant vous qui êtes un dieu sur la terre. En effet, sur la terre, vous êtes Dieu, vous êtes le Christ et son vicaire ; vous êtes le successeur de Pierre, et le père, et le chef, et le docteur de l'Église universelle, à qui ont été données les clefs pour fermer et ouvrir le paradis à qui vous voudrez. Vous êtes le prince des rois, et le plus grand des maîtres. Lorsque je considère ces choses et autres semblables, je tremble d'adresser la parole à votre Sainteté, surtout quand je jette les yeux non-seulement sur votre puissance, mais sur la sagesse des Latins, qui, depuis l'origine et constamment, s'étant appliqués à l'étude des choses divines et de la doctrine de Jésus-Christ, tiennent et croient encore maintenant ce que leur ont transmis dès le commencement les bienheureux princes des apôtres, Pierre et Paul.

« Quant aux églises qui, privées de cette sagesse et de cette discipline, n'ont pas gardé les premiers fondements, et se sont séparées de la mère et maîtresse, l'Église romaine, Dieu les a livrées en opprobre aux nations et en rapine aux infidèles, comme on peut le voir évidemment dans les Grecs et les Arméniens, et pareillement en nous, Éthiopiens jacobites, depuis que nous avons été séparés de vous l'an neuf cent. Mais une chose nous console et tempère notre tristesse par l'espérance, c'est que celui qui vous a donné de réunir à l'unité de la foi catholique les Grecs et les Arméniens, et qui vous a inspiré de nous inviter à la même union, par votre très-cher fils Albert, de l'ordre des Mineurs ; ce même Dieu de bonté, notre Dieu, nous accordera la grâce d'avoir avec vous la même pensée et les

¹ Labbe, t. 13, col. 1201.

mêmes sentiments dans l'Église catholique de Dieu : ce qui certainement s'accomplira. Moi, comme vous voyez, déjà appesanti par l'âge, je suis parti de chez moi pour parvenir, à travers bien des périls sur terre et sur mer, aux pieds et en la présence de votre Sainteté, comme indigne représentant de mon patriarche, ainsi que vous verrez dans ses lettres de créance, et que pourra certifier le même frère Albert, qui a subi avec moi bien des dangers et des travaux pour cette très-sainte union de la foi chrétienne ¹. »

Voilà comme parlait au concile de Florence le député du patriarche des Jacobites et de l'empereur d'Éthiopie. On ne peut rien de plus humble, de plus touchant, rien surtout de plus profondément juste sur le sort des nations chrétiennes qui se séparent du centre de l'unité. Mais qu'il est admirable de voir la haute, la religieuse idée que les nations les plus lointaines conservent du Pontife romain, du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ !

Le 2 septembre de la même année 1441, parurent au concile œcuménique de Florence d'autres députés éthiopiens. Ils venaient de la part de l'abbé Nicodème, préposé par l'empereur d'Éthiopie à tous les Éthiopiens établis à Jérusalem. Voici comme ces députés parlèrent au pape Eugène IV dans la congrégation publique de ce jour :

« Tous les hommes qui arrivent en votre présence, très Saint-Père, doivent de grandes actions de grâces à Dieu de ce qu'il les rend dignes de voir en vous le Christ sur la terre, conversant parmi les hommes pécheurs. Mais nous, nés en Éthiopie, nous devons beaucoup plus que toute autre nation bénir le Seigneur, qui nous a donné de contempler présentement votre sainte foi. Premièrement, nous croyons que personne ne vient ici de plus loin que nous, qui habitons non-seulement à l'extrémité de l'univers, mais presque hors de l'univers même, en Éthiopie.

« En second lieu, sans vouloir offenser les autres nations, nous ne croyons pas qu'il y en ait une qui révère le Pontife romain avec plus de foi et de dévotion. Cela se sait chez nous par expérience, à tel point que, retournant dans notre patrie, nous sommes obligés de craindre les applaudissements et les réjouissances de nos gens et du peuple qui viendront à notre rencontre ; car toujours on l'a observé pour ceux qui viennent de la présence du Pontife romain, le peuple en foule, de tout sexe et de tout âge, leur baise les pieds et s'efforce d'arracher quelque lambeau de leurs vêtements pour des reliques. D'où l'on peut comprendre quelle idée nos compatriotes ont de la sainteté du Pontife romain.

¹ Labl c, t. 13, col. 1202 et 1203.

« En troisième lieu, notre allégresse doit être accueillie avec une joie d'autant plus grande, que nous croyons notre empire plus grand qu'un autre. Maintenant encore, cent rois sont soumis à notre empire. De plus, une partie non médiocre de notre gloire, c'est la reine de Saba, qui, sur la renommée de la sagesse de Salomon, vint à Jérusalem, tout comme nous, qui sommes beaucoup moins que la reine de Saba, nous sommes venus à vous, qui êtes beaucoup plus que Salomon. Enfin, c'est de notre nation que furent la reine Candace et l'eunuque que baptisa Philippe, l'apôtre de Notre-Seigneur. En considération de ces grandes choses, vous qui êtes le plus grand parmi les grands, vous nous accorderez, quoique nous soyons petits, la grâce de vous regarder comme nous en avons la confiance.

« La dernière raison, et la principale, pourquoi nous nous réjouissons d'être arrivés, la voici. Il est reconnu par les effets mêmes, il est devenu manifeste au monde, que tous ceux qui se sont éloignés de vous et de l'Église romaine sont tombés complètement. Cependant, parmi les églises qu'on voit s'être éloignées de l'Église romaine, la nôtre est demeurée forte, puissante et libre. De quoi les sages diront qu'il n'y a pas d'autre cause, sinon que la séparation et la rébellion des autres églises a été volontaire ; de là leurs peuples ont été livrés à la servitude et à l'extermination. Mais notre intermission et notre éloignement de votre Siège ne viennent pas de perfidie ni de légèreté, mais plutôt de la distance des pays et des périls du voyage, et aussi de la négligence des Pontifes romains, vos prédécesseurs, attendu qu'on ne se souvient pas parmi nos gens que nul pasteur, avant vous, ait eu la sollicitude de visiter tant de brebis de Jésus-Christ ; car la renommée porte chez nous qu'il y a huit cents ans qu'aucun Pontife romain ait eu attention de nous saluer, ne fût-ce que par un seul mot. Le comble de votre gloire et de notre joie est donc que vous seul, et le premier, vous ayez à cœur d'unir notre empereur et notre nation à la foi catholique et à vous-même, par les soins de votre assemblée et de notre abbé Nicodème, votre serviteur à Jérusalem, qui se recommande, lui et ses fils à votre Sainteté, au mandement de laquelle il est prêt à entreprendre des travaux quelconques pour avoir et conclure cette très-sainte union. Ce qu'il vous assure avant tout, c'est que l'empereur d'Éthiopie n'a rien sur la terre de plus à cœur que de s'unir à l'Église romaine et de se mettre à vos pieds sacrés, tant est grand auprès de lui le nom romain et la foi des Latins, que Jésus-Christ veuille augmenter et conserver avec vous dans les siècles des siècles ! Amen ¹ ! »

¹ Labbe, t. 13, col. 1214.

Dans ce discours de l'ambassadeur d'Éthiopie au pape Eugène IV, présidant le concile œcuménique de Florence, il y a surtout une chose qui mérite d'être considérée avec une profonde attention par les premiers pasteurs de l'Église. Une des nations les plus lointaines, l'Éthiopie, se plaint que depuis des siècles les Pontifes romains ne l'ont ni visitée ni saluée par leurs lettres ou leurs légats. Au jugement de Dieu, qui est l'histoire éternelle, c'est là un reproche formidable aux Papes, aux cardinaux, aux autres personnages qui, pour des intérêts de nation ou de famille, et non de l'Église universelle, ont amené la transmigration du Saint-Siège de Rome en France, puis le grand schisme d'Occident, puis les scènes scandaleuses de Bâle, préparant les voies à la révolte de Luther et de Calvin, et faisant oublier, assises à l'ombre de la mort, tant de nations qui, comme la Chine, la Tartarie, l'Inde, avaient commencé d'ouvrir les yeux à la lumière. Dans le dernier jour, le souverain Juge dira : J'ai été malade, j'ai été en prison, et vous n'êtes pas venus me visiter ; car, en vérité, je vous le dis, chaque fois que vous négligez de faire une de ces choses au dernier de mes frères, c'est à moi que vous l'avez refusé. Si le Christ parle ainsi à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans un individu, que dira-t-il à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans une paroisse, dans un diocèse, dans une nation entière ? — Un jugement très-dur est réservé à ceux qui président ¹.

Les lettres de créance de l'abbé Nicodème à ses députés portent cette inscription : « Au nom de la sainte Trinité. Ces lettres sont envoyées de Jérusalem par Nicodème, abbé sur la nation des Éthiopiens, pour être données au grand Père de la ville de Rome, Eugène, chef de tous les sièges. Paix à vous et à tout votre Siège, paix à votre Grandeur, qui êtes assis sur le Siège des apôtres Pierre et Paul, Siège dont la splendeur illumine le monde ! Quelque part de l'univers que je sois, je me prosterne devant vous ; non pas moi seul, mais tous les patriarches et tous les évêques, les rois et les empereurs s'inclinent devant vous. »

Nicodème a ressenti la plus vive joie à l'arrivée du nonce apostolique. Il se rendrait en personne au concile, n'était la crainte des Sarrasins, auxquels il importait de cacher une pareille démarche. Il assure le Pape de toute la bonne volonté du roi d'Éthiopie. Il envoie ses députés en cachette des Sarrasins et du patriarche des Jacobites, de peur qu'ils ne vinssent à contrecarrer l'affaire de l'union. Les députés viennent, non pour disputer avec le Pape de la vérité de la

¹ *Judicium durissimum iis qui præsunt fiet.*

foi, mais pour acquiescer à ses décisions ; car vous êtes le grand soleil et la vraie splendeur de la création, et nul ne trouverait facilement dans le monde une lumière préférable au soleil. Qui donc, s'il n'est insensé et ignorant, pourra ou voudra disputer avec vous, lorsque l'univers entier connaît la sagesse immense et antique des Latins, et que, d'après l'Évangile, le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur ¹ ?

Ainsi, dans le même temps et à l'insu l'une de l'autre, deux députations éthiopiennes arrivèrent au Pape, l'une de Jérusalem, l'autre du Caire. Le patriarche des Jacobites, dont Nicodème se défiait, l'avait prévenu dans la bonne œuvre. Le patriarche, dans sa lettre de créance, ne parle que d'André, abbé de Saint-Antoine. Les actes du concile et le Pape, dans une de ses lettres, parlent encore du diacre Pierre. Il est possible que ce dernier fût le chef de la députation venue de Jérusalem. Quant à l'empereur ou roi d'Éthiopie, son nom propre était Constantin ; Zaré ou Zarah-Jacob, c'est-à-dire fils de Jacob, était un nom de famille. Ce Jacob, suivant les Éthiopiens, était le fils de Salomon et de la reine de Saba, duquel descendaient les rois d'Éthiopie.

A peine arrivés à Florence, les ambassadeurs éthiopiens, André et Pierre, témoignèrent un grand désir de faire le pèlerinage de Rome, pour y vénérer les reliques des saints, en particulier l'image du Sauveur qu'on appelait la sainte Véronique. Pour récompenser leur filiale dévotion, le Pape manda aux chanoines de Saint-Pierre de leur faire voir même ce qu'il n'était pas permis de montrer dans les temps ordinaires ². C'était au mois d'octobre 1441.

Le Pape avait nommé des commissaires pour conférer avec ces députés touchant les points de religion dont ils ne convenaient pas avec l'Église romaine. Après une discussion suffisante, il fit un décret qui fut publié, *avec l'approbation du saint concile œcuménique de Florence* ³, dans la session du 4 février 1442, sur ce que les Jacobites devaient croire et rejeter touchant les articles suivants : De la très-sainte Trinité et des erreurs des anciens hérétiques à son sujet ; de la création du monde ; des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont Dieu même est le seul auteur, et de la condamnation des manichéens, qui en ont des sentiments contraires ; de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, de sa passion, de la rédemption du genre humain, et de la proscription des hérésies contraires ; de l'usage des observances légales, et du temps de leur durée ; du choix

¹ Labbe, t. 13, col. 1215. — ² Labbe, t. 13, col. 1217. — ³ Sacro approbante œcumenico concilio Florentino. Labbe, t. 13, col. 1205.

des viandes, de la réception des conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et des hérésies qu'ils ont rejetées, généralement *tous les conciles universels légitimement assemblés, célébrés et confirmés par l'autorité du Pontife romain, et particulièrement ce saint concile de Florence*; des paroles de la consécration eucharistique, et de la qualité du pain qui doit être employé pour ce sacrement; du mariage, et qu'il peut être successivement réitéré, pourvu qu'il n'y ait point d'empêchement canonique.

Le décret ayant été lu solennellement en latin et en arabe, le député des Jacobites, nommés Jacobins dans le texte, ajouta cette déclaration : « Très-Saint-Père, seigneur Eugène, souverain Pontife de la sainte Église romaine et universelle, vrai vicaire du Christ et successeur du bienheureux Pierre, et vous, très-saint concile universel de Florence, tout ce saint décret qui vient d'être lu en votre présence, avec les saints décrets de l'union des Grecs et des Arméniens qui y sont insérés, moi André, humble abbé de Saint-Antoine, député du révérend Père, le seigneur Jean, patriarche des Jacobites, ayant eu dudit décret pendant plusieurs jours une pleine connaissance et instruction, je reconnais et confesse que tout le contenu de ce décret est conforme à la vérité divine et catholique. En conséquence, au nom dudit seigneur patriarche, au nom de tous les Jacobites et au mien, comme votre Sainteté en est témoin, je reçois et accepte avec toute la dévotion et la révérence possibles le très-salutaire décret synodal, avec tout ce qu'il renferme, et enfin tout ce que croit et enseigne le Saint-Siège apostolique et l'Église romaine. Je reçois avec respect les docteurs et les saints Pères que l'Église romaine reçoit; je réprouve et condamne les personnes et les choses qu'elle réprouve et condamne, promettant, au nom que dessus, que le patriarche, les Jacobites et moi-même, comme vrais fils de l'obéissance, nous obéirons fidèlement et toujours aux réglemens et aux ordres de votre Sainteté et du Siège apostolique ¹. » Le décret est signé du Pape et de douze cardinaux, dont le dixième est le cardinal grec Bessarion de Trébisonde.

- Dans ce décret, il n'est nommé question que des Jacobites. Quant à la réponse directe au roi d'Éthiopie, que le Pape avait remise à Rome pour plus de solennité, elle ne se retrouve pas jusqu'à présent.

- Après l'ambassade des Éthiopiens et des Jacobites, il en vint à Rome une autre des peuples qui habitaient entre le Tigre et l'Euphrate, dans la Mésopotamie, l'ancien pays d'Aram, patrie d'Abra-

¹ Labbe, t. 13, col. 1212.

ham et de Sara. La foi de l'Église romaine y était si renommée, que, l'an 1444, Ignace patriarche des Syriens, en son nom et en celui de toute sa nation, envoya l'archevêque Abdala d'Édesse en ambassade à Rome au concile de Latran, pour demander humblement au Pape la règle de foi que professait l'Église romaine. Eugène IV nomma des prélats du concile pour conférer avec cet archevêque touchant la créance du patriarche et des peuples dont il était l'envoyé. Leur foi et leur morale furent trouvées saines et pures, excepté les articles de la procession du Saint-Esprit, des deux natures et deux opérations qu'on doit reconnaître en Jésus-Christ. Cet envoyé ayant été pleinement instruit de ce qu'il fallait croire à cet égard, témoigna qu'il était prêt à recevoir, tant en son nom qu'en celui du patriarche et des nations qui lui étaient soumises, tous les points de foi et de doctrine qui lui seraient proposés par le Pape avec l'approbation du saint concile. Sur quoi Eugène IV fit dresser la formule suivante, qui fut publiée dans la trente-unième session : « Que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils ; qu'il a son essence et son être subsistant du Père et du Fils ensemble, et qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et par une seule spiration. Que Notre-Seigneur est parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, et qu'on doit reconnaître en lui deux natures sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation ; qu'il n'est point partagé en deux personnes, mais qu'il est un seul et même Fils de Dieu et de l'homme. Que, dans le même Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, il y a deux opérations naturelles, indivisibles, inconvertibles, inséparables, inconfusibles, comme aussi deux volontés naturelles, une divine, l'autre humaine, qui ne sont point contraires ; mais que l'humaine est soumise à la divine. » L'archevêque d'Édesse reçut avec la même soumission les décrets d'union avec les Grecs, les Arméniens et les Jacobites, publiés dans le saint concile œcuménique de Florence ¹.

Après cette réunion des peuples de la Mésopotamie, Eugène IV envoya l'archevêque André de Colosse en Orient et en Chypre pour confirmer les Grecs, les Arméniens et les Jacobites dans la foi qu'ils venaient de recevoir de l'Église, et pour ramener les Chaldéens et les Maronites des erreurs de Nestorius et de Macaire d'Antioche, dont ils étaient infectés. Les Chaldéens disaient, avec le premier de ces hérésiarques, que Jésus-Christ était homme seulement, et par conséquent que la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu. Les Maronites, sectateurs du second, reconnaissaient Jésus-Christ pour

¹ Labbe, t. 13, col. 1222 et seqq.

vrai Dieu et vrai homme ; mais ils n'admettaient en lui qu'une volonté et une opération, qui était la divine.

Par la grâce de Dieu, l'archevêque de Colosse réussit dans son entreprise : il parvint à désabuser de ces erreurs Timothée, métropolitain des Chaldéens, et Élie, évêque des Maronites en Chypre. Tous les deux, avec les prélats et les peuples qui leur étaient soumis, reçurent publiquement la foi romaine. Les Chaldéens envoyèrent à Rome leur métropolitain Timothée ; Élie, évêque des Maronites, y envoya un nommé Isaac, pour y faire, au nom de leur clergé et de leurs peuples, profession solennelle de la foi catholique en présence du Pape. Ils le firent l'un et l'autre, au commencement du mois d'août 1445, dans une congrégation du saint concile œcuménique de Latran. Eugène IV en dressa une bulle datée du jour même ¹.

La même année 1445, le Pape écrivit à Thomas, roi de Bosnie, l'ancienne Dardanie, pour le féliciter de sa persévérance dans la foi catholique, et lui accorder certains privilèges. Au mois d'octobre 1442, un ambassadeur de Bosnie était venu trouver le Pape, et abjurer en sa présence, au nom du roi et de la nation, toutes les erreurs des Manichéens. Depuis ce temps, le roi s'appliquait avec zèle à purger son royaume de toute hérésie ².

Outre la joie spirituelle que ressentait Eugène IV du retour de tant de peuples au sein de l'Église, il espérait encore par ce moyen sauver l'empire de Constantinople. contre les Turcs, et récupérer la Terre-Sainte. Il faisait pour cet effet d'incroyables efforts, au milieu de difficultés sans nombre. Nous verrons plus tard comme l'incurable division des Grecs rendit inutiles les efforts du pape Eugène et de ses successeurs, et attira enfin sur Constantinople et sur la nation grecque les derniers malheurs.

Un même esprit d'insubordination s'était répandu de Bâle, comme d'une autre Byzance, sur les peuples de l'Occident. Mais ces peuples n'étaient pas des Grecs irremédiablement abâtardis : leur bon sens répugna au schisme.

Le duc Philippe Visconti de Milan avait d'abord fait la guerre à Eugène IV, en qualité, disait-il, de vicaire du concile de Bâle en Italie. Philippe était gendre d'Amédée de Savoie, devenu l'antipape de Ripaille. Cependant Philippe rejette l'antipape, son beau-père, avec toutes ses promesses, et se réconcilie avec Eugène IV ³. Alphonse V, roi d'Aragon, le même qui prolongea tant le schisme de

¹ Labbe, t. 13, col. 1225 et seqq. — ² Raynald, 1445, n. 23 ; 1444, n. 2, avec la note de Mansi. Martène, *Vet. mon.*, t. 1, col. 1592. — ³ Raynald, 1435, n. 10 ; 1439, n. 19 ; 1440, n. 7 ; 1444, n. 12.

Pierre de Lune, fut encore l'instigateur du schisme de Bâle. Son motif et sa règle, c'était l'intérêt politique. Il voulait s'assurer le royaume de Naples contre René d'Anjou, favorisé par Eugène IV. Il marchande en même temps avec le Pape et avec l'antipape : en 1443, il obtient ou extorque du premier d'être reconnu et confirmé dans le royaume de Naples, qui, étant un fief de l'Église romaine, était alors dévolu au Saint-Siège par la mort de Jeanne II, décédée en 1435 sans héritier direct ¹. La Sardaigne et la Corse étaient également des fiefs de l'Église romaine, tenus ordinairement par les rois d'Aragon, que plus d'une fois nous avons vus en rendre hommage aux Papes de leur temps. En 1444, les principaux habitants de la Corse, poussés à bout par ceux qui la tyrannisaient depuis plusieurs années, demandèrent et obtinrent de rentrer sous le gouvernement immédiat du Saint-Siège. Eugène IV y envoya un gouverneur pontifical en 1444 et en 1447 ².

Les royaumes de Castille et de Léon, de Navarre, de Portugal, d'Écosse, d'Angleterre, de Norwège, de Suède, de Danemark et de Pologne restèrent toujours fidèles au Pape légitime.

La France reconnut toujours Eugène IV. Mais comme l'assemblée de Bâle était composée en grande partie de docteurs français, le roi Charles VII s'efforçait de la réconcilier avec le Pape. N'y ayant pu réussir, il tint une assemblée à Bourges, au mois de juillet 1438, où il assista lui-même avec le dauphin, son fils, depuis Louis XI, plusieurs princes du sang, et d'autres seigneurs, avec un grand nombre d'évêques et de docteurs. Les députés du pape Eugène IV et ceux des prélats de Bâle y furent entendus les uns après les autres. Le résultat de cette assemblée de Bourges fut une ordonnance en vingt-trois articles que l'on nomma pragmatique sanction, d'un nom introduit sous les anciens empereurs.

On y adopta, quelquefois avec des modifications, la plupart des décrets de Bâle, entre autres le premier, conçu en ces termes : « Les conciles généraux seront célébrés tous les dix ans, et le Pape, de l'avis du concile finissant, doit désigner le lieu de l'autre concile, lequel ne pourra être changé que pour de grandes raisons et par le conseil des cardinaux. Quant à l'autorité du concile général, on renouvelle les décrets publiés à Constance, par lesquels il est dit que le concile général tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ ; que toute personne, même de dignité papale, y est soumise en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Église

¹ Voir son nom dans l'*Index* de Raynald, an. 1424 et suivantes. — ² Raynald, 1444, n. 11 ; 1447, n. 12.

dans le chef et dans les membres ; et que tous y doivent obéir, même le Pape, qui est punissable s'il y contrevient. En conséquence, le concile de Bâle définit qu'il est légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, et que personne, pas même le Pape, ne peut le dissoudre, le transférer, ni le proroger, sans le consentement des Pères de ce concile.»

Les autres articles se réduisent principalement aux propositions suivantes : Les élections canoniques seront observées, et le Pape ne pourra plus réserver les évêchés et les autres bénéfices électifs. Les grâces expectatives seront abolies, les gradués seront préférés aux autres dans la collation des bénéfices ; et, pour cet effet, ils feront insinuer leurs degrés pendant le carême. Toutes les causes ecclésiastiques des provinces à quatre journées de Rome seront terminées dans le lieu même, hors les causes majeures et celles des églises qui dépendent immédiatement du Saint-Siège. Dans les appels, on gardera l'ordre des tribunaux. Jamais on n'appellera au Pape sans passer auparavant par le tribunal intermédiaire. Si quelqu'un, se croyant lésé par un tribunal immédiatement sujet au Pape, porte son appel au Saint-Siège, le Pape nommera des juges sur les lieux mêmes, à moins qu'il n'y ait de grandes raisons d'évoquer tout à fait la cause à Rome. Les appellations frivoles sont punies. On règle la célébration de l'office divin, et on défend les spectacles dans les églises. On défend le concubinage, surtout aux clercs. On réprime l'abus des censures ecclésiastiques, et on déclare que personne n'est obligé d'éviter les excommuniés, s'ils ne sont nommément dénoncés, ou bien que la censure ne soit si notoire qu'on ne puisse ni la nier ni l'excuser. Voilà les principales matières de la pragmatique sanction de Bourges. Elle fut enregistrée au parlement de Paris, le 13 juillet de l'année suivante 1439 ; mais le roi en ordonna l'exécution du jour même de sa date, 7 juillet 1438 ¹.

La pragmatique sanction de Bourges avait un petit défaut, elle était radicalement nulle ; car tout contrat est nul qui n'est point consenti par les deux parties contractantes. Or, la pragmatique était un contrat entre les églises de France et le Pape pour régler les rapports mutuels de part et d'autre. Le consentement du Pape y était donc absolument nécessaire, d'autant plus qu'il était le supérieur ; car, dût-on admettre qu'un concile général est supérieur au Pape, l'assemblée de Bourges n'était certainement pas un concile général. Aussi le premier usage qu'elle fit de sa pragmatique fut d'y manquer, et heureusement. Dans ses premiers articles, elle avait reconnu le concile de Bâle pour œcuménique et pour supérieur au pape

¹ *Hist. de l'Egl. gall.*, 1. 47.

Eugène IV, avec obligation à toute personne d'obéir à ses décrets. Or, l'année suivante 1439, le concile de Bâle dépose Eugène IV, et lui substitue Félix V, avec obligation à toute personne, sous peine d'anathème, de rejeter le premier et de se soumettre au second. Cependant la France ne fait ni l'un ni l'autre; elle continue à reconnaître Eugène IV, et se moque du pape de Ripaille et de Bâle, comme elle le déclara dans une nouvelle assemblée de Bourges en 1440. C'est qu'au-dessus de certaines lois que les hommes écrivent sur des chiffons de papier, avec une plume d'oie et de la liqueur noire, ils portent en eux-mêmes une autre loi écrite de la main de Dieu, et qui est le bon sens. Heureuses les nations qui ne s'écartent jamais de cette loi vivante et commune, ou qui du moins savent y revenir promptement!

Donc, le 2 septembre 1440, dans la nouvelle assemblée de Bourges, le roi Charles VII publia une déclaration par laquelle il ordonnait à tous ses sujets d'obéir au pape Eugène, avec défense de reconnaître un autre pape, ou de répandre dans le public aucunes lettres ou expéditions portant le nom de quelque autre que ce fût qui prétendrait au pontificat. Cependant Monsieur de Savoie, car ainsi Charles VII appelait-il l'antipape, lui était uni par les liens du sang. Cette déclaration du roi et de l'assemblée de Bourges fut religieusement observée dans toute la France, excepté dans l'université de Paris, où l'on se déclara assez ouvertement pour l'antipape. La raison en est fort simple : les docteurs de Paris dominaient dans la cohue de Bâle, l'antipape était de leur fabrique, leurs confrères de Paris ne pouvaient manquer de le reconnaître.

Quant au roi Charles VII, sur la fin de l'année 1441, il envoya une ambassade au pape Eugène pour demander la convocation d'un concile général qui pût terminer les troubles de la chrétienté. L'orateur principal fut l'évêque de Meaux, Pierre de Versailles, auparavant évêque de Digne, et originairement religieux de l'abbaye de Saint-Denis. Il eut son audience en plein consistoire, le 16 décembre, et il parla au Pape en ces termes :

« Le roi très-chrétien, notre maître, implore votre assistance, très-Saint-Père, ou plutôt c'est tout le peuple fidèle qui vous adresse ces paroles de l'Écriture : *Soyez notre chef et notre prince*. Non que personne doute parmi nous que vous n'ayez la principauté dans l'Église; car nous savons que l'état de l'Église a été constitué monarchique par Jésus-Christ même; mais nous vous demandons d'être *notre prince* par les fonctions du zèle et par les attentions. Nous vous prions de gouverner sagement la barque de saint Pierre, au milieu des tempêtes dont elle est agitée.

« Les princes de l'Église, très Saint-Père, ne doivent pas ressembler à ceux des nations. Ceux-ci n'ont souvent d'autre règle de gouvernement que leur propre volonté ; au contraire, les princes de l'Église doivent tempérer l'usage de leur autorité ; et c'est pour cela que les saints Pères ont établi des lois et des canons. Or, voici la source des maux qui affligent l'Église. Il y a deux extrémités : l'une consiste à exercer l'autorité ecclésiastique, comme les princes des nations exercent la leur, sans règle et sans mesure ; l'autre est l'entreprise de ceux qui, pour corriger ses abus, ont voulu anéantir l'autorité, qui ont nié que la puissance suprême réside dans l'Église, qui ont attribué cette puissance à la multitude, qui ont changé tout l'ordre ecclésiastique en détruisant la monarchie que Dieu y a placée, pour y substituer la démocratie ou l'aristocratie, qui en sont venus, non-seulement sous le rapport du chef, mais encore sous celui de la doctrine, jusqu'à causer un schisme exécrable parmi les fidèles.

« Ces considérations, très Saint-Père, ont touché le roi très-chrétien ; et, pour éteindre ces deux extrémités, il a résolu de solliciter la convocation d'un concile général. Celui de Bâle a poussé trop loin la seconde extrémité quand il s'est efforcé d'éteindre la vérité sur la puissance suprême dans un seul. Celui de Florence, que vous tenez actuellement, a bien éclairci cette vérité, comme on le voit dans le décret pour les Grecs ; mais il n'a rien déterminé pour tempérer l'usage de cette puissance. C'est ce qui a fait que plusieurs le croient trop voisin de la première extrémité. Un troisième pourra donc prendre le juste milieu, et remettre tout dans l'ordre.

« On me dira, sans doute, qu'il n'est plus besoin de conciles généraux ; qu'on en a assez tenu jusqu'ici ; que l'Église romaine suffit pour terminer toutes les controverses ; qu'un prince ne confie pas volontiers ses droits à la multitude ; qu'on s'expose encore, par la convocation d'un concile, aux mouvements qui ont agité l'assemblée de Bâle : mais, pour répondre à cela, il suffit de jeter les yeux sur l'état présent de l'Église. Il doit y avoir dans vous, très Saint-Père, et dans tous les autres prélats, deux sortes d'autorités : l'une de puissance et d'institution divine, l'autre de confiance auprès des peuples et de bonne réputation. La première, quoiqu'elle ne puisse vous manquer, a besoin toutefois d'être relevée par la seconde, et vous obtiendrez celle-ci au moyen d'un concile général, non tel qu'il est à Bâle, mais tel que le roi très-chrétien le demande, c'est-à-dire un concile qui soit célébré par votre ordre, et qui soit réglé selon les décrets des saints Pères. Une telle assemblée ne sera point une multitude confuse ; et votre puissance monarchique, qui vient du ciel,

qui est attestée par l'Évangile, qui est reconnue des saints et de l'Église universelle, ne sera exposée à aucun danger. »

L'orateur montre ensuite combien il est dangereux de refuser la convocation de ce concile ; il s'étend fort au long sur les entreprises des prélats de Bâle, qu'il condamne très-vivement, jusqu'à dire, que, d'après leur pratique et leurs maximes, il n'y a plus de paix possible dans l'Église, et qu'un très-grand nombre se demandent si ce schisme ne serait pas cette grande apostasie dont parle saint Paul aux Thessaloniens, et qui doit ouvrir la porte à l'antechrist. Il termine toute sa harangue par cette déclaration : « J'ai voulu dire tout ceci en public, très Saint-Père, pour vous faire connaître les droites intentions du roi, mon maître, dans l'affaire présente ; il ne s'attache point à la chair et au sang, mais il écoute la voix du Père céleste : d'où il apprend à vous reconnaître et à vous révéler comme le souverain Pontife, le chef de tous les Chrétiens, le vicaire de Jésus-Christ, conformément à la doctrine des saints et de toute l'Église ; et parce qu'il voit que ces vérités s'obscurcissent aujourd'hui, il demande la célébration d'un concile général. En quoi il manifeste également sa justice et sa piété.

« Quant à votre personne, très Saint-Père, il a pour vous des sentiments qui passent les bornes de l'amour filial ordinaire. Il parle toujours de vous avec considération ; il n'aime pas que d'autres se permettent d'en parler autrement ; il conçoit de vous les espérances les plus favorables ; il compte que, après avoir réconcilié tous les Orientaux à l'Église romaine, vous rétablirez aussi les affaires de l'Occident ¹. »

☉ Certes, ce discours fait honneur au bon sens de la France. Malgré les intrigues des docteurs universitaires, le roi et l'épiscopat remarquèrent bientôt et nettement la tendance révolutionnaire et anarchique de Bâle. Quant à régler amiablement le rapport des églises de France avec le Saint-Siège, pour remédier à certains abus, la chose n'était pas malaisée ; il aurait suffi d'envoyer à Florence quelques évêques de plus, comme l'évêque de Meaux : tout se serait arrangé bien vite, à la satisfaction de tout le monde, et l'exemple de la France aurait entraîné le reste de l'Occident. Mais vouloir un troisième concile, n'était plus de la même sagesse. Aussi le Pape n'eut-il garde d'y consentir.

En 1444, Engène IV créa général et grand gonfalonier de l'Église romaine le dauphin de France, qui fut depuis le roi Louis XI, lui assignant quinze mille florins de pension à prendre chaque année

¹ Raynald, 1441, n. 9.

sur la chambre apostolique. Le dauphin fit effectivement une expédition jusqu'aux portes de Bâle, où il battit un corps de Suisses et répandit la consternation parmi ceux qui s'y trouvaient encore au prétendu concile ¹. Cette expédition fut suivie d'une longue trêve entre la France et l'Angleterre ; événement qu'on regarda comme le prélude d'une bonne paix. Pour obtenir de Dieu ce bien si nécessaire et si désiré, il y eut à Paris des fêtes publiques, entre autres une procession solennelle où l'on porta toutes les reliques de la ville ².

Au mois de novembre 1446, le roi Charles VII étant à Tours, fit avec son conseil un projet d'accommodement entre les deux partis qui divisaient l'Église ; il portait que toutes les censures publiées de part et d'autre seraient révoquées ; que le pape Eugène serait reconnu de tous comme avant le schisme ; que Monsieur de Savoie, appelé Félix dans son obéissance, renoncerait à la papauté ; qu'on lui conserverait le plus haut rang dans l'Église après la personne du Pape, et que ses partisans seraient maintenus aussi dans leurs dignités, grades et bénéfices ³.

L'empire d'Allemagne travaillait à peu près dans le même sens. Il était demeuré vacant par le décès de Sigismond, qui mourut le 8 décembre 1437. Sigismond eut pour successeur Albert d'Autriche, son gendre, qui fut élu roi des Romains le 20 mars 1438. Le pape Eugène, ayant appris son élection, lui écrivit de Ferrare pour l'en féliciter, l'exhortant à protéger l'Église, particulièrement le Saint-Siège, et lui promettant le secours de Dieu s'il lui était fidèle. Albert II n'eut point assez d'énergie pour le bien. Le 23 avril de l'année suivante, le Pape lui écrivit de Florence : Dans la réponse que j'ai reçue de votre part, je vois que vous craignez de n'être plus en état d'apaiser le trouble que nous voyons dans l'Église, si vous témoignez incliner à un parti plus qu'à un autre. Nous croyons que votre intention est bonne, voulant ainsi paraître neutre ; mais ce n'est pas le moyen de détourner le péril dont l'Église est menacée : au contraire, c'est donner lieu à la pernicieuse doctrine contre l'autorité du Saint-Siège et l'unité de l'Église, que quelques-uns veulent troubler, sous prétexte de la réformation qu'ils ont toujours eue en horreur. Si leurs efforts ne sont réprimés, ils ouvrent une large porte à la désunion de l'Église, à la sédition des peuples et au renversement de tout ordre politique. Or, vous n'ignorez pas ce que vous avez à faire, comme premier défenseur du Saint-Siège et de toute

¹ Raynald, 1444, n. 13. — ² *Journal de Charles VII.* ³ *Spicileg.*, t. 4, p. 321. Jean Chartier, p. 229.

l'Église. Dans une autre lettre du 4 juillet, le Pape le presse de nouveau, lui promettant de la part de Dieu la paix et la victoire s'il vient au secours de son Église. Albert demeura sourd aux prières du Pontife, quoique facilement il eût pu dissiper l'assemblée séditieuse de Bâle ; il essaya aussi faiblement que vainement, dans une diète de Nuremberg, à rétablir la paix entre les deux partis : aussi ne mérita-t-il point la protection du ciel ; il marcha contre les Turcs, revint sans gloire, et mourut dans peu, savoir, le 27 octobre de la même année 1439 ¹.

Frédéric d'Autriche, son cousin paternel, fut reconnu roi des Romains le 21 mars de l'année suivante. Il fut élu à l'unanimité dans une diète de Francfort, qui, ce jour-là même, fit une protestation portant en substance :

« Nous, princes, électeurs du saint empire romain, faisant attention à ce qui nous fut hier proposé par Antoine, évêque d'Urbin, de la part de notre Saint-Père le pape Eugène IV, et ensuite par le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Palerme et l'évêque de Varmie, au nom du saint concile de Bâle, avons trouvé que leurs propositions tendent à des fins contraires. Le Pape prétend que le concile n'est point légitime et ne lui défère aucune autorité. Au contraire, le concile de Bâle n'attribue au Pape aucun exercice de ses fonctions. On publie tous les jours dans nos diocèses et nos provinces des édits et des procédures contraires du Pape et du concile ; ce qui nous fait craindre que cette division ne s'étende jusqu'aux chefs des deux puissances de l'empire et du sacerdoce, et que les deux étant brisées, ne se puissent secourir l'une l'autre.

« Nous craignons aussi que l'élection d'un roi des Romains, que nous allons faire, ne soit annulée, sous prétexte de quelque censure. Pour prévenir ces dangers et conserver l'union, nous protestons, avant toutes choses, que, par ce que nous disons maintenant et pourrons faire à l'avenir, nous ne voulons point nous retirer de l'obéissance et du respect dus au Saint-Siège apostolique et à l'Église de Rome. Mais, assemblés pour l'élection d'un roi des Romains, nous ne devons nous en détourner pour penser à autre chose, suivant l'ordonnance de l'empereur Charles IV. Nous ne pouvons donc tenir compte des censures que le Pape et le concile publient l'un contre l'autre. C'est pourquoi nous demeurons en suspens, sans paraître favoriser un parti plus que l'autre, et nous maintiendrons dans nos diocèses et nos provinces les juridictions des ordinaires, sous la souveraine puissance du Pape ou du concile, jusqu'à ce que nous ayons

¹ Raynald, 1439, n. 22, 23 et 39.

élu un roi des Romains avec lequel nous puissions traiter des moyens les plus convenables pour l'union entre le Pape et le concile de Bâle ¹. »

Tel fut l'acte de neutralité des princes de l'empire, daté de Francfort, le 21^{me} de mars 1440. Cette neutralité consistait, non pas à ne reconnaître ni l'un ni l'autre, du Pape et du concile, mais à les reconnaître l'un et l'autre, toutefois avec une différence notable.

Il se tint deux diètes en Allemagne, l'une à Mayence, l'autre à Francfort, pour concilier les deux partis. Les Bâlois y avaient leurs députés, le Pape ses légats. Dans toutes les occasions, ceux-ci eurent l'avantage sur leurs adversaires ; en sorte qu'à Mayence, les députés des Bâlois furent la risée des princes de l'empire, qui ne voulurent plus les écouter, après avoir entendu avec de grands applaudissements les légats d'Eugène ².

Ces députés ne réussirent pas mieux à Francfort, où l'empereur Frédéric III était présent. Ils dirent tout ce qu'ils purent en faveur de leur concile, de la déposition d'Eugène et de l'exaltation de Félix. Mais les légats d'Eugène, ayant parlé à leur tour, firent connaître qu'on ne devait point écouter des gens condamnés ; que les fruits de l'assemblée de Bâle étaient le schisme, la division et l'abomination dans l'Église de Dieu ; qu'au contraire, le concile de Florence avait produit l'union et la conversion des Grecs, des Arméniens, des Jacobites et des Ibériens ; et par conséquent qu'il fallait rejeter les Bâlois avec leur idole, et recevoir et honorer le pape Eugène comme le vrai vicaire de Jésus-Christ.

Cependant l'Allemagne persista encore dans la neutralité, mais avec cette différence que les ambassadeurs de l'empire, qui furent envoyés auprès d'Eugène, eurent ordre de l'honorer comme le vrai Pontife romain, de le prier d'excuser si le roi et les princes demeuraient si longtemps neutres, et de demander à sa Sainteté la tenue d'un autre concile non douteux en Allemagne, comme l'unique moyen d'établir la paix dans l'Église. Au contraire, ceux qui furent envoyés à Bâle eurent défense de rendre aucun hommage de Pape à l'antipape Amédée, avec lequel ils devaient seulement traiter par la médiation de quelques personnes tierces ³.

Le Pape répondit aux ambassadeurs de l'empire : Il est surprenant que le roi des Romains et les princes demandassent un concile général non douteux, pendant que lui-même, souverain Pontife, en célébrait un par son autorité apostolique et du consentement de tous les patriarches de l'univers chrétien ; concile général que l'on ne

¹ Cochlar, l. 9, 333. — ² *Acta Patriciana*, cap. 117 et 118. Labbe, t. 13, col. 1599 et seqq. — ³ *Ibid.*

pouvait regarder comme douteux sans combattre la foi catholique et résister à l'ordre de Dieu. Ceux qui étaient dans cette erreur devaient se faire instruire, rejeter les sentiments perfides et insensés des Bâlois, et recevoir la doctrine du siège apostolique. Il n'y avait qu'à s'adresser à ce concile œcuménique, célébré par un grand concours de prélats, pour être éclairci de ses doutes, si l'on en avait. Cependant, pour obliger le roi des Romains et les princes, sitôt que lui, pape Eugène, serait arrivé à Rome, où il avait transféré ce même concile dans l'église de Latran, il y convoquerait un plus grand nombre de prélats, avec lesquels il verrait s'il était expédient d'en assembler un autre, et quels seraient ceux qu'on y appellerait ou qu'on exclurait. En attendant, il enverra ses légats en Allemagne pour en traiter avec le roi et les princes; encore qu'il ne lui parût pas qu'on pût rien négocier de bon avec eux s'ils ne quittaient la neutralité, chose inouïe à la foi chrétienne, et s'ils ne rentraient sous l'obédience du Siège apostolique; ce qui était l'unique moyen de donner la paix à l'Église. Moyennant cela, il concourra volontiers avec les autres rois et princes, qui lui étaient demeurés attachés, pour célébrer un autre concile ¹.

La neutralité de l'Allemagne ne fut d'abord résolue que pour six mois, elle dura six ans. Enfin, l'année 1445, les prélats restants de Bâle pressèrent le roi et les princes de se déclarer en leur faveur. Frédéric III reconnaissait personnellement Eugène IV pour seul et vrai Pape. Il résolut de profiter de la conjoncture pour le reconnaître et le faire officiellement. Il lui envoya *Ænéas Sylvius*, son secrétaire intime.

Ænéas Sylvius Piccolomini naquit dans la Toscane, de parents illustres, mais exilés et si pauvres, qu'il lui fallut d'abord gagner sa vie à la sueur de son visage. Comme il montrait du génie pour les lettres, quelques amis de la famille prirent soin de ses études. Il les poussa si loin et si heureusement, qu'il passa pour un des plus savants hommes et des grands politiques de son siècle. Le cardinal Capranica, le sachant fort habile en droit, voulut qu'il l'accompagnât au concile de Bâle. Il y fut honoré de la charge de secrétaire, et il y soutint pendant quelque temps les intérêts de cette assemblée, avec beaucoup de chaleur, contre Eugène IV. Il se déclara ouvertement pour l'antipape Félix V, qui l'envoya en ambassade à Frédéric III. L'empereur, charmé de son mérite et de sa capacité, en fit son secrétaire et son conseiller, lui donna beaucoup de part dans ses bonnes grâces, et enfin l'envoya au Pape, avec des instructions confidentielles.

¹ *Acta Patriciana*, cap. 135.

Admis à l'audience d'Eugène IV, *Ænéas Sylvius* commença par lui dire : « Très-Saint-Père, avant que de vous exposer les ordres de l'empereur, souffrez que je dise un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne soit venu à vos oreilles quantité de choses sur mon sujet qui ne sont pas à mon avantage. Elles ne méritaient pas de vous être rapportées ; mais je dois pourtant avouer que mes délateurs n'ont rien dit que de vrai. Oui, j'ai dit, fait et écrit à Bâle plusieurs choses contre vous. Je ne puis le nier. Ce n'a pourtant pas été dans le dessein de vous nuire, mais plutôt d'être utile à l'Église. J'ai été dans l'erreur ; qui peut le nier ? mais j'y ai été avec un grand nombre de grands hommes : avec Julien, cardinal de Saint-Ange, avec Nicolas, archevêque de Palerme, avec Louis Pontanus, secrétaire de votre Siège, qui passaient pour les plus grandes lumières dans le droit et pour les docteurs de la vérité ; sans parler des universités et des collèges, dont la plupart étaient contre vous. Qui est-ce qui n'aurait pas erré, avec des personnages de ce caractère et de ce mérite ? Il est vrai que, quand je m'aperçus de l'erreur de ceux de Bâle, je ne me réfugiai pas d'abord vers vous, comme la plupart ont fait ; mais, craignant de tomber d'une erreur dans une autre, et, comme on dit, de Charybde en Scylla, je me suis rangé, après bien des consultations et des combats, avec ceux qui avaient pris le parti de la neutralité. J'ai demeuré pendant trois ans auprès de l'empereur dans cette situation, où, après avoir entendu assidûment les contestations entre ceux de Bâle et vos légats, j'ai été convaincu que la vérité était de votre côté. C'est par ce motif que, l'empereur voulant m'envoyer à votre Clémence, j'ai accepté ce parti avec joie, dans l'espérance de rentrer en grâce avec vous. Me voici donc devant vous, et, comme j'ai péché par ignorance, je vous prie de me pardonner. Après quoi je vous expliquerai les intentions de l'empereur ¹. »

Eugène IV non-seulement lui pardonna, mais, quelque temps après, le fit son secrétaire, sans qu'il quittât cette charge auprès de Frédéric. De plus, pour suivre cette négociation à Vienne, il y envoya son chapelain, Jean de Carvajal, qui avait de plus la mission ostensible de régler les affaires ecclésiastiques de Hongrie. Carvajal était un homme habile, il réussit dans sa négociation. Le Pape promit à Frédéric de faciliter de toutes manières son couronnement comme empereur, de supporter même une partie des frais, de lui accorder ensuite une décime sur toutes les prébendes et bénéfices en Allemagne, avec le droit exceptionnel, une fois pour toutes, de conférer cent prébendes et bénéfices, dans ses pays héréditaires, à des sujets

¹ *Gobelinii commentarii in popes Pii II*, l. 1, p. 9.

capables. Il lui accorda de plus, sa vie durant, de présenter des sujets pour les six évêchés de Trente, de Brixen, de Coire, de Gurck, de Trieste et de Piben ; enfin, le droit perpétuel de proposer au Saint-Siège des hommes de mérite, pour visiter et surveiller sous son autorité tous les monastères, exempts ou non, dans les États héréditaires d'Autriche ¹.

Fort de cet appui, Eugène IV déposa les archevêques de Cologne et de Trèves, pour avoir pris ouvertement le parti de l'antipape Félix et du conciliabule de Bâle, et il mit Adolphe de Clèves sur le siège de Cologne, Jean de Cambrai sur celui de Trèves. Les électeurs, choqués de cette entreprise contre deux de leurs collègues et contre les privilèges de l'empire, assemblèrent une diète à Francfort, pour en délibérer, ainsi que sur d'autres points concernant les libertés de l'Allemagne. Il y fut résolu que, si Eugène ne révoquait la déposition des archevêques, n'ôtait les taxes dont la nation était chargée par la cour de Rome, et ne reconnaissait la supériorité des conciles œcuméniques, comme elle avait été décidée à Constance, ils se rangeraient du parti de Félix. Ils députèrent en même temps à l'empereur pour le prier de se liguier avec eux et d'envoyer au Pape pour lui notifier cette confédération. Il refusa d'entrer dans la ligue, la regardant comme une rébellion ; mais il promit d'envoyer à Eugène pour le prier de révoquer la sentence de déposition et de ne pas traiter si cavalièrement les électeurs. Ænéas Sylvius fut encore choisi pour cette ambassade. Il était chargé de représenter au Pape que, s'il voulait rétablir les archevêques de Cologne et de Trèves dans leurs dignités, la neutralité cesserait en Allemagne, et que tout le monde se déclarerait pour lui ; mais que, s'il persistait à soutenir sa sentence, il était à craindre que le schisme ne durât longtemps et qu'on ne se déclarât pour Félix, comme les électeurs l'avaient déjà résolu dans un traité particulier entre eux. Sur cette proposition, Eugène promit de faire tout ce que l'empereur voudrait ; mais il n'était pas tout à fait le maître de se dédire. Adolphe de Clèves, nommé par Eugène à l'archevêché de Cologne, était neveu du duc de Bourgogne, et Jean de Cambrai, nommé à celui de Trèves, était frère naturel de ce duc. Il fallait donc avoir le consentement de ce dernier pour destituer l'un et l'autre d'une charge conférée à sa sollicitation. Le duc y consentit, et le Pape promit de rétablir les prélats dépouillés dans leurs dignités.

Cependant les princes d'Allemagne s'étaient ajournés à Francfort

¹ Joseph Chmel. *Hist. de Frédéric IV (III)*, t. 2, l. 3, c. 4, p. 377 et seqq. (en allemand).

pour le mois de septembre de la même année 1446. Le Pape y envoya quatre nonces : Thomas de Sarzane, évêque de Bologne, Jean de Los, évêque de Liège, Jean de Carvajal et Nicolas de Cusa. Thomas de Sarzane, qui fut depuis le pape Nicolas V, devait passer chez le duc de Bourgogne pour obtenir son assentiment à l'affaire de Cologne et de Trèves. Il fut retardé quelque temps par une maladie. Les autres, étant arrivés à la diète de Francfort, y trouvèrent l'archevêque d'Arles, en qualité de légat du concile de Bâle, et qui était sur le point d'officier comme tel à la diète ; mais les envoyés de l'empereur s'y opposèrent, ainsi que la bourgeoisie de Francfort. *Enéas Sylvius*, principal envoyé de l'empereur, avait pour commission secrète de rompre la coalition des électeurs, ou du moins d'en détacher quelques-uns. Il parvint à gagner l'archevêque de Mayence, non sans peine ; car Thomas de Sarzane n'étant pas encore arrivé, les autres légats ne pouvaient donner que des promesses, mais non une réponse définitive et satisfaisante sur le rétablissement des deux archevêques de Cologne et de Trèves. Thomas étant arrivé enfin avec une décision favorable, les princes résolurent d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome, pour jurer obéissance à Eugène IV, aux conditions suivantes : qu'il assemblerait un nouveau concile œcuménique, qu'il reconnaîtrait la supériorité des conciles généraux, qu'il remédierait aux griefs de la nation germanique, qu'il rétablirait dans leurs dignités les deux archevêques, à condition de lui adhérer par une vraie obéissance.

Le pape Eugène IV satisfait à ces demandes par plusieurs bulles, qui portaient : 1^o Une amnistie de tout ce qui s'était passé entre le concile de Bâle et Eugène, aussi bien que pendant la neutralité, avec une abolition de tous les procès à cette occasion ¹. 2^o A l'égard du concile, que l'empereur, les électeurs et les princes d'Allemagne demandaient dans l'une des cinq villes, Constance, Strasbourg, Mayence, Worms, Trèves, le Pape promit qu'on en assemblerait un dans dix mois, pourvu qu'on pût en obtenir l'agrément des autres princes de l'Europe ; et, à défaut de ce consentement, il offrait d'en assembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugerait convenable. « 3^o Quant au concile général de Constance, son décret *Frequens* et ses autres décrets, ainsi que les autres conciles représentant l'Église catholique militante, nous en recevons, embrassons et vénérons la puissance, l'autorité, l'honneur et l'éminence, comme l'ont fait nos prédécesseurs, des traces desquels nous n'entendons aucunement nous écarter ². » Telles sont les propres paroles d'Eugène, dans sa bulle du

¹ Raynald, 1447, n. 4. — ² Ibid., n. 5.

5 février 1447 ; paroles auxquelles la plupart des historiens n'ont guère fait attention. On y voit qu'il ne reçoit le concile de Constance que sur le pied où le reçut Martin V, qui ne laissa pas de défendre, par une constitution expresse, d'appeler des jugements du Pape au concile général. 4^o Dans une autre bulle du même jour, sur les instances de l'empereur et des princes d'Allemagne, il promet aux archevêques de Cologne et de Trèves le rétablissement dans leurs sièges dès qu'ils l'auront reconnu pour le vrai vicaire de Jésus-Christ par une pleine obéissance ¹.

Dans une lettre du 22 juillet de l'année précédente 1446, à ses nonces en Allemagne, il les autorisait à reconnaître, en son nom, le concile de Bâle depuis son commencement jusqu'à sa translation à Ferrare ; « mais sans préjudice du droit, de la dignité et de la prééminence du Saint-Siège apostolique et de la puissance qui lui a été donnée par Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre, ainsi qu'à celui qui y est canoniquement assis ². » Enfin, par une bulle du 5 février 1447, il déclare que la violence de sa maladie ne lui permettant pas de donner à cette importante affaire toute l'attention qu'il aurait fallu, il révoque, annule, comme non-venu, tout ce qui, dans ses réponses et concessions, se trouverait contraire à la doctrine des Pères, aux prérogatives et à l'autorité du Saint-Siège ³.

Eugène IV était effectivement très-malade. Et ce fut dans sa chambre et sur son lit que les ambassadeurs de l'empereur et des princes lui offrirent l'hommage et la soumission de l'Allemagne, le reconnaissant pour vrai, unique et indubitable pasteur de l'Église romaine, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ. C'est là qu'il remit ses lettres de pacification à Ænéas Sylvius, le principal de l'ambassade.

De la chambre du Pontife malade, les ambassadeurs se rendirent au consistoire, où présidaient les cardinaux, et y renouvelèrent l'obéissance de l'Allemagne au vicaire du Christ. On ordonna des prières publiques en actions de grâces, on sonna les cloches et les trompettes dans toute la ville, on alluma des feux de joie. Les cardinaux et les autres prélats assistèrent à une procession solennelle, depuis l'église de Saint-Marc jusqu'à celle de Saint-Jean-de-Latran. Dans cette procession, l'on porta la mitre du pape saint Sylvestre, qu'on venait de rapporter d'Avignon, et qu'Eugène IV avait fait transférer du Vatican au palais de Latran. On porta pareillement le chef de saint Jean-Baptiste et les autres principales reliques des églises ; on chanta la messe,

¹ Raynald, n. 7. — ² Ibid., 1446, n. 3. — ³ Ibid., 1447, n. 7.

et le prédicateur ne manqua pas de faire l'éloge du pape Eugène et de l'empereur Frédéric ¹.

Nous apprenons ces détails d'un frère Prêcheur, saint Antonin. Il était venu au concile de Florence par ordre d'Eugène IV; il assista, en qualité de théologien, à toutes les sessions et à toutes les disputes que les Latins eurent avec les Grecs. Durant le séjour qu'il fit à Florence, on l'élut prieur du couvent dominicain de Saint-Marc, qui était dans cette ville, et pour lequel le célèbre Cosme de Médicis, surnommé le père de sa patrie, faisait bâtir alors une magnifique église, qui fut consacrée par le pape Eugène IV. Lorsqu'il y eut établi une parfaite régularité, il entreprit la visite des couvents de son ordre qui étaient dans la Toscane et dans le royaume de Naples.

Pendant qu'Antonin était dans le cours de ses visites, le siège archiépiscopeal de Florence vint à vaquer par la mort de Barthélemi Zabarella. On fut longtemps sans donner de successeur à ce prélat, à cause des intrigues de plusieurs prétendants; mais Eugène IV n'eut pas plus tôt nommé Antonin comme possédant toutes les qualités requises dans un bon évêque, que les Florentins, qui désiraient d'ailleurs un homme de leur ville, acquiescèrent unanimement à son choix. Le saint, absent depuis deux ans, fut sensiblement affligé de la nouvelle de son élection. Il forma le dessein de prendre la fuite et d'aller se cacher dans l'île de Sardaigne; mais on l'empêcha de l'exécuter. Ayant été obligé de se rendre à Sienne, il écrivit de là au Pape une lettre fort touchante. Il le conjurait de ne le pas charger d'un fardeau que ses épaules ne pourraient porter, alléguant qu'il approchait de la fin de sa carrière et qu'il était d'ailleurs épuisé par les fatigues et les maladies. Il insistait encore beaucoup sur son indignité personnelle et sur son défaut de capacité. Voudriez-vous, disait-il, traiter en ennemi un homme à qui vous avez donné tant de marques de bonté? Le Pape fut inflexible, et il lui ordonna de se retirer sans délai au couvent de Fiésoli. Il écrivit en même temps aux Florentins pour leur mander qu'il leur avait envoyé un archevêque aux portes de leur ville.

Les personnes les plus qualifiées de Florence, ayant à leur tête Cosme de Médicis, allèrent à Fiésoli pour y faire leur compliment à Antonin; mais ils le trouvèrent entièrement opposé à leurs désirs. Ils ne purent, malgré les plus instantes prières, obtenir de lui qu'il devînt leur pasteur. Le Pape, informé de tout ce qui s'était passé, lui envoya un ordre d'obéir, et le menaça même de l'excommunication s'il persistait dans sa résistance à la volonté de Dieu. Antonin se

¹ Antonin, l. 22, c. 11, § 17.

rendit, après avoir versé beaucoup de larmes ; il se laissa sacrer, et prit possession de son archevêché au mois de mars 1446.

La régularité qui régnait dans sa maison et dans toute sa conduite retraçait les temps apostoliques. Sa table, ses habits et ses ameublements montraient l'estime qu'il faisait de la pauvreté, de la modestie, de la simplicité. Il disait ordinairement qu'un successeur des apôtres ne devait avoir d'autres richesses que la vertu. Il pratiquait les observances de sa règle, autant que son état pouvait le lui permettre. Sa maison n'était composée que de six personnes, auxquelles il donnait des gages assez considérables pour leur ôter la tentation de rien désirer au delà, et par conséquent pour couper racine à toutes sortes d'injustices. Il nomma d'abord deux grands vicaires ; mais il se réduisit depuis à un seul, afin qu'il y eût moins de variations dans le gouvernement ; et comme il était persuadé qu'un évêque est obligé de travailler par lui-même, il expédiait presque toutes les affaires, après avoir cependant pris l'avis de son conseil. Il se déchargea du soin de son temporel sur une personne de probité et entendue, pour ne s'occuper que du spirituel. Chaque jour il donnait audience à ceux qui se présentaient, et il se montrait en toute occasion le protecteur et le père des pauvres. Sa bourse et ses greniers étaient moins à lui qu'aux indigents ; et lorsqu'ils étaient épuisés, il donnait une partie de ses meubles et de ses habits. On ne le vit jamais rien posséder de précieux. Il n'avait ni chiens ni chevaux ; une mule suffisait aux nécessités de sa maison, encore la vendait-on quelquefois pour assister les pauvres. Des personnes riches demandaient alors à l'acheter, pour avoir occasion de la rendre au saint en forme de présent.

Ce fut par une suite de cette même charité que le saint archevêque fonda le collège de Saint-Martin. Il fut destiné à fournir du soulagement à ceux qui se trouvaient dans le besoin, et qui n'osaient faire connaître leur misère. Il suffit aujourd'hui à l'entretien de plus de six cents familles. A tant de vertus Antonin joignait une patience admirable. Il supportait non-seulement les importunités et l'insolence des pauvres, mais même les mauvais traitements de ses ennemis : aussi cette patience opéra-t-elle souvent les plus heureux effets. On imputait divers crimes à un nommé Ciardi. L'archevêque le cita à comparaître devant lui pour répondre aux accusations dont on le chargeait. Ce malheureux forma le noir projet d'ôter la vie à son pasteur ; il lui porta même un coup de poignard. Le saint, par une protection de Dieu, ne fut point blessé. Loin de chercher à se venger de son assassin, il lui pardonna généreusement, et pria pour sa conversion. Le coupable reconnut l'énormité de son crime ; il en fit pénitence, et entra dans l'ordre de Saint-François.

Antonin savait montrer de la fermeté lorsque la gloire de Dieu y était intéressée. Il supprima les jeux de hasard, et réforma plusieurs autres abus qui s'étaient glissés dans tous les ordres. Il prêchait tous les dimanches et tous les jours de fête. Chaque année, il faisait la visite de son diocèse, et toujours à pied.

Il jouissait d'une grande réputation de sagesse et d'intégrité ; aussi venait-on le consulter de toutes parts. Les personnes les plus qualifiées s'adressaient à lui avec confiance, et respectaient ses décisions comme des oracles. Ce fut ce qui lui fit donner le surnom d'Antonin le Conseiller.

Malgré la multiplicité des affaires dont il était accablé, il n'en était pas moins recueilli devant Dieu. Outre l'office de l'Église, il disait chaque jour celui de la Vierge et les psaumes de la pénitence. Il récitait l'office des morts deux fois la semaine, et tout le psautier les jours de fête. Au milieu des plus fortes occupations, il ne perdait rien de la sérénité de son âme. François Castillo, son secrétaire, lui ayant dit une fois que les évêques seraient bien à plaindre s'ils devaient être, comme lui, perpétuellement accablés d'affaires, il fit une réponse qu'il faudrait, selon l'auteur de sa vie, écrire en caractères d'or. « Toutes les affaires, dit-il, ne nous empêcheront point de jouir de la paix intérieure si nous nous réservons dans nos cœurs une retraite où nous puissions être avec nous-mêmes, et où les embarras du monde n'aient jamais la liberté d'entrer ¹.

Un saint de même caractère était le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, que nous avons vu mourir à Sienne le 9 mai 1443. Il était de l'ordre des Chartreux.

L'année suivante 1444, mourut saint Bernardin de Sienne, de l'ordre de Saint-François. On l'avait élu, en 1438, vicaire général de son ordre. Il établit une réforme rigoureuse parmi les Franciscains de l'étroite observance d'Italie. Cinq ans après, il demanda à être déchargé de la supériorité. Il continua de prêcher avec de grands fruits dans la Romagne, à Ferrare et dans la Lombardie. Il refusa plusieurs évêchés, entre autres celui de Sienne, disant comme saint Paul : Que le Seigneur l'avait envoyé non pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile. Il envoya de zélés missionnaires dans les diverses parties de l'Orient, en Égypte, en Éthiopie, en Assyrie et dans l'Inde. C'est ce qui amena tant d'ambassades lointaines, entre autres celle d'Éthiopie, au concile œcuménique de Florence, pour se réunir à l'Église romaine ². Cependant la doctrine de Bernardin fut déférée

¹ *Acta SS.*, 2 maii. Godescard, 10 mai. — ² *Acta SS.*, 20 maii. *Vita antiquior.*, cap. 3, n. 17.

au Saint-Siège comme suspecte ; mais, ayant été bien examinée, elle fut trouvée aussi sainte que sa vie. D'ailleurs, ses prédications étaient accompagnées de beaucoup de miracles. Il revint à Sienne en 1444. A la fin de l'hiver de la même année, il se rendit à Massa, où il fit un discours fort pathétique sur l'union de la charité chrétienne. Les commencements d'une fièvre maligne ne purent arrêter la vivacité de son zèle. Il continua de prêcher dans plusieurs villes et provinces. Enfin il succomba sous la violence du mal, et il fut obligé de se mettre au lit en arrivant à Aquila dans l'Abruzze. Il reçut les sacrements de l'Église le 20 mai 1444, la veille de l'Ascension, dans sa soixante-quatrième année ; sentant sa mort approcher, il se fit poser à terre, et, les yeux élevés au ciel, il rendit à Dieu son âme, au moment qu'on chantait cette antienne des premières vêpres : Père, j'ai manifesté votre nom aux hommes, et maintenant je viens à vous !

Il se fit encore plus de miracles après sa mort que pendant sa vie. Sa canonisation fut entreprise aussitôt par Eugène IV, puis terminée par Nicolas V en 1450. Son corps, renfermé dans une double châsse, dont l'une est d'argent et l'autre de cristal, se garde chez les Franciscains d'Aquila. Les ouvrages de saint Bernardin de Sienne furent imprimés à Paris, en 1636, cinq volumes in-folio. Ce sont des traités de piété, qui ont principalement pour objet la prière, l'amour de Dieu, l'imitation de Jésus-Christ et les fins dernières ¹.

Cependant Eugène IV approchait lui-même de sa fin. Voici comme un de ses camériers raconte les derniers moments de sa vie. Le jour de Noël 1446, il se montra au peuple, revêtu de ses habits pontificaux : ensuite son corps commença à défaillir. Le jour de la Circoncision, il immola l'hostie salutaire dans sa chambre secrète, se préparant à la rencontre du roi, pour s'en aller au-devant de l'époux ; car il voyait la dissolution de son corps imminente, et sentait que le Seigneur l'appelait, comme il daigna nous l'apprendre lui-même. De là une marche plus lente, une nourriture plus rare, la pâleur dans le visage, la fatigue dans le corps. Ainsi fut-il les deux jours suivants. Le mercredi, ayant convoqué le collège des cardinaux, il entendit les ambassadeurs de l'empereur et des électeurs de l'empire, qui lui apportaient la paix et l'obéissance de toute la nation germanique. Le soir, avant de se livrer au sommeil, il lisait matines, suivant sa coutume. Arrivé au capitule de laudes, il s'arrêta un peu, comme de lassitude. Un de nous, le pasteur Arsène, croyant le moment favorable de lui dire quelque chose, se mit à lui parler de je ne sais quoi.

¹ *Vita antiq.*, et Godescard, 20 mai.

Mais le Saint-Père lui dit gracieusement : Laissez-nous achever l'œuvre de Dieu, et alors je dirai un mot pour rire, qui sera toutefois à mon propos. Quand il eut fini les louanges de Dieu, nous demandâmes ce qu'il avait promis. Il dit : Il y avait à Athènes un certain Thémon, connu de peu de monde, à cause qu'il se montrait rarement en public. S'étant donc un jour avancé au milieu de la place, une grande foule l'entoura, étonnée de voir cet homme. Lorsqu'il vit la multitude accourue de toutes parts, il se mit à crier tout haut : Si quelqu'un veut se pendre à mon figuier, qu'il se hâte avant que je l'abatte ; car j'en ai besoin pour réparer ma maison. C'est que déjà plusieurs, emportés par le désespoir, étaient allés se pendre à cet arbre. Le Pape s'étant tu à ces mots, Arsène reprit : A quel propos ceci, très-Saint-Père ? que veut dire cette parabole ? — Voici la parabole, fut sa réponse. Si quelqu'un de vous a besoin de me demander quelque chose, qu'il se hâte et se dépêche, car je n'en puis plus : je ne me porte pas bien du tout. Alors, simulant bonne espérance sur le visage, et comprimant la profonde tristesse dans le cœur, nous tâchions de lui persuader de belles paroles. Mais lui, persévérant dans son idée, entra au lit, dont il put à peine sortir encore. Après quatre ou cinq jours, ayant goûté quelque chose pour son souper, il nous appela tous les quatre, et se mit à nous avertir comme un père à ses fils, disant : Ces médecins me donnent espérance de guérison ; mais moi, je ne crois pas que je puisse relever de cette maladie. Qu'il soit fait comme le ciel voudra. J'ai dit beaucoup de choses sans retenue ; j'ai fait beaucoup de choses sans modération ; c'est pourquoi je n'ai pas donné des exemples d'édification : de grâce, pardonnez-moi.

A cette grande humilité, jugez quels furent nos sentiments et notre confusion ! Que faire devant Dieu lorsque le souverain Pontife s'humilie à ce point devant ses domestiques ? Alors, gémissant et versant d'abondantes larmes, nous nous accusâmes de nos excès et de nos négligences, et demandâmes l'indulgence et la bénédiction de sa Sainteté. Nous nous rappelâmes les douces paroles de saint Jean l'Évangéliste avant le jour de sa mort. Nous pensâmes à la dernière cène que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit avec ses disciples avant de souffrir et d'aller à son Père.

Mais, pour en revenir à notre sujet, quelle ne fut pas sa patience, sa glorification dans la maladie ! Il n'était importun ni à demander ni à refuser, quelque chose que les médecins jugeassent à propos de faire. Telle était toujours sa tranquillité d'âme et sa modestie, qu'il disait très-souvent : Faites ce que vous voudrez ; je suis prêt à obéir. Rarement il demandait quelque chose, comme il arrive à cet âge et dans la maladie ; et il demandait pour l'amour de Dieu, comme un

mendiant et un pauvre, disant que sur la terre il faut tout demander et faire pour l'amour de Dieu. Combien de fois il gémit de se voir secouru, lorsqu'il se rappelait les pauvres et les indigents, qui n'ont ni feu ni lieu ! il se souvint bien des fois des apôtres Pierre et Paul, et des autres saints ; combien ils avaient souffert pour le nom de Jésus. Il admirait la patience du très-saint homme Job, dont il entendait volontiers l'histoire au milieu de la fièvre. Il parlait aussi souvent de saint Bernard, combien, dans un corps infirme, l'esprit était fervent, altéré du Dieu vivant, désireux de mourir, pour être avec Jésus-Christ. Quelquefois il demandait trois grains de raisin, à cause de l'ardeur de la fièvre et de la sécheresse de sa langue ; et quand il les voyait apporter, il ne voulait plus les prendre, pénétré au souvenir de David, qui se repentit d'avoir désiré de l'eau.

Lorsque des religieux, des serviteurs de Dieu venaient le voir et lui promettaient de prier pour sa santé : Non pas ainsi, répondait le Saint-Père, non pas ainsi ; mais priez seulement que le Seigneur fasse suivant sa volonté. Souvent nous demandons ce qu'il vaudrait mieux n'avoir pas obtenu. Car le médecin sait ce qui convient au malade, mais mieux que le malade lui-même. Je ne souhaite pas vivre longtemps, mais mourir bien et bientôt, et que mon esprit retourne sauf vers Dieu. Quelqu'un ne manquera pas pour gouverner l'Église, pour diriger la barque de Pierre. Car maudit l'homme qui met sa confiance dans l'homme ! Il écoutait avec plaisir les louanges de Dieu dans des cantiques vulgaires, ou les chantait lui-même avec goût, de telle voix qu'il pouvait¹.

Comme on le croyait à l'extrémité, l'archevêque de Florence, saint Antonin, se mit en devoir d'apporter les saintes huiles. Qu'est-ce que c'est ? dit le Pontife. C'est vous qui me ferez les onctions ? Vous croyez que je ne sais pas le temps ? Je suis encore assez fort. Quand l'heure sera venue, je vous avertirai. Pour le moment, tenez-vous tranquille. Ayant ensuite fait venir les cardinaux, il leur parla en ces termes :

« C'est mon temps, c'est mon jour, vénérables et bien-aimés frères. Il me faut mourir. Je ne me plains pas des lois de la nature. J'ai vécu longtemps et honoré. Puissé-je avoir satisfait à mon devoir ! Mais Dieu regarde à la volonté plus qu'aux œuvres. Le pontificat m'est advenu sinon sans l'avoir espéré, du moins sans l'avoir ambitionné. Il est survenu bien des adversités pendant que j'ai présidé au Siège apostolique. Cependant nous ne nous en croyons pas moins agréable à Dieu ; car ceux qu'il aime, il les corrige et les châtie. Il veut nous faire entendre, non pas qu'il est irrité contre les hommes

¹ Muratori, *Scriptores rer. italic.*, t. 3, pars 2, col. 902 et seqq.

qui luttent avec la fortune, mais qu'il est des causes secrètes auxquelles nulle curiosité humaine ne saurait atteindre. Mais, de quelque manière que les choses aient tourné jusqu'à présent, ce nous est une très-grande consolation, avant de fermer les yeux, de voir l'Église réunie. Nous l'attribuons à notre fils Frédéric, roi des Romains, à notre frère Théodoric, archevêque de Mayence, et à notre cher fils le marquis de Brandebourg. Au reste, comme nos heures s'échappent et que nous serons peu de temps avec vous, comme je suis appelé devant le juge et le père des rois, nous voulons tester auparavant, et vous laisser le testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, devant passer de ce monde à son Père, dit : Je vous laisse ma paix. Je vous ai tous créés cardinaux, excepté un, que néanmoins j'ai traité de fils ; je vous ai aimés tous, et vous m'êtes des frères. Je vous conjure, mes bien-aimés, conservez le lien de la paix, aimez-vous les uns les autres ; qu'il n'y ait point de division parmi vous ; accomplissez la loi du Christ, et portez mutuellement les fardeaux les uns des autres. Tout à l'heure la chaire apostolique sera vacante. Vous savez quel homme réclame ce trône. Choisissez un successeur qui me surpasse en doctrine et en vertus. Qu'aucune affection ne vous séduise. Ayez en vue, non l'intérêt particulier, mais l'intérêt public. Du reste, si vous me croyez, vous choisirez plutôt unanimement un homme médiocre qu'un homme excellent avec discordance. Où est la paix, là est l'Esprit de Dieu. Nous venons de faire l'union, mais nous n'avons point encore extirpé les racines du schisme. Prenez garde qu'il ne pullule, qu'il ne germe, que vous ne fomentiez vous-mêmes la scission. L'Église est sauve, si vous êtes d'accord ; malheureuse si vous êtes en discorde. Mais tout cela, nous le disons à votre discrétion, plus par affection paternelle que par nécessité ; car, prudents comme vous êtes, vous n'ignorez pas ce qui convient à l'Église et à votre dignité. Enfin, pour qu'après ma mort vous ne vous disputiez pas sur les funérailles, faites seulement ce qui est écrit dans le pontifical : que personne ne fasse rien de plus, ni n'ajoute des ornements funèbres. Point de pompe ni de vaine gloire dans la sépulture. Je désire être enseveli humblement auprès d'Eugène III. Si quelqu'un y met obstacle, qu'il soit anathème !

Ces paroles firent verser des larmes à tous les cardinaux. Après quelques moments de silence, plusieurs le prièrent de rappeler d'exil le cardinal de Capoue, c'était Prosper Colonne. Mais il leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Il convient que vous désiriez son retour, mais il convient qu'il reste en exil ¹.

¹ Muratori, *Scriptores rer. italic.*, t. 3, pars 2, col. 889.

Ayant ainsi parlé, il reçut des mains du saint archevêque de Florence le corps adorable de Notre-Seigneur et les autres sacrements de l'Église, avec tant de respect et de dévotion, que tous les assistants fondaient en larmes. C'était la seizième année de son pontificat, la soixante-sixième de son âge. A la Chaire de saint Pierre, 22 février, qui était le jour des Cendres, il fit refaire sa couche. La nuit suivante, ses camériers lurent le psaume cent dix-huit, avec ses graduels. Vers l'aurore, saint Antonin lui parla dévotement et longuement des joies du ciel, où il allait passer. On chanta les litanies, suivant la tradition chrétienne. Il s'endormit tranquillement dans le Seigneur lorsqu'on fut à ces mots : *Partez, âme chrétienne* ¹!

¹ Muratori, *Scriptores rer italic.*, t. 3, col. 904.

NOUVELLES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DES TROIS PREMIERS VOLUMES.

AVEC UNE DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

A la fin du précédent volume de cette histoire, qui est le vingtième, on a vu que deux journaux, l'un de Belgique, l'autre de France, après avoir loué dans un temps les trois premiers volumes, ont jugé à propos de les attaquer plus tard, en attribuant à l'auteur des pensées et des sentiments qu'il n'a pas, savoir : 1^o qu'il accorde aux gentils une connaissance du vrai Dieu plus grande que ne leur en accordent les Pères et les théologiens ; 2^o qu'il fait remonter l'Église catholique plus haut que ne la font remonter, entre autres, Bailly, Bossuet et saint Épiphané ; 3^o qu'il voit dans le gouvernement de cette Église plus de démocratie que n'y en voit le cardinal Bellarmín ; 4^o qu'il suppose à la souveraineté temporelle une autre origine que ne lui en reconnaissent les Pères et les théologiens, notamment Suarès et saint Thomas, et qu'il la subordonne à l'Église en autre chose que dans ce qui regarde la conscience ; 5^o que, pour la certitude rationnelle, il ne reconnaît *que* le sens commun, *exclusivement* aux autres moyens de certitude. Or, que l'auteur n'ait pas ces pensées et ces sentiments que les deux journalistes veulent bien lui attribuer, les pièces suivantes le prouveront de plus en plus à qui sait lire et comprendre.

Lettre de l'auteur à monseigneur d'Astros.

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

24 janvier 1838.

MONSEIGNEUR,

Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous écrire. Depuis longtemps j'y pense devant Dieu. Je le fais pour sa gloire et celle de son Église.

Je suis soumis de cœur et d'âme aux deux Encycliques de notre Saint-Père le Pape ¹. D'avance mes pensées y étaient conformes. Il y a une dizaine d'années, je fis le *Catéchisme du Sens commun*. Mon intention était, non pas précisément d'en soutenir les idées, mais d'en présenter un ensemble aussi net que possible, afin qu'on pût les examiner plus facilement. Ayant vu bientôt que ces sortes de discussions n'avançaient rien ou presque rien, j'entrepris une histoire de l'Église ou plutôt de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, si Dieu me prête vie et force. Il m'a semblé que c'était le meilleur moyen pour renverser les objections des incrédules et des hérétiques, et même pour éclaircir, autant que faire se peut, les questions qui embarrassent aujourd'hui les catholiques. J'y travaille sans relâche depuis huit ans. Il y a de fait pour la valeur de sept à huit volumes. Ils vont depuis la création du monde jusqu'au milieu du troisième siècle de l'ère chrétienne. Par la grâce de Dieu, il ne s'y trouve pas un mot, que je sache, qui ne soit conforme aux deux Encycliques ; il semblerait même que c'en est un commentaire fait exprès. Voilà comme j'en juge ; voilà comme en jugent deux ecclésiastiques du pays, à qui j'ai donné mon travail à lire, et qui, j'en suis sûr, ne pensent nullement à me flatter. Ils n'engagent d'en commencer la publication. Mais auparavant je voudrais une plus grande assurance, du moins pour les questions principales et plus difficiles. J'ai cru ne pouvoir mieux m'adresser qu'à vous, monseigneur. Vous vous êtes occupé de ces questions, et vous n'êtes point porté à me juger trop favorablement. Je prends donc la liberté de vous exposer aujourd'hui comme je pense en avoir éclairci une : si votre Grandeur le permet, je vous en exposerai une autre plus tard. Quant à mes relations actuelles avec l'auteur de l'*Essai*, elles se réduisent à prier pour lui, et à aider son frère, l'excellent abbé Jean, à l'amener (Dieu nous en fasse la grâce !) aux sentiments de soumission filiale où nous sommes tous les deux et où nous avons toujours été. Je vous parle avec confiance ; votre Grandeur peut compter aussi que je n'abuserai point de ce qu'elle voudra bien me dire. Je suis de mon naturel assez discret ; et d'ailleurs je suis ici presque tout seul ; j'y reste parce que mes livres y sont.

Voici la première question, dont je crois avoir trouvé l'éclaircissement : Les gentils avaient-ils une connaissance distincte du vrai Dieu ? Il y a des Pères de l'Église qui disent non ; vous les connaissez. Il y en a d'autres qui disent oui. Ce sont :

¹ Mon acte particulier de soumission fut adressé dans le temps au supérieur ecclésiastique dont je dépendais alors, et inséré dans les journaux.

1^o Le premier Père de l'église des Gaules. Voici comme il établit l'unité de Dieu contre les hérétiques Valentiniens : « Il nous suffit, quant à présent, du témoignage que ne contestent pas nos adversaires, tous les hommes étant enfin d'accord là-dessus, les plus anciens conservant cette croyance d'après la tradition primitive du premier homme, et célébrant dans leurs hymnes un seul Dieu créateur du ciel et de la terre ; ceux qui vinrent après eux, en recevant le souvenir des prophètes de Dieu ; les gentils l'apprenant de la création même ; et l'Église, répandue par toute la terre, ayant reçu cette même tradition des apôtres. Ce Dieu étant donc ainsi constaté, et recevant de tous le témoignage qu'il est, le Père, inventé par les hérétiques, est indubitablement sans consistance et sans témoin. Simon le Magicien a été le premier à dire qu'il était lui-même ce Dieu au-dessus de toutes choses ; que le monde avait été fait par les anges : ses successeurs, ainsi que nous l'avons montré dans le premier livre, ayant, par ses assertions diverses, avancé des doctrines impies contre le Créateur, les Valentiniens, leurs disciples, rendent ceux qui partagent leurs sentiments pires que les gentils, car ceux-ci, tout en servant la créature et ceux qui ne sont pas dieux, plutôt que le Créateur, attribuent néanmoins le premier rang de la divinité au Dieu créateur de cet univers ¹. »

2^o Minucius Félix. Dans son dialogue, le païen Cécilius reproche aux Chrétiens d'adorer un Dieu que ne connaissait que la seule nation des Juifs. Mais le chrétien Octavius lui répond entre autres choses : « Ne cherchez pas un nom à Dieu ; Dieu, voilà son nom. Là il faut des vocables où il faut distinguer une multitude d'individus chacun par son appellation propre. A Dieu, qui seul est, le nom de Dieu est tout entier. Mais quoi ? n'ai-je pas, quant à lui, le consentement de tous ? J'entends le vulgaire, lorsqu'il élève les mains au ciel, ne dire autre chose, sinon *Dieu*, et *Dieu est grand*, *Dieu est vrai*, *si Dieu nous en fait la grâce*. Est-ce le discours naturel du vulgaire, ou bien la prière du Chrétien confessant la foi ? Et ceux qui font de Jovis le souverain, se trompent pour le nom, mais ils s'accordent pour la même puissance ². » De la populace il passe aux poètes : « J'entends les poètes aussi proclamer un seul père des dieux et des hommes. Si nous passons aux philosophes, vous les trouverez, différant sur les noms, d'accord sur la chose même. » Et après avoir cité les plus célèbres, il conclut : « Chacun croira, d'après cela, ou que les Chrétiens sont philosophes, ou que les philosophes étaient dès lors Chrétiens ³. »

¹ Iren., *adv. hares.*, l. 2, c. 9. — ² Minuc. Octav., n. 18. — ³ Ibid., n. 20.

3° Tertullien raisonne comme Minucius Félix, non-seulement dans son Apologétique, 17, mais dans un opuscule fait exprès, et intitulé pour cela *De Testimonio animæ*, où il proteste ne vouloir consulter que l'âme du vulgaire ignorant.

4° Saint Cyprien et l'évêque Saturnin. Saint Cyprien, dans son traité *De Vanitate idolorum*, parle comme Tertullien et conclut comme lui : *Hæc est summa delicti, nolle agnoscere quem ignorare non possis*. Dans un concile tenu alors à Carthage, le confesseur Saturnin dit : « Les gentils, bien qu'ils adorent les idoles, connaissent cependant le Dieu souverain, Père et créateur, et ils le confessent ; Marcion, au contraire, le blasphème ¹. »

5° Lactance, qui, avant d'embrasser le christianisme, avait été païen, de même que saint Cyprien, Tertullien, Minucius Félix, qui par conséquent devait bien savoir ce que les païens croyaient ou ne croyaient pas, Lactance raisonne comme les Pères que nous avons déjà vus. « Ceux qui dans leur culte, dit-il, préfèrent au Dieu vivant et véritable, créateur du ciel et de la terre, des hommes morts et enterrés, seraient encore pardonnables si cette erreur ne venait que de leur ignorance ; mais comme nous voyons souvent les adorateurs mêmes des dieux confesser et proclamer le Dieu souverain, quel pardon peuvent-ils espérer s'ils n'adorent pas celui qu'ils ne peuvent ignorer tout à fait ? Car, qu'ils fassent un serment, qu'ils forment des souhaits ou qu'ils rendent grâces à quelqu'un, ce n'est point Jupiter ni plusieurs dieux qu'ils attestent, mais Dieu seul ; tant il est vrai que la nature fait jaillir la vérité du fond des cœurs, malgré qu'on en ait. Du reste, s'ils en agissent de la sorte, ce n'est pas quand ils sont dans la prospérité ; car jamais ils n'oublient Dieu plus complètement que lorsque, comblés de ses bienfaits, ils devraient bénir davantage sa divine miséricorde ; mais, sont-ils frappés de quelque grand malheur, aussitôt ils recourent à Dieu, ils implorent le secours de Dieu, ils conjurent Dieu de venir à leur aide. Est-on exposé à faire naufrage ou à quelque danger semblable, c'est *lui* qu'on invoque, c'est *lui* qu'on réclame ; quelqu'un tombé dans la misère est-il réduit à mendier son pain, c'est pour l'amour de Dieu et de Dieu seul qu'il demande l'aumône, c'est par son nom divin et unique qu'il implore la compassion des hommes. Ils ne se souviennent donc jamais de Dieu que quand ils sont dans la peine ; dès qu'ils n'ont plus rien à craindre, dès qu'ils sont hors de danger, ils courent tout joyeux aux temples de leurs dieux ; c'est à ceux-là qu'ils offrent des libations, des sacrifices et des couronnes. Quant à Dieu, qu'ils avaient

¹ Labbe, t. 1, concil.

imploré dans leur malheur, ils ne lui adressent pas seulement une parole de reconnaissance ; tant il est vrai que la prospérité engendre la dissolution, et la dissolution l'impiété envers Dieu, aussi bien que les autres crimes ¹. »

6^o Arnobe. « Est-il quelqu'un parmi les hommes, s'écrie-t-il, qui ne soit pas venu au monde avec la notion de ce Dieu souverain ? A qui n'est-il pas inné, et imprimé presque dans le sein de sa mère, qu'il est un roi et un seigneur gouvernant tout ce qui est ? On sait, ajoute-t-il, on sait que le Dieu tout-puissant n'a été ni engendré ni mis au monde, ni n'a commencé en un certain temps, on le sait par l'unanimité et le commun assentiment de tous les mortels ². »

7^o Saint Justin, dans son livre *De Monarchiâ*, établit, par le témoignage des poètes et des philosophes, ce qu'il appelle la croyance catholique, et dont l'oubli avait amené, suivant lui, le culte des idoles. Il fait la même chose dans sa première apologie.

8^o « Si les philosophes et les poètes, dit Athénagore à l'empereur Marc-Aurèle et à son fils Commode, ne reconnaissaient pas un seul Dieu, et ne parlaient pas des autres de manière à en faire les uns des démons, les autres de la matière, les autres des hommes, il y aurait quelque motif de nous vexer, nous qui distinguons Dieu de la matière, ainsi que les natures de l'un et de l'autre ; car de même que nous connaissons Dieu et son Fils et le Saint-Esprit, de même nous avons appris qu'il est d'autres puissances qui exercent l'empire sur la matière et par la matière : l'une d'elles hostile à Dieu ; l'autre amie et fidèle ³. »

9^o Clément d'Alexandrie, dans son exhortation aux gentils, où il prouve également l'unité de Dieu par le témoignage des poètes et des philosophes, engage Platon à chercher avec lui une connaissance plus complète de Dieu : « Car, dit-il, à tous les hommes sans exception, mais principalement à ceux qui s'occupent de doctrine et de lettres, il a été instillé une certaine influence divine. C'est pourquoi ils confessent, même malgré eux, qu'il est un seul Dieu, incorruptible, non engendré, qui réside toujours au sommet du ciel ⁴. »

10^o Origène parle comme son maître. Sur ce passage de saint Paul aux Romains où il est dit que les hommes dont il était question sont inexcusables parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, le disciple de Clément fait cette réflexion : « Ces paroles regardent tous les hommes en qui est la raison naturelle ; mais principalement toutefois les sages de ce monde et ceux qu'on

¹ Lactant. *Div. inst.*, l. 2. — ² Arnobe, n. 10 et 11. — ³ Athénag., *légal.*, n. 24. — ⁴ Clém. Alex., p. 44 et 45, édit. du *Vaisseau*.

appelle philosophes, qui se font une étude d'examiner les créatures de l'univers et tout ce qui s'y est fait, et de conclure des choses visibles à celles qui ne se voient pas ¹. »

Voilà ce que disent les premiers Pères de l'Église, qui la plupart avaient été païens, qui tous vivaient au milieu des païens, qui tous travaillaient à convertir les païens, et y travaillaient avec fruit.

Mais il est encore un Père qui vaut, à lui seul, plusieurs autres, et par la grande autorité dont il jouit dans toute l'Église, et parce qu'il a plus approfondi cette question que tout autre : ce Père, c'est saint Augustin.

Expliquant à son peuple ces paroles de Jésus-Christ : *J'ai manifesté votre nom aux hommes* : « Voyons, dit-il, ce qu'il dit de ceux de ses disciples qui l'écoutaient alors. *J'ai manifesté*, dit-il, *votre nom aux hommes que vous m'avez donnés*. Est-ce qu'ils ne connaissaient donc pas le nom de Dieu, eux qui étaient Juifs ? Que deviendrait alors ce qu'on lit : *C'est en Judée que Dieu est connu, c'est en Israël que son nom est grand* ? Par conséquent, j'ai manifesté votre nom à ces hommes-ci que vous m'avez donnés du monde, qui n'écoutent disant ces choses : non pas ce votre nom par lequel vous êtes appelé Dieu, mais celui par lequel vous êtes appelé mon Père ; nom qui ne pouvait être manifesté sans la manifestation du Fils même. Car son nom de Dieu de la création entière n'a pu être absolument inconnu, même à toutes les nations, avant qu'elles crussent au Christ. Telle est en effet la force de la vraie divinité, qu'elle ne peut être entièrement cachée à la créature raisonnable, usant déjà de la raison. Car, excepté un petit nombre, en qui la nature est par trop dépravée, tout le genre humain confesse Dieu auteur de ce monde. En tant donc qu'il a fait le monde, dont les principales parties sont le ciel et la terre, il est le Dieu connu de toutes les nations, même avant qu'elles fussent imbues de la foi du Christ. Mais en tant qu'il ne doit pas être injurieusement adoré avec les faux dieux, il est le Dieu connu dans la Judée. Enfin, en tant qu'il est père de ce Christ par lequel il ôte le péché du monde, ce sien nom-là, auparavant inconnu à tous, il le manifesta alors à ceux que son Père même lui avait donnés du monde ². »

Saint Thomas, l'ange de l'école, dit comme saint Augustin : « En tant que Dieu a fait ce monde, il est connu dans toutes les nations. *In hoc quod Deus fecit hunc mundum, notus in omnibus gentibus* ³. »

Voilà donc une dizaine de Pères qui disent : Oui, les gentils avaient une connaissance distincte du vrai Dieu.

¹ Orig., in *Ep. ad Rom.*, l. 1, c. 1. — ² S. Aug., in *Evang. Joan.*, cap. 17, n. 4, tractat. 106. — ³ *Sum. S. Thom.*, 22, q. 2, a. 8.

Parmi les théologiens de France, les plus renommés parlent comme ces Pères.

1° Dans le premier volume de la Théologie de Bailly, la sixième preuve de l'existence de Dieu est tirée du consentement unanime des peuples. « L'univers entier, y est-il dit, a, dans tous les âges, attesté et il atteste encore maintenant l'existence de Dieu, c'est-à-dire d'un Être souverainement *provident*, souverainement puissant, et vengeur des crimes. » Et à cette objection, que tous les peuples idolâtres niaient l'unité de Dieu et admettaient le polythéisme, il répond : « Tous les peuples admirent la pluralité de dieux inférieurs et subordonnés à la Divinité suprême, oui ; une pluralité de dieux égaux et indépendants, non. Chez les gentils et les païens, il a été cru, non par tous les hommes sans exception, mais communément, qu'il est un seul Dieu, suprême, très-bon, très-grand, père des dieux et des hommes. Les gentils adoraient donc des dieux sans nombre ; mais la plupart, peut-être même tous, à l'exception des plus grossiers, pensaient que ces dieux étaient subordonnés au Dieu un et suprême. »

Bailly se fait là-dessus une difficulté. « Mais s'il en est ainsi, il faudra donc excuser d'idolâtrie les gentils, et il ne paraît pas qu'ils soient plus à blâmer que les Chrétiens, qui, adorant un seul Dieu, révèrent cependant un grand nombre de saints reçus dans le ciel. »

Voici sa réponse : « La plupart des gentils ne sont point tenus pour idolâtres parce qu'ils ont adoré proprement plusieurs dieux, ou plusieurs dieux égaux et indépendants, mais parce qu'ils ont transporté aux dieux inférieurs et aux créatures le culte qui n'était dû qu'au Dieu unique et suprême, savoir, l'adoration et les sacrifices : ou plutôt parce que, méprisant le vrai Dieu, ils rendaient un culte excessif aux créatures ; car, dit saint Paul, *ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu.* »

2° Le docteur Hooke, dans ses *Principes de la Religion naturelle et révélée*, a une thèse qui porte en tête : *Accord de toutes les nations touchant l'unité d'un Dieu suprême*, et où il développe au long ce que Bailly dit en abrégé. Comme le docteur Hooke est le plus illustre légataire de la Sorbonne mourante, on peut regarder sa doctrine comme le testament de la Sorbonne même.

3° Un des plus doctes enfants de saint Ignace, une des plus belles gloires de sa compagnie, le père Pétau, prouve également, par le consentement des hommes, même des gentils, ignorants et savants, qu'il n'y a qu'un seul Dieu ¹.

¹ Petav. *Dogm. Théol.*, l. 1, c. 3.

4^o Dans le même temps, le père Thomassin, non-seulement la perle de la congrégation de l'Oratoire, mais l'honneur du clergé français, par son immense et consciencieuse érudition, a une thèse ainsi conçue : « Tous les hommes de toutes les nations, au milieu de tant de dissensions pour toutes les autres choses, s'accordent en la confession d'un seul Dieu souverain ¹. »

5^o Enfin, une des plus grandes illustrations de l'épiscopat français, au siècle de sa plus grande illustration, l'émule de Bossuet et de Fénelon, le savant Huet, évêque d'Avranches, a fait un livre exprès pour établir, par le sentiment commun de tous les siècles et de tous les peuples, non-seulement l'unité de Dieu, mais toutes les principales vérités de la foi chrétienne ².

Pétau, Thomassin, Huet vivaient à l'époque où le clergé de France brillait de plus de lumières que jamais : ils étaient eux-mêmes des plus brillantes de ces lumières ; jamais, depuis, le clergé de France n'a élevé le moindre soupçon sur leur orthodoxie, toujours il les a regardés comme une des portions les plus pures de sa gloire doctrinale ; il a ainsi fait sienne leur doctrine commune.

Maintenant, comment concilier ces Pères et ces théologiens qui disent oui, avec ceux qui disent non ? Le voici.

Quand on compare l'Écriture avec l'Écriture, les Pères avec les Pères, on voit qu'il faut distinguer dans la connaissance de Dieu comme quatre degrés : 1. la connaissance des gentils ; 2. la connaissance des Juifs ; 3. la connaissance des Chrétiens ; 4. la connaissance des saints dans le ciel. La première est ignorance comparativement à la seconde ; la seconde, comparativement à la troisième ; la troisième, comparativement à la quatrième.

Ainsi, dans son épître aux Romains, saint Paul a pu dire en général de tous les gentils, et particulièrement des plus savants d'entre eux, qu'ils étaient inexcusables, parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu ³, et puis dire, dans son épître aux Thessaloniciens, que les gentils ou les nations ignorent Dieu ⁴.

Ainsi le Sauveur dit à la Samaritaine : « Vous adorez ce que vous ne savez pas : nous adorons ce que nous savons, parce que le salut vient des Juifs ⁵. » — Aux Juifs : « C'est mon Père qui me glorifie, lui que vous dites qui est votre Dieu, et vous ne le connaissez pas ; mais je le connais, et si je disais que je ne le sais pas, je serais semblable à vous, menteur. Mais je le sais et je garde sa parole ⁶. » — A

¹ Thomassin. *Theol. Dogm. de Deo*, t. 1, c. 4, n. 1. — ² Huet. *Alnetanæ Quæstiones*. — ³ Rom., 1, 20 et 21. — ⁴ 1 Thess., 4, 5. — ⁵ Joan., 4, 21. — ⁶ Ibid., 8, 51 et 55.

ses apôtres, en parlant des Juifs : « Ils vous feront ces choses parce qu'ils n'ont connu ni mon Père ni moi ¹. » — De ses apôtres, en parlant à son Père : « J'ai manifesté votre nom aux hommes que vous m'avez donnés du monde. — Je leur ait fait connaître votre nom, et je le leur ferai connaître encore ². »

Enfin, saint Paul dira, du don même de la science, miraculeusement communiqué par l'Esprit-Saint : « La science même sera détruite, car nous connaissons en partie, et en partie nous prophétisons. Mais lorsque sera venu ce qui est parfait, alors s'évanouira ce qui est partiel. Lorsque j'étais enfant, je raisonnais en enfant; mais quand je suis devenu homme, j'ai mis dehors ce qui était de l'enfant. Nous voyons maintenant par un miroir en énigme; mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais en partie; mais alors je connaîtrai comme je suis connu ³. »

Tout se concilie de cette manière, et l'Écriture avec l'Écriture, et les Pères avec les Pères. Dieu est bon, même envers les gentils, quoiqu'il le soit plus envers les Juifs, plus encore envers les Chrétiens, et qu'il le soit de toute sa bonté envers les saints dans le ciel. Tout doit bénir sa miséricorde, et les gentils auxquels il ne refuse pas le premier degré de sa connaissance, et les Juifs qu'il élève à la seconde, et les Chrétiens qu'il élève à la troisième, et les saints qu'il transforme dans les splendeurs de la quatrième. « Louez le Seigneur, toutes les nations; louez-le, tous les peuples, parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous, et la vérité du Seigneur demeure à jamais ⁴. »

Pour l'amour de ce Dieu si bon, veuillez, mon cher seigneur et père, me dire ou me faire dire si vous trouvez cette solution satisfaisante. Tout mon désir est d'éclaircir les choses, pour concilier les esprits. Si votre charité veut bien me le permettre, je vous communiquerai plus tard mes idées sur un autre point, ou même sur tel point qu'il vous plaira m'indiquer. Je suis, avec une profonde vénération, de votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur.

ROHRBACHER.

Malétoit, le 24 janvier 1835.

Le 24 novembre de la même année 1835, l'auteur adressa une lettre et une prière à peu près semblables à monseigneur de Quélen, archevêque de Paris. Il n'a eu de réponse ni de Paris ni de Toulouse.

La même année encore, l'auteur écrivit à M. F. de La Mennais la

¹ Joan., 16, 3. — ² Ibid., 17, 6 et 26. — ³ 1 Cor., 13. — ⁴ Psalm., 116.

lettre suivante, où l'on peut voir en quoi ils différaient dès lors l'un de l'autre, et quant aux systèmes sur la certitude, et quant à d'autres questions :

A. M. F. de La Mennais.

Malétron, le 23 mars 1835.

Mon très-cher monsieur,

Ayant à ma disposition pour quelques jours vos deux derniers ouvrages, je les transcris presque en entier, afin de les avoir à moi et de les comprendre mieux : j'entends les *Paroles d'un Croyant* et la préface des *Troisièmes Mélanges*¹. Me permettriez-vous de vous communiquer l'ensemble actuel de mes idées sur ces matières, afin de bien voir en quoi nous sommes d'accord et en quoi nous différons ?

J'y distingue deux points principaux : les systèmes sur la certitude, et les rapports entre les deux puissances.

Mes principes pour coordonner le tout se trouvent dans les deux derniers chapitres des *Paroles d'un Croyant*, *l'Exil et la Patrie*, notamment dans les paroles et les idées suivantes :

« La patrie n'est point ici-bas ; l'homme vainement l'y cherche ; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit. Cette vie est la région des ombres, un monde de fantômes ; ce que l'on y voit, ce que l'on y entend, n'est que comme un songe vague de la nuit en comparaison de ce qu'on verra, de ce qu'on entendra dans la patrie. »

Ce sont là, ce me semble, des vérités incontestables et incontestées ; elles se trouvent dans les livres saints et dans les livres des saints. Je les prendrai donc pour règle. En voici les conséquences que j'en tire, et qui me paraissent nécessaires :

Premièrement, dans toutes les connaissances humaines, mais surtout dans l'ensemble de ces connaissances, il y a nécessairement des endroits obscurs : vouloir tout éclaircir ici-bas, c'est tenter l'impossible ; ce n'est que dans la patrie que le tout se verra, et encore n'y aura-t-il que Dieu qui verra ce tout parfaitement. Il me suffira donc, pendant le voyage, d'y voir assez clair pour arriver au terme.

Pour me conduire dans la route, Dieu m'a donné comme trois lumières : l'autorité de son Église, l'expérience de mes compagnons de voyage, et enfin ma propre raison. L'Église m'enseigne ce que Dieu lui a révélé de la patrie où j'aspire, elle m'en montre le chemin,

¹ Précédemment, M. F. de La Mennais envoyait à l'auteur un exemplaire de ses ouvrages : il n'en était plus de même en 1835.

me fait connaître les périls à éviter, et me donne les moyens d'aller jusqu'au bout. Mais, pour le gîte de la nuit, elle ne me dit rien, sinon qu'il ne faut m'en occuper qu'en passant. Je m'en rapporterai donc volontiers là-dessus à l'expérience de mes compagnons de voyage. Comme enfin je me trouve bien des fois seul, je suivrai ma propre raison, formée d'ailleurs depuis son enfance sur l'enseignement de l'Église et l'expérience d'autrui. Lors donc que je verrai clairement une chose, je la croirai, dans la confiance que mon évidence individuelle n'est point contraire à l'évidence commune de mes semblables, comme je crois à l'évidence commune de mes semblables, dans la confiance qu'elle n'est point contraire à l'évidence de Dieu, qui voit les choses non plus dans leurs ombres, mais dans leur réalité, et qui m'en fait connaître par son Eglise ce qu'il veut que j'en connaisse. De cette manière, je réunis dans un les trois systèmes de philosophie, moyennant leur naturelle subordination. Et il me semble que j'arrive naturellement de l'un à l'autre. Ma raison particulière se trouve en contact perpétuel avec la raison commune de mes semblables et en a reçu son éducation : de même la raison commune des hommes se trouve en contact perpétuel avec la raison divine, se manifestant par l'Église, et en a reçu son éducation dans ce qui concerne la patrie. Cela m'est historiquement démontré.

J'entends par l'Église cette société des fidèles qui remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et de Jésus-Christ, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu. C'est par elle seule et en elle seule qu'on trouve et qu'on a toujours trouvé, sur la terre, certitude de connaissance, et unité de croyances en ce qui concerne la patrie céleste. Hors d'elle, il y a bien quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle ; mais ces débris sont flottants parmi des erreurs, et ne présentent nulle part un ensemble qui ait de la consistance. Telle est ma conviction expérimentale et historique, après avoir lu et médité, suivant l'ordre des temps, et Moïse, et les prophètes, et les philosophes, et l'Évangile, et les premiers Pères de l'Église. Les philosophes, qui tous ont écrit postérieurement à Moïse et aux prophètes, et à qui cette circonstance a profité plus ou moins, ont quelques beaux détails ; mais nul n'a su réunir en un abrégé exempt d'erreurs les vérités éparses dans le genre humain. Les premiers qui ont fait ce discernement furent les Pères de l'Église ; ils avaient en elle la règle vivante pour le faire bien. Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain. D'abord l'Église est sous ce rapport et a toujours été la portion intelligente du genre humain, la tête. Le genre humain moins

L'Église est à peu près, sous ce rapport, ce que serait, pour l'intelligence, un individu humain moins la tête. Aujourd'hui, par exemple, ôtez du monde l'Europe, l'Amérique et les portions chrétiennes de l'Asie qui doivent tout à l'Église, que trouverons-nous dans le reste ? Que trouverons-nous chez les peuples intérieurs de l'Afrique ? Peut-on donner sérieusement le nom de genre humain à ce qui n'en est que la partie infime ?

Tel est à peu près l'ensemble de mes idées en ce qui concerne l'ensemble des doctrines.

Quant aux rapports entre les deux puissances, voici comme je les conçois, toujours d'après les idées et les paroles rappelées plus haut :

La puissance spirituelle ou l'Église sur la terre conduit la grande caravane qui s'avance vers le ciel ; la puissance ou plutôt les puissances temporelles président aux différents caravansérails ou gîtes qui se trouvent sur la route. C'est le devoir de ces dernières, d'après la nature même des choses, de disposer leurs caravansérails de manière que les pèlerins, au lieu d'obstacles, y trouvent toutes les facilités pour continuer leur chemin ; c'est, par conséquent, leur devoir de se consulter avec la première, pour savoir ce qui sera le plus utile suivant les temps et les lieux. Si le préposé d'un gîte devient par trop mauvais, et qu'il n'y ait pas grande difficulté de le remplacer par un autre qui vaudra mieux, la puissance qui préside à toute la caravane non-seulement peut provoquer son remplacement, mais le doit. Si les difficultés sont trop grandes ou les inconvénients trop graves, elle ne doit pas même le tenter. Après tout, il n'est question que d'un gîte, et elle ne doit pas exposer la caravane entière pour réformer le gîte d'une nuit. Si une bande de pèlerins réussit toute seule dans cette entreprise hasardeuse, tant mieux. Que si elle ne réussit pas, il faut tâcher de remédier à sa mésaventure le mieux que l'on pourra. Tel est à peu près le fond de mes idées sur cette matière.

Maintenant, il y a dans les *Paroles d'un Croyant* plusieurs choses que je ne comprends pas bien. D'abord, si *la patrie n'est point ici, si ce n'est ici qu'un gîte d'une nuit*, pourquoi vouloir tout y bouleverser, au risque de ne s'y trouver pas mieux après qu'avant ? Il me semble que les deux derniers chapitres contredisent un peu la tendance générale des chapitres précédents.

« Je vais combattre pour Dieu et les autels de la patrie. » Telle est la première réponse du jeune soldat. Ne voilà-t-il pas le glaive du bras séculier tiré pour la défense de la religion ? Ne voilà-t-il pas précisément ce que l'Église recommandait aux puissances chrétiennes de faire pour l'extirpation des hérétiques ? N'est-ce pas ce que Dieu lui-même dit au chapitre 13 du *Deutéronome*, où il commande

d'exterminer sans pitié les Israélites qui solliciteraient leurs frères à l'idolâtrie ? Mais alors le chapitre 27 des *Paroles d'un Croyant* n'est-il pas en contradiction et avec le jeune soldat, et avec l'Église, et avec Dieu ? Il me paraît surtout en contradiction fondamentale avec la philosophie du sens commun. Car, s'il est une autorité à laquelle l'individu doit se soumettre, il peut arriver tel cas où son insoumission mérite les peines les plus graves, au jugement de cette autorité souveraine. Il me semble que l'unique moyen pour soutenir sans inconséquence la liberté illimitée de l'individu, c'est de professer dans tous ses excès la philosophie individualiste, ou bien le scepticisme absolu.

Le chapitre 19 et certains passages d'autres me semblent proclamer cette liberté illimitée de l'individu comme l'état normal. Et cependant le chapitre 20 y met des limites par ces mots : « Les frères se lient entre eux par des conventions mutuelles, et ces conventions c'est la loi, et la loi doit être respectée, et tous doivent s'unir pour empêcher qu'on ne la viole. »

Je ne vois pas non plus bien comment concilier entre eux les chapitres 3 et 18 sur l'origine des rois. Dans celui-ci se trouve cette proposition : *C'est le péché qui a fait les princes*. Je crois, d'après le contexte, que le sens en est : C'est le péché qui les a rendus nécessaires. C'est comme la maladie fait les remèdes. Le fond de la pensée est très-vrai, mais l'expression me paraît fautive. Dans ce même chapitre, la royauté commence par des rois justes et légitimes ; leur pouvoir était le pouvoir de Dieu. Dans le chapitre 3, au contraire, la royauté commence par des tyrans, et c'est Satan qui en est l'auteur. Il est aussi question ici et là d'un temps où tous les hommes vivaient en frères ; je ne vois pas trop à quelle époque de l'histoire placer cet âge d'or. Comme c'est le péché qui a rendu nécessaires les princes, j'en conclus qu'il y aura des princes, sous un nom ou sous un autre, jusqu'à la fin du monde. Je tire la même conséquence d'un mot du chapitre 36 : *Où Dieu ne règne pas, il est nécessaire qu'un homme domine*. Or, Dieu ne régnera complètement qu'au ciel ; donc il y aura toujours des hommes à dominer plus ou moins sur la terre.

Enfin, dans le chapitre 1^{er}, il y a deux passages qui me paraissent étranges : l'un semble dire que l'Esprit consolateur, promis par le Fils, n'est pas encore venu, mais qu'il viendra. Je pense que le fond de la pensée n'est pas de contredire les actes des apôtres, mais simplement d'espérer, vers la fin des temps, comme une nouvelle effusion de lumière et de grâces. Le second passage est celui-ci : *A présent la terre est redevenue ténébreuse et froide*. Pour moi, occupé depuis neuf ans de l'Église, je pense différemment. Bien que l'état actuel de l'É-

glise catholique laisse beaucoup à désirer, ce qui, au reste, sera toujours, à cause que la perfection où elle aspire est infinie, je ne vois cependant aucun siècle passé avec lequel le nôtre ne puisse soutenir avantageusement la comparaison.

Telles sont les réflexions que m'a fait naître la lecture de vos deux derniers ouvrages, en particulier les *Paroles d'un Croyant* ; car, pour la préface des *Mélanges*, je n'ai pas encore fini de la transcrire. C'a été un besoin pour mon cœur de vous en faire part, afin que vous voyiez si j'ai bien compris. Mon très-cher M. de La Mennais, voilà bientôt quinze ans que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour la première fois. Depuis cette époque, mon attachement pour vous a été inaltérable ; il se confondait d'ailleurs avec le dévouement pour la cause de Dieu et de son Église. J'ai la confiance qu'il en sera ainsi toute ma vie.

ROHRBACHER.

Depuis la publication du vingtième volume, plusieurs personnes bienveillantes ont publié en France et ailleurs des réponses aux attaques. Nous ne croyons pouvoir mieux leur témoigner notre reconnaissance que de communiquer leurs observations à nos lecteurs.

QUELQUES OBSERVATIONS

AU RÉDACTEUR DE *l'Ami de la religion* ¹.

L'Ami de la Religion a reproduit, dans ses cahiers des 17 et 19 juin dernier, un article du *Journal historique et littéraire de Liège*, contre *l'Histoire universelle de l'Église catholique* de M. l'abbé Rohrbacher, qui a cru devoir lui envoyer une réponse. Mais M. Veysière, ayant cédé, a-t-il dit, aux injonctions d'une certaine influence pour ouvrir ses colonnes à l'attaque, s'est refusé à insérer la défense. *L'Univers* a suppléé à son silence, et a publié la lettre de M. Rohrbacher. *L'Ami de la Religion* est revenu à la charge, et a répété les accusations de la *Gazette de Liège*, en y ajoutant les siennes, dans les numéros des 26 et 29 juillet. Voici comment il les résume en terminant le dernier article :

¹ *L'Espérance, Courrier de Nancy ; Abeille, Union catholique d'Alsace*, 19 et 21 août 1845.

« Nous avons fait connaître, trop tard peut-être, quelques-unes des principales idées qui ont présidé à la composition de la nouvelle *Histoire de l'Église* de M. l'abbé Rohrbacher. Nous croyons pouvoir dire, dès à présent, que cette interminable histoire, fruit d'une érudition mal digérée, ne prête pas moins à la critique par le défaut absolu d'ordre, de mesure, de précision, de clarté, que par les paradoxes et les erreurs dont elle est remplie. Le style est à l'avenant. Il ne sera peut-être pas difficile d'apporter de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion. En attendant, nous le répétons : Voilà donc les doctrines qu'on ne craint pas d'offrir au clergé dans une *Histoire de l'Église* : le système de la philosophie du sens commun de M. de La Mennais réprouvé par l'épiscopat et le Saint-Siège ; la suprématie absolue de l'Église sur les puissances temporelles ; la souveraineté du peuple ; le droit de révolte et d'insurrection ; l'illégitimité du pouvoir royal ; la démocratie dans le gouvernement ecclésiastique ! M. l'abbé Rohrbacher développe longuement ces divers points dans son *Histoire universelle de l'Église catholique*, qu'il fait remonter jusqu'à Adam pour prendre les choses dans leur source. »

Ces accusations sont graves, il faut l'avouer ; mais elles ne nous paraissent pas bien fondées. Examinons les principales.

M. Rohrbacher enseigne « le système du sens commun de M. de La Mennais, réprouvé par l'épiscopat et le Saint-Siège. » Nous n'ignorons pas que le Saint-Siège a réprouvé, en effet, le système de M. de La Mennais comme *nouveau et fallacieux*. Mais en quoi la doctrine du sens commun a-t-elle été condamnée ? Le Saint-Siège a-t-il censuré quelques propositions en particulier ? Aucune, bien qu'il en ait été prié par quelques évêques français, qui avaient cru devoir porter un jugement doctrinal sur plusieurs qu'ils lui avaient adressés. Quel est donc le point juste qu'on doit rejeter ? Voilà, ce nous semble, ce qui, avant tout, devrait être nettement précisé ; et c'est ce qu'on se garde bien de faire. Les partisans du système cartésien s'imaginent avoir résolu toutes les difficultés qu'on leur fait quand ils vous ont accusé d'être Lamennaisien. Ce seul mot paraît leur tenir lieu de raisons. Mais prenons garde ; s'il est dangereux de donner trop à l'autorité, il ne l'est pas moins de trop accorder à la raison ; c'est Pascal qui le dit.

Comme notre but n'est pas d'exposer ici la théorie de la certitude, nous sommes contraint de présenter seulement quelques réflexions qui suffiront, nous osons l'espérer, pour justifier M. Rohrbacher du reproche qui lui est fait.

Nous pensons donc que le système de M. de La Mennais a été réprouvé, *uniquement* parce qu'il ne reconnaît d'autre moyen de certi-

tude que l'autorité ou le sens commun, et que, par conséquent, il anéantit la raison individuelle de l'homme.

M. Rohrbacher dit-il quelque part que l'autorité ou le sens commun est le seul moyen de certitude? Oui, dit M. Kersten, rédacteur du *Journal de Liège*; il le répète plus d'une fois dans son *Catéchisme du sens commun*. M. Rohrbacher répond qu'il l'a dit en effet dans une première édition; mais que, dans une seconde, publiée en 1841, il a fait des corrections nombreuses et retranché ce qu'on lui reproche aujourd'hui. Il reconnaît de la manière la plus expresse que l'homme étant à la fois esprit, corps, individu social, Chrétien, il doit connaître la vérité *avec certitude*, par *la raison*, par *les sens*, par *les moyens individuels*, par *le sens commun*, par *la foi*, et que tous les systèmes de philosophie qui ne considèrent pas l'homme sous tous ces rapports sont faux, parce qu'ils sont *exclusifs*. Ce sont ses propres paroles.

¶ Cependant le journal de M. Veyssière reprend: « Sans avoir à nous inquiéter des additions ou changements qu'il a pu faire subir à son premier travail, et même de quelque restriction qu'il aura voulu apporter au système du principal auteur, il est assez notoire que ce livre contenait et avait pour but d'exposer et d'expliquer la doctrine du sens commun, entendue à la manière de M. de La Mennais. » Nous demandons à tout homme de bonne foi s'il est juste de condamner la doctrine d'un auteur sans s'inquiéter des modifications qu'il lui a fait subir.

Mais voici le *grand principe du système*, t. III, p. 264: « Si l'on ne croit point au sens commun, entendu, comme de raison, à la manière de l'auteur de l'*Essai*, on ne peut plus rien croire, il n'y a plus de certitude, de vérité pour l'homme: c'est le doute universel et la mort de l'intelligence. » Nous ferons d'abord observer que ces mots: *entendu, comme de raison, à la manière de l'auteur de l'ESSAI*, ne font point certainement partie du texte. Si les paroles citées sont de M. Rohrbacher, elles ne se trouvent pas sûrement à la page indiquée. Mais soit; il nous semble que le reste de la phrase est très-exact; car il signifie littéralement que le rationalisme aboutit enfin au scepticisme absolu; et c'est ce que soutiennent tous les philosophes catholiques. En effet, celui qui ne croit point au sens commun, ne croit plus qu'à ses moyens individuels et à sa raison privée: il est donc rationaliste; or, il est d'expérience que toutes les vérités finissent par échapper au rationaliste. Bergier le prouve en cent endroits de ses ouvrages ¹.

¹ *Traité de la vraie Relig.*, introd., § 12. « Quiconque se pique de raisonner,

On le voit, de la doctrine de M. Rohrbacher au système du sens commun entendu à la manière de l'auteur de l'*Essai*, il y a toute la distance d'un monde.

L'abbé Rohrbacher, dit M. Kersten, « a présenté Abimélech comme le premier roi qui nous apparaît en Israël; et ce fait lui semble prouver que la puissance royale ou la simple puissance de fait ne vient pas originairement de Dieu, mais de l'orgueil, du péché et de celui qui en est l'auteur. »

A cette accusation capitale, M. Rohrbacher n'a rien répondu, dit *l'Ami de la Religion*; puis il ajoute : « Que pouvait-il répondre en effet ? il enseigne positivement que la puissance royale ne vient point originairement de Dieu, mais de l'orgueil, du péché et de celui qui en est l'auteur. » On ne peut plus en douter, l'auteur de *l'Histoire de l'Église* enseigne que la puissance royale vient du démon. Cependant il n'en est rien : voici la phrase tout entière. A propos d'Abimélech, notre historien rapporte une réflexion de saint Grégoire et de saint Augustin : « Ainsi, dit-il, d'après saint Augustin, la puissance royale ou la souveraineté, prise, non pour l'autorité patriarcale qui dirige comme un père ses enfants, mais pour la domination de la force qui contraint les hommes comme des troupeaux de bêtes, ne vient point originairement de Dieu, mais de l'orgueil, du péché et de celui qui en est l'auteur. » C'est-à-dire que saint Augustin enseigne que la tyrannie ne vient point de Dieu, mais de l'orgueil, du péché et de celui qui en est l'auteur. Il faut avouer qu'il y a eu ici une singulière distraction, ou une énorme faute de copiste (je me sers de l'expression la plus polie). Et cependant, bien que *l'Ami de la Religion* rapporte le texte rétabli par M. Rohrbacher dans sa réponse aux premières attaques, il n'en persiste pas moins à soutenir, quelques lignes plus loin, que l'auteur de *l'Histoire de l'Église* enseigne que la puissance royale ne vient pas de Dieu, mais du démon : seconde distraction plus forte que la première.

« M. Rohrbacher (c'est *l'Ami* qui parle), croit que le temporel est soumis au spirituel, en ce qui regarde, dit-il, la conscience. Ainsi l'auteur cherche à dissimuler sa pensée par ces mots : *En ce qui regarde la conscience*; il voudrait faire croire qu'il n'enseigne la subordination du pouvoir temporel que dans les choses spirituelles, ce qui est incontestable, tandis qu'il enseigne dans son livre une subordination absolue du pouvoir temporel à la puissance spirituelle, subordination qu'il prétend rigoureusement fondée sur le droit naturel et

doit être chrétien catholique ou entièrement incrédule, et pyrrhonien dans toute la rigueur du terme. »

divin ; de telle sorte que la puissance spirituelle peut, quand elle le trouve à propos, juger, suspendre et annuler le pouvoir. C'est-à-dire que M. l'abbé Rohrbacher soutient une doctrine qui ne peut être, comme l'a sagement observé Kersten, que très-préjudiciable à l'Église, et qui a été désavouée par les évêques de France, par ceux d'Irlande, par les universités les plus catholiques du monde chrétien, et notamment par celle de Louvain. »

M. Rohrbacher ne veut pas faire croire qu'il n'enseigne la subordination du pouvoir temporel que dans les choses spirituelles ; il dit et il veut dire que le temporel est soumis au spirituel *en ce qui regarde la conscience*. Ces derniers mots nous paraissent d'une exactitude et d'une précision très-remarquables. En effet, la loi de Dieu règle les conventions humaines même dans les choses temporelles, les rapports ou les devoirs sociaux des hommes, des sujets envers les souverains, et des souverains envers les sujets, ou elle ne s'en inquiète nullement. Si elle les règle, comme le pense et l'enseigne M. Rohrbacher, il a droit d'affirmer que c'est à l'Église et à l'Église seule qu'il appartient d'expliquer, d'interpréter et d'appliquer la loi de Dieu, de juger par conséquent, en ce qui regarde la conscience, les différends qui s'élèvent sur les choses mêmes temporelles ; par exemple, l'obligation du serment qui lie les sujets à leur roi, et le roi à ses sujets. En cela, M. Rohrbacher ne fait que répéter ce que les souverains Pontifes ont enseigné dans tous les temps, et après eux les plus célèbres théologiens et les universités *les plus catholiques* du monde chrétien ; car nous croyons que *les plus catholiques*, si nous pouvons parler ainsi après M. Veyssière, sont ceux qui ne se contentent pas de croire et d'enseigner ce que croit et enseigne le Saint-Siège, sous peine d'être retranchés de la société des fidèles, mais encore ce qu'il conseille et engage de croire et d'enseigner. De bonne foi, peut-on dire que la doctrine que le Saint-Siège désire voir se propager partout, soit, comme l'osent affirmer le *Journal de Liège* et l'*Ami de la Religion*, une doctrine *très-préjudiciable* à l'Église ?

Et il faut nécessairement choisir, se ranger avec M. Rohrbacher du côté des Pontifes romains, ou se placer à la queue de Fleury, de Dupin et compagnie, et admettre l'autre partie de notre dilemme ; ou bien la loi de Dieu ne règle pas les conventions humaines dans les choses temporelles, les rapports des sujets avec le pouvoir, et du pouvoir avec les sujets ; et par conséquent on peut, dans ce cas, manquer à sa parole et violer la foi jurée ; car la force brutale est la seule loi qui règle les affaires temporelles. Si vous avouez, au contraire, que la loi de Dieu s'en mêle, et si vous n'accordez pas qu'en cela, c'est-à-dire *en ce qui regarde la conscience*, elles sont sou-

mises au pouvoir spirituel, vous établissez les princes et les rois juges et interprètes de la loi de Dieu, maîtres des consciences ; vous les investissez au moins d'une partie du pouvoir purement spirituel ; et jusqu'où s'étendra-t-il ? qui fixera les limites ? L'Église ? mais elle déclare, par l'organe de ses Pontifes, qu'elle seule a le droit d'enseigner, d'expliquer et d'appliquer la loi de Dieu. Le pouvoir civil ? mais où s'arrêtera-t-il ?

Assurément, s'il est une doctrine très-préjudiciable à l'Église, ce n'est pas celle de M. l'abbé Rohrbacher, qui ne fait en cela que marcher sur les traces des Papes, des plus grands docteurs et du plus grand nombre des théologiens, mais bien plutôt celle de Fleury et autres gallicans, repoussée par le Saint-Siège, par la plupart des évêques du monde chrétien, par la logique, et que s'efforcent en vain de soutenir ou de ressusciter quelques journalistes courtisans ; car nous la croyons bien dûment défunte : M. Dupin lui a donné le coup de grâce.

M. Rohrbacher, dites-vous, prêche le *droit de révolte et d'insurrection*. La preuve, s'il vous plaît ? « Je crois, a-t-il dit, avec le commun des théologiens et des juristes catholiques, entre autres avec le jésuite Suarès et avec le Dominicain saint Thomas, que la souveraineté temporelle vient de Dieu par le peuple, ou du moins je crois qu'on est très-libre de le penser. » Voilà ce qu'on appelle enseigner le *droit de révolte et d'insurrection* ! Nous prions M. Veysièr de consulter le fameux traité des lois de Suarès, et mieux encore un traité spécial qu'il composa pour réfuter Henri VIII, roi d'Angleterre, et qui est intitulé, je crois, *De Supremo Pontificatu* (je cite de mémoire, car je n'ai pu retrouver cet ouvrage, qui est assez rare aujourd'hui ¹), et il apprendra qu'un *axiome parmi les théologiens et les juristes*, ce sont les propres paroles de Suarès, c'est que la souveraineté temporelle vient de Dieu par le peuple, et que cette doctrine n'ouvre point, comme on le prétend, la porte à la révolte ou à l'insurrection.

Saint Thomas enseigne positivement que, dans certaines circonstances, le peuple peut se défendre contre son roi. Citons ses paroles, car on ne nous croirait pas : « Le gouvernement de la tyrannie n'est pas un gouvernement juste, parce qu'il n'est pas ordonné pour le bien commun, mais pour le bien privé de celui qui gouverne. Et c'est pourquoi le changement de ce gouvernement n'a pas le caractère de sédition, si ce n'est peut-être lorsqu'il est tellement boule-

¹ Le titre exact est : *Defensio catholica fidei contra anglicane secte errores*. L'ouvrage est dirigé contre Jacques I^{er}.

versé, que la multitude souffre plus d'une révolution que du gouvernement du tyran. Mais le véritable séditieux est bien plutôt le tyran qui fomenté dans le peuple qui lui est soumis les discordes et les séditions, pour pouvoir dominer plus sûrement; car le gouvernement est tyrannique lorsqu'il est ordonné pour le bien particulier du souverain au détriment de la multitude ¹. » Ces paroles sont assez claires. Or, cette doctrine n'a jamais été censurée; elle a pour elle l'autorité de la science et la force du raisonnement : on est donc libre de l'adopter.

L'inamissibilité du pouvoir est à nos yeux une absurdité; car si le pouvoir est inamissible, il est par là même imprescriptible, et il ne saurait jamais se légitimer par le temps. D'où il suit que ceux qui adoptent ce sentiment sont forcés de dire, s'ils veulent être conséquents avec eux-mêmes, que le gouvernement actuel est illégitime et Louis-Philippe un usurpateur. M. Dupin et *l'Ami de la Religion* n'y ont pas songé sans doute.

Quoi ! il n'est pas de pouvoir dont on ne puisse être dépouillé si l'on en abuse ? Des enfants peuvent faire interdire un père prodigue et dissipateur, une femme obtenir sa séparation d'avec un mari brutal et intraitable, les fidèles faire suspendre un prêtre ou un évêque de ses fonctions, l'Église déposer un Pape hérétique ou schismatique, du moins selon les gallicans : pourquoi les rois feraient-ils exception à la loi générale ? serait-ce parce que l'abus de leur pouvoir est d'autant plus déplorable qu'ils sont plus haut placés ?

Mais on peut abuser d'une pareille doctrine : eh ! sans doute ; qui le nie ? de quoi n'abuse-t-on pas ? Si nous voulons détruire les choses à cause de leurs abus, que laisserons-nous encore debout ? Au reste, la seule question est de savoir s'il est libre à tout catholique de penser et de croire comme Suarès et saint Thomas.

M. Rohrbacher transporte la démocratie jusque dans le gouvernement de l'Église ; doctrine condamnée, dit-on, par le clergé de France en 1715, et par le pape Pie VI dans sa bulle *Auctorem fidei*. On invoque l'autorité d'un jésuite : « Cette doctrine a été soutenue

¹ Regimen tyrannicum non est justum, quia non ordinatur ad bonum commune, sed in bonum privatum regentis, ut patet per Philosophum in 3^o Politicorum. Et ideò perturbatio hujus regiminis non habet rationem seditionis, nisi fortè quandò sic inordinatè perturbatur tyranni regimen, quòd multitudo subjecta majus detrimentum patitur ex perturbatione consequenti, quàm ex tyranni regimine. Magis autem tyrannus seditiosus est, qui in populo sibi subjecto discordias et seditiones nutrit, ut tutius dominari possit. Hoc enim tyrannicum est, cum sit ordinatum ad bonum proprium præsentis, cum multitudinis nocumento. 2. 2. q. 42, a. 2, ad 3.

par Marc-Antoine de Dominis, qui a vécu quelque temps dans la Société de Jésus; mais tout le monde sait qu'il l'avait quittée, et que cette respectable Société n'a jamais enseigné cette fausse doctrine. » J'en demande bien pardon à M. Veyssière, un jésuite, et un très-respectable jésuite, a enseigné la même doctrine que M. Rohrbacher sur ce point; et ce jésuite, c'est Bellarmin, et son nom est écrit en toutes lettres par l'auteur de l'*Histoire de l'Église*; mais comme l'*Ami* ne se sent pas de force à lutter avec Bellarmin, il a fallu, pour donner le change au lecteur, aller déterrer un certain Marc-Antoine de Dominis, qu'on aurait bien fait de laisser dormir au fond de son tombeau.

Or, Bellarmin, car c'est de Bellarmin qu'il s'agit, dans son ouvrage *De Rom. Pontif.*, lib. 1, c. 3, après avoir établi que le gouvernement de l'Église de l'Ancien Testament était à la fois monarchique, aristocratique et démocratique, ajoute : « Nous aurons à prouver la même chose pour l'Église du Nouveau Testament, c'est-à-dire qu'il y a en elle la monarchie du souverain Pontife, l'aristocratie des évêques, et que la démocratie y tient une certaine place, puisqu'il n'est personne de toute la multitude chrétienne qui ne puisse être élevé à l'épiscopat, si cependant il en est jugé digne ¹. » Or, M. Rohrbacher admet, dans le gouvernement de l'Église, la démocratie au même sens que Bellarmin, c'est-à-dire que les évêques sont pris parmi les prêtres, et les prêtres du peuple; que le peuple les a longtemps choisis, que c'est pour lui encore aujourd'hui un devoir de s'opposer à la promotion des sujets indignes. Or, dans bien des gouvernements démocratiques, le peuple n'a pas autant de droits. Mais quel rapport y a-t-il entre cette doctrine et celle qui a été condamnée par la bulle *Auctorem fidei* ?

Voici qui est plus curieux encore : l'auteur de la nouvelle *Histoire de l'Église* soutient que, « malgré les ténèbres de l'idolâtrie, une certaine connaissance du vrai Dieu s'est conservée chez tous les peuples. » Or, Bossuet n'a-t-il pas dit que chez les idolâtres tout était Dieu, excepté Dieu lui-même ?

Cependant cette proposition *fausse, scandaleuse*, selon l'*Ami de la Religion*, est enseignée *ex professo* par la plupart des théologiens. Bailly, auteur assez connu, suivi encore dans plusieurs séminaires, et qu'on ne suspectera pas de Lamennaisianisme, prouve, dans son

¹ De Ecclesiâ Novi Testamenti idem postea probandum erit, esse in eâ videlicet summi Pontificis monarchiam, atque episcoporum aristocratiam, ac demum suum quemdam in eâ locum habere democratiam, cum nemo sit ex omni christianâ multitudine qui ad episcopatum vocari non possit, si tamen dignus eo munere judicetur.

traité *De Deo*, l'existence de Dieu par le consentement de tous les peuples. Répondant à l'objection tirée du polythéisme, il dit : « Au reste, bien que plusieurs peuples eussent adoré plusieurs dieux, ils se sont toujours accordés cependant à admettre l'existence de Dieu, au moins dans l'essentiel de ce dogme. La question capitale est de savoir si un être très-parfait, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, préside aux destinées du genre humain. Or, que tous les peuples l'aient cru, les temples élevés partout, les fables des poètes, les Champs-Élysées, le Tartare, etc., en font foi. »

Ensuite, il ajoute que, prétendre qu'il puisse y avoir une ignorance invincible de Dieu, c'est contredire la doctrine de saint Paul (*Rom.*, I, 20).

Plus loin, établissant l'unité de Dieu, après avoir rappelé plusieurs auteurs tant anciens que modernes, poètes, philosophes, Pères de l'Église, théologiens, il conclut ainsi : « Les païens donc ont, à la vérité, adoré des dieux innombrables ; mais la plupart, peut-être tous, à l'exception de quelques sauvages, pensaient qu'ils étaient subordonnés au Dieu unique et souverain ¹. » Enfin il explique en quoi a consisté le crime des païens ; en ce que, dit-il, citant les paroles de saint Paul, « ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu. »

Tournely enseigne la même doctrine dans son traité *De Deo et divinis attributis* : il prouve que Dieu a été connu chez tous les peuples, par les témoignages de saint Justin, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Augustin, saint Jean Damascène, et de quelques philosophes de la gentilité. Il est à remarquer que les ouvrages qu'il cite de ces docteurs sont adressés aux idolâtres dont eux-mêmes avaient fait partie. « Votre crime consiste, leur disaient-ils, à ne vouloir pas reconnaître celui que vous ne pouvez ignorer : *Hæc est summa delicti, nolle agnoscere quem ignorare non possis*. Il en est de même de Billuart, *De Deo* ; de Hooke, une des dernières gloires de la Sorbonne, *Religionis naturalis et revelatæ principia* ; de Thomassin, dont les ouvrages furent publiés aux frais de l'épiscopat français, *Theol. dogmat.* ; de Petau, *Theol. dogmat.*

Dans le tome 9, 3^e série, des *Annales de Philosophie chrétienne*, p. 7, il est prouvé que les principaux dogmes chrétiens ont été

¹ Igitur ethnici deos quidem coluerunt innumerabiles, sed illos Deo uni et supremo subordinatos plerique, vel fortè omnes, rudioribus exceptis, arbitrabantur. (*Tract. de Deo.*)

connus des gentils, et l'on cite ce passage du célèbre Dominicain Gabriel Fabricy : « Ainsi, dit le savant Gabriel Fabricy, ainsi que l'ont démontré Vossius, *De origine et progressu idolâtriæ*; Pfanner, *Systema theologiæ gentilis*; Bochart, *Opera*, passim.. voir surtout *Phaleg. Chanaan*; Huet, *Demonstratio evangelica, quæst. Alnetanæ*; Thomassin, *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement la philosophie, les poètes, les historiens*; Clarke, *Discours concernant l'être et les attributs de Dieu*; Cudworth, *Systema intellectualis adversus atheos*; Stanley, *Historia philosophiæ*; Brucker, *Historia critica philosophiæ*; Ramsay, *Discours sur la mythologie*; Stillingfleet, *Origines sacræ*; Leland, *Nouvelle Demonstration évangélique*; Burnet, *Défense de la religion tant naturelle que révélée*; Dickinson, *Delphi phœnicizantes*; Shuckford, *Histoire du monde, sacrée et profane*; Stuchius, *De perenni Philosophiâ*; Goguet, *Origine des lois*; Innoc. Ansaldi, *Della necessita e verita della religione naturale e reveleta*; Jo. Alb. Fabricius, *Delectus argumentorum de veritate religionis christianæ*, etc., etc.; ainsi que l'ont démontré ces auteurs, le Seigneur n'a jamais été sans témoins parmi les hommes; car, malgré les ténèbres de l'idolâtrie, le souvenir des premiers principes religieux ne s'effaça pas entièrement de leur esprit. »

A ces auteurs, si respectables et si nombreux, nous pourrions en ajouter d'autres. M. Ubaghs, docteur en théologie et professeur de philosophie à l'université catholique de Louvain, prouve, dans sa *Théodicée*, imprimée en 1841 avec l'approbation de S. E. le cardinal-archevêque de Malines, que l'unité de Dieu s'est conservée partout. Le 4^e chapitre a pour titre : *De la connaissance d'un seul Dieu, conservée par les nations*. Il montre que c'est le sentiment de la plupart des Pères de l'Église et des théologiens; il rappelle ces paroles de saint Augustin contre Fauste, livre 20, c. 18 : « *Discat... gentes non usque adeò, ad falsos deos esse delapsas ut opinionem amitterent unius veri Dei*; et ces vers de Sophocle, qui se récitaient sur le théâtre d'Athènes :

Unus profectò est, unus est tantùm Deus,
 Qui cælum et amplum condidit terræ globum,
 Marisque fluctus, vimque ventorum gravem.

Mais c'est assez, ce me semble; et peut-être serions-nous en droit d'accuser de témérité quiconque se sépare de cet enseignement.

Passons enfin au dernier reproche : « On pourrait montrer, dit *l'Ami de la Religion*, que tout le plan de l'ouvrage de M. l'abbé Rohrbacher, qui fait exister l'Église plus de quatre mille ans avant sa fondation, se rattache au système philosophique de M. de La Mennais,

et qu'il en est l'application pratique, ainsi que de plusieurs autres idées non moins fausses et non moins dangereuses de ce trop célèbre écrivain. » Toujours M. de La Mennais ; de sorte que, dès que ce trop célèbre écrivain a dit une chose, elle est nécessairement fausse.

C'est donc une idée fausse et dangereuse que de faire commencer l'Église avec le monde. Écoutons ce que va dire à ce sujet l'évêque de Meaux : « Si l'on ne découvre pas ici un dessein toujours soutenu et toujours suivi ; si l'on n'y voit pas un même ordre des conseils de Dieu qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il achève à la fin des temps, et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue, aux yeux de tout l'univers, la sainte société où il veut être servi, on mérite de ne rien voir et d'être livré à son propre endurcissement, comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices.

« Et afin que cette suite du peuple de Dieu fût claire aux moins clairvoyants, Dieu la rend sensible et palpable par des faits que personne ne peut ignorer s'il ne ferme volontairement les yeux à la vérité. Le Messie est attendu par les Hébreux ; il vient et il appelle les gentils comme il avait été prédit. Le peuple qui le reconnaît comme venu est incorporé au peuple qui l'attendait, sans qu'il y ait entre eux deux un seul moment d'interruption ; ce peuple répandu par toute la terre, les gentils ne cessent de s'y agréger ; et cette Église que Jésus-Christ a établie sur la pierre, malgré les efforts de l'enfer, n'a jamais été renversée.

« Quelle consolation aux enfants de Dieu ! Mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI, qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siège de l'Église, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres : d'où, en reprenant les Pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse ; de là jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde ! Quelle suite ! quelle tradition ! quel enchaînement merveilleux ! Si notre esprit, naturellement incertain, et devenu, par ses incertitudes, le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine, quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine ! » Et un peu plus bas : « Toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde, n'est pas de Dieu. » (*Discours sur l'Hist. univ.*, 2^e part., c. 13.)

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, et saint Épiphane, dans son grand ouvrage *Des Hérésies*, enseignent la même doctrine ue

Bossuet. L'Église est donc aussi ancienne que le monde ; elle a toujours été, *aux yeux de tout l'univers, la sainte société où Dieu veut être servi ; elle réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine.* Elle a donc été toujours catholique.

En effet, Bailly, dans son grand traité *De l'Église*, le prouve par des témoignages de plusieurs Pères de l'Église. Et Melchior Canus, dont la doctrine a toujours été d'une si grande autorité pour les théologiens, va bien plus loin que M. Rohrbacher. Dans ses *Lieux théologiques*, livre 10, c. 4, il dit : « S'il y a quelque chose de tout à fait probable, rien ne l'est assurément plus que de croire que le maître de la nature ait envoyé des docteurs au genre humain pour lui apprendre les lois de la nature ; car qui serait assez insensé pour établir une université sans professeurs ? Parce que Dieu était connu dans la Judée, il y a établi une école de la science divine, il a procuré les rabbins. Et parce qu'il a voulu que, chez les Chrétiens, il y eût des académies pour la doctrine évangélique, il a donné aussi des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des docteurs pour enseigner cette doctrine dans la république du Christ. C'est pourquoi, puisqu'il a révélé à toutes les nations les lois et les sciences de la nature, il n'est pas vraisemblable qu'il n'ait institué aucun maître pour enseigner ces lois et ces sciences. Et s'il convient d'argumenter autrement, Clément d'Alexandrie dit que Dieu a donné la philosophie aux Grecs comme leur propre testament. De même qu'il n'a pas laissé sans interprètes le testament des Juifs et celui des Chrétiens, il n'a pas laissé non plus celui des Grecs sans maîtres pour l'expliquer. Il était donc aussi de la Providence divine que tous les philosophes n'errassent point ensemble, ou dans la connaissance de Dieu, ou dans la morale, ou même dans l'intelligence des choses naturelles nécessaire aux deux premières ; d'où il suit que, selon saint Paul, les Grecs sont inexcusables. Ils seraient excusables cependant si leurs maîtres (les philosophes), éclairés et dirigés par l'auteur souverainement bon de la nature, n'eussent point été assez instruits de la vérité. » Voilà donc Melchior Canus qui accorde une certaine infailibilité aux philosophes de l'antiquité lorsqu'ils sont unanimes sur les vérités qu'ils enseignent, et qui déclare qu'ils étaient pour les gentils ce qu'a été la synagogue pour les Juifs et ce qu'est l'Église enseignante pour les Chrétiens.

Nous croyons avoir pleinement justifié M. Rohrbacher, et vengé son *Histoire de l'Église* des attaques qu'on vient de lancer si injustement contre lui. Nous ne voulons pas dire qu'elle est exempte de tout reproche ; il ne le croit pas lui-même ; et c'est pourquoi il prie

toutes les personnes éclairées de lui signaler les erreurs qu'il pourrait avoir commises, et promet de faire droit à toute critique fondée.

C'est donc avec peine que nous avons vu les lignes suivantes, qu'il regrette peut-être aujourd'hui, tomber de la plume du rédacteur de *l'Ami de la Religion* : « M. l'abbé Rohrbacher nous prie de considérer que, sur les questions délicates, il ne fait que résumer et adopter ce que disent les Pères et les théologiens les plus autorisés de l'Église catholique. *Telle a toujours été la prétention des NOVATEURS*. Les citations n'ont pas manqué non plus à M. de La Mennais. Avec un peu d'érudition, et à l'aide de quelques recueils, on en trouve facilement; la question est de savoir si elles sont justes, et si on ne fait pas dire aux Pères ce qu'ils ne disent point en effet. »

Nous prions à notre tour *l'Ami de la Religion* de considérer que le public éclairé et consciencieux n'est pas tenu de le croire lui-même sur parole, que ses assertions ne sont pas des preuves, que ses citations ne sont pas toujours exactes, qu'il suppose à M. Rohrbacher des sentiments et des doctrines auxquels il est étranger, qu'il fera bien de consulter les Pères et les théologiens qui sont cités dans *l'Histoire de l'Église*, et qu'à ces conditions, nous accepterons la discussion avec lui, mais une discussion calme et franche de part et d'autre.

Au reste, que les nombreux lecteurs de *l'Histoire universelle de l'Église catholique* soient rassurés, malgré les dire de *l'Ami de la Religion*, sur l'orthodoxie des doctrines de l'auteur. Il y a sept ans qu'il a adressé à notre saint Père le pape Grégoire XVI un exemplaire de trois ouvrages qu'il avait publiés : *La Religion méditée*; *Des Rapports naturels entre les deux puissances*; *De la Grâce et de la Nature* : ces ouvrages renferment toute la doctrine qu'il développe dans son histoire. Monseigneur l'internonce Garibaldi a fait à l'auteur l'observation que, s'il ne recevait point de réponse, ce serait bon signe. Or, jusqu'à présent, il n'en a point reçu, non plus que d'aucun évêque ou prêtre quelconque.

Et cependant *l'Histoire universelle de l'Église*, parvenue à son vingtième volume, est aujourd'hui dans toutes les mains : elle est en vente chez la plupart des libraires, à Rome surtout : elle est lue dans un grand nombre de communautés; on nous a même dit qu'on la traduisait en italien : on ne saurait donc attribuer à un défaut de publicité suffisante cette circonstance que, jusqu'à présent, personne ne l'a censurée.

L'ABBÉ GRIDEL,
Professeur de théologie.

Metz, le 24 août 1845¹.

Monsieur et cher rédacteur,

L'auteur d'un article sur l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par M. l'abbé Rohrbacher, que je viens de lire dans votre feuille du 21 août, repousse victorieusement le reproche adressé par l'*Ami de la Religion* à ce savant ecclésiastique pour avoir fait remonter l'existence de l'Église catholique à la naissance même du monde. Il semblerait difficile de rien ajouter à cette argumentation ; et, toutefois, les témoignages nombreux sur lesquels elle s'appuie sont bien loin d'être les seuls qui puissent être apportés.

Et, d'abord, nous invoquerons une autorité plus respectable, plus imposante que toutes les autres ensemble ; car elle a pour tout Chrétien un caractère sacré. C'est le grand apôtre saint Paul qui va parler : « Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles². » Était-il possible d'exprimer en termes plus formels le caractère de *perpétuité* que possède essentiellement la religion chrétienne, dans le *passé* aussi bien que dans l'avenir ?

Écoutons Pascal commenter cette admirable parole : « Les deux Testaments regardent Jésus-Christ : l'ancien comme son attente, le nouveau comme son modèle ; tous deux comme leur centre³. »

Bossuet n'est pas moins explicite sur ce point. Le passage du *Discours sur l'Histoire universelle* cité dans votre feuille du 21 août est bien remarquable sans doute ; toutefois il y a encore, ce semble, plus de précision et plus d'énergie dans ceux qui suivent, tirés du même ouvrage :

« Jésus-Christ... ou attendu ou donné, a été dans tous les temps
« la consolation et l'espérance des enfants de Dieu⁴... La loi vient
« au-devant de l'Évangile ; la succession de Moïse et des patriarches ne
« fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ : être attendu,
« venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde,
« c'est le caractère du Messie en qui nous croyons⁵. »

La Luzerne exprime, en des termes peu différents, la même pensée : « C'est la foi en Jésus-Christ par laquelle seule on a pu, dans tous les temps, entrer dans son Église de la terre et aspirer à par-venir à celle du ciel. C'est la foi dans le Messie qui a sauvé les patriarches et les justes de l'ancienne loi, comme c'est encore la foi dans le Messie qui conduit au ciel les saints de la loi nouvelle. De-

¹ L'Abeille, *Union catholique d'Alsace*, 30 août. — ² Ép. aux Hébr., c. 13. — ³ *Pensées*. — ⁴ Deuxième partie, c. 21. — ⁵ Ibid.

« puis Adam jusqu'à nous, il n'y a qu'une religion, c'est la religion
 « de Jésus-Christ. Jésus-Christ, attendu ou reconnu, est l'objet de
 « l'un et de l'autre Testament. Placé entre les deux, il clôt le pre-
 « mier et ouvre le second, ou plutôt il continue l'un par l'autre ¹. »
 Et ailleurs : « La croix de Jésus-Christ est le centre commun où
 « tout aboutit dans la loi ancienne, et d'où tout part dans la loi nou-
 « velle ².

La même doctrine va se retrouver dans Frayssinous : « La religion,
 « quoique sous des formes différentes, est aussi ancienne que le
 « monde ; elle s'est perpétuée avec lui pour durer même après lui.
 « C'est un germe qui se montre sous les patriarches, croît sous la loi
 « mosaïque, se développe sous la loi de l'Évangile, et reçoit dans les
 « cieux sa pleine et parfaite maturité ³. » Donc la religion de l'É-
 vangile n'est point, dans son essence, autre que celle des patriarches ;
 et nous ne devons voir, dans l'une et dans l'autre, que deux formes,
 plus ou moins développées, d'une même religion : le christianisme.

Nous terminerons cette série de témoignages par celui d'un auteur
 peu connu aujourd'hui, et qui mériterait de l'être davantage.

« Le christianisme, dit Balzac ⁴, a été de tout temps, bien qu'il
 « ait été longtemps cacheté et sous des nuages, et que Dieu ne l'ait
 « ouvert aux peuples, ni laissé luire à clair dans le monde, qu'au
 « terme qu'il avait précisément marqué dans les oracles de sa pa-
 « role. Il y a toujours eu des Chrétiens, quoiqu'ils n'aient pas tou-
 « jours été appelés de cette façon ; et la religion chrétienne a pré-
 « cédé la naissance de Jésus-Christ de beaucoup de siècles, quoique
 « le nom de *Chrétiens* n'ait été imposé aux fidèles qu'après sa mort,
 « dans la ville d'Antioche ⁵... L'église des Juifs n'était point une autre
 « église que la nôtre ; leurs prophètes sont aujourd'hui nos histo-
 « riens, et nous sommes les suivants et les domestiques de celui
 « dont ils ont été les avant-coureurs et les trompettes. L'agneau a
 « été immolé dès le commencement du monde ⁶. Le premier Adam
 « a espéré le second ; il a cru en Jésus-Christ, et, dans l'assurance
 « qu'il a eue que le juste naîtrait de sa race, il s'est consolé de la
 « perte de son innocence. Abraham a vu de loin le jour du Seigneur,
 « s'en est réjoui ⁷ vingt-quatre siècles avant sa venue... Moïse a été
 « Chrétien ; et saint Paul dit de lui que l'opprobre de Jésus-Christ
 « lui fut plus précieux que les richesses d'Égypte ⁸. Isaïe priait les
 « nuées de pleuvoir le juste, et la terre de germer le Sauveur ⁹...

¹ Explication des Évangiles.— ² Considérations sur la Passion.— ³ Conférence sur l'excellence du mystère de l'Incarnation.— ⁴ Dissertations chrétiennes et morales.— ⁵ Actes des apôtres, c. 11.— ⁶ Apocalypse, c. 13.— ⁷ Év. de S. Jean, c. 8.— ⁸ Ép. aux Hébr., c. 11.— ⁹ Isaïe, c. 45.

« Tant y a, que les anciens Pères ont bu de l'eau qui sortait de la
 « pierre, et que cette pierre était Jésus-Christ ¹. Les fidèles, tant de
 « la loi de la nature que de la loi écrite, appartenait à la loi de
 « la grâce et étaient du troupeau de Jésus-Christ. Ils attendaient la
 « consolation d'Israël, et soupiraient après le Messie. Ils étaient gui-
 « dés par l'étoile du matin, comme nous le sommes par celle du
 « soir. Et les uns et les autres sommes guidés par un même astre qui
 « a deux divers noms ; par une lumière qui s'appelait en ce temps
 « la synagogue, et qui maintenant s'appelle l'Église. Il n'y a point
 « deux religions, parce qu'il n'y a point deux sauveurs ni deux pa-
 « radis. On ne nous enseigne point une seconde vérité, différente de
 « la première. Nous n'avons point d'autres connaissances que les
 « premiers hommes, mais nous les avons plus nettes et plus dis-
 « tinctes ; et toute la différence qu'il y a pour ce regard entre nous
 « et eux, c'est que notre foi a pour objet le passé, et que la leur
 « avait l'avenir. »

Et maintenant, que penser de cette assertion : — que la préten-
 tion d'attribuer à l'Église chrétienne une existence antérieure de
 quatre mille ans à la naissance selon la chair de son auguste fonda-
 teur, appartient en propre à M. de La Mennais, et que c'est là une
 des idées fausses et dangereuses de ce trop célèbre écrivain ? — La
 distraction est étrange, diront ceux qui auront lu les lignes que
 nous venons de transcrire ; et *l'Ami de la Religion* lui-même, —
 nous présumons trop de sa bonne foi pour en douter, — n'hésitera
 sans doute pas à le reconnaître, si elles viennent à tomber sous
 ses yeux.

Je suis, etc.

C. C.

A MM. LES SOUSCRIPTEURS

De l'Histoire universelle de l'Église catholique,

PAR M. L'ABBÉ ROHRBACHER.

Un de nos abonnés vient de nous adresser une lettre en réponse à
 l'article du *Journal historique et littéraire* du 1^{er} de ce mois, contre
 M. l'abbé Rohrbacher. Nous croyons devoir la publier sans retard.

Liège, le 20 août 1845.

J.-G. LARDINOIS.

¹ 1^{re} Ép. aux Corinth., c. 10.

Monsieur,

Vous avez envoyé à vos abonnés, le 28 juillet dernier, la lettre de M. l'abbé Rohrbacher en réponse aux accusations portées contre lui par le *Journal historique et littéraire*, il y a un an, et qui ont été reproduites, il y a quelque temps, par l'*Ami de la Religion* de Paris. Dans la livraison du 1^{er} de ce mois, M. Kersten a répondu à cette lettre en maintenant purement et simplement ses premières assertions, sans réfuter aucun des points que l'auteur de l'*Histoire de l'Église* avait établis dans sa rectification. Nous croyons donc inutile de le justifier des reproches auxquels il a déjà répondu lui-même. Nous nous attachons à un seul point, sur lequel le *Journal historique* s'est appuyé principalement pour lancer contre l'auteur de l'*Histoire de l'Église* la grave accusation d'enseigner le *Lamennisme*, et qui concerne la réimpression du *Catéchisme du sens commun*. M. Rohrbacher avait renvoyé l'éditeur du *Journal historique* à sa nouvelle édition de cet ouvrage, faite en 1841, et dans laquelle se trouvent rectifiées les opinions inexactes qu'il avait avancées dans la première édition. M. Kersten réplique à cet égard que c'est précisément ce fait qui aurait achevé de l'éclairer, si les passages qui l'avaient frappé dans *Histoire universelle de l'Église* avaient pu lui laisser le moindre doute. Et, pour montrer qu'il a bien jugé la nouvelle édition du *Catéchisme*, il reproduit le passage suivant d'un article publié dans le *Journal historique* du 1^{er} février 1844 : « Quoique le travail (le *Catéchisme du sens commun*) ait été revu et augmenté, surtout en ce qui concerne la philosophie d'Aristote, il n'en contient pas moins un système que le Saint-Siège a appelé un système fallacieux. »

Il résulterait de là que M. Rohrbacher a enseigné en 1841, époque de la publication de la nouvelle édition, et postérieurement à la condamnation du système de M. de La Mennais, les mêmes doctrines qu'il avait professées en 1831.

Nous croyons que si M. Kersten s'était donné la peine de comparer entre elles les deux éditions qu'il enveloppe dans une réprobation commune, il se serait gardé de lancer une accusation de cette nature contre un auteur que s'exprime en ces termes : « J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus entière à toutes les doctrines du Saint-Siège. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre, envers et contre tous, toutes les doctrines du Saint-Siège. Je ne demande à Dieu la vie et la santé que pour cela. » Pour nous, nous avons comparé les deux publications, et nous regardons comme un devoir envers le savant chrétien dont vous reproduisez l'ouvrage en Belgique

de faire connaître en peu de mots le résultat de la comparaison que nous avons faite :

C'est que la nouvelle édition du *Catéchisme du sens commun* a été revue et augmentée non-seulement en ce qui concerne la philosophie d'Aristote, mais qu'elle l'a été d'une manière complète par rapport au système réprouvé par le Saint-Siège.

A la demande : *Qu'est-ce que le sens commun?* l'auteur avait répondu dans la première édition : « Le sens commun est le sens ou le sentiment commun à tous les hommes, ou du moins au plus grand nombre. » Voici maintenant la réponse à cette question dans la nouvelle édition : « C'est le sens ou sentiment commun soit à tous les hommes, soit au plus grand nombre, soit à la partie la plus intelligente. » L'auteur ajoute ensuite trois *nouveaux* chapitres pour arriver à montrer que la partie la plus intelligente du genre humain, c'est l'Église catholique, laquelle est *de plus* « divinement instituée et divinement assistée pour conserver et enseigner sans erreur toutes les vérités religieuses tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel. » Après cela, il détermine, dans trois autres chapitres *nouveaux*, les rapports de la nature et de la grâce, et ceux de la foi ou de la théologie et de la raison ou de la philosophie.

En parcourant la suite de l'ouvrage, nous y remarquons que l'auteur a retranché tout à fait les divers passages dans lesquels il avait méconnu antérieurement la valeur des motifs ou *criteria* particuliers de la certitude, tels que le sens intime, l'évidence, le témoignage des sens, en un mot les forces et l'autorité de la raison individuelle. Mais, ce qui est capital, il établit d'une manière formelle en quoi le système de la raison générale, c'est-à-dire le système de M. de La Mennais, est faux et erroné, et il reconnaît en même temps que la philosophie de la raison individuelle est vraie lorsqu'elle tient compte des conditions exigées par la nature de notre raison. Loin de trouver, comme M. de La Mennais, le fondement de la certitude de la foi religieuse dans l'assentiment commun ¹, il fait consister ce fondement dans l'autorité de la révélation interprétée par l'Église.

Pour justifier ce que nous venons de dire, nous allons trans-

¹ « En appelant du jugement de l'Église au christianisme interprété par les peuples, M. de La Mennais a dévoilé lui-même un des vices fondamentaux de son système philosophique sur la certitude humaine. Ce vice, longtemps caché aux yeux de beaucoup de personnes de bonne foi et particulièrement aux miens, consiste, en dernière analyse, à placer, dans la hiérarchie des autorités, l'humanité au-dessus de l'Église. Ramené à ces termes, le système dont il s'agit répugne essentiellement à l'idée même que le christianisme nous donne de l'humanité. » (*Réflexions sur la chute de M. de La Mennais*, par l'abbé Ph. Gerbet, c. 5.)

crire une partie du *nouveau* chapitre 39 de la première partie :

« D. De tous les systèmes philosophiques sur la certitude, lequel adoptez-vous finalement ?

« R. Finalement, pas un, mais tous.

« D. Expliquez-vous un peu davantage.

« R. L'homme, intelligence incarnée, est à la fois esprit et corps ; il n'est pas corps seul, ni esprit seul, mais l'un et l'autre ; il ne l'est point isolément, mais avec ses semblables. Pour donc bien connaître la raison humaine, il faut considérer l'homme total et complet, non dans son corps seul, non dans son esprit seul, non dans son individu seul, non dans la société seule, mais dans le tout ensemble ; car l'homme est à la fois tout cela. Si de plus il est Chrétien, si par la foi divine son esprit et son cœur sont élevés à un ordre de choses au-dessus de la nature, il ne faut pas confondre l'homme et le Chrétien, il ne faut pas méconnaître l'homme pour le Chrétien, ni le Chrétien pour l'homme.

« D. Mais les systèmes de philosophie les plus connus de nos jours ne prennent-ils pas garde à tout cela ?

« R. Les systèmes de philosophie les plus connus de nos jours pèchent tous contre ce que nous venons de dire. Le sensualisme ne voit dans l'homme que les sens, le corps, l'animal ; l'idéalisme n'y voit que les idées, l'esprit, sans relation avec l'univers sensible ; le rationalisme n'y voit que la raison de l'individu, sans relation avec celle de ses semblables ; *le système exclusif de la raison générale ne voit que la société et méconnaît l'individu* ; le système exclusif de la foi divine ne voit que le Chrétien et méconnaît l'homme. Chaque système est faux en ce qu'il exclut les autres : tous sont vrais dès qu'ils viennent à s'embrasser et à s'unir. »

É. Pour compléter sa pensée, l'auteur ajoute :

« Lors donc que la philosophie des sens nous dit que les sens du corps nous donnent la certitude, elle a raison... Et lorsque la philosophie de l'esprit et des idées nous dit que les idées de l'intelligence nous donnent la certitude, elle a raison... *Et lorsque la philosophie de la raison individuelle nous dit que l'individu complet et développé peut avoir la certitude, elle a raison....* Et lorsque la philosophie de la raison générale nous dit que la vérité, que la certitude se trouve dans la raison commune de l'humanité, elle a raison... Et lorsque la philosophie de la foi nous dit que la vérité, que la certitude se trouve dans les Écritures des prophètes et des apôtres, elle a raison... Et quand cette même philosophie nous dit que la certitude ne se trouve que dans la foi chrétienne, elle a raison pour l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire. »

M. Rohrbacher reproduit donc ici la même doctrine qu'il avait déjà embrassée dans son ouvrage *Des Rapports naturels entre les deux puissances*, Louvain et Paris 1838.

Voici comment il s'exprime dans cet écrit :

« Ce que l'école éclectique a vainement promis de faire, le discernement de ce qu'il y a de vrai et de faux dans tous les systèmes, d'après une règle certaine et invariable, nous l'avons vu fait en Belgique, à l'université de Louvain. La philosophie s'y définit en quelque sorte elle-même : *la science de la raison humaine*. Pour cela, elle étudie l'homme total et complet; non dans son corps seul, non dans son esprit seul, non dans son individu seul, non dans la société seule, mais dans le tout ensemble; car l'homme est à la fois tout cela. Si de plus il est Chrétien, si par la foi divine son esprit et son cœur sont élevés à un ordre de choses au-dessus de la nature, la philosophie catholique ne confond pas l'homme et le Chrétien, elle ne méconnaît pas l'homme pour le Chrétien, ni le Chrétien pour l'homme.

« Or, messieurs, les systèmes de philosophie les plus connus de nos jours pèchent tous contre ce que nous venons de dire. Le sensualisme ne voit dans l'homme que les sens, le corps, l'animal; l'idéalisme n'y voit que les idées, l'esprit, sans relation avec l'univers sensible; le rationalisme n'y voit que la raison de l'individu, sans relation avec celle de ses semblables; le système exclusif de la raison générale n'y voit que la société, et méconnaît l'individu; le système exclusif de la foi divine, professé par un philosophe de Strasbourg ¹, ne voit que le Chrétien, et méconnaît l'homme. Chaque système est faux en ce qu'il exclut les autres : tous sont vrais dès qu'ils viennent à s'embrasser et à s'unir. »

Nous pensons donc qu'il est libre à M. Kersten de ne pas partager les principes de M. Rohrbacher, mais qu'il ne lui est pas permis de l'accuser de *Lamennisme*. Et s'il ose encore le faire, nous osons le défier de prouver son accusation.

Agréez, etc.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR :

Pour terminer une cause quelconque, il faut avant tout un juge

¹On sait que cet auteur s'est plus tard soumis avec docilité à l'autorité de Rome.

compétent. Le public des journaux n'est point le juge compétent des questions de théologie, surtout quand il ne peut entendre que les accusateurs. En conséquence, pour couper court à des discussions au moins inutiles, nous avons prié l'autorité ecclésiastique dont nous dépendons, et elle a bien voulu nous l'accorder, de faire examiner canoniquement, dans chaque volume de cette histoire, ce qui ne serait pas exactement conforme aux doctrines du Saint-Siège, soit pour le fond, soit pour l'expression. Nous disons, *aux doctrines, et à toutes les doctrines du Saint-Siège*, non à aucune autre. Tout ce qui ne sera pas trouvé exactement conforme à ces doctrines, nous le corrigerons, et nous ferons connaître à tous les souscripteurs les corrections qui auront été faites.

Nancy, le 30 septembre 1845, fête de saint Jérôme, seizième anniversaire du jour où nous avons mis au net la première page de cette histoire.

ROHRBACHER.

TABLE ET SOMMAIRES

DU VINGT-UNIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

DE LA MORT DE GRÉGOIRE XI, 1378, A LA
MORT DE MARTIN V, 1431.

Grand schisme d'Occident. — Concile de Constance. — Réunion de toute l'Eglise sous le pape Martin V.

Élection d'Urbain VI, reconnu par tous les cardinaux et par toute l'Eglise.

1-8

Salutaires conseils que sainte Catherine de Sienne donne au nouveau Pape.

8 et 9

Urbain VI s'aliène les cardinaux français, qui jettent des doutes sur son élection et commencent le grand schisme d'Occident

9-13

Lettres qu'écrit à ce sujet sainte Catherine de Sienne.

13

Manifeste des cardinaux français, réponse d'un magistrat de Florence.

14 et 15

Urbain VI crée de nouveaux cardinaux.

15 et 16

Les cardinaux français font un autre pape, sous le nom de Clément VII.

16

Lettre de Sainte Catherine de Sienne aux cardinaux italiens.

16-20

Le roi de France, Charles V, quitte le pape Urbain VI pour Robert de Genève, dit Clément VII. Lettre que lui écrit à ce sujet sainte Catherine de Sienne.

20 et 21

La plus grande partie de la chrétienté continue à reconnaître Urbain VI.

21 et 22

Réponse mémorable de la nation anglaise aux cardinaux français et à la nation française. Réflexions.

22-25

Prédications consolantes de sainte Catherine de Sienne sur des temps qui viendront après les maux qu'elle avait annoncés. Nous commençons à voir l'accomplissement de ces prédictions.

25-27

Dernières actions, vertus et mort édi-

fiante du roi Charles V..... 27-33

Christine de Pisan..... 34

Bertrand Duguesclin..... 34 et 35

Mort de Charles le Mauvais, roi de Navarre..... 35

Commencement de Charles VI. Analyse de son règne par Châteaubriand.

35-40

Vertus guerrières et chrétiennes du maréchal de Boucicaut..... 40-46

Soulèvements et révolutions en Angleterre par les sectateurs de Wicléf ou les Lollards. Richard II est détrôné par Henri IV, qui le fait mourir de faim, et qui, après un règne plein de troubles et de révolte, meurt lui-même frappé de Dieu..... 46-53

Son fils, Henri V, étouffe une nouvelle insurrection des Lollards. 53-56

Henri V gagne la bataille d'Azincourt, se voit maître de la France et de l'Angleterre, et meurt dans la force de l'âge.

56 et 57

Sous ces trois règnes, l'Angleterre continue à reconnaître les Pontifes romains et non celui d'Avignon. Bon usage que les Papes faisaient en Angleterre de certaines nominations à eux réservées.

57-59

Révolution en Allemagne. Wenceslas est déposé de l'empire..... 59 et 60

Vie, vertus et martyre de saint Jean Népomucène..... 60-67

Vie de saint Pierre de Luxembourg, évêque de Metz..... 67-72

État de l'Orient. Le sultan Bajazet menace de faire manger l'avoine à ses chevaux à Saint-Pierre de Rome. Il est vaincu et mis dans une cage de fer par Tamerlan. Guerres effroyables de ce dernier..... 72-76

Successions sanglantes sur les trônes de Hongrie et de Naples..... 76-79

État de l'Espagne et du Portugal. 79 et 80

Découvertes du prince Henri de Portugal sur l'Océan et en Afrique.... 80

Commencements de saint Vincent Ferrier..... 80-88

Comment des saints pouvaient se trouver dans les deux obédiences. Réflexion de saint Antonin.... 88 et 89

Travaux apostoliques, miracles et vertus de saint Vincent Ferrier. 89-99

Dernières actions, extases, et mort de sainte Catherine de Sienne. 99-105

Sainte Catherine de Suède. 105-107

Défauts d'Urbain VI, ses vertus et sa mort..... 107-109

Election et premières actions de Boniface IX. Il propose des moyens de terminer le schisme..... 109 et 110

Mort de Robert de Genève, dit Clément VII. Son caractère. Ce que Clément VII dit de lui et de l'état de l'Église. 110-112

Les cardinaux d'Avignon élisent Pierre de Lune sous le nom de Benoît XIII, qui manque à son serment de concourir à la réunion. La France se retire de son obédience, sans entrer dans celle de Boniface..... 112-114

La ville de Rome se soumet de toute manière à la souveraineté de Boniface IX. Dernières actions et mort de ce Pape. 114-116

Pontificat d'Innocent VII.. 116-118

Election de Grégoire XII. Ses négociations avec Pierre de Lune pour la réunion ne paraissent pas sincères. 118-121

Efforts des anciens cardinaux des deux obédiences pour procurer la réunion. Ils tiennent le concile de Pise et élisent Alexandre V, qui meurt peu après. 121-125

Concile d'Udine, tenu par Grégoire XII. 125

Les cardinaux de l'obédience d'Alexandre V lui donnent pour successeur Jean XXIII. Ses premières actions. 126 et 127

Commencements de saint Antonin. 127-131

Le bienheureux Jean Dominique, frère Prêcheur..... 131-133

Commencement de saint Laurent Justiniani..... 133-140

Étendue des trois obédiences.. 140

Ouverture du concile de Constance par Jean XXIII. Ordre des questions à traiter, droit de suffrages, manière de les recueillir..... 140-143

Le bienheureux Jean Dominique, cardinal de Raguse, nonce de Grégoire XII à Constance, pour céder volontairement le pontificat en son nom. 143 et 144

Le concile, sans mentionner pourtant le bel exemple des anciens évêques d'Afrique, penche et insiste de plus en plus pour que les trois Papes se démettent

pour procurer l'union. Jean XXIII, qui a de la peine à y entendre, s'enfuit de Constance..... 144-149

Quatrième et cinquième sessions du concile. Scission entre les cardinaux et les autres Pères. Décrets fameux de ces deux sessions..... 149-151

Quel est le sens de ces décrets. 151-155

Quelle autorité peuvent ils avoir dans l'Église..... 155-159

De la sixième à la douzième session, les prélats de Constance procèdent contre Jean XXIII et finissent par le déposer, et il y acquiesce..... 159-162

Parallèle entre la conduite de l'empereur Sigismond et des prélats de Constance, au quinzième siècle, et la conduite du roi arien Théodoric et des évêques d'Italie et de France, au commencement du sixième..... 162-165

La rigueur dont on use envers Jean XXIII est désapprouvée à la cour de France..... 165

Grégoire autorise le concile de Constance et y abdiqne par son ambassadeur..... 165 et 166

Voyage de l'empereur Sigismond en Espagne pour procurer la réunion. Le concile procède contre Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et le dépose. 167 et 168

Règlements du concile pour la tenue du concile..... 168 et 169

Election de Martin V, qui réunit toute la chrétienté..... 169 et 170

Mystère de l'unité de l'Église catholique, d'après Bossuet..... 170-177

Les Pères de l'Église ont signalé quelque chose de plus intime encore dans l'unité de sa hiérarchie..... 177-179

Qu'est-ce qu'un hérétique?... 179

Quelle était l'hérésie de Wicléf. 179-183

Son ignorance et ses blasphèmes réfutés d'avance par le formulaire du pape saint Hormisdas..... 183 et 184

Les erreurs de Wicléf pénètrent en Bohême..... 184

Jean Hus et Jérôme de Prague répandent en Bohême les erreurs de Wicléf. Leurs violences contre le Pape qui les condamne et contre les catholiques. 184-190

Jean Hus est cité au concile de Constance, auquel il en avait appelé lui-même..... 190 et 191

D'après ses propres paroles, il part de Prague et arrive à Constance sans sauf-conduit..... 191

Le sauf-conduit de l'empereur Sigismond est tout bonnement un passeport qui ne pouvait le soustraire au tribunal où il était cité et où il avait appelé lui-même..... 191-193

Circonstances équivoques concernant l'époque précise où Jean Hus reçut ce passeport..... 193 et 194

Confiance de Jean Hus le long du chemin. Son arrivée à Constance; il y est mis en arrestation, puis s'échappe de la ville, mais est repris et renfermé dans le palais pontifical..... 194-196

Jérôme de Prague, arrivé clandestinement à Constance, s'enfuit, et demande à se justifier devant le concile, sauf à subir la peine des hérétiques si on peut le convaincre. Jean Hus parle de même..... 196-198

Double sens du mot *convaincre*. Abus qu'en font Jean Hus et Jérôme de Prague. Langage de Jean Hus, plein d'équivoques..... 198 et 199

Jean Hus est entendu plusieurs fois en audience publique par le concile. 199-203

Jean Hus promet de se rétracter, puis refuse..... 203-205

Ses livres condamnés au feu. Lui-même condamné comme hérétique et livré au bras séculier. Substance de ses principaux écrits..... 205 et 206

Jérôme de Prague se rétracte, puis retombe. Sa condamnation..... 206

Le concile décide que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire..... 207

Doctrine de Jean Petit sur le tyrannicide. Ce que le concile en condamne. 207 et 208

Doctrine de Gerson, de Major et d'Almain sur l'origine et la responsabilité du pouvoir temporel..... 208-211

Doctrine des théologiens du concile de Constance sur le même sujet. 211 et 212

Les mêmes idées au temps de Charlemagne, et dans les théologiens et les jurisconsultes..... 212 et 213

Caractère différent du pouvoir spirituel. Mauvais raisonnements de Gerson et de ses semblables; doivent être lus avec précaution..... 213 et 214

Le concile de Constance prononce déposition contre les rois, reines, etc., qui ne se conformeraient pas à certains de ses décrets..... 214

Deux bulles de Martin V pour la condamnation des erreurs. Son projet de réforme..... 215 et 216

Concordats de Martin V avec chaque nation. Ses articles généraux de réforme. 216-218

Dénonciation de la doctrine de Jean de Falkenberg, déjà condamnée pour le fond dans celle de Jean Petit. Martin V défend, comme saint Gélase, d'appeler du Pape au concile. En quel sens Martin V approuve les décisions de Constance. Fin du concile..... 219-222

Martin V va de Constance à Rome.

Balthasar Cossa, autrefois Jean XXIII, vient se jeter à ses pieds, et le reconnaît pour chef de l'Église..... 222-224

Mort de Pierre de Lune. Extinction des restes de son schisme... 224-226

Derniers travaux et mort de saint Vincent Ferrier..... 226-231

Le bienheureux Marcolin, du même ordre de Saint-Dominique. 231 et 232

Le bienheureux Jacques d'Ulm, *item*. 232-235

La bienheureuse Clara Gambacorti, *item*..... 235-238

Le bienheureux Pierre de Palerme. 238 et 239

Saint Bernardin de Sienne, de l'ordre de Saint-François..... 239-247

Commencement de saint Jean de Capistran, du même ordre..... 247-250

Le bienheureux Matthieu d'Agrigente, *item*..... 250

La bienheureuse Angeline de Dorbara, fondatrice du tiers-ordre régulier de Saint-François..... 250-252

Les bienheureuses Lucie et Elisabeth, du tiers-ordre de Saint-François. 252

Sainte Radegonde ou Radiane, servante en Bavière..... 253

Le bienheureux Bourcard, curé en Suisse..... 253

Le bienheureux Oddin Barotto, curé de Fossano en Piémont..... 254-256

Merveilleuse réformation dans l'ordre des Bénédictins par un monastère ruiné de Padoue..... 256-261

Le bienheureux Nicolas de Prusse. 261-264

La bienheureuse Marguerite d'Ombrie, religieuse augustine.. 265 et 266

La bienheureuse Lidwine, vierge en Hollande..... 266 et 267

Le bienheureux Louis Allamani, cardinal..... 267

Le bienheureux Louis Albergati, Chartreux, cardinal et évêque de Bologne..... 267-271

Martin V reçoit les ambassadeurs de l'empereur grec Paléologue pour la réunion; indique un concile à Pavie, puis à Sienne, où il est encore interrompu, et indiqué à Bâle. Le Pape confirme les universités de Rostock et de Louvain. Sa mort..... 271-273

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

DE L'AN 1451 A L'AN 1447.

Du salut de la France par Jeanne d'Arc, à la réunion des Chrétiens d'Orient avec l'Église romaine sous le pape Eugène IV. — Concile de Bâle. — Concile œcuménique de Florence.

Crise de la France, de l'empire grec et de l'Europe. Lutte entre le mahométisme et la chrétienté..... 274

Hostilité entre les princes français d'Angleterre et ceux de France, envenimée par la postérité de Philippe le Bel. La France réduite à deux doigts de sa perte. Son roi, Charles VII, en désespère. 274-276

Jeanne d'Arc. Son histoire depuis sa naissance jusqu'à son départ de Vaucouleurs. 276-290

Son voyage à travers la France. Son arrivée auprès de Charles VII. Interrogatoires qu'on lui fait subir. 290-305

Elle marche sur Orléans, et en fait lever le siège aux Anglais. . . 305-325

Ce que l'on pensait d'elle en Allemagne et ailleurs. 325-327

Autres exploits de Jeanne. 327-332

Elle conduit Charles VII à Reims. Sa lettre au duc de Bourgogne. . 332-337

Après le sacre du roi, elle demande à se retirer, sa mission étant finie, mais ne peut l'obtenir. 337

Ce que Henri de Gorcum, théologien hollandais, écrivait alors de Jeanne d'Arc. 337 et 338

Occupations de Jeanne d'Arc depuis le sacre de Charles VII. Toujours pieuse, chaste, compatissante, elle n'est point crédule. 338-345

Elle est avertie par ses saintes qu'elle serait prise, et l'est en effet devant Compiègne. 345-348

Conduite peu honorable des Français et des Anglais en cette conjoncture. 349-351

Anglais et Français font à Jeanne d'Arc un procès des plus iniques, et la condamnent à être brûlée, malgré son appel au Pape. 351-384

Derniers moments et martyre de Jeanne d'Arc. 384-392

Sort de ses principaux ennemis. Accomplissement de ses prédictions. 392-394

Révision du procès de Jeanne d'Arc et réhabilitation de sa mémoire, par ordre du Pontife romain. . . 394-396

Combien l'Angleterre et la France sont coupables envers Jeanne d'Arc, et qu'elles n'ont pas encore réhabilité leur propre honneur. 396-398

Lutte honorable et loyale de la confédération suisse avec les ducs d'Autriche. Victoires des Suisses à Laupen et à Sempach, qu'ils consacrent à perpétuité par un service religieux pour amis et ennemis. 398-402

Vie merveilleuse du bienheureux Nicolas de Flue. 402-415

Sainte Colette, réformatrice des Clarisses. 415-418

Sagesse des saints et sagesse des hérétiques. 418 et 419

Commencement de la guerre des Hussites sous le commandement de Ziska.

Cruautés effroyables de ces sectaires divisés en Calixtins, Taborites, Orébités, Adamites ou Picards. Mort de Ziska. Secte des Orphelins. 419-425

Négligence et mauvais exemple des archevêques de Prague. 425

Martin V et Eugène IV travaillent à ramener les Hussites. Le cardinal Julien les invite au concile de Bâle. 426-428

Arrivée des députés hussites ou bohémiens à Bâle. 428

Conférences des Bohémiens avec les commissaires du concile. Les Calixtins se réduisent à quatre articles, de discipline plus que de croyance. Les députés s'en retournent en Bohême. 428-432

Ambassade du concile à Prague. Nouvelles conférences avec les Bohémiens. Conclusion d'un concordat. 432-434

Conduite équivoque de Roquesane, élu à l'archevêché de Prague. Le concile lui refuse sa confirmation. . 434-436

Mort de l'empereur Sigismond. Les Hongrois se divisent entre deux rois. 436 et 437

Sbinko, évêque de Cracovie. Son amitié et sa sévérité pour Jagellon, roi de Pologne. 437 et 438

État de la Bohême après la mort de l'empereur Albert II, et sous l'administration de Georges Podiébrad. 438-440

Légation d'Ænéas Sylvius en Bohême pour ramener les Hussites. Tableau qu'il en fait. 440-447

Saint Jean de Capistran vient y travailler également, et avec grand succès. 447-449

Élection d'Eugène IV. Ses commencements. 449 et 450

Vie de sainte Françoise, dame romaine. Ses vertus, ses miracles, ses révélations sur l'enfer, le purgatoire et le paradis. Elle fonde la congrégation des Oblates. 450-468

Conduite séditeuse des neveux de Martin V. 468 et 469

Commencements un peu étranges du concile de Bâle, qui informe lui-même le pape Eugène IV du petit nombre de prélats qui s'y trouvent. . . 469 et 470

Informé, par le député même du concile, du petit nombre de prélats, et pour faciliter la réunion des Grecs, Eugène IV déclare le concile de Bâle dissous, et en convoque un autre à Bologne. 471-474

Les quatorze prélats de Bâle, parmi lesquels un demi-douzaine d'évêques, blâment hautement la résolution d'Eugène, se déclarent eux-mêmes concile œcuménique et supérieur au Pape, écrivent contre celui-ci de toutes parts, le somment de venir au concile, et s'emparent même du gouvernement de l'Église. 474-477

Le pape Eugène IV envoie des nonces pour prévenir la rupture. . . . 477-480

Les prélats de Bâle, alors au nombre de trente, repoussent grossièrement les offres de conciliation du Pape, et par les arguments les plus pitoyables. 480-482

Les prélats de Bâle commencent des procédures contre le Pape. . . . 482-486

Le pape Eugène IV fait de nouvelles tentatives pour prévenir la rupture. Les prélats de Bâle y répondent par des procédés toujours plus violents. 486-490

Réconciliation telle quelle entre le Pape et les prélats de Bâle, qui font d'étranges raisonnements pour prouver la supériorité du concile sur le Pape. 490-494

Négociations avec les Grecs pour la réunion. 494-496

Le concile de Bâle, avec quelques réglemens utiles, en fait plusieurs d'inutiles, d'indigestes, pour taquiner le Pape. 496-500

Négociations souvent contradictoires de Bâle et de Rome avec les Grecs. Ceux-ci, avec la plupart des évêques de Bâle, se rangent du côté du Pape, qui transfère le concile à Ferrare. 500-506

Le conciliabule de Bâle, où il ne restait presque plus d'évêques, se livre à des excès plus énormes les uns que les autres, jusqu'à déposer Eugène IV et faire un antipape. 506-511

Analogie entre la fête des fous et le concile de Bâle. 511 et 512

L'empereur Jean Paléologue, le patriarche de Constantinople et un bon nombre de prélats grecs se mettent en route pour venir au concile de Ferrare, qui s'ouvre au jour indiqué. 512 et 513

Vertus épiscopales du bienheureux Nicolas Albergati, président du concile. 513 et 514

Vertus et travaux apostoliques de saint Laurent Justinien, évêque de Venise. 514-516

Arrivée du pape Eugène IV à Ferrare et au concile. 516-518

Arrivée de l'empereur Jean Paléologue, du patriarche Joseph et des autres prélats grecs. 518 et 519

Session d'ouverture commune aux Latins et aux Grecs. 519-521

Conférence particulière sur le purgatoire, où l'on se trouve d'accord. 521 et 522

Première et seconde session, etc. Les Latins cherchent à entamer la question du *Filioque*. Le Grec Marc d'Éphèse cherche à l'esquiver par des questions préjudiciables. 522-524

Dans la session sixième et les suivantes, les Latins, notamment André, archevêque de Colosse, traitent à fond et admirablement bien la question du *Filioque* et de la procession du Saint-

Esprit. 524-527

Le continuateur de Fleury altère les faits pour dépriser les Latins, tandis que le célèbre Bessarion, archevêque de Nicée, les admire. 527 et 528

Dans les sessions dix, onze et douze, les orateurs latins, surtout le cardinal Julien Césarini, traitent la question du Saint-Esprit, et réfutent les objections avec un génie aussi merveilleux qu'il est peu connu. 528-532

Arrivée des ambassadeurs du duc de Bourgogne. Prodigieuse présence d'esprit avec laquelle le cardinal Julien répond à un très-long discours de Marc d'Éphèse. 532 et 533

Les Grecs se découragent, parce que, suivant Bessarion, ils ne s'étaient pas attendus à tant de science et d'esprit de la part des Latins. 533

Le concile transféré à Florence à cause de la peste. 533 et 534

De la session dix-huit à vingt-trois, Jean de Montenegro, provincial des Dominicains, prouve très-doctement par les Pères grecs, particulièrement saint Épiphane, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Les Grecs, quoique convaincus d'avoir falsifié un passage de saint Basile, finissent néanmoins par se réjouir de voir que les Latins ne disaient pas deux causes du Fils et du Saint-Esprit, mais une seule, le Père. 533-538

Isidore, métropolitain de Russie, est le premier à conseiller la réunion avec les Latins. Il est appuyé par Bessarion, métropolitain de Nicée. . . . 538 et 539

Les Grecs, ne pouvant s'accorder entre eux, prient le Pape de leur indiquer lui-même les moyens d'opérer la réunion. Il leur en propose quatre auxquels ils ne trouvent rien à dire; cependant ils lui en demandent encore un autre. 539-541

Bessarion fait un discours mémorable en faveur de la réunion. Georges Scholarius en fait plusieurs dans le même sens, où il fait un grand éloge de la science des Latins, et un fort petit de celle des Grecs. 541-543

Les esprits se rapprochent, les doutes s'éclaircissent. Les métropolitains de Russie, de Nicée, de Lacédémone, de Mitylène, se déclarent formellement pour la réunion. Les autres s'y joignent, à l'exception de quatre. La formule proposée par les Grecs est approuvée par le Pape. On s'embrasse de part et d'autre. 543-548

Mort du patriarche Joseph, après avoir écrit son acte de réunion avec l'Église romaine. 548

Conférences sur les autres articles et sur la rédaction de la bulle de réunion. 549-551

Session solennelle pour consommer la réunion et en promulguer la bulle, qui est souscrite par les députés des quatre patriarches, et par les métropolitains de Grèce, de Trébisonde, d'Ibérie et de Russie..... 551-555

Philothée, patriarche d'Alexandrie, accède de grand cœur à la réunion que le Pape notifie à toute la chrétienté. 555

Les députés de Constantin, patriarche des Arméniens, arrivent à Florence avant le départ des Grecs, à qui le Pape accorde plus qu'il n'avait promis. 555 et 556

Eugène IV fait une promotion de cardinaux, parmi lesquels Bessarion de Nicée, Isidore de Russie, Sbinco de Cracovie..... 556-557

Le Pape, entouré des cardinaux, est comme Moïse, entouré des septante-deux sénateurs d'Israël..... 557

Le pape Eugène IV, avec l'approbation du concile œcuménique de Florence, condamne l'interprétation donnée par les prélats de Bâle aux décrets de Constance..... 557 et 558

Réunion des Arméniens, à qui Eugène IV, avec l'approbation du concile œcuménique, donne un abrégé de la foi orthodoxe..... 558-560

Doutes mal fondés de certains théologiens sur l'œcuménicité du concile de Florence au moment de la réunion des Arméniens. Motif probable de ces doutes..... 560-561

Ambassadeurs du patriarche des Jacobites et de l'empereur d'Éthiopie. Autres ambassadeurs éthiopiens venus de Jérusalem. Discours remarquables des uns et des autres au pape Eugène IV. 561-565

Plainte mémorable de l'Éthiopie au Saint-Siège..... 565 et 566

Lettre de créance de l'abbé éthiopien de Jérusalem..... 566 et 567

Réunion des Jacobites avec l'Église romaine..... 567 et 568

Réunion des Syriens, des Chaldéens et des Maronites..... 568-570

Le roi de Bosnie envoie un ambassadeur à Rome abjurer les erreurs des Manichéens..... 570

État de l'Italie, de la Sardaigne, de la Corse et de l'Espagne.... 570 et 571

Pragmatique sanction de Bourges. Défaut de cet acte..... 571-573

Sage discours de l'ambassadeur de

Charles VII à Eugène IV, sur les moyens d'éteindre le schisme de l'antipape de Ripaille..... 573-575

Eugène IV crée gonfalonier ou généralissime de l'Église romaine le dauphin de France 575 et 576

L'Allemagne, qui gardait une espèce de neutralité, se déclare tout à fait pour Eugène IV contre l'assemblée de Bâle et l'antipape par les négociations d'Aneas Sylvius.. 576-584

Saint Antonin, archevêque de Florence..... 584-586

Mort du bienheureux Nicolas Alberti et de saint Bernardin de Sienna. 586 et 587

Derniers moments et pieuse mort du pape Eugène IV..... 587-593

NOUVELLES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

des trois premiers volumes.

AVEC UNE DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Lettre de l'auteur à Mgr. d'Astros, archevêque de Toulouse, 24 janvier 1835, sur le degré de connaissance que les gentils avaient du vrai Dieu, d'après les Pères et les théologiens.... 593-601

Le 24 novembre de la même année, une lettre à peu près semblable a été adressée par l'auteur à Mgr. de Quélen, archevêque de Paris..... 601 et 602

Lettre de l'auteur à M. F. de la Menais, 23 mars 1835, où l'on peut voir en quoi ils différaient dès lors l'un de l'autre, et quant aux systèmes de certitude, et quant à d'autres questions.. 602-606

Quelques observations au rédacteur de *l'Ami de la Religion*, publiées dans *l'Espérance, Courrier de Nancy*, et dans *l'Abeille, Union catholique d'Alsace*, 19 et 21 août 1845..... 606-618

Lettre de M. C. C., de Metz, sur le commencement de l'Église catholique. 619-621

Lettre d'un Belge au *Journal historique* de Liège sur ce que l'auteur de cette histoire enseigne, dans la nouvelle édition de son *Catéchisme du sens commun*, touchant les divers systèmes philosophiques de la certitude... 621-625

Déclaration de l'auteur.... 625-626

FIN DE LA TABLE DU VINGT-UNIÈME VOLUME.



BX 945 .R64 1850
v.21 SMC
Rohrbacher, Renbe
Francois, 1789-1856.
Histoire universelle de
l'eglise catholique /
AZE-4051 (mcab)



